





BX

1528

• A1

A6

v. 66

SMA

TRANSFERRED



ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1888

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES M^{SR} LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. M^{SR} L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE. ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

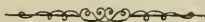
CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME IV

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1888

(TOME LXVI DE LA COLLECTION)



PARIS

114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

DEC - 2 1957

ANNALES CATHOLIQUES

LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE

D'APRÈS L'ENCYCLIQUE « LIBERTAS »

« Ce n'est pas à tort, a dit Lamennais, que les hommes attachent tant de prix à la liberté; ce sentiment est dans leur nature, aussi invincible que le désir même de vivre. Mais, abusés par les passions, ils se forment une idée fautive de la liberté, et la cherchant où elle n'est pas, ils se jettent dans la servitude. (1) »

L'idée générale de liberté est celle d'absence d'entraves à l'activité d'un être : on appelle libre celui qui est maître de soi et de ses actes. Il y a plusieurs espèces de liberté, mais il faut surtout distinguer la liberté intérieure ou naturelle, la liberté morale et la liberté extérieure ou d'exécution : la liberté naturelle, ou le libre arbitre, est la faculté de se déterminer, de choisir, de se porter à son gré sur tel objet ou sur tel autre; la liberté morale est le droit d'agir ou de ne pas agir, d'agir en tel sens ou en tel autre; la liberté d'exécution est le pouvoir d'accomplir les actes voulus : à chacune de ces libertés est opposé un genre spécial d'entraves : à la liberté naturelle, la nécessité; à la liberté morale, l'obligation; à la liberté d'exécution, la contrainte ou la coaction.

Dieu dirige tous les êtres créés vers leur fin d'une manière conforme à la nature de chacun d'eux; il leur trace les lois d'après lesquelles leur activité doit se développer : pour les êtres privés d'intelligence et de volonté, ce sont des lois physiques qui déterminent leurs actes; pour les êtres doués de raison et de liberté, ce sont des lois morales qui commandent et qui obligent. Ainsi le complément nécessaire de la liberté naturelle ce n'est point la liberté morale, c'est au contraire la loi morale et l'obligation. En effet, « dès le commencement Dieu a créé l'homme, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil. Il lui a donné de plus ses ordonnances et ses préceptes. Si donc vous voulez observer les commandements

(1) *Nouveaux Mélanges, De la liberté*, 1820.

du Seigneur, ils vous conserveront (1). † Léon XIII expose magnifiquement cette pensée dans la première partie de l'encyclique : « C'est dans le libre arbitre lui-même, dit-il, qu'il faut chercher, comme dans sa racine, la cause première de la nécessité de la loi. Et l'on ne saurait rien dire ni concevoir de plus faux et de plus absurde que cette maxime : que l'homme, parce qu'il possède la liberté naturelle, doit être exempt de toute règle : s'il en était ainsi, il s'ensuivrait que pour être libre, il faudrait ne pas se conformer à la raison ; tandis que, au contraire, il est de toute vérité que l'homme doit être assujéti à la loi parce qu'il a la liberté naturelle (2). »

*
*

Sans doute le libre arbitre est un don précieux de la nature, la noble prérogative des êtres raisonnables ; mais la faculté de s'attacher au mal, de s'éloigner de sa fin, est une imperfection, qui provient de la faiblesse de l'intelligence et de la volonté. « De même, dit le Pontife, que pouvoir se tromper et se tromper réellement est un défaut qui dénote l'imperfection de l'intelligence, ainsi s'attacher à un bien faux et trompeur, tout en étant l'indice du libre arbitre, comme la maladie l'est de la vie, constitue néanmoins une imperfection de la liberté. Voilà pourquoi Dieu, quoique infiniment libre, ne peut pourtant pas vouloir le mal moral, et il en est de même des Bienheureux habitants du ciel qui jouissent de la vue du souverain bien (3). » Au contraire, toute loi juste est un honneur et un bienfait ; c'est un secours qui dirige nos libres mouvements vers le bien et les

(1) Eccli. xv, 146.

(2) Cur homini lex necessaria sit, in ipso ejus libero arbitrio, scilicet in hoc, nostræ ut voluntates a recta ratione ne discrepent, prima est causa, tanquam in radice, quærenda. Nihilque tam perversum præposterumque dici cogitarive posset quam illud, hominem, quia natura liber est, ideo esse oportere legis expertem : quod si ita esset, hoc profecto consequeretur, necesse ad libertatem esse non coherere cum ratione : cum contra longe verissimum sit, ideoque legi oportere subesse, quia est natura liber.

(3) Sicut errare posse, reque ipsa errare, vitium est, quod mentem non omni parte perfectam arguit, eodem modo arripere fallax fictumque bonum, esto indicium liberi arbitrii, sicut ægritudo vitæ, est tamen vitium quoddam libertatis... Ob eamque causam Deus infinite perfectus, qui cum sit summe intelligens et per essentiam bonitas, est etiam summe liber, malum culpæ velle nulla ratione potest ; nec possunt propter contemplationem summi boni, beati cœlites.

détourne du mal ; c'est un bienfait aussi que la contrainte légitimement exercée, car elle maintient l'homme ou le ramène, en quelque sorte malgré lui, dans la voie de la perfection et du bonheur.

Ainsi, la liberté vraie, celle qu'il faut aimer et revendiquer, c'est la faculté de se déterminer au bien, de l'opérer sans entraves, de tendre vers sa fin : la société et l'autorité, les préceptes et les défenses, les récompenses et les peines, tout cela a pour objet de la garantir et de la développer. « Sous quelque rapport qu'on la considère, dit Léon XIII, dans les individus, comme dans le corps social, dans les gouvernants comme dans les gouvernés, la liberté humaine est essentiellement subordonnée à une raison éternelle et souveraine, qui est l'autorité de Dieu commandant le bien et défendant le mal. Et cette autorité si légitime, loin de détruire ou de diminuer la liberté, la garantit au contraire et la perfectionne. En effet, la perfection de tout être, c'est de tendre à sa fin et de l'atteindre ; or, la fin suprême à laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu (1). » Et encore : « La liberté digne de ce nom ne consiste pas à pouvoir agir selon son bon plaisir ; elle consiste uniquement à pouvoir, grâce au secours et à l'appui des lois civiles, suivre sans obstacle et sans entraves les préceptes de la loi éternelle (2). »

Le grand et malheureux écrivain dont nous avons cité les paroles au commencement de cet article, a quelques pages qui semblent un commentaire anticipé de la doctrine pontificale ; nos lecteurs nous sauront gré de les leur mettre sous les yeux, car elles sont vraiment remarquables ; ils feront d'ailleurs facilement la part de quelques expressions exagérées dues au système de l'auteur sur le fondement de la certitude.

(1) *Natura libertatis humanæ quocumque in genere consideretur, tam in personis singulis quam in consociatis, nec minus in iis qui imperant quam in iis qui parent, necessitatem complectitur obtemperandi summæ cuidam æternæque rationi, quæ nihil aliud est nisi auctoritas jubentis, vetantis Dei. Atque hoc justissimum in homines imperium Dei tantum abest ut libertatem tollat aut ullo modo diminueat, ut potius tueatur, ac perficiat. Suum quippe finem consecrari et assequi, omnium naturarum est vera perfectio ; supremus autem finis, quo libertas aspirari debet humana, Deus est.*

(2) *Libertas veri nominis non in eo posita est ut agas quod lubet... sed in hoc ut per leges civiles expeditius possis secundum legis æternæ præscripta vivere.*

« La liberté, dit-il, n'est point le libre arbitre ; car, en vertu même du libre arbitre, les peuples comme les individus peuvent perdre la liberté.

« Elle n'est pas non plus l'indépendance ; car l'indépendance est une chimère, un mot vide de sens, à moins qu'il ne signifie le néant. Tout être créé dépend nécessairement de son auteur, il dépend des autres êtres avec lesquels il a des rapports ; il dépend de tout ce qui est, parce qu'il n'existe rien d'isolé, et qu'une mutuelle communication, un mutuel assujettissement entretient l'harmonie dans le magnifique ensemble des œuvres de Dieu.

« Qu'est-ce donc que la liberté, puisqu'elle n'est ni l'indépendance ni le libre arbitre ? La liberté, selon sa notion la plus générale, est l'état d'un être que rien ne détourne de sa fin, ou n'empêche d'arriver à la perfection qui lui est propre.

« Tout ce qui seconde le développement des êtres, soit directement, soit en écartant les obstacles qui s'opposent à ce développement, favorise donc la liberté. Prenons l'homme, par exemple, et considérons-le successivement comme être intelligent, moral et physique.

« L'intelligence est faite pour connaître ; la vérité est sa fin, son existence même ; car une intelligence qui ne connaîtrait rien n'existerait pas, et elle existe plus ou moins, ou elle est plus ou moins parfaite, selon qu'elle connaît plus ou moins de vérités.

« Mais l'intelligence ne se développe que dans la société, à l'aide du langage que l'homme reçoit des autres hommes avec ses premières pensées ou les premières vérités. Hors d'elle il végète et meurt dans son ignorance native ; borné à de simples sensations, il ne peut acquérir d'idées ; et quand il en acquerrait, que seraient-elles en comparaison des vérités innombrables que possède l'homme en société ? De plus comment s'assurerait-il de ses notions, de ses jugements ? Qui l'avertirait de ses erreurs ? Par quel moyen les redresserait-il ? L'homme seul ne saurait donc supporter les obstacles qui s'opposent au développement de son intelligence : son intelligence n'est donc libre que dans la société.

« Les passions forment encore de nouveaux obstacles au développement de l'intelligence, aussi bien qu'au développement ou à la perfection de l'être moral. Elles offusquent l'entendement, elles détournent de sa fin l'amour qui ne doit s'arrêter qu'au bien véritable. Les passions et la liberté s'excluent donc

mutuellement. Aussi tout homme que transporte une passion violente est-il universellement considéré comme esclave, *impotens sui*. Il n'est plus maître de soi, dit-on; il n'a pas l'esprit libre, il est incapable de raisonner, incapable d'entendre » : et qu'est-ce que cela, sinon la plus profonde et la plus dégradante servitude ? Mais les passions ne sont contenues que par les lois religieuses, dont la connaissance certaine ne se trouve que dans la société : donc l'homme moral n'est libre que dans la société.

« Il en est de même de l'homme physique; car il ne peut naître et se conserver que dans la société; et cela seul prouverait la grandeur de sa nature. Dieu n'a pas voulu qu'un être, qu'il a formé à son image, offrît à l'univers le spectacle d'une si haute créature abaissée jusqu'à ne vivre, comme la bête, que du pur instinct.

« L'homme n'étant libre que dans la société, et nulle société ne pouvant exister sans pouvoir, il s'ensuit que le pouvoir est la première condition de la liberté.

« Ainsi, dans la société religieuse, l'homme est libre lorsqu'il obéit pleinement au pouvoir spirituel, parce qu'alors il croit ou possède toutes les vérités nécessaires au développement de l'intelligence, et se conforme aux lois de l'ordre moral.

« Dans la société politique, l'autorité est la raison générale ou sociale manifestée par les lois. Le pouvoir est l'union de l'autorité et de la force. L'homme est libre quand il obéit au pouvoir, parce qu'il obéit à la raison, à l'ordre qui conserve la société et chacun de ses membres.

« Le pouvoir étant le fondement de la liberté, la liberté est d'autant plus grande, que le pouvoir est plus parfait. La perfection de l'autorité dépend de la religion qui éclaire et développe la raison sociale, comme on le voit clairement en comparant les législations des peuples chrétiens avec celles des autres peuples. La force doit être telle qu'elle puisse triompher de toutes les résistances à l'ordre général, et c'était une maxime de notre ancien droit que *force doit toujours demeurer à justice* (1). »

Au contraire, la liberté de faire le mal et de courir à sa perte ne peut être regardée comme un bien, et toute législation doit tendre à la restreindre : quiconque, dans la société, dans l'Église, dans la famille, jouit d'une parcelle d'autorité ou de pouvoir doit, avec la prudence voulue, s'en servir pour empê-

(1) *Nouveaux Mélanges, De la liberté.*

cher le mal; il n'est permis de tolérer le mal que s'il n'est pas possible de l'empêcher sans provoquer un mal plus grand ou sans nuire à un bien plus considérable. Aussi l'absence d'institutions propres à réprimer les crimes et délits contre la religion, la morale, l'ordre public, loin d'être un progrès est au contraire une imperfection et l'indice d'une situation anormale.

« L'Église, dit Léon XIII, ne s'oppose pas à ce que pour éviter un plus grand mal, ou pour obtenir et conserver un plus grand bien, le pouvoir public tolère certaines choses qui ne sont pas conformes à la vérité ni à la justice. Dieu lui-même, qui est infiniment bon et tout puissant, tolère dans le monde l'existence de certains maux, soit pour ne pas empêcher de plus grands biens, soit pour ne pas donner lieu à de plus grands maux. Il convient dans le gouvernement des États d'imiter Celui qui gouverne le monde; et comme il est impossible à l'autorité humaine d'empêcher tout mal, elle doit permettre et laisser passer bien des choses que la divine Providence punit en toute justice. Toutefois, si en vue du bien public, et pour ce motif seulement, la loi humaine peut et doit même tolérer le mal, elle ne peut néanmoins ni l'approuver ni le vouloir pour lui-même; car le mal étant de sa nature la privation du bien, est opposé au bien commun que le législateur doit vouloir et doit protéger autant qu'il le peut. Et ici encore la loi humaine doit être modelée sur la loi divine; car en tolérant qu'il y ait du mal dans le monde, *Dieu ne veut pas que le mal se fasse, il ne veut pas non plus qu'il ne se fasse pas, mais il veut permettre que le mal se fasse et cela est bien.* Toute la théorie de la tolérance du mal est comprise dans ces quelques mots du docteur angélique. —

Cependant si l'on veut juger sainement, il faut avouer que plus il est nécessaire, dans un État, de tolérer le mal, plus cet État est imparfait; et aussi que la tolérance, puisqu'elle est dictée uniquement par la prudence politique, doit être restreinte à ce qu'exige le bien public et ne pas être étendue au delà. Aussi si la tolérance devenait nuisible à la société et servait à développer le mal, il ne serait plus permis de la maintenir, parce que dans ce cas la raison qui la légitime disparaîtrait. Puis, si les circonstances spéciales en vue desquelles l'Église accepte certaines libertés modernes (non qu'elle les aime, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre) venaient à cesser, si la situation s'améliorait, l'Église userait certainement de sa liberté, et par conseil, exhortation, prière, elle s'efforcerait, selon son devoir,

de remplir la mission dont Dieu l'a chargée, c'est-à-dire de pourvoir au salut éternel des hommes. Il reste cependant toujours vrai que cette liberté laissée indistinctement à tous, et pour tout, n'est pas, ainsi que Nous l'avons répété, désirable par elle-même, puisqu'il est contraire à la raison de mettre sur le même pied le vrai et le faux (1). »

(*Messenger des fidèles*)

T. B.

PROTESTANTISME ET SOCIALISME

Nous cueillons dans l'*Unità* des pensées profondes sur les causes du socialisme et nous serions heureux que notre traduction résumée ne les décolorât point trop.

Les socialistes croissent chaque jour en nombre et en audace. Partout on en recherche les causes; mais il en est une qu'il ne faut pas oublier, c'est la célébration du quatrième centenaire de la prétendue réforme dans beaucoup de pays de l'Europe. Le souvenir officiellement rappelé et fêté de la rébellion du moine apostat contre l'autorité légitime ne peut que donner une nouvelle impulsion aux idées de socialisme et d'anarchie.

Bossuet a montré, dans son *Histoire des variations du protestantisme*, le lien qui unit la guerre à la papauté, prêchée par Luther, avec la guerre à l'ordre social qui a éclaté en même temps. Son observation est répétée par le grand révolutionnaire, Louis Blanc, qui écrit ceci :

« La révolution est préparée par les philosophes et continuée par les politiques; elle doit finir dans le socialisme comme elle a dû commencer dans la théologie. Le seizième siècle a préparé, en commençant par l'Eglise, la ruine de tous les anciens pouvoirs. Le protestantisme est le premier pas vers l'anarchie. Quand on assaille l'autorité dans sa forme la plus respectée, dans son représentant le plus auguste, le pape, c'est le principe de l'autorité lui-même qui disparaît : tout révolté religieux provoque un révolté politique. Luther, qu'il l'ait voulu ou non, menait directement à Münzer. Le cri qu'il avait poussé contre

(1) Non recusat (Ecclesia) quominus quidpiam a veritate justitiæ alienum ferat tamen publica potestas, scilicet majus aliquod vel vitandi causa malum, vel adipiscendi aut conservandi bonum. Et cætera.

Rome, des milliers de voix le répètent contre les rois, les seigneurs, les oppresseurs du peuple. »

Et nous voici à la guerre des paysans, qui fut le premier fruit des doctrines théologiques de Luther. Il avait écrit que « quiconque aidait de ses bras ou de ses deniers à dévaster les évêchés se montrerait *bon enfant de Dieu* ». Il fut tout de suite écouté contre l'Eglise. Le paysan, dans son libre examen de la Bible, y lut que tous les hommes sont égaux, et non pas que l'autorité est divine. Bientôt s'ensuivit la guerre à l'ordre, à la propriété, à la science, comme hostiles à l'égalité.

D'aucuns se dirent envoyés d'en haut pour accomplir la réforme et sauver le peuple de l'esclavage. Ce sont les anabaptistes qui faisaient ce que font les grévistes en Belgique. C'était Pfeiffer qui criait au peuple de Franconie :

« J'ai vu des rats infester nos greniers pour dévorer nos récoltes. Ces rats, c'est vous, princes, qui nous dépouillez; c'est vous, magistrats, qui nous opprimez; c'est vous, nobles, qui nous dévorez. Aux armes donc, Israël! Voici le jour du combat! Périssent nos tyrans et leurs châteaux! Un riche butin nous attend : nous le déposerons aux pieds du prophète, qui nous le partagera. » Puis Thomas Münster entra dans les mines de Mansfeld, soulovant les ouvriers par ces mots : « Frères, levez-vous! Que vos marteaux ne restent pas oisifs! *Pin! pan!* Redoublez les coups sur l'enclume de Nemrod! Tournez contre les ennemis du ciel le fer de vos mines! »

Ces excitations grévistes sont écoutées. La Franconie se soulève; Münzer excite au carnage : « *Pan! pan! pan!* Voici l'heure! Chassez les méchants comme des chiens! Aucune pitié : chassez, tuez ceux qui vous implorent. Le feu brûle; le sang ne doit pas se refroidir sur votre épée, et les tours doivent tomber sous vos coups. » La guerre fut épouvantable. Cette page d'histoire semble un numéro de journal de notre temps, dans le genre du *Cri du peuple*. Les détails atroces ne manquent pas : le gouverneur de Weinsberg coupé en morceaux sous les yeux de sa femme; celle-ci jetée ensuite avec son enfant sur un tas de fumier, etc. Carlostad encourageait à « l'œuvre sainte ».

Cette révolution fut étouffée dans le sang, et Luther, apprenant la défaite des paysans, se rejeta du côté des seigneurs, qu'il avait appelés voleurs, pour les exciter à un carnage impitoyable des révoltés : « Alions, princes, aux armes! battez, per-

cez, tuez en face et par derrière; rien n'est plus diabolique qu'un séditieux, c'est un chien enragé, qui vous mord si vous ne le finissez », etc.

En quelque mois de cette guerre, il y eut plus de cent mille hommes tués, sept villes rasées, trois cents églises incendiées, d'immenses trésors de peinture, de sculpture, de vitraux et d'incisions anéantis. Luther à la vue de ces monts de cadavres et de ruines, reconnaissait son œuvre et s'en vantait en buvant la bière. — Voilà celui dont on a voulu faire l'apothéose en Europe, il y a trois ans; voilà le premier héros des grèves, le père de nos modernes démagogues. Toute révolte mène à d'autres révoltes : le socialisme, c'est le protestantisme politique.

L'ÉGLISE ET L'ESCLAVAGE

Des journaux maçonniques ont audacieusement affirmé que pendant des siècles l'Église catholique avait admis, accepté et même « pratiqué » l'esclavage.

Le *Monde* fait bonne justice de cette calomnie dans un article dont on lira avec plaisir quelques extraits.

Il faut vraiment bien mépriser ses lecteurs pour leur infliger une pareille thèse. Devant quelle influence donc le mal a-t-il reculé et disparu? Est-ce chez Aristote, chez Varron ou chez Epictète que les adversaires de l'esclavage puisèrent leurs doctrines? Et les serfs durent-ils leur émancipation aux cinq à six vers de Térence et d'Euripide sur les tristesses de la servitude?

De l'Évangile ou de Cicéron, qui proclama le plus haut les prérogatives de l'âme humaine, et qui prit plus énergiquement la défense des humbles et des opprimés? Que M. Bigot réponde. Aux rares et stériles protestations de quelques âmes élevées, le christianisme vint enfin ajouter le retentissement de sa grande voix. La fraternité des hommes, la dignité du travail, le devoir absolu de la perfection, avec ces trois principes, revêtus de l'autorité de Dieu même, le genre humain entra dans une phase nouvelle, commença la grande bataille du bien contre le mal et fit reculer peu à peu tous les fléaux qui désolaient la société antique. Le jour même où vint au monde « Celui qui voulut, selon le mot de l'Apôtre, rétablir la race d'Adam dans sa dignité première » et « racheter l'homme de la servitude », ce jour-là l'esclavage

était vaincu. Ministres de la politique sacrée, les Papes traduisent, rappellent à toute heure les revendications de l'Évangile et dirigent contre la barbarie une campagne qui ne prendra fin qu'avec l'affranchissement du dernier esclave.

« Puisque notre Rédempteur, écrit au vi^e siècle saint Grégoire le Grand, a daigné dans sa bonté racheter la chair de l'homme, afin de nous rendre notre liberté première en brisant par la grâce de sa divinité le lien de la servitude qui nous faisait captifs, c'est une action salutaire de rendre aux hommes par l'affranchissement, leur liberté native... Car, au commencement, la nature les a créés tous libres. C'est pourquoi, vous, Montanus et Thomas, serviteurs de la sainte Église romaine, que nous servons aussi, nous vous faisons libres à partir de ce jour et citoyens romains. »

Traversons cinq siècles et venons au pontificat d'un autre Grégoire, de Grégoire VII. Lorsque le roi de Dalmatie va rendre hommage au pontife, quels engagements Grégoire VII demande-t-il au monarque ? Il arrache au roi barbare la promesse d'interdire la vente des hommes.

Au xii^e siècle, le concile de Toulouse, présidé par Calixte II, fulmine sous son inspiration le canon suivant : *Aucune puissance ecclésiastique ou séculière ne mettra en servitude des hommes libres, clercs ou laïques.* A la fin de ce même siècle, Alexandre III, animé du même esprit que ses prédécesseurs, se fait le tuteur des serfs avec le même généreux enthousiasme. Défense est faite au roi maure de Valence d'entretenir des esclaves, « attendu que nul n'est esclave de sa nature et que Dieu a fait tous les hommes libres ».

Au xiii^e siècle, Grégoire IX ne condamne pas seulement les possesseurs d'esclaves. Sa sollicitude enveloppe les serfs ; dans une lettre adressée aux seigneurs polonais, il prend sous sa tutelle leurs vassaux et s'indigne de voir ravalé au métier de fauconniers des hommes que le sang du Christ a rachetés.

Il faut citer aussi l'acte d'affranchissement que signa quelques années plus tard Alexandre IV, quand les sujets d'Eccelin et d'Albéric firent appel à sa justice : « Attendu, répond l'illustre pontife, que les hommes, égaux par nature, sont asservis par l'esclavage du péché, il paraît juste que ceux qui abusent du pouvoir à eux accordé par Celui d'où dérive toute puissance soient privés de toute autorité sur leurs serviteurs. C'est pourquoi nous déclarons libres les serfs et serves qui se soustrairont

à l'obéissance d'Eccelin et d'Albéric, *lesquels pourront jouir de la liberté comme s'ils étaient nés chrétiens libres.* »

Quelle fut la conséquence de cette croisade? Grâce aux efforts déployés par les papes et par les évêques, le trafic de la chair humaine avait presque entièrement cessé de souiller le sol de l'Europe vers la fin du XII^e siècle. La France en est débarrassée dès le X^e siècle. Moins docile aux enseignements pontificaux, l'Angleterre est encore un siècle plus tard le théâtre de cet abominable commerce. Une chronique du XII^e siècle nous montre Wulstan, évêque de Worcester, prêchant avec une apostolique ardeur contre les marchands d'esclaves. Peu de temps après, un concile de Londres (1102) interdit toute industrie de ce genre, sans réussir néanmoins à l'extirper. C'est seulement en 1171 que le synode d'Armagh obtient la libération de tous les serfs de l'Irlande et débarrasse les îles Britanniques de ce fléau.

Divers décrets des conciles avaient préalablement adouci le sort des malheureux nés dans la servitude. Si l'on jette, en effet, les yeux sur la collection du P. Labbe, on y trouve des canons qui défendent de faire travailler l'esclave depuis le samedi soir jusqu'au dimanche soir, et déclarent que si cette interdiction n'est pas respectée, l'esclave prend aussitôt rang d'homme libre. L'Église lance ses foudres contre le meurtrier d'un serf et donne l'abri de ses asiles aux esclaves fugitifs. Autorisés par les synodes à libérer les esclaves des terres ecclésiastiques sans consulter leur clergé, les évêques font un fréquent usage de ce droit. Est-ce une préoccupation temporaire qui préside aux émancipations? Non! De nombreuses chartes prouvent que l'affranchissement est toujours dicté par un motif chrétien; la cérémonie de la manumission a pour théâtre ordinaire le temple, où l'Église, par la voix du prêtre, prend solennellement le nouveau citoyen sous ses auspices.

Les papes et les évêques travaillent-ils seuls à l'affranchissement des esclaves? Les moines sont les auxiliaires les plus dévoués de cette œuvre réparatrice. Leur horreur contre les iniquités dont l'esclavage est la source est même telle que les païens ne reçoivent le baptême et les pécheurs l'absolution qu'après avoir congédié les serfs qui leur font cortège. Fortunat nous montre les esclaves espagnols, scots, bretons, gascons, burgonds, accourant en foule auprès de saint Germain, « bien sûrs qu'il les affranchirait ». Le pieux évêque reçoit-il une aumône, son premier mouvement est de s'écrier : « Rendons grâces à la

divine Clémence, car nous pourrons racheter un esclave. » Justinien avait autorisé les esclaves à se faire moines malgré leurs maîtres, sauf à procurer à ces derniers une indemnité. Grégoire le Grand prescrit même de racheter aux frais de l'Église tout esclave qui voudrait se faire chrétien. Plus tard, l'Église décrète l'affranchissement des esclaves auxquels leurs maîtres imposent un travail exagéré. Les actes de manumission sont enregistrés sur les missels, en regard du texte évangélique dont ils sont l'application. Les monastères consacrent plus tard à la rédemption des captifs les revenus de leurs biens, les aumônes des fidèles et le produit de leurs propres travaux.

Dans la magnifique Lettre adressée le 5 mai dernier aux évêques du Brésil, Léon XIII fait connaître l'attitude que prit l'Église en face des conquérants espagnols qui crurent devoir rétablir l'esclavage pour exploiter les richesses métalliques du Nouveau-Monde.

Le pape Urbain VIII, dans son zèle « pour la cause de l'humanité et de la justice », défendit, dans une bulle du 22 avril 1639, non seulement de garder, de vendre, d'acheter, d'échanger des esclaves, mais encore *de prêcher et d'enseigner que ce trafic est licite*.

Toujours féconde, l'Église enfanta des instituts monastiques nouveaux qui s'adjugèrent pour mission de racheter les captifs. Les pirates barbaresques enlevaient tous les ans des milliers de chrétiens sur les côtes de la Méditerranée et les réduisaient en servitude. Les Lazaristes, les Trinitaires et les Pères de la Merci parcoururent l'Europe et recueillirent des souscriptions destinées au rachat des captifs. L'argent manquait-il, les admirables religieux poussaient le dévouement jusqu'à prendre la place et les chaînes des esclaves. L'ordre des Trinitaires délivra neuf cent mille captifs, et l'ordre de la Merci cinq cent mille ; total : un million quatre cent mille. Et quelles cruelles exigences il fallait parfois subir ! Il y eut des rachats, entre autres celui de l'immortel auteur de *Don Quichotte*, Cervantès, qui coûtèrent jusqu'à 25,000 livres aux Pères de la Merci. Mgr Pavy calcule que la délivrance de ce million et demi d'esclaves a dû s'élever à la somme énorme de *huit milliards quatre cents millions*.

Telle est l'œuvre que les Papes, les évêques et les moines ont accomplie, et que M. Ch. Bigot essaie de biffer aujourd'hui d'un trait de plume. C'est en face de cette magnifique croisade

que le professeur d'histoire de Saint-Cyr a le sang-froid de libeller ces lignes :

« L'Église catholique a, pendant dix-huit siècles, admis, accepté, pratiqué l'esclavage. »

Certes, il est toujours douloureux de voir altérer la vérité, mais n'est-il pas consolant aussi de constater que, pour combattre l'Église, les libres-penseurs sont condamnés à n'employer d'autre arme que l'imposture ?

AUX CARMES

Depuis le 2 septembre, les Pères Carmes de Paris ont ouvert les cryptes de leur chapelle au public, et le spectacle qui y est offert est aussi impressionnant que les scènes évoquées ont été dramatiques.

On sait que l'établissement des Carmes fut — de 1792 à 1794 — transformé — travesti plutôt — en maison d'arrêt par la Révolution. Dans sa séance du 11 août 1792, la Commune de Paris prescrivait l'arrestation des nobles et des prêtres et leur incarcération, soit au séminaire de Saint-Frmin, situé rue Saint-Victor, et devenu plus tard la caserne de la Garde de Paris, et, sous Caussidière, des Montagnards, soit à l'Abbaye, soit aux Carmes. Le soir même, les Carmes regorgeaient d'évêques et de prêtres, qui avaient refusé de prêter serment et de reconnaître le fameux Jean-Baptiste Gobel, élu archevêque de Paris, aux lieu et place de Mgr de Juigné : la majeure partie n'en devait plus sortir !

En quelques jours les Carmes engouffrèrent près de trois cents prisonniers, entassés dans la chapelle, jetés sur des matelas, serrés les uns contre les autres, sur le pavé, sur les dalles et jusque sur le marche-pied de l'autel.

Le 30 août, la Commune, après avoir décidé d'abord que les prêtres réfractaires seraient expatriés, puis ensuite... condamnés à mort, arrêta que « les sections seraient chargées de juger, sous leur responsabilité, les citoyens emprisonnés ». C'était ouvrir, toutes grandes, les portes des prisons aux massacreurs ; et c'est si vrai que les Tallien, les Danton, les Fabre d'Églantine et les Robespierre en firent immédiatement sortir ceux auxquels ils s'intéressaient (notamment un abbé Bérardier,

ancien principal du Collège Louis-le-Grand, où l'avocat et député d'Arras avait fait, sous sa direction, d'excellentes études).

Quant aux prêtres, internés aux Carmes, l'hypocrite procureur de la Commune, Manuel, eut une façon machiavélique de tromper leurs espérances, en leur déclarant que « leur affaire serait réglée et finie » le 2 ou 3 septembre.

En effet, leur affaire fut bien « réglée » dès le 2, puisqu'ils furent à peu près tous massacrés.

Un peu avant quatre heures, en effet, on les fit tous sortir de la chapelle et on les poussa, troupeau voué au couteau, vers le jardin, où les « Marseillais », auxquels Maillard avait crié : « Allons aux Carmes ! » se ruèrent, armés de sabres, de fusils, de piques et de haches, sur ces malheureux et en firent une tuerie épouvantable.

Deux cents égorgés, en moins de deux heures ! Avant six heures le silence régnait aux Carmes, le silence du crime assouvi...

Un abbé Girault, absorbé auprès du bassin central par la lecture de son bréviaire, eut le premier la tête fendue d'un coup de hache ; deux frères, MM. de la Rochefoucauld, évêques de Beauvais et de Saintes ; l'archevêque d'Arles — Mgr Duleau — furent assassinés dans les bras l'un de l'autre. Un abbé Gallais, qui s'était fait l'économe des détenus, et n'avait pas eu le temps de régler avec les restaurateurs, remit son portefeuille au commissaire Violette : « Je ne crois pas, monsieur, pouvoir déposer ces 352 livres en mains plus sûres ; vous paierez pour moi ! » et il remit, en outre, sa bourse et sa montre pour les pauvres. Après quoi, il tendit le cou aux assassins...

Et cette abominable besogne achevée, les égorgeurs allèrent boire, s'essuyant les mains aux murs et y collant leurs épées dégouttantes de sang, dans une salle où nous retrouverons bientôt leurs traces...

*
* *

C'est cette date honteuse pour la Révolution, dont les Carmes célèbrent l'anniversaire, en disant la messe pour les victimes, en exposant à la vénération du plus grand nombre, à la respectable curiosité des autres, les restes, — sacrés débris, vénérables reliques ! — des Massacrés de 1792...

Par un sentiment particulier d'admiration pour Mgr Affre, qui a légué à son clergé de Paris les Carmes, et pour le T. R. P. Lacordaire, qui y restaura et y installa l'Ordre de Saint-Dominique, on trouve, dans une des chapelles des cryptes, les orne-

ments pontificaux dont était revêtu le saint prélat, lorsqu'il fut tué sur une des barricades du faubourg Saint-Antoine, où, par un dévouement sublime, il était allé, un rameau à la main, porter des paroles de paix, auxquelles on répondit... en l'assassinant.

A côté de la dernière robe portée par le P. Lacordaire et d'une lettre de lui, adressée de Sorèze, le 18 juillet 1857, à un M. Fiat, rue Saint-Sulpice, 23, se dresse une croix énorme, sur laquelle il se faisait attacher et flageller.

De l'autre côté du pilier, où est adossée cette croix, fort épaisse, fort lourde et de la dimension que comportait celle du Christ, est placée une grande statue en pierre de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus dans ses bras au pied de laquelle s'étaient réfugiés pour prier et mourir, et furent égorgés tant de prêtres le 2 septembre 1792! Les assises en sont restées maculées d'éclaboussures de sang.

A côté de la robe du P. Lacordaire est un fauteuil en tapisserie de Beauvais, sur lequel Mgr de La Rochefoucauld aimait à s'asseoir et où il fut égorgé, la tapisserie est l'œuvre du prélat lui-même qui, à son temps perdu, se livrait à ce genre de travail avec un grand art. Non loin, une gravure du temps reproduit la scène du massacre de l'abbé Ermès dans les bras du prélat, et en présence de l'impassible Ricottet, commissaire de la Commune. Le jeune abbé Ermès venait d'être nommé aumônier... des patients!

Deux grands obituaires, en regard l'un de l'autre, se dressent de chaque côté de l'autel, dans la chapelle expiatoire — toujours sous les cryptes; dans des espèces d'emboîtements sont placées vingt-quatre têtes des martyrs, et, de chaque côté aussi de l'obituaire de droite, s'étagent des jonchées d'ossements entassés, — tibias, crânes rongés, fémurs, — un véritable champ mortuaire!

Au bas, sont ces inscriptions :

« Ayant préféré la mort à la violation de la sainte loi de Dieu, ils ont été massacrés. »

Et puis :

« Souvenez-vous de ces hommes, qui furent à votre tête et qui vous annoncèrent la parole de Dieu. Contemplez leur fin précieuse devant Dieu et imitez leur foi. »

Dans un sanctuaire voisin, les murs, soigneusement transportés du jardin, les dalles, enlevées de l'oratoire, où tant de

prêtres furent fusillés ou massacrés, sont encore imprégnés du sang, troués de balles.

Et le buste en cire du saint et jeune abbé Ermès, revêtu de la robe noire, avec croix rouge sur la poitrine et sur l'épaule, telle qu'il la portait, en mourant...

Les restes de la famille du célèbre abbé de Rancé, le réformateur de la Trappe et le grand ami de Bossuet, sont dans cette chapelle, avec ceux d'Ozanam.

Eh bien! sur ces Carmes, dont les sanglantes orgies avaient soulevé tant de réprobation; sur cette demeure, où tant d'im-molations semblaient appeler la réparation la plus exemplaire, l'indifférence étendit, presque aussitôt, comme un manteau d'oubli; — et, en mars 1793, c'était devenu un rendez-vous... de plaisir! Oui! ces jardins encore trempés de sang, le restaurateur Langlieux — celui-là même à qui l'abbé Gallais recommandait de remettre 352 livres, qui ne sortirent jamais de la poche du commissaire de la Commune — les avait transformés en... fête champêtre, à l'enseigne du *Bal des Tilleuls*; et le Bal des Tilleuls jouit, quelque temps, d'une vogue méritée, grâce aux excentricités chorégraphiques, déjà recherchées, des Grille-d'Égout et des La Goulue de l'époque...

NOTRE-DAME DU FOLGOËT (1).

Ave, Maria.

Je vous salue, Marie,

C'est le propre de l'Eglise catholique d'exprimer sa doctrine par sa liturgie et d'avoir égard aux conditions de la nature humaine, à la fois spirituelle et sensible, en traduisant les vérités de la foi dans le langage frappant d'un acte symbolique. Or, qu'est-ce qu'une couronne dans la pensée des peuples, sinon un emblème de la souveraineté? C'est à ce signe éclatant que se rattache l'idée du pouvoir dans sa plus haute expression. Lorsqu'un homme apparaît au milieu de ses semblables le front ceint du diadème, cette marque de distinction unique rappelle à tous l'autorité dont il est revêtu; et ce n'est pas une vaine pompe que le couronnement des princes de la terre : de telles solennités

(1) Discours prononcé par Monseigneur l'évêque d'Angers, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame du Folgoët, le 8 septembre 1888.

fortifient le sentiment du droit, et le respect grandit à la vue d'un honneur réservé aux plus hauts dépositaires de la puissance publique.

Mais que sont les pouvoirs d'ici-bas en regard de la royauté de Marie, de cette souveraineté qui n'est pas de main d'homme? N'est-ce pas Dieu qui a couronné de gloire et d'honneur cette fille d'Adam, en attachant à son front un diadème d'une beauté incomparable : *diadema speciei* (1)? Dieu a couronné Marie à Nazareth quand il la donnait pour mère à l'immortel Roi des siècles; il l'a couronnée sur le Calvaire lorsqu'il invitait toute l'humanité à se ranger sous le sceptre de sa bonté maternelle; il l'a couronnée dans le Ciel en l'établissant reine des anges et des hommes. Et que de privilèges sont venus rehausser, comme autant de pierres précieuses, cette couronne de Marie! son immaculée conception, sa virginité restée intacte dans sa maternité, son innocence écartant jusqu'à l'ombre du péché, son triomphe sur la mort elle-même, toutes les richesses de la grâce et toutes les magnificences de la gloire ramassées dans ce chef-d'œuvre des mains divines, voilà ce qui ajoute à l'éclat d'une royauté dont rien n'approche dans l'ordre purement humain. La couronne de Marie est comme le tissu de toutes ces grandeurs surnaturelles venant se réunir et former autour de sa tête le bandeau de la majesté souveraine. Et cette couronne est l'œuvre même de Dieu, qui s'est plu à tirer du néant l'une de ses créatures pour la sacrer reine du monde.

Vous comprenez dès lors, mes très chers frères, la haute signification de la cérémonie à laquelle votre évêque vous a conviés. Toutes les merveilles que je viens d'indiquer, nous voulons les exprimer, les figurer, les symboliser dans un acte extérieur et sensible qui rappelle les titres de la sainte Vierge à l'amour et à la vénération des hommes. En posant sur le front de Marie cette couronne, magnifique emblème de la majesté royale, nous voulons proclamer ses prérogatives, affirmer sa puissance et publier ses bienfaits, nous voulons saluer, dans celle qui est tout ensemble notre souveraine et notre mère, un pouvoir qui n'a d'égal que sa dignité et son amour.

Voilà ce que signifie le couronnement d'une image de la sainte Vierge. Mais d'où vient que ces lieux ont été choisis de préférence à tant d'autres pour une proclamation aussi solennelle de

(1) Sagesse, V, 17.

la royauté de Marie ? Qu'est-ce donc qui s'est passé dans ce coin de la Bretagne pour justifier un privilège que l'Eglise réserve aux sanctuaires les plus fameux ? Pourquoi cette foule de pèlerins accourus de toutes parts ; ces paroisses entières qui se sont ébranlées à la voix de leurs pasteurs pour prendre le chemin du Folgoët, la croix en tête et sous la bannière des saints ; puis, au milieu d'un concours de fidèles sans pareil, ces princes de l'Eglise venus pour rehausser tant de splendeurs par l'éclat et la dignité de leur sacerdoce ? pourquoi tout ce grand spectacle de la foi ? En d'autres termes, par suite de quels événements et à quelles fins la très sainte Vierge s'est-elle plu à ériger le trône de sa clémence sur ce point privilégié du pays de Léon ? C'est ce que vous m'avez invité à rappeler aujourd'hui, Monseigneur de Quimper, en m'associant à des fêtes qui resteront l'une des joies de votre épiscopat si heureusement inauguré sous les auspices de Notre-Dame du Folgoët.

I

C'était vers le milieu du quatorzième siècle. Les destinées de la Bretagne se jouaient, sur les champs de bataille, entre deux maisons rivales. Luttés sanglantes, où la bravoure des Duguesclin, des Beaumanoir et des Clisson ne parvenait pas à faire oublier tout ce qu'il en résultait pour les peuples d'infortunes et de calamités. Sur un théâtre plus vaste encore, la France et l'Angleterre venaient de s'engager dans ce duel à mort de cent ans ou devait s'épuiser le meilleur de leur sang pour la plus stérile des causes. Enfin l'on touchait aux origines de ce fatal schisme d'Occident qui allait ajouter le trouble des esprits à tant de haines et de compétitions. Ainsi la société chrétienne, parvenue à son apogée au siècle de saint Louis et d'Innocent III, perdait-elle chaque jour de sa force et de son unité dans des guerres intestines qui devenaient pour elle autant de causes de division et d'affaiblissement.

Or, pendant que ces drames de l'histoire se déroulaient sur la scène du monde, loin du bruit des camps et de l'agitation des jours, il s'écoulait aux lieux où nous sommes une de ces vies que la solitude couvre de silence et d'obscurité, mais dont l'éclat surnaturel n'en reluit que davantage au regard de Dieu. Un pauvre enfant s'y était retiré, à la mort de son père et de sa mère, pour y vivre de prière et d'austérité. Un tronc de chêne pour abri, la terre nue pour lit de repos, une fontaine pour y

tremper son pain mendié de porte en porte, c'est à quoi se réduisait l'ermitage de l'orphelin de Kerbriand. Oh ! pour lui, il n'y avait ni Blois ni Montfort, ni Jeanne de Penthièvre ni Jeanne de Flandre : son cœur montait plus haut, absorbé qu'il était dans une passion surhumaine. Était-ce manque de culture, ou bien son esprit détaché de la terre n'avait-il pu s'ouvrir à d'autres préoccupations ? Le fait est que toute sa science se résumait en deux mots. Ces mots, dans lesquels son âme passait tout entière, il les disait le jour, il les redisait la nuit ; et à l'entendre répéter sans cesse *Ave Maria*, le monde traitait de fou le pauvre Salaün. Quarante années se passèrent de la sorte, entre les mépris de la foule et la salutation ininterrompue de cet ange d'innocence et de pureté. Puis vint un jour où le dernier *Ave Maria* expira sur les lèvres de l'humble solitaire ; des mains pieuses l'ensevelirent au pied de son chêne, à quelques pas de sa fontaine préférée, simplement et sans le moindre appareil, tant il y avait lieu de penser qu'un éternel oubli allait passer sur cette tombe obscure et ignorée de tous.

Mais, ô triomphe de l'humilité ! ô bonté toute puissante de la Vierge Marie ! A quelque temps de là, qu'est-ce que je vois ? et qu'est-ce que j'entends ? Non, l'*Ave Maria* ne s'était pas éteint sur les lèvres de l'ermite expirant : le voilà qui sort de sa bouche et de son cœur comme un refrain d'outre-tombe, gravé en lettres d'or dans le calice d'une fleur, emblème miraculeux de tant de candeur et de simplicité. Cet *Ave Maria* de Salaün, la Bretagne toute entière viendra le redire sur son tombeau fleurdelisé. Là viendront les rois et les princes de la terre, depuis Jean IV de Bretagne jusqu'à François I^{er} de France, et ils tiendront à honneur d'incliner leur sceptre devant l'image de ce mendiant. Là viendront, sur les pas d'Anne de Bretagne, toutes ces familles illustrées par le conseil et par l'épée, et de leurs armoiries rassemblées autour de celui qui avait été le rebut et la balayure du monde, ils lui formeront un blason incomparable de gloire et de noblesse, Là viendront se rencontrer pour la première fois, sur la tombe de cet enfant du peuple, l'hermine de Bretagne et le lys de France, et cette alliance imprévue sera le signe prophétique de l'union qui se fera définitivement un siècle plus tard. Là viendront les évêques de Léon, à la suite de Guillaume de Rochefort, et ils chargeront un clergé d'élite de continuer à travers les siècles l'œuvre de louange et de bénédiction inaugurée par ce « pauvre innocent ». Je vous salue,

Marie ! Tel est le cri qui sortira de toutes les poitrines, dans ces lieux désormais consacrés par le miracle ; et l'église du Folgoët elle-même ne sera qu'un gigantesque *Ave Maria* en dentelles de pierre, que le peuple du Léon fera monter vers le ciel comme le magnifique témoignage de sa dévotion envers la Mère de Dieu.

Ah ! je comprends, devant ce triomphe du surnaturel, devant cette glorification merveilleuse de la pauvreté chrétienne, je comprends le grand langage de Pascal humiliant devant la grâce l'orgueil de la nature : « Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes, ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela et soi ; et les corps rien. Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble, et toutes leurs productions, ne valent pas le moindre mouvement de charité ; cela est d'un ordre infiniment plus élevé. De tous les corps ensemble, en ne saurait en faire réussir une petite pensée ; cela est impossible et d'un autre ordre. De tous les corps et esprits on n'en saurait tirer un mouvement de vraie charité ; cela est impossible et d'un autre ordre, surnaturel (1). »

Oui, surnaturel : c'est le mot qui domine toute cette histoire en apparence si étrange ; et voilà ce qui en fait l'incomparable grandeur. Qu'est-ce qui reste aujourd'hui du drame de vingt-deux ans dont la Bretagne était le théâtre du vivant de Salaün ? Qui est-ce qui s'émeut encore au nom de Charles de Blois ou de Jean de Montfort, au souvenir de ces quinze cents combats et de ces huit cents sièges, terribles épisodes d'une lutte désormais oubliée ? Tout ce bruit est allé se perdre dans l'indifférence des peuples. Mais les traditions du Folgoët sont restées debout toujours vivantes ; mais à cinq siècles de distance, l'*Ave Maria* de Salaün retentit encore au fond de nos cœurs ; et, tout à l'heure, évêques, prêtres, peuple chrétien, tous ensemble, nous cueillerons cet *Ave Maria* sur les lèvres de celui qu'on appelait par dérision le « fou du bois », pour l'attacher comme un diadème au front de Marie. Voilà le surnaturel.

Aussi bien, toute la science des saints pourrait-elle se résumer dans les deux mots que répétait ce sublime ignorant. Saint Paul écrivait aux Corinthiens qu'il ne prétendait pas savoir autre chose que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Pour Salaün, il ne sait que les deux premiers mots de la salutation

(1) *Pensées* de Pascal, article XVII, 1.

angélique; mais que de choses dans ces deux mots! quels trésors de science et de sagesse! Saluer Marie, c'était reconnaître et bénir l'œuvre de Dieu dans toutes ses grandeurs et avec toutes ses magnificences. En saluant Marie, le pieux solitaire de la forêt de Lesneven chantait la création dont elle est le chef-d'œuvre après l'humanité sainte du Christ. Dans Marie, il saluait les anges qui la proclament leur souveraine. Il saluait le Verbe qui s'est fait chair dans les chastes flancs de la Vierge. Il saluait l'adorable victime qui a pris de Marie le sang répandu sur le Calvaire pour la rédemption du monde. Il saluait toute cette généalogie de saints dont Marie est la tige. Il saluait, il chantait tout ce que Dieu a fait par le ministère de Marie au ciel et sur la terre, pour le temps et pour l'éternité. *Ave Maria*: histoire et doctrine, tout se renfermait pour lui dans ce cri du cœur; et parce que ce cri partait d'un cœur transfiguré par la grâce, d'un cœur tout embrasé du feu de la divine charité, la Vierge Marie, laissant de côté le palais des princes et la demeure des riches, a choisi de préférence, pour y établir son trône de clémence et de majesté, les lieux où ce pauvre avait prié, avait gémé, avait souffert, aussi petit aux yeux des hommes qu'il était grand devant Dieu, et d'autant plus digne d'être exalté après sa mort qu'il n'avait cherché pendant sa vie que l'abaissement et l'oubli.

Je viens de raconter par suite de quels événements Notre-Dame du Folgoët est devenue pour la Bretagne une source de grâces et de bénédictions; il me reste à vous dire à quelles fins la royauté de Marie s'est affirmée avec tant d'éclat sur cette terre du Léon.

(A suivre.)

MGR FREPPEL.

LE JOURNAL DE FRÉDÉRIC III

Le *Journal* commence le 11 juillet 1870 par de très courtes notes quotidiennes :

11 juillet. — M. de Thile, sous-secrétaire aux affaires étrangères, ne sait comment faire entre Ems, Varzin et Sigmaringen. Le prince Léopold de Hohenzollern se trouve dans les Alpes. Le chargé d'affaires de France, M. Le Sourd, dit à l'ambassadeur d'Autriche qu'il va partir, personne n'étant là pour négocier.

12 juillet. — Bismarck veut venir ; Reuss et Gortschakof sont arrivés.

13 juillet. — Long entretien avec Bismarck. Il a reçu le 12, très tard, de Madrid, la nouvelle de la renonciation du prince Léopold. Il regarde la paix comme assurée. Il veut rentrer à Varzin. Il est surpris de la tournure que prennent les événements à Paris, Gortschakof est aussi pacifique. Bien qu'ayant appris que la France demande des garanties pour l'avenir, il faut attendre. Cela s'arrangera aussi. J'admire notre conduite, celle du prince et l'attitude de nos journaux. J'apprends de Paris que Napoléon aurait dit à un de ses anciens ministres que les affaires d'Espagne lui étaient indifférentes, mais qu'il s'agissait de vider la rivalité entre la France et la Prusse.

14 juillet. — Ces nouvelles belliqueuses sont confirmées.

15 juillet. — Bismarck annonce qu'il part avec Roon et Moltke au devant du roi jusqu'à Brandenbourg ; il considère que des concessions nouvelles n'assureront plus la paix. Lui et Moltke ont une médiocre idée de la force et de l'organisation de l'armée française. Je demande alors avec insistance la mobilisation immédiate de l'armée et de la marine pour ne pas perdre de temps. Ma demande est admise. Je l'annonce au public. Le roi m'embrasse, très ému. Nous sentons tous deux de quoi il s'agit. Il monte avec moi en voiture. Réception enthousiaste. J'appelle l'attention du roi sur le chant *Die Wacht am Rhein*. Les strophes sont tout à fait en situation.

16 juillet. — L'Allemagne se lève comme un seul homme ; elle fera son unité.

18 juillet. — On formera trois armées. Je commanderai celle du Sud ; j'ai ainsi la tâche la plus difficile. Il faut combattre un adversaire aussi redoutable que l'armée française avec des troupes qui nous en veulent et n'ont pas été dressées à notre école tant s'en faut.

19 juillet. — Je reçois ma nomination officielle. Ouverture du Reichstag. Je vais avec le roi à Charlottenbourg ; c'est l'anniversaire de la mort de la reine Louise. Le cœur serré, nous prions longuement sur le tombeau de nos grands-parents. En sortant je dis à mon père qu'une lutte commencée sous de tels auspices devait réussir. L'après-midi se passe tranquillement avec ma femme et mes enfants.

20 juillet. — Moltke me conseille de ne pas aller encore dans le Sud. Bismarck est d'un avis entièrement opposé. Il m'engage

à annoncer mon arrivée aux monarques par télégramme en clair. L'effet sera excellent. Le roi y adhère. Les télégrammes sont envoyés.

24 juillet. — Baptême de mon dernier-né. Grande cérémonie. Le roi est trop ému pour tenir l'enfant. Qui de nous reviendra ? Mais la victoire est certaine. Je suis désigné pour occuper une position de réserve, appelée surtout à agir dans les flancs de l'armée principale. Je ne pourrai guère exécuter de grandes entreprises.

Le prince royal part pour le sud de l'Allemagne. Il note à Munich que le roi Louis a beaucoup changé. Il a perdu de sa beauté ; des dents de devant lui manquent ; il est pâle, amaigri et nerveux. Il parle par saccades. Il n'attend pas que l'on réponde à ses questions ; il en pose de nouvelles étrangères au sujet de l'entretien. Usedom et Hohenlohe sont convaincus de la neutralité de l'Autriche, malgré l'attitude douteuse de Beust.

A Stuttgart, le roi de Wurtemberg reçoit le prince Frédéric avec raideur ; la reine est aimable, mais paraît très affectée. Le ministre Varnbuehler proteste de son patriotisme et assure qu'en 1867 il a déclaré à Napoléon qu'en présence d'une attaque l'Allemagne serait unie ; il demande que l'on admette un délégué wurtembourgeois au quartier général.

L'enthousiasme de la députation au départ m'embarrasse presque, continue le prince. Que de grands devoirs nous impose l'attitude de ce peuple qui a des sentiments si allemands ! Ce serait sage d'admettre certaines de ses prétentions, par exemple le droit d'avoir des ambassadeurs...

1^{er} septembre. — Le comte Bothmer apporte la nouvelle que Napoléon est à Sedan. Le roi, faisant une incroyable plaisanterie, me demande ce que nous ferons avec Napoléon, s'il était prisonnier. Le drapeau blanc est hissé sur Sedan. Napoléon y est ; Bronsart lui a parlé. Il a dit qu'il enverra le général Reille. Les hourras ne manquent pas ; ils sont en proportion avec la grandeur de l'événement. On se demandait aussi si l'événement aurait d'heureuses suites. Un parlementaire arrive. Les princes sont présents ; Bismarck, Moltke, Roon forment un cercle au-

tour du roi. Je suis à côté de Sa Majesté. Reille arrive ; il est accablé, mais ne manque pas de dignité. Il apporte au roi la lettre de Napoléon. Après s'être concerté avec Bismarck, Moltke et moi, le roi dicte à Hatzfeld le brouillon de sa réponse, qu'il a copié plus tard de sa main. Beaucoup de peine à trouver ce qu'il faut pour écrire. Je fournis du papier timbré à l'aigle que je tire de mes arçons. Le grand-duc de Saxe Weimar fournit la plume et l'encre ; deux chaises de paille forment la table sur laquelle un officier pose sa sabretache. Je m'entretiens avec Reille, qui est un homme du monde très aimable, dans toute la force du terme. Il a été attaché à ma personne en 1867, et la part que j'ai prise à son sort lui a fait du bien. Quand Napoléon fut parti, nous nous tombions dans les bras, le roi et moi. Le souvenir du 3 juillet (Sadowa) s'empara de nous. Immense joie des troupes. Je n'ai pu retenir mes larmes tandis qu'on chantait l'hymne : *Danket alle Gott*.

2 septembre. — Je suis sous l'empire de cet aphorisme : « l'histoire est le grand tribunal du monde, » que j'ai appris sur les bancs de l'école. Wimpffen fait des difficultés. Napoléon arrive ; il se tient au milieu d'un champ de pommes de terre, près Donchéry. Bismarck et Moltke courent au devant de lui ; il voudrait des conditions de capitulation plus douces et le passage de l'armée en Belgique. Moltke croit que tout cela, ce sont des prétextes, car l'empereur n'est pas en sûreté à Sedan ; il craint pour ses voitures et ses bagages. Moltke est à la recherche d'un logement convenable, Bismarck cause avec Napoléon. Le roi insiste pour la reddition sans conditions ; les officiers peuvent se retirer en engageant leur parole d'honneur. A midi, signature de la capitulation, Bismarck et Moltke reviennent de leur promenade quotidienne ; ils ont parlé de tout, sauf de politique. Moltke est décoré de la Croix de fer de 1^{re} classe. Il propose Wilhemshöhe et demande que Napoléon soit dispensé de se montrer sur les hauteurs devant les troupes.

Nous allons à travers les bivouacs bavarois à Bellevue, où se trouve une calèche impériale et des fourgons avec valets et postillons poudrés à la Long-jumeau (*sic*). Nous sommes reçus par le général Castelnau. Napoléon paraît en grand uniforme à l'entrée du pavillon vitré. Il y conduisit le roi. Je fermai la porte et restai dehors. Napoléon accepta le séjour de Wilhemshöhe et apprit avec satisfaction qu'on lui donnerait une escorte d'honneur jusqu'à la frontière. Quand, au cours de l'entretien,

l'empereur émit la supposition qu'il avait eu devant lui Frédéric-Charles, le roi rectifia en disant qu'il n'avait eu que moi et le prince de Saxe. A la question où se trouvait Frédéric-Charles le roi fit l'éloge de l'armée française et de sa bravoure ; Napoléon approuva volontiers, mais ajouta qu'elle manquait de cette discipline qui distinguait notre armée. Notre artillerie était la plus forte du monde et les Français n'avaient pu y résister.

Après l'entrevue, qui dura un quart d'heure, l'empereur, en m'apercevant, me tendit la main, tandis que de l'autre, il essuyait une larme coulant le long des joues. Il exprima toute sa reconnaissance pour la générosité que lui avait témoignée le roi. Je demandai s'il avait pu reposer un peu la nuit. Il répondit que l'inquiétude pour les siens lui avait enlevé tout sommeil. Sur mon observation qu'il était regrettable que la guerre eût pris un caractère aussi sanglant, il dit que cela était d'autant plus terrible qu'il n'avait pas voulu la guerre. Depuis huit jours il n'avait aucune nouvelle, ni de l'impératrice, ni du prince impérial. Il demanda à leur télégraphier en chiffres, ce qui fut accordé. Nous nous séparâmes avec un *shake hand*. Son escorte avait des uniformes battant neuf, tandis que les nôtres avaient beaucoup souffert pendant la campagne. Après son départ, arriva un télégramme chiffré de l'impératrice. Je le lui fis expédier par Seckendorff. On a des craintes que les résultats de la guerre ne répondent pas aux vœux légitimes du peuple allemand.

6 septembre. — Je suis à Reims, logé chez Werlé (Cliquot). Je donne du champagne par exception ; autrement on n'en buvait pas chez moi, en campagne. La cathédrale et la salle de couronnement sont déparées par des surcharges d'ornements. Partout on veut la paix et grande est la colère contre Paris. On établit une distinction entre les Français et les Parisiens. Les gens s'étonnent de nous voir nous promener sans escorte. J'entends dire que Napoléon ne se serait jamais hasardé ainsi. Je compte sur le caractère sérieux de notre peuple ; c'est un devoir de travailler à l'organisation libérale de la vie publique et nationale.

10 octobre. — On organise le siège de Paris. Delbrück est arrivé à Versailles. La Bavière veut entrer dans la confédération de l'Allemagne du Nord, mais sous réserve d'avoir sa diplomatie. Les ministres sont divisés ; ils invoquent des déclarations contradictoires du roi, qui pendant une heure et demie

s'est entretenu avec Delbrück de questions étrangères pour la plupart à sa mission. Bismarck est très fâché contre Schneider, qui insère des choses fausses et manquant de tact dans le *Journal officiel*. Bismarck raconte que Chambord et Ollivier, ont écrit à Sa Majesté. Le premier se déclare prêt à obéir si son peuple l'appelle, mais il ne consentira jamais à une cession de territoire. Ollivier avoue qu'il a poussé à la guerre, mais il déconseille de réclamer des cessions de territoire.

L'un ne peut rien, l'autre est cause de tout, et tous les deux osent donner des avis au vainqueur. Bazaine veut envoyer son chef d'état-major pour des négociations à la fois politiques et militaires; Bismarck veut l'entendre, Roon et Moltke sont contre. Divisés entre eux, ils se reprochent mutuellement de se laisser sans nouvelles. Frédéric-Charles est aussi contre, parce qu'il craint que la capitulation ne soit conclue à Versailles, et non devant Metz où il commande. Le roi de Wurtemberg veut négocier directement, pour ne pas paraître se trouver à la remorque de la Bavière. Bismarck me dit qu'il a eu tort en 1866 d'avoir traité avec indifférence le rétablissement de la dignité impériale allemande. Il ne croyait pas que dans le peuple le désir de voir restaurer cette couronne fût général; il craint seulement une cour trop luxueuse. Je le rassure là-dessus.

18 octobre. — La fête de mon anniversaire se passe au milieu de circonstances uniques qui me rappellent tout le sérieux de la tâche que je devrai accomplir un jour au point de vue de la politique allemande. J'espère ne plus voir de guerre à l'avenir. Cette campagne sera ma dernière. Il est certain que beaucoup envisagent avec confiance la mission qui, s'il plaît à Dieu, me sera un jour dévolue. Cela m'encourage, car je sais que je mérite cette confiance. Les négociations actuelles sont difficiles. Bismarck s'y consacre entièrement. Le roi vient me voir de bon matin; il a cédé à mes prières et a mis la décoration de première classe de la Croix de fer. A table, il porte ma santé et dit : « A celui qui nous a conduits ici ! »

24 octobre. — Bismarck dit à mon beau-frère (le grand-duc de Bade) qu'après la guerre il fera campagne contre l'infailibilité du Pape.

30 octobre. — Thiers est arrivé. Il rencontre l'imposante landwehr de la garde; il évite toute conversation politique avant d'avoir été à Paris. Grande confusion dans les pourpar-

lers avec la Bavière. Les instructions viennent des montagnes où séjourne le roi Louis. A Berlin, les profanes demandent le bombardement de Paris. Le prince Othon de Bavière, appelé subitement à Munich, pour communication importante, me fait visite de congé. Il est tout pâle et a l'air misérable; il est secoué par la fièvre, tandis que je lui explique mes idées sur l'unité de la diplomatie, et je n'ai pu me rendre compte s'il m'écoute.

14 novembre. — Entretien avec Bismarck sur la question allemande. Il voudrait une solution, mais demande ce qu'il faudrait faire contre les Allemands du Sud. Faut-il les menacer? Je réponds : « Il n'y a pas de péril à le faire. Montrons-nous fermes et impérieux, et vous verrez que j'avais raison de dire que vous n'avez pas assez conscience de votre propre force. » Bismarck craint que des menaces ne jettent les États du Sud dans les bras de l'Autriche. Il faut, selon lui, laisser la question allemande se résoudre avec le temps. Je réponds que, représentant l'avenir, je ne pouvais admettre ces hésitations : il n'y avait pas besoin de recourir à la force ; on pouvait tranquillement courir le risque de voir la Bavière et le Wurtemberg se rallier à l'Autriche. S'ils l'osaient, rien de plus facile que de faire proclamer l'empire par les souverains allemands présents à Versailles et de promulguer cette constitution garantissant les droits du peuple allemand.

Les rois du Sud ne résisteraient pas à une telle pression. Bismarck m'objecte que mon opinion est isolée ; pour atteindre ce but, il faudrait plutôt une motion du Reichstag. Bismarck s'abrite derrière la volonté de Sa Majesté. Je réplique que je savais que son attitude négative suffirait pour entraîner le roi dans le même sens. Bismarck réplique que je lui fais des reproches, tandis qu'il y en a d'autres qui les méritent ; il faut tenir compte de la grande indépendance politique du roi, qui ne laisse passer aucune dépêche sans la lire et la corriger. Bismarck dit aussi que mon langage fera mauvais effet et qu'un kronprinz ne devrait pas manifester des idées comme les miennes.

Je protestai énergiquement contre cette façon de me fermer la bouche, surtout quand l'avenir était en jeu. Je ne voulais pas qu'on se méprît sur mes intentions. C'est à Sa Majesté seule qu'il appartenait de me prescrire le silence sur telle ou telle question, si on ne me croyait pas d'âge à avoir une opi-

nion. Bismarck dit que si le kronprinz commande, il obéira. A quoi je réplique que je n'avais pas à lui donner des ordres. Il dit ensuite qu'il ferait place à tout autre personnage que je croirais plus apte à conduire les affaires, mais que jusque-là il était obligé d'agir selon ses principes et l'expérience acquise.

Nous nous occupâmes ensuite de détails. En fin de compte, je dis : « Si j'ai été vif, c'est parce qu'il m'est impossible de regarder avec indifférence un événement aussi important pour l'histoire du monde. »

25 novembre. — Bismarck demande le bombardement; un mémoire de Blumenthal expose que le bombardement serait insensé, puisqu'on n'atteindrait que les forts, qu'il faudrait prendre d'assaut. Après quoi il faudrait s'y établir sous le feu de l'ennemi et s'emparer de l'enceinte de la ville.

26 novembre. — Les Berlinoises ont la folie du bombardement. Mme de B... me regarde comme le coupable qui s'y oppose, et j'ai raison; je ne veux pas commencer avant d'avoir toutes mes munitions. Nous aurions déjà pu commencer, mais il aurait fallu cesser faute de gargousses. Les badauds du champ de bataille raisonnent et critiquent l'emplacement des batteries. Je leur offre le commandement. Schneider fait la lecture au roi pendant le café, et le roi lui remet presque tous les télégrammes qui passent par ses mains pour arriver à la chancellerie, au grand et légitime désespoir de Bismarck.

29 décembre. — Lettre du roi des Belges, pleine de sympathies pour l'empereur et l'empire; le roi Léopold voit dans la fondation de l'empire le rétablissement de l'ordre et du droit en Europe, et considère que c'est là une mission « vraiment splendide ». Le roi dit encore qu'il s'efforce de remplir les devoirs que lui impose sa neutralité, mais que les avantages que donne cette situation ne sont pas sans avoir comme contre-partie de lourdes charges et de grandes difficultés. Il reproche aux étrangers d'abuser de la liberté de la presse belge pour nous combattre. La France, paraît-il, se plaint de ce que la Belgique laisse passer des blessés allemands et des vivres pour l'armée, alors qu'à des Français fugitifs elle refuse le retour dans leur pays.

30 décembre. — Mon père reçoit une lettre de félicitations de Berlin parce que nous avons commencé le bombardement. Je travaille avec le grand-duc de Bade à une proclamation pour l'empereur. Il y a un an que Napoléon m'a fait savoir qu'il allait

prendre Émile Ollivier pour premier ministre. Bismarck se montre très touché de la lettre du roi des Belges et me prie dans ma réponse de faire ressortir quelle garantie la Belgique trouvera dans une Allemagne forte, dont elle n'aura jamais rien à craindre et qui la protégera, tant qu'elle sera forte, contre la France.

31 décembre. — Mon père ne veut faire demain aucune proclamation officielle, parce que la réponse de la Bavière n'est pas arrivée. Delbrück annonce, par contre, que ce soir la constitution de l'empire paraîtra à Berlin, et que dès demain matin elle entrera en vigueur. Bismarck, que je trouve dans son lit et dont la chambre est un véritable capharnaüm, me déclare que, sans le consentement de la Bavière, il ne peut y avoir rien d'officiel. Je lui dis de ne pas oublier la date historique du 18 janvier, ce qui paraît lui convenir. Il nous est impossible de renoncer à l'Alsace et à la Lorraine, quoique cette acquisition deviendra bien précaire pour nous.

1^{er} janvier 1871. — Le roi, mon père, me salue ; il est très ému et souhaite qu'il me soit donné un jour de jouir en paix de la récolte qu'on fait aujourd'hui. Il dit qu'il ne peut espérer que l'unité de l'Allemagne soit durable, puisque les princes malheureusement ne pensent et n'agissent pas comme il serait à désirer, malgré le noble exemple que leur donne le grand-duc de Bade. Au dîner, le grand-duc porte un toast à l'empereur victorieux. Le roi répond qu'il n'acceptera la couronne que si toutes les dynasties régnantes en Allemagne y consentent.

12 janvier. — Je fais remarquer au roi qu'il y a urgence d'entendre Schleinitz, le ministre de Saxe, qui considère que le roi doit s'appeler « roi de Prusse, empereur élu d'Allemagne » et que cette dignité n'est que la modification du titre de président de la Confédération. Je suis d'avis qu'une pareille manière de voir est une véritable injure pour le prince comme pour le peuple.

13 janvier. — Un entretien de Bismarck avec Moltke a lieu chez moi. La discussion est vive. Le laconique Moltke devient éloquent. On fait venir Schleinitz.

15 janvier. — Werder demande s'il ne ferait pas mieux d'abandonner Belfort ; il croit que la prise de cette place n'est pas nécessaire pour pouvoir défendre l'Alsace. Moltke lit sa lettre et ajoute d'un ton glacial : « Votre Majesté m'approuvera de répondre au général de Werder qu'il ait à rester où il est et

à battre l'ennemi là où il le trouvera. » L'attitude et l'énergie de Moltke m'ont paru dignes d'admiration. Il ne lui a fallu qu'une seconde pour décider cette affaire.

Il a fait à Trochu, au sujet des hôpitaux, la réponse suivante : « Nous les ménagerons dès que nous serons assez rapprochés pour les distinguer. »

Le roi consent enfin à la proclamation de l'empire dans la salle des Glaces ; mais il ne veut pas s'occuper des préparatifs. Il refuse également de rien décider au sujet des insignes.

17 janvier. — Cette après-midi il y a eu, chez le roi, une séance à laquelle ont assisté Bismarck, Schleinitz et moi. Elle a eu lieu dans une salle surchauffée et a duré trois heures. L'objet de la discussion était : 1^o le titre à donner au chef du nouvel empire ; 2^o le règlement de la succession au trône. Dans la discussion relative au titre, Bismarck fait observer que, lors de la discussion sur la Constitution, les plénipotentiaires bava-rois ont déclaré ne pas vouloir admettre le titre d'empereur d'Allemagne et que, pour leur faire plaisir, et sans consulter préalablement Sa Majesté, il a accordé la formule : empereur allemand. Ce titre a déplu au roi et à moi aussi. Mais Bismarck a cherché à démontrer que le titre de : empereur d'Allemagne indiquait un pouvoir territorial sur l'empire, que nous ne possédons pas, tandis que le titre de : empereur allemand est la conséquence naturelle du titre : *imperator romanus*. Bismarck a ajouté qu'il fallait se résigner à prendre ce titre, mais que, du reste, dans le langage courant, on pourrait se servir de l'autre formule : empereur d'Allemagne. Comme nous avons n'avoir pas de pouvoir territorial sur l'empire, le roi et son successeur sont, pour ainsi dire, seuls désignés pour porter le titre impérial, et il faut rejeter l'avis émis par moi, à savoir que notre famille tout entière doit recevoir le titre impérial.

Après cela, longue discussion sur le rapport entre le titre d'empereur et de roi. Sa Majesté contrairement à la vieille tradition prussienne, estime que le titre d'empereur est supérieur à celui de roi. Les deux ministres et moi nous sommes d'un avis contraire, et nous nous appuyons sur les archives qui nous apprennent que Frédéric I^{er} en reconnaissant au tsar le titre d'empereur, a expressément déclaré que l'empereur n'aurait jamais la préséance sur le roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume I^{er}, en se rencontrant avec l'empereur d'Autriche, avait demandé lui-même à entrer en même temps

que lui dans une tente qui avait deux portes. Finalement, Bismarck a rappelé que ce n'est pas sous l'influence de l'humilité qui lui était familière en présence de la maison d'Autriche, que Frédéric-Guillaume IV a introduit le principe de la subordination de la Prusse à la maison archiducal d'Autriche. Le roi a répliqué que, puisque Frédéric-Guillaume III avait décidé, lors de sa rencontre avec Alexandre I^{er}, que ce dernier devait avoir la préséance en sa qualité d'empereur, il respecterait la volonté de son père. Mais lorsque, dans la suite de la discussion, il fut décidé que notre famille conserverait sa situation actuelle, le roi émit de nouveau le désir que l'on exprimât nettement que sa famille tenait un rang égal à celui des maisons impériales. Finalement on convint qu'aucune décision ne serait prise à ce sujet, pour le moment, et que l'on se déciderait quand la paix serait faite ou lors du couronnement. Il ne fut pas question d'instituer des ministres de l'empire. On nomma Bismarck chancelier de l'empire, bien qu'il lui répugne tellement de porter le même titre que Beust, qu'il s'est écrié qu'en acceptant ce titre il se trouvait en trop mauvaise compagnie. Les couleurs de l'empire ne donnèrent pas lieu à grands débats, puisque, comme le dit le roi, elles n'étaient pas sorties de la boue des chemins. Il ajouta cependant qu'il ne tolérerait la cocarde que si elle était portée à côté des couleurs prussiennes. Il déclara qu'il ne voulait pas entendre parler d'une armée impériale. Quant à la marine, on pourrait l'appeler impériale. On voit combien il lui en coûtait de se séparer de la vieille Prusse à laquelle il tenait tant. Comme je rappelais l'histoire de notre famille et le chemin qu'elle avait fait en élevant ses membres du rang de comtes au rang d'électeurs et puis au rang de rois, et en donnant à cette monarchie une puissance telle qu'on lui décernait maintenant le titre impérial, le roi répondit : « Mon fils accepte de tout cœur le nouvel état de choses, tandis que moi, je ne m'en soucie pas plus que de rien ; je ne tiens qu'à la Prusse. » Je répondis : « Le roi et ses descendants sont tenus de faire de l'empire rétabli une vérité. »

18 janvier. — Ma tâche et celle de ma femme sont devenues deux fois plus lourdes ; mais elle m'est d'autant plus chère, ma tâche, car je ne recule devant aucune difficulté et je sens que j'aurai un jour le courage et la persévérance nécessaires pour mener à bien mon œuvre ; ce n'est, du reste, pas en vain que le sort a voulu qu'entre ma trentième et ma quarantième années

je fusse appelé à prendre les résolutions les plus importantes et à affronter les dangers que ces résolutions impliquaient. Les longs espoirs de nos ancêtres, les rêves de la poésie allemande sont réalisés. Un empire débarrassé des scories du saint empire romain qui a été si funeste, un empire rajeuni dans sa tête et dans ses membres renaît sous l'ancien nom et avec ses insignes vieux de dix siècles et dissipe les ténèbres qui ont enveloppé si longtemps notre patrie.

22 janvier. Aujourd'hui, pour la première fois, on a dit la prière « pour l'empereur et roi ». L'empereur a dit à son entourage qu'il restera son roi comme par le passé, car il n'y aura pas de ministres de l'empire. J'avais recommandé Roggenbach, et je le vois avec plaisir employé en Alsace, où il sera sérieusement utile. Il faut attirer les non-Prussiens, mais l'empereur ne veut pas en entendre parler.

23 janvier. — Ce soir, je reçois un ordre de cabinet relatif à mon titre. C'est une affaire secondaire quant à son importance. Je me considère toujours uniquement comme un Allemand, et je ne connais plus aucune différence entre Bavarois, Badois et d'autres noms que portent les habitants des trente-trois patries; mais je ne veux aucunement intervenir dans leurs affaires intérieures ni leur enlever leurs droits particuliers. Je désire que tous les Allemands nous considèrent comme leurs — moi et ma femme — et non comme des intrus de l'Allemagne du Nord.

27 janvier. — Aujourd'hui, c'est le treizième anniversaire de la naissance de mon fils Guillaume. Puisse-t-il devenir un homme fort, loyal, fidèle et sincère, un véritable Allemand, qui continuera à se maintenir à l'écart de tout préjugé! Il existe entre nous, grâce à Dieu, des rapports simples et naturellement cordiaux que nous tâcherons de maintenir, afin qu'il nous considère toujours comme ses véritables et meilleurs amis. On a vraiment peur, quand on pense quelles espérances reposent déjà actuellement sur la tête de cet enfant et quelle grande responsabilité nous incombe devant notre patrie pour la direction que nous donnons à son éducation. Cette éducation rencontre tant de difficultés, par suite de considérations de famille et de rang à la cour de Berlin!

6 mars. — J'ai cherché à gagner Bismarck en faveur de la nomination de Roggenbach au poste de Statthalter en Alsace, mais j'ai complètement échoué.

7 mars. — *Ferrières*. Même la plus grande imprudence ne

saurait enlever ce qui a été atteint. Je doute du développement libéral de l'empire et je crois que celui-ci ne se dessinera qu'à une nouvelle époque, qui aura un jour à compter avec moi. Toutes les expériences que j'ai pu réunir depuis une dizaine d'années ne sauraient être gagnées pour rien. Dans la nation, aujourd'hui unie, je trouverai un appui fort pour mes idées, car je serai le premier prince qui aura à se présenter devant son peuple comme sincèrement dévoué, sans restriction aucune, aux institutions constitutionnelles.

8 mars. — Tranquillité. Promenade avec Stosch. Rothschild a accumulé à Ferrières des objets de luxe sans aucun système. Bismarck sera nommé prince et Moltke feld-maréchal. Granville, Triqueti et Hyacinthe, dans leurs lettres, apprécient mon caractère exactement, sauf le côté militaire où la décision dépend du moment même. En ce qui concerne le sens moral et la conviction politique, ils ne peuvent être que le résultat d'une maturité intérieure et de luttes intérieures qu'on a à poursuivre tous les jours et où l'on est seul à se défendre. Et quand je vois que la reconnaissance de mes efforts en faveur des opprimés en Allemagne et dans les pays voisins me gagne la confiance du peuple, cela me rend bien heureux. Napoléon cherche secrètement un rapprochement avec nous, pour obtenir des adoucissements dans les conditions de paix, et nous promet en retour une guerre commune contre l'Angleterre.

12 mars. — Je rentre chez moi après une absence de neuf mois environ.

LE CLERGÉ ITALIEN

AU VATICAN

Le Souverain Pontife a reçu, le 27 septembre, en audience solennelle, le pèlerinage du clergé des diocèses d'Italie. L'audience a eu lieu dans la salle de la *Loggia* ou de la canonisation. Là avaient pris place près de quatre mille pèlerins appartenant pour la plupart au clergé et aux séminaires des diocèses qui ont envoyé à Rome leurs députations pour prendre part aux cérémonies religieuses d'action de grâces du Jubilé, célébrées ces jours-ci à l'église du Sacré-Cœur à l'Esquilin, et pour assister à la messe que le Souverain Pontife a célébrée dimanche dans la basilique Vaticane, comme aussi pour offrir à Sa Sain-

teté l'hommage de l'attachement de plus en plus étroit des évêques et du clergé d'Italie au Siège apostolique.

Ce but du pèlerinage et les sentiments de toute l'assistance ont été exprimés devant le trône pontifical par S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, qui a donné lecture à cet effet d'une Adresse inspirée par la foi et le dévouement les plus ardents. A la tête du pèlerinage on remarquait aussi quelques évêques italiens venus à la tête de leurs députations diocésaines.

Le Saint-Père qui avait été salué, à son arrivée dans la salle de la Loggia, vers midi, par les acclamations enthousiastes des pèlerins, a été de nouveau l'objet des plus vives manifestations de leur piété filiale à la fin du magnifique discours qu'il a prononcé en réponse à l'Adresse de S. Em. le cardinal Alimonda.

Les autres princes de l'Eglise qui ont accompagné le Saint-Père à cette audience solennelle sont : LL. Em. Monaco La Valletta, Parocchi, Ledochowski, Laurenzi, d'Hohenlohe, Rampolla, Aloisi, Schiaffino, Bausa, Masotti.

Voici, d'après le texte officiel, la traduction du discours de Sa Sainteté :

Soyez les bienvenus vous aussi, très chers fils, vous qui représentez aujourd'hui devant Nous le clergé et les espérances en germe des églises d'Italie. — Les sentiments nobles et élevés que vous venez, Monsieur le Cardinal, de Nous exprimer au nom de tous, votre nombreuse affluence et le but que vous vous êtes proposé de remercier Dieu pour Notre année jubilaire, sont pour Nous autant de motifs de vive complaisance et de pleine satisfaction. Nous connaissons le dévouement du clergé italien envers le Pape, et l'union parfaite qui règne entre ce clergé, ses évêques et le Siège apostolique. — Et Nous, à Notre tour, Nous portons à ce clergé un intérêt et une affection tout particuliers. Nous lui avons toujours témoigné la sollicitude la plus empressée, afin que, par l'abondance d'une saine doctrine, d'une vie intégrale, par le zèle du salut des âmes, par l'esprit du plus généreux sacrifice, il corresponde dignement à sa sublime mission. Et Nous désirons ardemment que de jour en jour il s'enrichisse et s'orne davantage des plus insignes vertus et qu'il consacre entièrement son ministère au bien

du peuple italien, en l'instruisant de ses devoirs, en en réformant les mœurs, en l'élevant dans les pratiques salutaires de la religion.

Mais, outre ces devoirs, il lui en incombe un autre non moins grave dans l'âpre lutte que soutient l'Eglise à l'heure présente, c'est-à-dire d'être et de se montrer devant tous constamment dévoué à ce Siège apostolique, et d'en défendre du mieux qu'il peut les droits sacrés. Nous entendons insister aujourd'hui sur ce point d'une manière spéciale, et Nous voulons que ce soit le principal enseignement que Nous vous donnons dans une circonstance aussi solennelle.

Aucun de vous n'ignore, très chers fils, par combien d'artifices on s'efforce aujourd'hui de fausser les idées du peuple italien au sujet des conditions actuelles de la Papauté, et par quels moyens on cherche à obscurcir les vérités mêmes les plus manifestes. — On dit, en effet, et l'on répète continuellement au peuple qu'une ample et pleine liberté est laissée au Pontife à Rome, et que son autorité et sa personne y sont respectées. Mais tout le monde sait et voit à quelle indigne et intolérable condition il est réduit, à la merci et au pouvoir d'autrui, en butte aux outrages et à la dérision de la plèbe. — On ose affirmer en outre que les revendications du Pontife sont dictées par un esprit d'ambition et de convoitise de grandeurs mondaines. En déplaçant ainsi et en rapetissant la question, on se flatte de tromper plus facilement les hommes simples. — Mais Nos intentions sont dirigées beaucoup plus haut; car, en vérité, c'est de la grande cause de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise qu'il s'agit.

Pour vous, très chers fils, ne vous laissez point, afin que votre exemple serve aussi d'enseignement aux autres, de répéter hautement que le suprême pouvoir dont le Pontife est investi par disposition divine ne peut de sa nature être assujéti à aucune puissance terrestre; et que, pour être vraiment libre et indépendant, au moins dans l'ordre présent de la Providence, le Pontife doit avoir une réelle

souveraineté ; qu'en effet, cette souveraineté a été, par des voies admirables, disposée, préparée, constituée en sa faveur par la Providence elle-même, et conservée ensuite pendant de longs siècles jusqu'à nos jours, au milieu des vicissitudes les plus diverses et contraires. Ce merveilleux dessein de la Providence a toujours apparu d'une manière spéciale sur Rome, laquelle, choisie pour être le siège perpétuel du Vicaire du Christ, devait offrir au Pontife, en face du monde entier, les conditions les plus sûres et évidentes de liberté. — Aussi aucune souveraineté au monde n'a-t-elle été plus légitime dans son origine, plus haute et vénérable par son but, plus longue dans sa durée, que la souveraineté pontificale. — Les adversaires de cette souveraineté ont toujours été les ennemis et les persécuteurs de l'Eglise, et la guerre qu'on lui a faite ces derniers temps, c'est chose notoire à tous qu'elle a été principalement l'œuvre des sectes conjurées contre l'Eglise.

Que partant nul d'entre vous, que nul parmi les catholiques ne se laisse fourvoyer ni leurrer. Des droits si sacrés, basés sur de si solides fondements, qui ont survécu à tant de vicissitudes et qui se rattachent aux intérêts les plus grands et les plus vitaux de l'Eglise et de la société, pourront être, pendant quelque temps, méconnus et violés, mais ils ne sauraient être toujours opprimés et foulés au pieds. — Souvent, il est vrai, des événements fortunés, les faveurs et l'appui des puissants semblent donner pleine sécurité et suffisance aux ennemis ; mais le cours des choses humaines est toujours dans les mains de la Providence de Dieu, qui le change et le dirige à son gré en le faisant toujours servir à la plus grande gloire de son nom et au bien de son Eglise.

On ne saurait attacher aucun prix à la vieille accusation que Nous avons souvent et nettement repoussée, à savoir qu'en revendiquant les droits du Siège apostolique, Nous montrons ennemi du bien de l'Italie. — Nous disons, au contraire, qu'en demandant que l'on reconnaisse une bonne fois ces droits sacrés et imprescriptibles, loin de Nous

montrer ennemi de l'Italie, Nous ne faisons qu'en désirer le vrai bien, en voulant ce qui peut seulement procurer à la nation une tranquillité stable et aux consciences une paix sûre.

Enfin, nous ne savons pas bien dans quel but on a dit récemment que, du Vatican, il ne sort jamais une parole amie à l'adresse de l'Italie. — C'est là aussi une vaine et folle accusation. C'a été une parole amie lorsqu'en maintes occasions Nous avons rappelé à l'Italie les grandeurs et les bienfaits innombrables qui ont dérivé pour elle de l'Eglise et du Pontificat romain. — C'a été une parole amie que de lui avoir inculqué de garder avec un soin jaloux et de suivre fidèlement les glorieuses traditions des ancêtres. — C'a été une parole amie que d'avoir appelé à temps son attention sur les maux déplorables et inévitables dont elle aurait trouvé la cause funeste dans la lutte déloyale entreprise par seul esprit de haine sectaire contre la divine institution de la Papauté. — Et lorsque, contraint par le devoir, Nous avons élevé la voix contre des lois et des actes émanés au détriment de la religion et de l'Eglise en Italie, c'a été alors aussi une parole amie, parce qu'elle a eu pour but de lui assurer, comme un précieux trésor, la conservation pure et immaculée de l'antique foi.

Mais quelle est, en retour, l'attitude que prend à notre égard la partie adverse ? Qu'il suffise, sans parler du passé, de laisser répondre pour Nous le nouveau Code pénal que l'on discute et les nouvelles lois de persécution que l'on menace de porter, dans le but d'entraver de plus en plus l'action de l'Eglise et d'éloigner toujours davantage son influence salutaire de l'école et de toute institution de la société civile. — Eh ! bien, Nous, et avec Nous les Pasteurs sacrés et les fidèles en butte à de si dures épreuves, pendant que d'une part, avec le secours divin, Nous ne manquerons jamais à Nos devoirs, Nous ne cesserons pas, d'autre part, d'élever avec plus d'ardeur Nos prières au Très-Haut, afin que, pour le bien de l'Italie, pour le salut de Nos ennemis eux-mêmes, Il ne tarde pas à faire briller la grandeur de ses miséricordes.

Pour vous, chers fils, inspirez-vous toujours de ces sentiments; et avec ces sentiments, rapportez aussi dans vos contrées la bénédiction toute spéciale que, du fond du cœur et comme gage des faveurs célestes, Nous accordons à vous tous ici présents, au clergé, à la jeunesse vouée au sanctuaire et à tout le peuple italien.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré le 30 septembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Pour la troisième fois depuis l'ouverture de son jubilé sacerdotal, le Pape a célébré le 30 septembre la messe à la Basilique de Saint-Pierre. La messe était dite pour tous les fidèles défunts. L'affluence était énorme bien qu'il fallût un billet pour entrer dans la Basilique; on l'évalue à 30,000 personnes.

La garde palatine et les gendarmes pontificaux rendaient les honneurs et maintenaient l'ordre.

Des détachements de troupes italiennes stationnaient, par mesure de précaution, sous la colonnade de Saint-Pierre.

A neuf heures, le pape est descendu du palais à la basilique par l'escalier intérieur, porté sur la Sedia Gestatoria. Il a été reçu par le chapitre et le clergé de Saint-Pierre, aux applaudissements et aux acclamations de l'assistance. Léon XIII a l'air bien portant.

Entouré des cardinaux, le pape a célébré la messe des morts ; il a entendu une autre messe dite par ses chapelains, puis il a donné l'absoute.

Le pape est remonté ensuite sur la Sedia Gestatoria et, d'une estrade élevée pour la circonstance, il a donné la bénédiction solennelle.

Il est rentré au palais par l'escalier intérieur et a été acclamé comme à son arrivée.

Il n'y a eu aucun incident, ni à l'intérieur de la basilique, ni au dehors.

Le nonce du Pape à Paris est en ce moment à Rome. On dit que le voyage de Mgr Rotelli auprès du Souverain Pontife n'est pas étranger à la question soulevée par la succession des sièges épiscopaux de Gap et de Laval, et du siège archiépiscopal de Cambrai. On sait que certains membres du Parlement, et même, dit-on, du gouvernement, demandent purement et simplement la suppression de ces sièges sous le prétexte qu'ils ne sont pas concordataires. Nous avons déjà fait justice de cette singulière prétention.

Le Pape Léon XIII est très préoccupé de cette nouvelle taquinerie du gouvernement français à l'égard du haut clergé. Le nonce aurait affirmé au Pape que M. Goblet était personnellement hostile à cette interprétation du Concordat.

Sa Sainteté espère que les sentiments du ministre seront partagés par les Chambres qui, en cette circonstance, voudront se souvenir que le Saint-Siège a, par un acte public, placé les missions étrangères sous le protectorat de la France, malgré les protestations des autres puissances hostiles à notre influence.

L'Italie officielle continue ses exploits dans la voie funeste du Kulturkampf. Après le Code pénal dirigé contre le clergé et dont M. Zanardelli, dans un récent discours prononcé à Parme, a « garanti » l'adoption par le Sénat à la prochaine rentrée du Parlement, voici que nos persécuteurs s'en prennent aux derniers débris des congrégations religieuses, *coupables* de vouloir essayer de vivre encore, malgré qu'on les ait dispersées et spoliées. C'est ainsi que l'on vient de procéder près de la frontière française et sur un ordre direct de M. Crispi, à l'expulsion des Capucins de Morgex, dans le val d'Aoste. Cet ancien couvent, quoique relevant de la maison-mère de Chambéry, quoique cédé

de nouveau aux Capucins par la commune de Morgex, même après les lois de suppression, tellement les services de ces religieux étaient réputés utiles, a été atteint subitement sans le moindre prétexte, sans que l'évêque d'Aoste en ait été averti, bien plus au moment même où ce digne prélat se trouvait à Turin pour y assister à la cérémonie religieuse du mariage du prince Amédée.

Des mesures analogues vont être prises, ainsi que l'annonce la *Tribuna*, contre d'autres couvents « sous quelque forme qu'ils aient pu se reconstituer depuis les lois de suppression ».

France.

Il était impossible que la campagne d'odieuses calomnies entreprise naguère par les journaux radicaux contre certaines congrégations religieuses ne portât pas ses fruits. Par un décret de 1853, l'association des frères de Saint-Joseph de Cîteaux avait été reconnue comme établissement d'utilité publique. Le gouvernement a saisi le conseil d'Etat d'un projet qui rapporte le décret ci-dessus; le conseil d'Etat s'est empressé de répondre par un avis favorable, et M. Lockroy a triomphalement annoncé au conseil des ministres que la congrégation des frères de Saint-Joseph allait être dissoute.

Le conseil d'Etat daigne nous informer, dans une note qui évidemment est sortie d'une plume officieuse, et ne saurait être douteuse, que les prétendus scandales dénoncés par les journaux radicaux n'ont été pour rien dans sa décision, laquelle est basée sur des motifs exclusivement « juridiques. » Le conseil d'Etat n'a pas l'habitude d'expliquer au public les décisions qu'il croit devoir prendre. Pourquoi, cette fois, a-t-il éprouvé si vite le besoin de se défendre? Le gouvernement a voulu simplement donner des gages à la concentration; il a pris pour prétexte les attaques que l'on sait. Au fond, c'est la persécution qui se continue. Les républicains ne tiennent pas compte des avertissements de l'opinion publique; la triple et synchronique manifestation du mécontentement, qui s'est traduite par l'élection du général Boulanger, ne leur dit rien. Avec l'aveuglement qui caractérise les partis, ils exagèrent leurs torts et accentuent la politique agressive que le pays condamne.

CAMBRAI. — Le Lundi 24 septembre a eu lieu, en l'église métropolitaine de Cambrai, le service anniversaire de la mort

de Monseigneur l'Archevêque; l'office a eu ce caractère de sévère et grandiose simplicité qui convenait à la circonstance.

La messe a été chantée par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Digne, assisté de Messieurs les chanoines Massart, secrétaire général de l'Archevêché, Meurisse, supérieur du petit séminaire, et Pruvost, supérieur de Saint-Charles.

Au chœur siégeaient : NN. SS. les Evêques de Grenoble, de Coutances, d'Arras et de Lydda; MM. Destombes et Carlier, anciens vicaires généraux, vicaires capitulaires; M. l'abbé Legoux, vicaire général de Coutances, dont la modestie et l'affabilité égalent le mérite; un vicaire général de Beauvais; tous les chanoines titulaires et un grand nombre de chanoines honoraires venus de tous les points du département.

On remarquait dans l'assistance M. l'abbé Lecler, cousin germain de Mgr Hasley, ainsi que deux membres de la famille à qui échet l'honneur de recevoir feu l'archevêque en qualité de précepteur, avant son élévation à la prêtrise. Nous avons également reconnu la plupart des supérieurs des maisons religieuses, des établissements d'instruction chrétienne, ainsi que les représentants autorisés des ordres monastiques.

La messe a été exécutée, sous l'habile direction de M. le chanoine Lemaire, par la maîtrise grossie de quelques amateurs.

Quant au panégyrique, qui était l'événement capital de la journée, il a été prononcé par Sa Grandeur Monseigneur Germain, évêque de Coutances.

Dans ce morceau remarquable d'éloquence sacrée, on retrouve toutes les qualités qui ont acquis à Mgr l'évêque de Coutances une place si distinguée dans l'épiscopat français; il était difficile de retracer avec plus de fidélité la modeste et attachante figure de feu l'archevêque de Cambrai; il était impossible de tirer d'une vie en apparence aussi simple — quoique passée dans le rigoureux accomplissement des plus augustes fonctions — de plus hautes leçons; et c'est par un admirable chef-d'œuvre de composition, en même temps que par l'inspiration naturelle des sentiments les plus élevés, qu'en un seul tableau ont pu être réunies et la vie du Pontife qui vient de mourir à la tâche, et l'histoire du vaste diocèse de Cambrai dans ces dernières années.

L'oraison funèbre prononcée par Mgr Germain est un magnifique hommage à la mémoire de Mgr Hasley; c'est aussi un document que le diocèse de Cambrai gardera parmi ses archives les plus précieuses.

POITIERS. — Voici le texte de la protestation du R. P. Dom Joseph Bourigaud, abbé de Saint-Martin de Ligugé, contre la vente de l'abbaye.

Je proteste au nom de la justice et de la simple équité naturelle, que vous violez en vendant contre tout droit, sans le consentement du vrai propriétaire, un immeuble diocésain dont nous sommes les légitimes locataires, ou plutôt les usufruitiers.

Je proteste au nom de la morale et de l'honnêteté publiques que vous outragez par vos affiches officielles, en provoquant les convoitises intéressées d'hommes ignorants ou perfidement trompés, et en les excitant ainsi à une injuste acquisition du bien d'autrui.

Je proteste au nom de nos deux illustres fondateurs : Mgr Pie et Dom Guéranger, qui, d'un commun accord, ont rendu à sa destination première ce vénérable monument, recommandable à tant de titres, mais tout particulièrement par les souvenirs historiques et religieux qui s'y rattachent.

Je proteste enfin au nom de la religion et du Saint-Siège, qui sont intervenus solennellement dans la restauration de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, érigée canoniquement par un décret apostolique.

Maintenant, monsieur le secrétaire général, je dois vous rappeler que si cette vente illégale se réalise, ce sera un scandale et une iniquité de plus à la charge de nos persécuteurs, — sans préjudice de l'excommunication encourue *ipso facto* par les injustes acquéreurs aussi bien que par tous ceux qui auront concouru à cette sacrilège spoliation au mépris des lois canoniques qui protègent les biens d'Église et tout particulièrement les fondations monastiques.

Ce devoir accompli, nous attendrons en paix l'accomplissement des desseins de la divine Providence au sujet de notre cher monastère. Mais, confiants dans la justice de notre cause, dans la puissante intercession du céleste Défenseur des droits de Dieu, l'archange saint Michel, et enfin dans la protection spéciale de notre grand Thaumaturge saint Martin, nous garderons l'espoir que le Dieu de toute justice nous ramènera des temps meilleurs et nous rétablira un jour dans tous nos droits.

Etranger.

NORWÈGE. — Les *Missions catholiques* publient les détails suivants sur la situation des catholiques de Norwège :

On se rappelle que de tous les souverains de l'Europe, le roi d'Italie et le roi de Suède et de Norwège sont les seuls qui n'ont pas présenté leurs félicitations au Saint-Père. On a voulu en conclure que le roi de Suède et de Norwège n'aime ni les catholiques ni le Saint-Père. Cependant c'est là une erreur. Ce Roi a toujours fait tout ce qui a été en son pouvoir pour rendre à l'Église catholique sa liberté

complète, et de fait, bien des pays catholiques auraient lieu d'envier aux catholiques de la Norwège leurs libertés. S'il reste encore quelques lois restrictives, elles tendent de plus en plus à disparaître et nous espérons qu'après quelques années les Norwégiens jouiront de toutes les libertés dont jouissent les catholiques des États-Unis de l'Amérique. Bien plus, ils ont déjà ce qu'on n'a pas aux États-Unis, c'est-à-dire le droit de personnalité civile tant pour la préfecture catholique que pour les paroisses.

Une audience qu'a eue dernièrement leur nouveau préfet apostolique, Mgr Fallize, nous dit assez quels sont les sentiments du Roi vis-à-vis du catholicisme.

Mgr le préfet voulut profiter de l'arrivée du Roi à Christiana, où il a l'habitude de passer une partie de l'année, pour lui présenter ses hommages. Le Roi le reçut avec une bienveillance exquise, et lui dit qu'il considérait comme son premier devoir celui de protéger le libre développement de la religion, que les catholiques comptent parmi ses plus fidèles sujets, qu'il savait du reste qu'en cela ils ne font que se conformer aux préceptes du christianisme et aux paroles de saint Paul.

A la fin de l'audience, le Roi pria Mgr Fallize de saluer de sa part le Saint-Père.

Il serait certes superflu d'interpréter ces paroles. On est persuadé que si le Roi n'a pas félicité le Saint-Père, ce n'est que parce qu'il croyait devoir s'en dispenser à cause du nombre relativement bien petit des catholiques de ses États.

Si le Roi est bon pour les catholiques, le peuple ne l'est pas moins. Ils ne sont pas loin les temps où les catholiques étaient bannis de la Norwège, convertie par ruse et par violence au protestantisme. Mais depuis, les Norwégiens ont vu les missionnaires dans les pays voisins, ils ont reconnu que ce sont les hommes de bien, et ils leur ont ouvert leurs portes. Ces missionnaires ont travaillé au milieu de la plus grande pauvreté, ils ont affronté les rigueurs du climat de ce pays, du reste beau et pittoresque; ils ont fondé des églises, des hôpitaux, des écoles jusque dans les régions arctiques; ils y ont amené ces anges de miséricorde, les Sœurs de Charité, qui excitent l'admiration par leur dévouement et leur sainteté; ils ont semé pendant de longues années au milieu des larmes, sans pouvoir récolter dans ce champ stérilisé par l'aride protestantisme.

Les Norwégiens ont vu tout cela, d'abord avec méfiance, puis avec étonnement, et enfin avec admiration. Ils ont appris à ne plus haïr les prêtres, mais à les respecter, à les aimer même. Ils remplissent les églises, assistent aux instructions des missionnaires, et rentrent de plus en plus nombreux dans la sainte Église.

Les journaux non seulement ne les attaquent plus: mais ils parlent des catholiques avec respect, et toutes les autorités les traitent avec

bienveillance. Il y a un revirement étonnant dans l'opinion publique, et ce mouvement s'accroît à tel point que dernièrement un professeur de l'Université de Christiania a pu dire, sans trouver de contradicteur, dans une société nombreuse, qu'avant un siècle toute la Norvège sera redevenue catholique. Il est évident que la moisson se prépare.

Mais, hélas ! les catholiques manquent de prêtres, et leurs ressources financières sont nulles en comparaison des besoins. Il y a des villes de 5,000 à 20,000 habitants qui n'ont pas de prêtre catholique, et bien des fidèles qui les habitent se perdent faute des consolations de la religion.

Le nouveau préfet apostolique travaille à consolider les huit stations existantes, qui n'ont pas encore de moyens d'existence, et à en fonder de nouvelles absolument nécessaires.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée des Chambres. — Voyage de M. Carnot. — Deux lettres du Comte de Paris. — Une ligue royaliste. — M. Goblet en Picardie. — Étranger.

4 octobre 1888.

On nous avait annoncé la rentrée des Chambres pour le 9 octobre. On nous annonce aujourd'hui qu'elle sera retardée de huit jours. Le prétexte que le gouvernement invoque, pour expliquer ce retard, c'est l'état des travaux de la commission du budget. Une entrevue a eu lieu entre M. Rouvier, qui préside la commission, et M. Floquet, président du conseil. Il a été reconnu que la commission, malgré son zèle infatigable, ne pourrait avancer en besogne assez vite pour que la Chambre fût en mesure de discuter le budget dès le 9 ou 10 octobre. La commission n'a-t-elle pas été dérangée dans ses occupations patriotiques par les attaques du citoyen Gilly ? Ces attaques vont faire perdre à la France une semaine ! La commission ne sera prête que vers le 15 octobre, et encore. Voilà pourquoi les Chambres ne seront pas convoquées aussitôt qu'on s'y attendait.

L'empressement que met le ministère à retarder la rentrée des Chambres, par le motif que nous avons dit, témoigne suffisamment des craintes qu'il éprouve. Si vraiment le cabinet désirait que la commission du budget marchât plus vite, messieurs les ministres apporteraient moins de désinvolture dans leurs relations avec elle. Voici, en effet, ce qui s'est passé au début d'une des dernières séances : On attendait M. Deluns-Montaud,

ministre des travaux publics, il a fait dire qu'il était indisposé. Peut-être ce disciple posthume de Marat était-il absorbé par ses lectures de « *l'Ami du peuple*. » M. Lockroy était également attendu par la commission, et M. Lockroy a demandé de ne venir que la semaine prochaine. Enfin M. de Freycinet, que la commission devait recevoir aussi, a fait dire qu'il partait pour Bourges. On voit que le zèle des ministres est à l'égal de celui de la commission.

En attendant, nous allons assister à un voyage de M. Carnot à Lyon.

La seconde ville de France a voté une grosse somme pour la réception du président, mais il paraît en même temps un gros nuage à l'horizon. Une partie de la population — non la plus importante, ni la plus recommandable, mais bruyante néanmoins et capable de se faire craindre — est hostile au voyage et paraît vouloir en faire l'occasion d'une manifestation désagréable. C'est une question de police. On attend que l'autorité ait pris ses mesures, ce qui va donner à M. Carnot l'occasion flatteuse de voyager comme un Czar !

Ces voyages de M. Carnot, qui font un contraste si brusque avec l'immobilité de M. Grévy, n'ont pas désarmé la critique qui s'attache aux pas du nouveau président avec la même malignité qu'elle employait à taquiner l'ancien. L'impitoyable raillerie des adversaires ou seulement des indifférents n'a pardonné au chef de l'Etat ni un geste ni un mot. L'infortuné M. Carnot a dû penser en mainte rencontre que c'était un dur métier que de présider la République. A peine rentré il apprend qu'il n'est pas moins dur d'être servi par des auxiliaires, comme ceux que la République donne à ses gouvernants : après M. Carnot, les préfets et sous-préfets ! Les bourdes de ceux-ci, les sujets de mécontentement des uns et des autres éclatent en discussions, en récriminations, en représailles ridicules. On ne saura vraiment, tout bien compté, si M. Carnot ne rapportera pas plus d'impopularité de ses voyages que M. Grévy n'en avait accumulé en ses deux présidences économiques. Voulez-vous un de ces mille petits faits, qui ne sont rien et qui comptent ? M. Carnot a fait imprimer son discours au banquet des maires à l'occasion du 14 juillet pour l'envoyer à chacun de ses convives. Il eut l'idée d'y joindre sa photographie. C'était une idée comme une autre : Messieurs les maires contemplaient le portrait et croyaient en-

tendre le discours, ou bien relisant le discours pensaient voir encore l'orateur, et sentaient revivre le chaud dévouement qu'ils avaient eu pendant une heure ou deux pour le régime qui leur versait le champagne. Malheureusement on fit du zèle. Les discours et les portraits, mis en rouleaux, furent expédiés aux préfets et quelques préfets inintelligents, entre autres celui du Morbihan, eurent la prétention étrange de faire accepter le cadeau par tous les maires sans exception, même par ceux qui n'étaient pas venus au banquet, et d'exposer l'un et l'autre à la mairie, en une démonstration réparatrice. Il est arrivé que quelques-uns de ces maires ont envoyé promener M. le préfet en lui retournant son rouleau. Le préfet du Morbihan eut la bêtise de se fâcher, de suspendre le maire, qui se moqua de lui dans une lettre recueillie avec empressement par la presse. Et voilà, par cette maladresse, le vote porté sur le terrain d'une opposition directe à M. Carnot.

Ce sont des misères, mais qui n'arrivent pas à un gouvernement bien servi, c'est-à-dire qui mérite d'être bien servi.

M. le Comte de Paris a adressé à M. le duc d'Audiffret-Pasquier et à M. Bocher les lettres suivantes, pour les remercier des discours qu'ils ont prononcés, le premier au banquet de l'Hotel Continental, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince, le second à Pont-l'Évêque, dans la réunion des électeurs conservateurs du Calvados.

Nos lecteurs verront que les sentiments et les idées exprimés par les deux éloquents orateurs monarchistes ont la complète approbation de M. le Comte de Paris.

Voici le texte de la lettre adressée à M. le duc d'Audiffret-Pasquier :

Loch Kennard Lodge, 26 août 1888.

Mon cher duc,

En parlant de la Monarchie au banquet du 23, vous avez fait vibrer tous les cœurs. Vous avez montré à la France que cette Monarchie sera le gouvernement à la fois le plus conservateur et le plus libéral qu'elle puisse avoir. La nécessité de défendre les grands intérêts sociaux contre l'influence néfaste des institutions républicaines oblige parfois les monarchistes à choisir pour les luttes électorales un terrain commun à tous les conservateurs. C'est justement

pour cela qu'en dehors de ces luttes, ils doivent aujourd'hui plus que jamais, affirmer leur foi et leurs espérances. Ils le doivent à eux-mêmes, ils le doivent au pays, et cette sincérité ne saurait nuire aux alliances qu'ils pourront avoir à contracter à la veille du scrutin.

Je vous félicite donc d'avoir si bien donné l'exemple. J'espère qu'il sera suivi et que votre noble appel aux femmes de France sera entendu comme il le mérite.

Je termine en vous priant de me croire votre bien affectionné
 PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

Voici le texte de la lettre reçue par M. Edouard Bocher, sénateur du Calvados :

Loch Kennard Lodge, 1^{er} septembre 1888.

Mon cher monsieur Bocher,

Je viens de lire le discours prononcé par vous à Pont-Évêque, au banquet que vous ont offert les électeurs du beau département que vous représentez au Sénat. Je tiens à vous en féliciter. Il est bon que des voix éloqu岸tes comme la vôtre fassent entendre la vérité au pays.

Vous avez qualifié avec une juste sévérité l'attitude d'une Assemblée discréditée, impuissante, dont les jours sont aujourd'hui comptés et qui s'efforce de prolonger son existence parce que la majorité de ses membres redoute le verdict du suffrage universel.

Vous avez raison de rendre justice aux efforts de la minorité courageuse qui, toujours sur la brèche, n'a jamais manqué de défendre les intérêts conservateurs contre les passions et les prodigalités républicaines. Ceux qui ont fait partie de cette minorité pourront se représenter avec confiance devant les électeurs qui les ont nommés. Ils devront leur nouveau succès, non pas seulement à cette union de tous les conservateurs qui a assuré leur nomination en 1885, et qu'il faudra maintenir énergiquement, mais aussi à la lassitude de tous ceux que l'expérience des trois dernières années a désabusés du régime actuel. Ils pourront, sans rompre cette union, demander la revision de la Constitution

et protester, comme vous l'avez fait en 1884, à la tribune du Congrès, contre la prétention de mettre la République au-dessus de la volonté nationale.

Je tiens, en particulier, à vous remercier de la manière dont vous avez parlé de la Monarchie et des services qu'elle seule peut rendre au pays. Elle est la solution nécessaire et, au jour décisif, le parti monarchique verra ses rangs se grossir de tous ceux qui mettent le salut de la Patrie au-dessus de leurs regrets et de leurs préférences.

Je vous prie de recevoir ici l'assurance des sentiments de

Votre bien affectionné, PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

La lettre adressée par Monseigneur le Comte de Paris à M. le duc d'Audiffret-Pasquier se termine, comme on vient de le voir, par ces mots : J'ESPÈRE QUE VOTRE NOBLE APPEL AUX FEMMES DE FRANCE SERA ENTENDU COMME IL LE MÉRITE.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait dit :

Appelons à notre aide les vieux, les jeunes, les femmes aussi ; vous savez, messieurs, de quels miracles elles sont capables lorsqu'il s'agit d'une cause qui a su émouvoir leur nature délicate et généreuse.

Quand, dans un jour de revers, Duguesclin fut aux mains des Anglais, un cri retentit dans la Bretagne toute entière : « Filez, femmes de Bretagne, Duguesclin est dans les fers ! » et les fuseaux tournaient plus vite et la rançon fut payée. Filez, femmes de France, le roi est en exil !

Aidez-nous ! la cause est digne de vous, il s'agit de vos chères croyances, de la paix de vos foyers, de l'avenir de vos fils ! Aidez-nous !

En prononçant ces éloquentes paroles, M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait à la boutonnière la Rose de France, et, depuis, cet emblème de la ligue formée sous le haut patronage de Madame la Comtesse de Paris a été porté dans les réunions des monarchistes.

Voici le programme de la Ligue :

LA ROSE DE FRANCE

LIGUE MONARCHIQUE

Présidente : MADAME LA COMTESSE DE PARIS

Appel à toutes les femmes de France

LA ROSE DE FRANCE est une ligue qui a pour but *le rétablissement de la Monarchie et la défense des intérêts conservateurs.*

La ligue se propose de comprendre dans ses rangs des hommes et des femmes appartenant à toutes les classes de la société, *sans distinction de culte ni de croyances*, et de les réunir dans une association amicale pour défendre en commun :

- « Les intérêts conservateurs contre le radicalisme ;
- « La liberté religieuse contre la persécution ;
- « Le droit pour les pères de famille d'élever librement leurs enfants ;
- « Les intérêts du travail et ceux de la propriété. »

La Monarchie, *traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions* garantira ces intérêts et ces droits, en même temps qu'elle assurera le progrès *matériel et moral du peuple*.

FEMMES DE FRANCE !

Vous pouvez beaucoup pour le succès de cette ligue. Il s'agit de vos convictions les plus chères, de l'intérêt et de l'avenir de vos enfants.

Travaillez pour eux, pour la Monarchie, pour la France.

La ligue a pour emblème : *la Rose de France*.

Les dames, qui voudront bien se charger de recruter des adhérents à la ligue, prendront le titre de *Dame dizainière*.

Les Dames dizainières recevront, sur leur demande, des roses, des circulaires et des carnets à souche.

Chaque adhérent recevra en échange de sa souscription, une rose et un reçu. Les souscriptions les plus modestes sont acceptées.

Au 1^{er} janvier, tous les carnets à souche portant le nom des souscripteurs, seront adressés à la trésorière générale, qui les fera parvenir à Madame la Comtesse de Paris. Aucun de ces noms ne sera oublié par Elle.

Ce programme explique comment la *Ligue* s'est constituée, quel but elle se propose et sous quel patronage elle est placée.

Les femmes répondront, en foule, nous en sommes persuadés, à l'appel qui leur a été adressé : C'est la gloire des femmes de France, qu'aux heures décisives de notre histoire on compte sur elles comme sur la vraie réserve de la patrie. C'est la force de la société française que chez nous la conscience nationale se confond avec la conscience féminine.

Où donc trouve-t-on plus de vrai patriotisme que chez la femme de France ? Où donc un sentiment plus net du juste ? Où donc un esprit de discernement plus fin et plus sûr ?

Si l'existence même de la société est en jeu, il faut faire appel à toutes les forces vives de la nation. Et c'est bien la situation actuelle.

Qui oserait soutenir que les femmes n'ont pas le droit et le

devoir de se préoccuper de la politique quand les destinées du pays sont livrées à des incapables et à des fous qui nous conduisent aux pires catastrophes ?

Qui oserait soutenir que les femmes ne sont pas mises en demeure d'agir, quand, par l'imprévoyance, l'égoïsme ou l'insanité de ceux qui sont maîtres du pouvoir la patrie est exposée à des guerres étrangères ou à des désordres intérieurs, dans lesquels leurs maris, leurs frères et leurs fils peuvent périr ?

Qui oserait soutenir qu'elles doivent rester dans l'inaction en face de ces sectaires qui, faisant de la liberté de la conscience un objet de luxe, en défendent l'usage aux parents chrétiens et disent à ceux-ci : « Tant pis pour vous si vous êtes pauvres. Et tant pis pour vos enfants. De par la loi que nous avons faite, vos enfants sont condamnés à être élevés dans l'école sans Dieu. »

On a dit que les grandes pensées viennent du cœur. C'est dire que personne n'est plus capable que la femme de France d'avoir de grandes pensées.

On a dit que la colère était mauvaise conseillère ; la peur n'inspire pas beaucoup mieux : on peut s'en convaincre par la lecture du discours que M. Goblet vient de prononcer à Friville-Escarbotin (Somme). M. Goblet, parlant dimanche dernier dans le département qui vient d'élire M. Boulanger, a cherché à convaincre les populations du tort qu'elles ont eu, et, pour cela, il a agité le spectre boulangiste ; il a pris une attitude à la fois piteuse et menaçante ; il n'a pas dissimulé la terreur que lui inspire le brave général. Au début de son discours, il dit qu'il a l'âme triste ; plus loin, il renonce à cacher ses inquiétudes, et comme le vocabulaire de cet avocat d'Amiens est assez limité, c'est encore la tristesse et l'inquiétude qu'il manifeste lorsqu'il constate que le général Boulanger a réuni sur son nom 25,000 voix républicaines dans la Somme. La harangue de M. Goblet est, du reste, d'un bout à l'autre, un réquisitoire inconscient contre le régime actuel et les hommes qui l'appliquent. Rarement politicien a été aussi maladroit et n'a manié avec autant de satisfaction le légendaire pavé de l'ours. C'est à coups redoublés que M. Goblet en frappe la république elle-même pour écraser la mouche boulangiste dont elle est importunée.

Les attaques involontaires de M. Goblet contre la république ne consistent pas seulement dans l'indication de l'impuissance,

de l'incapacité et du désordre parlementaires. Il signale aussi, et d'une façon saisissante les déplorables effets de la politique actuelle sur nos relations extérieures. Ici nous nous bornerons à citer ses propres paroles. « Nous voulons tous, dit-il, une France forte, puissante et respectée, mais comment dans de telles conditions assurer à notre pays le respect des autres nations? « Que voulez-vous que les puissances étrangères pensent de l'avenir de la France quand elles peuvent se demander à quelle faction elle risque d'être livrée demain? Quelles relations avoir, quelles alliances espérer, quand on n'a pas et qu'on ne peut offrir aux autres plus de sécurité? » Jamais conservateur ne s'est mieux exprimé, et ces paroles, dans la bouche du *ministre des affaires étrangères*, prennent une importance considérable.

L'empereur Guillaume II après s'être arrêté à Stuttgart, est arrivé lundi soir à Munich. La foule dans les rues était très grande, mais beaucoup moins enthousiaste que les habitants de Stuttgart. On parle d'un discours très belliqueux que le bourgmestre de Munich aurait prononcé à la gare, mais aucun journal n'en a encore publié le texte.

A Vienne, la police a pris des mesures rigoureuses pour le maintien absolu de l'ordre à l'arrivée de Guillaume II.

Jusqu'à présent, la population de Vienne paraît très indifférente; il y a même peu de curiosité.

Le prince de Galles, qui évite de se trouver à Vienne en même temps que l'empereur Guillaume, est parti pour Mikolez, petite ville de la Hongrie, où le régiment de hussards dont il est titulaire tient garnison. De là il se rendra à Sinaïa pour faire visite au roi de Roumanie, et ne rentrera à Vienne qu'après le départ de Guillaume II pour l'Italie.

Malgré tous les démentis officiels venus de Berlin, personne ne peut considérer comme apocryphes les documents publiés sous le titre de *Journal de Frédéric III*. Tout ce qu'il est permis de supposer, en mettant les choses au pis, c'est qu'il y aurait eu quelques arrangements, quelques artifices de rédaction; l'on peut avoir ajouté ou retranché certaines phrases, mais tout n'est pas de pure invention. Le rédacteur inconnu a dû avoir sous les yeux des notes originales, et si les erreurs chronologiques signalées par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sont de son fait,

les renseignements et les appréciations sont d'un autre, d'un autre qui a fait la guerre de 1870, et qui a joué un rôle important dans toutes les grandes affaires de ce temps-là.

En tous cas, l'impression dominante est que l'auteur de la publication ne saurait être qu'une personne placé dans une situation aussi haute qu'exceptionnelle. Il est, en effet, contraire à toutes les convenances et même à tous les usages qu'au lendemain de la mort d'un souverain, les notes jetées par lui et pour lui seul sur les feuilles d'un carnet de poche au sujet d'événements dont presque tous les acteurs sont vivants, soient mises brusquement sous les yeux du public. On a coutume de déposer ce genre de documents aux archives les plus secrètes, d'où ils ne sortent, et encore sous un certain contrôle, que lorsque le temps leur a enlevé toute actualité pour ne leur laisser que la valeur de pièces historiques. Pour avoir enfreint cet interdit, mis par tous les gouvernements sur les papiers de tout homme, prince, ambassadeur ou ministre, dont la main a touché, ne fut-ce qu'une heure, au gouvernail de l'État, pour avoir bravé ce scandale et les colères qu'il allait soulever, il faut que l'informateur se sente au-dessus de toutes les vengeances, et qu'il soit assez hardi pour se mettre au-dessus de toutes les règles.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On était assez disposé à croire samedi dernier que les liquidations volontaires ou forcées de spéculateurs engagés à la hausse sur les rentes et certaines valeurs avaient allégé considérablement la place et que la liquidation des rentes s'opérerait sans difficulté, voire même sans que l'argent reporteur affichât de dures prétentions. Il paraît que la situation de place était très chargée d'engagements d'acheteurs moins confiants qu'autrefois, car ceux-ci ont lâché prise. C'est une brusque tension des reports qui a donné le signal des liquidations et la bourse a beaucoup faibli depuis huit jours.

Bourse du 5 octobre 1888.

3 0/0.....	82 75	C. F. foncières 1879.....	484 »
3 0/0 amortissable.....	85 50	— commun. 1879.....	476 50
4 1/2 0/0.....	105 40	— — 1880.....	472 50
Crédit foncier.. Actions	1.380 »	— foncières 1883.....	389 »
Est.....	800 »	Est..... Oblig.	397 50
Lyon.....	1.310 »	Lyon.....	404 50
Midi.....	1.170 »	Midi.....	401 50
Nord.....	1.605 »	Nord.....	410 50
Orléans.....	1.340 »	Orléans.....	404 »
Ouest.....	926 50	Ouest... ..	402 »
Panama.....	276 25	Panama 4 0/0... ..	196 »
Suez.....	2.245 »	— 6 0/0... ..	358 »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST MANIFESTÉ DANS L'ART

Par M. le comte GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

Nos lecteurs connaissent M. le comte Grimouard de Saint-Laurent, enlevé il y a peu d'années, et dont la mort a été une si grande perte dans la science de l'esthétique et de l'archéologie chrétiennes. Le suffrage de ses pairs l'a sacré leur maître : il a même, dans cette science, créé une branche nouvelle : l'*esthétique sociale-chrétienne*, car il a envisagé spécialement l'art au point de vue de son influence sur la société.

Son *Guide de l'Art chrétien* et son livre sur les *Images du Sacré-Cœur* sont des œuvres magistrales. Ce « saint homme de Vendée » pénétra non seulement au plus intime de l'histoire et de l'art, mais il avait des lumières théologiques capables d'étonner les docteurs ; et ces lumières, s'il les avait puisées en partie dans l'étude, il les avait puisées aussi et surtout au pied du tabernacle. Dans ses dernières années, l'idée de l'*Eucharistie principe générateur de l'art chrétien* se fit jour dans son esprit et fut pour lui une révélation décisive. Il n'avait pas auparavant compris au même degré que le rôle principal de l'art chrétien doit être et a été, en fait, *de manifester d'une manière visible la beauté invisible de l'Eucharistie, cœur, centre et foyer de l'Église*. Sur cette donnée qui s'ouvrait à lui, il reprit tout le chemin qu'il avait parcouru dans sa longue carrière ; et c'est dans l'excellente revue *Le règne de Jésus-Christ* que sont consignées ces études nouvelles, qui sont comme son testament.

C'est là que nous les prenons, pour en offrir un résumé à nos lecteurs. Elles sont au nombre de trois, occupant chacune dans la revue *Le règne* plusieurs articles. Nous com-

mencerons aujourd'hui par l'une des deux principales. La Société des *Fastes Eucharistiques*, dont ladite revue est l'organe, a pour but de démontrer, spécialement par l'histoire et par les instruments de l'art, l'influence sociale de l'Eucharistie; les études de M. Grimouard de Saint-Laurent rentrent donc directement dans son objet, qui est de nature à exciter un si haut intérêt dans tout cœur chrétien.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

I. — Il faut que le Christ règne; mais on doit distinguer deux modes de son règne; il règne, même pendant le combat, parce que, s'il est combattu, il réduit toujours ses ennemis à ses pieds: *Oportet illum regnare donec ponat inimicos sub pedibus ejus* (I Cor. xv, 25); il régnera après la victoire finale, et ce sera là son règne parfait.

Dans sa propre personne, Jésus-Christ a commencé à régner par sa résurrection; mais il continue à combattre et à remporter des victoires, dans son Église en laquelle il continue à vivre, et même dans chacune des âmes qui la composent.

La puissance souveraine que l'Église a reçue de lui, elle la conserve toujours; elle règne sur toutes les âmes qui reconnaissent son autorité, et, en droit, elle règne même sur toutes les autres.

On ne remarque pas assez la puissance que Jésus-Christ et son Église exercent sur le monde, parce que cette puissance opère surtout à l'intérieur des âmes, par la foi ou les vertus: *hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra* (I Joan., v, 4); mais elle n'en est pas moins réelle; et de plus, notre divin Roi, par sa toute-puissance, conduit et ordonne tout en ce monde en vue de ces luttes victorieuses; de sorte qu'il est rigoureusement vrai que toujours il y règne.

Toutefois, par la nature des choses, ces victoires intérieures doivent produire des effets qui se voient; car c'est des âmes que vient tout ce qui se passe à l'extérieur; et cela, soit en bien, soit en mal.

II. — Le gouvernement du monde, de la part de Dieu, a pour but de former une Société parfaite; cette Société, on la compare à une cité ou à un temple; et tout dans ce monde, pour chacun et pour tous, tend à concourir à sa construction.

Satan, qui est le singe de Dieu, suggère à ses adeptes de feindre d'avoir aussi un temple à bâtir, et ils prennent le nom de *maçons* ; mais ce qu'ils donnent comme leur ouvrage n'est qu'un reste des constructions qu'ils n'ont pas achevé de détruire.

Cette comparaison, que les ennemis comme les amis du règne établissent entre l'évolution de la Société et un temple, nous fait comprendre quel rapport existe entre ce règne et l'art de bâtir, qui est le premier des arts et auquel la peinture et la sculpture, en tant qu'elles viennent orner le temple, se rattachent comme une dépendance.

L'art est nécessairement une expression, une manifestation de ce qu'est la Société ; et par suite, en l'étudiant, on y trouvera une image de ce qu'est la Société elle-même.

Cela est vrai surtout dans la Société chrétienne ; car là, tout devant être fait au nom de Dieu, pour l'honorer, tout devient culte en quelque sorte ; or, on ne reconnaît point un culte digne de ce nom, s'il ne participe à la beauté, qui est le propre de l'art. Aussi, dans la Société chrétienne, l'art peut trouver place en tout ; et par suite, dans cette Société plus que dans toute autre, l'art chrétien offrira une image et un critérium de l'état social aux diverses époques.

Si l'art chrétien fléchit, c'est que la Société elle-même fléchit, est moins fidèle aux principes chrétiens. Ces déviations sont toujours possibles, parce qu'il y a toujours dans le monde deux cités, comme il y a deux hommes en chacun de nous. Un peuple chrétien peut donc n'être pas chrétien en tout, bien qu'il n'ait de vraie vie que dans la mesure où il l'est ; et de même il arrive que l'art chrétien n'est pas chrétien en tout.

Il est des époques où ces déviations sont plus marquées ; mais, en quoi l'on voit la force du christianisme, c'est qu'à côté des éléments de ruine, il fait surgir aussitôt un principe supérieur de relèvement ; et ce principe l'emporterait définitivement si l'ennemi ne revenait de nouveau semer l'ivraie. L'œuvre d'avancement est donc toujours à recommencer ; mais chaque fois, on peut en être sûr malgré les apparences, elle a gagné du terrain, soit dans le présent, soit au moins pour l'avenir : l'ordre de la Providence le dispose ainsi. Et il arrive des périodes où, le mal s'étant usé de lui-même, le règne du souverain Réparateur se manifeste avec éclat ; tels furent les temps de Constantin, de Charlemagne, de saint Louis et même, dans son ensemble, le XVII^e siècle.

Mais après ces périodes de triomphe, la lutte reprend sous une nouvelle face, et le triomphe définitif ne se verra qu'au dernier jour, alors que sera achevée la construction du temple.

III. En ce moment, l'attaque a une intensité qui semble dépasser ce qu'on avait vu jusqu'ici ; et l'on peut en conclure que le triomphe surpassera aussi ceux dont d'autres époques ont été témoins. Ce triomphe aura-t-il la durée suffisante pour que l'art s'épanouisse en proportion, cette durée qui est nécessaire pour que les germes puissent produire leurs fruits ? Nous laissons à Dieu ce secret de l'avenir ; et nous nous bornons à jeter un coup d'œil sur le passé, pour y constater les victoires de l'Eglise et leur marche ascendante. Nous ferons cet examen d'abord par rapport à l'état social en général, et ensuite par rapport à l'art qui le reflète ; et ce second point de vue sera la contre-épreuve du premier.

Mais comme le christianisme se résume dans le culte rendu à Dieu, et que ce culte se résume dans l'Eucharistie, c'est surtout par la manière dont les mystères eucharistiques sont pratiqués et honorés, qu'on peut juger de l'état social chrétien ; et pour la même raison, c'est aussi l'Eucharistie que l'art chrétien doit tendre à manifester surtout. Dans notre étude, sur l'état de la société et de l'art, nous nous attacherons donc principalement à ce qui concerne l'Eucharistie.

En suivant cette voie, nous serons conduits jusqu'à la dévotion au Sacré-Cœur. Elle est le fruit dernier de l'Eucharistie et même de toutes les œuvres de Dieu ; car si ces œuvres ont pour fin sa gloire, la gloire qu'il cherche de préférence est de faire reconnaître sa bonté et de gagner l'amour. *Manifester cette bonté et la faire aimer*, tel est le secret de tous les événements du monde, tel doit être également le but de l'art chrétien.

A cause de cela, la dévotion au Sacré-Cœur se lie aussi à la perfection du règne du Jésus-Christ ; car si ce divin Roi règne par sa puissance et sa justice, même sur les rebelles, l'empire qu'il recherche est celui des cœurs ; c'est par l'amour qu'il veut régner. Et c'est pourquoi la révélation qu'il nous a faite de son Cœur semble annoncer ce triomphe extraordinaire de son règne, que l'on peut, comme nous l'avons dit, entrevoir pour l'avenir.

Dans notre étude des diverses phases de ce règne et de celles de l'art qui y correspondent, nous passerons en revue successivement l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.

I

PREMIÈRE PÉRIODE

L'antiquité chrétienne jusqu'à Charlemagne.

I. — Durant la première partie de cette période, c'est-à-dire durant les persécutions, se manifeste dans la société chrétienne une triple victoire : par la pureté sur le sensualisme, par la douceur sur la violence des persécutions ; par la certitude de la vie éternelle sur la mort qu'infligent les bourreaux. C'est aussi ce triple caractère que reflète l'art des catacombes, et par la pureté notamment il est très supérieur à l'art païen qui, s'il l'emporte pour la perfection plastique, se prête à des immoralités dégradantes, tout en les couvrant parfois d'une certaine retenue dans la forme.

D'autre part, dans les représentations les plus fréquentes de cette époque, qui sont le Bon Pasteur, puis l'*Orante*, image de la prière, et les autres, on peut trouver facilement un lien avec l'Eucharistie qui est, dans la société chrétienne, la source permanente de la triple victoire dont nous avons parlé.

II. — A partir de Constantin, s'ouvre une nouvelle phase : la victoire sur l'état social païen, et presque aussitôt la lutte contre des hérésies terribles ; par la représentation du Christ régnant qui domine dans les basiliques élevées alors, l'art manifeste la victoire et il est aussi une protestation contre les hérésies, car celles de ce temps aboutissent toutes à ravir au Christ sa divinité ou la plénitude de sa divinité, que suppose et affirme sa figure triomphante ; et c'est pourquoi ces hérésies ont pour couronnement celle des iconoclastes, qui ne veulent plus d'images. De plus, par la position qu'elle occupe sur l'arc royal ou sur la voûte de l'abside, l'image du Christ triomphant montre assez le lien qui la rattache à l'Eucharistie.

A cette époque, les barbares font invasion, et, en attendant que transformés par le christianisme, ils donnent naissance à un renouvellement dans la société et dans l'art, ils commencent par imprimer à l'un et à l'autre un mouvement de recul. L'art de cette époque, qui subit cette influence, et qu'on appelle art byzantin ou grec de la décadence est moins souple, surtout dans la peinture et la sculpture, que celui qui l'a précédé et que celui qui le suivra ; néanmoins à travers la rudesse des procédés vit toujours l'idée chrétienne.

Jésus-Christ associe son Eglise à son règne, à cette époque s'établissait fortement l'autorité de cette Epouse du Christ, et le pouvoir temporel des Papes, qui en est la sauvegarde, se préparait, par trois degrés : saint Sylvestre restant comme la première puissance de Rome quand Constantin porte ailleurs le trône impérial ; saint Grégoire-le-Grand, qui rend de plus en plus prépondérante l'influence du Pontificat qu'il représente ; enfin Léon III, auquel Charlemagne assure définitivement un domaine, après l'avoir défendu, comme son père Pépin, contre les Lombards. C'est pourquoi après la figure du Christ lui-même, celle de saint Pierre, chef de l'Eglise, est celle qui apparaît le plus souvent, plus souvent même que la sainte Vierge ; dans les mosaïques absidiales, le Sauveur est d'ordinaire accompagné ou de tous les apôtres ou de saint Pierre et de saint Paul.

II

DEUXIÈME PÉRIODE

Le moyen âge, depuis Charlemagne jusqu'à la Renaissance.

I. — L'Eglise a terminé l'exposé de ses dogmes fondamentaux dans les sept premiers Conciles œcuméniques, dont le dernier, condamnant les iconoclastes, a été un triomphe en même temps pour le règne de Jésus-Christ et pour l'art. Les barbares ont embrassé la foi avec ardeur, et durant 800 ans, on ne verra plus de ces grandes hérésies, se formulant dans une négation précise et créant un peuple séparé. Les sectes qui paraissent, vaudois, albigeois et les autres, quoique très dangereuses, n'ont pas une doctrine bien nettement définie et sont surtout des factions politiques, que les armes réprimeront.

Mais si la foi elle-même a été pleinement acceptée par les peuples nouveaux, la civilisation chrétienne, dont cette foi est naturellement le principe, est loin de s'être développée encore de tous points ; et durant tout le moyen âge, elle aura à lutter contre un reste de barbarie, effet de cette jeunesse des peuples qui a pu, du reste, servir à sauvegarder certaines qualités surréminentes. On retrouve des traces de cette barbarie dans l'état social, et aussi dans la peinture et la sculpture, du moins quant à la forme et aux procédés ; car la pensée et le sentiment s'y trouvaient à un degré très élevé.

Pour ce qui est de l'architecture, si dans la première partie de la période romane, elle n'a pas une grande pureté de forme,

elle l'acquiert de plus en plus à mesure qu'elle se rapproche des tendances qui constitueront l'art ogival, et elle la possède pleinement quand elle s'épanouit enfin dans cet art, création spontanée du génie des peuples nouveaux fécondé par le christianisme. C'est ainsi que dans toutes les évolutions successives de l'humanité, il y a toujours moyen pour l'art de remplir son office de manifestation et de glorification. Les manières diverses dont il le fait concourent à l'harmonie universelle et célèbrent le règne du Christ sous tous les aspects.

II. — Si durant tout le moyen âge, la civilisation lutte contre un reste de barbarie, lors qu'apparaissent des symptômes de renaissance, on aperçoit le germe des tendances funestes au sensualisme et au naturalisme, qui empêcheront cette renaissance d'être assez chrétienne. On ne peut nier pourtant que le désir d'une plus grande perfection dans la forme, qui caractérise cette nouvelle évolution, ne soit pas lui-même un triomphe pour la pensée chrétienne, en tant qu'il s'agit de rendre la forme moins indigne du fond. Ce désir d'une forme meilleure se trouve même déjà dans l'art du haut moyen âge, car si alors cette forme est défectueuse, on aspire cependant déjà à l'améliorer, — nous parlons surtout de la peinture et de la sculpture. Se développant, ce désir se manifeste à un haut degré dans Fra Angelico, le plus chrétien des peintres, le peintre des âmes, celui dont les saints ressemblent le plus à des saints; et pourtant Fra Angelico n'est point arrivé encore à la perfection et à la pleine liberté dans la forme, qui paraîtront à la Renaissance.

Durant le moyen âge, l'image caractéristique qui a succédé au bon Pasteur des catacombes et au Christ régnant des basiliques, c'est le crucifix, dont on cherchait en vain l'image avant cette époque; mais sur la croix même, on représentait d'abord le Christ comme triomphant, les bras fermement étendus et souvent couronné; c'est un peu après, au temps des tendres élans de saint François, qu'on cherche à exprimer en lui la souffrance et l'amour, concourant à nous sauver. C'est là le prélude de la dévotion au Sacré-Cœur, expression dernière du règne de Jésus-Christ réalisé par l'amour.

Alors aussi la dévotion de l'Eucharistie devient sinon plus vive, car elle l'avait toujours été dans le cœur des saints, du moins plus explicite et plus éclatante, par l'institution surtout de la Fête-Dieu et de ses processions; c'est bien là pareillement la proclamation du règne de Jésus-Christ par l'amour, en

même temps que celle de sa toute-puissance en tant qu'elle subsiste sous des symboles de faiblesse et de mort.

Durant la fin du moyen âge, le goût sobre et pur du XIII^e siècle en architecture, fait place à une recherche puérile des ornements, des dentelles de pierre ; et ce peut être encore, dans une autre nuance, une tendance issue d'un reste de barbarie. La Renaissance dans les commencements surtout, reviendra à la pureté des lignes ; mais elle les empruntera à l'arc grec antique, et non à l'art ogival.

III

TROISIÈME PÉRIODE

Les temps modernes, à partir de la Renaissance.

I. — Nous l'avons dit, l'idée fondamentale de la Renaissance, qui était d'arriver à la perfection de la forme, était chrétienne, car c'est en principe, une pensée chrétienne que de vouloir rendre la forme digne du fond. Quoique dans la réalisation de cette pensée l'art ait été dévoyé par l'influence sensualiste et naturaliste, on devra donc trouver dans quelques œuvres au moins de la Renaissance un caractère chrétien ; c'est en effet ce que l'on voit, même dans les principales et les plus belles, et cela constitue un vrai triomphe pour le christianisme. Il nous suffit de citer pour l'architecture Saint-Pierre de Rome, pour la peinture et la sculpture plusieurs des œuvres de Raphaël et de Michel-Ange.

Quant à Saint-Pierre, nous ne rechercherons pas si l'on n'aurait pas pu y faire revivre davantage les formes vénérables des basiliques constantiniennes ou s'y servir de l'arc aigu et des contreforts du système ogival ; l'édifice, tel qu'il est, est en somme, nous semble-t-il, le plus magnifique monument qui ait été élevé sous le souffle chrétien, le plus digne qui ait jamais été conçu pour être la cathédrale de l'Église universelle : vaste nef, croix bien accusée, hautes arêtes, splendide coupole, richesse d'ornements sans profusion, cette construction est l'œuvre successive de plusieurs grands artistes, et pourtant tout s'y tient dans une parfaite unité : on dirait qu'elle a été conduite par le génie invisible de l'Église. Et son style, en tant qu'il diffère de celui des âges précédents, est une nouvelle manière d'affirmer le règne de Jésus-Christ, et de l'affirmer spécialement dans l'Eucharistie, puisque nos temples doivent leur principal honneur

à la célébration du sacrifice eucharistique et à la conservation des saintes espèces.

Pour la peinture et la sculpture, nous trouvons encore dans les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, un mode de glorification, un triomphe, pour le règne de Jésus-Christ; car c'est au christianisme que leur génie doit tout ce qu'il a de supérieur. Ce qui s'y est joint de trop sensuel chez l'un, de trop matériel chez l'autre, vient de l'ennemi; mais en constatant par là que l'esprit chrétien avait à combattre, on sent mieux le prix de la victoire qu'il a remportée. Les productions qui sont les œuvres les plus parfaites de ces deux maîtres, sont aussi des œuvres essentiellement chrétiennes : les *Chambres* et les *Loges* du Vatican, la *Dispute du Saint-Sacrement* et la *Transfiguration* pour le premier, les fresques de la chapelle Sixtine, la *Pietà* et le *Moïse* pour le second.

Après eux, la Renaissance continue sa voie de perfection dans la forme, mais l'influence naturaliste, qui n'est d'ailleurs qu'une application de la tendance moderne à substituer en tout l'homme à Dieu, y domine de plus en plus. Le courant social impose pourtant aux artistes d'exécuter encore un certain nombre d'œuvres religieuses, et elles sont, par là même, autant de trophées pour la religion. Dans l'architecture également, l'inspiration chrétienne baisse au point qu'on en arrive à des églises dans le plan desquelles rien ne correspond plus à notre sainte liturgie; mais qu'un tel édifice, comme la Madeleine à Paris, ne puisse faire qu'une église, parce que, dans ce qu'il est, il a en somme de la grandeur, c'est encore un triomphe pour le règne de Jésus-Christ.

II. — Nous voyons pourtant l'idée chrétienne se relever de nouveau dans l'art; dans aucun siècle peut-être on n'avait bâti autant d'églises que dans le nôtre, ni même aussi bien; sans qu'on trouve toutefois une de ces œuvres de premier ordre, car, pour celles-là il faut remonter de cinq siècles en arrière, si l'on en excepte du moins l'église du Vœu national. Ce mouvement de retour, est encore insuffisant, mais il est une preuve de la sève chrétienne; et quand le moment sera venu, elle produira tous ses fruits par une manifestation glorieuse.

En même temps un nouvel idéal s'offre aux conceptions chrétiennes. Après la douce image du Bon Pasteur dans les catacombes; après le Christ triomphant des basiliques dont la pensée majestueuse se reflète encore plus tard dans les plus beaux

Christ de Raphaël et de Michel-Ange ; après le Christ en croix du moyen âge, une quatrième représentation de ce divin Sauveur provoque maintenant les efforts de l'art : c'est le Sacré-Cœur, le Christ montrant son cœur ; et plus peut-être encore que le Christ triomphant et que le Christ souffrant, cette figure du *Christ aimant* est un thème d'une élévation inouïe. Il n'en est aucune, du reste, qui ait un lien plus naturel avec le sacrement d'amour, et qui représente mieux le caractère dominant du règne de Jésus, règne d'amour par dessus tout ; c'est là le Christ définitif, tel qu'il est au ciel, et tel qu'on le verrait dans l'Eucharistie, si on pouvait l'y voir.

L'art qui n'a pu atteindre la perfection idéale du sujet dans le Christ triomphant et le Christ souffrant, y atteindra-t-il dans ce sujet nouveau, qui semble devoir clore le cycle et être le dernier terme d'ascension ? Ce qui est certain, c'est que s'il y réussit, il n'aura jamais mieux travaillé à manifester le règne eucharistique de Jésus ; et le caractère de suavité qui est empreint déjà dans beaucoup de représentations du Christ triomphant et du Christ souffrant lui prépare la voie.

Le règne de ce divin Cœur, que nous espérons malgré les épreuves présentes, semble devoir être le couronnement du règne terrestre du Christ ; et pareillement la parfaite représentation du Sacré-Cœur qui contribuerait à établir ce règne, en subjuguant le cœur des hommes, serait le couronnement des phases successives par lesquelles nous avons vu l'art manifester, à travers les siècles, les phases correspondantes de ce règne du Fils de Dieu.

DE LA LÉGISLATION MODERNE

ET DES MŒURS CHRÉTIENNES A PROPOS DE LA CRÉMATION (1)

L'esprit irréligieux des lois modernes.

Économie politique. — Le berceau. — Le foyer. — La tombe.

Nos mœurs sont chrétiennes. La croix a scellé notre berceau. La France a sucé la piété avec le lait. Nous avons la foi dans le sang ; nous croirons jusqu'à sa dernière goutte.

(1) Nous publions en deux fois la remarquable introduction d'un ouvrage historique et religieux sur la crémentation que M. le chanoine Didelot, archiprêtre de la cathédrale de Valence, se propose de faire paraître prochainement. On lira avec grand intérêt ces belles pages.

Le christianisme nous a faits ce que nous sommes. Progrès social, institutions savantes, antiquités nationales artistiques, tout ce qui nous reste d'un passé illustre, tout cela est chrétien autant que français.

Or, cette large munificence de tant de siècles demeure perdue pour le bienfaiteur de qui elle émane; elle n'a d'écho que dans un silence oublieux ou des dénégations bruyantes. Presque partout le catholicisme partage l'ostracisme du juste : avec lui, à cause de lui peut-être, toute idée religieuse est bannie.

Une nouvelle école d'économistes se retranche, en effet, dans l'orbite exigü des rationalités humaines et prend toute espèce de croyance à partie. Architectes sociaux d'un nouveau genre, ils préméditent la haute excentricité de « bâtir une ville en l'air, c'est-à-dire ériger une société sans Dieu, une religion sans culte et sans temple (1). »

La hardiesse est encore plus déréglée chez quelques novateurs : ce n'est plus seulement un platonique insouci de toute religion, mais l'irreligion agressive, militante. Sceptiques et athées sont largement dépassés : le doute même de la non-existence de Dieu n'est plus toléré. C'est l'antithéisme déclaré : le catholicisme n'est plus pour eux un antagoniste, mais un adversaire.

« Transfuges de la divinité », comme dit Tertullien, ils travaillent à la fondation d'une cité ennemie de Dieu ; on les voit partout la main à l'œuvre pour l'éliminer de tous les milieux sociaux et en arracher jusqu'à la pensée du fond des âmes ; tout s'y prête, ils ont pour y réussir un luxe de facilités inconnu jusque-là : ils n'en négligent aucune.

Nos mœurs chrétiennes sont amoindries, incomprises et intelligemment attaquées. Ce n'est pas qu'elles manquent de défenseurs ; elles en comptent de fort illustres parmi les publicistes de l'école républicaine, M. de Tocqueville entre autres. Certes, nous ne sachons pas que la sociologie chrétienne ait émis une doctrine plus sublime et plus grave sur Dieu, la religion, la morale chrétienne et les autres vérités sociales de sens commun.

« Les joies incomplètes de ce monde, dit-il, charment l'homme, mais ne suffisent pas à son cœur. Seul, entre tous les êtres, l'homme montre un dégoût naturel pour l'existence et un désir immense d'exister. Il méprise la vie, et craint le néant :

(1) Cicéron. *De legibus*.

ces différents instincts poussent sans cesse son âme à la contemplation d'un autre monde, et c'est la religion qui l'y conduit.

« La religion est donc une forme particulière de l'espérance et aussi naturelle au cœur que l'espérance elle-même.

« C'est par une espèce d'aberration de l'intelligence et une sorte de violence morale exercée sur leur propre nature que les hommes s'éloignent des croyances religieuses : une pente invincible les y ramène.

« L'incrédulité est un accident; la foi seule est l'état permanent de l'humanité (1). »

L'auteur expose ensuite les nécessités sociales de cette même foi pour un peuple :

« C'est le despotisme qui peut se passer de la foi, mais non la liberté. La religion est beaucoup plus nécessaire dans les républiques que ses adversaires préconisent que dans les monarchies qu'ils attaquent.

« Comment la société pourrait-elle manquer de périr si, tandis que le lien politique se relâche, le lien moral ne se resserrait pas? Et que faire d'un peuple maître de lui-même s'il n'est pas soumis à Dieu? (2) »

Ne serait-ce pas le triomphe à brève échéance de ces hautes prévisions de Bossuet : « Là où Dieu n'est pas le maître, il n'y a pas de maître; où il n'y a pas de maître, tout le monde est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave! »

Une hiérarchie sociale ne garde d'équilibre qu'à la condition de porter sur Dieu lui-même, en qui toutes les surélévations s'aplanissent. Cette saine doctrine de l'égalité sociale n'est nulle part mieux entendue, d'après M. de Tocqueville que dans l'économie catholique;

« Chez les catholiques, dit-il, la société religieuse ne se compose que de deux éléments : le prêtre et le peuple. Le prêtre s'élève seul au-dessus des fidèles : tout est égal au-dessous de lui.

« En matière de dogme, le catholicisme place le même niveau sur toutes les intelligences; il astreint au détail des mêmes croyances l'homme de génie aussi bien que le vulgaire; il impose les mêmes pratiques au riche comme au pauvre, inflige les mêmes austérités au puissant comme au faible.

(1) *De la Démocratie.*

(2) *ib.*

« Il ne compose avec aucun mortel ; appliquant à chacun des humains la même mesure, il arrive à confondre toutes les classes de la société au pied du même autel, comme elles sont confondues aux yeux de Dieu. »

Qu'on nous cite l'école, antique ou contemporaine, où règne une pondération aussi bien mesurée de ces deux valeurs sociales : la dignité de la liberté humaine et la loi des dépendances hiérarchiques ? Seul, le catholicisme a osé poser ce problème : il l'a seul résolu. Ce fait est un chef-d'œuvre de pénétration et de sagacité sociologique.

« Si le catholicisme dispose le fidèle à l'obéissance, il ne le prépare donc pas à l'inégalité. Je dirai le contraire du protestantisme qui, en général, porte les hommes bien moins vers l'égalité que vers l'indépendance.

« Aussi, les catholiques des États-Unis sont tout à la fois les fidèles les plus soumis et les citoyens les plus indépendants » (1).

Il y a là toute une page d'apologétique chrétienne en matière de philosophie sociale. Qui ne sent que cette doctrine est saine ; puissante de vérité et conforme aux données invariables de l'ordre suprême, où le sens public finit toujours par faire retour, si loin que l'aberration d'un moment ait pu l'entraîner.

Le catholicisme a-t-il cessé d'être la religion du berceau, l'ange de l'enfant et la chaste clarté de sa jeune âme ? Y a-t-il quelque chose de changé sous ce rapport, dans nos mœurs, depuis le chantre des *Harmonies* et des *Méditations* ? Écoutons-le nous dire avec son immortelle fraîcheur de style la première éclosion de son âme aux mystères de la pensée :

« Ma pensée, dit-il, toujours en communication avec celle de ma mère, se développait, pour ainsi dire, dans la sienne.

« On peut dire que ma mère vivait en Dieu autant qu'il est permis à une créature d'y vivre : il n'y a pas une face de son âme qui n'y fût sans cesse tournée et réchauffée par le rayonnement d'en haut. Elle croyait humblement, elle aimait ardemment, elle espérait fermement.

« Elle était née pieuse comme on naît poète. Sa piété était la part d'elle-même qu'elle désirait le plus nous communiquer. Faire de nous des créatures de Dieu en esprit et en vérité, c'était sa pensée la plus maternelle. Sa piété nous enveloppait, pour ainsi dire, d'une atmosphère du ciel ici-bas.

(1) M. de Tocqueville. *O.-C.*

« Nous croyions que Dieu était derrière elle et que nous allions le voir et l'entendre.

« Dieu était pour nous comme l'un d'entre nous : il était né en nous avec nos premières et nos plus indéfinissables impressions. Nous ne nous souvenions pas de ne pas l'avoir connu : il n'y avait pas de premier jour où on nous avait parlé de lui. Nous l'avions toujours vu en tiers entre notre mère et nous. Son nom avait été sur nos lèvres avec le lait maternel.

« Le matin, le soir, comme après nos repas, on nous avait fait faire de courtes prières. Les genoux de notre mère avaient été longtemps notre autel familial... Et quand elle avait prié avec nous et sur nous, son beau visage devenait plus doux et plus attendrie encore (1). »

Trouverait-on aisément une seule mère chrétienne qui ne verrait dans ces paroles un éloge, et qui se défendrait de l'avoir mérité?

« La femme, dit M. le Play, est la providence du foyer : elle crée les mœurs et, à ce titre, elle est le principal agent du progrès social (2). »

Mais la femme, cet ange de l'ordre social, épouse ou mère, sent d'instinct que la fidélité permanente lui est comme une seconde virginité et la plus large part de la dignité de son caractère et de l'honneur de sa vie.

Nous ne voyons nullement que nos maisons chrétiennes aient applaudi au judaïque insouciant du serment nuptial, ni qu'elles en aient adopté la pratique, nonobstant le luxe des complaisances juridiques de nos lois nouvelles : elles réprouvent unanimement cette apostasie conjugale et la tiennent pour *une dureté du cœur*, selon l'expression du Christ, ce sublime réformateur des mœurs humaines.

La légalité moderne a d'étranges témérités : elle laïcise la mort, elle sécularise la tombe ; toute idée d'âme en est bannie.

Mais que répondent nos mœurs chrétiennes ? Elles stigmatisent ces libertés tyranniques de la libre-pensée, répudient ces anomalies lugubres et se prononcent pour l'invariable maintien des rites de l'antique piété filiale.

Où sont les familles où le trépas ait cessé d'être une chose

(1) *Les Confidences*, par Al. de Lamartine, I. IV. *Le Manuscrit de ma mère*, par M. de Lamartine.

(2) *De la Réforme sociale*, t. I. ch. III.

sacrée; la tombe un sanctuaire; la pierre mortuaire un agenouilloir où l'âme se répand en larmes et en prière (1),

Pour tous ceux qu'enferme la tombe,
Cette racine des autels (2),

où la foi renaît de ses cendres, où le doute et l'erreur rendent les armes, ainsi que le proclame le plus brillant de nos poètes modernes :

Là mes doutes ingrats se fondent en prières :
Je commence debout et j'achève à genoux ! (3)

C'est ainsi que la religion rehausse de la solennité de ses rites toutes les conjonctures de la vie quelles qu'elles soient, riantes ou lugubres, et les parfume de tout l'encens de ses autels. C'est d'elle que découle, à coup sûr, le peu de saine allégresse, de satisfactions nobles, de douceurs profondes dont l'homme ait le rare loisir de se désaltérer l'âme ici-bas.

Et c'est cette coupe de virginales et populaires délices qu'on aiderait à se dédorner, ou qu'on abandonnerait de gaieté de cœur à la rouille de la désuétude et à l'ingrate scorie de l'oubli!...

Mais en quoi le spiritualisme chrétien, le catholicisme surtout, a-t-il démérité de la législation européenne? L'histoire est la bouche de la vérité, qu'on l'interroge : où sont les pages où le catholicisme n'ait minuté quelque bienfait? Et ses méfaits, où sont-ils?... qu'on les compte...

« C'est mal raisonner de la religion catholique, dit Montesquieu, que de rassembler dans un ouvrage une longue énumération des maux qu'elle a produits (si tant est qu'une saine critique en découvre), si on ne fait de même des biens qu'elle a faits (4). »

« Si je voulais raconter dans le monde tous les maux qu'ont causés la loi civile, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses effroyables (5). »

(1) Saint Mathieu.

(2) Victor Hugo.

(3) Victor Hugo.

(4) Montesquieu fait partout, dans l'*Esprit des lois*, l'éloge de cette même religion, qu'il avait si légèrement traitée dans sa jeunesse. Il ne la recommande pas seulement comme le plus parfait système religieux, mais comme le plus puissant de tous les soutiens de l'ordre social, et réfute solidement ceux qui en ont méconnu l'utilité et la nécessité. (La Harpe.)

(5) *Esprit des lois*.

Que valent les torts reprochés au catholicisme? Quels sont-ils? L'inquisition, l'incident de Galilée, la Saint-Barthélemy, le fait d'un Pape ou deux, tout au plus, sur une dynastie de 260 Pontifes, dont les entreprises prêtent au blâme : ce sont là toutes les charges d'un réquisitoire de dix-huit siècles dont la presse, la tribune, le théâtre encombrant tous les échos de la terre.

Mais outre qu'elles ne regardent que de fort loin l'Église, ces inculpations ont à leur décharge plus d'une réplique péremptoire, de force à éclairer des contradicteurs de bonne foi, ennemis de toute partialité querelleuse et taquine.

A elle seule, cette pénurie de griefs est-elle un mince titre, nous ne dirons pas à leur indulgence, mais à leur respect et à l'admiration?

Or, affliger une religion innocente, désobliger son culte, est d'une politique tôt ou tard fâcheuse à l'État.

« Je pense qu'on a tort de regarder la religion catholique comme un ennemi naturel de la démocratie. Parmi les différentes doctrines chrétiennes, le catholicisme me paraît, au contraire, l'une des plus favorables (1) » et nous ajoutons : des plus indomptables.

CH. DIDELOT,

(A suivre.)

Archiprêtre de la cathédrale de Valence.

LA VOLONTÉ CATHOLIQUE

Sous ce titre l'*Osservatore romano* apprécie les manifestations populaires qui s'organisent en divers pays pour revendiquer les droits de la souveraineté pontificale. Nous traduisons de cet article les passages suivants :

Le temps des simples aspirations, dont nous avons un jour parlé, est passé, et les catholiques étrangers commencent à donner des preuves d'une volonté plus positive, d'une résolution plus tenace. Le Congrès de Fribourg l'a bien montré, on le sait, en instituant une section dans laquelle serait traitée, à l'exclusion de toute autre, la cause des droits pontificaux, la question romaine.

Le gouvernement italien et ses satellites pratiquent une

(1) M. de Tocqueville.

mauvaise politique en ne tenant aucun compte de ces importantes manifestations et en faisant semblant de ne leur attribuer aucune valeur.

Il n'est personne, à la vérité, qui puisse se mettre dans l'esprit que la voix du monde catholique doive se faire entendre promptement et complètement dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques de l'Europe, un bon nombre de ces milieux étant dominés par les agents de la franc-maçonnerie. Mais il est hors de doute que quand le mouvement catholique se sera étendu partout comme il est en train de le faire, et quand il aura partout suscité des manifestations continues, générales et énergiques, les gouvernements étrangers ne pourront se dispenser de se mettre à sa suite, et le gouvernement italien lui-même, à moins qu'il ne soit atteint d'une incurable cécité, ne pourra se refuser à accomplir, vis-à-vis du Pape, l'acte de justice d'où dépend même le bonheur du pays.

Les États particuliers seront d'autant plus obligés à se préoccuper de ce grave sujet, que les moyens employés par les catholiques pour revendiquer les droits de l'Eglise correspondent à ces divers systèmes politiques dans lesquels consistent, dit-on, les principes modernes de gouvernement et les bases de la civilisation de notre temps.

Plus les constitutions actuelles s'inspirent des principes de ce qu'on appelle le libéralisme, plus aussi elles se montrent respectueuses envers les droits populaires, lesquels dérivent de la liberté de réunion, de la liberté d'association, de la liberté de conscience et d'autres libertés semblables. Or, c'est précisément sur ces libertés et sur leurs applications légales que les catholiques fondent leurs réclamations en faveur de l'indépendance, de la liberté pontificale. La volonté des peuples, dont on a fait en Italie un abus tout à fait déloyal, a été reconnue pour le principe suprême et substantiel des institutions nationales actuelles; à l'étranger, on veut interpréter dans ce sens le silence relatif des cabinets en présence des violences dont la Papauté a été la victime. Il en sera tout autrement à l'avenir, et les catholiques, tournant contre la franc-maçonnerie ces mêmes armes dont elle s'est longtemps servie contre l'Eglise, proclameront unanimement et énergiquement que la vraie volonté des peuples — volonté qui n'est ni simulée ni artificielle — exige qu'il soit tenu sérieusement compte des droits et de la dignité du Saint-Siège. Et il n'y aura pas de divergences dans

le sens et la portée de cette protestation catholique universelle. Comme on l'a déclaré à Fulda et à Fribourg et comme on le répétera à Louvain, les catholiques pensent que le Pape n'est pas libre, qu'il est même sous la domination d'un pouvoir ennemi, et ils veulent qu'il soit replacé dans les conditions d'une souveraineté personnelle et effective, souveraineté qu'il a le droit d'exercer et que les catholiques du monde entier ont le droit de réclamer pour lui.

Au Congrès de Fribourg, un éminent orateur catholique a fort opportunément rappelé les lignes suivantes d'un important journal protestant allemand : « La possession d'un presbytère protestant et celle du trône royal de Prusse sont garanties par les mêmes principes de droit sur lesquels repose le patrimoine de saint Pierre. » Aucun gouvernement, si infecté qu'il soit de libéralisme, ne peut ignorer cette vérité, et l'Italie officielle elle-même devra s'en persuader. Qu'elle songe donc à pourvoir, d'une manière juste et durable, à son avenir, au lieu de mettre exclusivement sa confiance dans des expédients absolument précaires et dans des combinaisons politiques et diplomatiques qui peuvent et même doivent, selon toute vraisemblance, se modifier d'un moment à l'autre.

Ces jours-ci, un Congrès des catholiques allemands-américains s'est tenu à Cincinnati. Comme de juste, la question romaine a préoccupé la nombreuse assemblée. M. Lieber, un des orateurs, a traduit comme il suit la conviction des congressistes :

A l'imitation des catholiques de toutes les parties du monde, jetez les regards sur le Chef de notre Eglise à Rome. Il est hors de doute qu'après m'avoir écouté vous prendrez une résolution qui sera l'expression de notre amour filial envers le Saint-Père. Cette résolution sera bien plus encore qu'une assurance de notre obéissance. Ce sera la voix des catholiques libres de l'Amérique du Nord qui se lèvent pour revendiquer l'entière liberté et indépendance du Vicaire de Jésus-Christ.

Les catholiques de l'Amérique du Nord, de même que les catholiques allemands réunis à Fribourg affirment que l'indépendance du Pape ne peut être obtenue que par la souveraineté territoriale.

Je ne parlerai pas de cette monarchie la plus antique du monde. Ce que nous demandons en notre qualité de citoyens catholiques libres de l'Amérique, nous le demandons dans notre

propre intérêt. C'est la souveraineté territoriale et l'indépendance temporelle du Pape.

Nous le demandons avec d'autant plus de fermeté et sans égards, que les ennemis de la Papauté, du Vicaire de Jésus-Christ et de ceux qui l'aident dans l'accomplissement de sa mission, veulent leur fermer la bouche.

Plus les ennemis agiront avec acharnement, plus les fils s'empresseront avec joie et vaillance autour du Pape.

LES ÉVÊQUES SUISSES ET LÉON XIII

Les évêques suisses se réunissent toutes les années et chaque fois ils envoient au Saint-Père un hommage de leur attachement; voici l'hommage de cette année et la réponse du Saint-Père :

Adresse des évêques suisses à S. S. le pape Léon XIII dans leur réunion de Schwytz, le 23 août 1888.

Très Saint-Père,

Les évêques de la Suisse, réunis dans leur assemblée annuelle, n'ont rien de plus à cœur que d'offrir à Votre Sainteté les sentiments de leur filiale docilité et de leur complète obéissance à vos enseignements et à vos directions, ainsi que de leur inviolable attachement à votre personne sacrée.

Cette année jubilaire de votre sacerdoce a vu les magnificences du siège de Pierre, et jamais peut-être, dans l'histoire de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ n'a contemplé une pareille « Epiphanie » de sa gloire et de sa puissance, comme l'a témoigné cette affluence prodigieuse de dons, de pèlerinages des princes et des peuples, car il est vrai de dire « que tous les rois de la terre vous ont vénéré, toutes les nations vous ont offert leurs hommages ». Des manifestations si éclatantes révèlent clairement aux incrédules et aux hérétiques l'institution divine de l'Eglise, son unité et sa parfaite catholicité, si bien qu'ils ne peuvent s'empêcher de s'écrier avec admiration et envie : « Que vos tabernacles sont beaux, ô Jacob ! » Plaise à Dieu que ce jubilé soit le signe précurseur des triomphes de la sainte Eglise !

Notre patrie suisse a ressenti déjà les précieux résultats de cette influence que Votre Sainteté a conquise partout; les préjugés s'évanouissent, les haines s'éteignent, le peuple et les pouvoirs publics comprennent enfin que cette action du Saint-Siège, que les vues du Souverain Pontife sont non-seulement utiles au salut éternel des

âmes, mais aussi concourent à la prospérité, à la liberté, à la tranquillité des nations. Le nouvel accord intervenu entre le Saint-Siège et la Suisse pour l'administration religieuse du Tessin en est un témoignage public et incontestable.

Pourquoi faut-il que l'allégresse générale du monde catholique soit troublée par des projets hostiles, partis de cette terre d'Italie que vous aimez tant, et de concitoyens qui sont les privilégiés de votre tendresse ? Ah ! Votre Sainteté l'a dit avec un sentiment de tristesse qu'a partagé l'épiscopat tout entier !

« Mais ce qui Nous afflige amèrement, disiez-vous dans votre douleur, c'est de voir que l'Eglise et le pontificat soient attaqués avec plus d'acharnement que jamais en Italie, alors que les Italiens, en grande majorité, restent attachés et dévoués avec une admirable fidélité à l'Eglise et au pontificat, auxquels leur patrie est redevable d'innombrables bienfaits. De même Nous souffrons à la pensée que l'on s'efforce par tous les moyens, selon les vœux des sectes impies, d'arracher ce peuple des bras de l'Eglise, lui qui a été nourri et élevé par ses tendresses maternelles. Nous ne sommes pas moins attristé de voir comment, de propos délibéré, on travaille à aggraver, et à prolonger le dissentiment avec l'Eglise, que Nous voudrions dans l'intérêt même de l'Eglise et par amour pour la patrie, comme Nous l'avons si souvent dit, voir disparaître conformément à la justice et aux droits du Saint-Siège..... »

Les évêques de la Suisse, qui ont une patrie garantie dans sa neutralité au sein des grands Etats de l'Europe, comprennent combien il importe au Souverain Pontife, au vicaire de Jésus-Christ, au docteur et au maître infailible des nations, à l'arbitre des rois et des peuples, au père et au chef suprême de tous les chrétiens, d'être et de paraître à l'abri de tout danger, de toute gêne, de toute difficulté, de ne dépendre en rien d'aucun pouvoir humain, et de recouvrer les possessions du principat civil de Rome, que la divine Providence a donné à l'Eglise romaine depuis de longs siècles comme la meilleure et la nécessaire garantie de sa liberté et de sa dignité, et qui a été détruit en haine de la religion.

Mais comme cette liberté, dans les circonstances présentes est de plus en plus entravée de diverses manières, tellement que Votre condition de Souverain Pontife, comme Votre autorité le répète, est réellement très dure et, à beaucoup de titres, tout à fait intolérable, et que, de ce chef, plus de deux cents millions de catholiques, dans tout l'univers, sont atteints dans la liberté de leurs consciences, ces mêmes évêques protestent énergiquement avec Vous contre tout ce qui se fait depuis longtemps au préjudice du siège apostolique, et ils demandent que les droits du Saint-Siège soient à jamais et de toutes manières garantis et intacts, comme l'exigent la justice et la religion, autant que l'intérêt général et le bien de tout le genre humain.

Très Saint-Père, avant d'entreprendre dans notre fraternelle réunion nos travaux qui ont pour but le développement de la vertu et de la science du clergé, la sanctification des âmes et, en général, le bonheur de tous, nous tenons à redire à Votre Sainteté que ses joies sont nos joies, que ses peines sont nos peines. Recevant toujours d'elle la règle de nos pensées et de nos actes, nous ne cesserons jamais d'être les fidèles interprètes et les hérauts infatigables de ses doctrines, comme les défenseurs et les athlètes intrépides de ses droits sacrés de pontife, de souverain et de père.

Dans ces sentiments, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons humblement la bénédiction apostolique pour nous, pour les Eglises confiées à notre sollicitude et pour tout notre pays.

De Votre Sainteté,

Les très humbles et très obéissants serviteurs et fils en Notre Seigneur Jésus-Christ.

(Suivent les signatures de tout l'épiscopat suisse.)

Collège de Schwytz, en la fête de Saint-Augustin, 28 août 1888.

—

A Nos vénérables frères Gaspard, évêque de Lausanne et de Genève, et aux autres évêques de la Suisse.

LÉON P. P. XIII

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

La connaissance que Nous avons toujours eue de votre foi courageuse, de votre dévouement ardent envers Nous et de votre zèle pastoral a reçu une éclatante confirmation par la lettre pleine de vos sentiments que vous Nous avez adressée du Collège de Schwytz pendant la durée de votre assemblée annuelle. Vous avez fait éclater l'excellente fermeté de votre foi par votre déclaration de prendre l'autorité de cette chaire de la vérité pour règle de votre esprit et de votre conduite, et par votre promesse d'être sans relâche les interprètes et les hérauts des enseignements donnés par Nous-même. Vous avez manifesté votre affection spéciale pour Notre personne en lui exprimant tour à tour votre douleur et vos félicitations : votre douleur à cause des graves injures qui Nous sont faites, vos félicitations pour les insignes témoignages d'amour et d'obéissance qu'on

Nous a donnés dans tous les rangs de la société humaine, alors qu'ayant heureusement accompli la cinquantième année de Notre sacerdoce, Nous avons solennellement célébré le divin Sacrifice en actions de grâces à Dieu. Enfin, votre zèle sacerdotal s'est montré dans les divers objets de vos soins, mais surtout par cette sollicitude qui vous anime pour le maintien des droits de l'Eglise et vous fait désirer que ce siège apostolique, n'étant sujet d'aucune puissance ni d'aucun empire terrestre, possède la liberté dont il a joui si longtemps et la dignité qui lui est due.

Cette liberté et cette dignité, vous le savez et vous l'enseignerez, appartiennent à la sécurité et à l'honneur de l'Eglise universelle.

Nous accueillons avec joie et satisfaction l'expression de ces sentiments si dignes de votre piété et de votre saint ministère, et soyez persuadés que de Notre côté Nous y répondons par Notre amour paternel et Notre dévouement pour vous et les troupeaux confiés à vos soins. Nous souhaitons que Dieu inspire et rende féconds en fruits salutaires et nombreux vos travaux pour le bien de vos diocèses et pour l'accroissement de la religion au sein de vos peuples, ainsi que les desseins que vous formez dans ce but. Qu'il n'y ait aucune sorte de bonnes œuvres, aucune magnificence des dons célestes dont votre Suisse ne soit enrichie et ornée.

Afin que ces désirs de Notre cœur s'accomplissent, Nous supplions Dieu de répandre abondamment sur vous les trésors de sa grâce toute puissante, et comme gage de ces dons, Nous vous accordons de toute l'effusion de Notre cœur, dans le Seigneur, à vous, vénérables frères, au clergé et aux fidèles de vos diocèses, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 septembre 1888, la onzième année de Notre pontificat.

LÉON P. P. XIII.

MGR HASLEY (1)

Non est inventus similis illi qui conservaret legem Excelsi; ideo jurejurando fecit illum Dominus crescere in plebem suam.

Qui fut comme lui fidèle à garder la loi du Très-Haut? Aussi le Seigneur mit ses soins à le faire croître pour son peuple.

(Office des Confesseurs Pontifes.)

Le samedi 21 septembre 1878, en la fête de saint Mathieu, l'antique Métropole de notre Normandie avait revêtu ses plus belles parures. Elle offrait aux regards un splendide spectacle : l'armée, l'administration, la justice étaient là ; le clergé s'y pressait nombreux ; la vaste enceinte avait peine à contenir la multitude des fidèles. Un prêtre, Nous le voyons encore, au visage pâle et ascétique, à l'œil modeste et limpide, à l'attitude humble et recueillie, recevait l'onction qui fait les Pontifes.

A l'autel siégeait l'illustre cardinal de Bonnechose. Nous avons le bonheur de l'assister avec un Évêque (2), fils de l'Église de Cambrai, ravi trop tôt, hélas ! à la tendresse de ses amis et de son troupeau.

Nous chantions alors, avec des accents pleins d'allégresse, la fécondité de l'Église de Rouen, les légitimes espérances de Beauvais. « Allez, disions-Nous, ô vénéré Pontife ; et que le Seigneur vous accompagne en votre chemin ! De loin Nous vous suivrons ; de loin Nous saluerons vos conquêtes et Nous applaudirons aux succès de votre ministère. Ces succès seront l'orgueil de tous ceux qui vous aiment et, permettez-moi d'ajouter, ils seront en particulier la joie de celui qui devient deux fois votre frère : frère par le caractère sacré dont nous sommes revêtus, frère par la filiation commune qui nous unit, puisque les mêmes mains, mains augustes et vénérables, ont fait descendre dans nos âmes la vertu d'En-Haut. » C'était un matin radieux, une aurore pleine de douceur et de sérénité.

Et aujourd'hui, N. T. C. F. ! A la pompe du triomphe, aux tressaillements de l'espérance ont succédé le deuil des funérailles et les regrets de la séparation.

(1) Oraison funèbre de Mgr Hasley, Archevêque de Cambrai, prononcée par Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, dans la Métropole de Cambrai, le lundi 24 septembre 1888.

(2) Mgr Bataille, évêque d'Amiens, ancien curé de Douai.

Ces regrets, votre ville et les voûtes de votre Métropole les virent éclater le 13 août dernier. La foule, par sa respectueuse émotion, l'administration, l'armée, la magistrature, les Représentants du pays, par leur concours unanime, le clergé par les larmes des cinq cents prêtres présents, les Évêques par leur fraternelle douleur, tous disaient l'étendue de votre perte et les qualités du Pasteur que pourtant vous n'aviez fait qu'entrevoir.

Je viens, à cette heure, donner une voix à vos âmes et pleurer avec vous. Je viens aussi m'édifier, me consoler avec vous, en essayant de vous dire ce que fut le pieux, l'aimable et saint Prélat que vous avez perdu.

Dans cette vie, nous n'entendrons pas le torrent impétueux qui descend des montagnes avec fracas. Nous ne verrons pas se dresser devant nous ces cimes altières qui ne nourrissent pas de moissons. Nous admirerons le fleuve au cours paisible et fécond, la plaine fertile qui ne se fatigue jamais de donner le plus pur froment.

Ce que fut le père que vous pleurez, l'Église le résume en ces deux pensées : il garda fidèlement la loi du Très-Haut, *non est inventus similis illi qui conservaret legem Excelsi*; aussi Dieu mit-il ses soins à le faire croître pour son peuple, *ideo jurejurando fecit illum Dominus crescere in plebem suam*. En d'autres termes, le vénéré Défunt nous apparaît comme le persévérant ouvrier de sa sanctification personnelle, comme le généreux et constant ouvrier du salut de son peuple.

Telles sont les deux pensées que j'ai dessein de vous présenter dans cette oraison funèbre consacrée à Votre Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur François-Édouard HASLEY, Archevêque de Cambrai, Prélat assistant au trône pontifical, Comte Romain.

I

« C'est un vice ordinaire aux hommes, dit Bossuet, de se donner entièrement au dehors et de négliger le dedans, de travailler à la montre et à l'apparence et de mépriser l'effectif et le solide, de songer souvent quels ils paraissent et de ne penser point quels ils doivent être. C'est pourquoi les vertus qui sont estimées, ce sont celles qui se mêlent d'affaires et qui entrent dans le commerce des hommes. Au contraire les vertus cachées et intérieures où le public n'a point de part, où tout se passe entre Dieu et l'homme, non seulement ne sont point suivies, mais

ne sont pas même entendues. Et toutefois c'est dans ce secret que consiste tout le mystère de la vertu véritable. En vain pensez-vous former un bon magistrat, si vous ne faites auparavant un homme de bien ; en vain vous considérez quelle place vous pourrez remplir dans la société, si vous ne méditez auparavant quel homme vous êtes en particulier... Il faut composer un homme en lui-même avant que de méditer quel rang on lui donnera parmi les autres. »

Telle fut la conduite de notre cher Défunt.

Le 11 mai 1825, naissait à Sainte-Mère-Église, au diocèse de Coutances, l'enfant dont Dieu devait faire plus tard le successeur de Fénelon. Sainte-Mère-Église ! Ce nom l'avait de bonne heure frappé. Le jour où, pour la première fois, il apparaissait comme Évêque dans la paroisse de son baptême, où les siens l'acclamaient avec transport, au milieu du plus religieux enthousiasme, le cher Archevêque nous le disait lui-même du haut de la chaire : Ce nom me parlait au cœur ; il me prêchait que je devais me consacrer à l'Église et devenir plus spécialement son fils.

Le foyer qui le vit naître était un de ces foyers du peuple croyant, tout imprégné de foi, d'honnêteté, de fidélité au devoir ; et ce fut à la piété de son père et de sa mère que, dans la suite, l'enfant, promu à la dignité épiscopale, se plaisait à faire remonter le bienfait de sa vocation.

Il avait cinq ans lorsqu'un de ses cousins, curé dans le diocèse de Rouen, vint voir sa famille. M. Lecler remarque l'intelligence du jeune Édouard et demande à se charger de son éducation : « Laissez-le partir, répond au père qui le consultait un prêtre de vieille roche, le vénérable abbé Guéret, alors curé de Sainte-Mère-Église. Qui sait les desseins de la Providence sur cet enfant ? » — L'enfant de son côté disait : « J'ai grande envie de devenir savant. »

Ce n'était pas toutefois à l'abbé Lecler que devait appartenir l'honneur d'une telle formation : 1830 éclate avec ses redoutables nouveautés. Le bon curé s'effraie ; il remet son disciple aux soins d'un oncle et d'une tante, chrétiens éprouvés, dignes entre tous de fixer le choix de Dieu qui leur dit : Recevez cet enfant ; élevez-le pour moi. Aussi, quand le Seigneur, après une longue attente, aura béni leur union, ils l'appelleront le fils aîné. Qu'il me soit permis de saluer en passant cette tante, femme forte et convaincue qui, pour surveiller les leçons de son fils d'adoption, n'hésitera pas à étudier le grec ; qui, par son énergique dévoue-

ment, préparera pour l'Église trois prêtres qui l'honoreront : son propre fils, son neveu et son petit-neveu ; femme admirable dont le futur Archevêque écrira dans ses derniers jours : « Je me reconnais son débiteur insolvable. »

A douze ans environ, le jeune Hasley fut admis pour la première fois à la Sainte Table dans cette Cathédrale de Rouen où, quarante-deux ans après, au lendemain de son sacre, au milieu des splendeurs de sa première messe pontificale, on le verra fixer les yeux, avec un attendrissement marqué, sur la place qu'il occupait au jour de sa première Communion.

La Providence le conduit ensuite au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades où il fait de brillantes études (les prix nombreux qu'il remporte chaque année sont là pour l'attester) et se distingue par sa modestie, son amour de la discipline, son angélique piété. Il n'avait que dix-sept ans quand il fut admis au Grand-Séminaire de Rouen. Sa jeunesse cléricale annonça bien vite ce qu'il devait être un jour et l'on aurait pu dire de lui ce que disait de saint Basile l'immortel Grégoire de Naziance : « Il était prêtre avant même que d'être prêtre ». On pouvait ajouter avec Bossuet dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing : « Il en avait les vertus avant que d'en avoir le degré. Il était prêtre par son zèle, par la gravité de ses mœurs, par l'innocence de sa vie avant que de l'être par son caractère. Toujours innocent, toujours zélé comme un saint Prêtre, il avait prévenu son ordination ; il n'avait pas attendu la consécration mystique ; il s'était, dès son enfance, consacré lui-même par la pratique persévérante de la piété et se tenant toujours sous la main de Dieu par la soumission à ses ordres, il se préparait excellemment à abandonner tout à fait par l'imposition des mains de l'Évêque. »

L'abbé Hasley avait terminé son séminaire avant l'âge requis pour le sacerdoce. Dieu lui faisait ce loisir en vue d'une famille chrétienne, heureuse de trouver en lui le précepteur qu'elle rêvait pour un fils tendrement aimé. Les goûts exquis du Lévitte, la distinction qu'il tenait de la nature, se trouvèrent promptement à l'aise dans ce noble milieu, d'où il sortira bientôt avec ces habitudes d'urbanité qui sont le cortège de la charité sacerdotale et lui donnent un nouveau prix.

Vint enfin le grand jour. Le 2 juin 1849, l'abbé Hasley fut ordonné prêtre par le vénéré Mgr Blanquard de Bailleul, qui devait l'attacher à sa personne et le former si parfaitement à sa ressemblance. Le lendemain, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu

où il célébrait sa première messe, l'assistance émue admirait la ferveur du jeune prêtre à l'autel et pouvait pressentir sa sainteté future.

Quel sera ce prêtre en effet? L'honneur de sa vie, c'est d'avoir été partout et toujours un homme de Dieu.

Ici, N. T. C. F., ma tâche serait moins facile en face du tableau qu'il me faut peindre si l'artiste divin, l'Esprit-Saint, ne l'avait tracé lui-même. Écoutez saint Paul s'adressant à Timothée : « Pour toi, dit-il, homme de Dieu, sois un ouvrier de justice, de piété, de foi, de charité, de patience et de douceur. » Souffrez, ô bien-aimé Défunt, que je vous évoque du fond de votre tombe; car c'est bien à vous que parle l'Apôtre : *Tu*. Oui, vous, l'humble enfant de Sainte-Mère-Église, levez-vous; repaissez un instant tel que vous fûtes, sous les yeux de cette famille en deuil.

Homo Dei. C'est bien vous; vous qu'il a choisi, qu'il a préparé, qu'il a conduit comme par la main d'ascension en ascension; vous, le serviteur dévoué, le prêtre intègre; vous l'Évêque exemplaire; vous qui avez travaillé avec tant d'ardeur à reproduire en vous son image.

Sectare justitiam. Regardez-le, N. T. C. F., et dites s'il n'est pas en effet l'homme de la justice et du devoir. Le devoir! Quel mot noble, fécond et plein dans sa simplicité! Le devoir, c'est-à-dire la fidélité à la loi de Dieu, de l'Église et de la conscience, fidélité supérieure à tout intérêt, à toute crainte, à toute sollicitation, à toute menace. Comme votre Archevêque l'a dignement accompli! Depuis sa plus tendre enfance jusqu'à son dernier soupir au milieu de vous, comme il s'est montré constamment l'homme du devoir: l'homme du devoir dans sa famille, l'homme du devoir au séminaire, l'homme du devoir dans les diverses fonctions de son sacerdoce, l'homme du devoir quand il eut à porter le fardeau si lourd de l'Épiscopat, l'homme du devoir dont il fut l'héroïque martyr! Oui, regardez-le de près, en public et en particulier, dans ses rapports avec Dieu et avec les âmes. Vous le trouverez toujours et sans défaillance répondant à l'appel de saint Paul : *Sectare justitiam*, toujours ouvrier de la justice et du devoir.

Ne soyez pas surpris de cette magnanimité. Votre Archevêque puisait le courage du devoir dans une tendre et profonde piété. *Pietatem* « C'est Dieu, dit Bossuet, qui donne les grandes qualités naturelles et surnaturelles du cœur et de l'esprit; mais il

veut que nous sachions distinguer entre les dons qu'il abandonne à ses ennemis et ceux qu'il réserve à ses serviteurs. Ce qui distingue ses amis d'avec tous les autres, c'est la piété. Jusqu'à ce que l'on ait reçu ce don du ciel, tous les autres non seulement ne sont rien, mais encore tournent en ruine à ceux qui en sont ornés. »

Or, N. T. C. F., qu'est-ce que la piété, sinon le commerce filial, la douce intimité, l'union habituelle avec Dieu? Eh bien, étudiez attentivement votre digne Archevêque.

C'est surtout à l'autel qu'éclate sa piété. Il prononce avec une sainte gravité chacun des mots de la liturgie sacrée. Il est là dans l'attitude du recueillement, du respect, de l'adoration. On sent que le serviteur est en face de son maître, l'Évêque en présence de la majesté du Pontife éternel. — Vous l'avez vu du reste; et c'est à vous de dire si, à l'autel, tout dans sa personne auguste, ne respirait pas la piété. Parfois d'ailleurs il ouvrait son âme à ses jeunes prêtres et c'est pour Nous une joie de vous initier aux secrets de ses épanchements. « Offrez, disait-il un jour à l'un d'eux, offrez votre cœur avec la sainte Victime. A l'élévation, dites en esprit comme le Roi-Prophète : *Exaltare super cælos, Deus*, soyez exalté, Seigneur, glorifié jusqu'au plus haut des cieux! Et en déposant l'hostie sur la pierre sacrée, ajoutez encore : *Et in omnem terram gloria tua*, que votre gloire, ô Dieu, resplendisse par toute la terre ! » « Il n'est pas, disait-il un autre jour, une seule des paroles que l'Eglise met sur nos lèvres au saint Sacrifice, qui ne soit délicieuse, qui ne soit faite pour enflammer en nous le courage, l'amour et la ferveur. Le *Pater Noster* chanté ou récité devant Celui qui l'a fait jaillir de son cœur adorable, qui l'a prononcé le premier de ses lèvres divines, l'*Agnus Dei* récité à l'oreille de Celui qui a pitié de tous et qui offre à tous le salut et la paix..., comme tout cela est beau, consolant et sublime ! »

Ce n'est pas seulement à l'autel, c'est dans sa vie tout entière qu'éclate la piété du regretté défunt. Elle éclate dans son oraison; elle éclate dans la récitation de son Bréviaire, elle éclate dans tous ses exercices religieux qu'il accomplit avec une admirable et si persévérante régularité. Elle éclate par sa constance à se rendre chaque dimanche aux offices publics, dans cette cité des Papes surtout où la Métropole est si éloignée du Palais Archiépiscopal, où il faut braver le mistral si funeste à une poitrine délicate. Elle éclate dans ses visites fréquentes à

la Chapelle des Pénitents gris où la Sainte Eucharistie est toujours exposée; elle éclatait la veille même du jour où il vous a quittés, dans cette procession du Saint-Sacrement qu'il suivait, ici même, tout défaillant et la mort déjà peinte dans tous ses traits. Elle éclate durant le travail quotidien qu'il supporte si vaillamment et où si souvent il ranime son courage en collant ses lèvres amaigries sur l'image du divin crucifié. Elle éclate dans ses lettres de Direction si nombreuses où la pensée emporte le style et lui donne un charme, une vivacité, un coloris qui fait songer parfois à saint François de Sales. Elle éclate surtout dans ses entretiens avec ses religieuses : « Ce Père bien-aimé n'était pas de la terre, écrivait récemment l'une d'entre elles : il était tout entier à Dieu et aux âmes ; tout en lui exhalait la sainteté. Pour moi, ses lettres me semblaient empreintes d'une piété céleste. Aussi j'ai la confiance que là-haut où il voit mieux toutes les choses, il va prier efficacement pour celles qu'il a dirigées ici-bas. »

Oui, cher et vénéré défunt, vous avez été l'homme de Dieu, l'ouvrier d'une piété dont le parfum ne s'évaporerera pas de longtemps !

Cette piété reposait sur son vrai fondement, la foi. *Fidem*. Pour résister aux courants divers qui traversent la vie de l'âme, pour fixer cette étrange mobilité qui en fait le fond, il faut la foi que saint Ambroise appelle si justement la vigueur des grandes âmes. *Fides magnarum vigor mentium*. — Cet homme, ce prêtre aux convictions paisibles et fermes, vous l'avez tous connu, N. T. C. F. La foi, c'était la vie de ce juste. Voir Dieu en tout et par tout, penser, parler, agir à la lumière des enseignements divins, c'était sa règle inviolable. On lui raconte un jour qu'un bon curé qui avait reçu la visite de l'Empereur en était tout hors de lui : « Je m'en étonne, reprend l'abbé Hasley; ce prêtre n'est-il pas chaque jour, au saint autel, en présence de la majesté du ciel ? » — A Beauvais, la Supérieure d'un pensionnat de jeunes filles que le Prélat bénissait au lendemain de la première communion, lui exprimait sa gratitude. « Quel souvenir pour ces enfants que cette bénédiction à pareil jour ! » Et l'Evêque de répondre : « Qu'est-ce que la bénédiction du serviteur, quand, la veille, on a reçu le Maître lui-même ! » — A Cambrai, c'est de la *Confiance* qu'il traite dans sa dernière lettre pastorale. Pourquoi ce sujet ? C'est que la foi lui fait sentir toutes les responsabilités de sa charge. « Il a besoin,

dit-il, de se rassurer lui-même par la contemplation des intarissables bontés du Seigneur. »

Oui, c'était la foi qui faisait le fond de cette âme. Jamais harpe ne tressaillit plus constamment sous le souffie de l'esprit d'en-haut et ne rendit plus harmonieusement les sons divins.

D'où lui venait cette foi, N. T. C. F. ? Il la puisait à la double source de la prière et du travail. Quel Evêque en effet que celui qui, debout à cinq heures chaque matin, trouvait le moyen, même au milieu des embarras d'une visite pastorale, de faire sa méditation, de célébrer la sainte messe, de réciter son office, de lire son Ecriture sainte et de consacrer une demi-heure à l'étude de la Théologie ?

D'où lui venait cette foi ? « Si vous saviez aimer, a écrit Lacordaire, vous pourriez croire. » C'est l'incomparable don que posséda le vénéré défunt. Il savait aimer. Il aimait Dieu, vous l'avez vu. Voyez maintenant comment il aimait le prochain.

Caritatem. Ici, N. T. C. F., se développe devant nos yeux un spectacle plein de charmes.

La charité, au cœur des hommes de Dieu, est une fontaine jaillissante qui ne se repose jamais. Comme Dieu verse son soleil et sa rosée, elle verse ses eaux sur tout ce qui l'entoure. L'âme très tendre que nous célébrons aima les siens. Rien de plus touchant que les délicatesses de ses attentions pour sa mère aveugle. Rien de plus fort que les liens qui l'attachaient à ceux qu'il laisse aujourd'hui dans les larmes.

Il aima son Archevêque. La maladie a contraint Mgr Blanquart de Bailleul à se démettre de son siège. Son secrétaire intime, l'abbé Hasley, le suit dans sa retraite à Versailles, et, durant onze ans, il se fait l'œil du vieillard dont il adoucit, par la lecture, les longues insomnies. Pour ne pas troubler le sommeil, que le malade goûte seulement dans la matinée, le jeune prêtre n'hésite pas à prolonger ses jeûnes, jusqu'à midi, afin de réjouir par l'offrande du divin sacrifice le réveil et la foi du saint Evêque. Il charme ses jours par des conversations pleines d'attrait et d'affection. Il est la sérénité, la consolation du Pontife éprouvé par le souffrance, la flamme qui réchauffe son hiver. Quand parfois le fils voit son Père enveloppé d'un nuage de tristesse, que n'invente pas sa tendresse pour dissiper ce nuage ? Il puise aux sources sacrées ; il cherche dans les Ecritures lo baumo qui endort le chagrin ; il demande aux Pères de l'Eglise

et aux Docteurs leurs merveilleux secrets, les commente avec sa piété si vive, en compose ses *Méditations de la douleur*, pages pleines de force et de miel qu'il présente jour par jour au malade fatigué. Et le vieillard attendri d'un tel dévouement : « Cher abbé, lui dit-il, la rosée manque bien à votre jeunesse sacerdotale; mais le bon Dieu, j'en ai la confiance, vous enverra la pluie du soir. »

L'abbé Hasley aima ses confrères parmi lesquels il a compté de si profondes et si précieuses sympathies. Curé, il aime ses paroissiens d'un amour qui lui gagne tous les cœurs. Quelle scène touchante à son départ de Rouen ! Au sortir de l'église la foule immense l'entoure, l'acclame de ses vivats unanimes et de ses unanimes regrets. Touché jusqu'aux larmes, le Pontife répond avec son cœur à cette explosion d'universel attachement; et la ville entière applaudit à cet enthousiasme.

L'abbé Hasley aime les humbles et les petits. Ecoutez ce trait. Au lendemain de son sacre, après avoir officié pontificalement à la Métropole, il sortait de l'archevêché dans la voiture du cardinal, quand il aperçoit à la porte une pauvre infirme de sa paroisse. Il s'arrête : « Comment, dit-il, avez-vous pu venir jusqu'ici ? » « Monseigneur, répond-elle, j'avais tant envie de vous voir avec la mitre ! De grâce, bénissez-moi ! » L'Évêque descend, il la bénit. « Mais j'y pense, ma bonne mère, comment allez-vous faire pour rentrer chez vous ? Tenez, montez avec moi. » Malgré sa confusion, elle monte ; et, à l'admiration de tous, Mgr Hasley la reconduit à sa pauvre maison. Ainsi Fénelon consolait, aux environs de votre cité, cette femme éplorée qui avait tout perdu, en lui ramenant son trésor.

Combien larges furent les aumônes versées par la main discrète du charitable Pontife pour sauver tant de misères physiques et morales ! Combien d'œuvres soutenues par ses libéralités !

Il aima les âmes. Religieuses du Refuge de Versailles, de l'Orphelinat des Saints-Anges, du Carmel, Sœurs de la Providence de Rouen, vous qui avez senti de plus près les ardeurs de son zèle, vous seules pourriez dire les merveilles de dévouement dont vous fûtes l'objet !

Évêque, il aima ses diocésains. Il aima les prêtres et les traita comme ses amis. Il les soutenait de ses encouragements, les consolait dans leurs épreuves, les gouvernait enfin avec autant de douceur que de fermeté. Combien, dans ses trois diocèses,

auraient pu lui dire comme saint Bernard au Seigneur : *Oleum infudisti vulneribus meis, Domine!* — O doux et saint Pontife, vous avez pleinement réalisé la devise que votre cœur avait choisi : *Nos ergo diligamus.*

Cette charité, N. T. C. F., avait pour compagne une patience inaltérable.

Patientiam. La patience, selon la parole sacrée, c'est la possession de soi-même. Qui n'en sent l'importance à chaque pas de la vie? Quelle que soit notre mission, quelque but que nous voulions atteindre, nous n'y pouvons marcher qu'au milieu de contradictions sans cesse renaissantes. Nous les trouvons en nous-mêmes; nous les trouvons en dehors de nous. Leur effet propre est de diviser nos forces, de nous déconcerter, de nous ravir nos ressources les plus précieuses. Opposer à ces redoutables ennemis la résistance nécessaire est une tâche difficile, souvent douloureuse. Cette résistance consiste dans la patience; et ce fut la vertu de votre Archevêque. Au milieu même des contrariétés les plus imprévues, il ne s'agitait pas; il n'éclatait pas; il conservait le calme d'une volonté maîtresse d'elle-même. Grâce à sa patience, il observait la modération, la politesse, les ménagements, tous ces égards en un mot qui sont comme le parfum de la charité.

Mansuetudinem. La patience engendre la douceur; et à ce trait vous reconnaissez encore celui que la mort vous a ravi.

Quelle vertu, N. T. C. F., que la douceur! C'est la vertu de Dieu dont l'esprit, ainsi que traduit saint François de Sales, n'est ni dans le tourbillon, ni dans l'orage, ni dans la tempête, ni dans la voix des grandes eaux, mais dans un petit vent gracieux et dans un aimable zéphyr. C'était l'esprit de Mgr Hasloy. Chez lui point de tourbillon, point d'orage ni de tempête; mais le petit vent gracieux et l'aimable zéphyr qui n'éteint pas la mèche encore fumante et n'achève pas le roseau à demi-brisé. La douceur, elle était dans son sourire, dans son regard, dans sa parole, dans son attitude et surtout dans son cœur. On l'appelait avec raison le doux et bienveillant Prélat.

Toutefois la douceur en lui n'était pas la faiblesse. La mansuétude ne fut jamais le partage des âmes pusillanimes. C'était un harmonieux mélange de tendresse et de force. S. Grégoire ne semble-t-il pas avoir vu notre défunt à l'œuvre quand il écrit : « Vous avez uni la verge et le bâton pour me consoler. Si la verge frappe, le bâton soutient. A côté des rigueurs nécessaires de la

verge, faites sentir les bienfaits du pardon. Gardez-vous donc d'un amour qui énerverait. Gardez-vous d'une sévérité qui exaspérerait. Défendez Dieu, mais mesurez vos coups; compatissez, mais mesurez votre indulgence (1) ».

Telle fut l'âme de votre Archevêque. Vous savez si chez lui le tabernacle était digne du trésor qu'il contenait. Vous l'avez vu en particulier; vous l'avez vu en public. Vous l'avez vu dans les cérémonies saintes; vous avez admiré sa distinction extérieure, la gravité de sa démarche, la dignité de sa tenue. Et tous ont pu dire avec Pierre de Blois qu'il édifiait par la suave austérité de son visage, par l'aisance et la noblesse de son maintien, par la douce et auguste majesté de l'Evêque. *Ædifices subditos in vultu, adspectu, habitu et incessu.* — Vous l'avez vu remplissant avec une religieuse ponctualité les prescriptions de la sainte liturgie. S'il avait un tel respect pour les rites sacrés, s'il en étudiait et pratiquait avec amour les moindres détails, c'est qu'il y voyait, avec Sixte-Quint, la grande école du peuple chrétien, *magnam populi christiani eruditionem*. C'est qu'il y voyait le témoignage public de la vraie foi, *veræ fidei protestationem*.

En effet, le souci de sa propre perfection ne lui permit jamais d'oublier la perfection de son troupeau. *Non est inventus similis illi qui conservaret legem Exælsi*. S'il fut un remarquable ouvrier de sa sanctification personnelle, il fut un ouvrier non moins admirable du salut de son peuple. *Ideo jurejurando fecit illum Dominus crescere in plebem suam*.

(A suivre)

MGR GERMAIN.

NOTRE-DAME DU FOLGOËT

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

Lorsque, vers l'année 530, le missionnaire du Léon débarquait sur cette côte de l'Armorique pour y prêcher l'évangile, il trou-

(1) *Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt; virga enim percutimur, baculo sustentamur. Si ergo est districtio virgæ quæ feriat, sit et consolatio baculi quæ sustentet. Sit itaque amor, sed non emolliens. Sit rigor sed non exasperans. Sit zelus, sed non immoderate sæviens. Sit pietas, sed non plusquam expediat parcens,*
PAST., p. 2, c. 6.

vait devant lui une race merveilleusement préparée à recevoir la foi chrétienne et, mieux encore, à la conserver fidèlement après l'avoir reçue. Vainement le premier homme de guerre de l'antiquité avait-il cherché à la réduire sous le joug : tout le reste de la Gaule avait déjà subi la loi du vainqueur, que cette tribu de Celtes gardait encore ses chefs indépendants, avec sa langue et ses vieilles traditions. L'attachement même de ce peuple au paganisme, sous la forme la moins abaissée, faisait pressentir avec quelle énergie et quelle persévérance il soutiendrait la cause du Christ et de l'Église, à partir du jour où la sève chrétienne viendrait ranimer dans ses veines le vieux sang gaulois pour y faire germer des vertus surnaturelles et l'élever au-dessus de lui-même, rajeuni et transformé.

Ainsi quelle riche moisson va se lever sous les pas des ouvriers évangéliques ! Partout je vois la sainteté fleurir sur ce sol trois fois béni. Je la vois qui resplendit sur le siège de Léon, où, à la suite de saint Pol Aurélien, saint Ténénan, saint Goulven, saint Paulin vont recevoir de leur peuple un culte de vénération. Je la vois qui brille du plus doux éclat dans ces abbayes et ces monastères où retentira nuit et jour la louange de Dieu : Landévennec, Saint-Matthieu, le Relecq, Kerlouan, Lampaul ! Je la vois qui reluit au foyer domestique comme au cloître, dans la solitude et sur la scène du monde. Saint Tanguy, saint Guénolé, saint Tugdun, saint Kirec, saint Hervé, saint Ildut, saint Renan, saint Rivoaré : grandes et belles figures apparues au milieu de tant d'autres non moins ravissantes de grâce et de pureté ! Oui vraiment, l'île des Saints s'est prolongée sur les côtes du Léon, avec l'apôtre venu de la Grande-Bretagne ; et si le poète a pu les saluer en s'écriant : O terre de granit, recouverte de chênes ! nous pouvons les saluer à notre tour en répétant : O terre du Léon, toujours féconde en saints !

Se pouvait-il dès lors, mes très chers frères, que le pays de Léon ne devînt pas pour la Reine de tous les saints une terre de prédilection ? Le culte de Marie n'avait-il pas été, dès l'origine, une dévotion chère à ce peuple si profondément pénétré des prérogatives suréminentes de la Mère de Dieu ? Vos ancêtres n'avaient-ils pas épuisé tous les noms et toutes les formes de langage pour exprimer leur confiance dans la très sainte Vierge ? Notre-Dame de Rumengol, Notre-Dame de Locmaria, Notre-Dame de Lesquellen, Notre-Dame de la Fontaine-Blanche, Notre-Dame de Rùn, Notre-Dame de Bon-Secours, Notre-Dame

de Bonne-Espérance, Notre-Dame du Mur, Notre-Dame du Creiske, Notre-Dame de Kerellon, Notre-Dame de Lambader... Comment s'étonner après cela que, pour récompenser une foi si tendre et si vive, Marie ait voulu manifester son amour pour ses enfants du Léon par le plus éclatant des prodiges, en se montrant à eux comme leur souveraine et leur mère, sous le nom de Notre-Dame du Folgoët?

Oui, Notre-Dame du Folgoët, ses miracles d'hier, son couronnement d'aujourd'hui, sa protection dans le passé comme dans l'avenir, tout cela est une récompense de la foi de vos pères et de la vôtre. Ah! je disais tout à l'heure que la couronne de Marie est comme le tissu de ses grandeurs surnaturelles venant se réunir pour former autour de sa tête le bandeau de la majesté souveraine. Mais dans cette couronne que nous allons déposer sur le front de la Vierge du Folgoët, il y a autre chose encore; il y a, comme autant de diamants étincelant de mille feux, il y a les vertus de tout un peuple, il y a tous ses dévouements, tous ses sacrifices, tous ses héroïsmes, il y a votre vieille foi bretonne, le zèle de vos soixante-douze évêques de Léon, la piété de votre admirable clergé, les austérités de vos moines et de vos anachorètes, les prières et les travaux de tous vos saints. Voilà les pierres précieuses, voilà les perles qui ornent et qui embellissent la couronne de Notre-Dame du Folgoët.

Et c'est pourquoi, mes frères, la très sainte Vierge s'est plu à ériger son trône de clémence au milieu de ce pays de Léon. Elle l'y a érigé en récompense de votre fidélité à son divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle l'y a érigé comme un gage de protection pour toute la suite des âges. Protection insigne dans le passé! L'hérésie calviniste aura beau ravager le reste de la France: elle ne parviendra pas à s'implanter dans cette terre privilégiée; et le vénérable évêque de Léon, Roland de Neufville, si dévot à Notre-Dame du Folgoët, pourra dire en mourant, le 5 février 1643, « qu'il laissait son évêché sans aucun hérétique ». S'agit-il de ranimer la foi et la piété au cœur des populations menacées par les pratiques désolantes du jansénisme, c'est auprès de Notre-Dame du Folgoët que Michel Le Nobletz et Julien Maunoir, ces deux grands missionnaires de la Bretagne au xvii^e siècle, viendront chercher les lumières et les grâces de leur merveilleux apostolat. Puis, ce sera le tour de la Révolution, de ses théories subversives, de ses fureurs sacrilèges, de ses attaques contre tout ce qu'il y a de

plus auguste et de plus vénérable sur la terre. Elle pourra bien profaner le sanctuaire de Notre-Dame du Folgoët, abattre des croix, mutiler des statues, jeter au vent les reliques des saints; mais ce qu'elle ne réussira pas à déraciner dans l'âme de ce peuple, placé sous l'égide de Marie, c'est la foi de ses pères, son respect du droit et de l'autorité légitime, son attachement au Christ et à l'Église. Déjà César l'avait dit bien des siècles auparavant : Quand Dumnacus et les autres chefs de l'indépendance gauloise voyaient leurs espérances détruites, ils se tournaient vers l'Armorique comme vers le dernier refuge du patriotisme humilié et vaincu. Ainsi a-t-on pu voir jusqu'à nos jours toutes les grandes et nobles causes trouver leur asile chez un peuple resté inébranlable dans la tourmente des révolutions, comme ses promontoires de granit que les vagues de la mer viennent battre à tout moment sans pouvoir les entamer.

En sera-t-il de même pour l'avenir? Ce pays de Léon demeurera-t-il fidèle à ses traditions de foi simple et forte, courageuse et dévouée? Oui, nous en avons un gage certain dans la protection de Notre-Dame du Folgoët. Car c'est à cette fin qu'elle a établi son trône au milieu de vous. En lui rendant aujourd'hui un solennel hommage, nous inclinons son cœur de mère vers ses enfants, plus encore que par le passé, comme aussi ce sera de votre part le renouvellement du pacte tant de fois séculaire qui vous lie envers la Vierge souveraine et protectrice de Léon, Et ce n'est pas sans une inspiration profonde de son zèle pastoral que votre évêque a voulu resserrer ces liens à l'époque où nous sommes.

Je le disais, il y a vingt ans, à vos frères du Morbihan, dans une solennité toute pareille, et je ne puis que vous répéter ces paroles, auxquelles les événements sont venus prêter depuis lors de nouvelles clartés. Jamais il n'y a eu pour vous, enfants de la Bretagne, d'époque aussi critique, et vous avez besoin aujourd'hui plus que jamais de rester ce que vous êtes, l'un des peuples qui savent le mieux vouloir. Jusqu'ici vous viviez dans votre belle province, à l'extrémité de la terre française et du continent européen, plus ou moins renfermés en vous-mêmes, à l'abri d'un contact trop fréquent avec l'étranger, sous la triple sauvegarde de votre foi, de votre langue et de vos traditions. Mais voici qu'une situation nouvelle se prépare pour vous : le mouvement d'affaires propre à notre temps vous enveloppe de toutes parts ; les influences de l'extérieur vous

pénètrent malgré vous ; un échange d'idées plus rapide, des communications plus faciles multiplient vos rapports avec les hommes et les choses du dehors ; les lignes de fer qui bientôt, je l'espère, sillonneront vos campagnes, y porteront tour à tour le mal comme le bien, l'erreur non moins que la vérité. C'est pour vous le moment de vous retremper dans votre foi, afin d'y puiser la force de résister à l'assaut des fausses doctrines et du mauvais exemple. N'empruntez à la civilisation moderne que ce qu'elle a de bon, et repoussez avec l'énergie qui vous est propre tout ce que le torrent des nouveautés peut charrier avec lui d'éléments impurs. Ne vous laissez pas envahir par le luxe et par l'abus des jouissances matérielles ; gardez vos fortes convictions, vos mœurs simples, vos habitudes mâles et austères. N'échangez pas les usages et les coutumes de vos ancêtres contre des importations étrangères qui ne les vaudraient à aucun titre : quand les fils commencent à rougir du vêtement de leur père, ils sont bien près de ne plus savoir respecter son nom. Tout en vous initiant davantage à la langue nationale, gardez la vôtre, cet antique monument du génie d'une race fameuse : c'est la langue dans laquelle vos ancêtres ont prié, la langue que vous avez apprise sur les genoux de vos mères ; elle sera une garantie pour vos mœurs et un préservatif pour votre foi. Bref, montrez à tous, comme d'ailleurs vous l'avez fait jusqu'ici, qu'on peut être bon Français sans cesser d'être Breton, et rester l'homme de son temps sans rien abdiquer de ce qui a fait l'honneur et la gloire du passé.

Voilà pourquoi la statue de Notre-Dame du Folgoët, couronnée par votre éminent métropolitain au nom du Souverain Pontife Léon XIII, va s'élever au milieu de vous plus radieuse que jamais, afin que désormais vous vous serriez plus étroitement encore autour de ce palladium de votre vie religieuse. Ah ! puissent ces grands souvenirs d'un passé si glorieux se transmettre d'une génération à l'autre comme un héritage impérissable ! Puisse-t-il rester à jamais le symbole de la pureté de votre foi et de vos mœurs, ce lis sorti miraculeusement de la bouche et du cœur de Salaün ! Et vous, ô Vierge, notre joie et notre espérance, en retour des hommages que nous vous rendons sur la terre, protégez-nous du haut du ciel. Protégez par votre puissante intercession ce pays de Léon, et la Bretagne tout entière, dans ses évêques, dans ses prêtres, dans son peuple si fidèle et si dévoué. Protégez l'Église et son auguste

Chef; protégez la France, que nous ne séparons jamais de l'Église dans notre attachement et dans nos prières. Agréez, comme l'expression unanime de notre confiance et de notre amour, le salut que votre bienheureux serviteur ne cessait de vous adresser en ces lieux, il y a cinq siècles, et qui est en ce moment sur les lèvres comme dans le cœur de tous vos enfants : Salut, ô Reine du ciel et de la terre ! salut ô Vierge des vierges ! salut, ô mère de Dieu et des hommes ! salut, ô Marie ! *Ave Maria !*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La communion des saints, avec les élans de foi qu'elle inspire, les fruits de charité qu'elle produit et les espérances vivifiantes qu'elle porte en elle sur les immortelles destinées de la sainte Église, restera la marque distinctive de cette année bénie du jubilé sacerdotal de Léon XIII. En effet, cette communion salutaire a brillé d'abord dans les fêtes solennelles de la canonisation, qui ont associé l'Église triomphante aux manifestations unanimes de la piété filiale des catholiques ; et maintenant elle s'affirme de nouveau au lendemain de ce jour où toute l'Église militante, sur l'invitation de son chef visible, vient d'assurer le suffrage de ses prières aux âmes des trépassés, de ces justes qui prient déjà pour nous dans le séjour de l'expiation, et dont l'intercession, bientôt plus puissante au ciel, deviendra un précieux gage de triomphe pour l'auguste pontife et pour l'Église tout entière unie dans ces touchantes supplications. — A l'heure où, dans toutes les églises de Rome et dans toutes les cathédrales du monde, la prière de ceux qui peuvent mériter ici-bas s'élevait vers Dieu pour la délivrance de ceux qui souffrent encore, le Souverain Pontife est venu offrir l'auguste sacrifice de propitiation dans cette basilique vaticane où plus de trente mille fidèles priaient avec leur père commun et offraient l'image vivante de la foi et de l'unité de l'Église. Nous tenons à revenir sur les détails de cette imposante cérémonie. — Comme au jour de la messe jubilaire de Léon XIII, l'immense basilique a été remplie et par les députations des pèlerins d'Italie et par les fidèles de Rome qui, dès les premières heures de la matinée, ont afflué en très grand nombre. Mais, comme ce jour-là aussi,

la cérémonie a porté l'empreinte du deuil de l'Eglise et de la captivité de son chef. Les portes extérieures du temple étaient fermées, et, au dehors, le déploiement extraordinaire des mesures de police, prises par les maîtres de Rome, dans leur propre intérêt, montrait assez que le Pape n'est pas libre, jusque dans l'accomplissement de ses fonctions religieuses et dans la basilique où est le tombeau des apôtres et la chaire de saint Pierre. — Les pèlerins et toutes les personnes munies de billets ont dû y pénétrer par les entrées latérales du portique de Charlemagne et par les couloirs de la sacristie donnant accès aux places réservées des tribunes. Les camériers d'honneur et les officiers des gardes du Vatican réglaient la circulation, tandis que des détachements de la garde suisse et de la garde palatine formaient la haie le long du passage laissé libre au milieu de la grande nef, par où le Saint-Père devait arriver. La foule des pèlerins d'Italie, prêtres et laïques, et des fidèles de Rome de tout rang et de toute condition, bien plus nombreux encore, a pris place des deux côtés de la grande nef et dans les tribunes des nefs latérales du transept. A droite et à gauche de la nef du fond, ou *presbyterium*, entre l'autel de la Confession et celui de la Chaire, d'autres tribunes étaient réservées au patriciat, aux chevaliers de Malte, au corps diplomatique qui, au grand complet, a assisté à la cérémonie. C'est aussi au milieu du *presbyterium* que se trouvaient les stalles réservées au Sacré-Collège, ainsi qu'un autel où devait être célébrée la messe d'action de grâces après celle que le Saint-Père aurait dite à l'autel de la Confession.

Avant l'arrivée du pape, le maître des sacrés-palais, Mgr Bausa, de l'Ordre des Dominicains, est venu s'agenouiller devant la balustrade de l'autel de la Confession et entonner le rosaire pour les défunts. Toute l'assistance en a suivi la récitation avec un merveilleux élan de piété, et cette grande voix de la prière catholique, s'élevant près du tombeau du prince des apôtres, était comme la manifestation admirable de la croyance de l'Eglise dans l'efficacité de ces supplications pour les âmes du purgatoire.

En même temps, la présence de nombreux pèlerins, prêtres, séminaristes et laïques de tous les diocèses d'Italie et de ces fidèles de Rome dont la foi, comme aux premiers temps, reste digne d'être citée en exemple, attestait leur union à tous avec le vicaire de Jésus-Christ, et leur ferme résolution de lui rester inviolablement attachés, malgré les épreuves que de nouvelles

mesures hostiles vont aggraver, surtout à l'égard du clergé italien.

L'arrivée du Saint-Père a été précédée de celle de NN. SS. les évêques et des EEmes cardinaux présents à Rome, notamment de LL. EE. Battaglini, archevêque de Bologne, et Alimonda, archevêque de Turin, venus à la tête du pèlerinage italien. Les prélats, les évêques et les cardinaux portaient, sur la soutane et le rochet, la chape violette, d'après le rite de la cérémonie de *requiem* qui allait s'accomplir. Des gardes nobles en petite tenue sont venus se placer des deux côtés de l'autel de la Confession, et, bientôt après, vers neuf heures et demie, des acclamations enthousiastes ont éclaté au fond de la basilique, du côté de l'autel du Saint-Sacrement, par où le pape venait d'arriver ; et, de là, ces acclamations, comme un flot irrésistible, se sont répercutées dans l'immense foule et sont devenues de plus en plus vives et unanimes, à mesure qu'avancait le cortège pontifical. Ceux-là seuls peuvent s'en faire une idée, qui ont été témoins de l'explosion d'enthousiasme qui salua Léon XIII au jour de sa messe jubilaire. Le Souverain Pontife, visiblement ému, faisait descendre ses bénédictions sur l'assistance, au milieu de laquelle il s'avancait porté sur la *Sedia gestatoria* n'était pas entourée des *flabelli*, réservés aux grandes fêtes, et le Pape, eu égard au caractère de la cérémonie, ne portait pas la tiare, mais seulement la calotte blanche, la simarre de même, la mozette rouge fourrée d'hermine et l'étole également rouge qui est la couleur réservée au Pape pour les cérémonies de *requiem*. Devant l'autel de la Confession, Sa Sainteté a pris des ornements de cette même couleur pour la célébration de la messe. Une autre particularité de ces messes papales de *requiem*, c'est que les cierges placés sur l'autel sont en cire vierge de couleur jaunâtre.

Dès que le Souverain Pontife a commencé la célébration du saint sacrifice, le plus profond recueillement a succédé aux ovations enthousiastes qui avaient salué son arrivée. Tous ces milliers de fidèles n'ayant vraiment qu'un seul cœur et une seule âme ont prié avec lui pour les frères défunts de l'Eglise souffrante. L'offertoire de la messe des morts a été exécuté en plain-chant par le chœur de la chapelle pontificale. A l'élévation et ensuite à la commémoration des défunts, le Souverain Pontife a paru comme absorbé dans l'extase de la prière expiatrice qu'il offrait à Dieu pour les fidèles trépassés. Son émotion a

gagné toute l'assistance, et bien des larmes se sont unies à celles que le vicaire de Jésus-Christ répandait à l'autel. Après la messe de *requiem* et pendant qu'il assistait à une autre messe d'actions de grâces dite par un chapelain secret, à l'autel érigé au milieu du *presbyterium*, le Saint-Père a donné l'ordre que l'on récitât de nouveau les prières pour les défunts, et des milliers de voix ont fait encore retentir sous les voûtes de la basilique ces émouvantes supplications qui rappelaient à chacun les êtres chéris pour lesquels on demandait la lumière et la paix éternelles.

Ensuite, les prélats qui avaient assisté le Saint-Père à l'autel : Mgr Cassetta, aumônier secret, Mgr Pifferi, sacriste, Mgr Macchi, majordome, et Mgr della Volpe, maître de chambre, ont passé et mis à Sa Sainteté la mitre blanche à lames d'argent et le grand pleurial rouge pour l'absoute que le pape est venu donner à pied, devant l'autel de la Confession, où l'avaient précédé processionnellement les prélats et personnages de la cour, NN. SS. les évêques et les EEmes cardinaux. Pendant l'absoute, le chœur des chantres de la chapelle pontificale a exécuté le *Libera me Domine*, suivi du *De Profundis*.

Enfin, Sa Sainteté, remontant sur la *Sedia gestatoria*, a prononcé d'une voix émue, mais en même temps assez forte et vibrante pour être entendue de tous, la formule de la solennelle bénédiction papale.

A ce moment, et pendant que le cortège pontifical s'acheminait de nouveau pour la sortie vers l'autel du Saint-Sacrement des acclamations générales et on ne peut plus enthousiastes se sont élevées du milieu de l'immense foule, comme l'expression éloquente des sentiments de foi que cette cérémonie à jamais mémorable avait excités dans tous les cœurs. Rien ne saurait retracer une explosion aussi touchante de l'enthousiasme de tous ces fidèles qui, avec le père commun de leurs âmes, venaient de prier Dieu pour le soulagement de leurs frères de l'Eglise souffrante et pour obtenir, en retour, l'intercession de ces justes à qui des suffrages si unanimes vont ouvrir les portes de la bienheureuse éternité.

Le 6 octobre, le Saint-Père a reçu en audience les jurisconsultes français. L'audience a été des plus émouvantes.

Les pèlerins ont été présentés par Mgr Fava, qui a indiqué

le caractère de l'œuvre en rendant un hommage particulier à son président M. Lucien Brun.

Sa Grandeur a fait allusion à la maison de la Grande-Chartreuse dont c'était la fête aujourd'hui.

Elle a éloquemment exprimé son admiration pour les enseignements et pour les actes de Sa Sainteté Léon XIII et a demandé une bénédiction pour le diocèse de Grenoble et pour la France.

Après Mgr Fava, M. Lucien Brun a donné lecture d'une adresse. Cette page éloquente exprime en termes significatifs les sentiments des jurisconsultes catholiques et de la France chrétienne pour le Pape, source de la vérité, défenseur et définitif de tout droit. Il a évoqué le souvenir de Constantin et affirmé la nécessité de la souveraineté temporelle du Saint-Siège.

« Daigne Votre Sainteté, a dit en terminant M. Lucien Brun, bénir notre chère France, *Nobilissimam Gallorum gentem*, dont Dieu a si étroitement uni les destinées à celles du Siège apostolique. »

Dans sa réponse, Sa Sainteté Léon XIII a dit qu'il voyait avec une grande satisfaction, devant Lui, les jurisconsultes catholiques de France, qui professent et enseignent les principes qu'Il a exposés dans ses encycliques, et sans lesquels le problème social restera sans solution.

« Nous continuerons, a ajouté Sa Sainteté, Dieu aidant, à tenir le même langage aux peuples et à leurs gouvernements, mais Nous avons besoin d'être aidé par les fidèles catholiques. Continuez donc vous aussi à vous inspirer dans vos travaux des lois divines et ecclésiastiques. »

Puis Léon XIII a béni les assistants, leurs familles, et Il a eu des paroles particulièrement aimables pour Mgr l'évêque de Grenoble et les Pères chartreux.

L'audience publique s'est terminée aux cris de : « Vive le Pape ! »

Le Pape a admis au baisement de la mule chacun des assistants.

France.

PARIS. — L'institution mixte de Notre-Dame-des-Champs, créée à Paris par Mgr Dupanloup, pour instruire côte à côte les jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique et ceux qui se préparent aux diverses carrières, compte dans l'armée, dans la diplo-

matie, dans le clergé, dans les arts, dans l'industrie et le commerce, un très grand nombre d'anciens élèves.

Ils apprendront avec plaisir que Mgr l'archevêque vient de conférer au directeur et brillant professeur d'histoire, M. l'abbé Tapie, les insignes de chanoine honoraire, déjà depuis longtemps attribués au supérieur de la maison, M. l'abbé Piot.

— La secte de l'ex-père Hyacinthe, qui vise à devenir une réforme gallicane, une église essentiellement française, ne peut décidément se recruter dans le clergé national. Le fondateur voulant se faire remplacer comme pasteur de la chapelle de la rue d'Arras, a bien trouvé un prêtre de la même école, M. Chavard, qu'il a installé hier. Mais celui-ci arrive de Genève. On a également trouvé un évêque pour donner l'investiture au nouveau curé *catholique français*, le R. P. Cleveland-Coxe : mais celui-ci laisse à désirer comme catholique, appartenant à une branche du protestantisme, et aussi comme Français, étant né Américain et ayant son troupeau à New-York.

CAMBRAI. — Il n'est personne qui ne comprenne l'influence religieuse et sociale exercée de nos jours par le médecin dans nos villes et plus encore dans nos campagnes.

En conséquence, nous croyons devoir recommander instamment à la sollicitude des familles chrétiennes et à celle du clergé enseignant et paroissial, la Faculté Catholique de médecine et de pharmacie de Lille, laquelle étant la seule existante en France, fait un appel confiant à toutes les provinces du pays pour le recrutement de plus en plus nombreux de ses étudiants.

Établie magnifiquement au centre d'un vaste jardin botanique cette Faculté est une des plus importantes créations de la charité des catholiques du Nord. Un personnel enseignant distingué et dévoué, qui compte d'éminentes notabilités scientifiques, un splendide hôpital dont il fait, pour sa part, le service médical et chirurgical, plusieurs dispensaires où il donne chaque jour des consultations gratuites, deux maternités, un hôpital d'enfants, un hospice d'incurables, une riche bibliothèque, des associations scientifiques, une *Revue médicale*, rédigée par ses professeurs; toutes les ressources enfin sont offertes aux étudiants pour arriver à la science théorique et expérimentale de leur profession.

Mais ce qui fait le caractère propre de cet Institut, et ce que les familles chrétiennes apprécieront particulièrement, c'est la surveillance morale et la direction religieuse, dont les jeunes gens

sont l'objet dans de beaux établissements appelés *Maisons de famille* où, sous la conduite paternelle d'ecclésiastiques zélés, ils peuvent vivre en commun et trouver une chambre très convenable et une table fort digne aux conditions les plus économiques : 1000 ou 1200 francs selon la différence des maisons et du régime.

Les succès annuels obtenus aux examens officiels et dus à un travail sauvegardé lui-même par la bonne conduite morale des étudiants ont permis à la Faculté Catholique de donner déjà à la région du Nord plus de 70 docteurs, qui y font le bien en tout genre. Chaque jour on lui en demande des divers points de la France, avec les offres les plus avantageuses pour leur établissement : c'est un des besoins du temps présent.

Des sacrifices immenses ont été fait pour cette œuvre. Elle est appelée à rendre les plus grands services; que les chrétiens lui confient leurs fils : ce sera une œuvre de salut.

VERDUN. — Conformément aux décisions que nous avons précédemment fait connaître, la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy, vient d'être *laïcisée*.

M. Salvador, sous-préfet de Neufchâteau, M. Debrun, maire de Domrémy et M. Detieux, conseiller général, se sont rendus à la maison légendaire et ont intimé à la sœur gardienne l'ordre de se retirer, lui contestant presque le droit d'emporter son modeste mobilier. Les assistants en grand nombre ont témoigné à la religieuse leur sympathie respectueuse et l'ont accompagnée à l'école libre qui vient de s'élever à quelques mètres de là.

Etranger.

AUTRICHE. — Un correspondant du *Journal des Débats* raconte sa visite à l'illustre évêque de Diakovo. Nous empruntons à cette lettre la partie suivante, qui fait bonne justice des criaileries de la presse juive magyare :

... On cherche à répandre les bruits les plus divers. Après avoir voulu nuire dans l'esprit des Croates à Mgr Strossmayer en attaquant son loyalisme, on s'adresse aux sentiments religieux de ce peuple en prétendant qu'après le blâme de l'Empereur, l'évêque a reçu des reproches du Pape. D'aucuns racontent même qu'il est déposé de son siège épiscopal et envoyé en pénitence dans quelque couvent; mais la nouvelle la plus généralement répandue est qu'il a été appelé à Rome pour justifier sa conduite. Rien n'est plus faux, il n'en a pas été question jusqu'ici. Dans le cas où le Vatican désirerait avoir des

explications sur cet incident, les Magyars ne manqueraient pas de considérer cette démarche pourtant si simple et si naturelle, après le bruit soulevé autour de lui, comme un premier blâme à l'adresse de Mgr Strossmayer. De son côté, l'évêque de Diakovo verrait sans peine une pareille éventualité qui lui permettrait de défendre sa politique religieuse.

D'ailleurs, ce fameux télégramme était-il si terrible et mérite-t-il les foudres de l'État et de l'Église? Mgr Strossmayer, en s'adressant aux Russes dans cette circonstance solennelle, reste fidèle aux convictions de toute sa vie. Le rapprochement des deux Églises d'Orient et d'Occident est, on le sait, le but qu'il poursuit avec persévérance, ne reculant devant aucune peine pour faire dissiper les malentendus et les divergences qui séparent les orthodoxes des catholiques romains. C'est bien souvent moins la doctrine que des questions secondaires de liturgie et les habitudes acquises qui maintiennent la scission. En montrant de part et d'autre de la bienveillance, ne pourrait-on pas faire cesser quelques préventions exagérées? C'est ce que s'est dit le prélat croate, et, l'occasion s'étant présentée d'envoyer un témoignage de sympathie, il en a profité. D'ailleurs, qu'on ne l'oublie pas, lorsque les Russes se sont convertis au christianisme, il y neuf cents ans, la rupture n'existait pas encore et les Russes d'alors étaient unis à Rome. C'était donc en quelque sorte une véritable fête religieuse pour les catholiques aussi, et rappeler ainsi qu'autrefois l'union existait n'est pas trahir la cause de l'Église romaine, mais semble plutôt devoir lui être favorable.

De plus, les termes que Mgr Strossmayer a employés dans son télégramme sont empreints de l'esprit le plus apostolique et le plus large. Après avoir fêté la conversion des Russes, il déclare prier pour qu'ils puissent remplir dignement la mission religieuse que Dieu leur a confiée après que les Grecs n'ont pas su la remplir. Quelle est donc cette mission, si ce n'est la réunion des deux Églises? A deux reprises, les Grecs l'ont tentée et ils ont échoué. C'est à eux maintenant, Russes, de réussir; car alors seulement ils seront dignes de jouer sur la scène du monde un rôle brillant et durable. Il faut lire l'intéressante brochure qu'a publiée cette année à Paris sous ce titre : *l'Idée Russe*, M. Wladimir Solovieu, un ami personnel de l'évêque qui est attendu ici incessamment : on trouvera dans cette brochure toutes les idées principales de Mgr Strossmayer sur le rôle de la Russie et, pour lui, ce n'est qu'en rentrant dans l'Église romaine que les Russes puiseront toute leur force. Je ne sache pas qu'une pareille doctrine soit hétérodoxe et il me semble difficile que le Pape Léon XIII réprimande un évêque qui déploie autant d'énergie et de talent pour la faire triompher. En tout cas, cela n'a pas eu lieu encore.

Je n'entrerai pas dans l'examen de la question politique : il est certain qu'actuellement toute marque de sympathie donnée aux Russes

est considérée par les Autrichiens comme une sorte de crime de lèse-nation. Je doute fort que l'incident de Belovar diminue la popularité de l'évêque de Diakovo. Il ne fait au contraire qu'étendre son influence; de toutes parts les témoignages de sympathie ont afflué. Peut-être aura-t-on ramené quelques timides, mais ces gens-là, peu nombreux, n'ont jamais été de vrais partisans de la cause nationale croate, et la masse reste aussi inébranlable, plus ferme même. Cela n'empêche certes pas les Croates de garder leur amour profond pour la dynastie : peut-être que si le prince héritier revenait maintenant à Agram, sa présence ne soulèverait pas le même enthousiasme qu'au printemps dernier où l'opposition tenait à honneur de montrer ses sentiments loyalistes. Mais malgré tout la maison de Habsbourg a de profondes racines dans ce peuple qui déjà une fois l'a sauvé de la révolte des Magyars. On se dit qu'au fond le souverain pense comme le peuple croate et que ce sont des circonstances passagères qui amènent une divergence apparente. On souhaite avec ardeur que cette divergence apparente ne devienne pas réelle, que ces circonstances passagères ne durent pas, et qu'un conflit ne s'élève pas dans l'âme du Croate entre son dévouement pour son souverain et son amour pour sa patrie.

H. B.

— Le métropolitain des Ruthènes-unis de la Galicie, Mgr Sembratowicz, vient d'adresser à son clergé une lettre-circulaire pour l'engager à fêter religieusement le neuvième centenaire du christianisme en Russie. La date de cette solennité est fixée au 1/13 novembre prochain.

Après avoir établi que la Russie, dans les premières années de sa conversion au christianisme, a fait partie de l'Église catholique romaine, le prélat ruthène termine en ces termes :

Elles sont vaines et sans fondement les voix qui se sont fait entendre de l'autre côté du Zbrucz, et qui prétendent que la religion dominante dans ces contrées-là (le métropolitain veut parler évidemment de l'église officielle de l'empire russe) est la foi de saint Vladimir, la foi de la Russie primitive. L'histoire nous apprend qu'il n'en est pas ainsi. La vérité est une, et dans cette question, la vérité historique est de notre côté. Nous, à l'occasion de cette fête, nous prions pour que nos frères arrachés par la violence à l'unité religieuse puissent bientôt revenir à la profession libre de leur foi catholique, pour que tout l'Orient, en très grande partie plongé dans les erreurs du schisme, sorte de son profond sommeil. Nous demandons au Seigneur l'accomplissement prochain de la promesse : « Il y aura un seul troupeau et un seul pasteur. »

Est-ce que certains conseillers francs-maçons et juifs de l'empereur d'Autriche-Hongrie vont exciter leur souverain à

traiter le métropolitain des Ruthènes de Galicie comme il a traité l'évêque cher aux Croates, Mgr Strossmayer? Cela pourrait devenir dangereux à la fin. Il est vrai que les Hongrois n'ont rien à voir en Galicie; les hommes politiques de Cisleithanie prendront probablement la chose moins au tragique.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La rentrée. — Affaire Gilly. — M. Carnot dans le Sud-Est. — Un décret inutile. — La commission du budget. — Étranger.

11 octobre 1838.

Comment M. Floquet tombera-t-il? Telle est la question qui se pose à la veille de la rentrée des Chambres, convoquées officiellement pour le 15 octobre. On ne se demande pas s'il tombera; pour tout le monde, la rentrée de la Chambre sera le signal de la rentrée du ministère... dans ses foyers. M. Rochefort entrevoit trois discussions qui pourraient rendre M. Floquet à son siège de député, ce sont celles qui seront amenées par le projet de revision, le changement du mode de scrutin et le vote du budget. Pour le directeur de l'*Intransigeant*, c'est sur cette dernière question que la catastrophe se produira. Peut-être y a-t-il là une erreur. M. Floquet est absolument forcé de présenter un projet de revision. Qu'on se rappelle, en effet, les circonstances qui ont procédé son arrivée au pouvoir. Sur une proposition de M. Cunéo d'Ornano, la Chambre vota l'urgence de la revision; le soir même, elle se déjugea en refusant de nommer la commission chargée d'examiner le projet. On crut donc que le ministère Tirard était ressuscité; mais M. Floquet ne l'entendait pas ainsi, et, pendant la discussion, alors que M. Lefebvre occupait le fauteuil présidentiel, il avait intrigué dans les couloirs et déclaré qu'il ne refuserait pas « les responsabilités du pouvoir, si elles lui étaient offertes. » En présence de cette attitude du président de la Chambre, M. Tirard refusa de retirer sa démission. On sait le reste. C'est donc comme partisan de la revision que M. Floquet est arrivé au gouvernement, et les promesses qu'il a réitérées depuis l'empêchent absolument de professer aujourd'hui une opinion opposée.

Mais qui donc voterait cette réforme? Pas les opportunistes, car la *République française* le déclarait hier formellement. Il

ne resterait donc à M. Floquet que les radicaux, les boulangistes et un certain nombre de conservateurs, mais cela dans le cas seulement où le projet de revision ne porterait que sur le principe; or, comme il est certain que M. Floquet, craignant de fournir des armes à ses adversaires, aura le soin de préciser les points de la Constitution dont il demandera la modification, on peut être assuré que le chef du cabinet n'aura pour lui que les voix radicales, et qu'il tombera par conséquent sur cette question.

Il se pourrait cependant qu'il présentât son projet, mais sans demander l'urgence. On renverrait alors la proposition gouvernementale à la commission déjà chargée d'examiner les nombreux appareils orthopédiques que divers députés se sont imaginé, depuis plusieurs mois, d'appliquer à notre infortunée Constitution pour redresser sa taille et faciliter sa marche. Cette commission ne doit pas se réunir avant le 25 de ce mois; elle a beaucoup de plans à examiner, elle se respecte trop pour bâcler sa besogne, et l'on gagnerait toujours bien ainsi deux ou trois mois; malheureusement pour M. Floquet, il n'en serait pas de la question de l'urgence comme du projet lui-même, et une majorité antiministérielle se formerait bien facilement pour décider que la Chambre soit immédiatement saisie, ce qui déterminerait la crise. Dans quelques jours nous serons fixés.

L'affaire Numa Gilly continue à préoccuper nos républicains. Un de leurs journaux rappelle qu'il y un an, jour pour jour, au moment de l'arrestation du général Caffarel, il écrivait : « Où cela va-t-il nous mener ? »

« Nous pourrions reproduire la même phrase à cette heure, continue-t-il; et ce n'est pas sans quelque amertume que nous pensons aux élections générales prochaines, que nous voyons autour de nous la situation politique plus troublée — et ce n'est pas peu dire — qu'il y a un an ». Le fait est que les membres de la commission du budget dont les inquiétudes commençaient à se calmer, doivent être de nouveau dans les transes. Non que les poursuites commencées sur la demande de M. Andrieux puissent avoir des résultats pratiques : M. Numa Gilly ayant déclaré qu'il n'avait pas visé M. Andrieux, la plainte de ce dernier ne saurait avoir d'effet; mais le tonnelier de Nîmes a écrit une nouvelle lettre dans laquelle il prend à partie deux membres de la commission ayant fait partie du cabinet Ferry. Cela équivaut à donner des noms, car il n'est pas difficile, cette fois, de devi-

ner qui M. Gilly met en accusation. Ces deux députés ont le devoir absolu d'imiter M. Andrieux.

Le voyage de M. Carnot dans le Sud-Est a commencé samedi. Le président a reçu des bouquets à Lyon et passé sous des arcs de triomphe. Par malheur, le soleil qui jusqu'ici l'avait favorisé, à Cherbourg et au Havre, de ses rayons les plus brillants, s'est laissé embaucher dans l'opposition. Il a refusé d'être du voyage, sans doute parce qu'il ne voyait pas M. Floquet parmi les voyageurs, et la pluie est tombée, dure et froide, tout le long du jour. Les discours prononcés par le petit-fils de l'organisateur de la victoire ont été tristes et gris comme les nuages qui fondaient en eau sur l'orateur et ses auditeurs. Le bruit courait pourtant qu'il avait un pacte avec le soleil d'Austerlitz. Encore une légende qui s'en va.

Nous ne comprenons d'ailleurs pas très bien ce que cherchent nos gouvernants, en imposant, comme ils font, à M. Carnot l'obligation de tant voyager. A coup sûr, nous ne blâmons pas l'excellent homme de prendre ainsi l'air : on lui donne trois cent mille francs par an pour montrer son visage, il le montre consciencieusement et il dépense largement son indemnité ; jusque-là tout est pour le mieux.

Le vieux Grévy, qui vient de rentrer dans sa bonne ville de Paris, après une villégiature de deux mois à Mont-sous-Vaudrey, le vieux Grévy n'avait pas de scrupules : il prenait les trois cent mille francs, les empochait et ne bougeait jamais de son palais. Le contraste est frappant et tout entier à l'honneur du successeur de M. Grévy.

Mais les républicains aspirent évidemment à autre chose. Il ne leur suffit pas que M. Carnot fasse du traitement qui lui est alloué un usage libéral. On devine encore qu'ils cherchent, par cette exhibition infatigable de M. Carnot devant nos populations des départements, urbaines et rurales, à détourner leur esprit d'une image gênante pour l'avenir des institutions qui nous régissent. Il y a quelque part un homme qui n'a qu'à se montrer pour être acclamé, et cet homme c'est le général Boulanger. Eh ! bien ne pourrait-on opposer à Boulanger, qui menace d'être l'idole des foules inconscientes, le président Carnot qui personnifie sous son habit noir la République de tous les républicains ?

Telle est évidemment la préoccupation qui agit sur le chef de l'Etat, sur ses ministres et sur le gouvernement tout entier.

On voudrait tuer celui-là par celui-ci, renverser le char de Boulanger et promener partout, sous des arcs de triomphe, le landeau de M. Carnot. La tâche est ingrate, on s'y cramponne, on s'y obstine. Avant-hier, le chef de l'Etat s'épanouissait sous les yeux des Lyonnais; hier il était l'hôte des Savoyards de la Haute-Savoie, à Annecy et dans les environs d'Annecy.

Ici, la fête a dû être particulièrement cordiale : c'est à Annecy que M. Carnot a fait ses débuts comme ingénieur des ponts-et-chaussées, au sorti de l'Ecole polytechnique. Il est vrai que deux des ponts qu'il y a construits en cette qualité, viennent d'être enlevés par un orage. La coïncidence en vérité n'est-elle pas piquante?

M. Floquet vient, par un décret, de soumettre les étrangers résidant en France à certaines formalités de déclaration à la police, et de justification d'identité.

En soi, ce décret n'est ni bon ni mauvais, mais il est absolument inutile. La simple législation sur les étrangers permettait de faire, sans fracas politique, tout ce que suppose le décret, et même plus. Est-ce que la personne connue sous le nom de Mlle de Sombreuil n'a pas fait des semaines de prison à cause de sa qualité d'étrangère, et pour infraction à un arrêté d'expulsion?

La simple législation de droit commun était donc entièrement suffisante, elle va même plus loin que le décret, qui reste comme une manifestation inintelligible, une fausse manœuvre, à moins qu'on ne lui découvre plus tard un but inaperçu maintenant, ce qui est assez peu probable. La seule idée de M. Floquet a dû être de chercher un élément de popularité dans la satisfaction donnée à une réclamation générale. Il y a considérablement d'étrangers en France, et tous dans une situation privilégiée et meilleure que celle des nationaux. Ces étrangers, qui ne supportent point les charges civiques du pays qu'ils ont abandonné, n'en supportent pas non plus en France. Advienne n'importe quoi en France, ils n'en ont cure. Ils n'ont à répondre à aucun appel, ni à subir aucun sacrifice. Ils n'ont qu'à profiter de la situation et des événements, dont ils sont les témoins plus ou moins indifférents, pour faire leurs affaires. La guerre ne les ruinera point; elle n'arrachera point le père de famille à son industrie, à son commerce, à sa charrue. Ils resteront là et s'enrichiront du désastre des nationaux. Ajoutez que beaucoup

sont juifs, beaucoup Allemands et Italiens : nous parlons des étrangers qui sont quelque chose, qui ont un domicile et un métier. La multitude des vagabonds est un autre danger.

M. Floquet avait donc tous les droits possibles à prendre des mesures, mais il a eu le tort de le faire avec tapage, de laisser croire aux étrangers qui viennent chez nous dans le but le plus légitime, qu'ils seront soumis à des formalités germaniques. C'était un tort à la veille de l'Exposition, mais surtout c'était un tort d'autant plus grave qu'il est absolument inutile, qu'il irrite ou inquiète les étrangers sans introduire dans la législation déjà existante — dont M. Floquet, bien qu'avocat, ne semble pas se souvenir — absolument aucune disposition d'une efficacité appréciable.

M. Ferrouillat, ministre de la justice, a entretenu avant-hier, la commission du budget de la question des traitements de l'archevêque de Cambrai et des évêques de Gap et de Saint-Brieuc. Voici d'après les journaux ministériels, en quels termes le garde des sceaux se sera expliqué :

L'amendement Labrousse avait pour but d'empêcher les nominations aux archevêchés et évêchés créés postérieurement à 1802.

Vous savez que je ne suis pas clérical; les rapports que j'ai faits au Sénat le prouvent. Du reste, le gouvernement auquel j'appartiens poursuit l'étude des rapports des Églises et de l'État, ce qui veut dire, en d'autres termes, la séparation des Églises et de l'État.

A mes yeux, aucune différence n'existe entre les diocèses créés en 1802 et ceux qui ont été créés depuis. Tous ont été créés par un accord parfait entre le Saint-Siège et le pouvoir civil. La commission doit réfléchir sur cette circonstance qu'il y a trente-huit sièges — dont quatre archevêchés — sur lesquels pareil débat pourrait être soulevé.

En droit, il est certain que l'on ne peut pas, par voie budgétaire, supprimer les conséquences d'une loi, ce qui serait supprimer la loi elle-même. Puis il y a un traité consenti; on ne peut le rompre qu'en faisant avec la partie contractante un nouveau traité. Refuser les crédits serait, en réalité, une dénonciation illégale et brutale du Concordat.

En fait, croyez-vous opportun de faire des mécontents de plus et de prendre une aussi grave résolution, alors que le gouvernement reconnaît qu'il ne peut pas dénoncer le Concordat sans avoir fait les lois préparatoires indispensables ?

Croyez-moi, messieurs, la mesure proposée ne pourrait s'appuyer

sur aucune loi existante; elle aurait pour résultat de rajeunir le Concordat, de lui donner une force nouvelle, et vous auriez cette singulière attitude de gens qui ne croient pas au Concordat et qui l'invoquent.

En agissant ainsi, vous entameriez la dénonciation du Concordat à rebours.

L'état pacifique est nécessaire aujourd'hui à nos affaires républicaines; il importe de ne pas prendre à l'extérieur une attitude agressive avec le Saint-Siège.

Finalement la commission a maintenu la réduction de 10,000 francs à l'unanimité, avec la signification rappelée par son président, c'est-à-dire qu'elle n'entendait s'immiscer en rien dans les questions soulevées par la date de création des divers sièges épiscopaux et qu'elle laissait au gouvernement son entière liberté d'action.

Des troubles récents viennent de se produire au poste d'Aïn-Sefra, et les dépêches signalent une grande effervescence dans le Sud-Oranais. Ces manifestations d'insubordination, sur lesquelles le gouvernement s'efforce de faire silence, sont-elles le prodrome d'un de ces mouvements insurrectionnels qui, depuis la conquête, ont ensanglanté, à des intervalles malheureusement trop rapprochés, notre belle colonie? Des esprits compétents, qui connaissent à fond la question algérienne, sont convaincus que, quelque effort qu'on tente, on n'arrivera ni par la douceur ni par la violence à obtenir l'assimilation de la race arabe à l'élément européen. On ajoute que cet état de choses subsistera jusqu'au jour où une plus grande affluence d'Européens aura contrebalancé l'énorme disproportion existant entre les indigènes et les colons.

S'il en est ainsi, et en attendant ce résultat, très problématique en ce qui concerne l'immigration européenne en Algérie (sans parler de l'élément français, toujours trop réduit dans nos colonies), n'y aurait-il pas lieu de tirer parti des forces que nous avons là-bas entre nos mains en augmentant le nombre de notre armée indigène? On assurerait ainsi l'ordre et la sécurité dans notre grande colonie en même temps qu'on préparerait de précieux auxiliaires à nos forces du continent, au cas d'un conflit européen. On raconte que Skobelef s'étonnait un jour, devant des interlocuteurs français, du faible parti que nous tirons, au point de vue de la puissance militaire de la France, des qualités

guerrières de nos sujets indigènes d'Algérie : « Vous y pourriez lever disait le héros russe, cent mille excellents soldats musulmans, et je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas déjà fait. » Skobelef n'exagérait pas. L'Algérie et la Tunisie comprennent quatre millions au moins d'habitants indigènes. En France, quatre millions d'habitants fournissent cinquante mille hommes d'armée permanente, cent mille réservistes et soixante mille territoriaux actifs. L'idée de demander cent mille combattants à nos indigènes d'Afrique n'a donc rien d'absolument inadmissible, mais elle ne saurait, évidemment, être acceptée sans un sérieux examen.

Le Journal de l'empereur Frédéric III et les poursuites entamées contre la revue qui l'a publié continuent d'être en Allemagne l'objet des plus vives controverses. Elles coïncident avec une période électorale, et chaque parti s'en empare à sa façon. Les progressistes revendiquent le dernier empereur comme un des leurs. Ils rappellent que, lors de la fusion des sécessionnistes libéraux et des progressistes purs, Frédéric III, alors prince impérial, a manifesté la sympathie qu'il ressentait pour leurs idées. Ils relèvent avec soin dans le Journal récemment publié, certains passages où se marquent les opinions libérales du gendre du prince Albert. Dans le rapport du prince de Bismarck, dans l'acte judiciaire qui vient d'être intenté, ils ne voient qu'une manœuvre électorale, une preuve de la rancune et de la colère éprouvées par le chancelier contre le parlementarisme et ses défenseurs, un simple moyen de propagande réactionnaire. Les feuilles nationales libérales et conservatrices parlent sur un tout autre ton. Elles trouvent le Journal détestable, et les poursuites excellentes. Quelques-unes d'entre elles, la *Gazette de Cologne* par exemple, avaient commencé par dire qu'on commettrait une lourde faute en saisissant la justice : c'était avant la publication du rapport de M. de Bismarck. Il leur a fallu faire une volte-face rapide, et approuver, après coup, ce qu'elles avaient critiqué vingt-quatre heures auparavant.

Ces évolutions ne les gênent pas. Mais ce qui ne laisse pas de les embarrasser un peu, c'est que l'auteur de la publication, celui qui a remis le manuscrit à la *Deutsche Rundschau*, est un conservateur et non pas un progressiste. M. Geffken a, dit-on, fait ses études à Bonn en même temps que Frédéric III, et con-

servé avec son camarade d'Université, devenu successivement prince royal, prince impérial et empereur, des relations d'amitié assez étroites. Il est donc permis de croire qu'il a reçu directement la communication du journal de celui-là même qui l'avait écrit. Quoi qu'il en soit, c'est lui qui a pris la part principale au fait même de la publication et il devient difficile de prétendre que l'indiscrétion commise est un coup des amis de M. Richter. Ces discussions de parti, conduites sur le ton violent que la presse allemande apporte d'ordinaire à ce genre de polémique, et dont M. de Bismarck lui-même a donné l'exemple dans la circonstance actuelle, relèguent au second plan le voyage impérial, qui en tout autre temps aurait absorbé l'attention des journaux et du public d'Outre-Rhin. On s'occupe assurément de la brillante réception faite à l'empereur dans les deux capitales du Wurtemberg et de la Bavière. Mais le grand intérêt du jour est ailleurs.

Toujours à propos de ce journal de Frédéric III, il nous faut signaler une nouvelle vilénie de notre presse républicaine. La passion politique s'en empare pour y trouver tout autre chose que ce qu'y avait mis le kronprinz, alors qu'il notait jour par jour, en les accompagnant de réflexions si philosophiques et si libérales, les événements de l'année terrible.

On connaît la visite à Versailles du cardinal de Bonnechose, qui vint, nos lecteurs savent dans quelles conditions et avec quel succès, plaider la cause de Rouen, menacée d'une contribution écrasante par le vainqueur. Ce passage du Journal relatif à cette visite débute ainsi :

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, se présente chez moi. Il est très bien élevé, très ouvert : après s'être assuré que son vicaire ne pouvait pas l'entendre de la pièce à côté, il me parle de la contribution de guerre et ensuite de la situation du Pape...

Avec une incontestable mauvaise foi, un journal radical, la *France* prenait texte de ce que le journal de Frédéric III s'étend davantage sur la dernière question que sur la première, écrit à ce propos ce qui suit :

On voit combien tenaient peu de place, dans les préoccupations du cardinal, les intérêts de la cité dont il était le pasteur. La contribution de guerre, c'est le prétexte de l'entrevue, dont le véritable but est de sonder le kronprinz et de savoir ce que pense le gouvernement

allemand au sujet du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. La France! Rouen! Misères que tout cela! Rome d'abord, la France ensuite.

Frédéric III a soufflé sur la légende du cardinal de Bonnechose, prenant en main les intérêts de la ville de Rouen et, comme un château de cartes, la légende s'est écroulée.

Le correspondant de la *France* (car c'est d'un correspondant spécial rouennais qu'est censée émaner cette note) est singulièrement étranger à cette ville pour émettre de pareilles affirmations. Il n'est pas un Rouennais qui ne connaisse les détails de ce voyage, si dédaigneusement traité de légende. Personne n'a oublié la terreur qui régnait à Rouen au lendemain du jour où il avait été décidé que la ville serait frappée d'une contribution de 6,500,000 francs. Le bruit courait que les grands magasins allaient être mis au pillage, et la triste journée des drapeaux noirs ne fut pas plus lugubre que les jours qui s'écoulèrent pendant le voyage du cardinal.

A son retour, la contribution était réduite des deux tiers. L'espoir renaissait.

Voilà les faits qui ne sont rien moins qu'une légende, et que confirme la lecture, faite sans passion, du Journal de Frédéric III.

« Il me parle de la contribution de guerre *et ensuite* de la situation du Pape... » Nous voilà loin de « Rome d'abord! la France ensuite. »

N'est-il pas naturel que, dans ses mémoires, le kronprinz n'ait consacré qu'une ligne à un fait qui, de la plus haute importance pour nous, n'était pour lui qu'un des mille incidents de cette guerre qu'il a si sévèrement jugée, et qu'il ait noté plus au long la partie de la conversation qui avait trait à la politique européenne, qu'il suivait avec un vif intérêt, et à une situation qui préoccupait les esprits les plus élevés? Le cardinal, qui voulait intéresser le prince à la cause de sa malheureuse ville, pouvait-il se refuser à l'entretenir d'une question aussi importante que celle du pouvoir temporel du Pape?

D'ailleurs, dans le récit qu'un rédacteur du *Nouvelliste de Rouen* tint du cardinal lui-même et qui fut reproduit lors de la mort de l'empereur Guillaume, on lisait ce qui suit :

Le cardinal voulut voir le prince royal. Le prince le reçut avec respect, et l'entrevue dura plus d'une heure. L'héritier du nouvel empire, *après l'avoir écouté avec attention plaider la cause de Rouen, l'interrogea longuement sur la situation du Saint-Siège.*

Ces lignes, publiées en juin 1883, plus de cinq ans avant l'apparition du journal de Frédéric III, diffèrent-elles en quelque chose de la version dont la *France* se fait une arme? Et *l'Église libre*, journal protestant de Nice qui a été si heureux de trouver une occasion d'infirmier le patriotisme d'un illustre prélat catholique, aura-t-elle la bonne foi de revenir sur ses méchantes insinuations?

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché de Paris est indécis et l'on ne saurait affirmer encore que la baisse ait dit son dernier mot. Outre les embarras monétaires auxquels se heurtent en ce moment les grands marchés du continent et l'élévation de l'escompte, voilà la place de Berlin qui vient de subir un ébranlement. Cet ébranlement ne nous surprend nullement. Ceux qui ont suivi avec attention les excès auxquels se livrait la spéculation allemande, doivent comprendre qu'un marché chargé de gros engagements à la hausse depuis longtemps sur une foule de valeurs devait, en présence d'un incident politique ou financier, courir de sérieux dangers.

C'est le resserrement de l'argent qui provoque cette débâcle. On a naturellement rétréci et discuté les crédits; et des allègements volontaires ou forcés de positions ont amené un brusque recul des valeurs qui portaient d'importants engagements d'acheteurs.

Bourse du 10 octobre 1888.

3 0/0	82 10	C. F. foncières 1879.....	484 50
3 0/0 amortissable.....	84 80	— commun. 1879.....	475 »
4 1/2 0/0.....	105 30	— — 1880.....	466 »
Crédit foncier.. Actions	1.360 »	— foncières 1883.....	388 »
Est.....	800 »	Est..... Oblig.	389 »
Lyon.....	1.295 »	Lyon.....	396 »
Midi.....	1.165 »	Midi.....	400 »
Nord.....	1.595 »	Nord.....	406 50
Orléans.....	1.315 »	Orléans.....	400 »
Ouest.....	905 »	Ouest... ..	399 »
Panama.....	262 50	Panama 4 0/0... ..	198 »
Suez.....	2.207 50	— 6 0/0... ..	349 »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CENTENAIRE DE LA BANQUEROUTE

Ils vont célébrer l'an prochain, à Paris, le centenaire de la banqueroute.

Que la Révolution française soit une véritable banqueroute, c'est ce qu'il ne peut venir à l'esprit de personne de contester.

Sous quelque aspect qu'on l'envisage, elle se présente à nous avec le même caractère : celui d'une colossale mystification, celui d'une immense et frauduleuse banqueroute.

Banqueroute, d'abord, dans l'ordre financier : il suffit de rappeler ici un nom qui restera dans l'histoire comme la plus complète expression de la faillite d'une nation entière : l'assignat.

Banqueroute dans l'ordre politique : la Révolution, qui devait à jamais assurer le bonheur et la puissance de la France, l'a condamnée à flotter éternellement entre l'anarchie et la dictature, lui infligeant, deux fois en un siècle, le despotisme du sabre, et la plongeant dans un tel abîme de maux qu'elle est prête à se jeter dans les bras du premier aventurier venu qui lui promet de la délivrer du gouvernement révolutionnaire.

Banqueroute dans l'ordre social : au lieu de pacifier la nation en mettant fin au règne des infériorités naturelles, elle y a déchaîné une telle haine entre les classes qu'on s'y attend tous les jours à une explosion révolutionnaire auprès de laquelle les horreurs de 1793 pourraient bien n'avoir été que jeu d'enfant. S'il est des incrédules, qu'ils se souviennent des beaux jours de la Commune et qu'ils disent encore, s'ils l'osent, qu'avec le régime républicain ces jours ne reviendront pas !

Banqueroute dans l'ordre économique : la confiscation des biens d'Eglise et les lois révolutionnaires sur le travail et sur la fortune privée devaient amener l'âge d'or pour la classe ouvrière. Or, il n'est pas d'ouvriers plus malheureux que les ouvriers français, à preuve leurs grèves incessantes, leurs émeutes à main armée contre le patron, leurs luttes fratricides entre eux-mêmes, chaque fois qu'anarchistes et collectivistes, par exemple, se rencontrent dans les manifestations publiques.

Banqueroute dans l'ordre moral : les personnages les plus vèreaux disposent des destinées de la France : on voit un Cazot à la tête de la cour de Cassation, un Wilson dans le palais de la Présidence, et vingt Wilsons, s'il faut en croire un député républicain, dans la commission du budget. Et faut-il rappeler que le dieu républicain, Gambetta, est mort des suites d'une maladie honteuse, compliquée d'une blessure que lui avait faite une de ses maîtresses qui avait à se venger de lui ?

Banqueroute dans l'ordre intellectuel : jamais encore, dans l'histoire de l'esprit humain, on n'avait vu une nation à ce point saturée d'immondices et d'obscénités par ses pourvoyeurs littéraires, et livrée tout à la fois au prurit de l'école naturaliste et au gâtisme de l'école décadente.

Banqueroute partout ! Grâce à la Révolution, la France voit ses frontières se resserrer par la perte de deux départements, sa population diminuer par suite de la loi du partage forcé et de l'immoralité des époux, son influence européenne disparaître parce qu'elle a à sa tête un Floquet, son protectorat en Orient compromis par les fureurs irrégulières de ses gouvernants, pendant que ses monuments religieux tombent en ruine, que ses malades sont brûlés vifs dans les hôpitaux par des infirmiers laïques, que ses magistrats descendent de leurs sièges pour ne pas être complices de la violation des lois, et que ses armées montent à l'assaut des couvents et font la guerre à des moines !

Banqueroute manifeste et avouée par les enfants de la Révolution eux-mêmes !

« La hideuse banqueroute est à vos portes, et vous déli-
bérez ! »

Cette parole célèbre de Mirabeau, qui a retenti sur le berceau de la République française, semble être restée dans la mémoire de tous les révolutionnaires comme une de ces sentences de mauvais augure qui décidaient, au dire des anciens, de la destinée des hommes et des choses.

« C'est chose étonnante, a dit un écrivain, combien, dans l'histoire de notre temps, ces deux termes de révolution et de banqueroute s'appellent fraternellement l'un l'autre. »

Écoutez la *Revue des Deux-Mondes*, l'oracle du libéralisme français, qui, par la plume de M. Émile Montégut, écrit, sous la date du 15 août 1871, ces lignes mémorables :

Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre les clartés de l'évidence,

c'est que LA BANQUEROUTE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EST DÉSORMAIS UN FAIT ACCOMPLI, IRRÉVOCABLE.

Il n'est pas une seule de ses promesses que la Révolution n'ait été impuissante à tenir. Il n'est pas un de ses principes qui n'ait engendré le contraire de lui-même et produit la conséquence qu'il voulait éviter...

Prenez n'importe laquelle de ses idées, les meilleures, les plus célèbres, et vous trouverez qu'elle a produit des résultats infiniment plus désastreux que le mal qu'elle se proposait de guérir...

De quelque côté qu'on regarde l'avortement est complet.

Ecoutez maintenant le sophiste sucré que la Révolution proclame son plus grand écrivain, et qui distille en phrases doucereuses des vérités non moins terribles.

Voici ce qu'écrivit M. Renan dans ses *Questions contemporaines* (1868) :

Toujours grande, sublime parfois (!), la Révolution est une expérience infiniment honorable pour le peuple qui osa la tenter, *mais c'est une expérience manquée...*

La Révolution a créé une nation dont l'avenir est peu assuré, une nation où la richesse seule a du prix, où la noblesse ne peut que déchoir. Un code de lois qui semble avoir été fait pour un citoyen idéal, naissant enfant-trouvé et mourant célibataire; un code qui rend tout viager, où les enfants sont un inconvénient pour le père, où toute œuvre collective et perpétuelle est interdite, où les unités morales, qui sont les vraies, sont dissoutes à chaque décès, où l'homme avisé est l'égoïste qui s'arrange pour avoir le moins de devoirs possible... où la propriété est conçue, non comme une chose morale, mais comme l'équivalent d'une jouissance toujours appréciable en argent, *un tel Code, dis-je, ne peut engendrer que faiblesse et petitesse.*

Avec leur mesquine conception de la famille et de la propriété, ceux qui liquidèrent si brusquement LA BANQUEROUTE DE LA RÉVOLUTION, dans les dernières années du xviii^e siècle, préparèrent un monde de pygmées et de révoltés. Ce n'est jamais impunément qu'on manque de science, de philosophie, de religion.

Et comme s'il était obsédé par l'idée fixe de la banqueroute, le même sophiste écrivait cette année même, dans sa préface de son *Histoire d'Israël*, ces paroles que nous acceptons comme le testament de la Révolution expirant et comme le présage d'un avenir meilleur.

Il n'est pas impossible que, fatigué des BANQUEROUTES RÉPÉTÉES DU LIBÉRALISME, le monde ne redevienne encore une fois chrétien.

Nous pourrions, avec le *Courrier de Bruxelles*, multiplier les citations de ce genre, que nous emprunterions aux écrivains les plus en vue du libéralisme contemporain, et qui, dans des termes presque identiques, font à l'envi la même lugubre constatation : à savoir, que la Révolution française est l'opération la plus désastreuse qui ait jamais été entreprise par une nation.

Mais à quoi bon démontrer l'évidence, et prouver une vérité qui n'est plus contestée aujourd'hui que par les intéressés?

La banqueroute de la Révolution française est un fait qui appartient désormais à l'histoire : et déjà, comme on le sait, il a trouvé un historien dans la personne de M. Taine qui, fils de la Révolution lui-même, a assumé la pénible tâche de faire l'inventaire de la succession maternelle, et conclut par la constatation du déficit.

Donc, en célébrant, l'an prochain, le centenaire de 1789, c'est le centenaire de la banqueroute que les républicains entendent célébrer, et qu'ils convient le monde civique à célébrer avec eux.

Et nous assisterons à ce spectacle vraiment inouï jusqu'à ce jour : des faillis qui se réjouissent de leur déconfiture, des banqueroutiers qui s'enorgueillissent de leur infamie, des débiteurs insolvables qui félicitent leurs créanciers, des créanciers qui tombent dans les bras de leurs débiteurs en s'écriant : Vous nous avez ruinés, vive Marianne!

C'est fort bien, Messieurs les révolutionnaires : prenez-en à votre aise, si c'est là le plaisir. Seulement, ne nous demandez pas de le partager avec vous, et contentez-vous de vous réjouir en famille.

Nous jouirons de la représentation, puisque représentation il y aura, les tréteaux faisant partie intégrante du mobilier de la République, mais nous en jouirons de loin, et nous ne vous donnerons pas notre argent.

Cela ne nous empêchera pas de nous amuser à l'occasion et de rire sans arrière-pensée quand la pièce sera gaie, ni de siffler lorsque, comme c'est à prévoir, elle tournera au tragique.

LA RESTITUTION DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

Plus les événements marchent, plus ils montrent l'impossibilité pour le monde catholique de tolérer la situation faite au.

Pape par la révolution italienne. Chaque jour l'audace des envahisseurs de Rome augmente. Ils violent le secret des correspondances du Souverain Pontife et les livrent à la publicité. Ils prétendent étendre l'application de leurs lois fiscales jusque sur les actes notariés passés dans l'intérieur du Vatican. Ils veulent enlever au Pape et au Clergé la liberté même de se plaindre : c'est le but du Code pénal réformé. D'autres attentats du gouvernement envahisseur sont encore annoncés pour la prochaine session parlementaire. Menotti Garibaldi en a résumé l'esprit dans son dernier manifeste à l'occasion de l'anniversaire de la brèche de la Porte Pia : c'est dans les conseils communaux et dans l'école que l'on s'apprête à porter le coup décisif à tout ce qui représente encore l'idée chrétienne et le dévouement à la cause du Pape.

Il ne faut donc pas s'étonner que, devant cette recrudescence de la persécution du Saint-Père, le monde catholique s'émeuve et fasse entendre de redoutables protestations. On a entendu les magnifiques accents de M. de Windthorst et de tout le congrès de Fribourg-en-Brigau. D'autres congrès nationaux se préparent dans le même but en France, en Belgique, en Espagne.

Les évêques ont donné eux-mêmes le signal de cette croisade contre l'esclavage de l'Eglise, qui, certes, ne trouvera pas moins d'écho dans les cœurs chrétiens que la croisade contre l'esclavage des nègres de l'Afrique. L'épiscopat prussien et l'épiscopat suisse sont les premiers sur la brèche. On a lu leurs lettres.

La croisade aboutira, parce que la cause qu'elle poursuit est une de celles qui ne peuvent pas périr. Sans doute, le domaine temporel du Pape n'a pas les garanties d'immutabilité d'un dogme. Mais il a des garanties équivalentes dans le fait toujours plus évident de sa nécessité.

Léon XIII, dans sa lettre à un cardinal, a démontré avec une force de raisons et une clarté des plus convaincantes, même pour les esprits les plus hostiles, la nécessité du domaine temporel du Pape pour assurer le libre exercice de son autorité et de sa charge spirituelles. Et ce n'est pas une démonstration nouvelle sous la plume de ce grand docteur des temps nouveaux. Il la donnait avec la même ardeur de conviction et la même abondance de preuves à ses diocésains de Pérouse, dans un mandement du 12 février 1860, c'est-à-dire il y a vingt-huit ans.

Il apportait d'abord la preuve historique du fait que la perte

au moins intermittente de la liberté spirituelle est liée à la perte de l'autorité temporelle. Il rappelait le Pape Libère, relégué en exil par l'empereur Constance pour avoir refusé de souscrire à la condamnation de saint Athanase ; Jean 1^{er}, jeté en prison par Théodose pour n'avoir pas voulu favoriser l'hérésie d'Arius ; Silvère exilé par l'ordre de Théodora-Augusta pour n'avoir pas voulu accepter dans sa communion l'hérétique Antine ; Martin 1^{er}, que l'empereur Constant le monothélite envoya mourir en exil au milieu des barbares du Pont-Euxin ; en un mot, tous les premiers Papes martyrs, et enfin Pie VI et Pie VII, captifs l'un de la république, l'autre de l'empereur révolutionnaires.

« Et en vérité, continue-t-il, il ne serait plus nécessaire de recourir à la prison ou à l'exil pour lier les mains des Souverains Pontifes, le jour où ils seraient devenus les sujets d'une puissance civile. On comprend comme alors il serait facile à un gouvernement, par des moyens même indirects, de leur soustraire tout moyen de communication, de leur fermer toutes les voies de la publicité, de mettre obstacle à la diffusion de la vérité et de donner libre cours au mensonge... Comment les catholiques des diverses nations pourront-ils croire que les décisions de leur Père et de leur chef ont été rendues librement, quand ils le verront soumis à un souverain italien ou français, allemand ou espagnol ? Et c'est pour ce motif qu'un cri de réprobation universelle s'est élevé contre la pensée d'un si inique attentat, dans tous les pays catholiques ; car, au pillage du patrimoine de saint Pierre qu'on veut consommer, s'ajouterait l'oppression et l'esclavage du Père commun de nos âmes. »

Le cardinal Pecci démontrait ensuite que la guerre au domaine temporel n'était, dans l'esprit des adversaires de l'Eglise, qu'un moyen de détruire l'autorité spirituelle du Pape, ce qui est leur véritable but. Et il ajoutait :

« A ce sujet, leur persuasion est telle, qu'ils se figurent qu'après la ruine de la souveraineté temporelle, après avoir détruit le trône du chef de l'Eglise, le catholicisme lui-même s'affaiblira peu à peu, de jour en jour, jusqu'à son complet anéantissement — « La ruine du pouvoir temporel, écrivait un impie, entraîne évidemment avec elle, pour l'esprit humain, l'émancipation de l'autorité spirituelle de l'Eglise (1). » Et Frédéric II l'avait déjà dit lorsqu'il écrivait à Voltaire : « On pen-

(1) Mazzini, dans le *Globe*, de Londres.

sera à la facile conquête des Etats du Saint-Siège pour avoir de quoi fournir aux dépenses extraordinaires; et l'on fera une grosse pension au Saint-Père. Qu'arrivera-t-il? La France, l'Espagne, le Portugal, en un mot toutes les puissances catholiques, ne voudront pas reconnaître un vicaire de Jésus-Christ subordonné à la main impériale. Chacun, alors, créera un patriarche chez soi... Petit à petit, chacun s'écartera de l'unité de l'Église et l'on finira par avoir dans son royaume sa religion comme sa langue à part (1). »

« Mais ce qui vous le montre clairement encore, c'est la joie infernale que font éclater aujourd'hui toutes les feuilles rationalistes, incroyantes ou athées, de l'Angleterre, de la France et de la Belgique, en saluant l'aube du jour où la destruction du trône pontifical entraînera la ruine du catholicisme. » Ici le mandement du cardinal Pecci rappelle que, malgré toutes les persécutions, l'Église vivra de la protection de Jésus-Christ; puis il conclut : « Mais au moins, retenez de tout ceci, N. T. C. F., combien il importe que le Souverain Pontife conserve son domaine temporel. Quand vous voyez un ennemi envelopper une ville, et diriger tout l'effort de son artillerie et de ses armes contre les travaux qui l'entourent, seriez-vous encore assez insensés pour croire que tout cela ne causera aucun dommage à la défense et à la conservation de cette ville? »

Pourquoi donc demander des concessions au Saint-Père? Pourquoi lui demander de faire le sacrifice de ses États et de se réconcilier à ce prix avec l'Italie?

Serait-ce une réconciliation? Serait-on plus disposé à respecter son autorité spirituelle, après qu'il aurait renoncé à son autorité temporelle?

Si réellement la révolution n'avait eu pour dernier but que de s'emparer du domaine temporel, on pourrait espérer que, ce but réalisé, elle deviendrait plus conciliante. Mais on sait, — le plan en était déjà donné par Frédéric II à Voltaire, — que le vrai but est la destruction complète de l'Église.

Dès lors, y aura-t-il jamais une conciliation possible?

Non jamais.

Thiers l'avait bien compris lorsqu'il écrivait les lignes suivantes, très opportunément rappelées par l'*Observateur français*, dans son rapport présenté à l'Assemblée législative française de 1849, pour l'expédition de Rome :

(1) Corresp. de Voltaire, XII, p. 99.

Les puissances catholiques s'étaient réunies à Gaëte pour *concerter le rétablissement d'une autorité nécessaire à l'univers chrétien*. En effet, sans l'autorité du Souverain Pontife, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble... Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission de la part des nations chrétiennes, serait inacceptable si le pontife qui en est le dépositaire n'était *complètement indépendant*, si au milieu des territoires que les siècles lui ont assignés, que toutes les nations lui ont maintenus, un autre souverain, *prince ou peuple*, s'élevait pour lui dicter des lois. *Pour le pontificat il n'y a d'indépendance que la souveraineté même*. C'est là un intérêt de premier ordre qui doit faire taire les intérêts des nations, comme dans un État, l'intérêt public fait taire les intérêts individuels.

Concluons donc par la parole de Mgr Dupanloup :

Quand tous croiraient au renversement de la souveraineté temporelle (du pape) en Italie, je n'y croirais pas.

DE LA LÉGISLATION MODERNE

ET DES MŒURS CHRÉTIENNES A PROPOS DE LA CRÉMATION

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Une loi des funérailles qui vise la crémation des morts est en voie d'aboutir aux Chambres françaises, elle est déjà adoptée par plusieurs Etats en Europe.

La lettre se renferme dans des données strictement facultatives : il n'en est pas ainsi de l'esprit, qui incline visiblement à la glorification du nouveau système et à la réforme de l'inhumation, peut-être à la suppression de cet antique et vénérable usage. D'une législation qui permet la crémation des morts à une législation qui l'impose, l'intervalle est minime, l'acheminement gradué mais fatal, eu égard à l'intempérance des esprits à notre époque. Le fait est à prévoir ; la conjecture est logique ; les hommes prudents ne s'y trompent pas. Le Parlement de Danemark discutait, il y a peu d'années, une loi funéraire qui aurait simplement permis la crémation : « J'entends voter contre cette loi, a dit un député, elle ne serait qu'une loi de transition à la crémation obligatoire. »

La renaissance du système crématore est le fait d'une coali-

tion connue. Depuis plusieurs années, l'école franc-maçonnique en préconise les avantages et l'emploi : elle a un plan tracé, un programme d'action arrêté par avance. Elle fait écrire par un de ses publicistes : « La loi qui autorise ne sera qu'un préliminaire à la loi qui oblige ; il faut attendre que les coutumes « crématoires aient pénétré parmi les partisans rétrogrades des « vieux systèmes ; alors viendra la loi obligatoire ; encore quelque temps, et on ne pourra moins faire que de décréter la création. Les cimetières seront abolis, ce sera une nouvelle « religion civile des tombeaux. »

La loi qui autorise la crémation vient à peine d'être votée en France, et déjà l'incinération des morts est devenue une pratique gouvernementale ; plusieurs cadavres d'indigents, fournis par l'hospice, ont subi cette violence et servi à l'essai du nouveau four ; ainsi la crémation entre ostensiblement dans la période du cours forcé par les voies légales. On ne saurait troubler par une plus grave injustice une des plus honorables parties de l'économie de nos mœurs.

C'est en tremblant pour elles que nous citerons ce grave jugement de Montesquieu : « Il n'y a point de plus cruelle « tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois et sous les « couleurs de la justice, lorsqu'on a vu, pour ainsi dire, noyer « des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient « réfugiés (1) ».

Quoi qu'il en soit, l'idée de la crémation a pris une véritable importance. Elle s'est imposée aux investigations de la science, aux débats de la presse et à la curiosité publique ; la voilà inscrite au rôle de ce qu'on est bruyamment convenu d'appeler les revendications modernes. Les découvertes de la science, les inventions ingénieuses de la chimie, l'accélération destructive de ses nouveaux agents, la passion des choses extrêmes qui nous tourmente, la mode, l'ont tour à tour recommandée aux faveurs de l'opinion, et la trop bienveillante faiblesse de la loi les lui a obtenues.

Ce n'est pas que les comités purement scientifiques y aient applaudi ; presque tous, au contraire, se sont prononcés contre cette innovation. Quelques-uns seulement, trompés par des allégations d'intérêt public, trop aisément convaincus par des calculs plus spécieux que fondés, se déclarent favorables à la

(1) *De la grandeur et de la décadence des Romains*, p. III.

crémation et en réclament l'introduction et l'organisation officielles. A leurs yeux, la question se réduit à des considérations de salubrité, d'hygiène, si l'on veut, de haute voirie, ou même encore de vulgaire économie de terrain.

De telles données amoindrissent la question et même la déplacent. La crémation des morts ne relève que très secondairement des théories scientifiques : elle appartient éminemment aux sciences morales. C'est une des principales matières de l'anthropologie sacrée : nous pensons, quant à nous, que les suprêmes principes de dignité humaine, d'harmonies sociales, de sentimentalité religieuse, de piété filiale, de tendresse entre proches et de respect d'homme à homme, en un mot, les motifs qui relèvent de la philosophie, du bon sens et de la théologie du cœur, peuvent seul articuler dans le débat des conclusions prépondérantes.

Et certes, le moment semble bien mal choisi de négliger ces notions fondamentales et d'en diminuer le crédit... La foi a profondément faibli dans les mœurs : la lampe en est presque éteinte : c'est à peine si « la mèche y fume encore. »

L'édifice social croule pierre à pierre : rien n'est debout : le scepticisme privé et public, individuel et officiel, a passé la charrue sur le sol de nos âmes. Les notions vitales du vrai et du juste sont ensevelies sous les ruines. La passion de tout ramener au néant a fait un pacte avec le nihilisme sous toutes ses formes et lui ménage partout des ovations populaires. Il s'y joint le faux héroïsme qui l'entraîne à tout braver, même la mort, non à la manière des Aristide et des Léonidas, ces grands martyrs de la justice et de la patrie, mais par le suicide, ce lâche abandon des devoirs de la vie, ce sacrilège et dernier mépris de soi-même.

Ces hardiesses criminelles diffèrent peu des brutalités du fourneau crématoire, qui réduit en poussière, à force de flammes et de feu, la sainte dépouille des morts.

Ces conséquences ne surprennent pas les partisans irrégieux de la crémation : ils les envisagent sans déplaisir, au contraire : « C'en est fait, écrit l'un deux, l'homme ne doit plus mourir, mais disparaître. » C'est le mépris de l'homme pour l'homme : c'est l'homme vilipendé par lui-même.

L'esprit populaire n'est que trop ouvert à ces observations navrantes. Privées de religion, les foules s'en font une à leur guise. Qui ne voit que l'apothéose de la matière leur tient lieu

de morale ; que pour tout dogme, elle s'accommodent du néant et ne connaissent plus que l'égoïste adoration de soi-même.

Préconiser en ce moment l'incinération des morts, c'est achever de pervertir le sens moral dans l'âme du peuple ; c'est verser un poison de plus dans les veines déjà si malades du corps social.

Nous voudrions bien que nos craintes fussent aussi chimériques qu'on les suppose : elles ne sont que trop fondées : ceux mêmes dont nous aurions le moins à craindre y mettent le comble. Beaucoup d'esprits, parmi les mieux intentionnés et les meilleurs, se sont prononcés pour les innovations crématoires et attendaient, sans déplaisir, une disposition légale qui leur prêtât son appui. Rome n'avait point encore parlé : ce silence palliait leur erreur et tranquillisait leur hardiesse. Depuis, la lumière indéfectible a dissipé toute incertitude : un décret émané du Saint-Siège condamne officiellement la crémation des morts et en interdit la pratique.

Tous les catholiques se sont inclinés sans nul doute : mais plusieurs, bien que soumis, ont encore foi au système ; ils se rangent par devoir, non peut-être par conviction. Il est temps, ce nous semble, d'éclairer leur religion un instant surprise et de les dissuader d'un assentiment dérobé à leur bonne foi.

C'est à ces consciences droites, à ces hommes sincères, philosophes, économistes, légistes, sociologistes, hygiénistes et autres savants chrétiens que notre publication est très particulièrement destinée.

L'ÉGLISE ET LA CRÉMATION DES MORTS

L'Église a parlé : loin de souscrire aux nouveaux systèmes crématoires, ou même d'en tolérer l'application, elle les condamne : elle le fait à bon escient. Des antiques sociétés romaines, républicaines et impériales, il ne reste aujourd'hui plus de trace, elle seule en est demeurée la contemporaine survivante : les horreurs de la crémation païenne font partie intégrante de son histoire, personne ne peut en être mieux informé.

Elle est née parmi les bûchers funèbres et elle a vu les gladiateurs bustuaires y mettre à mort par milliers ses enfants : elle s'est révoltée d'instinct au spectacle, devenu journalier, de la crémation des morts, de son effroyable origine, des horreurs de son exécution, de ses inhumaines subséquences ; elle s'est hardiment élevée contre cette pratique odieusement lugubre ;

elle a forcé l'opinion publique à la ranger parmi les insanités de l'esprit humain les plus choquantes et les plus inexcusables abus de la légalité.

Ce n'est pas qu'elle en ait occupé sa divine législature ni qu'elle ait usé de rigueur pour la combattre. Nous ne trouvons aucune défense formelle dans le corps de ses décrets conciliaires ou de ses dispositions canoniques jusqu'au huitième siècle.

« On le comprend, dès ses premiers jours, elle a été saisie d'une horreur innée pour le bûcher funéraire; c'est naturellement et par un irrésistible soulèvement d'âme qu'elle a repoussé cette atrocité (1). »

Modérée autant qu'invincible, l'Église catholique enraya ces désordres. Sa douceur, sa logique populaire, le pacifique ascendant de ses Pontifes, le sang de ses martyrs, abattirent les bûchers avec toutes leurs pompes idolâtriques.

Le triomphe fut complet : la crémation des morts disparut des fastes de Rome et du monde : on n'en entendit plus parler jusqu'à la Révolution, où le gouvernement Directorial s'infligea le déshonneur d'en renouveler l'usage.

Ce ne fut qu'un essai : il dura peu, ne compta qu'un petit nombre de cas et ne laissa de traces, dans l'opinion, que celles d'une excentricité déplaisante et baroque.

La cause n'est point morte : une coalition nouvelle en a pris à tâche et la défense et la glorification : il est curieux de voir avec quel entrain triomphateur on désemmaillotte de son linceul païen un usage horrible et suranné, que la société romaine elle-même avait fini par tenir pour repoussant et que les Césars tentèrent plusieurs fois de détruire, écoeurés de dégoût.

Voilà donc que la législation moderne se prépare à contrevenir aux vieilles lois césariennes, précisément dans le seul point où, se rendant à l'évidence du sens moral, elles crurent devoir sacrifier le bûcher aux dignités sociales de la vie, aux bonnes mœurs et à l'honneur de l'humanité.

Le thème des premiers chrétiens est donc à reprendre : nous remonterons pour cela aux origines éminemment chrétiennes de la civilisation moderne, ce chef-d'œuvre moral du Christ qui, « Fils de Dieu et Fils de l'homme », résume si exactement la religion et l'humanité, cette indélébile et double assise de nos

(1) C'est ce que nous fait observer M. le commandeur de Rossi dans une lettre que cet illustre archéologue a bien voulu nous adresser à ce sujet.

grandes mœurs si justement appelées de son nom : mœurs chrétiennes.

Le catholicisme a hérité de ces deux augustes affections de son maître; il en a fait le fondement de sa sociologie sacrée : l'horreur de la crémation antique, l'amour des morts, la religion des tombeaux ont été les principaux moyens de son apostolat générateur parmi les peuples.

C'est une synthèse de philosophie, d'histoire chrétienne; nos lecteurs en attendent l'exposé et les preuves; c'est ce que leur promettent le titre, le plan de notre ouvrage et sa division en trois parties.

I

LE BUCHER ANTIQUE
ET LES INHUMANITÉS PAÏENNES

II

L'INHUMATION
ET LA
CIVILISATION CHRÉTIENNE

III

LA CRÉMATION MODERNE
ET NOS
DÉCADENCES SOCIALES

L'histoire, la physiologie, l'ethnologie, l'économie sociale éclaireront tour à tour ces larges données; elles nous démontreront, nos annales catholiques sous les yeux, l'à-propos du jugement d'un penseur chrétien sur les lois modernes, leurs tendances erronées ou plutôt leurs contraventions flagrantes à la justice, au vrai droit et aux bonnes mœurs.

« Dans les sociétés telles que le progrès humanitaire les a faites, tout est libre, excepté le bien. »

« Tout y est soumis à des restrictions cruelles qu'on appelle *lois*, où tout est interdit excepté l'erreur, où tout est impossible excepté le mal. »

« Le droit de la force y a remplacé la force du droit. L'égoïsme a occupé la place du dévouement dans la base de la société et a déshérité l'avenir parce qu'il a abjuré tout passé: jamais l'homme n'a été plus près de la barbarie et la société de sa dissolution (1). »

CH. DIDELOT,

Archiprêtre de la cathédrale de Valence.

(1) *Philosophie chrétienne*, par le P. Ventura, t. III, p. 21-22.

L'ESCLAVAGE AFRICAÏN

Une lettre du cardinal Lavigerie. — M. Johnston et l'entreprise anti-esclavagiste. — La coalition des esclavagistes.

Les *Missions catholiques* de Lyon publient une lettre importante de S. E. le cardinal Lavigerie adressée aux directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette œuvre ne peut rester étrangère à la croisade que prêche l'illustre prélat contre l'esclavagisme, car ce fléau arrête le progrès de l'apostolat et empêche la conversion du continent noir à la foi catholique. Cette haute mission a été donnée par le Pape Léon XIII au cardinal et tous les États civilisés d'Europe sont disposés à la secondar.

La lettre du cardinal — dont la première partie seulement paraît dans les *Missions catholiques* — constitue un véritable Mémoire qui roule sur deux points précis : 1° l'étendue et les horreurs actuelles de l'esclavage africain ; 2° l'origine, le caractère et les projets de la *Société anti-esclavagiste* fondée par le cardinal.

Une carte élémentaire du continent africain est jointe au Mémoire et paraît dans les *Missions*. Il résulte de l'examen de cette carte, qui indique les régions où sévissent l'esclavage et la traite, que la chasse à l'homme exerce surtout ses ravages dans quatre des principales régions de l'État indépendant du Congo, dans la région des Stanley-falls sur le Congo, dans le Manyema, dans la région comprise entre les rivières Lamami et Loubilach, dans le Msiri, au sud du lac Tanganyka, ainsi que sur les bords orientaux du lac des Banguelo. Partout ailleurs, hors des limites de l'État indépendant, d'immenses régions sont menacées et dévastées, mais avec une moindre intensité, par les négriers. Ce sont la région des Niam-Niam (Soudan) au nord de l'État indépendant, le pays des Mouta-Yamvo, le Bakouba, l'Ouregga, la région du lac Moero, celle qui entoure le lac Nyassa, le sud du Kordofan et de l'Abyssinie, des régions limitrophes du lac Victoria Nyanza, etc.

Voici quelques extraits de la lettre du cardinal :

C'est sur la partie orientale de l'Afrique, c'est-à-dire le long de l'Océan indien et de la Mer rouge, et maintenant de proche en proche, jusqu'aux hauts plateaux de l'intérieur que le fléau règne dans toute sa rage. Il y prend des proportions toujours croissantes et il y a l'as-

pect de la dévastation sans mesure, de la destruction même de la race noire.

L'extension de ce fléau est due originairement aux traditions des peuples musulmans du Nord de l'Afrique, de ceux de l'Égypte et de la Turquie d'Asie. Les mahométans ne peuvent pas, pour des raisons de débauche, d'épuisement ou de paresse, se passer d'esclaves qui leur infusent des forces et un sang nouveau. A Constantinople et dans les autres capitales de l'Islam, comme celles de l'Égypte et autrefois de la Tunisie, ce sont des femmes blanches enlevées à la Circassie ; autour de l'Afrique ce sont des noirs. Or, quoiqu'on exporte, chaque année, un chiffre que l'on n'a pas porté à moins de 500,000 âmes pour tout le monde musulman, cependant, comme l'ont remarqué les économistes, la population de ces pays n'augmente pas ; la luxure, la mollesse et tous les maux qu'elles engendrent faisant encore périr plus d'hommes que la traite n'en apporte du dehors.

Faisant la description partie par partie des régions où sévit l'esclavagisme, le cardinal dit, commençant par la portion la plus rapprochée du Nord, celle qui s'étend au Sud des régions sahariennes, c'est-à-dire le Soudan et les États qui s'y sont successivement constitués depuis le commencement de ce siècle :

Il faut savoir que depuis plus de 50 ans et pendant que nos regards étaient portés sur d'autres contrées, le mahométisme envahissait peu à peu, sans bruit, avec une persévérance qui ne s'est pas lassée, près de la moitié de l'Afrique. Dans certaines régions, celles qui sont les plus voisines de nous, il fondait des Empires. Tous sont le théâtre d'un esclavagisme féroce et doublement odieux.

Là ce sont, en effet, les sultans, les souverains eux-mêmes qui sont comme les entrepreneurs du commerce infâme de l'homme. Seul il leur sert à entretenir leurs troupes, leurs finances, leur luxe, par la vente même d'une portion de leurs sujets. Pour cela et afin de rester d'accord avec le Coran, ils ont imaginé des règles vraiment infernales. D'après la loi religieuse le musulman ne peut en effet être esclave. Dieu lui donne le droit de commander et de rester libre, l'infidèle seul doit servir. Si donc les noirs du Soudan embrassaient tous l'islamisme, les princes ne pourraient plus en tirer profit en les vendant. Ils n'obligent en conséquence, par la force, qui est leur mode de conversion, qu'une partie de leurs sujets, la plus vigoureuse, à entrer dans l'islamisme. Le reste est comme à l'engrais pour le maître et chaque fois qu'il a besoin pour remplir ses coffres, payer ses officiers ou se procurer des armes, de ressources nouvelles, une battue est faite dans les provinces qu'il désigne. On prend des milliers de sujets païens, on les enchaîne, hommes, femmes, enfants, pour les mener à travers les déserts, d'une part, aux marchés du Maroc, de

l'autre au Firzan et en Égypte, où, avec la complicité du Mahdi et même des pachas turcs, et moyennant un impôt de capitation bien connu des voyageurs, la marchandise humaine s'écoule partout secrètement, lors même que les traités existent, comme pour les territoires qui dépendent de la Turquie.

On l'a nié, je le sais, mais je le répète ici avec la liberté du langage apostolique. Je ne suis du reste pas le seul à le dire. Tous les explorateurs le racontent également.

Le cardinal cite les explorateurs protestants Nachtigal et Schweinfurt, qui confirment pleinement ses renseignements.

Voilà pour le Soudan.

Le cardinal fait ensuite la description du fléau sur les versants orientaux de l'Afrique qui donnent sur l'Océan Indien, depuis le Zambèze jusqu'aux sources du Nil et qui sont dans des conditions plus déplorables encore. Il ajoute :

On a beau dire que cela diminue, cela continue tous les jours. J'ai devant moi une lettre reçue hier même, par laquelle Mgr Bridoux, vicaire apostolique du Tanganika, m'annonce son arrivée à Zanzibar. Elle est datée du 28 août 1888.

On se souvient que nous avons publié cette lettre dans notre numéro du 27 septembre.

Le cardinal dit en concluant cette partie de son *Mémoire* :

Du reste, tout ce que j'ai décrit depuis le commencement de cette lettre se passe à l'heure présente, et en conséquence, tout le Soudan depuis l'Océan jusqu'à l'Égypte et, grâce au Mahdi, jusqu'à la mer Rouge, tous les plateaux de l'Afrique, depuis les sources du Nil jusqu'au Zambèze; tous les versants de l'Afrique orientale sont livrés à la chasse et à la vente des noirs. C'est un pays immense, deux fois grand comme l'Europe, dont la population est évaluée par quelques explorateurs à cent millions d'âmes et dans lequel ces mêmes explorateurs pensent que, pour chasser et enlever de force, en massacrant ce qui résiste ou ce qui veut fuir, 300,000 esclaves par année, on détruit deux millions de créatures humaines, de telle sorte que si les naissances cessaient, en cinquante ans, les régions de l'intérieur de l'Afrique ne seraient plus qu'une solitude désolée.

Le cardinal expose ensuite dans le détail de quelles cruautés sans nom sont victimes les noirs destinés à l'esclavage.

On voit que cette lettre constitue une réponse écrasante à ceux qui, en Belgique, ont cru pouvoir prendre la défense de la domination turque, des mahométans et du Coran, en ce qui concerne l'esclavage africain.

Le *Graphic*, de Londres, dans le numéro qui vient de paraître, publie un travail intéressant de M. H. Johnston, qui, tout en contestant l'efficacité de la croisade que le cardinal demande à tous les États d'Europe qui se sont partagé le cœur de l'Afrique, loue hautement sa courageuse initiative qui a pour but d'arrêter les exploits des Arabes chasseurs d'hommes. M. Johnston publie des détails qui confirment, du reste, pleinement les faits que cite le cardinal Lavigerie à charge de la domination mahométane. Il pense que la chasse aux noirs d'Afrique est entrée dans sa phase dernière, mais que la traite, sévit actuellement avec une rage plus terrible que jamais. Il déclare que les traitants sont principalement les mahométans du nord, du centre et de l'est de l'Afrique et raconte d'une façon émouvante les horreurs dont ils se rendent coupables.

Une immense gravure représentant l'attaque d'un village par ces misérables, d'après des scènes dont il a été témoin, accompagne ce travail, ainsi qu'une carte de l'Afrique analogue à celle que le cardinal Lavigerie a jointe à sa lettre publiée par les *Missions catholiques*.

M. H. Johnston constate que la majeure partie des esclaves africains provient du Congo supérieur et de la région des lacs, provinces comprises dans l'État indépendant du Congo. Il conclut en exprimant l'espoir que les États d'Europe qui se sont partagé l'Afrique centrale parviendront chacun à obtenir la suppression de la traite dans les régions dont ils ont pris possession. Il se rencontre à cet égard avec le cardinal Lavigerie qui a fait, lui aussi, un appel aux puissances européennes, à l'instar de celui qu'il a adressé à la Belgique, pour l'État Indépendant du Congo.

Certainement, il est du devoir de ces États de procéder le plus rapidement possible à l'extinction de l'horrible fléau qui dévaste le cœur de l'Afrique. Le cardinal Lavigerie en créant la Société *Anti-esclavagiste* et en prenant l'initiative d'un appel à la charité et au dévouement catholique, n'a eu qu'un but : émouvoir l'opinion publique de l'Europe chrétienne, susciter des hommes courageux prêts à prêter leur bras et à donner leur vie s'il le faut pour aider les États européens dans l'œuvre de justice et de civilisation. Tel est le but notamment de la légion de volontaires et du million que le cardinal a demandés à la Belgique. Les volontaires sont évidemment destinés à agir de commun accord avec l'État du Congo et les missionnaires,

de façon à protéger les régions où ceux-ci sont établis, contre les horreurs de la traite et contre les épouvantables expéditions des Arabes chasseurs d'hommes.

Un correspondant de Berlin a parlé de la formidable coalition des esclavagistes de l'Afrique centrale en vue de fermer les territoires où ils exercent leur abominable trafic, aux Européens qui poursuivent l'abolition de l'esclavage et de la traite des noirs.

Une correspondance adressée de Paris à la *Kœlnische Volkszeitung* renferme de curieuses révélations sur cette *franc-maçonnerie* de négriers, non moins redoutable que la franc-maçonnerie des sectes secrètes qui rêvent l'asservissement de l'humanité. Le correspondant en question les emprunte partiellement à un rapport de Mgr Livinhac, évêque et vicaire apostolique d'Ugunda et de Victoria Nyanza, paru dans les bulletins de la Société anti-esclavagiste de France. Nous citons :

Le prélat y raconte, entre autres, des scènes dramatiques, à laquelle il assista, à la cour du roi Mwanga, aujourd'hui le souverain le plus puissant de l'Afrique centrale et régnant sur dix millions de sujets. Son autorité pèse d'autant plus lourdement qu'il est le principal pourvoyeur et allié des marchands d'esclaves qui se livrent sur ses possessions, à une traite effrénée. On évalue en effet à 60 ou 80.000 têtes le nombre des noirs que Mwanga traque et captive annuellement, jusqu'aux confins les plus reculés de son empire, durant ses grandes chasses à l'homme. Ce sport cruel mais lucratif forme même sa principale occupation, et il va sans dire que les Arabes de Zanzibar pourvoient largement ce précieux auxiliaire de fusils et de munitions.

Des nouvelles analogues à celles venues de Nyanza sont arrivées par le dernier courrier de Tanganyka et d'Unjanjembe. *Les marchands d'esclaves musulmans n'y comptent rien moins qu'un soulèvement général des nègres et un massacre de tous les Européens sans distinction de nationalité.* Les blancs sont en majeure partie des sujets anglais établis depuis longtemps dans les pays voisins de la côte, auxquels sont venus s'ajouter plus récemment des Allemands de la Société de colonisation et des missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit. Sur les plateaux vivent six ou sept prédicants anglicans et une quarantaine de missionnaires catholiques de la congrégation des Pères Blancs, Allemands, Français, Belges et Hollandais. Un Allemand, le père Hirth, réside au sud-est du lac Victoria, un autre, le frère Jérôme, dans le voisinage du Tanganyka, un troisième, le P. Schynse, près d'Ugogo. Qu'un soulèvement général éclate et tous sont perdus. Les Musulmans, car ce sont eux qui excitent les nègres

contre l'Allemagne et l'Angleterre, n'auront garde d'épargner ces apôtres. Depuis la conférence de Berlin ils fomentent en Afrique orientale un cataclysme analogue à celui qui fit tomber, il y a environ un siècle, le Soudan entre leurs mains. A cette époque ce furent aussi des chefs d'esclaves qui s'emparèrent de tous les territoires s'étendant depuis l'Egypte jusqu'à la mer pour y fonder de petits royaumes de négriers. Les nègres de ces contrées étaient primitivement païens ; les Musulmans leur ont infusé l'islamisme, de force ; et depuis ce jour les conquérants ont établi leur empire, car chaque nègre perverti par l'islamisme devient du même coup l'ennemi irréconciliable de l'Europe.

C'est aujourd'hui encore par ces « conversions » imposées aux tributs soumises ou alliées que les marchands d'esclaves du sud de l'Afrique comptent empêcher l'établissement des Allemands et des blancs en général, en Afrique. La conjuration existe depuis plusieurs années. Dès cette époque, un évêque africain attira l'attention du chancelier de l'empire allemand sur le danger et aussi sur le moyen de le conjurer ; ce moyen consistait notamment à exercer une pression sur Saïd Bargasch, alors sultan de Zanzibar. Les puissances recoururent en effet à ce moyen.

Malgré la situation assez éloignée de ses Etats, les chefs musulmans du centre reconnaissent Saïd Bargasch pour suzerain. Il est vrai que l'exercice de leur commerce et leurs armements dépendaient de sa bonne volonté. Il les tenait donc en une sorte de vasselage.

La situation est bien plus critique aujourd'hui. Les Mahométans alarmés par les prises de possessions successives et sérieuses des Allemands et des Anglais, jugent que le moment est venu pour eux de jouer leur va-tout et de frapper un coup suprême. A cette fin, ils organisent — comme il ressort du rapport de l'évêque de Nyanza — une émigration des côtes vers l'intérieur. Cette émigration n'est qu'un mouvement de conquête, qu'une expédition offensive déguisée. Ils s'efforcent d'amener le roi Mwangi à l'islamisme, pour faire de cet allié un complice encore plus docile. Tippo-Tip et ses représentants se sont établis sur le territoire du Tanganyka. Voilà la situation. Au premier choc le soulèvement éclatera général. Les esprits des peuplades noires sont travaillés par les marchands d'esclaves qui leur font accroire que les Européens arrivent pour les « manger » (!).

C'est aux puissances européennes à intervenir énergiquement avant qu'il soit trop tard.

Il est encore possible de réparer les fautes commises. La faute principale, dit l'auteur de la correspondance dont nous résumons les points principaux, consista à vouloir commander trop tôt à Zanzibar, dans un pays où les Musulmans peu nombreux possédaient beaucoup d'influence par leurs richesses, leurs armements et leur connaissance du pays. Il aurait fallu garantir au Sultan son prestige et tous les

dehors de son pouvoir. Par là on tenait les Arabes de l'intérieur en laisse, en attendant de prendre pied et de se fortifier sur ce territoire. En traitant Zanzibar en pays conquis, en remplaçant les fonctionnaires du Sultan par des Européens, en agissant, en un mot, comme si le Sultan n'avait plus d'autorité, on s'aliéna les Musulmans et on se priva de tout moyen d'action sur les peuplades de l'intérieur. En effet, du jour où les négriers s'aperçurent qu'ils n'avaient plus aucun intérêt à obéir au Sultan, ils retournèrent à leurs idées fanatiques et barbares. *A présent il n'y a plus moyen de contenir cette force redoutable, qui a sans doute pris son mot d'ordre à la Mecque, que par la force des armes.*

La deuxième faute commise fut de tolérer l'introduction à l'intérieur, d'armes et poudre : cette introduction s'est opérée sur une échelle inquiétante, car alors qu'il y a huit ou dix ans, on ne comptait pas même un fusil pour 1,000 hommes, à présent cette proportion est devenue de 100 pour 1,000.

La troisième faute a été de tolérer les ravages formidables et croissants opérés en Afrique centrale, par le commerce des esclavagistes, notamment dans l'Uganda et au Congo.

La quatrième se commet actuellement et accélère l'approche des difficultés imminentes : c'est la façon dont on prend possession du pays. Avant de s'emparer de la côte dont on est toujours sûr, pourquoi ne pas prendre pied plutôt au centre du pays ? Car c'est au cœur du pays qu'éclatera la révolte, que s'organisera toujours la résistance musulmane, appuyée sur la crédulité et la terreur des noirs.

Passant à l'examen des moyens de réparer ces fautes et de conjurer le danger, le correspondant de la *Kælnische Volkszeitung* préconise d'abord une entente avec le Sultan de Zanzibar ; on remettrait celui-ci en possession de son ancien prestige et de sa suzeraineté sur toutes les populations musulmanes africaines ; puis la prompt organisation et entrée en campagne des expéditions projetées à Taganyka et au Nyanza, expéditions pour lesquelles les puissances intéressées feraient chose sage de se coaliser de leur côté.

LA PREMIÈRE ÉDUCATION DES ENFANTS AVEUGLES (1)

Il n'y pas un seul enfant aveugle riche ou pauvre, auquel les conseils qui vont être donnés ici, ne puissent s'appliquer. En

(1) Extrait d'un manuel distribué gratuitement, par M. Maurice de la Suzeranne, directeur des journaux et de la Bibliothèque des Aveugles, 11, avenue de Villars, Paris.

effet, tous les enfants aveugles qui ont le bonheur de posséder des parents dévoués et INTELLIGENTS, sont élevés d'après ces principes.

Parents, faites donc ce que tant d'autres font : si vous le faites, votre enfant vous devra son bonheur ; il pourra, l'expérience le prouve, arriver un jour à gagner honorablement sa vie. Si vous ne le faites pas, vous serez impardonnables, votre enfant deviendra un embarras, une pesante charge pour tout le monde, sera malheureux de ne se sentir bon à rien, et un jour viendra, où, en apprenant que beaucoup d'autres aveugles gagnent leur vie par leur travail, s'occupent utilement et agréablement, cet enfant vous reprochera amèrement d'avoir manqué de dévouement ou d'INTELLIGENCE dans sa première éducation, et d'être ainsi vous-mêmes la vraie cause du malheur de sa vie.

1. Apprenez à l'enfant aveugle à marcher seul au même âge que vous l'apprendriez à l'enfant clairvoyant.

2. N'obligez pas l'enfant aveugle à rester à la même place, mais au contraire apprenez-lui à trouver son chemin d'abord dans la chambre, ensuite dans la maison, puis plus tard autour de la maison et même plus loin.

3. Le plus tôt possible, apprenez à l'enfant aveugle à s'habiller et à se déshabiller seul, à lier et à délier lui-même ses cordons, à se laver les mains et la figure, à se moucher, etc. L'aveugle peut faire tout cela aussi jeune que le clairvoyant, il suffit de lui apprendre comment on le fait.

4. Apprenez de même à l'enfant aveugle à manger seul, à se servir proprement de la cuiller, de la fourchette, et, un peu plus tard, du couteau. Ici, il faut lui expliquer avec détails comment se fait chaque chose, car on comprendra qu'il ne peut copier les gestes des autres personnes, comme cela est fait par les enfants clairvoyants.

5. Surveillez très attentivement la tenue de l'enfant aveugle, qui, ne voyant pas comment tout le monde se tient, est beaucoup plus exposé que d'autres à prendre de mauvaises habitudes, des tenues disgracieuses, laides et même ridicules, qu'il est plus tard très difficile de lui faire perdre, et qui peuvent beaucoup lui nuire dans le monde. En un mot, exigez que l'enfant aveugle ait le même maintien qu'un enfant clairvoyant bien élevé. Veillez, par exemple, à ce qu'il ne porte pas les doigts à ses yeux, à ce qu'il ne balance pas la tête, à ce qu'il ne laisse pas pendre ses mains et ses jambes, qu'il n'ait pas des mouve-

ments étranges, qu'il ne fasse pas de grimaces, et que debout ou assis, il ne soit jamais courbé, ou affaissé sur lui-même.

6. Il faut que l'enfant aveugle joue, mais le plus souvent il sera obligé de jouer seul, ou avec un seul camarade, ne pouvant prendre part qu'à un petit nombre de jeux des clairvoyants de son âge. Il faut donc lui apprendre à jouer, et choisir de préférence les jeux qui nécessitent l'usage de l'ouïe ou du toucher. Les jeux de cache-cache, de colin-maillard sont très bons si l'aveugle a une ou deux personnes qui puissent jouer avec lui.

7. Comme l'enfant aveugle ne peut prendre de l'exercice en plein air aussi facilement que les enfants clairvoyants, ayez soin de le faire beaucoup promener. En outre, son infirmité le prédisposant à rester en place ou à se mouvoir lentement, tous les genres d'exercices à l'air lui sont bons, en hiver comme en été.

8. L'enfant doit apprendre de bonne heure à s'utiliser dans la maison, en se chargeant des ouvrages qu'il peut faire, comme essuyer les meubles, laver les vitres, écosser des pois, peler des pommes de terre, gratter des carottes, dévider du fil, écaler les noix et les amandes, les casser pour l'huile, tiller le chanvre et même puiser de l'eau. A un âge plus avancé, il fera sécher le linge, nettoiera les habits, balayera, lavera la vaisselle, battra le beurre, pétrira la pâte, tournera la meule, traitera les vaches, donnera la nourriture aux animaux, fera les lits, servira à table et exécutera bien d'autres travaux domestiques.

9. Occupez l'enfant aveugle avec des travaux manuels faciles, tels que le gros tricot, le crochet, le tressage, le filet, etc. Alors même que ces petits travaux ne puissent pas être utilisés tout de suite, ils sont très profitables à l'enfant dont ils développent l'adresse manuelle.

10. En un mot, élevez l'enfant aveugle comme étant destiné à vivre parmi les clairvoyants, et comme devant, par sa tenue, par les habitudes de sa vie et par son travail, en différer le moins possible.

11. Parlez souvent à l'enfant aveugle, car ne pouvant lire sur la figure de ses parents la tendresse dont il est l'objet, il a besoin d'entendre leur voix plus souvent qu'un autre enfant. Quand il saura parler, interrogez-le souvent sur ce qu'il entend, sur ce qui l'entoure; fournissez-lui l'occasion de vous questionner fréquemment, et répondez toujours avec bonté et détails à ses demandes enfantines.

12. Si, en général, il faut prendre garde aux paroles que l'on

prononce en présence des enfants, cette prudence devient de la plus haute importance à l'égard des enfants aveugles. Ceux-ci ne recevant qu'un petit nombre d'impressions, sur lesquelles se concentrent leurs pensées faute d'autres éléments, écoutent très attentivement. Le souvenir ne s'efface pas aussi vite chez eux que chez l'enfant clairvoyant, qui parfois reçoit dans le même moment les impressions les plus diverses. Par conséquent, dans bien des cas l'enfant aveugle remarquera et se rappellera des paroles que l'enfant clairvoyant n'écouterait même pas.

Quand vous parlez devant un enfant aveugle, pensez toujours que cet enfant écoute vos paroles avec attention, avec avidité, que rien ne lui échappe, qu'il cherche à tout comprendre, et que la conversation inconsidérée que vous aurez eue en sa présence, deviendra l'objet de ses réflexions de plusieurs heures, quelquefois même de plusieurs jours.

13. On peut donner à l'enfant aveugle l'instruction morale et religieuse au même âge qu'à l'enfant clairvoyant. Celui-ci reçoit souvent cette instruction avant de savoir lire, alors qu'il se trouve par conséquent dans les mêmes conditions que l'aveugle.

14. Il est encore beaucoup plus important, pour l'enfant aveugle que pour l'enfant clairvoyant, d'être toujours occupé, soit par le jeu, soit par le travail.

15. N'exprimez jamais devant l'enfant aveugle la douleur que vous éprouvez de le voir privé de la vue; vos gémissements ne serviraient de rien et ne feraient que décourager votre enfant, qui, le plus souvent, ne pensera même pas à se plaindre de son sort, si vous ne lui en donnez pas l'exemple. Encouragez-le au contraire à travailler, à se passer le plus possible de l'aide d'autrui, et par là, vous le préparerez à une vie courageuse utile et souvent même agréable.

16. Il faut beaucoup exercer la mémoire de l'enfant aveugle, car elle doit lui être un jour fort utile. L'aveugle aime énormément les récits. Faites-lui apprendre et raconter les beaux récits historiques et moraux qui sont dans toutes les mémoires. Faites-lui des lectures à sa portée en toute occasion.

17. L'enfant aveugle ne se rendant compte des choses matérielles que par l'ouïe et par le toucher, pour lui faire connaître un objet matériel quelconque, il est nécessaire qu'il le palpe dans tous les sens, et, s'il s'agit d'espace ou d'étendue, il faut le lui faire mesurer. Mettez-lui donc entre les mains les objets que vous voulez lui faire connaître, exercez-le à distinguer au

tact les pièces de monnaie, les étoffes, les plantes et les fruits.

18. Aussitôt que le jeune aveugle aura atteint l'âge auquel les autres enfants commencent à fréquenter l'école ordinaire, on devra réclamer son admission à cette école, en demandant au maître (qui pourrait en quelques heures se mettre à même d'apprendre la lecture et l'écriture Braille à son élève), de l'interroger au moins aussi souvent que ses camarades clairvoyants; ou bien on lui fera donner une instruction particulière dans sa famille jusqu'à ce qu'il puisse être admis dans une école spéciale pour les aveugles. L'âge de dix ans est le plus généralement adopté; toutefois certaines écoles prennent les enfants aveugles dès l'âge de cinq ans. On pourra trouver dans les écoles d'aveugles des appareils à bon marché, en vue de l'enseignement. (L'outillage indispensable est de moins de 5 francs, Economat de l'Institution nationale 56, boulevard des Invalides, Paris.) Les directeurs seront toujours prêts à donner les instructions nécessaires sur le genre d'éducation et d'occupations qui conviennent le mieux à l'enfant (1).

Il existe des écoles dans les villes suivantes :

PARIS : Institution nationale, 56, boulevard des Invalides; Ecole Braille, 152, rue de Bagnolet; Sœurs aveugles de Saint-Paul, 88, rue Denfert Rochereau; Frères de Saint-Jean-de-Dieu, 223, rue Lecourbe.

PROVINCE : Alençon; Angers, rue du Mail; Arras, rue des Augustines; Bordeaux, rue de Marseille; Clermont-Ferrand, rue Sainte-Rose; Déols, près Châteauroux; Grillaud près Nantes; Laon; Larnay, près Poitiers; Lille, 131, rue Royale; Ronchin-Lille; Lyon, place Morel; Lyon-Charpennes-Villeurbanne; Marseille, Colline P. Puget; Montpellier, rue St-Vincent-de-Paul; Nancy, Côte de Toul; Saintes; St-Médard-les-Soissons; Toulouse, rue Montplaisir.

BELGIQUE : Bruges; Bruxelles (Woluwe-St-Lambert); Gand; Ghlin-les-Mons; Liège.

SUISSE : Lausanne.

CANADA : Montréal, rue Sainte-Catherine.

(1) Les parents peuvent aussi consulter *Conseils aux personnes qui perdent la vue*, par le Commandant Barazer. — Vve Dunod éditeur, 49, quai des Grands-Augustins, Paris.

L'OFFICE DU ROSAIRE

Le Souverain Pontife, nos lecteurs le savent, vient d'enrichir la solennité du Rosaire d'un office et d'une messe propres, office et messe qui étaient déjà en usage, sauf quelques modifications, chez les Dominicains, et d'ordonner que désormais cet office soit récité chaque année à pareil jour par tout le clergé régulier et séculier. Il l'a été cette année pour la première fois.

Dans l'impossibilité où nous sommes de mettre cet office en entier sous les yeux de nos lecteurs laïques, et de leur faire partager les saintes joies que les prêtres goûteront en le récitant, nous voulons du moins leur en donner quelque idée, d'après un article publié autrefois dans la *Revue du Rosaire*.

La fête du Rosaire est annoncée dès la veille au martyrologe, dans les termes suivants :

« Commémoraison de Sainte Marie de la Victoire, instituée par le Souverain Pontife saint Pie V, en souvenir de l'insigne victoire remportée en ce jour sur les Turcs par l'armée chrétienne, grâce au secours de la Mère de Dieu, et fixée par Grégoire VIII, sous le titre de Solemnité du Rosaire, au premier dimanche d'Octobre. »

L'office, annoncé avec tant de majesté, commence aux premières Vêpres par les charmantes allusions à la signification étymologique du nom que la dévotion dominicaine a reçu des peuples. Appelée longtemps le Psautier de la Vierge, à cause du nombre symbolique de ses *Ave Maria*, l'usage a prévalu peu à peu dans la suite de lui donner le nom plus gracieux de *Rosaire*, afin d'exprimer ainsi tout ce qu'elle exhale de parfum dans les âmes qui lui sont fidèles. La liturgie, s'inspirant de cette naïve poésie, a emprunté à l'Écriture les plus beaux passages où la Vierge est comparée à la rose, pour en embellir le le nouvel office. On dirait, en effet, que la rose a été semée avec profusion : elle fleurit dans toutes les antiennes, elle s'épanouit dans le capitule, pendant que l'hymne retrace dans ses strophes les mystères de l'enfance de Jésus. Il fallait orner de fleurs ces touchants souvenirs, et les joies de Bethléem et de Nazareth devaient exhaler les plus suaves parfums.

L'hymne des Matines chante les douleurs de la Passion. Mais les funèbres souvenirs qu'elle rappelle sont escortés par les plus riantes images ; tout ce qui verdoie et tout ce qui fleurit est

effeuillé sur le tombeau du Fils, pour consoler la douleur de la Mère; et l'Ecclésiastique dépouille le Liban de tous ses arbustes et de toutes ses fleurs, le cyprès, l'olivier des campagnes, le platane des ruisseaux, la myrrhe, le balsamier, le palmier, le lis et la rose, pour nous voiler les instruments du supplice et parfumer l'odeur de la mort et du sang.

La joie, à l'heure de *Laudes*, est moins mêlée et plus entière. Aucun souvenir triste n'est rappelé, aucune allusion, même la plus lointaine, aux scènes de la douleur. La liturgie éclate en cantiques triomphants, et célèbre, sur tous les modes de l'allégresse, les gloires de Jésus-Christ ressuscité et de sa Mère couronnée au ciel. Ces derniers mystères du Rosaire que les antienues ont racontés dans une prose brève et contenue, l'hymne les répète dans son rythme cadencé et avec la plus éclatante poésie d'expression. C'était le chant final, il fallait qu'il fût le plus beau.

Nous nous trompons : si les heures du matin ne font que répéter comme des échos les cantiques de la nuit, les secondes Vêpres terminent l'office par un chant qui résume et surpasse tous les autres. Quand le chœur a psalmodié le dernier verset des psaumes, un nouvel hymne se fait entendre et, dans une poésie d'une merveilleuse concision, rappelle et résume tous les mystères du Rosaire. Cette hymne est un chef-d'œuvre, et ceux de nos lecteurs qui assisteront aux vêpres, dimanche prochain, seront heureux, en l'entendant chanter, d'en découvrir le sens et d'en admirer les beautés par la traduction que nous allons en faire.

La première strophe prélude par l'exposition abrégée du thème général de la mélodie :

<i>Te gestientem gaudiis,</i>	Ce sont les allégresses dont vous avez tressailli.
<i>Te sauciam doloribus,</i>	Ce sont les douleurs qui ont navré votre âme,
<i>Te jugi amictam gloriâ,</i>	C'est la gloire qui vous revêt d'une immortelle splendeur,
<i>O Virgo Mater, pangimus.</i>	O Vierge Mère, que nous chantons.

Les strophes suivantes reprennent chaque partie de ce thème et en développent, en traits vifs et succinets, les différents motifs.

Voici d'abord la strophe des joies :

<i>Ave, redundans gaudio.</i>	Salut! vous qui avez été inondée de joie
-------------------------------	--

Dum concipis, dum visitas, Quand vous avez conçu, quand vous
avez visité Elisabeth ;
Et edis, offers, invenis, Quand vous avez enfanté, offert à
Dieu et retrouvé au temple
Mater beata, Filium. Votre Fils, ô Mère bienheureuse !

La strophe des douleurs retentit ensuite comme une plainte et un gémissement :

Ave, dolens et intimo Salut ! vous qui avez souffert, jus-
qu'au fond du cœur.
In corde agonem, verbera, De l'agonie, des fouets,
Spinās, cruce[m]que Filii, Des épines et de la croix de votre Fils,
Perpessa, princeps martyrum. O douloureuse reine des martyrs !

Au cri de la douleur succèdent les cantiques du triomphe :

Ave, in triumphis Filii, Salut ! vous que les triomphes de vo-
tre Fils,
In ignibus Paracliti, Vous que les flammes de l'Esprit-
Saint,
In regni honore et lumine, Vous que l'éclat et les honneurs de la
royauté
Regina fulgens gloriā, Couronnent d'une gloire resplendis-
sante.

Après avoir évoqué tous ces souvenirs, que devait faire la liturgie, sinon inviter tous les peuples à embrasser la dévotion qui en garde le trésor et en exhale les parfums ? Donc.

Venite, gentes, carpite Accourez, peuples, et venez cueillir
des fleurs
Ex his rosas mysteriis, Au rosier de ces mystères,
Et pulchri amoris inclytæ. Pour en tresser une brillante cou-
ronne
Matri coronas nectite. A celle qui est la Mère du bel amour.

Enfin, le dernier cri et le dernier chant est pour le Dieu qui nous a révélé la sainte prière, et à qui seul doit en revenir finalement l'honneur et la gloire.

Jesu, tibi sit gloria, Gloire à vous, Seigneur,
Qui natus es de Virgine. Qui êtes né d'une Vierge.
Cum Patre et Almo Spiritu Gloire au Père et au Saint-Esprit
In sempiterna sæcula. Dans tous les siècles.
Amen. Ainsi soit-il.

Tel est, dans son exposé sommaire, l'office de la fête du Rosaire. Dom Guéranger, dans ses « Institutions Liturgiques,

en a fait grand éloge. Pour nous, nous n'en connaissons point où le souffle de la piété se fasse plus vivement sentir, malgré l'art infini et le travail ingénieux qui en ont agencé toutes les parties. Le cœur est à l'aise, il respire avec joie au milieu de cette fraîche et naïve poésie, et loin de s'égarer dans une vaine admiration du style et du rythme, il se sent soulevé et pieusement ravi en Dieu. »

Composé au siècle dernier par un dominicain, maître du Sacré-Palais, le P. Thomas Augustin Ricchini, l'office du Rosaire enrichit le bréviaire de l'Ordre des Frères-Prêcheurs. Désormais il a sa place dans la liturgie romaine, et y est comme un témoignage de la piété du Vicaire de Jésus-Christ envers la Vierge du Rosaire.

MGR HASLEY

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

II

Le Sauveur unique, l'unique médiateur entre Dieu et les hommes, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et par quels moyens le Verbe incarné a-t-il procuré notre salut? Par la parole ou l'enseignement d'abord, puis par les œuvres et enfin par le sacrifice. Fidèle imitateur du Maître divin, notre cher Archevêque a suivi la même voie pour sauver son troupeau.

L'enseignement en premier lieu. Dans sa vie de prêtre et de Pontife, il n'a cessé de le distribuer, de le protéger partout et pour tous : pour l'enfance, pour la jeunesse, pour tous les âges et toutes les situations.

A Versailles, à Rouen, dans les communautés diverses qu'il eut à gouverner, il imprime à l'instruction chrétienne une intelligente et vigoureuse impulsion. C'était alors l'instruction des jeunes filles qui fixait ses plus vives préoccupations. Il sentait que ces jeunes filles devaient être un jour, au foyer domestique, les gardiennes de la foi ; qu'à une heure donnée, elles auraient la mission de ramener à cette foi l'époux, le père un instant égarés ; que sur elles en un mot reposait en particulier l'avenir religieux de la famille et du pays.

A Beauvais, son zèle s'affirme de nouveau. Il a vu croître le péril. Pour le combattre, il ouvre dans son palais même des conférences dogmatiques qui obtiennent un légitime succès.

Mais ce n'est plus seulement au sortir des pensionnats qu'il s'agit d'affermir nos croyances saintes. Le catéchisme est interdit à l'école primaire publique. Dans un avenir prochain, les portes de cette école seront fermées à ces religieux, à ces religieuses qui, par un dévouement aussi fécond que modeste, ont si bien mérité de la patrie. La foi du pasteur s'émeut. — Le bien suprême de l'enfant, c'est Dieu : lui ravir ce bien, c'est l'atteindre dans sa dignité, dans son bonheur présent et futur. Comment lui conserver ce trésor ? L'école libre, voilà le moyen. L'école libre en effet, c'est l'histoire sainte, c'est l'évangile, c'est le catéchisme, c'est l'Église, c'est Jésus-Christ, c'est Dieu maintenu dans l'esprit et dans le cœur de l'enfant ; c'est le salut.

Mgr Hasley n'hésite pas. Archevêque d'Avignon, après avoir donné les avis les plus précis à ses prêtres dans deux lettres pastorales sur l'éducation des enfants, il fonde l'œuvre des écoles libres.

Et à Cambrai ? « L'éducation chrétienne des enfants, dit-il, est en première ligne parmi les divers objets de notre sollicitude pastorale, Si l'église ne nous faisait pas une loi de veiller sur ce point important, nous y serions invité par tous les parents fidèles et par tous les hommes éclairés qui frémissent à la seule pensée de ce que deviendrait le monde, si toute une génération d'enfants était élevée sans la notion de Dieu et en dehors de tout enseignement religieux. » Il rappelle ensuite les glorieux sacrifices accomplis par votre diocèse et célébrés dans le monde entier. Il insiste, il presse pour que l'effort soit général. Il fait appel à tous pour élever et entretenir, s'il se peut, des écoles chrétiennes dans toutes les communes d'où seront retirés les instituteurs chrétiens. Il indique les moyens pratiques. Puis, se tournant vers ses prêtres : « Nous n'invoquerons pas en vain votre zèle, ô vous, nos bien-aimés Coopérateurs. Ce zèle vous donnera des accents émus pour toucher le cœur de vos paroissiens. Vous montrerez à votre peuple le sang de Notre-Seigneur coulant sur la croix pour la rédemption du monde, et vous lui demanderez l'obole qui permettra à l'enfant du pauvre et de l'ouvrier de recevoir l'application de ce sang divin et une part aux mérites infinis du Sauveur... Les chers Frères et les bonnes Sœurs sont toujours populaires. Or ce qui est populaire en France ne peut être éloigné pour toujours : on ne peut s'en passer bien longtemps. »

Ce n'est pas assez pour son zèle. N. T. C. F. Il faut rendre la vérité plus accessible aux plus jeunes intelligences. Il publie pour Avignon, puis pour Cambrai, un petit catéchisme qui « renfermant tout ce qu'il importe le plus de savoir en fait de religion, soit cependant assez court pour ne pas trop charger ni la sollicitude des parents, ni la mémoire des enfants. »

Béni soyez-vous, Pontife, qui vous inclinez avec une si vigilante bonté vers les agneaux de votre immense troupeau ! Pour chacun de ces petits que vous avez arrachés à la mort, le Dieu qui les aime fera briller votre front d'une gloire éternelle.

Si la religion de l'enfance est menacée parmi nous, la religion du jeune homme ne court-elle pas de périls non moins redoutables ? Au sortir de l'instruction secondaire, en effet, deux écoles s'ouvrent à lui : l'une où la science lui sera distribuée sous le contrôle et avec les garanties de la foi, où les maîtres travailleront de concert à développer dans son âme les vertus qui glorifient Dieu, réjouissent la famille et servent le pays ; l'autre où, comme on l'a si justement observé, la science lui arrivera trop souvent mêlée d'incrédulité et de blasphème, où le vice tuera son corps en même temps que l'irrégion tuera son âme, et d'où il sortira peut-être avec les talents qui rendent illustre, mais sans les qualités qui rendent bon, avec le savoir qui ouvre les carrières brillantes, mais avec l'irrégion et les vices qui ferment le Ciel. C'est la vie et c'est la mort ; il faut choisir.

Votre honneur, ô province de Cambrai, c'est de n'avoir pas reculé devant une entreprise qui semblait impossible ; c'est de l'avoir poursuivie en dépit de tous les obstacles ; c'est de lui avoir assuré une vie pleine de jeunesse et d'élan ; c'est d'en avoir fait en quelque sorte un astre nouveau dans le ciel de l'Église.

Aussi quel est le premier salut de votre Archevêque ? « Veuillez le croire, dit-il, le nouvel Archevêque de Cambrai comprend ses devoirs envers vous qui portez ensemble le flambeau de la science uni à celui de la foi ; et ses dispositions ne le céderont en rien à celles de ses illustres Prédécesseurs. »

Plus tard, à la rentrée de 1885, écoutez-le encore : « Nous aimons, dit-il, à saisir cette solennelle occasion de témoigner notre intérêt pour la grande œuvre de nos Facultés catholiques, notre constante reconnaissance pour ses bienfaiteurs, notre tendre affection pour les élèves qui en suivent les cours. » Puis

il glorifie la pensée religieuse et patriotique qui inspira cette Institution, les saintes témérités qui la firent naître et qui la soutiennent chaque jour. Il bénit ses protecteurs et les conjure de ne pas s'arrêter dans leurs libéralités magnifiques ; il salue dans ses élèves bien aimés, les futurs défenseurs de la vérité, les appuis généreux de la sainte Église, les vaillants soldats de l'armée du bien.

Aussi ne suis-je pas surpris, N. T. C. F., de l'hommage reconnaissant que les Facultés catholiques déposaient hier sur la tombe de Mgr Hasley. Je ne suis pas surpris que « jusque dans la dernière semaine de son existence, le digne Archevêque, exténué déjà par son mal, porte sa sollicitude sur ce grand Institut, s'en déclare le protecteur et l'ami, s'apprête à lui donner des témoignages plus effectifs encore et fasse des vœux ardents pour sa prospérité. »

Dieu daigne entendre ces vœux suprêmes ! Et que, du haut du ciel, le pieux Pontife, continuant son dévouement, obtienne pour cette œuvre les grâces de fécondité, de perpétuité que lui souhaitent toutes les âmes vraiment catholiques et françaises !

Le cœur du regretté Prélat n'embrassait pas seulement l'enfance et la jeunesse, il embrassait son troupeau tout entier. Mgr Hasley instruisait et par ses Lettres pastorales et par ses prédications. On a pu dire avec raison de ses Mandements qu'ils se faisaient remarquer à la fois par la solidité du fond, par la facilité, par l'élégante sobriété de la forme et qu'ils étaient frappés au coin du bon goût, de la douceur et de la dignité.

Quant à sa parole, toujours claire et précise, toujours mesurée, toujours discrète, toujours dictée par l'amour des âmes, avec quel zèle, hélas ! au-dessus de ses forces, il la dispensait ! Avec quel religieux intérêt on écoutait ces accents convaincus, persuasifs, pénétrants comme l'Évangile ! Aussi quelle impression de salut ils produisaient partout, et dans les cités populeuses et dans les obscurs villages qui, pendant des années trop courtes, ont eu le bonheur de les recueillir !

Le clergé ne pouvait échapper à l'action incessante de l'infatigable Docteur. C'est ainsi, pour ne citer qu'un trait en passant, qu'il imprime aux Conférences ecclésiastiques d'Avignon un essor vivifiant et leur fait produire les fruits les plus heureux.

Oui, votre Archevêque a été pour son troupeau l'ouvrier du salut par la protection qu'il ne cessa d'accorder à l'enseignement, et par les leçons de vérité qu'il répandit lui-même.

Mais le divin Sauveur l'a dit : Pour être grand dans le royaume des cieux, ce n'est pas assez d'enseigner : il faut agir.

Les œuvres ! Qui plus que le vénéré défunt les aima, les encouragea, les propagea sur son passage ?

Le fondement de toutes les œuvres, c'est Jésus-Christ. Qui-conque ne bâtit pas sur ce fondement divin, bâtit sur le sable et pour la ruine. Mgr Hasley le savait bien. Aussi, comme son cœur s'ouvre et se dilate quand il s'agit de travailler pour Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'était au mois de septembre 1882. La cité des Papes avait l'honneur de recevoir le Congrès eucharistique, cette œuvre, qui, comme le dit son règlement, a pour but de faire de plus en plus connaître, aimer et servir Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint-Sacrement de l'autel par de solennelles réunions internationales et périodiques, et de travailler de la sorte à étendre son règne social dans le monde « Oh ! s'écrie le digne Archevêque en saluant les membres de ce Congrès, oh ! que vous êtes bien inspirés de prendre la sainte Eucharistie comme objet principal de votre ardente dévotion et de votre zèle brûlant ! La sainte Hostie est pour le monde entier comme pour chacun de nous en particulier, une semence féconde de vie surnaturelle et divine ; elle est un soleil dont les rayons vivifient les âmes et y produisent les fruits de vertu les plus abondants et les plus exquis. »

L'œil illuminé du pieux pontife a vu tout à la fois et les maux qui nous travaillent et les remèdes propres à nous guérir.

Nous sommes à une heure d'épreuves et de tempêtes pour l'Église : « Conjurons, dit-il, l'adorable victime de convertir ceux qui prennent à tâche de renverser les temples, de profaner les autels, de rendre vides nos tabernacles, de condamner au silence toutes les voix qui voudraient remplir l'univers des louanges de notre Créateur et Sauveur. »

L'Église de France en particulier a ses angoisses. « Demandons, dit-il, à Jésus de nous inspirer les moyens les plus efficaces pour rendre à la société la lumière et la grâce, pour sauver notre chère Église de France des maux que lui font et que lui veulent faire ses ennemis. »

Nous vivons à une époque de lutte, d'une lutte ardente et prolongée entre le bien et le mal. « La sainte Eucharistie, dit-il, nous est donnée comme le pain des forts. Nous trouvons dans son culte, dans sa réception quotidienne ou du moins frè-

quente, une défense assurée contre les attaques de nos adversaires, un gage de persévérance dans la maison de Dieu ici-bas, qui est l'Église, un titre d'admission dans la maison éternelle de Dieu, qui est le ciel. »

Puis, pour assurer les fruits de ce Congrès, l'Archevêque d'Avignon établit une commission diocésaine des œuvres eucharistiques; et on le verra lui-même, le dernier jour de chaque mois, présider dans la chapelle des Pénitents gris, l'inestimable exercice de l'adoration nocturne.

Plus tard, à Lille, dans l'église de Notre-Dame de la Treille, on entendra l'Archevêque de Cambrai dire à l'Assemblée générale de cette même Association : « Les ténèbres de la nuit vous symbolisent les ténèbres morales qui enveloppent le monde et deviennent chaque jour plus épaisses, particulièrement pour le pauvre peuple circonvenu par tant de mensonges et de fausses doctrines. Ce rapprochement donne aux prières que vous faites pour vos frères, pour la France, pour l'Église lumière du monde, une plus grande ardeur et une efficacité plus certaine. »

O Jésus, ô Dieu de l'Eucharistie, comme vous avez été servi, glorifié, aimé par notre Pontife! Donnez, de grâce, donnez à l'ouvrier, qui a tant fait pour répandre votre vie et la répandre avec plus d'abondance, la récompense promise au dévouement et à l'amour.

S'il a tant travaillé pour son peuple en faisant aimer le Fils, comme il a travaillé pour faire aimer la Mère !

La Mère est la patronne de l'Église métropolitaine d'Avignon; elle se nomme Notre-Dame-des-Dons. A l'arrivée de Mgr Hasley, la glorieuse Église, qui n'est pas paroisse, ne voyait plus les foules d'autrefois. Le pieux Archevêque s'y montre assidu aux Offices; il y assure l'ordre et la dignité des cérémonies. Il y établit la prédication de l'Avent; il y prêche lui-même chaque dimanche pendant le Carême; et les fidèles se pressent de nouveau dans la Basilique; on y accourt de toutes parts. Grâce au zèle du Pontife, Notre-Dame-des-Dons voit revivre ses beaux jours. — Avignon n'a-t-il pas admiré sa tendre dévotion envers Notre-Dame-des-Lumières ?

Lille possède un sanctuaire célèbre, le sanctuaire de Notre-Dame de la Treille, protectrice de la Flandre et patronne de la grande cité. Depuis des siècles, que de pèlerinages! Que de supplications publiques et privées aux pieds de la Vierge vénérée! Quelles magnificences dans les fêtes du Centenaire en

1854, et du Couronnement en 1874! — Quelque chose manquait pourtant à la gloire de Notre-Dame et à l'amour de ses fidèles. La piété de Mgr Hasley l'a deviné promptement. Il sollicite en cours de Rome l'institution canonique d'une fête et l'approbation d'un Office propre en l'honneur de la Vierge si chère. La supplique reçoit un favorable accueil. Et lui de s'écrier : « Nous sommes heureux d'attacher notre nom à cette acte d'où résulteront pour Notre-Dame de la Treille de nouveaux hommages... Nous lui demanderons de parcourir encore, au milieu des ovations des foules, vos places publiques et vos rues pour y proclamer de nouveaux le règne paisible et heureux de la vérité, de la sainteté sous le sceptre béni et vénéré de Jésus et de Marie. »

Marie! Quand il s'agit de cette Mère divine, il semble que votre Archevêque, si frêle et si chétif pourtant, retrouve la vigueur et pour ainsi dire des ailes. Est-ce que, pendant ces trois années, vous ne l'avez pas vu partout aux pieds de vos Madones célèbres, à Notre-Dame des Dunes, Notre-Dame du Saint-Cordon, à Notre-Dame de Grâce, comme Rouen le voyait naguère à Notre-Dame de Bon-Secours?

Que dis-je? Pour aller à sa Mère, le fils ne connaît pas la distance; chaque année, sous sa puissante impulsion, à Avignon, à Cambrai, la multitude chrétienne s'ébranle, traverse des espaces immenses, et dans un ordre, dans une ferveur, dans un enthousiasme dont nous avons été nous-même l'heureux témoin, va tomber là-bas, aux pieds de la Vierge pyrénéenne, aux pieds de Notre-Dame de Lourdes.

Scènes profondément émouvantes que celles-là, N. T. C. F. Le pieux Archevêque, l'âme de ces pèlerinages, était partout, à la grotte, à la basilique, aux processions solennelles. Il y priait avec un exemplaire recueillement. Il y parlait avec son cœur, avec sa filiale dévotion à Marie; il y parlait à tous les exercices. Il y versait, il y faisait verser les larmes de douceur et d'attendrissement. On eût dit que, par Marie, il voulait faire violence au ciel pour attirer sur le Pape, sur l'Église, sur notre chère France, sur ses bien-aimés diocésains les grâces dont tous et chacun avaient besoin.

Honneur à vous, pèlerin infatigable! Vous n'avez pas travaillé seulement au salut de votre troupeau par cette grande œuvre des pèlerinages; vous avez fait retentir d'un bout de la France à l'autre un cri de foi propre à secouer l'indifférence et

à convertir l'incrédulité; un cri d'espérance propre à ranimer l'incertitude et à relever le désespoir; un cri d'amour propre à réchauffer la froideur et à rallumer la flamme qui brûlait si vive et si ardente en votre âme apostolique.

O Marie, souvenez-vous de votre serviteur fidèle !

Ces magnanimes efforts pour la gloire de Jésus et de Marie n'éteignaient pas, en Mgr Hasley, le dévouement aux besoins temporels de son peuple. Partout il en poursuit la satisfaction avec un zèle au-dessus de tout éloge. Quelle est l'œuvre qu'il n'ait abritée de son haut patronage : œuvres des pauvres, des ouvriers, des malades et des infirmes ? Quel est l'asile, quel est l'hôpital qu'il n'ait visité, consolé, secouru ? Les pauvres, les ouvriers, comme il aspirait à les soulager ! Ecoutez cette voix trop tôt glacée par la mort ; écoutez ces accents qui retentirent dans l'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1887 : « Si vous voulez, Messieurs, traiter des sujets qui nous soient particulièrement agréables, parlez-nous surtout des petits, des ouvriers et des pauvres. Elargissez vos vues et ne craignez pas d'aborder, au moins pour les étudier, les plus hautes questions sociales. Il faut que les catholiques exercent leur action sur les masses. Travaillez à mettre en lumière l'harmonie qui existe entre la pratique de la religion et le bonheur du peuple. Trouvez le secret d'offrir de vrais avantages temporels aux pauvres gens des villes et des campagnes en organisant, par exemple, de nombreuses sociétés de secours mutuels. »

Mais c'étaient surtout les avantages spirituels qu'il poursuivait avec une ardeur qui devait, hélas ! le conduire trop tôt à la mort.

Quelles visites pastorales, en effet, que celles de Mgr Hasley ! C'est là qu'il apparaissait vraiment père et pasteur des âmes. C'est là qu'apôtre infatigable, il voulait tout voir, tout entendre, se multiplier pour se donner à tous.

A Beauvais, dans le cours d'un épiscopat de dix-sept mois à peine, il visite, il évangélise et confirme dans la vie chrétienne une grande partie de ses enfants.

Durant les cinq années qu'il occupe le siège d'Avignon, il parcourt à plusieurs reprises tous les sentiers de son diocèse. Pas une paroisse, si humble, si reculée qu'elle soit, qu'il n'honore de sa présence.

A Cambrai, vous savez comment il se dépensait, et l'on peut

justement lui appliquer l'hommage qu'il rendait au vénéré Mgr Gignoux : « Qui pourrait dire tout ce qu'il a répandu de bénédictions, de consolations, d'aumônes, d'encouragements, de bons conseils, de lumières et de grâces ? Il a pour tous un regard, un sourire, une parole paternelle. Mais c'est surtout aux petits enfants qu'il prodigue sa tendresse. Les petits enfants comme il les chérissait ! « Ils sont à ses yeux des anges dont l'innocence et la pureté consolent de tant de péchés et de crimes qui épouvantent et désolent son âme. » Ces anges, il les aborde avec joie ; il les caresse, il les bénit avec effusion. Et à ce spectacle, la foule est ravie, les pères se sentent émus, les mères versent des larmes : tous les cœurs sont gagnés.

Oui, c'est dans ces confirmations que, marchant sur les traces du grand Apôtre, le bon Archevêque se donne et se sacrifie tout entier. On veut enchaîner son zèle ; à la fin des retraites pastorales, les prêtres les plus autorisés le conjurent de se conserver pour son Eglise, de réduire ses fatigues, dût son vaillant Auxiliaire en sentir davantage le fardeau : « Mon Auxiliaire, écrit-il dans l'intimité, possède ma confiance et mon affection (il le prouvera jusque dans la mort) ; mais j'ai le devoir de connaître par moi-même le visage de mon troupeau, *vultum pecoris agnosce* ; et j'ai hâte de l'accomplir. »

A quel prix, N. T. C. F., a-t-il accompli ce devoir ? Comme le Sauveur, au prix de la souffrance et de la croix.

Que de souffrances en effet, pour ce cœur de Pontife si dévoué à l'Eglise, au Pape, à son pays, aux âmes qui lui sont confiées !

Homme de douleurs, il le fut. — Peuple de Cambrai, vous rappelez-vous son Instruction pastorale du Carême 1886 ? Il y traitait de l'Eglise ; il vous disait, avec quels accents ! la noblesse, la bonté, la sainteté, toutes les prérogatives de cette divine Mère. Si contenue que fût son affection, elle se trahissait en douloureux gémissements : « En face de l'Eglise, hélas ! nous voyons des sociétés ennemies combattant sa doctrine, falsifiant son histoire, cherchant à lui ravir ses enfants par des pratiques ténébreuses ou par intimidation, empruntant toutes les voix de la publicité pour la décrier, elle et ses ministres, sollicitant même, au nom de la liberté, de tirer contre elle le glaive de la persécution. »

Pour quiconque a connu le saint Archevêque, quel martyr ! Martyre qui s'accroît de toutes les énergies de son amour pour l'Eglise et de la foi qu'il lui a jurée. Tous les coups portés à

cette Mère ou à son Chef sont autant de lances qui lui déchirent et transpercent le cœur. Son âme est triste, triste jusqu'à la mort; et c'est à vous qu'il demande de le fortifier dans son amère tristesse : Est-ce que vous ne lui donnerez pas, à cette Mère, de plus éclatants témoignages de votre respect, pour protester contre les outrages dont elle est abreuvée ? Est-ce que vous ne l'aimerez pas avec plus de tendresse pour la consoler de l'apostasie de ses enfants ingrats ? Est-ce que vous ne lui jurerez pas fidélité jusqu'au dernier soupir ? »

Toucher à l'Eglise, c'est le blesser à la prunelle de l'œil. On le vit bien au jour où les Récollets d'Avignon furent expulsés de leur paisible monastère. Le saint Archevêque, aux applaudissements de la cité, leur ouvre sur-le-champ son palais.

Quant au Souverain Pontife, comme il l'admire ! Comme il lui est soumis ! Comme il prend part au calice de ses douleurs ! Comme il plaide éloquemment sa cause auprès des puissants du monde, auprès des ouvriers et des laboureurs, auprès des égarés si nombreux aujourd'hui ! Pour qui veut connaître, sur ce point, les sentiments de Mgr Hasley, il suffit de lire les pages pleines de tendresse et de vénération qu'il écrivait à ses chers diocésains d'Avignon dans le mandement pour le carême de 1882, à son retour de Rome.

Faut-il parler ici des souffrances que lui causaient son patriotisme et sa foi ? Son âme si tendre et si française aimait passionnément son pays. En y voyant fermenter l'irrégion et l'athéisme, sa foi s'épouvantait. Elle lui disait que là où Dieu ne règne pas, il n'y a plus ni vérité, ni voie, ni vie, mais ténèbres, précipices et mort ; que là où domine le matérialisme, c'est la barbarie, c'est le ciel perdu, c'est l'enfer. Et une dévorante inquiétude l'envahissait alors ; il se demandait avec d'inexprimables angoisses que! serait le lendemain pour cette patrie tant aimée.

C'étaient là, N. T. C. F., des blessures dont Dieu seul a sondé la profondeur et l'étendue. La souffrance que vous avez vue de vos yeux et qui vous alarmait si justement, c'était sa souffrance physique. Le corps allait chaque jour s'affaiblissant, s'amaigrissant, s'épuisant. Ce n'était plus qu'une ombre.

L'âme était bien maîtresse du corps qu'elle animait ; mais l'œuvre de destruction s'accomplissait visiblement. Et cependant le courageux Archevêque allait toujours, se dépensait toujours. « J'irai, disait-il, j'irai jusqu'au bout, mais j'irai. »

Le moment vient cependant où l'hémorragie se déclare. Il faut s'arrêter enfin, prendre un repos absolument nécessaire. Le malade ne se fait pas illusion. Huit jours avant le terme fatal, il écrit à l'un de ses meilleurs confidants : « Ma rechute m'inspire des réflexions sérieuses et me montre l'épée de Damoclès suspendue sur ma tête par un fil de plus en plus fragile. Je le sens : plus que par le passé, je dois me tenir prêt. Car, dans ces crises imprévues, subites, mystérieuses, il n'y a qu'à se demander : Est-ce le coup de grâce ? Le plus fâcheux est qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir pour le travail et le repos. Il devient à peu près impossible d'apprécier ce que l'on peut entreprendre sans s'exposer au danger d'une rechute. »

Vous savez, N. T. C. F., la funeste issue. Le lundi 6 août, dans l'après-midi, le malade vénéré disait : « On me force au repos ; rien ne m'est plus pénible : un Archevêque doit remplir les devoirs de sa charge. Que Dieu m'appelle à lui, si je ne dois plus travailler ici-bas ! »

Le mardi 7, au matin, un accès de toux se produit. On accourt. « M. Destombes ! murmure le mourant. Jésus ! Marie ! — Jésus ! Marie ! Joseph ! » C'était fini !

Fidèles de ce grand diocèse, rappelez vos souvenirs, et, au lieu de pleurer, consolez-vous ! Dans son Mandement d'arrivée, Mgr Hasley vous tenait ce langage : « La lance et les épines, trophées du Cœur de Jésus, seront nos glorieux insignes ; elles vous rappelleront les opprobres et les plaies du Sauveur où tous doivent chercher la gloire et le salut. Ces signes sacrés nous rediront à nous-même à quelles conditions on peut être fier du titre de Pasteur des âmes ; et nous nous réjouirons, et nous nous glorifierons de nos souffrances et de la mort même, si nous croyons pouvoir avancer à ce prix la grande œuvre de votre sanctification. »

Voilà comment il a parlé, il a travaillé, il a souffert à l'exemple du divin Maître. Voilà comment l'ouvrier de sa propre perfection a été l'ouvrier du salut de son peuple. *Ideo jurejurando fecit illum crescere in plebem suam.*

MGR GERMAIN.

GUILLAUME II A ROME

Tous les journaux sont pleins de récits et de commentaires sur le voyage de l'empereur d'Allemagne à Rome. Le gouvernement italien, qui est loin d'être riche, a fait d'énormes dépenses pour recevoir impérialement son hôte. Au palais seul du Quirinal, il y a eu des réparations pour un million. La ville a fait sa grande part de frais, et le pauvre peuple payera.

L'important n'est pas encore là. Il s'agit d'attribuer sa vraie signification politique au voyage de Guillaume. Nul doute que la triple alliance ne soit dirigée contre la France, et il semble que l'Italie soit chargée d'amener le *casus belli*. La situation est très tendue entre la France et l'Italie, par suite de la rupture du traité de commerce et des compétitions en Tunisie. Chaque jour les exigences du gouvernement italien s'accroissent. Aujourd'hui encore M. Crispi essaye de soulever un conflit direct à l'occasion des écoles italiennes de Tunis.

L'armée italienne a subi des massacres honteux dans son expédition de Massaouah. Le peuple des campagnes est irrité du dommage que lui inflige la rupture du traité de commerce. La crise ouvrière sévit dans toute la péninsule. A Rome même, M. Crispi a fait éconduire par la police des milliers d'ouvriers sans travail, dont il redoutait la présence pendant les fêtes de réception de l'empereur ; il a calmé les autres en leur offrant le maigre travail des décorations de la ville dont le mauvais goût est signalé par toutes les correspondances.

Mais après ? Quand il faudra liquider les mémoires d'entrepreneurs, quand il faudra nourrir encore cette multitude ? Après... Eh bien ! on fera comme on pourra. Après, on cherchera de nouvelles diversions. Craignons qu'on ne les trouve dans quelque querelle d'Allemand, soulevée à l'étranger, on devine où !

Une autre question était liée au voyage de l'empereur d'Allemagne : la *question romaine*. Celle-ci n'a pas donné aux envahisseurs de Rome la satisfaction qu'ils attendaient. Bien au contraire.

Toute la presse est unanime à reconnaître que la déférence extrême de l'empereur pour toutes les exigences du Vatican équivaut à une reconnaissance des droits du Pape à son domaine temporel. Nous citons plus loin les aveux significatifs du *Temps*, qui, en sa qualité de feuille protestante, n'était point

disposé à exagérer les choses en faveur du Pape. Nous pouvons y ajouter les aveux du *Nord*, journal russe, qui voit dans les démarches de Guillaume II « un hommage respectueux au chef de la catholicité ».

Le gouvernement usurpateur de Rome ne verra donc point sa situation raffermie par le passage de l'empereur d'Allemagne. Les choses ne restent pas même ce qu'elles étaient ; il ressort des circonstances de la visite de Guillaume au Vatican un désaveu nouveau de l'usurpation révolutionnaire, contre laquelle le défunt empereur Guillaume I^{er} avait protesté si énergiquement au temps des premiers attentats contre les Etats du Saint-Siège.

L'amitié de l'Italie et de l'Allemagne ne gagnera pas davantage à la visite impériale. Malgré les efforts surhumains du monde officiel pour donner un air d'enthousiasme à la réception de l'hôte allemand, la réception, de la part du peuple, a été froide ; tous les journaux en conviennent et nos informations directes le confirment. D'ailleurs, quelle douche d'eau froide que cette pluie de petits billets rouges sur le cortège impérial, et jusque sur le casque de l'empereur, avec l'inscription : *Vive la France ! Vive l'Alsace-Lorraine ! Vive Trente ! A bas l'alliance allemande !* Toute la police italienne, doublé de la police secrète allemande, n'a pu arrêter ces voltiges de billets mystérieux descendant d'une multitude de fenêtres pendant deux jours de suite, au cortège d'arrivée et au cortège de la visite au Vatican.

Voici les réflexions du correspondant du *Temps* auquel nous faisons allusion plus haut :

La visite de l'empereur Guillaume II au Vatican, avec le cérémonial compliqué et bizarre rapporté par les dépêches a rendu plus évidente que jamais l'anomalie de l'ordre de choses établi à Rome depuis 1870. Rome demeure une ville unique au monde, bien moins par la magnificence de ses monuments ou le caractère grandiose de ses ruines que par le dualisme des souverainetés et la juxtaposition de deux cours rivales.

Une nécessité politique et une curiosité militaire ont conduit à Rome le nouvel empereur d'Allemagne. Hôte obligé de son allié, le roi politique et militaire de l'Italie, il a dû cependant, avant toute fête, avant toute revue, au débotté, prendre un jour de congé pour rendre ses devoirs au souverain d'en face, au chef religieux, non seulement de l'Italie, mais du monde catholique.

- Un tel partage d'honneurs et de salamalecs demeurerait tolérable si les deux souverains s'entendaient ensemble. Mais, au contraire, ils se jalourent et prétendent, chacun de son côté, au monopole de la souveraineté romaine. Or, la question n'ayant été réglée ni par un congrès ni par une conférence, ni par un accord tacite, il faut nécessairement que les visiteurs souverains de Rome s'ingénient à tenir la balance égale entre les deux prétentions contraires, entre l'ancien roi de Rome, qui n'a pas quitté la partie, et le nouveau, qui ne tolère aucune discussion sur sa légitimité.

Il n'est même pas permis à un roi ou à un empereur qui se rend officiellement à Rome d'attacher une moindre importance à celui des deux souverains qui possède le moins de territoire, le moins de soldats et à qui manquent totalement les cuirassés et les canons, car son amitié n'est pas moins précieuse. Il n'est pas de nation européenne qui ne contienne un grand nombre de sujets catholiques pour qui les prières du pape sont des ordres. Il n'est pas de gouvernement qui n'ait à traiter avec ce souverain dépossédé une foule de questions délicates intéressant l'ordre intérieur des Etats. Le plus puissant des empereurs doit donc accepter, s'il se rend à Rome, l'étiquette imposée par le pape, réserver les questions qu'il veut réserver, et s'assujettir aux fictions les plus chinoises. Il est tenu, sous peine de graves embarras, de s'y soumettre de bonne grâce.

C'est ce qu'a fait le jeune empereur à l'égard de Léon XIII, accordant au vieux pontife la plus large mesure d'honneurs, de respect et de déférences. Pour ménager sa susceptibilité, il lui a donné tout entière la première journée de son séjour. Pour respecter sa prétention souveraine sur Rome, il a fait venir à grands frais de Berlin, équipages de gala, chevaux et livrées. Pour lui laisser croire qu'il lui rendait une visite directe et indépendante, il a fait partir ce cortège d'une légation à lui appartenant. En prenant son repas en cette légation, en ne quittant le Vatican qu'après la nuit close, il a donné à sa visite le caractère d'un véritable voyage au Saint-Siège.

Le Pape avait posé toutes ces conditions. Guillaume II les a acceptées et les a fidèlement remplies, bien qu'elles aient semblé aux alliés italiens dépasser la mesure et qu'on en ait témoigné quelque mauvaise humeur. Pour qui médite sur ces choses et en comprend le sens profond, c'est une des plus rares curiosités de l'histoire contemporaine.

Il faut retenir deux points et y insister :

Le premier, c'est que l'empereur d'Allemagne, l'homme tout-puissant en Europe, vient de déclarer, par le fait même et avec une indéniabile solennité, que la question romaine n'est pas close, qu'elle demeure *imprejudicata*, comme disent les diplomates italiens, c'est-à-dire formellement réservée.

Le second, c'est que la puissance spirituelle et l'autorité morale

du Pape n'ont jamais été plus explicitement reconnues comme constituant une souveraineté à part, *sui generis*, avec laquelle il faut traiter, devant laquelle s'inclinent même les fils de Luther, même ceux qui n'admettent pas que l'héritage du Christ soit dévolu en ligne directe et légitime au successeur de Pierre.

Ce n'est pas là un article de foi, une question de dogme, un hommage de culte : c'est une nécessité de politique pure, contre laquelle il est aussi puéril que périlleux de s'insurger.

Il nous paraît que nous devons tous tirer un enseignement des faits assez étranges dont Rome a été le théâtre en la journée du 12 octobre.

Voici maintenant le récit de la visite. Ces détails sont datés de Rome, 12 octobre :

Ce matin, de bonne heure, l'Empereur, en petite tenue de général, est sorti du Quirinal et est allé à Centoselle voir le champ de la revue de demain. Son écuyer est tombé de cheval et sera obligé de garder le lit pendant quelques jours.

Les journaux du matin confirment qu'on a jeté hier des billets portant les mots que vous savez et ajoutent que la police a procédé à plusieurs arrestations, entre autres celle d'un socialiste, Felice Albani, qui fut le héros d'un procès fameux dit des conspirateurs.

Ils constatent en outre que l'accueil fait à l'Empereur, sans avoir été glacial, n'a pas été enthousiaste.

Les journaux officieux, naturellement, portent aux nues l'Empereur et prennent le ton dithyrambique qui leur est habituel toutes les fois qu'ils parlent des bienfaits de la triple alliance.

M. Crispi a eu deux entrevues avec M. Herbert de Bismarck. Ce dernier, croit-on, a fait entendre seulement des paroles de paix.

Un personnage politique a déclaré que le comte de Bismarck n'a pas caché à tous ceux auxquels il a parlé que l'Allemagne entend jouir pendant le plus long temps possible de la paix et que l'Empereur ne nourrit que des sentiments pacifiques.

La visite de l'Empereur au Pape a eu lieu à une heure et demie. Le gouvernement et la municipalité ont eu l'idée de faire orner d'une façon toute spéciale la rue Borgo Nuovo par où devaient passer les carrosses impériaux.

Cette rue, qui n'est habitée que par des gens dévoués au Saint-Siège, présentait l'aspect d'une grande rue de village décorée avec des festons en feuilles de laurier et des roses en papier. Tout le long de la rue, quantité énorme de drapeaux italiens et allemands et sur les murs des affiches libérales portant ces mots :

Vive l'Italie ! Vive Rome intangible !

C'est une sorte de réponse aux attentions de l'Empereur pour le

Pape. On est allé jusqu'à orner de festons le pont Saint-Ange. Pou-
vait-on pousser plus loin la profanation artistique? Contre le château
Saint-Ange, juste sur l'axe du pont, de façon qu'il était impossible
d'aller au Vatican sans la voir, on avait placé une grande pancarte
portant ces mots : « Salut et gloire à Guillaume, empereur d'Alle-
magne, qui, à Rome, intangible capitale de l'Italie, est l'hôte
auguste et l'allié du roi Humbert. »

A onze heures, la troupe est venue former la haie sur tout le par-
cours que devait traverser l'Empereur pour se rendre au palais
Capranica, où se trouve la légation de Prusse, jusqu'au Vatican.

Les autorités avaient pris des mesures pour que les manifestations
hostiles ne pussent se reproduire. Un épais et solide cordon de
troupes formait la haie du palais Capranica, où se trouve la légation
de Prusse, jusqu'au Vatican.

Sur le passage de l'Empereur, les troupes présentaient les armes et
les musiques militaires jouaient l'hymne national prussien.

Le déjeuner a été très court.

Il était terminé à une heure. Les dignitaires de l'Église sont immé-
diatement rentrés au Vatican pour y attendre l'Empereur.

Guillaume II, son frère le prince Henri de Prusse et M. de Schlœzer
sont montés dans la voiture impériale attelée de quatre chevaux et
précédée de deux piqueurs; ils faisaient à une heure et demie leur
entrée dans la cour Saint-Damase, où la garde palatine a présenté les
armes.

L'Empereur portait l'uniforme blanc des gardes du corps avec le
casque d'argent surmonté de l'aigle aux ailes déployées.

C'est dans l'antichambre secrète qu'a eu lieu la rencontre de Guil-
laume et de Léon XIII. L'Empereur s'est incliné profondément et a
tendu ensuite la main au Pontife, qui l'a prise et l'a serrée deux fois.
Le Pape a fait entrer l'Empereur dans la salle jaune, où il avait fait
placer quelques bustes d'empereurs allemands et quelques-uns des
cadeaux reçus à l'occasion de son jubilé.

Sur ces entrefaites arrive le comte Herbert de Bismarck, qui est
présenté au comte Pecci et avec lequel il s'entretient familièrement.
Le prince Henri arrive à son tour. Il se produit ici un petit incident.

L'étiquette voulait que le prince Henri attendît la fin de la conver-
sation du Pape pour demander à être admis, mais le comte de
Bismarck a insisté pour que le prince fût reçu aussitôt.

On a donc prévenu le Pape, qui a permis que le prince entrât. Il
n'y avait que vingt minutes que Guillaume était avec le Pape.

On a remarqué que l'Empereur, en sortant de l'appartement du
Pape était impassible. Dans la même occurrence son père était au con-
traire très ému. Celui-ci est plus froid et cache parfaitement ses sen-
timents et ses impressions. On verra peut-être bientôt le résultat de
cette entrevue.

Sorti des appartements pontificaux, l'Empereur est monté chez le cardinal Rampolla, où il n'est resté que cinq minutes.

Ensuite a commencé la visite aux musées, à la Bibliothèque, à la Pinacothèque et à Saint-Pierre.

La conversation de Léon XIII avec Guillaume a eu lieu tout le temps en français, tandis qu'avec le cardinal Rampolla, l'Empereur a dit quelques mots d'italien.

La comte de Bismarck et les personnages de la suite ont été introduits et présentés au Pape par l'Empereur. Le prince Ruspoli, Mgr Macchi et Mgr Della Volpe ont présenté à Guillaume II les dignitaires du Vatican.

Pendant qu'il traversait les musées, l'Empereur a été rejoint par le Souverain Pontife, qui a tenu, par cette attention délicate, à lui rendre aussitôt la visite qu'il ne pourrait lui faire hors du Vatican.

Avant de rentrer au Quirinal, le cortège impérial s'est arrêté de nouveau au palais de la légation prussienne où S. Em. le cardinal Rampolla a été aussitôt rendre visite à l'Empereur, au nom du Pape.

Après la visite de l'Empereur, le Pape dicta le récit de l'entretien, pour qu'il fût déposé dans les archives.

NÉCROLOGIE

Une perte très sensible vient d'affliger Mgr l'archevêque de Paris et frappera douloureusement un grand nombre de personnes dans le monde religieux. M. l'abbé PETIT, vicaire général, chancelier de l'archevêché, vient de mourir au cours d'un pèlerinage qu'il faisait en Terre-Sainte, emporté par une fièvre paludéenne, à cinquante-cinq ans : il est décédé à Jérusalem le 11 octobre.

Ce prêtre pieux et modeste avait commencé sa carrière ecclésiastique dans l'enseignement : ceux qui ont été ses élèves sont restés ses amis. Il était né à Flavigny-le-Grand (Aisne). Appelé jeune encore au secrétariat de l'archevêché, il a joui de la confiance successive des différents archevêques ; ceux-ci l'avaient graduellement élevé aux plus hauts honneurs de l'administration diocésaine, qu'il cumulait avec la direction des grands monastères parisiens, l'Abbaye-au-Bois, les Oiseaux, le Roule, où il laisse de profonds souvenirs.

Le service solennel célébré par les chanoines titulaires de Paris, ses collègues, aura lieu le 19 octobre, à Notre-Dame.

Sa mort réduit à dix le nombre des membres du chapitre métropolitain, qui est normalement de seize. Il ne sera pas

pourvu aux vacances, à cause de la réduction du budget des cultes.

—

M. le baron d'ANETHAN, ministre d'Etat, ancien président du Sénat belge, vient de mourir. M. d'Anethan a joué un rôle politique considérable. Il fut longtemps l'un des chefs les plus prudents de la droite. Jurisconsulte éminent, il garda le portefeuille de la justice de 1843 à 1847. Après la chute du cabinet de M. Frère-Orban en 1870, il devint le chef du ministère conservateur constitué à cette époque.

Durant la période de la guerre franco-allemande, son attitude fut correcte et impartiale comme devait l'être celle du ministre d'un État neutre. La Belgique alors, — il est utile de se le rappeler — conserva la plus sincère neutralité ; après Sedan, elle recueillit et soigna les blessés des deux armées française et allemande. Les nombreux Français venus en Belgique en 1870 (il y en a eu plus de 50,000) ne peuvent avoir oublié les marques de vive sympathie que les Belges leur ont prodiguées à cette époque calamiteuse de leur histoire.

M. le baron d'Anethan était un homme d'un sens droit, d'un jugement calme. Il fut pour la droite un guide expérimenté et sûr. Son grand âge — il était dans sa 87^e année — l'avait forcé à renoncer à la politique active depuis plusieurs années.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La vive et constante sollicitude de Sa Sainteté Léon XIII pour encourager les études et pour favoriser les recherches des érudits dans les trésors de la Bibliothèque et des Archives du Vatican, vient de s'affirmer par un nouvel acte bien digne à tous égards de l'auguste Mécène des sciences.

C'est le *Motu proprio*, datée du 1^{er} octobre, dont nous trouvons le texte dans les journaux catholiques de Rome, en vertu duquel sont sanctionnées les nouvelles dispositions, sagement et patiemment élaborées pour faciliter les recherches à la Bibliothèque Vaticane et pour en assurer une plus large administration intérieure. Le nouveau règlement qui comprend ces dispositions, telles que l'expérience les a suggérées et complétées depuis la généreuse initiative du Souverain Pontife, reçoit

pleine exécution par le *Motu proprio* et entre désormais en vigueur pour assurer de mieux en mieux la réalisation des sages desseins de Léon XIII.

France.

Comme, cette année, la fête de saint Martin se trouve en occurrence avec l'anniversaire de la dédicace de toutes les Églises de France, nous croyons utile de rapporter ici un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, qui doit servir de règle aux nombreuses paroisses qui ont saint Martin pour patron ou titulaire.

Ce décret est ainsi conçu :

Juxta Decretum cl. me Cardinalis Caprara, si solemnitas TRANSLATA Festi Patroni, et Anniversarum Dedicacionis omnium Ecclesiarum consecratarum occurant eadem die, faciendum est de solemnitate Dedicacionis. Hinc quæritur : 1º An ita faciendum sit si in istam Dominicam Dedicacionis insidat NON SOLEMNITAS TRANSLATA, SED FESTUM PATRONI. 2º An in isto casu cantari possit Missa votiva solemnîs Patroni juxta Rubricas Missalis romani DE TRANSLATIONE FESTORUM.

S. R. C. respondendum censuit :

Quoad quæstionem primam AFFIRMATIVE : quoad quæstionem secundam AFFIRMATIVE, non exclusâ tamen alia Missa solemnî de Festo Dedicacionis, si sermo sit de Ecclesia ubi est obligatio cantandi Missam quotidie. (S. R. C. Die 21 Julii 1855 in Suessionem).

PARIS. — Pendant le mois dernier, plus de 13,000 personnes ont visité les travaux de l'église du Sacré-Cœur.

Les recettes jusqu'à ce jour se sont élevées à 19,950,614 fr. 98 ; les dépenses ont été de 19,260,970 fr. 23. Il reste donc en caisse 689,635 fr. 75.

— La paroisse de Notre-Dame de Clignancourt était en fête le lundi 8 octobre. Mgr l'archevêque de Paris était venu pour bénir solennellement l'école et le patronage Saint-Louis, que M. Vallée, le digne curé de la paroisse, a pu ouvrir grâce à son zèle infatigable et au concours d'âmes pieuses et généreuses.

Sa Grandeur est arrivée peu après trois heures et a été reçue aux sons des cloches de l'église voisine et saluée par une cantate de circonstance. Au seuil de l'établissement l'attendaient M. l'abbé Vallée, curé de la paroisse, entouré de tout son clergé. Mgr l'archevêque accompagné de M. l'abbé de Courcy, directeur des œuvres diocésaines, a été conduit dans les salles du pre-

mier étage, où se trouvait une assistance nombreuse et choisie, dans laquelle nous avons remarqué M. F. Riant, conseiller municipal, plusieurs membres de la fabrique Notre-Dame, des membres zélés des œuvres paroissiales, des Sœurs de la Charité et de Notre-Dame du Calvaire, etc. De nombreuses dames se tenaient à des places réservées.

Mgr l'archevêque a d'abord reçu, avec sa bonté habituelle, l'hommage des enfants; des députations de petits garçons de l'école maternelle, de l'école primaire et du patronage, sont venues à tour de rôle complimenter le premier pasteur du diocèse. Sa Grandeur les accueillait avec une bienveillance toute paternelle.

M. le curé, prenant ensuite la parole, a fait à Mgr l'archevêque l'historique de la nouvelle œuvre. Le digne ecclésiastique a retracé, en un langage allant au cœur, les efforts faits pour doter la paroisse d'une école de garçons et d'un patronage. Il a exposé, avec éloquence, tout le labeur de ses paroissiens et de son clergé, s'associant à leur curé pour doter la paroisse d'une œuvre si chrétienne et si nécessaire. Finalement, M. le curé a demandé à Mgr l'archevêque de vouloir bien bénir la maison, l'œuvre et les assistants.

Sa Grandeur a répondu à cette invitation par une touchante allocution, dans laquelle elle a rappelé les efforts faits par le diocèse tout entier, en vue de parer les coups qu'on veut porter à l'éducation chrétienne en laïcisant les écoles.

Il était vraiment consolant d'apprendre de la bouche même du premier pasteur que les écoles laïcisées ont été partout, à une ou deux exceptions près, remplacées par des écoles catholiques libres.

Mgr l'archevêque a ensuite félicité M. le curé et tous ceux qui ont contribué d'une façon quelconque à cette œuvre et a parcouru la maison pour procéder à la bénédiction solennelle. Au retour dans la chapelle, qui est au premier étage, M. le curé a présenté plusieurs personnes marquantes de l'assistance à Mgr l'archevêque, qui a eu pour chacune d'elles des paroles obligeantes. Avant de prendre congé de l'assistance, Sa Grandeur a bien voulu donner sa bénédiction aux assistants.

A la sortie de la maison de Saint-Louis, Mgr l'archevêque, accompagné de M. le curé de la paroisse, est allé visiter les autres œuvres paroissiales. La foule stationnée dans les rues avoisinantes de l'œuvre avait une attitude respectueuse. Tous

ceux qui ont eu le plaisir et l'honneur d'assister à cette solennité en garderont le meilleur souvenir.

On jugera des besoins de la paroisse quand nous aurons dit que sur 80,000 âmes qu'elle contient, les deux tiers sont soutenus par la charité. Sur 700 premiers communiant, M. le curé a dû cette année fournir des habits à 450.

Les charges des trois écoles sont énormes : 16,000 francs de loyer, plus l'entretien du personnel et les frais généraux. L'installation de l'école et du patronage Saint-Louis a coûté 25,000 francs.

ARRAS. — On nous écrit de Vieux-Calais qu'à la suite de la laïcisation des écoles de filles, prescrite contre l'avis unanime du conseil municipal, une souscription s'est ouverte pour installer les sœurs de Saint-Paul dans un immeuble servant d'école libre. Le doyen de la ville s'est inscrit pour 25,000 francs ; la souscription a atteint le chiffre de 80,000 francs.

L'école nouvelle vient de s'ouvrir : elle compte dès le premier jour cent petites filles à l'asile, deux cents autres dans les classes, tandis que les écoles officielles ont reçu fort peu d'élèves. A l'école libre du Courgain, quartier des marins, les proportions sont les mêmes.

C'est là une magnifique protestation contre la décision inique de l'administration supérieure.

CAMBRAI. — Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront à Lille, du 27 novembre prochain au 2 décembre, leur 16^e *assemblée générale*, sous le patronage de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai.

Les questions qui devront être traitées dans cette importante assemblée sont groupées sous ces trois chefs : 1^o Œuvres de foi et de prière ; — 2^o Enseignement, propagande et art chrétien ; — 3^o Œuvres charitables, œuvres sociales, législation.

Les adhésions, communications, demandes de programmes ou de renseignements doivent être adressées au secrétariat, 9, rue Négrier, à Lille.

LIMOGES. — Le gouvernement continue sans succès sa campagne contre les immeubles des sièges épiscopaux vacants. Il vient de mettre en adjudication les bâtiments scolaires de Saint-Martial, dépendant de la mense épiscopale de Limoges.

Personne n'a voulu s'associer à cet acte. Aucun acquéreur ne s'est présenté aux enchères.

ORLÉANS. — Il serait difficile de donner une idée de la magnificence qui a été déployée dans la cathédrale d'Orléans à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Mgr Dupanloup.

Le chœur, la nef étaient entièrement tendus de draperies noires, avec bordures d'argent. Les armoiries de Mgr Dupanloup se détachaient au-dessus du maître autel. Les lustres, les orgues, la bannière de Jeanne d'Arc étaient garnis de crêpes. Autour de l'autel improvisé où a été célébré le Saint-Sacrifice de la messe, étaient disposés des sièges violets pour les cardinaux et les évêques.

Le service d'ordre, très bien organisé, a permis aux nombreux assistants de se placer sans retard et sans provoquer aucun encombrement dans les différentes chapelles et dans la nef.

De nombreux députés, conseillers généraux et fonctionnaires assistaient à la cérémonie. On remarquait parmi eux, MM. Colas des Francs, maire d'Orléans ; le général Chicoyneau de La Valette, commandant la cinquième brigade d'artillerie ; l'amiral Ribourt ; le colonel Martin ; le président du tribunal de commerce ; MM. de Courcy, Jehan, Darblay et Loreau ; M. d'Abbeville, ancien député ; Mgr d'Hulst, M. de Meaux, ancien ministre ; M. de Ravignan, ancien sénateur, etc... Le préfet du Loiret, *empêché* par ordre de M. Floquet, s'était fait excuser.

C'est à neuf heures et demie que le cortège religieux a fait son entrée dans la cathédrale. Plus de deux cents prêtres ouvraient la marche ; ensuite venaient l'évêque de Sinope, l'abbé mitré de la Grâce-de-Dieu, les évêques de Limoges, de Laval, de Quimper, du Puy, de Châlons, de Verdun, de Sens, de Meaux, de Versailles, de Blois, de Nîmes, de Soissons, de Nantes, d'Autun, de Nancy, de Bayeux et de Vannes ; les archevêques de Sébaste, d'Aix, de Tours, de Rouen, de Bordeaux, de Lyon, de Bourges et de Paris ; enfin les cardinaux-archevêques de Rennes, de Reims et de Sens.

C'est son Eminence Mgr Bernadou, cardinal-archevêque de Sens, qui officiait, assisté de MM. Hautin et Laroche, vicaires généraux d'Orléans et M. de la Taille, doyen du chapitre. Mgr l'archevêque de Paris a pris place près du trône du prélat officiant, Mgr Coullié, près de celui des cardinaux de Reims et de Rennes.

La messe des morts terminée, Mgr Besson, évêque de Nîmes, a prononcé seulement l'éloge funèbre de Mgr Dupanloup, l'évê-

que d'Orléans ayant interdit par testament qu'on prononçât sur sa tombe une oraison funèbre.

L'éminent orateur a pendant plus d'une heure retenu l'attention de ses auditeurs.

L'absoute a été donnée par Mgr l'archevêque de Sens sur le monument, qui est dû au ciseau de M. Chapu.

A l'issue de la cérémonie, les évêques ont signé une adresse au Saint-Père. Ils témoignent au Pape de leur dévouement pour sa personne sacrée et ils renouvellent leurs vœux pour son indépendance.

D'autre part, de nombreux télégrammes sont arrivés à l'évêché d'Orléans, entre autres de Mgr di Rende, ancien nonce à Paris ; de Mgr Lavigerie et Mgr Strossmayer, l'évêque de Diakovar ; celui-ci était ainsi conçu :

« Je salue les illustres évêques réunis autour du tombeau du grand évêque d'Orléans, qui fut la gloire de la France et la gloire du nom catholique. »

Pendant toute l'après-midi, les visiteurs n'ont cessé d'affluer autour du monument.

L'évêque y est représenté étendu, revêtu de ses habits pontificaux et la mitre en tête. Deux grandes figures allégoriques en marbre blanc comme le sarcophage, rappellent deux caractères du prélat : représentant un docteur et un guerrier : celui-ci fièrement posé, foule au pied un dragon. L'inscription relate le nom du défunt, la date de sa naissance, celle de son épiscopat, celle de sa mort : *Félix Dupanloup, Episcopus Aurelianensis, 1802 — 1849 — 1878.*

Voici le texte du télégramme adressé au Saint-Père par les prélats réunis à Orléans pour l'inauguration du monument de Mgr Dupanloup :

Les Cardinaux, Archevêques et Évêques réunis au nombre de trente-deux, pour l'inauguration du tombeau de Mgr Dupanloup, et pour rendre hommage à la mémoire vénérée du vaillant défenseur de l'Église et de la souveraineté pontificale, du grand évêque qui fut en même temps un grand serviteur de son pays, déposent aux pieds de Votre Sainteté les sentiments de leur humble respect, de leur admiration et de leur absolu dévouement à votre personne sacrée, à votre suprême autorité et à l'indépendance du Saint-Siège.

Fidèles à l'un des vœux les plus chers de Monseigneur Dupanloup, ils renouvellent leurs supplications pour que Jeanne d'Arc soit bientôt placée sur les autels.

TARBES. — Le *Journal de Lourdes* relate dans les termes suivants, on ne peut plus clairs et précis, la guérison miraculeuse de Mlle Nina Kin :

Cette jeune fille, âgée de vingt-deux ans, fut victime, l'année dernière, d'un terrible accident. Employée dans une grande maison de fleurs, elle eut besoin, pour son travail, de pénétrer dans le laboratoire. Là, elle fit tomber une bonbonne d'acide sulfurique de vingt-cinq litres; le vase se brisa et le liquide rejaillit sur elle; la jambe droite était profondément brûlée. Elle dut garder la chambre cinq mois; la plaie était alors cicatrisée, mais elle ne put marcher qu'avec beaucoup de difficultés, et il lui fut impossible d'aller à pied à son atelier. Des douleurs sourdes, profondes, remontant jusqu'à la hanche, se déclarèrent, elle fut obligée d'entrer à l'hôpital de Lariboisière dans un service de chirurgie. Mais aucune opération ne pouvait remédier à cette infirmité. Une des divisions du nerf sciatique poplitée externe, compris dans la cicatrice, ne pouvait reprendre ses fonctions et était la cause de ces retentissements douloureux. Nina Kin quitta Lariboisière. Cependant, le mal empire chaque jour, et bientôt après, elle est obligée de demander son admission à l'hôpital St-Jacques. Elle y était, depuis six semaines, soumise sans résultat aux médications les plus diverses, lorsque la sœur de la salle lui proposa de faire partie du pèlerinage de Lourdes. Elle accepta avec empressement. Le voyage est très pénible; à son arrivée, le premier et le second jour, on la porte à la piscine et ses douleurs deviennent encore plus violentes. Le 22 août, elle était couchée sur son brancard devant la Grotte, au moment du passage du Saint-Sacrement, lorsqu'elle ressentit une sensation étrange. « En même temps, dit-elle, une force invincible s'empara de moi, je me levai, et, sautant par-dessus les brancards qui entouraient le mien, je courus m'agenouiller à la balustrade : j'étais guérie. » Elle était en effet si réellement guérie, elle courait si vite et si bien, que les brancardiers qui l'avaient portée avaient peine à la suivre. En écoutant son récit, nous avions sous les yeux le certificat du docteur Piedvache, qui l'avait soignée et qui caractérisait parfaitement ses souffrances, son infirmité, et, depuis le retour de Lourdes, le même docteur a constaté la guérison, opposant dans un second certificat l'état actuel à l'état antérieur et reconnaissant que la jeune fille est complètement guérie et fait de longues marches sans fatigue.

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 15 octobre. — Le président LE ROYER prononce l'éloge de MM. Duclerc, Michaux et de Corsi, décédés pendant les vacances.

Mardi 16 octobre. — Le sort désigne le département des Côtes-du-Nord comme devant élire un sénateur en remplacement de M. Duclerc, sénateur inamovible, décédé.

Le Sénat valide, sur le rapport de M. Béral, l'élection de L. Neveux, nommé dans le département des Ardennes.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de MM. Griffe et Combescure, ayant pour objet d'indiquer au consommateur la nature du produit livré à la consommation sous le nom de vin et de prévenir les fraudes en matière de vente de ce produit.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Chambre des Députés.

Lundi 15 octobre. — C'est le PRÉSIDENT DU CONSEIL qui prend le premier la parole en déposant son projet de révision. Il en donne lecture. Il ne nous fait grâce ni d'un mot ni d'une virgule et nous savourons, comme il convient cet exposé des motifs dont ses amis se promettaient merveille.

Il est encombré de grands mots et de phrases ronflantes, dont quelques-uns excitent l'admiration de l'Extrême-gauche et quelques autres provoquent la gaieté. Des allusions un peu inattendues à M. de Tocqueville et surtout une tirade sur les crises ministérielles, devenues trop fréquentes au gré de M. Floquet, depuis que M. Floquet est ministre, mettent la Chambre en belle humeur. Mais, si elle rit, elle ne semble pas désarmée; l'Extrême-gauche seule applaudit, et on peut croire un instant que le silence du centre sera la leçon du gouvernement. Ceux qui l'ont cru se sont trompés.

M. ANDRIEUX, quelque peu ferrailleur de sa nature et dont le dilettantisme aime à attacher le grelot, demande que le projet de révision soit renvoyé à une commission spéciale. Le congrès des fossoyeurs qui enterre si consciencieusement toutes les propositions de ce genre ne lui inspire aucune confiance.

M. RIBOT, est de cet avis; il pense, en outre qu'il faut en finir avec « cette imprudence » du gouvernement. On ne peut laisser un pays sans constitution ou tout au moins avec une constitution aux trois quarts démantelée. La mesure dans laquelle nous agonisons n'était pas bien solide; le coup de pied ministériel va l'éventrer. Au premier moment, elle s'écroulera sur les républicains, et ils seront ensevelis sous ses ruines.

M. FLOQUET le prend de très haut avec ce républicain de la dernière heure, qui ose s'attaquer au rempart de la démocratie, — le rempart, c'est naturellement M. Floquet lui-même, — et il inflige à cet imprudent une semonce peu mesurée.

Sous l'attaque, M. RIBOT plie. Il maintient, sans doute, son juge-

ment sur la revision, mais on le soupçonne à tort de comploter contre le ministère. Il ne lui accorde pas sa confiance, mais il ne le suspecte point.

Le voyant battre en retraite, M. FLOQUET marche résolument sur son adversaire, le charge et le bouscule. Il veut, il exige maintenant ce vote de confiance qu'on n'ose ni lui promettre ni lui refuser. La Chambre renverra son projet à la commission des fossoyeurs où il s'enterrera lui-même de ses propres mains.

Mis au pied de mur, obligé de prendre une résolution, le centre hésite, tremble et se débande.

C'est alors que M. PAUL DE CASSAGNAC, dans un discours très habile, très politique, un de ses meilleurs, met les Girondins en face des lâchetés qu'ils vont commettre. « Il faut que le pays sache ce que vaut, ce que pèse le parti républicain modéré ; il faut qu'il connaisse sa force de résistance. Il a besoin de savoir s'il existe ou s'il n'existe plus et connaisse nettement que son choix ne peut plus hésiter qu'entre les révolutionnaires et les conservateurs. »

C'est un député du centre qui a prononcé l'oraison funèbre de son parti et jeté sur son cercueil les dernières pelletées de terre. M. DELMAS, en ouvrant la bouche, a invoqué le patriotisme du centre. Chacun a compris aussitôt que ces patriotes chercheraient leur salut dans la fuite et préféreraient le déshonneur à la mort.

Par 307 voix contre 181. — celles des conservateurs, — la Chambre a donné gain de cause aux ministres.

M. ANDRIEUX, toujours plein de méfiance à l'encontre des fossoyeurs, a voulu prendre quelques précautions nécessaires. « Il convient, a-t-il dit, d'exciter leur zèle en ne leur accordant qu'une quinzaine de jours pour rédiger un rapport. » M. Floquet a fait un signe, et par 297 voix contre 187, la Chambre a traité M. Andrieux comme elle venait de traiter M. Ribot.

Si la révision n'est pas morte, elle est enterrée, du moins momentanément.

Des cris de : Vive Boulanger ! A bas Floquet ! ont retenti au dehors sur le passage du général et des ministériels. Ces chinoiseries parlementaires ne sont décidément pas populaires. Lundi, commencera la discussion du budget.

Mardi 16 octobre. — Après avoir refusé l'urgence à une proposition de M. Dugué de la Fauconnerie tendant à réviser les lois constitutionnelles aussitôt après de nouvelles élections, la Chambre s'occupe des faillites.

La plupart des opportunistes prendront part à ce débat ; nous les écouterons avec intérêt, car leur vote de lundi affirme leur compétence.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

M. Floquet et la revision. — Un événement économique. — M. Crispi et la France.

18 octobre 1888.

On raconte que Peï-Tcheng-Li-Foa, mandarin de première classe, se trouvant un jour sur les rives de la mer Jaune et voyant un vapeur européen, s'écria : « Moi aussi, je dompterai les éléments ! » Peï-Tcheng-Li-Foa fit construire un bateau qui, vu de loin, ressemblait à s'y méprendre à un steamer. Mâts, pavillon, cordages, dunette, pont et roues, tout était scrupuleusement copié. Mais l'extérieur seul était fait sur le modèle du vapeur. Le mandarin n'en lança pas moins son bateau, qui flotta d'abord, resta immobile et coula bientôt. C'est l'attitude actuelle de M. Floquet qui nous rappelle l'histoire de Peï-Tcheng-Li-Foa. Il a vu le général Boulanger se faire remorquer par un projet de révision. Il s'est dit : « Moi aussi, je serai populaire ! » Et il a échafaudé un projet semblable en apparence à celui du général. Le projet tient sur l'eau en ce moment, dirait M. Prud'homme. On l'a envoyé à la commission des croque-mort, d'où il ne ressortira que pour trouver à la Chambre un enterrement de première classe.

Comment le président du conseil a-t-il pu faire croire que son projet était sérieux ? Comme le fait justement remarquer M. Hervé, ceux qui veulent sérieusement la révision, demandent la dissolution avant la révision, et cela pour une raison bien simple. La Chambre actuelle arrive au terme de son mandat. Elle ne représente pas l'état actuel de l'opinion publique. Elle manque donc de l'autorité nécessaire pour remanier de fond en comble la Constitution du pays. D'autre part, personne n'ignore que la majorité du Sénat est opposée, en principe, à la révision.

Son opposition céderait peut-être à une grande manifestation du suffrage universel tandis qu'elle refusera évidemment de s'incliner devant une Chambre dont les pouvoirs sont à la veille d'expirer et qui est, en outre, frappée de discrédit par ses divisions, par son impuissance et par l'incapacité dont elle a donné des preuves répétées. Et comme si ces raisons ne suffisaient pas pour assurer l'échec de la révision, M. Floquet et ses collègues ont pris des précautions infinies pour enlever au Sénat toute velléité de transiger sur la question. Leur projet est exclusivement dirigé contre cette Assemblée, à laquelle ils enlèvent la

capacité législative en même temps que la capacité financière, et qu'ils réduisent au rôle d'une Chambre d'enregistrement. M. Floquet s'est donc joué de la Chambre et du pays. Il reste à savoir combien de temps on mettra à s'en apercevoir.

Un événement intéressant d'ordre économique autant que politique vient de s'accomplir en Allemagne : les villes libres de Hambourg et de Brême, en vertu de la loi votée il y a trois ans par le Reichstag, ont été incorporées dans le territoire douanier de l'empire. Les deux villes jadis hanséatiques ont été, pour ainsi dire, achetées au moyen de subsides considérables payés par le Trésor pour l'agrandissement de leurs ports et le meilleur aménagement de leurs quais. Elles entrent ainsi dans les frontières douanières armées d'éléments nouveaux de prospérité, ce qui peut à la rigueur passer pour une compensation aux privilèges douaniers dont elles jouissaient jusqu'ici et qu'elles viennent de perdre. Pour le Trésor allemand, l'avantage qui résulte de l'incorporation n'a pas besoin d'être démontré. C'est la raison d'être de la mesure qui vient de s'accomplir.

M. Crispi ne laisse échapper aucune occasion d'affirmer sa politique agressive contre la France. Aujourd'hui c'est un décret du bey de Tunis relatif à l'inspection des écoles qui lui sert de prétexte. Le correspondant en Tunisie d'un journal du matin est allé interviewer le consul italien, qui lui a nettement déclaré que la conduite de l'Italie, en cette affaire, est absolument rationnelle, puisque, pour l'Italie, le *protectorat français n'existe pas*.

Le gouvernement italien sait bien le contraire : il a eu connaissance des négociations ; il sait que le protectorat est un fait acquis, et il n'y a dans cette attitude que la preuve d'un parti pris de nous chercher querelle. Ce n'est pas même une discussion qu'on soulève, c'est une provocation qu'on nous lance. Provocation vaine, car un traité régulier a été passé avec le bey, et nos droits sont incontestables. Néanmoins, tout nous crie : Prenons garde à nous, d'autant plus que M. Crispi devient de plus en plus arrogant. Ajoutons cependant qu'une dépêche de Rome, de source officieuse, déclare que le gouvernement italien est animé des sentiments les plus pacifiques, et qu'il a informé le gouvernement français qu'il désirait traiter la question amicalement avec lui, sans la porter devant l'Europe.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Quoique encore hésitante, assez agitée même, la Bourse fait cependant meilleure contenance. Les cotes de Berlin et de Francfort, sont plus rassurantes qu'il y a huit jours. Puis le vote qui a suivi lundi à la Chambre le dépôt du projet de révision, écarte, pour quelque temps au moins, la crainte d'une crise ministérielle. La liquidation de quinzaine, à laquelle le marché de Paris vient de procéder a donc pu s'opérer sous de meilleurs auspices que sa devancière. L'argent reporteur s'est montré plus conciliant, moins dur dans ses prétentions.

Le journal officiel vient de publier les documents statistiques sur le commerce extérieur de la France pendant les neuf premiers mois de l'année 1888.

Les importations se sont élevées du 1^{er} janvier au 30 septembre, à 3,470,000,000 francs et les exportations à 2,311,547,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1888	1887
Objets d'alimentation.....	1.072.968.000	998.480.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	1.434.241.000	1.444.567.000
Objets fabriqués.....	409.501.000	399.780.000
Autres marchandises.....	83.760.000	84.271.000
Totaux...	3.000.470.000	2.927.098.000
Exportations		
Objets d'alimentation.....	450.220.000	479.798.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	502.915.000	494.900.000
Objets fabriqués.....	1.219.238.000	1.222.411.000
Autres marchandises.....	139.174.000	131.233.000
Totaux...	2.311.547.000	2.328.342.000

Bourse du 17 octobre 1888.

3 0/0.....	82 30	C. F. foncières 1879.....	486 »
3 0/0 amortissable.....	85 »	— commun. 1879.....	475 50
4 1/2 0/0.....	105 40	— — 1880.....	468 50
Crédit foncier.. Actions	1.365 »	— foncières 1883.....	388 25
Est.....	800 »	Est..... Oblig.	394 25
Lyon.....	1.305 »	Lyon.....	399 »
Midi.....	1.161 25	Midi.....	400 »
Nord.....	1.612 50	Nord.....	406 »
Orléans.....	1.318 50	Orléans.....	401 25
Ouest.....	905 »	Ouest.....	399 75
Panama.....	278 50	Panama 4 0/0...	196 »
Suez.....	2.220 »	— 6 0/0...	354 »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ÉGLISE ET LES PERSÉCUTIONS MODERNES

Dans la grave et importante allocution que le Souverain Pontife adressait naguère à une députation du clergé italien, Léon XIII s'attachait particulièrement à réfuter les allégations mensongères des ennemis de l'Église qui s'efforcent de fausser les idées des catholiques relativement aux conditions actuelles de la Papauté, en répétant qu'une ample et pleine liberté est laissée au Pontife à Rome. Le Pape, au contraire, affirme et prouve qu'il ne jouit pas de la liberté nécessaire au gouvernement de l'Église et qu'on prépare de nouvelles lois de persécution dans le but d'entraver de plus en plus l'action du Vicaire de Jésus-Christ dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

Pour quiconque ne ferme pas les yeux à l'évidence et suit d'un œil impartial ce qui se trame en Italie, il est incontestable que non seulement les plaintes du Souverain Pontife sont justifiées, mais qu'il ne découvre qu'un coin du sombre tableau des oppressions, des entraves et des outrages dont se rendent coupables d'abord le gouvernement usurpateur d'Italie et ensuite tous les ennemis de l'Église répandus sur la surface de l'Europe.

Le roi de Piémont, après avoir dépouillé le Saint-Siège de son patrimoine légitime et séculaire, lui *avait garanti le libre exercice du culte catholique*. C'était le moins qu'il pût laisser à la Papauté, à la suite des iniques spoliations dont il s'était rendu coupable. Il eût été, en effet, par trop criant qu'après lui avoir ravi son domaine temporel, il eût mis encore des entraves au libre exercice du gouvernement des âmes. Mais aujourd'hui, on va plus loin. L'usurpateur italien, inspiré par le peu délicat Crispi, vient de faire un pas de plus dans la voie des empiètements, en enlevant au Pape une partie de cette liberté nécessaire dans ses rapports avec les catholiques. Sans une liberté entière, absolue, comment le Pape pourrait-il accomplir sa mission de Pasteur et de Docteur vis-à-vis de son troupeau, car lui seul est juge des enseignements et des doctrines qu'il a la charge de communiquer aux fidèles?

En effet, qu'est-ce l'Eglise? C'est la religion : or, le domaine de la religion, c'est la conscience, et le droit de la conscience, c'est la liberté, condition essentielle de son existence.

Pendant 300 ans l'Eglise n'a eu que cela, et avec cela seul elle est sortie victorieuse des persécutions de Néron, de Maximien et de tous les tyrans qui ont cherché à l'étouffer à son berceau. Aujourd'hui, nos sectaires, par un raffinement plus satanique que celui des tyrans des premiers siècles, après avoir dépouillé la Papauté de ses ressources temporelles, voyant qu'ils ne peuvent pas arrêter la divine expansion de l'Eglise, tentent un dernier effort en mettant des entraves à son for intérieur, en empêchant le libre exercice de son culte, en prétendant changer les conditions essentielles de son existence, et pour cela ils cherchent à corrompre, par des réglemens tout humains, les lois invariables et divines qui la constituent. Voilà où en est arrivé le gouvernement d'Italie, et voilà pourquoi le Pape, gardien des droits de l'Eglise, ne peut pas ne pas protester. *Non possumus.*

Le gouvernement du roi Humbert est sans aucun doute le premier que le Souverain Pontife a eu en vue parmi les grands coupables qui, de nos jours, cherchent à mettre des entraves à l'exercice spirituel de la Papauté. Mais le Saint-Père en disant que « la guerre faite à la Souveraineté pontificale est l'œuvre principale des sectes conjurées contre l'Eglise », accuse également tous les autres ennemis du Saint-Siège qui, en Europe, travaillent secrètement ou au grand jour à battre en brèche l'institution divine de la religion catholique.

En présence de la guerre implacable des impies ligués contre l'autorité la plus auguste qu'il y ait au monde, contre ce trône qui malgré sa faiblesse apparente, est assis sur un roc inébranlable, et dont la chute ferait chanceler tous les trônes sur leurs bases, il est de notre devoir, à nous catholiques, de nous montrer les champions de la cause du droit et de la justice opprimés et de nous liguier comme autrefois les croisés, non plus contre les Musulmans, mais contre tous ces révolutionnaires modernes qui, s'ils pouvaient exécuter leurs projets sataniques, feraient reculer l'Europe civilisée jusqu'aux plus néfastes époques de l'invasion des Barbares.

Aussi n'est-il pas inopportun, croyons-nous, d'examiner rapidement les prétentions de certains Etats et en général de tous les ennemis du Saint-Siège, et, tout en les examinant, de faire justice des sophismes effrontés sur lesquels ils s'appuient pour

tenter d'anéantir les droits imprescriptibles de l'Église, qui sont les droits mêmes de Dieu.

Ici, ce sont des politiques qui, pour avoir plus facilement raison de l'Église, l'empêchent de parler, tout en laissant le champ libre à ses adversaires, dont la bouche vomit la calomnie et l'injure avec d'autant plus de violence, que l'on voudrait imposer silence à la victime.

Evidemment, c'est là une criante iniquité, c'est méconnaître l'un des droits les plus fondamentaux de l'Église, droit incontestable qui a été confié par Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Évangile à toute créature ». Ces paroles sont absolues, et par là même l'Église a le droit de parler aux princes comme aux sujets ; tous relèvent de son enseignement. Et puis, en voulant bâillonner l'Église, ses ennemis ne prouvent-ils pas que leur cause est mauvaise, puisqu'ils ne peuvent réussir à dominer leurs adversaires qu'en leur fermant la bouche ? Il est facile d'avoir un semblant de raison quand on a seul la parole.

Là, ce sont des politiques qui, pour entraver la liberté de l'Église, l'enlacent de mille liens, la soumettent à des règlements tyranniques, et rêvent de ramener l'époque néfaste où l'empereur Joseph II voulait *refaire l'Église à neuf*.

C'est là de la persécution ouverte, puisque c'est mettre obstacle à l'exercice d'un droit qui tient à l'essence même du catholicisme. L'Église, instituée par Dieu pour le salut des âmes, a par conséquent le droit de parler, d'agir, de se mouvoir, pour répondre au commandement divin qui l'a chargée d'enseigner tout l'univers. Des règlements de police ne peuvent, par là même, prescrire contre ses libertés. Les princes sont par rapport à l'Église ce que les citoyens sont par rapport au prince ; ils sont sujets. Les souverains sont-ils infallibles et impeccables, pour avoir droit de régenter l'Église, qui a pour mission de sauver l'humanité ?

Ailleurs, ce sont des politiques qui, sous prétexte que l'Église est une société spirituelle, prétendent qu'elle n'a pas le droit de posséder, et cherchent, par la sécularisation des biens ecclésiastiques, à la spolier du patrimoine qu'elle possède. C'est là raisonner comme si l'homme était un être purement spirituel. Ravir à l'Église ses biens, c'est lui enlever ses moyens d'action. Toutes les institutions charitables qui couvrent le sol de l'Europe sont nées de l'esprit chrétien. Le jour où elles seraient sécularisées,

elles ne tarderaient pas à disparaître. Vouloir les rendre profanes, c'est vouloir leur destruction et leur ruine et par conséquent rendre impossible l'action de l'Église dans le monde.

Ailleurs encore, ce sont des politiques qui s'en vont répétant, par les mille trompettes d'un journalisme mercenaire, que l'Église est un État dans l'État, et qui par là donnent à entendre que l'Église doit accepter la direction donnée par l'État. C'est là un sophisme inépte entre tous. Qu'est-ce, en effet, que l'Église? C'est une société catholique, une société qui embrasse dans son sein tous les temps et tous les lieux. L'État, au contraire, c'est une société limitée par des frontières. C'est donc l'État qui est dans l'Église. D'ailleurs, accepter la direction de l'État, ne serait-ce pas pour l'Église accepter toutes les hontes, tous les abaissements, toutes les servitudes des sectes hérétiques et schismatiques? Ne serait-ce pas se livrer pieds et poings liés à tous les caprices impériaux ou royaux? Ne serait-ce pas se mettre à la merci de toutes les passions et de toutes les convoitises des princes qui peuvent être, l'histoire en fait foi, des Néron, des Sardanapale ou des Copronyme?

On le voit, toutes les allégations de la politique ou de la diplomatie ne sont que de vains sophismes qui révèlent une ignorance crasse de la constitution et de la mission de l'Église. Ceux qui s'inspirent de ces idées doivent être regardés comme des oppresseurs et des tyrans.

Faut-il s'étonner après cela que le chef de l'Église opprimée élève la voix et proteste hautement contre ses persécuteurs? Faut-il s'étonner si les catholiques, dans toutes les contrées du monde, unissant leurs protestations à celle de leur Père commun, sont unanimes à réclamer que le représentant de Jésus-Christ sur la terre soit remis en possession d'une souveraineté réelle, condition nécessaire de son indépendance.

Ces légitimes protestations porteront-elles leur fruit? Il n'y a pas à en douter. L'Église ne restera pas sous l'oppression de ses ennemis. Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Quand l'heure voulue par la Providence aura sonné, Dieu suscitera un bras vengeur qui balayera toute cette horde de sectaires et de blasphémateurs, comme la tempête chasse devant elle la poussière du chemin, et l'Église, redevenue libre, continuera à répandre sur le monde ses bienfaits et ses bénédictions.

Dix-neuf siècles d'histoire sont là pour attester ses luttes et victoires. Elle a eu affaire à d'autres persécuteurs que les

pygmées de nos jours, et le passé nous rassure sur l'avenir.

Il nous serait facile de citer des faits nombreux à l'appui de nos affirmations. Contentons-nous d'appeler l'attention sur la grande épreuve que l'Église a subie à la fin du siècle dernier ; c'est un fait presque contemporain et par là même de nature à impressionner plus vivement.

Peut-on imaginer une persécution plus violente dirigée contre la Religion que celle de la Révolution de 93 ? Les prêtres sont condamnés à la prison, à l'exil, à l'échafaud. Les temples sont fermés ou dédiés à une nouvelle Vénus. Les Livres saints, où sont contenus les oracles du vrai Dieu, sont indignement parodiés. Des animaux immondes sont produits en public, revêtus des ornements sacerdotaux. On ne parle plus du catholicisme, de ses dogmes et de sa morale qu'avec le rire de Satan sur les lèvres.

Que va devenir l'Église ? N'ayant plus ni temples, ni prêtres, ni crédit, ni action, elle va périr sans doute, et la philosophie voltairienne pourra désormais chanter l'hymne de la victoire sur les ruines du catholicisme.

On sait ce qui est arrivé : les Papes sont revenus de l'exil ; le géant en qui s'étaient concentrées les forces de la Révolution est allé mourir sur un roc solitaire et l'Église a continué d'exercer sa mission divine et de répandre ses bienfaits sur le monde.

Après une telle expérience, concluons-nous avec le *Courrier de Bruxelles*, à qui nous empruntons cet article, ne doit-on pas dire que les épreuves réservées dans l'avenir au christianisme ne feront qu'ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne ?

LA MULTIPLICATION DES CABARETS

Il est indiscutable que la sollicitude de nos révolutionnaires francs-maçons s'est surtout portée sur l'enseignement afin d'atteindre par l'enfance la racine même de la société ; mais ce qui est aussi douloureusement remarquable c'est le soin apporté par eux à la multiplication des cabarets que l'almanach chrétien *La Réparation* appelait en 1884, les églises du diable.

Abrutir les masses par l'alcool, détourner l'électeur du foyer domestique pour le saturer de lectures impies était pour nos

sectaires un moyen plus sûr de faire accepter la loi scolaire qui, chassant le prêtre de l'école donnait apparemment satisfaction à des consciences ulcérées pour lesquelles le curé, tonnait contre le cabaret était déjà, sinon un ennemi, du moins un adversaire.

Pour remonter à l'origine du mal il faut aller à cent ans en arrière ; mais les vingt dernières années suffisent pour montrer l'œuvre de Satan dans toute sa férocité.

Les dernières élections municipales sous l'Empire amenaient au pouvoir des hommes nouveaux dans quantité de communes ; nombre de maires buveurs ont pris la place d'autres qui ne fréquentaient pas le cabaret, voilà le premier pas ; aussi voit-on dès lors une tolérance excessive dans le choix des nouveaux débitants.

Telle famille mal considérée obtient d'ouvrir un débit où la jeunesse vient se perdre. Ni mères de famille en larmes, ni gendarmes, n'arrêtent le flot d'immoralité qui croît à l'ombre de l'écharpe municipale, et ce qui ne s'était jamais vu avec les aubergistes chrétiens devient une habitude. Le chemin de l'église est déserté et celui des plaisirs très fréquenté.

Avec le régime actuel nous devons assister au couronnement de cette œuvre néfaste.

Par le décret du 29 décembre 1851, l'autorité préfectorale a seule le droit d'autoriser l'ouverture d'un débit de boissons, celui du 3 août 1861 l'étend aux sous-préfets. Cela ne suffisant pas à nos républicains la loi du 17 juillet 1880, machine électorale, en abaissant d'une façon dérisoire le taux des patentes (garanties du commerçant aussi bien que de l'Etat), donne aux municipalités, au maire pour mieux dire, le droit d'autoriser dans les quinze jours l'ouverture d'un débit sur la simple demande de l'intéressé.

Par l'article 6 de la dite loi une enquête est prescrite, mais le plus souvent il n'en est pas tenu compte, aussi voit-on des couples mal assortis tenir débit et d'autres dont le casier judiciaire est fortement chargé devenir malgré la loi gargottiers et débitants.

L'accroissement du nombre des cabarets devait résulter de cette facilité de les ouvrir, aussi compte-t-on *au moins* un débit pour cent habitants, ce qui donne environ 360,000 débits en France, chiffre qui est de beaucoup au-dessous de la vérité.

Les catégories de cette industrie sont à retenir :

- 1°. Les cafés ou débits ;
- 2°. Les épiciers débitants ;
- 3°. Les cordonniers débitants ;
- 4°. Les tailleurs débitants ;
- 5°. Les tonneliers débitants ;
- 6°. Les cafés hôtels ;
- 7°. Les maires débitants, etc., etc.

Par cette dernière catégorie on peut juger de la police des cabarets et par là même celle des mœurs qui lui est inhérente.

On pourra se demander qui alimente ce nombre effrayant de débits.

Hélas ! c'est l'ouvrier qui, sortant de son travail a souvent sur sa route plus de dix établissements qui lui donnent l'embaras du choix.

Faire quatre ou cinq visites seulement par jour à ces malheureux qui affichent à bon marché (affaire de concurrence), des alcools pernicieux ou des liqueurs frelatées à 10 ou 15 centimes le petit verre, l'ouvrier plus malheureux encore laisse en chemin avec une partie de sa santé, le cinquième ou le sixième de son salaire journalier.

Qu'on ne s'étonne plus si la classe ouvrière grossit chaque jour le camp si nombreux des déshérités de ce monde qui, surexcités par l'alcool et les mauvaises doctrines, est prêt à monter à l'assaut des dernières institutions sociales.

Le foyer domestique disparaît, car avec l'homme ivrogne, nous voyons la femme qui boit ou fréquente le café, pour tenir compagnie à son époux.

L'épicier débitant a fourni à cette malheureuse l'occasion d'absorber ou d'acheter en cachette avec la provision du jour « la goutte d'eau-de-vie » qui la perdra et avec elle toute la maison.

Tel est le spectacle que onze années de vraie République nous mettent sous les yeux.

L'ouvrier pilier de cabaret ; la femme qui le suit et le jeune émancipé de quatorze à quinze ans qui, enrôlé au bataillon scolaire ou dans une société quelconque trouve naturel de boire avec les aînés du groupe qu'il fréquente. C'est l'abomination de la désolation !

Peut-on avec un tel spectacle ne pas dire sans cesse :

Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, etc.

Cor Jesu sacratissimum miserere nobis.

Parce Domine, parce populo tuo.

LA PROPAGANDE ANTIRELIGIEUSE PAR L'ENSEIGNEMENT

(Suite et fin. Voir le numéro du 22 septembre.)

Parmi les sociétés citées jusqu'ici, il en est peu qui confèrent une instruction méthodique. Le plus souvent, les conférences qu'elles provoquent sont données irrégulièrement et traitent de sujets isolés. Il est d'autres associations mieux organisées qui procurent gratuitement à quiconque se présente une sorte d'enseignement mi-supérieur, mi-professionnel.

Il y a bien des jeunes gens ou des jeunes personnes qui n'ont ni les moyens d'entrer dans les établissements d'instruction, ni le temps de suivre les cours. Au sortir de l'école primaire, il faut un métier pour vivre : la journée doit être consacrée à gagner son pain. Cependant, on se sent une intelligence qui veut vivre ; on se sent capable d'une destinée plus haute. Il n'y a qu'une ressource, l'école du soir pour les adultes. La charité chrétienne avait parfaitement compris cette nécessité. Les Frères des écoles, qui n'ignorent aucun des besoins du peuple, avaient établi autrefois un grand nombre de cours du soir. Malheureusement, accablés sous le poids des difficultés que la législation nouvelle leur a créées, ils ne peuvent plus disposer d'un personnel suffisant. Ils ont été obligés presque partout de renoncer aux cours du soir. C'est sur ce terrain délaissé par nous que se sont développées l'Association polytechnique, l'Association philotechnique et l'Union française de la jeunesse.

L'Association polytechnique se compose de membres actifs et de membres honoraires. Les membres actifs sont des professeurs qui s'engagent à faire les cours du soir gratuitement. Après dix années de service, ils sont nommés membres honoraires. Les ressources sont les souscriptions d'un certain nombre de bienfaiteurs et donateurs parmi lesquels nous voyons figurer le ministre de l'instruction publique, celui du commerce, celui des travaux publics, le conseil municipal de Paris et les caisses des écoles de plusieurs arrondissements.

L'Association a des cours dans tous les arrondissements de Paris. Ces cours comprennent l'histoire, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la physique, la chimie, la géométrie, la mécanique, la comptabilité, la législation usuelle, la littérature, l'anglais, l'allemand, la musique, le dessin, etc. Ils durent six

mois, d'octobre à mars. On ne reçoit pas d'élèves avant l'âge de 15 ans. Les dames sont admises et concourent pour les distributions de prix avec les hommes.

Depuis quelque temps, l'Association s'est étendue aux communes avoisinant Paris, et même en province. Une section a été fondée à Perpignan en 1879, une à Nice en 1883, une à Villefranche (Aveyron) et enfin une à Tunis.

L'Association polytechnique est déjà ancienne. Bien que née en 1830 sur les barricades de juillet, son origine ne paraît avoir rien de commun avec les visées de la Franc-Maçonnerie. Elle ne s'occupait pas de religion, ce n'était pas son objet; mais elle n'affectait pas une neutralité qui est toujours un signe de malveillance. Une institution dirigée pendant dix années, de 1868 à 1878, par l'illustre chimiste J.-B. Dumas, ne pouvait être hostile à l'Eglise. En 1859, elle a été reconnue d'utilité publique.

Malheureusement, des temps nouveaux sont venus, et l'Association en a subi l'influence. Parmi les nouveaux directeurs, plusieurs noms nous inspirent une juste inquiétude. Que pouvons-nous attendre de M. de Saint-Martin ou de M. de Ménorval, députés et vice-présidents de l'Association? Ces messieurs sont précisément chargés des parties les plus importantes, direction de l'enseignement et direction des conférences. Est-ce sur leur influence qu'on a établi, dans beaucoup de sections, ces classes du dimanche matin qui, placées de 9 heures à 11 heures, semblent comme une concurrence aux pratiques obligatoires de notre religion?

Est-il besoin de dire que l'Association est vue très favorablement par le conseil municipal? Les cours se font presque tous dans une salle de mairie ou à l'école communale.

Plus jeune que la précédente, l'Association philotechnique est née aussi dans une tourmente révolutionnaire. Elle date du 29 mars 1848. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1879. Son président actuel est M. Jacques, président du conseil général de la Seine. L'enseignement est à peu près le même que celui de l'Association polytechnique avec un caractère plus spécialement professionnel. Les cours seraient médiocres, au dire de quelques personnes, et l'assistance peu nombreuse. Il existe à Paris 9 sections pour les hommes, 9 pour les femmes et 6 mixtes, presque toutes logées dans les mairies ou les écoles communales.

Quant à l'esprit de l'Association philotechnique, il est facile d'en juger par ce mot de feu M. Vialay qui en fut dix ans secrétaire général : « *C'est par l'instruction, disait-il, que l'on fait les révolutions.* » La Ligue de l'enseignement n'a pas d'autre programme. Cependant l'Association philotechnique de Paris ne figure point sur la liste des Sociétés affiliées à la Ligue, mais elle a des branches sœurs à Lille, à Arras, à Mont-Saint-Eloi, à Nantes, à Issy, à Bois-Colombes, Courbevoie et Puteaux ; toutes ces sociétés-là sont inscrites sur les registres de la Ligue.

L'Union française de la jeunesse est une société beaucoup plus récente. Elle ne date que de 1875, et déjà elle compte, à Paris, 15 sections, 170 professeurs et 4.250 élèves. Elle a des cours professionnels et prépare aux examens pour diverses carrières. Elle a ouvert, il y a deux ans, une section spéciale pour les aveugles. Elle a en outre une section de tir suivie par de nombreux jeunes gens. Les sections d'enseignement sont mixtes, et nous voyons figurer beaucoup de jeunes filles parmi les élèves mentionnés à la distribution des prix du 30 juin 1886. Cette solennité a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Goblet, alors ministre de l'instruction publique.

Les tendances de l'Union française de la jeunesse ne sont pas douteuses. Elle s'est fait représenter aux congrès de la Ligue de l'Enseignement à Rouen et à Alger. Aussi jouit-elle de toutes les faveurs du gouvernement. Dans son budget de recettes, qui se monte à 18.627 francs, nous trouvons 7.400 francs de subventions, à savoir 4.000 francs du conseil municipal, 1.000 francs du conseil général et 2.400 francs du ministère de l'instruction publique. Ses charges cependant sont peu considérables, car les locaux lui sont presque tous fournis par l'administration municipale, et le personnel enseignant ne reçoit point de rétribution.

En 1886, les trois associations mentionnées ont donné un bal. L'Union française de la jeunesse a dépensé à cette occasion 2.154 fr. Elle a eu 611 fr. 45 de bénéfices nets.

L'Union a des sections très actives à Lille, à Angers, à Alençon, à Belfort, à Nancy.

L'Union de la jeunesse lorraine vient d'établir à Nancy des bibliothèques circulantes dont elle espère de grands résultats. Ceci n'est point une invention maçonnique. Il y a plusieurs années que Mgr l'évêque de Nancy a établi des bibliothèques

circulantes pour tout son diocèse. La Société Bibliographique en a, de son côté, établi à Paris depuis deux ans, et elle travaille activement à étendre cette institution à toute la France.

Mentionnons encore l'Union républicaine de la jeunesse, société toute récente, dont le nom indique suffisamment l'esprit, et qui a organisé des cours hebdomadaires dans plusieurs mairies de Paris.

Signalons enfin la Société positiviste qui a ouvert des cours dans deux mairies. Je doute fort qu'une société catholique pût obtenir la même hospitalité.

Faut-il encore indiquer les cours ouverts au nom de l'Union des femmes de France? Tout le monde connaît cette Société fondée en 1882 et reconnue aussitôt d'utilité publique. Son but est de secourir les blessés militaires et les victimes des désastres publics. Mais, à quel propos s'est-elle mis à ouvrir des cours de médecine usuelle dans quinze arrondissements de Paris? Sans doute, il est bon de former des infirmières; 74 ont reçu en 1886 un certificat d'études, 20 un diplôme complet. Ce résultat est utile, mais nécessitait-il l'ouverture de 15 séries de conférences à Paris, sans compter celles que l'on organise dans les départements? Nous avons, nous aussi, des femmes catholiques en grand nombre qui se vouent au soin des blessés et des infirmes. Nous avons des dames de la plus haute naissance qui, au sortir d'une fête où elles ont été charmantes de grâce et étincelantes de verve, vont soigner les malades à côté des Sœurs de charité. Bienfaitrices discrètes et inconnues dans l'enceinte de l'hôpital! jamais les malades ne pourront se vanter des mains aristocratiques qui ont pansé leurs plaies. Pour cette œuvre de dévouement, pas n'est besoin de ces cours d'anatomie, d'hygiène et de pansage et de cette instruction acquise à grand fracas. Il suffit d'un peu d'habitude promptement acquise, de l'adresse féminine et d'un cœur de mère et de chrétienne.

Mais je soupçonne les docteurs de l'Union d'avoir pensé avec M. Vialay que c'est par l'instruction que l'on fait les révolutions. C'est toujours un moyen de répandre la semence anticléricale, et l'on sait que la médecine est une assez bonne occasion de dissertations matérialistes.

III

CONCLUSION

Vous le voyez, en dehors de l'école primaire qui lâche l'enfant de trop bonne heure, il y a un mouvement très sérieux sorti de

l'initiative privée pour s'emparer par l'enseignement des classes populaires. Il y a des besoins à pourvoir, et il y a des sociétés qui se dévouent à ces besoins. Je ne veux pas les en blâmer, elles font un bien. Mais, sans scruter les intentions secrètes, qui souvent peuvent être bonnes, je puis bien constater que ces sociétés, par leur composition et leurs tendances, nous sont plus ou moins hostiles. Le bien qu'elles font tourne donc contre nous. L'instruction qu'elles répandent est entourée d'un air méphitique qui favorise dans les âmes l'éclosion de la libre-pensée. Combien d'âmes indécises se tourneraient vers nous si elles nous rencontraient sur leur chemin ! Ce seraient des âmes sauvées. Elles ne rencontrent que ces sociétés plus ou moins en rapport avec la Ligue : ce sont bien souvent des âmes perdues !

Nous n'avons qu'une arme dans la lutte actuelle, c'est de vaincre le mal par le bien, c'est de faire le même bien que ces sociétés et de le faire mieux qu'elles. Nous le pouvons, nous le devons. Il ne faut pas laisser un seul côté de l'intelligence nationale où l'action catholique ne se fasse sentir. J'ai dit pourquoi nos troupes régulières, trop occupées de la reconstitution de l'enseignement chrétien, ne peuvent plus faire face de ce côté. Mais ne pouvons-nous y suppléer ? Avons-nous jamais manqué de volontaires de la charité ? Pourquoi ne se formerait-il pas une Union de la jeunesse chrétienne ? Vous l'avez vu, ces sortes d'œuvres exigent peu de dépenses. Nous n'aurons pas les locaux des écoles communales, mais nous aurons ceux des écoles libres. Et pour l'instruction, pas n'est besoin de professeurs émérites. Celle d'un bon maître d'école suffit pour faire ordinairement aussi bien que les sociétés rivales.

Il ne faut point se faire d'illusion, la société moderne tend à nous échapper ; une grande partie déjà est livrée à un paganisme pratique. Il faut la reconquérir classe par classe, région par région, homme par homme. C'est un travail immense fait pour effrayer tout autre que des catholiques. Dieu a montré bien des fois qu'il suffit, quand il s'agit de sa gloire, de commencer une œuvre impossible, pour que cette œuvre s'achève bientôt avec un succès qui dépasse les espérances les plus hardies.

Non, la libre-pensée ne désarme pas. Plus elle a gagné de terrain, plus elle fait effort pour conquérir le reste. Ce n'est pas seulement aux classes populaires qu'elle s'adresse, les classes plus élevées trouvent aussi à leur portée un enseignement antichrétien. Il y a les conférences de la salle des Capu-

cines, salle qui se loue en principe à tout venant, mais où, en fait, l'orateur et l'auditoire appartiennent le plus souvent au milieu incrédule. Il y a l'école d'anthropologie, presque tout entière acquise aux doctrines matérialistes. Il y a l'école de sociologie installée au Grand-Orient, 16, rue Cadet. Sociologie est un mot barbare, qui, traduit en bon français, peut s'interpréter science de la morale sans Dieu, sans âme et sans liberté. Ajouterai-je la section des sciences religieuses, ou plutôt de la science irréligieuse établie depuis quelque temps à la Sorbonne? ajouterai-je l'influence d'une presse scientifique presque tout entière vouée aux doctrines positivistes, qui dispose des réputations, qui exalte sans mesure les œuvres de la pensée soi-disant libre, et n'accorde guère ses encouragements aux autres que lorsqu'elles pourraient déjà s'en passer?

Pour lutter contre tant d'efforts réunis, nous avons quelques œuvres fort estimables. Pour les hommes, les cours libres de philosophie à l'institut catholique, avec le cours extrêmement attractif de M. Antonin sur les mœurs et la littérature chinoises. Pour les femmes, nous avons les conférences de Sainte-Geneviève, excellente institution dirigée avec habileté et succès par M. l'abbé Le Nordez; nous avons les cours de Mme Chevê et de M. Antonin Rondelet. Pour tous, nous avons les conférences du Cercle catholique du Luxembourg, et je constate avec plaisir que l'administration du Cercle tend à leur donner une grande publicité. Nous avons quelques revues qui ne sont pas assez lues, parce que dans le milieu catholique, là seulement où nous pouvons aiguïser nos armes, on ne s'intéresse pas assez à ces questions. Toutes ces choses sont bonnes, mais elles sont bien insuffisantes vis-à-vis des proportions prises par l'attaque.

Ainsi, se poursuit avec plus d'activité que jamais le plan formé par la Franc-maçonnerie pour arracher la France à l'Église catholique. On veut, dit-on, donner aux nouvelles générations une éducation républicaine. Cela n'est pas vrai. C'est une éducation athée qu'il faut dire. Le grand but est de détruire dans les âmes les croyances et les aspirations chrétiennes. La République n'est que le moyen. Ceux qui la prônent le plus n'y tiennent pas autrement. Qu'ils trouvent quelque César prisonnier des radicaux, il fera aussi bien leur affaire.

Mais, j'en jure par le bon sens français, ils ne réussirent pas encore cette fois. Déjà, le sentiment public commence à se lasser d'un système de taquineries sournoises contre le clergé;

dejà, commence à s'amortir le sentiment d'hostilité qu'on remarquait naguère dans le peuple pour tout ce qui tient à l'Église. C'est qu'il est bon quelquefois d'être persécuté. La persécution purifie les âmes ; elles rend intéressantes les causes qui ne succombent pas. Or, la cause de l'Église n'est pas près de succomber en France. Le peuple français, malgré ses révoltes et ses défaillances, est plus catholique qu'il ne le croit lui-même. Ses idées, ses mœurs, ses préjugés sont imprégnés, aujourd'hui encore, de l'esprit chrétien. Et quand les révolutionnaires veulent le soulever, que font-ils ? Ils font miroiter à ses yeux des idées dont ils ont faussé l'application, mais qui, dans le fond, sont des idées chrétiennes.

L'autre jour, je passais au pied du Panthéon, et je voyais la croix briller dans les airs au-dessus du temple profane. Cette croix, on n'a pas encore osé l'abattre ; on n'a pas trouvé le moyen de l'enlever sans compromettre la magnifique coupole. Et je me disais alors ; on n'arrachera pas davantage la croix du cœur de la France. Pour y parvenir, il faudrait ouvrir ce cœur lui-même ; il faudrait fouiller jusque dans ses dernières fibres.. Malheur à qui tenterait l'opération !

E. DOMET DE VORGES.

L'ART CHRÉTIEN ET L'EUCCHARISTIE

par M. le comte GRIMOUARD de SAINT-LAURENT.

Dans notre avant-dernière livraison, nous avons donné le résumé de l'une des trois études magistrales qui ont été publiées par la Revue *le règne de Jésus-Christ* et qui furent comme le testament spirituel de leur auteur, M. le comte Grimouard de Saint-Laurent. Nous donnons aujourd'hui le résumé d'une seconde.

I. — *L'art chrétien condensé dans les catacombes.*

L'art apparaît chez tous les peuples, comme lié à la religion ; et si l'on peut dire que l'art moderne n'est pas chrétien, il est plus juste de dire qu'il ne l'est plus.

L'art chrétien doit donc rayonner surtout autour de celui des dogmes qui résume le mieux la religion ; or ce dogme, c'est

l'Eucharistie, par laquelle Dieu se donne à nous et nous rendons à Dieu le culte d'un sacrifice parfait.

L'architecture, qui élève à Dieu un temple, est, dans l'ordre religieux surtout, le premier des arts; et c'est dans ce temple élevé par elle, que se réuniront les autres arts, la sculpture, la peinture, les chants de la musique.

Là où l'on n'adore qu'un seul Dieu, il ne doit à la rigueur y avoir qu'un seul temple; c'est ce qui était réalisé à la lettre dans la religion mosaïque, et chez les chrétiens la multitude des temples, permise par une perfection plus grande de l'unité morale, ne représente qu'un seul édifice spirituel où s'immole l'unique et céleste victime, de même qu'il existe une seule assemblée des fidèles, une seule Eglise. La variété de nos temples est essentiellement la variété dans l'unité.

Dans le Temple unique de Jérusalem, tracé par Dieu même, tout se rapportait au sanctuaire, au Saint des saints, mais ce sanctuaire était séparé de l'enceinte réservée au peuple. Dans nos temples, tout sera subordonné aussi au sanctuaire, mais à cause de la participation étroite du peuple au sacrifice qui y est offert, l'enceinte où il se tient ne sera plus séparée; nos temples seront tout à la fois un lieu d'assemblée et un sanctuaire. Néanmoins dans les commencements, avant qu'il n'y eût des églises construites, ces deux caractères se réduisent, quant à la forme, à un seul. Les saints mystères furent célébrés d'abord dans le Cénacle, puis dans des maisons particulières, c'est-à-dire dans de simples salles. Les fidèles persécutés se réfugièrent ensuite, ceux de Rome du moins, dans les catacombes, dont les *cubicula*, au contraire, ne pouvaient être que des sanctuaires, et des sanctuaires étroits.

Dans ces sanctuaires, l'autel, qui résume le culte, était un tombeau, le tombeau d'un martyr; dans le Cénacle, c'était une table. L'autel chrétien est resté l'un et l'autre, mais surtout tombeau, puisque la pierre sacrée qui est le vrai autel doit être en pierre, comme son nom le dit, et renfermer des reliques.

L'autel des catacombes est donc un tombeau, un *arcosolium*, surmonté d'une sorte d'arceau demi-circulaire, et placé en face de la porte; de chaque côté, il peut s'en trouver un autre; et voilà la forme de croix.

Ce sanctuaire, ce *cubiculum* est décoré par la peinture murale; elle trace des lignes dans lesquelles on trouve en germe toutes les parties de l'abside des basiliques. Elle trace aussi des figures

qui conviennent à ce *cubiculum*, qu'on le considère soit comme lieu de sépulture, soit comme sanctuaire. En effet la mort pour le chrétien, c'est la naissance à la vie éternelle, et cette vie, c'est dans l'Eucharistie qu'on en puise le germe.

Mais ces diverses figures ou représentations, manifestant la bonté divine, se récapitulent en celle du bon Pasteur. Aussi, c'est là l'image principale du Christ pour les premiers chrétiens, comme pour nous aujourd'hui c'est le crucifix. Parmi trente-trois voûtes peintes des catacombes, le Bon Pasteur occupe dans vingt-trois la place d'honneur. Quand le christianisme aura vaincu le monde païen, l'image principale des chrétiens sera le Christ triomphant.

II. — *L'art chrétien se dilate dans les basiliques.*

Dans cette seconde période, à partir de Constantin, le *cubiculum* des catacombes se dilate dans un vaste vaisseau qui reproduit le type des édifices civils les plus vastes qui fussent dans l'empire et, de leur nom s'appelle *Basilique*. L'abside, disposée en demi-cercle, qui forme le fond, est le sanctuaire ; et parfois, surtout lorsqu'elle est rapprochée du centre, elle est surmontée d'une coupole, sorte de couronne royale ; autour de ce sanctuaire (à coupole), occupant le centre, pourront être disposés pour contenir des fidèles des nefs d'égales dimensions et placées des quatre côtés à la fois : ce sera la croix grecque, dans laquelle il y a unité par le sanctuaire qui est le caractère dominant de l'édifice, mais les parties réservées aux fidèles sont divisées. Telle fut l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem et celle de Sainte-Sophie à Constantinople.

Dans la basilique proprement dite, avec sa nef oblongue, la place des fidèles n'est plus divisée, et l'édifice a le double caractère de sanctuaire et de lieu de réunion. Si l'on adopte la forme de croix, ce sera une croix à pied allongé, ou croix latine, comme fut la vraie croix, et le sanctuaire aura sa place indiquée dans la tête de cette croix.

L'autel principal de ce sanctuaire rappelle celui des catacombes, en ce qu'il est, d'ordinaire, sur une *Confession*, c'est-à-dire sur le tombeau d'un martyr. Et au-dessus de cet autel, alors même qu'il n'y a pas de coupole, un baldaquin élevé sur quatre colonnes de matière précieuse, indique la majesté royale de Celui qui y réside. De plus, cette majesté est proclamée par les peintures dont on orne la voûte circulaire de l'abside et le

grand arc ou arc royal qui en forme l'entrée; car là on représente le Christ triomphant, le Christ régnant, le Christ élevé dans la gloire céleste, et présidant à ce qui se passe sur la terre. Et souvent cette représentation est faite en *mosaïque*, qui, par son caractère durable, marque la permanence éternelle de ce règne.

Il importe de le remarquer: à cette époque, de même que durant les persécutions, on évitait de représenter le Christ dans ses abaissements; c'est seulement après qu'on fit les premiers crucifix.

Du reste, ces images du Christ régnant, appelées à dominer tout un temple, sont loin en général d'égaliser la splendeur et la majesté que réclame un tel sujet. On se demande même si le génie de nos grands peintres de la Renaissance eût suffi à cette tâche. Les images du Christ qu'a tracées Raphaël dans la *Dispute du Saint Sacrement* et dans la *Transfiguration* n'atteignent point un pareil idéal; et il est peut-être heureux que le changement d'architecture ne mette plus d'ordinaire nos artistes aux prises avec un sujet si écrasant pour eux.

III. — *L'art chrétien s'élance dans l'architecture ogivale ou par la surélévation de la coupole.*

L'essor pris par l'architecture chrétienne s'est manifesté d'abord en étendue, à l'époque des basiliques. A l'époque suivante, à l'étendue s'ajoute l'*élévation*. Ce besoin d'élévation naît du désir de glorifier davantage les mystères qui s'accomplissent dans le sanctuaire; il est aussi une conséquence naturelle du développement que l'augmentation du nombre des fidèles appelle dans l'étendue elle-même, car il y a naturellement une proportion entre cette étendue et l'élévation. Enfin cette élévation par laquelle l'église domine toute la cité, domine même les campagnes environnantes, doit exprimer cet empire que la religion a pris sur le monde; elle appelle aussi de loin les chrétiens vers le sanctuaire, et elle porte vers le ciel la pensée de tous, de ceux qui sont loin comme de ceux qui sont dans le sanctuaire même.

C'est de cette idée que jaillirent et ces faisceaux de colonnes élancées, et ces arêtes ogivales des voûtes, et ces flèches aiguës des clochers, qui caractérisent l'architecture ogivale. Il faudra changer les règles de l'art; eh bien! on en fera d'autres pour exprimer ce besoin qui porte les aspirations vers le ciel.

L'architecture grecque, que reproduisaient dans ses grands traits les basiliques, a pour caractère les colonnes isolées, et non en faisceaux, avec la ligne droite et horizontale : elle ne se prête guère à l'élévation.

L'architecture romane qui apparut ensuite, et fut une sorte de transition, tendait déjà à l'élévation par les faisceaux de colonnes et l'exhaussement général ; elle a pour caractère l'arc en plein cintre ; dans l'architecture ogivale qui a pour caractère la ligne perpendiculaire et l'arc aigu, tout tend à cette élévation.

Cependant pour les pays qui inclinaient à regarder l'art grec comme la règle absolue du goût, par exemple l'Italie et Rome, où l'art ogival fut une importation étrangère, le besoin d'élévation trouvait une satisfaction dans l'élévation de la coupole qui dans le principe n'avait été que la voûte d'une enceinte circulaire. Du reste, l'exhaussement de la coupole ne constitue point, par soi seul, un système d'architecture. Il est vrai que la multiplicité des coupoles a été, en fait, le caractère d'un système particulier, qu'on appelle byzantin, et qui se rapproche du roman. Mais la coupole, par elle-même, peut s'adapter à tous les systèmes, même à l'ogival, la cathédrale de Milan en offre une preuve.

Toutefois dans les contrées où l'art ogival avait jailli comme l'expression d'un génie tout chrétien et nouveau, on sent peu le besoin d'un surexhaussement partiel sur la partie du temple qui est le sanctuaire, car le temple tout entier est comme la manifestation extérieure de ce sanctuaire ; il est par rapport à la cité ce que le sanctuaire lui-même est par rapport à la nef ; et la forme qui a fini par prévaloir dans les derniers temps pour le tabernacle, exprime cette pensée. Ce tabernacle tel qu'on le fait généralement aujourd'hui, est une réduction du temple, et l'ensemble du temple apparaît au dehors comme une extension du tabernacle.

L'édifice remplit cette mission par son élévation générale ; il la remplira mieux si de plus, on projette des clochers, de hautes tours, des flèches vers le ciel. Il convient spécialement au clocher d'être porté à une hauteur considérable, afin que non seulement on puisse entendre les cloches à une plus grande distance, mais aussi que la vue même du clocher, apparaissant au loin, rappelle à tous que là, dans le temple, le Sauveur les attend.

Nous avons parlé de la multiplicité des coupoles ; cette mul-

tiplicité doit, sous peine de violer le symbolisme, laisser une place dominante à la coupole qui couronne le sanctuaire. Mais, pour les clochers dont la signification n'est point la même, il n'y a pas d'inconvénients à les multiplier, pourvu que la flèche ou coupole centrale, s'il en existe une au-dessus du sanctuaire, domine tout l'ensemble. Du reste, dans le système des anciennes basiliques, le clocher ou campanile formait une construction tout à fait à part; et il résulta de là que quand on fit de lui une partie intégrante du temple, on lui assigna des places diverses, chacun selon son plan ou selon la position topographique.

IV. — *L'art chrétien s'épanouit, dans ses diverses branches, pour l'ornementation du sanctuaire.*

Dans l'architecture ogivale, la peinture joue un rôle beaucoup moindre que dans les basiliques; car elle n'y trouve souvent guère d'autre place que les chapelles latérales. Par contre, la peinture sur verre y prend une grande extension; mais c'est à la sculpture monumentale surtout que ce genre d'architecture est favorable, et le Souverain Juge sculpté au portique de nos cathédrales correspond, pour l'importance, au Christ triomphant peint dans l'abside de nos basiliques.

Toutefois, pour cela encore, l'Italie diffère de la France; et la peinture y conservera toujours la prééminence, spécialement dans les monuments à coupole.

Mais, dans ces conditions très diverses, le règne de Jésus est toujours la pensée principale qu'exprime l'art, et cette pensée a toujours un rapport plus ou moins direct avec l'Eucharistie ou du moins avec le culte chrétien dont elle est l'âme. C'est ce qu'on voit dans chacune des formes d'art : verrières, sculptures, peintures.

Quant aux *verrières*, on peut prendre comme type le vitrail de la cathédrale de Bourges qu'on appelle la *Nouvelle-Alliance* : la Résurrection y est représentée au-dessus du Crucifiement et l'Eglise, personnifiée, reçoit dans un calice le sang qui coule du côté de Jésus.

Quant à l'ensemble de *statues* qui ornent nos temples à ogive, il est comme une encyclopédie de tout ce qu'il faut croire; mais la pensée dominante est le règne de Jésus-Christ, qu'exprime spécialement sa représentation comme Juge sur le porche principal.

Et pour les peintures ou mosaïques qui ornent les églises

italiennes, celles qui occupent les murs latéraux sont des scènes historiques qui viennent aboutir au triomphe de Jésus-Christ et de ses saints, réservé pour le sanctuaire; et celles qui décorent les coupes sont tout particulièrement propres à représenter le Christ régnant au ciel et nous y appelant pour y jouir des fruits qui se recueillent dans nos sanctuaires eucharistiques. Assurément rien ne convient mieux à ces peintures de coupes qui couronnent le sanctuaire, que de rendre ces paroles: *Adoremus in æternum Sanctissimum Sacramentum*; adorons Jésus que nous verrons au ciel, où l'Apocalypse nous le montre sous sa figure d'Agneau et qui réside près de nous dans son Sacrement.

C'est ainsi qu'à Saint-Marc de Venise une voûte absidiale montre la grande image du Christ triomphant et qu'ensuite, dans chacune des trois coupes, sa glorification est exposée selon un ordre graduel. Dans la troisième, qui offre la *Descente du Saint-Esprit*, nous remarquerons que la colombe figurant cet Esprit divin, ne descend point directement, mais est posée sur un autel; et c'est de cet autel que partent les langues de feu qui vont se répandre sur les Apôtres. Comment mieux dire que c'est de l'autel que partent les flammes qui entretiennent en nous les dons de l'Esprit-Saint!

Une œuvre d'art qui, dans la plupart des églises modernes, est devenue la principale après l'édifice lui-même, c'est le tableau d'autel avec le rétable qui l'encadre; et la majeure partie des chefs-d'œuvre qui ornent aujourd'hui nos musées avaient cette destination. Ce rétable et ce tableau, inconnus à l'époque des basiliques, prirent en effet, avec le temps, une importance de plus en plus grande. D'ordinaire c'est une scène de la vie du saint, patron de l'église, qui est représentée là. Mais cette représentation a un lien avec l'Eucharistie, car elle rappelle le dogme de la Communion des saints, qui repose sur la participation à la même vie dont l'Eucharistie est la source; et l'usage d'offrir le saint sacrifice dans les catacombes, sur le tombeau d'un martyr, usage maintenu quant à la substance par la prescription d'insérer des reliques dans les pierres d'autel, exprime encore la même pensée.

Ce que nous disons des grandes branches de l'art, il faut le dire aussi de ses rameaux secondaires, ceux qu'on nomme les *arts industriels*: c'est l'ornementation et l'ameublement de nos églises qui a fourni le plus noble sujet à leurs productions et

qui de l'artisan a fait plus d'une fois un artiste. Mais tout en cela a un lien avec l'Eucharistie.

Dans la *chaire*, par exemple, est distribuée la parole de vérité qui est aussi une nourriture pour l'âme ; mais cette parole a pour but final de disposer les âmes à s'unir à Jésus que leur donne l'Eucharistie et à vivre de sa vie dont elle est la source ; et c'est pourquoi la chaire est placée sur le chemin qui va de l'entrée à l'autel. Les *fonts baptismaux* et les *confessionnaux* servent pour des sacrements qui, comme saint Thomas le dit de tous, sont une préparation à l'Eucharistie ; les stalles servent pour les offices divins et pour la célébration des mystères eucharistiques. Comment mieux faire que de s'inspirer à ces mystères sacrés et à ce qui s'y rattache, pour tous ces ouvrages et pour tant d'autres : fermetures de sanctuaire, lampes, flambeaux, lutrins, encensoirs, etc. ? La confection des vêtements sacerdotaux a élevé à son plus haut point l'art du tissage et de la broderie ; mais c'est surtout l'orfèvrerie qui s'est idéalisée en travaillant pour le culte divin et qui, grâce à cela, a donné au lieu d'artisans de vrais artistes. S'ils n'eussent travaillé que pour une distinction profane, jamais, à coup sûr, le feu sacré ne les eût pareillement soulevés.

C'est donc ainsi qu'à tous les degrés et dans tous les genres, le culte divin qui se résume dans l'Eucharistie, a imprimé à l'art son plus grand essor.

LA FAMILLE

Après la foi, c'est la famille qui fait la grandeur d'un peuple. Aimer sa patrie, c'est aimer la religion de ses pères et son foyer. Ces deux bases de l'état social sont ébranlées par le scepticisme qui est entré dans les ateliers à la suite des progrès de la grande industrie. Le mal qui menace les campagnes ne s'appelle pas encore le scepticisme ; il n'est jusqu'ici qu'un commencement d'indifférence. Dans les campagnes aussi, le mariage subsiste ; il est la règle ; le libertinage est rare et condamné. Mais, dit M. Jules Simon dans un remarquable article que publie le *Matin*, dans les villes, il a glissé de l'aristocratie à la bourgeoisie, et de la bourgeoisie aux ouvriers. On vit ensemble, mais on tient à rester libre. Entendez bien ce que cela veut dire : libre d'abandonner ses enfants pour suivre un autre

caprice. La défaillance est telle, qu'on entend soutenir, par des esprits sérieux et honnêtes, que « le mariage est désormais une institution surannée. Il a été nécessaire ; il serait encore utile ; il devient impossible. Il faut chercher une autre forme sociale. » Cherchez-la, messieurs, à Constantinople, dans l'Utah, ou à la salle Favié.

Pour moi ajoute l'éminent académicien, je crois que le progrès ne doit pas se faire contre la famille, mais par elle et pour elle. Toute la morale disparaît avec la famille : la propriété, puisqu'il n'y a plus d'hérédité ; la liberté, puisqu'il n'y a plus de propriété ; l'éducation ; la patrie, puisque la patrie n'est qu'une grande famille ; l'humanité, qui perd le respect de soi-même et se rapproche de la bestialité jusqu'à s'y confondre.

Il n'y a aucune différence, pour un peuple, entre la déchéance de l'esprit de famille et la déchéance même de la patrie. Avec des familles sans cohésion et sans Dieu, il pourra naître encore un héros, mais il n'y aura plus de grand mouvement d'attaque ou de défense. Il pourra encore se produire un grand homme ; une grande nation, jamais.

Le premier ébranlement de la famille, la grande source du mal, c'est sans doute le progrès du scepticisme. C'est ce que Lamennais a appelé, dans son livre éloquent et inutile, *l'indifférence en matière de religion*. Ne plus croire ! ne plus aimer ! ne plus s'attacher ! ne plus vivre ! Dans l'ancienne famille, le père était quelque chose comme un prêtre. On rougissait devant lui quand on avait commis une faute. On se proposait pour but, dans la vie, d'être digne de lui. On recevait sa bénédiction avec des larmes dans les yeux. On gardait la maison paternelle ; les générations s'y succédaient. Des souvenirs touchants s'attachaient à ces vieux murs, à ces meubles d'un autre âge. On évitait de les détruire. On gardait aussi, comme une espèce de culte, les vieilles coutumes. On se mettait à genoux autour de la buche de Noël pour chanter des cantiques, chacun au rang que son âge lui assignait ; l'aïeul bénissait la buche, tous les fronts étaient découverts ; les serviteurs étaient derrière la famille ; ils pensaient, et chacun pensait qu'ils en faisaient partie ; la jeune mère gardait le petit dernier dans ses bras... J'ai vu cela. Mon Dieu, que nous étions ridicules ! On ne voyageait pas alors. Quand le père allait au chef-lieu du département, pour chercher les objets indispensables, on le conduisait jusqu'à une demi-lieue ; on allait au-devant de lui le surlende-

main. Il apportait à chacun son cadeau, après cette longue absence. Et c'était des embrassades ! Aller à Paris, c'était aller au bout du monde. On y pensait un an d'avance. On se séparait avec larmes.

La vie n'est plus qu'une série de voyages, depuis les chemins de fer. Les plus civilisés sont devenus les plus nomades. On ne revient plus au même lieu. On mène les siens avec soi, à moins qu'on ne les oublie. On ne sait plus ce que c'est que la maison paternelle. Si le hasard de la destinée vous ramène dans la ville natale, on ne sait plus trouver la maison où on est né, où on a grandi. D'ailleurs les maçons vont aussi vite que les chemins de fer. Les villes se renouvellent comme le corps humain, par courtes périodes.

Le propriétaire est devenu le locataire ; et le locataire est devenu un passant. La mère de famille n'a pas le temps de broder un panneau, de cultiver une fleur. Pars au plus vite, avec ton petit monde, pour un autre campement, jusqu'à ce que l'Europe, imitant les mœurs américaines, remplace ces logements successifs par l'hôtel garni. Le mari voudrait, si cela est possible, si le sommelier y consent, être dans le même corridor, avoir le numéro voisin de celui de sa femme. Chacun, le matin, va à ses affaires. On se retrouve à la table d'hôte.

La femme, autrefois, n'avait pas de profession. La grande dame dirigeait sa maison, tenait son salon. La bourgeoisie l'imitait selon son pouvoir. Quand le mari était dans le petit commerce, elle était comptable ou vendeuse à côté de lui. L'ouvrière (je veux dire la femme d'ouvrier) faisait quelque ouvrage à l'aiguille pour la pratique ; mais sa besogne principale, presque unique, était de tenir en ordre la pauvre chambre, d'élever et d'instruire tant bien que mal les enfants, de préparer le repas, de faire ou d'entretenir les vêtements. La fille du peuple qui ne trouvait pas de mari, ou la veuve avaient grand-peine à vivre ; elles vivaient sordidement et honnêtement.

Nous avons fait de grands progrès, qu'il faut bénir, accompagnés de grands malheurs, qu'il faut déplorer. La femme n'est plus, comme autrefois, un être nécessairement dépendant et relatif. On lui a d'abord ouvert les ateliers de la grande industrie, où elle gagne presque autant que son mari ; puis elle a obtenu des places d'expéditionnaire, de comptable, de gérante ; elle est devenue employée de l'État dans les postes et les télégraphes ; employée de chemins de fer. A présent, pour dernier

progrès, elle aborde les professions libérales. Elle est institutrice, pharmacienne, médecin. En revanche, elle n'est plus femme, ou ne l'est plus qu'à demi. Elle a son courant d'affaires, son carnet, son cabinet. Elle est tout au plus l'associée de son mari.

Un ennemi plus ancien, ennemi invétéré de la famille, c'est le club. Le club est un retour aux mœurs de l'Orient, par excès du contraire. C'est l'Orient, moins l'eunuque : les hommes entre eux, pour jouer ou fumer; les femmes entre elles, pour s'ennuyer ou conspirer. L'habitude est si bien prise que quand, par hasard, on reçoit, il faut avoir un salon et un fumoir bien séparés. Ces messieurs rentrent au bout d'une heure pour empesteler le salon et faire avancer la voiture. Les femmes, qui s'ennuient de l'isolement, ont inventé un mensonge dont elles espéraient quelque chose : « La fumée de tabac ne me gêne pas ! — Mais vous, madame, vous me genez. J'ai des choses à conter à mes amis que vous ne pouvez pas entendre. — Je les entendrai, dit Francillon. » Adieu donc le monde ! Et, peut-être bientôt, adieu le demi-monde !

Et lorsque la famille se désunit ainsi dans toutes les classes de la société ; lorsque la foi est persécutée et oubliée ; lorsque la patrie est en proie aux divisions et aux haines, que peut-il advenir d'un pays ?

L'AUDIENCE DES JURISCONSULTES

M. Auguste Roussel, un des rédacteurs de l'*Univers*, a accompagné à Rome les jurisconsultes français. Voici dans quels termes il rend compte de l'audience qui leur a été accordée par notre Saint-Père le Pape :

C'est sous le coup d'une indicible émotion que je vous écris, au sortir de l'audience donnée par Sa Sainteté au pèlerinage des jurisconsultes catholiques (6 août 1888). L'heure en était fixée pour midi, et c'est peu après que Léon XIII faisait son entrée dans la salle du Trône, au milieu de ses fils de France, agenouillés sur son passage et contenant à peine leur émotion. La physionomie vue de tout près est bien telle qu'elle m'était apparue au Vatican, illuminée d'un feu intérieur qui fait comme

transparaître la pâleur céréenne de son visage ascétique. Pendant que Mgr Fava et M. Lucien Brun, lisent respectivement l'adresse dont le Saint-Père a daigné agréer l'hommage, c'est avec une vivacité de regard étonnante que le Souverain Pontife suit le développement des pensées qu'ils expriment. A plusieurs endroits, comme à celui où M. Lucien Brun, par exemple, parle de la nécessité sociale de l'indépendance de l'Eglise, société parfaite, comme de la souveraineté temporelle du Pape, Léon XIII témoigne par des signes manifestes sa haute approbation. Une émotion singulière se répand et grandit dans l'assistance à mesure que la voix, elle-même très émue, du président des juriconsultes catholiques, poursuit la lecture de la remarquable adresse, dont je vous envoie le texte. Quand il en vient à demander aussi la bénédiction du Pape pour notre chère France, cette émotion ne se contient plus, et de divers côtés on entend des sanglots à peine réprimés.

Voici le texte de l'adresse lue par Mgr l'évêque de Grenoble pour présenter le pèlerinage à Sa Sainteté :

Très Saint-Père,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Sainteté messieurs les juriconsultes catholiques, venus d'au-delà des monts pour voir Pierre.

Aux yeux de leur foi, Pierre, qui a conquis Rome au prix de son sang, est le lieutenant sur la terre, de Notre-Seigneur Jésus-Christ Fils éternel de Dieu fait homme, Roi des rois et des peuples, Sauveur et Juge suprême des hommes, Pierre est le porte-voix de l'Esprit des vérités

Ces Messieurs, Très Saint-Père, s'honorent de défendre la cause de notre adorable Maître par leurs écrits, leur parole dans les réunions publiques, leurs discours au sein même de nos assemblées parlementaires, toujours en s'inspirant de la doctrine de l'Eglise infaillible.

Il leur a semblé que leur action serait plus puissante, leurs labeurs plus fructueux et leur association plus digne de servir d'instrument à l'Esprit-Saint, âme de l'Eglise, si Votre Paternité daignait étendre sur ses membres prosternés devant Elle sa main, qui bénit au nom du Ciel. Et ils sont venus joyeux, avec quelques membres de leurs honorables familles, auxquels votre cœur, Saint-Père, qui ne sait jamais se fermer, a ouvert les portes de cette demeure... de cette demeure si chère à vos enfants, puisqu'elle est la seule où leur Père, aimé et vénéré, trouve où reposer la tête, aujourd'hui.

Daigne donc Votre Sainteté nous bénir tous, nous ici présents, avec les vœux de nos cœurs pour nous et les nôtres.

Bénissez aussi, Très Saint-Père, mon diocèse avec le peuple de France demeuré fidèle au Saint-Siège, dont il sait partager les douleurs ainsi que les triomphes, et s'il plaisait à Votre Béatitude, en ce jour de saint Bruno, d'incliner un peu son auguste main vers ses fils de la Grande-Chartreuse, ils m'ont promis d'être présents d'esprit et de cœur à cette audience.

Pour vous, Messieurs, et pour nous tous, je veux dire bien haut :

Honneur et amour à notre Pontife Léon XIII, qui aura enrichi l'Église de ses Lettres doctrinales, qui apparaissent et apparaîtront, surtout après la tempête, comme des phares lumineux !

Honneur et amour à Notre Père Léon XIII, qui sanctifie son peuple par la prière toujours victorieuse du saint Rosaire !

Honneur et amour à notre pieux Pontife Léon XIII, qui a fait entendre jusqu'aux plus lointains rivages de la catholicité, un appel inouï de divine charité en faveur de l'Église souffrante du purgatoire !

Maintenant, Très Saint-Père, il ne saurait déplaire à Votre Sainteté d'entendre, ici, la voix du président de cette illustre association, cette voix qui, au Sénat français, défend si bien les droits sacrés de Jésus-Christ et de son Église.

† ARMAND-JOSEPH FAVA,
évêque de Grenoble.

Voici maintenant le texte de l'adresse dont M. Lucien Brun, comme président du congrès des jurisconsultes, a donné lecture après Mgr Fava :

Très Saint-Père,

Pendant cette année à jamais mémorable du jubilé sacerdotal de Votre Sainteté, Rome et le monde ont eu un spectacle comparable aux plus solennelles manifestations de la foi des grands siècles chrétiens.

Sur cet espace étroit, seul reste des domaines que la Révolution a, pour un temps, ravés à l'Église, peuples et princes se sont donné rendez-vous pour rendre hommage à la souveraineté spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ et proclamer la nécessité sociale de son indépendance.

Les nations hier, comme il y a quinze siècles l'empereur Constantin, ont attesté la destinée providentielle de la ville des Papes et du sol qui a bu le sang des apôtres. Dans votre Rome, pendant ces heures bénies, tout a disparu sous le flot des multitudes pressées autour de la chaire de vérité ; tous les bruits se sont tus étouffés par la clameur triomphante des foules agenouillées dont la voix chantait l'immuable *Credo* de l'Église universelle.

Nous venons les derniers, Très Saint-Père, les derniers par le rang,

mais égaux aux premiers par la foi et par l'amour, nous prosterner aux pieds de Votre Sainteté et inscrire humblement notre nom sur cette grande page de l'histoire des Pontifes Romains.

Depuis quinze ans, les juristes catholiques français s'efforcent de démontrer la nécessité sociale de l'accord de la législation de l'État avec la législation de l'Église. Quelle a été leur joie lorsque votre parole sacrée, promulguant, au milieu du trouble des esprits et des luttes homicides des peuples, les principes de la constitution chrétienne des États et les bienfaits de l'Église, « œuvre immortelle de Dieu », les a confirmés dans la vérité des doctrines qu'ils ont persévérément professées ! Avec quelle admiration ils ont recueilli ces enseignements immortels où resplendit la pure lumière de la vérité religieuse et sociale ! Avec quel bonheur ils ont trouvé la formule définitive de leurs plus chères convictions dans ces pages inspirées par l'Esprit dont l'assistance divine a été promise à Pierre et à ses successeurs !

Le temps n'est pas encore éloigné où des sophistes affirmaient dédaigneusement qu'il n'y a plus de questions religieuses. J'ose dire que le Ciel et l'enfer se sont unis pour leur prouver qu'au fond des querelles qui troublent la paix du monde, il n'y a qu'une question religieuse, la question de savoir si l'Église catholique sera traitée comme une société parfaite, souveraine et indépendante. Aussi c'est contre Rome, c'est contre tous les signes extérieurs de la souveraineté temporelle du Vicaire de Jésus-Christ que la Révolution dirige ses efforts. Dieu a placé dans vos mains le flambeau qui éclaire la route par où les peuples tendent à la fin qu'Il leur a marquée. Jusqu'à la fin des temps l'impiété s'efforcera, mais s'efforcera vainement d'éteindre cette flamme importune aux passions et à la haine des sectaires.

C'est cette lumière, que nous, appelés par état à l'étude des législations imparfaites et changeantes comme toutes les œuvres de l'homme, sommes venus chercher à son foyer. Nous avons voulu près du tombeau des Apôtres, aux pieds de leur successeur, confesser notre foi au droit immuable, antérieur et supérieur aux constitutions humaines, à ce droit contre lequel nulle puissance ne peut légitimement rien vouloir ni rien ordonner.

Nous croyons fermement à la souveraineté de l'Église. Nous ne méconnaissons pas le précepte divin de rendre à César ce qui est à César, mais nous affirmons que le premier devoir de César, prince, assemblée ou multitude, est de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de protéger le droit de l'Église, libre dans l'exercice de son culte et de son apostolat, libre dans l'indépendance souveraine de son gouvernement.

Nous prions Dieu, la Vérité pure, le Législateur de qui émane toute justice, de faire que, malgré notre indignité, par nous et par

notre œuvre, son saint Nom soit glorifié et que son règne arrive. Nous sommes et voulons rester les serviteurs fidèles de Notre-Seigneur et Maître Jésus-Christ à qui « tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre. »

Très Saint-Père,

Daignez bénir ces résolutions; daignez nous bénir, nous, notre Œuvre, nos familles humblement inclinées avec nous sous votre main paternelle. Daignez bénir notre chère France, « *Nobilissimam Gallorum Gentem* », dont Dieu a si étroitement uni les destinées à celles du Siège Apostolique. Bénissez-la, Très Saint-Père, pour que la Fille Aînée de l'Église puise dans les bras toujours ouverts et le cœur toujours aimant de sa Mère, la volonté et la puissance de remplir sa mission providentielle d'apôtre de la Vérité et de gardienne du Droit.

Cependant le Pape s'est levé et d'un air de majesté incomparable, il lève les bras au ciel pour les ramener vers l'assistance qu'il enveloppe pour ainsi dire dans un embrassement paternel. Il sait qui sont ceux-là qui sont devant lui, les plus ardents d'entre les fidèles, venus les derniers, comme le disait Lucien Brun, mais qui ne le cèdent à personne en obéissance, en respect, en dévouement pour la personne du Pape et à la cause du Saint-Siège. De cela le Pape ne doute pas, et il daigne le dire avec un accent qui pénètre son auditoire où éclatent bientôt les pleurs et les applaudissements.

Voici, aussi fidèlement que me le rappelle ma mémoire les paroles qu'a prononcées Sa Sainteté :

C'est avec une joie très vive, chers fils, que Nous recevons aujourd'hui le pèlerinage des jurisconsultes catholiques de France; Nous ne doutons pas, en effet, comme on l'a si bien dit tout à l'heure, que, bien que venus les derniers, vous ne le cédez à personne dans les sentiments de dévouement que vous professez envers ce Siège apostolique, dévouement que vous exprimez d'une façon constante par les travaux que vous poursuivez depuis longtemps pour la défense des droits de l'Église.

Dans ces travaux vous vous inspirez de la nécessité sociale de l'accord de la législation civile avec les lois divines et ecclésiastiques. Nous-même Nous n'avons pas cessé, dans Nos Lettres Encycliques, d'enseigner aux peuples et

à leurs gouvernements qu'au fond de toutes les questions qui troublent le monde, c'est de la question religieuse qu'il s'agit. Nous leur avons démontré que le seul remède au mal social, c'est précisément cet accord que vous cherchez à établir et dont vous prouvez la nécessité. Nous leur avons dit, et, Dieu aidant, Nous ne cesserons, dans la mesure de Nos forces, de leur redire que la solution du problème social n'est pas ailleurs, et qu'en dehors de ces principes il demeurera toujours menaçant et insoluble. Mais, pour cela, Nous avons besoin du concours des fidèles catholiques, empressés à recevoir, à propager et à pratiquer Nos enseignements.

Continuez donc, de votre côté, chers fils, à travailler comme vous l'avez fait et comme vous le faites en demandant à Dieu, source de toute vérité et de toute lumière, qu'Il vous illumine et vous guide, en réclamant pour l'Eglise cette souveraine indépendance dont elle a besoin pour remplir efficacement sa mission. C'est l'Eglise qui, la première, enseigne qu'il faut rendre à César ce qui est à César, mais aussi il faut premièrement rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et c'est pourquoi l'Eglise doit être indépendante dans les limites de sa sphère.

Afin que vous puissiez de plus en plus concourir à cet heureux résultat, Nous demandons à Dieu qu'il fasse descendre ses bénédictions sur vous tous ici présents, sur les juristes catholiques, sur toutes vos familles et sur toute la France.

Nous appelons aussi tout particulièrement cette bénédiction sur vous, Mgr l'évêque de Grenoble, dont Nous avons été heureux d'entendre les excellentes paroles, sur votre diocèse et sur ces bons religieux, fils de saint Bruno, dont Nous célébrons aujourd'hui la fête.

« Vive le Pape ! Vive le Pape ! » s'écrient tout d'une voix les pèlerins. Et voici que, surmontant la fatigue de cette audience, après un discours prononcé en français avec une propreté de termes vraiment remarquable, au milieu d'une atmosphère estivale, le Pape laisse approcher près de lui, un à un, tous ses

enfants. Après les professeurs de l'Université d'Angers, présentés par le recteur, Mgr Maricourt, auprès de qui le Pape, après avoir demandé des nouvelles de Mgr Freppel, a voulu s'informer ensuite particulièrement des progrès de l'Université; après la famille de M. Lucien Brun, venu avec Mme Lucien Brun, ses quatre fils, ses deux brus et sa fille, admirable couronne d'un merveilleux serviteur de la grande cause, j'ai l'honneur d'être présenté au Saint-Père par Mgr l'évêque de Grenoble. Je suis à genoux pour baiser la mule, mais le Pape me prend la main, daigne la garder quelque temps dans la sienne et après que j'ai sollicité la bénédiction pour le journal, en mettant à ses pieds le respectueux dévouement de notre cher rédacteur en chef et de toute la rédaction. — Ah! oui, dit alors le Saint-Père, Roussel, de l'*Univers*, je lis souvent ses articles, hier encore il y avait un article signé Roussel Auguste, sur la cérémonie de St-Pierre, et me donnant de la main une caresse paternelle sur la joue: C'est très bien... Oui, de tout cœur je donne la bénédiction à M. Veillot, à votre œuvre, à toute la rédaction de l'*Univers*. Mon cœur débordait et je ne pus que balbutier les remerciements qui montaient à mes lèvres.

NÉCROLOGIE

M. *Charles* NICOLIS, comte DE ROBILANT-CEREAGLIO, lieutenant général, ancien ministre, ambassadeur extraordinaire, du roi d'Italie à Vienne et en dernier lieu à Londres, vient de mourir.

Après avoir servi dans l'armée, où il avait été blessé et avait perdu un bras, il était entré dans la diplomatie.

Pendant plus de quatorze ans, il avait été le représentant du gouvernement unitaire en Autriche. Accrédité d'abord comme simple ministre plénipotentiaire en 1871, il avait été élevé au rang d'ambassadeur en 1876. Il passait pour le partisan le plus déclaré de l'alliance autrichienne, et subsidiairement de l'alliance allemande. Par son mariage avec une princesse de Clary Aldringen, il était allié à de nombreuses familles autrichiennes et allemandes.

M. Depretis l'avait appelé en octobre 1885 à prendre le portefeuille des affaires étrangères.

Il avait quitté le ministère en avril 1887, cédant la place à M. Crispi ; il n'avait pas fait preuve d'une grande aptitude à la politique parlementaire. Remplacé par M. Nigra de Vienne, il avait été envoyé à Londres en remplacement du comte Corti.

M. de Robilant passait pour ne pas aimer la France, quoique dernièrement, dans une lettre assez singulière, il ait protesté contre les mauvaises dispositions qu'on lui attribuait à l'égard de l'alliée de l'Italie en 1859.

Le général SALOMON, ancien président de la République d'Haïti, est mort à Paris, la semaine dernière.

Ses obsèques ont eu lieu à l'Église Saint-Honoré-d'Eylau. Le deuil était conduit par les deux neveux du général Salomon, auprès desquels avait pris place le représentant du ministre des affaires étrangères, capitaine au 71^e de ligne. Mme Salomon, Mme Magnus, sa fille et Mme Emile Pierre sa belle-sœur s'étaient rendus directement à Saint-Honoré-d'Eylau.

L'archevêque de Paris avait délégué son vicaire général, l'archidiacre de Saint-Denis, M. l'abbé Pelgé, qui a donné l'absoute.

Conformément au vœu du défunt, aucun discours n'a été prononcé au cimetière de Passy où le corps a été déposé dans un caveau provisoire.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le Saint-Office a communiqué ces jours-ci à l'Eminentissime cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, le décret *tolerari posse* concernant les Chevaliers du travail. Ce décret statue que la société peut être tolérée, mais que les chefs devront promettre *verbalement* de modifier certains détails des statuts, dont le Saint-Office a fait un examen critique très long et très minutieux. Ce grave incident social, doctrinal et religieux, peut donc être considéré comme clos à l'honneur du Saint-Siège et de l'épiscopat américain.

Voici la réponse du Pape à la lettre des évêques de Prusse :

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Lorsque naguère une même piété et un même zèle pour

la religion vous ont conduits à Fulda près du tombeau de saint Boniface dans le but de vous concerter au sujet du développement du nom catholique et de la cause chrétienne, Notre cœur et Nos pensées vous ont accompagnés. Or, après l'heureuse fin de notre assemblée annuelle, Nous sommes très agréablement touché par la lettre que vous Nous avez adressée en commun, et par là est jusqu'à un certain point amoindrie et adoucie l'impression douloureuse que Nous font depuis longtemps éprouver les maux de l'Église, particulièrement en Italie.

Vous connaissez et vous déplorez à bon droit avec Nous la triste et chaque jour plus pénible situation qui est faite au Pape, surtout depuis la prise de Rome. C'est pourquoi votre intention de travailler avec un zèle grandissant à faire restituer aux Pontifes romains cette pleine et entière liberté qui leur est indispensable pour l'accomplissement de leur auguste mission est vraiment opportune. Nous vous félicitons, vénérables Frères, de vos résolutions et de vos efforts, et Nous en espérons un bon succès, surtout si tous les chrétiens du monde entier, mus par votre exemple, cherchent avec le même zèle et le même dévouement à défendre les droits sacrés de l'Église et du Siège apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 septembre 1888, la onzième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

On remarquera que cette lettre est datée du 12 octobre, c'est-à-dire du jour même de l'entrevue de Léon XIII et de l'empereur d'Allemagne au Vatican. Elle répond péremptoirement à ceux qui espéraient déjà que l'alliance italo-prussienne et la réception de Guillaume II au Quirinal contraindraient le chef de l'Église à la silencieuse résignation de l'impuissance et du découragement.

Léon XIII ne se contente pas de protester lui-même contre la violation de ses droits, mais il déclare « opportun » que l'épiscopat s'associe à ses protestations, et il espère que « tous les chrétiens de l'univers catholique, excités par cet exemple et animés du même zèle et du même dévouement », s'efforceront de défendre les droits sacrés de l'Église et du Saint-Siège.

Cette déclaration, dit le *Bien public* de Gand, et surtout ce vœu, dont l'expression formelle contraste avec la réserve accoutumée des documents pontificaux en pareille matière, ont une signification qu'il nous semble impossible de méconnaître. La parole du vicaire de Jésus-Christ est, comme toujours, pour les fidèles, une lumière et un appui. Éclairés par cette lumière, ils marcheront ; forts de cet appui, ils agiront.

—

La Congrégation du Saint-Office vient de publier, sur la question de la crémation des corps, la consultation, la réponse et les décrets qui suivent :

Comme un grand nombre d'évêques et de chrétiens zélés constatent que des hommes de foi douteuse ou affiliés à la secte maçonnique font aujourd'hui de grands efforts pour ramener l'usage païen de la crémation des cadavres, jusqu'à établir même dans ce but des sociétés spéciales ;

Comme ils craignent que les fidèles ne se laissent influencer par leurs artifices et leurs sophismes au point de perdre peu à peu la considération et le respect pour le mode d'inhumation des chrétiens, fondé sur l'usage constant du christianisme et consacré par les rites solennels de l'Eglise ;

Pour que les fidèles aient une règle certaine qui leur permette d'éviter les susdites embûches, ils ont demandé à la suprême Congrégation de la Sainte Inquisition romaine et universelle de répondre aux questions suivantes :

I. Est-il permis de s'affilier aux sociétés secrètes qui ont pour but de propager l'usage de la combustion des corps morts ?

II. Est-il permis de faire brûler son cadavre et celui des autres ?

Les éminentissimes et révérendissimes Pères cardinaux, inquisiteurs généraux dans les choses de foi, après avoir sérieusement et longuement examiné les questions proposées et après avis préalable des révérends consultants, ont résolu de répondre :

A la première question : Non, — et s'il s'agit des sociétés affiliées à la secte maçonnique, avec infiction des peines portées contre cette secte.

A la seconde question : Non également.

Et sur le rapport fait à N. S. P. le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé les résolutions des éminentissimes Pères et a ordonné de les transmettre aux Evêques, afin qu'ils aient soin d'instruire à propos les fidèles au sujet de cet abus condamnable de brûler les corps humains, et d'en détourner de toutes leurs forces le troupeau qui leur est confié.

France.

PARIS. — Le conseil municipal de Paris a repris ses séances. Entre autres incidents saillants, M. Pétrot est venu protester contre la croix qui continue à surmonter le dôme du Panthéon. Il demande l'urgence sur sa proposition de vœu au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, tendant à la faire disparaître. C'est M. Cochin qui se charge de répondre à M. Pétrot. La proposition de M. Pétrot, dit-il, ne servira de rien et ne sera qu'une manifestation anti-religieuse de plus. Le Conseil devrait connaître assez l'odieux et le néant de propositions semblables. Enlever la croix qui domine le Panthéon n'empêchera pas l'église de conserver la forme d'une croix ; pour la lui faire perdre, il faudrait la démolir pierre à pierre. Ce n'est donc qu'une nouvelle et stérile manifestation contre la religion. Bien qu'il ne se fasse pas d'illusions à ce sujet, le Conseil adopte cependant la proposition de M. Pétrot qui est un nouveau témoignage de la monomanie anti-religieuse des vrais républicains.

— La laïcisation de l'hôpital Saint-Louis, fixée d'abord au 1^{er} octobre, est ajournée.

Cet ajournement serait dû, nous dit-on, à cette circonstance qu'on se serait aperçu tardivement que l'intervention du Conseil d'État était nécessaire pour expulser les religieuses Augustines qui desservent l'hôpital Saint-Louis. Mais, nous avons lieu de penser que ce n'est là qu'une explication officielle et que tout autre est la vérité.

Si nous sommes bien informés, l'ajournement aurait pour cause réelle la difficulté de recruter un personnel d'infirmiers et d'infirmières laïques, en état de remplacer auprès des malades, les héroïques Sœurs qui leur donnent actuellement des soins.

Ce n'est pas en effet chose aisée.

À l'hôpital Saint-Louis, on traite les plus affreuses maladies, maladies de la peau, affections cancéreuses, toutes celles qui défigurent le plus souvent les malheureux qui en sont atteints et rendent aussi répugnants que difficiles les soins à leur prodiguer.

Pour s'en rendre compte, il faut parcourir les vastes salles de cet hôpital qui rappelle les léproseries du moyen-âge, ou se

rendre, le matin, à la clinique des éminents praticiens qui viennent y exercer leurs talents, les docteurs Vidal, Fournier, Péan, Le Dentu et autres. Là, sur les faces pustuleuses et sanguinolentes, sur les visages mangés par les choncrs, apparaît toute la pourriture de l'humanité.

Pour s'appliquer à la guérir cette pourriture, il faut avoir cuirassé son cœur contre les écœurements et les dégoûts, et le courage de se dévouer à de si répugnantes infortunes ne peut se puiser que dans un sentiment du devoir assez puissant, dans une foi assez ardente pour surexciter dans les âmes la soif du sacrifice. En un mot, s'il est un hôpital où la présence de religieuses soit facilement explicable, c'est l'hôpital Saint-Louis.

Les laïciseurs viennent, nous assure-t-on, d'en faire une assez humiliante expérience. Ils n'ont pu réunir un personnel susceptible de répondre aux exigences d'un tel service. Devant cette impossibilité plus encore que devant le soulèvement des malades et le sentiment unanime des chirurgiens et médecins, dont ils savent faire bon marché, ils auraient été réduits à abandonner leurs projets.

Nous verrons maintenant s'ils oseront les reprendre, et en haine de l'habit religieux, livrer des malheureux aux fantaisies, aux négligences, à l'incurie d'infirmiers et d'infirmières laïques qui ne viendraient là qu'attirés par le chiffre du traitement qu'on se verrait forcé de leur allouer, en n'apportant dans des fonctions où le plus grand dévouement est nécessaire, que le mauvais vouloir de gens à gages.

ANGERS. — Les républicains de La Flèche avaient besoin d'une maison pour y installer une école laïque de filles. Ils prirent purement et simplement, contre la volonté du propriétaire, la maison occupée par l'école congréganiste des garçons. Le propriétaire s'adressa au tribunal civil pour faire reconnaître son droit; les républicains répliquèrent : « Nous nous sommes emparés de la maison en vertu d'une décision administrative; par conséquent le tribunal civil n'est pas compétent. » Et le procureur de la République soutint bravement cette théorie en vertu de laquelle si l'on vous vole votre porte-monnaie dans votre poche par mesure administrative, vous ne pourrez pas faire condamner le voleur, ni même obtenir la restitution de l'objet volé.

Mais cela était trop fort, même pour un tribunal républicain épuré, le tribunal civil de La Flèche se déclara compétent.

Immédiatement ce qu'on devait prévoir se produisit ; le gouvernement républicain s'effraya de l'idée que le volé allait trouver des juges.

Les juges avaient été choisis par lui, gouvernement républicain, nommés par lui, ils dépendaient de lui ; ils ne pouvaient pas être suspects d'hostilité préconçue contre lui ; mais c'est égal : la cause était si mauvaise, le vol si flagrant qu'ils n'auraient pas pu faire autrement que de le reconnaître. Le gouvernement ne voulut pas que le procès fût jugé au fond par le tribunal civil de La Flèche. Il vient de saisir le tribunal des conflits.

Depuis l'exécution des inoubliables décrets de mars 1881, personne n'ignore plus ce qu'est le tribunal des conflits. Le tribunal des conflits, c'est M. le garde des sceaux. Lors des premières spoliations, il se nommait Cazot et appartenait au parti opportuniste ; maintenant il se nomme Ferrouillat et appartient au parti radical ; mais Ferrouillat ou Cazot, associé de M. Jules Ferry ou associé de MM. Charles Floquet et Lockroy, le commerce reste le même sous une autre raison sociale. C'est toujours un membre du gouvernement décidant à lui seul, grâce à la voix prépondérante que lui donne la présidence, si le gouvernement dont il fait partie a eu raison d'agir selon son bon plaisir.

Vous connaissez l'histoire de Robert Macaire s'emparant de la malle d'autrui en disant : « Cette malle doit être à moi, » tout comme les républicains de La Flèche se sont emparés de la maison d'autrui en disant : « Cette maison doit être à nous. » Supposez que le véritable propriétaire de la malle, s'adressant à la justice pour rentrer en possession de son bien, on lui eût répondu : « Non, la justice est incompétente ; Robert Macaire seul a qualité pour se prononcer dans l'affaire. » Vous aurez une idée exacte de ce qu'est le tribunal des conflits. Le propriétaire de la maison de La Flèche, dont les agents de l'administration républicaine ont pris la maison, a autant de chances de se la faire restituer lorsqu'on le force de s'adresser à la conscience de M. Ferrouillat qu'en aurait eu le propriétaire de la malle si on l'eût forcé de s'adresser à la conscience de Robert Macaire.

En attendant, les républicains sont installés dans la maison dont ils se sont emparés ; les Frères auxquels le propriétaire avait voulu en donner la jouissance gratuite en sont chassés ; ils ont dû transporter leur école ailleurs, dans l'ancien hôtel du *Lion d'or*, où, non seulement tous leurs anciens élèves les ont suivis, mais 46 nouveaux se sont fait inscrire.

Ils y resteront jusqu'à ce qu'il plaise à l'administration républicaine de s'emparer du *Lion d'or* ; auquel cas le propriétaire de cette nouvelle maison se trouverait dans la situation du propriétaire de l'ancienne, contraint de s'en remettre à M. Ferrouillat du soin de déclarer si le même M. Ferrouillat ou son compère Lockroy a dépassé son droit en s'appropriant le bien d'autrui.

ARRAS. — Dimanche, a eu lieu à Boulogne, dans la métropole N.-D., l'érection de la croix rapportée naguère par les pèlerins de Jérusalem. Une foule nombreuse que pouvait à peine contenir l'église remplissait, dit la *Colonne*, les cinq nefs ainsi que toutes les chapelles et le dôme de la cathédrale.

Commencée à quatre heures et demie sous la présidence de Mgr Dannel, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, cette belle fête ne s'est terminée qu'après sept heures. Le R. P. Labbé, supérieur des Jésuites qui résident à Boulogne et orateur distingué, a tenu sous son brillant langage cette foule silencieuse et avide de l'écouter.

Après le sermon, une procession aux flambeaux a eu lieu dans l'église ; les principales reliques de Notre-Dame, ainsi que les deux couronnes qui ont été offertes par la population boulonnaise à leur souveraine bien-aimée y ont été portées par différents groupes dont les hymnes pieuses alternaient pendant la marche. Ces groupes étaient composés de jeunes filles vêtues de bleu et de blanc, des élèves de l'école libre de Notre-Dame, ainsi que de ceux du petit séminaire.

Le cortège, présidé par Mgr Dannel lui-même, était vraiment imposant, non seulement par le grand nombre des membres du clergé venus de toutes les communes de l'arrondissement, mais encore par le nombre extraordinaire de laïques qui le suivaient.

CAMBRAI. — On écrit à l'*Univers* :

Je ne puis résister à la tentation de vous citer, malgré ses fautes d'orthographe et sa naïveté, la charmante petite lettre suivante, adressée à l'*Emancipateur de Cambrai* par une enfant de l'école chrétienne de Leers, commune de l'arrondissement de Lille.

Si quelques-uns trouvent la citation quelque peu enfantine, d'autres y verront, pris sur le vif et dans toute leur simplicité touchante, les sentiments inspirés dans le Nord par les laïcisations.

« Mon cher cousin,

« Vous m'avez demandé de vous écrire ce qui se passe à Leers et

de vous dire à quelle école je vais. Je profite du congé de la ducasse pour répondre à vos questions.

« Au commencement de septembre, on a envoyé de Lille une lettre pour mettre à la porte nos bonnes Dames de la Sainte-Union. Ça a fait de la peine à toutes mes compagnes, et moi j'ai dit que je ne les quitterais pas. Après trois semaines, on a vu arriver des femmes avec des chapeaux à plumes, des tournures et des *chinons*. Les gens ont dit que c'était des *lahic*; je ne sais pas pourquoi. Il y en a une qui est mariée; son homme, qui est marchand de vins, est venu aussi. Une autre s'appelle Boucherie, et elle fait l'asile pour remplacer Madame Victoire. Maman m'a dit: « Je n'enverrai plus ton petit frère à la Boucherie, car la boucherie des âmes est encore *plus pire* et plus sanglante que celle de notre boucher Vrissé. » Une petite qui a six ans a pleuré tout le temps, le premier jour en criant: « Je veux aller voir Madame Victoire. » Son papa l'a obligée d'aller dans une nouvelle classe.

« La rentrée a eu lieu le 1^{er} octobre, Il y a eu dix-huit élèves qui ont abandonné les Dames pour aller avec les *lahic*. C'est des filles de douaniers, des gens qui ne sont pas de Leers, qui ne vont pas à la messe ou qui ne *saittent* pas quoi. On raconte que ces femmes vont faire étudier le catéchisme et les prières, mais tout ça c'est pour faire semblant. Les gens qui les envoient ne veulent plus du Bon Dieu. On dit encore que les *lahic* ne sont pas fort contents, parce qu'un fermier a déclaré, au conseil *policipale*, que, si elles n'avaient pas d'élèves, elles pouvaient s'en aller.

« Tous les braves gens sont avec les religieuses. Madame la supérieure a plus de 120 élèves au patronage, et Madame Victoire en a à peu près 100 dans la chapelle de la congrégation. On ne peut pas encore faire la classe, parce que les Dames n'ont pas la permission. En attendant, on chante des cantiques et on apprend le catéchisme; c'est fort amusant.

« Vous verrez peut-être, que je ne sais pas encore fort bien l'orthographe; mais ça viendra, papa dit qu'il vaut mieux être sage que savante, et qu'il a trop de cœur pour que je devienne *lahic*.

« Je vous embrasse bien fort et lui aussi.

« Leers, le 7 octobre 1838. »

Complétons ces renseignements.

Près de 120 filles sont entrées, dès le premier jour, à l'école libre de Leers, et 90 à l'asile.

Et les institutrices laïques se sont mises à quatre — ah! sans calembour! — pour réunir la foule de 17 élèves, enfants d'étrangers ou de fonctionnaires!

A Calais-Nord, à la suite de la laïcisation des écoles de filles,

dirigées depuis nombre d'années par les Sœurs de Saint-Paul, une souscription s'élevant à 80,000 fr. a été faite par les soins du grand doyen, qui s'est inscrit pour 25,000 fr., destinée à acheter un immeuble pour l'installation d'une école libre dirigée par ces mêmes sœurs.

Cette école vient d'ouvrir. L'asile compte une centaine d'enfants. Les autres classes ont deux cents élèves. A l'école du Courgain, quartier des marins, les proportions sont les mêmes, tandis que les écoles laïques n'ont que peu d'élèves.

Le succès est le même dans tous les villages dont les écoles ont été laïcisées.

Ainsi sur quatorze maisons des Dames de la Sainte-Union, laïcisées le 2 septembre, treize sont déjà rétablies par les communes catholiques du Nord.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 18 octobre. — Le Sénat, après avoir examiné divers numéros de l'ordre du jour sans importance, adopte les articles et l'ensemble de la proposition de loi de M. Bozérian concernant le trafic des décorations.

Lundi 22 octobre. — Le Sénat valide l'élection de M. Darbot, nommé dans la Haute-Marne.

M. FÉRAL dépose une proposition de loi tendant à l'abrogation de la loi du 4 août 1875 et à rendre aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la création d'une section temporaire du contentieux au conseil d'Etat.

M. FERROUILLAT, ministre de la justice, garde des sceaux, dit que ce projet n'a rien de politique, mais que les pourvois électoraux encombrant de plus en plus la section du contentieux et retardent toutes les autres affaires ; il considère donc la loi comme nécessaire, indispensable au bon fonctionnement de la juridiction du conseil d'Etat.

M. CLÉMENT dit que ces affaires électorales encombrant également la chambre civile de la cour de cassation. Pourquoi ne se préoccupe-t-on pas de cette situation ?

Le projet, critiqué par M. CAZOT, est défendu par le rapporteur et renvoyé à la commission.

Mardi 23 octobre. — On reprend la discussion du projet concernant

la création d'une nouvelle section de contentieux au conseil d'État. Le projet est adopté par 167 voix contre 57.

On reprend la discussion du projet concernant les hypothèques légales de la femme.

Le Sénat adopte le projet et décide de passer à une seconde délibération.

M. HUON DE PENANSTER dépose une proposition humoristique tendant à la nomination d'une commission chargée de présenter un projet de révision.

Est-il utile de dire que le Sénat refuse de se suicider et repousse, avec des rires, cette fantaisiste proposition ?

Chambre des Députés.

Jeudi 18 octobre. — On valide l'élection de M. Chepié, élu dans le Rhône.

Et l'on passe à la suite de la discussion de la loi sur les faillites.

On s'interrompt un moment pour la discussion d'une interpellation de M. de Jouvencel.

M. de Jouvencel a déposé une demande d'interpellation sur la situation faite aux communes, par le décret qui permet aux desservants de louer leurs presbytères. M. BOUNGEOIS demande que cette interpellation soit remise à plus tard, parce que le gouvernement prépare un nouveau décret qui doit modifier celui qui préoccupe M. de Jouvencel. Ce dernier accepte le renvoi. Mais Mgr FREPPEL ne veut point qu'il en soit ainsi. Il reprend pour son compte l'interpellation de M. de Jouvencel, jugeant qu'il est nécessaire que la discussion précède le nouveau décret pour en bien déterminer l'esprit.

Comme M. Floquet accepte la discussion immédiate, Mgr FREPPEL monte à la tribune et développe son interpellation.

MGR FREPPEL. — Messieurs, si j'ai bien compris le sens de l'interpellation de M. de Jouvencel, il s'agit de l'ordonnance du 3 mars 1825, aux termes de laquelle les curés ou desservants chargés par l'évêque de biner dans les succursales vacantes, ont droit à la jouissance des presbytères et dépendances de ces succursales et, par suite, peuvent en louer tout ou partie, mais seulement avec l'autorisation de l'évêque.

M. de Jouvencel estime, d'après le libellé de son interpellation, que les droits de la municipalité sont sacrifiés par cette ordonnance, sous prétexte que les presbytères sont des propriétés communales.

Je ne saurais partager l'avis de notre honorable collègue, et je demande à la Chambre la permission de lui exposer mes raisons très brièvement.

Et d'abord, il faut distinguer les deux cas auxquels se rapporte l'ordonnance de 1825.

S'agit-il de communes qui ne sont ni paroisse ni succursale, ou de

succursales dans lesquelles le binage n'a pas lieu et qui possèdent néanmoins un presbytère ? Ce presbytère, aux termes de l'ordonnance de 1825, peut être amodié, c'est-à-dire mis en ferme, au profit, non pas du curé ou du desservant, qui n'existent pas dans l'espèce, mais au profit soit de la commune, soit de la fabrique, suivant que le presbytère appartient à l'une ou à l'autre.

Rien de plus juste que ce départ, fondé, d'un côté, sur le droit de propriété, et, de l'autre, sur l'absence de toute espèce de droit de jouissance de la part d'un ministre du culte.

Jusqu'ici donc, pas de difficulté. Là où il en naît une, dans l'esprit de M. de Jouvencel, c'est dans le deuxième cas, quand il s'agit d'une succursale vacante, où, en raison de l'insuffisance du nombre des prêtres, un curé du voisinage est autorisé par l'évêque à biner, c'est-à-dire à remplir régulièrement un double service religieux. Dans ce cas, l'ordonnance du 3 mars 1825 reconnaît à ce prêtre un droit de jouissance sur le presbytère de la succursale vacante et, par une conséquence logique, le droit de le louer, en tout ou en partie, avec l'autorisation de l'évêque.

C'est ce droit que M. de Jouvencel trouve exorbitant...

M. BERNARD (Doubs). Abusif.

MGR FREPPEL. — ... ou, comme dit M. Bernard, abusif; il voudrait l'enchaîner au gré de la municipalité, c'est-à-dire du nu-propriétaire.

Il ne faudrait cependant pas oublier les principes qui régissent le droit de jouissance dans notre code civil. Ou bien vous reconnaissez au curé un droit d'usufruit sur le presbytère et ses dépendances — et vous ne pouvez pas ne pas le lui reconnaître, car toutes les cours d'appel et tous les tribunaux le lui ont toujours attribué — alors vous êtes en présence de l'article 595 du code civil qui porte que « l'usufruitier peut jouir par lui-même, donner à un autre, ou même céder son droit à titre gratuit. »

Ou bien, contrairement aux textes et à la jurisprudence, vous restreignez les droits du curé à ceux d'un simple locataire. — Vous voyez que, pour un moment, je vous fais la partie belle. — Dans ce cas, vous êtes en présence de l'article 1717 du code civil, qui dit que « le preneur a le droit de sous-louer et même de céder son bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite ».

Or, il n'y a pas de loi qui interdise cette faculté aux ministres du culte. Ce n'est certainement pas l'article 72 de la loi organique du 18 germinal an X, lequel porte que les presbytères et leurs dépendances seront rendus aux curés et aux desservants.

Par conséquent, le curé doit bénéficier de cet adage qu'au point de vue juridique, ce que la loi ne défend pas, il est permis de le faire.

M. de Jouvencel s'appuie probablement sur ce fait que le curé de la succursale vacante n'occupe pas le presbytère.

D'abord, le fait ne saurait préjudicier au droit; puis le fait lui-

même n'est pas exact. Le curé n'occupe pas le presbytère d'une façon permanente, par la raison très simple qu'il ne peut pas être en deux endroits à la fois; mais il l'occupe le dimanche, quand il vient remplir son service religieux; il peut l'occuper pendant la semaine, chaque fois que les catéchismes et l'administration des sacrements l'y appellent. Si donc, pour s'indemniser du travail et des frais que lui impose le binage, il juge nécessaire de louer une partie du domaine presbytéral, par exemple un jardin qu'il ne peut cultiver lui-même, je ne vois pas pourquoi, ayant un droit d'usufruit sur le tout, il aurait besoin d'une autorisation de la municipalité!

Veillez remarquer que je raisonne suivant la doctrine qui vous est la plus favorable, celle qui attribue à la commune un droit de propriété sur le presbytère. Je reconnais volontiers que cette doctrine est celle du conseil d'État depuis 1838 et qu'elle a prévalu depuis lors dans la jurisprudence; mais vous ne pouvez pas ignorer, puisque vous vous occupez de ces matières, que cette doctrine n'a pas toujours été celle de tous les corps judiciaires, qu'elle a été, au contraire, constamment combattue par les jurisconsultes les plus éminents, tels que Berryer, Hennequin, Vatimesnil, Odillon Barrot, Dupin, de Laborde, Crémieux, Duvergier. Vous ne pouvez pas ignorer que le droit de propriété des fabriques sur les presbytères a été reconnu par un arrêt de la cour d'appel de Nancy, du 18 mai 1827, par un jugement du tribunal de Vendôme, du 13 décembre 1835, et enfin par un arrêt formel de la cour de cassation, du 6 décembre 1836.

Mais passons là-dessus. Soit : la commune est, dans une certaine mesure, nu-propriétaire du presbytère, rendu au curé par l'article 72 de la loi du 18 germinal an X. Il n'en est pas moins vrai que le curé a son droit d'usufruit, qui implique nécessairement le droit de location, comme le reconuait très bien l'ordonnance de 1825. Libre à la municipalité de demander la désaffectation par les voix légales, si elle le juge à propos; mais tant que le droit d'usufruit reste debout, le droit de location demeure inébranlable. (Très bien! très bien! à droite.)

Maintenant, si j'ai bien compris le sens de ses paroles, M. le président du conseil nous annonce que l'on va soumettre la question au conseil d'État...

UN MEMBRE A GAUCHE. — Il n'est plus en odeur de sainteté auprès de vous!

MGR FREPPEL. — ... pour avoir un avis, qui aura force de loi et qui s'imposera aux tribunaux ordinaires. Ce procédé, fort usité depuis quelque temps, ressemble singulièrement aux anciennes évocations des affaires civiles devant le conseil du roi. Que n'a-t-on pas dit avant 1789 contre ces évocations au conseil du roi — et avec raison, car je reconnais volontiers qu'il y avait là un abus à réformer; — et voici qu'on en revient à ces substitutions abusives de la juridiction admi-

nistrative à la juridiction civile! (Très bien! très bien! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Remarquez qu'il ne s'agit pas d'un jugement, mais d'un décret.

MGR FREPPEL. — Oui, mais vous vous adressez pour cela au conseil d'État qui n'a rien à voir dans l'interprétation des droits de propriété et de jouissance. Ces questions sont exclusivement du ressort des tribunaux civils. Si donc les municipalités, dont M. de Jouvencel s'est fait l'organe, élèvent des contestations sur l'usage que le curé ou le desservant peut faire de son droit d'usufruit, elles n'ont qu'à porter plainte devant les tribunaux. (Très bien! très bien! à droite. — Réclamations sur d'autres bancs.)

Permettez! Je reste absolument dans le cadre de mon argumentation qui tend à établir que le Gouvernement n'a nul besoin de modifier l'ordonnance de 1825 pour sauvegarder ce que M. de Jouvencel appelle les droits des municipalités.

Je disais tout à l'heure que toutes les questions relatives au droit de jouissance du curé sur son presbytère sont du ressort exclusif des tribunaux ordinaires. On paraît le contester aujourd'hui... (Très bien! très bien! à droite.)

Sur plusieurs bancs à gauche. Mais non!

MGR FREPPEL... on voudrait s'adresser aux tribunaux administratifs. (Dénégations sur les mêmes bancs.)

M. BERNARD (Doubs). C'est une erreur absolue!

MGR FREPPEL. — Tant mieux pour vous, si ce n'est pas là votre opinion. Et, en effet, le tribunal des conflits a décidé, le 3 mai dernier, contrairement à un arrêté de conflit pris par le préfet des Alpes-Maritimes, que les curés et desservants habitent les presbytères en vertu d'un droit de jouissance ou d'usufruit spécial, régi par la loi civile; que, par suite, les contestations relatives à l'exercice de ce droit sont de la compétence de l'autorité judiciaire.

Par conséquent, je le répète, si les municipalités dont il est question trouvent que le curé abuse, contrairement à la loi, de son droit de jouissance et d'usufruit, le recours aux tribunaux leur est ouvert. Mais alors, pourquoi voulez-vous modifier l'ordonnance de 1825? Je ne vois absolument aucune raison de prendre une pareille mesure.

M. HENRI MARMONNIER. — Pour enlever ce droit d'usufruit aux desservants.

MGR FREPPEL. — Ah! c'est pour enlever le droit d'usufruit!

Je vous remercie de cet aveu. Mais, dans ce cas, vous allez vous trouver en présence de la loi du 18 germinal an X, d'après laquelle tous les presbytères et leurs dépendances ont été rendus aux curés et aux desservants.

Vous allez donc vous heurter non seulement à l'ordonnance de 1825, mais à la loi organique du 18 germinal an X; cela me paraît fort grave. Voilà pourquoi j'ai voulu reprendre à mon compte l'inter-

pellation de M. de Jouvenel, pour inviter le gouvernement à ne pas entrer dans une pareille voie. A première vue, la question semble de minime importance, mais, comme j'espère l'avoir démontré, elle touche aux principes mêmes de notre droit public et privé.

Ces principes, l'ordonnance de 1825 les avait respectés et confirmés; je demande à la Chambre et au gouvernement de n'y porter aucune atteinte. (Applaudissements à droite.)

M. BOURGEOIS, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, répond en quelques mots que les presbytères sont en réalité des maisons prêtées par les communes pour loger les ministres des cultes. Il y a beaucoup de communes qui n'ont pas de desservants; le culte n'est exercé que par un curé d'une commune voisine. Ces communes n'en ont pas moins un presbytère, qui n'a de raison d'être que s'il est habité par un desservant à demeure.

En dehors de là, le sacrifice consenti par la commune est hors de proportion avec les services passagers que lui rend le desservant en binage.

Or, non seulement le presbytère n'est pas habité, mais le desservant voisin le sous-loue à son profit personnel. Il y a là un véritable abus dont beaucoup de communes se plaignent.

Le décret en préparation au conseil d'Etat a pour objet d'y remédier.

L'interpellation est close par l'ordre du jour pur et simple voté à mains levées.

On revient à la loi sur les faillites dont plusieurs articles sont adoptés sans discussions importantes.

Samedi 20 octobre. — La Chambre vote, après déclaration d'urgence, le projet relatif aux travaux à exécuter dans le port de Boulogne.

M. CALVINHAC dépose ensuite sa proposition tendant à imposer les opérations à termes sur les valeurs de Bourse. L'urgence est refusée et la proposition renvoyée à la commission du budget.

La Chambre revient ensuite à la loi des faillites.

On termine la première délibération. Voici le résumé des dispositions votées : Le failli non déclaré excusable restera privé de ses droits civils et politiques; le jugement déclaratif de faillite n'emporte pas de plein droit la séparation de biens : la loi aura un effet rétroactif, c'est-à-dire que les commerçants malheureux ayant actuellement obtenu un concordat pourront reconquérir la capacité civile et politique. Il y a cent ans, la théorie radicale voulait priver d'électorat et d'éligibilité les enfants mêmes des faillis, s'ils n'avaient pas soldé les dettes de leur père, et Mirabeau fut à la Constituante l'éloquent défenseur de cette doctrine farouche. Nous avons fait du chemin depuis ce temps-là.

Lundi 22 octobre. — Après avoir validé l'élection du général Bou-

langer dans la Somme, la Chambre commence la discussion du budget.

M. DARNAUD met en lumière le péril que la République fait courir aux finances de la France, et son vigoureux réquisitoire soulève les fureurs de la gauche.

Nous avons à signaler également un excellent discours de M. AMAGAT; c'est la démonstration la plus évidente des erreurs et des fautes commises par les républicains. Eux seuls sont responsables du déficit, du désarroi de nos finances, dont il n'est que temps de leur enlever la gestion si l'on veut éviter la banqueroute.

Mardi 23 octobre. — M. D'AILLIÈRES reprend la suite de son discours sur le budget — discours commencé dans la séance précédente. Il s'attache à démontrer que l'institution des nombreuses caisses créées en ces derniers temps n'a qu'un but : dissimuler le déficit en l'augmentant.

M. JAURÈS vient ensuite réfuter les arguments apportés la veille par M. Amagat et prétend que l'administration première de l'Assemblée nationale n'était pas meilleure que celle des récentes Chambres.

M. DE SOUBEVRAN vient critiquer le maintien du budget extraordinaire. Pourquoi ne pas porter toutes les dépenses de ce budget dans la loi ordinaire?

M. JULES ROCHE, rapporteur général du budget, prononce le plus long discours de la journée. Il fait appel à la concorde.

Selon lui, les deux dernières Chambres ont fait des économies. Elles ont fait certes de grosses dépenses, mais ces dépenses seront productives.

Il insiste sur la nécessité de voter le milliard demandé par le budget de la guerre. Personne ne doit, dit-il, reculer devant le sacrifice exigé par la sécurité nationale.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les étapes. — Nomination du général de Miribel. — Discours de M. de Mackau. — La congrégation de Saint-Joseph. — Rentrée de Guillaume II à Berlin. — Les élections en Prusse.

26 octobre 1888.

Le cabinet radical poursuit la fameuse « marche en avant » promise par M. Floquet. Il amorce, si l'on peut ainsi parler, ce qu'il appelle « les grandes réformes ». Naturellement, pour chacune d'elle, il n'ose pas du premier bond aller jusqu'au bout. Il ne faut pas trop effrayer d'avance ceux que l'on a l'intention de frapper. On tâchera de leur faire avaler la pillule en dou-

ceur et de les habituer peu à peu au sort qui les attend. M. Floquet en est arrivé, sous ce rapport, à sa troisième étape.

La première s'est faite sur le terrain religieux. Le projet de loi sur les associations n'a d'autre but que de préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en détruisant d'abord, en fait, les corporations religieuses. La seconde a eu lieu sur le terrain politique. Le projet de révision prépare la suppression du Sénat et le règne de la Convention. La troisième date d'hier, et elle deviendra officielle samedi prochain. Il s'agit, cette fois, de la forme fiscale dans le sens radical. Le projet de loi adopté en conseil des ministres, en vue de faire un premier essai de l'impôt sur le revenu, est destiné à conduire tout droit à l'établissement définitif de cet impôt oppressif, inquisitorial, prodigieusement inégal, qui bouleversera tous les éléments de notre organisation financière et tarira, s'il est jamais appliqué, les sources mêmes de la fortune publique.

Mais, certainement, on ne s'arrêtera pas dans cette voie révolutionnaire. Nous arriverons bientôt à une quatrième étape ; ce sera celle de l'autonomie communale, et nous verrons sans doute formuler quelque projet sur l'organisation municipale de Paris et la mairie centrale, précurseur et préparateur d'une nouvelle Commune. Ainsi se développe successivement la politique radicale que M. Floquet a accepté, dans l'intérêt de son parti, la mission de faire triompher.

Voilà donc le général de Miribel nommé au commandement du sixième corps aux lieu et place du général Février, atteint par la limite d'âge. Les feuilles opportunistes félicitent M. de Freycinet de cet acte de sagesse et de courage. Et au contraire, les feuilles radicales et boulangistes accusent le cabinet de favoriser un ennemi déclaré de la République, après avoir accusé le général Boulanger, un bon républicain, de sinistres et invraisemblables projets contre le régime démocratique.

M. de Freycinet, croyons-nous, ne mérite ni de tels éloges ni de telles remontrances. Il y a longtemps que s'agite la question du général de Miribel, et ce n'est pas d'aujourd'hui que nombre de républicains influents ont songé à faire de ce général réactionnaire un chef d'état-major général. Gambetta, notamment, imagina cette combinaison. Et il n'agissait point ainsi par inclination pour le général de Miribel, mais par désir de donner satisfaction à l'armée, qui toujours a réclamé l'éminent organi-

sateur de notre plan de mobilisation pour chef d'état-major général. Et la meilleure preuve de cet état de l'esprit militaire chez nous, c'est que depuis bien des années, officiellement ou non, le général de Miribel, a toujours été une autorité *consultée* et *écoutée* au ministère, sauf peut-être pendant l'administration du général Boulanger. Dès que M. de Freycinet fut nommé au ministère de la guerre, il voulut, non point certes par indulgence pour les opinions catholiques et monarchiques du général, mais par désir d'avoir un *secon* agréable à l'armée, prendre M. de Miribel pour son chef d'état-major général. Mais dès qu'il fut question de la chose, les radicaux, M. Clémenceau en tête, poussèrent de telles clameurs que M. de Freycinet, épouvanté, battit en retraite. Il n'était pas ministre pour veiller avant toute chose aux intérêts de l'armée, mais pour plaire aux radicaux. Voilà pourquoi la nomination du général de Miribel resta dans les cartons. Aujourd'hui M. de Freycinet l'envoie à la tête du sixième corps. C'est un beau poste, et M. de Freycinet répond aux récriminations radicales en disant qu'après tout M. de Miribel peut rendre là de grands services à la patrie en montant la garde contre l'Allemagne sans compromettre la République. Que d'autres louent le courage civique de M. de Freycinet. Nous, nous constatons qu'il n'a été courageux qu'à moitié. Ce n'est pas à la tête du sixième corps, c'est au ministère de la guerre, au poste de chef d'état-major général, que devrait être le général de Miribel.

Notons qu'au point de vue militaire, la conduite de l'officier si détesté des radicaux a toujours été irréprochable, et c'est ce que M. de Freycinet, avec un peu de courage, pourrait dire aux radicaux. Jamais le général n'a médité le moindre attentat contre la République. Au seize mai, il était prêt à marcher contre les républicains, cela est vrai; mais il ne l'aurait fait que sur l'ordre de ses chefs, et alors il remplissait son rôle de soldat. Il eût été un bon instrument, mais toute l'armée ne doit être qu'un bon instrument aux mains de ses chefs légitimes. Au fond, la haine des radicaux contre M. de Miribel vient de ce qu'ils connaissent ses sentiments religieux et politiques. Et c'est à l'honneur du vaillant officier.

L'union conservatrice s'est réunie jeudi sous la présidence de M. le baron de Mackau, qui, à l'ouverture de la séance, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Le désarroi est partout :

Dans le Gouvernement, où le désaccord le moins dissimulé a éclaté entre le président de la République et son ministère ;

Dans le parlement où les partis politiques qui forment la majorité, se déchirent et déversent les uns sur les autres les plus sanglantes injures ;

Dans le pays, où beaucoup de ceux qui ont contribué à constituer la majorité actuelle, se demandent avec douleur s'ils ne se sont pas trompés ; si cette majorité, sans programme, sans principes communs, n'ayant d'autre lien qu'une étiquette, et un pacte qualifié par leurs organes de « bêtise nécessaire » n'est pas néfaste au pays.

Seuls, vous restez fermes, unis et calmes ; seuls, dans le pays, nos amis, ceux de qui nous tenons notre mandat, restent résolus dans leur volonté, confiants dans l'avenir, parce que seuls, les uns et les autres, nous n'avons qu'une préoccupation : la France ; nous n'avons au cœur qu'une passion : l'amour de la patrie, qui domine, dirige, inspire nos actes, bien avant tout intérêt de parti ou de préférence politique.

Le moment est proche où vous aurez le grand devoir et la lourde responsabilité de réparer le mal qui a été fait, de rendre à notre infortuné pays, pour lequel les épreuves se succèdent avec tant de rapidité, la prospérité et la confiance en lui-même.

Nos adversaires le savent ; leurs journaux confessent leur défaite prochaine ; un des principaux ministres de la République, M. Goblet, l'avoue dans un discours récent où le découragement le plus complet ne prend même plus la peine de se déguiser ; enfin, l'étrange proposition de révision, déposée par le gouvernement et l'exposé des motifs qui la précèdent en sont l'aveu en quelque sorte officiel.

Au milieu de cette déroute générale, le parti républicain s'agite et se divise.

Les uns cherchent leur refuge dans la « concentration républicaine » sans en méconnaître les dangers et en acceptant d'être les instruments dociles du radicalisme ;

D'autres nous font un appel désespéré, ils oublient qu'on ne s'appuie que sur ceux qui vivent, et qu'eux, ils ont cessé de représenter un parti, une politique, une force ; la séance de lundi l'a démontré jusqu'à l'évidence. D'autres encore, afin d'essayer de surprendre l'opinion, affectent de tout mêler, et de tout confondre dans une appellation commune de « boulangisme », et les amis du général et ceux qui, comme vous, l'ayant devancé dans ses revendications, ne peuvent cependant les abandonner parce qu'il a plu au général de s'y rallier.

Vains efforts ! Vu la concentration qui, au fait, a cessé d'exister, ni

ni les avances tardives aux droites, ni les équivoques de mauvaise foi, sauveront la situation du parti républicain désormais perdue. Le flot du mécontentement populaire qui monte, emportera bientôt tous ces gouvernements d'occasion.

Les chefs des partis monarchiques, puisant dans leur conscience les inspirations les plus hautes, sont animés des mêmes sentiments de patriotisme, d'union et d'entente que chacun d'entre nous. Sans rien abdiquer, ils se réfèrent cependant à la volonté nationale, autour de laquelle tout le monde peut désormais se réunir honorablement.

C'est un grand et fortifiant spectacle, que celui auquel nous assistons, Messieurs ; je ne crois pas qu'on ait rien vu de semblable dans l'histoire de notre pays si fécond en secousses inattendues : Un grand peuple se ressaisissant, préparant dans le calme et le recueillement la victoire de l'honnêteté et du bon sens, en même temps que le relèvement de la patrie.

Voilà, messieurs, le gage certain de la victoire, car ce grand travail national a été enfanté dans le temps et dans la douleur, conditions premières du succès et de la durée.

Ce discours a été accueilli par d'unanimes applaudissements et sur la proposition d'un membre de la réunion, l'impression en a été votée.

L'importance de ce document, les fureurs qu'il soulève à gauche, ne doivent pas nous empêcher d'y faire quelques réserves.

Lorsque M. de Mackau décrit les nombreuses taches qui obscurcissent le ciel républicain, son pinceau est d'une vérité et d'un naturel auxquels volontiers nous rendons hommage.

Mais lorsque l'orateur, voulant désigner le lien qui doit unir les honnêtes gens contre le fléau républicain, assure que tous peuvent « honorablement » se réunir autour de « la volonté nationale », nous ne pouvons souscrire à ce langage sans faire une distinction tellement nécessaire, tellement indispensable, que son omission équivaldrait à l'abdication politique des députés royalistes, lesquels forment au moins les deux tiers de l'auditoire qui écoutait hier M. de Mackau.

Cette distinction, dont M. de Mackau connaît certainement la portée, consiste à dire que la volonté nationale, en tant qu'elle proclame à nouveau le pacte ancien sur lequel repose le droit monarchique, est respectable comme quiconque se tient à sa place et n'excède pas sa compétence ; mais que la volonté nationale, lorsqu'elle prétend *faire* et *créer* le droit politique au lieu de le reconnaître, cesse d'être souveraine, et consé-

quemment n'autorise plus « tout le monde » à se réunir autour d'elle.

Toute « volonté nationale » n'est donc pas acceptable, et c'est la seule réserve que nous entendions faire au discours qui a marqué l'inauguration des séances de l'Union des Droites.

Si la colonie de Cîteaux avait besoin d'être réhabilitée, la réhabilitation serait aujourd'hui complète, après l'issue du procès correctionnel qui lui a été si indignement intenté.

Les applaudissements répétés qui ont accueilli dans le prétoire la mise en liberté du Frère Gros auront partout en France un immense retentissement.

La dernière audience constitue la ruine complète du procès.

Le prévenu Jules Gros était, en effet, le seul parmi les autres accusés qui fût, en quelque sorte, revêtu d'un caractère religieux.

Le procureur de la République l'avait réservé le dernier pour donner à la poursuite un caractère de gravité qui devait atteindre la Congrégation toute entière.

Quatorze témoins avaient été assignés : devant le magistrat instructeur, ces témoins avaient porté contre le Frère Gros les plus terribles accusations.

Et qu'arrive-t-il ?

A l'audience tous déclarent que ces accusations sont fausses.

Un témoin avoue qu'il avait voulu se venger des punitions que jadis le Frère lui avait infligées ; l'autre, qu'il n'avait pas réfléchi ; un troisième qu'il avait obéi à des suggestions intéressées ; un quatrième est surpris en flagrant délit de mensonge.

Il convient de remarquer aussi que ces mêmes enfants ont été les accusateurs des autres prévenus, dont plusieurs ont été également acquittés.

L'empereur d'Allemagne est rentré dimanche matin à Berlin. Il s'est rendu directement au palais de marbre, accompagné de l'impératrice qui était venue à sa rencontre.

On commente maintenant les derniers incidents qui ont marqué son séjour en Italie. Ses adieux au roi Humbert et à sa cour ont été pleins d'effusion. Embrassades répétées des souverains et des princes de leurs maisons, poignées de main fréquentes à M. Crispi, rien n'a manqué à ce départ qui ressemblait à une séparation.

Il a disparu dans un nuage d'encens. La pluie d'or et de décorations qu'il a déversée sur les officiers de la maison du roi Humbert, sur les chefs de l'armée et sur les principaux hommes politiques a porté à son comble l'enthousiasme officiel. La presse italienne s'ingénie à renouveler les formules de sa gratitude et de son attachement pour l'hôte impérial. L'Italie a son maître.

La Prusse est à la veille d'élections pour le renouvellement de la Chambre des représentants. Tandis que la division règne de plus en plus au sein des partis politiques dont M. de Bismarck s'est servi et qu'il a désorientés, les catholiques affirment en plein soleil leur belle unité, la solidarité qui les unit avec les évêques et le Saint-Siège. C'est un exemple singulièrement fortifiant et dont plus d'un parti catholique ailleurs qu'en Allemagne pourrait s'inspirer. Deux faits dominant tout aujourd'hui : c'est, d'une part, la belle lettre pastorale de l'archevêque de Cologne, rappelant aux électeurs leurs devoirs envers leur pays et envers leur foi, et leur représentant leur devoir électoral comme sacré :

Elisez, leur dit-il, des hommes qui ont le sens et l'amour de la justice, du droit et de l'éternelle loi de Dieu, la compréhension des vrais besoins du peuple, un cœur pour les pauvres et les abandonnés, de la bonne volonté pour chercher un remède aux souffrances sociales, l'amour de la patrie et de l'Eglise ; elisez des hommes chrétiens qui reconnaissent la religion et la crainte de Dieu comme le plus solide fondement et l'assise la plus sûre de l'Etat, qui veulent imprimer le caractère chrétien à l'école et défendre les droits imprescriptibles concédés par le Seigneur à l'Eglise ; elisez des hommes décidés et d'un caractère ferme, inaccessibles aux influences et aux idées menteuses, inébranlables dans la défense du droit et de la vérité, et conscients de la responsabilité qui leur incombe comme députés.

En même temps que par la voix du digne et savant archevêque de Cologne, l'Eglise parlait à la conscience des électeurs, dans une magnifique réunion politique qui s'est tenue à Cologne, l'infatigable Windthorst s'adressait à leur raison. Jamais la cause de la justice, de la vérité, du droit, n'a été exprimée en un plus magnifique langage. Citons seulement ce passage :

Vous entendez dire aujourd'hui des côtés les plus divers qu'il n'y a plus rien à faire. Les luttes religieuses sont terminées. Une paix définitive a été signée. Un des plus habiles parmi nos adversaires est le bourgmestre Miquel, de Francfort-sur-le-Mein. il a déjà joué de

cette mélodie il y a peu de temps à Hanovre, et je l'ai écouté avec grande attention. Il s'est efforcé de parler un langage de paix et de conciliation, et, à ce titre, il s'est avantageusement distingué de ses coreligionnaires. Mais il estimait, cependant, que l'on est arrivé à une paix définitive et que nous devrions nous garer d'émettre de nouvelles prétentions. Cela pourrait donner un fâcheux exemple. Qu'est-ce donc que cela signifie ?

Et, avec une clarté merveilleuse, il part de là pour expliquer que ce que les catholiques doivent craindre avant tout, c'est le marasme, et il repousse avec une remarquable ardeur le reproche de donner aux autres un mauvais exemple. Il fait l'historique de la question scolaire, il expose avec une lucidité admirable et une éloquence qui soulève, presque à chaque phrase, des tempêtes de bravos, ce qu'est la question scolaire, sa portée, les droits et les revendications des catholiques. Il termine par une splendide revendication de l'indépendance pontificale et du pouvoir temporel qui sonne comme un généreux écho à la grande manifestation de Fulda.

PETITE CHRONIQUE

Le docteur Mackensie, ainsi qu'il l'avait annoncé, vient de publier un important ouvrage sur la maladie de l'empereur Frédéric III. Voici quelques renseignements sur ce livre :

Dans cet ouvrage, le docteur Mackensie se plaint de s'être vu refuser d'importants documents qui étaient mis à la disposition des docteurs allemands.

Il déclare n'avoir jamais entretenu d'illusions sur l'empereur Frédéric quant à son état

Les médecins allemands ont porté sur le docteur Mackensie certaines accusations qu'ils savaient fausses, dans le but de lui nuire dans l'esprit de l'empereur.

Au commencement de 1887, le docteur Bergmann reconnut que le traitement prescrit par Mackensie était le meilleur.

Le docteur Mackensie constate que le docteur Bergmann a habilement exécuté l'opération de la trachéotomie, mais la trachée fut perforée de 3 millimètres à la droite de l'intersection.

La canule employée par le docteur Brahmman était de dimensions et de forme inusitées. Il en résulta pour l'auguste malade une grave incommodité et un grand épuisement.

Le docteur Mackensie déclare que le coup mortel a été donné à l'empereur le 12 avril.

Ce jour-là la voie d'air pratiquée par la canule du docteur Brahmman, détermina une suppuration abondante de la trachée qui épuisa rapidement ce qui restait de forces à l'empereur, et abrégéa sa vie d'au moins dix mois.

Le docteur Mackensie qualifie le docteur Gerhardt de rival discrédité, et accuse, en thèse générale, les médecins allemands d'incapacité.

-- Le monument qui va s'élever à Rouen, pour honorer la mémoire de Jeanne d'Arc, aura 130 mètres de superficie et 25 mètres de hauteur. Les rampes de soubassement seront ornées de brebis et d'agneaux rappelant à la fois l'enfance de la bergère et les armes de la ville de Rouen. La statue de l'héroïne sera placée sur les arcatures d'une coupole, dominée par la statue de saint Michel, patron de la Normandie et de la France. De riches mosaïques et des marbres polychromes décoreront tout l'édifice, qui portera les armoiries de Jeanne d'Arc, de la Lorraine, de la Normandie, d'Orléans, de Reims et de Rouen.

-- L'élection sénatoriale dans la Haute-Vienne a abouti le 14 octobre, après deux tours de scrutin, à l'élection du républicain Donnet, par 402 voix contre 217 données à M. Brigueil, conservateur.

-- Une élection sénatoriale en Eure-et-Loir, qui avait lieu le même jour, après trois tours, a abouti à l'élection du radical Vinet, par 481 voix, contre 217 données à M. le marquis d'Argent, conservateur. M. Isambert, opportuniste, qui avait 185 voix au premier tour, a dû se désister devant le candidat radical.

-- Le cinquième canton de Bordeaux a élu conseiller d'arrondissement par 1,744 voix M. Jean Bordes, candidat indépendant, sans concurrent. Le même canton, ayant à élire un conseiller général, a donné 1,788 voix au radical Saugeon, et 765 à M. Charles de Faucon, monarchiste; mais, M. Saugeon n'ayant pas la majorité absolue, il y aura dimanche scrutin de ballottage. Ballottage également pour le conseil général dans le 7^e canton, où le républicain Faget a eu 415 voix, le radical Furt, 314, et M. Chabrély, conservateur, 305.

-- On se souvient peut-être du docteur Tanner qui, le premier, a jeûné pendant 40 jours, à New-York, en 1880. Aujourd'hui, il veut de nouveau faire parler de lui et de ses excentricités. Il déclare avoir étudié l'hibernation des animaux, c'est-à-dire cet état d'engourdissement dans lequel certaines bêtes passent l'hiver et pendant lequel elles ne bougent ni ne mangent, et il prétend que l'homme peut en faire autant. Le docteur Tanner va en tenter lui-même l'expérience. Il se propose, dans quelque temps, de se faire enfermer dans un cercueil sans air et de se faire enterrer. On ne devra le déterrer qu'au bout d'un nombre de jours qu'il aura fixé. On sait que les *yoghsi* indous sont arrivés à des résultats étourdissants sous ce rapport.

LE CONGRÈS DE LA QUESTION ROMAINE

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome* :

D'après le *Courrier de Bruxelles*, une nombreuse assemblée de catholiques belges se réunira en octobre à Louvain, pour protester contre la situation faite à la souveraineté pontificale depuis les nouvelles mesures prises par le gouvernement italien.

Ce journal invite les catholiques belges à imiter les catholiques allemands, qui se sont énergiquement prononcés, au Congrès de Fribourg, en faveur des droits temporels et de la liberté du Pape.

Le coup de cloche donné à Fulda et à Fribourg a retenti partout et a trouvé un premier écho fidèle et puissant en Belgique. Les catholiques belges sont les dignes frères d'armes du Centre allemand. Ils ont la même ardeur, la ténacité dans les idées et les revendications, l'esprit positif et pratique, la patience et la force, et, comme couronnement, ce tact des affaires qui les conduit, tôt ou tard, au succès. Ils ont une supériorité réelle sur les Allemands, c'est qu'ils constituent un parti heureux. Ils ont le pouvoir, la majorité, les grandes positions influentes. Ce n'est pas seulement le pays réel, c'est le pays légal et officiel.

Ce Congrès marque un réel et considérable progrès sur l'assemblée de Fribourg. Bien que la cause pontificale ait tenu le premier rang dans les travaux de cette dernière, d'autres intérêts ont formé encore l'objet de sa vaillante sollicitude. A Louvain, ce sera exclusivement un congrès spécial, que nous appellerons le Congrès de la question romaine. Pays sympathique et neutre, ne provoquant ni susceptibilités nationales ni jalousies d'aucune sorte, la Belgique est un théâtre propice pour ces glorieuses et fécondes assises de la foi et de l'action catholique. Ce qu'on a fait jadis à Malines et à Liège pour la question sociale et les grands problèmes religieux, on va le faire pour le triomphe du Pontificat romain. On sait le succès, le retentissement de ces Assemblées. Jeunes, avec quel enthousiasme joyeux n'avons-nous pas tous prêté la voix aux paroles fières, vibrantes, généreuses de Malines? Hélas! la division régnait encore parmi nous, et elle a diminué la vitalité de notre action. Mais le règne pacificateur de Léon XIII a supprimé ces causes de faiblesse, s'il y a encore quelques restes fumants ils n'entravent plus la marche régulière et majestueuse de l'Église.

L'année dernière, le Congrès social de Liège a réussi au delà de toute espérance. Et cependant, il y a des écoles sociales diverses dans le camp catholique, et ces écoles se divisent sur des points très importants, dans l'application pratique des principes fondamentaux aux conditions variées de notre société.

Cette fois, le Congrès belge ne subira aucune influence de ce genre. Nulle division, nulle différence sur la cause du Pape. La grande âme catholique pense et sent à l'unisson à travers toutes les variétés des zones et des caractères nationaux.

C'est une seule et même inspiration, une seule impulsion, une revendication qui ne fléchit devant aucune considération secondaire.

Ces faits positifs sont autant de garanties du succès. De tous côtés, les chefs et les soldats du parti catholique accourront à Louvain et prêteront le prestige de leur talent et la force de leur croyance à cette cause sainte et auguste, qui s'appelle la liberté et la dignité du Vicaire de Jésus-Christ.

C'est une croisade pacifique et glorieuse qui s'annonce. Elle réussira. Ces revendications se répandront comme un feu sacré sur le monde et produiront un de ces courants irrésistibles dont un gouvernement avisé devrait tenir compte.

On disait jadis : *la liberté comme en Belgique*. On pourra dire bientôt : *la question romaine comme en Belgique*.

Les journaux libéraux ne se prononcent guère sur cet événement. La *Riforma* n'a qu'un mot désespéré *Facciano pure!* Évidemment. Que voudrait faire la *Riforma* pour les en empêcher?

Le *Capitan Fracassa* est plus prolix et plus compromettant pour ses chefs. Entre autres gracieusetés, il prétend que les catholiques n'ont que deux buts : « Maintenir vivante dans la masse des pauvres d'esprit la *fable* du rétablissement du pouvoir temporel, et rendre à Léon XIII moins amère la pilule de la prochaine visite de Guillaume II au Quirinal. »

La *fable* de notre confrère est un ressouvenir et un anachronisme. Il y a dix ans, les organes libéraux se passaient encore cette phraséologie, mais, de nos jours, cela ne va plus...

Quant « à la masse des pauvres d'esprit », nous ne voyons pas ce que les catholiques allemands et les Belges ont à envier à nos libéraux italiens en matière d'intelligence et de courage. C'est toujours la même méthode absurde : ne rien vouloir voir, nier les faits, et préparer des désillusions au pays et au gouvernement.

La « pilule amère » du *Capitan Fracassa* n'a pas le don de nous émouvoir, et nous garderons plus de réserve que notre bouillant confrère. Cette jolie métaphore fera sans doute un singulier effet en un certain lieu, où l'on serait édifié en apprenant qu'à Rome les adversaires du Pape considèrent le *prochain voyage* de Guillaume II comme une « pilule amère » pour le Pape Léon XIII... *Sapienti sat.*

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est morose. Profitant de cette humeur chagrine les baissiers, quoique moins heureux à la liquidation de quinzaine qu'à celle de fin de septembre, ne se tiennent pas pour battus. Ils reviennent à la charge avec le projet d'impôt sur le revenu élaboré par M. Peytral et la proposition Calvinhac relative aux opérations de Bourse.

En somme, marché indécis, préoccupé à la fois par notre situation budgétaire, par les impôts en perspective et la situation monétaire qui n'a peut-être traversé qu'une courte embellie.

Bourse du 23 octobre 1888.

3 0/0.....	82 25	C. F. foncières 1879.....	488 »
3 0/0 amortissable.....	85 10	— commun. 1879.....	475 50
4 1/2 0/0.....	105 65	— — 1880.....	460 »
Crédit foncier.. Actions	1.370 »	— foncières 1883.....	390 »
Est.....	802 50	Est..... Oblig.	396 »
Lyon.....	1.305 »	Lyon.....	400 »
Midi.....	1.170 »	Midi.....	400 50
Nord.....	1.612 50	Nord.....	409 »
Orléans.....	1.322 50	Orléans.....	402 50
Ouest.....	910 »	Ouest... ..	401 »
Panama.....	282 50	Panama 4 0/0... ..	194 25
Suez.....	2.230 »	— 6 0/0... ..	352 50

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PÈLERINAGE NAPOLITAIN

Le pèlerinage napolitain a dignement couronné le 24 octobre au matin, au Vatican, la magnifique série des pèlerinages italiens qui se sont succédé aux pieds du Souverain Pontife, pendant cette année jubilaire, pour lui offrir avec leurs dons, les sentiments de toute cette véritable Italie, aujourd'hui opprimée et dénaturée dans ses aspirations. Aussi l'audience de ce jour et l'énergique discours de Léon XIII ont-ils revêtu le caractère d'une très haute importance.

Les pèlerins qui, dès la veille, s'étaient rassemblés dans la basilique Vaticane pour assister tous ensemble à la messe que S. Em. le cardinal Sanfelice d'Aquavella a célébrée à l'autel de la Chaire, et pour faire monter du tombeau du prince des Apôtres leurs prières en faveur de la liberté et de la prospérité du Saint-Siège et du Vicaire de Jésus-Christ, se sont réunis le 24, au nombre de plus de mille dans la vaste salle de la Loggia, sur le vestibule de Saint-Pierre. Le trône pontifical y avait été placé au milieu de la paroi qui relie cette salle à la Basilique et qui se trouve en face de la place de Saint-Pierre.

La nombreuse assistance, à la tête de laquelle se trouvaient NN. SS. les évêques de Pozzuoli et de Castellammare, comprenait, entre autres, des députations de la Société ouvrière napolitaine qui porte le nom même de *Léon XIII*, ainsi que du Cercle ouvrier fondé sous le vocable de l'*Immaculée Conception*.

On y remarquait également de nombreux Tertiaires de S. François, portant la devise de leur Ordre. A la tête de divers groupes de l'assistance étaient arborées les bannières des Associations représentées à l'audience.

Il y avait aussi auprès des représentants du clergé, du patriat et de toutes les classes de la société napolitaine, plusieurs de ces humbles fidèles à la foi si vive et si ardente des plus modestes conditions sociales, dans leur pittoresque costume de pêcheurs. Ils avaient apporté, comme offrande spéciale et propre de leur condition, des corbeilles remplies de magnifiques poissons qu'on eût dit encore vivants et qui ont attiré aussi l'attention

du Saint-Père, lorsqu'il est arrivé dans la salle de l'audience.

Sa Sainteté y est entrée une demi-heure après-midi accompagnée de LL. EEm. les cardinaux Sacconi, Ledochowski, Rampolla, Vannutelli, Verga, Bausa et Mazzela, ainsi que de l'Eme Sanfelice d'Aquavella, archevêque de Naples, qui venait exprimer, au nom des pèlerins, les sentiments de leur foi et de leur attachement inviolable au Saint-Siège.

Dès l'arrivée du Saint-Père, des acclamations et des applaudissements enthousiastes ont éclaté dans la salle de la *Loggia* où ils se sont répétés plusieurs fois pendant le discours de Sa Sainteté comme pour exprimer la profonde adhésion de tous à ses fermes revendications, avec cet élan et cette ardeur qui caractérisent la foi des populations napolitaines.

Ces sentiments ont été admirablement rendus par l'Adresse dont S. Em. le cardinal-archevêque de Naples a donné lecture et dans laquelle il a exprimé si éloquemment le but de ce pèlerinage qui vient participer non seulement aux joies du Jubilé, mais aussi aux amertumes et aux épreuves dont l'auguste Pontife est abreuvé aujourd'hui.

Quant à la profonde impression produite par l'admirable discours du Souverain Pontife, nous ne saurions mieux la retracer qu'en reproduisant le texte même de ce discours si grave et si important que Léon XIII a prononcé de sa voix la plus ferme, avec une vigueur vraiment extraordinaire. Aussi lorsqu'il a fini de parler, les acclamations sont devenues si générales et enthousiastes que le Saint-Père a dû attendre quelques moments avant de pouvoir prononcer la formule de la bénédiction pontificale.

Ensuite Sa Sainteté est restée encore sur le trône pour recevoir les offrandes que les diverses députations du pèlerinage lui ont fait présenter et pour admettre les chefs de ces députations au baisement du pied et de la main. A sa sortie de la salle de la *Loggia*, vers une heure et demie, le Souverain Pontife a été de nouveau l'objet des manifestations les plus vives et les plus touchantes de toute l'assistance.

Voici le discours de N. T. S.-P. le Pape :

Il nous a été donné en maintes occasions de connaître et d'apprécier les sentiments de dévouement et d'amour que le peuple napolitain professe envers le Saint-Siège et envers Notre personne. Mais il Nous a été donné de les connaître d'une manière spéciale cette année, à l'occasion de Notre

Jubilé sacerdotal, alors que les catholiques de Naples, unis en bon nombre à tant d'autres de Nos fils accourus ici de tous les pays, vinrent Nous présenter l'hommage de leurs souhaits et de leurs dons. — Nous vous voyons en bon nombre maintenant aussi pendant que l'année jubilaire approche de sa fin, et, aujourd'hui comme alors, Nous accueillons avec une vive satisfaction les sentiments que cette circonstance a mis sur les lèvres du Cardinal votre Pasteur, car ce sont des sentiments d'inviolable fidélité à ce Siège apostolique et de parfaite union avec Nous dont vous voulez partager non seulement les joies, mais aussi les douleurs et les amertumes.

Cette manifestation Nous est d'autant plus agréable qu'elle vient s'ajouter aux autres si nombreuses et éclatantes qu'il Nous a été donné de recevoir, dans le cours de cette année, des catholiques de toutes les parties de l'Italie. Très nombreux fut le pèlerinage général du mois de janvier dernier, accompli avec un véritable élan de foi, au milieu de difficultés et de contrariétés non légères; et à ce pèlerinage d'autres en bon nombre ont succédé au fur et à mesure de presque toutes les régions italiennes, et, récemment, ç'a été le tour de celui du clergé. Tous aussi ont pu être témoins de la noble et généreuse émulation avec laquelle toutes les villes d'Italie, et au premier rang, les plus importantes et les plus illustres, ont contribué au splendide succès de l'Exposition Vaticane. Ainsi l'Italie catholique dément par le fait ceux qui voudraient la faire passer pour ennemie de la Papauté, et elle proteste contre ceux qui s'efforcent de l'en séparer. Se souvenant, au contraire, des grands bienfaits qui lui sont venus des Pontifes Romains et des gloires singulières dont elle a été ennoblie lorsqu'elle leur est restée fidèle et unie, elle montre bien, au milieu des trépидations de l'heure présente, qu'elle comprend d'où elle peut espérer sa sauvegarde et son salut. Plût au Ciel que tous les Italiens le comprissent et que, plutôt que de faire la guerre à la Papauté, ils résolussent de l'entourer de ce respect et de lui rendre cette liberté qui sont dus à son rang éminent! Mais, au contraire, comme

vous le savez bien, des fils dégénérés s'efforcent, par toutes sortes de moyens et d'artifices, de la combattre et de l'avilir. Les injures et les outrages lancés chaque jour contre Nous, qui en soutenons les droits, ne connaissent plus désormais ni frein, ni mesure. On abuse de tout et l'on prend à cet effet prétexte de toute chose, comme cela advint pour les paroles que Nous adressâmes naguère au pèlerinage du clergé et contre lesquelles se déchaînèrent longtemps et avec plus de violence que jamais les fureurs des adversaires. Et cependant il n'y eut rien de nouveau dans ces paroles. Ce que Nous déclarâmes alors, Nous l'avons toujours dit dans le cours de Notre Pontificat. Toujours Nous avons déclaré que la condition présente est incompatible avec la dignité de la haute mission du Pontife Romain; toujours Nous avons réclamé pour le Saint-Siège un état de vraie liberté et d'indépendance non illusoire. Pour cette fin très haute et non pour des visées humaines, Nous avons toujours revendiqué les droits sacrés de la Papauté et une souveraineté effective. Pourquoi donc, maintenant, tant de violence d'attaques et d'injures? C'est seulement parce que des faits et des circonstances bien notoires ont rendu plus vives les haines, plus audacieux les desseins contre tout ce qui concerne les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège. Plus qu'ailleurs la lutte sévit ici à Rome, excitée et soutenue qu'elle y est par l'esprit satanique des sectes. Ici, où tout parle des Papes et de leur souveraineté spirituelle et temporelle, se sont concentrées en quelque sorte les fureurs des ennemis; ici aussi, dans de solennelles circonstances, on ne rougit pas de confirmer par de nouvelles offenses, les usurpations et les violences qui sont encore présentes à la mémoire de tous. Par là, sans comprendre les vraies et hautes destinées de Rome, on démontre qu'on veut en amoindrir la grandeur en l'abaissant à la simple condition de capitale d'un royaume, tandis que, jusque dans son ancienne histoire, elle se manifeste comme la tête et la reine du monde; et, prédestinée qu'elle est par Dieu même comme le Siège du Vicaire de Jésus-Christ, elle est et sera toujours la capitale du monde catholique. — Mais, quelque

acharnée que soit la lutte, pour Nous, qui avons la conscience de Nos devoirs, Nous n'abandonnerons jamais la défense des grands intérêts de l'Eglise et du Siège apostolique; mais, avec le secours divin, nous les défendrons avec d'autant plus de constance, que plus grand est l'effort des ennemis pour les combattre.

Pour vous, très chers fils, et que tous les catholiques fassent de même, soyez et montrez-vous toujours les constants et non timides amis de cette noble cause; la désertir, ce serait une lâcheté et un suprême malheur. Si vous voyez maintenant conjurés contre elle de nombreux et puissants ennemis, désireux de l'opprimer, vous ne devez pas pour autant être moins confiants et moins fidèles. La cause de l'Eglise est la cause de Dieu, et c'est Lui qui, avec une admirable providence, veille sur l'Eglise et lui inspire cette force invincible que, ni l'astuce, ni la violence ne réussiront jamais à dompter. Soyez réconfortés dans cette noble tâche par la grâce céleste et par la bénédiction apostolique que, de tout cœur, Nous accordons à vous, Monsieur le Cardinal, à tout le clergé et au peuple naplétain.

LE PAPE ET L'EMPEREUR

Le Pape et l'empereur! Depuis bientôt un mois, ce thème occupe la presse de tous les pays et de toutes les opinions; et, si divers qu'ils soient, les tableaux et les appréciations qu'il lui a inspirés prouvent irrésistiblement l'importance historique de la visite que l'empereur Guillaume vient de faire à S. S. Léon XIII. Il est peut-être prématuré de vouloir rechercher les conséquences de cet événement, qui a si vivement ému les hommes politiques et si profondément frappé l'imagination des peuples. Mais en soi, et abstraction faite des véritables motifs qui ont conduit au Vatican le potentat allemand, cette démarche comporte des enseignements qu'il est utile de dégager dès à présent.

Le fait, tel que l'histoire l'enregistrera et tel qu'il apparaît aux yeux des masses, a une portée immense. Le souverain qui se considère, non sans quelque apparence de raison, comme le plus puissant de l'Europe, vient, en grande pompe et avec une

déférence affichée, rendre hommage au chef d'une religion que lui-même ne pratique pas. Quel prestige, quelle puissance a donc ce Pontife? C'est un vieillard faible, captif; son pouvoir réside uniquement dans l'autorité de sa parole et dans l'obéissance respectueuse mais volontaire de millions de fidèles attentifs à recueillir ses conseils. Pour qu'une puissance de cette nature semble mériter les égards du maître d'un empire disposant de forces matérielles formidables, il faut qu'elle possède une singulière et redoutable efficacité; il faut qu'on la considère comme capable de contrebalancer les pouvoirs politiques les mieux armés; il faut qu'on préfère, par suite, l'avoir pour alliée plutôt que comme adversaire.

Tel est le raisonnement que la force des choses a imposé à l'opinion publique et dont une foule de journaux même « anticléricaux » n'ont pu s'empêcher de se faire les interprètes. Oui, la visite de l'empereur Guillaume est l'aveu, la proclamation éclatante de la puissance spirituelle de la Papauté. Ce sera pour le pontificat de Léon XIII une gloire de plus que d'avoir su amener un souverain protestant à lui rendre cet hommage, et c'est assurément une grande leçon pour notre dix-neuvième siècle auquel tant de voix de faux prophètes annonçaient qu'il assisterait à la mort du catholicisme.

Mais les détails matériels de la visite de Guillaume ajoutent encore à cet enseignement. On sait avec quelle docilité véritablement extraordinaire l'empereur s'est strictement conformé au cérémonial que la Curie romaine avait cru devoir lui imposer pour empêcher que sa conduite ne fût considérée comme une ratification de l'usurpation du gouvernement italien. Cette docilité que les organes officiels ou officieux de M. Crispi n'ont pas été seuls à trouver excessive, n'est qu'une preuve de plus de la volonté bien arrêtée du souverain allemand de témoigner au Pape sa déférence et son désir de vivre en paix avec lui. Mais elle a prouvé aussi, — on est unanime à le reconnaître, — qu'il y a toujours une *question romaine*, c'est-à-dire que la situation actuellement faite à la Papauté ne peut durer indéfiniment et qu'il faudra, un jour ou l'autre, la régler de façon à assurer au Souverain Pontife l'indépendance matérielle qui est la garantie indispensable de son indépendance spirituelle.

L'Italie officielle, la libre-pensée cosmopolite et la franc-maçonnerie ont éprouvé le plus grand dépit de cette constatation. Leur fureur, pas plus que les efforts ultérieurs des gou-

vernements italien et allemand, ne saurait empêcher qu'elle a été solennellement faite et que désormais la question romaine est au nombre de celles qui s'imposent à l'attention des nations civilisées.

Nous n'entendons pas prétendre que la visite de l'empereur Guillaume ait fait avancer la solution de cette question. D'une part, nous ignorons ce qui s'est passé entre lui et Léon XIII; d'autre part, l'attitude que le jeune monarque a prise au sortir même du Vatican, le langage qu'il a tenu au Quirinal en répondant au toast du roi Humbert, l'emphatique démonstration qu'il a faite sans aucune nécessité en allant porter une couronne d'or au Panthéon sur le tombeau de Victor-Emmanuel, ce qu'on rapporte des faits et gestes de son entourage, tout cela n'est pas de nature à donner confiance dans les dispositions de Guillaume II; tout cela, au contraire, semblerait indiquer que, de lui-même, ou sous l'inspiration de M. de Bismarck, il a joué une comédie dont on n'est pas dupe au Vatican et qui impressionnera désagréablement les catholiques d'Allemagne.

C'était, en effet, en vue principalement de donner satisfaction à ces derniers et de s'assurer sans réserve le concours du centre que cette visite avait été décidée et qu'on était résolu à la faire, quelles qu'en fussent les conditions. Mais, comme les catholiques de tous les autres pays, les catholiques allemands veulent que l'indépendance du Pape soit sincère et complète; et au moment même où leur empereur partait pour l'Italie, ils avaient hautement manifesté leurs sentiments à cet égard. Il ne saurait donc leur suffire qu'on ait rendu hommage, même sincèrement, au pouvoir spirituel du Souverain Pontife; et s'il est vrai que Guillaume II ait voulu atténuer ou même annihiler à l'égard de l'Italie l'effet politique de sa démarche au Vatican, il aura du même coup détruit totalement l'effet de cette démarche sur les catholiques de son empire.

A nos yeux, l'inconséquence du jeune empereur a plus de gravité encore. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que, s'il tenait à donner aux catholiques d'Allemagne un gage de ses bonnes dispositions, il ne tenait pas moins à nuire à la France. C'est le désir d'amener sa ruine le plus promptement et le plus sûrement possible qui a été le motif déterminant des voyages en Russie, en Autriche et en Italie. Comment croire que cette préoccupation constante ait quitté Guillaume au Vatican?

Sans doute, le gouvernement de notre république représente

pitoyablement auprès du Saint-Siège la Fille aînée de l'Eglise. La force des choses cependant ne lui a pas permis de désertier totalement son poste ni d'abandonner entièrement les traditions séculaires de notre diplomatie ; et le peu qu'il s'est vu contraint de faire a suffi pour décider Léon XIII à multiplier les preuves de sa bienveillance envers la nation française. Si l'empereur Guillaume a cru que sa visite détruirait l'influence que la bonté du Pape conserve à notre pays, il s'est trompé et il a échoué.

Peu de jours avant de le recevoir, le Souverain Pontife répétait aux jurisconsultes français qu'il comptait sur la France pour rétablir dans le monde la notion du droit et les vrais principes de la constitution des peuples. Ce n'est pas la duplicité de M. de Bismarck, ni la consécration qu'il a voulu faire donner par son souverain à l'œuvre accomplie à Rome par la ruse et la violence, qui pourront altérer la confiance de Léon XIII, et les catholiques français n'en répondront qu'avec plus d'ardeur à l'appel de leur Père bien-aimé.

(Correspondance du Comité catholique de Paris.)

L'ŒUVRE DE CITEAUX

La voilà donc jugée, cette affaire de Cîteaux, autour de laquelle la presse républicaine a mené si grand bruit ; elle est jugée, et quiconque a froidement assisté aux débats est sorti de la salle d'audience avec un haussement d'épaules. Que nous avaient donc annoncé les journaux radicaux qui menèrent violemment la campagne ? Deux cent cinquante enfants souillés, trente frères en police correctionnelle. A les entendre, il semblait que le directeur lui-même de la congrégation dût sombrer dans cette ignominieuse catastrophe. Enfin, c'était le dernier coup porté à l'édifice ruiné de l'œuvre congréganiste ; c'était la débâcle générale allant porter ses épaves pourries dans un ruisseau de vices !

On a laissé dire. On demandait la lumière éclatante : la lumière a été faite. Les débats ont eu lieu au grand jour, devant l'opinion qui voulait suivre les moindres phases de ce procès misérable. Qu'est-il sorti de tout cela ? Cinq ou six condamnations infligées à tort et à travers à de tristes individus, nullement revêtus d'un caractère religieux, et que le vénérable supérieur de l'œuvre de Cîteaux avait depuis longtemps déjà

chassés de l'établissement; une série d'acquittements s'appliquant à de pauvres diables calomniés, que le procureur de la République Larget a la satisfaction d'avoir tenus injustement sous les verrous; dix francs d'amende à un prêtre, à qui on a voulu faire une querelle d'allemand; et cent francs d'amende à une religieuse accusée, sans preuves, d'avoir corrigé trop rudement quelques moutards indisciplinés.

Eh bien, le voilà, le procès pour lequel le ban et l'arrière-ban de la presse radicale s'étaient donné rendez-vous dans le prétoire du tribunal de Beaune; le voilà, ce procès qui amena M. Sadi-Carnot à rapporter, avant le jugement, le décret proclamant d'utilité publique l'œuvre de la colonie agricole de Cîteaux. Comptons-les, les coupables, — en admettant que l'œuvre passionnée des magistrats bourguignons ne se soit pas laissé égarer par la haine, ce qui n'est rien moins que prouvé. — comptons-les; ils sont cinq, six, sept. Et voilà cette légion, cette armée de frères corrompus qui avaient, au dire du procureur de la République Larget, converti en école de libertinage l'œuvre de la colonie agricole de Cîteaux. Ah! il peut être fier du résultat obtenu; pour éclabousser les plus dignes, pour salir l'œuvre tout entière, il a fouillé les coins et recoins de la colonie; il a fouillé jusqu'aux ruisseaux; il nous apporte, non pas avec talent, mais avec un dépit aigre, l'aveu mal dissimulé de son désappointement, de sa méprise, de sa défaite. Là où il croyait trouver un foyer de corruption, il n'a déconvert que quelques fruits tarés qu'on avait depuis longtemps déjà jetés par dessus bord. Mais enfin, il avait trouvé quelque chose de sale. Il devait se montrer satisfait. Il y a ainsi des gens qui se contentent de peu!

Car il faudrait une fois pour toutes poser la question et s'entendre sur la valeur des mots. Qu'est-ce que la colonie de Cîteaux? Comment se recrute son personnel? Quel est son but?

Un jour, un homme de cœur et d'intelligence, qui s'appelait le père Rey, parcourant une merveilleuse étendue de terre, y découvre une ancienne abbaye, habitée en dernier lieu par des phalanstériens qui l'avaient abandonnée, après avoir englouti des millions dans la réalisation avortée d'un rêve creux. Cet homme a une idée féconde, un trait de lumière: Si on utilisait ces locaux, ces champs, ces plaines, en y recueillant tout ce que notre pays a d'enfants vicieux, malheureux, jetés sur le pavé de nos rues et la poussière de nos chemins? Il n'a pas le premier

sou du capital nécessaire à l'exécution de son gigantesque projet ! mais l'idée est si noble, si française, si nationale, que les coffres-forts s'ouvrent devant lui ; et c'est la ville de Lyon qui de ses deniers fonde Cîteaux.

Les locaux sont aménagés ; de tous les coins de la France les enfants arrivent, misères recueillies sous toutes les tables de cabarets, enfances flétries par le vice, incendiaires de six ans, âmes et cœurs déflorés sont reçus avec empressement. Ils sont cinq cents, ils sont mille ; ils ne connaissent que le mal. Quand ils sortiront de la colonie, ils ne feront plus que le bien. Misérables, ils seront vêtus ; ignorants, ils seront instruits ; désœuvrés, ils sauront un métier. Voilà l'œuvre, voilà le but ; et ce but a été atteint. Il ne s'agit pas de faire de la rhétorique, d'exalter une institution parce que l'idée qui l'animait au début était grande. Les chiffres sont les chiffres ; et ils nous prouvent que le résultat a dépassé toute espérance. Plus de cent mille enfants, entrés vicieux à Cîteaux, en sont sortis avec la notion du bien et la possibilité de le pratiquer.

Et parce que dans ce mélange d'enfants tarés, amenés pourris à la colonie, il s'en trouvera quelques-uns, mettez dix, mettez vingt, mettez cinquante qui, attachés à l'établissement, — d'élèves devenus surveillants, auront conservé un reste de leurs vices, vous saperez l'œuvre par sa base ? Mais ce sera plus qu'un crime ; ce sera une infamie !

Et supposez, ce qui arrive d'ailleurs, qu'une fois à même de gagner honorablement leur vie, ces enfants quittent à peu près tous la colonie, quels hommes trouverez-vous, assez oublieux d'eux-mêmes, du monde, de la famille, des moindres plaisirs, des hommes assez dévoués, pour se consacrer à l'éducation de ces enfants vicieux ? Les trouverez-vous dans la haute classe de la société ? Allez donc, dandys boulevardiers, bourgeois, hommes du monde, magistrats, allez donc vous atteler à cette œuvre d'abnégation, et tirer toute votre vie sur ce collier de misère, sans autre perspective, au bout du sillon péniblement creusé, que la satisfaction du devoir accompli !

Il s'en trouve pourtant, de ces cœurs dévoués, de ces hommes courageux qui se sacrifient à l'enfance viciée ; et qui, durant leur existence entière, s'efforcent de la ramener dans la voie du bien. Ce sont des hommes du peuple, anciens artisans, souvent anciens soldats, bouviers, vigneron, cultivateurs. Entrés là de leur propre gré, ils peuvent essayer leur dévouement à cette rude

Pierre de touche ; puis s'ils se croient assez forts pour résister à l'épreuve, contracter des vœux temporaires et redevenir libres à l'expiration d'une année. Les voilà, ces religieux qu'on dit pestiférés et dont la prétendue corruption doit s'étendre à l'œuvre tout entière.

Et pourtant, c'est ainsi qu'on a jugé ; c'est sur l'initiative d'une conscience assez haineuse pour entreprendre des poursuites contre une telle institution, que le président de notre République a signé le décret enlevant à la colonie de Cîteaux son caractère d'utilité publique. Et celui qui l'a signé est un compatriote ; un homme du pays, qui connaissait l'œuvre dans ce qu'elle avait de grand et de sublime, un homme qui avait vu le merveilleux fonctionnement de la colonie de Cîteaux ! C'est M. Carnot lui-même !

Nous aussi, nous en revenons.

A douze kilomètres de Nuits, au sommet d'une côte recouverte par les riches vignobles que dore aujourd'hui le soleil d'automne, un bourg, un village se dresse, dominant le plateau de son clocher austère. Vous suivez la longue allée de peupliers qui aboutit aux fermes, et vous avez sous les yeux le spectacle de la vie agricole dans ce qu'elle a de reposant et de grandiose. Ce sont les équipages de bœufs ramenant de la plaine une montagne de foin ; les tombereaux ployant sous les vendanges mûres, les charrues reluisantes qui viennent d'ouvrir la terre à la semence. On avance, on entend le bourdonnement d'une ruche en travail, d'une industrie active ; c'est le charron qui répare les chariots, le forgeron qui frappe sur son fer, le bûcheron qui dégrossit son bois. Qu'on entre et qu'on dise si les produits de cette jeunesse de Cîteaux ne sont pas dignes de figurer à nos expositions, où d'ailleurs ils ont si souvent remporté la médaille. Ici, c'est une ébénisterie, là, un atelier d'ajustage ; plus loin encore l'imprimerie, le brochage, la reliure, tous les corps de métiers représentés. Soudain la cloche sonne, c'est l'heure du repas ; les bras s'arrêtent et un bruit vous arrive pareil à celui d'un régiment qui passe. Ce sont les élèves de Cîteaux qui se rendent d'un exercice à l'autre, traversant les cours et les routes au son des fifres et des tambours.

Allez-vous visiter l'asile ? Le spectacle est plus curieux encore. Assis, les jambes croisées sur une estrade, des bambins de six ans, sous la direction d'une sœur, taillent des étoffes, les bâtissent et les cousent ; ce sont des tailleurs en herbe qui, avant

d'avoir l'âge de raison, savent s'habiller eux-mêmes des pieds à la tête.

C'est du commerce ! s'écriera-t-on. Eh quoi, quand les ébénistes ont sculpté leurs meubles, quand les cordonniers ont rempli leurs vitrines de chaussures, quand les tailleurs ont empilé leurs effets, les imprimeurs leurs livres, les mécaniciens leurs pièces d'ajustage, jetez-vous à la rue le produit de cette activité ? N'est-il pas juste que ces jeunes artisans recueillent le fruit de leur travail ? Mais triomphez ! Aujourd'hui ils sont dix là où ils étaient mille !

Ah ! si jamais homme, pendant cette triste campagne politique, a dû souffrir dans son honneur de directeur et de prêtre, c'est bien le digne et vénéré supérieur actuel de cette œuvre, le saint abbé Donat qu'on vient de condamner à dix francs d'amende, sous prétexte qu'il faisait enterrer en cachette les enfants victimes des brutalités de leurs maîtres. Pénétrez donc à la colonie, allez voir sa chambre. Vous y verrez une planche recouverte de paille. C'est là qu'il dort, couché après les autres, levé avant le jour. Et qu'on ne nous dise pas que c'est de la légende. Nous en venons ; nous avons vu !

En vérité, quand on a conscience d'avoir recueilli la direction d'une telle œuvre, d'avoir contribué à sa prospérité, on peut s'en aller le front haut à la barre et s'entendre condamner à 10 francs d'amende. En de pareils cas, ce ne sont pas les prévenus qui sont déshonorés !

(Soleil.)

Paul BONHOMME.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

Nous publions ci-dessous le texte et la traduction du bref adressé par S. S. Léon XIII à l'éminent cardinal Lavigerie au sujet de la croisade pour l'abolition de l'esclavage. La haute portée de ce document n'échappera point à nos lecteurs. En félicitant dans les termes les plus expressifs et les plus affectueux l'infatigable prélat du zèle qu'il déploie au service de cette grande cause humanitaire et chrétienne, le Saint-Père la recommande de nouveau instamment aux sympathies et à la généreuse coopération de toutes les nations. Et il donne lui-même l'exemple de cette coopération en prélevant sur les ressources qu'il tient de la piété filiale des catholiques une somme

destinée à être répartie entre les divers comités de l'œuvre anti-esclavagiste. Cet appel du Père commun des fidèles en faveur des victimes sans nombre que fait encore chaque année l'horrible fléau de la traite des nègres sera entendu partout où se trouvent des cœurs compatissants, des âmes que révolte l'injustice et qui ont conservé quelque notion de la dignité humaine.

Si quelqu'un de nos lecteurs pouvait hésiter encore, qu'il lise la lettre si émouvante du Vicaire de Jésus-Christ, et il ne résistera pas à cette parole apostolique plaidant avec des accents si pénétrants, la cause de nos malheureux frères esclaves. Quand une œuvre est recommandée de la sorte par la plus haute autorité qui soit sur la terre, il n'est plus permis ni possible à des cœurs chrétiens de lui marchander leur concours : ils s'y donnent tout entiers, en répétant ce cri de nos pères : « Dieu le veut ! »

Voici le document dont il s'agit :

A notre cher fils Charles-Martial Lavigerie, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, archevêque de Carthage et d'Alger.

LÉON XIII, PAPE

Notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Pressé par Notre charité, Nous vous avons confié une œuvre à coup sûr grande et difficile, en vous demandant de tenter généreusement, par tous les moyens en votre pouvoir, de mettre fin en Afrique à l'esclavage de tant d'infortunés. Vous l'avez acceptée avec tant de dévouement qu'il était facile de voir avec quel cœur et quelle élévation de sentiment vous agissez lorsqu'il y va du salut des hommes. Nous voyons maintenant par vos lettres que votre zèle pour cette entreprise augmente chaque jour votre ardeur et votre courage, et que non seulement vous ne refusez pas des travaux même excessifs, mais qu'encore vous les désirez et vous les recherchez. C'est pourquoi Nous ne pouvons et même Nous ne devons pas tarder plus longtemps à vous témoigner, comme Nous le faisons par ces lettres, que Nous approuvons grandement les commencements de votre entreprise et que Nous sommes heureux de les voir aussi louer sans retard par les évêques. Nous

souhaitons et nous demandons à Dieu que vous obteniez, dans une cause si noble et si excellente, tout le succès que vous désirez. Ce qui est fait déjà Nous permet, du reste, d'avoir confiance, avec le secours de la grâce divine, dans les résultats ultérieurs. Les souverains de l'Europe sont d'accord qu'il convient de s'opposer à un si grand mal, avec plus de force que par le passé. Ils en sont convenus à la conférence de Berlin. Nous voyons aussi que la pitié d'un très grand nombre de personnes privées a été excitée par vos lettres et par vos discours, et cela, comme votre rapport écrit Nous le confirme, non seulement parmi vos concitoyens, nation toujours magnanime, mais encore parmi les Belges, toujours prêts aussi par nature à venir au secours des misères d'autrui; parmi les Anglais qui, depuis si longtemps, ont si bien mérité de la cause des esclaves noirs, et parmi les catholiques de l'Allemagne et ceux du Portugal, dont la piété Nous permet de tout attendre. Nous ne doutons pas enfin davantage que les Italiens et les Espagnols ne deviennent, avec le même cœur, les promoteurs et les auxiliaires d'une telle œuvre. Si, en faisant simplement mieux connaître l'infâme et horrible esclavage africain, vous avez pu enflammer ainsi tout d'un coup les esprits et les porter à chercher sans délai des remèdes à un tel mal, en excitant ces vifs sentiments d'humanité et de charité chrétienne, Nous avons le droit de penser que l'approbation et la faveur que vous avez obtenues déjà de l'Europe assure pour l'avenir son concours et son appui.

Nous ne vous exhorterons donc pas, car de quelle exhortation aurait besoin un si ardent courage? mais Nous vous féliciterons de ce que vous êtes disposé à continuer cette œuvre, par la grâce de Dieu, avec le même zèle et la même constance. Certes vous ne pouvez employer nulle part ailleurs plus utilement votre charité épiscopale, et il n'est guère d'œuvre où vous puissiez mieux mériter du nom chrétien. La liberté est, en effet, à un titre égal, le bien propre de tous les hommes, et elle n'est pas moins fondée sur le droit chrétien que sur le droit naturel. Si quelques-uns ont osé dire que l'Eglise a, dans d'autres temps, favo-

risé l'esclavage ou qu'elle n'a pas assez travaillé à l'abolir, ceux-là ne se montrent ni reconnaissants envers elle, ni instruits des faits véritables, car l'histoire établit avec évidence ce que les hommes apostoliques ont fait pour une telle cause, même en Afrique, et ce que, dans cette ville de Rome, capitale du monde catholique, les Souverains Pontifes ont entrepris dans le même but. Pour vous, ne doutez point que Nous ne cherchions à aider, par tous les moyens en Notre pouvoir, vos projets et votre zèle. Recevez, comme preuve de cette volonté de Notre part, les trois cent mille francs que Nous vous envoyons de grand cœur, pour que vous les partagiez comme vous le trouverez le plus convenable, entre les conseils ou comités établis pour l'abolition de l'esclavage. Rien ne peut être plus doux à Notre cœur que de venir ainsi au secours d'hommes si cruellement traités, et Nous pensons que les catholiques de toutes les nations, dont la générosité s'est montrée si grande envers Nous, principalement pendant cette année, seront heureux d'apprendre que leur munificence a pu Nous servir aussi à réparer tant d'atroces injustices et à défendre, dans un si grand nombre de nos frères, la dignité de la nature humaine. Courage donc, Notre cher fils, et mettez votre ferme espérance dans ce Dieu qui est le Père et le Sauveur de tous les hommes. Comme gage de son appui et de Notre paternelle bienveillance, Nous donnons très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique à vous, Notre cher Fils, à votre clergé et à tout votre peuple.

Fait à Rome, auprès de Saint-Pierre, le dix-septième jour du dixième mois de l'année 1888, onzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Dilecto filio nostro Carolo Martiali S. R. E. presbytero cardinali Lavignerie, archiepiscopo Carthaginensi et Algeriensi.

LEO PP. XIII

DILECTE FILI NOSTER SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Opus tibi sane magnum et arduum, urgente Nos caritate mandavimus : scilicet ut omnia fidenter experiri, quæcumque in tua

essent potestate, velles, ad prohibendam tot miserorum in Africa servitutem. — Quod tamen ita suscepisti libens, ut facile appareret, qualem animum, ubi salus hominum agitur, quamque excelsum, geras. Nunc vero ex litteris tuis intelleximus, et alacriorem te et ardentiorē ea in re quotidie fieri, ut vel summos pro eādē labores non modo non recusare, sed appetere etiam ac deprecari videaris; proptereaque non possumus, aut etiam non debemus continere Nos, quin his apud te litteris testemur, probari Nobis vehementer cœptus istos tuos, in quibus ipsis pro merito commendandis haud segnes extitisse Episcopos, et scimus et lætamur. Ceterum eum tibi optamus precamurque exitum, quem par est in caussa tam nobili bonæque consequi. — Atque initia quidem satis jubent confidere, si Deo placet, de reliquis. Consentiant enim summi Europæ Principes, quod anno MDCCCLXXVIII in conventu Berolinensi sponderant, obviam animosius eundem tam ingenti malo. — In privatis autem hominibus videmus plurimorum misericordiam litteris abs te ac sermone commotam: idque, ut epistola tua confirmat, non modo apud magnanimum genus cives tuos, sed etiam apud Belgas in alienarum solatia calamitatum et ipsos naturâ paratissimos; et apud Britannos de mancipiis Æthiopum diu multumque meritos, et apud catholicos e Germania, de quorum pietate, quemadmodum etiam de Lusitanorum, nihil est tam magnum quod non jure expectemus. Pari autem propensione voluntatis et Italos et Hispanos fautores operis adjutoresque futuros, nullo pacto ambigimus. Si servitutis Afrorum indignissimæ teterrimæque plenior aliquanto cognitio continuo inflammavit animos, et ad quærenda remedia fecit alacres, humanitatis simul caritatisque christianæ sensibus magnopere excitatis, non inepte conjicimus, quantum ex Europa approbationis gratiæque hæcenus impetravisti, tantumdem operæ ac liberalitatis te posthac impetraturum. — Itaque non hortabimur te, neque enim hortatione indiget tam actiosa virtus, sed potius gratulabimur, quod pergas isto animo constantiæque. Deo auspice, cœpta persequi. Certe nusquam episcopalem caritatem tuam utilius collocaveris, nec ultra propemodum re merueris de christiano nomine melius. Est enim cunctorum æque hominum, non minus christiano quam naturali jure, sancita libertas: Ecclesiamque si qui criminantur aut ullo tempore fuisse servituti conniventem, aut non satis de eadem tollenda laboravisse, ii nec gratos se, nec gnaros rerum probant, cum luculente historia loquatur quid hanc ad rem viri

apostolici in ipsa Africa, quid ex urbe Roma, principe catholici orbis, summi Pontifices præstiterint. Tu vero ne dubites quin rebus omnibus, quibus possumus, consilia Nos industriamque tuam simus adjuturi. Cujus voluntatis Nostræ quasi pignus habeto argenteos italicos nummos *ad ter centum millia*; quam tibi summam perlibentes destinamus, ut in collegia, seu *comitatus* abolendæ Afrorum servituti institutos, opportune cures partiendam. Nihil profecto optatius esse Nobis potest, quam ferre opem hominibus tam inhumane vexatis : ipsosque ex omni gente catholicos, quorum eximia erga Nos, hoc nominatim anno, liberalitas extitit, nosse juverit, munificentia suæ fructus huc etiam adhibitos, nimirum ad propulsandas tam immanes injurias, tuendamque in tot fratribus nostris humanæ personæ dignitatem. — Macte animo, dilecte Fili Noster, spemque maximam in parente ac servatore cunctorum hominum Deo reponere : cujus munerum auspicem paternæque Nostræ benevolentia testem tibi et clero populoque tuo universo Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die xvii Octobris An. MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri undecimo.

LEO PP. XIII.

Le cardinal Lavigerie continue dans les *Missions catholiques* la publication de son mémoire important dont nous avons déjà parlé. Nous en signalons particulièrement les passages suivants relatifs au rôle glorieux de la Papauté dans la question de l'esclavage africain :

Ce que je viens de dire de l'esclavage africain en donne, à la vérité, une horrible idée, mais j'ajoute, une fois de plus, que cette idée n'exagère en rien les faits. Je ne suis, du reste, animé en tout ceci que d'un seul désir, celui de faire connaître au monde chrétien la situation de nos malheureux noirs. Je ne trouverai donc à me contredire que des personnes intéressées.

« Il me serait facile, à l'occasion, de révéler le genre d'intérêt
 « le plus souvent peu avouable qui fait parler chacune d'elles,
 « depuis ceux qui ont la responsabilité politique d'un pareil état
 « de choses, ayant pris l'engagement de le faire cesser, jusqu'à
 « ceux dont la haine préfère voir se perpétuer l'esclavage que
 « d'accepter qu'il soit aboli sur l'initiative de l'Église. Ils crai-
 « gnent plus que tout le reste qu'elle ne reçoive l'honneur d'une
 « telle initiative. »

C'est cependant ce qu'ils ne sauraient empêcher désormais.

Il est bien évident à tous les yeux que, jusqu'à ces derniers mois, les révélations sur la traite africaine qui commencent à émouvoir profondément l'opinion, n'avaient causé en Europe aucune impression durable...

... Chose remarquable! ce n'est pas que les faits eux-mêmes fussent ignorés. En Afrique, on les savait pour toutes les régions voisines des possessions européennes. En ce qui me concerne, j'étais instruit par les missionnaires d'Alger que j'avais envoyés jusque dans l'intérieur, mais, en Algérie même, mon clergé, principalement celui qui était employé dans les centres de l'extrême sud, nos administrateurs, nos généraux, savaient parfaitement que, dans le Sahara et le Soudan, l'esclavagisme régnait en maître au-delà de nos frontières et que, souvent même, il tentait secrètement de les franchir.

On voit au point de vue moral et humanitaire de l'esclavagisme africain, le seul dont je me préoccupe spécialement ici, quelle était l'indifférence commune, même de la part de ceux qui en auraient pu voir de près les horreurs. On ne le voit pas moins par le peu d'effet pratique que produisaient sur l'opinion les ouvrages si intéressants néanmoins et depuis longtemps publiés par les explorateurs africains, comme les Livingstone, les Nachtigal, les Schweinfurth, les Speke, les Cameron. Mais tout d'un coup, à cette indifférence qui régnait partout, même en Angleterre où la société antiesclavagiste n'existait plus guère que pour la forme, ont succédé dans toute l'Europe un réveil et comme une passion générale.

A quoi cela a-t-il donc tenu? A qui devons-nous d'être passés du sommeil à l'action, et de cet oubli d'un mal qui croissait chaque jour dans l'ombre, à la volonté pratique d'y mettre un terme?

Je n'ai pas ici à parler de moi, autrement que pour rappeler le rôle du chef de l'Église et constater la gloire qui n'appartient qu'à lui seul. Je dirai donc simplement que, remplissant le devoir de ma charge, j'ai fait connaître au Saint-Père, en lui rendant compte de mes missions, mes inquiétudes pastorales et ce que j'apprenais des ravages de la traite dans l'intérieur; c'est à peu près ce que j'ai fait dans la première partie de cette lettre pour les lecteurs des *Missions catholiques*. Mais qu'aurait été ma parole, si elle était restée secrète et si elle n'avait pas reçu son efficace de la mission publique que me donna le Vicaire de Jésus-Christ?

C'est de ce jour-là, c'est-à-dire du mois de mai de la présente année 1888 que date ce mouvement nouveau des esprits. Quelques-uns ont beau dire maintenant que ce mouvement est l'œuvre de la philosophie. Je ne méconnais pas la vérité des principes par lesquels la philosophie, éclairée par dix-huit siècles de christianisme, a condamné et flétri l'esclavage, ni ceux sur lesquels s'appuie aujourd'hui l'économie politique, pour en montrer les résultats funestes ; mais je constate qu'en fait, au 1^{er} janvier 1888, ni la philosophie, ni l'économie politique, ni les assemblées, ni les gouvernements n'avaient pris en main, d'une manière pratique, la cause de l'esclavage africain, et que, depuis le mois de mai de la même année, cette cause s'agite dans tous les esprits et dans tous les cœurs. Que s'est-il donc passé entre ces deux dates ? Simplement ce fait, que le Souverain Pontife faisant écho aux longs cris de douleur de l'Afrique intérieure, a jeté lui-même un cri puissant qui a réveillé le monde chrétien. Ce cri, il l'a jeté dans l'Encyclique *In Plurimis*, adressée aux évêques du Brésil pour les féliciter de l'abrogation de l'esclavage dans cet empire, et pour leur donner des conseils de sagesse et de zèle. C'est à ce moment que, voyant le fléau détruit enfin dans les Indes occidentales, il a tourné ses regards vers l'Afrique et porté résolument les premiers coups à son esclavage...

... Mais ce n'est pas tout, et cette encyclique solennelle n'était que le prélude d'une scène attendrissante et sublime, qui devait se passer aux pieds mêmes du Vicaire de Jésus-Christ, afin de consacrer à jamais la part qu'il allait prendre à cette œuvre de libération et de vie, qui doit marquer la fin de ce siècle. Le lendemain même du jour où était lue à Rome l'Encyclique sur l'esclavage, Léon XIII voulait recevoir au Vatican le pèlerinage africain, venu pour prendre part aux fêtes de son jubilé sacerdotal. Là se trouvait, à côté des évêques, des prêtres, des missionnaires, un groupe de noirs chrétiens, autrefois rachetés de l'esclavage et depuis élevés par nous, avec les ressources de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance. J'eus la consolation de les présenter au Vicaire de Jésus-Christ.

... Léon XIII, tendrement ému, voulut lui-même prendre la parole et dans le langage le plus paternel et en même temps le plus élevé, il renouvela les exhortations de son Encyclique...

Je n'ai donc fait qu'obéir à la voix du Vicaire de Jésus-Christ et c'est à lui, c'est à l'Église dont il est le chef et le guide,

qu'appartient tout l'honneur de cette campagne que ses ennemis envient aujourd'hui.

Mais c'est en vain qu'on voudrait donner le change à l'opinion. Les faits, les dates, l'*Encyclique*, les discours sont là pour protester contre une usurpation aussi audacieuse.

Nous y pouvons joindre en France la grande voix de l'épiscopat qui a voulu s'associer tout entière à celle du Vicaire de Jésus-Christ. J'ai déjà reçu, en effet, des lettres d'adhésion chaleureuse à la croisade ordonnée par le Saint-Père, de la part de tous les cardinaux, de tous les archevêques français, de presque tous leurs vénérables suffragants. Quelques-uns avec une haute éloquence, tous avec l'accent de la charité et de l'indignation apostoliques déclarent qu'ils s'associent à l'initiative, aux sentiments du Vicaire de Jésus-Christ.

Il en est de même dans les autres pays chrétiens. En Belgique, en Angleterre, en Allemagne, la voix de Léon XIII trouve un écho profond. Elle retentit en Portugal, en Espagne et jusqu'en Amérique. Les associations se forment et se disposent à agir. C'est l'Eglise entière dans son chef, dans ses pasteurs, dans ses fidèles, qui, dans un sentiment nouveau, reprend, ainsi que le disait récemment le conseil antiesclavagiste de France, l'ancien cri des croisades : « Dieu le veut ! »

« Il veut que les droits, la liberté, la dignité de la nature humaine ne soient pas plus longtemps violés.

« Il veut que, dans la mesure de notre pouvoir, nous contribuions tous à arrêter le sang qui coule à flots sur les hauts plateaux de l'Afrique.

« Il veut que, pour faire cesser ces crimes, chacun de nous sacrifie un peu de son or, et quelques-uns qui en auront l'héroïsme, leur vie même, s'il le faut. »

L'EUCARISTIE ET LES ŒUVRES DE RAPHAEL

par le M. comte GRIMOUARD de SAINT-LAURENT.

Nous achevons aujourd'hui notre résumé des Etudes de M. le comte de Grimouard de Saint-Laurent sur les rapports de l'Eucharistie et de l'art chrétien, en donnant l'analyse de celle que nous n'avions point fait connaître encore (1).

(1) Voir les livraisons du 13 et du 27 octobre.

Dans l'Eucharistie Dieu pour se donner à nous et pour obtenir que nous nous donnions à lui, se cache autant qu'il est possible de se cacher : mais il cache avec lui tout ce qu'il a fait de meilleur, de plus fécond, et tout ce qu'il prépare de plus éclatant. Par l'Eucharistie, son règne, dont nous demandons chaque jour l'avènement, vient au dedans de nous : il ne lui reste qu'à se manifester dans tout son éclat.

Cela n'aura lieu qu'au ciel. Mais à l'Eglise de la terre incombe la tâche de travailler, par la liturgie, par l'art, par tous les moyens, à manifester déjà cet adorable Sacrement, autant que la chose est possible : *quantum potes, tantum aude*. L'art particulièrement, dont le propre est d'être l'expression visible de l'idéal invisible, doit s'appliquer d'autant plus à cette manifestation, que l'Eucharistie est tout à la fois la plus parfaite des œuvres de Dieu et, à beaucoup d'égards, la plus cachée.

L'art chrétien a donc dû dès l'origine s'inspirer de cette grande pensée. Toutefois dans les premiers siècles, l'Eucharistie n'est guère représentée que par des symboles qui, tout en l'exprimant, restent des voiles. Il y avait alors la loi du secret ; peut-être aussi voulait-on, en une certaine mesure, rester dans l'esprit même de ce Dieu caché, et ces symboles étaient-ils assez clairs pour des âmes entièrement possédées par la foi.

Au moyen âge l'Eucharistie fut plus hautement célébrée, dans la liturgie, et le souffle divin inspira à l'Eglise la fête du Saint-Sacrement. Dans le domaine de l'art, la cathédrale d'Orvieto, construite alors pour recevoir le corporal du miracle de Bolsène, est, avec son rétable en émail et ses fresques, un très remarquable monument élevé à la gloire de l'Eucharistie. Cependant, si nous cherchions dans l'art une manifestation solennelle, qui réponde à l'éclat d'une procession du Saint-Sacrement, il nous faut attendre jusqu'à Raphaël. Cette mission était réservée à son génie ; il n'avait point la sainteté de Fra Angelico ; mais celui-ci, avec cette sainteté, n'avait point les dons nécessaires pour une si grande œuvre, et d'ailleurs il a peint plutôt le crucifix que l'Eucharistie.

Il est vrai que, si l'Eucharistie contient en réalité le Dieu dont le crucifix est seulement une image, l'art ne peut présenter le Saint-Sacrement lui-même qu'à l'état d'image ; et les deux images, celle du crucifix et celle de l'Hostie consacrée, ayant au fond la même signification, peuvent servir également bien

pour nous faire honorer le Seigneur, soit en tant qu'il est mort pour nous, soit en tant qu'il se donne à nous. Mais ce que nous cherchons, c'est une représentation ayant trait directement à l'Eucharistie.

La grande composition de Raphaël sur ce sujet est celle qu'on appelle la *Dispute du Saint-Sacrement* et qui représente son triomphe (1). Cette composition est vraiment splendide. Une autre œuvre plus modeste, mais très parfaite, c'est une figure de la Foi, en contemplation devant le calice et l'Hostie, qui se voit aussi au Vatican; là Raphaël semble avoir égalé Fra Angelico pour la suavité des affections saintes.

Mais si cette figure est plus parfaite en soi, la *Dispute du Saint-Sacrement*, par la grandeur de la conception, l'emporte de beaucoup; c'est vraiment là le chef-d'œuvre de Raphaël et de l'art chrétien. Ce n'est pas qu'on ne puisse y trouver quelques défauts; plus on examine de près l'œuvre d'un saint, comme Fra Angelico, plus on y découvre de charmes; l'œuvre d'un artiste moins saint laisse au contraire apercevoir des lacunes, et c'est le cas de Raphaël; mais dans la peinture qui nous occupe, ces imperfections disparaissent devant la grandeur de l'ensemble.

Dans ce tableau, le Saint-Sacrement exposé, occupe le centre, et de chaque côté est représentée l'Eglise de la terre, par les principaux personnages qui en ont marqué les divers époques, et spécialement l'Eglise enseignante, par les docteurs; c'est dire que l'objet le plus élevé de la foi et de l'enseignement de l'Eglise est, sur la terre, l'Eucharistie et que l'Eucharistie est la source de la lumière pour l'Eglise. Si les saints ont affirmé que le crucifix nous apprend toutes choses, il faut affirmer cela davantage encore de l'Eucharistie, car elle est la consommation des mystères de la croix comme de tous les mystères, et elle contient en réalité ce Verbe de Dieu qui est la source de lumière pour nos âmes et dont le crucifix offre seulement l'image. Du reste, cela n'empêche point que dans l'art, qui lui-même ne peut donner que des images, celle du crucifix et celle de l'Hostie sainte s'allient admirablement, comme nous l'avons remarqué, et concourent à un même enseignement.

Cette présidence qui appartient au Saint-Sacrement dans la

(1) *Dispute* signifie ici joute des intelligences pour exalter le Saint-Sacrement

grande école des vérités divines qui est l'Eglise, est admirablement rendue dans la composition de Raphaël; et de plus, comme l'Eglise de la terre ne fait qu'un avec celle du ciel et que Jésus-Christ résidant au Saint Sacrement est le même qui règne au ciel, l'artiste nous montre dans la partie supérieure du tableau, l'assemblée des saints au ciel, présidée par Jésus-Christ en personne, tout comme l'assemblée inférieure est présidée par le Saint-Sacrement : avec Jésus-Christ est figurée l'adorable Trinité tout entière; et ainsi rien ne manque pour faire un ensemble merveilleusement complet.

La *Dispute du Saint-Sacrement* nous fait voir la foi doctrinale de l'Eglise; le tableau qui a pour sujet le *Miracle de Bolsène* nous fait voir sa foi pratique; car là encore, bien qu'à propos d'un fait particulier, ce qui est représenté est un idéal : le Sauveur confirmant par une manifestation miraculeuse la certitude de sa présence réelle que nous donne sa parole, et l'Eglise considérant avec foi et reconnaissance ce nouveau témoignage d'amour qui confirme sa foi (1). L'artiste a représenté le moment de la messe où s'accomplit le miracle, c'est-à-dire où apparaît le sang qui a laissé son empreinte sur le saint Corporal; et en face du célébrant il a peint le souverain Pontife agenouillé, — sous les traits de Jules II qui régnait de son temps. C'est d'autant plus une fiction que le Pape contemporain du miracle, Urbain IV, se trouvait à Orvieto, et non à Bolsène, quand ce prodige arriva. Mais par cette fiction même, l'artiste montre que son tableau est une profession de foi qui doit s'entendre de tous les temps et de tous les lieux où, sous l'autorité du chef de l'Eglise, se célèbrent les mystères eucharistiquess.

Derrière le Pontife sont les prélats de sa cour, puis les gens de sa suite; derrière le prêtre, les clercs de service et un peu plus loin des groupes de fidèles. On peut juger que Fra Angelico eût donné à la physionomie de ces divers personnages un sen-

(1) Au moment où un prêtre vertueux mais assailli de tentations contre la foi à la présence réelle, célébrait la messe dans l'Eglise de Sainte-Christine à Bolsène, l'hostie parut entre ses mains couverte de sang, dont les gouttes imprégnèrent le Corporal. C'était en 1263. Le Pape Urbain IV, qui se trouvait alors à Orvieto, tout proche de Bolsène, prescrivit une enquête; se fit apporter à Orvieto le Corporal ensanglanté; et l'impression profonde que produisit en lui ce fait indéniable, se joignant aux communications qu'il avait reçues de la bienheureuse Julienne, acheva de le décider à établir la fête du Saint-Sacrement.

timent plus exquis de piété. Cependant, quant à l'ensemble, Raphaël a exprimé avec charme et avec grandeur la pensée chrétienne ; et pour ne la comparer qu'avec lui-même, il resterait seulement à désirer que, dans ce tableau, comme dans la *Dispute du Saint-Sacrement*, il eût mis une piété aussi pure que dans sa petite figure de la Foi.

LE CONGRÈS DES JURISCONSULTES CATHOLIQUES FRANÇAIS A ROME (1).

Messieurs,

Je ne répondrais pas à votre attente si mes paroles n'étaient pas aujourd'hui l'expression de la joie et de la reconnaissance dont nos cœurs sont remplis.

Nous sommes à Rome ! C'est dans la ville des Papes, dans la capitale du monde chrétien, que s'ouvre le treizième congrès des juristes catholiques français. Le Vicaire de Jésus-Christ a daigné accueillir la demande dont Mgr de Grenoble a bien voulu se faire l'interprète. Grâce à la bienveillante sollicitude de l'éminent ami de notre œuvre, et sous son haut patronage, nous aurons l'insigne honneur de déposer aux pieds du Maître de la Doctrine, du gardien de la Vérité, Notre Saint Père Léon XIII, le filial hommage de notre vénération et de notre amour. Nous aurons le bonheur de le voir, de l'entendre, de nous incliner sous sa bénédiction. Aussi, vous le sentez comme moi, notre Congrès de 1888 est avant tout un pèlerinage. Au pied de la chaire de Pierre, nous ne venons pas seulement remplir notre programme d'études, nous venons surtout écouter et recueillir, avec une pieuse avidité, les enseignements infaillibles de la parole inspirée, les exhortations et les conseils de Celui qui parle au nom de la Vérité éternelle et de l'immuable Justice.

Au moment où la bonté du Souverain Pontife accorde à nos travaux une si haute consécration, j'éprouve une joie singulière à me rappeler la modestie de nos débuts, et à revoir les étapes du chemin par lequel la main de Dieu nous a conduits à Rome. Vous n'avez pas oublié les circonstances dans lesquelles

(1) Discours de M. le sénateur Lucien Brun à l'ouverture du Congrès des juristes catholiques français à Rome.

eut lieu la première réunion qui fut le prélude et l'origine de nos congrès annuels.

Quelques années après des malheurs dont le récit étonnera l'histoire, notre pauvre patrie mutilée, écrasée sous le poids des exigences d'un vainqueur impitoyable, semblait respirer et renaître et notre patriotisme se laissa, un moment, aller à l'espoir d'une convalescence heureuse, et d'un prochain relèvement. Mais alors une calamité nouvelle, pire que l'invasion et la ruine matérielle, s'abattit sur le pauvre peuple de France. Le gouvernement de la nation, fille aînée de l'Eglise, tomba aux mains des sectaires. Sous le masque d'une légalité perfide, la persécution, hypocrite d'abord, puis de plus en plus violente, s'attaqua aux congrégations, à l'enseignement, à toutes les œuvres, à toutes les institutions catholiques.

Les associations et les individus menacés trouvèrent dans le barreau français le dévouement généreux que les opprimés ne lui ont jamais demandé en vain, et je ne veux pas parler de ces premiers combats sans rappeler que la magistrature, qui bientôt devait payer cher son impartialité, se montra fidèle aux traditions d'indépendance qui ont si longtemps été sa gloire. On peut compter par centaines les héros du devoir qui, noblement rebelles aux injonctions d'un pouvoir contempteur de la justice, sacrifièrent leur charge pour garder l'honneur.

Mais les agressions se multipliaient; la lutte devenait de plus en plus difficile; les catholiques militants qui avaient fondé à Grenoble la *Revue catholique des institutions et de droit* eurent alors la pensée de provoquer la création de comités de défense dans les chefs-lieux judiciaires, afin de donner à la résistance plus de cohésion et d'unité. Une première réunion improvisée et peu nombreuse, mais qui reçut bientôt de précieuses adhésions, décida qu'une assemblée des membres de ces comités aurait lieu chaque année. Cette résolution a été tenue, et douze fois nous avons eu la joie de resserrer, dans ces assises fraternelles, les liens qui nous unissent par le charme d'une amitié solidement fondée sur l'estime mutuelle et la communauté de foi, d'espérance et de dévouement à l'Eglise.

Vous ne vous êtes pas bornés à l'étude des législations actuelles et des moyens de défense que la loyale interprétation des textes pouvait offrir aux personnes et aux œuvres menacées par la judaïque habileté des juristes d'Etat. Vous avez voulu scruter la valeur juridique de cette législation elle-même,

remonter aux premiers principes du droit naturel, vous éclairer des lumières de la théologie. A chacune des questions dont l'entreprise de l'impiété moderne appelait l'examen, vous avez donné la réponse, et avec une sûreté de doctrine à laquelle la plus haute autorité qui soit au monde me permet aujourd'hui de rendre ce témoignage, vous avez exposé la thèse de droit.

Je dis la « thèse de droit », et quoique l'orgueil rationaliste se réclame d'un prétendu droit nouveau, je refuse de dire : le droit ancien. Le droit n'a pas d'âge ou, pour mieux dire, il est contemporain du premier acte de la puissance créatrice. Il est né des relations nécessaires entre Dieu et ses créatures, et des créatures entre elles conformément au plan divin.

Ce n'est pas ainsi que l'entend la Révolution. Héritière légitime et logique des révoltés du seizième siècle, elle a, dans une charte célèbre, proclamé le principe fondamental du droit nouveau dont elle poursuit l'application radicale : « Toute souveraineté réside essentiellement dans la nation — toute autorité émane du peuple — l'homme ne relève que de lui-même. »

« Dans une société fondée sur ces principes, dit le Souverain Pontife Léon XIII, la souveraineté de Dieu est passée sous silence exactement comme si Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait en rien de la société du genre humain, ou bien comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne devaient rien à Dieu... L'Etat n'est autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-même, et dès lors que le peuple est censé la source de tout droit et de tout pouvoir, il s'ensuit que l'Etat ne se croit lié à aucune obligation envers Dieu... Là où la pratique est d'accord avec de telles doctrines, la religion catholique est mise, dans l'Etat, sur le pied d'égalité ou même d'infériorité avec des sociétés qui lui sont étrangères. »

Vous vous êtes heurtés à ces erreurs, Messieurs, vous les avez réfutées et vous avez pu constater, hélas ! dans notre législation française, et surtout dans les modifications qu'elle a subies récemment, l'exactitude du tableau que le Docteur des nations trace des conséquences des doctrines qu'il condamne dans l'immortelle encyclique que je viens de citer :

« Il n'est tenu, dit-il, nul compte des lois ecclésiastiques ; l'Eglise, qui a reçu de Jésus-Christ ordre et mission d'enseigner toutes les nations, se voit interdire toute ingérence dans l'instruction publique. Dans les matières qui sont de droit mixte, les chefs d'Etat portent d'eux-mêmes des décrets arbitraires, et

sur ce point affichent un superbe mépris des saintes lois de l'Eglise. Ainsi ils font ressortir à leur juridiction les mariages des chrétiens ; portent des lois sur le lien conjugal, son unité, sa stabilité ; mettent la main sur les biens des clercs, et dénie à l'Eglise le droit de posséder. En somme, ils traitent l'Eglise comme si elle n'avait ni le caractère, ni les droits d'une société parfaite, et qu'elle fût simplement une association semblable aux autres qui existent dans l'Etat. Aussi, tout ce qu'elle a de droits, de puissance légitime, d'action, ils le font dépendre de la concession et de la faveur des gouvernements. »

Messieurs, ne vous a-t-il pas semblé, en entendant les paroles du Souverain Pontife, revoir, dans une synthèse lumineuse, l'ensemble des travaux de vos douze Congrès ? Le droit d'association, l'enseignement, les lois du mariage, les droits de l'Etat et leurs limites, les libertés individuelles et collectives, la souveraineté et l'indépendance de l'Eglise, ses rapports avec le pouvoir civil, tous ces problèmes si bien faits pour passionner des âmes chrétiennes et des intelligences éprises de la justice, vous les avez creusés avec une patiente ardeur, puis vous avez cherché dans l'étude impartiale des « Principes de 89 » la racine, si je puis parler ainsi, des erreurs dont la société moderne goûte les fruits amers ; vous avez, contre la Déclaration des Droits de l'Homme, affirmé les droits de Dieu, la souveraineté et l'indépendance de la société catholique, et vous voici enfin prêts à couronner votre œuvre de science et de foi par la démonstration de la nécessité sociale de l'accord de la législation de l'Etat avec la législation de l'Eglise.

Ce n'est pas par un sentiment de puérile ostentation et pour me complaire dans la contemplation des travaux accomplis que je vous retrace cette esquisse de nos réunions antérieures. Mais j'ai le devoir de constater que, par la grâce de Dieu, notre vœu le plus cher a été accompli, puisque nous avons la certitude d'être restés fidèles aux enseignements de l'Eglise. Quelle a été notre joie, lorsque la parole du Saint-Père, promulguant, au milieu du trouble des intelligences, des luttes homicides des peuples et des angoisses de l'humanité, la règle de la constitution chrétienne des Etats, nous a confirmés dans la vérité des doctrines que nous avons persévéramment professées ! Nous avons eu le bonheur de constater que nous n'avions rien à retrancher de nos affirmations, rien à modifier dans les conclusions de nos thèses. Avec quelle admiration n'avons-nous pas

lu ces encycliques qui éclairent toutes les directions de la vie morale et intellectuelle, ces enseignements incomparables où resplendit la pure lumière de la vérité religieuse et sociale, et trouvé l'expression définitive de nos plus chères pensées dans ces pages inspirées par l'esprit dont la divine assistance a été promise à la Chaire de Pierre et de ses successeurs !

Messieurs, c'est un siècle après la Révolution française, et c'est à Rome que nous venons proclamer la nécessité sociale de l'accord de la législation de l'Etat avec celle de l'Eglise. Pardonnez-moi de vous le dire, Messieurs, à cette date et dans ce lieu, je me demande si une parole humaine peut, pour la démonstration de cette vérité ajouter quelque chose à l'éloquence des événements que ce siècle a vu s'accomplir et à celle des souvenirs dont est pleine la cité où règne le glorieux captif du Vatican ?

La Révolution avait dit aux hommes : « Vous n'obéirez désormais qu'à vous-mêmes, car vous êtes l'autorité. — Vous serez tous égaux dans la paix et la prospérité, égaux dans la possession des richesses dont la vieille société théocratique avait fait le privilège de quelques-uns ; vos droits, trop longtemps méconnus, sont pour jamais la charte des nations et la loi des gouvernements qui ne tiennent le pouvoir que de vous ; la raison victorieuse déchire enfin les voiles qui cachaient aux yeux des peuples asservis les images sacrées de la justice sociale et de la liberté ; la superstition vous prosternait aux pieds d'un Dieu fait homme pour vous racheter d'une faute imaginaire, relevez-vous et, le front haut, adressez l'humanité. — Dieu qui brise les antiques entraves vous restitue la primitive grandeur de votre nature. »

Ainsi parlait le tentateur, et telle a été la séduction du mensonge, que l'une des questions les plus ardues du temps présent est celle de savoir quelle part de liberté les gouvernements chrétiens eux-mêmes peuvent, pour éviter un plus grand mal, accorder à l'erreur.

La confédération des peuples baptisés, que les siècles passés ont connue sous ce nom glorieux « la chrétienté » n'est plus qu'un souvenir. L'hérésie et le schisme ont hérité de l'antique prédominance des puissances amies de l'Eglise ; le principat temporel du vicaire de Jésus-Christ est envahi par la Révolution, et comme la foule déicide qui remplissait de ses fureurs le prétoire de Pilate, les peuples de la vieille Europe ont

poussé ce cri sacrilège : *Nolumus hunc regnare super nos!*

Il semble, hélas ! que Dieu les a exaucés. Il a livré à leurs égarements et à leur convoitises ces peuples que le poète nous montre « errants au penchant des abîmes comme des troupeaux sans pasteur. » Ecoutez les voix qui de toutes parts s'élèvent, gémissantes et irritées, comme celles des passagers d'un navire en détresse. Elles jettent à tous les vents du ciel le cri de la déception, de l'anxiété et de la colère. Où sont la paix et la prospérité promises ? Pour préparer des guerres dont la prévision seule fait frémir l'humanité, les nations armées comme les hordes barbares qui vivent de meurtre et de pillage, s'épuisent en efforts qui consomment leurs trésors et tarissent en elles les sources de la vie. Et ce n'est pas assez des périls du dehors ; il n'en est pas une qui ne redoute des déchirements intérieurs plus sanglants peut-être et plus douloureux que la violence d'un vainqueur étranger. La liberté du bien succombe sous l'iniquité des décrets dictés par la haine de Dieu et de son Église. La plainte vengeresse d'une misère, que ne console plus l'espoir des compensations éternelles, s'élève du sein des foules, asservies à un travail qui n'est plus ennobli par l'idée du devoir, ni protégé par des institutions chrétiennes, ni allégé par la charité, ni mesuré par le respect de la créature faite à l'image de Dieu. La souffrance s'indigne contre des inégalités sociales qui n'existent plus qu'au profit de la bande cosmopolite des juifs et des manieurs d'écus, ou des ambitieux sans scrupules, à qui le hasard des révolutions livre pour un moment le pouvoir. Un vent de haine souffle sur le monde et sème dans les cœurs des désirs de vengeance et d'immolation.

D'où naîtra et quand éclatera la crise suprême ? Nul ne le sait, mais chacun s'y prépare et, cependant, cette souveraineté populaire, à qui une secte corruptrice a prêché la révolte contre l'autorité de Dieu et des hommes soumis à la loi divine, semble choisir avec une étrange obstination des mandataires et des chefs qu'elle ait le droit de mépriser, comme si le respect lui pesait plus que la servitude, et si l'indignité de celui qui commande rendait l'obéissance plus facile.

Qui de vous, Messieurs, qui de vous surtout, Français, mes chers compatriotes, contestera l'exactitude de ce bilan de la banqueroute révolutionnaire ?

A qui recourir dans ce péril extrême ? D'où viendra le salut ? Ecoutez la réponse que la voix du Pasteur des peuples fait à

l'anxiété universelle : « Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Église, bien qu'en soi et de sa nature, elle ait pour but le salut des âmes et la félicité éternelle, est cependant, dans la sphère même des choses humaines, la source de tant et de tels avantages, qu'elle n'en pourrait procurer de plus nombreux et de plus grands, lors même qu'elle eût été fondée surtout et directement en vue d'assurer la félicité de cette vie. »

Ces paroles me rappellent (pardonnez-moi ce qui dans ces rapprochements pourrait paraître irrévérencieux) les mots si souvent cités de Montesquieu : « Chose admirable, la religion chrétienne, qui ne semble avoir pour objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dès celle-ci. » Elles me rappellent aussi cette prévision, moins connue, d'un sophiste contemporain : « Il n'est pas impossible que, fatigué des banqueroutes répétées du libéralisme, le monde ne redevienne encore une fois chrétien. » C'est M. Renan qui écrit cette phrase dans la préface de son *Histoire d'Israël*.

Mais revenons aux enseignements du Pape :

« Si l'Europe chrétienne, dit-il, a dompté les nations barbares et les a fait passer de la férocité à la mansuétude, de la superstition à la vérité, si elle a repoussé victorieusement les invasions musulmanes, si elle a gardé la suprématie de la civilisation, et si, en tout ce qui fait honneur à l'humanité, elle s'est constamment et partout montrée guide et maîtresse; si elle a gratifié les peuples de la vraie liberté sous ses diverses formes, si elle a très sagement fondé une foule d'œuvres pour le soulagement des misères, il est hors de doute qu'elle en est grandement redevable à la religion, sous l'inspiration et avec l'aide de laquelle elle a entrepris et accompli de si grandes choses. »

Messieurs, c'est ce qui reste dans les intelligences et dans les mœurs, dans les intelligences et dans les lois, des œuvres dues à l'inspiration de la religion, c'est cela seul qui soutient encore l'édifice chancelant sous lequel la société moderne abrite son orgueil et son ingratitude; oui, cela et cela seul retarde l'éroulement qui, avec les monuments de la civilisation, les conquêtes de la science et tous les progrès dont notre siècle est si fier, ensevelirait les éléments mêmes de toute vie sociale.

Mais l'espoir, grâce à Dieu, ne nous est pas interdit. Les enseignements du Docteur infallible ont causé dans le monde une impression qui n'est pas celle de la voix d'un mourant. Ils

sont, aux yeux des moins clairvoyants, confirmés non seulement par les malheurs et les périls des peuples asservis à l'erreur, mais encore par le spectacle incomparable dont Rome vient d'être le théâtre et le témoin. Ne semble-t-il pas en effet que, réunie toute entière dans une protestation solennelle, l'humanité ait voulu déposer aux pieds du Pontife désarmé, captif de la Révolution, un respectueux et ardent hommage à sa double souveraineté? Le Vatican n'avait pas encore vu de telles foules s'incliner sous la bénédiction du Vicaire de Dieu; jamais la glorieuse basilique n'avait entendu autant de voix chanter ensemble l'immuable *Credo* de la foi catholique. Les princes et les peuples se sont rencontrés dans une manifestation de respect et d'amour dont l'histoire de l'Église n'offrait pas d'exemple. « Le monde, écrivait récemment un philosophe qui ne se pique pas d'orthodoxie, le monde n'a jamais rien vu de pareil. Il n'est pas trace dans l'histoire d'un hommage aussi universel, rendu à une puissance purement spirituelle, par tous les peuples de la terre et par toutes les croyances sans distinction.

Quelle leçon, Messieurs, à la veille du centenaire de 1789! j'ajoute : quelles consolations et quelles espérances! Ah! vous pouvez avec assurance parler de la souveraineté de l'Église, de son droit d'accomplir librement tous les actes d'une société parfaite et indépendante; — de la nécessité sociale de l'accord des deux puissances. Ayez confiance, vous serez entendus et compris. Plus d'un événement politique de date récente démontre que ces affirmations de votre programme ont d'avance obtenu des adhésions concluantes, et que les plus fiers et les plus récalcitrants sont obligés de compter avec ce souverain sans armée, qui règne sur les âmes.

Nous ne nous faisons certes pas d'illusions, nous ne nous berçons pas de vaines chimères. Nous n'avons pas oublié que l'Hosannah des Rameaux précéda la Passion. Non, les épreuves ne sont pas finies. Nous prions Dieu d'en abrégier la durée et d'en adoucir la rigueur; nous le prions de fortifier contre elles notre foi et notre résignation. Mais nous attendons, sinon sans impatience, au moins sans inquiétude, l'aurore glorieuse de la Résurrection. Nous croyons fermement que l'Église guérira les blessures faites par la Révolution à la société humaine. Nous croyons au triomphe de la justice outragée et du droit méconnu. Les jours du règne de la négation rationaliste sont comptés;

l'hérésie de l'Etat-Dieu succombera sous la réprobation vengeresse des peuples désabusés et repentants.

Verrons-nous de nos yeux les splendeurs de cette fête des nations arrachées à la mort? Dieu le sait, Messieurs, et nous permet de l'espérer. Quoi qu'il arrive, remercions Celui qui ne trompe pas de nous avoir donné cette espérance et restons, en attendant, les enfants passionnément dévoués de la France chrétienne, et les fermes témoins de la vérité. La vérité, Messieurs, c'est le bien suprême, ce sera l'honneur de notre vie de l'avoir cherchée avec persévérance et servie avec fidélité.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Une assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu à Lille, ainsi que nous l'avons dit, du 27 novembre au 2 décembre 1888, sous le patronage de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Cambrai.

Voici le programme de ce Congrès :

1^{re} SECTION. — *Œuvres de foi et de prière*: Œuvres du Très Saint-Sacrement; Œuvres de catéchisme; Sanctification du dimanche; Pèlerinages; Œuvres pontificales; Œuvres de retraites; Œuvres militaires.

Œuvres diverses: Vœu national au Sacré-Cœur. — Adoration réparatrice par catégories sociales comme à Nîmes. — Les tiers-ordres. — Le Rosaire. — Prières pour la France. — Unions de prières pour les villes, comme à Paris et à Lille. — Apostolat de la prière. — Œuvre de la Propagation de la foi. — Œuvre de la Sainte-Enfance. — Œuvre des écoles d'Orient. — Œuvre de Saint-François de Sales. — Œuvre de Notre-Dame du Salut. — Congrégation de la sainte Vierge pour les hommes, pour les jeunes gens, pour les enfants. — Confrérie de Saint-Michel et associations de prière contre la franc-maçonnerie. — Confrérie du Crucifix. — Confrérie des pèlerins de Jérusalem. — L'Œuvre Apostolique. — L'Œuvre des missions et des églises pauvres. — La prière en commun dans les familles; la lecture de la vie des Saints; la bénédiction paternelle et maternelle. — Place à donner aux images pieuses dans la décoration intérieure et extérieure des habitations. — Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses. — Le denier des expulsés. — Actes de respect envers les prêtres. — Questions relatives aux funérailles et aux cimetières; œuvre des funérailles des pauvres; transformation des cimetières chrétiens. — La canonisation de Jeanne d'Arc. — Le culte du bienheureux Pierre de Luxembourg. — La réforme chré-

tienne du droit des gens. — Les conséquences de la nouvelle loi militaire.

2^e SECTION. — *Enseignement, propagande et art chrétien.* — Enseignement supérieur : Résultats obtenus par l'enseignement supérieur libre. — Facultés catholiques de Lille. Moyen de faciliter leur recrutement. Quêtes diocésaines et souscriptions. — Écoles de hautes études industrielles et de hautes études agricoles annexées aux Facultés catholiques de Lille. — Utilité d'une école de hautes études sociales et politiques. — Œuvres pour les étudiants.

Congrès scientifique international des catholiques ; compte-rendu.

Enseignement secondaire : Mesures projetées. — Les programmes et les examens. — Situation des établissements secondaires libres dans la région. — De la nécessité de maintenir le programme traditionnel des études classiques. — Relations entre les établissements libres d'enseignement secondaire au point de vue des méthodes, des livres classiques et du personnel enseignant. — L'enseignement de la religion dans les maisons d'éducation.

Enseignement professionnel : Nécessité de créer des écoles professionnelles catholiques. — École de commerce. — École d'arts et métiers.

Enseignement des filles : Les programmes et les examens.

Enseignement primaire. — Organisation d'écoles libres gratuites ou payantes. — Enseignement primaire supérieur dans les villes les plus importantes. — Inspection des écoles libres. — Certificats d'études pour les écoles libres. — Brevets libres. — Comités diocésains et locaux. — Programmes et manuels de l'enseignement catholique. — Livres classiques. — Recrutement des instituteurs chrétiens. — Association des instituteurs libres de la région. — Écoles normales catholiques. — Résultats de l'enseignement neutre. — Manuels d'éducation civique. — Caisse des écoles libres. — Denier des écoles. — Situation des écoles libres dans les diocèses d'Arras et de Cambrai. — Conséquences des lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire.

Société d'éducation et d'enseignement du nord de la France.

Presse, conférences et propagande. — Encouragements et concours à donner à la presse catholique. — De l'état de la presse catholique dans la région. — Moyens de combattre la mauvaise presse et d'empêcher sa propagation. — Réponses aux attaques contre le clergé et les institutions religieuses. — Le colportage. — La corporation chrétienne des publicistes. — Conférences publiques dans les villes et dans les campagnes, pour la défense des intérêts de la religion et de la société. — Bibliothèques populaires catholiques. — Bibliothèques roulantes. — Associations pour la propagation des bons livres. — Société bibliographique. — Mesures d'ordre à réclamer contre les publications et images immorales.

Art chrétien. — Société de Saint-Jean et écoles de Saint-Luc ; revue annuelle. — Modèles et moulages pour l'enseignement de l'art chrétien dans les écoles. — Études sur les objets religieux dans les diocèses de Cambrai et d'Arras. — La chaire. — Le chant liturgique.

3^{me} SECTION. — *Œuvres charitables, Œuvres sociales, législation.*
— Œuvres charitables ; Œuvres sociales : Associations et action générale : Les Comités catholiques, leur action dans la région. — L'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; son développement dans le Nord. — L'Union des associations ouvrières ; congrès d'Aurillac. — L'association catholique en regard de l'association maçonnique. — Le centenaire de la Révolution. — Devoirs des actionnaires, au point de vue chrétien, à l'égard des Sociétés industrielles et financières.

Œuvres ouvrières. — Nécessité de pourvoir de bonne heure à la formation chrétienne de l'ouvrier. — Services que peuvent rendre, dans les centres manufacturiers, les patronages, si les patrons chrétiens les adoptent comme la pépinière de leurs ateliers. — Rapports suivis du prêtre et du patron au profit des jeunes ouvriers. — Retraites ouvrières. — Congrégations d'ouvriers chrétiens. — Les Petites Sœurs de l'ouvrier ; leurs maisons de Tourcoing et de Roubaix ; leurs œuvres. — Confréries de Notre-Dame de l'Usine ; leur but ; leur fonctionnement ; leurs résultats ; leur situation dans les villes du Nord où elles sont établies. — Corporations ou syndicats mixtes. Nécessité de les établir. — Les corporations libres. Moyens de les constituer solidement. Précautions à prendre pour y maintenir l'esprit de famille et la confiance mutuelle. Les œuvres économiques qui leur conviennent ; la vie à bon marché ; l'épargne et sa bonne gestion ; les garanties de placement ; les institutions de prévoyance ; la tutelle des orphelins.

Œuvres pour les campagnes. — Syndicats agricoles créés par les propriétaires chrétiens. — Orphelinats agricoles. — De l'éducation et de l'emploi des orphelins dans les familles. — Union des propriétaires chrétiens : la Société de Saint-Michel et Saint-Remi.

Législation. — Propositions de loi relatives à la séparation de l'Église et de l'État. — Projet de loi relatif au recrutement de l'armée, en ce qui concerne les intérêts religieux. — Propositions de loi sur les congrégations religieuses et sur le droit d'association. — Application de la loi du 15 novembre 1887 sur les funérailles. — Application de la loi municipale du 5 avril 1884, en ce qui concerne les intérêts religieux. — Application des lois du 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884, concernant les impôts sur les congrégations. — Application de la loi du 27 juillet 1884 sur le divorce. — Application de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation de l'enseignement primaire. — Application de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. — Question des dons par les communes aux écoles privées.

Toutes les communications ou demandes de renseignements doivent être adressées au secrétariat général, rue Négrier, 9. MM. les rapporteurs aideront beaucoup à la bonne organisation des séances et au classement favorable de leurs travaux, en envoyant leurs manuscrits à l'adresse indiquée ci-dessus, huit jours au moins avant l'ouverture du Congrès.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Voici la liste des empereurs et souverains qui sont venus à Rome depuis Charlemagne :

Charlemagne couronné empereur à Rome, en l'an 800, dans la nuit de Noël.

Othon 1^{er}, en 962; Othon II, mort à Rome en 983; Othon III, en 998; Henri II, couronné à Rome en 1014, Conrad II couronné par Jean XX en 1027.

Henri II, celui de Canossa, couronné en 1081; Henri V, en 1112; Lothaire II, à Saint-Jean de Latran, en 1185, par Innocent III; Frédéric II, couronné en 1220, revint à Rome en 1226 et 1228.

Rodolphe 1^{er} de Habsbourg, couronné en 1272; Henri VII, couronné en 1312; Louis V, en 1328; Charles VII, couronné en 1355, par Innocent VI; Sigismond, 1433; Frédéric III, couronné en 1452.

Charles VIII, roi de France, en 1494, sous Alexandre VI.

Charles V, empereur, en 1550; Joseph II et François 1^{er}, empereurs d'Autriche, en 1769 et 1819.

Enfin le czar Nicolas 1^{er}, en 1845, sous Grégoire XVI.

Sans parler des souverains qui sont venus à Rome depuis l'établissement des chemins de fer, et qui sont nombreux et tous connus.

Autant il a semblé d'abord par les formalités extérieures que l'empereur d'Allemagne a accepté de remplir pour se rendre au Vatican qu'il traitait le Pape en souverain et qu'il professait envers son auguste personne un respect dont les maîtres actuels de Rome ont perdu l'habitude, autant, il faut malheureusement le reconnaître désormais, les incidents qui se sont produits ensuite ont contribué à donner à l'alliance italo-allemande le caractère d'une méconnaissance formelle des droits du Saint-

Siège. Il y a là deux phases bien distinctes. Dans la première, on a pu voir un hommage rendu par un monarque protestant à la plus haute autorité morale de la terre ; un égard que, par une sage politique, l'empereur d'Allemagne savait témoigner à ses nombreux sujets catholiques ! Dans la seconde, ç'a été hélas ! tout le contraire, sans doute parce qu'il est impossible de vivre dans l'intimité des sectaires italiens sans emprunter leurs propres tendances, leurs habitudes de haine et d'acharnement contre le Pape.

Dès le jour de l'audience au Vatican et pendant qu'il se trouvait encore chez le Pape, l'empereur a révélé le dessein arrêté d'avance de s'entretenir le moins possible avec le Saint-Père, de peur sans doute d'être trop gêné et impressionné par les dures mais nécessaires vérités que Léon XIII avait à lui dire. En effet, l'entretien particulier du Pape avec l'empereur a été brusquement interrompu par l'arrivée du frère de S. M. I., le prince Henri, qui venu au Vatican *avant* l'heure fixée, a voulu entrer à tout prix dans la salle particulière d'audience, aidé en cela par la prépotence du comte Herbert de Bismarck qui, malgré les observations du majordome pontifical, a fait ouvrir la porte de cette salle d'audience et a *poussé* le prince devant le Saint-Père, au moment même où Sa Sainteté demandait qu'il eût la bonté d'attendre. A cet incident à peine croyable, mais absolument vrai, s'est ajouté, le soir même de l'audience, le fameux toast que l'empereur d'Allemagne a porté au banquet du Quirinal et dans lequel il a prétendu consacrer l'unité de l'Italie avec Rome capitale. Ç'a été bien pis encore lorsque l'empereur, le jour de son départ, a fait déposer sur l'emplacement de la brèche de la Porta Pia une couronne de lauriers à glands d'or, comme celle qu'il avait envoyée, la veille, au monument de Dogali, mettant ainsi sur le même pied l'hommage à la valeur militaire déployée stérilement sur le sol africain et l'honneur qu'il a prétendu rendre à la mémoire des envahisseurs de Rome. On y a vu le digne complément de l'autre couronne que l'empereur est allé porter lui-même au Panthéon sur la tombe de Victor-Emmanuel. Mais ces témoignages déjà si clairs de la connivence du sire germanique avec les pires exploits de ses alliés ne lui ont pas suffi. Au moment même de son départ, à la gare de Rome, il s'est produit un autre incident que voici d'après les propres paroles des feuilles libérales qui l'ont signalé en des termes presque identiques :

« L'empereur, après s'être entretenu très intimement avec le roi, se montra très cordial avec M. Crispi et lui dit qu'il comptait bien revenir et lui serrer de nouveau la main dans cette *Rome intangible, vraiment intangible*. L'empereur répéta ce mot deux fois. »

Enfin, arrivé à la frontière italienne, il a télégraphié de la gare d'Ala au roi Humbert pour le remercier encore une fois de l'accueil reçu dans la *capitale de l'Italie*.

A la signification déjà si explicite de ces divers incidents se sont ajoutés les commentaires de la presse libérale qui les a exploités, comme bien on pense, pour leur donner le caractère de *sanction définitive* des faits accomplis.

France.

PARIS. — Au Sacré-Cœur de Montmartre, les travaux avancent toujours avec toute la rapidité possible. Les voûtes latérales sont presque achevées. On va procéder à l'achèvement du portail de la façade... La France se distingue toujours par ses offrandes, et les étrangers ne manquent pas de rivaliser de générosité. De riches propriétaires, gardant souvent l'anonyme, s'estiment heureux de contribuer à cette œuvre de salut par excellence, en lui apportant des dons qui témoignent de leur profonde piété et de leur ferme espérance. La plupart des offices se font maintenant dans l'abside de la basilique. On va établir une voûte provisoire dans la nef, afin de la rendre accessible aux pèlerinages qui se présentent avec plus d'importance. En somme, il devient de plus en plus évident que la divine Providence agrée cette grande œuvre et qu'elle y veille pour la conduire à bonne et heureuse fin.

— On sait que la laïcisation de l'hôpital Saint-Louis, qui avait été primitivement fixée au 15 octobre, a été remise au 1^{er} décembre prochain.

Les Sœurs de l'ordre de Saint-Augustin, qui desservent l'hôpital Saint-Louis, ont profité de ce sursis pour former un recours comme d'abus devant le conseil d'État contre la décision du préfet de la Seine.

M. Dumesnil, conseiller d'État, a été nommé rapporteur.

Le dossier de la demande a été communiqué au ministère de l'intérieur, qui doit donner son mémoire en réponse.

L'affaire sera jugée d'urgence par le conseil.

Nous donnerons le texte de sa décision lorsqu'elle aura été rendue.

— Au sujet de la laïcisation de l'hôpital Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu, un rédacteur du *Matin* a eu avec le docteur Després la conversation suivante :

— Eh bien ! lui demandons-nous, on va donc laïciser les deux derniers hôpitaux dans lesquels il y a encore des Sœurs ?

— Comment ! les deux derniers ? nous dit M. Després. Mais pourquoi comptez-vous l'hospice Chardon-Lagache, l'hospice Brézin ? Il y a encore à Paris quatre hôpitaux et hospices qui ne sont pas laïcisés ; et bientôt, n'en déplaise à mes adversaires, il y en aura six, car vous n'ignorez pas que les hospices Debrousse et Boussicault, dont on fait en ce moment les constructions, n'ont été légués à la Ville qu'à la condition qu'ils seraient desservis par des religieuses.

— Mais alors vous pensez donc que les essais de laïcisation qui visent l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Saint-Louis demeureront infructueux.

— Infructueux !... Une bêtise est bien vite consommée. Cependant cela ne peut se faire aussi rapidement qu'on semble le croire. C'est en vertu d'un décret de 1808, ainsi que l'ont déjà publié certains journaux, que la communauté des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin est autorisée à desservir l'Hôtel-Dieu.

Aux termes de ce décret, comme vous le savez, la « maison-mère, siège de la communauté, sera à l'Hôtel-Dieu et placée sous les ordres de la prieure. Quant à la communauté de Saint-Louis, elle sera dirigée par la sous-prieure de l'ordre. »

Pour annuler les effets de ce décret, il en faut nécessairement un autre, un décret de dépossession signé par le président de la République, après avis du conseil d'État et après débat contradictoire.

Et tenez, ajoute le docteur Després, si vous voulez mon opinion sur le décret de 1808, je vous dirai qu'il est bien malheureux qu'il n'y en ait pas un semblable pour chacun des autres hôpitaux ; au moins Beaujon, Lariboisière, la Charité auraient pu conserver leurs Sœurs, lesquelles sont si mal et si coûteusement remplacées par les laïques.

En effet, croyez-vous un seul instant que vos laïques, qui sont mariées, ont des enfants, apporteront à soigner les malades le même dévouement, la même abnégation, le même dédain de la vie que les femmes qui n'ont d'autres attaches à l'existence que le respect du devoir et le désir de se sacrifier ?

Jamais ! Pour des laïques, c'est une situation, c'est une spéculation. — Les Sœurs avaient 200 francs d'indemnité d'habillement par an ; vos laïques sont payées sur une échelle de 1,600 à 1,700 francs. Avec cela, déjeuner du matin, repas à midi. Et pour le reste, elles savent se soigner, je vous l'affirme.

Et puis encore, les Sœurs Augustines, dont précisément les intérêts sont en jeu en ce moment, sont un ordre absolument spécial, un ordre cloîtré.

Dès dix-huit ans, ces religieuses, dans leurs vœux, se lient exclusivement au service des malades des hôpitaux, et ce pour toute la vie. De plus, jusqu'il y a environ vingt ans, il fallait une dot pour entrer dans cet ordre, dot qui était versée dans la caisse de l'Hôtel-Dieu et dont le minimum était fixé à 5,000 francs.

Plus tard, l'archevêque de Paris rendit la dot facultative; mais aujourd'hui, beaucoup de celles qui se font Augustines apportent néanmoins leur obole.

Vous pouvez croire que si jamais ces religieuses disparaissaient des hôpitaux, ce serait une perte irréparable.

— Mais comment se fait-il, demandons-nous au docteur Després, qu'au conseil municipal vous n'avez pas ou peu de partisans?

L'honorable conseiller municipal se met à rire et nous dit :

— Pourquoi? Parce que mes collègues, pour rester dans leur rôle de démocrates enragés, croient nécessaire de manger du prêtre, — et ils en mangent. Au fond, ils savent que j'ai raison, que je suis dans le vrai, qu'ils servent mal les intérêts de ces démocrates dont ils sont les élus, en leur restreignant leur bien-être, mais peu importe : leur horreur de la prêtraille va pour eux jusqu'à sacrifier les intérêts de ceux qui les leur ont confiés!

— Le conseil municipal trouve qu'il n'y a pas à Paris assez d'enterrements civils; il a donc voté une disposition portant qu'il y aurait dans chacune des mairies un registre destiné à recevoir les dernières volontés des citoyens qui veulent se faire enterrer civilement. M. Léon Donnat a combattu cette proposition avec grande énergie et a démontré qu'elle serait onéreuse et illégale; mais tout a été inutile : la majorité a pensé qu'il y aurait bien des gens que l'on pourrait entraîner un jour à la mairie et que l'on déciderait, dans un moment de plus ou moins grande lucidité, à se faire inscrire sur le registre. Et de cette façon, au bout de dix ans, de vingt ans, certains comités pourraient faire enterrer civilement des citoyens qui seraient morts très chrétiennement et dont ils arracheraient ainsi le cadavre à une famille chrétienne.

Dans l'idée des radicaux, cette création a encore un autre but que M. Léon Donnat a fait ressortir : c'est un but électoral. Quand un candidat se présentera pour les élections législatives ou municipales, on lui demandera s'il est inscrit sur le registre; s'il a négligé cette formalité, il sera honteusement blackboulé.

AMIENS. — Malgré de louables exemples individuels de plus en plus nombreux, dans le grand commerce d'Amiens, les magasins de velours de coton restaient ouverts le dimanche.

A la suite de démarches et d'une campagne de presse, la presque unanimité des grandes maisons se sont, par une déclaration reçue par M. Hubaut, président de la Société industrielle, engagées à fermer les dimanches et fêtes.

MONTAUBAN. — Nos lecteurs ont appris par les journaux la fin tragique du capitaine de Boysson. Il a été tué par un de ses sous-officiers en état d'ivresse, qui visait son maréchal des logis chef. On nous communique les détails édifiants de son agonie.

La première parole de ce vaillant chrétien a été : « Amenez-moi un prêtre. » Un jeune brigadier, qui connaissait les sentiments religieux de son chef, s'élança sur un cheval, sans prendre le temps de le seller. Le prêtre arriva aussitôt. Le blessé était étendu au milieu de la cour de la caserne, entouré de tous ses hommes : « Ecartez-vous un instant, mes enfants, leur dit-il ; Monsieur l'abbé, veuillez entendre ma confession. » Et là, devant tous les soldats de son escadron, avec la foi simple et profonde qui avait été l'âme de toute sa vie et faisait de sa mort un acte suprême d'apostolat, il se confessa et reçut l'absolution de ses fautes.

Puis, s'adressant à ses hommes : « Mes amis, leur dit-il, venez ; je veux vous serrer la main à tous. » Tous ses soldats pleuraient ; la désolation du régiment tout entier était le bel éloge du mourant, qui avait déclaré tout haut qu'il pardonnait à son assassin. De temps en temps il répétait au prêtre : « Monsieur l'abbé, n'est-ce pas manquer de foi que d'être si tranquille quand on va paraître devant Dieu ? »

C'est dans ces sentiments qu'il a rendu son âme à son Créateur. Ses soldats ont aussitôt fait savoir à Mme de Boysson qu'ils n'enverraient pas de couronne parce qu'ils savaient être plus agréables à leur chef en réunissant leurs petites économies pour faire dire des messes pour le repos de son âme.

Glorieux témoignage des exemples de foi et de vertu qu'il avait su donner à ses hommes pour leur inspirer de pareils sentiments, et c'est, pour le cœur de tout véritable Français, un bonheur de penser qu'il y a beaucoup d'officiers de notre vaillante armée qui ont les mêmes sentiments et donnent les mêmes exemples. C'est le fruit d'une éducation chrétienne. Que

les parents soient prêts à tous les sacrifices pour la faire donner à leurs enfants. — *Bulletin catholique* de Montauban.

Etranger.

ANGLETERRE. — La *Catholic Truth Society* nous communique le texte de l'adresse que les membres de cette association ont envoyée au Pape.

La *Catholic Truth Society* est une vigoureuse association, fondée et présidée aujourd'hui encore par Mgr Herbert Vaughan, évêque de Salford. Son but est la propagation de la vérité catholique au moyen de petits traités et de feuilles volantes qu'elle a déjà publiés par millions d'exemplaires. L'adresse au Saint-Père a été votée à la clôture d'une sorte de congrès dont les réunions viennent d'avoir lieu à la cathédrale de Southwarck, à l'oratoire de Londres et dans le Westminster Town Halle.

En voici la traduction :

Très Saint-Père,

Le président, les membres et les amis de la Société de la Vérité catholique, rassemblés en conférence dans l'Hôtel de Ville de Westminster à Londres, désirent remercier Votre Sainteté pour la bénédiction apostolique que vous avez daigné leur accorder, ainsi qu'à leurs travaux.

Ils proclament leur dévouement et leur obéissance inaltérables à Votre Sainteté comme le centre de l'unité, le guide désigné de Dieu pour diriger les hommes et tout ce qui concerne la foi et la morale, et le Chef de l'Eglise catholique, le légitime successeur de saint Pierre et le vrai Vicaire de Jésus-Christ.

Ils proclament leur détermination de saisir toutes les occasions et de faire tous leurs efforts pour répandre et faire aimer en tous lieux les vérités si salutaires à la société, enseignées dans vos lettres encycliques, surtout dans celles concernant la Philosophie, la Constitution chrétienne des États et la Liberté de l'homme.

Ils prennent aussi cette occasion pour renouveler leur protestation solennelle contre l'outrage inique qui, avec violence et sacrilège, a enlevé au Saint-Siège le pouvoir civil, — la garantie, ordonnée de Dieu, de votre liberté ecclésiastique, afin que vous puissiez régler avec justice et impartialité la conscience et la vie chrétienne.

Ils proclament que l'outrage et l'attaque de 1870, contre la liberté de leur chef, sont un outrage perpétuel et une attaque contre eux-mêmes et contre chaque partie de l'Eglise catholique.

Ils regardent comme nulle la loi dite des garanties, ils la considèrent comme une insulte au Saint-Siège et aux catholiques de tout pays.

Ils protestent avec indignation contre les projets de lois par lesquels le gouvernement révolutionnaire d'Italie se mettant en opposition avec les principes de la liberté proclamés dans tout le monde civilisé, se propose de priver le clergé et le peuple italien de la liberté de la parole et de la presse. Ils voient clairement que ces lois pénales en question lèvent le masque d'une prétendue modération et sont la déclaration ouverte d'une persécution religieuse.

Enfin, le président, les membres et les amis de la société de la Vérité catholique témoignent ici leur fidèle et entière adhésion à toutes les déclarations concernant le pouvoir temporel, faites par Votre Sainteté et par le collège sacré des cardinaux, ainsi qu'aux résolutions publiées dans le courant de cette année par les évêques d'Italie, par les évêques allemands à Fulda et par les catholiques d'Allemagne à leur congrès à Fribourg, résolutions qui ont reçu l'adhésion du monde catholique.

Ils croient, avec leurs frères du monde entier, qu'il ne peut y avoir de paix ni de tranquillité assurée dans le monde chrétien, tant que le Chef de la chrétienté est dépourvu de la garantie légitime de sa liberté.

Et, quels que puissent être la timidité et l'indifférence des souverainetés civiles, et leur aveuglement à ne pas voir que le pouvoir temporel du Pape représente les principes de justice, de droit et de stabilité sur lesquels l'ordre civil du monde est basé, ils s'engagent à ne jamais cesser de prier Dieu et sa sainte Mère, et de ne rien épargner jusqu'à ce que Rome, la capitale de la chrétienté, soit rendue à Votre Sainteté et continue à être, comme elle a toujours été, la garantie matérielle, divinement ordonnée, de votre liberté et indépendance spirituelles.

Signé : † HERBERT, évêque de Salford et président
de la Société de la Vérité catholique.

AUTRICHE-HONGRIE. — On écrit de Rome à la *Correspondance de l'Est* :

Mgr Strossmayer vient de déclarer apocryphe le rapport publié par la *Gazette de Cologne*.

Je crois savoir à ce sujet que Mgr Strossmayer a véritablement adressé au cardinal-secrétaire d'Etat, dans le courant du mois de septembre dernier, un rapport détaillé où il donne des explications sur son fameux télégramme de Kiew. Ce rapport est rédigé en latin. Mgr Strossmayer déclare qu'en se faisant l'apôtre de la réconciliation de l'orthodoxie et du catholicisme, il ne fait que travailler à la réalisation des idées maintes fois exprimées par Léon XIII, notamment dans son encyclique *Grande munus*. L'évêque de Diakovar est persuadé que la question du rapprochement et de l'union des Églises gréco-schismatiques avec l'Église romaine fait lentement son chemin

dans les esprits. Cette idée a déjà trouvé son expression dans plusieurs publications parues soit en France, soit en Russie.

On assure même qu'il paraîtra prochainement sur cet important sujet un grand ouvrage qui fera sensation en Autriche et qui sera l'œuvre d'un Slave autrichien. Dans son mémoire, Mgr Strossmayer parle en termes magnifiques de l'avenir réservé à la race slave et des services immenses qu'elle rendrait à la civilisation chrétienne le jour où, gardant la variété de ses rites, elle aura reconquis son unité religieuse sous le gouvernement tutélaire des Pontifes romains. Mgr Strossmayer croit fermement que la Russie seule peut inaugurer et mener à bonne fin ce travail de rapprochement vers Rome.

Le mémoire de l'évêque de Diakovar a produit sur l'esprit de Léon XIII la plus favorable impression.

Dans un autre rapport adressé au nonce de Vienne, Mgr Strossmayer protestait en termes énergiques de ses sentiments de fidélité et de loyauté envers l'empereur François-Joseph et déclarait que seule une interprétation erronée et malveillante pourrait faire suspecter les sentiments qui lui ont dicté le télégramme de Kiew.

Ces deux rapports sont antérieurs aux incidents de Belovar. (Sous réserves.)

ÉTATS-UNIS. — Voici le texte de la décision prise par la Congrégation de la Propagande au sujet de la Société des Chevaliers du Travail :

Rome, 29 août 1888.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

Je crois du devoir de ma charge d'informer Votre Eminence que les nouveaux documents relatifs à la Société des Chevaliers du Travail, transmis à la Sacrée-Congrégation, ont été examinés par Elle, dans sa séance du jeudi 16 août de l'année courante.

Après avoir tout étudié, la Sacrée-Congrégation a ordonné de répondre : Que, d'après tout ce qui lui avait été proposé jusqu'à présent, on peut, pour le moment, tolérer la Société des Chevaliers du Travail. La Sacrée-Congrégation exige seulement qu'il soit fait aux statuts de la Société les corrections nécessaires, pour expliquer ce qui pourrait paraître obscure ou être interprété dans un mauvais sens. Ces modifications doivent porter surtout sur les passages du préambule des règlements relatifs aux associations locales. Il faut y corriger les mots qui sentent le socialisme et le communisme, de telle sorte que ces mots expriment seulement le droit donné par Dieu à l'homme, ou plutôt au genre humain, d'acquiescer par des moyens légitimes et en respectant les droits de propriété de chacun.

Je suis très heureux de pouvoir dire à Votre Eminence que la Sacrée-Congrégation a hautement loué le projet des évêques de ce

pays de veiller, de concert avec Elle, à ce que, dans ces sociétés et autres semblables, il ne se glisse rien de contraire à la justice et à l'honnêteté ou qui ne soit entièrement conforme aux instructions sur la secte maçonnique. En vous affermissant dans cot excellent projet, au nom de la Sacrée-Congrégation, je vous supplie de vouloir bien agréer l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

Je vous baise humblement les mains.

De son Eminence le très humble et très attaché serviteur.

JEAN, CARD. SIMEONI, *Préfet.*

A MONSEIGNEUR LE CARD. JACQUES GIBBONS,
Archevêque de Baltimore.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 25 octobre. — Le Sénat adopte le projet de loi ayant pour objet : 1° d'autoriser le ministère des travaux publics à accepter au nom de l'Etat une avance de trois millions offerte par la ville de Mostaganem pour l'exécution au port de cette ville, des travaux autorisés par la loi du 29 août 1885; 2° d'autoriser les voies et moyens destinés à permettre à la ville la réalisation de ses engagements.

Lundi 29 octobre. — Le Sénat vote en seconde lecture le projet sur l'hypothèque légale de la femme, avec un amendement Renault qui exige un acte authentique pour la validité de la renonciation.

Mardi 30 octobre. — Vote de divers crédits et ajournement à lundi 5 novembre.

Chambre des Députés.

Jeudi 25 octobre. — La reconstruction de l'Opéra-Comique fait passer à la Chambre quelques instants agréables. Elle déguste d'abord une conférence de M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU sur « la haute littérature du nommé Corneille » ; puis une dissertation de M. LOCKROY, sur l'Opéra-Comique ce « théâtre des familles. » Enfin, deux orateurs, M. DE LA FERRONNAYS et M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU, déjà nommé, ont envahi simultanément la tribune. « Cette rencontre prouve, a dit M. DE LA FERRONNAYS, que la question n'est nullement politique. — Parbleu! s'est écrié M. CLÉMENCEAU, comique, seulement. » On a beaucoup ri.

Puis, après avoir ri, on a renvoyé le projet de loi à la commission.

Toute cette gaieté s'est brusquement éteinte pendant les discours de MM. PEYTRAL et JULES ROCHE. L'un et l'autre se sont mis d'accord pour affirmer, le plus sérieusement du monde, la prospérité de nos finances. « C'est pour cela sans doute, a dit M. DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, que les impôts vont toujours augmentant ! »

Vendredi 26 octobre. — La Chambre discute longuement le projet de loi relatif au transfert à Lille du chef-lieu d'académie actuellement fixé à Douai.

Un premier scrutin à la tribune n'a donné aucun résultat, la Chambre n'étant pas en nombre, et il a fallu lever la séance pour la reprendre dix minutes plus tard. Cette fois, le vote était valable quel que fût le nombre des votants. C'est une chinoiserie dont la majorité abuse vraiment un peu trop.

Le transfert a été voté.

Samedi 27 octobre. — La Chambre s'occupe d'abord de nouvelles mesures édictées par les questeurs pour restreindre la liberté des journalistes dans l'enceinte du Palais-Bourbon. Puis on commence à discuter le budget de l'Agriculture, auquel personne ne s'intéresse. Voilà une séance bien employée.

Lundi 29 octobre. — On liquide la question relative aux journalistes. Puis on discute le budget de la marine. L'amiral KRANTZ fait la déclaration suivante :

La « cavalerie navale » les torpilleurs et éclaireurs sont encore en nombre insuffisant ; mais il y en a onze nouveaux sur le chantier.

Les croiseurs en bois, armés de 15 canons pourraient parfaitement lutter contre des navires en fer, et telle puissance dont on élève précisément la marine contre la nôtre, a appris à ses dépens que de vieux bâtiments en bois, quand ils sont maniés par des hommes de cœur, ont souvent raison des bâtiments en fer.

Quant aux côtes de Corse et d'Algérie, le mieux ne serait pas de les défendre. M. Krantz est pour l'offensive. Il attaquerait les côtes de l'ennemi.

En résumé, dit en terminant le ministre, à cette question : « Sommes-nous prêts ? » je crois pouvoir répondre « oui ». A nombre égal, personne ne nous attaquera ; je ne puis pas dire que nous serions victorieux, mais nous aurions autant de chances pour nous que contre nous, peut-être même un peu plus en notre faveur.

Le ministre a été très applaudi et très félicité en descendant de la tribune.

Mardi 30 octobre. — La lettre de la questure contre les journalistes se termine par la démissions des questeurs.

On continue la discussion du budget de la marine.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation. — Réunions boulangistes. — La réunion de Tours. —
Étranger.

31 octobre.

Il est probable que la commission de révision déposera son rapport dans les premiers jours de novembre. La Chambre, qui saura alors à quelle date précise elle en aura fini avec le budget de 1889, pourra fixer le jour de la discussion, M. Floquet ayant d'ailleurs l'intention de lui laisser toute liberté à ce sujet. D'après les impressions les plus accréditées, l'on ne met pas en doute que la commission se ralliera au projet du gouvernement. Mais, en tout cas, on prévoit un débat des plus vifs, car indépendamment des dispositions hostiles à toute espèce comme à tout mode de révision, il se produira de nombreux amendements. On suppose donc que le débat se prolongera au moins pendant une semaine.

Si la révision est adoptée en principe, quelles que soient, d'ailleurs, les préférences de la majorité pour tel ou tel système, une demande de réunion du Congrès sera la conséquence de cette résolution, et la question sera immédiatement portée devant le Sénat. Or, il n'est pas téméraire de penser que, devant la haute Chambre, l'affaire sera promptement expédiée et avec un résultat qui ne fait doute pour personne. Il est donc fort probable que, dès le 10 décembre, au plus tard, le pays saura à quoi s'en tenir sur le sort réservé à tous les projets de révision à l'ordre du jour.

Quoi qu'il en soit, comme il est à prévoir que des efforts seront essayés par les partisans du scrutin d'arrondissement, afin de faire voter sur la proposition de M. Ribot, avant d'aborder la révision, il se pourrait que la solution de cette question fût retardée d'une quinzaine de jours; toutefois, la chose paraît peu probable, M. Ribot et ses amis savent combien leur projet a peu de chance de prévaloir dans les circonstances actuelles et ils ont tout intérêt à en retarder la solution.

Telles sont, à moins de circonstances imprévues, les perspectives principales de la session d'automne. Il en résulte qu'il n'y a pas de danger immédiat pour l'existence du cabinet Floquet. Tout au plus pourrait-il être allégé de l'individualité encombrante de M. Peytral après le rejet des projets fiscaux de ce

prodigieux ministre des finances, mais comme le personnage annonce déjà que si ses projets ne trouvent pas actuellement faveur devant la majorité, il se réserve, en les inscrivant dans le budget de 1890, de provoquer une nouvelle délibération de la Chambre, rien n'est moins certain que sa retraite.

A un banquet offert samedi avenue de Lowendall, à M. Boulanger, l'ex-général a été salué des titres de « chef de l'armée », « député de Paris », « libérateur de tous les jougs étrangers », « précurseur de la vraie république sociale ».

Grisé de tant d'apothéoses, le général a répondu par un discours où il ne se défend pas d'avoir « provoqué le réveil des espérances patriotiques » et « inspiré au peuple et à l'armée la confiance qui les rend invincibles ». Outre la vanité monstrueuse que révèlent ces paroles, qui ne voit le danger auquel elles nous exposent par leur ton niaisement provocateur ?

Plus loin, le général désigne le présent régime comme le plus « impuissant », le plus « ruineux », le plus « corrupteur » qu'on puisse imaginer ; et il déclare que la conscience publique est lassée de se « voir exploitée » de la sorte. Ces vérités dites à la république par un républicain sont extrêmement divertissantes.

Seulement, c'est depuis qu'il a quitté le bâtiment républicain que M. Boulanger y découvre la vermine qui le dévore ; s'il y était demeuré, il eût continué à trouver que tout était pour le mieux dans un gouvernement qui lui gardait un portefeuille.

Longtemps même, tout l'objectif des boulangistes était la réintégration du général au ministère. Il eût donc accepté alors de faire sa partie dans le concert dont il dénonce aujourd'hui la cacophonie ?

Maintenant qu'il a pu constater qu'il était impossible dans toute combinaison ministérielle, il a juré de tout démolir, et son plan de révision s'attaque à toutes les parties de l'édifice.

Il veut, en effet, « rendre au peuple l'exercice de sa souveraineté dans la mesure la plus large », la mission du gouvernement étant d'« exécuter la volonté du peuple », volonté qui est le « meilleur guide » de l'armée elle-même.

Par là, M. Boulanger distance tous ses concurrents révolutionnaires, quels qu'ils soient. Ceux-ci, en effet, se sont bornés à proclamer en droit la souveraineté du peuple. M. Boulanger prétend en consacrer l'exercice en fait. Le peuple, sous M. Bou-

langer, traitera les hommes du gouvernement comme des commis toujours à ses ordres. C'est le comble de la démocratie, et, du coup, M. Boulanger peut se flatter d'être plus républicain que M. Floquet, M. Clémenceau, M. Maret, toute l'extrême gauche. Tout au plus est-il l'émule de Félix Pyat.

Mais alors, que vient-il faire dans les calculs des conservateurs, et comment, parmi ces derniers, peut-il s'en trouver encore qui persistent à faire fond sur un personnage qui se fait connaître par des programmes d'un jacobinisme aussi échevelé ?

Quelles qu'aient été les manifestations produites au banquet de l'avenue Lowendal, tout du moins s'y est passé avec calme.

Il n'en avait pas été de même la veille, toujours à l'occasion du général, à une réunion tenue avenue de Wagram. On y a échangé des coups de couteau et des coups de revolver. C'est par ces procédés américains qu'on a remplacé les arguments. M. Charles Lullier, l'ancien membre de la Commune, a-t-il pris l'initiative de ce dernier genre d'éloquence, ou bien n'a-t-il tiré que pour se défendre contre ses agresseurs ? C'est ce qu'il est difficile de savoir ; toujours est-il qu'il a déchargé quatre fois son arme, qu'il est lui-même assez gravement blessé et que les gens qui se sont retirés de cette réunion boulangiste avec les yeux pochés, la figure en sang ou des côtes enfoncées sont estimés par les journaux les plus républicains à une vingtaine environ. C'est pour donner aux citoyens le droit de s'expliquer ainsi en public qu'on a fait la glorieuse Révolution dont nous fêterons l'année prochaine le centenaire. Les autres nations doivent envier notre bonheur et rougir de n'avoir fait périr personne sur l'échafaud pour conquérir des libertés si précieuses.

Combien différentes, parce qu'elles réunissent le vrai peuple et non une collection d'agités et de révolutionnaires, sont les réunions royalistes qui se multiplient sur toute l'étendue de la France.

Dimanche, 28 octobre à une heure, une grande réunion monarchiste de plus de 2,000 personnes — pour les trois quarts des ouvriers de Tours et des habitants de la campagne — a eu lieu à Tours dans la salle du Cercle de la Touraine, sous la présidence de M. Lambert de Sainte-Croix.

Les comités d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Nièvre, de la

Vienne, du Loiret, de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire, ainsi que vingt journaux de Paris et de la région étaient représentés.

La séance s'est ouverte par deux discours de MM. de la Villemois, président du comité conservateur d'Indre-et-Loire, et Lambert de Sainte-Croix. Ce dernier s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Le président de votre comité a voulu que ce fût moi qui eusse l'honneur et le plaisir de vous présenter mon ami M. Depeyre, l'ancien garde des sceaux, dont vous n'avez pas oublié les brillants discours à la tribune de l'Assemblée nationale, pas plus que vous n'avez oublié la dignité, la fermeté avec laquelle il a dirigé l'administration de la justice au temps où il y avait encore en France une justice.

Je suis venu parmi vous, messieurs, pour attester une fois de plus l'union de tous les soldats de l'armée royaliste. Un seul et même sentiment nous anime tous, celui d'une respectueuse confiance dans notre chef. En face de nos adversaires, dont l'apparente « concentration », comme ils disent, ne sert qu'à mettre plus en lumière la profonde discorde qui les divise ; en présence d'un tel désordre gouvernemental qu'un des principaux ministres de la République en laissait naguère échapper l'aveu publiquement ; lorsqu'on voit ceux qui sont chargés, ou plutôt qui se chargent du soin de défendre la Constitution, déclarer eux-mêmes qu'elle ne vaut plus rien ; quand on assiste à ce spectacle nouveau et étrange d'un gouvernement qui demande sa propre révision et qui déchire de sa propre main la loi fondamentale par laquelle il existe, nous avons, nous, le devoir de nous grouper plus étroitement que jamais autour du Prince qui personnifie la Monarchie.

Certes, je voudrais, comme les plus pressés, pouvoir avant tout, affranchir le pays de l'oppression qui pèse sur lui. Car je sens, moi aussi, qu'au train dont vont les choses, nous risquons, si nous ne nous hâtons pas, le jour où nous aurons à refaire la France, de ne plus trouver que des ruines.

Mais, je l'avoue, j'ai une ambition plus haute pour mon pays. Ce régime dont il souffre, je ne veux pas seulement l'en délivrer ; on ne détruit bien que ce qu'on remplace ; je veux le remplacer.

Cette ambition, nous avons, nous royalistes, le droit de l'avoir. Le reproche qu'on adresse d'ordinaire à ceux qui demandent à leur pays de changer ses institutions, c'est de n'avoir rien à mettre à la place. Nous avons, nous, un gouvernement tout prêt, un programme net, précis, qui ne laisse rien dans l'équivoque ni dans l'ombre, celui que Monseigneur le Comte de Paris a tracé dans ses instructions.

Ce programme, c'est tout simplement celui qui associait, il y a

cent ans, toutes les classes de la nation, c'est le programme de 1789. Quelques jours nous séparent à peine de l'année dont nos adversaires vont célébrer le centenaire, vous savez avec quel tapage. Qu'ils me permettent de le leur dire : leur calendrier se trompe. Cette date de 1789 ne leur appartient pas, elle appartient tout entière à la Monarchie ; c'est son œuvre, c'est la conclusion de toute son histoire. Ils oublient que de ces principes, proclamés dans tous les cahiers et acclamés par six millions de suffrages, le premier et le seul qui n'ait pas même été discuté, c'était la Monarchie constitutionnelle. De grâce, qu'ils attendent trois ans de plus et ils pourront, à leur aise, sans que nous réclamions, célébrer leur véritable centenaire à eux, celui de 1792, cette année néfaste qui vit disparaître la plus grande institution qu'après la papauté, les temps modernes aient connue, celle de la royauté française. Mais j'en m'arrête. Je ne fais pas aux républicains l'injure de croire qu'un seul d'entre eux voudrait fêter le centenaire de 93.

Je n'ai pas plus que vous connu les jours réparateurs où ces grands principes rentrés dans notre droit public avec la Monarchie restaurée, assuraient à la France trente ans de repos, de paix, d'ordre et de liberté. J'atteignais à peine l'âge d'homme, quand j'ai vu la Monarchie, au moment même où j'espérais avoir l'honneur de la servir, emportée par une surprise, sans prétexte et sans excuse. Laissez-moi rappeler qu'à l'heure même où elle tombait, elle recevait de l'Europe le moins suspect et le plus précieux des témoignages. Le 24 février 1848, le chancelier de l'empire russe, le comte de Nesselrode, écrivait à l'ambassadeur de Russie :

« La France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. Elle se verra entourée de tous côtés par un rempart d'Etats constitutionnels, organisés sur le modèle français, vivant de son esprit, agissant sous son influence. »

Ah ! messieurs, je ne veux pas comparer, je ne veux pas me donner la douloureuse satisfaction d'opposer le passé au présent ; mais je tiens à me souvenir, car ce souvenir éveille en moi la seule ambition qu'on puisse garder à mon âge, celle de revoir mon pays, notre grand pays de France, tel que j'ai pu seulement l'entrevoir aux jours de ma jeunesse : libre, prospère, honoré, respecté dans le monde.

Puis la parole a été donnée à M. O. Depeyre, ancien ministre de la justice, qui, dans une magnifique conférence, oppose les maximes et les pratiques des gouvernants républicains au programme de la Monarchie moderne, telle que l'a tracé Monseigneur le Comte de Paris. Il termine par un chaleureux appel au patriotisme de tous.

M. Lambert de Sainte-Croix, au milieu d'une vive émotion,

lève la séance sur ces mots, qui sont acclamés par tout l'auditoire, bien qu'un grand nombre de républicains fussent présents dans la salle : « *Messieurs, qui que vous soyez, d'où que vous veniez, allez tous au Roi.* »

A quatre heures et demie, un banquet de cinq cents couverts a été offert, dans la salle du Théâtre-Français de Tours, à M. Lambert de Sainte-Croix et à M. Depeyre, par le comité monarchiste.

Des toasts très acclamés ont été portés par MM. Lambert de Sainte-Croix, de la Villarmois, de Vauplane, le général Barry, le général de Charrette, Depeyre, de Mauvise, baron V. de Noirfontaine, administrateur du *Soleil*, et Cordier.

Voici le toast du général de Charette :

Que puis-je dire après de si beaux discours? Soldat assez heureux pour défendre ces deux grandes causes : l'Eglise et la Patrie! que puis-je attendre encore, sinon d'être le soldat du Roi pour voir bientôt le salut et le bonheur de mon pays!

Je ne vous ferai pas un cours d'histoire, mais vous ne vous étonnerez pas, messieurs, si je vous fais remarquer quelle étrange analogie existe entre l'Eglise et la Monarchie. Il semble que par une merveilleuse disposition de la Providence ensemble elles ont souvent souffert, ensemble elles ont souvent triomphé. Je dois aussi constater avec vous que toutes les fois que le pays s'est séparé de la Monarchie, il n'y a eu que guerres, désordres et désastres!

J'affirme, et beaucoup d'esprits primitivement éloignés de nous commencent à le comprendre, que la Monarchie est notre dernière ressource pour la conservation de notre liberté à l'intérieur et de notre indépendance à l'extérieur.

En France, aujourd'hui, que cherche-t-on?

Un homme qui sache comprendre et défendre ces choses qui nous sont chères à tous : l'honneur du pays, la prospérité et surtout la stabilité de nos institutions avec l'honnêteté dans le gouvernement.

Cet homme, vous le connaissez, il est tout trouvé : le Roi! et cela parce qu'il est le représentant du principe qui a fait la France et qui seul peut la refaire.

L'homme s'agite et Dieu le mène! Tous les politiciens de la terre peuvent essayer toutes les combinaisons, tenter tous les expédients, mais on sera forcé d'aboutir au principe de la Monarchie nationale dans son acception la plus complète : la Légimité! qui se résume en ces deux mots :

Dieu et le Roi!

Mais je veux porter une santé qui nous sera chère à tous : celle de ce jeune Prince qui, là-bas, au fond de l'Inde, n'a qu'une préoccu-

pation : celle d'être toujours digne de son glorieux titre de Dauphin de France et digne aussi de prendre dans cette merveilleuse armée française, la place que ses ancêtres ont toujours occupée.

Au Dauphin de France ! Messieurs !

Un grand scandale aurait éclaté à la cour de Stuttgart, si l'on en croit certaines dépêches de Munich. Le roi de Wurtemberg, dont les facultés mentales laissent à désirer, s'est laissé circonvenir par un jeune Américain qui, grâce à des expériences de spiritisme, est parvenu à capter sa confiance. Le roi lui a accordé un palais et toutes les décorations wurtembergeoises, même les décorations étrangères.

La famille royale aurait décidé de prendre des mesures contre les nouvelles folies du monarque ; les ministres wurtembergeois voudraient faire proclamer la régence, mais M. de Bismarck y est hostile, parce que l'héritier de la couronne, le prince Guillaume, neveu du roi, appartient à la religion catholique ; il préfère retarder le plus possible cet avènement.

La Russie continue à poursuivre sa marche triomphale en Asie, et on aura bientôt une nouvelle preuve de ses succès, si réellement, comme le disent les dernières dépêches, le czar exécute son projet de visiter la Sibérie occidentale, la Transcaspienne et le Turkestan. Déjà son voyage à Novotcherskak et à Rosloff ne fut qu'une longue suite d'ovations enthousiastes. Des russes émigrés et des tribus indigènes, c'était à qui montrerait le plus de zèle et de fanatisme dynastique. Les choses en sont à ce point que l'armée russe se recrute avec encore plus de facilité dans ces quartiers barbares que partout ailleurs. La France eût peut-être bien fait d'utiliser en Algérie les procédés de colonisation qu'ont adopté les Russes dans leurs possessions nouvelles.

Le roi Milan vient de faire trancher, par un coup d'État politico-ecclésiastique, le lien conjugal qu'il s'efforçait en vain de faire dénouer par la juridiction régulière. Un prélat qui est la créature de Milan, puisqu'il a accepté, contrairement aux canons de l'Église grecque schismatique, de remplir la place arrachée par la force au métropolitain Michel, le métropolitain Théodose, a consenti à se faire l'instrument de l'arbitraire royal.

Il devenait évident que le consistoire ne rendrait pas l'arrêt de divorce qu'on lui demandait à titre de service. En destituant quelques membres de ce tribunal ecclésiastique pour les remplacer par des juges plus dociles, ou en recourant de nouveau au synode composé d'évêques, Milan n'aurait pu, malgré tout, éviter que la procédure suivît régulièrement son cours et que la reine Nathalie fût appelée à comparaître en personne et à répondre elle-même à ses accusateurs.

C'était là ce que le roi de Serbie ne voulait souffrir à aucun prix. Craignait-il que sa victime ne se redressât devant le tribunal où, en dépit de tant de circonstances défavorables, elle ne pouvait voir que la suprême garantie de son innocence, et qu'elle ne mît au grand jour la conduite de celui qui ose invoquer contre elle la loi divine et humaine? Redoutait-il que la présence de la Reine n'enflammât les esprits et ne réunît dans un mouvement d'indignation tous les Serbes contre un Roi déshonoré?

Toujours est-il qu'il a préféré interrompre brusquement l'action qu'il avait lui-même intentée et faire rendre par le métropolitain de Belgrade une décision qui est attentatoire à la constitution de l'Église comme à celle de l'État en Serbie. Milan veut jouer au Napoléon I^{er}. Le métropolitain Théodosie n'a pas déployé le courage de Pie VII refusant son consentement au divorce du nouveau Charlemagne.

La lettre par laquelle le roi Milan invitait le métropolitain schismatique de Serbie à prononcer le divorce est ainsi conçue :

Votre Sainteté! *En vertu des principes du droit national, le souverain n'est justiciable ni des tribunaux ecclésiastiques ni des tribunaux séculiers.* En vertu du droit canonique de l'Église orthodoxe, les évêques n'exercent le pouvoir juridique que dans leurs éparchies et les consistoires se prononcent en prenant pour règle le jugement des évêques. L'archevêque de Belgrade n'est pas seulement l'évêque d'une éparchie; il est le métropolitain de la Serbie tout entière, il est le plus ancien parmi ses frères dans tout le royaume; il est le chef de l'autonomie ecclésiastique de l'Église orthodoxe et, en vertu des lois canoniques de l'Église orthodoxe, il est un juge ecclésiastique supérieur à tous les autres évêques. En sa qualité d'oint^{du} du Seigneur, le métropolitain occupe une position d'exception, *en dehors de l'Église* comme dans l'Église.

Après avoir exercé la tolérance pendant des années dans notre très malheureuse union avec notre épouse Nathalie, après que nous nous sommes convaincu que la vie conjugale commence à être impossible entre nous, nous avons, le 12 juin dernier, invité par écrit Votre

Sainteté à prononcer la dissolution de cette union impossible. Les évêques du pays nous ayant informé personnellement, et ayant averti par écrit notre ministre des cultes, à la date du 12 juin, que le synode était compétent pour se prononcer sur la question de la dissolution de notre union, et Votre Sainteté ayant de son côté envoyé un télégramme à mon épouse Nathalie pour lui confirmer le fait, nous avons, *fiis humble et dévoué de notre Église nationale (!)* accepté, par notre acte du 12 juillet, la décision des évêques de notre pays.

Mais, en notre qualité de roi de Serbie, nous avons fait valoir *notre droit de souverain* dans le même acte, et, en nous basant sur ce droit, nous avons demandé que notre procès tendant au divorce fût jugé conformément au droit canonique; c'était la seule voie dans laquelle nous pouvions entrer, car, en notre qualité de roi et en nous basant sur la Constitution nationale, *nous ne pouvons accepter qu'on nous applique les lois ordinaires concernant des affaires personnelles (!!!)*

Les évêques, qui avaient reconnu par écrit la compétence du synode, n'en ont pas moins voté contre la compétence du synode dans sa séance du 13 juillet, à la suite de quoi il a été décidé que, pour juger notre procès tendant à la dissolution de notre union, un tribunal ecclésiastique ordinaire, c'est-à-dire un tribunal consistorial et un tribunal d'appel, est compétent. En outre, notre épouse Nathalie a protesté énergiquement, par une dépêche adressée à Votre Sainteté, contre la compétence du synode.

Nous désirions éviter un divorce en proposant un compromis; mais cette proposition a été repoussée par notre épouse Nathalie de la façon la moins aimable et la moins conforme aux sentiments qui doivent animer une mère et une reine. Nous avons alors donné une preuve de plus de notre esprit de sacrifice.

Le reste de la lettre royale s'occupe des résistances du consistoire.

Voici le texte de la décision rendue par le métropolitaine Théodose :

Avec notre bénédiction, nous prononçons la dissolution du mariage contracté le 5 octobre 1875, selon les rites de notre Eglise, dans la cathédrale de Belgrade, entre le roi Milan I^{er} et Nathalie, née Kechko, et déclarons que cette union n'existe plus.

Cette décision, *qui porte le numéro 1217 (!)*, a été rendue dans notre résidence archiépiscopale et métropolitaine de Belgrade le 12 octobre de l'année 1888 après la naissance de Jésus-Christ.

Que la bénédiction de Dieu repose sur vous maintenant et en toute éternité. Amen !

Le métropolitaine, THÉODOSE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Ouvres polémiques de Mgr Freppel**, IX^e série. Un vol. in-12 de 530 pages. Paris, 1888, chez Palmé. — Prix franco : 3 fr. 50.

Au moment où les Chambres viennent de rentrer en scène, nous nous empressons de signaler la publication du neuvième volume des ŒUVRES POLÉMIQUES DE MGR FREPPEL, publiées par la librairie Victor Palmé. Il contient les *Discours* de l'Evêque-Député, prononcés par lui à la Chambre du 1^{er} juin 1886 au 22 mars 1888 ; ses *Observations* présentées au cours des diverses séances ; sa belle et patriotique *Lettre* à M. Emilio Castelar, sur la nécessité de la restitution de l'Alsace-Lorraine comme gage de la paix européenne.

Les discours sont au nombre de 30, et roulent sur toutes les questions les plus palpitantes à l'ordre du jour : sur l'*abrogation du Concordat*, l'*instruction primaire*, la *laïcisation des écoles*, le *service militaire pour tous* ; sur les *affaires de Madagascar*, du *Tonkin* et le *domaine colonial* ; sur la *loi des funérailles*, sur le *surmenage scolaire*, sur l'*aumônerie des prisons*, sur le *duel*, sur le *budget des cultes*, sur les *caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs*, etc., etc. Tous débats que les incidents de la vie politique et les orages de la tribune ramènent sans cesse à la surface agitée de l'opinion publique.

Il faut voir comment l'évêque

d'Angers les a déjà traités et résolus en grand évêque et en grand français. C'est un arsenal où l'on puise la vraie doctrine sur toutes les questions religieuses et politiques agitées de notre temps.

2. — **Code manuel des Lois civiles ecclésiastiques**, par Armand Ravelet, avocat à la Cour de Paris. — 3^e édition, revue, corrigée et mise au courant de la jurisprudence actuelle. — 1 beau vol. in-12 de ix-422 pages. — Paris, 1888, chez Victor Palmé. Prix : 3 fr.

L'ardeur de la lutte politico-religieuse dans laquelle s'est jetée la République soulève journellement les plus regrettables conflits entre les autorités civile et religieuse, entre les communes et les fabriques, entre les maires et les curés.

Nos lecteurs nous demandent à tout propos quel livre de législation net, précis, comble de documents et de faits, et surtout d'un prix exceptionnellement modique, peut bien exister sur ce sujet ?

Nous sommes heureux de leur indiquer le volume suivant : CODE MANUEL DES LOIS CIVILES ECCLÉSIASTIQUES, par Armand Ravelet, avocat à la Cour de Paris, etc.

C'est une troisième édition qui vient de paraître. Elle a été revue conjointement, augmentée et mise au courant de la jurisprudence actuelle par un ecclésiastique et par un ancien magistrat.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

A la veille de la réponse des primes, étant donné surtout que les dernières Bourses de la semaine passée s'étaient montrées plus fermes, on s'attendait à voir la lutte entre acheteurs et vendeurs devenir plus vive et le succès favoriser les premiers. Le marché ne s'est pas comporté comme on se plaisait à le croire.

Ce qui rend les haussiers très hésitants c'est que les cotes des marchés allemands, sont un peu plus faibles. Ajoutons que le marché du comptant est très indécis. Les acheteurs manquent d'entrain. Les offres ont plutôt tendance à dominer. Il n'est donc pas étonnant que dans ces conditions la Bourse soit quelque peu morose.

Bourse du 30 octobre 1888.

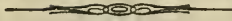
3 0/0.....	82 55	C. F. foncières 1879.....	486 »
3 0/0 amortissable.....	85 50	— commun. 1879.....	476 »
4 1/2 0/0.....	105 50	— — 1880.....	468 50
Crédit foncier.. Actions	1.360 »	— foncières 1883.....	390 »
Est.....	805 »	Est..... Oblig.	396 50
Lyon.....	1.310 »	Lyon.....	401 50
Midi.....	1.171 25	Midi.....	402 »
Nord.....	1.617 50	Nord.....	409 »
Orléans.....	1.322 50	Orléans.....	403 25
Ouest.....	910 »	Ouest... ..	401 25
Panama.....	280 »	Panama 4 0/0... ..	192 50
Suez.....	2.235 »	— 6 0/0... ..	355 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES



PRIÈRE A SAINT MICHEL ARCHANGE

COMPOSÉE PAR LÉON XIII (1)

« O très glorieux prince des milices célestes, saint Michel Archange, défendez-nous dans la bataille et dans la lutte effrayante que nous avons contre les principautés et les puissances, contre les esprits méchants (Ephes. VI). Venez au secours des hommes que Dieu a créés immortels, formés à son image et à sa ressemblance et rachetés à grands prix de la tyrannie du démon (Sap II, — Cor. I, VI.)

« Combattez aujourd'hui avec l'armée des saints anges la bataille que vous avez déjà soutenue contre Lucifer, le chef des superbes, et contre ses anges apostats, qui furent impuissants à vous résister et pour lesquels il n'y eut plus de place dans le ciel.

« Ce cruel, cet antique serpent, dont le nom est le diable et Satan, qui séduit tout le monde, fut avec ses anges précipité dans l'abîme (Apoc. XII). Mais, voici que ce premier

(1) La prière, dont nous donnons ici la traduction et qui a été composée par le Souverain Pontife lui-même, a été distribuée à tous les fidèles qui entraient dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, le dimanche 30 septembre, jour où le Saint-Père y a célébré la messe; mais elle ne conserve que trop, hélas ! son opportunité. Elle est le développement le plus touchant et le plus expressif, en même temps que le plus autorisé, de la prière au même Archange que l'on récite chaque jour après les messes basses. On peut remarquer, notamment, avec quelle énergie elle flétrit les attentats des oppresseurs de l'Eglise.

Ce serait donc une bien salutaire pensée si, dans les familles chrétiennes, dans les paroisses dédiées à saint Michel, dans les communautés religieuses, on la récitait parfois. Les âmes qui aiment à s'identifier avec les sentiments du Chef auguste de l'Eglise trouveraient dans cette récitation un bonheur particulier. Nul doute, du reste, qu'une vertu spéciale y soit attachée à cause de l'origine de cette prière.

ennemi et homicide a repris sa bannière. Transformé en ange de lumière, il cherche, avec toute la tourbe des mauvais esprits, à envahir la terre, afin d'y effacer le nom de Dieu et de son Christ, de ravir, de tuer, d'entraîner dans la perdition éternelle les âmes destinées à la couronne de l'éternelle gloire.

« Ce dragon perfide répand, comme un fleuve immonde, à travers les hommes gâtés d'esprit et corrompus de cœur, le venin de sa malice, l'esprit de mensonge, d'impiété et de blasphème, et le vent empesté de l'impudicité et de tout vice comme de toute iniquité. Des ennemis pleins d'astuce ont comblé d'amertumes et enivré d'avanies l'Eglise, épouse de l'Agneau Immaculé; ils ont étendu leurs mains impies jusqu'aux plus saintes choses qui sont à elle. Même dans le lieu saint où fut établi le siège de saint Pierre, avec la chaire de vérité pour la lumière du monde, ils ont élevé le trône abominable de leur impiété dans l'unique dessein de voir se disperser le troupeau, une fois le pasteur frappé.

« Vous donc, prince très invincible, secourez le peuple de Dieu contre les irruptions des esprits méchants et donnez-lui la victoire. Il vous vénère comme son gardien et son patron; en vous la sainte Eglise se glorifie comme dans son défenseur contre les mauvaises puissances de l'enfer; c'est à vous que Dieu a confié les âmes pour les placer dans la céleste béatitude. Ah! priez le Dieu de la paix de mettre sous nos pieds Satan tellement vaincu qu'il ne puisse plus tenir les hommes esclaves, ni nuire à l'Eglise. Portez nos prières devant la face du Très-Haut afin qu'elles obtiennent plus tôt les miséricordes du Seigneur, et, enfermant ce dragon, ce serpent antique, qui est le diable et Satan, rejetez-le enchaîné dans l'abîme, afin qu'il ne séduise plus les peuples. (Apoc. xx.) Ainsi soit-il. »

UNE PAGE IGNORÉE DE L'HISTOIRE DU XVII^e SIÈCLE

LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT (1).

Par suite du schisme d'Occident, de grands abus s'introduisirent dans l'Eglise de France; une réforme était nécessaire. Les novateurs exploitèrent ce besoin dans le sens de l'hérésie, et les guerres de religion couvrirent notre patrie de ruines.

Cependant, sous l'impulsion du Concile de Trente, un admirable mouvement s'opéra dans l'Eglise pour la vraie réforme; on prodigua notamment au Saint-Sacrement outragé la réparation et les hommages; et sous son nom fut placée, entre autres, une Société qui prit une part principale à toutes les œuvres entreprises pour l'Eglise durant sa trop courte existence (1630-1665); nous voulons parler de la *Compagnie du Saint-Sacrement*.

Cette Société, malgré son rôle très actif, est peu connue, parce qu'elle était fondée sur le *secret*; quelques écrivains, il est vrai, l'ont mentionnée, mais rapidement; et s'il est possible de faire revivre sa mémoire, c'est parce qu'en 1694, le comte d'Argenson, qui avait été l'un de ses membres dévoués, écrivit ses Annales, non pour les publier alors, mais pour servir, si Dieu le voulait plus tard, à la reconstitution de cette Compagnie. Il destina ce manuscrit au séminaire des Missions Étrangères, dernière œuvre que la Compagnie avait créée, et il en fit plus tard une seconde copie qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. C'est dans ce manuscrit, non encore imprimé jusqu'à ce jour, que sont puisés nos renseignements.

La Compagnie, dans son commencement, sa durée et sa fin, a eu l'honneur de reproduire la naissance, la vie et la mort du Sauveur. Elle fut fondée par le duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc. Les réunions commencèrent chez les capucins, à Paris, où le duc put revenir habiter, et elles se tenaient les jeudis.

(1) Cet article est, comme ceux qu'on a pu lire dans nos derniers numéros au sujet de l'art chrétien, le résumé d'un travail qui a paru d'abord dans la Revue *Le règne de Jésus-Christ*; il a pour auteur Dom Beauchet-Filleau, religieux bénédictin de l'abbaye de Marseille. — Nous nous proposons de continuer à donner des résumés de ces travaux publiés par l'excellente Revue de la Société des Fastes encharistiques: ils sont vraiment dignes de fixer l'attention.

Le célèbre père de Coudren, supérieur de l'Oratoire, dressa, de concert avec d'autres, le règlement, donna à la Compagnie son nom et lui assigna pour armes la Sainte Hostie dans un soleil. Le but était de travailler, chacun selon son pouvoir et sa condition, à la gloire de Dieu et de l'Eucharistie. Les membres étaient pris à la fois parmi les laïques et dans le clergé; on a donc là un type très marqué de *l'apostolat laïque*, que l'on prétend parfois être une innovation de notre siècle. Toutefois le directeur était toujours prêtre. Mais, les religieux furent déclarés non admissibles, — et cela, sur l'avis même de ceux d'entre eux qui s'occupaient alors de la Compagnie; — afin qu'elle n'eût pas l'esprit d'un corps particulier, mais purement l'esprit de l'Eglise.

La Compagnie s'entoura d'un secret impénétrable, qui la distingue de toutes les autres sociétés de cette époque. Elle prit cette décision, pour imiter la vie cachée de Jésus au Saint-Sacrement, et aussi afin que les membres pussent agir plus librement, comme ils s'y engageaient, auprès des princes, des évêques, des magistrats, en vue d'obtenir d'eux, la répression des désordres et un appui pour les bonnes œuvres.

Mis au service exclusif du bien, ainsi que cela eut lieu, en effet, ce secret pouvait être une grande force; mais avec des intentions moins pures, il pouvait servir à cacher des desseins dangereux pour l'État; c'est ce que l'on fit craindre plus tard au Cardinal Mazarin, et ce qui l'amena à dissoudre la Société, car les confrères aimèrent mieux la voir périr que de renoncer à cette condition du secret, fondamentale à leurs yeux.

On fit cependant connaître au roi Louis XIII, au cardinal Richelieu et aux évêques l'existence de la Compagnie; mais ses règles, ses membres, le lieu des réunions, tout cela restait caché. Malgré l'appui de Louis XIII, qui écrivit lui-même à l'archevêque de Paris, on ne put obtenir une approbation de ce prélat, mais on arriva à obtenir celle du Souverain Pontife par un Bref.

Dès lors le nombre des confrères augmenta beaucoup, quoi qu'on fût très réservé pour l'admission. Le premier directeur fut un évêque; il inspira aux associés une piété solide et fit décider que chaque semaine l'un d'eux visiterait le Saint-Sacrement au nom de la Compagnie.

Les hommes les plus vertueux de cette époque si féconde figurent parmi les confrères: un bon nombre d'évêques, les

plus saints prêtres, tels que M. Olier, le P. de Coudren, M. Bernard et plus tard Henri Boudon ; la plus haute noblesse, princes, ducs, maréchaux, etc ; d'éminents magistrats ; à côté de ces noms illustres, des personnes d'un rang bien moindre ; et selon l'esprit de la primitive Eglise, on ne faisait aucune différence des uns aux autres ; néanmoins les évêques avaient toujours le premier rang. Par les relations qu'avait dans sa sphère personnelle chacun de ses membres, la Compagnie étendit son action dans tout le royaume, s'informant de tous les besoins et pourvoyant à tout ; du reste, quand elle fut supprimée, on comptait dans cinquante villes de province des Sociétés semblables à la Société-mère de Paris.

La première œuvre de la Compagnie fut d'obtenir de nouveaux édits contre les blasphémateurs qui s'étaient énormément multipliés ; celles qu'elle réalisa ensuite ne peuvent être énumérées : secours aux galériens, fondation de l'hôpital général de Paris pour les mendiants ; soin religieux des malades de l'Hôtel-Dieu et des prisonniers ; restauration des églises et assistance des pauvres en une foule d'endroits ; soulagement de la Picardie, de la Lorraine et autres provinces ravagées par la guerre ; — pour cette œuvre et pour beaucoup d'autres, saint Vincent de Paul fut le canal dont elle se servit pour dispenser ses aumônes.

Elle s'efforça aussi de faire respecter les lois de l'Eglise, notamment contre les débauchés publics et au sujet de la tenue immodeste dans les temples ; elle fit examiner les statuts des *Compagnons du Devoir* et travailla, — malheureusement sans assez de succès, — à détruire cette association mauvaise ; elle prit des mesures pour forcer les protestants à ne pas outrepasser les concessions que leur avait faites l'édit de Nantes ; elle aida les évêques à fonder, pour la formation et la réforme du clergé, des grands séminaires qu'avait prescrits le concile de Trente, et à faire donner des missions, surtout dans les campagnes ; elle soutint aussi les missions lointaines en Barbarie, dans le Levant et l'Extrême-Orient.

Surchargée par tant d'œuvres et craignant de trop sortir de son secret, la Compagnie se mit à établir des associations non secrètes qui pussent la suppléer elle-même. Une foule de Sociétés pieuses et charitables se formèrent ainsi, entre autres celle qui avait pour but d'abolir les duels et qui obtint de grands résultats. Mais toujours la Compagnie travailla avec prédilection à promouvoir ce qui intéressait l'honneur du Saint-Sacrement.

Il ne manquait plus à créer qu'une association pour prendre soin des Missions étrangères. Elle pourvut donc à l'établissement du Séminaire de ce nom; il fut sa dernière création et les directeurs devinrent les dignes héritiers de son zèle.

Pour subvenir à tant d'œuvres, la Compagnie avait une bourse commune d'aumônes, très sagement administrée et dont les divers emplois étaient consignés sur un registre. Mais lorsqu'elle fut supprimée, elle prit elle-même la décision de détruire les registres; et, par suite, on ne connaît pas les détails à cet égard.

La Compagnie avait été appuyée par Louis XIII, par Anne d'Autriche durant sa régence, par le Nonce à Paris et par deux Souverains Pontifes; les intrigues suscitées par le jansénisme amenèrent sa fin.

Avant que cette doctrine eût été condamnée, quelques-uns de ses membres inclinaient vers elle; mais le plus grand nombre y était opposé, et ceux qui pénétraient mieux le danger de l'erreur s'occupèrent même de provoquer, à son endroit, un jugement du Pape. Quand parut la condamnation, la Compagnie récita le *Te Deum*. Ceux de ses membres qui s'étaient attachés à l'erreur, devenant suspects, se retirèrent. Mais, pour se venger, ils excitèrent la défiance du cardinal Mazarin, alors tout puissant, au sujet de ces réunions secrètes. Cédant à ces intrigues, auxquelles vinrent s'en ajouter d'autres, le cardinal, malgré les instances du prince de Conti, son neveu, et de la reine Anne d'Autriche, fit rendre par le Parlement un arrêt « portant défense à toutes personnes de faire aucunes assemblées. » A partir de ce jour, la Compagnie, en esprit d'obéissance, cessa ses grandes réunions générales; elle ne voulut point demander une autorisation officielle, qui l'eût fait sortir de la voie du secret.

C'est ainsi qu prit fin cette Compagnie dont l'histoire, jusqu'ici inconnue, est si pleine d'intérêt et montre *ce que peuvent des hommes allumant leur zèle au foyer du Saint-Sacrement*.

Sa mémoire eût presque complètement péri si le comte d'Argenson ne nous eût laissé ses annales, ses statuts, ses résolutions et les exercices pieux de ses assemblées. La Compagnie survécut toutefois dans la plupart de ses fondations, et l'on peut dire même qu'elle semble revivre en partie dans les grandes œuvres de notre siècle : Comités catholiques, Sociétés de saint

Vincent de Paul, de saint François de Sales et les diverses Œuvres qui travaillent à la gloire de l'Eucharistie.

LE REFLET DES ATTRIBUTS DE DIEU SUR LE PAPE

C'est une personnalité à part dans le monde que celle du Pape; comme Vicaire de Jésus-Christ, le Pape est vraiment sur la terre, le signe de Dieu.

La terre, pour l'honorer, a mis sur son front le bandeau des rois : mais Dieu, pour l'honorer davantage, a mis sur lui le reflet de ses propres attributs.

Dieu est vérité, et le Souverain Pontife est l'organe de cette vérité, puisqu'il est la bouche infaillible qui définit et prononce sur le monde les dogmes et les principes de l'ordre éternel; il parle et, dans la question où il a parlé, la lumière se range d'un côté, et les ténèbres de l'autre.

Dieu est bonté, et le Souverain Pontife est l'expression de cette bonté, puisqu'il est le gardien des sacrements qui dispensent les flots de la vie divine; et c'est une des grandeurs de Rome d'avoir pour souverain un être « dont les ailes s'étendent jusqu'aux extrémités de la terre! »

Dieu est sainteté. Quiconque approche le Pape, lui parle ainsi : Très saint Père... Votre Sainteté...

Dieu est justice. Les rois et les peuples en admirent tellement le reflet sur le Pape que son tribunal fut longtemps l'arbitre, choisi par eux, de leurs différends : l'usage vient d'en être repris par le puissant empereur d'un État protestant aux applaudissements du monde.

Dieu est unité et immensité, et le Souverain Pontife présente le reflet de cette unité et de cette immensité, puisque, quand il est assis dans la fameuse basilique qui porte à son frontispice cette inscription : « De toutes les églises de la ville et du monde, la mère et la tête, » à ce moment, toutes les églises catholiques dispersées comme des aigles par les espaces, se penchent amoureuxment vers leur tête, et dans les feux de sa tiare s'embrassent dans l'unité!

Dieu encore, dit saint Thomas d'Aquin, est activité simple et pure; en Dieu il n'y a pas plusieurs actes, il n'y en a qu'un seul, sans repos comme sans défaillance, qui fait fleurir une

multitude d'effets; et le Souverain Pontife reflète bien cette activité simple et pure, puisque tous les innombrables actes variés qui se déploient dans l'Église se résument dans son acte unique; évêques, prêtres et fidèles sont, dans la circulation de la vie catholique, autant de causes secondes; mais lui, il est la cause première!

Et ainsi, la papauté est vraiment le signe de Dieu dans le monde; par elle, Dieu s'affirme; et si les ennemis du Saint nom de Dieu se montrent également les ennemis acharnés de la Papauté, cela vient de ce que le grand regard du Pape, ouvert sur le monde depuis bientôt vingt siècles, n'est insupportable que parce qu'il exprime l'œil de Dieu qui veille!

« Nous saurons bien l'éteindre, ce regard! s'écrient les hommes de ténèbres. Autrefois, de la Loge dite des bénédictions, il se promenait fastueusement sur la Ville et le monde; depuis dix-sept ans, il rencontre les bornes d'un jardin; borné aujourd'hui, il s'éteindra demain: et le Pape sera fini. »

Insensés! voici le reflet d'un dernier attribut de Dieu sur le Pape :

Avant de vous le faire connaître, il importe de vous rappeler un axiome qui, dans la langue de l'École, est nommé l'axiome des axiomes, tant il est clair; la force des forces, tant il est granitique! Cet axiome, l'École l'énonce ainsi: *quod est, est*, ce qui est, est. Vous l'avez compris, ce qui est, est; voilà l'axiome granitique et irréfragable; contre lui tout raisonnement est inutile, parce que dire d'une chose qu'elle n'est pas quand elle est, c'est aller contre l'évidence; contre lui, toute colère, toute conspiration est puérile, parce que travailler à ce qu'une chose ne soit pas, quand sa nature est d'être, et d'être essentiellement c'est aller contre une force désespérante; vous vous épuiserez et vous passerez, alors que ce qui est demeure: *quod est, est*, ce qui est, est.

Il suit de là qu'ici-bas rien n'est véritablement fort: car, remarquez ceci, dans l'univers rien n'est, mais tout devient; tout devient, c'est-à-dire que tout est dans un mouvement perpétuel, tout change, tout passe, rien n'est jamais stable ni définitif. Tout marche et rien n'arrive, tout s'acquiert et s'établit, et rien n'est jamais établi ni acquis, tout se forme et rien n'est achevé. Nous avons beau poursuivre partout, autour de nous comme en nous, d'une poursuite pressante, infinie, désespérée, l'être des choses; partout leur être s'évanouit et nous échappe,

et leur perpétuel devenir nous dépasse et nous emporte. En un mot, ici-bas rien n'est, mais tout devient, et par conséquent rien n'est fort.

Je me trompe :

Un jour, sous mon regard ému et avide de la vérité, deux pages inspirées se rencontrèrent, dont l'une racontait la genèse du peuple juif, et dont l'autre racontait la genèse de l'Église. Dans la première, je lus que dans la solitude âpre et mystérieuse des grands déserts de l'Orient, au milieu d'un buisson qui brûlait sans se consumer, Dieu révéla son suprême attribut au pâtre qui fut Moïse : « Je suis Celui qui suis, tu diras « aux enfants « d'Israël que celui qui est t'envoie vers eux (1 *Exod.*, III, 14. » Dieu s'appelle Celui qui est ; ah ! sans doute, Dieu a plusieurs noms, il s'appelle la Vérité, il s'appelle la Vie, il s'appelle l'Éternel et l'Immense, il s'appelle le Saint ; mais au-dessus de tous ces noms, il en est un qui les domine, qui les couronne, et le voici : Dieu est. Il est, ce mot tout court, est la plus belle définition de Dieu ; Il est, Il est Celui qui est ; Il est tout et il est toujours ; au présent comme au futur, Il est ; et mille louanges ne disent pas plus que ce seul mot : Il est !

Et par un sillon de lumière que la grâce me fit, mon regard tomba ensuite sur la genèse de l'Église. Et la scène s'était agrandie, et elle n'embrassait plus seulement les profondeurs du ciel, elle embrassait les profondeurs des siècles et de l'humanité. Un jour donc Celui qui est, descendu, non plus dans le buisson du désert, mais dans la chair de l'homme, Celui qui est, disait avec serment à un grain de sable ramassé sur les bords d'un lac de Galilée : Moi qui suis, *Ego sum*, Moi qui ne change pas, *Ego Deus et non mutor* (Malac., III, 6). Moi, je te dis, à toi : que tu es, non pas que tu seras, non pas que tu deviendras ; pour toi, oh ! pour toi, il n'y aura jamais de devenir ! mais que tu es, que tu es Pierre, *tu es Petrus* ; toi, tu es la pierre qui est, le roc qui est sur la terre, comme Moi je suis Celui qui suis dans le ciel ; Moi et toi immuables tous deux, éternels tous deux ; tu es, tu es Pierre, *tu es Petrus* ! (Saint Matthieu, XVI, 18.)

Et voilà ! voilà la magnifique alliance entre l'être de Dieu et l'être du Pape ; voilà le prodigieux retentissement de l'être indestructible de Dieu dans l'être inexterminable de la Papauté ; et voilà ce qui fait la force du Saint-Siège et la tranquillité de tous les Papes.

Peu de jours avant sa mort, l'angélique Pie IX s'exprimait de la sorte : « Je m'en vais, mais le Pape reste toujours debout !
« Mon héritage et ma dynastie sont immortels. Le temps s'écou-
« lera après ma disparition ; mais à la même place que j'occupe,
« les peuples verront toujours un homme vêtu de blanc comme
« moi, préposé au gouvernement du monde. »

L'homme blanc est aujourd'hui Léon XIII. Le *Tu es Petrus* se continue dans sa personne. Il est le signe de Celui qui est

Joseph LÉMANN.

STATISTIQUE DE LA MORALITÉ EN FRANCE

M. de Tayac a fait un livre très curieux, très intéressant (1) dans lequel il montre, par des chiffres rigoureusement contrôlés et lumineux, l'influence de la Révolution et de l'instruction moderne sur les mœurs publiques.

Nous lui empruntons quelques courts tableaux qui n'ont pas besoin de commentaires.

1° Anticléricaux et réactionnaires. — Dans 38 départements de l'Ouest, la majorité est conservatrice ; les 48 autres départements sont en majorité anticléricaux. — Voici pour les uns et les autres des chiffres qu'il faut rapprocher.

38 *départements conservateurs*. — Tirage, en 1880, des mauvais journaux, 220,400 numéros ; enfants naturels, 21,000 ; suicides, 1,600 ; aliénés, 6,600.

48 *départements anticléricaux*. — Tirage, la même année, des mauvais journaux, 2,096,500 ; enfants naturels, 48,000 ; suicides, 3,900 ; aliénés, 11,300.

2° Moralisation par l'instruction. — Divisons la France en quatre classes, en partant de la classe la moins lettrée. Agriculture, pour 18,513,324 personnes, 1,548 crimes ; — Industrie, 8,451,000 personnes, 837 crimes ; — Professions libérales, 1,815,460 personnes, 208 crimes ; — Fonctionnaires publics, 117,000 personnes, 64 crimes. Pour voir plus clairement la proportion, supposons que chacune des classes compte le même nombre de personnes, par exemple 18,513,325, qui est celui de l'Agriculture. Alors l'Agriculture donnerait pour ce nombre d'âmes, 1,548 crimes ; l'Industrie, 1,870 crimes ; — les profes-

(1) *France et France*, in-12, chez Ané et Letouzey.

sions libérales, 2,000 crimes; — les fonctionnaires publics, 6,000 crimes; — quatre fois plus que l'Agriculture. Ce qui prouve admirablement qu'il suffit de développer l'instruction pour moraliser un peuple! Enfin, parmi les classes instruites, prenons quatre catégories.

Clergé : membres, 66,000; — accusés de crime, 2. Médecins et pharmaciens : 28,758 individus; accusés de crime, 23. Magistrats et fonctionnaires, 120,385; accusés de crime, 143. Banques et professions d'affaires, 28,854; accusés de crime, 65. En ramenant ces nombres à un chiffre commun, voici la proportion des crimes, dans chaque classe.

Pour 100,000 individus, il y aurait dans le clergé 3 accusés de crimes; — pour les médecins et pharmaciens 80; — dans la magistrature et l'administration, 110; — chez les hommes de banque et d'affaires, 240. — D'où il suit qu'il faut détruire la morale religieuse, supprimer le clergé et laïciser toutes nos institutions, pour faire régner la morale indépendante.

L'*Univers*, à qui nous empruntons ces données, termine ainsi l'article d'où nous les avons extraites :

« Il est donc démontré que les différences de condition sociale, de fortune et d'instruction n'ont aucune influence sur la moralité des individus, que même les conditions les plus favorables engendrent ordinairement une perversité, une démoralisation plus grande chez les indifférents et les sceptiques. Mais cette perversité est à son comble quand elle se flatte de philosopher, quand elle prétend se justifier par le doute, la nécessité ou la politique.

« En second lieu, il est prouvé que l'enseignement catholique est la seule force de conservation sociale qui reste debout en France.

« Ces raisons, qui étaient graves en 1876, sont aujourd'hui pesantes : il y a péril de mort. Le mal a grandi démesurément : ses causes, qui sont toujours les mêmes, agissent avec une énergie redoublée sous des influences d'une ruse et d'une passion diaboliques. »

MGR DUPANLOUP (1)

Ad memoriam eternam.

« A l'éternel mémoire de sa
valeur et de son nom. »

(*Mach.* XIII, 29).

Eminences (2),
Messeigneurs (3),
Mes Frères,

Ce fut, au jugement des Saintes Ecritures, la pensée qui animait Simon le Machabée, quand il entreprit d'élever un monument en l'honneur de ses Frères tombés devant l'ennemi. Ce monument fut bâti à Modin, au centre de la tribu de Juda. Il était d'une pierre polie et brillante; on y comptait sept pyramides, de hautes colonnes en formaient le pourtour, des armes en relief et des vaisseaux sculptés en rehaussaient la magnificence et la grandeur. Les siècles passèrent comme les flots au pied de ce marbre béni, et au temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, les matelots saluaient encore, du milieu des mers, le tombeau

(1) Discours prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 11 octobre 1888, pour l'inauguration du tombeau de Mgr Dupanloup, par Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais.

(2) S. Em. le cardinal Bernadou, archevêque de Sens; S. Em. le cardinal Place, archevêque de Rennes; S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

(3) S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris; S. G. Mgr Marchal, archevêque de Bourges; S. G. Mgr Foulon, archevêque de Lyon; S. G. Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux; S. G. Mgr Thomas, archevêque de Rouen; S. G. Mgr Meignan, archevêque de Tours; S. G. Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix; S. G. Mgr Gonindard, archevêque de Sébaste; S. G. Mgr Coullié, évêque d'Orléans; S. G. Mgr Bécél, évêque de Vannes; S. G. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy; S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun; S. G. Mgr Le Cog, évêque de Nantes; S. G. Mgr Thibaudier, évêque de Soissons; S. G. Mgr Laborde, évêque de Blois; S. G. Mgr Goux, évêque de Versailles; S. G. Mgr Boyer, évêque de Clermont; S. G. Mgr de Briey, évêque de Meaux; S. G. Mgr Trégaro, évêque de Séez; S. G. Mgr Pagis, évêque de Verdun; S. G. Mgr Sourrieu, évêque de Châlons; S. G. Mgr Petit, évêque du Puy; S. G. Mgr Lamarche, évêque de Quimper; S. G. Mgr Bougaud, évêque de Laval; S. G. Mgr Renouard, évêque de Limoges; S. G. Mgr Marchal, évêque de Sinope.

Très révérend Père Laurent, abbé mitré de la Grâce-de-Dieu.

de ces sages et vaillants Machabées. A leur mémoire et que cette mémoire soit éternelle. *Ad memoriam æternam!*

Puisse-t-il avoir le même sort dans les siècles à venir, ce tombeau que vous venez de bâtir pour renfermer les cendres d'un grand évêque digne d'être compté parmi les Machabées de la nouvelle alliance? Dix ans se sont écoulés depuis qu'il a quitté la terre, mais sa mémoire n'a point été flétrie par le temps. Voici, comme devant la tombe des Machabées, une patrie inconsolable d'une si grande perte. Trente-deux évêques, dont trois sont revêtus de la pourpre romaine, représentent ici toute la France avec l'incomparable éclat de leur dignité et de leurs vertus. Le clergé, le peuple, les grands, tous ceux qui servent le pays sous la toge ou sous les armes, tous ceux qui l'honorent par leurs services, viennent se recueillir ici dans la prière du souvenir. Je ne vous raconterai point la vie de Mgr Dupanloup, une main pieuse l'a déjà écrite avec toutes les émotions de la fidélité. Je ne ferai point son oraison funèbre, lui-même l'a interdit par l'acte de ses volontés dernières. Mais laissez-nous payer comme nous le pouvons, la dette de la reconnaissance publique envers un des hommes qui ont le mieux mérité de leur siècle. La jeunesse dont il a été l'apôtre, le diocèse d'Orléans, dont il a été le premier pasteur, la France et l'Église qui le regardent comme un de leurs plus héroïques serviteurs, se plaindraient aujourd'hui du silence de la chaire. C'est leur hommage que j'apporte à ces autels; l'épiscopat nous le demande, et nous entendons sortir du fond de ce caveau funèbre, une voix qui nous crie plus éloquemment encore que celle du héros d'Israël: « Vous savez quels combats nous avons livrés pour les lois, pour la patrie, pour les choses saintes: *Vos scitis quanta fecimus pro legibus et pro sanctis prœlia* (1). »

Ces batailles, je vais les retracer. Quand les lois, la patrie, les choses saintes sont plus que jamais en péril, dressons des monuments et des tombeaux, élevons des statues à ceux qui ont écrit, prié, combattu pour elles au premier rang. A la mémoire de l'apôtre de la jeunesse, du premier pasteur de ce diocèse, du défenseur de l'Église et de la France! A la mémoire de l'évêque d'Orléans! *Ad memoriam æternam!*

I

Un humble enfant de la Savoie quitta à sept ans les monta-

(1) *Mach.*, XIII, 3.

gnes et les lacs où s'étaient écoulés les premiers jours de sa vie. Il allait, comme les pauvres de son pays, chercher fortune dans la grande ville ; sa mère l'y accompagnait et y cherchait pour elle-même le travail et le pain de chaque jour. La mère et le fils travaillaient de leurs mains : l'une au ménage d'autrui, l'autre en faisant (pourquoi ne pas le dire) quelque copie pour un procureur du voisinage. Cinq ans se passent dans cet ingrat labeur, et Félix Dupanloup n'a pas encore trouvé sa voie ni entendu l'appel de Dieu. Il fréquente Sainte-Barbe, mais cette école fameuse ne lui a inspiré que le vague désir d'être architecte ou avocat. Il a fait à un prêtre de Saint-Séverin sa première confession, mais cette confession le laisse froid et indécis sur tous ses devoirs. Il a des camarades, mais point d'amis, et quand il se les rappelle, il s'accuse d'avoir été trop semblable à eux.

Cependant sa mère manque de travail comme il manque lui-même de direction. Que va donc devenir l'enfant de la Savoie ? Une maladie le met à deux doigts de la mort. C'est le premier coup de la grâce. Le spectacle d'une procession du Saint-Sacrement jeta comme un rayon de foi et de piété dans cette âme incertaine. C'est à Saint-Sulpice qu'il s'est senti épris pour la religion d'un saint et profond enthousiasme. C'est à Saint-Sulpice qu'on le recueille, qu'on l'instruit, qu'on le prépare à sa première communion. Jour délicieux, soyez béni ! Voici la plus grande joie de sa vie, voici son pas décisif dans le chemin de la grâce qu'il ne quittera plus.

Ses maîtres ne s'y trompent. Il passe du catéchisme à la petite école de M. l'abbé Tesseyre, de l'école au petit séminaire de Saint-Nicolas, de Saint-Nicolas à Saint-Sulpice comme poussé par la grâce, se trempant chaque jour davantage dans les eaux de la vraie piété. Les protecteurs viennent à sa rencontre comme pour se disputer le plaisir de pressentir ses destinées et d'en favoriser l'accomplissement. C'est le jeune abbé de Rohan qui lui offre à La Roche-Guyon un sûr asile pour ses vacances, c'est Quélen qui le catéchise et qui lui décerne ses premières couronnes, c'est Frayssinous qui prend son bras et qui lui dit avec un sourire charmant : « Laissez le passé s'appuyer sur l'avenir. » A côté de ces grandes figures, placez celle de Boderries, évêque de Versailles, alors l'un des modèles et des maîtres dans l'art de bien dire. Il présente le jeune lévite au séminaire d'Issy, il le recommande, il l'encourage, il le fait marcher sous

ses yeux dans la voie du devoir et dans la pratique de la perfection.

C'est dans cette société d'élite que devait se former et grandir l'âme de l'abbé Dupanloup. Ajoutez-y l'influence bénie de la compagnie de Saint-Sulpice. A peine entré dans cette école célèbre, ce n'est plus un élève, c'est un maître. Pourquoi ne dirions-nous pas ce qu'a dit le Père de Ravignan, son condisciple et son ami : « C'était déjà le plus doux des tyrans. » Il régnait à force de respect et de prévenances sur le cœur de ses maîtres, à force de bons offices sur le cœur de ses disciples, à force de zèle et d'affection sur le cœur des enfants qu'il catéchisait. Il est prêtre. C'est dans l'église des Carmes qu'il célèbre sa première messe, c'est aux enfants de son catéchisme qu'il donne le soir de ce grand jour. « Chantez, mes enfants, leur disait-il, chantez votre cher cantique, chantez-le pour moi », et deux cents voix lui répondent en s'écriant :

Qu'ils sont aimés, grand Dieu ! vos tabernacles !

Le cantique de Fénelon était mêlé des plus douces larmes, quand les enfants de Saint-Sulpice en prenaient le ton sur les lèvres de l'abbé Dupanloup. Quel nom, quel personnage le jeune prêtre ne verra-t-il pas dans ces catéchismes ? La fille de Louis XVI, dont il est le chapelain, obtient qu'il enseignera au duc de Bordeaux les éléments de la religion. S'il n'a pu suivre en exil l'héritier légitime de nos rois, voici autour d'un trône, rebâti à la hâte avec les débris du naufrage, d'autres princes à instruire. Nemours, Joinville, d'Aumale, la princesse Clémentine n'ont oublié ni ses soins, ni ses leçons, Joinville viendra, cinquante ans après, frapper à sa porte pendant le siège d'Orléans, et se faire reconnaître, sous le déguisement qu'il a pris, pour un Français et pour un Bourbon.

Mais le catéchiste du Palais Royal a donné quelque ombrage. S'il faut qu'il s'éloigne, non sans emporter les marques d'une royale munificence, il ira se reposer à Rome sous le toit hospitalier du cardinal de Rohan ; Grégoire XVI lui décernera d'un mot la louange la plus haute, la plus gracieuse et la plus méritée : « Vous êtes l'apôtre de la jeunesse : *Tu es apostolus juventutis.* »

Qu'il revienne avec ce titre glorieux, et qu'il reprenne à Paris le cours de ses incomparables catéchismes, à Saint-Roch et à la Madeleine, à la ville et à la cour, personne n'échappera

à cette douce tyrannie qui s'impose par la doctrine, par le zèle et par l'éloquence. L'apôtre de la jeunesse la plus innocente le sera bientôt de la vieillesse la plus pervertie. Il arrachera Talleyrand aux remords de la dernière heure et aux démons du dernier combat. C'est par la main d'une enfant qu'il est conduit dans la maison du prince. Il s'assied à sa table. Il converse avec lui, il encourage ses premiers pas dans la voie du retour, il obtient sa rétractation telle que la désirait le Saint-Siège, il fait courber sa tête sous la main qui absout, il le jette, encore maître de lui-même, dans les bras de l'éternelle miséricorde.

Pendant le grand archevêque de Paris, toujours soucieux d'instruire et de sauver la jeunesse française, cherchait pour la ramener à l'Église des apôtres capables de l'attirer. Sa première pensée est d'appeler à Notre-Dame tous les jeunes prêtres qui font honneur à la parole. Sept orateurs, l'abbé Dupanloup en tête, commencent un cours d'apologétique. Mais à côté d'eux croissait et grandissait le véritable orateur de Notre-Dame. Lacordaire a conquis du premier coup cette chaire qui semble faite pour lui et pour ses disciples. L'habit de Saint-Dominique y reparaitra sur ses épaules ; il entrera à l'Assemblée constituante ; il triomphera à l'Académie ; il redeviendra populaire en France comme dans le reste du monde, et si ce n'est pas assez pour accréditer cet habit du sang versé par Lacordaire sous les coups d'une austère discipline, les balles d'une odieuse commune le cribleront de gloire au coin d'un mur... Mais laissons ces souvenirs lugubres. Le catéchiste par excellence va être placé sur un nouveau théâtre, où éclatera tout son génie, où son amour pour l'Église et la France se révélera dans toute son ardeur. C'est l'Église de Paris à recruter, c'est une France nouvelle à former, à discipliner, à élever dans la connaissance, disons mieux, dans l'enthousiasme du vrai, du bien et du beau. L'apôtre de la jeunesse va suivre sa vocation.

Dieu la lui fit sentir par l'autorité de Mgr de Quélen, quand il l'appela à diriger le petit séminaire de Paris. Que dis-je, diriger ? c'est comme une maison nouvelle qui va sortir de sa main. Les maîtres, les élèves, le règlement, tout change d'aspect en quelques mois. Il est partout l'œil qui surveille, l'oreille qui entend, la voix qui commande, le geste qui entraîne, le mouvement qui anime tous les ressorts. Les études, les récréations, les promenades, les jeux sont réglés, variés, improvisés, tantôt avec cette mesure qui révèle la sagesse la plus profonde, tantôt

avec cette soudaineté qui frappe l'esprit de l'enfant et qui y grave un profond souvenir. Il s'impose partout avec cette autorité qui ne souffre ni réplique ni murmure, mais aussi avec cette tendresse vive, ingénieuse, prévoyante qui force l'enfant à lui obéir comme à une mère. Regardant à tous les détails, mais de haut; confiant avec les maîtres dont il se fait des auxiliaires les plus dévoués, il s'épanche chaque jour vers les élèves dans une lecture spirituelle dont on a dit qu'on n'y lisait presque jamais. Mais si l'abbé Dupanloup fermait le livre, c'était pour lire dans l'âme de ses enfants, pour y jeter d'un mot, d'un trait, avec l'image ineffaçable de sa paternité, la semence du devoir et de la vertu. C'est par cette conversation vive et animée qu'il réprime l'insolence et qu'il prévient la mollesse, ces deux fléaux du jeune âge. On ne connaîtra à Saint-Nicolas, ni la peur, ni la honte, mais la noble émulation du bien. Parmi les anciens, c'est Virgile qui est l'oracle de la maison, parmi les modernes, c'est Fénelon. Le supérieur pétrissait ainsi de ses deux mains les âmes des enfants, et leur rendait le devoir non seulement facile, mais agréable, tant il savait élever au-dessus du vulgaire, sur ces ailes attachées à sa parole et à sa plume, toute une jeunesse charmée de ses leçons et heureuse de les mettre en pratique.

Que ne fera-t-il pas pour nourrir et exciter l'émulation? Un jour il entre à l'improviste dans une classe ou dans une étude et il juge d'un regard le maître et l'élève. Un autre jour il vient, en grand appareil, publier des notes, marquer des places, décerner des prix et des couronnes. On le verra concourir lui-même en latin, avec ses plus brillants lauréats, et c'est à qui imitera le mieux Virgile ou Cicéron. Ne craignez rien de ces études profanes pour la piété du Séminaire, ni pour la modestie des élèves, des succès proposés à leur légitime ambition. L'Eglise redoute surtout l'ignorance, et à ses yeux, l'orgueil né de la sottise est cent fois plus dangereux que les palmes de l'éloquence et de la poésie. L'abbé Dupanloup allait donc élevant le niveau des études, faisant du Petit-Séminaire de Paris une école d'humanité telles que l'Université de l'Etat n'osera en soutenir la concurrence, et rajeunissant, par toutes les industries du talent et du zèle, cette éducation classique, si noble, si ferme, si sûre d'elle-même, dont on médit sans la connaître et qu'en détruira sans la remplacer.

Mais la merveille de Saint-Nicolas, c'est la piété. Si la piété est le tout de l'homme, elle est le charme de l'enfant et le prin-

cipal attrait de la jeunesse. L'abbé Dupanloup veut qu'on parle à la fois aux sens, à l'imagination et au cœur, pour y graver partout le nom de Dieu et l'amour de sa loi. La beauté des cérémonies, l'éloquence des discours sacrés, le silence des retraites, la première communion avec toutes ses joies, la Fête-Dieu avec toutes ses pompes, tout ce qui frappe, tout ce qui attire, tout ce qui émeut il l'emploie, il le répète, il le varie, en profond connaisseur de ce cœur humain toujours faible par quelque endroit, mais toujours susceptible d'être relevé par un autre côté. Ce n'est là encore que le dehors ; le Supérieur du Petit-Séminaire pénétrera au-dedans des âmes, avec un art infini, laissant à d'autres les secrets intimes de la confession, mais s'attirant, tantôt par l'ascendant qu'il exerce, tantôt par la confiance qu'il inspire, les confidences du jeune homme qui commence à se connaître et qui tremble de le dire.

Mais on ne tremble pas devant l'abbé Dupanloup ; on l'admire, on l'écoute, on lui obéit, on en fait le juge de son avenir, l'arbitre de sa vocation, le maître de toute sa vie. O doux tyran de la jeunesse française, vous l'avez menée au sacrifice, à la vertu, à l'honneur, à Dieu. Et ce prodige du Petit-Séminaire de Paris n'a rien de l'éclair qui passe, ni de l'élan qui s'affaisse après un premier effort. Il a duré huit ans. Huit ans de bonheur aussi parfait le dernier jour que le premier ; huit ans d'un enthousiasme que sa parole, ses lettres, sa présence suffisaient à raviver. Que dis-je ? Tel est le branle qu'il a donné à la maison, qu'après cinquante ans, on y vit encore de sa règle, de son prestige et de son nom.

Avec un tel succès l'abbé Dupanloup avait sa place toute marquée dans les commissions qui préparèrent la loi de 1850. Cette loi bienfaisante, la meilleure de notre siècle, avait été précédée par vingt ans de combats livrés presque sans trêve, depuis le jour où Montalembert se déclara maître d'école devant la chambre des pairs, jusqu'au jour où ce titre devint un droit pour tout Français qui voulait l'exercer. Mais pour la rédiger, la discuter, la voter, il n'y eut qu'une heure, une heure de paix entre deux révolutions. Avant 1849, c'était trop tôt, et en 1851, c'eût été trop tard. Cette heure de grâce et de raison fut devinée, comprise, employée par tous les hommes d'État avec une rapidité qui tenait de l'inspiration, et une entente merveilleuse de ce qu'on pouvait faire et de ce qu'on pouvait redouter.

M. l'abbé Dupanloup ne siège pas dans nos assemblées, mais

il conseille, il anime, il presse, il soutient les représentants de la nation. C'est lui qui obtient de M. de Falloux qu'il acceptera le portefeuille de l'instruction publique et de M. Thiers qu'il soutiendra M. de Falloux dans la discussion de la loi nouvelle. Dès lors, tout est gagné, et il ne reste plus qu'à maintenir l'accord et à écrire le traité.

Mais que de périls inattendus ! Que de détails où la grande loi va échouer ! Que de difficultés à la dernière heure ! L'abbé Dupanloup a tout prévu, et partout où un danger est signalé, il met sa plume ou sa parole, il y mettrait sa tête. Que ne fait-il pas ? Il écrit aux évêques, il adresse un mémoire au Pape, il conjure ses amis, rassurant les uns, éclairant les autres, multipliant son action, sentant qu'il est écouté, qu'il sera suivi et que la loi de la délivrance sortira enfin, et des débats publics et des difficultés secrètes dans lesquelles elle est engagée. S'il éprouve quelque déception ou quelque tristesse, le Père de Ravignan est là pour le consoler, se tenir à ses ordres et demeurer debout à côté de lui. Il souffrira tout par amour pour sa chère jeunesse. Montalembert, cette autre moitié de lui-même qui se partageait, avec le Père de Ravignan, les affections de son grand cœur, est à son tour réconforté : « Raffermissiez-vous et soyez homme, » lui écrit-il, à travers les épreuves et les contradictions : *Confortare et esto vir*. Mais voici le jour du triomphe. Le glorieux maître d'école de 1831, condamné par la Cour des pairs, a fait casser, en 1850, l'arrêt dicté par le monopole. La loi qui vient d'être votée a donné à la France les évêques, les prêtres, les soldats, les magistrats, les citoyens qui la servent, la défendent et l'honorent aujourd'hui. On frémit en se demandant jusqu'où nous serions descendus, s'il ne s'était pas élevé pour nous soutenir au-dessus des abîmes, une race nouvelle à qui l'Église est chère, parce que l'Église l'a instruite et disciplinée jusqu'à vingt ans et qu'elle en a fait le témoin, le champion et le martyr de toutes les grandes causes. Les cent colléges qui l'ont formée sont encore debout. Il en sort chaque année, et depuis quarante ans bientôt, de vrais chrétiens qu'on ne connaissait pas dans la première moitié de notre siècle. Qu'on supporte encore cette liberté qui nous est si chère, ou qu'on la supprime par quelque décret, il est trop tard pour anéantir à jamais les fruits qu'elle a portés. Nos élèves ont vingt ans, et le siècle futur leur appartient. Dussions-nous descendre au tombeau avec les débris de nos grandes lois, nous y descendrions pleins

d'espoir, et il suffirait de se pencher vers ce sépulcre pour en entendre sortir cette voix d'un autre Machabée : « Vous savez combien de combats nous avons soutenus pour la défense de la liberté. *Scitis quanta fecimus pro legibus prælia.* »

Mais ce qu'a fait notre Machabée, il l'écrira, et il l'a écrit parce qu'il l'a fait. Dès qu'il peut tenir une plume, c'est aux enfants qu'il en consacre les premiers essais. Il entre dans les détails les plus intimes et les plus pratiques, passe en revue tous les devoirs de ceux qui s'occupent de l'enfance, et s'appliquent non seulement à en relever la grandeur, mais à en rendre le joug doux et léger. Il préludait ainsi à son grand ouvrage sur l'*Education* qui suffirait seul à son immortelle renommée. Cet ouvrage, dont les éléments sont épars en mille endroits chez les anciens et chez les modernes, est cependant l'œuvre d'une seule main. On y retrouve Platon et Quintilien, Rollin et Fénelon, tout ce qu'il y a de plus savant, de plus pur, de plus ferme, de plus décisif sur la question. Mais l'expérience de l'auteur éclaire d'une telle lumière les témoignages des instituteurs les plus fameux ; mais la préoccupation, l'amour passionné de l'Eglise et de la patrie, rend les leçons si frappantes et si animées, qu'on oublie les anciens et les modernes pour ne voir que la famille, le collège, le séminaire décrits par Mgr Dupanloup, qu'on aime jusqu'à ses redites, et que, de toutes les autorités qu'il a accumulées, il paraît être lui-même dans notre siècle la plus concluante et la plus décisive. Quintilien n'a formé que l'esprit ; Rollin a donné aux études une part prépondérante dans l'éducation ; Fénelon, dans son merveilleux roman du *Télémaque*, a écrit pour les modernes dans la langue des anciens, mais c'est surtout aux fils des rois que s'adressent ses conseils et ses remontrances. L'abbé Dupanloup, dans un plan plus vaste et plus simple, a tout réuni et tout embrassé. Il y a quarante ans que son livre a paru, il est aussi neuf, aussi vrai, aussi lu que le premier jour.

Ce livre est partout. Il est le guide et le modèle de toute éducation, c'est par lui qu'il faut la commencer dans la famille et la continuer au collège ou au séminaire. Mais à côté des livres de Mgr Dupanloup, voyez ses disciples, livres vivants où le maître se retrouve tout entier, avec ce sentiment si profond du respect et de l'autorité qui résume toute son école et toute sa gloire. Le petit séminaire de Paris, semé par ses mains, a donné, en huit ans, des prêtres par centaines, dix évêques, l'honneur

de la France et de l'Église, deux cardinaux dont la pourpre jette sur leur maître, avec le témoignage de leur reconnaissance, le reflet de leur élévation et de leur grandeur.

En prêchant devant eux, que puis-je faire sinon de me taire sur leurs mérites et de les porter à celui qu'ils en proclament, après Dieu le principal auteur? Mais je serai plus libre pour louer en son absence l'un des plus illustres élèves de cet illustre maître; celui qui a puisé dans ses leçons cet amour de l'humanité souffrante, cette horreur de l'esclavage, cette soif des âmes et de la liberté qui lui inspire aujourd'hui de si nobles accents. Il ira prêcher les droits de l'humanité à Alger et à Tunis, il relèvera le siège de Carthage, et après avoir pénétré d'un regard puissant jusque dans les repaires de l'esclavage africain, le voilà qui parcourt, comme un autre Pierre l'Ermite, des espaces immenses de terre et de mer, visitant la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, et portant partout avec les ordres de Léon XIII le cri de la liberté chrétienne : *Dieu le veut!* Que l'esclavage cesse et que l'homme se redresse sous l'étendard de la croix. N'en doutez pas, le cœur du grand évêque d'Orléans se réveille, tout poudre qu'il est sous le marbre qui le recouvre; il a prêché la liberté, il a flétri l'esclavage avec une indomptable persévérance (1), et c'est pourquoi il tressaille après dix ans à la voix de l'apôtre : « Va, mon fils, semble-t-il lui dire, poursuis ta croisade, prêche la délivrance et le salut, je reconnais, je bénis ton génie et ton cœur. »

(A suivre.)

Mgr BESSON.

UN CONGRÈS DE CATHOLIQUES ESPAGNOLS

Nous devons signaler l'initiative si heureuse et si opportune qu'a prise Mgr l'évêque de Madrid relativement à un prochain Congrès des catholiques espagnols. Sa Grandeur en a donné l'annonce à la fin de sa lettre pastorale où elle a promulgué et commenté l'Allocution consistoriale du 1^{er} juin dernier, ainsi que l'Encyclique sur la Liberté, celle-là dénonçant les nouveaux attentats dont l'Église et le Saint-Siège sont menacés en Italie, surtout par les articles odieux du Code pénal; celle-ci traçant aux catholiques les règles pratiques de leur action et les moyens dont ils peuvent se servir, au milieu des conditions présentes de la société, pour assurer le triomphe de leur

(1) Lettre à M Cochin, *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, II, 143.

cause, qui est la cause de la religion et de la papauté. Voici en quels termes s'exprime Mgr l'évêque de Madrid, à la fin de la lettre pastorale :

Prenez donc l'Encyclique susmentionnée comme une lumière providentielle venue du ciel pour nous montrer le chemin que nous devons suivre, *afin de marcher avec un parfait accord dans l'unité de la charité, de la doctrine et de la conduite*, en observant nos devoirs religieux, moraux et sociaux; recevez-la, cette Encyclique, comme un verdict suprême, fruit de longues méditations et d'une sollicitude toute paternelle, *rendu tout exprès pour couper court aux discordes intestines de la famille chrétienne*; enfin saluez-la comme un signe d'espoir et de bénédiction, élevé au milieu des ténèbres et des aberrations modernes, *pour rallier toutes les forces catholiques dont l'action est aujourd'hui désagrégée*, afin que, agissant désormais sous la discipline, l'impulsion et la direction du Chef suprême de l'Eglise, il leur soit donné de livrer la bataille décisive et de remporter un glorieux triomphe contre les ennemis de notre auguste religion et du Saint-Siège apostolique.

A cet effet, nous nous préoccupons de la convenance et de l'utilité d'un Congrès catholique à tenir dans notre diocèse, pour mieux connaître le pouvoir moral des forces catholiques, pour en resserrer de plus en plus les liens d'unité, et pour les faire converger tous au service de la cause catholique, de la façon la plus opportune; et à cette fin, nous vous invitons à adresser à Dieu vos prières pour qu'il nous accorde les lumières voulues.

Cet appel de l'éminent prélat a suscité, comme un écho empressé, l'adhésion générale. Il y en a eu notamment l'expression dans l'Adresse qui, au nom des catholiques madrilènes, a été rédigée et présentée à Sa Grandeur par les directeurs des quatre revues : la *Controvercia*, la *Cruz*, la *Civilisacion* et la *Restauracion*. Nous tenons à citer les principaux passages de cette Adresse, comme un avant-goût des travaux du prochain Congrès et une preuve de la haute importance qu'il promet d'avoir au point de vue surtout de la cause pontificale :

Pour témoigner, y est-il dit, de notre pleine adhésion à vos enseignements, nous voulons consacrer nos efforts à préparer une réunion de catholiques où il nous soit donné d'élever une protestation énergique contre les attentats dont le Saint-Siège est constamment l'objet à Rome.

C'est qu'en effet la situation de la Papauté devient chaque jour plus indigne de la haute considération dont le Père commun des fidèles doit jouir. Les choses en sont arrivées au point que le Pape, pendant qu'il est, d'une part, celui des souverains de la terre qui compte le plus grand nombre de sujets, qui gouverne la conscience publique et privée, dans la vie religieuse et morale de rien moins que deux cent-cinquante millions de catholiques, se trouve, d'autre part, être précisément celui qui manque de l'indépendance et de la liberté nécessaires à cet effet, celui qui se voit exposé aux contrariétés et aux périls que lui suscitent les maîtres actuels de Rome.

Certes, comme l'a dit le Pape et comme le voit tout le monde catholique, il n'est pas absolument libre, surtout s'il s'agit d'un souverain, celui qui se trouve au pouvoir d'autrui, et, dans le cas présent, au pouvoir non seulement du gouvernement italien, mais aussi de toutes les sectes ennemies réunies à Rome, excitées et favorisées par le gouvernement lui-même dans leurs machinations impies...

C'est pour nous un devoir indéclinable de demander constamment la revendication des droits du Saint-Siège, qui sont les droits de l'Eglise, les droits de tous les catholiques, sans que nous croyions manquer par là à aucun des égards de la politique internationale. Il est vrai que les gouvernements de l'Europe ont reconnu l'état actuel de choses en Italie; mais il est vrai aussi que, dans cette reconnaissance même, ils ont laissé intacts les droits et les réclamations du Saint-Siège, respectés aujourd'hui encore par les souverains des diverses puissances, lesquels ne veulent visiter le roi Humbert que hors de Rome, à moins que, d'abord, ils ne se mettent d'accord sur ce point avec le Vatican.

L'investiture officielle des hommes du gouvernement italien ne les empêche pas d'être affiliés aux sectes les plus néfastes, et de chercher à soutenir leur cause contre celle de la Papauté. A plus forte raison ne saurions-nous être empêchés de protester, comme catholiques, apostoliques, romains, contre les fautes inexcusables de ce gouvernement par la violation de sa propre loi des garanties, par l'oubli des promesses solennelles qu'il a faites à l'Europe, par l'introduction dans son Code pénal de certains articles qui, outre leur caractère d'attentat contre les droits du catholicisme et le for intérieur de la conscience, sont la méconnaissance la plus grave de sa fameuse formule : « L'Eglise libre dans l'Etat libre. »

Le Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, sera toujours le roi de nos âmes. Dans l'ordre présent des choses, nous proclamons et nous proclamerons la nécessité du principat civil pour le Pontife Romain, parce que, comme l'a dit un illustre homme d'Etat de l'école libérale, « il est nécessaire que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel soient unis à Rome dans la personne du Pape, pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde » ; c'est-à-dire afin que le pouvoir temporel ne l'emporte pas sur le spirituel, comme le voudraient ceux qui se sont proposé de faire peu à peu du Vatican quelque chose de semblable aux catacombes.

Si à Rome, on voit le Pape assujetti à la domination d'un autre souverain, d'autres pouvoirs, imitant ce mauvais exemple, pourraient en faire autant et plus facilement à l'égard des évêques, et cela au mépris de l'indépendance spirituelle si nécessaire pour le gouvernement des âmes.

C'est pourquoi la liberté du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le seul qui ait reçu de Dieu le ministère du salut de nos âmes, est aujourd'hui pour nous la première et la plus grande nécessité du catholicisme. Que les hommes de l'Italie se détrompent !

A ce qu'ils présument, ils se considèrent les maîtres de leurs destinées ; mais nous, catholiques, nous sommes maîtres de notre liberté et nous sommes disposés, par attachement à la Papauté, à agiter constamment l'opinion publique, à tenir toujours vivante la question romaine et à insister sur la nécessité pour le Pape d'être réintégré dans ses Etats. Nous profiterons de toutes les occasions opportunes pour organiser, en faveur du Saint-Siège, des manifestations aussi splendides et significatives que celle du Jubilé sacerdotal de Léon XIII...

A cet effet, nous considérons comme très opportune l'initiative que V. Exc. Rév^me, en qualité d'évêque de la capitale de l'Espagne et par là même en état d'apprécier facilement la situation des choses, a prise de convoquer un Congrès de catholiques espagnols afin que, parmi les affirmations catholiques requises par les temps, nous examinions d'un commun accord l'attitude et la conduite à suivre, dans la limite des lois, pour que le père commun des fidèles recouvre complètement sa liberté et la pleine possession de ses droits.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION (1)

L'histoire signalera certainement l'accroissement prodigieusement rapide de la population européenne comme un des phénomènes les plus remarquables de notre temps. Nous croyons ne pas exagérer en disant que l'Europe, de nos jours, compte au moins 350 millions d'habitants, alors qu'il y a vingt ans, elle n'en avait assurément pas 300 millions.

Ce que certains pays ont produit d'êtres humains depuis quelques années est vraiment incroyable. Ainsi l'Angleterre et l'Ecosse — sans l'Irlande — n'avaient en 1842, que 18,800,000 habitants et à présent elles en ont, au bas chiffre, 32 1/2 millions; et dans cet accroissement étonnant ne sont pas compris les innombrables Anglais et Ecossais qui sont allés se fixer en Amérique, en Australie et ailleurs. L'Irlande a perdu depuis quarante ans 4 1/2 millions d'habitants, et cependant la population de la Grande-Bretagne, Angleterre et Irlande, avec les îles adjacentes, qui n'était en 1842 que de 27 millions d'habitants, est sur le point d'atteindre les 38 millions!

La Grande-Bretagne, malgré toutes les pertes que lui a fait subir l'émigration et les misères de l'Irlande, est maintenant aussi peuplée que la France, même en comptant tous les étrangers qui résident et sont de « passage » dans la République.

La Prusse a 29 millions d'habitants à présent! L'Italie en avait déjà, en 1886, 30 millions. Ces deux pays qui, autrefois, sous le rapport de la population, étaient si inférieurs à la France, la rejoignent à pas de géant.

On parle à Paris d'expulser les étrangers ou — ce qui, en somme, est la même chose — de leur rendre l'existence en France intolérable, de façon à s'en débarrasser. Mais si la France n'avait pas une forte affluence d'étrangers, elle serait menacée de passer bientôt à l'état de puissance de second ordre.

La France étant un pays très riche et sa population n'augmentant pas, alors que celle de tous les autres pays européens s'accroît de plus en plus rapidement, il n'y a pour elle aucun moyen d'empêcher l'immigration. L'immigration se fera qu'on le veuille ou non. Si on cherche à y mettre une digue, cette digue sera rompue.

(1) Extrait d'une correspondance allemande adressée au *Précurseur*.

La France est devenue de tous les pays de l'Europe centrale relativement le moins peuplé; elle n'a que 71 habitants par kilomètre carré — et c'est un pays d'abondance. Il faut bien alors que l'immigration se fasse; elle est dans la nature des choses.

Il y a dix-huit ans — avant la guerre — la France et l'Allemagne avaient la même population. Au jour où nous sommes l'empire a 48 millions d'habitants et la France semble n'en avoir que 38 millions au maximum. La différence est déjà de 10 millions d'hommes! C'est-à-dire que si la République annexait la Belgique et la Hollande, elle n'aurait pas encore une population plus forte que celle de l'empire.

Il est vrai que l'Alsace-Lorraine, perdue d'un côté et gagnée de l'autre a exercé une certaine influence sur les chiffres; mais quelle influence bien plus grande n'a pas eue l'augmentation naturelle de la population allemande!

Nous disions tantôt que la population de la République ne *semblait* pas dépasser les 38 millions, quoique le dernier recensement accuse une population « résidante » de 37,103,000 âmes et une autre « de passage » s'élevant à 1,115,000 têtes. Ces nombres sont en désaccord avec d'autres données officielles; voilà pourquoi nous doutons qu'il y ait autant de français qu'on paraît vouloir l'indiquer.

Quoi qu'il en soit, voici les statistiques officielles des excédents des naissances, en France :

881.....	108,229
1882.....	97,027
1883.....	96,803
1884.....	78,974
1885.....	85,464
et 1886.....	52,560

Il en résulte que malgré les étrangers et l'absence d'émigration — car l'émigration française n'est annuellement que de 3 à 6 mille individus — la population de la République, en 1886, année de tranquillité et de paix, n'a augmenté que de 52,500 habitants! C'est moins que l'augmentation constatée en Belgique!

En Allemagne, dans la même année 1886, l'accroissement a été de 438,000 habitants restés dans le pays et 74,000 émigrants. On a déjà calculé que l'accroissement pour 1887 sera

également de plus de 400,000 âmes, sans compter les 100,000 Allemands qui, l'année dernière, ont quitté le pays.

On explique ainsi de la façon la plus simple du monde comment l'Allemagne, vis-à-vis de la France, va toujours en grandissant, et la France, vis-à-vis de l'Allemagne, en diminuant.

Les choses en sont arrivées au point que l'Allemagne, en levant un soldat sur 100 habitants obtient une armée de 480,000 hommes; tandis que la France, en faisant la même levée, n'en a que 370,000.

	Allemagne.	France.
Mariages	7,9	7,4
Naissances.....	38,5	25,0
Décès	27,5	23,6
Excédent des naissances..	10,9	1,4

La mortalité est encore plus grande en Allemagne qu'en France, mais les chiffres tendent à se rapprocher. Malgré cela, et malgré l'émigration, la population de l'empire gagne sur celle de la République en des proportions de nature à suggérer les plus sérieuses réflexions.

Il y a longtemps qu'on a appelé toute l'attention des Français sur ce phénomène qui a commencé à se manifester immédiatement après la guerre. La plupart d'entre eux n'en ont que médiocrement tenu compte, en disant que ça ne durerait pas. Mais ça dure parfaitement et pour peu que l'émigration germanique diminue ou soit arrêtée, qu'est-ce que nous ne verrons pas se passer ?

En supposant que les choses continuent comme elles vont : que la population de l'Allemagne augmente chaque année de 400,000 âmes — ce qui est inférieur aux résultats réels des deux dernières années — et que, d'un autre côté, la population française suive la même marche que précédemment, à la fin du siècle, qui n'est plus éloignée que de douze ans, l'empire aura près de 53 millions d'habitants et la France... mettons 40 millions, si, bien entendu, on laisse les étrangers y affluer librement. Dans le cas contraire, la différence de population entre les deux pays pourrait bien être de plus de 15 millions, soit presque la population de toute l'Espagne !

Déjà à présent pour avoir le même nombre de soldats que la France, l'Allemagne ne doit à beaucoup près pas s'imposer autant de sacrifices proportionnels; que sera-ce dans dix, quinze ou vingt ans ?

Quand l'Angleterre et l'Ecosse n'avaient que 19 millions d'habitants; la Prusse 16 millions, la Russie 54 millions, (l'Italie et l'Allemagne n'existaient pas) la France avait 35 1/2 millions d'habitants. Elle venait après la Russie.

De nos jours, les Russes, sans leurs conquêtes, faites depuis lors, ont, prétendent-ils, 85 millions au minimum. — Le chiffre de l'accroissement annuel dépasserait un million. — L'Autriche-Hongrie, malgré toutes ses pertes territoriales, a 39 millions d'habitants; l'Italie près de 30 1/2 millions, la Prusse 29 millions, l'Angleterre et l'Ecosse 32 1/2 millions, et la France 38 millions au plus.

On voit par ces nombres d'autrefois et d'aujourd'hui combien la France a relativement perdu, et on prévoit, à regret pour elle, combien elle perdra encore si elle persiste dans ses tristes calculs économo-ethnologiques. On peut supputer le temps où elle sera la moins peuplée des grandes puissances et ce temps n'est guère éloigné.

Il y a deux pays en Europe dont la situation est menacée par le mouvement de la population : la France et la Belgique. La Belgique est menacée par son excès toujours croissant d'habitants, et la France par le phénomène contraire — et c'est précisément dans ces deux pays qu'on s'occupe le moins de cette immense question.

La Belgique devrait chercher à écouler son stock humain — elle n'y pense pas. La France devrait étudier les moyens d'augmenter sa population et elle parle de la diminuer ! Les économistes aux larges vues assistent à ce spectacle et ne comprennent pas.

UNE ENTREVUE A SOLESMES

Nos lecteurs ne liront pas sans intérêt l'article suivant dû à la plume d'un écrivain qu'on ne peut ranger parmi les auteurs catholiques. Son récit n'en acquiert que plus de valeur; c'est à ce titre que nous le reproduisons.

Il y a quelques années, je dus me rendre, en vue de recherches archéologiques, à l'abbaye des bénédictins de Solesmes.

Done, par un jour d'automne, — au reçu d'une lettre d'introduction près de l'illustre abbé de ce cloître, dom Guéranger, — je quittai Paris. Le lendemain matin, j'étais à Sablé, d'où l'abbaye n'est distante que d'une heure de marche.

Je descendis, pour mettre ordre à ma toilette, en cet hôtel de la grand'place dont l'enseigne étonnante me fit rêver: *Hôtel de Notre-Dame et du Commerce*.

Puis, comme il faisait un beau soleil je me mis en route, mon sac de voyage à la main, pour le monastère, — où j'arrivai midi sonnante.

L'un des frères du portail s'offrit pour remettre à l'abbé dom Guéranger la lettre qui me présentait à lui. J'entrai sous les arceaux; j'y rencontrai d'autres pèlerins. Je pris rang, sur l'invitation de l'un des Pères. C'était l'heure du déjeuner. L'on traversa les cloîtres.

L'abbé de Solesmes se tenait debout, une aiguière et un plateau à la main, au seuil du réfectoire. A ses côtés, le prieur, dom Couturier, et l'économe dom Fontanes, debout aussi, me considéraient, les bras croisés en leurs longues manches noires.

Dom Guéranger me versa de l'eau sur les doigts, en signe d'hospitalité; l'un des frères me tendit une serviette; je m'essuyai. L'on me montra la table des hôtes, située au milieu de la salle — et entourée de celle des religieux — un peu au-dessous de l'estrade où l'abbé, le prieur et l'économe seuls prenaient leur repas.

Après une prière pour les morts et un *Pater noster* (dont les deux premiers mots seulement furent prononcés chacun le devant achever en soi-même), l'on prit place. L'un des Pères monta dans une chaire élevée auprès d'une fenêtre, ouvrit un tome des Bollandistes et se mit à lire, à haute voix, l'existence de sainte Lidwine.

Le repas des bénédictins était plus qu'austère. Un plat de légumes, du pain et de l'eau. Le nôtre me sembla plus recherché. Mais je regardais plutôt mes hôtes que le repas.

Entre les deux autres Pères, dom Guéranger apparaissait comme un pilier d'une abside entre ses deux colonnes. Il portait soixante années d'épreuves, de luttes et de pénitence. Pauvre à vingt-deux ans, il avait fondé l'abbaye. Son front était haut, plein et pensif. Ses yeux, d'un bleu très pâle, étaient deux lueurs vivantes.

Tout dégageait, en sa personne, l'invincible Foi; sa croix abbatiale brillait sur sa poitrine comme de la lumière. Il n'était point de haute taille, mais quelque chose de mystérieux le grandissait, je m'en souviens, quand il parlait de Notre-Seigneur. Plus tard, lorsqu'il m'honora d'une amitié que la mort n'a pas

effacée entre nos âmes, j'ai souvent constaté dans ses entretiens, un accent de voyance révélant un élu.

Les deux religieux, à sa droite et à sa gauche, possédaient aussi des fronts extraordinaires et des prunelles pénétrées d'un rayonnement intérieur tel que, depuis, je n'en ai jamais rencontré l'équivalent. Leur regard attestait la permanence du cœur et de l'unique pensée de Dieu.

Au dessert, la lecture finie, je me tournai vers mon voisin de table, que je n'avais pas encore remarqué. Un passant comme moi sans doute? — Il me parut, dès le premier coup d'œil, doué d'un sourire sympathique et un visage cependant presque vulgaire. Ses mains d'homme de lettres, aux manières affables attirèrent mon attention; elles indiquaient une intelligence.

Donc, à titre de plus nouvel arrivé au couvent, je lui demandai s'il connaissait le nom du religieux, qui, revêtu, sur son froc, d'un long tablier de serge, s'empressait et nous servait en silence.

— Oui, me répondit-il très simplement. C'est l'un des plus érudits hellénistes de l'Europe, l'un des plus savants Pères de l'Abbaye. Récemment, il a refusé par humilité, le chapeau de cardinal, offert par le Souverain Pontife. Il a préféré ce tablier, comme vous le voyez; — il a choisi de servir les pécheurs que Dieu conduit à Solesmes. C'est dom Pitra.

— Je porte envie à ce serviteur, lui dis-je.

— Moi aussi, répondit-il.

Après un moment, je repris :

— Et ce religieux, en face de nous, dont la figure d'ascète me rappelle celle de saint François d'Assise, au musée de Madrid — et qui a cependant l'air plus joyeux que les autres Pères ?

— Celui-là, nous l'appelons familièrement *le Capitaine*, me répondit-il en souriant. C'est dom Gardereau — vieux militaire et grand mathématicien. — Quant à la joie recueillie qui transparaît sur ses traits, c'est qu'il a été condamné ces jours-ci, par le médecin du monastère : il sait, en un mot, qu'il doit mourir sous très peu de temps.

Le déjeuner était fini.

Après une station à la chapelle cinq fois séculaire de Solesmes et dont l'abbé dom Guéranger avait relevé les ruines, je descendis au jardin. J'y aperçus mon voisin de table au milieu d'un groupe de bénédictins que présidait l'abbé lui-même.

L'on était assis sur des chaises, en cercle, dans une grande allée.

Mon interlocuteur du déjeuner avait revêtu sur sa redingote, un tablier de sergo pareil à celui de dom Pitra; il écosait tout bonnement des pois avec son entourage — qui se livrait à ce même labeur.

Je m'adressai à l'un des Pères qui, une bêche à main, retournait la terre :

— On fait l'honneur à ce pèlerin, là-bas, de le traiter en frère convers? lui dis-je.

— C'est que ce monsieur, c'est Louis Veillot, me répondit-il.

Quelques moments après, l'abbé de Solesmes nous présentait l'un à l'autre.

— Je ne m'étonne plus du ton de vos paroles, monsieur, lui dis-je, je les ai trouvées simples et fortes comme vos écrits.

Ce disant je pris place dans le cercle où l'on écosait des pois. J'en avisai moi-même quelques-uns, dans mon zèle, — voulant me rendre utile — et surtout ne point demeurer oisif devant l'exemple.

— Lorsque vous êtes survenu, monsieur, me répondit Louis Veillot, le révérend père abbé me reprochait justement la rudesse de mes écrits. Ah! c'est que je m'adresse à des prétendus athées qui, en flétrissant leurs âmes, sont jaloux de détruire la foi des esprits mal assurés qui les entendent. Un exemple : nous savons qu'il est plus facile, aux professeurs d'incrédulité, de périr sur une barricade que de faire maigre le vendredi. (Les autres jours passe encore! mais l'Église, sachant ce qu'elle prescrit et rien n'étant plus difficile que de lui obéir, il se trouve qu'il est très dur aux « gens sérieux » de faire maigre *juste* ce jour-là.)

Bien. Si ces ventres se taisaient, en faisant gras... peut-être n'aurais-je rien à dire. Mais c'est qu'ils parlent, ces ventres! C'est qu'ils se moquent alors, tout haut et bruyamment, du Paradis, perdu pour une pomme! Et qu'ils en font rire les incertains. — Certes, s'ils essayaient de se priver, d'abord en esprit d'Espérance, d'un morceau de viande le jour en question, peut-être pourraient-ils s'apercevoir que la « légende » n'est pas aussi absurde qu'ils l'affirmaient la veille. Or non seulement, vous dis-je, ils n'essaient rien, sous prétexte que ce serait « trop facile », mais ils prêchent, verre en main, leurs « convictions » aux esprits tièdes qui, bientôt, les imitent; — ce qui conduit ces messieurs et leurs prosélytes à paraître, tour à tour, devant Dieu, sans un fêtu dans leur bagage, sinon leur scandale. Encore

une fois, je n'aurais pas à les juger, n'était leur propagande ! C'est là ce qui me donne le droit et me fait un devoir, à moi chrétien, d'en être le préservatif dans la mesure de mes forces. Ce n'est pas contre leur conduite privée — contre leur lâcheté devant leurs instincts — mais contre leurs contagieuses paroles, que je me bats. Et je me trouve mission d'en paralyser, comme je le puis, l'action dangereuse.

Beau crime, de dégonfler ces ballons en piquant d'une plume ! J'ai la haine sainte que redoutent ces Jocrisses ; je l'utilise. Pourquoi pas ?

— Vous les prenez à partie avec une violence parfois blessante, mon cher enfant ! dit l'abbé de Solesmes. Avoir beaucoup de charité, cela vaut encore mieux que de faire maigre le vendredi.

— J'enrage, s'écria Louis Veillot, j'enrage, mon père, lorsque j'entends mes supérieurs en Dieu me recommander la suavité envers ces empoisonneurs d'âmes ! — Vous ne les connaissez pas ! Toute arme est bonne contre ces souriants gredins. Je suis grossier, dit-on. Si je ne l'étais pas, me comprendraient-ils?... Est-ce que Lacordaire, du haut de la chaire de Notre-Dame, ne s'est pas écrié, en face du Saint-Sacrement, et parlant à l'élite des intelligences catholiques de France : « Quoi ! voici qu'ils enseignent à vos enfants, ces libres penseurs nouveaux, que l'homme « n'est qu'un tube percé aux deux bouts » et je n'aurais pas le droit, moi, confesseur de Jésus-Christ, *d'écraser sous mes pieds cette canaille de doctrine ?* »

Il me semble qu'il ne faisait point là de fleurs de rhétorique non plus, le bon père Lacordaire. Et Donoso Cortès, marquis de Valdegamas ne fut-il pas encore plus rude, un certain jour ? Il fut glaçant. Eh bien, c'est le ton qu'il faut prendre avec eux, à tels exemples. Ils savent bien qui ils sont, d'où ils viennent, ce qu'ils font et où ils se plongent. Et j'ajoute qu'ils *rôtiront* bientôt, selon la promesse même du Seigneur. Comment serais-je onc-tueux envers ces hommes ? Voulez-vous que je dise à Renan, par exemple, à ce vil rat d'église, qui vient, la nuit, manger le pain béni : « — Mon cher Judas, vous avez peut-être avancé, dans vos livres, des choses un peu trop « proditoires ? »..... Allons donc ! N'est-ce pas à coups de fouet que Jésus chassa du Temple ces vendeurs ! — Comment les appelait-il ?... « Race de vipères ! »

Le paysan ne se gante pas pour se saisir d'une trique devant les voleurs. Mon père, je ne suis qu'un paysan, comme le Grand-

Ferré, qui tua beaucoup d'Anglais pour la patrie. Laissez-moi, de grâce, continuer ma besogne.

— Saint Benoît nous prescrit la douceur, dit l'abbé. Vous feriez un bénédictin rebelle.

— Mais un bon dominicain, je crois!..... hasardai-je en souriant.

Une cloche, sonnant la prière, interrompit cette causerie, — dont je me suis souvenu, par un radieux midi de printemps, voici déjà, trois années! — en face du cercueil de ce grand soldat de la foi chrétienne.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

DÉCRET *URBIS ET ORBIS*

Plusieurs évêques du monde catholique ont adressé récemment à N. T. S. P. le Pape Léon XIII une supplique demandant que tous les fils de l'Église qui, en cette année dont le cours s'achève, ont célébré unanimement et par tous pays, avec une si grande ardeur d'affection et de piété, le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté se réunissent de nouveau dans une commune action de grâces envers le Sacré-Cœur de Jésus, afin d'attirer sur tous les abondantes effusions de la miséricorde divine.

Sur le rapport du soussigné, secrétaire de la Congrégation des Saints-Rites, Sa Sainteté, ayant obtempéré à ces supplications et à ces vœux qui témoignent excellemment d'une insigne piété envers Dieu et d'un filial dévouement pour le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a daigné déclarer qu'Elle approuvait hautement et recommandait : Que, afin d'honorer le Divin Cœur, le dernier jour du prochain mois de décembre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, collégiales, paroissiales et les autres où, du consentement des Révérendissimes Ordinaires, on voudra le faire, le Très Saint Sacrement demeure exposé pendant un certain espace de temps à l'adoration publique des fidèles; que, dans ces mêmes églises, on récite cinq dizaines du Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, et qu'après le

chant de l'hymne ambrosienne et du *Tantum ergo*, les oraisons *Deus cuius misericordiæ, Concede nos* et les Collectes pour le Pape et pour l'Église, la bénédiction du Saint-Sacrement soit donnée au peuple.

A tous les fidèles qui, après s'être confessé et avoir reçu la sainte communion, assisteront pieusement à cet exercice public et prieront avec foi et confiance le très doux Cœur de Jésus en actions de grâces, comme il vient d'être dit, et pour la tranquillité et la paix de notre sainte Mère l'Église et du Siège apostolique, ainsi que pour la conversion des pécheurs, le Très Saint-Père accorde bienveillamment une indulgence plénière dans la forme accoutumée de l'Église, applicable aussi aux âmes du purgatoire.

Quant à la demande présentée en même temps par les mêmes évêques à l'effet d'élever, dans toute l'Église, la fête annuelle du Sacré-Cœur de Jésus au rite double de première classe, Sa Sainteté s'est réservé l'affaire.

En la solennité de la Toussaint, le 1^{er} novembre 1888.

A. Cardinal BIANCHI,

Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

(Place du sceau).

Laurent SALVATI,

Secrétaire de la S. C. des Rites.

NÉCROLOGIE

Mgr *Étienne* BAGNOUD, abbé de Saint-Maurice, évêque de Bethlèem, est décédé le 2 novembre à la fin du jour, en son Abbaye de Saint-Maurice, âgé de 86 ans.

Il avait été élevé à la dignité d'abbé de Saint-Maurice le 3 septembre 1834, et à celle d'évêque dans le consistoire du 3 juillet 1840.

C'est un des plus beaux caractères de religieux et d'évêque que la Suisse a eu sous les yeux pendant cinquante ans; car il ne lui manquait plus que deux ans pour atteindre aux noces d'or de son épiscopat.

M. l'abbé BOSSUET, curé de Saint-Louis-en-l'Île, à Paris, vient

de mourir. Il était arrière-petit-neveu du grand évêque de Meaux.

Bibliophile érudit et artiste plein de goût, il avait rassemblé d'intéressantes collections de livres, de tableaux, de tentures, dont il s'était peu à peu défait en faveur de sa chère église, vivant pour sa part dans une extrême austérité.

Saint-Louis-en-l'Île lui doit des toiles de Raphaël, de Mignard, de Vanloo, de Lebrun, de Coypel, d'Ary Scheffer; des sculptures de Canova; des boiseries anciennes fort belles.

Non seulement il avait réuni dans son église, dédiée au saint patron de la famille royale, les reliques et souvenirs de tous les saints de la dynastie française, où l'on a compté notamment saint Louis roi, la bienheureuse Isabelle, abbesse de Longchamp, sa sœur, saint Louis évêque, son neveu, la bienheureuse reine Jeanne de Valois, Mme Louise de France la Carmélite, et la reine Clotilde de Savoie, sœur de Louis XVI, proclamée *vénérable* par le Saint-Siège: mais encore on peut voir, dans cette paroisse, un objet presque unique, une très vieille peinture sur bois représentant *Jeanne d'Arc*, couronnée de l'auréole des saints.

Cet hommage a devancé de plusieurs siècles le jugement sollicité à cette heure. Cet antique témoignage du sentiment populaire n'est pas sans intérêt dans le procès actuel.

—

De Rome, on annonce la mort du cardinal MASOTTI.

—

On annonce également la mort subite du général de Sonis qui commandait à Montauban la 17^e brigade de cavalerie.

Le général *Théobald* DE SONIS, frère du héros de Loigny et distingué comme lui par la droiture, par l'élévation des sentiments, n'avait que cinquante-sept ans. Il était né à la Pointe-à-Pitre. Entré à Saint-Cyr en 1837, il était en 1870 chef d'escadrons. Il fut nommé en 1884 général de brigade. Sa brigade se composait des dragons de Montauban et des chasseurs d'Auch. Il continuait un nom glorieux que perpétueront dans l'armée ses fils et ses neveux.

—

Une dépêche de Laval annonce la mort de Mgr BOUGAUD. Nous n'avons pas encore de détails sur ce triste événement.

—

L'abbé CROZES qui vient de mourir à Paris était né à Albi, le 16 mars 1806.

Il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, fut vicaire à la Madeleine, puis à Saint-Roch, et passa comme aumônier à la Petite-Roquette, le 7 mars 1840. Le 28 juin 1860, il était nommé à la Grande-Roquette.

Il prit sa retraite en 1881 et se réfugia à l'infirmerie de Marie-Thérèse. Il avait été décoré en 1862.

L'abbé Crozes a assisté, sur l'échafaud, 23 condamnés à mort, dont 9 avant 1870.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On lit dans le *Gaulois* :

Mgr Averardi, en l'absence du nonce, a remis au ministre des affaires étrangères la note que le Pape a envoyée à tous les gouvernements catholiques, au sujet de la visite de l'empereur Guillaume au Vatican.

Voici ce qu'on nous téléphone de Bruxelles à ce sujet :

« La note du secrétaire d'État au Vatican, Mgr Rampolla, aux puissances catholiques vient d'être remise au gouvernement belge. Copie de la note a été laissée au ministre des affaires étrangères.

« La note explique le véritable caractère de la visite que l'empereur Guillaume a rendue au Souverain Pontife, et rectifie des renseignements inexacts qui ont été publiés, à ce sujet, dans la presse.

« Le cardinal Rampolla s'étend ensuite sur les vexations que le gouvernement italien fait souffrir au Souverain Pontife, dont il ne respecte même pas l'exterritorialité.

« C'est ainsi que, lors de la visite au Vatican de l'empereur Guillaume, les troupes italiennes ont été échelonnées jusqu'aux portes du Vatican. La circulaire du cardinal Rampolla conclut en exposant que la situation qui est faite au Saint-Père, à Rome, devient de plus en plus intolérable, et qu'il faut toute la confiance que le Souverain Pontife a dans la Justice divine pour lui faire supporter son martyre. »

Aux attaques et aux outrages du libéralisme italien contre le Saint-Siège, les catholiques continuent d'opposer les manifestations de leur foi et de leur filial attachement, par les Congrès qui se multiplient partout pour revendiquer les droits du Souverain Pontife et par les nouveaux pèlerinages déjà annoncés qui vont clore l'année jubilaire. Il en viendra, notamment, un très nombreux de l'Espagne et un autre de la France ; enfin,

des pèlerins de tous les pays sont attendus pour la fin de l'année pour assister à la messe de solennelles actions de grâces que le Saint-Père célébrera, le 31 décembre, dans la basilique vaticane.

Les catholiques du monde entier pourront s'y unir en esprit, en assistant à la cérémonie analogue d'actions de grâces qui, aux termes du décret de la Sacrée-Congrégation des Rites, sera célébrée, ce jour-là même, dans toutes les églises cathédrales, collégiales et paroissiales, avec concession d'indulgence plénière, aux conditions habituelles, pour tous ceux qui y assisteront.

Parmi les audiences particulières de la semaine dernière, on a particulièrement remarqué celle que le Souverain Pontife a accordée, le jour de la Toussaint, à M. le duc de Broglie, que Sa Sainteté a retenu plus d'une heure, lui manifestant sa vive et constante sollicitude pour le salut de la France et l'espoir que la nation très chrétienne, après avoir eu en commun avec le Saint-Siège le temps de l'épreuve, aurait aussi avec lui la communauté du triomphe.

On a considéré comme un heureux indice de l'influence de plus en plus marquée que, par la force des choses, le Saint-Siège est appelé à exercer en France, le séjour prolongé qu'a fait naguère à Rome le nonce apostolique de Paris, S. Exc. Mgr Rotelli. On assure même qu'aussitôt rentré à son poste, Mgr Rotelli a pu obtenir que la question des évêchés vacants de France fût résolue d'une manière satisfaisante.

Le Souverain Pontife a résolu de donner à la France un précieux témoignage d'honneur par l'élévation à la pourpre romaine de trois nouveaux cardinaux français qui seront publiés au prochain Consistoire de décembre en même temps que les nouveaux cardinaux italiens. On cite les noms de Nosseigneurs les archevêques de Paris, de Lyon et de Rouen.

Le poste de préfet de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, resté vacant par la mort du regretté cardinal Masotti, va être assigné, à ce que l'on assure, à S. E. le cardinal Schiaffino, qui, avant son élévation à la pourpre, avait rempli les fonctions de secrétaire de cette Congrégation.

S. E. le cardinal Joseph Pecci, frère de Sa Sainteté, vient de donner un grand exemple d'humilité et en même temps de fidélité à sa vocation, en demandant de pouvoir faire ses vœux solennels comme membre de la Compagnie de Jésus, à laquelle il avait appartenu avant que les événements de la République romaine de 1848 l'eussent obligé de rester simplement dans les ordres, comme plusieurs autres Pères des communautés dispersées à cette époque.

Le Souverain Pontife et le Supérieur général de la Compagnie de Jésus y ont consenti, à la condition cependant que, tout en ne possédant plus rien en propre, l'Éme Joseph Pecci continuera d'appartenir au Sacré-Collège et de porter la pourpre cardinale comme l'ornement extérieur de ses nobles vertus et de sa haute doctrine.

M. Iswolski, le représentant du czar auprès du Pape, vient de rentrer à Rome. Nous lisons à ce sujet dans une correspondance de la Ville éternelle.

M. Iswolski revient de Saint-Pétersbourg, où la question politique et des affaires de famille l'avaient impérieusement appelé. Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance des négociations confidentiellement engagées entre Rome et la Russie. Des esprits trop pessimistes n'ont cessé de nier la possibilité d'un accord éventuel ; mais, en politique, le doctrinarisme ne compte pas. Ce qui importe, ce sont les faits, et les faits dictent à la Russie une nouvelle ligne de conduite dans la politique religieuse en Orient.

Si la Russie comprend ses vrais intérêts, si elle veut contrebalancer les influences rivales sur un terrain où la question ecclésiastique n'est que le prolongement de l'affaire diplomatique et du prestige moral, elle doit subordonner la question polonaise à sa position dans les Balkans et le long du Levant.

Il s'agit pour elle, en ce moment, non de russifier la Pologne, mais de chercher des points de contact avec l'Occident, et parmi ces points de contact, les rapports pacifiques et bienveillants avec Rome occupent incontestablement le premier rang.

M. Iswolski revient à point nommé. Après le voyage de Guillaume II à Rome, jamais occasion plus favorable ne s'est offerte pour mûrir un problème aussi complexe que difficile. C'est le moment psychologique de porter un coup. A Rome comme à Saint-Pétersbourg, les esprits sont plus disposés que jamais à chercher, à trouver un terrain d'entente et d'action commune. Ce n'est pas une œuvre de pacification qui appelle le plus l'attention, c'est le concert des esprits pour

déterminer une évolution dans l'attitude des catholiques et des affaires ecclésiastiques orientales.

On assure qu'à Vienne déjà, la Russie avait promis, en principe, le rétablissement de la légation auprès du Saint-Siège. Cette question préliminaire domine en ce moment tout. Le jour où le gouvernement russe aura la sagesse de poser cet acte, les autres questions mûriront peu à peu d'elles-mêmes. Quand M. de Bismarck a voulu modifier les lois de mai, il a commencé par envoyer un ministre à Rome.

Etranger.

BELGIQUE. — Les évêques belges, réunis lundi à Tournay, ont adressé à S. S. Léon XIII, le télégramme suivant :

Très Saint-Père,

L'archevêque de Malines et ses collègues de l'épiscopat belge, réunis à Tournay à l'occasion de l'ouverture de la châsse de saint Eleuthère, scellée depuis le treizième siècle, et de l'ostension solennelle de ses précieuses reliques, en présence d'un concours immense de prêtres et de fidèles, déposent aux pieds de Votre Sainteté le nouvel et fervent hommage de leur piété, de leur amour, de leur vénération.

Devant la dépouille sacrée du grand apôtre, qui a porté la lumière de l'Evangile aux habitants du Tournaisis et des deux Flandres, les chefs des Eglises de cette Belgique si chère à Léon XIII, éprouvent le besoin de se tourner vers la Ville-Eternelle, et de témoigner solennement de la foi de leurs diocésains et de leur docilité à tous les enseignements de la Chaire apostolique.

En union avec leurs ouailles et avec les catholiques de l'univers entier, les évêques belges demandent au Ciel, par les mérites de saint Eleuthère, de veiller sur le Pontife illustre que l'Esprit de Dieu a placé au gouvernail de la barque de Pierre en ces jours troublés. De toute l'ardêur de nos âmes, nous supplions le Dieu de bonté de mettre un terme aux amertumes prolongées du Père commun des fidèles, de réaliser pleinement tous ses nobles souhaits pour l'indépendance nécessaire à son suprême ministère, pour le rétablissement des droits de l'Eglise et de la souveraineté pontificale, pour le triomphe des principes d'ordre et d'autorité, pour la vraie civilisation des peuples et la paix du monde.

Tournay, le 29 octobre 1888.

PIERRE-LAMBERT, *archevêque de Malines.*

J.-J., *évêque de Bruges.*

VIC-JOS., *évêque de Liège.*

ISID.-JOS., *évêque de Tournay.*

ED.-JOS., *évêque de Namur.*

HENRI-CH., *évêque de Gand.*

— Lors de l'inauguration, à Louvain, le 30 septembre dernier, de la Maison des métiers et négoce, un des premiers actes des catholiques qui ont pris l'initiative de cette création fut d'envoyer une Adresse à N. T. S. P. le Pape.

Sa Sainteté vient de répondre à cette démarche par le bref suivant :

Cher Fils,

Salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu avec un très grand plaisir, comme témoignage de votre dévouement et de celui des ouvriers belges, la lettre que vous Nous avez adressée le 30 septembre, en votre nom et au leur, le jour de l'inauguration de vos assemblées dans le local destiné à la corporation dont vous êtes le chef, en présence d'une réunion de nombreux étrangers. En effet, cette lettre Nous a fait voir que votre attachement à Notre personne ne se laisse ébranler ni par les difficultés des circonstances, ni par le malheur des temps, qu'au contraire votre pitié envers Nous devient plus vive et plus ardente à mesure que s'aggravent les violations de Nos droits. Ce sont ces sentiments qui vous ont dicté une profession plus solennelle de votre fidélité envers Nous et vous ont fait réclamer avec instance pour ce Siège Apostolique cette liberté qu'exigent sa dignité et sa nature.

Vous dites dans votre lettre que Nos chers Fils réunis en assemblée avec vous sont persuadés que leur amour pour Nous est payé de retour. Cette persuasion est conforme à la vérité : Nous avons donné des preuves indubitables de Notre affection. Car, depuis longtemps, la condition des ouvriers fait l'objet de Nos préoccupations et de Nos sollicitudes, et tout ce qui touche à la protection de leurs droits, à leur perfectionnement moral, à l'amélioration de leur sort Nous a toujours paru mériter Notre spéciale attention.

Aussi, vive a été Notre joie quand Nous avons appris qu'un grand nombre d'hommes, distingués par leur naissance, leur dignité et leur science, consacraient leur zèle au soin des intérêts des ouvriers, s'efforçaient d'adoucir la rigueur de leur situation, de venir en aide à leurs misères et de leur rendre les affectueux services inspirés par l'humanité.

De telles œuvres non seulement rencontrent Notre haute approbation et se concilient la reconnaissance de ceux qui jouissent de leurs bienfaits; mais, en outre, elles attirent de la part de Dieu des faveurs qui seront suivies d'une récompense magnifique et éternelle.

C'est pourquoi, souhaitant que ces hommes, à qui la république chrétienne et la patrie ont tant d'obligation, voient leurs forces s'accroître et leur nombre augmenter, et suppliant le Seigneur de réaliser ce vœu, Nous accueillons, cher Fils, avec une paternelle bienveillance les hommages que vous Nous adressez, vous et les

artisans au nom desquels vous Nous avez écrit, et Nous vous accordons à tous et à chacun d'entre vous, avec une grande affection, Notre bénédiction apostolique comme présage des récompenses célestes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XX^e jour d'octobre 1888, de Notre pontificat la XI^e année.

LÉON XIII, PAPE.

A Notre cher Fils Georges Helleputte, doyen de la Corporation des métiers et négoce de Louvain.

ESPAGNE. — Les journaux catholiques espagnols publient une lettre collective de l'épiscopat espagnol au Souverain Pontife.

Voici la partie principale de ce document :

Très saint Père,

Toujours fidèle à ses traditions de vénération pour le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, l'épiscopat espagnol, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, lui envoie aujourd'hui l'hommage de sa gratitude et le témoignage de son admiration pour les enseignements que contient l'admirable Encyclique *Libertas*.

Aucune des lettres doctrinales de Votre Sainteté n'est inférieure à l'autre par le mérite, le fond de la doctrine et la beauté de la structure ; pour celles que nous célébrons aujourd'hui, si l'on met le style, le talent, la sagesse guidée par la prudence, en regard de l'opportunité et de l'élévation des idées, elles donnent, sans conteste, cet heureux résultat qu'en voyant comment, dans l'Encyclique *Libertas*, se trouvent contenus les moyens de déjouer les astuces humaines et les secrets de gouverner les choses publiques, les publicistes, les hommes d'État, les lettrés et les puissances ont donné à un si admirable document des applaudissements sincères avec des félicitations enthousiastes. Cette sympathie universelle vient de ce que Votre Sainteté, en réunissant pour les faire converger, vers le seul point de ses sollicitudes et de ses veilles paternelles, l'habileté de l'artiste, la perspicacité du diplomate et la profondeur du philosophe, et les peuples, voyant l'exactitude du théologien ennoblie par la circonspection d'une vieillesse vénérable et par la profession du savoir humain subordonné à la science fondamentale de la croix, s'écrient, dans l'élan d'un pieux enthousiasme : *Voici celui qui est envoyé de Dieu pour sauver le monde*. Car ce ne sont pas les discours ni les artifices du langage qui sont les agents effectifs du bien et de la clarté dans l'exposition des doctrines, mais les preuves décisives et qui forcent la réflexion. Or, Votre Sainteté, qui voit clair parmi les confusions du monde, a placé en elles et au-dessus d'elles son jugement d'arbitre et la sagesse du docteur qui éclaire et qualifie les choses.

Mais, hélas ! le cœur des évêques espagnols est contristé à la pensée de la méconnaissance et de l'ingratitude qui affligent l'auguste chef de la chrétienté, lequel ne peut être dépouillé du pouvoir temporel, moyen nécessaire pour le libre exercice de son ministère auprès des puissances et parmi les nations. Ainsi l'ont disposé les siècles chrétiens réglés par la divine Providence, et en lui donnant l'appui des pouvoirs impérial et royal et en indiquant un territoire dont le pape était, comme il doit l'être, le roi et le souverain indépendant, réglant la vie propre du pontificat, qui est le cœur de l'empire moral qui régit les consciences dans toute l'étendue de l'univers.

Sous ces impressions de vénération et de respect, le monde catholique se voit moralement obligé de demander que son chef spirituel recouvre la liberté. Lui qui est le libérateur des peuples, qui est le maître infailible de la vérité, il faut qu'il puisse parler du haut de la chaire de Pierre où il est assis, et que la parole de salut puisse de là descendre sur le monde sans obstacles ni permissions préalables. Aussi les princes, les gouvernements et les peuples qui ne sont pas assez puissants pour empêcher l'action bienfaisante du pontificat, ne pourront pas non plus étouffer ce cri de la vérité et du sentiment d'amour qui retentit sans cesse : « Justice pour le pape ! Vénération au pape. » C'est de quoi témoignent les démonstrations de respect que Léon XIII reçoit de toute espèce de gouvernements ; et la Rome des Césars n'aurait plus debout aucune de ses gloires passées, si les papes au prix de grandes dépenses et de grands sacrifices n'avaient pas conservé le Colysée et le Panthéon, les thermes et les tombeaux.

La Rome chrétienne, enrichie par les Papes, n'appellerait plus le pèlerin, le voyageur et l'artiste, si l'usurpation, par un excès d'audace, transformait le Vatican et Saint-Jean de Latran en dépendances d'un gouvernement étranger.

En outre, les nations chrétiennes sont intéressées, en droit et pour leur honneur, à revendiquer la gloire de maintenir avec le patrimoine de Saint-Pierre, qui est celui de la piété universelle, le pouvoir temporel du Pape, forme canonico-légale de son domaine légitime sur ses États.

Pour donner l'impulsion au mouvement et faire prévaloir la justice, il faut une formule que fourniront les événements.

C'est un devoir pour les nations chrétiennes de travailler activement, vigoureusement, au rétablissement du pouvoir temporel du Pape, et de même que c'est un devoir, c'est également un droit pour tout le monde d'employer les moyens propres à mettre un terme à l'oppression dont souffre le Pontife romain, qui a des titres sacrés à ce que quiconque est juste, religieux et bien élevé, rende au Chef de l'Église l'hommage qu'il mérite.

Nos cœurs, très bienheureux Père, partagent avec le cœur magnanime de Votre Sainteté le poids des amertumes qui vous contristent,

et des injustices dont vous êtes victime. Offrant au Dieu tout-puissant le sacrifice des épreuves dont il souffre avec vous, l'épiscopat espagnol implore de Votre Béatitude la bénédiction apostolique.

Fait à Tolède, en la fête de Notre-Dame de la Merci, le 30 septembre 1888.
(*Suivent les signatures.*)

LES CHAMBRES

Sénat.

Lundi 5 novembre. — On vote un projet ayant pour objet de réduire la durée de l'exercice financier.

Mardi 6 novembre. — Après une courte discussion, le Sénat prend en considération, sur la proposition de la commission d'initiative, un projet de M. Lisbonne, ayant pour objet d'unifier les règles relatives aux actes d'appel en matière civile.

Chambre des Députés.

Lundi 6 novembre. — Spectacle coupé ; on peut supposer que les députés ne les aiment guère, car les banquettes sont vides.

Nous avons, comme lever de rideau, un projet de résolution de M. JACQUEMART. Il s'agit de publier la liste des pensionnaires de l'Etat touchant plus de 3,000 fr. à titre de pension civile.

M. CLOVIS HUGUES, renchérissant, veut qu'on ajoute à ces pensionnés les membres des commissions mixtes, pour que « l'histoire les flétrisse. »

Ces deux motions mettent les gauches en belle humeur ; mais leur gaieté s'évanouit lorsque M. CUNÉO D'ORNANO demande et obtient qu'on publie les noms des victimes du 2 Décembre. M. ROUVIER intervient alors et fait discrètement comprendre à ses amis qu'ils vont commettre une lourde maladresse. « Vous ne trouverez sur les listes, dit-il, aucun nom qui puisse vous intéresser ; dès lors, pourquoi fournir de nouveaux aliments à la haine des partis ? » — « Non pas, lui crie-t-on à droite, publiez, publiez tout. Il ne faudra qu'un petit cahier pour les anciens régimes ; mais pour la République, un gros volume suffira à peine : 200,000 francs contre 7 millions. »

Ces chiffres donnent à réfléchir aux républicains ; l'un s'informe combien il faudra de temps et de volumes ; l'autre combien de députés liront ces documents.

La Chambre, visiblement émue par ces curieux, renvoie tous les projets à une commission qui les enterrera.

M. FERROUL entretient ensuite ses collègues du congrès ouvrier de

Bordeaux, et cette question met aux prises MM. de SUSINI et FLOQUET.

Pendant un entr'acte, on essaie de régler la question, toujours ouverte, des questeurs. MM. de Mahy et Madier de Montjau déclarent qu'ils maintiennent leurs démissions, et ils engagent leurs collègues à ne pas les réélire, car ils n'accepteraient pas. M. Nadaud, moins intransigeant, ne voit aucun motif de maintenir sa démission; que MM. de Mahy et Madier de Montjau partent, c'est leur affaire; pour lui, il reste puisqu'il peut rester.

La Chambre procédera jeudi à l'élection de deux questeurs, d'un vice-président, de deux secrétaires, car MM. Anatole de la Forge, Crémieux et Emmanuel Arène en ont décidément assez.

Le rideau se lève sur l'élection de Cochinchine. Le bureau conclut à l'invalidation, M. Ternisien ne devant sa victoire qu'à des votes dont l'indépendance est suspecte. Il est probable qu'on la suspecterait moins, si ce député n'avait, un peu imprudemment, promis de dévoiler à la tribune les secrets de l'administration coloniale et les règles du jeu des trente-six bêtes.

L'élection de M. Ternisien a été invalidée.

Mardi 6 novembre. — On reprend la discussion du budget de la marine.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Un discours de M. Develle. — Les saisies de M. Floquet. —
L'assemblée de Romans. — Italie.

8 novembre 1888.

Le discours que M. Develle vient de prononcer à Revigny (Meuse), est un événement politique, car il suscite des commentaires passionnés, une réponse du général Boulanger contre lequel il porte les plus graves accusations, et est une nouvelle preuve des bons sentiments et des mauvaises actions dont les modérés sont capables.

Les opportunistes assurent que cette conférence a obtenu un grand succès. Nous n'en doutons pas. D'abord, M. Develle, contrairement à l'usage établi par les républicains, au lieu de diffamer ses adversaires, consent à discuter leurs programmes et leurs idées. Il est même courtois. Ensuite, les discours n'ont-ils pas été de tous temps le triomphe des modérés? C'est par les actes seuls qu'ils pèchent. Ils seraient de bons politiques s'ils savaient résister, mais ils ne savent pas dire non, ils ne savent pas résister à une tentation, et, malheureusement pour eux, malheureusement pour nous aussi, les opportunistes

ont près d'eux les radicaux qui les exposent à des tentations incessantes et toujours victorieuses. Ecoutez-les parler, les hommes du centre gauche : ils ont le désir d'être justes, la volonté d'être sages, l'aversion du despotisme démocratique, le respect de tous les droits. Regardez-les agir : ils sont injustes, déraisonnables, persécuteurs et violents. Ils laissent s'accomplir sous leurs yeux, alors qu'ils pourraient les empêcher, les plus odieuses besognes ; heureux encore lorsqu'ils n'y aident pas... la mort dans l'âme, bien entendu.

En voici un exemple : c'est M. Develle qui nous le fournit. Il y a deux ans, en sa qualité d'ancien ministre, il savait beaucoup de choses que l'on cache au vulgaire. Le général Boulanger était alors à la tête de l'armée. Le général poussait à la guerre. Or, — c'est M. Develle qui l'affirme, — nous n'avions pas eu ce moment 20,000 fusils Lebel et l'on avait tant fait de bruit autour de l'arme nouvelle que nos soldats avaient perdu toute confiance dans celle qu'ils possédaient ; la mélinite donnait des mécomptes ; notre artillerie de siège était désorganisée ; soixante régiments étaient disloqués, etc., etc. Et M. Develle conclut : « Il faut aujourd'hui que le pays sache que le général Boulanger, pendant son passage au ministère de la guerre, n'a fait que désorganiser nos forces nationales. »

Voilà, de l'aveu d'un républicain, ce qui s'est passé en république, sous un régime politique qu'on prétend être celui de la pleine lumière, où le peuple, toujours instruit de ses affaires, peut prendre en toute sécurité les plus graves résolutions. Et M. Develle, qui, lui, n'ignorait rien de tout cela, a gardé le silence. Pourquoi ? Par patriotisme. Ah ! que ce joli mot aura caché de fautes ! Que de crimes même on aura commis en son nom ! Que de dépenses inutiles on aura faites en l'invoquant ! Mais peut-on accepter que véritablement l'intérêt suprême du pays imposât ce silence ?

Est-ce que tous les ukases du général Boulanger n'étaient pas claironnés par toute la presse à sa dévotion ? Est-ce que les Allemands ne savaient pas à quoi s'en tenir sur le nombre de fusils Lebel fabriqués, sur la valeur de la mélinite, alors que l'éther sulfurique nécessaire à sa fabrication était précisément acheté en Allemagne, alors qu'ils ont, en France, un service d'informations des mieux organisés ? Est-ce qu'ils ignoraient la composition de nos régiments ? A qui fera-t-on croire, aujourd'hui, qu'un secret connu de plusieurs milliers de per-

sonnes est un secret pour ceux qui ont intérêt à le connaître ? M. Develle savait tout cela : il s'est tu. Si vraiment le général Boulanger a désorganisé l'armée, M. Develle, qui le voyait, ne s'est-il pas rendu son complice par son silence et son inaction ?

Mais admettons que cette impassibilité lui ait été commandée par les circonstances. Que faisaient donc les ministres qui étaient alors les collègues du général ? Est-ce que M. Boulanger pouvait prendre des déterminations aussi graves sans l'assentiment du conseil ? Est-ce que le chef du gouvernement ignorait ses projets ? Si oui, il est coupable ; si non, il est coupable ! Mais voilà : il était de la famille de ces modérés qui laisseraient mettre la patrie en danger plutôt que de commettre ce qui leur paraît être une faute politique en agissant avec énergie. Il faut maintenant que le jour se fasse sur les révélations de M. Develle. Elles sont de nature à inspirer les plus vives inquiétudes à tous les Français. A cette époque, nous ignorions tout, et la patrie était compromise. Qui nous dit qu'il n'en est pas de même à l'heure présente ?

Voilà la partie du discours qui a rapport au général Boulanger :

Avant de juger l'ancien commandant du 13^e corps, M. Develle déclare qu'il n'obéit à aucun sentiment d'hostilité personnelle. Si même l'orateur avait reconnu chez le général quelques-unes des qualités qui révèlent un homme supérieur et promettent un véritable chef d'armée, M. Develle n'aurait pas été troublé par les ambitions politiques de M. Boulanger, et, quel que soit son dévouement à la liberté et à la République, il ne se serait préoccupé de les sauver qu'après la victoire. Mais, en son âme et conscience, il affirme qu'aucun homme ne pouvait être plus fatal à la France :

Les débuts du général Boulanger, comme ministre, avaient été heureux, ou tout au moins adroits, et ses décisions pour améliorer la condition des soldats et relever celle des sous-officiers lui avaient valu une grande popularité. Mais les éloges qu'il reçut spontanément et ceux qu'il se fit décerner par une presse qu'il avait su se rendre favorable le grisèrent en quelque sorte, et on le vit prendre les mesures les plus contradictoires et les plus fantaisistes.

On n'a pas pu faire connaître toute la vérité à cette époque, poursuit l'orateur, parce qu'on ne voulait pas renseigner l'étranger sur notre véritable situation, mais jamais nous n'avions couru un plus grand péril. Au moment où le général Boulanger poussait à une guerre avec l'Allemagne, nous n'avions pas 20,000 fusils Lebel, et

cependant le ministre de la guerre avait fait faire un tel bruit autour de l'arme nouvelle que les soldats avaient perdu confiance dans le fusil Gras. D'autre part, la mélinite, incomplètement apprivoisée, si on peut employer cette expression, donnait de graves mécomptes, et notre artillerie de siège en était toute désorganisée. Puis soixante régiments avaient été disloqués sous prétexte de couverture à la frontière. Enfin, dans le conseil supérieur de guerre, les principaux chefs de notre armée constataient avec effroi que le général Boulanger n'avait aucune des qualités qu'on est en droit de réclamer chez un ministre de la guerre. « Si, pendant que nous aurons les Prussiens dans le ventre, nous avons ce ministre-là sur nos derrières, disait l'un d'eux, nous sommes perdus. »

Voilà ce que savaient ceux à qui leur position permettait de voir les choses de près, mais ce que leur patriotisme leur commandait de taire. Aujourd'hui, on peut parler, car nous avons cinq cent mille fusils Lebel, car notre artillerie ne le cèdera à aucune autre, et nous pouvons avoir dans notre armée et dans ses chefs une confiance absolue. Il faut aujourd'hui que le pays sache que le général Boulanger, pendant son passage au ministère de la guerre, n'a fait que désorganiser nos forces nationales.

Ces accusations sont extrêmement graves. Nous verrons ce que M. Boulanger répondra.

M. Floquet vient encore de livrer un combat de sa façon. Il a ordonné à ses agents de saisir sur la voie publique les portraits de M. le Comte de Paris et du prince Victor Napoléon, en même temps que les dessins dans lesquels le général Boulanger est représenté chassant la Chambre des députés.

Cette mesure ne sera légale que si elle est suivie d'un procès. Il se peut que l'arbitraire administratif cherche dans l'intervention du tribunal des conflits une arme contre le droit; mais il faudra qu'auparavant la justice, mise en demeure de se prononcer, ait été officiellement déponillée de sa juridiction.

Nous savons bien que M. Floquet a déclaré ne relever que de sa conscience, et que ce qu'elle approuve est bien fait. Il n'en faut pas moins, cette fois encore, mettre à nu ses mobiles et ses contradictions.

Son mobile, en faisant poursuivre indistinctement et par une injurieuse confusion des images si disparates, c'est de se couvrir aux yeux de ceux des radicaux qui sont affiliés au boulangisme. Il espère que devant la saisie pratiquée sur les portraits de l'héritier de nos rois, M. Rochefort pardonnera celle dont

seront l'objet les images de M. Boulanger. Il y a de la peur dans ses violences, il les partage pour que l'une fasse passer l'autre.

Ses contradictions, on n'en est plus à les compter. Celle-ci pourtant est trop forte. Il nous souvient d'un manuel sur la Législation de la presse, publié après la loi de 1881, par M. Faivre, avocat à la cour de Paris. L'ouvrage était précédé d'une préface de M. Floquet, et que disait ce dernier? En célébrant les changements apportés, les qualifications et les pénalités abolies par la nouvelle loi, M. Floquet déclarait qu'il n'y aurait de progrès véritable que le jour où toute législation de la presse aurait disparu, où aucun obstacle, aucune limite ne seraient portés à la liberté des publications de toute nature. Liberté absolue, voilà ce qu'il réclamait, et c'est lui qui vient d'ordonner les saisies qu'aucun de ses devanciers n'avait osé faire! Il ne se contentait pas des libertés que donnait la loi, et lui, qui ne voulait pas de restrictions, il ne se contente plus aujourd'hui de celles qu'elle contient!

—

Une importante manifestation se prépare dans l'Isère. Une grande assemblée va se tenir à Romans.

Les descendants des anciens députés du Dauphiné ont résolu de provoquer la réunion de nouveaux *Etats*, dans lesquels seront discutés et rédigés les *cahiers* des vœux et revendications des populations dauphinoises.

Leur lettre circulaire, datée du 29 septembre, a fixé la réunion aux 10 et 11 de ce mois, dans la ville de Romans où, il y a cent ans, furent tenues les assemblées préparatoires des Etats-Généraux.

Un grand nombre d'adhésions ont répondu à cette invitation, parmi lesquelles nous citerons celle de M. le marquis de La Tour du Pin Chambly, que son titre de descendant de la Charce rattache aux traditions de ce pays. En même temps, il a rédigé un mémoire, dans lequel il rétablit d'une manière saisissante la véritable physionomie de cet acte historique, qui a donné lieu à tant d'erreurs.

M. le comte Albert de Mun, invité par les organisateurs des nouveaux Etats de Romans à leur apporter le concours de sa parole, leur a adressé une lettre dans laquelle il accepte la mission qui lui est offerte.

Les plus graves questions du jour vont être agitées à

Romans. Vainement les adversaires de l'ordre social chrétien essaieront d'étouffer ce mouvement. Il sera le signal d'un autre mouvement qui se manifesterà dans le pays tout entier.

Le gouvernement de la république a tenu à célébrer, il y a quelques mois, par des fêtes, le centenaire des Assemblées de Vizille et de Romans. On annonce pour l'année prochaine un bruyant anniversaire séculaire de la Révolution de 89. Ce ne sont là que de vaines manifestations. La France n'en sera pas plus riche, ses finances n'en seront pas améliorées, les travailleurs ne verront pas leur sort plus prospère, et l'état moral du pays n'y gagnera rien.

Il ne s'agit pas seulement de protester contre les erreurs historiques, contre les mensonges économiques, il faut montrer le mal et trouver le remède. C'est le but des *cahiers*.

Des projets de *vœux* sont préparés. Ceux que nous avons sous les yeux sont relatifs à l'organisation de la justice, aux rapports des patrons et des ouvriers, à la situation du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, à l'administration des communes, etc.

Voilà des questions pratiques, et c'est sur cet ensemble que doit porter la *révision*, celle qui ne se borne pas à des arguties, à des articles subtils de constitutions éphémères.

L'initiative généreuse prise par les organisateurs de l'assemblée de Romans est le prélude d'une vaste consultation nationale. Il est temps de sortir des équivoques et de se placer enfin sérieusement sur le terrain d'une vraie reconstitution sociale.

—

Les Chambres italiennes reprennent leurs séances aujourd'hui. La commission du Sénat, chargée d'examiner le projet de Code pénal du garde des sceaux Zanardelli, a terminé ses travaux et a fait distribuer lundi dernier son rapport.

Voici le texte des articles auxquels le rapport au Sénat propose seulement des modifications de forme :

Art. 173. — Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de ses fonctions *censure ou vilipende* les institutions ou les lois de l'État, ou les actes de l'autorité, est puni d'une détention qui peut aller jusqu'à un an et d'une amende qui peut aller jusqu'à 1,000 francs.

Art. 174. — Le ministre d'un culte qui, *abusant de l'influence morale* qui dérive de son ministère, excite à méconnaître les institutions et les lois de l'État ou les actes de l'autorité ou à transgresser autrement les devoirs envers la patrie ou ceux inhérents à un office

public, celui qui nuit à de légitimes intérêts patrimoniaux, ou trouble la paix des familles, est puni de la détention de six mois à trois ans, et d'une amende de 500 à 3,000 francs, plus l'interdiction perpétuelle ou temporaire de son *benefice ecclésiastique*.

Art. 175. — Le ministre d'un culte qui *accomplit des actes extérieurs du culte en opposition à des mesures prises par le gouvernement*, est puni d'une détention de trois mois au plus et d'une amende de cinquante à quinze cents francs.

Art. 176. — Le ministre d'un culte qui, *en exerçant son ministère ou en abusant de celui-ci, commet toute autre infraction*, doit être frappé de la peine prévue par la loi, augmentée d'un sixième à un tiers, sauf au cas où la loi a déjà pris en considération ses fonctions ecclésiastiques dans la détermination de la peine.

Il est clair, à première vue que l'arbitraire gouvernemental aurait beau jeu sur un pareil terrain. C'est ce que le *Temps* lui-même reconnaît en ces termes :

Les articles 173, 174, 176 du projet de Code pénal, même avec la suppression de l'article 176 et avec les amendements qu'y a introduits la commission du Sénat, rendent bien difficiles la liberté et la sûreté des rapports entre le Souverain Pontife et le clergé. Le blâme public par un ministre du culte des actes de l'autorité, l'excitation au mépris et à la désobéissance à l'égard des institutions et des lois de l'État et des actes de l'autorité, le trouble apporté à la paix des familles, ce sont là des formules élastiques qui peuvent rendre absolument impossible la lecture, par un ecclésiastique, d'une encyclique du Pape relative, par exemple, à la situation du chef de l'Église.

Il y a, en outre, à un autre titre du Code, un article 101 qui punit de l'*Pergastolo* (emprisonnement dans une maison de force) tout acte ayant pour but de soumettre l'État ou une partie de l'État à la domination étrangère ou de détruire l'unité nationale. Il y a lieu de craindre, à ce que prétendent les organes catholiques, que le mot *acte* ne soit pas toujours interprété dans le sens restrictif qui seul conviendrait. De simples paroles, la reproduction d'une allocution papale ayant trait à la revendication du pouvoir temporel, pourront fort bien tomber sous le coup de cette clause.

PETITE CHRONIQUE

En revenant du Caucase où il avait été voyager avec la famille impériale, le Czar a failli être victime d'un terrible accident de chemin de fer. Un déraillement a eu lieu dans un défilé profond. La famille impériale se trouvait dans un wagon-restaurant que le choc

a brisé jusqu'à le rendre méconnaissable. Le wagon précédent a glissé au bas du talus. La famille impériale a quitté les débris du train sans blessure et a porté secours aux blessés. L'aide de camp Cheremetiew est grièvement blessé. Les morts sont au nombre de 21. En outre, dix-huit personnes sont blessées, parmi lesquelles l'inspecteur Stiernval. L'empereur a ordonné de transporter les morts à Saint-Petersbourg et de secourir leurs familles. L'accident ne peut être attribué à la malveillance.

Des *Te Deum* sont chantés dans toutes les églises pour rendre grâces à Dieu de la conservation de l'empereur et de sa famille.

— La célébration du mariage de Mlle Marcelle Boulanger et du capitaine Driant, a eu lieu le 29 octobre à la mairie du XVI^e. La cérémonie religieuse a eu lieu le lendemain à l'église St-Pierre de Chaillot.

Les témoins de Mlle Boulanger étaient MM. Griffith, son oncle maternel, et le comte Dillon.

Les témoins du capitaine Driant étaient M. Léon Driant et le général Faverot de Kerbrech.

— Mercredi, à Vienne, l'aînée des cinq enfants de don Carlos, duc de Madrid, la princesse Dona Bianca de Bourbon, a été fiancée à l'archiduc Léopold-Salvator. Elle est née à Gratz, il y a vingt ans.

Son fiancé est le fils aîné de l'archiduc Léopold-Salvator. Par son père il est neveu du grand-duc de Toscane, dépossédé en 1860 ; par sa mère il est neveu du roi de Naples François II. Il a vingt-cinq ans, et sert comme capitaine d'infanterie dans l'armée autrichienne.

VARIÉTÉS

Un épisode inédit de la Commune.

Un saint prêtre du clergé de Paris, que son humilité me défend de nommer, me racontait dernièrement un épisode de la Commune qui n'a pas été publié et qui me semble mériter de l'être. Celui qui me l'a raconté en fut plus que le témoin, puisqu'il faillit en être la victime.

« Le mardi-saint, me dit-il, Mgr Darboy, archevêque de Paris, avait été arrêté et conduit à la Conciergerie ; le lendemain M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, avait subi le même sort.

Le jeudi-saint, ayant achevé, à la paroisse dont j'étais le premier vicaire, de confesser les fidèles et les services étant terminés, je résolus d'aller en personne et en soutane chercher

des nouvelles des deux prisonniers. Il était cinq heures de l'après-midi ; je pris un fiacre, je dis à ma servante de me préparer à souper pour l'heure ordinaire, et je me fis conduire à la Conciergerie.

A la porte de la prison, on me demanda ce que je voulais, et, sur ma réponse, on me conduisit dans une salle basse, sombre et fumeuse, devant Raoul Rigault lui-même. Je connaissais de réputation le personnage, et ce début ne me fit augurer rien de bon. Il leva le nez, me regarda un moment d'un air insolent et rébarbatif, et, après m'avoir toisé des pieds à la tête, il me dit : « Que me voulez-vous, citoyen ? — Savoir des nouvelles de mon archevêque, arrêté avant-hier, et de mon ami, M. Deguerry, curé de la Madeleine. »

Mon calme parut étonner le farouche procureur de la Commune et j'avoue que je m'en étonnais moi-même, car je me sentais pris, comme l'agneau de la fable devant le loup. Après un silence assez prolongé, il me dit brusquement : « Inutile d'en dire plus, vous êtes arrêté. — Arrêté ! Et pourquoi ? — Parce que depuis trop longtemps vous nous tenez sous le joug et que notre tour est venu. » Et, sans plus d'explications, il me congédia d'un geste et se remit à écrire.

On me conduisit dans une autre salle, basse et sombre comme le cabinet du terrible procureur, et j'y restai pendant plus d'une heure, livré à mes tristes réflexions. A chaque instant des fédérés traversaient la salle, conduisant des otages, et disparaissaient dans l'ombre des corridors. Enfin, vers sept heures, je fus emmené à mon tour et l'on m'écroua dans une cellule placée entre celles de Mgr Darboy et de M. Deguerry. Je reconnus immédiatement ce dernier à sa voix ; mais je n'osais lui parler à travers la cloison, à cause des allées et venues dans le corridor, et je m'assis sur mon grabat, priant et m'abandonnant à la divine volonté.

La nuit était complètement venue ; je n'avais rien mangé depuis mon maigre repas de midi, et je prenais déjà mon parti de rester à jeun jusqu'au lendemain, quand ma porte s'ouvrit. Une femme à la physionomie douce entra et me demanda si j'avais faim. Sur ma réponse affirmative, elle sortit et revint bientôt avec une assiettée de soupe maigre, une cuiller d'argent et une bouteille de vin. C'était un repas parfaitement orthodoxe et conforme à la sainteté de la semaine.

Je sus plus tard que cette charitable personne était la femme

d'un des gardiens de la prison, et qu'elle adoucissait de tout son pouvoir la situation des otages. — Je remerciai Dieu de cette agréable surprise et je soupai de bon appétit.

Comme je finissais, j'entendis frapper discrètement à la porte de M. Deguerry; puis un moment après, ma porte s'ouvrit, et je vis un gardien entrer à pas de loup et s'approcher de moi, un doigt posé sur sa bouche. Il se pencha à mon oreille et me dit tout bas : « Voudriez-vous voir M. Deguerry? — C'est tout mon désir. — Alors, suivez-moi sans faire de bruit et glissez-vous dans la cellule de votre voisin, dont j'ai laissé la porte entrebâillée. Parlez bien bas, et au moindre bruit de mes clés, retournez chez vous. Si vous étiez surpris, ce serait pour vous le cachot, et pour moi la mort. »

Le corridor était à peine éclairé par un bec de gaz à demi éteint. Je serrai la main du brave homme qui risquait si simplement sa vie pour nous rendre service, et je pénétraï dans la cellule de M. Deguerry. Quelle fut sa joie en me recevant dans ses bras ! Et quels moments célestes nous passâmes ensemble, assis à côté l'un de l'autre sur la paillasse du lit, nous entretenant à voix basse, nous encourageant à souffrir et mourir, s'il le fallait, pour l'Église et la foi qu'on poursuivait en nous ! M. Deguerry ne se faisait aucune illusion : « Il faut, me disait-il, s'attendre à tout et être prêt à tout. » Nous nous confessâmes mutuellement, et nous nous relevions à peine, absous l'un par l'autre, quand le bruit des clés se fit entendre au bout du corridor. Nous nous embrassâmes encore une fois, comme pour un éternel adieu ; je rentrai bien vite dans ma cellule ; le bon gardien referma doucement nos deux portes et s'éloigna, emportant nos actions de grâces et nos bénédictions.

Le lendemain, jour du vendredi-saint, j'entendis un grand bruit de pas et de voix dans le corridor. On ouvrait les cellules de l'archevêque et de M. Deguerry, et à quelques mots échangés qui parvinrent jusqu'à mes oreilles, je compris qu'on les emmenait de la Conciergerie pour les transférer à Mazas. Mon cœur se serra, non pas qu'une de ces prisons me parût plus dure et plus dangereuse que l'autre, mais je pensais au départ de ceux que j'étais venu chercher, que j'aurais pu revoir s'ils étaient restés mes voisins de captivité ; et quand le bruit décroissant de leurs pas eût cessé de se faire entendre, je me sentis dans un isolement si profond que mon courage faillit m'abandonner. La seule consolation qui me restait était de pen-

ser que j'avais vu l'abbé Deguerry, que j'avais pu le confesser et que ma démarche n'avait pas été inutile.

Quelques heures se passèrent, les plus cruelles dont j'aie eu à supporter le poids dans cette longue et douloureuse aventure, et je me demandais combien de temps on me laisserait languir dans cette incertitude et cet abandon, quand de nouveaux pas retentirent dans le couloir, se rapprochèrent de moi, et la porte de ma cellule s'ouvrit brusquement.

Un homme en habit noir, en cravate blanche, que je reconnus à sa mise et à son air pour un médecin, entra, suivi de gardiens et de fédérés, me jeta un coup d'œil d'intelligence qui me mit aussitôt en éveil, et, d'un ton rude et malveillant, qui contrastait avec ce regard, il me dit sans préambule : « Il paraît que vous prétendez être malade, que vous souffrez du cœur. Asseyez-vous que je vous ausculte. » Et, se tournant vers ses compagnons, il grommela : « Le fait est qu'il a une fichue mine ! »

Il se pencha sur moi, me dit tout bas à l'oreille : silence ! et, après m'avoir ausculté longuement dans tous les sens, il hocha la tête, poussa quelques grognements à demi-voix et dit brutalement : « Le fait est que le pauvre diable n'en a pas pour longtemps ; je ne voudrais pas être dans sa peau ; son cœur est comme une vieille montre dont le ressort est usé, faites-le partir d'ici dès ce soir. » Et, séance tenante, il signa l'ordre de me transférer à l'hôpital.

Je comprenais bien qu'il jouait la comédie et qu'au fond il cherchait à me rendre service ; mais j'eus beau me creuser la tête, je ne pouvais deviner qui me l'avait envoyé, et comment il s'intéressait à moi.

Une heure après, je partais pour l'Hôtel-Dieu, ignorant ce qui m'y attendait, mais ravi de quitter cette Conciergerie d'où l'on ne sortait, sous la Terreur, que pour aller à l'échafaud.

A l'Hôtel-Dieu, je respirai. Je savais que j'étais surveillé et que la maison était gardée à vue, mais je ne m'en apercevais pas ; j'y fus entouré de mille soins par les bonnes religieuses que la Commune y avait laissées ; chaque jour, il me fut permis de dire la messe à la chapelle de l'hôpital, de recevoir toutes les personnes qui demandaient à me voir ; et c'est alors que j'eus le mot de l'énigme de mon transfert à l'Hôtel-Dieu. Le médecin de la Conciergerie, averti de mon arrestation par des fidèles de ma paroisse dont il était l'ami, et assisté sans doute du bon gardien qui m'avait introduit chez M. Deguerry, avait

arrangé et mené à bonne fin la comédie que je viens de vous raconter, et c'est grâce à lui que j'avais échappé au sort de Mgr Darbois et du saint curé de la Madeleine.

Je restai à l'Hôtel-Dieu pendant plusieurs semaines, sans une seule visite de la justice, sans la moindre alerte. Puis, un beau jour — c'était le 15 mai — le médecin de l'hôpital me délivra un billet de sortie; je me revêtis d'habits laïques, et, me demandant si je rêvais, m'attendant de minute en minute à être arrêté au passage, je traversai les longs corridors, je descendis les escaliers, je passai à travers les cours intérieures sans rencontrer un visage suspect et je franchis enfin la grande porte de l'Hôtel-Dieu; on ne m'avait même pas demandé mon billet de sortie. Evidemment, le bon Dieu ne me jugeait pas digne du martyre.

Une dame chrétienne de ma paroisse m'attendait sur la place. Elle me fit monter dans la voiture qui l'avait amenée, y monta avec moi et me conduisit tout droit à la gare du Nord. Grâce à mes habits de laïque, à mes cheveux gris, à mon visage fatigué, grâce surtout à la protection divine, les fédérés de surveillance à la gare me laissèrent passer sans observation, et une heure après, j'étais sain et sauf à Versailles.

Le reste de mon histoire n'a plus qu'un intérêt secondaire. Ma mauvaise mine, l'absence de tout papier, le manque d'argent me firent repousser de tous les hôtels, de toutes les maisons où je me présentai. Il faisait nuit, et pour ne pas coucher dehors, je me réfugiai dans un corps de garde de police, où l'on consentit à me garder jusqu'au jour. Je dis mon aventure, on me crut, et le lendemain, renseigné par les braves agents du poste, je pus trouver des amis qui m'accueillirent et m'avancèrent quelque argent pour gagner mon pays natal. Mon vieux père âgé de 98 ans, qui était sans nouvelles de moi pendant bien longtemps, me reçut en pleurant de joie, et c'est près de lui, parmi les douceurs et le calme de la vie de famille, que j'appris bientôt la prise de Paris, la défaite de la Commune et l'horrible nouvelle de l'assassinat des otages. >

Tel fut, dans sa simplicité saisissante, le récit du courageux et pieux ecclésiastique qui avait risqué sa vie pour se rapprocher de son archevêque et du curé de la Madeleine prisonniers, et qui n'échappa à leur sort que par une évidente intervention de la Providence. Son calme héroïque, la résignation de M. Deguerry, le dévouement de ce brave gardien qui expose sa vie

pour rapprocher un moment les deux saints prêtres, l'ingénieuse bonté du médecin qui brutalise le prisonnier de Raoul Rigault pour le sauver, tout cela ne fait-il pas honneur au cœur humain comme au caractère sacerdotal? Cette page inédite de l'histoire de la Commune ne valait-elle pas la peine d'être racontée? C'est ainsi que Dieu tire le bien du mal, et qu'il fait pousser les plus beaux lys de la charité sur le fumier deux fois infect de l'athéisme et de la Révolution.

Marquis DE SÉGUR.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La liquidation de fin octobre n'a pas été plus brillante que la liquidation de fin septembre. On espérait mieux cependant. La détente qui s'était produite sur le marché monétaire donnait à penser que le taux des reports s'abaisserait un peu et que la prorogation des engagements se ferait à des conditions moins onéreuses que le mois dernier. Ces espérances ne se sont pas réalisées. Les capitaux reporteurs se sont montrés plus exigeants encore, et ces prétentions ont poussé nombre de spéculateurs à se liquider.

Bourse du 6 novembre 1888.

3 0/0.....	82 45	C. F. foncières 1879.....	482 50
3 0/0 amortissable.....	85 50	— commun. 1879.....	475 »
4 1/2 0/0.....	104 35	— — 1880.....	469 »
Crédit foncier.. Actions	1.365 »	— foncières 1883.....	388 »
Est.....	800 »	Est..... Oblig.	396 50
Lyon.....	1.310 »	Lyon.....	397 »
Midi.....	1.175 »	Midi.....	401 50
Nord.....	1.620 »	Nord.....	407 50
Orléans.....	1.325 »	Orléans.....	402 50
Ouest.....	905 »	Ouest... ..	401 75
Panama.....	255 »	Panama 4 0/0... ..	180 »
Suez.....	2.230 »	— 6 0/0... ..	330 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant: P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES PROTESTATIONS ÉPISCOPALES

L'Épiscopat de la plupart des pays d'Europe a protesté collectivement contre les spoliations et les persécutions dont le Souverain Pontife est victime. Les Evêques usent d'un droit ; nous oserions même ajouter que représentants immédiats du Père commun des catholiques auprès des fidèles qui leur sont confiés, ils remplissent un devoir en élevant la voix pour attirer l'attention de leurs souverains respectifs sur la situation intolérable faite au Pape, en même temps que l'expression de leur sympathie, de leur filial attachement et de leur dévouement inébranlable adoucit les amertumes de l'auguste prisonnier du Vatican.

Ces protestations de l'Épiscopat ne pouvaient manquer de réveiller la colère des feuilles libérales et des sectaires qui prétendent, sans pouvoir le prouver, que les Evêques outrepassent leurs droits, qu'ils se mêlent de politique, qu'ils « font appel à l'étranger », que pareille démarche est de nature à soulever l'opinion publique contre les agissements du gouvernement italien et à compromettre les bons rapports existant entre Etats amis.

La rage des sectaires a éclaté avec non moins de fureur en voyant l'archevêque de Cologne conseiller publiquement aux catholiques de son diocèse de prendre part au vote dans les élections prochaines, et « de choisir des hommes qui soient pleins de zèle pour le droit, la justice et la loi de Dieu, des hommes chrétiens qui reconnaissent la religion et la crainte du Seigneur comme le fondement le plus solide et le rempart de l'Etat, décidés à défendre les droits inaliénables accordés par Dieu à l'Eglise. »

Quelle tactique déloyale et louche que celle de nos adversaires ! Ils prétendent, eux, avoir le droit d'attaquer, d'insulter la religion et d'applaudir aux sacrilèges qui se commettent contre le patrimoine séculaire de la Papauté ; ils ne cachent pas leurs sympathies pour les hommes véreux et tarés qui se rendent

complices de toutes ces monstruosités ; mais ils déniaient aux Evêques et aux catholiques le droit de défendre publiquement la plus noble des causes et de témoigner au Souverain Pontife leurs sentiments d'inviolable fidélité. Le seul mobile d'une pareille conduite, c'est la crainte de voir la lumière se produire : preuve évidente que la cause qu'ils défendent est mauvaise.

Tels ont été, du reste, le système et la tactique des ennemis de l'Eglise dans tous les temps. Les premiers persécuteurs des Apôtres ne disaient-ils pas : « Défendons-leur avec menace de parler au nom de leur Maître, de crainte que ce qu'ils disent ne se répande parmi le peuple » et que la parole évangélique ne fasse la lumière au sein des populations.

Quelle déloyale façon d'agir de leur part, puisqu'ils ne peuvent faire prévaloir leurs iniques prétentions qu'en étouffant la voix de leurs victimes ! Nous disons, nous : On voudrait défendre aux Evêques de parler ; donc les Evêques ont raison de protester à haute voix. La cause du mal a ses meneurs et ses apologistes ; pourquoi la cause de la justice et du droit n'aurait-elle pas les siens ?

Ces sectaires vont même jusqu'à prétendre que le silence des Evêques serait favorable à la religion. Quoi ! ces hommes, héritiers de la haine de Voltaire contre le Christ et son Eglise, sont unanimes pour dire que la protestation publique de l'Episcopat lui fait tort, que le silence serait beaucoup plus utile à la religion. Et les catholiques ne devraient pas se défier de ce langage ! Et ceux qui ne semblent ouvrir la bouche et tenir la plume que pour attaquer le ministère épiscopal, ses œuvres, ses croyances, l'Eglise toute entière, par la violence et le mensonge, on devrait les regarder, dans cette seule circonstance, comme des conseillers sincères, désintéressés et sûrs ! En réalité les ennemis de la religion manœuvrent ici avec une infernale perfidie ; ils ressemblent à ces émissaires déguisés d'une armée assiégeante qui engageraient les défenseurs de la ville à s'abandonner tranquillement au sommeil, précisément afin de pouvoir livrer plus facilement la place dans le silence et les ombres de la nuit.

Et afin d'appuyer ce que nous venons de dire au sujet de l'opportunité des protestations de l'Episcopat sur une autorité que personne ne récusera, voici les paroles que l'illustre cardinal Lavigerie vient d'écrire, il y a quelques jours à peine, relativement à la même question : « Ne serait-ce pas mériter

le nom de *chiens muets* par lequel le Saint-Esprit flétrit les pasteurs qui n'aboient même plus aux loups ? »

Et pourquoi donc demanderons-nous avec le *Courrier de Bruxelles*, pourquoi donc l'Épiscopat n'aurait-il pas le droit de protester publiquement contre certains actes gouvernementaux, quand il le croit nécessaire aux intérêts de l'Église ? Est-ce que les Evêques n'ont pas, comme tous les autres, leurs droits de citoyens ? Par leur ordination sacerdotale, par leur consécration, ils n'ont pas abdiqué leur nationalité, et l'on ne voit pas pourquoi, quand leur conscience les porte à exprimer leur conviction, ils ne seraient pas en droit de l'appuyer par des moyens dont le premier venu peut, de l'aveu de tous, légitimement user.

Quand la religion est en péril, chacun ne doit-il pas se montrer soldat et se porter là où l'ennemi cherche à faire brèche ? Or, dans les sociétés modernes, il s'agit presque toujours de religion dans les questions politiques.

Si l'Église ne devait réclamer ni contre l'erreur, ni contre l'injustice, ni contre l'oppression, au moment où les puissances de la terre s'en déclarent les protecteurs et les garants, il faudrait donc qu'elle ne protestât pas contre l'iniquité, précisément lorsque les forces coalisées avec le mal le rendraient plus redoutable ; il faudrait qu'ainsi elle désavouât tout son passé, et qu'au lieu d'être, comme toujours, le dernier appui du faible et la défense de l'opprimé, elle abandonnât, précisément à l'heure du danger, sa mission réparatrice et se mit à la solde de toutes les tyrannies triomphantes.

Mais, diront peut-être certains catholiques transigeants, ne voyez-vous pas que la conjuration des puissances est trop forte pour que vous puissiez espérer la désarmer par vos protestations ? Sans doute, il est possible que la voix des Evêques n'obtienne pas immédiatement le résultat qu'ils réclament. Mais est-ce que c'est là dans l'Église un état de choses nouveau ? N'est-ce pas ainsi que l'œuvre de Dieu a marché dans tous les siècles ? Est-ce que jamais la parole apostolique a été, par elle-même, capable de briser les complots des princes contre l'Église ? Quand les apôtres parlèrent contre l'idolâtrie sous les Empereurs idolâtres ; quand les intrépides Evêques du moyen âge attaquèrent l'hérésie sous les princes hérétiques ; quand les Anselme et les Thomas de Cantorbéry parlèrent pour les droits de l'Église et la sainteté de la morale sous des princes oppres-

seurs et débauchés ; quand l'Episcopat français, en 1790, parla en faveur du maintien de la hiérarchie catholique, sous le couteau de la révolution menaçante ; quand l'auguste vieillard Pie VII parla pour l'inviolabilité du Saint-Siège sous les canons de Napoléon, alors maître de l'Europe, ces illustres évêques pouvaient-ils espérer que leur parole fût immédiatement victorieuse de tant d'obstacles, qui paraissaient humainement insurmontables ? N'avaient-ils pas à craindre, au contraire, que leurs protestations tomberaient sur le cœur de leurs puissants ennemis comme l'étincelle qui hâte et détermine l'explosion ?

Ils ont parlé néanmoins, parce qu'ils ont voulu remplir leur devoir, et l'Eglise a béni leur parole, et l'impartiale histoire a glorifié leurs noms, et ceux-mêmes qu'ils ont foudroyés de leurs anathèmes ont fini par leur rendre hommage.

Et pourquoi donc ont-ils parlé et protesté, ces intrépides défenseurs du droit et de la justice, aux époques les plus bouleversées et en présence des plus graves dangers ? Parce que leur conscience leur faisait un devoir de parler ; parce que leur parole éclairait les vrais fidèles et les fortifiait dans la lutte contre les suppôts de l'enfer ; parce qu'enfin leurs protestations devaient finir par amener le triomphe de la vérité et de la justice au jour, ordinairement assez proche, marqué par la Providence.

Les protestations publiques de l'Episcopat sont donc opportunes, d'autant plus que les sectaires italiens, spéculant sur la protection de l'empereur d'Allemagne, multiplient leurs outrages et accentuent la guerre contre le clergé et le Saint-Siège. N'est-ce pas, en effet, lorsque le père est indignement insulté par des ennemis arrogants que les enfants doivent se serrer plus étroitement autour de lui pour le défendre ?

Et pourquoi les évêques de nos jours ne parleraient-ils pas comme on les a entendus parler à toutes les époques troublées ? Ce n'est pas sans raison que l'Eglise s'appelle *militante*. De saint Pierre à Léon XIII, de la prison Mamertine à la prison du Vatican, il y a plus de dix-huit siècles. Entre ces deux Calvaires il y a bien peu de jours sans combat. La plupart des Papes ont vécu ou dans les catacombes, ou en exil, ou en prison, ou bien fugitifs, ou calomniés ou suppliciés.

Les empereurs d'Allemagne et d'autres encore, après ceux de Byzance, ont lancé contre le Pape leurs armées, prétendant lui prendre sa couronne, comme ils lui ont pris ses terres et ses

sujets ; un roi de France l'a jeté en exil ; d'autres l'ont insulté à Rome même ; d'autres l'ont fait diffamer dans le monde par leurs diplomates, par leurs écrivains, par leurs apostats. Le Pape a enduré les insolences de Luther et la bave de Voltaire ; Pio VI est mort à Valence ; Pie VII a été captif à Fontainebleau ; Pie IX a dû chercher un refuge à Gaëte.

Voilà en deux mots l'histoire de l'Eglise militante, qui depuis son berceau lutte et proteste contre les puissances usurpatrices. Humainement parlant, elle aurait dû crouler sous les coups répétés de la force, de l'astuce et de la trahison. Mais Celui qui a lancé la barque de Pierre sur la mer orageuse de ce monde commande aux tempêtes et dit aux flots en courroux : « Vous irez jusque-là, mais vous n'irez pas plus loin. »

Aussi que voyons-nous ? Le Pape est revenu de Gaëte, comme il était revenu de Fontainebleau, comme il était revenu d'Avignon, comme il était sorti des catacombes et de toutes ses captivités. Et de même Léon XIII ou son successeur sortira un jour libre et victorieux de la prison du Vatican.

Rappelons, en finissant, un fait historique frappant, de nature à donner à réfléchir aux partisans de l'usurpation italienne :

Napoléon I^{er}, après avoir, lui aussi, dépouillé le Pape d'une partie de son domaine temporel, avait donné à son fils le titre de *Roi de Rome*. Le Souverain Pontife, un vieillard sans armes et sans appui, mais fort de son droit, n'avait pas craint de protester contre les violences du puissant oppresseur et d'excommunier celui qui commandait en maître à l'Europe. L'ambitieux conquérant venait de mettre le comble à ses audacieux projets et la justice de Dieu allait avoir son tour. En effet, l'histoire nous apprend qu'à partir de ce moment, toutes les entreprises de Napoléon ne furent plus qu'une suite de revers et de désastres, et son fils, dont il avait rêvé de faire un roi de Rome, exilé comme son père, mourut à la fleur de l'âge (21 ans). C'est ainsi que tôt ou tard, quand la mesure est comble, Dieu se lève et prend en mains la cause de son Eglise, qui finit toujours par triompher, parce que cette Eglise est immortelle.

L'ESCLAVAGE AFRICAÏN

Les *Missions catholiques* de Lyon publient la fin de la lettre sur l'esclavage africain, que S. Em. le cardinal Lavigerie adresse aux directeurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

Dans cette partie de son mémoire capital le grand libérateur apostolique, qui est dans l'occurrence le bras droit du Pape, l'éminent protagoniste de la croisade anti-esclavagiste indique nettement sa pensée au sujet de l'œuvre même qu'il a entreprise et des devoirs de l'Europe chrétienne ou civilisée.

Après avoir insisté sur l'appel qu'il a fait, on sait avec quel succès, à la charité, à la générosité de tous, pour obtenir les ressources nécessaires au rachat par les missionnaires des malheureuses victimes de la traite, le cardinal ajoute :

Mais il faut le reconnaître, jamais, comme je l'ai dit déjà, on ne pourrait arriver par ce moyen à supprimer toutes les souffrances de l'esclavage. Non seulement le nombre de ceux qu'il faudrait racheter est trop grand ; mais encore, si l'on ne se contentait pas de secourir comme le bon Samaritain les misères que l'on rencontre près de soi, si l'on allait les chercher au loin, on créerait peut-être un mal nouveau, on pourrait donner aux esclavagistes, par la certitude de placer toutes leurs tristes captures, une nouvelle fureur pour les multiplier encore.

Aussi l'aumône serait insuffisante à elle seule pour remédier à l'esclavage ; il y faut une puissance d'un autre ordre, et c'est ce que signale également Léon XIII, lorsqu'il fait appel aux gouvernements de l'Europe et de l'Afrique :

« Nous demandons à Dieu, dit-il dans son Encyclique, comme vous l'avez entendu, que tous ceux qui sont en possession du gouvernement et de l'autorité, qui veulent défendre le droit de l'homme et de la nature, qui veulent procurer sincèrement les progrès de la religion, s'efforcent tous ardemment, se rendant à Notre prière, à Nos instances, d'arrêter, de prohiber, d'abolir ce commerce infâme. »

Dans son allocution au pèlerinage africain, il revient sur la même pensée :

« Nous avons invité, dit-il, et vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains, à mettre un terme au hideux trafic appelé *la traite des nègres* et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. »

Dans cet appel direct aux Puissances, le Saint-Père a mis autant de sollicitude pour les esclaves qu'il a mis de délicatesse pour les grands. Il aurait pu, en effet, ne pas se contenter d'exprimer comme il le fait, des désirs ou des vœux ; il aurait pu rappeler les gouvernements européens à l'accomplissement

des obligations solennelles prises par eux à diverses reprises.

Je l'ai fait moi-même au milieu d'un auditoire protestant lorsque, dans ma conférence de Londres, je me suis publiquement adressé, après lord Granville, aux gouvernements de l'Europe et j'ai osé leur dire :

C'est sans contredit aux gouvernements de l'Europe que l'obligation de sauver l'Afrique est tout d'abord imposée. L'honorable président de ce meeting, avant de me donner la parole, vous avait rappelé comment, en 1815, à Vienne et plus tard encore à Vérone, en 1822, ils se sont solennellement engagés à ne plus tolérer l'esclavage dans le monde. Mais il leur en faut la ferme volonté. Et pourquoi ne l'auraient-ils pas ? Est-il une œuvre plus noble, plus grande, plus généreuse ? Sur quelles questions peuvent-ils plus honorablement se consulter et s'entendre que sur la cessation de si effroyables maux ? On parle souvent de leurs alliances, et les peuples, dont aucun, au fond, ne veut la guerre, semblent n'y voir que le prélude des luttes où ils vont s'entr'égorgier. Il en faudrait donc revenir à l'amère ironie de notre Montesquieu, lorsqu'il disait, il y a plus d'un siècle, en parlant de l'esclavage colonial :

« De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains ; car, si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? »

Il est vrai que les gouvernements européens pensent à l'Afrique, mais ils semblent n'y penser jusqu'ici que pour s'en emparer. Se réunir en congrès pour tracer des lignes sur une carte et s'attribuer des empires est chose facile. Mais des États chrétiens ne peuvent oublier que le droit est corrélatif du devoir. Les principales nations de l'Europe, l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Portugal ont, par un consentement commun, reconnu et proclamé leurs droits présents et futurs sur l'Afrique. Ils ont dès lors des devoirs vis-à-vis d'elle. De ces devoirs, le premier est celui de ne pas laisser cruellement détruire la race indigène et fermer de nouveau, en la transformant en d'inaccessibles déserts, la terre que les explorateurs avaient ouverte à la civilisation. C'est là leur premier intérêt. Mais si la voix de l'intérêt ne parle pas aux gouvernements avec assez de puissance, il faut les forcer à entendre, pour parler avec Montesquieu, le cri « de la miséricorde et de

la pitié. » Et pour cela il faut que ce cri soit poussé enfin, par tous, avec une telle puissance que l'on soit forcé de lui obéir. »

*
* *

Bien loin de contester la vérité de ces paroles et par conséquent celle des obligations contractées par les gouvernements de l'Europe, le meeting devant lequel je parlais et qui était présidé par un ancien ministre des affaires étrangères d'Angleterre, s'est rallié tout entier à cette pensée et, à l'unanimité, sur la proposition de son président et celle du cardinal Manning, a voté la résolution suivante :

« Le temps est maintenant arrivé où toutes les nations de l'Europe qui, au Congrès de Vienne, en 1815, et à la conférence de Vérone, en 1822, ont pris une série de résolutions condamnant sévèrement le commerce des esclaves, doivent prendre des mesures sérieuses pour aboutir à un effet pratique. Comme les brigands arabes dont les dévastations sanguinaires dépeuplent en ce moment l'Afrique ne sont ni sujets à des lois, ni sous une autorité responsable, il appartient aux gouvernements de l'Europe d'assurer leur disparition de tous les territoires où ils ont eux-mêmes quelque pouvoir. Ce meeting se propose également de faire instance auprès du gouvernement de Sa Majesté, pour que, de concert avec les pouvoirs européens qui réclament en ce moment une possession ou une influence territoriale en Afrique, il adopte telles mesures qui puissent assurer l'abolition de l'affreux commerce des esclaves, qui est encore maintenant pratiqué par ces ennemis de la race humaine. »

Je n'ai cessé depuis, dans tous mes discours, de proclamer la même pensée. « La destruction de l'esclavage africain est une œuvre si considérable et si difficile que seules l'initiative et l'entente des puissances européennes peuvent la mener à bon terme. Il faudrait donc une conférence nouvelle qui complète l'œuvre de la Conférence de Berlin et en assure enfin l'exécution. » Dans l'acte fondamental dans lequel elles ont constitué leurs nouvelles possessions africaines, toutes les puissances intéressées se sont, en effet, comme je l'ai dit, engagées à détruire l'esclavage africain.

L'article sixième de cet acte fondamental porte ce qui suit :

Art. 6. « Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires, s'engagent à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de

leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs : elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalité ni de culte, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables, créées et organisées à ces fins. »

L'article neuvième est plus explicite encore :

Art. 9. « Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les puissances signataires, la traite des esclaves étant interdite et les opérations qui, sur la terre ou sur la mer, fournissent des esclaves à la traite, devant être également considérées comme interdites, les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune de ces puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent. »

..

Mais jusqu'ici ces engagements n'ont pas été tenus. C'est même beaucoup si l'on peut dire que l'action inexpérimentée des puissances qui se sont divisé l'intérieur de l'Afrique n'a pas contribué à rendre plus dure, en certaines régions, la situation des noirs. D'autre part, les esclavagistes, sentant approcher le moment où ils ne pourront plus compter, comme ils l'ont fait jusqu'ici, sur la complicité des autorités musulmanes qui jusqu'ici maintiennent ou favorisent indirectement l'esclavage malgré tous les traités, se sont hâtés d'exploiter sans pitié et d'épuiser les sources de la vie africaine. C'est ce qu'on a vu en particulier dans le Haut-Congo et sur les plateaux de Nyanza et du Tanganika, dont les esclaves s'exportent sur la côte orientale. De l'autre, le fanatisme musulman s'est surexcité à la vue des premières prises de possession, par la force, des territoires qu'il considérait comme sa propriété ou sa proie. Il en est résulté une augmentation dans les ravages matériels et dans le nombre des esclaves. Mais, il faut être juste, l'expérience la plus consommée ne pouvait triompher de toutes les difficultés. Le mal vient surtout de ce que les puissances ont entrepris, sans s'en douter, comme l'avaient fait les Espagnols au moment

de la conquête de l'Amérique, une tâche au-dessus de leurs forces. *Pour la remplir, il faut, d'une part, une entente commune, des sacrifices financiers; de l'autre, des forces armées qu'aucune d'elles ne peut fournir seule, dans l'état actuel de l'Europe.*

*
* *

Voilà pourquoi il est nécessaire qu'elles soient aidées, dans l'accomplissement de leur entreprise, par tout ce qui garde encore, parmi nous, le sentiment de la solidarité chrétienne. Le premier devoir des catholiques est donc de donner dans cette entreprise leur appui décidé à leurs gouvernements respectifs, et pour cela, ce qu'il faut tout d'abord, c'est faire connaître, sans réticences, la vérité sur l'esclavage africain, comme je le fais moi-même dans cette lettre.

C'est aux femmes, qui sont associées en plus grand nombre à l'Œuvre de la Propagation de la Foi et qui sont naturellement indiquées pour une œuvre de pitié, que j'adresse principalement cette prière.

Il leur appartient maintenant de faire connaître partout de telles horreurs et d'exciter contre elles l'indignation du monde civilisé. Ne laissez point de paix à vos pères, à vos maris, à vos frères, femmes pieuses ou simplement chrétiennes qui lisez ces lignes, employez l'autorité qu'ils tiennent de leur éloquence, de leur fortune, de leur situation dans l'État à arrêter l'effusion du sang de vos sœurs. Vous ne trouverez pas d'occupation plus sainte. N'oubliez pas que c'est le livre d'une femme, un simple roman, qui, traduit dans toutes les langues du monde, a mis le sceau à la délivrance des esclaves de l'Amérique.

C'est en se sentant ainsi soutenus, entraînés, sommés, pour ainsi dire, par les organes de l'opinion, que les gouvernements prendront courage pour des efforts nouveaux. C'est ainsi qu'on suscitera dans chaque nation assez de bienfaiteurs pour créer à une croisade commune des ressources suffisantes, assez de dévouements personnels pour suppléer par des milices volontaires aux troupes régulières dont les gouvernements disposent.

J'ai déjà, vos lecteurs le savent, fait connaître cette pensée. J'ai demandé que des corps de généreux chrétiens se forment, pour aller combattre partout où cela sera nécessaire dans notre Afrique, au jugement des nations intéressées. J'ai exprimé la confiance que de tels dévouements ne seraient pas rares, et en effet, ils se produisent partout en grand nombre. A l'heure pré-

sente en divers pays catholiques nous avons reçu plus de *deux mille demandes*, dont plusieurs signées de noms illustres. En même temps nous avons ouvert une souscription pour pourvoir aux frais de telles expéditions. Cette souscription suit son cours. Je ne puis entrer ici dans tous les détails de cette entreprise. Ils ne regardent pas directement les associés de l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

On le voit, ce que le Pape et le cardinal demandent particulièrement, c'est l'initiative et l'entente des puissances européennes, une conférence internationale nouvelle qui complète l'œuvre de la conférence de Berlin et en assure l'exécution.

Nous espérons que l'Europe civilisée entendra ce suprême appel et que la fin du siècle ne s'écoulera pas sans que la hideuse tache noire qui couvre l'Afrique centrale et spécialement l'Etat indépendant du Congo ait disparu pour toujours. Les catholiques se feront, en attendant, un devoir de travailler de toutes leurs forces à l'effacer.

LA FIN D'UN MONDE (1)

Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître sous la signature de M. Drumont.

Le nouveau livre s'ouvre par une introduction fort pessimiste, comme le titre même de l'ouvrage. En voici quelques passages :

« Un monde détraqué, ballotté et plongeant comme le vieux monde romain quand la mesure des iniquités fut comblée; les abîmes, les déluges supérieurs et souterrains crevant de toutes parts, et, dans ce furieux chaos de clartés blafardes, toutes les étoiles du ciel effacées. A peine une étoile du ciel qu'un œil humain puisse maintenant apercevoir; les brouillards pestilentiels, les impures exhalaisons devenues incessantes, excepté sur les plus hauts sommets, ont effacé toutes les étoiles du ciel. Des feux follets qui çà et là tournent ont pris la place des étoiles. Sur la lande sauvage du chaos, dans l'air de plomb, il n'y a que des flamboiements brusques d'éclairs révolutionnaires; puis rien que les ténèbres avec les phosphorescences de la philanthropie — ce vain météore. »

Ainsi parle Carlyle, s'essayant à la peinture de cette fin d'un monde où tous les éléments du passé sont en dissolution, sans que rien apparaisse de ce qui constituera l'avenir, — sans qu'un mont Ararat dresse une cime verdoyante au-dessus du *diluvium* général.

(1) Savine, éditeur, 18, rue Drouot.

Tous les penseurs ont éprouvé cette impression du chaos et de l'universel désordre, lorsqu'ils se sont efforcés d'analyser les phases que traverse cette société qui tombe en déliquescence.

C'est qu'en réalité la Mort est un aussi grand débat que la Vie. L'Agonie est un combat comme la Naissance. La décomposition de l'être est aussi compliquée que sa formation et il faut envisager la terminaison de l'existence comme un tableau aussi coloré, aussi complexe, aussi varié, aussi mouvementé que l'existence elle-même.

La littérature semble avoir éprouvé pour ce spectacle de l'anéantissement graduel, le sentiment de crainte superstitieuse qu'éprouvaient les païens pour les paroles de mauvais présage : les mots, si nombreux pour exprimer l'éclosion, le développement, l'épanouissement, sont rares pour cette longue série de destructions finales qui éloigne plus qu'elle n'attire les regards superficiels.

L'étude est passionnante cependant et digne de tenter des intelligents et des patriotes. Pour savoir bien quelles conditions sont nécessaires pour que vive une patrie, il faut regarder attentivement comment meurt un monde qui a formé peu à peu dans cette patrie comme une agglomération de bacilles. Pour bien connaître les nécessités primordiales de l'être, il faut apprendre comment on arrive au non être et demander à ce qui expire « ce secret de la vie » que saint Antoine, selon l'expression de Flaubert « tâchait de surprendre, à la lueur des flambeaux, sur la face des morts ».

Rien n'est instructif comme de rechercher l'origine première des maladies qui lentement, mais sûrement, usent, dégradent et ruinent peu à peu l'organisme. Le terme de mort subite, en effet, ne veut rien dire et l'on ignore trop les élaborations énormes qu'il faut pour faire ce qu'on appelle une catastrophe soudaine. La désagrégation s'opère progressivement, mais sans hâte, et dans la société, confédération des hommes, comme l'homme est une confédération de tissus, les débuts du mal sont toujours lointains, ignorés et obscurs. On tombe par où l'on penche, voilà la loi : c'est un rien d'abord, une perturbation presque insensible, un grain de sable dans l'engrenage, puis le désordre partiel, puis le ressort brisé et l'arrêt définitif...

Le cadavre social est naturellement plus récalcitrant et moins aisé à enterrer que le cadavre humain. Le cadavre humain va pourrir seul au ventre du cercueil ; le cadavre social continue à marcher sans qu'on s'aperçoive qu'il est cadavre, jusqu'au jour où le plus léger heurt brise cette survivance factice et montre la cendre au lieu du sang.

L'union des hommes crée le mensonge et l'entretient : une société peut cacher longtemps ses lésions mortelles, masquer son agonie, faire croire qu'elle est vivante encore alors qu'elle est morte déjà, et qu'il ne reste plus qu'à l'inhumer.....

J'ai donné pour titre à mon livre : *la Fin d'un monde* et non *la*

Fin d'un peuple. Les autres nations, en effet, sont presque aussi malades que nous.

Nous agonisons sur un grabat, dans la chambre déjà déménagée d'où l'on a enlevé peu à peu, en même temps que les valeurs et l'argent, toutes les reliques du Passé, tout ce qui parlait à l'âme, tout ce qui rappelait la vie des aïeux.

*
* *

L'auteur est entré dans le vif de son sujet. Parmi les caractères qu'il rencontre sur sa route, il en est un qui lui apparaît, à bon droit, comme un des lutteurs les mieux armés pour résister au torrent des défaillances contemporaines. Nous avons nommé M. le comte de Mun. Voici le portrait qu'en trace l'éloquent écrivain :

.....

C'est pour moi surtout qu'un portrait comme celui d'Albert de Mun est difficile à faire. Sans avoir été des amis intimes du comte de Mun, j'ai vécu assez près de lui pour connaître les précieuses qualités du grand *leader* catholique, pour constater aussi que, parmi toutes ces qualités, beaucoup sont de celles dont on l'aurait volontiers dispensé en échange de quelques défauts qui lui manquent...

Je n'ai pas à louer l'orateur ; la nature a été prodigue de ses dons envers le comte de Mun. Rarement, au dire même des adversaires, on a entendu une parole plus noble, plus persuasive et plus pure. La haute distinction de celui qui parle, cette distinction véritablement aristocratique, c'est-à-dire très aisée et très simple, ajoute à l'attrait qu'exerce le fondateur des Cercles.

Ce que le public connaît moins, c'est la puissance d'application au travail, l'infatigable zèle, la belle discipline de vie du secrétaire général des Cercles catholiques. Il est levé à cinq heures du matin, et, à l'heure où nous ronflons encore, il a déjà entendu la messe ; en revenant, il se met devant son bureau et, en dehors de la préparation de ses discours, il écrit une cinquantaine de lettres par jour. Il répond à tout le monde ; il s'occupe de toutes les questions qui lui sont posées par les comités de province ; né un peu hautain, impertinent, prompt à trouver le mot railleur, il s'est réformé par l'effet de sa volonté, et il est le même, c'est-à-dire charmant, pour tous ceux qui s'adressent à lui.

Riche, ou du moins très à l'aise, s'il n'avait eu qu'à se préoccuper de lui et des siens, le comte de Mun est relativement pauvre, pour un homme sur lequel pèsent tant d'obligations, et il a réduit au plus simple le train de sa maison pour suffire, en même temps qu'à l'éducation de ses enfants, à mille charges qu'on devine. Cet ancien officier de cavalerie a renoncé, non sans un gros regret, au luxe trop

coûteux d'un cheval ; ce patricien habite au quatrième étage, il a un intérieur fort modeste, et la salle à manger offre, pour tout ornement, quelques faïences révolutionnaires et une panoplie formée de l'armure, de l'épée et du casque du cuirassier d'autrefois.

Voilà une de ces figures, il me semble, que nous pouvons montrer à l'Europe, qui nous juge trop d'après la fripouille toujours en scène aujourd'hui ; une figure qui fait honneur non-seulement à un parti, à une cause, mais au pays tout entier.

*
* *

Pour M. Drumont, c'est la guerre qui doit liquider la situation. Nous citons :

C'est la guerre qui doit liquider tout, décider quel est le peuple le plus malade, désigner celui qui mangera l'autre, comme aux âges primitifs, dans la forêt sauvage, où les plus forts exterminaient les faibles.

Devant le rhéteur républicain en train de vanter les bienfaits de la civilisation et de célébrer 89, qui a inauguré une ère de fraternité et de paix, le fait se dresse et brutalement soufflète l'orateur.

Avant 89, la milice prenait 10,000 hommes par an en France. Ceux-là seuls étaient soldats qui le voulaient, qui aimaient la guerre, et ces petites armées, bonnes à conquérir des lauriers, se livraient à des petites guerres qui ne mettaient jamais en question l'existence d'une même nation.

Aujourd'hui l'effectif total de paix pour l'Europe est de 3,092,000 hommes ; l'effectif de guerre 16 millions d'hommes, et les budgets militaires réunis de 3 milliards 500 millions.

Avec les lois nouvelles le pied de guerre sera de 19 millions d'hommes !

Le soufflet du fait ne trouble pas le rhéteur. Le républicain, en effet, n'est pas un homme pensant, raisonnant, cherchant la vérité et la proclamant, c'est un instrument, un orgue de barbarie, jouant des airs de civilisation...

On donne un coup de pied dans l'instrument et il s'arrête un peu, comme après les massacres de 1870, puis le Juif paye le raccommodage de la manivelle légèrement détériorée, et l'orgue recommence à moudre ses airs : 1789, le Progrès, l'amour cédant aux haines des nations...

Parfois le Juif associe ses vers à cette musique, et s'écrie, comme Ferdinand Goldschmidt, auteur de *Fiction et réalité* (poésies), qui d'après les *Archives israélites*, est d'origine viennoise :

Gloire à quatre-vingt-neuf, l'ère de délivrance,
Souffle purifiant de bénédiction.

C'est drôle tout de même que ce soient des Juifs d'Autriche qui

viennent glorifier en France la Révolution de 89, alors que, chez nous, tous les êtres libres, qu'ils appartiennent à l'élite intellectuelle ou au prolétariat, sont unanimes à maudire cette Révolution manquée et à déclarer qu'elle ne nous a apporté que le paupérisme, le déshonneur et la ruine.

C'est à nous, qui n'appartenons pas à la corporation des joueurs d'orgue de barbarie, d'interroger l'horizon et de montrer ce que sera la prochaine guerre, la guerre inévitable.

Quand l'heure fatidique de la grande tuerie aura sonné, on verra ces choses :

Mobilisez ! Mobilisez ! — le fluide électrique lancé sur les innombrables fils a porté, jusque dans les coins les plus reculés de la Gaule et de la Germanie, l'ordre terrible qui est un arrêt de mort pour des milliers d'êtres humains. Aux armes ! aux armes ! ont répondu des millions de poitrines gauloises et germanes.

Quelques heures après, les cavaliers alertes sont en selle et s'élancent des frontières. — Sabrez ! Sabrez au galop ! Chargez les uns contre les autres, derniers soldats des combats épiques d'autrefois !

Chargez et sabrez vite !... votre heure sera courte... car, derrière vous, arrivent et s'alignent les fusils et les canons modernes, et la grande bataille nouvelle va commencer...

Quelques jours ont suffi. — Les machines rapides attelées aux longs trains de guerre ont entassé, des deux côtés de la frontière, les formidables bataillons et les redoutables canons noirs.

Les régiments, les brigades, les divisions, les corps d'armée, les armées, naguère tronçons épars, sont soudés.

Les hommes plient sous le fardeau des cartouches métalliques ; les caissons sont bondés de projectiles ; les chariots regorgent d'outils, de souliers et de vivres. Les ambulances attendent sous la croix de sang des fanions.

Les souffles des hommes et des chevaux font comme le bruit des vagues lointaines. Les vapeurs sorties de ces hommes entassés et de ces bêtes suantes montent et voilent le ciel bleu.

Quelques kilomètres séparent les Gaulois des Germains.

Ce matin, c'est jour de bataille...

Et d'abord, un grand silence : silence fait du recueillement des âmes qui vont bientôt quitter ces corps ; silence fait des épouvantes muettes, à la pensée de l'énorme hécatombe ; silence fait des prières mentales et secrètes des époux, des pères et des fils !

Tout à coup retentit, lointain et lugubre, le premier coup de canon, et deux millions de soldats répondent par un cri sauvage au sifflement du premier projectile.

En avant ! En avant !

Les musiques guerrières entonnent les *Marseillaises* nationales ; les drapeaux, les étendards, les fanions frémissent ; les cœurs bat-

tent, les chevaux hennissent; les commandements se croisent et se multiplient; le ciel tremble. Les lignes immenses et profondes s'avancent les unes contre les autres... hommes et bêtes... chairs à canons !

Les batteries se déploient et prennent position.

Les infanteries marchent. On charge les pièces, on charge les armes. On remplit les magasins de fusils.

Six mille mètres séparent les gueules des canons d'acier! deux mille mètres séparent les pointes des baïonnettes... et déjà la bataille commence.

Un feu terrible s'ouvre; canon contre canon, batterie contre batterie, groupe de batteries contre batteries.

A six mille mètres! Pièce, feu !

Les obus fouillent le sol et éclatent; mais, bientôt, chaque pièce a rectifié son tir et trouvé sa distance, et la lutte devient intense. Désormais, chaque projectile lancé éclatera, en l'air, au-dessus des têtes et sèmera deux cent cinquante projectiles sur des surfaces couvertes d'hommes.

Hommes et chevaux sont écrasés sous cette pluie de fer et de plomb. La supériorité restera au pointeur le plus habile et le plus rapide.

Les canons se tuent entre eux, les batteries s'écrasent et les caissons se vident. — L'avantage demeurera ainsi à celui dont le feu ne chôme pas !

Et, sous ces ouragans, sous ces tempêtes, les bataillons vont s'aborder.

Deux mille mètres! mais déjà les balles de petit calibre, fines, coquettes, argentées, pointues, sifflent et tuent, frappent et traversent, ricochent et brisent; les salves se succèdent, et des nappes de balles, denses comme la grêle, rapides comme la foudre, inondent le champ de bataille.

Les canons qui ont tué les canons d'en face, libres alors, attaquent les bataillons.

Ils lancent sur les groupes la brutale pluie de fer, et les cadavres jonchent la terre ensanglantée.

Les lignes poussent les lignes, les bataillons poussent les bataillons, les réserves arrivent, et, pourtant, entre les deux armées, que les balles et les obus fauchent, s'étend encore une longue bande, large de mille pas, qu'aucun vivant ne peut franchir...

Les munitions s'épuisent... les millions de cartouches et les milliers d'obus couvrent la terre hachée de leurs étuis de cuivre, de leurs tôles déchirées, de leurs éclats tranchants... et le feu continue toujours... toujours... tant que les caissons vides seront remplacés par d'autres.

Les obus à la mélinite pulvérisent les fermes, les hameaux, les

villages; ils démolissent et anéantissent tout ce qui est un abri, un refuge ou un obstacle.

Déjà la moitié des combattants râle et meurt; les blessés et les morts forment comme deux remparts parallèles, épais, distants de mille pas, que les projectiles labourent, que la mitraille met en miettes... et que les vivants ne peuvent franchir!

La bataille continue, acharnée. Mille pas séparent toujours les deux armées.

A qui la victoire? A personne...

Et les salves redoublent, et les canons crachent; les unités tournoient dans cet enfer et s'abattent sous la trombe.

Soldats et chefs, pêle-mêle!

Drapeaux et étendards, pêle-mêle!

Chevaux et canons, pêle-mêle!

Vivants, blessés et morts, pêle-mêle!

A qui la victoire? A personne...

Cependant. l'œil d'un chef, au milieu de ce grand carnage, a vu que les hommes et les munitions manquaient sur un point de la ligne ennemie... au centre... à droite... à gauche... quelque part!

Ce chef a réuni rapidement, devant ce point faible, des canons chargés, des bataillons frais, des caissons pleins, et il a lancé ce torrent à travers les deux digues infranchissables de la zone des morts.

Il a fait un trou dans l'ennemi, il y est entré, tête baissée, pendant que les escadrons rapides ont balayé les flancs de la colonne d'attaque.

Cette colonne infernale pénètre, comme un coin, dans le cœur de l'armée ennemie; les vivants reprennent courage et tentent un dernier effort.

Les canons tonnent et la colonne marche toujours... semant la moitié de ses hommes... mais avançant. — A son tour, elle se déploie et ouvre un feu terrible, de tous ses fusils et de tous ses canons.

Les lignes ennemies se rompent, et les débris des uns cèdent le terrain aux débris des autres!

A qui la victoire?

Le jour baisse, la nuit arrive, les ombres cachent l'horrible charnier. Les vivants, brisés par la fatigue, n'ont plus la force de poursuivre ou de fuir.

Demain! demain encore! tant qu'il y aura des hommes, des chevaux, des canons, des fusils, des cartouches et des obus!

Ce soir, comptez vos morts et vos vivants!

A qui la victoire?

A qui? à Dieu, peut-être... qui a résolu de faire périr, sous le

Déluge du fer, tous les fils qui ont oublié la parole du Christ :
« Aimez-vous les uns les autres ! »

DES CHIFFRES

A la veille des élections générales, le parti républicain s'efforce de jeter un voile sur l'épouvantable situation dans laquelle il a mis les finances du pays.

Mais ce voile, nous avons le devoir de le déchirer et de faire apparaître au pays la vérité dans son affreuse nudité.

Oui, nous sommes sur le chemin de la banqueroute.

Oui, les générations futures demeureront longtemps écrasées sous le poids des malversations de la troisième république.

Oui, la paix, sous la république, coûte plus cher que la guerre la plus désastreuse sous un autre gouvernement.

Oui, la France est ruinée, réduite à la misère, volée d'une manière indigne.

Nous le prouvons par des chiffres qui viennent d'être mis en lumière, dès le premier jour de la discussion du budget, dans les discours de MM. Daynaud et Amagat et sans qu'aucune contestation, aucune négation, aient pu se produire, soit sur les bancs du gouvernement, soit sur les bancs de la majorité républicaine.

Les chiffres demeurent acquis.

C'est le bilan du gouvernement actuel.

Il n'y a plus moyen de dire que ce n'est pas vrai. La lumière crève les yeux, et les coupables, à bout d'audace et d'impudence, confessent et avouent.

Et d'abord, y a-t-il un déficit ?

Pendant longtemps, on l'a contesté.

Durant plusieurs années, on s'efforçait de le cacher, afin de gagner du temps.

Aujourd'hui, les ministres de la république reconnaissent qu'il existe et qu'il n'est pas nouveau.

De combien est-il ?

Plus de discussion non plus sur le chiffre.

Il est de 627 millions.

Ainsi, la république dépense tous les ans 627 millions de plus qu'elle ne possède.

Si c'était un homme au lieu d'un gouvernement, on le

mettrait dans une maison de correction ou dans une maison de fous et on l'interdirait.

Aux électeurs de voir, s'ils consentiront à confier plus longtemps leur bourse, aux dilapidateurs qui la répandent, et la jettent par les fenêtres!

De combien chaque gouvernement a-t-il augmenté le budget de la France?

C'est un tableau intéressant et qu'il faut mettre entre les mains de tous.

Voici les chiffres :

La monarchie de Juillet, après dix-huit années qui comprennent la conquête de l'Algérie, a augmenté son budget de 530 millions.

L'Empire, et en prenant de 1848 jusqu'en 1870, de 515 millions, et avec les guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique.

L'Assemblée nationale, pour payer nos désastres, y compris la Commune, a ajouté 800 millions à notre budget.

Sur ces 800 millions, il y avait 200 millions consacrés à l'amortissement de notre dette, et que la république depuis, a soustraits, dont elle s'est frauduleusement, criminellement emparée — empêchant ainsi la dette de s'éteindre — ce qui, sans cela, serait fait depuis longtemps!

Quant à la république, elle a, en pleine paix, augmenté le budget de 1 milliard.

En dehors de toutes les dettes léguées par les autres gouvernements et qui sont relativement minimes, quelle est la dette réelle, vraie, de la république?

Que coûte-t-elle à la France? Qu'a-t-elle dépensé, en plus des ressources du pays?

7 milliards 973 millions.

Est-il exagéré, donc, de dire bien haut que la guerre de 1870-1871 a coûté moins cher que la paix sous la république?

Hélas! le rançon des Allemands nous a moins frappés que la rançon des républicains.

Les Allemands se sont contentés de 5 milliards, les républicains sont allés jusqu'à près de 8 milliards.

Et ce sont ces gens-là qui vous parlent avec indignation du milliard des émigrés!

Le déficit actuel qui est de 627 millions, est-il le résultat, la conséquence des événements de 1871?

Les républicains l'insinuent.

Il est démontré que ce n'est pas vrai.

Quand les républicains prirent le pouvoir, en 1876, les charges de la guerre avaient été couvertes par les 600 millions d'impôts qu'avait établis l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale laissait en outre 250 millions de plus-values.

La république les a dévorés, a dévoré les 150 millions du compte de liquidation et, en plus de tout cela, nous inflige 627 millions de déficit.

Voilà ce qui lui revient. Voilà son bilan.

Les républicains disent que le roi et l'empereur coûtaient cher, parce qu'il y avait une liste civile de 25 millions et que c'est une économie de n'avoir plus de roi ou d'empereur.

Nous allons bien voir !

Messieurs, vous n'avez plus d'empereur et vous n'avez pas à payer les 25 millions de la liste civile.

Mais depuis 1876, et en plus de ce que vous aviez de fonctionnaires, qui suffisaient alors comme ils suffiraient aujourd'hui, pour assurer le bon fonctionnement des services publics, vous payez pour le fonctionnarisme en activité ou en retraite 250 millions de plus.

Réjouissez-vous donc, contribuables de France ! car, vous avez économisé 25 millions d'empereur, pour dépenser 250 millions de république !

Vous n'y avez pas gagné.

Arrivons aux procédés de gestion financière des conservateurs et des républicains.

En faisant trois catégories de départements, les départements où la majorité est conservatrice, les départements où elle est divisée à peu près exactement, et les départements où elle est républicaine, nous trouvons :

Que les départements conservateurs paient 4 fr. 3 c., par tête;

Les départements mixtes 7 fr. 50 c.;

Et les départements républicains 12 fr. 47 c.

A un autre point de vue, au point de vue des centimes extraordinaires, les départements conservateurs paient 9 centimes et les départements républicains 15 centimes.

Et en faisant le total des centimes additionnels et extraordinaires, les départements conservateurs payent 36 centimes, les départements mixtes 41 centimes et les départements républicains 60 centimes.

AUX électeurs de voir, s'ils ont intérêt à nommer des conseillers généraux, des députés et des sénateurs républicains, dont la seule présence aux assemblées départementales ou législatives, leur coûte deux fois plus cher et avec une plus mauvaise administration !

Résumons-nous :

Le déficit du budget est de 627 millions.

Il est entièrement dû aux républicains et ne résulte en rien des événements de 1870-1871.

Les républicains, depuis quelques années, dépensent par an un milliard de plus que ne donnent les revenus du pays.

Ils nous ont endettés en pleine paix de près de 8 milliards.

Ils ont absorbé les fonds d'amortissement, sagement institués par l'Assemblée nationale, et qui auraient suffi à liquider notre situation.

Ils coûtent, en fonctionnaires, 250 millions de plus que la Royauté ou l'Empire.

Et les départements qu'ils administrent, paient le double de ce que paient les départements qu'ils n'administrent pas.

Nous ajouterons nous-mêmes d'autres chiffres aussisaisissants :

La liquidation de nos désastres avait porté la charge de l'impôt, de 58 fr. par tête qu'elle était en 1860, à 82 fr. par tête en 1875.

Soit une augmentation de 24 fr. par tête.

De 1875 à 1883, elle s'est accrue de 29 fr., en pleine paix, et la charge de l'impôt a monté à 111 fr. par tête.

De 1883 à 1889, la charge s'est accrue encore, et on va l'augmenter par des impôts nouveaux.

De telle sorte que nous avons la triste comparaison que voici :

Nous comptons par tête d'habitant, hommes, femmes, vieillards, enfants.

On paye dans les différents pays :

France	111 fr.
Angleterre	57
Allemagne	44
États-Unis	50
Belgique	46
Autriche	40
Russie	36
Espagne	33

Enfin et pour terminer ce douloureux exposé de nos finances, on va nous demander 1 milliard 65 millions, vous entendez bien, 1 milliard 65 millions, pour mettre la frontière française en état de défense, alors que nous supposions qu'après tant et tant de dépenses, on y avait suffisamment pourvu.

Rien ne vaut l'éloquence lugubre de ces chiffres, qui prouvent à quel point la malheureuse France est appauvrie, filoutée par la république.

Ces chiffres ont été produits tous en plein Parlement.

Personne ne les a niés.

Ministres, députés de la république, les ont acceptés comme vrais, authentiques, irréfutables.

A nous, les conservateurs, de les répandre dans le pays, sous toutes les formes, journaux, brochures, discours !

Afin qu'aux élections générales prochaines, la France, dûment éclairée, avertie, puisse par un suprême effort sauver sa fortune, échapper à la ruine, vivre enfin, en se débarrassant des gaspilleurs, des voleurs, des fous qui composent le parti républicain et qui menacent de la mettre sur la paille, en la faisant passer par la banqueroute, lui infligeant tout à la fois la misère et le déshonneur.

(Autorité.)

Paul de CASSAGNAC.

MGR DUPANLOUP

(Suite. — Voir le numéro précédent).

II

La première moitié du siècle venait de s'achever quand Mgr Dupanloup monta sur le siège d'Orléans. Il en gravissait les degrés avec toutes les espérances d'un heureux avenir. Rome était rendue au Pape, la cause de la liberté d'enseignement était gagnée, notre patrie avait repris son rang parmi les nations, cent collèges, fondés comme par miracle dans toutes nos provinces, s'emplissaient du premier coup de dix mille jeunes gens, l'élite de la société, l'espoir des générations futures ; les princes de l'intelligence humaine signaient, pour sauver cette jeunesse, avec les honnêtes gens de tous les partis une alliance qui semblait éternelle ; des transformations inattendues s'opéraient dans les âmes ; l'Église allait réparer toutes les pertes ; et le cri de Montalembert ; *l'Église est une mère,*

parti de l'Assemblée nationale, semblait devenir le mot d'ordre d'une nouvelle France.

Malgré de si consolants présages, il fallut non seulement conjurer l'abbé Dupanloup, mais le contraindre d'accepter l'épiscopat. Le Père de Ravignan y avait échoué, le cardinal Giraud fut plus heureux. Frappé des graves motifs qui lui étaient présentés, l'abbé Dupanloup se rendit enfin, et en acceptant, répéta à M. de Falloux le mot qu'il lui avait dit pour le décider à devenir ministre : *Satius est Dei causa servitutem subire quam crucis fuga perfrui libertate* : « Plutôt sacrifier sa liberté au service de Dieu, que la croix à sa liberté. » La croix, une fois acceptée, tout est dit, il la portera jusqu'au bout.

Comment vous le peindre, nos très chers Frères, portant cette croix pendant trente ans avec une résolution égale à son activité, et pénétrant partout avec elle pour la faire accepter, bénir, adorer par les grands et par les petits, par les riches et par les pauvres, par son siècle et par son pays, telle qu'elle est, sans y mettre une seule fleur, sans en ôter une seule épine, dans toute sa faiblesse et dans toute sa folie, mais aussi avec toutes ses espérances et toutes ses ardeurs ?

Le nouvel évêque se met à l'œuvre dès le premier jour, et, profitant du jubilé, qui marque dans l'univers tout entier le commencement de la seconde moitié du siècle, il hâte, il précipite, avec une vivacité incroyable, non seulement à Orléans, mais dans tout son diocèse, le mouvement heureux qui ramenait les âmes à l'Église. Il pense à tout, il ordonne tout, il met tout en mouvement, et tout marche à sa parole. Je le vois, secondé par les douze grands vicaires qu'il s'est choisis, étendre ses soins des villes les plus populeuses aux hameaux les plus obscurs, et faisant de tous ses prêtres, d'autres lui-même, pour être, les uns, à la tête de chaque doyenné, les autres, à la tête de chaque paroisse, les représentants et les organes de sa paternité spirituelle. Il rassemble le clergé dans des retraites et des synodes, il le mène aux leçons vivantes et pratiques du devoir par ses exemples. Tendre et fort tout ensemble, il dirige avant de réprimander ; mais surtout il avertit. Son regard est le plus éloquent des reproches, son sourire la plus douce des récompenses. Que la tribu sainte ne s'effraie pas trop des vides qui se font dans ses rangs, il recrutera, même au loin, les ministres des autels, et des éléments les plus divers réunis par ses mains, il fera, avec l'aide de la Compagnie de Saint-Sulpice, un clergé

docile, fidèle, instruit, plein de zèle et d'ardeur, qui participera au renom de son évêque, se laissera emporter par le souffle de son esprit et renouvellera la face du diocèse tout entier.

Quel était donc son secret? Et comment lui fut-il donné d'imprimer si facilement son image dans les âmes et de les tenir sous sa main avec tant de fermeté pour en faire un corps si compact, si uni, si docile à sa parole? C'est qu'il était prêtre avant tout, prêtre toujours; c'est de l'autel surtout que partaient les secrets ressorts avec lesquels il faisait mouvoir les âmes. Il vivait de la prière et de l'oraison; il avait fait de son règlement du Séminaire la règle de toute sa vie. Il voulait sauver les autres et se sauver lui-même. Ni les honneurs, ni les affaires, ni les contradictions des hommes, ni l'âge, ni la maladie ne le détournèrent un seul jour de la perfection de son état. Plus il semble accablé au dehors, plus il demeure au dedans de lui-même maître de sa vie intérieure, esclave de ses exercices spirituels, incapable d'en sacrifier ou d'en oublier un seul. C'est le disciple des Olier et des Vincent de Paul. Ne l'en louez point, il ne croit faire que son devoir, et il ne se laissera jamais surprendre par les louanges, rarement par les critiques et les calomnies. Il tient registre de ses fautes et de ses manquements pour n'y plus retomber.

Après ses plus grands succès, il se dit à lui-même : « Je ne suis rien. Je n'ai jamais tant senti ma faiblesse ». Au milieu de ses peines les plus amères et de ses plus cruels mécomptes, il se résigne et il pardonne. On l'irrite, et il déclare que, pour apaiser son âme, il lui fait faire un dossier de réflexions sur la douceur. Il s'accuse d'avoir été trop vif, il se promet de mieux garder le silence, il demande à saint François de Sales, le ton, le tour de phrase, la note juste qu'il faut trouver pour s'approcher de ses frères, et, nouveau Samaritain, verser d'une main plus sûre l'huile et le vin qui fermeront leurs plaies.

Ah! que dans ce combat entre la nature et la grâce, la nature ait poussé parfois un cri de douleur, et que ce cri ne se soit pas toujours arrêté ou sur ses lèvres ou sous sa plume, qui s'en étonnerait? Et pour lui servir d'excuse, que de grands exemples ne pourrions-nous pas alléguer? Après les ardeurs de la polémique, il savait se condamner lui-même. « Quand on a reçu, disait-il, tant de biens de Dieu, ne peut-on pas recevoir quelque mal des hommes? » Il se retournait, du haut de sa gloire, vers

la pauvreté de son origine ; il répétait, il transcrivait, il s'appliquait à lui-même avec une modestie touchante ces paroles de l'Écriture : *Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem.*

Ce pauvre a été tiré de l'obscurité, mais regardez et dites s'il a payé une seule fois tribut à la vanité humaine. Il porte une croix d'or, mais chacun sait que ce n'est qu'une trompeuse apparence et que c'est la croix de bois qui domine et qui gouverne sa vie. Quel oubli de sa dignité, excepté quand il faut en faire valoir les droits ! Quel abandon ! quel air avenant ! quelle simplicité ! Ses vêtements, son ameublement, son équipage, font sourire au premier aspect ; mais à la réflexion, tout cela semble digne et magnifique. L'évêque d'Orléans, pour être grand, pour être lui-même, n'a pas besoin de se rehausser par le luxe, ni d'étaler le faste d'une cour. Il habite une chambre à peine meublée, couche sur un petit lit, offre à ses hôtes une table commune, s'y assied une demi-heure et sanctifie, moitié par la lecture, moitié par une pieuse conversation, ce repas que l'on dirait préparé au séminaire. Au sortir de ce dîner d'anachorète, ne le cherchez plus. Il a disparu le chapelet à la main derrière les grands arbres qui bordent le cours de la Loire, et le voilà tout à Dieu, tout à l'Église, tout à lui-même, demandant à la Sainte Vierge quelque inspiration pour agir, parler, écrire dans l'unique intérêt de l'Église et des âmes.

Mais s'il vit si pauvrement, vous en savez la cause. Il a le goût de donner, il donne encore, il donne toujours. Enfant, il donnait les jouets de son âge ; prêtre, il partageait le pain de chaque jour avec les écoliers qui vénéraient en lui le plus aimé des maîtres, sans savoir qu'il était pour eux le plus insigne des bienfaiteurs ; évêque, c'est un vaste diocèse qui devient le champ de sa charité, avec les missionnaires à nourrir, les séminaires et les cloîtres à soutenir de ses deniers, cette immense clientèle de malheureux, que sa générosité princière soulageait dans les deux mondes. Il recevait d'une main et il donnait de l'autre, avec cette magnifique imprévoyance qui caractérise la munificence pastorale. Il jettera au besoin dans la bourse de la quêteuse sa croix et son anneau. On en estime le prix, on l'ajoute à la quête, on rapporte à l'évêque et la croix et l'anneau. Mais l'évêque rachète lui-même ses propres bijoux, et jusqu'à dix fois, il renouvelle ce trait charmant d'un saint à qui l'on offrait une croix d'or en le suppliant de la garder. « Oui,

répondait-il, tant que les pauvres n'en auront pas besoin. » On ne demandera rien de pareil à Mgr Dupanloup, on sait qu'il n'accepte que pour donner et que toutes les parures offertes à sa personne entreront dans le trésor de l'Église et des pauvres.

Que ne fera pas le clergé, avec un tel guide et un tel modèle ! Parcourez des yeux ce vaste diocèse, comptez les presbytères et les églises bâtis ou restaurés sous ce grand épiscopat, visitez les tabernacles dans lesquels on a accumulé les dons des fidèles, chaque paroisse a sur ce sujet une édifiante chronique, chaque prêtre s'est épuisé en efforts et en sacrifices dans ce travail, et on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de l'Évêque qui l'inspira, ou du clergé qui, après avoir su l'accomplir, le continue et le perfectionne tous les jours. Mais nous voyons, dans cette enceinte, celui qui, après avoir secondé Mgr Dupanloup dans des tâches si diverses, les poursuit avec cette douce persévérance, qui seule pouvait succéder à une si infatigable ardeur. C'est tout ce qu'il m'est permis de dire en sa présence et, malgré tout son mérite, l'héritier si fidèle et si légitime du grand évêque d'Orléans n'aura de moi que cette louange.

Il jouit, avec tous les sentiments qu'un fils a pour son père, de tous les grands ouvrages auxquels Mgr Dupanloup a attaché son nom. Il montre avec orgueil Notre-Dame-de-Recouvrance, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Aignan, réparées, agrandies, ornées avec une si parfaite entente de l'art chrétien. Il mène ses hôtes à Sainte-Paterne, dont son immortel prédécesseur a commandé la belle ordonnance et béni la première pierre. Il cite l'église de Montargis, cette autre merveille, éclore, pour ainsi dire, au souffle de la voix puissante qui, répétée de paroisses en paroisses par les pasteurs-des peuples, faisait mouvoir les pierres, ouvrait les cœurs, forçait les bourses, et communiquait tout à la fois, et l'ardeur nécessaire pour tout entreprendre, et la persévérance plus nécessaire encore pour tout achever.

Vous l'avez vu dans cette basilique qu'il a tant aimée. A l'évêque sa cathédrale; à chaque curé son église paroissiale, Mgr Dupanloup enseigne à ses prêtres ce qu'ils doivent faire pour l'Église qu'ils ont épousée, en transformant lui-même la cathédrale de Sainte-Croix. Qu'elle est belle avec sa flèche et ses tours, son abside, ses onze chapelles et ses grandes verrières. La main de l'évêque a tout réparé, tout décoré avec une magnificence pleine de goût. Là, comme dans tout le reste, il a le

don d'animer ce qu'il y a de plus froid, de relever et d'embellir ce qu'il a de plus commun. La pierre, le marbre, le bois, le verre, tout se pare et s'élève sous ses inspirations. Il laisse aux architectes et aux peintres les secrets de leur art; c'est assez qu'il les encourage et qu'il les soutienne pour leur faire entreprendre ce qu'il y a de plus difficile et pour que le succès réponde à sa pensée, à leurs efforts, à l'attente de tous.

Mais la plus belle parure d'une cathédrale, c'est la foule qui la remplit, qui prie, qui se suspend aux lèvres de l'orateur sacré et qui le suit de la chaire au tribunal et du tribunal à la table sainte. Votre Evêque a joui plus que personne de ce spectacle d'édification. Voyez ces ouvriers qui sortent de leur fabrique avant l'heure; où vont-ils? Ces marchands, ces soldats, ces hommes d'élite qui appartiennent à la magistrature, au barreau ou à l'université, qui les rassemble sous ces voûtes? Ils viennent, à l'heure marquée, entendre leur évêque. Les vastes nefs de la cathédrale sont devenues trop étroites pour contenir cette foule inaccoutumée. On suit le cours des prédications avec un intérêt où la curiosité a d'abord quelque part, mais qui finit par un sincère retour sur soi-même. Bientôt les tribunaux de la pénitence sont arrosés par des larmes qu'ils ne connaissent plus, les genoux les plus superbes fléchissent sous l'absolution du prêtre, et la communion pascale des hommes est inaugurée: elle dure encore, elle durera toujours, l'évêque d'Orléans ne sait que des œuvres durables.

Ainsi durent et persévèrent ces catéchismes qu'il inaugura et auxquels il veut initier lui-même les jeunes prêtres en leur communiquant l'ardeur de son âme; ces missions et ces retraites qui renouvellent l'esprit chrétien dans toutes les paroisses; ces exercices du mois de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, dont la magnificence égale la piété; ces congrégations de jeunes gens qu'il range sous la bannière de la croix et qui ont appris de lui à n'en plus rougir. Ainsi se continue la vie commune établie dans le clergé des paroisses, et le spectacle d'édification donné par les prêtres dont il ne cesse de ranimer le zèle en affermissant et enracinant, dans les habitudes populaires, toutes les œuvres dont il est la tête et le cœur. O saint Evêque, vous n'avez cessé de penser, d'aimer et d'agir, vous vous êtes fait tout à tous, et ceux qui n'ont vu en vous que l'éclat des grandes œuvres, ne vous ont pas connu. C'est surtout par les petites que vous avez valu. Mais non il n'y

a pas de petites œuvres dans le diocèse d'Orléans ; tout y est noble, tout y est marqué au coin de la même sagesse, de la même persévérance et de la même grandeur.

S'il faut passer de la vie publique à la vie du cloître, vous trouvez la même ardeur et les mêmes prodiges. Je renonce à compter les congrégations qu'il a fondées ou développées, car il faudrait citer toutes celles qui fleurissent dans ce beau diocèse. Mais comment oublier et le Carmel dont l'austérité avait tant de charme pour son âme éprise de la sainte pauvreté, et la Visitation qu'il aima comme tout ce qui est aimable et saint, et les Petites-Sœurs des Pauvres auxquelles il allait disputer le soin de consoler et de réjouir les vieillards, et les Sœurs de l'Immaculée-Conception que les malades n'ont cessé de bénir en mêlant à leur nom celui du prélat qui les a mises à leur service. La haute estime qu'il faisait des Dames du Sacré-Cœur lui fait souhaiter d'avoir à Orléans une maison de leur compagnie. Vous la possédez et vous en savez tout le mérite.

Mais les campagnes auront aussi leurs écoles et leurs sœurs. Il en sera, plus que de toutes les autres, le protecteur et le père. Il crée cette œuvre de toutes pièces, lui donne saint Aignan pour patron, et demande aux jeunes filles de son diocèse qui se sentent appelées à la vie religieuse de donner, à cet institut naissant, la préférence de leur vocation. Quelle florissante maison ! Quel admirable essaim de religieuses ! Que de vertus cachées sous le voile de ces sœurs de campagne qui tiennent les salles d'asile, visitent les infirmes, enseignent dans les écoles, également dévouées dans les services les plus divers, à qui l'on demande dans les pestes et les calamités publiques non seulement le courage, mais l'héroïsme, en qui on n'a jamais pu surprendre ni dégoût, ni hésitation, ni fatigue, tant leur saint fondateur les a animées de son esprit, enflammées de son ardeur et transformées, pour ainsi dire à son image.

O France ! serait-il bien vrai qu'il viendra une heure où la patrie refusera de tels services et dans les hôpitaux et dans les écoles ! Nous n'en voulons rien croire. Non, la Sœur de charité ne sera pas traitée parmi nous en étrangère et en suspecte. Non, le catéchisme n'est pas à tout jamais banni de nos écoles publiques. Il y rentrera un jour, et le jour où il y rentrera, les maîtres et les élèves viendront le déposer, paré de fleurs, sur le tombeau de l'évêque d'Orléans.

J'ai beau m'efforcer de me renfermer dans l'histoire de ce

diocèse ; tel est le zèle de l'évêque qu'il regarde toujours au dehors, et qu'il lui faut pour délasement des âmes à éclairer ou à convertir dans tout l'univers. C'était sa passion dominante. Quelle habileté pour les chercher, mais que de précautions pour les retenir quand il les a trouvées. Il les écoute, il les devine, il les calme, il les rappelle, craignant de les avoir blessées par quelque dureté ou quelque hauteur, s'attendant à tout de leur part et acceptant tous les calices, mais se refusant à toute satisfaction sensible et à tout attachement naturel il remercie Dieu de les lui avoir données, et quoi qu'elles fassent, quoi qu'elles disent, il ne les abandonnera jamais, non, jamais !

Ces âmes, qui sont-elles ? Dieu seul, en sait le nombre. De la princesse à l'humble servante, du pieux jeune homme dont il faut affermir les pas au vieillard incrédule qui a déjà, ce semble, un pied dans la tombe, du pauvre qui souffre dans l'étreinte de la faim, au riche qui oublie l'auteur de son abondance, les faibles, les égarés, les pécheresses, tous les malheureux, les mères surtout sont ses clients. Il les compte par milliers à Genève, à Paris, à Moscou, à Rome.

L'Angleterre où la foi catholique se ranime dans les veilles studieuses des écoles, la Russie où le schisme compte encore de si belles âmes si dignes de connaître la lumière, l'Allemagne, qui échappe à la réforme et qui finira par revenir tout entière à la vérité, toutes les nations civilisées connaissent l'évêque d'Orléans et entrent en commerce avec lui. Les lettres succèdent aux lettres et les voyages aux voyages. Pour tirer ces chères âmes de l'erreur et de l'impiété, ramener le bonheur domestique dans une famille, raffermir une vocation religieuse, rien ne lui coûte. S'il part à l'improviste, s'il apparaît là où on ne l'attendait pas, s'il abrège un séjour promis, s'il visite, sous prétexte de prendre quelque repos, l'Italie, la Suisse, le Tyrol, la Savoie, en réalité, c'est pour gagner une âme. Afin d'y parvenir, il se dépense, sans compter et sans s'arrêter, avec une prodigalité qui tient du prodige. Des âmes, donnez-lui des âmes, c'est son ambition, sa vie, son tout.

Ce sont des âmes qui allait chercher, même en briguant, sur le conseil de ses amis, les honneurs de l'Académie française. Il s'écriait, le jour de son triomphe : « Je leur ai fait applaudir l'Évangile, je leur ai fait acclamer Jésus-Christ. » Que la célèbre Compagnie l'excuse, s'il croit devoir en sortir le jour où sa voix ne lui parut pas assez écoutée. Mais ici encore, à défaut des

hommes, Dieu l'exauça. Le libre-penseur, qu'il voulait éloigner, se rendit à l'Église à la dernière heure, et courba la tête sous l'eau du baptême. Ce fut la grâce insigne que l'évêque d'Orléans demanda pour lui. S'il lui a disputé un fauteuil à l'Académie, il lui a obtenu la lumière éternelle. Mais la place de ce conquérant est si bien marquée dans la Compagnie, qu'elle demeura vide tant qu'il vécut, mais non point vacante, et que, par une faveur exceptionnelle, l'Académie envoya une députation à ses obsèques.

Quelque enviés que soient les honneurs académiques, il y avait pour l'évêque d'Orléans un théâtre plus utile encore, où son goût pour les lettres, sa vive intelligence de l'antiquité, sa pénétration trouvaient plus de délices. C'étaient les collèges et les séminaires de son diocèse, où se renouvelèrent sous ses yeux toutes les merveilles du Petit-Séminaire de Paris. Saluons d'ici cet établissement de La Chapelle, avec les ravissantes beautés de son parc et la belle ordonnance de ses édifices. Les fils des princes y coudoient les enfants du peuple, et le prélat qui les attire ne laisse éclater entre eux d'autres distinctions que celles du mérite. Il fait fleurir à la fois la discipline et les bonnes études, la langue latine y est comprise comme à Rome, la langue grecque comme à Athènes, et nos lettrés les plus délicats y viennent entendre *Electre* ou *Œdipe à Colonne*, dans un spectacle que les grandes scènes de Paris n'ont jamais osé reproduire.

Ce n'est pas tout : les bonnes études et la piété auront dans l'école de Saint-Grégoire une maison qui commencera avec éclat sous les auspices de Mgr Dupanloup, et qui, dix ans après sa mort, sera déjà un grand collège. Plus près de lui croît une humble maîtrise qui deviendra bientôt un second séminaire. L'Évêque l'a vue dans sa première fleur ; son digne successeur commence à en recueillir les fruits.

Le Petit-Séminaire d'Orléans avait grandi sous le vocable de Sainte-Croix. L'Évêque donne le même vocable et le même patronage à une Académie, qu'il fonde, qu'il préside, et qui garde aujourd'hui, avec toutes les traditions des belles-lettres, le souvenir reconnaissant d'un autre Richelieu.

Mais tant de succès ne lui suffisent pas encore. Il a fait de son palais une école, où ses plus fidèles auxiliaires, qui sont aussi ses meilleurs amis, s'exercent et se fortifient dans l'art d'écrire et deviennent eux-mêmes des maîtres. Que de beaux ouvrages sortis de l'école d'Orléans ! L'hagiographie, l'histoire,

l'éloquence, l'ascétisme, l'apologétique, tout ce que les sciences sacrées ont de plus profond et les lettres de plus délicat, ont trouvé ici des interprètes et l'univers entier leur a donné des lecteurs. Oh ! que ces brillants écrivains se félicitent d'avoir travaillé pour leur évêque, en fouillant, par ses ordres, les bibliothèques de Paris et de la province, le souffle du grand prélat a passé dans l'âme de ses disciples, et la collaboration qu'ils lui ont prêtée les a remplis à leur tour de lumière, d'enthousiasme et d'inspiration. Une telle flamme ainsi entretenue n'est pas près de s'éteindre. Elle brillera dans le siècle futur aussi bien que dans le nôtre, et, à mesure qu'on la verra monter sur le chandelier de l'Église, la postérité reconnaissante aura encore de nouveaux hommages pour l'évêque d'Orléans.

Que n'ai-je pas dit, et que n'ai-je pas oublié ? Mais puis-je oublier, après Sainte-Croix, Saint-Euverte ? Cette vieille église, qui renferme les tombeaux des évêques, allait tomber sous le marteau des démolisseurs, quand Mgr Dupanloup imagine un jour d'y transporter sa chaire et d'appeler un auditoire. Il parle, il quête, l'église est sauvée, et un an suffit pour en restaurer la beauté. Ailleurs, c'est l'église byzantine de Germigny, bâtie par Théodulphe ; c'est Saint-Benoît, où reposent les reliques du patriarche des moines d'Occident ; c'est la grotte de Saint-Mesmin, si heureusement restaurée, dont les échos retentissent encore d'un de ses plus éloquents discours ; c'est Notre-Dame de Cléry, pèlerinage fameux, dont il restaura la gloire, où il mène en 1874 douze mille chrétiens, et où la foule, assemblée sur son passage, le cherchant et le distinguant parmi les pontifes, se précipite à ses pieds, baise sa chape ou ses mains, fait le signe de la croix, s'agenouille et s'écrie : « Voici notre Évêque ! c'est le nôtre ! c'est Mgr Dupanloup ! »

Vous en étiez fiers, c'était le vôtre, et c'est pourquoi son nom est à tout jamais uni à votre nom, comme à celui de Jeanne d'Arc. Mais s'il s'est donné et dépensé pour vous, comme si vous étiez seuls à en jouir, et s'il est à tout jamais l'évêque d'Orléans, l'évêque d'Orléans sera aussi à tout jamais la gloire de son pays et de son siècle, parce qu'il a été l'intrépide avocat de l'Église et de la France.

(A suivre.)

LOURDES APRÈS LES PÈLERINAGES

Les grands pèlerinages, qui amènent à la grotte bénie des multitudes enthousiastes, ont un cachet de grandeur incomparable que n'oublieront jamais ceux qui en ont été une fois témoins. Et, à coup sûr, si l'on ne peut accorder à sa piété et à ses désirs une seconde visite à Lourdes, il faut venir à l'époque des pèlerinages, et choisir de préférence le pèlerinage national, l'unique en son genre, avec ses malades, ses brancardiers, ses guérisons, ses processions aux flambeaux, ses accents de prière qui transportent l'âme à des hauteurs qu'elle s'était crue impuissante à atteindre jamais.

L'impression qu'on emporte de pareils spectacles se grave trop profondément pour jamais s'effacer.

Mais la grotte un peu solitaire, le calme à Lourdes, la prière paisible, le recueillement, le silence, l'apaisement de tous les bruits des foules, tout cela a bien son charme aussi.

Les pèlerins se succèdent par petits groupes, par familles ; la grotte n'est point déserte — elle ne l'est jamais — mais, accessible à tous, elle n'entend plus que l'harmonie discrète et recueillie des prières intimes que les cœurs murmurent à Marie.

Plus de ces cris de foi, de ces supplications ardentes qui font violence au ciel ; plus de ces élans de prières qui soulèvent les foules ; plus de ces exhortations vibrantes, animées d'un souffle puissant de confiance et d'amour, qui se répètent, comme les sonneries de clairon dans le combat, pour ranimer la ferveur et tenir la multitude en haleine, dans la même communauté de pensées et de désirs ; plus rien même de ce chant ravissant, au rythme si populaire, de l'*Ave Maria*.

La grotte toujours remplie est silencieuse comme un cloître ; on y prie comme dans un sanctuaire, au pied du tabernacle.

La prière publique a cessé, c'est l'heure de la contemplation muette ; c'est le temps de la méditation.

Les âmes, d'elles-mêmes, vont à Marie au gré de leur instinct spirituel, et chacune trahit sa pensée intime par un trait spécial, par une attitude particulière, par une manière d'être à elle, qui n'a rien d'organisé, rien de convenu et qui laisse à toutes leur physionomie propre.

Que d'incidents touchants, émouvants viennent ainsi tour à

tour, durant une heure de station à la grotte, mettre des larmes aux yeux, offrir à l'esprit une leçon ou faire germer dans le cœur un généreux sentiment.

Ah oui ! si Lourdes est beau quand il est envahi par l'univers entier, avec cette note de catholicité qu'il partage avec l'Église, il est beau aussi, laissé à lui-même, avec sa couleur locale : Lourdes aux montagnards !

Aujourd'hui, par exemple, c'est dimanche ; dès le grand matin, des groupes arrivent de tous les points de la montagne, malgré le froid qui sévit et la pluie qui menace. On ne voit, aux abords de la grotte, que bérêts et capulets. Hommes, femmes, enfants sont venus, plusieurs de bien loin, pour prier Notre-Dame de Lourdes ; ils sont à jeun, et d'heure en heure, la table sainte est assiégée. Il y eut à la basilique, en cette seule journée, en l'absence de tout pèlerinage, près d'un millier de communions, et dimanche prochain, ce sera à recommencer.

A midi, ces pèlerins montagnards, habitués à vivre de peu, s'installent en plein air, au pied d'un arbre, et font honneur, avec l'appétit que donnent une robuste santé et une conscience tranquille, au frugal repas dont un pain de seigle ou de maïs, un morceau de fromage et quelques fruits font tous les frais.

Ils assistent à tous les offices, mêlés aux quelques étrangers qui s'arrêtent à Lourdes au retour des eaux, et aux pèlerins attardés que l'encombrement des grands pèlerinages avait effrayés.

Et qu'elles sont belles, dans leur simplicité majestueuse, ces cérémonies de la basilique, présidées presque toujours par quelques prélats, pèlerins fidèles de Notre-Dame de Lourdes ; il y a quelques jours, c'était l'archevêque d'Aix, hier un évêque du Chili, aujourd'hui, c'est Mgr Langénieux, archevêque de Reims, qu'on appelle ici « *le cardinal de Notre-Dame de Lourdes* ». Il est accueilli avec un empressement que justifient et son épiscopat de Tarbes, et les immenses travaux exécutés sous sa direction, grâce auxquels Lourdes transformé a pu devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Tout n'est pas terminé, mais tout est en bonne voie ; et Lourdes, la France, le monde entier attendent avec impatience le jour où, dans l'allégresse universelle, l'église du Rosaire sera consacrée.

Elle s'achève aussi rapidement que le permettent les offrandes des fidèles. Déjà entièrement couverte, avec son magnifique

portail et ses belles coupoles qui abritent quinze chapelles, elle se présente dans ses grandes lignes, et s'offre à l'œil dans un état assez avancé de construction, pour qu'on puisse juger l'ensemble.

Quand, de l'extrémité de l'avenue qui lui fait face, on a devant soi la basilique aux lignes si pures et si élancées, puis au-dessous, comme écrasée sous ses coupoles, l'église du Rosaire qui projette en avant ses deux rampes monumentales, un symbolisme original si l'on veut, mais qui ne manque pas d'à-propos, se dégage de toute cette masse architecturale, et se présente de lui-même à l'esprit.

Au bas, l'église, dans son style sévère, avec ses puissantes arcades romanes, solides à défier les siècles, c'est la foi, ce roc sur lequel tout repose dans l'ordre surnaturel. Au-dessus, la basilique, gracieuse, légère, avec sa flèche gothique qui monte jusqu'au ciel, c'est l'espérance, ce rayon joyeux qui illumine toute vie. L'église du Rosaire lui sert de base, car la foi c'est le fondement de l'espérance, *fundamentum sperandarum rerum*. Enfin, ces rampes gigantesques (800 mètres) qui, partant du haut, s'inclinent doucement vers le sol en se repliant sur elles-mêmes, c'est la charité dont les deux bras se referment amoureusement sur les multitudes qui se pressent aux pieds de Marie, dans cette vaste enceinte. Et ainsi, cette œuvre que le peuple chrétien, dans sa foi, a édifiée par les dons de sa charité, pour se donner un gage d'espérance, redit par les pierres mêmes qui la composent cette triple origine : foi, espérance et charité !

Dans deux ans, à l'occasion de cette consécration, Lourdes reverra des fêtes comme il n'en a point vues depuis le couronnement de la Vierge. Daigne Marie se laisser toucher par les prières et les généreux sacrifices de ses enfants et obtenir, par sa toute puissante intercession, à l'Église, la paix, et à la France, le salut !

NÉCROLOGIE

L'archevêque de Paris est rigoureusement éprouvé en ce moment. Après M. l'abbé Petit, vicaire-général, emporté prématurément il y a quelques jours, la mort a frappé, le 8 novembre, à la suite d'une longue et douloureuse maladie qui le tenait éloigné de l'administration diocésaine, un autre vicaire-général, l'archidiaque de Sainte-Geneviève, chargé de l'admi-

nistration ecclésiastique sur la rive gauche de la Seine, M. l'abbé Gindre. Il était âgé de soixante-sept ans.

M. l'abbé GINDRE était originaire de Savoie, mais il appartenait depuis sa jeunesse au diocèse de Paris. Avant d'être appelé dans les conseils de Mgr l'archevêque, il a été longtemps curé d'une importante paroisse, celle de Sainte-Marguerite, où son zèle et sa bonté ont laissé les plus affectueux souvenirs.

Ses obsèques ont eu lieu lundi, à dix heures, en l'église Notre-Dame, dont il était chanoine.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié.

Mgr *Marie-Camille-Albert* DE BRIEY était né à Magné, diocèse de Poitiers, le 11 novembre 1826. Avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avait été gouverneur du prince Léopold, aujourd'hui roi des Belges. Après sa consécration à Dieu, il suivit les cours du collège Romain, et, à son retour de Rome, il devint vicaire-général de Mgr Pie. Ce fut l'illustre évêque de Poitiers qui lui conféra la consécration épiscopale le 26 août 1876. Il avait été préconisé évêque de Saint-Dié le 26 juin précédent.

Mgr l'évêque de Saint-Dié était frère du vénéré évêque de Meaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous lisons dans le *Temps* :

Un incident curieux s'est passé le 5 courant à la Cour d'assises de Rome. On extrayait les noms de l'urne pour la composition du jury. Parmi ces noms fut tiré celui d'un certain Felice Onesti, procureur et homme de loi, connu pour ses tendances papalines.

Onesti, entendant prononcer son nom, se tourne vers le président et lui dit : « Illustrissime seigneur président, j'ai le regret de ne pouvoir siéger comme juré, vu qu'étant l'un des gardes de Sa Sainteté, c'est aujourd'hui que je dois aller au Vatican faire mon service. »

Le président lui répond que le fait de faire partie de la garde pontificale n'est pas un motif d'excuse légale valable pour se dispenser de remplir son devoir de citoyen du royaume d'Italie.

« J'en appelle, réplique Onesti, à la loi des garanties, et j'affirme qu'en vertu de cette loi le Pape possède une armée reconnue. Je

demande que l'on reconnaisse dans mon cas les nécessités inhérentes au service militaire. Ce n'est là qu'un corollaire logique du principe fondamental de votre loi. J'en appelle à l'esprit de la loi et à la justice de la Cour. »

En vain le président s'efforce de lui démontrer que l'interprétation dont il s'est farci la cervelle est fausse, qu'aucun devoir, pour un citoyen italien, ne peut l'emporter sur ses devoirs envers l'État. Onesti persiste à soulever un incident *a limine litis*, et la Cour se retire pour en délibérer.

Peu après elle rentre, et le président donne lecture de l'arrêt suivant :

« Attendu que l'unique armée qui existe en Italie est celle que commande S. M. le roi Humbert ;

« Attendu que l'armée pontificale ne saurait rentrer dans la catégorie indiquée à l'article 4 de la loi du jury ;

« La Cour arrête que le seigneur procureur Felice Onesti doit siéger comme juré. »

Le garde pontifical se scumet en protestant et prend place au banc du jury.

L'*Osservatore romano* donne sur l'affaire Onesti des renseignements qui en aggravent le caractère. L'*Osservatore* établit, en effet, que, depuis 1870, l'excuse invoquée par l'avocat Onesti a toujours été admise par tous les présidents de Cour d'assises pour les gardes palatins, comme pour tous les autres soldats et officiers des corps pontificaux.

Il est même arrivé qu'un frère de l'avocat Onesti ayant, il y a quelque temps, invoqué pareille excuse, le président répondit que cela ne faisait pas le moindre doute, étant donnée la loi des garanties.

Donc, la jurisprudence appliquée à l'avocat Felice Onesti est nouvelle. Serait-ce un résultat du récent voyage de l'empereur Guillaume ?

Quoi qu'il en soit, il devient évident que la loi des prétendues garanties ne préserve pas efficacement les droits du Souverain Pontife contre les prétentions de l'italianisme. Dans ces conditions, l'urgence des réclamations des catholiques en faveur de la souveraineté pontificale doit apparaître à tous les esprits droits.

France.

ORLÉANS. — L'*Observateur français* publie la lettre suivante de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, à S. Gr. Mgr l'évêque d'Orléans :

A Mgr Pierre Hector Couillé, évêque d'Orléans.

Ill^{me} et R^{me} Seigneur,

Le Saint-Père a appris avec une grande joie l'heureuse impression qu'a produite en France le nombreux concours de cardinaux, archevêques et évêques réunis dans votre ville, pour l'inauguration du monument de Mgr Dupanloup.

La réponse au télégramme qui Lui fut adressé, dans cette circonstance, n'avait pour but que d'exprimer combien Sa Sainteté appréciait le témoignage de dévouement qui lui était donné par tant de personnages éminents.

Aujourd'hui, l'Auguste Pontife me charge de vous transmettre un nouveau gage de sa satisfaction et de dire à votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime qu'Il voit avec le plus grand plaisir les honneurs vraiment splendides rendus à un prélat qui a toujours fait servir l'esprit supérieur dont il était doué à défendre les droits du Saint-Siège et la souveraineté nécessaire au Souverain Pontife pour le libre exercice de son Ministère Apostolique.

Dans les circonstances actuelles, il est à désirer que l'exemple de cet illustre écrivain soit suivi par tous les bons catholiques, et Sa Sainteté se réjouit de voir que la cérémonie de l'inauguration est venue ranimer, en ce moment, le zèle des fidèles de la France, qui a toujours rendu de si grands services au Chef de l'Eglise dans les épreuves qu'Il a eu, comme de nos jours, à traverser.

En attendant, je suis heureux de vous renouveler l'expression des sentiments de parfaite estime avec lesquels je suis,

de V. S. Ill^{me} et R^{me},

le Serviteur,

M. Card. RAMPOLLA.

Rome, 27 octobre 1888.

TARBES. — Le pèlerinage lorrain vient d'offrir au sanctuaire de Lourdes un étendard de Jeanne d'Arc. En le bénissant Mgr l'évêque de Nancy a prononcé ces paroles, qui semblent promettre la prochaine issue du procès de canonisation de l'héroïne française :

Les papes qui ont réhabilité sa mémoire la glorifieront devant l'univers entier. Ils glorifieront en elle la piété, la pureté, la vaillance et le patriotisme. Ils placeront sur les autels la bergère, la guerrière et la victime. Ah ! en ce jour-là, la France entendra l'appel de sa libératrice. Alors, des Pyrénées aux collines de la Lorraine, des grèves de la Bretagne aux montagnes de la Savoie, notre pays tressaillera d'espérance. Il invoquera dans une confiance sans bornes sainte Jeanne de Domrémy, sainte Jeanne d'Orléans, sainte Jeanne de France.

VANNES. — Le préfet du Morbihan laïcisait, il y a trois mois, l'école de Muzillac et en chassait les Frères, sans tenir compte des vœux du conseil municipal et de la volonté formellement exprimée par le donateur de l'école, lequel avait stipulé que celle-ci serait tenue par des Frères, faute de quoi sa libéralité serait caduque.

Devant des termes si précis, le tribunal de Vannes vient d'annuler la donation et d'ordonner la réintégration immédiate des Frères dans leur local qui n'appartient plus à la commune. L'instituteur officiel a dû déguerpir : les élèves avaient déserté l'école dès son arrivée, ils y rentrent avec les Frères.

VERSAILLES. — Le magnifique orphelinat fondé sur le coteau de Fleury, entre Clamart et Meudon, par M^{me} la duchesse de Galliera, vient de recevoir les bénédictions de l'Eglise.

La cérémonie a été faite par Mgr l'évêque de Versailles, en présence de la généreuse bienfaitrice, du maire de Meudon, du conseil municipal, du Frère Joseph, supérieur-général des Frères. L'un des trois cents orphelins que va abriter, nourrir, élever, la charité de Mme la duchesse de Galliera a exprimé au nom de tous la vive reconnaissance des jeunes cœurs.

Mgr Goux n'a pas béni seulement les constructions de l'orphelinat Saint-Philippe; il s'est rendu à l'établissement tout voisin dû à la même charité et qui va recevoir cent vieux Frères-instituteurs après leur carrière bien remplie.

On sait avec quelle somptueuse sollicitude ont été élevées et dotées ces deux vastes maisons, dans un superbe enclos adossé à la forêt de Meudon.

Etranger.

AUTRICHE. — Les organisateurs du Congrès catholique qui doit avoir lieu à Vienne du 26 au 29 novembre ayant fait parvenir à Notre Très Saint-Père le Pape une Adresse pour solliciter la bénédiction de Sa Sainteté sur les travaux de cette importante réunion, le Pape leur a répondu par le Bref suivant :

LÉON XIII, PAPE

Chers Fils, Salut et bénédiction apostolique.

Les hommes distingués de l'Autriche qui, mus par leur filial amour envers l'Eglise catholique et envers leur auguste souverain, ont décidé, après s'être assuré l'assenti-

ment de l'autorité ecclésiastique, de convoquer un deuxième Congrès général des catholiques autrichiens dans la capitale de l'empire, ont pris une résolution excellente. Car plus la lutte contre la religion et la société devient ardente de nos temps, plus il est nécessaire que les catholiques fidèles n'épargnent aucun effort pour parer aux attaques des ennemis.

C'est pourquoi Nous avons reçu avec une vive satisfaction la lettre par laquelle vous Nous annoncez votre entreprise et Nous indiquez les sujets opportuns et très importants qui seront discutés par le Congrès. Nous estimons dignes de toutes louanges ceux qui contribueront à une œuvre si utile, et Nous espérons que le Congrès catholique comptera d'aussi nombreux assistants que la vaste étendue de l'empire le permet.

En demandant pour tous les membres du Congrès l'assistance du Dieu tout-puissant, Nous accordons à chacun d'eux, comme gage des biens célestes et comme témoignage de Notre affection particulière, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 septembre 1888, la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

BRÉSIL. — Le dimanche 23 septembre, Mgr Spolverini, internonce au Brésil, s'est rendu en train de gala au palais impérial pour procéder à la remise de la *Rose d'Or* à la princesse Isabelle, régente de l'Empire du Brésil.

La solennité a eu lieu à la chapelle du palais impérial. Mgr Spolverini a prononcé l'allocution suivante :

Madame,

Sa Sainteté m'a ordonné de témoigner la satisfaction toute spéciale qu'Elle a éprouvée, comme chef suprême de l'Eglise et protecteur de la liberté de l'homme, en voyant sanctionnée, par Votre Altesse Impériale, la loi abolissant totalement l'esclavage dans ce grand empire. La preuve manifeste de cette satisfaction vous l'avez, Madame, dans l'envoi de la *Rose d'Or*, qui est la distinction la plus élevée accordée par les Souverains Pontifes pour des actes hautement méritoires.

Ce témoignage éclatant de la part de Léon XIII est une consécration digne de la grande œuvre à laquelle votre nom est à tout jamais

attaché. La main qui a écrit la mémorable Encyclique *In plurimis* aux Evêques du Brésil est la même qui a béni ensuite pour vous, Madame, la Rose d'Or.

La princesse Isabelle a répondu, en français, dans les termes suivants :

Rien ne saurait être plus doux à mon cœur que le témoignage de bienveillance que Sa Sainteté vient de me donner ; j'y vois une preuve manifeste de la satisfaction avec laquelle le Saint-Père a accueilli l'acte généreux accompli par la nation brésilienne en abolissant définitivement l'esclavage.

SUISSE. — Mardi, 6 novembre, le chapitre du diocèse de Coire a procédé à l'élection d'un successeur de Mgr Rampa sur le siège de l'évêché de Coire. Le choix du chapitre s'est porté sur M. le chancelier épiscopal Battaglia, né à Proszanz (Grisons) en 1829.

LES CHAMBRES

Sénat.

*Jeu*di 8 novembre. — On s'occupe du vote en seconde délibération sur le projet de loi émané de MM. Léon Say et de Marcère dans le but de rattacher au budget de l'Etat les dépenses de la préfecture de police ; en d'autres termes, de soustraire ce budget au contrôle du conseil municipal de Paris qui fait de ce droit de contrôle l'usage que l'on sait.

M. FLOQUET lui-même engage le débat en insinuant au Sénat qu'il ferait bien d'ajourner cette délibération jusqu'au jour où le décret dont il a soumis le projet au conseil d'Etat aurait été édicté. Mais des escarmouches antérieures ont appris à M. Floquet à être prudent ; l'accueil qui est fait à ses ouvertures n'est pas de nature à le rassurer beaucoup et il descend de la tribune sans avoir fait une proposition ferme.

M. LÉON RENAULT, rapporteur, combat avec beaucoup d'énergie l'argumentation de M. le président du conseil. Il démontre avec netteté que le projet de décret constitue un empiètement sur les droits du pouvoir législatif, que M. Floquet se montre en cette occasion moins libéral que l'Empire lui-même. Le Sénat ne doit pas interrompre son œuvre législative et si le ministère, comme il l'annonce, a assez peu de déférence envers le Sénat pour passer outre à son projet de décret, on verra si la Constitution ne donne pas à cette branche du Parlement des droits suffisants pour lutter contre le ministère et au besoin pour le renverser ! — N'est-ce pas le duel corps à corps ?

Mais il n'y a pas de proposition ferme sur laquelle le Sénat puisse statuer. M. CLAMAGERAN se faisant l'auxiliaire presque honteux du président du conseil, vient la porter à la tribune.

L'on vote, et 219 voix contre 41 viennent indiger à M. Floquet un échec humiliant. Nous croyons qu'il l'aura compris.

L'ensemble du projet a été voté par 223 voix contre 18.

Vendredi 9 novembre. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de M. Féral rendant aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres.

Après un débat entre M. SÉBLINE et le RAPPORTEUR, la prise en considération est votée par 137 voix contre 61.

Mardi 13 novembre. — L'urgence est déclarée sur le projet relatif à la création d'une école de santé militaire.

M. GEORGES MARTIN demande le renvoi du projet à la commission.

M. LOURTIES et le MINISTRE de la guerre réfutent les critiques de M. Martin.

La discussion générale est close. La discussion des articles est renvoyée à jeudi.

Chambre des Députés.

Jeudi 8 novembre. — On vote d'abord pour l'élection d'un vice-président et de deux questeurs.

MM. Anatole de la Forge, Madier de Montjau et de Mahy sont réélus.

Puis on reprend la discussion du budget. Le budget de la marine est voté en entier sans discussion importante.

Samedi 10 novembre. — Pendant que les étrangers envahissent pacifiquement la France, les Français émigrent à l'étranger. Ils pourraient, si le travail leur manque ici, peupler nos colonies ; mais, là encore, ils retrouveraient l'influence peu bienfaisante de la République et tous les maux dont ils souffrent.

Mgr FREPPEL, dont le patriotisme vigilant s'émeut de cette dépopulation toujours croissante, demande aux ministres, non point d'arrêter les émigrants à la frontière, mais de mettre quelques entraves aux menées des agences d'émigration, d'apporter quelques obstacles à cette traite des blancs. Les MINISTRES lui répondent qu'ils sont désarmés.

La Chambre expédie ensuite en un tour de main le budget de la justice et aborde le budget de la guerre.

Lundi 12 novembre. — MM. de la Forge, Madier de Montjau et de Mahy n'ayant pas accepté leur réélection, on scrutine de nouveau. M. de Mahy est alors élu vice-président, un premier questeur est également élu, et il en reste un à nommer. Ce sera pour une prochaine séance.

On aborde le budget des affaires étrangères. C'est pour M. FERROUL,

un illustre inconnu, l'occasion de faire la demande habituelle de la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Voici en quels termes M. GOBLET, ministre des affaires étrangères, s'est opposé à cette proposition :

Messieurs, je vous demande la permission de repousser, en quelques mots, l'amendement qui vous est présenté et de déclarer tout de suite que je reste, en le faisant, fidèle à ma pratique antérieure. J'ai toujours voté le maintien de l'ambassade du Vatican...

A droite. Et vos collègues ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je parle pour moi et comme ministre chargé du portefeuille des affaires étrangères ; à ce titre, je déclare que je ne soutiens pas aujourd'hui une opinion nouvelle en vous demandant de ne pas toucher au crédit de l'ambassade auprès du Vatican.

A droite. Vous êtes le seul du ministère, ou à peu près.

M. PICHON. — Vous seriez donc bien désireux de voir supprimer ce crédit ?

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — Ce serait une sottise de plus de la part du gouvernement républicain. (Rires à droite.)

M. LE MINISTRE. — Je pense, en effet, que ce crédit se justifie à un double point de vue. Tant que nous vivrons sous l'empire du Concordat et que le ministère des cultes sera considéré comme un service public, il ne me paraît pas possible que nous n'entretenions pas des rapports officiels avec le chef religieux de ce nombreux clergé qui administre les intérêts des catholiques de notre pays. Tous les jours, fréquemment tout au moins, pour la nomination de cardinaux, d'évêques, archevêques, nous avons nécessairement à nous entendre avec le Saint-Siège. Pour la discipline même de notre clergé, l'intervention du Vatican n'est pas moins nécessaire, et le concours du Pape n'a pas pour nous un moins grand intérêt.

A côté de ce premier point de vue, il y en a un autre, que je rappelle d'un mot. Personne ici ne conteste l'importance de notre protectorat religieux dans les pays d'Orient. Vous savez, messieurs que ce protectorat tient à la diffusion de l'enseignement de notre langue par les écoles, qui sont presque toutes entre les mains de congrégations religieuses.

Un membre à gauche. Pas toutes.

M. LE MINISTRE. — Presque toutes ; il y en a d'autres, je le sais, et nous les protégeons également ; mais, dans ces régions, où presque tous les intérêts sont liés à la religion, il n'en est pas moins vrai que notre protectorat est l'une des causes les plus efficaces de notre influence, en même temps qu'il est une des traditions glorieuses de la France. (Très bien ! très bien !)

Vous n'ignorez pas non plus combien ce protectorat nous est disputé par des puissances rivales.

A droite. C'est la vérité !

M. LE MINISTRE... et que, dans cette lutte très importante à laquelle nous avons à faire face, nous avons pour nous l'autorité la plus puissante, celle du Pape, qui cette année nous a donné des gages très précieux de son appui. Ce n'est pas, je crois, le moment d'en méconnaître la valeur. (Très bien ! très bien ! au centre et à droite. — Bruit à gauche.)

Je sais bien que certains de nos collègues, sans demander absolument la suppression de ce crédit, se contenteraient — c'est ce qu'à différentes reprises l'honorable M. Madier de Montjau a fait — d'une réduction qui ferait de notre ambassade une simple légation. Sans doute, une légation bien occupée pourrait répondre aux besoins de notre diplomatie auprès du Saint-Siège ; mais le moment serait mal choisi pour faire une proposition pareille. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Dans la situation que je rappelais tout à l'heure, dans cette situation confuse et troublée où vit l'Europe, le pape a aussi ses amertumes... (Murmures et interruptions sur divers bancs à gauche. — Très bien ! très bien !)

M. GUILLOT (Isère). — Je demande la parole.

M. FERROUL. — Et le peuple italien, qu'est-ce que vous en faites ?

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — L'honorable M. Goblet parle en ministre des affaires étrangères de la France !

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, n'interrompez pas.

M. LE MINISTRE... est-ce à nous d'y ajouter ? (Très bien ! très bien ! au centre et à droite. — Bruit à gauche.)

On a dit récemment que le pape ne pouvait compter que sur la France. Si l'on entendait par là qu'il pût espérer de la France un concours quelconque pour le relèvement du pouvoir temporel, c'est une illusion qu'il serait impossible de laisser subsister. (Très bien ! très bien à gauche. — Mouvements divers.)

Assurément, aucun gouvernement en France — je ne sais si un autre gouvernement, fondé sur d'autres principes que les nôtres, agirait autrement — aucun gouvernement ne consentirait à prendre une semblable responsabilité. En tout cas, j'affirme que ce n'est pas du gouvernement républicain qu'on peut l'espérer ou qu'on peut le craindre. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Mais, messieurs, moins le pape dispose aujourd'hui de cette force et de cette puissance matérielle...

M. FÉLIX PYAT. — Et spirituelle !

M. LE MINISTRE... qui jouent un si grand rôle dans le monde, plus, il me semble, la République française doit s'honorer en ne retranchant rien des témoignages de son respect envers la haute autorité morale qu'il représente. (Applaudissements à droite et au centre. — Bruit et interruptions à gauche.)

Un membre à l'extrême gauche. Le pape a fait faire des élections catholiques en Allemagne contre nous!

Malgré l'intervention de M. GUILLOT, la Chambre par 307 voix contre 217 a repoussé l'amendement de M. Ferroul.

Après quoi, la Chambre a expédié en un tour de main les budgets des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'Algérie, des postes et télégraphes.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les travaux de la Commission de révision. — Semaine de procès. — Trois manifestations importantes. — Etranger.

15 novembre 1888.

Les journaux républicains sont littéralement confondus par le vote de la commission de révision adoptant le *referendum* (traduisez le plébiscite) par 6 voix contre 5, au sujet de la nouvelle Constitution qu'élaborerait une Assemblée constituante. Aussi, c'est le *statu quo* constitutionnel qui sortira du gâchis actuel, dont doit se réjouir M. Floquet, qui, au fond, n'est pas plus révisionniste que MM. Ferry, Baihaut et Joseph Reinach. Les hommes qui ont pris au sérieux cette comédie radicale de la révision doivent donc au plus tôt changer leur fusil d'épaule en ne considérant plus la commission et son œuvre que comme destinées à amuser le tapis pour faire prendre patience au suffrage universel qui demande à toute force un changement que nos gouvernants sont bien décidés à lui refuser jusqu'au mois d'octobre 1889.

Nous allons, du reste, assister au second acte de la comédie, car pendant que la commission va examiner successivement les huit projets de révision dont elle est saisie afin d'en tirer ce qu'elle appelle la quintessence, l'*Association nationale républicaine* va tenir ses assises dans le but de démontrer au pays que, tout étant pour le mieux en France, on aurait bien tort de rien changer aux lois constitutionnelles.

On pourra appeler cette semaine la « semaine des causes célèbres. »

Comme si ce n'était pas assez des procès criminels en cours : le procès Numa Gilly, dans lequel un voleur récemment condamné, Allmayer, aura l'honneur de figurer comme témoin à côté d'anciens ministres, tels que MM. Rouvier et Rayual, — le

drame mystérieux de Constantine, où un jeune homme d'honorable famille, mais dévoyé par les mauvaises lectures, paraît avoir endormi une femme de mœurs irréprochables, l'a violée, puis tuée, — le procès de l'étonnant et sinistre Prado, accusé de vol et d'un assassinat restés impunis depuis trois ans, — voici que ressuscite cette affaire Barrême, qui a donné lieu à tant de commentaires. La commission d'enquête s'est décidée à faire une démarche auprès du garde des sceaux, afin d'avoir quelques éclaircissements, et d'autre part, un ancien magistrat de l'Eure, mis en suspicion, sollicite directement une information régulière.

Quand on se rappelle avec quelle incurie administrative on procéda aux premières investigations sur l'assassinat dont le préfet de l'Eure avait été victime le 13 janvier 1886, on s'explique comment on put croire généralement dans le public que la police avait des raisons particulières pour ne pas déployer trop de zèle. M. Barrême, disait-on, avait touché sur les fonds secrets une somme de 30,000 francs destinés à payer les frais de l'élection d'un candidat républicain dans l'Eure. Partant de là, on en inférait que ceux qui avaient versé la somme avaient pu se débarrasser du préfet pour la recouvrer. C'était aller un peu loin. D'après une autre version, l'assassin avait été informé du versement opéré et avait pu suivre M. Barrême jusqu'à Maisons-Laffitte où s'accomplit le crime. Dans cette hypothèse, la découverte du coupable amènerait la preuve de l'application de l'argent des contribuables à la propagande en faveur des candidatures républicaines, et quel scandale!

On comprend donc l'intérêt que devrait avoir un gouvernement soucieux de son honneur à ne pas permettre qu'une telle explication du crime s'accréditât dans le public. L'insistance de M. Andrieux et de la commission d'enquête lui donne l'occasion de réparer les maladroites commises, involontaires ou non. Il est temps d'en finir avec le mystère dans lequel on s'est complu jusqu'ici, et de donner à l'opinion une satisfaction qu'elle réclame en vain depuis deux ans. Il doit y avoir au ministère de l'intérieur une comptabilité qui, mise sous les yeux d'une délégation de la commission d'enquête, résoudrait tout au moins la question du versement des fonds dits secrets. Si cette question était résolue dans le sens affirmatif, aurait-on le droit d'enterrer l'affaire, en invoquant des considérations politiques?

Ces derniers jours ont été marqués par trois manifestations considérables à Angers, à Marseille et à Romans.

M. Calla, à Angers, a poursuivi sa campagne oratoire si précieuse pour la cause monarchique et religieuse.

À Marseille, le marquis de Breteuil, dans une grande réunion royaliste, a prononcé un discours d'un retentissement considérable.

Petit neveu du ministre de Louis XVI et de la marquise du Chatelet, honoré par le prince de Galles d'une distinction toute particulière, reçu par le czar dans son cercle intime, ayant toute la confiance du comte de Paris, le député des Hautes-Pyrénées a un grand nom, de grandes relations et ce qui ne gâte rien, une grande fortune. Ancien officier, il tient à la fois du militaire et du diplomate, par sa vivacité et la finesse de son esprit. On se rappelle le discours sur nos affaires extérieures qu'il prononça à son retour de Saint-Pétersbourg et dont amis et adversaires soulignèrent l'importance.

Le marquis de Breteuil était mieux que personne en situation de dissiper les équivoques qu'on se plaisait à entretenir sur la direction donnée au parti royaliste. Il va droit au but avec la netteté qui est dans son caractère et proclame tout d'abord la veillée des armes. Il nous montre le pouvoir aux mains de quelques agités, représentants d'un parti qui confond le salut de la république avec celui de la France ; une Assemblée impopulaire, un régime devenu « le règne du pot-de-vin » ; la nécessité d'en appeler au jugement du suffrage universel, la république condamnée.

En face d'une crise inévitable, quel parti prendre ? S'allier avec les républicains modérés ? On l'a tenté, l'expérience n'a pas réussi. Il n'y a plus de parti modéré dans la république. « C'est l'éternelle histoire des Girondins et des Montagnards. » Continuer la tradition de Frohsdorf, déclarer la royauté de droit, et attendre, c'était se condamner à une longue impuissance. On a préféré rester sur la brèche en s'alliant aux impérialistes désabusés, aux mécontents, pour former l'Union conservatrice sans rien abdiquer de la foi monarchique.

Cette crise est arrivée. Le fameux général X..., que prédisait, il y a quatre ans, par une singulière intuition, le baron Platel (Ignotus, du *Figaro*), qui vient de mourir, ce général X... est entré en scène. C'est le général Boulanger, autour duquel les mécontentements et les dégoûts ont créé une popu-

larité qu'expliquent les engouements du suffrage universel. Fallait-il, en le combattant, faire le jeu de ces républicains qui, pour renverser les monarchies, ont accepté toutes les compromissions? M. de Breteuil pense que ce serait une duperie. Mais il n'admet pas non plus qu'on puisse dire que les royalistes sont les alliés de l'ancien ministre de la guerre. Ils le laissent faire son œuvre de démolition, considérant qu'il importe de destituer avant de constituer.

Cette distinction est le point capital du discours du marquis de Breteuil. Il faut, d'après lui, viser à faire arriver au Parlement une majorité conservatrice, qui sera aussi bien un obstacle à la dictature qu'à une guerre, « les victoires de ce genre n'alarmant jamais les souverains qui règnent. » Ce résultat obtenu, la reconnaissance du pays sera acquise à celui qui aura frappé les plus grands coups, et la monarchie apparaîtra comme le gouvernement fort et honnête, émanation du grand parti conservateur, qu'il soit appelé par une Constituante ou par la nation.

M. de Breteuil a terminé son discours en portant un toast à la démocratie française, et c'est là encore un détail qui sera remarqué. Il est évident qu'avec la diffusion des idées démocratiques on ne doit rien négliger pour enlever aux républicains le monopole d'influence sur les masses qu'ils se sont attribué en excitant l'envie. Mais il ne suffit pas de proclamer, il faut, autant que possible, que les candidats royalistes, sans rien sacrifier de leur dignité, réunissent par leurs relations, leur esprit de conduite et leur entregent, les conditions nécessaires pour plaire à la saine et vraie démocratie.

Enfin à Romans, plus de cinq mille Dauphinois, Lyonnais, Languedociens, etc., ont pris part à la cérémonie de samedi et dimanche derniers. Les descendants des députés de Romans ont tous répondu à l'appel des vaillants organisateurs. MM. de Gailhard, Bancel, Charles Julhiet, Félix Lacour, Alphonse Giraud, Alphonse Nugues, le général Saint-Cyr Nugues, le commandant, Cullet, le docteur Haste, Thomé, du Port-Roux, Barnave, Augustin Roche, Imbert des Granges, Humbert de Pina, Margot, Boyer de Bouillane, etc., n'ont pas vainement fait appel aux petits-fils des Dauphinois qui, de concert avec leurs ancêtres, tracèrent le programme de Romans. Tous étaient là. Et ce n'est pas un étroit esprit de vanité locale qui préside à cette exhumation du passé. De vulgaires démocrates n'auraient pas manqué

de profiter de la commémoration des événements du siècle dernier pour flagorner sans mesure les « députés des Etats de Romans ». Mais les fermes catholiques que nous avons eues devant nous, savent allier le respect de la famille aux égards dus à la vérité et à l'histoire. Tous comprennent qu'ils ont autre chose à faire que de reproduire les pompeuses revendications de leurs aïeux. Eclairés par les révolutions, ils savent faire la part de l'éloge et du blâme. Aussi l'auditoire a accueilli avec une vive satisfaction les magnifiques commentaires développés par l'éloquent évêque de Montpellier et le comte de Mun sur l'assemblée de Romans.

Nous reviendrons sur les importants discours et les vœux de cette assemblée.

A la suite de la grande réunion monarchique tenue à Tours, le dimanche 28 octobre dernier, Monseigneur le comte de Paris a adressé à M. Lambert de Sainte-Croix la lettre suivante :

Sheen-House, 30 octobre.

Mon cher Monsieur Lambert de Sainte-Croix,

Je viens de lire avec une véritable émotion les paroles que vous avez prononcées avant-hier à Tours, tant à la conférence qu'au banquet. J'ai hâte de vous en féliciter et de vous remercier de la manière dont vous avez affirmé l'union de tous les monarchistes, leur dévouement à la France et la confiance qu'ils m'accordent.

Cette confiance est ma force : je saurai toujours, j'espère, la leur inspirer ; j'en ai plus que jamais besoin aujourd'hui, il peuvent compter sur moi comme je compte sur eux.

Vous avez bien fait de rappeler que les républicains ne peuvent réclamer de 1789 que les anniversaires sanglants : ceux des réformes utiles et pacifiques appartiennent tous à la Monarchie.

Je vous prie de remercier M. Depeyre de la façon si éloquente dont il a parlé de mon programme, de la façon si claire dont il l'a commenté.

Je saisis cette occasion pour vous prier de me croire,

Votre bien affectionné,
PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

Le résultat des élections présidentielles aux États-Unis est connu ; c'est la défaite du président Cleveland et le retour au pouvoir des républicains dans la personne du général Harrison, sénateur de l'Indiana et descendant de William Harrison, qui fut élu en 1841, en remplacement de M. Van Buren, mais exerça

à peine le pouvoir, étant mort subitement un mois après son avènement.

M. Cleveland n'avait été élu en 1884 que par 219 voix contre 182.

—

Une assez vive agitation règne en Espagne. M. Canovas, un des chefs du parti conservateur, ne peut sortir à Madrid sans être entouré par une foule criant : « A mort Canovas! A mort les conservateurs! » A ces cris se mêlent ceux de : « Vive la république! Vive Zorilla! » — Le préfet de Madrid a commandé d'employer la force, pour empêcher le renouvellement de ces manifestations. Quant aux journaux conservateurs, ils rendent le ministère Sagasta responsable de ces désordres; tandis que la presse libérale exhorte les étudiants à cesser ces manifestations, qui lui paraissent faire le jeu des conservateurs.

—

Voici le résultat définitif des élections au Landtag de Prusse qui viennent d'avoir lieu. Sont élus :

- Conservateurs : 131 (ils étaient auparavant 138);
- Conservateurs libres : 67 (auparavant 64);
- Nationaux-libéraux : 87 (auparavant 72);
- Centre catholique : 99 (auparavant 98);
- Polonais : 15; Danois : 2; progressistes : 29 (auparavant 40);
- démocrates : 3 (auparavant 4).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

3. — **Le Paroissien des Malades.** 1 beau vol. — Valognes, 1888, et Paris, chez Hatton. — Prix franco : broché, 4 fr. 50; reliure demi basane, 5 fr. 75.

Nous ne saurions trop recommander aux lecteurs catholiques *le Paroissien des Malades*. Ce livre, objet de la plus chaude approbation de Mgr l'Evêque de

Coutances, et d'autres prélats, devrait se trouver dans toutes les familles chrétiennes où il y a des malades ou des infirmes. C'est ce qu'explique et que justifie très bien la préface mise en tête du livre par le R. P. Lescœur, de l'Oratoire. Le malade retenu le dimanche à la maison trouve dans ce livre et avec l'Evangile du jour, ce qui le met en com-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

munion avec tous les fidèles, un commentaire, approprié à sa situation qui met à sa portée les enseignements divins. C'est comme un prône domestique fait tout exprès pour lui, qui vient le trouver chez lui. Quel bon fils ne se ferait une joie d'offrir un pareil livre à sa mère? Quel père à son enfant? Quel frère à sa sœur malade? Le lecteur si digne d'intérêt pour qui ce livre a été écrit y trouve « réunis, fidèlement exprimés, tous les sentiments, tous les désirs, toutes les aspirations d'une âme pieuse, vraiment chrétienne, au travail de son salut. »

Des remises importantes seront faites pour ceux qui en prendront plusieurs exemplaires, et aussi en faveur des bibliothèques chrétiennes et paroissiales.

4. — **Utilité des Abeilles**, par E. Jobard. 1 broch. in-12 de 22 pages. — Dijon, chez E. Jobard.

Les amateurs d'abeilles, tous ceux qui s'intéressent à cette utile industrie, liront avec plaisir et profit ce court opuscule, tout rempli de conseils pratiques et dictés par l'expérience.

5. — **Les Enseignements de saint Bernard**, extraits textuellement de ses œuvres. — Un beau volume grand in-18, de xxix-850 pages, avec gravure inédite. — Lille et Paris, 1888, chez J. Lefort. — Prix : 4 fr. 50.

Ce livre est dû, pour la traduction, ainsi que pour le choix et l'agencement des extraits, à une humble fille de saint Bernard. Il a reçu la haute approbation de Mgr Hasloy, dont le diocèse de Cambrai pleure la perte récente. Le vénéré prélat avait confié le soin de l'examiner à Mgr Hautcœur, l'éminent chancelier des Facultés catholiques de Lille, lequel a déclaré que « le recueil lui a paru très bien fait et que la traduction est élégante et fidèle ».

Le même témoignage a été rendu et développé favorablement par plusieurs autres personnages dignes de faire autorité.

Dans un article de la *Vraie France*, de Lille, où il relève en termes éloquents la bienfaisante action des maisons d'éducation des Bernardines dans le Nord, M. le docteur J. Didiot, professeur à la Faculté de théologie de Lille, nous offre les lignes suivantes :

« La doctrine spirituelle de saint Bernard a tant d'attraits, elle convient si bien à toutes les âmes, que ces *Enseignements*, élégamment et fidèlement traduits comme ils le sont, ne manqueront pas de faire du bien, et beaucoup, en dehors du cercle des Bernardines et de leurs anciennes élèves. Les religieuses de tout ordre, les personnes de piété, les prêtres eux-mêmes et les hommes de foi ne liront pas sans charme et sans profit ces pages où l'on sent battre au des cœurs les plus généreux qui furent jamais... le cœur du Fils très tendre de Marie et de l'amant très passionné de la Croix. »

Le docte auteur d'une nouvelle *Vie de saint Bernard*, M. l'abbé G. Chevallier, dans la *Semaine religieuse de Dijon* du 6 octobre, présente les réflexions les plus judicieuses sur le livre des *Enseignements*. « Il y avait, dit-il, à cette entreprise un double écueil : la coupure et la traduction. Peut-on, en effet, mutiler un traité sans atteindre cette logique cachée, qui est à la fois le ressort de l'argumentation et comme l'ossature de la composition? Comment, d'autre part, faire passer dans notre langue l'éclat de la pensée et le génie littéraire de l'abbé de Clairvaux? Or, ces difficultés ont été vaincues, dans la mesure du possible, avec une habileté qui étonne le lecteur le plus attentif et le plus délicat. »

« Saint Bernard est un maître, ajoute-t-il plus loin : sa parole

est lumière et force. C'est faire beaucoup pour la piété que de rendre plus facile la connaissance de ses œuvres. Aussi applaudissons-nous à cette récente publication, en lui souhaitant prompte et large diffusion. »

Sous une forme plus intime et à un point de vue plus ascétique, plusieurs Abbés cisterciens, fils de saint Bernard et nourris de sa doctrine, ont adressé à l'auteur leurs félicitations et leurs encouragements :

« Ce que j'ai pu lire jusqu'ici de votre livre, dit l'un d'eux, ne me laisse aucun doute sur l'excellence de votre traduction et sur le lien qui résultera pour les âmes d'un travail de ce genre. Tous les Supérieurs et Supérieures de la Congrégation accepteront avec bonheur ces fleurs de sainteté cueillies avec un tact parfait dans le jardin de notre illustre Père. »

« C'est une traduction, dit le Vicaire général d'une des principales Congrégations de l'Ordre, mais elle est si naturelle qu'elle rappelle le texte et lui emprunte beaucoup de la beauté de son style et de la simplicité de son expression. C'est un extrait, mais il est si judicieusement fait que la pensée du saint Docteur paraît dans toute sa vérité et que la lecture ne laisse à l'esprit rien de plus à désirer. »

Un autre Abbé et Vicaire général, bien connu en Italie et en France, écrit également :

« Vous avez fait un bon livre, utile à toutes sortes de personnes pieuses, mais surtout à vos frères et vos sœurs du cher Ordre cistercien. Qui en a mieux possédé l'esprit que notre grand saint Bernard?... »

Dans une seconde lettre, le même Abbé rapporte quelques mots d'une allocution où il annonçait à ses religieux la publication des *Enseignements de saint Bernard*. « C'est un choix judicieux des passages les plus propres à nous exciter à la vie intérieure et

à nous l'enseigner. Faites-en la nourriture spirituelle de vos âmes, qu'il soit votre *vademecum*. Vous serez certains de devenir de vrais fils de saint Bernard, en puisant son esprit à une source très pure. »

Cet ouvrage est divisé en cinq parties : 1° Traités ; 2° Sermons, pour le temps et pour certaines fêtes de Saints ; 3° Sujets de considération sur Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sainte Vierge Marie, les Anges, les Saints, enfin sur les grands principes de la vie chrétienne et de l'état religieux ; 4° Commentaires sur le *Cantique des Cantiques*, présentés dans l'ordre des versets ; 5° Pensées et fragments divers.

Toutes les œuvres de saint Bernard se trouvent ainsi résumées en faveur de ceux qui ne peuvent aborder ou lire entièrement de grands et gros volumes latins. La source précise de chaque extrait, fût-il très court, est d'ailleurs indiquée au bas des pages.

6. — **Histoire de France**, racontée à mes enfants, par E. de Moussac, avec introduction de M. le marquis de Ségur. Un beau volume grand in-8° Jésus, de 510 pages, orné de 162 gravures ou portraits. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix, broché : 6 fr. 50.

L'auteur de ce volume n'a pas fait seulement une nouvelle *Histoire de France*, il a fait un livre nouveau, original, vivant, intéressant pour tout le monde, bien que s'adressant à une classe particulière de lecteurs, un livre qui, par son style et sa composition, participe du mémoire historique autant que de l'histoire et qui nous semble appelé à un succès durable et de bon aloi.

Jusqu'ici on n'avait guère d'autre Histoire de France pour la jeunesse que le recueil enfantin et purement anecdotique de Lamé-Fleury, ouvrage très incomplet, ne s'adressant qu'au premier âge,

et qui, de plus, laisse considérablement à désirer au point de vue de l'esprit chrétien et du sentiment catholique. Entre ces récits agréablement contés d'ailleurs, et les manuels de baccalauréat, qui, par leur sécheresse obligatoire respirent l'ennui, et par leur tendance religieuse inquiètent justement les consciences chrétiennes, une vaste lacune existait : l'*Histoire de France*, de M. [E. de Moussac, la comble le plus heureusement du monde.

Nous avons lu, à la prière de l'auteur, les manuscrits et les épreuves de son livre, et ce qui nous a frappé à première vue, c'est la vie et l'intérêt qu'il a su répandre sur les faits les plus connus déjà de l'histoire de France; il a une manière de raconter, d'exposer les événements avec une certaine liberté de style qui rajeunissent tous les sujets et bannissent de son œuvre l'ennui, le fatal et mortel ennui, écueil de tant d'ouvrages sérieux et ennemi personnel de la jeunesse.

Sans s'astreindre à raconter méthodiquement les faits plus ou moins saillants de chaque règne, il n'omet rien de capital, il ne passe sous silence aucune figure de roi, aucun incident caractéristique et il réalise le problème difficile d'une œuvre historique rapide sans sécheresse et amusante sans cesser d'être sérieuse.

Un autre caractère de cette *Histoire de France racontée à la Jeunesse*, c'est le parti pris très judicieux de l'auteur de développer les récits à mesure que les événements se rapprochent des temps modernes. Comme on ne peut tout approfondir, surtout dans une époque aussi troublée, aussi pressée et aussi dévorante que la nôtre, l'auteur a pensé qu'il n'était pas aussi nécessaire à ses lecteurs de connaître à fond les règnes des Mérovingiens que ceux des Valois et des Bourbons, et que plus l'histoire avançait dans le temps, plus elle prenait d'intérêt et devait prendre de dé-

veloppements dans son livre. De là un défaut apparent de proportions, qui est voulu, raisonné, et suivant nous, très raisonnable. Les douze premiers siècles de notre histoire n'occupent que la moitié à peu près de l'ouvrage; les règnes de Louis XV et de Louis XVI, les récits de la grande Révolution, de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet en remplissent la seconde moitié.

C'est dans cette partie de son ouvrage que l'auteur se complait, s'étend sans scrupule et qu'il répand cet intérêt dramatique, ce mouvement, cette vie débordante qui sont, nous le répétons, ses qualités maîtresses et le caractère particulier de son talent. Il y a sur la Convention et la Terreur, sur le règne de l'Empereur Napoléon, sur les Cent-Jours de la Restauration, sur la Révolution de Juillet, l'insurrection de la Vendée, la conquête de l'Algérie, enfin, sur la chute du roi Louis-Philippe, des pages d'un intérêt saisissant, d'une verve originale, qui charmeront la jeunesse et satisferont les lecteurs de tous les âges.

Quant à l'esprit du livre, il est profondément catholique et c'est au point de vue chrétien que l'auteur se place toujours pour juger les personnages et les faits, mais ses jugements n'ont rien d'exclusif ni de partial, et ses sentiments évidemment royalistes ne l'empêchent pas d'admirer, avec un enthousiasme parfois excessif, les grands hommes de tous les partis.

Il ne faut pas s'en plaindre, l'admiration élève l'âme, que l'esprit de critique et de dénigrement abaisse et rapetisse, et dans un temps où le présent offre aux jeunes générations si peu d'occasions d'admirer, il est bon qu'elles retrouvent dans l'*Histoire* de notre chère France et dans l'âme de l'historien, des sources d'enthousiasme et de salutaires émotions.

A. DE SÉGUR.

7. — **Nouvelle Défense de l'Eglise**, ou réflexions sur quelques faits du jour, par M. l'abbé Charles Rossignol. — Un vol. in-18 jésus de 260 pages. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix, *franco* : 2 fr. 25.

Dans cet ouvrage écrit avec autant de verve que d'éloquence, M. l'abbé Rossignol présente un exposé complet de la guerre acharnée faite à l'Eglise et des entreprises dirigées contre elle et ses institutions, surtout à l'heure actuelle.

Cette *Défense de l'Eglise* est bien, comme l'indique le titre, absolument nouvelle et originale. Elle ne laisse debout aucune des attaques odieuses et perfides dont on ne cesse de poursuivre la religion. Ecrite à propos des faits du jour, elle n'est pas simplement une actualité, car, dans tous les temps, l'Eglise a vu se renouveler contre elle de semblables attaques dont elle a toujours triomphé. Ces attaques, anciennes ou nouvelles, l'auteur les réfute également avec le même succès.

NN. SS. les archevêques et évêques de Toulouse, Reims, Nantes, Sées, Tulle, Vannes, Clermont, Troyes, Valence, Nevers, Saint-Flour, Nîmes, Aire, Coutances, Beauvais, Blois, Lausanne et Genève, Grenoble, Pamiers, etc., etc., ainsi que nombre d'éminents catholiques ont adressé au jeune et brillant écrivain les plus magnifiques lettres de félicitations. S. G. Mgr l'évêque d'Angoulême lui dit notamment :

« Ces pages sont écrites avec esprit et verve ; le style est plein de trait et de vie, et ces articles variés, si courts qu'ils paraissent, offrent tour à tour un récit touchant, une réplique heureuse ou un solide enseignement. Ce livre fera du bien, beaucoup de bien... »

8. — **La Salette**, par J. Bertrand. — Un vol. in-12 de

256 pages orné de 18 gravures. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix, *franco* : 4 fr. 50.

On a publié sur Notre-Dame de la Salette un grand nombre de brochures et vingt volumes au moins.

La plupart de ceux qui ont abordé ce sujet se sont bornés, les uns à attaquer le fait de l'apparition, les autres à le défendre. De part et d'autre, la polémique a pris un caractère de violence extrêmement regrettable, souvent sans profit pour la vérité. Les écrivains qui ont évité cet écueil se sont bornés généralement à envisager l'apparition sous un point de vue exclusivement mystique. Ces sortes d'ouvrages peuvent intéresser les personnes pieuses, mais ne satisfont qu'à demi les esprits positifs qui veulent surtout des faits quand il s'agit d'une question de ce genre.

En somme, il manquait une histoire de la Salette, une histoire allant de l'apparition au couronnement de la Vierge. Cette histoire, nous l'avons maintenant, et nous pouvons affirmer qu'elle offre un intérêt tout particulier. On trouverait difficilement un livre dont la lecture fût aussi attachante.

Habile à éviter deux excès contraires, l'auteur ne cherche ni à s'aventurer dans les voies du mysticisme avec les âmes ferventes, ni à convertir les esprits forts systématiquement hostiles à tout phénomène de la grâce. Entre ces camps opposés, il y a la multitude qui croit et qu'il faut éclairer, afin que ses convictions s'affermissent et exercent sur la vie pratique une influence plus salutaire. C'est pour elle que M. Bertrand a pris la plume.

Les hommes instruits, même ceux que n'assiègent pas d'ordinaire les préoccupations religieuses, seront étonnés de trouver dans la lecture de ce livre un attrait qu'ils ne soupçonnaient pas. L'affaire d'Ars, le procès de

Mlle de Lamerlière, l'envoi des secrets au Pape, le voyage à Rome des délégués de l'évêque de Grenoble, et plus tard le pèlerinage national, les manifestations de la démagogie grenobloise, et enfin la consécration de la basilique et le couronnement de la Vierge offrent un intérêt tout particulier.

Ajoutons que le livre est parfaitement imprimé, que le papier en est beau et que dix-huit gravures hors texte en rehaussent encore le mérite. Toutes choses qui ne sont pas à dédaigner, quand elles s'harmonisent, comme dans la *Salette*, avec le mérite littéraire de l'œuvre.

9. — **Au Pays de Chine**, par Paul Antonini. — Un beau vol. in-8° de 300 pages orné de huit gravures hors texte. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix, *franco* : 4 fr.

En publiant cette nouvelle étude sur la Chine, M. Antonini a eu pour but à la fois de mettre en lumière certaines particularités de la vie des Chinois et de tracer le tableau exact des efforts accomplis depuis des siècles par les missionnaires, afin d'implanter dans ce lointain pays la civilisation chrétienne.

Les institutions chinoises ne sont donc pas à elles seules le sujet de ce livre ; et, bien qu'une large part soit faite aux mœurs si curieuses du peuple aux cent noms, l'histoire de son évangélisation depuis les temps les plus reculés donne à ce travail un caractère à part. Le parallèle de ce qu'on peut appeler la journée des apôtres du Christ et la journée des Chinois païens se détache nettement. En outre, à côté des détails les plus intéressants sur la famille chinoise, la vie publique des mandarins et du peuple, l'Œuvre des missions et les martyrs, deux chapitres sont dignes de fixer l'attention, parce qu'ils présentent sous une forme attrayante deux sujets négligés

par les auteurs de travaux similaires : la géographie de la Chine et la langue chinoise.

Mille anecdotes émaillent le *Pays de Chine*, dont le style est simple autant qu'agréable. Il n'est pas jusqu'au chapitre réservé à la langue qui ne soit lu avec attrait ; le lecteur éprouve, d'ailleurs, une réelle satisfaction à se rendre facilement compte de la manière dont on pense, en chinois, du mécanisme de cette étrange langue, et des beautés de la littérature du céleste Empire.

La presse a été unanime à louer les précédents travaux de M. Antonini. On répètera à propos de cette nouvelle étude qu'elle est « une œuvre saine et forte, l'œuvre d'un auteur érudit et d'un chrétien ».

Au Pays de Chine, s'adresse à tous ; c'est un des livres les plus intéressants et les plus sérieux qui aient été publiés sur l'Extrême-Orient.

10. — **Récits de Crimée 1854-1856**, par E. Perret, ancien capitaine de zouaves. Un vol. in-8° de 440 pages orné de huit portraits hors texte. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix *franco* : 5 fr. 50.

M. E. Perret n'en est pas à son coup d'essai comme écrivain militaire, et ses *Récits algériens*, c'est-à-dire l'histoire de la conquête d'Afrique, l'avaient préparé à écrire son nouvel ouvrage. Il a, de plus, un grand avantage sur d'autres écrivains : il a vu — on dirait vécu aujourd'hui — les événements qu'il raconte, et enfin, en sa qualité d'ancien capitaine de zouaves, il a des connaissances pratiques que ne possèdent pas toujours les historiens militaires. On comprend tout d'abord l'intérêt que doivent offrir les *Récits de Crimée*. En suivant cette campagne laborieuse autant que glorieuse, le sentiment patriotique s'émeut et l'on admire de nouveau nos vaillants soldats.

Mais si notre admiration va tout d'abord et naturellement à l'armée française, il ressort également des récits de M. E. Perret que l'armée russe a aussi de grands et incontestables mérites.

De l'armée anglaise, l'auteur parle fort peu, sinon pour flétrir la honteuse incurie de l'administration britannique qui, pendant le premier hiver, a fait fondre une armée de trente mille hommes comme neige au printemps, et pour détruire la légende qui représente *Inkermann* comme une victoire exclusivement anglaise.

C'est une bonne action, en ces temps incertains, que de publier un pareil livre. Les *Récits algériens* sont en France dans toutes les bibliothèques militaires et dans bien d'autres; nous espérons qu'il en sera de même des *Récits de Crimée*. Il faut que le public français, il faut que nos officiers et nos soldats aient un surcroît d'estime pour cette vaillante armée que des espérances communes nous rendent si sympathique. On ne doit pas ignorer qu'après s'être bien battus sous Sébastopol, comme de braves soldats qui font leur devoir, les Russes et les Français, les pieds dans le sang, fraternisaient pendant les armistices qui suivaient les combats. Après la guerre de Crimée, aucune insolence de la part des vainqueurs, et, conséquence naturelle, aucune amertume dans le cœur des vaincus.

Il faut savoir gré à M. le capitaine Perret, de nous avoir reporté aux grandes luttes de 1854-1856. Deux grandes nations se sont présentées l'une à l'autre et ont appris à s'estimer. Les *Récits de Crimée* seront lus avec le même intérêt en Russie qu'en France, et nos amis de l'autre côté de la Vistule pourront se regarder dans ce livre avec orgueil, car ils verront que l'auteur représente l'héroïsme, la constance, la tenacité, le dévouement, comme des vertus militaires communes aux deux armées.

11. — **Manuel des conseils de fabrique**, par J. Vouriot, vicaire général de Mgr l'évêque de Langres, suivi d'un *traité des cultes* à l'usage des municipalités, des paroisses, des consistoires, des synodes, etc., par Reybet, auteur de plusieurs ouvrages administratifs. 1 vol. in-4° de XX-280 pages, cinquième édition, revue et augmentée, mise au courant de la législation jusqu'à ce jour. — Paris, Bloud et Barral. — Prix franco : 8 fr. 50 ; cartonné : 10 francs.

Cette cinquième édition comprend : 1° une Instruction pratique sur la comptabilité des fabriques paroissiales et sur les principaux objets de notre administration; 2° un Code des fabriques, contenant les dispositions du droit ecclésiastique et celles de la législation civile qui les concerne; 3° un Appendice renfermant des documents historiques sur l'institution des fabriques et sur l'administration des aumônes paroissiales; 4° enfin un *Traité des cultes*, où l'auteur a réuni toutes les lois du droit civil qui touchent aux cultes reconnus. Pour donner à ces lois encore plus de précision et de netteté, il les a fait suivre des arrêts et décrets qui sont venus les commenter et les confirmer. Tous les intéressés pourront donc reconnaître la valeur des actes de l'administration civile au point de vue de la légalité et de la jurisprudence adoptée, et trouver la solution des difficultés qui se présentent journellement. Au temps où nous vivons, c'est, on le voit, pour le clergé, un livre de première utilité.

12. — **Vie de M. l'abbé Pasquier, chanoine de Tours**, par M. l'abbé Corbé, curé de Chemillé-sur-Dême. — Un vol. pet. in-12. — Paris, chez Bloud et Barral. — Prix franco : 3 francs.

M. l'abbé Pasquier a fondé des orphelinats, a établi les religieuses

ses de la Purification et a été le confesseur de M. Dupont, le saint homme de Tours. C'est dire l'intérêt de sa vie, que M. l'abbé Corbé nous raconte dans ce volume, où le lecteur trouvera non seulement le zèle des âmes et de l'Eglise, mais de sérieuses qualités d'écrivain.

13. — **Biographies du XIX^e siècle**, trois séries, trois vol. in-8°, de 306, 316 et 320 pages, ornés de portraits. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. — Prix franco : 3 fr. le vol.

Ces trois recueils, appelés naturellement à avoir des successeurs, forment un ensemble des plus variés et des plus intéressants. Ils sont variés non seulement par la diversité des sujets, mais encore parce que les biographies qu'ils renferment ne sont pas dues au même auteur. Ils le sont encore en raison des personnages présentés ainsi au public et étudiés aussi bien dans leur vie privée que dans leur vie publique. Souverains, généraux, hommes d'Etat, écrivains, prêtres, artistes, passent tour à tour devant le lecteur en captivant, au lieu de la fatiguer par un récit uniforme, toute son attention. Il y a pourtant dans cette œuvre une unité : toutes ces études sont animées du même amour de la patrie et du même sentiment catholique. On

peut donc la mettre entre toutes les mains, et nous la signalons en particulier aux bibliothèques catholiques.

Voici l'indication des biographies contenues dans ces trois volumes :

1^{re} Série. — *Général de Pimodan*, par Jacques de la Faye. — *Victor-Emmanuel II*, par Ch. de Montrevel. — *Duc de Morny*, par Adolphe Racot. — *H. Perreyve*, par V. A. Lertora. — *Général de Ségur*, par le marquis de Ségur. — *A. de Tocqueville*, par J. Nicolas. — *Alexandre I^{er}, Empereur de Russie*, par le marquis de Ségur.

2^e Série. — *Paul I^{er}, Empereur de Russie*, par le marquis de Ségur. — *R. P. Milleriot*, par Alexis Franck. — *Marquis de Jouffroy*, par P. de Pradel. — *Drouyn de Lhuys*, par Paul Antonini. — *Sainte-Beuve*, par J. Guillermin. — *Amiral Courbet*, par E. Perret. — *William Pitt*, par M. A. Lépitre.

3^e Série. — *Augustin Thierry*, par Ch. Barthélemy. — *Baron de Stein*, par René de Saint-Chéron. — *R. P. Gratry*, par Mme Napoléon Peyrat. — *Fouché*, par M. A. Lépitre. — *Abd-El-Kader*, par E. Perret. — *Gaillard*, peintre, par C. de Beaulieu. — *Général de Brauer*, par A. de Sars. — *Amiral Dumont d'Urville*, par G. d'Aurigel.

Bourse du 14 novembre 1888.

3 0/0	83 »	C. F. foncières 1879.....	476 »
3 0/0 amortissable.....	85 90	— commun. 1879.....	476 »
4 1/2 0/0	104 35	— — 1880.....	469 »
Crédit foncier.. Actions	1.370 »	— foncières 1883.....	389 50
Est.....	785 »	Est..... Oblig.	400 »
Lyon.....	1.290 »	Lyon.....	396 50
Midi.....	1.177 25	Midi.....	402 »
Nord.....	1.617 50	Nord.....	409 75
Orléans.....	1.330 »	Orléans.....	403 25
Ouest.....	910 »	Ouest.....	402 »
Panama.....	256 25	Panama 4 0/0... —	183 »
Suez.....	2.225 »	— 6 0/0... —	327 50

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LES MIRACLES EUCHARISTIQUES

NATURE ; — CONSTATATION ; — LOI PROVIDENTIELLE DE CES MIRACLES ET LEUR RÔLE TRÈS IMPORTANT DANS L'HISTOIRE DES NATIONS (1).

Un miracle est une dérogation aux lois de la nature. Or, l'ordre de choses qui est propre à l'Eucharistie constitue un double miracle ou une double série de miracles, car on en a compté dix ou douze : la substance du pain et du vin est changée en la substance du Corps et du Sang de Notre-Seigneur ; et, d'autre part, les accidents ou apparences de cette substance qui n'est plus continuent à produire sur nos sens et sur les corps en général, les mêmes effets que si cette substance existait toujours.

Néanmoins, cette dérogation aux lois de la nature est permanente, et il est plutôt dans l'essence du miracle qu'elle soit *transitoire*. C'est pourquoi, le plus souvent, on entend par *miracle eucharistique* une dérogation à cet ordre même, qui, pour l'Eucharistie, constitue l'ordre naturel et normal ; et c'est dans ce second sens que nous prendrons ce mot. Nous entendrons donc par *miracle eucharistique* le fait par lequel les espèces sacramentelles montrent ou produisent des effets qui ne peuvent appartenir à la substance du pain et du vin.

Cela peut avoir lieu sans aucune modification dans les espèces elles-mêmes, ou, au contraire, avec une modification en elles ; et, dans ce second cas, le plus souvent l'aspect de ces

(1) Cet article, dont le sujet, dans sa dernière partie surtout, est d'un intérêt capital, continue la série que nous avons inaugurée, résumant les travaux publiés par la revue *le Règne de Jésus-Christ*. Celui dont nous donnons aujourd'hui le résumé est dû au R. P. Frisot, de la Compagnie de Jésus ; il est destiné par l'éminent religieux à servir d'*introduction* ou *dissertation préliminaire* à une *Histoire générale* des miracles eucharistiques qu'il a entreprise. Par malheur, d'autres occupations l'ont obligé, jusqu'à présent, de différer l'achèvement de cet ouvrage, qui semble appelé à avoir une importance de premier ordre.

espèces fait place à l'apparition d'une figure qui représente Jésus-Christ ou quelque chose de lui. Parfois cette figure subsiste durant des siècles, comme dans l'hostie miraculeuse d'Augsbourg, qui, depuis 1199, continue à montrer l'aspect d'une chair sanglante.

La plupart des théologiens pensent, avec saint Thomas, que, du moins, quand il s'agit de ces apparitions permanentes, il y a une transformation véritable des espèces, et que ce ne peut être alors le cas d'un phénomène purement subjectif chez ceux qui les voient.

Ils pensent aussi que, dans le plus grand nombre de ces apparitions permanentes, la présence réelle continue à subsister; d'autant plus que la fin ordinaire de ces prodiges est précisément la confirmation de la foi à cette présence réelle.

L'ouvrage, dont le présent travail est une *Introduction*, sera destiné à offrir, en s'appuyant sur les monuments historiques, une véritable chaîne des miracles eucharistiques. Le premier anneau se rattache au jour même de la Résurrection dans le prodige d'Emmaüs. La loi du secret, qui fut imposée aux chrétiens durant plusieurs siècles au sujet de l'Eucharistie, a voilé bien des faits, qui seraient autant d'anneaux à cette chaîne. Cependant, à chacun presque des plus illustres Pères de ces premiers siècles se rattache un miracle eucharistique; et plus tard, après les invasions, chaque contrée, on pourrait dire chaque église, aura le sien.

Toutefois, le premier recueil de miracles eucharistiques n'a été écrit qu'au XIII^e siècle par Césaire, prieur d'une Chartreuse près de Cologne; et la première constatation solennelle d'un de ces miracles eut lieu, dans le même siècle, au sujet du prodige de Bolsène, et se trouve peinte dans les fresques de la célèbre église d'Orvieto, élevée à cette occasion (1). Les sages précautions de cette enquête furent imitées, par la suite, dans un grand nombre d'autres, et elles fournirent des arguments indiscutables en faveur de la présence réelle, pour la grande controverse contre le protestantisme.

Il fallait, en effet, alors, des preuves plus persuasives que le raisonnement; aussi, un certain nombre de Recueils de miracles furent-ils publiés; cependant, les siècles précédents ont

(1) Les *Annales* donneront probablement le résumé d'une très remarquable étude de Mgr Barbier de Montault sur ce miracle de Bolsène et les monuments d'Orvieto.

réserve au nôtre la tâche de faire de ces miracles une histoire complète, et déjà un certain nombre d'ouvrages y ont prélué.

A notre siècle aussi était réservée la pensée de trouver dans l'exposition historique de ces miracles, non pas seulement une preuve de la présence réelle, mais la constatation du rôle spécial, de l'action personnelle qu'exerce le Dieu de l'Eucharistie dans la défense de son Église et dans la vie nationale des peuples qui l'ont reconnu pour Souverain Chef. C'est cette idée que l'*Histoire des miracles eucharistiques*, commencée ici, est destinée à mettre en un jour plus évident. Le but de cet ouvrage est donc d'arriver, comme conclusion et couronnement, à établir cette thèse :

Les miracles eucharistiques se produisent, selon une loi supérieure de la Providence surnaturelle, toutes les fois que la société chrétienne réclame une intervention plus directe de la puissance divine dans les grandes luttes de la foi, les crises suprêmes de l'humanité et les périls nationaux des peuples qui reconnaissent Jésus-Christ pour leur Chef.

Nous proposant ce but, nous nous attacherons surtout dans notre Histoire à ceux des miracles eucharistiques qui ont eu des conséquences plus importantes. Cette idée est la même, d'ailleurs, qui a été rendue sensible dans une série de *cartes* de ces miracles, cartes qui ont été publiées par la Société des Fastes eucharistiques de Paray (1) et qui seront publiées dans la Revue.

Et de cette idée se dégage une conclusion pratique : c'est la *nécessité, pour les nations comme pour les individus, de reconnaître cette royauté du Dieu de l'Eucharistie*, qui s'atteste solennellement aux heures décisives pour les destinées des nations fidèles, affirmant ainsi la perpétuelle solidarité du Dieu vivant dans le Tabernacle, avec les peuples catholiques, pour lesquels il veut être le gage et le principe de toute prospérité et de toute gloire.

(1) On peut avoir ces cartes dans les quatre livraisons de la revue *Le Règne de Jésus-Christ* pour 1887 et dans les deux premières de 1888.

L'ORDRE INTERNATIONAL

Nous nous faisons un devoir d'annoncer la publication du livre magistral que M. Ch. Périn, l'éminent économiste chrétien, vient de faire paraître sous ce titre (1).

Voici en quels termes, dans son avant-propos, M. Ch. Périn indique l'objet de son étude :

La question sociale est la grande préoccupation de notre temps. La plupart la considèrent seulement dans l'ordre économique et n'arrêtent leur attention que sur la misère qui, de plus en plus, envahit les régions du travail, et sur les relations, chaque jour plus troublées, des patrons avec les ouvriers. C'est trop restreindre le champ où se livre le grand combat qui décidera du sort des peuples modernes. N'est-il pas manifeste que nos sociétés sont atteintes dans leur existence politique autant que dans leur existence économique? Au fond, sous des aspects divers, c'est la même question, ce sont les mêmes difficultés, avec des périls semblables et non moins graves. Il est naturel, en effet, que le désordre soit partout dans les relations politiques, aussi bien que dans les relations économiques, lorsque la société a rompu avec les vérités nécessaires.

Les hommes aujourd'hui, ceux qui influent sur la marche des choses, ou ne croient plus en Dieu, ou vivent et agissent comme s'ils n'y croyaient plus. Les nations ne veulent plus le connaître, ni dans leurs lois, ni dans leur politique. Or, les événements qui se déroulent sous nos yeux montrent, avec pleine évidence, qu'une société sans Dieu est une société sans repos et sans avenir. Notre société moderne, si confiante en sa propre vertu, doit s'attendre à toutes les épreuves et à toutes les déchéances, si elle ne parvient pas à se guérir des erreurs qui s'attaquent à son principe vital.

Ce n'est pas seulement dans tel ou tel Etat, chez tel ou tel peuple, c'est dans le monde entier, dans la grande communauté formée des peuples qui couvrent le globe, que des signes menaçants apparaissent. Comme nous avons une question politique et une question économique, nous avons une question internationale. En celle-ci aussi bien que dans les autres, il s'agit de l'ordre essentiel de la société. Que peuvent être les relations de peuples à peuples, s'il n'y a plus entre eux ni règle certaine ni autorité reconnue? Tout n'est-il pas livré, sous nos yeux, dans la politique générale, aux entreprises des

(1) *L'ordre international* par Charles Périn, correspondant de l'Institut de France. 1 vol. grand in 8°. Paris, Lecoffre. octobre 1888, 328 pages.

plus rusés et des plus forts, pour qui la protestation des consciences restées fidèles à la morale traditionnelle n'est point un obstacle ?

L'ordre international est contesté dans ses principes fondamentaux. Il faut savoir discerner et ressaisir ces principes si l'on veut que les peuples recouvrent le repos et la sécurité qu'ils ont perdus. Il n'est personne qui n'ait le sentiment, au moins instinctif, de cette impérieuse nécessité. Depuis bien des années, n'entendons-nous pas de tous côtés ce cri des peuples, qui désespèrent de l'ordre et de la paix : Il n'y a plus de droit des gens !

Mais que de façons diverses de comprendre cette œuvre de salut social ! Les uns, brisant avec les erreurs contemporaines, veulent relever, sur la base assurée des vérités traditionnelles l'édifice à demi-ruiné de la société internationale. Les autres, persuadés que la morale est en voie de transformation radicale, demandent à des conceptions nouvelles les éléments d'une société nouvelle. Les premiers ont en vue une restauration qui doit remettre les choses dans leur état normal, les autres poursuivent une évolution de laquelle ils prétendent faire sortir un ordre social sans précédents dans l'histoire. Tous conviennent qu'il y a urgence à faire la lumière sur les principes de l'ordre international. D'un côté, on met à l'accomplissement de cette tâche l'ardeur impatiente que l'illusion humanitaire porte en toutes ses entreprises ; de l'autre, on s'y applique avec le zèle qu'inspirent la conviction religieuse et le sentiment des calamités qui menacent une société où l'homme ne veut plus dépendre que de lui-même.

Je viens, après beaucoup d'autres, tenter cette recherche, par une voie qui a été rarement suivie depuis l'ère moderne : *aux prétentions du libéralisme et du radicalisme humanitaires, j'oppose, dans les questions du droit des gens, la pleine et franche affirmation de la foi catholique et de la prérogative de l'Eglise.*

Lorsque l'on considère dans son ensemble, pour se rendre compte de ses principes constitutifs et de son mode de fonctionnement, un certain ordre de relations sociales, deux questions se présentent naturellement. La première porte sur la société elle-même, sur sa raison d'être et ses caractères distinctifs, sur la fin qui lui est assignée et sur le principe qui répond à cette fin. Partant de ces données, il y a à déterminer les traits généraux de l'organisation qui doit mettre la société à même de réaliser sa destinée. La seconde question se rattache intimement à la première qu'elle résume, complète et domine : c'est la question de la loi sous l'empire de laquelle la société vit et agit pour l'accomplissement de sa fin. En toute société la loi est le fait régulateur, le fait supérieur et décisif. On ne peut juger d'un ordre social que lorsqu'on a acquis une connaissance raisonnée de la loi qui le régit.

Telles sont les deux questions que je vais aborder dans leur ordre

naturel. La première partie de cet écrit traitera de la société internationale; la seconde, de la loi qui doit mettre cette société dans ses conditions normales d'existence.

En cette investigation sur les lois fondamentales de la plus étendue et la plus haute des sociétés humaines, la philosophie et la théologie sont des guides nécessaires. La justice entre nations prend sa source, comme toute justice, dans les profondeurs de l'ordre divin. Ici plus encore qu'ailleurs, par des raisons que je dirai, la science des choses divines domine et règle la science des choses humaines. Nulle partie de la jurisprudence ne justifie mieux la définition du jurisconsulte romain : *divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia*.

Quelque bonne volonté qu'on y mette, on peut aisément, en un sujet de cette nature, laisser à reprendre pour la rigueur de la doctrine. Aussi j'aime à répéter, avant d'entrer en matière, ce que je disais en abordant l'étude des *Lois de la société chrétienne* : « Lorsque j'affirme tout ce que l'Église affirme, lorsque je repousse tout ce qu'elle repousse, je remplis le devoir qu'elle impose à tous ses fils. Je le remplis dans l'esprit de soumission où doit être tout catholique, prêt à désavouer toute erreur qui pourrait, contre mon intention, s'être glissée dans cet écrit. »

*
* *

Cet avant-propos si lumineux est comme la synthèse de tout l'ouvrage.

La première partie est un exposé historique des origines de la société internationale à travers les âges depuis l'époque où la tribu, c'est-à-dire la réunion des familles accrues en nombre et constituées à l'état de vie publique sous l'autorité du chef ou des chefs de la race, se trouve en présence d'autres tribus, comme elle en possession du droit souverain des sociétés parfaites.

L'auteur démontre que les croyances déterminent l'ordre international. « Dans le vide où s'agitent les sociétés qui prétendent vivre comme si Dieu n'était pas, on sent, mieux peut-être qu'ailleurs, que Dieu est l'éternel et invincible vivant par qui toutes choses sont et se conservent, que hors de lui il n'y a que l'impuissance de la créature séparée de son principe et l'incurable fragilité de tout ce qui se fait sans lui. Tel est le fait que toute l'histoire témoigne. »

L'humanité à ses commencements est religieuse. Voilà un fait qui resplendit avec une évidence que personne ne songe à contester.

C'est le fait fondamental et c'est contre ce fait que la Révo-

lution s'est élevée. Elle ne veut plus de l'humanité religieuse et par là-même elle renverse la base même de l'ordre international.

Après avoir tracé avec une concision et une clarté admirables l'histoire des premiers empires, à ce point de vue, l'auteur arrive à l'Empire romain et à l'avènement du christianisme. M. Ch Périn passe à la conquête barbare qui, mettant fin à la décadence de la civilisation romaine et païenne, forma ces royaumes dont l'ensemble allait former la grande république chrétienne du moyen âge.

En ce moment décisif où le vieux monde finit et où se forme un monde nouveau, un grand Pape occupe le siège de saint Pierre. Poursuivant l'œuvre à laquelle ses prédécesseurs avaient persévéramment travaillé à partir du moment où Constantin eut assuré la liberté de l'Eglise, saint Grégoire fixe les principes du droit chrétien et jette les bases de la législation canonique. Les droits de Dieu trouvent en ce saint pontife un de leurs plus intrépides défenseurs. Il réclame pour l'Eglise, qui les exerce, cette liberté spirituelle dont les pouvoirs humains se font trop fatalement les adversaires et qui est pour les peuples la vraie source de toutes les libertés temporelles.

Par l'exercice de son autorité spirituelle, l'Eglise tendait à prendre le gouvernement moral de cette société, victime depuis si longtemps des caprices de la force matérielle. L'Eglise seule se trouvait pleinement et fortement organisée au milieu de ce monde en dissolution. Les pouvoirs temporels, qui avaient conscience de leur faiblesse, appelaient eux-mêmes l'intervention de l'autorité pontificale... C'était donc sur la demande des princes eux-mêmes que s'introduisait cette juridiction du Pontife romain sur les souverains chrétiens, juridiction qui deviendra, dans la société internationale catholique, une des premières, on peut dire la première, de toutes les garanties de justice et d'ordre.

Les faits que M. Ch. Périn cite à l'appui sont nombreux et tous historiques. Nous ne pouvons, à notre grand regret, que renvoyer le lecteur au livre qui contient les magnifiques exhortations de S. Grégoire-le-Grand aux rois de son temps, du Pape qui, selon Montalembert, inaugure le moyen-âge, la société moderne et la civilisation chrétienne.

Nous voudrions pouvoir citer aussi la belle page où M. Ch. Périn expose les origines du patrimoine de Saint-Pierre, constitué par Pépin-le-Bref, fondateur de cette souveraineté temporelle du Saint-Siège, sans laquelle l'autorité appelée à exercer le gouvernement spirituel sur les peuples et sur les

princes pour le bien de la république chrétienne manque de la liberté nécessaire. Signalons aussi les passages relatifs à Charlemagne mis à la tête d'une confédération de l'Occident dont l'Empereur était le chef politique et dont le Pape était comme le lien et la vie.

M. Ch. Périn s'attache particulièrement à mettre en lumière les véritables origines de la société internationale catholique et de l'autorité des Papes sur cette société qu'ils avaient formée. Grâce aux Papes, les fondements du droit public catholique étaient posés; grâce au génie et à la sainteté de saint Grégoire-le-Grand et de Grégoire VII, la société des peuples chrétiens avait trouvé son principe de justice et d'ordre. M. Périn dit avec raison à ce sujet :

Aussi longtemps que le Saint-Siège exercera sur les peuples, avec une indépendance vraiment souveraine, sa divine juridiction, aussi longtemps que ses légats iront porter aux derniers recoins du monde le regard vigilant et l'autorité tutélaire du pouvoir institué de Dieu *pour la protection des faibles et des opprimés*, le droit dans le monde chrétien primera la force.

*
*
*

Qu'on se retourne aujourd'hui et qu'on regarde le monde du XIX^e siècle finissant, et qu'on dise si, précisément au moment où le Saint-Siège est privé de son indépendance temporelle, nous n'assistons pas, pour le malheur des faibles, au triomphe de la force primant le droit!

Le militarisme qui écrase toutes les nations du monde civilisé est l'expression brutale de ce triomphe qui, pour devenir définitif et pour consommer la Révolution, n'a plus à lutter que contre la résistance de l'Église et de la Papauté, réduites à leur force morale.

Mais il est écrit que l'Église ne succombera pas. *Non prævalent*. Et c'est seulement par la restauration de l'ordre international chrétien que le droit primera la force, que la vérité et la justice régneront.

C'est la prétendue Réforme du XVI^e siècle, c'est-à-dire le mouvement précurseur de la Révolution du XVIII^e siècle, qui a porté le premier coup à l'admirable société des peuples chrétiens et brisé la chrétienté en détruisant l'unité de foi, destruction dont le libéralisme moderne fait l'idéal des nations civilisées. L'anarchie commence alors dans les relations internationales, après avoir attaqué le pouvoir moral de la Papauté,

qui était la base même de l'ordre dans la république chrétienne.

M. Périn, avec une science approfondie et une philosophie vraiment transcendante, expose la genèse de ce mouvement dont l'esprit de révolte contre Dieu fut le promoteur et qui devait aboutir à ce cri suprême : Ni Dieu ni maître, qui est le véritable et le logique résumé de la doctrine révolutionnaire. Il étudie l'origine de la *sécularisation* de l'ordre international, c'est-à-dire de sa dissolution, commencée au xvi^e siècle par Martin Luther et toute la bande des soi-disant « réformateurs », des apôtres de la « Renaissance », comme on l'a appelée de nos jours. C'est par le césarisme que la Réforme a porté les premiers coups à la république chrétienne, et c'est encore le césarisme qui fait le fond du doctrinarisme contemporain. Ecoutez M. Périn :

Le césarisme international. De la Réforme, produisant dans la vie politique ses naturelles et dernières conséquences, sortit la Révolution. Elle se donna pour tâche de consommer la sécularisation de la vie sociale à tous les degrés. *Pour la Révolution, l'Etat est tout.* Représentant suprême de la raison dans l'humanité, il porte en lui le principe de toute autorité ; il a le droit de tout ordonner et de tout exiger ; tout ce qu'il commande est juste par cela seul qu'il le commande. C'est le Césarisme antique que la Révolution nous ramène sous le nom de l'Etat moderne. C'est à une restauration du Césarisme, pour l'ordre international comme pour l'ordre politique de chaque peuple, qu'elle vise.

*
* *

Nous signalons au lecteur les splendides chapitres dans lesquels M. Périn expose, avec la logique et la clarté qui le caractérisent, les raisons d'être de la société internationale et ses conditions naturelles d'existence et la théorie de la société internationale suivant la doctrine catholique.

Bornons-nous à citer ce seul passage :

L'Eglise respecte l'individualité des Etats... Il est un principe toujours fermement maintenu dans la doctrine catholique, principe dont l'effet est d'écarter toute idée d'effacement des nationalités et d'empêcher qu'il ne soit porté atteinte à la diversité naturelle des groupes politiques : *C'est la destruction du spirituel et du temporel.* Grâce à ce progrès, les Etats conserveront, sous la souveraineté universelle et spirituelle de l'Eglise, leur individualité politique et leur indépendance. Dans le monde chrétien, la variété féconde peut s'allier à la plus étroite unité, ce qui mettra la civilisation moderne bien au-dessus de la civilisation antique dans laquelle dominaient le

particularisme et le despotisme absorbant du vainqueur sur le vaincu.

Ce n'est pas de l'Eglise que l'on peut craindre une centralisation qui ôterait aux peuples leur caractère propre et leur liberté. Ne sait-elle pas bien, elle qu'éclaire et conduit l'auteur même de la nature humaine, ne sait-elle pas que l'homme est fait pour se développer et se perfectionner sous la loi de la pluralité et de la diversité dans l'unité? Elle a si bien l'intelligence et le sentiment de cette loi que même dans l'ordre spirituel, lorsqu'il ne s'agit que de discipline et d'observances qui ne touchent point à la foi, elle autorise les Eglises locales à tenir compte des climats, des tempéraments, des mœurs, des traditions, n'exigeant l'unité absolue que dans les choses qui constituent l'essence même du christianisme et de la vie chrétienne : intraitable sur le dogme et sur la morale, mais pour tout le reste, indulgente comme une mère qui connaît la diversité de caractère des enfants qu'elle a élevés.

A cette conception si juste de la société internationale catholique, M. Périn expose la théorie de la société internationale suivant l'idée libérale ou humanitaire, qui met l'Eglise hors du droit des gens et qui ruine du coup le droit des gens lui-même.

Ce chapitre est très remarquable. Malheureusement, le défaut d'espace nous oblige à nous borner, bien qu'il soit peut-être un des plus importants du beau livre de M. Périn. Il y rencontre et y saisit corps à corps les légistes de l'école doctrinaire et démontre victorieusement que le monde va de par leur doctrine à l'absolutisme ou à l'anarchie.

*
**

Dans une prochaine étude, nous comptons revenir sur la seconde partie de ce livre, qui mérite d'être signalé à tous les esprits sérieux que préoccupe la situation de la société moderne au point de vue du droit public et du droit des gens.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

Le Christ, après son entrée triomphale à Jérusalem, et après avoir entendu retentir à ses oreilles les *Hosanna*, « sortit de la ville, et s'en alla à Béthanie, où il passa la nuit. Le lendemain matin, comme il retournait à la ville, il eut faim. Voyant un figuier près du chemin, il s'en approcha, mais il n'y trouva que des feuilles, et lui dit : « Que jamais aucun fruit ne naisse

« de toi ! » Et à l'instant le figuier sécha. » (Matth. ch. XXI. Vers. 18 et suiv.)

Le Christ sortit de Jérusalem le jour même de son triomphe, sans doute parce qu'aucun de ceux qui avaient pris part aux *Hosanna*, ne lui avait offert ni un gîte ni l'hospitalité. Au même jour, il est acclamé, abandonné, obligé de quitter sa ville royale et puis en chemin, il est dans le besoin.

Est-ce là en figure la destinée qui est réservée à Léon XIII, au déclin de l'année jubilaire ? Les peuples et les rois, durant le cours de cette année, d'un bout de l'univers à l'autre, se sont renvoyé les échos des *Hosanna* qui ont retenti en l'honneur du Pape-Roi jubilaire ; les foules se sont précipitées vers lui pour l'acclamer ; mais l'année est à son déclin : les foules se sont retirées ; les peuples et les rois l'ont laissé captif triomphant, mais captif. On l'a admiré, acclamé, applaudi ; mais personne, nous voulons dire aucun gouvernement, ne s'est dévoué pour faire reconnaître ses droits. Faudra-t-il que, faute de l'appui des gouvernements et des puissances, il s'en aille, abandonné et délaissé, solliciter l'hospitalité en dehors de Rome, avant même que l'année jubilaire n'ait accompli sa révolution ?

Sans doute, si le Pape doit s'en aller, il reviendra, et sans tarder : *mane autem revertens in civitatem*. Le Pape-Roi, s'il ne règne libre et indépendant dans sa Ville Éternelle, y vit captif, ou bien il fuit en exil ; mais il revient toujours, et toujours c'est pour y opérer le salut du monde.

Mais pas plus que son divin Maître, il n'est à l'abri des besoins de la vie ni des vicissitudes humaines. Le Christ eut faim, *esuriit*, et le Pape-Roi peut être aussi dans le besoin.

Et d'où lui viendra l'assistance ? Le Christ n'attendit cette assistance ni des scribes, ni des pharisiens, ni des princes des prêtres, ni de Pilate, gouverneur de la Ville sainte, ni d'Hérode même visitant Jérusalem. Il vit un figuier près du chemin, il s'en approcha pour y cueillir des figues et n'y trouva que des feuilles.

Ce figuier, par rapport au Vicaire du Christ, semble être un symbole, hélas ! trop accompli des nations modernes. En vain le Pape-Roi semble se rapprocher d'elles et leur demander dans sa détresse une assistance réelle : Il n'y trouve rien de solide, rien sinon des *feuilles*, c'est-à-dire des apparences, de belles promesses qui de loin séduisent et qui de près n'offrent rien de réel : des compliments, des démonstrations brillantes, l'étalage

d'une courtoisie trompeuse, et puis la stérilité, l'abandon, l'impuissance ou le mauvais vouloir. Puisse la malédiction de celui dont la mission est de bénir la Ville et le monde, ne pas tomber au jour de l'abandon sur ces figuiers aux belles et trompeuses apparences ! car cette malédiction est redoutable : elle dessèche, elle découronne et frappe d'une éternelle stérilité.

Cependant le Pape-Roi est dans le besoin, depuis que ses États lui ont été enlevés en partie d'abord, totalement ensuite, depuis que sa capitale a été envahie et qu'il a été relégué captif pour la justice et la vérité, dans la royale prison du Vatican, il est dans le besoin ; *esurii* : il a été privé des ressources régulièrement acquises et de cette dotation séculaire qu'on nomme le patrimoine de Saint-Pierre. Dans sa détresse, il n'avait qu'un mot à dire pour changer les pierres en pain et trouver l'abondance dans les trois millions à lui garantis par la sacrilège *loi des garanties*, mais il ne l'a pas fait.

Il n'attend pas non plus les fruits du figuier de *Rome capitale de l'Italie* : ce figuier n'a que des feuilles trompeuses et ne mérite que l'anathème. Mais il est un autre figuier qui ombrage de ses branches chargées de fruits la Ville Éternelle et le monde : c'est l'arbre du *Denier de Saint-Pierre*. Chaque fois que le Pape-Roi a été dans le besoin, il n'a pas tendu sa main vers cet arbre sans y trouver du fruit à cueillir. Depuis vingt-cinq ans et plus cet arbre a porté du fruit en toutes saisons pour fournir à la subsistance du Vicaire de Jésus-Christ abandonné des gouvernements. Aussi bien cet arbre a toujours reçu les bénédictions du Pape-Roi ; il les méritera encore et ne cessera d'en être comblé.

Et nous catholiques, enfants spirituels du Père spolié, nous ne pouvons nous lasser de cultiver et d'entretenir cet arbre de vie du *Denier de Saint-Pierre*, cet arbre qui doit fournir la nourriture au Père de la grande famille catholique. Soyons encore, soyons toujours à l'œuvre ! Ne nous laissons pas éblouir ni tromper par les *Hosanna* de l'année jubilaire. Ces démonstrations certes sont chères à nos cœurs catholiques ; mais pour grandioses et brillantes qu'elles aient été, elles n'ont pas changé la situation du Pape-Roi. En effet, l'année jubilaire s'achève, et Léon XIII se voit *déseulé* et captif au Vatican. Les congratulations et les *Hosanna* n'ont pas brisé ses chaînes, ni fait tomber les portes de sa prison, ni chassé l'usurpateur de la Ville Sainte. Après l'année du triomphe la situation s'annonce plus critique

et plus mauvaise que jamais. Les géôliers semblent continuer leur rôle avec plus d'arrogance, les liens du captif semblent être renforcés; aux derniers échos jubilaires ont succédé de sourds grondements de menace venus de l'aquilon. Le Vicaire du Christ n'est plus à Béthanie, c'est-à-dire à la maison de paix et d'abondance; le figuier de la Révolution ne donne que des feuilles et est stérile près de la Cité. L'arbre du Denier de Saint-Pierre doit donc continuer à porter des fruits pour nourrir le prisonnier du Vatican.

L'ASSEMBLÉE DE ROMANS

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MUN (1).

Messieurs,

Je vous remercie de l'accueil que vous voulez bien me faire, et qui me touche d'autant plus que je n'avais, par mon origine, aucun droit de prendre part à votre assemblée; vous avez compté, en m'y conviant, que j'y apporterais un cœur étroitement uni à tous les vôtres et un désir ardent de travailler sincèrement avec vous au bien du peuple et à la réorganisation sociale de notre pays; vous ne vous êtes pas trompés, et cette communauté parfaite d'intentions et de sentiments me permettra, je l'espère, de tenir un langage en harmonie avec vos propres aspirations. (Applaudissements.)

Depuis que je suis arrivé au milieu de vous, pendant que j'assistais aux réunions d'hier et à celles d'aujourd'hui, j'ai senti grandir en moi une émotion faite d'un double sentiment: d'abord, une très vive, très profonde satisfaction, une satisfaction qui engendre une invincible espérance, en découvrant dans le magnifique spectacle de cette assemblée, dans l'assiduité que vous avez mise à suivre les séances, le témoignage certain d'un mouvement qui commence dans la nation tout entière, et qui la porte, par un élan généreux, à se ressaisir elle-même, à examiner consciencieusement et sincèrement les maux dont elle souffre et à chercher en elle-même le remède qu'elle peut y opposer. Mais à cette joie, messieurs, il se mêle une part égale de douleur; car ce mouvement si spontané, cet élan si général, est la

(1) Prononcé à la réunion du 11 novembre.

marque infaillible et comme le criant aveu d'un malaise profond qui atteint le pays dans tous ses organes, et qui, s'il ne parvient à le surmonter, serait le signe avant-coureur d'une irrémédiable décadence.

Hier dans cette magnifique basilique où la foule se pressait dans une pensée de pieuse commémoration, ce double sentiment me remplissait tout entier.

En face de ces merveilles de l'art chrétien, qui portent haut l'indestructible témoignage de ce que les âges écoulés savaient faire pour la gloire de Dieu et l'honneur de la patrie (applaudissements) ; devant ce cercueil d'où la voix éloquente d'un évêque évoquait l'image de vos pères avec les généreuses illusions et les sincères enthousiasmes qui animaient leurs âmes et enflammaient d'une même ardeur la France attentive à leur voix, je me demandais, le cœur serré, comment tant de grandeur et de puissance dans le passé, tant d'efforts, de bonnes volontés et d'honnêtes intentions dans les temps modernes, avaient pu aboutir au siècle troublé dont nous comptons, dans une agitation grandissante, les dernières années ; et cette question, je me disais qu'il fallait à tout prix la résoudre pour que l'expérience de ce long chemin parcouru servît à éclairer les routes de l'avenir. (Bravos et applaudissements.)

Avant de venir à cette assemblée, messieurs, avez-vous cherché à vous rendre un compte exact de ce passé dont vous alliez remuer la mémoire, pour la venger des fêtes orgueilleuses où l'esprit de parti l'avaient traînée, en la dénaturant ?

Ce travail, je l'ai fait pour mon compte, et j'en suis sorti l'esprit frappé et le cœur troublé du grand spectacle qu'il m'a révélé.

— Quand on ouvre les écrits sans nombre qui, depuis quelques années, font la lumière sur les débuts de la Révolution, le recueil ou les analyses des cahiers de 89, ces travaux établis sur des documents certains et authentiques, par lesquels la critique historique, affranchie peu à peu des passions qui l'ont si longtemps obscurcie, remplace les déclamations et les phrases toutes faites ; quand on lit les grands ouvrages qui embrassent dans leur ensemble l'histoire de la Révolution, comme celui de M. Taine ; les savantes études qui pénètrent dans les détails de l'histoire provinciale, par exemple, pour n'en citer qu'un seul, auquel je suis heureux de rendre un public hommage, le bel ouvrage de M. Félix Faure sur les assemblées de Vizille et de

Romans (applaudissements), il y a une réflexion qui saisit l'esprit : c'est que dans ce grand mouvement qui a rempli la fin du siècle dernier, dans cette grande consultation de la nation accomplie avec une liberté, une indépendance, une sincérité, une connaissance des intérêts en cause dont les luttes électorales d'aujourd'hui ne donnent assurément aucune idée, il y avait, au milieu des erreurs philosophiques, religieuses ou sociales, un ensemble de réformes justes, faciles, immédiatement pratiques, qui auraient suffi, sans secousse profonde, sans révolution, sans transformation radicale des institutions, à délivrer l'antique constitution nationale des abus qui la corrompaient, à l'acheminer graduellement vers les modifications que les mœurs rendaient nécessaires, et à donner ainsi satisfaction aux légitimes aspirations de la nation. (Applaudissements.)

Mais ce n'est pas tout, messieurs ; si après avoir lu ces vœux et ces doléances, on fait attention à ce que furent les quinze premières années du régime de Louis XVI, ces années si peu, si mal connues, dont le souvenir disparaît dans la catastrophe qui leur succède, on s'aperçoit qu'aucune période de l'histoire ne fut plus féconde en efforts courageux, tentés ou accomplis pour répondre aux besoins qui se manifestaient dans le pays : sur les 20 volumes que forme la collection des ordonnances de l'ancienne monarchie, il y en a 6 pour le seul règne de Louis XVI ; toutes les réformes sont là en germe et en fait, et quand, un peu plus tard, aux États-Généraux, le roi fera cette déclaration du 23 juin 1789, qu'il faut relire quand on veut être sincère, parce que c'est vraiment le testament de la monarchie, il pourra annoncer comme des choses faites, ou tout près de l'être, presque toutes les réformes demandées par les cahiers.

Tout y est : l'abolition de la corvée et son remplacement par une contribution générale en deniers, suppression de la taille et établissement d'un impôt foncier supporté par tous, adoucissement des rigueurs de la gabelle, abolition des douanes intérieures, liberté reconnue aux protestants par l'édit de 1787 pour le culte et l'état-civil, garanties données à la liberté individuelle par l'abolition des lettres de cachet, devenues si rares qu'à la Bastille, le 14 juillet, on ne trouva que sept prisonniers, dont trois fous, et par le retour au vieux principe de droit français en vertu duquel tout accusé doit être, sans délai, remis à ses juges naturels ; enfin, et je dirai, par dessus tout, — car c'était le grand remède qui pouvait guérir le mal dont la France

souffrait alors, comme elle en souffre encore aujourd'hui au point d'être menacée d'en mourir, la plaie de la centralisation excessive — (bravos et applaudissements prolongés), établissement de ces assemblées provinciales qui furent l'honneur des dernières années de la Monarchie, qui auraient pu être son salut, où le célèbre voyageur anglais Arthur Young s'étonnait de voir des paysans et des fermiers discuter librement avec les seigneurs les intérêts de la province, et dont nous saluons ici avec un frisson de joie et d'espérance la renaissance inattendue. (Longs applaudissements.)

Ajoutez-y l'admission de tous aux fonctions publiques, déjà passée dans les mœurs, le consentement de l'impôt et des emprunts par les représentants de la nation, la collaboration de ceux-ci avec le pouvoir royal pour la confection des lois, qui ne faisaient difficulté pour personne, et dites-moi ce qui manque aux justes revendications de 1788, à celles que firent entendre l'assemblée de Vizille, les États de Romans, et après eux la plupart des bailliages et des sénéchaussées du royaume?

Était-ce l'équilibre des finances? Mais Necker lui-même avouait que c'était un jeu d'enfant!

Le déficit était couvert et au delà par les sacrifices spontanément consentis.

Messieurs,

Alors, n'est-il pas vrai que l'esprit reste confondu devant ce terrible rapprochement entre ce qui pouvait se faire et ce qui s'est fait, et qu'il y a une évidence qui saute aux yeux : c'est que les hommes qui voulaient honnêtement des réformes, comme Mounier, ont été trompés par ceux qui voulaient non pas des réformes, mais une révolution (bravos et applaudissements); et il y a un mot qui jette sur toute cette époque une lumière éclatante : c'est celui de Mirabeau, le 23 juin, quand le roi venait de se retirer, ayant donné dans sa déclaration toutes ces réformes qui répondaient aux vœux des cahiers, et qu'alors, se levant devant l'assemblée émue, indécise et troublée, il s'écria :

« Ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la nation, si les présents du despotisme n'étaient toujours dangereux. »

Parole trompeuse, puisque c'était précisément l'abandon du pouvoir absolu que le roi venait de faire devant les représentants de la nation ! parole fatale, qui décida du sort de la France et que, sans doute, celui qui la prononça dut amèrement pleurer

dans le secret de son cœur, quand, effrayé à la fin des progrès dévorants du torrent qu'il avait déchainé, il laissait tomber sur son lit de mort ce lamentable aveu de sa clairvoyance :

« J'emporte avec moi le deuil de la Monarchie ; les factions s'en disputeront les lambeaux. » (Bravos et applaudissements.)

Ah ! messieurs, n'est-il pas vrai que, devant ces spectacles et ces souvenirs, une terrible interrogation monte du cœur aux lèvres ? Pourquoi ce grand, cet irréparable désaccord ? Pourquoi la France n'a-t-elle pas pu suivre pacifiquement l'évolution qui se préparait dans ses mœurs et ses institutions ?

Quand on la voit, à ce déclin du siècle dernier, si grande, si remplie de ressources et de vie, le commerce en plein développement, favorisé par la magnifique impulsion que la main de Louis XVI donnait à la marine ; l'industrie se précipitant vers les conquêtes les plus audacieuses, grâce aux découvertes accumulées des savants les plus illustres qu'aucun siècle ait produits ; les visiteurs étrangers surpris — leurs mémoires en font foi — de la richesse, du bien-être général, n'est-il pas vrai que c'est une angoisse poignante de mesurer le degré de grandeur et de prospérité où la France serait arrivée, dégagée des entraves qui gênaient son essor, réformée, rendue à l'énergie de ses forces vives, affranchie de l'étouffante absorption du pouvoir central ?

Pourquoi, messieurs, pourquoi, au lieu de ce beau rêve, ce siècle de troubles et de déchirements ? Terrible et douloureux problème, dont il semble impossible de trouver la solution sans reconnaître, dans la catastrophe révolutionnaire, la main des sociétés secrètes, l'action de la franc-maçonnerie, qui poussait à leur perte les hommes aveuglés et, couverte des idées généreuses dont elle se parait, les dénaturait pour les mettre au service de ses passions et de ses complots. (Applaudissements.)

Et pourtant, il faut bien que je l'avoue, ce n'est pas toute l'explication. D'autres causes paralysaient nécessairement les efforts et les bonnes volontés. La monarchie succombait sous le poids de ses fautes, et le pouvoir absolu trouvait en lui-même son propre châtiment. (Bravos.)

Depuis Richelieu, la centralisation avait peu à peu détruit toute la puissance des corps organisés, et il ne restait debout, entre le roi et le peuple, que la presse et les Parlements, c'est-à-dire l'opposition, qui rendaient stériles des tentatives désormais sans point d'appui dans la nation. (Bravos et applaudissements.)

Et puis, ma conscience m'ordonne de le dire, en m'associant au ferme langage que tenait hier Mgr de Cabrières, la corruption, une corruption profonde, avait envahi les classes les plus élevées de la société et jusqu'aux abords du trône, et sans doute dans les desseins de Dieu l'expiation était nécessaire. (Applaudissements.)

Mais c'est assez tourner vos yeux en arrière; maintenant, fermons les lèvres, arrachons-nous à cette poignante revue du passé, et, brusquement, relevons les yeux pour regarder autour de nous.

Cent ans se sont écoulés.

Où en est la France ?

Tâchons, si nous le pouvons, de fermer l'oreille à l'écho des harangues officielles, aux phrases convenues sur l'humanité régénérée, sur l'émancipation de l'homme et la fraternité universelle, qui font depuis six mois le tour des banquets, qui vont remplir l'année 1889, et qui ici, à Vizille, il y a trois mois, jetaient les orateurs attendris dans les bras du chef de l'État (rires et applaudissements); fermons l'oreille à cette phraséologie de commande, et regardons froidement autour de nous.

Le pouvoir absolu, dont la chute fut la grande revendication de 1789, je ne le vois plus dans les mains d'un homme; mais, tous les jours, je le vois aux mains d'une assemblée (applaudissements), ce n'est pas assez dire, aux mains d'une commission budgétaire, et je demande s'il y a jamais eu une forme plus funeste et plus contrarié aux intérêts du pays. (Nouveaux applaudissements).

L'égalité? elle est restée un mot; les privilèges ont changé de forme et d'objet; ils n'ont pas disparu; au lieu d'être l'équivalent des services rendus, ils sont devenus le droit de la richesse, le profit du pouvoir ou le prix des complaisances politiques. (Applaudissements.)

La liberté individuelle? s'il n'y a plus de lettres de cachet, il y a la toute-puissance du procureur et du juge d'instruction, qui peuvent arbitrairement prononcer l'arrestation d'un citoyen et le maintenir en détention préventive, et qui, s'ils ne sont intègres, mettront leurs prérogatives au service des passions et des rancunes politiques, comme cela se voit dans toutes les affaires machinées contre les congréganistes; comme cela s'est vu, hier encore, dans le département que je représente, pour un notaire respecté de toute la contrée, conseiller général de

son canton, au-dessus de tout soupçon, et qu'on a maintenu en prison sans enquête pendant quinze jours, sur la simple dénonciation d'un calomniateur. (Sensation.)

La liberté du domicile? elle aboutit aux décrets du 29 mars et à l'attentat de Châteauvillain. (Bravos et applaudissements.)

La responsabilité des agents du pouvoir? Si c'est la responsabilité financière, elle se dérobe derrière une organisation qui ne permet à la Cour des comptes de donner des réglemens que dix ans après les exercices écoulés; si c'est la responsabilité administrative, elle s'abrite derrière le tribunal des conflits. (Applaudissements.)

Les charges publiques? je ne parle pas seulement des budgets et de la dette, des impôts qui chargent chaque citoyen plus lourdement que ceux d'aucun pays d'Europe; mais comme, en 1789, c'était moins la qualité de l'impôt que l'inégalité de la répartition dont on se plaignait, aujourd'hui la réforme de la législation fiscale est encore dans toutes les bouches, et ce n'est pas seulement à cause du poids des impôts, c'est surtout à cause de leur répartition.

La liberté des consciences? il y a cent ans, les protestants la demandaient et l'édit de 1787 la leur donnait; aujourd'hui, c'est aux catholiques à demander ce qu'elle est devenue, aux catholiques offensés par la profession publique de l'impiété, pourchassés dans la rue, dans l'école, dans la famille, dans la vie privée, par l'interdiction du culte extérieur, par des lois scolaires, par l'odieuse inquisition exercée sur les fonctionnaires. (Bravos et applaudissements.)

La liberté communale? les lois l'ont détruite, en permettant au pouvoir central d'écraser la commune de charges obligatoires.

Que dirai-je encore?

L'assistance publique? après cent ans écoulés depuis la grande spoliation des biens du clergé et des hospices qui formaient le patrimoine des pauvres, on est encore à en chercher l'organisation: chaque fois qu'on parle à la Chambre d'une loi ouvrière, j'entends mon collègue M. Martin Nadaud s'écrier: « Faisons donc une bonne loi d'assistance publique; il est honteux que nous n'en ayons pas encore. »

Et, cette année même, M. Floquet, président du conseil des ministres, ouvrant, le 13 juin, la session du nouveau conseil supérieur de l'assistance publique, disait: « Il est temps de faire une vérité légale de la fraternité par une organisation ration-

nelle. Bien des efforts ont été faits... Ils ont en grande partie échoué.»

Le directeur général, M. Monod, parlait après lui et, dans son exposé, il montrait l'assistance publique abandonnée aux hasards des bonnes volontés publiques et privées. (Applaudissements.)

Et maintenant, faut-il vous parler de la prospérité publique, de l'industrie épuisée, de l'agriculture ruinée, de la propriété rurale ravagée, du commerce sans vie, de l'agiotage, de la spéculation à outrance qui bouleversent le marché du travail, des monopoles scandaleux auxquels les opérations financières assujettissent les services publics? (Applaudissements.)

Faut-il vous montrer la condition des travailleurs, plus précaire qu'elle ne fut en aucun temps, leur arrachant chaque jour des cris de détresse ou de révolte et soulevant la société moderne par un ferment d'antagonisme toujours plus impétueux, si bien que, cent ans après cette fête de la Fédération où, dans l'embrasement universel, on croyait fonder à tout jamais la fraternité des hommes, il semble qu'il n'y ait plus dans les cœurs que des passions haineuses et sur les lèvres que des paroles de discorde? (Applaudissements prolongés.)

Voilà, messieurs, le tableau qui s'offre de toutes parts au seuil de cette année du centenaire où s'apprête la glorification du siècle de la Révolution!

Partout le malaise, la souffrance, la désillusion, qui éclatent dans les récriminations violentes du peuple trompé, ou dans les aveux plaintifs des politiques déçus.

Il y a dix-sept ans, au lendemain de la Commune, M. Émile Montégut écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* :

« Ce que nous pensons tout bas, les uns en se soumettant docilement à la vérité, les autres en rechignant contre toutes les clartés de l'évidence, c'est que la banqueroute de la Révolution française est désormais un fait accompli, irrévocable. »

Il passait en revue, à peu près comme je viens de le faire, toutes les promesses de la Révolution, et il concluait par ces mots : « De quelque côté que l'on regarde, l'avortement est complet. » Messieurs, je cite à dessein, car je ne veux pas me livrer à mon propre jugement; je ne suis pas venu devant vous pour vous apporter des phrases ni des paroles déclamatoires, j'ai ouvert l'histoire, je l'ai cherchée dans les sources authentiques; j'ai regardé autour de moi, oubliant les regrets de mon

cœur, les aspirations de ma foi politique, fermant l'oreille au bruit des passions; j'ai observé les faits, j'ai entendu la clameur universelle des désabusés et des exploités; je me suis dit qu'en face d'une telle situation, il y avait autre chose à faire que de monter au Capitole et de célébrer, par une apothéose, la fin d'un siècle ouvert par de si grandes espérances et rempli de si amères déceptions.

Franklin disait, en son temps : « L'expérience tient une école dont les leçons coûtent cher, mais c'est la seule qui vaille. »

La nôtre a été rude : il est temps que nous en profitons. Au lieu de s'abandonner à la glorification d'un passé jugé par les fruits qu'il a portés, il eût été beau, digne d'un gouvernement sincère, qui veut mériter la confiance et le respect de la nation, de se rendre à l'expérience et, devant les maux dont souffre le pays, d'ouvrir loyalement une vaste enquête sur les causes qui les ont engendrés et sur les remèdes qu'ils peuvent recevoir!

Ah! c'eût été là une grande et généreuse manifestation, c'était le vrai centenaire de 89! (Bravos et applaudissements.)

(*A suivre.*)

MGR DUPANLOUP

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

III

L'artiste si distingué qui a su peindre d'un trait le génie et les services de l'évêque d'Orléans, a placé à ses côtés, non pas des figures qui semblent pleurer sur un tombeau, mais la religion et la patrie représentées, l'une par un Père de l'Eglise, l'autre par un chevalier du moyen-âge.

D'un côté la doctrine, l'éloquence, la grandeur d'âme; de l'autre une vigilance toujours indomptable, voilà le défenseur de l'Eglise et de la France, tel que Mgr Dupanloup en a compris la divine mission.

Nous avons joui pendant dix ans des bienfaits d'une paix religieuse, à peine troublée par ces pressentiments qui n'appartiennent qu'aux âmes à la fois généreuses et éclairées. Quand la guerre d'Italie éclata, les sages prévirent assez qu'elle tournerait contre l'Eglise et contre le Pape. Mais les sages sont-ils crus, quand on peut leur opposer la gloire des armes, et que la victoire semble justifier toutes les audaces. L'année n'était pas

achevée que cette guerre fameuse commençait à porter ses fruits. La paix de Villáfranca n'a servi qu'à encourager la ruse et la trahison ; le traité de Zurich est déchiré avant d'être signé, les États du Saint-Père sont en proie à l'anarchie. On se flatte qu'un congrès remettra tout à sa place ; mais au lieu d'un congrès qui assure la paix, voilà qu'un pamphlet anonyme devance les temps, marque le but de la révolution et propose de réduire le Pape au palais et aux jardins du Vatican. Ce mystérieux écrit circule de toutes parts, il n'est pas signé, mais on a deviné l'auteur qui l'inspire. L'évêque d'Orléans improvise une réponse. Elle est composée en un jour, imprimée en une nuit, répandue le lendemain dans toute la France, traduite dans toutes les langues, et à Rome comme à Paris, on disait à l'auteur anonyme : « Il faut un visage ici ; il faut des yeux dont on puisse connaître le regard, un homme enfin à qui on puisse demander compte de ses paroles. »

« Ses écrits m'ont valu une armée », dira plus tard Pie IX, en parlant de l'évêque d'Orléans. Cette armée se leva partout la plume à la main, la parole sur les lèvres pour faire écho à la grande voix qui sonnait ici le clairon des combats. Mais bientôt l'épée se lèvera à son tour. Quand il ne fut plus permis de compter sur les puissances de ce monde pour sauver le pouvoir temporel, le Pape conçoit le dessein hardi de se sauver lui-même. Mérode vient chercher Lamoricière pour le mettre à la tête de la dernière croisade, l'évêque d'Orléans en a la confiance. Il la méritait, et il se met à hâter de toutes parts le recrutement de ces braves qui iront réhabiliter dans leur sang le titre tant de fois raillé de soldat du Pape. La journée de Castelfidardo en a fait des martyrs. « Ils étaient là, s'écrie l'évêque d'Orléans, au poste du dévouement, et ils y moururent. Le vieil honneur du sang chrétien, ils l'ont soutenu jusqu'au bout. Leur constance jette un reflet immortel sur leur glorieux désastre, ce sont les derniers martyrs de l'honneur européen. »

Que les puissances de ce monde ne prétendent plus arrêter ou vaincre le champion de la papauté. A chaque nouvelle insulte, l'évêque d'Orléans répond par une nouvelle apologie : c'est un duel à tout jamais engagé entre la force et le droit, entre l'Église et la révolution. S'il y a quelque répit, il écrira un volume au lieu d'une brochure, et son livre sur la *Souveraineté pontificale* sera dans toutes les mains. S'il se repose un

moment, c'est pour plaider la cause de l'Irlande ou celle de la Pologne avec l'autorité que lui donne partout le renom attaché à sa parole. Bientôt l'impiété ne lui laissera plus ni paix ni trêve. La politique, plus engagée que jamais dans les voies de la perte, s'attaque à la Société de Saint-Vincent de Paul. Cette institution française dont il a béni le berceau est devenue une institution catholique. Il prend sa cause en main, et reproche aux persécuteurs d'avoir cédé à de vulgaires et indignes obsessions, en faisant injure à une des plus grandes choses qui soient sur la terre, la charité chrétienne.

On le suspecte, on le met en interdit, on guette aux environs de son palais ceux qui osent s'y présenter encore. Tout est inutile, rien ne change sa résolution de défendre jusqu'au bout, avec la même indépendance, la souveraineté pontificale. Rome l'accueille avec des transports de joie et de reconnaissance, le Pape ne cesse de lui dire comme un général à un de ses plus vaillants capitaines : « Je suis content de vous. » Plus de quarante-cinq Brefs répétèrent ce mot tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Quel soldat a vu son nom plus souvent mis à l'ordre du jour !

Ce sera la seule récompense ; mais en est-il de plus haute ? Cette récompense que le Pape lui décerne, toute l'Europe y applaudit. Passe-t-il à Nîmes, on lui offre une couronne d'or comme à Démosthène, et le successeur de Fléchier, cet autre héroïque défenseur du Pape et de l'Église sent battre, à côté de son cœur, un cœur qui bat à l'unisson pour les mêmes causes, avec le même désintéressement et la même grandeur. Va-t-il siéger au congrès de Malines, il emporte tous les suffrages de ce peuple, si noblement jaloux de sa foi et de sa liberté, qui, plus heureux que d'autres, peut entendre, debout et le front haut, en 1888, ce que l'évêque d'Orléans lui disait en 1864, et se lever pour applaudir encore ces paroles, qui le faisaient frémir d'enthousiasme :

« Rappelez-vous qu'on doit aimer son drapeau d'autant plus qu'il est accablé et criblé ! O mon pays ! O France, dit le soldat, comme je t'aime depuis que je me suis battu pour toi ! O drapeau noirci, percé, déchiré, comme je te presse sur mon cœur ! Et nous, sachons redire : O vertu, ô conscience, ô religion, ô foi chrétienne, ô probité, ô justice, ô Église de Jésus-Christ, ô Rome, ô successeur de Pierre, je vous aime, car j'ai souffert pour vous. »

Ces nobles souffrances n'étaient pas finies. Voici la convention du 13 septembre conclue entre la France et l'Italie sur les intérêts temporels du Pape, sans que le Pape eût été ni consulté, ni averti, ni prévenu. Pendant que l'évêque d'Orléans reprend la plume et écrit sur ce nouvel attentat tout ce que lui inspire l'abandon, à bref délai, de la cause pontificale, Pie IX, avec cette haute sagesse qui n'appartient qu'au Vicaire infailible de Jésus-Christ, promulgue l'encyclique *Quantà curâ* et le *Syllabus*. C'était comme la lumière partie de ces hauteurs où les nuages et les ombres ne sauraient atteindre.

Mais les uns s'étonnent, les autres se récrient, un grand tumulte remplit le monde, et tandis que deux prélats, le cardinal Mathieu à Besançon, et Mgr de Dreux-Brézé à Moulins, le même jour et à la même heure, lisent chacun dans leur chaire, avec une fidélité qui ne redoute rien, cette encyclique insupportable aux gouvernements de ce monde comme aux esprits encore infatués des erreurs de leur siècle, l'évêque d'Orléans, reprenant la plume, improvisa, avec une admirable vigueur, la défense de l'Encyclique et en justifia toute la doctrine, en démontrant que ni la vraie liberté, ni la civilisation digne de ce nom, ni le progrès légitime ne sont condamnés par le Saint-Siège. Il se tenait sur la défensive, et il n'en avait pas moins fait une magnifique apologie. Félicitons-le encore une fois, et nous ne serons que l'écho de l'Eglise universelle, car, dans toutes les langues comme dans toutes les nations, six cent trente évêques l'ont loué sans réserve; Pie IX l'a encouragé en l'appelant l'éloquent vengeur de l'Encyclique et si, après ce nom, il est permis d'en citer un autre, ce sera celui de l'archevêque de Pérouse. L'archevêque de Pérouse est aujourd'hui Léon XIII. « Votre ouvrage, lui dit-il, qui a fait tant de bruit en Europe, est bien digne de votre doctrine. Vous êtes le défenseur et le soutien du Saint-Siège persécuté. Agréez donc mes congratulations avec celles de tout l'univers. »

Le glaive ainsi tiré pour la défense de l'autorité spirituelle et temporelle de l'Eglise ne se reposera plus. Il frappe à droite et à gauche, tantôt ceux qui veulent dépouiller le Pape des derniers restes de sa liberté, tantôt ceux qui s'endorment dans cette sécurité fausse qui précède les grands désastres. On a beau comploter dans la nuit sombre; il veille, il avertit, il dénonce l'ennemi partout où il le découvre. On n'a pas besoin de l'interroger et de lui dire : *Custos quid de nocte?* La sentinelle crie

aux armes au premier soupçon et force l'univers à l'entendre. Nous l'avons entendu, dès que l'athéisme a relevé la tête. Il a signalé le péril social, ce péril qui s'étend chaque jour. Hélas ! ses prophéties sont devenues des réalités. Ce n'est plus un péril, c'est un abîme.

Mais voilà que les derniers restes du pouvoir temporel sont menacés par les bandes qu'un condottiere ramasse de ville en ville. L'évêque d'Orléans frappe à toutes les portes, à Florence et à Paris, et sa parole va, du cabinet de Victor Emmanuel à celui de Napoléon III, réveillant les consciences, adjurant les souverains, répétant ce qu'exige la parole donnée, l'honneur et les alarmes de toute la chrétienté, jusqu'à ce que l'escadre française, deux fois sur le point de passer la mer, deux fois rappelée prenne à toute vapeur le chemin de l'Italie et aille achever la victoire de Mentana, la dernière victoire de la France et de la Papauté.

Cette victoire qui soulage les consciences amène à la tribune les oracles de la parole. Berryer y monte pour la dernière fois en l'honneur du Pape; Thiers y reparait avec un de ses plus merveilleux discours, et l'avocat de l'empire, Rouher, déclare, avec l'autorité de son nom, que jamais Rome ne sera arrachée au Pape. Ce jamais n'a duré que trois ans. Mais il dura assez longtemps pour donner au Concile du Vatican le temps de s'assembler au milieu d'une tranquillité qui étonna tout l'univers et qui ne faisait guère pressentir les tempêtes du lendemain.

La grande question qui agita tous les esprits au dedans et au dehors est encore présente à votre mémoire. Je ne vous raconterai pas quelle part l'évêque d'Orléans prit au débat sur la définition de l'infailibilité, nous ne parlons pas ici la langue des passions, encore moins celle des représailles, mais celle de la concorde et de la paix. La définition de l'infailibilité semblait un danger à sa sagesse. Ses prévisions furent heureusement trompées, et la sagesse de l'homme apparut plus que jamais toujours courte par quelque endroit. Aujourd'hui, il ne faut plus voir que l'obéissance qui succéda aux ardeurs de la lutte. La définition une fois proclamée, l'impétuosité de la nature fait place à la tranquille humilité de la foi. Mgr Dupanloup s'incline devant la parole du Vatican avec le sentiment d'un fils qui se rend au meilleur des Pères. Son adhésion n'a rien de bruyant, elle est prompte mais modeste, elle est sincère mais paisible.

Quand Rome a parlé, un mot suffit pour servir d'écho à cette parole infaillible.

Ce mot, on l'a entendu, d'un bout de l'univers à l'autre. Personne n'est resté en arrière, et pour n'en citer qu'un exemple, ces grands évêques d'Allemagne, si opposés d'abord à la définition, en sont devenus non seulement les défenseurs, mais les martyrs. C'est à l'histoire seule de proclamer une gloire si belle ; mais puisqu'ils ont si dignement obéi, du pied de ce tombeau où repose leur compagnon d'armes, il nous est bien permis d'offrir à la catholique Allemagne et à son vaillant épiscopat le témoignage de nos sympathies, de notre reconnaissance et de notre admiration.

Ainsi, dans ces grandes batailles de la foi, le dernier mot appartient au chef suprême qui seul a reçu l'ordre de confirmer ses frères. Il laisse à ses capitaines la responsabilité de leurs mouvements et mène de plus haut toute l'armée d'Israël à la bataille. Tantôt il se sert, tantôt il se passe de ses meilleurs auxiliaires, et seul sous la main de Dieu, qui sera continuellement à son secours, il éclaire et il avertit, selon les inspirations de sa sagesse toujours infaillible. Sa doctrine est toujours la même. Ce qu'a dit Grégoire XVI, Pie IX le répète et Léon XIII tient le même langage.

Si le bruit des révolutions a empêché d'entendre le premier dans l'encyclique *Mirari vos*, si les écoles se sont récriées contre le second, quand il promulgait l'encyclique *Quanta cura*, le troisième viendra, en son temps, pour répéter dans l'encyclique *Libertas* les mêmes oracles qui ne trouveront plus ni obstacle, ni contradiction. Ainsi le soleil jette, dès son lever, tout ce qu'il a de rayons. Mais les nuages qui se lèvent avec lui en interceptent quelquefois la lumière à nos regards surpris ou malades, jusqu'à ce qu'il apparaisse tout entier dans la superbe parure de son midi. Tel apparaît, après tant de débats sur la liberté, le grand Pape qui vient de la définir avec une si lumineuse profondeur. Toutes les passions se taisent, toutes les hauteurs s'inclinent. Pierre a parlé pour la troisième fois comme la première, et la cause est finie pour tous.

Vous venez d'entendre tout ce que l'Eglise a dû à l'évêque d'Orléans ; que reste-t-il sinon d'achever cette rapide esquisse en montrant tout ce qu'il a fait pour la France ?

C'est bien sous l'armure d'un chevalier qu'il convenait de la représenter, debout auprès de ce tombeau. L'évêque d'Orléans

est demeuré debout et sous les armes pour la servir. Vous vous rappelez cette guerre fameuse où rien n'était prêt, excepté le courage et l'honneur, ces épouvantables revers qui se succédaient comme des coups de tonnerre sur la France éperdue, le souverain captif, sa race rejetée, son gouvernement aboli, nos villes assiégées, Paris investi, un million d'hommes débordant de toutes parts dans nos provinces envahies, partout le carnage, la désolation et la mort.

« Aimons plus que jamais notre mère en deuil, » s'écrie l'évêque d'Orléans, et là-dessus il prêche la pénitence et le courage aux vaincus, la justice et la modération aux vainqueurs, à tous les jugements de Dieu.

Mais il joint l'action à la parole, et comme il prévoyait assez qu'Orléans placé au centre même de la France allait être le théâtre de toutes les vicissitudes de la guerre, il se tient prêt à tout événement pour en prévenir l'effroyable désastre. Secours de tout genre, asiles de jour et de nuit, appels aux prêtres, aux religieuses, aux citoyens, il a tout prévu et tout disposé. Après trois jours de combats héroïques, Orléans n'est plus, comme au temps de Jeanne d'Arc, la ville des glorieuses délivrances, Orléans est tombé au pouvoir de l'ennemi. Ne tremblez pas, dans ces jours de détresse, pour l'honneur de la grande cité. L'évêque est debout, groupant autour de lui le peuple qui l'implore et les magistrats qui le consultent, prenant en main tous les intérêts, écrivant trois fois au roi de Prusse pour empêcher les réquisitions ruineuses, arrachant ses diocésains à la fusillade, et changeant en sentences de grâce des sentences de mort dans la bouche du vainqueur qui s'écrie : « N'oubliez jamais que vous devez la vie à votre évêque. » Que dis-je ? Après avoir imploré, il commande. L'Allemand ne saurait tenir contre un tel caractère et une telle grandeur d'âme : « Parlez, lui dit-il un jour, c'est vous qui donnez des ordres ici. » Je ne raconterai ni la victoire de Coulmiers, espérance trop tôt évanouie d'un meilleur destin, ni la journée de Patay où le drapeau des zouaves pontificaux fut quatre fois relevé par nos héros mourants sous les balles qui l'avaient déchiré.

L'Allemand rentre à Orléans, et la ville connaît toute la dureté d'une seconde occupation qui était devenue une revanche. Mais l'évêque ne fléchira pas. On envahit son palais, on le somme de faire évacuer les blessés français qui le remplissent, on le calomnie, on le livre aux dérisions de la presse. Son cœur

saigne, mais il s'élève à la hauteur de tous les devoirs. Il envoie recueillir sur tous les champs de bataille les soldats agonisants, français ou prussiens, sans distinction de nationalité ou de religion, tous les habitants de la ville offrent de transformer leurs maisons en ambulances; les églises, les monastères, les écoles deviennent des hospices, quatre cents religieuses les desservent; les médecins valent les religieuses pour l'abnégation et le dévouement; les prêtres se multiplient comme par miracle, et lui, voyant tant de douleurs, tant de misères, tant de calamités à la fois, s'écrie, en se voyant réduit à l'impuissance de les guérir : « Que va devenir notre pauvre France ! »

Ah ! je m'explique assez qu'un si grand homme, après avoir ainsi donné son âme aux enfants, au diocèse d'Orléans, à l'Église, à la France, s'arrête un moment au milieu des ruines de sa patrie, qui pendent de toutes parts, et se demande s'il ne fera pas bien de tout quitter pour se rendre à la Grande-Chartreuse au sein du silence, à Lacombe au sein de l'amitié, à Einsiedeln où ses derniers jours s'écouleraient entre la prière et les livres. Non, héroïque prélat, la retraite ne sera jamais votre partage : il faut encore combattre, une autre arène vous attend, vous y serez le seul de tous les évêques français, mais vous suffirez à entreprendre, à plaider, à gagner la cause commune, votre ardeur n'est pas éteinte et les derniers restes de votre voix tomberont à la tribune, pour l'honneur de l'éloquence, dans les combats de la patrie et de la liberté.

Vous l'avez vu, enveloppé dans son manteau et couronné de ses cheveux blancs, siéger dans notre dernière Assemblée constituante avec une modestie qui n'avait rien d'égal que la dignité même de sa personne. Dès qu'un intérêt religieux ou moral l'appelle à la tribune, tous les yeux se tournent vers lui, toutes les passions se taisent pour l'entendre. La première fois qu'il y monte, c'est pour revendiquer en faveur du Pape captif l'indépendance, en faveur de la France l'honneur de protester la première parmi les nations européennes contre la plus indigne des spoliations; c'est pour adjurer ses concitoyens par ce cri parti du fond de sa conscience toute épiscopale et toute française : « Vous vous plaignez quelquefois que la religion vous menace ; non, elle vous manque. » Il remontera dans cette tribune pour proclamer encore une fois les droits imprescriptibles du Saint-Siège et rappeler que la politique qui a été si fatale au Pape a été en même temps fatale à la France.

Voici les lois nouvelles ; qui s'appliquera à en faire des lois chrétiennes ? L'évêque d'Orléans. Qui démontrera la nécessité de l'aumônerie militaire en stipulant pour le soldat le repos du dimanche ? Encore l'évêque d'Orléans. Et à gauche comme à droite, on a applaudi l'orateur qui demandait à ne pas priver le Français des secours d'une religion qui apprend à obéir sans murmure, à combattre sans peur et à mourir sans regret. Qui réclamera la présence des évêques dans les conseils de l'instruction publique et celle des prêtres dans les conseils de la bienfaisance ? Toujours l'évêque d'Orléans. Quand la loi sur l'enseignement supérieur est mise à l'ordre du jour, le vieil athlète ramasse toutes ses forces et reparait dans l'arène. Qu'il est beau à voir, invoquant en faveur de la liberté ces arguments de bon sens, de justice, d'honneur français qui avaient dans sa bouche un accent si pathétique et si entraînant. Encore un vote arraché par l'évêque d'Orléans à une Assemblée de plus en plus incertaine dans ses voies politiques, mais que notre Démosthène savait faire trembler encore devant le péril de l'athéisme et du libertinage.

Ne laissons pas dire, pour diminuer son mérite, que ces lois ne sont plus que des ruines. Il y a des ruines arrosées de tant de larmes éloquentes, que l'espérance ne cesse pas d'y fleurir. Les pathétiques discours de l'évêque d'Orléans sont les germes d'une meilleure législation. Un jour, on voudra le relire, on croira l'entendre, et les générations futures glorifieront et béniront sa mémoire.

N'est-ce pas à ce sentiment que l'Assemblée constituante obéissait, avant de se séparer, en l'appelant au Sénat ? Pourquoi ne pas dire qu'elle hésita ? Cette grande figure commençait à déplaire ; on savait bien que le Sénat ne serait pour lui ni le silence ni le repos, et qu'il se ferait porter à la tribune plutôt que de la laisser muette devant l'injustice ou l'erreur. Ainsi, quand la Ville de Paris propose de célébrer le centenaire de Voltaire, c'est l'évêque d'Orléans qui s'élève à l'encontre de ce grand scandale, et qui pousse devant une telle audace le cri de l'honneur épiscopal, de l'honneur chrétien, de l'honneur français. Il écrit dix lettres, il frappe, il émeut l'opinion, il remonte à la tribune une dernière fois, il lit d'une voix altérée la protestation de sa conscience. On l'écoute et le centenaire de Voltaire ne sera pas une fête nationale.

N'appartenait-il pas à l'évêque d'Orléans mieux qu'à per-

sonne de prévenir, de flétrir ce triste anniversaire? Jeanne d'Arc n'est-elle pas sa cliente? C'est lui qui en a restauré la fête; c'est lui qui a dressé sa statue sur la place publique; c'est lui qui en a deux fois célébré la gloire dans des panégyriques auxquels ses vénérables collègues venaient s'associer de toutes parts; c'est lui qui depuis trente ans s'efforce de laver sur le front de l'héroïne le soufflet impur qu'a voulu y graver la main de Voltaire; c'est lui qui, non content de chanter l'héroïne, demande pour elle le titre de sainte. Il attend, il appelle le jour béni de sa canonisation; tout l'épiscopat, toute la France l'appelle avec lui. Il mettra à défendre cette cause ce qui lui reste de forces et de vie, il ira la plaider à Rome.

Non, saint prélat, c'est au ciel que vous la plaiderez, c'est au ciel que vous la gagnerez. Tandis qu'il médite le premier voyage, c'est le second que Dieu lui prépare. Au retour de sa retraite d'Einsiedeln, il va se reposer dans cette retraite de Lacombe où il peut prier, méditer, écrire, comme dans le sein de l'amitié, et où ses forces épuisées se sont ranimées tant de fois en l'air pur des montagnes. A peine arrivé, on pouvait le croire à son dernier jour. Il ne le dit pas, mais il le sent, et se rapprochant dans un dernier entretien de ce vieil et fidèle ami (1) qui a prêté un abri à ses derniers jours, il repasse avec lui toute sa vie avec ce sentiment de fatigue et de paix que donne au moissonneur assis près de sa gerbe une longue tâche qui s'achève. L'enfance l'attire encore.

Il envoie un enfant porter un bouquet de fleurs au sanctuaire de Notre-Dame-du-Précipice, montrant par là que les enfants seront le dernier comme le premier de ses amours. Il se retourne vers son diocèse, vers son cher séminaire de La Chapelle, vers les prêtres de sa maison, et les lettres qu'il en reçoit le consolent et le réjouissent. Il parle de Léon XIII: « Quelle grâce pour l'Eglise qu'un tel Pape! Il pacifiera le monde, comme l'a pacifié Calixte II. » Ainsi arrivait le 11 octobre, ainsi se précipitait le soir de sa vie. Son bréviaire s'est achevé, il a pris son chapelet, le voilà en règle avec Dieu et tout occupé de ses devoirs envers la Sainte Vierge. Qu'elle vienne, maintenant, cette heure dernière; nous y touchons, la voilà venue. Une crise suprême se déclare, un cri se fait entendre, un prêtre accourt; c'est le plus jeune de ses amis (2) à côté du plus vieux; leurs soins le rani-

(1) M. Albert du Boys.

(2) M. L'abbé Chapon.

ment; il vivra encore quelques minutes! Mais c'est assez pour qu'il reçoive les derniers secours de la religion et qu'il unisse ses souffrances à celles du Sauveur. Il saisit sa croix pastorale, il la presse sur ses lèvres, il y laisse son dernier soupir, et son âme passe d'un monde à l'autre en écoutant la douce et filiale prière du *Souvenez-vous*.

Venez maintenant, anges du ciel, déployer au-dessus de sa tête l'étendard de Jeanne d'Arc et que ses lèvres se ferment à la terre en murmurant, avec le sourire de l'immortalité, ce cri de guerre par lequel la Pucelle a gagné tant de batailles : *Jesus! Maria!*

Venez, artistes chrétiens, faites respirer sous vos doigts la pierre et le marbre, et montrez-le-nous couché dans sa tombe, les mains jointes et le chapelet déroulé dans ses mains, ce chapelet qui fut l'inspiration de sa vie et la consolation de sa mort.

Vous le peindrez aussi tel qu'il était pendant sa vie, en groupant au pied de ce tombeau ses protecteurs, ses compagnons d'armes, ses amis, ses élèves, nobles figures, en qui toute la France semble revivre, couronne de gloire dont la mort a déjà détaché les plus beaux fleurons.

Et nous qui venons nous mêler respectueusement à cette compagnie, écoutons-le comme s'il nous parlait encore, regardons-le comme si nous l'avions vu mourir, et souvenons-nous, pour employer la langue de Bossuet, que si nous voulons trouver à la mort quelque reste de nos travaux, c'est Jésus qu'il faut adorer comme Jeanne d'Arc l'a adoré, c'est Marie qu'il faut invoquer, *Jesus! Maria!* C'est le rosaire qu'il faut tous les jours rouler dans nos mains et murmurer de nos lèvres jusqu'à la mort.

O saint Évêque, après tant de vaillantes luttes, vous avez trouvé la paix dans le tombeau. Mais votre zèle a encore quelque chose à faire. Achevez au ciel la mission que vous avez commencé ici-bas. Prenez dans les mains de Jeanne d'Arc cet étendard de foi et de piété qui a sauvé Orléans et ramené la France à la tête des grandes nations; mettez-le devant le trône du Seigneur et obtenez que celle qui l'a porté soit placée au nombre des saints. Ce jour-là, tous ceux qui ont été à la peine seront à l'honneur, à l'honneur au ciel et sur la terre, à l'honneur dans le temps et dans l'éternité.

MGR BESSON.

D'APRÈS NATURE (1).

SONNET.

Ils cherchent le bonheur en mille endroits divers,
 Usant, pour le saisir, de ruse et d'artifice...
 Mais toujours il se cache au fond du sacrifice,
 Comme la perle vraie aux profondeurs des mers !

Ils écrivent en prose, et quelquefois en vers,
 D'être connus et lus savourant le délice...
 Mais de la gloire humaine ils vident le calice,
 Qui se remplit de pleurs et de regrets amers !

Ils aiment l'or, l'argent et les plaisirs faciles,
 Au labeur quotidien chaque jour indociles...
 Mais ennuyés de vivre, ils se donnent la mort !

Ils se moquent de tout, du Christ, de son Église ;
 Sans patrie et sans Dieu, rien ne les scandalise...
 Mais nous savons très bien que ces Messieurs ont tort !

FR. SALMON.

Curé de Notre-Dame de Champcey (Manche).

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

Mgr l'archevêque d'Aix a adressé à Son Em. le cardinal Lavigerie une lettre admirable. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire et de la signaler à l'attention de nos lecteurs :

Aix, le 8 octobre 1888.

Éminence,

La grande œuvre que vous avez entreprise pour l'abolition de l'esclavage africain ne pouvait ne pas obtenir l'approbation et l'admiration universelles : Africain vous-même par le cœur et par le dévouement, par vingt-cinq ans d'apostolat, connaissant les mœurs, les coutumes, les besoins et les misères profondes de ces nombreuses tribus dont le Saint-Siège vous a confié l'évangélisation, vous étiez prédestiné à cette sublime mission ;

(1) Ce sonnet a été couronné au Concours poétique du Trouvère en septembre dernier.

vous n'avez calculé ni avec l'âge, ni avec les fatigues, ni avec les dépenses et mille autres difficultés prévues et imprévues. Au moment où le Pape se demandait : Qui enverrai-je? *Quem mittam*, vous vous êtes présenté et vous lui avez dit : *Ecce ego, mitte me*; moi voici, envoyez-moi; tout ce que vous me commanderez, je le prêcherai. — Ce mandat, il vous l'a donné le 26 mai, quand vous lui avez amené le pèlerinage africain; ce jour-là, nous avons vu se renouveler la scène de Clermont. Léon XIII parlait comme Urbain II, et pour la même cause : il organisait et prêchait la croisade du XIX^e siècle. — Nouveau Pierre l'Ermitte, avec la même mission, les mêmes bénédictions, avec la même flamme apostolique, vous êtes parti à travers tous les chemins de l'Europe, répétant le cri de ralliement des premiers croisés : *Dieu le veut!* vous prêchez avec une ardeur infatigable dans nos plus vastes églises de France et de Belgique, jusque dans une immense réunion de protestants anglais, qui ne sont pas vos admirateurs les moins dévoués et les moins sincères, comme ils ne seront pas les derniers à vous seconder généreusement. Vous ne pouvez répondre à toutes les invitations; mais vos loyales et émouvantes conférences font le tour du monde. Elles sont lues avec avidité par quiconque ne veut pas rester étranger aux événements les plus considérables de notre siècle et porte encore un cœur d'homme dans sa poitrine.

Sur ce terrain-là, il ne peut exister divergence d'opinions; aussi toutes les nations, catholiques, hérétiques, schismatiques, et mêmes infidèles, à l'exception de celles qui se livrent à cet abominable trafic et qui ne méritent que le nom de hordes sauvages, toutes les nations vous disent : « *Courage!* magnanime libérateur des esclaves; nous sommes avec vous; c'est notre dignité que vous vengez en travaillant à détruire cette tyrannie, la plus infâme de toutes les tyrannies, la honte de l'humanité; ceux que vous voulez rendre à la liberté sont nos frères. »

Qui donc n'aurait pitié de ces pauvres nègres, que des maîtres plus inhumains que les tigres traitent avec la dernière cruauté, comme nous ne ferions pas des animaux à notre service; qu'ils tuent, qu'ils égorgent, laissent mourir de faim, de soif, livrent à la dent des bêtes féroces dès qu'ils ne peuvent plus en tirer quelques services ou quelques pièces de monnaie? — Qui donc oserait dire que ces malheureux ne nous valent pas aux yeux de Dieu? qu'ils ne sont pas ses créatures et ses enfants formés à son image, doués d'une âme immortelle et des-

tinés à le connaître, à l'aimer, à le servir, à le posséder dans le ciel ?

Vous portez les bienfaits de la Rédemption à ces vastes contrées livrées à des abominations qui paraîtraient incroyables, si vous ne les attestiez par votre témoignage personnel, par celui des voyageurs qui en ont été les témoins oculaires, par les correspondances de ces légions d'apôtres, de ces héroïques religieuses que vous avez formées exprès et que vous envoyez dans le centre de cette Afrique, si riche des dons de la nature, mais dévastée par ces hideux commerçants de chair humaine. Jésus-Christ est mort pour eux comme pour nous ; à eux comme à nous, il a été dit : Frères, vous êtes appelés à la liberté : il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni Scythe, ni barbare ; vous êtes tous à Jésus-Christ.

Vous continuez, Éminence, l'œuvre émancipatrice de l'Église catholique. Avant Jésus-Christ, la condition de l'immense majorité des hommes était l'esclavage. Depuis le Calvaire, l'Église n'a cessé de le battre en brèche, lentement, sagement, obligée de compter avec les temps, avec d'impérieuses exigences, avec d'inextricables obstacles, mais ne perdant aucune occasion de briser les chaînes ; tous les pontifes romains, tous les missionnaires ont hautement prêché la doctrine devenue encore plus célèbre sur les lèvres de Léon XIII : *Libertas præstantissimum donum : la liberté, don qui surpasse tous les dons* ; l'Église catholique ne pouvait pas manquer une seule occasion de réclamer la liberté pour tous ses enfants : qui est esclave des hommes ne peut être le serviteur libre de Dieu. — Son devoir ici-bas est de procurer à Dieu de vrais et libres serviteurs. Dans son sein et par son inspiration se sont formés des ordres spéciaux pour le rachat des captifs et des esclaves en pays infidèles : l'ordre de la Merci, vingt ans après sa fondation, comptait six cents maisons dans les diverses contrées de l'Europe. Qui ne connaît saint Jean de Matha, saint Pierre Nolasque, deux Français, et notre saint Vincent de Paul, qui a porté les fers de l'esclave sur votre sol africain ; Pierre Claver, un des plus saints et plus célèbres ennemis de l'esclavage, vient d'être placé sur nos autels ? Vous êtes une preuve, Monseigneur, que le nouveau saint n'a pas oublié ses chers et bien-aimés nègres, ses meilleurs amis : vous avez hérité de son zèle.

Le moyen-âge nous a laissé plus de trois cents décrets de conciles, définitions synodales et pontificales en faveur des

esclaves. J'ai sous les yeux une admirable lettre de Grégoire XVI, dans laquelle, après avoir rappelé les efforts incessants tentés par ses prédécesseurs et par tous les prédicateurs de l'Évangile pour la destruction de l'esclavage sur toute la surface de la terre, il termine par ces énergiques paroles : « En conséquence et en vertu de notre autorité apostolique, nous réprouvons toutes ces choses (le commerce des noirs), comme indignes du nom chrétien, et en vertu de cette même autorité nous défendons, nous interdisons à tout ecclésiastique et à tout laïque de considérer le commerce des nègres comme permis, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher ou d'enseigner soit en secret, soit en public et de toute autre manière, une doctrine en contradiction avec cette Lettre apostolique. » (3 décembre 1839.)

Est-ce clair, est-ce net, est-ce explicite ? Il n'y a que le Vicaire de Jésus-Christ qui puisse parler de si haut et se faire entendre de si loin. Lui seul a l'autorité et le devoir de protéger le droit partout où il est violé, de défendre le faible, quelque puissant que soit celui qui s'appelle son maître, individu ou multitude.

Votre entreprise est difficile, Monseigneur, mais vous voyez que votre appel est entendu : les dévouements ne vous manquent pas ; vous savez les créer ; votre exemple entraîne.

Notre siècle, tout mal mené, mal gouverné, et tout mauvais qu'il est, possède encore de nobles cœurs. — Plus d'un regrettera d'être né trop tôt et de ne pouvoir s'enrôler sous votre bannière antiesclavagiste. Quelqu'un a dit que celui qui ferait disparaître cette plaie honteuse du commerce des esclaves serait le plus grand homme de son siècle.

Monseigneur, vous serez cet homme ; c'est là notre confiance : *Dominus tecum, virorum fortissime*. La Providence vous a choisi et doué pour être la lumière de ces pauvres créatures, *pour ouvrir leurs cachots et briser leurs chaînes*. Elle a fait de vous un vase d'élection, propre à tout bien, utile à Dieu lui-même. — Nous savons que, votre œuvre accomplie, vous ne vous réserverez que le droit de dire avec les Apôtres : *Nous avons fait ce que nous devions faire, nous sommes des serviteurs inutiles ; c'est Dieu qui a tout fait, et je suis le premier à m'en étonner*.

Mais nous Français, mais nous prêtres, nous sommes fiers que cette nouvelle croisade de liberté chrétienne soit entreprise par un Français et par un prêtre ! Oui, par un Français, par un fils

de cette nation qui est toujours à la tête des œuvres de dévouement, de zèle, de civilisation, et qui demeure le perpétuel soldat de Dieu, toujours l'arme au bras, toujours prête à partir, toujours habile à savoir vivre et mourir pour la cause de Dieu et le bonheur spirituel et temporel des hommes.

Oui, par un prêtre, par un évêque, par un cardinal. Si l'Europe a été faite par les évêques, comme les abeilles font leur ruche, vous êtes en voie, Éminence, de refaire cette merveille dans la patrie des Augustin et des Cyprien : les prêtres, en butte à tant de haines et d'injustices, à tant de malveillance et de préventions, se rencontreront donc partout où il y a des misères à soulager, des captifs à délivrer, des sacrifices à faire, des morts volontaires à souffrir pour l'amour de Dieu et de leurs frères. Les puissances de ce monde ont des milliards dans leurs trésors, et des millions de soldats dans leurs casernes ; elles reconnaissent et condamnent la cruelle servitude qui pèse sur les nègres ; dans la conférence de Berlin, elles ont promis de la combattre : leurs promesses sont restées lettres mortes : pourquoi ? parce que la liberté est fille du ciel ! Pour la prêcher, la répandre et la faire accepter par des ennemis, il faut un envoyé du ciel : vous en êtes l'apôtre. A ceux qui nous attaquent nous pouvons dire : Vous qui vantez votre amour pour vos semblables, montrez-nous donc un Léon XIII, un cardinal Lavigerie, et des milliers d'autres formés à l'école du même maître !

Après la guérison du paralytique de l'Évangile, le peuple juif, émerveillé, *glorifiait Dieu qui a donné un tel pouvoir aux hommes*. Nous sommes saisis du même sentiment d'admiration en voyant les œuvres que Dieu opère par vos mains, nous le glorifions d'avoir donné une telle puissance à un cœur charitable et apostolique ; c'est plus que le mouvement que vous allez rendre à vos intéressants clients. Ils sont plus à plaindre que le paralytique sur son grabat ; lui avait au moins la liberté de prier, de demander ; mais eux n'ont que la liberté de se taire, d'être vendus, de mourir de faim, d'être roués de coups. Comme le divin Maître à l'infirme perclus de tous ses membres, vous leur direz : Levez-vous, emportez votre grabat et rentrez dans votre maison. En recouvrant la liberté, ils rentreront dans la maison de Dieu, qui est leur père : *Surge, tolle grabatum tuum et vade in domum tuam*.

Veillez agréer, Éminence, l'assurance de mes sentiments bien

dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec la modeste offrande ci-incluse, regrettant de ne pouvoir faire plus.

† XAVIER.

Archevêque d'Aix.

NÉCROLOGIE

L'Eglise de France, si éprouvée depuis quelque temps, vient de faire une perte nouvelle et inattendue. Mgr Besson est décédé, en sa ville épiscopale de Nîmes, le 19 novembre. C'est un deuil non seulement pour son diocèse, mais encore pour l'Eglise de France tout entière. Mgr Besson était, sans contredit, un des prélats les plus illustres de la catholicité, l'orateur comme attiré de l'Eglise de France, la gloire du diocèse de Nîmes.

Il a expiré en quelques minutes. Ses forces physiques n'ont pu résister à l'excès d'un travail intellectuel de tous les instants. Il est mort sur la brèche, frappé en plein combat.

Rien ne faisait prévoir ce douloureux événement. Mgr Besson jouissait d'une robuste santé, et bien qu'il ne s'épargnât aucun travail, aucune fatigue, aucune veille, sa forte constitution semblait promettre encore une longue vie.

C'est à Lyon où il s'était rendu pour assister à la séance solennelle de rentrée des Facultés catholiques et où il a prononcé un remarquable discours, que Mgr Besson a contracté les germes du mal qui devait l'emporter si rapidement.

Dans le train qui le ramenait à Nîmes, le 16 novembre, il eut plusieurs syncopes qui l'affaiblirent tellement qu'à la gare de Nîmes il eut beaucoup de peine à gagner sa voiture. Rentré à l'évêché, il s'alita aussitôt. Les médecins espéraient que ce ne serait qu'une simple indisposition passagère, un simple refroidissement. Bientôt, en effet, le dimanche, Mgr Besson se trouva assez bien pour se lever dans l'après-midi. Mais au bout de deux heures il se sentit plus mal et se remit au lit. Aussitôt le froid le saisit et il perdit connaissance. C'est dans cette nouvelle syncope qu'il rendit le dernier soupir.

Mgr Besson était né à Baume-les-Dames (Doubs), le 5 octobre 1821.

Après de brillantes études il fut ordonné prêtre le 20 décembre 1845. Il occupa près du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, dont il devait plus tard écrire la *Vie* d'une façon si remar-

quable, plusieurs postes de confiance, il fut supérieur du collège de Saint-François-Xavier et vicaire général. C'est dans la cathédrale de Besançon qu'il prononça ses magnifiques conférences sur l'*Homme-Dieu* et sur l'*Eglise*.

Nommé évêque de Nîmes le 3 août 1875, Mgr Besson fut préconisé dans le Consistoire du 23 septembre suivant et sacré à Besançon le 14 novembre.

Mgr Besson fut un des premiers et resta constamment un des plus fidèles amis des *Annales catholiques*. Nos lecteurs ont pu souvent apprécier ici l'éloquence sacrée de l'illustre évêque; aujourd'hui encore nous terminons la publication de ce magnifique discours sur Mgr Dupanloup, qui restera comme le couronnement de son œuvre oratoire.

Nous demandons à tous une prière pour le vénéré évêque, dont la perte se fera d'autant plus cruellement sentir que les circonstances sont plus difficiles et les défenseurs éloquents de l'Église moins nombreux.

La *Semaine religieuse* de Saint-Dié publie un « supplément » où elle raconte en ces termes les derniers instants de Mgr l'évêque :

La vénération si profonde et si légitime du clergé et des fidèles pour leur saint évêque est avide de détails; elle nous fait donc un devoir de compléter ce qui a été dit sur les derniers instants de Sa Grandeur.

Après l'administration des derniers sacrements et la profession de foi, suivie de l'allocution si pieuse, si humble et si émouvante dont nous avons parlé, Monseigneur a dicté ses dernières volontés. C'était toujours la même lucidité d'esprit, les mêmes sentiments de foi profonde, la même délicatesse d'expressions que tous connaissent. Cet acte testamentaire a duré près de deux heures.

La fatigue produisit ensuite une sorte d'assoupissement, ou plutôt de silence, de calme des sens, car il était visible, à l'attitude de l'auguste malade, que l'esprit était absorbé par les pensées de l'éternité. Les regards fixés avec amour sur le Crucifix, la sérénité parfaite qui était répandue sur le visage, les invocations qui s'échappaient parfois des lèvres, indiquaient assez que l'esprit veillait, qu'il était profondément uni à Dieu.

On entendit de temps à autre quelques expressions entrecoupées, qui révélaient des vœux et des prières adressés au Ciel pour le diocèse, pour le clergé, etc. Les mêmes craintes du purgatoire se manifestèrent de nouveau, mais ces craintes étaient sans trouble et sans

anxiété, car l'amour divin et la confiance en la divine miséricorde dominaient tous les autres sentiments de l'âme.

Vers dix heures et demie du soir, l'auguste malade entra en agonic. Cette agonie fut calme et paisible, sans aucune crise, sans l'ombre d'agitation. La mort fut douce, et, le vendredi à deux heures du matin, l'âme prit sans effort son vol pour le Ciel : le « jour natal » avait commencé ; c'était le jour anniversaire même de Sa Grandeur à la vie de ce monde.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La *Civiltà cattolica* vient de publier, dans sa livraison de la mi-novembre, un compte rendu, très digne d'attention, de l'entretien que le Souverain Pontife a eu avec l'empereur Guillaume II, lors de l'audience accordée à Sa Majesté Impériale. L'importante revue catholique dit avoir puisé ses informations « aux sources les plus sûres ». Son compte rendu est donc un véritable document historique. En voici la traduction :

En recevant Guillaume II, le Saint-Père, après avoir échangé avec Sa Majesté les compliments d'usage, commença par exprimer le désir qu'il aurait eu de le recevoir dans de meilleures conditions, comme ont pu le faire Grégoire XVI pour Guillaume IV, roi de Prusse, et Pie IX, en 1853, pour le prince impérial Frédéric ; il déplora, en conséquence, les conditions auxquelles il se trouvait réduit et qui sont vraiment déplorables. Il fit même observer que la venue à Rome de Sa Majesté avait donné lieu, de la part de la presse libérale, aux appréciations les plus injurieuses et les plus hostiles au Saint-Siège.

En réponse à cela, Sa Majesté exalta le grand prestige dont la Papauté jouit actuellement en Europe, et déclara que le nom du Souverain Pontife était entouré partout de respect et de vénération. Quant aux appréciations de la presse, l'Empereur dit qu'il n'y avait lieu d'en tenir aucun compte.

Ce nonobstant, le Pape reprit que la condition du Souverain Pontife à Rome est si grave et si douloureuse, qu'il se trouvait même empêché de rendre à Sa Majesté la visite qu'elle lui faisait, pour ne pas compromettre sa personne et sa dignité.

A ce point de l'entretien, le Saint-Père se proposait d'exposer une longue série de considérations relatives à l'état général de l'Europe, aux périls qui la menacent par suite du continuel progrès des partis anarchiques et à la nécessité d'y opposer une digue. Mais, au moment où le Saint-Père venait d'aborder ce sujet, l'entretien fut brusquement interrompu par l'arrivée soudaine du prince Henri,

frère de l'Empereur. Ce pénible incident fit naturellement dévier la conversation et ne permit pas que le Saint-Père pût continuer de développer le sujet qu'il s'était proposé.

Toutefois, avant que l'entrevue ne prît fin, Sa Sainteté voulut dire un mot sur les affaires religieuses en Allemagne. Elle rappela les résultats satisfaisants obtenus en faveur des catholiques au moyen d'accords intervenus, et elle exprima le conseil que l'on continuât de faire droit à leurs demandes, en suivant jusqu'au bout la voie de la pacification religieuse. Sa Majesté témoigna accueillir très favorablement cette recommandation, et elle eut des paroles pleines de promesses qui attestaient son noble cœur et ses bonnes dispositions envers ses sujets catholiques.

Les prélats indiqués comme destinés à être créés cardinaux au Consistoire de décembre viennent de recevoir, sous forme de billet de la secrétairerie d'État, l'avis officiel de leur prochaine création. Ce sont : Mgr Macchi, majordome de Sa Sainteté; Mgr d'Annibale, assesseur du Saint-Office; Mgr Appoloni, vice-camerlingue de la Sainte-Église, et Mgr de Ruggiero, économese-crétaire de la fabrique de Saint-Pierre.

Quant aux nouveaux cardinaux étrangers, on donne pour certaine l'élévation à la pourpre de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et de Mgr Goossens, archevêque de Malines. Les négociations continuent avec le gouvernement français au sujet d'autres archevêques à qui le chapeau cardinalice serait également conféré.

Plusieurs évêques américains se trouvent en ce moment à Rome, et leur présence se rattache à deux œuvres particulièrement importantes pour les intérêts de l'Église dans le domaine de l'instruction. Ce sont LL. GG. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa; Mgr Fabre, archevêque de Montréal; et Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, au Canada; ainsi que Mgr Dwenger, évêque de Fort-Wagne; Mgr Keane, évêque de Richmond et Mgr Maes, évêque de Covington, aux États-Unis.

Les trois premiers sont venus du Canada avec le R. P. Rollin, supérieur des Sulpiciens à Montréal, pour inaugurer auprès du siège de la Procure générale des Sulpiciens à Rome, le nouveau collège canadien dont le Souverain Pontife a confié la direction aux prêtres si zélés et si instruits de cette même Compagnie de Saint-Sulpice. C'est en ces derniers jours même qu'a eu lieu la cérémonie d'inauguration et qu'un nouvel établissement ecclé-

siastique, destiné à un brillant avenir, s'est ajouté ainsi à tous ceux où l'élite des jeunes clercs de tous les pays vient se former, dans la capitale du monde catholique, aux saines doctrines et aux fortes vertus.

Quant aux trois évêques des États-Unis d'Amérique, ils sont venus à Rome en qualité de commissaires de la nouvelle Université catholique de Washington, pour en soumettre les statuts à l'approbation du Saint-Siège.

La rentrée du Parlement italien a été marquée, au Sénat, par de courageuses paroles de critique que deux sénateurs, MM. Fusco et Vitelleschi, ont prononcées contre les articles du Code pénal relatifs au clergé. Il y aurait sans doute plus d'une appréciation à redresser dans leurs discours; mais leur attitude fait tellement exception dans les mœurs du Parlement italien qu'il vaut la peine de la signaler comme une nouvelle flétrissure ajoutée à tant d'autres que l'opinion publique en Italie et en Europe a infligées à ce projet de Code pénal. M. Vitelleschi a dit, entre autres, « qu'en édictant le maximum de la peine pour des actes qualifiés d'attentat contre l'unité de la patrie (*c'est-à-dire pour toute revendication des droits du Saint-Siège*), on substitue à la moralité l'arbitraire du législateur, et l'on se prépare des représailles pour le jour où arriverait au pouvoir le parti qui considère la religion comme étant aussi sacrée et plus encore que la patrie ». M. Fusco a fait observer à son tour que « le degré général de la pénalité est diminué dans le nouveau Code, tandis qu'il est augmenté dans le cas spécial des *abus* du clergé. Un Code, a-t-il ajouté, ne doit pas tenir compte des préoccupations politiques précaires. Il faut insister, par contre, sur la nécessité de la liberté d'opinions, de discussions, de propagande et démontrer les périls auxquels on s'exposerait en fondant le délit sur le caractère de crédibilité de la personne qui fait de la propagande religieuse. Au reste, les sanctions relatives aux abus du clergé ne répondent pas aux principes d'une législation pénale correcte. Enfin, si l'on examine la question au point de vue politique, les dispositions proposées ne font qu'envenimer le conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, avec toutes les funestes conséquences que ce conflit entraîne après soi. On ne trouve rien de semblable dans la législation des États catholiques. »

Malheureusement ce ne sont pas ces critiques, si peu sus-

pectes soient-elles, qui amèneront le cabinet Crispi à se désister de ces mesures persécutrices. Il travaille même à les multiplier, témoin l'acharnement avec lequel M. Crispi vient de se prononcer à la Chambre, à propos d'un projet de loi sur la sûreté générale, contre les processions religieuses qui pourront toujours être défendues, selon le bon plaisir des préfets, « pour des raisons d'ordre public ».

Au reste, les allures dictatoriales de M. Crispi se manifestent aussi sur le terrain politique, car, à l'occasion de ce même projet sur la sûreté générale, il a fait des déclarations marquées au coin de l'arbitraire le plus absolu. « Il y a des moments dans la vie des nations, a-t-il dit, où il faut sortir de la règle et où c'est le devoir du gouvernement d'intervenir, parce que le gouvernement a des droits antérieurs à la loi écrite ». Sous le couvert de ce beau principe, il a fait adopter par la coterie qui le suit en aveugle les mesures les plus sévères contre tout acte, toute parole même qui revêtiraient un caractère séditieux, ce qui a fait dire à un député radical que « l'on revient à l'époque de Tibère où il y avait même des regards séditieux ».

France.

SAINT-FOUR. — La *Semaine religieuse* de Saint-Flour publie la lettre suivante, que N. T. S. P. le Pape Léon XIII a daigné adresser à Mgr Baduel au sujet du Congrès de l'Union des œuvres ouvrières catholiques, tenu à Aurillac au mois de septembre dernier :

A Notre Vénérable Frère Benjamin, Évêque de Saint-Flour.

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons eu pour agréable la lettre que, de concert avec les directeurs et protecteurs des Associations ouvrières, vous Nous avez adressée relativement à votre dernier congrès. Nous comprenons parfaitement, en effet, de quel profit seraient vos desseins et vos entreprises à cette multitude d'ouvriers pour laquelle, en ces temps opposés à tout bien, la situation des affaires publiques est une source de graves et nombreux dangers. Personne n'ignore assurément dans quels pièges les ennemis du nom catholique ont coutume d'enlacer ceux surtout qui vivent uniquement du produit de leur travail, ou de prendre prétexte de leurs misères et de leur vie de privations pour ruiner la foi dans leurs âmes et exciter leurs convoitises. Vous ne pouviez donc faire rien de plus opportun, vous le

voyez vous-même, que de réunir vos lumières et de concerter vos efforts afin de chercher avec ardeur à préserver vos populations de ces tentatives néfastes et de ces pernicieuses influences.

C'est pourquoi non seulement, Nous vous félicitons de votre zèle à associer de si salutaires desseins à l'amour du Siège apostolique, mais encore Nous souhaitons vivement que ces associations, répandues en si grand nombre dans votre France, se multiplient chaque jour davantage et resplendissent par la renommée de leurs bonnes œuvres. Enfin, comme gage des bienfaits divins et en témoignage de notre bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, Vénérable Frère, aux directeurs et protecteurs de ces associations, ainsi qu'à tous les ouvriers catholiques, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le cinquième jour de novembre de l'an 1888. De notre Pontificat le onzième.

LÉON XIII, PAPE.

TUNIS. — A la suite d'un vote par lequel la Chambre des députés, dans sa séance du lundi 12 novembre, a supprimé deux titres d'aumôniers militaires en Tunisie, S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage, a adressé la lettre suivante à M. le rédacteur en chef du *Journal officiel* :

Paris, le 14 novembre 1888.

Monsieur le rédacteur en chef,

A l'occasion de la discussion du budget de la guerre, le *Journal officiel* publie dans son numéro d'hier les paroles suivantes de M. le rapporteur de ce budget, pour justifier la suppression de deux titres d'aumôniers militaires en Tunisie :

« Des renseignements donnés par le service de santé, qui a vis-à-vis des ministres la responsabilité des conditions dans lesquelles sont employés ces aumôniers militaires, il résulte qu'en l'état actuel, le service est assuré avec un incomplet de deux aumôniers. Et cela s'est produit, permettez-moi de vous le dire, à la suite de cette constatation assez fâcheuse qu'il y avait, dans ce corps d'aumôniers, un certain nombre d'étrangers dont ce n'était pas la place.

« M. Freppel. — Nommez des Français !

« M. le rapporteur. — ... Et notamment des Italiens. »

Or, je déclare :

1^o Que jamais, malgré mes réclamations réitérées, les titres d'aumôniers militaires en Tunisie n'ont été en nombre suffisant pour assurer convenablement le service religieux de l'armée ;

2^o Que tous les aumôniers laissés à la disposition de l'autorité diocésaine sont actuellement occupés, sans exception, par des titulaires de nationalité française ;

3° Que jamais, depuis l'origine, aucun prêtre étranger n'a reçu le titre d'aumônier militaire; c'est seulement là où il n'y avait pas de titre d'aumônier que le curé, ou le vicaire de la paroisse la plus voisine, a été appelé, en qualité de simple auxiliaire, à administrer aux malades les secours de la religion;

4° Que ces auxiliaires ne peuvent être que des prêtres étrangers, parce qu'aucune paroisse quelconque de la Tunisie n'a encore, malgré mes instances, de traitement légal à donner à un seul prêtre français, alors que le budget tunisien rétribue, ce qui est très juste, les instituteurs, les magistrats et les fonctionnaires français de tout ordre.

Je déclare donc une fois de plus que ce n'est pas dix aumôniers militaires français, mais au moins le double de ce chiffre que, dans de telles conditions et eu égard à l'étendue du territoire, il faudrait en Tunisie pour assurer aux soldats, même seulement à la mort, les secours religieux d'un prêtre français. Je ne me dissimule pas l'insuccès de ma réclamation; il est assuré, en présence de partis-pris antichrétiens contre lesquels nous luttons vainement depuis des années. Mais je tiens, en protestant ainsi publiquement, à sauvegarder du moins, au milieu de tant de spoliations successives, mon honneur d'évêque.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

† CHARLES, cardinal LAVIGERIE,
archevêque de Carthage et d'Alger.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Les évêques de Prusse ont envoyé à l'Empereur l'adresse suivante :

Fulda, le 29 août 1888.

Sérénissime et très puissant empereur et roi.

Très gracieux empereur, roi et seigneur,

Les archevêques et évêques de la monarchie, réunis pour la première fois depuis l'avènement de Votre Majesté impériale et royale à Fulda, ne peuvent s'empêcher de déposer aux pieds du trône l'expression des sentiments avec lesquels ils ont assisté aux épreuves redoutables et aux événements importants que, d'après les desseins inscrutables de Dieu, la maison royale a dû traverser dans le cours de cette année.

Deux fois dans l'espace de quelques mois nous nous sommes trouvés avec nos diocésains devant le cercueil de souverains illustres, nous rappelant avec une vénération reconnaissante les faits glorieux de l'un et admirant avec une affection sincère la patience héroïque de l'autre. Puis, lorsque le sceptre de l'empire eut glissé des mains

fatiguée de votre père bien-aimé, emporté par une cruelle maladie, nous l'avons vu dans les mains fermes et sûres de Votre Majesté impériale et royale. Nous portons maintenant nos regards pleins de confiance sur notre nouveau souverain, l'accompagnant avec des vœux et des prières ardentes et avec les sentiments les plus sincères de dévouement loyal dans l'accomplissement des tâches importantes qu'il doit accomplir pour le bien de l'empire et du pays. Que Votre Majesté impériale et royale daigne recevoir avec bienveillance nos hommages collectifs, qui cherchent leur valeur et leur garantie la plus sûre dans les sentiments les plus profonds de la foi et de la conscience.

Que Dieu veuille étendre sa protection et sa grâce sur la longue série d'années que, d'après ce qu'on peut prévoir humainement et d'après les vœux les plus ardents de tous vos sujets fidèles, Votre Majesté impériale et royale aura à parcourir dans l'exercice du pouvoir souverain !

Nous trouvons la garantie d'un avenir heureux de la patrie dans les manifestations répétées par lesquelles Votre Majesté impériale et royale a indiqué les vérités fondamentales du christianisme et la protection des intérêts religieux et moraux du peuple comme le phare que l'humanité ne doit pas perdre de vue pour s'assurer la paix ici-bas et les biens célestes. Ces manifestations nous font aussi espérer avec confiance, que, sous le règne de Votre Majesté impériale et royale, les rapports pacifiques et bienveillants entre l'Eglise et l'Etat, dont les premiers rayons ont réjoui les derniers jours de feu votre grand-père, se raffermiront et deviendront plus intimes encore, pour former le rempart solide contre la marée montante des doctrines et des idées subversives de nos temps.

Exprimant en notre nom et au nom de nos diocésains ces vœux et ces espérances, nous restons, avec le plus profond respect, de Votre Majesté impériale et royale les très fidèles.

† Philippe, archevêque de Cologne. — † Jean Christian, archevêque de Fribourg. — † Jules, archevêque de Gnesen-Posen. — † Georges, prince-évêque de Breslau. — † Jean-Bernard, évêque de Munster. — † Guillaume, évêque de Hildesheim. — † Michel-Félix, évêque de Trèves. — † Bernard, évêque d'Osnabruck. — † André, évêque d'Ermeland. — † Charles, évêque de Limbourg. — † Léon, évêque de Culm. — † Joseph, évêque de Fulda. — † François-Gaspar, évêque de Paderborn.

Voici la réponse de l'empereur :

J'ai reçu avec satisfaction l'Adresse que vous, Monsieur l'archevêque, avec vos collègues dans l'épiscopat, m'avez fait parvenir de

Fulda. Le double deuil dont Dieu a voulu cette année frapper moi, ma maison et la patrie, est dans cette Adresse exprimé avec une émotion si sincère que parmi les nombreux témoignages de condoléance qui me sont parvenus, le vôtre m'a été particulièrement précieux. Les vœux patriotiques par lesquels vous saluez mon avènement au trône ne m'ont pas moins fait plaisir. Ma vie et mes forces appartiennent à mon peuple; augmenter son bien-être et sa prospérité est la tâche la plus belle de ma dignité royale. La circonstance que je sais la liberté de conscience de mes sujets catholiques garantie par le droit et la loi confirme ma confiance dans le maintien durable de la paix religieuse. En exprimant à vous, Monsieur l'archevêque, et aux autres signataires de l'Adresse mes remerciements sincères pour cette manifestation de sentiments loyaux, je suis de Votre Révérence le bien affectionné,

GUILLAUME, R.

Palais de Marbre, le 7 novembre 1888.

ANGLETERRE. — Voici la protestation des évêques Anglais contre le code pénal italien.

Très Saint-Père,

Les évêques soussignés d'Angleterre ont appris avec grande douleur et indignation que, sous prétexte de réprimer des attaques par la parole ou par la plume contre l'autorité, de nouvelles lois contre les évêques, le clergé et les fidèles d'Italie ont été proposées au Parlement italien et sont sur le point d'être adoptées par ce Parlement. L'autorité qu'il s'agit de protéger par ces lois est l'autorité de la révolution qui, par la violence, s'est emparée de la ville de Rome.

Dorénavant, quiconque osera écrire ou parler pour la défense des droits du Saint-Siège et du monde catholique sera mis à l'amende ou puni par la prison. Aucune exception n'est faite en faveur de personne, quelque éminente ou sacrée que soit la dignité de celui dont il peut s'agir. La vénérable et souveraine personne de Sa Sainteté elle-même, dont on prétend avoir garanti la liberté absolue dans l'exercice de sa primauté sur le monde catholique, n'est pas exempte de l'application de ces lois pénales. Rappeler au peuple chrétien que Rome est la capitale du monde catholique sera regardé comme une attaque contre l'autorité, comme une contravention à ces lois. Ce qui est permis à tous les catholiques dans le monde, dans tout pays libre, sera désormais interdit dans l'Italie seule et surtout à ceux-là mêmes dont les droits ont été méprisés et violés.

Nous qui vivons dans un pays où l'Église catholique jouit de la liberté la plus entière, nous sommes profondément affligés et scandalisés de voir l'injustice et la violence avec laquelle les droits sacrés du Chef de l'Église sont méconnus et violés dans le véritable centre

et le véritable siège de son autorité suprême. Le dévouement filial des évêques et du peuple catholique dans toutes les parties du monde et la partie libre et saine de l'opinion publique de toutes les nations civilisées ont blâmé et condamné ces lois pénales. Nous aussi nous ajoutons notre protestation à celle du monde civilisé, déclarant seulement avec tous les catholiques notre horreur d'une si grande injustice. Nous offrons au Chef divin de l'Église des prières ferventes pour qu'il daigne mettre à néant cette attaque et toutes les autres qu'on pourrait entreprendre contre la liberté et l'indépendance de son Vicaire sur la terre, et nous implorons humblement pour nous-mêmes et pour l'Angleterre cette bénédiction apostolique.

10 novembre 1888.

AUTRICHE. — La nouvelle que le congrès des catholiques autrichiens, qui devait avoir lieu vers la fin de ce mois, a été ajourné à l'année prochaine causera partout une très vive surprise. Un avis du comitè qui s'était chargé de l'organisation du congrès, avis qui sera publié très prochainement, nous renseignera sans doute sur les raisons de cette décision, prise d'une façon si inattendue à la dernière heure. En attendant, on ne devra accueillir qu'avec réserve les bruits auxquels cet événement ne pouvait manquer de donner lieu.

Une dépêche de Vienne publiée ces jours derniers par le *Journal de Magdebourg*, avait déjà fait prévoir l'ajournement du congrès, qui est aujourd'hui un fait accompli. « Un vif dissentiment, disait cette dépêche, a surgi entre les organisateurs du congrès catholique autrichien. Le prince Lichtenstein, à la demande du comte Taafe, propose l'ajournement pour raisons politiques, tandis que le comte Pergen, ne tenant aucun compte du courant libéral, désire la réunion du congrès, dont les préparatifs sont très avancés... »

Il paraît, en effet, certain que l'ajournement du congrès a été décidé parce que le gouvernement autrichien, en prévision de certains incidents qui auraient pu se produire au cours du congrès, avait exprimé aux organisateurs le désir que la réunion projetée n'ait pas lieu en ce moment. Mais, quelles que soient les raisons que le prince de Lichtenstein aurait fait valoir pour appuyer la demande du gouvernement, son rôle dans le mouvement catholique en Autriche est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le défendre contre le reproche de tendances libérales que paraît vouloir lui faire la dépêche du *Journal de Magdebourg*.

ÉTATS-UNIS. — Voici le texte de la proclamation par laquelle le président Cleveland a fixé la fête du *Thanksgiving day* au 29 novembre.

De constantes actions de grâces sont dues par le peuple américain au Dieu tout-puissant pour la bonté et la miséricorde qu'il lui a toujours montrées depuis qu'il en a fait une nation et qu'il lui a donné un gouvernement libre. Il nous a toujours conduits avec amour et bonté dans la voie de la prospérité et de la grandeur. Il ne nous a pas frappés de châtimens sévères pour nos fautes ; mais il nous a prévenus gracieusement contre notre trop grande confiance dans sa magnanimité et nous a enseigné que la continuation de ses précieux bienfaits devait être la récompense de notre obéissance à sa sainte foi.

Par reconnaissance de ce que Dieu a fait pour nous comme nation, et afin qu'à un jour déterminé les prières et les louanges unies d'un peuple reconnaissant puissent monter jusqu'au trône de grâce, moi, Grover Cleveland, président des États-Unis, désigne par les présentes le jeudi 29 novembre courant comme jour d'actions de grâces et de prières dans toute l'étendue du pays.

Que ce jour-là notre peuple suspende ses occupations habituelles et qu'il s'assemble dans ses rendez-vous ordinaires du culte, afin de remercier Dieu, par des prières et des cantiques, de toutes ses bontés, des récoltes abondantes qui ont récompensé les travaux du laboureur pendant l'année écoulée, et des riches récompenses de tous les labours de nos concitoyens dans leurs ateliers ou leurs maisons de commerce. Rendons grâces aussi pour la paix, l'ordre social et la satisfaction qui ont régné à l'intérieur de nos frontières et pour les progrès que nous avons faits dans tout ce qui contribue à la grandeur nationale.

Et nous rappelant l'affliction qui a frappé une partie de notre pays, humilions-nous devant la puissance de Dieu ; remercions-le de sa miséricorde en imposant des barrières aux progrès funestes de l'épidémie, et purifions nos cœurs par notre sympathie pour ceux de nos compagnons qui ont souffert et qui sont en deuil.

Enfin, tout en rendant grâces pour tous les bienfaits que nous avons reçus de notre Père céleste, n'oublions pas qu'il nous a fait un devoir de la charité, et souvenons-nous généreusement en ce jour des pauvres et des besoigneux, afin que nos prières et nos louanges soient agréables à la vue du Seigneur.

Fait à Washington, etc. — GROVER CLEVELAND. — Par le président, T. F. BAYARD, secrétaire d'Etat.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 15 novembre. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour but la réorganisation d'une école de service de santé militaire. Le projet est adopté.

Vendredi 16 novembre. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers. Renvoyé à la commission.

Lundi 19 novembre. — Le Sénat vote, après déclaration d'urgence, le projet relatif aux travaux d'agrandissement du port de Boulogne.

Le Sénat adopte également le projet relatif au transfert de l'académie de Douai à Lille.

Chambre des Députés.

Jeudi 15 novembre. — Après avoir élu M. Guillaumou, questeur, par 467 voix, contre 110 au général de Frescheville, la Chambre va poursuivre l'examen du budget lorsque M. ROUVIER monte à la tribune. Il faut, dit-il en substance, modifier l'ordre du jour, plusieurs rapporteurs de la commission qu'il préside devant se rendre samedi à Nîmes.

M. FLOQUET n'entend pas de cette oreille. Il ne saurait admettre qu'un simple particulier appelle une commission à la barre d'un tribunal; le premier devoir d'un député est d'assister^a à toutes les séances.

C'est un devoir dont nos honorables s'affranchissent très volontiers lorsque leurs occupations ou leurs plaisirs les éloignent du palais Bourbon; en l'espèce, il n'en va point de même, et ces voyageurs malgré eux en veulent mal de mort à M. Gilly. Toutefois, ils font à mauvais jeu bon visage, et la théorie de M. Floquet leur semble pleine de périls. A cet axiome : « Le devoir d'un représentant est d'assister aux séances, » M. SALIS réplique énergiquement : « Le premier devoir d'un représentant est de défendre son honneur. »

Il a cent fois raison, et la Chambre l'acclame; le président du conseil n'en paraît pas autrement surpris, et, du reste, il n'insiste pas.

L'incident semblait clos, et la Chambre allait se prononcer contre ce conseil trop prudent et cette déclaration énergique, lorsque M. PAUL DE CASSAGNAC monte à la tribune. Sa présence suffit pour déchaîner les orages et, en même temps qu'il ouvre la bouche, les membres de la gauche poussent des cris de fureur.

Après avoir constaté que le président du conseil est « sorti de son rôle pour quêter, en un langage scandaleux, un concours quelconque », il ajoute que « si le gouvernement a laissé venir ce procès

devant la cour d'assises lorsqu'il avait pour cela des raisons ignorées, il s'efforce aujourd'hui pour des raisons également secrètes, d'étouffer ou d'ajourner cette affaire. »

Il a fallu beaucoup de temps à l'orateur pour prononcer ce peu de paroles ; chaque mot provoquait des cris de cannibales, chaque geste arrachait à l'auditoire les plus furibondes clameurs ; on a crié, interrompu, hurlé de plus belle, lorsque M. Paul de Cassagnac a ajouté « Les membres de la commission du budget vont à Nîmes, légalement comme témoins, mais, devant l'opinion publique, comme accusés. »

Le concert des vociférations va toujours *crescendo* et il éclate enfin en un formidable tumulte, lorsque l'orateur invoque le souvenir, toujours désagréable et gênant, de M. Wilson.

Pour toute réponse, on lui a crié : « Et le 2 décembre ! » C'est une interruption qui semblait remise dans le magasin des accessoires.

L'orage gronde encore lorsque M. ROUVIER prend la parole et, dès les premiers mots, une manière de coup de foudre part des bancs du centre. « L'honorable M. Granier de Cassagnac, dit M. Rouvier... » Et aussitôt, une voix anonyme, mais douée d'un fort accent gascon, s'écrie : « retirez honorable. »

— Je somme l'interrupteur de se nommer.

A cette sommation de M. Paul de Cassagnac, personne ne répond.

M. Rouvier peut enfin poursuivre son discours. Il ira à Nîmes ; mais il n'admet pas qu'on dise « qu'il existe on ne sait quel marché honteux entre la commission qu'il préside et le gouvernement. »

Quant aux accusations, jusqu'à ce jour fort vagues de M. Gilly, il les méprise. « Nous pourrions, dit-il, remuer la boue comme ceux qui nous éclaboussent ; nous nous contentons, lorsque de pareilles accusations sont formulées, de quelque bouche qu'elles viennent, de les repousser du pied. Sous tous les régimes, la calomnie s'est attaquée aux gens en place, même aux plus honnêtes, même à ceux qui, comme moi, sont sortis pauvres du ministère. »

De longues salves d'applaudissements accueillent cette péroraison ; du centre gauche aux dernières limites du groupes intransigeants, les républicains acclament l'orateur. Tous se proclament solidaires de leurs collègues, tous veulent triompher ou périr avec eux. C'est fort beau, et nous souhaitons bonne chance à ces hommes généreux, mais emballés.

Au surplus, il faut reconnaître que M. Rouvier a montré une indignation fort propre à remuer les cœurs de ses collègues un peu désappointés et même froissés, par la prudence du président du conseil, les membres de la gauche ont acclamé l'ancien ministre qui défendait leur cause eu même temps que la sienne.

Les derniers éclats de la bataille s'éteignaient, lorsque M. le comte de Douville-Maillefeu a tiré son coup de canon.

Visiblement en proie à une émotion que ses collègues s'efforcent vainement de calmer, il échappe aux mains qui le retiennent et, brandissant son poing comme une massue, il lance dans toutes les directions un mot concis, mais énergique, qu'affectionnent les héros de M. Zola.

Samedi 17 novembre. — On reprend la discussion du budget des travaux publics.

Après une longue discussion générale, sans grand intérêt, quant aux résultats, on passe à la discussion des articles.

Lundi 19 novembre. — M. DE SUSINI dépose une proposition, dont il demande la discussion immédiate.

M. de Susini veut que tout député ou sénateur, qui aura été accusé de prévarication ou d'agissements contraires à l'honneur, soit toujours traduit devant la cour d'assises de la Seine et non devant une cour de province où l'accusation aura été proférée. On éviterait ainsi des voyages et des discussions comme celle de jeudi dernier.

De plus, le sénateur ou député, après acquittement, serait traduit une seconde fois devant les tribunaux. Deux épreuves ne sont pas de trop pour juger l'honneur d'un représentant du peuple.

En cas de condamnation, ce représentant sera déclaré indigne et déchu à perpétuité, du droit de vote et du droit d'être élu.

M. FLOQUET, — avec aigreur — répond à M. de Susini que, selon lui, il y a de ces lois qu'on ne peut proposer quand on n'a pas l'expérience des hommes et des choses. Il estime qu'on peut renvoyer cette proposition aux calendes grecques.

Tout ce débat a lieu, bien entendu, avec un grand tapage. Les boulangistes ne peuvent paraître à la tribune sans provoquer les hurlements de la gauche.

On vote, et par 316 voix contre 202 on repousse l'urgence, — par conséquent, la discussion immédiate — en renvoyant la discussion aux bureaux.

Après quoi l'on reprend la discussion du budget des travaux publics dont les chapitres 1 à 11 sont adoptés.

Mardi 20 novembre. — Discussion du budget des colonies.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le procès Numa-Gilly. — La dissolution. — A l'Académie. — La question romaine.

22 novembre 1888.

Le procès intenté à M. Numa Gilly, sur la plainte de M. Andrieux, s'est terminé sans avoir rien tenu de ce qu'il promettait.

Il nous a montré une justice scandaleusement partielle contre

l'accusé, le plus surprenant déploiement d'efforts pour l'empêcher de justifier ses accusations. On lui a refusé l'audition des témoins qu'il avait appelés pour les interroger. En un mot, on a tenté, par tous les moyens, de lui clore la bouche.

Tel a été l'acharnement mis en œuvre pour lui imposer silence, que le plaignant, M. Andrieux, a loyalement retiré sa plainte. Son désistement, il est vrai, n'a pas entraîné celui du ministère public. Mais le jury, appelé à se prononcer, a exprimé son opinion en déclarant que l'accusé n'était pas coupable. C'est par un acquittement que se sont dénoués ces rapides et orageux débats.

En soi, cet acquittement, vu les conditions dans lesquelles il s'est produit, ne prouve rien. Il n'en ressort nullement que M. Numa Gilly ait eu raison dans ses dires, ni que les accusations formulées par lui contre les « vingt Wilsons » de la Commission du budget fussent fondées. Encore moins signifie-t-il que les personnages qu'il avait mis en cause n'ont rien à se reprocher. Ce qui subsiste après le procès, c'est une obscurité au moins égale à celle qui enveloppait les faits avant l'instruction. Toutes les suppositions, en conséquence, sont permises.

En fait, si M. Numa Gilly a été mis dans l'impuissance de faire la preuve de ses allégations, il bénéficie, néanmoins, de l'ardeur déployée contre lui pour l'empêcher de la faire, ardeur qui n'a eu d'égale que sa volonté de parler. C'est donc lui, malgré tout, qui triomphe, lui et lui seul. La procédure n'a pas innocenté ceux qu'il avait accusés. Quant à la justice, dont l'attitude a été pour tous les hommes de bonne foi un sujet de surprise et d'indignation, elle sort des débats un peu plus amoindrie, nous allions dire déconsidérée.

Nous n'entendons pas, toutefois, nous rendre solidaires des allégations de M. Numa Gilly. Avant de se prononcer, il convient d'attendre la publication de son Mémoire. C'est ce document qui nous éclairera sur le bien fondé de ses soupçons et la valeur de ses propos. Nous voulons constater seulement qu'on n'a pu en démontrer la fausseté.

Il est quelqu'un cependant que la procédure accable d'une façon toute particulière. Ce quelqu'un, c'est le cabinet qui s'était fait le défenseur des personnages incriminés et qui a poussé le souci de leur défense jusqu'à vouloir diriger à leur profit l'action de la justice. C'est le cabinet Floquet qui parlait, non seulement par la bouche du procureur général du Gard,

lequel aurait pu alléguer, à la rigueur, qu'il avait pour devoir de recevoir et d'exécuter les ordres de son chef hiérarchique, le garde des sceaux, mais encore, par celle du président des assises qui a méconnu ce que lui commandait sa haute fonction pour devenir l'acolyte et le complice du ministère public.

Plus cette attitude commandée et servile des magistrats du Gard a été révoltante et contraire aux règles de l'équité, et plus la décision du jury est accablante pour le gouvernement. L'échec des poursuites rejailit sur lui et ajoute à tous les incidents qui menacent sa fragile existence un incident nouveau plus grave que tous les autres.

A ce point de vue, ce qui vient de se passer à Nîmes a une bien autre portée que celle qui résulterait du conflit de quelques personnalités plus ou moins dignes de foi, plus ou moins calomniées. C'est le régime lui-même, le régime tout entier, tel qu'on nous l'a fait depuis dix ans, qui est mis en cause. C'est lui avec ses mœurs, ses habitudes, ses goûts, son défaut d'éducation et de délicatesse, ses appétits.

Traduit déjà l'an dernier devant l'opinion, dans la personne de MM. Grévy et Wilson, il vient de nouveau de comparaître devant elle. Mais, cette fois, il ne s'agit plus du châtimement de quelques hommes sans préjugés, coupables d'avoir sollicité la fortune et de s'être enrichis par des moyens déshonnêtes. Il s'agit de décider si l'accusation sous laquelle deux d'entre eux, et des plus haut placés, ont succombé, n'atteint pas la plupart de ceux qui furent leurs collaborateurs, si le régime républicain lui-même n'est pas digne d'être enveloppé dans cette accusation.

En un mot, comme le dit très bien M. E. Daudet dans le *Petit Moniteur*, la question est de savoir si le gouvernement dont la République a doté la France est, comme on l'a dit, un gouvernement de jouisseurs, si, comme on l'en accuse, il a livré le pays à une légion d'hommes qui l'on ignoblement exploité et si l'heure n'est pas venue d'en finir avec un régime qui n'est plus qu'un régime de boue.

Quand nous disons qu'il s'agit de le savoir, nous nous trompons. Il ne s'agit plus que de le prouver, car, depuis longtemps déjà, sur toutes ces choses, l'opinion du pays est faite. Cette opinion le procès Numa Gilly aura eu pour effet de la fortifier et d'en hâter la manifestation.

Jamais, en aucun temps, on n'avait remué tant de boue.

Jamais tant de scandales n'avaient éclaté ni pris des proportions plus lamentables. Jamais, la représentation nationale ne s'était au même degré désintéressée des affaires du pays pour se livrer uniquement à ces luttes personnelles où risque de sombrer non seulement l'honneur des personnages qui s'y trouvent mêlés, mais encore le régime qu'ils représentent.

Si leur honneur, si le régime lui-même étaient seuls compromis, ce ne serait que demi-mal. Leur honneur, ceux d'entre eux qui en ont encore le souci et qui, faussement accusés, n'ont rien à se reprocher, ceux-là sauraient bien le défendre; le régime lui-même, quelque pourri qu'il soit, trouverait des avocats. Après les avoir entendus, le pays prononcerait et son verdict mettant un terme à ce torrent de malpropretés, on pourrait espérer le voir pour longtemps endigué.

Mais, au-dessus de l'honneur des hommes, au-dessus du régime maintenant ébranlé par ceux qui l'ont fondé, il y a la dignité de la France, sa dignité et son renom. C'est eux qui sont atteints par ce qui se passe et nous estimons qu'il n'est pas un patriote qui puisse assister sans tristesse à ce désolant spectacle.

Jusqu'à quelle abjection se laissera traîner cette nation jadis si fière? Sous quelles fourches caudines se résignera-t-elle à passer? Va-t-elle se solidariser jusqu'au bout avec ceux à qui elle avait confié le trésor de ses libertés, de son honneur, de ses gloires? Ne saura-t-elle pas, dans un élan d'indignation, sous le coup de son orgueil blessé, se détacher de ceux qui la compromettent? Maîtresse souveraine de ses destinées, ne parviendra-t-elle pas à se ressaisir, et par l'énergie de ses résolutions, à montrer à l'Europe que toute la pourriture remuée n'est qu'à la surface et n'a pas touché à son âme? Il est grand temps qu'elle se pose ces questions, qu'elle réfléchisse et qu'elle avise.

Elle ne saurait vivre plus longtemps dans l'atmosphère empestée créée autour d'elle. A y vivre encore, elle risquerait de périr. Le Parlement qu'elle avait fait son mandataire n'est plus digne de la représenter. Sa dissolution est devenue une nécessité.

C'est à elle à le lui faire comprendre en lui demandant de se retirer, en organisant au besoin un vaste pétitionnement pour l'y contraindre. Cette dissolution, la France doit l'exiger, non pas demain, mais aujourd'hui. Elle a le droit de faire prévaloir sa volonté. Qu'elle parle! Qu'elle parle dès maintenant. Plus tard, ce serait trop tard.

La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu jeudi dernier, 15 novembre. M. Sully Prudhomme, qui présidait, a donné d'abord la parole à M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, pour lire le rapport sur les concours de 1888. On se rappelle qu'en 1886 l'Académie avait proposé l'éloge de Balzac pour le prix d'éloquence. Le lauréat de ce concours est M. Augustin Cabat, fils du membre de l'académie des Beaux-Arts. Le sujet proposé pour le concours de 1890 est : « Les Contes de Perrault. »

M. Ludovic Halévy a lu ensuite quelques fragments de l'éloge de Balzac par M. Augustin Cabat. Puis, M. Sully Prudhomme a prononcé son discours sur les prix de vertu. Nous publierons ce dernier.

A l'extérieur, c'est toujours la question romaine qui attire l'attention, et domine toutes les préoccupations du moment.

Le gouvernement italien a fait tout ce qu'il fallait pour qu'il en soit ainsi par la guerre la plus systématique contre les droits et les intérêts du Saint-Siège. Sa diplomatie, sa politique intérieure, le développement de son régime ecclésiastique, tout, chez lui, s'inspire à la cause du Pape comme à sa source primordiale et supérieure. Accession provocatrice à la triple alliance, Code pénal, lois scolaires, étouffement de toutes les revendications pontificales, il n'y a rien qui ne rentre dans ce système et ne s'y rattache directement et indirectement.

Si le gouvernement prête cette attention absorbante à la cause du Pape, s'il y consacre le meilleur de son activité, les catholiques peuvent-ils se taire et demeurer les bras croisés ?

Nos adversaires peuvent-ils avoir encore le droit de se plaindre de ce qu'ils appellent l'intervention étrangère, si c'est eux qui l'appellent, la provoquent, l'imposent ?

Ces manifestations ne sont-elles pas la conséquence naturelle des prémisses gouvernementales ?

Les esprits politiques en Europe, les gouvernements eux-mêmes ouvrent les yeux sur ces réalités vivantes. De Paris comme de Saint-Petersbourg, de Vienne comme de Londres, de Madrid et de Berlin, arrivent des marques d'intérêt, des indices révélateurs sur la préséance indiscutable de la Rome pontificale. C'est à Rome que se forme aujourd'hui la grande politique internationale ; c'est Rome qui est redevenue, comme aux temps des invasions et des transformations historiques,

l'observatoire social et politique le plus sûr et le plus complet; c'est ici que se nouent et se dénouent peut-être les alliances ou les inimitiés qui détermineront l'histoire du vingtième siècle et qui feront disposer des lendemains de l'Europe. Où est l'homme d'État assez naïf ou assez aveugle, pour ne pas se rendre compte de ces faits? Qui peut nier encore que la question romaine forme le nœud de la situation générale, de l'équilibre européen? Que l'on soit partisan de telle alliance ou de telle combinaison, ou que l'on assiste en simple spectateur au développement des choses européennes, tout le monde se pénètre de plus en plus de cette vérité historique, que Rome attire les regards comme le laboratoire en quelque sorte de l'avenir.

Eh bien, les catholiques ne doivent-ils pas s'émouvoir de cette situation? Quand l'Europe politique suit ce débat d'un œil attentif et presque passionné, quand les intérêts généraux se lient à la cause du Pape, dans une proportion inconnue jusqu'à cette heure, et que tout se meut autour du Vatican et de Rome, comme autour de son centre naturel, les catholiques ont plus que les autres le droit et le devoir d'affirmer leurs craintes, de proclamer leurs immortelles revendications.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

L'allure de la Bourse de Paris est calme. La spéculation, sur notre place, se montre assez indifférente à la mauvaise humeur qu'a provoquée sur les places de Berlin, de Francfort et de Vienne, l'annonce de l'emprunt russe de 500 millions. Elle ne saurait d'ailleurs faire le jeu de la spéculation allemande, qui a besoin de vendre pour s'alléger.

Bourse du 21 novembre 1888.

3 0/0	83 30	C. F. foncières 1879.....	476 »
3 0/0 amortissable.....	86 20	— commun. 1879.....	476 »
4 1/2 0/0.....	104 30	— — 1880.....	469 »
Crédit foncier.. Actions	1.370 »	— foncières 1883.....	389 50
Est.....	790 »	Est..... Oblig.	400 »
Lyon.....	1.293 75	Lyon.....	396 50
Midi.....	1.178 25	Midi.....	402 »
Nord.....	1.627 50	Nord.....	409 75
Orléans.....	1.333 75	Orléans.....	403 25
Ouest.....	910 »	Ouest.....	402 »
Panama.....	267 50	Panama 4 0/0... —	187 50
Suez.....	2.227 50	— 6 0/0... —	322 »

Le gérant: P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST

ET LE TRIOMPHE DE L'EUCCHARISTIE AU XIII^e SIÈCLE (1)

Les faits extérieurs de l'histoire sont comme une série magnifique de chants qui dévoilent et célèbrent les desseins de Dieu, mais il est beau surtout de considérer l'idée qui préside à tous ces événements et en est le ressort intime. Plus cette idée qui domine un peuple, un siècle, est grande, plus ce peuple, ce siècle sont dignes d'admiration.

Or, l'idée chrétienne, l'idée du règne de Jésus-Christ, qui relie le ciel à la terre, le temps à l'éternité, et fait converger tous les événements vers la gloire de Dieu dans la béatification de ses élus, est manifestement la plus grande entre toutes ; et jamais cette idée ne triompha aussi complètement qu'au XIII^e siècle.

Durant le premier âge de l'Église, la gloire spéciale du martyre brilla davantage, mais le paganisme dominait encore ; au IV^e siècle, le siècle des Docteurs et de la victoire sociale sur le paganisme, il y eut peut-être un éclat plus grandiose, mais l'Arianisme se levait menaçant. Au temps de Charlemagne, si de glorieuses semences furent jetées par sa main puissante, elles n'avaient pas encore donné leurs fruits. Et plus tard, au XVI^e siècle, si le Nouveau Monde doit être ouvert à l'Évangile, le protestantisme déchirera l'ancien et posera le fondement de toutes ces erreurs qui aujourd'hui livrent à la vérité un assaut suprême.

Ainsi c'est au XIII^e siècle, que revient la gloire d'avoir été, parmi les siècles écoulés jusqu'ici, le point culminant du règne social de Jésus-Christ, car Jésus-Christ régnait vraiment alors,

(1) Les pages qu'on va lire sont le résumé d'une étude magistrale, due à la plume du P. de Rochencure, S. J., et qui a été publiée d'abord dans la Revue *Le Règne de Jésus-Christ*. Elles appartiennent donc à la série des résumés que nous avons entreprise sur les travaux de ce savant organe de la Société des Fastes Eucharistiques. Cette étude a été publiée aussi, avec de plus amples développements en une brochure, éditée par la maison Delhomme et Briguet (Paris, rue de l'Abbaye, et Lyon). Notre résumé pourra inspirer au lecteur le désir de connaître l'ouvrage complet.

comme nous allons le montrer, et l'institution de la fête publique du Saint-Sacrement fut le couronnement de ce règne.

Ce n'est pas que ce siècle n'ait connu des dangers, n'ait eu ses erreurs et ses crimes ; mais jamais n'ont triomphé avec plus d'éclat les *principes* qui doivent régir la société catholique.

Malgré les monstruosité de l'empereur Frédéric II, l'histoire extérieure de ce siècle est, dans son ensemble, pleine de gloire : à la tête de l'Église, des Pontifes, tels qu'Innocent III et Grégoire IV ; en France, des rois tels que Philippe-Auguste et saint Louis ; en Angleterre les libertés nationales se fondant par la Grande Charte, qui faisait revivre les lois de saint Edouard ; en Italie, les villes et les républiques se développant à l'envie ; en Espagne, la lutte contre les Maures poussée vaillamment ; à Constantinople, des princes français et catholiques occupant le trône des empereurs, tout cela assurément est admirable ; mais nous voulons considérer surtout le côté intime et montrer que Jésus-Christ domine alors la société, qu'il règne sur elle : 1° dans sa vie intellectuelle ; 2° dans sa vie morale et dans sa vie esthétique.

I. — *Le règne de Jésus-Christ dans l'ordre intellectuel.*

I. — Au XIII^e siècle, la théologie, qui est la science par excellence de Jésus-Christ, a le pas sur tout ; reine des sciences par sa nature, elle l'est aussi en fait alors : lois, institutions, politique, littérature, arts, tout est dominé par son influence.

Nous n'avons pas d'idée de la place si considérable qu'occupe dans le Moyen-Âge la science en général : la grande idée morale que Grégoire VII avait fait triompher, avait jeté le génie européen dans ces joûtes de la science ; et en vertu de la mission providentielle de la France, Paris était pour toute cette vie intellectuelle le foyer vers lequel on accourait de toutes les nations. Mais l'humanité a toujours eu deux passions qui sont opposées l'une à l'autre : le besoin de foi et le besoin de liberté. Ces deux passions, qui sont sans cesse en lutte se manifestèrent au XIII^e siècle dans la science, qui était la grande arène du temps, et elles créaient un double danger. Le besoin de liberté inclinait déjà vers un germe de rationalisme, que favorisait la découverte des écrits des philosophes anciens, Platon et Aristote, d'un autre côté, le besoin de foi produisait des tendances, latentes au moins, vers ce mysticisme exagéré qui repousse l'alliance de la science et de la religion.

Contre ce double danger, Dieu suscita une armée de saints et de génies auxquels déjà saint Anselme avait préparé les voies : Pierre Lombard, Albert le Grand, Duns Scot, saint Bonaventure, mais surtout saint Thomas, ce « soleil qui a illuminé toutes choses ».

Ce grand homme que l'Église associe dans ses éloges à saint Augustin, était destiné à réunir dans un corps de doctrines puissamment coordonné et précis, tous les traits de lumière que l'évêque d'Hippone et les autres Pères avaient répandus. Le premier caractère de son œuvre fut donc de résumer la théologie traditionnelle, d'en faire un ensemble scientifique, de la préciser, et d'en fixer définitivement la forme et la méthode.

Un second caractère de son œuvre fut d'avoir défendu son siècle contre le double danger dont nous avons parlé, la tendance rationaliste et aussi la tendance trop mystique. Enfin, un troisième caractère, c'est que son œuvre, par cela même qu'elle résumait la vérité catholique, fut l'image la plus vraie de la société et de son époque : cette société au sommet de laquelle régnait le vicaire de Jésus-Christ, exerçant sur les rois eux-mêmes une autorité qu'acceptait le consentement des nations ; où ces rois, contenus et protégés en même temps par cette autorité, considéraient le bonheur de leurs sujets comme la fin du pouvoir dont ils étaient dépositaires ; où l'hérésie était un ennemi social ; où les lois étaient promulguées au nom de Jésus-Christ, dont la vertu vivifiait, pénétrait tout dans les rouages sociaux.

II. — Mais Jésus-Christ qui régnait ainsi sur ce glorieux siècle et qui a, comme Dieu, une vie éternelle dans le sein du Père, non seulement a eu sur la terre une vie qui a duré 33 ans, il y possède encore une vie qui est contemporaine de tous les siècles et de tous les jours : c'est sa vie eucharistique. L'Eucharistie est le résumé à la fois, et la continuation de tout ce qu'il a accompli durant sa vie mortelle ; elle est dans l'Église le centre d'unité, d'unité non pas simplement doctrinale, mais vivante et opératrice ; en sorte que depuis l'Ascension l'histoire de la vraie religion se trouve dans l'Eucharistie.

En ce siècle où Jésus-Christ régnait, il ne se pouvait donc pas que sa souveraineté ne fût pas honorée spécialement dans l'Eucharistie ; et la Providency pourvut en effet : Elle multiplia les prodiges pour provoquer l'institution de la Fête qui est pour l'Eucharistie le triomphe terrestre le plus éclatant ; et elle choisit

précisément, pour composer les chants de ce triomphe, ce même saint Thomas qui était la personnification la plus élevée de son siècle. Ainsi elle proclamait hautement cette vérité, que l'hommage public au Saint-Sacrement est l'expression et le couronnement du règne social du Christ dans le monde.

Voyons maintenant ce que fut dans l'ordre moral et dans l'ordre esthétique ou artistique le règne qui recevait, dans l'ordre intellectuel, un tel couronnement.

II. — *Le règne de Jésus-Christ dans l'ordre moral et dans l'ordre esthétique.*

1. — *Considérons d'abord l'ordre moral.*

La volonté a subi plus encore que l'intelligence les atteintes du péché originel. Jésus-Christ ne triomphera donc pas des passions au même degré que des erreurs, dans le siècle qui nous occupe ; mais pourtant là aussi, dans l'ordre moral et pratique, sa royauté aura de l'éclat. Pour le constater, passons en revue les diverses catégories sociales.

Premièrement *le prêtre*. Il se révèle à nous par le caractère de naïve tendresse et de joyeuse liberté qui règne alors dans les écrits ascétiques, depuis saint Bernard, bien plus que dans les écrits des âges antérieurs ou de ceux qui viendront après la Réforme. Alors se réalise le mot de l'Imitation : *Amans volat, currit et lætatur, liber est et non tenetur*. L'influence de cet ascétisme développe dans le peuple une dévotion tendre notamment envers Marie ; jusqu'alors, en Occident du moins, son culte n'était point entré aussi intimement dans la piété populaire ; mais après saint Bernard, saint Dominique, saint Simon Stock, saint Bonaventure, elle devient réellement la reine de la société, la reine des peuples, comme Jésus en est le roi.

L'homme de Dieu se révèle ensuite à cette époque par la tendance à fonder des familles religieuses, des Ordres nouveaux, qui, à la différence des anciens, sont voués à la vie apostolique : après les deux Ordres de saint François et de saint Dominique, qui contribuèrent si puissamment à établir le règne de Jésus-Christ, l'ordre du Carmel, des Servites, des Trinitaires, et d'autres encore.

Du prêtre arrivons au *guerrier*. Il se personnifie alors dans la chevalerie surtout. La chevalerie a eu des écarts, mais pourtant elle a fait triompher les principes chrétiens dans l'ordre politique, comme le sacerdoce l'a fait triompher dans l'ordre

des consciences; elle a fondé en partie nos nationalités, elle a été le soutien des trônes, elle a créé les idées d'honneur, et elle a établi ces grands Ordres militaires qui ont été le boulevard de la chrétienté.

Les *souverains* de cette époque, qui sont tous, du reste, des chevaliers et des guerriers, fournissent une preuve nouvelle et éclatante de la royauté sociale du Christ; car, s'il y eut parmi eux un Frédéric Barberousse et un Jean-sans-Terre, ne les oublie-t-on pas devant saint Louis, saint Ferdinand de Castille, Jacques le Conquérant d'Aragon, Henri III d'Angleterre, Rodolphe de Habsbourg, tous serviteurs et « sergents » du Christ?

Après les souverains, *le peuple*. L'Église a toujours favorisé le peuple, pour le relever, en même temps qu'elle lui apprend à respecter l'autorité des souverains; et cette double action, qui met en accord la liberté avec l'autorité, elle ne l'a jamais mieux exercée qu'au XIII^e siècle. Elle appuyait les communes et les corporations d'ouvriers, qui, nées dans les couvents, se développèrent alors. Seule dans le monde, et depuis longtemps, elle pratiquait l'égalité dans la mesure possible: sa hiérarchie, ses monastères, ses écoles, étaient pleins des enfants du peuple. Elle soulageait les souffrances matérielles par les léproseries notamment, et, quant aux souffrances morales, elle les adoucissait par la foi et par l'espérance en la vie future. Où est aujourd'hui pour le peuple la vie du cœur, la vie de l'âme, et même, trop souvent, la vie de famille? Tous ces biens, l'Église les lui sauvegardait alors.

Enfin, *la femme*. Abaissée dans le paganisme et chez les musulmans, la femme a trouvé dès les premiers temps, dans le christianisme, l'influence et le respect, à la suite de la Vierge très pure. Elle est entrée en communication de toute la vie sociale, et elle se trouve à l'origine d'une partie des nationalités chrétiennes. Sainte Clotilde fonda le catholicisme en France, comme Théodelinde, épouse du roi des Lombards, en Italie. Durant tout le moyen âge, l'Église soutint une lutte héroïque contre les princes les plus puissants pour maintenir la dignité des épouses qu'ils voulaient répudier. Elle le fit spécialement au XIII^e siècle; et jamais l'auréole de la femme ne fut plus brillante qu'alors. Qu'il suffise de rappeler sainte Élisabeth de Hongrie, sainte Agnès de Bohême refusant fièrement la main de l'empereur Frédéric, sainte Élisabeth de Portugal, Blanche de Castille, sainte Hedwige de Pologne, la comtesse sainte Del-

phine, imitant dans son mariage avec saint Élzéar la virginité de Marie et de Joseph, la bienheureuse Isabelle de France ; puis, dans une autre sphère, sainte Zite, l'humble servante, sainte Marguerite de Cortone, cette nouvelle Madeleine, sainte Gertrude, sainte Claire d'Assise, sainte Rose de Viterbe, qui, à dix ans, relève les droits du Saint-Siège et qui, morte à dix-sept ans, a laissé sa dépouille mortelle intacte jusqu'à nos jours.

II. — De l'ordre moral, passons à l'ordre *esthétique ou artistique*, qui peut s'y rattacher, comme aussi, à un autre point de vue, il se rattache à l'ordre intellectuel ; considérons la poésie, l'éloquence et l'art.

La poésie, nous ne la chercherons point dans les œuvres trop profanes des troubadours ; mais dans saint François et ses cantiques, dans saint Bonaventure et ses chants à la Vierge ; dans toute l'école franciscaine ; dans le *Dies iræ*, le *Stabat* et les autres chants liturgiques de cette époque ; dans les vers des trouvères, redisant la croisade ; dans les *Romanceros* d'Espagne, épopée de la lutte contre les Maures ; enfin, dans le Dante, qui appartient à ce siècle, non par la date, mais par les tendances, faisant trôner la théologie en reine dans son œuvre poétique, comme elle était reine partout alors.

L'*éloquence*, nous la trouverons dans la bouche de ces grands serviteurs de Dieu qui subjuguent les peuples par leurs paroles, et, entre autres, du dominicain Jean de Vicence prêchant, dit-on, à deux cent mille auditeurs en pleine campagne, de saint Antoine de Padoue entraînant à sa suite trente mille hommes, qui quittent tout et forcent, le féroce tyran Ezzelino de Vérone à descendre de son trône et à demander pardon pour ses crimes, avec la corde au cou.

Quant à l'*art*, on peut se demander si alors il n'est pas fort au-dessus de l'art antique. Nous répondrons qu'au point de vue naturel, pour rendre le *moi humain* et ce qui s'y rapporte, l'art antique était plus parfait. Mais c'est là un ordre inférieur. Le beau étant la splendeur du vrai, le beau suprême est le Verbe divin, splendeur du Père ; et, dans l'ordre créé, c'est aussi ce même Verbe prenant notre nature, mais avec toutes les beautés que lui assure l'union hypostatique ; c'est encore tout l'ensemble de la création, vrai poème écrit par Dieu à la gloire de son Fils incarné ainsi, mais dont le sens supérieur ne peut être compris que grâce à l'idée de ces rapports avec ce divin Chef.

Or, l'art du moyen âge exprimait cette beauté supérieure qui

fait défaut dans l'art antique, et il saisissait le véritable point de vue qui est de fondre, d'allier ensemble l'idéal et le réel. Le temple chrétien, dans lequel se résume cet art du moyen âge, est une épopée immense où viennent se refléter tous les mondes : le monde de la nature, par la végétation luxuriante des colonnes et des chapiteaux, par les jeux de la lumière dans les vitraux, par la voûte azurée qui figure le firmament; le monde de l'âme, par le demi-jour mystérieux, le silence recueilli, l'ogive élancée vers le Ciel; le monde de l'histoire, par les sépulcres qui reposent sous le pavé des dalles, par les statues des rois, des chevaliers, des saints; enfin et surtout le monde invisible, le Christ dont la figure et la présence dominant tout le reste, la Vierge Marie et les Anges, sans oublier même les pervers démons, que montrent de hideuses figures.

Dans ce temple, la musique vient compléter les autres arts par les chants liturgiques, puis par l'orgue, voix du dedans, qui exprime la prière commune des fidèles à l'intérieur du temple, tandis qu'au dehors la cloche exprime la prière universelle dans cet autre temple qui est le monde, et tonne aux oreilles même du pécheur qui fuit le sanctuaire.

L'Église chrétienne est donc alors pour l'art ce qu'est pour la science la *Somme* de saint Thomas; et toutes les régions voient s'élever de tels monuments : Cologne, Strasbourg, Anvers, Westminster, Rouen, Amiens, Beauvais, Chartres, Reims, Saint-Denis, Paris avec Notre-Dame et la merveilleuse sainte Chapelle.

Ainsi donc, dans le domaine de l'art comme dans les autres ordres de l'activité humaine, toutes les forces vives étaient tournées alors vers le Ciel et s'élevaient au-dessus de la matière; on aurait cru se rapetisser en les employant à ces inventions raffinées de jouissance, dont on abuse tant de nos jours.

Cependant, les sciences naturelles et la prospérité matérielle, bien qu'occupant un plan secondaire, se développaient aussi; ce siècle a vu la découverte de la poudre à canon, de la boussole, du télescope, et M. Le Play reconnaît que sous saint Louis le peuple connut « une prospérité matérielle qui n'avait point eu de précédent » en France. Une partie des théologiens étaient versés aussi dans les sciences physiques : Albert le Grand, Vincent de Beauvais, etc.; les bibliothèques se formaient, les universités se fondaient. Peu après cette époque, il y en avait en Europe soixante-seize, presque toutes établies dans des

églises épiscopales, et les diverses sciences y étaient enseignées avec la religion.

III. — Si dans le domaine de l'art et dans le domaine moral le règne social de Jésus-Christ se manifestait comme dans le domaine intellectuel, l'Eucharistie jouait un rôle non moins prépondérant dans ceux-là que dans celui-ci. L'Eucharistie est, à cette époque, le foyer principal où le prêtre alimente sa piété et où le guerrier puise sa force; elle est encore le trône où ce guerrier, même s'il porte la couronne, reconnaît son roi; Simon de Montfort, Rodolphe de Habsbourg, saint Louis, ont laissé des traits admirables de leur dévotion à l'Eucharistie, mais surtout Henri III d'Angleterre, qui, chaque jour, entendait trois messes chantées. Elle est le centre de la piété populaire, spécialement dans la fête, nouvelle alors, du Saint-Sacrement; elle est l'objet de l'ardent amour de la femme chrétienne, qui comprend que là est la source de la pureté qui est sa défense et sa gloire.

« Enfin, dit l'éminent écrivain que nous résumons, les littérateurs, les artistes dont nous avons parlé, qu'aimaient-ils sinon le Christ, et spécialement le Christ caché sous les espèces eucharistiques? Pourquoi ces hymnes, ces antiennes? Pourquoi surtout ces cathédrales » si admirables? Elles résument l'art chrétien de ce temps, mais en elles tout aboutit au sanctuaire, et le sanctuaire lui-même est pour l'Eucharistie. La préoccupation de ce siècle était celle qui possédait Salomon et son peuple : élever un temple au Seigneur, mais au Seigneur présent et exerçant sa royauté dans l'Eucharistie. Et, ainsi, l'Eucharistie était vraiment, à cette époque, le soleil du monde artistique, comme du monde moral et du monde intellectuel, de l'ordre social sous tous ses aspects.

Mais, hélas! au siècle suivant apparaissent déjà Wicléf et Jean Huss, les précurseurs du protestantisme; et, après le protestantisme, les erreurs auxquelles il aura donné libre cours éloigneront de plus en plus les peuples de ce règne social du Christ et de l'Eucharistie. Toutefois, pour les y ramener, ce divin Roi nous a révélé son Cœur à Paray; il l'a révélé de son trône eucharistique, et il a dit : *Je règnerai*. Daigne sa miséricorde, avec l'intercession de Marie immaculée, de saint Michel, de saint Joseph, de tous les Patrons des nations catholiques, nous accorder de voir les peuples du XIX^e siècle reconnaître effectivement cette royauté et s'écrier encore : *Christus vincit*,

regnat, imperat : le Christ a vaincu, il règne, il commande.

Le XIII^e siècle nous fournit une preuve que ce règne dans le monde n'est point une chimère, un idéal irréalisable; et, en admettant que la différence des temps réclame une différence pour diverses applications de détail, il nous offre, quant à l'ensemble, un exemple incontestable de la possibilité de sa réalisation.

LE CODE PÉNAL ITALIEN ET LE SAINT-SIÈGE.

Tout ce qui touche aux intérêts de l'Église regarde les catholiques de l'univers entier, puisqu'elle a reçu de Dieu la mission de travailler au salut de l'humanité. Dès qu'une puissance quelconque entrave la libre action de l'Église dans le monde, nous sommes en droit d'élever la voix contre un acte qui nous atteint nous-mêmes comme membres de cette Église.

Eh bien! le gouvernement italien, dans son projet de Code pénal, vient de faire un pas de plus dans la voie des empiètements sur les droits de la suprême autorité religieuse de qui nous relevons comme catholiques.

Le premier besoin de l'Église, c'est de conserver la vie qu'elle a reçue de Dieu; or, cette vie ne peut se conserver sans un rapport continu et parfaitement libre des pasteurs avec les fidèles qui leur sont confiés et qu'ils ont mission d'instruire. Cela est tellement élémentaire qu'aussitôt après avoir mis une main sacrilège sur les biens temporels de la Papauté, le gouvernement italien crut nécessaire, pour éviter une protestation unanime de toute la catholicité, d'édicter sa fameuse loi des *garanties*.

Or, aujourd'hui les articles du Code pénal viennent biffer les clauses de la loi dite des garanties. Aux yeux des sectaires italiens, le Souverain Pontife est encore trop libre, il n'est pas encore assez réduit à l'étroit et ses chaînes ne sont pas assez rivées; on empiète sur le spirituel. Qu'on en juge par les extraits suivants du nouveau Code :

« Le ministre d'un culte qui, abusant de l'influence morale qui dérive de son ministère, excite à méconnaître les institutions de l'État, sera passible d'amende et de prison. »

« Le ministre d'un culte qui accomplit les actes extérieurs du

culte, en opposition à des mesures prises par le gouvernement, sera puni d'amende et de prison. »

Les formules si élastiques de ces articles, interprétés surtout par des sectaires aussi déloyaux que Crispi et ses complices, autorisent les plus odieux abus de pouvoir. Elles permettent à l'autorité gouvernementale d'empêcher la lecture d'une Encyclique du Pape, relative, par exemple, à la situation actuelle du Chef de l'Église. La loi par laquelle on affectait de garantir le libre exercice du culte est donc abrogée et le gouvernement empiète scandaleusement sur le pouvoir spirituel du Souverain Pontife lui-même.

Armé des articles du nouveau Code pénal, un gouvernement tel que celui qui réside à Rome, au mépris de toutes les lois de l'honnêteté, de la justice et du droit des gens, ne se fera point scrupule de frapper tout prêtre qui aura ouvert la bouche pour protester contre l'impiété, les usurpations, les sacrilèges du régime actuel. Sous prétexte qu'il « méconnaît les institutions de l'État », ce prêtre sera traité en criminel.

La prétention de l'État italien, c'est de tenir sous son pouvoir arbitraire et tyrannique non seulement le temporel de l'Église, mais même ses enseignements dogmatiques ; tellement que si un jour une décision de foi émanait du Saint-Siège et qu'il plût au gouvernement italien d'y trouver un abus ou des excitations contre les lois de l'État, ce gouvernement, se posant en juge des décisions suprêmes du Pape, déciderait que l'acte du Souverain Pontife tombe sous les coups de la loi nouvelle. Et le Pape serait passible d'amende et de prison !

Ah ! nous l'avions bien dit que la loi des garanties n'était qu'une hypocrisie. Aujourd'hui que les ennemis de la Papauté renient cyniquement leur signature, qui oserait encore prétendre que le Pape est libre et qu'il peut exercer librement sa mission divine sur les âmes ?

En présence de ces attentats qui viennent encore aggraver à Rome la condition faite au Saint-Siège, il nous est impossible de nous taire et de ne pas protester, comme l'ont fait nos évêques, comme le faisaient encore hier les évêques anglais, dont nous publions plus loin la vigoureuse protestation.

Les oppresseurs actuels de Rome ont momentanément la force pour eux, et ils en abusent, mais jamais cette brutale théorie politique : « la force prime le droit », ne sera admise par la conscience publique ni par l'impartiale histoire, quand bien

même cette théorie aurait pour inventeur un chancelier de fer décoré du titre de docteur honoraire en théologie et qu'elle fût appuyée par deux millions de baïonnettes.

Nous n'avons pas pour nous la force brutale, mais nous avons confiance dans la justice de Dieu. Et en attendant qu'elle se manifeste, en notre qualité de fils dévoués de la sainte Église romaine, nous protestons.

Oui, nous protestons contre l'impiété révolutionnaire qui foule aux pieds les droits les plus inaliénables de l'Église notre mère et qui veut entraver jusqu'au libre exercice de son pouvoir spirituel.

Nous protestons au nom du catholicisme dont on voudrait diminuer la splendeur, la dignité, l'indépendance, en subordonnant le Vicaire de Jésus-Christ aux lois d'un État particulier.

Nous protestons au nom de la civilisation dont les Souverains Pontifes ont été les infatigables promoteurs et qui, sans eux, ne tarderait pas à céder la place à une barbarie pire que celle du paganisme.

Nous protestons, au nom du droit européen, contre la violation de la plus auguste des majestés, contre le renversement du plus légitime de tous les trônes, contre les coups portés à une autorité qui est le soutien et le modèle de toutes les autres.

Enfin, nous protestons au nom de la justice contre la spoliation à main armée; au nom de l'ordre contre l'anarchie; au nom de l'intérêt commun des petits États et des pays neutres, qui, objet des convoitises de puissants voisins, n'auraient plus une heure de sécurité si les faux principes en vertu desquels l'Italie s'est approprié et détient l'État pontifical devaient définitivement prévaloir.

LA PRIÈRE POUR LE PAPE

S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vient d'adresser à ses diocésains un mandement prescrivant des prières pour le Souverain Pontife. Son Eminence l'a fait précéder d'une Lettre pastorale qui renferme, sur le Saint-Siège et son pouvoir temporel, sur le Pape et sur l'Église, ces hautes et éloquents considérations :

N. T. C. F., les graves motifs qui ont déterminé Léon XIII à tendre les bras vers nous pour implorer du secours ne sont-ils pas toujours à, plus impérieux, plus pressants que jamais ?

Qu'est-il besoin de les énumérer? Les faits sont sous nos yeux, présents à tous les esprits, et vos cœurs ont tressailli à chacun des attentats sacrilèges dont le Père commun des fidèles a été la victime.

L'entendez-vous à chaque fois que l'occasion lui en est donnée, élever la voix du sein de sa captivité pour se plaindre, avec les accents de la plus légitime douleur, de la situation de plus en plus intolérable où l'a réduit la malignité des hommes, et qui va jusqu'à compromettre non seulement la dignité du souverain pontificat, mais l'efficacité même de sa mission?

L'entendez-vous protester, avec une fermeté qu'aucune surprise ne déconcerte, contre les empiètements toujours plus audacieux de l'usurpation, et dénoncer au monde les agissements hypocrites des ennemis de l'Eglise?

Quelle noblesse dans ce vieillard persécuté, qui fait face à l'adversité avec la patience d'un saint et l'héroïsme d'un martyr, à tel point qu'on oublie, devant lui, qu'il est digne d'une immense pitié parce qu'il a conquis l'admiration universelle!

Et qu'on ne s'y trompe pas, N. T. C. F., quand le Pape revendique avec une telle énergie les droits du Saint-Siège, il ne vise pas pour elle-même cette royauté temporelle dont il a été si brutalement dépouillé. Ce que le Pape veut, ce qu'il réclame, ce qu'il revendique, ce qu'il ne sacrifiera jamais, c'est l'indépendance de l'Eglise, c'est cette pleine et intégrale liberté qui lui est absolument indispensable pour l'exercice de son pouvoir spirituel.

Qui n'est pas souverain est sujet, et dans l'état présent du monde, il est trop évident que le Pape sujet, à quelque titre et à quelque degré que ce soit, n'est plus libre.

Le Pape n'est pas l'homme d'un parti, d'un pays particulier; il est le chef et le Père de la grande famille catholique, qui embrasse dans son sein tous les peuples du monde. Il ne peut donc être « nationalisé », parce que, pour se donner à tous, il faut avant tout qu'il s'appartienne et ne relève d'aucun autre.

Voilà pourquoi cette question du pouvoir temporel, qui n'est point tant une question de royauté humaine qu'une question de liberté et d'indépendance au point de vue spirituel, est une question vitale et pour l'Eglise et pour le monde.

Seuls le miracle ou le martyre, en dehors de la souveraineté temporelle, pourraient assurer à l'Eglise l'indépendance morale dont elle a besoin; l'histoire des premiers siècles l'a clairement prouvé. Mais, N. T. C. F., le miracle est de sa nature un fait transitoire, exceptionnel, et le martyre un état violent. Or, ce ne sont point là les procédés de la Providence dans le gouvernement ordinaire du monde. Et ce fut précisément pour assurer à son Eglise, par une possession paisible et durable, ce bienfait de la liberté que cette souveraineté a été par des voies admirables disposée, préparée, constituée

en sa faveur, et conservée jusqu'à nos jours au milieu des vicissitudes les plus diverses et les plus contraires.

Unissons donc nos vœux et nos efforts à ceux de notre Père ; et, puisque nous avons dans les mains cette arme, si puissante sur le cœur de Dieu, de la prière, de la prière publique, de la prière par Marie, prions ; prions comme le faisaient nos pères dans la foi, quand Pierre était captif : « *Oratio fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo* (Act XII, 5) ; prions en commun, et Celui qui a promis d'exaucer la prière de plusieurs assemblés en son nom, abrègera le temps de l'épreuve.

Sans doute, l'Église, en tant qu'institution divine, n'a rien à craindre de cette conjuration des méchants ; elle a des promesses d'immortalité qui défient tous les efforts de Satan ; mais l'Église, c'est-à-dire les générations chrétiennes actuelles, les enfants de Dieu qui travaillent à leur salut, au milieu de ces temps troublés et difficiles, l'Église a besoin de ces prières pour que le bras de Dieu soutienne les faibles, confonde le mal et assure le triomphe de la vérité ; les âmes en ont besoin pour ne pas se scandaliser au spectacle prolongé de la justice opprimée ; les peuples en ont besoin pour ne pas s'abandonner plus longtemps à l'esprit de vertige qui semble s'être emparé de plusieurs ; enfin, la France — car il nous est permis, à nous, les fils de Clovis et de saint Louis, de confondre dans notre amour la France et l'Église — la France en a besoin pour mettre un terme aux divisions qui l'épuisent et retrouver, avec ses glorieuses traditions de nation très chrétienne, le calme, la paix, la prospérité qui ont toujours été la récompense de sa fidélité à Dieu.

Nous prions donc, N. T. C. F., pour l'Église et pour la France.

Mais quelle forme donner à cette prière ?

Sans songer à continuer les exercices solennels du mois d'octobre, nous nous inspirerons de la pensée même qui animait N. S. P. le Pape quand il les prescrivait, et nous continuerons de réclamer les secours du Ciel par l'intercession de Marie.

LE COMTE DE MUN

Le *Gaulois* a publié sur le comte de Mun un remarquable article de la dame Séverine, qui écrit dans ce journal sous le pseudonyme de Renée. L'on sait que cette femme a conquis une célébrité parisienne en soutenant les doctrines socialistes et les théories de l'émancipation de son sexe. Il était piquant de voir son jugement sur le chef de l'école sociale catholique en France. Nous le donnons sans commentaires, laissant à nos lecteurs le soin de corriger eux-mêmes quelques expressions hasardées, quelques nuances inexacts.

Une haute et belle silhouette de croyant, dévot de la patrie, soldat de la foi!

Les rieurs l'ont baptisé : « Le cuirassier mystique », et il s'est trouvé que, sans s'en douter, les rieurs avaient raison. Le qualificatif ironique devenait, appliqué à celui-là, un surnom grave, un hommage rendu par ses adversaires même, et à leur insu, au cavalier héroïque de Metz, au chrétien fervent de Paris.

Vous souvient-il de ce tableau que pas un de la génération qui vit le désastre n'a regardé sans un serrement de cœur, devant lequel j'ai vu quelques vieux soldats s'arrêter avec un juron attendri et une larme brève au coin de leur paupière tannée?...

Je ne me souviens plus du titre, mais la photographie, la gravure se sont tellement emparées de l'œuvre qu'il me suffira d'en indiquer le sujet.

Au plus fort de la défaite, un cavalier français, démonté — un cuirassier, même, je crois — maintient debout, contre sa poitrine, un officier dont la vie coule, par flots rouges, d'une large plaie. Le soldat, blessé, lui aussi, enlace du bras gauche ce jeune homme qui fut son chef et qui va mourir, et de la main droite il fait feu, sans cesse, avec la bravoure folle des désespérés, sur l'ennemi invisible que l'on devine tout près.

Où sont les chevaux?... Morts dans quelque repli de terrain, les jambes sciées par un obus ou le poitrail béant! Où sont les camarades?... Bien loin, balayés comme des feuilles mortes par le tourbillon de la déroute! Où est le drapeau?... Ici! Il tremble, déchiqueté, bleu de poudre, blanc de poussière, rouge de sang, entre les doigts frêles du moribond.

Et ce soldat, ce héros, va donner son existence, ses amours, ses espoirs, pour rester, jusqu'à la minute suprême, fidèle à son chef et à son drapeau!

M. de Mun est ce cuirassier-là.

Alors que l'on a « décloué Jésus-Christ » pour faire, avec sa croix, du bois pour la laïque, M. de Mun a ramassé son Maître saignant, il l'étreint contre sa large poitrine, où bat un cœur plein de loyauté vaillante; il dédaigne sa propre défense dans la bataille de la vie, ses intérêts, les gloires de ce monde, pour ne songer qu'au martyr dont la sueur et le sang l'inondent, et à l'étendard sacré, dont les plis retombent sur eux, ainsi qu'un linceul.

Ah! la belle lutte, le noble combat! Et comme ceux-là mêmes qui ne sont ni les amis ni les disciples de M. de Mun saluent de grand cœur le chevalier qui défend sa France et son Dieu!

..

Il ne défend pas que cela!

Il est le tenant — et c'est par là qu'il est cher à quelques-uns de ses ennemis — il est le tenant de l'humanité tout entière, celui qui pourrait dire, comme l'écrivain antique : « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Ce riche a le souci des pauvres; ce noble s'inquiète des anonymes; cette épaulette d'or songe aux galons de laine; cet orateur est le porte-parole des muettes souffrances...

Il n'a pas été fait à la Chambre une proposition généreuse, on n'a pas une seule fois prononcé le nom de charité ou évoqué l'idée de justice, sans que M. de Mun ait apporté l'obole de son talent, l'appui de son autorité.

Et cela, en laissant de côté les ignominies ou les bas calculs du parlementarisme — plus près, souvent, de ses adversaires que de ses amis.

C'est lui qui a dit : « Lorsque la patrie est en danger, tous les dissentiments politiques disparaissent, et il ne reste plus que des Français unis dans un seul but. Les partis doivent également s'unir tous dans une œuvre de paix sociale. »

Et, comme il le disait, il l'a fait.

..

Ces paroles-là ont été prononcées le 11 juin 1888, à cette séance curieuse où l'on vit Camélinat et M. de Mun marcher ensemble contre cette effroyable calamité qui s'appelle le travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

C'est la seule fois que j'ai entendu M. de Mun au palais Bourbon, et nous étions quelques-uns, dans les tribunes, d'opinions bien diverses, réunis, par son discours, en une commune et indicible émotion.

Le Centre ricanait, comme il a coutume, quand il s'agit d'équité et surtout de compassion. La gauche écoutait, muette, un peu gênée de voir ce royaliste défendre une question ouvrière, inscrite au programme de la plupart des radicaux — mais si bien oubliée!

A l'extrême gauche seule, quelques hommes regardaient, pensifs, cet aristocrate dont le cœur s'ouvrait si large pour les

sans-apanage et les sans-nom, cet heureux qui connaissait si bien les maux du peuple, ses lourds devoirs, ses maigres droits et ses innombrables misères, ce fils de chouan qui arrivait des landes de Bretagne pour prêcher pitié et miséricorde envers la descendance de ceux qui firent la Terreur !

Il y avait dans les yeux de ces tribuns populaires de l'étonnement, une vague sympathie...

Dans la salle immense tombait, avec le jour mourant, un apaisement de fraternité, et les rouges lueurs du soleil lointain semblaient le reflet d'un bûcher colossal où flambaient enfin, pêle-mêle, toutes les haines et tous les malentendus de l'humanité.

Ce discours-là, c'était presque le sermon sur la montagne...

*
*

Je le regardais, moi aussi, ce saint Paul moderne — très moderne même — tandis qu'il parlait, et je constatais, une fois de plus, la vérité de ce que je disais l'autre jour : combien chez tous les hommes qui sont vraiment « quelqu'un » l'aspect extérieur correspond étroitement à l'état de l'âme.

Celui-ci est à la fois patricien, un apôtre et un guerrier.

Eh bien, voyez-le.

De haute stature, mais gardant intacte la cambrure du sous-lieutenant, des épaules larges sur lesquelles la cuirasse devait tendre comme un jersey d'acier, des cheveux épais et ras pointant sur le front à la Marie Stuart, le nez fort, la moustache drue, il est ce que les chefs militaires appellent : un beau soldat.

Quant à ses origines, il leur doit sa grande distinction, sa suprême élégance, et, disons le mot, cette coquetterie masculine qui fait que, si jamais ce catholique rêvait la canonisation, ce n'est pas l'exemple de saint Labre, qu'il suivrait pour l'obtenir.

Je ne l'en blâme pas — il s'en faut !

J'aime que les sang-bleu restent fidèles aux traditions de tenue de leurs ancêtres, et j'aime surtout que, comme M. de Mun, ils restent Français de costume, Français d'allure, qu'ils n'empruntent aux palefreniers d'outre-Manche ni leurs vêtements, ni leur attitude, ni leur jargon.

Aussi, la troisième face de cette personnalité si profondément intéressante, le côté missionnaire de M. de Mun, ne rappelle en aucune façon les prédicants anglais, ce qui est un peu l'écueil,

chaque fois qu'un laïque se mêle de propager la « bonne parole ».

C'est qu'il prêche l'Évangile et pas la Bible, les pitiés infinies du Christ et point les colères fulgurantes de Jéhovah.

Puis il a, physiquement, de l'apôtre le regard et le geste, l'œil très perçant qui lit au fond des consciences et que voile, parfois, une brume d'émotion quand il parle des humbles, et la mimique enveloppante ou vengeresse des prôneurs d'âmes et des dompteurs de méchants.

Quand il tient la tribune, il la tient bien ; et tel est le respect qu'inspire sa vie, l'estime qu'attire son caractère, que les interrupteurs sont rares et — le fait est inouï dans ce Parlement ! — presque polis.

Une vieille dame m'a dit :

— C'est le Père de Ravignan qui revient.

Je n'ai pas connu le grand orateur catholique, mais je sais que M. de Mun a de lui une qualité précieuse : l'attirance féminine :

Non seulement il a une adorable compagne qui est la joie de son cœur, l'orgueil de son foyer, et pour laquelle il est comme un chevalier du vieux temps, mais il a su grouper autour d'eux un cercle d'amitiés charmantes, et il a fait de ces oisives que l'ennui tourmentait des militants du bien — un petit bataillon sacré qui va secourir les infortunes et consoler les agonies.

Comment en serait-il autrement ? Il prêche et pratique tout ce qui a fait du catholicisme le maître de la femme : la tendresse, l'amour des pauvres, la charité poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, la miséricorde infinie...

Il fait de ces mondaines des socialistes, socialistes chrétiennes bien entendu, mais des socialistes dans le sens le plus haut, le plus humain du mot.

Il y a bien longtemps que je l'ai dit : la Charité, c'est le commencement de la Justice !

*
*
*

Le rôle de M. de Mun dans l'avenir, je l'ignore.

Je sais seulement — et ma science sur lui veut s'en tenir là — qu'il sera toujours bon envers les malheureux, pitoyable aux vaincus, qu'il défendra envers et contre tous ses frères en humanité.

Ses sœurs aussi. Cet article est presque le paiement d'une dette.

A la Chambre, le 11 mars dernier, dans cette séance dont j'ai parlé, M. de Mun fut l'avocat de toutes les pauvres créatures qu'abîme et assassine la meurtrière besogne des fabriques, des ouvrières dont le labeur tue la jeunesse, des enfants dont l'effort précoce tue la santé...

Il a dit : « Les travailleurs sont des faibles ayant besoin de justice et d'humanité. L'ouvrière qui est à l'atelier n'est plus une femme ; sa situation ne saurait être supportée plus longtemps. Et l'enfant a droit, comme elle, à la protection de la société. »

Au nom de tous ceux-là, monsieur le comte, de celles qui souffrent et peinent dans l'enfer des usines, des petits qui n'ont pas mérité leur affreux sort, de cette foule triste en jupe élimée et en culottes trouées qui a tout mon cœur, permettez-moi de vous offrir ces lignes — comme des fleurs de pauvres, liées par un fil rouge en un humble bouquet !

L'ASSEMBLÉE DE ROMANS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

A cet appel confiant et solennel, nous aurions répondu les premiers ; nous serions venus, en dépit de la différence de nos idées, concourir sincèrement pour notre part à cette œuvre de régénération sociale. (Bravos.) Mais l'appel, on ne l'a pas fait ! on ne l'a pas voulu, on ne l'a pas osé ; on a craint que, formulée ainsi en dehors de toute pression, de toute intimidation, de toute manœuvre électorale, la plainte qui gronde d'un bout à l'autre du pays n'éclatât tout à coup avec trop de bruit et sur un ton trop menaçant. On a craint qu'elle ne vînt frapper trop durement ceux qui l'auraient provoquée, et on a préféré décréter des monuments, des fêtes et des cérémonies commémoratives, où, sans souci de l'histoire et de l'expérience, on célébrerait la fécondité d'un siècle dont chacun dénonce l'avortement, comme si le véritable monument du centenaire n'aurait pas dû être celui que la reconnaissance eût dressé toute seule dans l'âme populaire, touchée des bienfaits accomplis, émue du spectacle de la prospérité publique ! (Bravos et applaudissements.)

Il est vrai, messieurs, il faut bien que je l'avoue franchement, que, si une telle consultation avait pu être conçue et pro-

posée au pays, je ne vois pas comment la réponse eût été donnée en connaissance de cause. Qui eût formulé ces doléances ? comment les nouveaux cahiers eussent-ils été établis ? Voilà la question par où nous touchons au mal profond de notre pays, à la cause véritable, essentielle, de l'instabilité qui le ronge.

Prévost-Paradol, cherchant, comme l'ont fait tous les penseurs, tous les écrivains de ce temps, le secret des vaines agitations de ce siècle, écrivait dans la *France Nouvelle* :

« La Révolution française, qui a créé un ordre social, a été impuissante à créer un ordre politique. »

Il constatait un effet, mais il s'est trompé sur la cause. La grande faute de la Révolution, c'est précisément qu'elle n'a pas créé d'ordre social.

Elle a bouleversé ce qui était, mais elle a laissé le pays, je ne dis pas désorganisé, je dis inorganisé, ou, si vous le voulez, sans autre organisation que celle d'un pouvoir central de plus en plus fort, de plus en plus puissant, de plus en plus absorbant, qui a fini par concentrer dans ses mains toute la vie de la nation. (Applaudissements.)

Et c'est par là, pour le dire en passant, que la Révolution, si elle a inauguré, dans l'ordre philosophique et religieux, des principes, des idées, des erreurs nouvelles, a cependant, dans l'ordre social et politique, continué logiquement l'ancien régime, si bien qu'on en pourrait trouver la genèse dans le développement de l'histoire depuis Philippe-le-Bel, de même qu'on pourrait suivre, depuis le traité de Westphalie et les événements qui l'ont amené, la transformation de la république chrétienne en Europe déséquilibrée et livrée au droit de la force.

Je n'entrerai pas, messieurs, dans un si large examen, non plus que je ne veux étudier avec vous le côté religieux et philosophique de la Révolution ; cette tâche a été remplie hier, dans la chaire de Saint-Bernard, avec une perfection que je ne saurais atteindre et une autorité qui me fait défaut.

Je veux me restreindre et me tenir à la pratique de notre temps. Je dis donc que le grand mal dont nous souffrons, depuis un siècle, est l'inorganisation, l'absence d'organisation sociale.

Autrefois, il y avait dans la nation non seulement des ordres qui répondaient à la classification des fonctions sociales, mais des corps organisés pour représenter, exercer et défendre des droits, des devoirs et des intérêts communs. C'était le legs des

âges chrétiens, le grand élément de vie qu'avec la ferveur et l'unité de la foi le moyen âge avait inoculé aux temps modernes.

Aujourd'hui et depuis un siècle, l'individualisme a tout envahi. Dans l'écrit que j'ai cité, M. Émile Montégut l'appelle « un état monstrueux, où l'homme, atome égoïste autant que faible, libre mais impuissant, sans autre loi que lui-même, mais sans secours contre lui-même, tourbillonne autour des autres atomes, ses frères, se heurtant fréquemment à eux, ne s'y agrégeant jamais qu'accidentellement ou passagèrement ».

La définition m'a beaucoup frappé et je la recommande à vos réflexions. Hier, à cette place, vous parlant de la condition des travailleurs, j'avais l'occasion de vous montrer que c'est bien là la source de leurs souffrances, et combien il est vrai qu'en effet la liberté qu'on prétend leur avoir donnée les laisse impuissants dans la lutte où se débat leur subsistance. (Bravos.)

Mais rien ne fait mieux éclater ce vice fondamental de notre état social que la question même que je pose devant vous. Si on eût voulu renouveler, à l'occasion du centenaire, la consultation des cahiers, qui les eût rédigés? A qui se fût-on adressé pour les formuler?

Partout, autour de nous, du haut en bas de l'échelle sociale, il n'y a que des individus isolés en face de l'État. La Révolution a créé cet état de choses, ou du moins elle l'a officiellement consacré.

Sous l'influence des doctrines du Contrat social, que Mallet du Pan appelait le Coran des discoureurs de 89, des jacobins de 90, des forcenés de 93, et qui est encore celui des républicains de 1889, elle a inventé un être humain pour lequel elle a conçu une société théorique, où le lien social n'aurait pas plus de place que la loi divine et la tradition historique; et, pour cet être fictif, elle a fait une législation successorale qui a désorganisé la famille; brisé ses liens en lui retirant les perspectives de l'avenir, et voué les foyers à la ruine en morcelant la propriété jusqu'à l'infini, souvent jusqu'à la destruction; elle a fait une législation économique qui a livré le travail à la merci du capital et a accumulé les richesses entre les mains des spéculateurs; elle a fait une législation politique qui a détruit tous les organismes sociaux, tous les corps spontanés, et concentré les pouvoirs entre les mains de l'État, c'est-à-dire de la bureaucratie. (Bravos et applaudissements.)

Voilà, messieurs, ce que j'appelle la plaie de l'individualisme, la grande maladie, la maladie mortelle de notre temps. (Nouveaux applaudissements.) La première conséquence de cet état de choses, c'est que, dans une société qui prétend être gouvernée par un régime de représentation, il n'y a, en réalité, de représentation d'aucune sorte, ni pour les droits, ni pour les besoins, ni pour les intérêts.

Je vois ici, messieurs, et je m'en félicite, beaucoup d'ouvriers et de paysans : c'est à eux que je m'adresse en particulier, parce que je voudrais leur faire toucher du doigt, à eux surtout, la vérité sur notre état social ; c'est sur ce peuple, en effet, plus encore que sur qui que ce soit, que pèse cette situation ; et je n'en suis pas surpris, car, d'une manière générale, ma conviction est que le peuple a été la dupe de la Révolution, et que c'est en le regardant qu'on est le mieux fondé à l'accuser d'avortement. (Applaudissements.)

La bourgeoisie a tiré de la Révolution certains avantages, certaines satisfactions ; la noblesse y a perdu son rang dans l'État ; mais, enfin fondue dans la bourgeoisie, elle a participé à la condition de celle-ci ; quant au peuple, au nom de qui tout a été fait, le peuple des ouvriers et des laboureurs, quel est au vrai son grand profit ? On lui a bien dit qu'il n'y aurait plus de classes dans la nation, et c'est la grande satisfaction qu'on lui a donnée ; mais, en fait, si les castes ont disparu, il est resté deux classes entre lesquelles se partage toute la nation : les riches et les pauvres ; je trouve que c'est un très grand malheur ; une société dans laquelle les individus ne peuvent appartenir qu'à l'une ou l'autre de ces deux catégories est nécessairement vouée à l'antagonisme, et bientôt à la haine ; c'est ce qui arrive chez nous et ce qui explique très bien pourquoi, depuis un siècle, les passions populaires sont si promptes à s'enflammer, pourquoi les attaques contre l'état social trouvent dans les rangs du peuple un écho si facile, pourquoi il est si vite ému par les excitations violentes qui lui montrent en parallèle celui qui possède et celui qui n'a rien. (Applaudissements prolongés.) Les ouvriers, je parle de ceux des champs comme de ceux de la ville, se trouvent déshérités dans la société moderne, et j'estime qu'ils ont raison. (Bravos.)

Comme tous les hommes, ils ont des droits, des intérêts et des besoins.

Le moyen de les défendre et de les faire valoir, la certitude

que ces droits, ces intérêts, ces besoins auront dans l'Etat une représentation officielle, ce sont là, pour eux, des questions d'autant plus graves que, plus que pour d'autres, elles deviennent facilement des questions de vie ou de mort.

La démocratie, la saine, la vraie démocratie, celle qui n'est pas un thème à déclamations et, permettez-moi l'expression, un tremplin électoral (bravos), la démocratie est là, ou elle n'est qu'un mot.

Sans doute le peuple a une certaine puissance politique, celle que lui donne l'action du nombre dans les luttes électorales et avec laquelle il faut bien que tout le monde compte; mais, quand il en fait usage, il l'épuise d'un seul coup, quelquefois, il est vrai, d'une manière terrible, irrésistible, jamais cependant pour une modification sérieuse de son état social.

Au lendemain de la victoire, il reste, comme la veille, une agrégation d'individus isolés en face d'un pouvoir central tout puissant, dont la sollicitude, quand il en témoigne, et la compétence, quand il en a, sont les seules garanties de ses droits et de ses intérêts. (Bravos et applaudissements.)

Quelle meilleure preuve en pourrais-je offrir que celle du régime actuel, fondé tout entier sur la prétendue représentation du peuple et qui, livré aux passions, aux rivalités, aux ambitions personnelles, n'a pu mettre sur pied et mener à bonne fin une seule loi qui ait pour effet d'améliorer sensiblement la condition des travailleurs? (Nouveaux applaudissements.)

Si je cause avec des ouvriers, avec des paysans, partout j'entends la même plainte : « On ne connaît pas nos besoins, on ne nous consulte pas, on ne s'occupe de nous que pour les élections. » Eh! sans doute! à qui s'adresserait-on? On ne peut pas consulter fructueusement des millions d'individus.

Et si, quittant les ouvriers, je me tourne vers les patrons, c'est la même chose encore : « La politique nous tue! Personne ne s'occupe de nos affaires; on ne cherche pas à connaître nos intérêts; on ne consulte même pas les chambres de commerce quand il s'agit d'une mesure qui peut décider du sort de l'industrie; et pendant ce temps-là le commerce s'épuise, les patrons se ruinent, les ouvriers chôment, tout le monde perd; il n'y a que les intermédiaires qui gagnent et l'industrie tombe de plus en plus aux mains du capital cosmopolite. » (Bravos et applaudissements.)

Avec les agriculteurs, c'est pire encore : le tableau est

navrant ; ce n'est pas seulement la culture ruinée, c'est la famille détruite par l'action des lois, par le morcellement des héritages ; c'est la propriété, cette propriété du sol affranchi, dit-on, en 1789, livrée à toutes les entreprises de l'usure et dévorée par l'hypothèque ; c'est la dépopulation, l'abandon des campagnes, le vagabondage à l'état d'institution, à ce point que M. Lecouteux raconte, dans un rapport à la Société des agriculteurs, avoir entendu dire à des coureurs de grande route que les gendarmes leur rendent service en les arrêtant, parce qu'alors ils sont pensionnaires du gouvernement, et que, malheureusement, ils ferment trop souvent les yeux, parce que les prisons seraient trop petites. (Sensation.)

Et M. Lecouteux conclut : « Ce n'est pas le droit au travail qui s'affirme, c'est le droit à la misère. » (Applaudissements).

Ces plaintes retentissent partout, mais elles expirent au seuil des palais législatifs. Là, on a autre chose en tête : les compétitions politiques, les ambitions personnelles, les querelles de portefeuilles, les intrigues de couloirs, dont le pays se désintéresse entièrement, absorbent toutes les préoccupations. De temps à autre, la Chambre, saisie d'un remords, s'écrie dans un beau zèle : « Faisons des lois d'affaires. » On s'y met, et puis, si le lendemain quelque incident politique ne vient pas tout arrêter, la loi d'affaires reste bientôt en chemin, parce que la moitié au moins des législateurs ne connaît rien à la question (Bravos et applaudissements).

Et je n'ai parlé que du travail agricole et industriel. Mais pour toutes les branches de l'activité humaine, pour toutes les professions, c'est la même chose. Un député, je le sais bien par expérience, ne peut pas causer cinq minutes avec un homme de métier, quel qu'il soit, sans qu'on lui dise avec plus ou moins de formes :

« Vous n'entendez rien à nos affaires ; le mal, c'est que les Chambres veulent tout traiter, tout juger, tout trancher : questions religieuses, militaires, artistiques, pédagogiques, judiciaires, économiques, industrielles, agricoles, tout enfin, sans en avoir la compétence et sans consulter les intéressés ; il faudrait que chaque député fût une encyclopédie vivante. » (Rires et applaudissements).

Messieurs, cela est vrai ; mais il y a quelque chose de plus : il faudrait qu'il eût un mandat défini, au lieu du contrat très vague que forment, la plupart du temps, entre les mandants et

les mandataires les passions électorales. Voilà le grand mal, et je découvre dans cet état d'inorganisation qui lasse le pays, qui décourage les bonnes volontés, qui blesse tous les droits et compromet tous les intérêts, une conséquence forcée du régime de l'individualisme (Applaudissements).

En réalité, il aboutit à la négation des droits de l'individu, qui ne peut plus les faire valoir, et, par le fait, la centralisation excessive entre les mains d'un État tout puissant tue la liberté individuelle aussi sûrement que la liberté communale et la liberté provinciale. Voilà le grand avortement de la Révolution, et c'est en ce sens qu'Augustin Thierry pouvait dire que la France moderne « a oublié la liberté ».

La conclusion, c'est que la liberté individuelle ne retrouvera ses garanties que dans la reconstitution des corps spontanés et permanents (Applaudissements).

Autrefois, il y avait des ordres dans l'État; aujourd'hui, il n'y en a plus; mais il y a et il y aura de plus en plus des professions. C'est sur elles que peut désormais reposer l'organisation sociale; c'est elles qui peuvent, par une initiative courageuse, sagement conduite et favorisée par la législation, devenir des corps permanents, chargés de représenter les individus et de parler pour eux.

Je voudrais, messieurs, que ce fût là la pensée dominante qui, au-dessus de tous les vœux que vous avez adoptés, sortit de notre assemblée, qui devînt la plate-forme des assemblées analogues organisées bientôt dans d'autres provinces, et la revendication fondamentale qu'elles mettront en lumière comme base de toutes les autres. Il y a cent ans, on demandait la fin du régime individualiste, qui est une autre forme de l'absolutisme (Bravos et applaudissements).

J'ai souvent entendu dire que l'esprit d'association, cet esprit fécond qui fut la force vivifiante de l'ancienne France, était mort, éteint à tout jamais. Les faits protestent contre cet arrêt irréflecti. Je vois, au contraire, que de toutes parts le sentiment profond des souffrances endurées, des droits méconnus et des intérêts froissés enfante un irrésistible mouvement de retour vers le groupement en associations des individus atteints par un dommage commun. C'est lui, c'est ce mouvement toujours grandissant depuis un demi-siècle qui a arraché aux pouvoirs publics l'abrogation de la loi fatale de 1791, la restitution du droit de réunion professionnelle et la reconnaissance légale des

syndicats industriels ; c'est lui qui groupe les ouvriers dans ces corporations des grandes villes, trop souvent, par malheur, accaparées par les politiciens.

C'est lui qui a fait, en deux ans, germer d'un bout à l'autre de la France ces syndicats agricoles sans nombre, devenus aujourd'hui une puissance et dont je salue en vous, mon cher Guilhaud, l'un des plus infatigables et plus généreux promoteurs (bravos et applaudissements) ; c'est à lui, enfin, que font appel tous ceux qui se plaignent, tous ceux qui se révoltent, non seulement les catholiques, pour sauver leurs écoles et leur culte, mais dans un autre ordre d'idées tous ceux qui souffrent d'une oppression et luttent contre elle, comme hier ces commerçants de Paris qui cherchent dans la coalition un refuge contre le monopole des grands magasins.

Bien loin d'être mort, l'esprit d'association est partout ; mais jusqu'ici la loi, les institutions le tiennent étouffé.

Il ne va pas plus loin : il ne donne naissance qu'à des rapprochements d'intérêts accidentels et temporaires, dont l'action, déjà féconde pour la protection de ces intérêts, est cependant insuffisante pour les garantir.

Il faut que l'esprit d'association devienne l'esprit corporatif, c'est-à-dire que, du sein de toutes les professions, il s'élève un effort énergique, une revendication infatigable vers leur propre reconstitution en corps permanents, pourvus de tous les droits qui constituent un corps : la propriété, la juridiction, la représentation légale.

Voilà la grande réforme constitutionnelle sans laquelle toutes les autres sont vaines ; c'est, dans l'ordre matériel, le moyen pour les citoyens de défendre leurs intérêts, de faire entendre leurs plaintes, d'obtenir satisfaction pour leurs besoins légitimes ; c'est, dans l'ordre moral, l'apaisement des discordes, le rapprochement des hommes, l'harmonie sociale mise à la place de l'antagonisme ; c'est, dans l'ordre politique, le droit professionnel substitué à la passion ; et par là le point de départ de toutes les réformes que les corps organisés ne tarderont pas à réclamer et à imposer, réforme de la législation successorale, restauration de la famille et protection de la propriété foncière ; réforme de la législation fiscale et répartition plus équitable de l'impôt ; réforme de la législation économique et garanties données aux travailleurs par des lois protectrices de leur faiblesse, réforme de la législation sur le crédit, répression de l'agiotage,

interdiction de la spéculation à outrance et garanties imposées à la formation des sociétés anonymes.

Je ne cite, messieurs, je n'indique que quelques-unes des réformes qui me paraissent les plus urgentes, les plus indispensables, et j'ajoute les plus pratiques. Mais quel champ n'ouvre pas à l'esprit cette idée de l'organisation des corps professionnels et de la représentation des droits et des intérêts ? Est-ce que ce n'est pas la base d'une reconstitution solide de la vie communale et provinciale, et, par là même, d'un gouvernement stable et vraiment national ? Est-ce que ce n'est pas le remède le plus efficace à opposer à la bureaucratie qui épuise le pays, non pas seulement par les lenteurs qu'elle impose, par le prix qu'elle lui coûte, mais parce qu'elle attire à elle, comme une pompe aspirante, toutes les facultés de la jeunesse, qui s'en vont, au lieu de se livrer à l'esprit d'initiative, s'échouer et s'atrophier sur le fauteuil administratif ? (Bravos et applaudissements.)

Messieurs,

Je m'arrête, je ne veux pas avoir l'air de proposer une constitution. (Rires et applaudissements.) Je veux me tenir à ce qui est immédiatement possible. Une réforme sociale, aussi profonde, aussi complète que celle dont la France a besoin est une œuvre de temps, de patience et de persévérance ; elle ne peut pas s'écrire en quelques articles. M. Taine, dit, avec bien de la raison, « qu'aucune œuvre n'est plus difficile à faire qu'une constitution, et que c'est une entreprise probablement au-dessus de l'esprit humain de remplacer les vieux cadres dans lesquels vivait une grande nation par des cadres différents, appropriés et durables ».

Ce fut la grande erreur de la Révolution, qui découlait de faux principes religieux, et elle aboutit à cette Constitution de 1791 que Govesnor Morris appelait « un chiffon de papier philosophique ».

Gardons-nous de tomber, messieurs, dans la même faute.

Mais, à l'heure où la constitution du pays est partout discutée, où le gouvernement lui-même l'a déclarée insuffisante et caduque ; à l'heure où de toutes parts le pays épuisé, mécontent, ruiné, demande un changement, comme le malade demande un lit nouveau, c'est notre droit et notre devoir de dire quelles sont, à notre avis, les conditions nécessaires d'une réorganisation sociale.

Messieurs, la première de toutes, c'est le rétablissement de la paix, de l'harmonie entre tous les citoyens. Il n'y a pas, pour y parvenir, de voie plus sûre et de moyens plus féconds que des assemblées comme celle-ci, où des hommes rapprochés par des intérêts communs, par un désir unanime du bien public, traitent sans esprit de parti les questions qui touchent à la vie même de la nation. (Applaudissements.)

De graves événements se préparent peut-être; quel que soit demain le gouvernement de la France, il ne pourra se fonder que sur l'union et la concorde; la haine et l'antagonisme ne font que des ruines. Le régime actuel en fait la cruelle expérience; il s'est établi sur la guerre religieuse, sur la persécution des consciences, sur l'orgueilleuse négation de toutes les gloires du passé; il a fait deux Frances, et il meurt aujourd'hui des discordes qu'il a enfantées.

Messieurs, le peuple est fatigué de ces perpétuels déchirements : — il aspire ardemment à la paix, au travail et à la prospérité. Il est dégoûté des luttes religieuses qu'on lui a si souvent jetées comme un appât pour le tromper sur sa misère. (Applaudissements.)

Il y a dix ans, un autre discours, d'autres paroles retentissaient dans cette ville : ce fut le programme de Romans. La France a fait le compte des haines qu'il a amassées, des ruines qu'il a semées et du bien qu'il lui a donné. Et à ce Parlement qui avait pris pour devise le mot d'ordre parti d'ici : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi », la nation lasse et désabusée renvoie aujourd'hui, comme un écho menaçant, cet autre cri : « *Le parlementarisme, voilà l'ennemi.* » (Longues salves d'applaudissements plusieurs fois répétées. Acclamations. Cris : Vive de Mun! vive le peuple! vive la France!)

Voilà le châtiment!

Le parlementarisme, c'est l'ennemi; c'est-à-dire que le pays veut en finir avec un régime fondé sur les passions, sur les rivalités politiques et sur les ambitions personnelles; c'est-à-dire que le pays veut un régime qui protège ses intérêts, qui garantisse ses droits, qui donne satisfaction à ses besoins.

Messieurs, votre initiative et votre exemple seront féconds; je vous remercie de m'y avoir associé. Demain, on vous raillera peut-être.

Mais l'idée est lancée.

Elle aura des imitateurs : à l'exemple de la vôtre, d'autres

assemblées provinciales se tiendront dans ce pays; elles feront connaître à leur tour leurs doléances et leurs vœux, et ainsi se formeront spontanément les cahiers de 1889, dont on n'a pas osé provoquer la rédaction. Et puis, quand toutes ces assemblées auront terminé leur œuvre, elles enverront l'année prochaine, pour célébrer notre centenaire à nous, des délégués à une assemblée générale où de ces cahiers, rapprochés dans une consultation commune, sortira une éclatante revendication qui fera connaître les vœux et les besoins du pays à ceux qui auront alors la lourde charge de le gouverner. (Applaudissements.)

C'est mon espérance, messieurs, et ce sera le prix de votre courage, le fruit de votre initiative; pour la France, l'aurore d'une ère nouvelle de paix et de prospérité. (Longues salves d'applaudissements. Bravos prolongés.)

LES PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Voici la liste des prix décernés par l'Académie française, dans sa séance annuelle du 15 novembre :

Prix d'éloquence, de 4,000 fr. (*Etude sur l'œuvre d'Honoré de Balzac*) à M. Augustin Cabat.

Prix Montyon, destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — Deux prix de 2,000 fr., à M. G. Lanson, *Nivelle de la Chaussée et la comédie larmoyante*; à M. le baron de Vatry, *la Théorie de la grande guerre*, d'après le grand ouvrage de M. le général de Clausewitz. — Quatre prix de 1,500 fr. : à M. Elie Berthet, *l'Expérience du grand papa*; à Mme Pascal de Nanteuil, *Capitaine*; à Jacques Vincent, *Vaillante, Ce que femme veut!* à Mme Charles Bigot, *la Tâche du petit Pierre*. — Neuf prix de 1,000 fr. : à M. Marcel Monnier, *les Iles Hawaï*; à M. Ernest d'Hervilly, *Aventures d'un petit garçon préhistorique en France*; à Mme Calmon, *Cœurs droits*; à M. Gustave Derennes, *les Cœurs héroïques*; à Jean Barancy, *la Folle de Virmont*; à M. Albert Davin, *50,000 milles dans l'océan Pacifique*; à Mmes Jules Samson, *la Vie d'une femme du monde*; à M. Gabriel Marc, *Liaudette*; à M. W. de Fonvielle, *la Mesure du mètre*.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné de nouveau le grand-prix de la fondation Gobert à M. Albert Sorel, pour son ouvrage *l'Europe et la Révolution française*; — le second prix, à M. François Delaborde, *Etude historique sur l'expédition de Charles VIII en Italie*.

Prix Théroutte, de 4,000 fr., ainsi réparti : 1° deux prix de

1,500 fr. ; à M. L. de Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier* ; à M. Paul Robiquet, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III* ; 2^o un prix de 1,000 fr. à M. Félix Faure, *les Assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné, en 1788*.

Prix Bordin, de 3,000 fr., partagé entre le prince Georges Bibesco, *Au Mexique, 1862* ; *Combats et retraite des Six-Milles* ; M. René Millet, *la France provinciale* ; M. Stéphen Liégeard, *la Côte d'azur*.

Prix Marcelin Guérin, de 5,000 fr., ainsi réparti : 1^o un prix de 1,500 fr. ; à M. Henri Lemonnier, *Etude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain* ; 2^o deux prix de 1,000 fr. chacun, à M. A. Jacquet, *la Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV* ; à M. Paul Laffito, *le Paradoxe de l'égalité* ; 3^o un prix de 1,500 fr., décerné par moitié ; à l'abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline* ; à M. le vicomte de Spoellberch de Lovenjoul, *Histoire des œuvres de H. de Balzac* ; *Un dernier chapitre de l'Histoire des œuvres de H. de Balzac*, *Histoire des œuvres de Théophile Gauthier*.

Prix Langlois, de 1,500 fr., partagé entre M. José-Maria de Heredia, traduction de l'*Histoire de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, par le capitaine Bernal Dias de Castillo ; M. G. Bonet-Maury traduction de l'ouvrage allemand intitulé : *l'Empereur Akbar, un chapitre de l'histoire de l'Inde au seizième siècle*, par M. le comte A. de Noer.

Prix Archon-Desperouses, de 1,500 fr. ainsi réparti pour les ouvrages de poésie suivants : 1^o deux prix de 1,500 fr., à M. le comte de Borrelli, *Rana* ; à M. Frédéric Plessis, *la Lampe d'argile* ; 2^o un prix de 1,000 fr. ; à M. Emile Peyrefort, *la Vision*.

Prix Botta. — En première ligne, *une médaille d'honneur* au volume intitulé : *les Pensées d'une reine*, par Carmen Sylva ; — deux prix de 2,500 fr. ; à Mme Arvéda Barine, *Portraits de femmes* ; à Mme Anaïs Ségalas, *Poésies pour tous*.

Prix Vitet. — Un prix de 5,000 fr., à M. Ferdinand Fabre ; une somme de 1,500 fr. à M. Louis Gallet.

Prix Maillé-Latour-Landry, de 1,200 fr., à M. Léon Séché.

Prix Lambert, de 1,600 fr., partagé entre M. Jules Ferrand et M. Léon Riquier.

FONDATEURS DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

Prix Montyon. — L'Académie a décerné un prix de 2,000 fr. ; à Marguerite-Pauline Rault, rue Servandoni, 3, à Paris. — Trois prix de 1,500 fr. ; à l'abbé Boudringhin, à Calais ; à Louis Clément, à Tours ; à Louis-Marie Lecorgne, à Saint-Malo. — Dix médailles de 1,000 fr., à Jean-Baptiste Sirven, à Castres ; à Jean Colombet, au Puy ; à Françoise Daffos, à Sengouagnet (Haute-Garonne) ; à Marie-

Constance Bertin, à Sens ; aux époux Achain, à Braisne (Aisne) ; à Gabriel-Louis Lerondel, à Saint-Malo ; à Joséphine Charolais, à Troyes ; à Julie Leray, à Cesson (Ille-et-Vilaine) ; à Henriette Boscard, à Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée) ; à Charles-Henri Selame, à Saint-Omer. — Sept médailles de 500 fr. ; à Philibert Arragain, à Marseille ; à Dinah Klarmann-Lepointe, passage Lathuile, 17, à Paris ; à Elisabeth Cros, à Martrin (Aveyron) ; à la dame Lefoulon, à Coutance ; à Joséphine Ponçot, à Pont-de-Roi (Doubs) ; à Antoine Renucci, à Marseille ; à Jeanne Nicolin, à Paris.

Prix Souriau, de 1,000 fr., à la dame veuve Condamine, à Fraysinet-le-Gélat (Lot).

Prix Gémond, de 1,000 francs, à M. Félix Planque, à Marchiennes (Nord).

Prix Laussat, de 350 francs, aux frères Emile et Auguste Taschet, à Angoulême.

Prix anonyme (fondé par une personne charitable), de 1,000 francs, à Anne Lepuge, à Bellême (Orne).

L'Académie a encore décerné : le prix *Marie Lasne*, six prix de trois cents francs ; le prix *Honoré de Sussy*, vingt prix de cinq cents francs ; le prix *Camille Favre*, vingt-cinq prix de cinq cents francs.

LES PRIX DE VERTU

Rapport de M. Sully Prudhomme, directeur de l'Académie.

Messieurs,

Tous les ans, dans la séance publique où elle proclame ses lauréats, l'Académie rencontre et saisit l'occasion de louer la vertu. Mais la vertu jouit déjà d'une excellente et solide réputation ; l'éloge en sera bientôt presque aussi difficile que la pratique ; il devient, chaque année, moins nouveau. A mon tour désigné pour accomplir ce devoir traditionnel, je me sentais fort menacé par l'épuisement du sujet. Une observation que je fis par hasard vint à mon secours. En France, les bonnes actions, grâce à Dieu, sont encore assez nombreuses pour que la Compagnie, malgré ses importantes ressources, se voie obligée de ne récompenser que les meilleures et les plus rares, en un mot les belles actions. Les belles actions ! La Beauté m'apparaissait dans la conduite humaine, et cette invasion de la poésie dans la morale m'encouragea. J'éprouvai un soulagement véritable à pouvoir célébrer la vertu en société des Muses, et je

tentai par fantaisie d'abord, puis avec une foi croissante, de rapprocher, jusqu'à les confondre, les domaines du Bien et du Beau.

Quand j'examinai la vie des lauréats de cette année, ma première impression fut toute favorable à ce rapprochement. Je reconnus le Beau à cette surprise délicieuse et grave dont il remplit l'âme et qui est l'admiration. Merveilles de la Nature, de la Science et de l'Art, tout ce qu'on admire on l'appelle *beau*; on nomme donc à bon droit belles aussi les actions morales qu'on admire. Ainsi rassuré, au début même de ma tentative, je la poussai hardiment, et je crus découvrir la plus étroite parenté entre les belles actions, œuvres de vertu, et les œuvres d'art.

Une pareille assimilation semble tout d'abord paradoxale et presque impie, car la vertu est un détachement des biens matériels, et l'art, au contraire, n'est plus pour beaucoup aujourd'hui qu'une fête préparée aux sens. Mais je me réclame aussitôt d'un poète dont vous ne sauriez récuser l'autorité. Rappelez-vous ces vers que, dans le premier acte du *Menteur*, Corneille prête à Cliton :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne.

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

La façon de donner, c'est la forme même du don, et c'en est précisément l'art. Dans la bonne œuvre, en effet, tout comme dans l'œuvre d'art, le rôle de la forme est de traduire le sentiment qui inspire et dirige la main, de sorte qu'une obole gracieusement offerte, comme un peu de glaise gracieusement modelée, peut en acquérir un prix inestimable. Mais l'œuvre d'art, dira-t-on, doit plaire aux sens pour l'émouvoir, tandis que la bonne œuvre n'a pas besoin de les séduire pour toucher. J'en conviens : la grâce y peut même consister à dissimuler délicatement l'offrande, mais la forme alors n'en est que plus touchante, c'est-à-dire plus expressive, et voilà bien l'essentiel de l'œuvre d'art.

L'art est délicieusement servi, mais n'est pas défini par l'agréable; il s'en sert comme d'un signe. En doutez-vous? De quel droit souriez-vous de l'art culinaire? Pourquoi ne l'admirez-vous pas? Si les beaux-arts le renient, c'est que les saveurs, même les plus exquis, ne transmettent aucun message de l'âme à l'âme : elles se supplantent dans la mémoire au

lieu de s'y coordonner, comme les sons, pour y composer un langage. Non, la caresse des sens uniquement pour eux-mêmes n'est point l'art; j'en atteste, parmi les plus grands, Corneille encore.

J'ose donc affirmer que la bienfaisance dans les belles actions, devient un art. La forme y est essentielle, puisqu'elle peut rendre l'offrande des trésors du cœur plus consolante que celle de la bourse. La plus haute forme de la charité n'est visible qu'à la conscience, car elle suppose le secret de l'œuvre observé par le bienfaiteur. C'est, à coup sûr, la seule œuvre d'art qui se contente du regard de Dieu. Mais il n'est pas accordé à tous les dévouements d'être obscurs. Sans parler des actes de courage militaire que nous n'avons pas mission de récompenser, il en est d'autres, tels que les sauvetages, qui sont forcément notoires et même éclatants; la forme en est belle alors par sa seule simplicité, par l'élan tout spontané qui signifie l'oubli de soi devant le péril. La simplicité dans l'héroïsme exprime donc le pur désintéressement; de là vient qu'elle nous impose une admiration enthousiaste. Dans l'aumône, la délicatesse est la grâce du bienfait; c'est pourquoi elle nous charme et nous cause une admiration attendrie et souriante comme toute chose à la fois douce et ingénieuse.

Ces qualités de grandeur et de grâce conviennent aux bonnes œuvres comme aux œuvres d'art. Dans l'un et l'autre cas, elles confèrent à l'exécution les qualités mêmes de l'inspiration. Je me crois donc enfin autorisé à dire que l'Académie en récompensant les belles actions couronne des chefs-d'œuvre.

Le meilleur exemple à l'appui de ma thèse, elle l'a choisi pour moi en discernant, cette année, le prix de vertu le plus considérable, qui est de deux mille francs, à Mlle Marie-Pauline Rault. Mlle Rault est, en effet, une véritable, une grande artiste en charité.

Née aux environs de Saint-Brieuc, élevée à Nantes par les sœurs de la Sagesse, elle les a quittées à vingt ans pour commencer aussitôt et poursuivre jusqu'à ce jour, pendant plus de trente années, une admirable carrière de bienfaisance. Il semble qu'avant d'accomplir sa plus belle œuvre, son cœur, j'allais dire son génie, se soit progressivement essayé à tous les genres de dévouement. Elle débute par la profession d'institutrice où elle excelle, comme en témoignent les touchants regrets de ses élèves et de leurs parents lorsque, en 1865, elle se sent obligée

de se rendre à Paris pour surveiller une jeune sœur. Il faut, dès son arrivée, qu'elle s'assure des moyens d'existence. Obéissant à ses généreux instincts, elle se fait garde-malades, et le salaire pour elle est bien moins le pain gagné que le soulagement des maux d'autrui ; elle a même fini par soigner gratuitement les pauvres, sans autre objet que la charité, comme on fait de l'art pour l'art. Mais déjà les misères de l'âme tentent sa vaillante douceur. Elle se consacre à la régénération morale des malheureuses filles libérées de la maison de Saint-Lazare, si peu libérées, hélas ! de leur dégradation. Après huit ans d'utile persévérance, ses forces seules trahissent sa tâche ; elle se retire épuisée. Mais pouvait-elle renoncer aux joies du sacrifice ? Elle trouve sur son chemin une petite bossue ; sa tendre pitié l'adopte et ne la cède plus qu'à la mort. Toute détresse devient l'heureuse proie de son ardente charité. Un jour, par une aumône à rendre jaloux saint Martin, elle se dépouille de ses propres effets pour qu'une servante indigente les engage au Mont-de-Piété. Nous devons la connaissance de ce trait à la pieuse indiscretion d'un vénérable prêtre qui, dans l'intérêt même de la dernière œuvre qu'elle a fondée, a dû se faire le confesseur adroit de sa modestie et lui surprendre l'aveu de quelques-unes de ses bonnes actions dissimulées comme des péchés.

Enfin nous touchons au chef-d'œuvre de son active bienfaisance. Qui de nous n'a été obsédé par la mendicité silencieuse ou machinalement plaintive de ces petites filles déguenillées offrant une fleur au passant, dont l'aumône est parfois plus périlleuse encore pour elles que les mauvais traitements des parents exigeants et barbares ? Mademoiselle Rault s'est donné pour mission de recueillir ces malheureuses et de les sauver. Elle y a réussi depuis deux ans pour une dizaine d'entre elles, dont la plus jeune a sept ans et l'aînée quinze. Elle leur enseigne d'abord l'oubli de leur passé en feignant de l'oublier elle-même, et dans son logement exigu de la rue Servandoni leur donne le viatique du travail et de l'éducation. Elle leur apprend sa modeste industrie, la confection des parapluies, et elle est obligée de prendre sur son sommeil pour restituer à cette industrie peu lucrative le temps consacré aux leçons et à l'apprentissage. Considérez l'extrême difficulté de son entreprise. Elle ne compte que sur ses propres ressources ; elle a sacrifié ses économies jusqu'à son dernier titre de rente vendu

pour ne pas repousser une enfant suppliante qui s'était, pendant une nuit entière, étendue sous la pluie en travers de sa porte. Elle couche par terre ; elle a cédé son lit et trouvé le secret de faire la classe à ses dix écolières avec une seule petite table pour tout mobilier scolaire. Quelle fête ce fut, un jour, pour ces pauvres fillettes d'avoir pu, en amassant des sous gagnés à faire des commissions, offrir à celle qu'elles appellent leur mère le régal extraordinaire d'un litre de lait ! Vous pouvez juger à cette débauche de ce que doit être l'habituel menu des repas. On vit pourtant et la menace la plus redoutable pour cette famille improvisée ce n'est pas celle de la faim, c'est la réclamation toujours imminente des vrais parents ; car ils n'ont pas tous renoncé à l'exploitation fructueuse de leurs enfants. Ils épient l'heure où ils feront valoir leurs droits avec le plus d'avantage, et Mlle Rault doit souvent leur payer la rançon de sa charité, trop heureuse quand elle ne se voit pas arracher brutalement son élève au moment où elle achevait de la conquérir à la vie honnête et laborieuse. Une petite saltimbanque, sauvée par elle de la misère et de la dépravation, vient d'être impérieusement redemandée par son père ; elle allait faire, cette année-ci, sa première communion ; sa conversion au bien, à force de patiente habileté, était accomplie. Rien n'a pu la soustraire au supplice d'un brusque retour vers l'existence odieuse dont elle se croyait délivrée. Ah ! pauvre créature ! le cœur éclate d'indignation douloureuse au spectacle d'une aussi cruelle vicissitude. Mais, à ce prix, du moins, nous pouvons contempler la beauté du parfait désintéressement, car Mlle Rault, dans son œuvre toujours en péril, ne trouve de pleine satisfaction et d'entière sécurité que pour sa conscience. Elle a mérité, certes par son héroïque, ingénieuse et féconde vertu, par la portée morale de son exemple, le plus haut témoignage d'estime de l'Académie.

Un prix de quinze cents francs est décerné à M. l'abbé Boudringhin, né à Arras en 1835, pour plusieurs œuvres du même genre, mais auxquelles il a pu, grâce à des moyens d'action plus favorables et plus puissants, donner un plus important développement. C'est aussi sur les malades et les infirmes d'abord, puis, par une prédilection décisive, sur les enfants vagabonds, qu'il a depuis plus de vingt-cinq ans exercé son infatigable bienfaisance. Il fonde, en 1867, à Bapaume, dans un local acheté avec des dons péniblement recueillis et obstinément

accumulés, un patronage encore prospère aujourd'hui, qui dispute les adolescents aux pernicious entraînements des mauvaises compagnies en leur procurant, les dimanches et les jours de fête, toutes sortes de distractions agréables et honnêtes. Nommé sept ans après, aumônier de l'hospice de Calais, il s'attendrit sur l'abandon misérable des enfants qu'il rencontre errants dans les rues. Il en prend un chez lui, en accueille un second, puis d'autres, et manque bientôt d'espace et de temps pour soigner tous ceux qu'on lui présente. Il donne alors sa démission d'aumônier, et, secondé par une personne charitable, il fonde un orphelinat dans un local plus étendu, qui, bientôt encore, ne suffit plus à l'affluence croissante des enfants. Mais la charité ne s'embarrasse de rien; elle est aussi entreprenante et moins inquiète que l'amour du lucre. Avec le produit de ses quêtes, il achète pour y installer les plus jeunes, le couvent des Passionnistes à Hardighen. Pour les autres, déjà grands, il établit à Calais une imprimerie et successivement divers ateliers de reliure, de cordonnerie, de menuiserie, de confections. Au prix de quels efforts, de quelles instances parfois humiliantes, on le devine; mais les chefs d'industrie, confiants dans son œuvre, la protègent et ne laissent pas chômer ses jeunes ouvriers. Ce qu'il a fait pour ceux-ci, de toutes parts on le sollicite de le faire pour leurs sœurs. Aussitôt, avec une pieuse témérité il agrandit la maison de Calais, y place les orphelins de l'asile de Hardighen et transforme cet asile en orphelinat de filles confié à des religieuses sous sa direction tutélaire. Cet établissement a déjà recueilli trente-cinq petites filles et celui de Calais compte aujourd'hui cent cinquante orphelins; plus de cent enfants en sont sortis bien armés pour entrer honorablement dans le combat de la vie.

Le prêtre, nous le savons, n'attend pas des hommes la rémunération de ses sacrifices, et celle que nous lui offrons n'a pas l'ambition d'entreprendre sur le ciel; ce n'est qu'un simple hommage de la société laïque à l'un de ses bienfaiteurs. M. l'abbé Boudringhin l'acceptera d'autant plus volontiers qu'il n'en cherchera pas longtemps l'emploi.

Deux autres prix de quinze cents francs sont accordés, l'un à Louis Clément, l'autre à Louis-Marie Lecorgne.

Louis Clément, fils d'un forestier de Courtenay, dans le Loiret est âgé de soixante-dix-sept ans. Seul à dix-neuf ans, ils se sentent une vocation dominante pour la bienfaisance, et se fait rece-

voir infirmier dans l'hôpital civil de Sens. Appelé, quatre ans après, pour une affaire de famille à Tours, il y rencontre de charitables ecclésiastiques projetant d'y fonder un orphelinat. Il leur offre ses services et se dévoue pour toujours à leur œuvre. Le voilà qui fait gratuitement l'office de quêteur, de cuisinier, de bonne d'enfants. Depuis cinquante ans, il est attaché à cet établissement dont la prospérité croissante peut seule le consoler d'y voir ses fonctions diminuer avec ses forces; Il semble possédé de la passion rare de servir sans gages. Bien plus, il donne tous les ans, à la communauté, le revenu des modiques économies qu'il a pu faire autrefois à Sens. En retour de tant de dévouement, il aspire à l'unique faveur de passer dans cet asile tout plein de sa vie, ses derniers jours qu'il y consacre encore. En 1883, le fondateur de l'œuvre, par son testament, recommandait ce vétéran des serviteurs du Bien à la commission administrative de l'orphelinat; une rétribution lui fut aussitôt offerte, mais, avec autant de simplicité que d'empressement, il la refusa. Pourvu qu'il ne refuse pas son prix!

Louis Lecorgne, né à Dinan, en 1831, compte dix ans de services dans la flotte et trente ans dans les douanes, dont il est préposé-visiteur à Saint-Malo. Il a fait les campagnes de Crimée, de Cochinchine, du Maroc; il a combattu tous les éléments, les flots, les flammes, et entre temps, des chiens enragés. Trente-trois personnes, sauf erreur, lui doivent la vie. Le surprenant et douloureux privilège de rencontrer tant d'accidents n'échoit qu'aux braves, aux marins surtout; ils vont au-devant. Lecorgne enfin donne la vie avec autant de générosité qu'il la sauve, car ce brave homme est père de onze enfants qu'il a nourris à grand'peine. La maladie, hélas! plus traîtresse encore que la mer, plus rebelle que le feu, lui en a pris sept. Sa poitrine est couverte de médailles d'or et d'argent, témoignage de ses généreux exploits. Je ne puis qu'énumérer les plus saillants. En 1845, il sauve un jeune homme à Brest et cinq ans après, un autre à Philippeville; en 1854, il a failli périr dans un incendie à Dinan; en 1861, il sauve d'abord un homme, puis quatre, puis deux autres encore; deux ans plus tard, il participe au sauvetage du *Thomas-Elisabeth*, et sauve trois hommes sur le *Haumet*; il concourt en 1867 au sauvetage de la *Julie*; l'année suivante, il sauve, la nuit, un homme tombé dans la grande écluse, et, en 1874, un marin tombé entre son navire et le quai. L'Académie en couronnant Lecorgne pourrait le jalouser,

elle qui n'entreprend qu'un sauvetage, celui de la politesse française et qui n'y réussit qu'à moitié.

Lecorgne, ajouteraï-je, n'est pas le seul des lauréats que je proclame dont nous puissions envier les œuvres. Indépendamment du mérite, leurs œuvres à tous l'emportent sur les nôtres par de précieux avantages. D'abord, pour être accomplies ou admirées, elles n'exigent pas une longue initiation ; la générosité est innée. Tandis que les œuvres de l'esprit sont interdites ou fermées aux humbles privés d'instruction et d'expérience, celles du cœur trouvent immédiatement dans le cœur même leur source intarissable et un écho toujours vibrant. En second lieu, les beautés de la nature, de la science et de l'art en général, n'éveillent pas en nous une joie sans mélange. Il s'y glisse une vague mélancolie, car l'attrait même de ce qu'elles nous révèlent nous fait sentir ce qui nous manque et rêver à l'inaccessible. La beauté de l'œuvre morale, au contraire, procure une joie absolument pure par le spectacle, unique ici-bas, d'un idéal réalisé. Une pleine satisfaction y est, en effet, donnée au besoin de justice et de bonté ; l'homme y jouit entièrement de sa valeur la plus haute. Enfin, comme les belles actions ne relèvent que du cœur, on ne peut les admirer sans en aimer les auteurs.

(*A suivre.*)

SULLY-PRUDHOMME.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Ni l'injustice criante de la nouvelle législation italienne contre le clergé, ni les maux qu'engendrera l'acuité même des luttes religieuses, n'ont pu arrêter l'œuvre sectaire voulue et poursuivie par M. Crispi avec toute la haine d'un persécuteur acharné. Pour avoir aussitôt raison du premier mouvement d'opposition qui s'était manifesté au Sénat contre le Code pénal, M. Crispi a mandé à Rome tous les sénateurs de son bord et, après leur avoir déclaré qu'il y allait de l'intérêt et de l'honneur du pays de ne pas céder aux protestations cléricales de l'intérieur et de l'étranger, il a obtenu, que le projet du nouveau Code fût adopté au Sénat par 101 voix favorables sur 33 contraires. Par ce vote, le Sénat a approuvé l'ensemble du projet, et, quant aux détails, il s'en remet, comme l'avait déjà fait la Chambre, à l'arbitraire du

pouvoir exécutif, qui tiendra compte ou non, et dans la mesure qu'il voudra, des observations énoncées au cours de la discussion parlementaire.

Mais puisque le sort en est jeté et que la persécution dont les sectes ont donné le signal et dont M. Crispi s'est fait l'exécuteur doit aller jusqu'au bout, il faut au moins enregistrer, pour l'histoire de cette triste période de la captivité du Pape et de l'oppression de l'Église en Italie, les aveux que les mesures tyranniques du nouveau Code pénal ont arrachés au cours de la récente discussion au Sénat.

On peut en juger par l'extrait suivant des observations de M. Lampertico :

Le chapitre V^e est intitulé : *Des abus des ministres des cultes dans l'exercice de leurs fonctions.*

Pourquoi donc, dans l'article 174, punit-on le ministre du culte, non seulement dans l'exercice de ses fonctions, mais aussi lorsque, d'après le texte ministériel, il abuse de la force morale dérivant de son ministère, ou, d'après le texte de la Commission, dérivant de sa qualité?

— L'article 318, du chapitre I au titre VIII, c'est-à-dire des délits contre les mœurs et contre la paix des familles, établit que l'on ne procède contre certains crimes qu'à la demande des parties intéressées, comme il est dit à l'art. 327, au moins en général, pour le rapt, etc., etc.

Et lorsqu'il s'agit des délits des ministres des cultes, qui troubleraient la paix des familles mais d'un trouble incomparablement moindre; pourquoi procède-t-on *ex officio*?

— Le chapitre V des abus des ministres des cultes dans l'exercice de leurs fonctions fait partie du titre III qui traite des délits contre l'administration publique et qui concerne en somme les délits des fonctionnaires publics; il se termine même au chapitre XII, c'est-à-dire aux dispositions communes aux chapitres précédents, dont la première concerne, à l'art. 195, la notion des officiers publics.

Mais alors admettez-vous donc, comme conforme au droit public, que les ministres du culte sont des fonctionnaires publics?

— L'article 199, qui fait partie du chap. XII établit que lorsqu'un officier public ne peut être puni pour avoir agi en exécution d'un ordre de son supérieur compétent, la peine établie pour le délit commis s'applique au supérieur.

Et puisque le chapitre V, c'est-à-dire celui des abus des

ministres du culte est compris dans ledit titre III^e, on se demande si l'article 199 précité est applicable aussi aux ministres des cultes ?

— L'article 121 punit de la détention jusqu'à six mois et de l'amende jusqu'à mille francs quiconque vilipende publiquement la loi ou les institutions qu'elle établit.

Pourquoi, par l'article 173 du projet, punit-on le ministre des cultes, non seulement lorsqu'il vilipende, mais simplement aussi lorsqu'il censure ? Pourquoi, d'après le rapport ministériel, cette punition s'étend-elle non seulement à la censure, mais au simple blâme ? Pourquoi vise-t-elle non seulement les lois et les institutions, mais aussi les actes de l'autorité ? Pourquoi la détention est-elle étendue à un an, ou, d'après le rapport ministériel, à huit mois, avec une amende de 1,200 fr. ?

— Une déclaration ne reconnaissant pas comme légitime l'achat de biens ecclésiastiques se trouve n'avoir pas de valeur pour le droit civil, et toute sa valeur se reporte au droit ecclésiastique.

Dès lors, comment prétendez-vous qu'elle a de la valeur pour le droit pénal, alors que vous entendez la punir par l'énoncé de l'article 174 du projet ministériel concernant le culte qui « préjudicie les légitimes intérêts patrimoniaux », ou par la clause du projet de la Commission concernant « les déclarations contraires aux lois de l'Etat ! »

A ces sages critiques, tout ce que l'on a opposé de plus fort, c'est un discours du sénateur Moleschott (un Hollandais qui s'est fait naturaliser Italien), disant en somme, pour justifier les articles du nouveau Code pénal contre le clergé, que « toutes les vérités sont discutables, mais qu'une seule ne l'est pas, et c'est la patrie ». Or, le personnage qui a parlé ainsi étant le même qui n'a pas hésité à renier sa propre patrie, on peut juger par là du sérieux de son patriotisme.

Le Pape Léon XIII vient de décider qu'il tiendrait un consistoire cardinalice avant Noël, mais créera seulement des cardinaux dits de curie. Par suite des difficultés avec les gouvernements français et allemand, il a ajourné au mois de mars la création de cardinaux de la couronne.

Toutes les puissances viennent de recevoir du Saint-Siège un *Memorandum* au sujet de l'esclavage.

Dans ce *Memorandum*, le Saint-Siège adresse aux puissances un solennel appel en faveur de la croisade anti-esclavagiste et leur demande de se concerter pour seconder l'action et les progrès d'une œuvre aussi éminemment civilisatrice. Dans ce but, il leur propose de tenir un congrès international, où l'œuvre à poursuivre serait étudiée sous toutes ses faces et où l'on s'appliquerait particulièrement à rechercher les moyens pratiques les plus capables de la faire réussir.

Il va de soi que dans ce futur congrès le Saint-Siège sera représenté et que son délégué y aura le rang qui lui convient, c'est-à-dire le premier.

S. S. Léon XIII vient de recevoir à ce sujet une lettre d'adhésion très chaleureuse qui lui est adressée par le prince de Bismarck, au nom de l'empereur d'Allemagne et en son propre nom. M. de Bismarck y exprime son admiration pour l'œuvre de civilisation dont Sa Sainteté a pris l'initiative, et il ajoute qu'il ne peut faire moins que d'exprimer aussi le même sentiment pour le zèle vraiment apostolique de l'Eminentissime cardinal Lavigerie.

Comme la constitution d'un comité anti-esclavagiste, dans les mêmes conditions qu'ailleurs, rencontrerait à Rome des difficultés toutes spéciales, S. Em. le cardinal Lavigerie se proposerait, dit-on, de faire appel aux dames romaines pour les prier de se charger elles-mêmes de constituer ce comité et d'en assurer le succès.

Le vénéré cardinal, qui en arrivant à Rome paraissait assez fatigué, est tout à fait rétabli et poursuit avec l'activité qu'on lui connaît ses travaux apostoliques.

On assure que dans la prévision du départ possible du Souverain Pontife en cas de guerre européenne, l'Autriche et l'Allemagne insistent auprès du gouvernement italien pour que celui-ci prenne des engagements précis à l'effet de sauvegarder efficacement la liberté du Souverain Pontife et ses libres communications avec le monde entier.

Mais comme ces engagements n'auraient d'autre garantie que la parole du gouvernement italien, N. T. S. P. le Pape fait étudier l'éventualité de son départ, départ que le *Moniteur de Rome*, dans un récent article, considère non seulement comme possible, mais comme probable.

France.

NIMES. — Les obsèques de Mgr Besson ont eu lieu le 24 novembre.

La cérémonie dans la basilique a été imposante et très simple à la fois.

Le catafalque était des plus modestes. Élevée sur un triple gradin, la bière était recouverte de la robe violette et du surplis de l'évêque; à la tête du cercueil, la mitre blanche; sur le devant, la crosse et la croix; autour, des cierges allumés; pas d'autres ornements sur les draperies semées de larmes d'argent. Mais les couronnes, les palmes, les guirlandes de fleurs naturelles ou artificielles, hommages de l'affection et des regrets des fidèles, s'entassaient en monceaux de la base au sommet du catafalque et en faisaient la plus belle décoration.

On a eu de la peine à caser tout le monde, tant était grande l'affluence des magistrats, des fonctionnaires, des délégations.

Ici encore nous ne pouvons que donner une énumération très incomplète.

On remarquait aux places d'honneur M. le premier président Gouzé, M. le préfet du Gard, M. le général commandant d'artillerie, messieurs de la Cour, les membres du parquet, du tribunal civil, du tribunal de commerce.

Des délégations très nombreuses du corps universitaire, du corps des ingénieurs, de l'administration des forêts, des télégraphes, de l'enregistrement, des finances, etc.

Presque tous les officiers des deux armes, artillerie et infanterie, étaient présents, en grande tenue, ayant à leur tête les trois colonels du 19^e, du 38^e et du 55^e; MM. les officiers des sapeurs-pompiers de Nîmes.

Parmi les notabilités qui accompagnaient le deuil, conduit par M. Besson, frère de notre évêque : M. de Castelneau, ami personnel de Mgr Besson; M. Baragnon, sénateur, et son fils; M. le marquis de Valfons, M. Pieyre, M. de Bernis, M. Daudet, M. Bouet, M. Magne, M. de Roux-Larcy, M. d'Hombres, M. Gauthier, M. de Vallavielle, M. Marcon, M. Henri Boyer, M. de Pellerin, etc.

Signalons enfin M. le pasteur Fermaud, président du consistoire, dont la présence à cette cérémonie est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la bonté, de la modération de l'évêque défunt et de la sympathie qu'il inspirait à tous.

Le service funèbre a commencé à 9 heures. A ce moment la basilique offrait un coup d'œil majestueux, inoubliable.

Dans le chœur, quatorze évêques, assistés de leurs vicaires en manteau, les chanoines avec leur riche camail en hermine; la nef était divisé en deux parts : d'un côté, le clergé en surplis blanc; de l'autre, les magistrats, les fonctionnaires, les officiers, dont les brillants uniformes se mêlaient aux robes rouges, aux toques noires, aux habits brodés; au centre, le catafalque se dressant au milieu des fleurs et des cierges, entouré d'une couronne d'enfants de chœur.

La cérémonie a été présidée par Mgr l'archevêque d'Avignon, en chape et en mitre.

La messe a été célébrée par Mgr l'archevêque de Besançon.

Après la grand'messe, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre.

Après cet émouvant panégyrique le défilé commence.

Au corbillard étaient attelés quatre chevaux magnifiquement caparaçonnés de violet et tenus en main par quatre valets de pied en tenue de grande cérémonie.

NN. SS. les archevêques et évêques entourés de leur maison précédaient le corbillard.

Mgr Foulon, archevêque de Lyon, primat des Gaules, était accompagné de M. Walson doyen de la Faculté des sciences de l'Université catholique de Lyon en costume de cérémonie.

Les cordons du corbillard étaient tenus les deux premiers : à droite, par le général commandant la brigade d'artillerie, à gauche par M. le président du tribunal civil; les deux seconds : à droite, par M. le premier président, à gauche par M. le préfet du Gard.

Le deuil était conduit par M. Francis Besson, frère du défunt, et M. Champin, ancien sous-préfet, son neveu.

TOURS. — Mandement de Monseigneur l'archevêque de Tours portant condamnation d'un article du *Journal d'Indre-et-Loire*:

Vénérables coopérateurs et très chers Frères,

Nous accomplissons un devoir douloureux de notre charge d'évêque, en venant ici qualifier comme il le mérite et condamner un écrit que nous jugeons perfide et scandaleux. Nous nous décidons enfin, après quatre années d'attaques intermittentes, à reprendre publiquement, par un acte de notre autorité spirituelle, un écrivain faisant profession d'un catholicisme ardent, et cependant manquant

gravement à la discipline de l'Eglise en jugeant et outrageant les évêques ses chefs et ses pères, et en usurpant, dans le journal qu'il dirige, une autorité qui n'appartient qu'au Chef suprême des évêques et des fidèles, seul chargé de conduire et de régir à la fois les agneaux et les brebis.

Prenant occasion de l'un de ces articles où le journalisme ennemi de l'Eglise montre à la fois son ignorance et ses passions, commençant par des reproches justes et mérités adressés à des feuilles radicales et hostiles au clergé, M. Delahaye, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, cherche de la sorte à masquer une tout autre attaque dans un écrit intitulé : *Nouveaux évêques et nouveaux diocèses*.

Averti plusieurs fois officieusement et officiellement de se conformer, dans sa polémique, aux convenances en même temps qu'aux règles ecclésiastiques et de respecter la vérité, il a ouvertement méconnu toutes ces admonitions. En vain avons-nous dit et répété que, si ledit écrivain avait des griefs fondés contre les évêques et les prêtres, il devait les exposer au Souverain Pontife, et attendre dans le silence et la soumission les avis, les décisions et les directions, les jugements du Pasteur des pasteurs. Nonobstant, il a, dans six colonnes de sa feuille, inséré un pamphlet où, distinguant entre les évêques ceux qu'il appelle les *nouveaux*, il calomnie leur attitude et leurs actes et cherche à amoindrir à la fois leur autorité et leur influence, par des accusations, des insinuations manquant de vérité autant que de justice. Il est allé plus loin. Après avoir soumis lui-même au Saint-Père un mémoire manuscrit, qu'il laissait circuler confidentiellement parmi les laïques et les prêtres, contre un ecclésiastique nommé, après information canonique, évêque de Poitiers par le gouvernement, M. Delahaye, malgré nos instances à lui adressées par l'intermédiaire de l'un des membres du comité de surveillance de son journal, celui qui pouvait avoir le plus d'influence, s'est refusé à attendre le jugement de Léon XIII, jugement prochain qui sera manifesté par le refus ou l'envoi des bulles à l'ecclésiastique nommé audit siège.

Considérant que cette conduite et ces actes sont en contradiction formelle avec le Bref circulaire de Sa Sainteté Léon XIII, en date du 4 novembre 1884, et reproduit à la fin de ce mandement ;

Considérant que si des actes semblables étaient tolérés et non condamnés, les règles essentielles du gouvernement ecclésiastique souffriraient un grave dommage, et que même ce gouvernement deviendrait impossible, surtout, parce qu'il ne s'agit pas, dans l'espèce, d'un journaliste et d'un écrivain se plaçant par ses déclarations en dehors de l'Eglise, mais d'un homme faisant profession de sentiments religieux ardents et orthodoxes ;

Vu notre ordonnance du 10 octobre 1885 portant menace d'inter-

diction du *Journal d'Indre-et-Loire* s'il ne s'abstenait pas désormais de toute attaque ou insinuation contre nous et contre nos prêtres ;

Nous avons condamné et condamnons ledit pamphlet intitulé : « Nouveaux évêques et nouveaux diocèses », formant un article en six colonnes dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, n° du 22 novembre, et signé : « Jules Delahaye. »

En outre, voulant prendre les précautions nécessaires contre un journal quotidien qui, par des récriminations et de nouvelles attaques contre la divine hiérarchie, trouble notre diocèse, nous interdisions, jusqu'à résipiscence et réparation du scandale, à tous les ecclésiastiques se trouvant dans notre diocèse, et à toutes communautés religieuses soumises à notre autorité spirituelle, de lire ou recevoir le *Journal d'Indre-et-Loire*, sous peine, pour les premiers, de suspension *a sacris ipso facto*, et, pour les autres, sous les peines portées par le Souverain Pontife contre les lecteurs et les détenteurs de livres condamnés. Nous défendons sous les mêmes peines aux ecclésiastiques la collaboration directe ou indirecte à ce journal. Quant aux laïques, nous les engageons fortement à s'abstenir d'une lecture que nous déclarons dangereuse, nous réservant de prendre une mesure plus grave si cela devient nécessaire.

Dans le cas où l'auteur de l'article condamné en appellerait au Saint-Siège, nous déclarons que l'appel n'est pas suspensif, et que notre sentence est exécutoire immédiatement, nonobstant tout appel.

Craignant de nuire, bien malgré nous, aux intérêts matériels du *Journal d'Indre-et-Loire*, quoique nous nous renfermions ici strictement dans la sphère spirituelle de nos pouvoirs, nous ne voulons point que ce journal, tout entier à la disposition de son rédacteur en chef, soit interdit aux fidèles plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire, et nous déclarons que nous nous engageons à lever l'interdit du journal dès que M. Delahaye se sera engagé à cesser ses polémiques religieuses contre les membres du clergé. Mais nous y mettons cette condition formelle qu'il nous déclarera par écrit, à nous et non pas à d'autres, qu'il s'abstiendra jusqu'à ce que le Saint-Père ait parlé, de toute polémique, de tout écrit concernant les griefs qui ont mérité nos sévérités. Nous ferons imprimer cette déclaration dans la *Semaine religieuse*, et cette publication de soumission préalable sera considérée comme la levée de l'interdit du journal.

Nous faisons un pressant appel aux membres du comité de surveillance du journal, dont les sentiments catholiques nous sont connus, et nous les engageons à user de leur autorité légale pour imprimer au journal dont ils ont la responsabilité morale une direction plus respectueuse des droits et des personnes.

Nous ne doutons pas que nos prêtres, dont nous connaissons l'esprit et les sentiments, méritant toute notre estime et notre affection, n'usent de leur pouvoir moral pour mettre fin aux agissements

d'une poignée, d'une pincée peut-être, d'égarés qui s'estiment le diocèse tout entier, voire même l'Église, et usurpent la mission de parler en son nom. Nous avons en toute occasion, et depuis notre arrivée dans le diocèse, usé pour eux d'une indulgence et d'une générosité qu'on nous reproche aujourd'hui, je n'ose dire avec raison, mais dont on ne pourrait néanmoins nous faire nous repentir.

Et sera notre présent Mandement, ainsi que la lettre de Sa Sainteté Léon XIII ci-après reproduite, lus et publiés au prône de la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 25 novembre.

Donné à Tours, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du secrétaire général de notre archevêché, le 22 novembre 1888.

† GUILLAUME-RENÉ,
Archevêque de Tours.

Par mandement :

J. SELLIER,
chanoine secrétaire général.

Ce grave document est suivi de la Lettre de Sa Sainteté Léon XIII à Mgr di Rende, nonce apostolique à Paris, relative aux règles que doit observer la presse catholique. Nous avons publié en son temps cette lettre, qui est datée du 4 novembre 1884.

LES CHAMBRES

Sénat.

Judi 22 novembre. — Le Sénat adopte en première délibération la loi tendant à réduire, dans une intention d'économie de temps et d'argent, la durée de l'exercice financier. On décide de passer à une seconde délibération.

Puis le Sénat discute le projet portant amélioration de la loi existante sur les associations syndicales.

Vendredi 23 novembre. — L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

Mardi 27 novembre. — Le président prononce l'éloge funèbre de de M. Rampont.

Le Sénat adopte le projet de traité de commerce entre la France et la Chine.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet modifiant la loi sur les associations syndicales.

L'ensemble de la loi est adopté.

Chambre des Députés.

Jeudi 22 novembre. — Vote de cette partie du budget des Colonies qui concerne les crédits nécessaires au Tonkin. Malgré les efforts de M. FLOQUET, les crédits ne sont votés que par 278 voix contre 223.

On passe au budget des finances.

Samedi 24 novembre. — M. LAISANT dépose une proposition de loi tendant au transfert des restes de Baudin au Panthéon le 2 décembre prochain.

Ce représentant du peuple, dit-il, est mort pour la défense du droit, de la loi et de la République. L'hommage rendu à sa mémoire, témoignerait de la réprobation unanime pour quiconque oserait tenter l'emploi de la force pour *conquérir ou conserver le pouvoir!*

Etant donné que M. Laisant est un boulangiste militant, on voit l'importance de cette déclaration et l'ironie des derniers mots. On applaudit ironiquement à droite. La gauche hurle et tempête.

M. BARODET dit qu'il avait déjà formulé une proposition dans ce sens et l'avait communiquée au gouvernement: cette proposition a pour objet le transfert au Panthéon des restes du grand Carnot, de Hoche, de Marceau et de Baudin, le 14 juillet 1889.

— La République n'existera plus ce jour-là! clame M. de Baudry-d'Asson.

On n'écoute pas la longue tartine que débite M. Barodet.

M. FLOQUET vient soutenir M. Barodet et demande la priorité et l'urgence pour sa proposition républicaine.

Quant à la proposition de M. Laisant, il est impossible, n'est-ce pas, de s'y tromper? Elle est étrange de la part d'un homme qui cherche l'alliance des bonapartistes!

En somme M. Floquet, peu éloquent, bafouilleur même, ne fait que recommencer ses invectives contre les boulangistes et la droite, et chanter sur le mode lyrique, le grand couplet du *Père la Victoire*, Marceau, Hoche, Carnot, etc., etc., la grande Révolution. On se croirait au café-concert.

Tout cela au milieu des interruptions de la droite. A gauche, on crie :

— Allez à Sedan!

— Allez chercher Wilson! répond M. CUNÉO D'ORNANO.

Après réplique de M. LAISANT qui reproche aux gauches de se laisser aveugler par la passion et quelques observations de M. CUNÉO D'ORNANO, on vote.

A maius levées, l'urgence de la proposition Barodet est adoptée et, par 470 voix contre 21, la proposition Laisant est repoussée.

A ce moment, le général Boulanger se lève et sort de la salle des séances.

La Chambre examine ensuite le budget des finances.

Lundi 26 novembre. — Un peu avant deux heures, M. Wilson arrive par la rue de Bourgogne et traverse les couloirs intérieurs du palais où sa présence provoque une vive émotion. — « Avez-vous vu Wilson? — Quoi! Wilson? — Lui-même. — Diable! »

Ce diable en dit plus qu'il n'est long; il exprime tout à la fois la surprise, l'émotion, la colère, la crainte. Il résume tous les sentiments qu'inspire ce collectionneur de petits papiers, sentiments multiples, qui ne sont ni très généreux ni très nobles. Un peuple de grenouilles troublé dans ses ébats par la chute d'une pierre, ne montre pas plus d'affolement que la représentation nationale. Visiblement elle perd la tête; on dirait que ce spectre apporte dans les plis de son linceul quelque mal terrible et contagieux. Il répand partout la terreur.

Il passe silencieux et sombre, entre dans la salle des séances et va s'asseoir à son ancienne place, au centre, derrière les ministres.

Devant M. Wilson, derrière M. Wilson, autour de lui, toutes les banquettes sont vides. Cet homme naguère si puissant et qui, même vaincu, n'est pas désarmé, est mis en quarantaine dans une léproserie parlementaire. Tous l'évitent; tous le fuient; seul, M. ANDRIEUX s'avance, lui tend la main et, comme on murmure, dit à haute voix : « Je n'aime pas la lâcheté! » Il est à présumer que M. Gros, du Doubs, et M. Ricard, de la Seine-Inférieure, ne l'aiment pas davantage, puisqu'ils viennent tendre la main à ce pestiféré.

Pendant ce temps, la Chambre expédie quelques brouilles, et l'on voit, dans un coin, M. Clémenceau se débattre au milieu de ses lieutenants. Il a tout l'air d'un homme qui veut leur éviter une sottise; mais ces jeunes imprudents ne l'écoutent pas.

M. MESUREUR se détache du groupe, monte à la tribune, et demande à la Chambre, « au nom de ses amis républicains », de suspendre la séance, pour un motif que chacun comprendra.

— Mais non, mais non! lui crie-t-on à droite.

Et M. PAUL DE CASSAGNAC ajoute : « Il ne serait pas digne de nous de voter une telle mesure sans explications catégoriques; des insinuations ne suffisent pas; ayez le courage de dire ce que vous voulez. »

Ils ne le disent pas, et M. MILLERAND se borne à réclamer, au nom de la majorité républicaine, « ce spectacle instructif. »

On vote, et par 343 contre 30, la suspension d'audience est adoptée.

Pendant que M. Wilson reste à son banc où il lit quelques lettres et en écrit quelques autres, les députés se répandent dans les couloirs.

Ils sont toujours fort animés, ils crient, ils gesticulent, mais ils semblent comprendre qu'ils ont commis une bêtise, et que cette bêtise ne leur fera pas grand honneur.

Les conservateurs ont laissé les républicains laver leur linge en famille.

M. WICKERSHEIMER, à qui l'on demande : « Pourquoi vos amis n'ont-ils pas osé prononcer le nom de M. Wilson? » répond par cet aveu dépouillé d'artifice : « Nous lui aurions donné le droit de monter à la tribune, — *et il aurait parlé.* »

M. ANDRIEU est fort entouré. « On a, dit-il, frappé aujourd'hui M. Wilson; à qui le tour? Pour moi, lorsque j'ai vu un homme seul contre tous, un homme à qui je serre la main chez lui, j'aurais cru commettre une lâcheté en ne la lui serrant pas publiquement. Je ne suis pas de ceux qui vont en suppliant avenue d'Iéna et qui le renient devant témoins. Demain peut-être, on demandera une suspension de séance lorsque M. Gilly se présentera; — à moins, cependant qu'il ne la demande lui-même. »

C'est M. MILLERAND qui a fait lever la séance; c'est lui qui en conseille la reprise, et la Chambre, toujours docile à la voix de son nouveau chef, lui obéit.

M. JOLIBOIS s'étonne, non sans motif, de cette pudeur tardive; la vertueuse indignation des républicains a couvé pendant un an sous la cendre, c'est beaucoup,

D'ailleurs, qu'ils s'indignent ou non, c'est leur affaire. La personne qu'on vise aujourd'hui appartient incontestablement au parti républicain; qu'il la chasse ou la garde, peu importe, car les conservateurs n'ont eu avec elle aucun rapport ni public ni privé. Ce linge sale qu'on remue est le linge des gauches; la droite assiste impassible et dédaigneuse à cette triste besogne.

Cette maîtresse volée de bois vert tombe avec précision et énergie sur les épaules républicaines; les battus protestent et crient, le pays en conclura que les coups ont bien porté.

Après cette seconde exécution, nous revenons au budget des finances et vers cinq heures, M. Wilson se retire.

Mardi 28 novembre. — Suite de la discussion du budget des finances. La Chambre sur le chapitre 26, prend en considération divers amendements qui nécessitent un supplément de crédits de 20 millions environ, sans indiquer les voies et moyens nécessaires pour couvrir ce supplément de dépenses. Il est désirable, cependant, qu'elle parvienne à trouver cette ressource nouvelle de 20 millions, car il s'agit d'améliorer le sort des anciens officiers de marine.

Le ministre des finances se fait battre sur toute la ligne; il s'est taillé un nombre considérable de vestes dans son propre budget.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les agriculteurs normands à Sheen-House. — L'éroulement. — La journée du 2 décembre. — Elections du 25 novembre. — La situation extérieure.

29 novembre 1888.

Mgr le comte de Paris a reçu dimanche, à Sheen-House, une nombreuse députation de cultivateurs du pays d'Auge, qui lui ont été présentés par M. Chevallier, M. de Croissy et M. Pierre de Witt, commissaires du banquet offert au mois d'août à M. Bocher par ses électeurs.

La réception a eu lieu dans le grand salon de Sheen-House. Un des membres de la députation a lu une adresse où se trouvaient résumés les plaintes et les vœux de ses compagnons. Voici le texte de cette adresse :

Monseigneur,

Nous venons à vous parce que nous sommes lassés de la République. Elle nous opprime en nous ruinant. Nous avons besoin d'un gouvernement réparateur.

Propriétaires, cultivateurs, ouvriers, nous sommes fatigués de voir disparaître le fruit de nos épargnes ou de nos travaux entre les mains de gens qui ne cherchent dans le pouvoir qu'un moyen de s'enrichir en nous appauvrissant. La Normandie est trop riche, disait hier encore un ministre qui sait bien mal ce dont il parle. Il oublie que, depuis dix ans, nous sommes gouvernés par ses amis.

Pour détruire cette prétendue richesse, on nous menace de charges nouvelles, et des impôts vexatoires, perçus à l'aide de procédés inquisiteurs, vont permettre aux républicains de nous frapper pour ce que nous pensons. L'impôt sur les revenus sera un impôt sur les opinions.

Monseigneur, nous en avons trop, et nous comptons sur vous pour nous délivrer en sauvant la France.

Nous voulons vivre et travailler en paix sous un gouvernement fort et respecté ; nous voulons que nos enfants puissent recevoir une éducation chrétienne dans des écoles où le nom de Dieu soit prononcé ; nous voulons que la justice soit rendue sans souci des opinions de ceux qui l'invoquent ; nous voulons rester maîtres chez nous sans nous trouver toujours soumis à un régime d'espionnage et de délation.

Nous ne voulons plus de la République.

Nous le savons, Monseigneur, il vous faudra bien du temps pour guérir tous les maux causés par la tyrannie et l'incurie des républi-

cains ; mais vous rendrez la confiance à ceux qui travaillent ; l'espérance à ceux que l'incertitude du lendemain arrête, sans cesse, dans leurs entreprises.

Il y a trois mois M. Bocher nous rappelait, à Pont-l'Évêque, comment la France avait pu réparer ses désastres et refaire sa fortune sous la Monarchie. C'est en écoutant sa voix éloquente que nous nous sommes décidés à venir vous trouver.

Nous avons fait ce voyage pour vous dire combien nous souffrons ; dans votre exil immérité vous prenez part à tous nos malheurs, mais cet exil finira, nous vous reverrons dans ces campagnes que vous connaissez bien et où nous retournerons demain.

Nous vous attendons avec impatience, Monseigneur, nous vous recevrons avec joie. Et le plus tôt sera le mieux !

Monseigneur le Comte de Paris a répondu en ces termes :

Messieurs,

Je vous remercie de votre visite. Vous n'êtes pas seulement venus m'apporter un témoignage de sympathie auquel je suis très sensible. Vous êtes venus aussi m'entretenir des cruelles souffrances de l'agriculture française. Vous savez combien je m'en préoccupe. Vous le savez mieux que personne, vous qui envoyez au Sénat, pour défendre vos intérêts moraux et matériels, mon représentant politique M. Bocher, le confidant le plus intime de toutes mes pensées. Vous avez eu récemment la bonne fortune de l'entendre à Pont-Lévêque. Que ne pouvais-je être alors au milieu de vous, pour étudier les besoins de cette France que nous voulons tous voir grande, calme et prospère.

Chaque jour prouve plus clairement qu'elle ne saurait trouver la prospérité, la grandeur sous le régime républicain qui la livre comme une proie sans défense à tous les appétits, toutes les cupidités des ambitieux qui l'exploitent.

Ces maux de l'agriculture nationale sont dus sans doute à des causes nombreuses et diverses. Mais combien sont-ils aggravés par l'imprévoyance, par l'indifférence et la prodigalité de ceux qui, pour son malheur, tiennent aujourd'hui entre leurs mains la fortune du pays.

Il ne pourra se relever que le jour où la Monarchie lui donnera la stabilité et la confiance, relèvera les finances et préparera avec persévérance l'allégement de quelques-unes des charges qui l'écrasent. Il ne reprendra espoir que le jour où il verra le soin de ses destinées confié à d'honnêtes gens.

En retournant chez vous, ne cessez de demander que la France puisse être gouvernée par des honnêtes gens. Que ce soit aujourd'hui le cri commun de tous les bons citoyens.

Cette réponse a été accueillie par des acclamations répétées.

L'écœurement devient en effet général. Chaque jour amène la découverte de nouveaux scandales.

La République fondée par le libéralisme sur le suffrage universel, la maçonnerie toute puissante et la juiverie toute prenante, s'enfoncé le radicalisme aidant, dans la fange jusqu'au cou.

On se rappelle l'impression générale de dégoût, d'écœurement et d'indignation qui a précédé en Europe la chute du père et du frère Grévy et de la bande opportuniste.

A la veille d'entrer dans l'année *jubilatoire* de 1889, à la face de la tour Eiffel, destinée peut-être à donner l'étiage exact de la hauteur à laquelle pourra monter la boue, la République radicale, *regnante Carnot*, sombre de nouveau dans son élément naturel.

Les combinaisons ne manquent pas cependant pour sauver la R. F. en danger. Il y a d'abord une sorte de 16 Mai opportuniste qui serait tenté après le vote du budget, par une campagne engagée contre le ministère sur le terrain de la révision. Par le fait, le projet du gouvernement n'est soutenu par personne ; les radicaux veulent une constituante et les indépendants de la gauche, ceux qu'on appelle les « sauvages, » inclinent à essayer d'autre politique et d'autres hommes. C'est M. Ferry qui mène le branle. Si le ministère Floquet succombe, M. Carnot confierait à M. Waldeck-Rousseau la présidence d'un cabinet autoritaire, déjà constitué. Ce serait un gouvernement de combat, dont le premier acte serait une loi sur la presse. A défaut d'un concours de la Chambre, le nouveau ministère s'appuierait sur le président de la République et le Sénat pour la dissoudre. Mais on n'aurait pas besoin d'aller jusque-là, disent les opportunistes ; la peur assouplirait les plus récalcitrants.

Passons maintenant à l'autre combinaison, celle que l'on pourrait bien appeler le « Fructidor radical » et qui paraît éventé par le fracas malicieux avec lequel ce coup de force a été dénoncé. Il est évident que M. Floquet cherche à faire acte d'énergie pour se maintenir au pouvoir. Pour ce faire, le général Boulanger fournirait l'occasion tant désirée. Il ne s'agissait que de l'impliquer dans un complot contre la sûreté de l'Etat, à l'aide « d'une journée, » dont le prétexte pouvait être fourni soit par des manifestations autour du banquet de

dimanche, soit par les désordres de rues qu'on saurait faire surgir à propos de la promenade du 2 décembre en l'honneur de Baudin. A ce propos, il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un ministre prévoyant eût fait préparer des cellules dans les établissements pénitentiaires.

Seize-Mai opportuniste ou Fructidor radical, les deux plans de campagne nous paraissent bien aventurés. Mais, comme il faut que dans tout cela le comique se mêle au tragique, on doit admirer dans quelle atmosphère d'indiscrétion et de papotages se meuvent nos conspirations modernes. Ce qu'il y a de vrai et de précis, c'est que les événements se précipitent et que le régime agonise.

Le 2 Décembre, Paris pourra jouir gratuitement du plus amusant des spectacles. Trois cent mille personnes traverseront la grande ville. Il y en aura qui porteront des insignes, des drapeaux, des drapeaux rouges.

Le mot d'ordre est de crier, sur le parcours du cortège : « A bas Boulanger ! »

Or, il se peut que la manifestation tourne précisément contre ses organisateurs. Et voilà qu'aujourd'hui une terreur inouïe fait trembler tous les conseillers municipaux parisiens. Ils ouvrent leurs rangs aux membres du Parlement, et déjà ils sont informés qu'un grand nombre de citoyens crieront non seulement : « Vive Boulanger ! » mais encore : « A bas les voleurs ! » On voit d'ici la tête que feront les députés, surtout ceux qui sont membres de la commission du budget, durant le long trajet de la place de l'Hôtel-de-Ville au cimetière Montmartre. S'il y a rixe, pour qui la police, échelonnée en dehors du cortège, prendra-t-elle parti ?

Voici, en effet, le grand tort de la prochaine manifestation. Si tous ceux, députés ou autres, qui feront partie du cortège sont considérés comme antiboulangistes, on aura donc le droit de considérer comme boulangistes tous ceux qui ne s'y rendront pas ? Dans quelle perplexité vont se trouver un certain nombre de nos représentants !

On s'attend à une si grande agglomération, à une si scandaleuse bousculade qu'on se demande même si l'on entrera au cimetière.

Il est probable que l'on se contentera de défiler devant la nécropole, à l'entrée de laquelle on dresserait un monument

factice, surmonté du plâtre de la statue de Baudin, par Millet.

Elle s'annonce de singulière façon, la cérémonie du 2 Décembre. Parions qu'on voudrait bien ne l'avoir pas promise.

Les élections de dimanche sont très significatives. Dans les Côtes-du-Nord, les deux candidats conservateurs, MM. de la Noue et Le Cerf ont été élus en rassemblant un joli chiffre de voix. On ne manquera pas de dire que le succès de la liste conservatrice était facile, puisque les républicains ne présentaient pas de concurrents. Mais il est bon de noter qu'aux élections complémentaires de 1885, la liste républicaine, qui ne comprenait que deux noms, n'avait échoué que de cinq mille voix. C'était un succès relatif pour nos adversaires, et si, à trois ans de distance, ils n'ont pas tenté la lutte, c'est qu'ils étaient peu sûrs du succès, pressentant l'impression défavorable à leur cause produite sur les laborieuses et paisibles populations de la Bretagne par le spectacle de la situation politique actuelle.

Il y a ballottage dans le Var, mais le général Cluseret, retour de la Commune, arrive en tête de la liste, battant de 700 voix M. Fouroux, maire radical de Toulon, le candidat de la *Justice*. C'est un échec direct pour M. Clémenceau, qui ne manque pas de s'en prendre aux opportunistes. Ces derniers, suivant la *Justice*, auraient fait ouvertement campagne pour le général Cluseret. Il va sans dire que les feuilles du parti, la *République française* en tête, repoussent cette accusation. Au moment où, des deux côtés, on insiste sur le raccommodement des radicaux et des opportunistes en vue des prochaines élections, ce conflit est intéressant à constater, et il nous en promet de belles entre les deux factions, en somme plus ennemies que jamais.

Une réunion des *Patriotes* convoqués dimanche à la salle Wagram, par M. Déroulède, plus boulangiste que jamais, n'a pas été sans causer cette semaine quelques appréhensions pour le maintien de l'ordre; et le gouvernement avait pris de grandes mesures pour réprimer toute manifestation bruyante, à moins que ce ne fût pour en provoquer. En tout cas, soit prudence, soit crainte ou sagesse réelle, aucun désordre n'a eu lieu : personne n'a voulu rien risquer.

M. Déroulède a refait tout à son aise l'histoire du *Boulangisme*; il a provoqué de nombreux cris de : Vive Boulanger! à bas Ferry! à bas la république parlementaire! à bas Floquet!

Le soir, le général est arrivé à 7 heures, salle Lemardeley, sans soulever les pavés derrière lui, et s'est assis, entouré de ses amis, à une table qui comptait 215 couverts, ce qui n'a rien d'énorme après des annonces aussi tapageuses.

Le général s'est levé, après avoir entendu une dizaine de toasts, et a prononcé un discours dont il a été beaucoup parlé, mais qui ne produit aucun effet. Puis, de 9 heures à 11 heures, il a distribué des poignées de mains à 400 personnes venues pour le saluer dans un salon voisin de la salle du banquet.

Les invités paraissent se moquer des précautions prises par la police, mais le gouvernement sera tout aussi fondé à se dire que, par ces précautions mêmes, il a enlevé aux boulangistes toute velléité de jouer avec le feu.

Nous croyons que, pour conserver l'étrange popularité dont il bénéficie sans que l'on sache bien pourquoi, il faudra bientôt que le général fasse autre chose que ces inutiles parades.

Être bigarré, tacheté, moucheté, c'est admirable : la bigarrure plaît, chacun veut la voir; mais, franchement, on s'en lasse tôt si l'on ne trouve que cela.

Mais, à vrai dire, cela nous est parfaitement égal.

La presse gouvernementale d'Italie et celle d'une grande partie de l'Europe commentent avec beaucoup de soin le discours du Trône prononcé par l'empereur d'Allemagne, dans le but d'en tirer des assurances et des pronostics de paix. Il est certain que le discours impérial dépasse, par l'explicite clarté des déclarations pacifiques, tous les autres documents du même genre qui ont vu le jour cette année. L'opinion publique, si inquiète, devrait donc avoir là de justes motifs de se calmer.

Mais la peine que se donne une partie de la presse, spécialement en Autriche et en Italie, pour exagérer manifestement la portée des paroles du puissant monarque, en s'ingéniant à éliminer de son discours certaines teintes de nuance incertaine, ne laisse pas de produire un effet peu rassurant.

Pour des raisons évidentes, on est bien obligé de regarder comme très sincère le désir de l'empereur Guillaume de maintenir la paix, et comme très ferme la volonté qu'il en manifeste. Cependant en supposant que les combinaisons des alliances contractées soient plus propres à amener ce résultat qu'elles ne le sont en réalité, la situation créée en Europe par la paix armée que nous avons est vraiment de nature à justifier l'opinion attri-

buée au maréchal de Moltke, et d'après laquelle « la paix est actuellement la cause de la guerre ».

Les gouvernements commencent à sentir que cette paix armée, si elle ne mène pas à la guerre, doit inévitablement mener à la banqueroute. Les dépenses toujours croissantes ne suffisent plus pour faire face à l'exagération des nécessités militaires; les dettes des États augmentent énormément; les déficits prennent partout les proportions les plus inquiétantes; les peuples ne peuvent plus supporter le fardeau des impôts, pendant que le bien-être public est tari dans toutes ses meilleures sources.

Si vif donc que soit, chez les gouvernements, le désir de ne point troubler la paix, l'état vrai des choses est tel que la parole impériale elle-même, en dépit de sa haute autorité, ne suffit pas à dissiper les soupçons et à rendre aux esprits la tranquillité.

L'excès même de la force et l'exagération des armements privent d'une certaine façon les États de leur entière liberté d'action, et les rendent ainsi moins capables d'accomplir cette œuvre même de pacification à laquelle ils aspirent. Aussi les esprits se tournent-ils, même involontairement, vers une influence différente de celle qui peuvent assurer les soldats et les instruments de guerre, vers un pouvoir qui, par sa force morale, est en mesure de faire sentir son prestige à tous et de ramener à de meilleurs sentiments l'humanité dévoyée.

On sait que ce pouvoir est la Papauté, laquelle seule peut faire entendre une voix impartiale et exempte de prétentions, exercer une médiation autorisée entre de puissants adversaires, concilier des droits opposés, calmer les haines et les rivalités, dissiper les jalousies et les défiances, et faire toujours voir où se trouvent la justice et la paix, le respect des devoirs et la sécurité du bon droit contre les attentats de la force brutale.

La force des choses amène certains adversaires de l'Église à tourner leurs regards vers la Papauté, de même que d'illustres penseurs même protestants, à faire voir dans le Souverain Pontife l'arbitre de la paix universelle. Fasse la divine Providence que la Papauté puisse déployer le plus tôt possible toute sa puissance et toute sa splendeur dans l'intérêt de l'humanité !

PETITE CHRONIQUE

Le président de la Confédération Helvétique vient de mourir à Berne.

Le colonel Hertenstein faisait partie du Conseil fédéral depuis 1879 et appartenait au parti radical.

— M. le garde des sceaux vient de prendre un arrêté de conflit dans le procès intenté par M. Dufeulle à M. le préfet de police pour saisie illégale des lettres de M. le Comte de Paris.

On se souvient qu'il y a trois semaines le tribunal de la Seine première chambre, repoussant le déclinatoire d'incompétence invoqué par le ministère public au nom du préfet de police, s'était déclaré compétent pour connaître de l'instance et avait remis l'affaire à quatre semaines.

Cet arrêté de conflit a pour effet de dessaisir le tribunal civil et d'évoquer l'affaire devant le tribunal des conflits, présidé, on le sait, par M. le garde des sceaux lui-même.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Une baisse subite a ébranlé la Bourse cette semaine, mais, à l'heure où nous écrivons, le calme semble renaître. En outre les impressions sont meilleures d'une façon générale.

L'émotion un peu artificielle qui s'était manifestée à l'endroit de la situation de la Compagnie de Panama se calme. Une première réunion des Sociétés de crédit vient d'avoir lieu, et les impressions qu'elle a laissées sont bonnes.

Il s'agirait d'une nouvelle combinaison qui modifierait sur trois points très importants la situation de la compagnie et permettrait d'offrir au public le solde des obligations à souscrire dans des conditions telles que le succès de l'émission serait assuré.

Quoi qu'il en soit, le marché est mieux impressionné; non seulement les cours se relèvent, mais on sent qu'au fond les dispositions sont meilleures et les inquiétudes moins vives.

Bourse du 28 novembre 1888.

3 0/0	82 85	C. F. foncières 1879.....	473 »
3 0/0 amortissable.....	85 50	— commun. 1879.....	474 »
4 1/2 0/0	104 05	— — 1880.....	469 »
Crédit foncier.. Actions	1.350 »	— foncières 1883.....	390 »
Est.....	782 50	Est..... Oblig.	400 »
Lyon.....	1.282 50	Lyon.....	396 50
Midi.....	1.175 »	Midi.....	402 »
Nord.....	1.615 »	Nord.....	409 75
Orléans.....	1.330 »	Orléans.....	403 25
Ouest.....	907 50	Ouest.....	402 »
Panama.....	232 50	Panama 4 0/0... —	135 »
Suez.....	2.222 50	— 6 0/0... —	230 »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LE B. GABRIEL PERBOYRE

DÉCRET. — *Chine.*

De la béatification ou déclaration du martyr

DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU

GABRIEL PERBOYRE

Prêtre de la Congrégation
de la mission de Saint-Vincent-de-Paul.

SUR LE DOUTE :

Le martyr, la cause du martyr et les prodiges ou miracles, dans le cas et à l'effet dont il s'agit, sont-ils constatés ?

L'Église militante a reçu un incontestable accroissement d'honneur et de gloire par la constance insigne avec laquelle le vénérable prêtre Jean-Gabriel Perboyre a affirmé et propagé la foi chrétienne ; lequel, en enseignant aux nations les voies du salut, a obtenu la palme précieuse du martyr, que le Seigneur a illustrée par l'éclat des miracles.

Né en 1802, le jour de l'Épiphanie du Seigneur, au village de Puech, diocèse de Cahors, de parents distingués par une piété digne des anciens jours, orné dès son enfance des plus rares qualités, il prit rang, jeune encore, parmi les membres de la congrégation de la Mission de Saint-Vincent-de-Paul. Bientôt il y brilla comme un modèle accompli des vertus et fut envoyé dans l'empire chinois pour travailler à convertir les païens à la foi chrétienne. Quatre ans après son arrivée dans ces régions lointaines, éclata une horrible persécution qui s'attaqua principalement à l'ouvrier évangélique.

A l'arrivée des satellites, le vénérable serviteur de Dieu s'enfuit avec quelques chrétiens ; mais, au prix de trente pièces d'argent, nouveau Judas, un néophyte le trahit et le livra à ses ennemis. Des liens étirent ses membres, il est violemment frappé et entraîné, les mains liées derrière le dos. Enfermé ensuite dans une horrible prison, il en est parfois extrait pour être traîné devant les tribunaux, où il subit non pas un jugement,

mais les plus atroces traitements, des opprobres, des injures et des interrogatoires impies. Toujours chargé de chaînes cruelles, souvent il est torturé par la flagellation et d'horribles supplices, jusqu'à ce que, sa chair tombant en lambeaux, on ait peine à reconnaître en lui la forme humaine. Accusé par de faux témoins d'impudicité et de magie, il est marqué au front des stigmates de l'infamie, et dans une pensée superstitieuse, on lui fait boire le sang d'un chien.

Pendant une année, au milieu des plus cruelles tortures, unissant une admirable mansuétude à une invincible force de caractère, il subit sans faillir ce long combat pour sa foi, et enfin il se rendit au dernier supplice comme s'il eût marché au triomphe. Suspendu à une poutre sur laquelle était inscrite la cause de sa mort, étranglé au moyen d'une corde serrée autour de son cou, il couronna son glorieux martyre le 11 septembre de l'année 1840. Dès que le bruit de son martyre se répandit, les fidèles, excités par la renommée de sa sainteté et des miracles, accoururent au lieu du supplice, et leur premier soin fut de racheter des mains des satellites le précieux corps de l'illustre martyr. Les vicaires apostoliques de ces contrées s'empressèrent de faire avec le plus grand soin la relation et de recueillir les témoignages authentiques des actions du serviteur de Dieu et des actes de son martyre. Quand ces documents parvinrent à Rome, à raison des circonstances de temps et de lieux qui ne permettaient pas de rédiger les informations judiciaires en la forme ordinaire, le Souverain Pontife Grégoire XVI, de sainte mémoire, qui déjà, dans une allocution consistoriale, avait déclaré suffisants les témoignages reçus, permit qu'ils tinssent lieu des enquêtes ordinaires, et, de fait, approuvant la sentence de la congrégation particulière des Sacrés-Rites, déléguée par lui dans ce but, signa de sa propre main, le 9 juin 1843, la commission d'introduction de la cause du vénérable serviteur de Dieu et de plusieurs autres mis à mort, en Chine, en haine de la foi.

Mais plus tard, afin que la cause du Vénérable Gabriel, devenue plus illustre par divers miracles, fût plus promptement terminée, elle fut disjointe des autres causes; or, à raison de la distance des lieux, des vicissitudes des affaires publiques, un temps assez considérable fut employé soit à instruire les procès apostoliques, soit à les soumettre à la Sacrée Congrégation, soit à traiter convenablement les questions préliminaires, conformément aux

prescriptions canoniques. Ces travaux étant heureusement terminés, la question du martyre et de la cause du martyre fut jugée dans la congrégation antépréparatoire, le 11 des calendes d'août 1862, sous la présidence du cardinal Constantin Patrizi, d'illustre mémoire, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et rapporteur de la cause. Vint ensuite la Congrégation préparatoire, tenue au palais du Vatican, la veille des nones de juillet l'an 1886, le cardinal Bartolini de glorieuse mémoire, étant rapporteur subrogé au cardinal Patrizi, en présence des révérendissimes cardinaux préposés à la défense des Sacrés Rites, pour traiter avec l'autorisation pontificale de cet unique doute ; on traita aussi des signes célestes qui illustrèrent sa précieuse mort non seulement sur le corps et le tombeau du défunt, et dans sa merveilleuse apparition pour déterminer un païen à recevoir le baptême, mais encore en la personne de plusieurs malades rendus à la santé.

Troisièmement enfin, dans la congrégation générale tenue dans le même palais apostolique du Vatican, en présence de Sa Sainteté notre Saint-Père le Pape Léon XIII, la veille des Ides de juin dernier, le cardinal Bartolini étant mort, le révérendissime cardinal Charles Laurenzi substitué *ponent* de la cause, proposa la question suivante : N'y a-t-il aucun doute sur le martyre, la cause du martyre et les prodiges ou miracles, dans le cas et à l'effet dont il s'agit ? Et chacun des révérendissimes cardinaux et des Pères consultants donna à son tour ses suffrages. Après les avoir recueillis, le très Saint-Père voulut, selon la coutume, réserver son jugement décrétorial, avertissant l'assistance que dans une affaire de si grande importance, il fallait s'adresser à Dieu par les plus instantes prières.

Or, en ce dernier dimanche après la Pentecôte, au jour consacré au triomphe de l'illustre vierge et martyre du Christ Catherine, qui par la même voie des plus atroces supplices est parvenue aux noces éternelles du divin Agneau, après l'oblation du sacrifice eucharistique, Sa Sainteté a mandé près d'Elle, dans le palais apostolique du Vatican, les révérendissimes cardinaux Ange Bianchi, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Charles Laurenzi, rapporteur de la cause, ainsi que le Révérend Père Augustin Caprara, promoteur de la foi, et le soussigné, secrétaire, et en notre présence Elle a solennellement déclaré qu'il n'y a aucun doute sur le martyre et la cause du martyre du Vénérable serviteur de Dieu Gabriel Perboyre, que

Dieu a confirmé et glorifié par plusieurs prodiges ou miracles.

Sa Sainteté a ordonné de publier ce décret et de le consigner dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites, le 7 des calendes de décembre de l'an 1888.

A. card. BIANCHI,
Préf. de la S. C. des R.

L. † R.

LAURENT SALVATI, *secrét.*

LE B. PIERRE-LOUIS CHANEL

DÉCRET. — *Océanie.*

De la béatification ou déclaration du martyr

DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU

PIERRE-LOUIS-MARIE CHANEL

Prêtre de la Société de Marie,
Provicairé apostolique de l'Océanie occidentale.

SUR LE DOUTE :

Le martyr, la cause du martyr et les prodiges ou miracles dans le cas et à l'effet dont il s'agit, sont-ils constatés ?

Il était dans les desseins de la Divine Sagesse que la vérité de la religion chrétienne, merveilleusement propagée et confirmée dès l'origine par le sang d'innombrables martyrs, dût s'accroître dans la suite des âges de la même manière par l'effusion du sang, et ainsi offrir en tous lieux aux disciples du Christ un exemple propre à les embraser de l'amour de la foi.

Au nombre de ces héros, doit être compté le vénérable Pierre-Louis-Marie Chanel. Né en la troisième année de ce siècle, le douzième jour de juillet, dans le village de Cuet, au diocèse de Belley, il fit conjecturer dès son enfance, par l'innocence de ses mœurs, sa douceur et son amour de la religion, quel défenseur et propagateur la vérité catholique aurait un jour en lui. Initié aux saints ordres, à l'appel de Dieu, ses vertus brillèrent d'un nouvel éclat, et par là il mérita d'être élevé par son évêque à des fonctions importantes. Mais Dieu lui réservait de plus hautes destinées.

Après avoir été agrégé à la Société des Maristes, à laquelle le Siège Apostolique venait de confier les missions de l'Océanie

occidentale, il quitta les rivages de France et aborda à l'île Futuna l'an 1837. Là, les missionnaires qui l'accompagnaient se séparèrent de lui pour se rendre en divers lieux de cette région, et il demeura seul avec un Frère lai. Il fut accueilli d'abord avec bienveillance par le roi de la contrée, qui le retint auprès de sa personne et vécut en bonne harmonie avec lui. Dès que l'homme de Dieu eut acquis une connaissance de la langue suffisante pour converser avec lui, il s'appliqua constamment à le convertir à la foi de Jésus-Christ. Mais le roi était en même temps le prêtre de son peuple : quand il vit, à la prédication de Pierre-Louis, plusieurs de ses sujets embrasser la religion chrétienne, son amour se changea en haine. C'est pourquoi il s'éloigna du vénérable prêtre, transporta son domicile dans un autre village et le priva de tout aliment et de toute ressource.

L'ouvrier de l'Évangile n'en fut nullement découragé, et il se procura sa nourriture en cultivant la terre à la sueur de son front. Mais ces hommes barbares, ennemis du nom chrétien, dévastaient et pillaient tout. Cependant les haines s'enflammaient de plus en plus à mesure que la prédication de la parole divine multipliait chaque jour le nombre des croyants, qui comptaient dans leur rang le fils même du roi. Un conseil fut donc tenu pour exterminer la religion, avec le vénérable prêtre. Par ordre du roi, des satellites furieux cherchent parmi tous les autres le serviteur de Dieu pour le massacrer. Ils le trouvent seul chez lui, le frappent horriblement avec leurs casse-têtes, le blessent et le renversent d'un coup de lance, et enfin lui fendent le crâne avec une hache qui pénètre jusqu'au cerveau. Ainsi cette hostie très agréable à Dieu fut immolée comme on avait coutume d'égorger les victimes; ainsi le bon pasteur a reçu la mort pour son troupeau, dans la joie de son cœur, comme un bien longtemps désiré, le 18 avril 1841.

Peu après, la fin horrible du roi, de son frère et de quelques autres persécuteurs parut à tous comme un châtiment divin de leur crime. Les autres insulaires, auteurs ou fauteurs du meurtre, embrassèrent la foi et rendirent un témoignage éloquent du martyre. Ce fait merveilleux confirma une fois de plus cette parole : « Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. » D'autres signes venus du ciel ne manquèrent point pour prouver la gloire du martyr. Tous ces événements furent consignés avec soin dans un procès-verbal par le préfet apostolique

de Futuna. Cet écrit apporté à Rome, on y joignit les documents authentiques transmis par le vicaire apostolique de l'Océanie, qui tinrent lieu de procès informatif. Et, ces formalités accomplies, le pape Pie IX, de sainte mémoire, suivant l'avis de la congrégation spéciale des saints Rites, constituée par lui à cet effet, signa le 24 septembre de l'année 1857 la commission de l'introduction de la cause.

Les actes apostoliques furent ensuite dressés et, les questions de moindre importance ayant été résolues régulièrement, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII permit que le doute fût proposé touchant le martyre et la cause du martyre, et en même temps celui qui concerne les signes ou miracles. Sur chacun de ces points, la discussion eut lieu suivant les règles de l'examen le plus sévère, d'abord dans la congrégation anté-préparatoire, sous la direction du cardinal, d'illustre mémoire, Dominique Bartolini, préfet de la congrégation des saints Rites et rapporteur de la cause, le XI^e des calendes de juillet de l'an 1881 ; ensuite dans la Congrégation préparatoire tenue, suivant l'usage, dans le palais apostolique du Vatican le VII^e des calendes de mars 1886 ; en troisième lieu, dans la congrégation générale, en présence de Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, dans le palais du Vatican, le XII^e des calendes de septembre dernier. Dans cette congrégation, le révérendissime cardinal Ange Bianchi, préfet de la congrégation des saints Rites et rapporteur de la cause, successeur du défunt cardinal Bartolini, d'illustre mémoire, ayant proposé le doute : « Le martyre et la cause du martyre, ainsi que les signes ou miracles dans le cas et à l'effet dont il s'agit, sont-ils constatés », les révérendissimes cardinaux et les Pères consultants ont donné leur avis. Les ayant entendus, le Très Saint-Père a ajourné son jugement suprême jusqu'à ce que, suivant l'usage, de nouvelles supplications eussent été adressées à Dieu tout-puissant.

Aujourd'hui donc, dimanche, le dernier après la Pentecôte, dans lequel tombe cette année la fête de la glorieuse vierge et martyre Catherine, après la célébration des saints mystères, assis sur son trône dans le palais pontifical du Vatican, en présence du révérendissime cardinal Ange Bianchi, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites et rapporteur de la cause ; du R. P. Augustin Caprara, promoteur de la foi, et du secrétaire soussigné, il a décrété : « que le martyre et la cause du martyre du vénérable serviteur de Dieu Pierre Louis-Marie Chanel,

que Dieu a illustré et confirmé par plusieurs signes et miracles, sont constatés ».

Et il a ordonné que ce décret devienne de droit public et soit inséré dans les actes de la Sacrée-Congrégation des Rites, le VII^e des calendes de décembre de l'année MDCCCLXXXVIII.

A. card. BIANCHI,

Préf. de la S. C. des Rites.

L. † S.

LAURENT SALVATI,

secrétaire de la S. C. des Rites.

LE PREMIER MIRACLE EUCHARISTIQUE : EMMAUS (1)

La première page de l'histoire des miracles eucharistiques se rapporte à la première journée même de la vie ressuscitée de Jésus. A peine sorti du tombeau, et brûlant de marquer à ses disciples sa tendresse, il renouvelle pour eux la Cène eucharistique, et leur manifeste miraculeusement sa présence dans le pain qu'il a consacré.

Ce récit, admirable à tous égards, se trouve au chapitre xxiv^e de saint Luc; il forme l'Évangile de la Messe du Lundi de Pâques, et il n'est pas de chrétien qui ne le connaisse.

Que la cène d'Emmaüs ait été vraiment une cène eucharistique; en d'autres termes, que le Seigneur, après le repas ordinaire, ait consacré son corps et son sang, c'est ce qu'affirment le plus grand nombre des Docteurs catholiques; et ils se fondent sur cette raison, notamment, que la bénédiction du pain n'est mentionnée dans d'autres endroits de l'Évangile que pour des faits eucharistiques, à savoir les deux multiplications au désert et l'institution même de l'Eucharistie. Quant à la manière dont le Sauveur se fit reconnaître par ses disciples, les uns croient que ce fut seulement une illumination intérieure; mais la plupart pensent au contraire que ce fut un prodige physique, et ce prodige fut la chute de cette espèce de voile qui leur dérobaient la perception des traits si connus de leur maître. C'est ce que

(1) L'*Introduction générale* à l'histoire des miracles eucharistiques, que nous avons résumée dans notre numéro du 24 novembre, d'après le R. P. Fristot, signalait la Cène d'Emmaüs comme le premier anneau de la chaîne de ces miracles. Nous donnons aujourd'hui le résumé de ce qu'a écrit le même auteur sur ce miracle en particulier.

saint Augustin établit, ajoutant que nul ne doit présumer reconnaître le Christ, s'il ne participe point à son corps.

Trois localités, mais deux surtout, se disputent aujourd'hui l'honneur d'avoir été l'Emmaüs de l'Évangile : ces deux sont El-Koubeibeh, où Mlle de Nicolaï a restauré en 1861, un sanctuaire et un couvent pour les Franciscains; puis A'mouas, où en 1880 une autre généreuse chrétienne, Mlle D'Artigaux a acheté, pour les relever, les ruines de la maison traditionnelle. Chacune des localités ayant ainsi son sanctuaire, on sera sûr de posséder le véritable.

La scène d'Emmaüs a été très souvent traitée par les artistes chrétiens; et de ces représentations, la plus célèbre est la peinture du Titien qu'on voit au Louvre. Mais aucune d'elles peut-être ne rend suffisamment l'embrasement intérieur des disciples et cette reconnaissance de Jésus qui s'opéra à la fraction du pain. Cependant le musée eucharistique de Paray-le-Monial possède sur le sujet trois tableaux qui ne sont pas des œuvres des grands maîtres, mais où pour cette inspiration de piété, la ferveur semble avoir heureusement remplacé le génie.

Tel fut donc le premier miracle attestant la présence réelle dans l'Eucharistie; et ici, le Sauveur lui-même a été tout à la fois le consécrateur et le thaumaturge. Ce miracle a eu pour but de raffermir la foi et de rassurer la faiblesse des disciples, pour effet d'enflammer leur zèle à courir aussitôt vers leurs frères afin de leur faire partager leur croyance et leur ardeur. Ce double caractère se retrouvera souvent dans les autres miracles eucharistiques, dont celui-ci a ouvert la série.

SI LE PAPE PARTAIT...

Nous avons sous les yeux un article que le *Moniteur de Rome* vient de publier sous ce titre.

Le *Moniteur de Rome* répond à une feuille officieuse italienne, le *Capitan Fracassa*, qui prétend ne pas croire à la possibilité que le Pape quitte Rome.

Le Pape ne quittera jamais Rome. Le *Capitan Fracassa* et ses patrons en sont-ils bien sûrs? Quant à nous, nous ne pourrions l'affirmer aussi catégoriquement.

Et le *Moniteur de Rome* justifie son opinion en rappelant

combien est anormale la situation que l'on a faite à Rome au Souverain Pontife, et combien impérieuse est la nécessité de sortir de cette situation.

Est-il naturel, est-il compréhensible que le Pape, un souverain dont l'autorité religieuse embrasse deux cents millions de sujets et s'étend jusqu'aux confins de l'univers, qui traite d'égal à égal avec tous les gouvernements et tous les souverains, est-il naturel, nous le répétons, que le représentant d'une puissance morale et religieuse telle que le catholicisme continue à passer sa vie entre quatre murs, confiné dans un palais splendide si l'on veut, mais que tous les chefs-d'œuvre de l'art dont il est rempli n'empêchent pas de n'être aujourd'hui qu'une prison? Oh! nous le savons, il est de mode, dans certaine presse, de plaisanter sur les cachots du Vatican. L'autre jour encore, nous avons pu entendre à la tribune française un député de l'extrême-gauche se faire l'écho de cette facétie d'estaminet. Ce n'est pas neuf; ce n'est pas non plus très spirituel, mais il paraît qu'aux yeux de certaines gens cela constitue un argument.

Mais ici la question est plus haute : ce n'est pas seulement la personne du Pape ou les souffrances matérielles que peut lui apporter la captivité qui sont en jeu; c'est l'institution. Le Pape, selon la définition du catéchisme, est le chef visible de l'Église catholique : il n'est donc pas fait pour mener, au fond d'un palais qui le dérobe au regard de ses enfants, la vie solitaire et mystérieuse d'un de ces souverains de l'Orient dont la vue est interdite à leurs sujets. *La Papauté, cette institution divine qui embrasse l'espace et le temps, ne saurait être condamnée indéfiniment au régime cellulaire.* Il faut donc que la situation actuelle cesse : c'est le plus simple bon sens qui le dit. Mais comment prendra-t-elle fin ?

Les adversaires ont une solution bien simple : Que le Pape accepte les faits accomplis, et rien ne l'empêchera alors de sortir du Vatican.

Ceux qui tiennent ce langage ne savent pas ce qu'est la Papauté. La résignation aux faits accomplis, l'abdication de sa souveraineté réelle que l'on demande au Pape est une impossibilité absolue, une impossibilité à la fois morale et matérielle. Dépositaire des droits du Saint-Siège, le Pape ne peut les sacrifier. Ce n'est pas pour sa personne qu'il les revendique, mais c'est pour le monde catholique tout entier, c'est pour l'Église universelle, dont Dieu l'a constitué le Chef, et quand il réclame sa pleine et entière indépendance, l'indépendance entourée à la fois de sécurité et de dignité qui lui est nécessaire pour exercer son ministère apostolique, c'est moins en son nom propre qu'au nom de la conscience religieuse de ses deux cents millions de sujets. Cette conscience, comment voudrait-on que le Pape la sacrifie?

La solution proposée par les adversaires est donc inacceptable pour le Souverain Pontife.

D'autre part, puisque nous voyons sa situation, bien loin de s'améliorer, devenir de plus en plus douloureuse et intolérable, puisque le cercle de la captivité morale et matérielle du Pape se resserre de jour en jour, il est dans les prévisions humaines qu'il se produise telle circonstance exceptionnelle, qu'il surgisse telle éventualité où le départ de Rome sera la seule issue qui reste au Souverain Pontife pour sauvegarder ses droits et pourvoir à sa sécurité.

Cette éventualité n'a pas l'air d'effrayer certaines gens de l'Italie officielle. « Le départ du Pape, disent-ils, que nous importe ! c'est un embarras de moins pour l'Italie. »

En sont-ils bien persuadés ? Cette indifférence qu'ils affectent à cet égard est-elle bien sincère ? Nous en doutons. Qui ne le voit en effet ? Si le Pape prisonnier est un danger pour l'Italie, le Pape exilé devient un péril bien autrement redoutable.

Le Pape hors de Rome, c'est la question romaine non plus à l'état latent, mais à l'état aigu, posée à la face du monde dans toute sa rigueur et son implacable logique, s'imposant pour ainsi dire aux gouvernements et aux peuples jusqu'à ce qu'elle ait trouvé sa solution naturelle, qui est la réintégration de la Papauté dans sa résidence providentielle et historique. Les gens de l'Italie officielle hausseront dédaigneusement les épaules, mais nous en appelons contre eux à l'histoire. Chaque fois que les Papes ont quitté Rome, ils y sont rentrés rappelés bien moins encore par une force étrangère que par la logique des choses.

Le Pape parti, Rome « n'est plus dans Rome », la Ville-Éternelle est décapitée, la péninsule découronnée de sa plus belle gloire, Rome enfin est privée autant de sa splendeur idéale qu'elle le serait de la prospérité de tout genre que lui apporte la présence du Souverain Pontife : ce serait une accumulation de toutes les ruines morales et matérielles. A l'intérieur, le départ du Pape, en privant l'ordre social de son plus solide boulevard, marquerait inévitablement une recrudescence effrénée du radicalisme, le triomphe définitif de la révolution, qui aurait enfin atteint son objectif. Cette digue dernière rompue, les eaux débordantes de la démagogie submergeraient tout.

Le Pape parti, l'Italie verrait alors qu'il est sorti d'elle une *vertu*, la seule peut-être vraiment efficace qui lui reste encore et qui l'empêche de s'abîmer dans les convulsions intérieures.

Quant au Pape errant et proscrit, il trouverait, certes, un gouvernement et un peuple pour lui offrir l'hospitalité.

Plus d'une nation se disputera l'honneur d'accueillir sur son sol,

d'environner de sa protection cette Arche Sainte de la Papauté, assurée qu'elle lui portera bonheur et deviendra pour elle une source abondante de profits et bénédiction. Le Pape n'est un étranger nulle part; l'amour sans bornes que lui portent ses enfants saura s'élever à la hauteur de toutes les vicissitudes. Proscrit et malheureux, il n'en suscitera qu'une somme plus grande de dévoûments et de sacrifices. La route de l'exil ne tarderait pas à se changer pour lui en une voie triomphale.

Si l'Italie officielle doit nourrir quelque inquiétude, ce n'est point sur le lieu d'asile où se réfugierait le Pape, mais c'est sur le moment et la façon dont il le quitterait pour rentrer à Rome et y reprendre possession de ses droits.

L'Italie officielle affecte de se désintéresser du départ du Pape, mais alors qu'elle se préoccupe du retour. Le départ du Pape ne serait qu'une préface : que l'Italie officielle songe à l'épilogue !

L'ORDRE INTERNATIONAL

(Voir le numéro de novembre dernier.)

III

Nous avons dû nous arrêter à la seconde partie du livre si solide, si profondément pensé, si instructif et si « suggestif » de M. Ch. Périn.

Avant de faire une rapide analyse de cette partie intitulée la *loi des nations*, jetons avec l'éminent auteur un coup d'œil sur la situation actuelle, celle qui marque le siècle finissant, à la veille de 1889, centenaire d'une révolution dirigée tout entière contre l'ordre chrétien et par conséquent aussi contre l'ordre international, contre le droit des gens.

Que nous reste-t-il, se demande M. Périn, de tout ce que les peuples avaient jusqu'ici respecté comme le droit des nations ?

Par le principe de la non-intervention, l'individualisme, qui a jeté la société moderne dans des embarras intérieurs que chaque jour aggrave, tend à devenir la règle de la vie internationale.

Par le système des annexions, les droits les mieux établis perdent leur sécurité, et les sophismes du droit de la nationalité couvrent les plus audacieuses entreprises de la politique de conquêtes et d'injuste agrandissement.

Par le mépris de la foi promise dans les traités, par la répudiation de tout respect des droits traditionnels qu'affichent

insolemment les peuples affranchis de tout joug divin, le fondement de l'ordre positif de la société internationale est détruit, et personne n'y peut plus compter sur le lendemain.

Telles sont les œuvres de cette souveraineté de la conscience nationale, qui vise à prendre dans le monde la place de la souveraineté de Dieu. Bientôt, si quelque coup d'en haut n'arrête ses envahissements, elle aura détruit tout l'ordre de justice et de charité que dix-huit siècles de christianisme nous avaient donné.

Le Pape, dans les occasions solennelles, dans les crises les plus menaçantes, fait entendre à nos sociétés en détresse la voix de Dieu. Il parle au monde chrétien en vertu de ce pouvoir directif qui lui appartient d'institution divine, et que la théologie caractérise en ces termes : « Le Pape, comme interprète universel de la loi naturelle et de la loi révélée, et comme juge suprême des consciences, a le droit et même le devoir de rappeler aux princes leurs obligations envers les peuples et envers les autres Etats, et d'instruire les peuples de leurs obligations envers leurs princes et envers les autres nations ; il a le droit et même le devoir d'employer les censures ecclésiastiques, si c'est nécessaire, pour contraindre les princes et les peuples de se soumettre à sa direction. »

On ne voit plus, dans notre monde sécularisé, les Papes imposer à la société internationale une juridiction à laquelle les peuples ne se prêteraient plus et qui pourrait, par les révoltes qu'elle susciterait, ébranler ce qui reste à l'Eglise d'autorité dans la vie publique. Mais l'Eglise, qui est la parole même de Dieu au milieu des peuples, n'a jamais renoncé à rappeler au monde les principes de justice qui sont le fond de toute vie sociale. Les grandes proclamations doctrinales, les solennels avertissements qui partent de la chaire de saint Pierre, ne laissent pas l'opinion indifférente. Le respect de la vérité évangélique est resté bien plus vivant au cœur des peuples que beaucoup ne croient. Les enseignements du Pape sont l'obstacle le plus sérieux, on pourrait dire le seul obstacle sérieux, qui puisse arrêter le travail de démolition poursuivi aujourd'hui, dans l'ordre international, par l'école qui veut que l'homme règne seul sur la terre. *Entre tous les pouvoirs, le pouvoir pontifical possède seul la force d'autorité et de doctrine nécessaire à la reconstitution du droit des gens, suivant les conditions nouvelles où les grandes transformations*

opérées dans le monde contemporain ont placé la société internationale.

*
* *

Ce coup d'œil jeté sur la situation du monde civilisé est, il faut en convenir, peu rassurant pour la liberté des peuples comme pour la liberté des âmes, pour la civilisation comme pour l'Eglise. Celle-ci a des promesses divines. Elle peut souffrir, elle doit combattre sans cesse, mais elle triomphera. *Non prevalebunt.*

Les peuples, la civilisation n'ont pas ces promesses.

Les peuples, s'ils quittent absolument l'ordre chrétien, retournent au désordre païen et tombant de plus haut, ils iront au désordre barbare et enfin descendront jusqu'au satanisme anarchique. *Non serviam* est le mot suprême de l'anarchie, et c'est Satan qui a dit le premier : *Ni Dieu ni maître !* Regardez autour de vous, peuples d'Europe, et voyez s'il n'est pas temps de reprendre les voies de la civilisation chrétienne, hors de laquelle la libre-pensée révolutionnaire pousse sans cesse le monde moderne, parce qu'elle veut vous mener à l'anarchie, qui est la finale logique de la rupture avec l'Eglise, avec le Christ, avec l'Evangile.

Le livre II, *la Loi des Nations*, débute en ces termes :

Bien des choses concernant la loi internationale ont été dites dans le cours du livre précédent. Je ne pouvais, en effet, parler de la constitution de la société internationale, des phases qu'elle a traversées, de sa situation présente, sans m'occuper de la loi qui la régit, sans considérer le caractère, l'origine, l'autorité de cette loi.

Ces mêmes questions demandent à être envisagées ici, non plus au point de vue d'une recherche générale des conditions d'existence et de développement de la société internationale, mais en elles-mêmes et dans leurs particularités. Il faut que dans ce deuxième livre elles soient méthodiquement traitées, en remontant aux principes premiers qui servent de base à tout le système de la législation internationale, et en pénétrant, dans l'application des principes, assez avant pour donner l'intelligence de l'ensemble du système.

*
* *

On le voit, c'est la partie essentiellement dogmatique. C'est aussi celle qui se prête le moins à l'analyse. Il faut y renvoyer le lecteur sérieux. Il y trouvera une abondance et une largeur de vues, une force de pénétration et une érudition prodigieuses.

M. Perin y traite de la loi internationale en général, et part de ce principe que son premier but doit être d'assurer aux Etats la li-

berté du bien. Ici les Pilates du doctrinarisme lui demanderont : Qu'est-ce que le bien ? comme le Pilate de l'Evangile demandait au Christ : *Quid est veritas* ? Mais cette question même prouve la nécessité d'une base commune, d'une *religion* qui établisse souverainement le bien et le mal. L'Eglise seule a cette *religion*, qui relie les peuples comme les hommes, et c'est parce que ce *lien* a été rompu que l'ordre international a été dissous.

Signalons le chapitre très intéressant dans lequel M. Périn étudie les écoles qui cherchent la loi internationale hors du principe catholique. C'est à coup sûr un des plus forts du livre. Cet exposé contient toute la « littérature » — comme on dit — de la question internationale. On y retrouve et le professeur maître de tout son sujet et le penseur chrétien qui a été jusqu'au fond du problème. Il sort triomphant de cet exposé difficile et dans une splendide étude démontre qu'on ne peut trouver que dans le monde chrétien, sous l'autorité de l'Eglise catholique, les éléments d'une vraie loi internationale ; puis il précise magistralement les caractères généraux de cette loi ; la théologie catholique et saint Thomas d'Aquin lui servant de guide.

Le chapitre intitulé : « Si la loi internationale comprend seulement la justice stricte, ou si elle comprend également ce qui est de l'ordre des devoirs de bienveillance et de charité », mérite une mention spéciale.

Citons-en le passage suivant et la conclusion à la fois :

On essaierait vainement de comprendre, dans ses raisons supérieures et son procédé, le travail de transformation chrétienne des règles du droit des gens, si l'on ne remontait aux principes qui dominent toute la vie des sociétés soumises à la loi du Christ.

L'ordre des sociétés chrétiennes repose sur deux forces également nécessaires, l'une de conservation, l'autre d'impulsion ; ces deux forces sont la justice et la charité. Solidement établie par la justice dans son ordre essentiel, la société réalise, par la puissance expansive de la charité, tous les perfectionnements, tous les progrès que peut comporter la vie humaine. Je l'ai dit ailleurs en exposant les lois générales de la société chrétienne ; il ne sera pas inutile de le redire en traitant de l'ordre international, où l'action simultanée et concordante de ces deux forces essentielles de toute vie sociale est si nécessaire, où elle peut avoir, où elle a eu déjà, de si grandes et si heureuses conséquences : « Justice et charité, tout l'ordre social est là. Le monde a besoin de la charité autant que de la justice. La justice contient l'homme, la charité lui communique l'ardeur et la

fécondité de la vie. C'est grâce à l'élan que la charité imprime aux sociétés que la vie humaine se transforme et qu'elle répond mieux à l'idéal de justice dont la loi divine est la suprême expression. C'est l'œuvre de la charité que le droit consacre. »

*
*
*

Mais il faut à la loi internationale une sanction et dans un chapitre très serré M Périn le démontre. La *solution catholique*, la voici :

Ce qui manque surtout pour assurer le fonctionnement de la sanction dans l'ordre international, c'est un juge, supérieur aux parties contendantes, prononçant entre elles avec une parfaite indépendance et une stricte impartialité. Ce juge, il ne serait pas impossible de l'avoir. J'ai dit plus haut comment le Souverain Pontife pourrait être ce juge, si les peuples, reconnaissant comme au moyen âge la souveraineté de Dieu sur les sociétés humaines, allaient demander à son représentant la parole suprême de justice et de charité qui doit mettre l'ordre entre eux.

On sait que de nos jours, plus d'un, même parmi ceux à qui leur croyance n'impose pas l'obéissance à l'autorité du Saint-Siège, ont manifesté leurs aspirations vers la reconstitution de cette juridiction tutélaire, dont la société catholique du moyen âge acceptait l'intervention souveraine et bienfaisante. Depuis Leibnitz, cette restauration de l'arbitrage international de la Papauté a été bien des fois mise au rang des *desiderata* du droit international.

Des regrets, des aspirations, des espérances, non seulement chez les catholiques, mais chez beaucoup de protestants, c'est quelque chose pour l'avenir, sans doute; mais la difficulté pratique n'en reste pas moins entière pour le présent. Et cette difficulté n'a cessé de peser sur la société internationale depuis que, sous l'effort du protestantisme, et par l'application du principe de la sécularisation des Etats, l'ancienne constitution de la chrétienté a disparu. Les peuples forment actuellement une société qui n'a ni législateur ni juge, où tous sont également indépendants, également souverains, et où la sanction des lois, admise en fait par tous, ne résulte que de l'action et de l'initiative propre de chacun. Les choses vont ainsi depuis trois siècles bientôt, et Dieu seul sait quand elles prendront un autre cours.

L'Eglise maintient le droit, quant à sa juridiction, par ses déclarations doctrinales, et par là elle réserve l'avenir. En fait, elle applique les principes généraux de la justice chrétienne,

sur lesquels elle ne transige jamais, aux situations créées par les déviations de la conscience et de la volonté humaines. La théologie a des solutions générales qui trouvent leur application à la société internationale, même dans l'Etat d'individualisme et de dispersion où l'apostasie sociale et politique des peuples nous a jetés. C'est de l'ordre naturel, ordre vrai, comme je l'ai dit plus haut, en tant qu'il dérive de la loi éternelle, c'est du droit de la nature qu'elle tire ses raisons de décider.

Enfin signalons le savant chapitre consacré à rechercher les sources de la loi internationale et le chapitre final dans lequel M. Périn expose comment on peut établir le système général des lois qui régissent cet ordre.

Et comme M. Périn fait ressortir l'insuffisance des demi-vérités qui sont presque toujours des mensonges ou des dérisions ! C'est la maladie du temps. Et plus la vérité est diminuée, plus le mensonge monte. C'est fatal. La loi catholique donne le vrai type de la loi internationale. Voilà la vérité entière et M. Périn n'a pas peur de le proclamer bien haut. C'est tout le mérite de ce beau et grand livre dont voici l'admirable conclusion :

Etions-nous dans le vrai lorsque nous affirmions, au début de cette étude, que le péril social existe aujourd'hui dans l'ordre international, aussi bien que dans l'ordre politique et dans l'ordre économique ? On peut en juger, maintenant que nous avons mis en regard de la société et de la loi internationales telles qu'elles devraient être, le tableau des égarements de la pensée contemporaine sur le droit des gens, et des transgressions de la justice par les pouvoirs qui s'inspirent des dogmes humanitaires.

Dans les théories du droit nouveau, tout est faussé : le caractère de la société internationale, la notion de sa destinée suivant l'ordre providentiel, la nature même des lois qui déterminent son mode d'existence et qui président aux rapports des nations sous prétexte de grandir l'humanité en lui attribuant le droit de faire, d'elle-même et souverainement, loi sur toutes choses, on a mis partout la confusion, l'instabilité, l'impuissance, la loi qui doit établir l'ordre dans la société humaine, n'ayant plus ni certitude ni autorité. Par le désir aveugle de soustraire l'homme à toute souveraineté qui n'aurait point sa source dans la raison, on l'a fait l'esclave, quelquefois d'une idée absolue, d'une force immanente à l'espèce, animant, poussant, gouvernant tout ; d'autres fois d'un instinct qui obéit à l'influence des circonstances

et des milieux ; si bien que, sous l'action d'un fatalisme que l'on croit libérateur parce que l'on met son principe dans la seule nature humaine, l'ordre de la liberté a fait place à l'ordre absolu de l'évolutionnisme hégélien, ou du déterminisme positiviste, et que, dans ce renversement de toutes les données fondamentales de la vie humaine, le droit a péri en même temps que la liberté.

Quel sort attend les peuples en cette effroyable ruine de tout le monde moral ? Comment échapperont-ils à la domination de la force, qui s'impose irrésistiblement dès que le droit a perdu son empire, et qui ne peut pas rencontrer grande résistance lorsqu'elle est si pleinement justifiée par la logique du fatalisme panthéistique ?

L'inquiétude a gagné tous les esprits attentifs aux problèmes de la vie publique. On s'effraie de l'anarchie qui envahit le monde international ; on se demande où s'arrêteront les appétits annexionnistes, avec les facilités que leur prête le droit humanitaire. Dans tous les rangs, même parmi ceux qui ne voient les choses que de loin et confusément, et dont les jugements sont dictés par l'instinct plus que par le raisonnement, même parmi ceux-là, on se sent troublé par les perpétuelles menaces du droit nouveau. L'incertitude sur les droits jusqu'ici les moins contestés, sur les situations les mieux établies, l'instabilité habituelle de tous les rapports dans la politique générale, jettent partout la crainte, l'hésitation, la défiance, et créent des difficultés de chaque moment, dans l'ordre économique autant que dans l'ordre politique.

Depuis que chacun se fait à soi-même sa justice, quel trouble dans le monde ! Que de possessions aujourd'hui tolérées et qui n'ont pas même l'apparente justification que donne la victoire ! Que de guerres sans motifs avouables ! Que de violences sans autre raison que l'intérêt du plus fort ! Que de confiscations sans ombre de droit ! Que de complicités dans les œuvres iniques de l'annexion moderne ! Que d'attentats de tout genre, effrontément préparés et froidement perpétrés, qui ôtent toute sûreté aux relations internationales et font surgir entre les peuples la question sociale !

A bien considérer les choses, quelle différence peut-on faire, entre l'ouvrier utilitaire qui jette un œil d'envie sur la richesse du propriétaire, son voisin, et qui s'autorise de certaines théories de socialisme pour se ménager la facilité d'en prendre sa

part? Quelle différence faire entre cet ouvrier qu'on ne sait assez maudire, et le souverain qui, trouvant à sa convenance le royaume du prince son voisin, étale son zèle pour certaines théories d'annexion qui lui donneront le moyen d'incorporer à ses possessions, sous prétexte de nationalité ou de quelque autre chose, le territoire, objet de sa convoitise? Le fait de l'un est-il plus destructif de l'ordre social que le fait de l'autre?

Oui, c'est bien la question sociale, la question des rapports naturels, fondamentaux, de la vie sociale, de la question de l'existence même de la société, qui se pose aujourd'hui entre les peuples, comme elle se pose, au sein de chaque peuple, entre les individus et les classes.

Cette question, qu'on n'envisage qu'en tremblant lorsqu'elle s'offre à nous dans la vie intérieure des États, dans leur vie économique particulièrement, ne nous inquiète pas au même degré, à la première vue, lorsque nous la rencontrons dans le domaine de la politique générale. Quand il s'agit de l'ordre économique et des multiples intérêts qui s'y rattachent, nous nous sentons atteints dans notre existence de chaque jour, dans nos rapports avec ceux dont l'action est, à tous les instants, mêlée à notre action, si étroitement et en de telles complications, que notre bien-être et notre repos sont en quelque sorte à leur merci. Il n'en est pas de même de la question internationale. Elle naît et prend ses développements dans des régions supérieures. Ce n'est qu'à distance, et par des contre-coups répétés, qu'elle frappe les masses. Mais l'ébranlement qu'elle imprime au monde finit par affecter toutes les sociétés et par les troubler jusque dans leurs moindres intérêts. Les sociétés ne sont pas atteintes par les événements ou par les embarras de la politique générale, comme elles le sont par les commotions et les désordres de leur vie économique, c'est évident; le mode de perturbation n'est pas le même des deux côtés. Mais, si l'on va au fond des choses, on reconnaît que les causes de perturbation ne sont pas différentes: c'est l'oubli, le mépris des vérités premières, la suprême révolte des esprits qui, en rejetant Dieu, ont rompu avec tout ordre vrai de morale et de justice; c'est la prédominance générale de l'individualisme, conséquence inévitable de la prétention humanitaire à l'indépendance souveraine de la raison.

D'un côté comme de l'autre, la vraie question, la seule à bien dire, c'est de trouver la voie de retour à ces principes néces-

saires, à ces vérités de tradition, dont le respect est la condition de toute paix, de toute sécurité, de toute prospérité. Et, quand je parle de retour aux principes, je n'ai point en vue, cela va de soi, un simple assentiment théorique aux vérités que la philosophie et la théologie nous enseignent, mais un retour sérieux qui ait son effet pratique dans les croyances et dans les mœurs.

C'est une révolution morale, une des plus profondes et des plus laborieuses, que ce mouvement d'une société revenant sur ses pas pour recouvrer la vérité qu'elle a perdue en s'égarant à la poursuite de trompeuses nouveautés. Une révolution qui, pour être efficace, doit pénétrer au plus intime de la conscience des peuples, ne sera pas l'œuvre d'un jour. Que d'obstacles à surmonter pour rétablir l'harmonie dans une société où la passion humanitaire a éveillé toutes les prétentions et toutes les rivalités utilitaires ! Que sera-ce lorsqu'on aura affaire aux égoïsmes et aux ambitions des empires et de ceux qui leur commandent, lorsqu'il s'agira de faire rentrer dans l'ordre les appétits de domination et d'agrandissement, qui n'exercent que trop de ravages même quand les doctrines acceptées des sociétés les condamnent, et qui ne doivent plus connaître de frein lorsque les conceptions de morale et de droit reçues dans les régions politiques les absolvent et les glorifient ?

Le désarroi international, dont nous sommes les témoins inquiets et humiliés, procède des doctrines ; c'est sur le terrain des doctrines qu'il faut y chercher remède. Comment aujourd'hui accomplir la révolution nécessaire dans la doctrine et dans la pratique internationale, si ce n'est en s'adressant à l'opinion, la seule autorité que veulent bien admettre les sociétés humanitaires et démocratiques, la seule à laquelle elles rendent hommage et accordent confiance. C'est qu'en effet, Dieu et sa loi n'étant plus reconnus, la société, qui ne croit plus qu'à elle-même, ne peut avoir d'autre guide que l'opinion, d'autre loi que que ses mobiles volontés. Nous-mêmes, qui ne voyons dans la suprématie de cette puissance éphémère qu'une usurpation contre laquelle nous protestons, nous-mêmes il faut bien que nous tâchions de nous en faire écouter. Pourrions-nous sans elle ramener la société à l'amour de la justice telle que Dieu l'a établie, au respect et à la pratique de ce droit social donné d'en-haut, sous la protection duquel les nations chrétiennes grandirent et parvinrent à un état de sécurité et de liberté qui sans

doute ne fut point sans mélange, mais qui fut tel néanmoins que jamais, avant que l'Église catholique eût pris possession de l'Europe, on n'avait rien vu de pareil.

Les dispositions de l'opinion étant ce qu'elles sont, il n'y a qu'un procédé pour se faire comprendre d'elle, c'est le procédé scientifique. Il est d'ailleurs à remarquer que, pour la reconstitution du droit des gens et de l'ordre social auquel il répond, la science est appelée à remplir une tâche dont elle seule est capable.

La loi internationale est une coutume, et la coutume procède de l'opinion. Il n'y a point entre les nations de pouvoir organisé qui rassemble les éléments de la loi et en formule les dispositions. Ce qui se fait, pour chaque État, dans les conseils du gouvernement, se fait, pour le droit des gens, par la recherche scientifique. La science affirme, définit, élucide les principes de l'ordre international; elle en montre l'enchaînement, en fixe la portée, en développe les applications. Par une minutieuse enquête sur toutes les particularités de la vie des peuples, dans la paix et dans la guerre, elle dégage les faits qui réclament une réglementation juridique; elle éclaire le travail social d'où sort la coutume internationale.

En traitant de la méthode à suivre pour établir le système général des lois qui régissent l'ordre international, j'ai marqué le rôle de la science dans l'œuvre de la restauration chrétienne du droit des gens. Cette œuvre n'est point affaire de doctrine seulement et de pure vérité spéculative. Il s'agit d'une loi qui impose aux peuples des obligations; il s'agit des règles, toutes positives et pratiques, de la morale appliquée aux rapports des États. La science qui expose ces règles ne serait pas ce qu'elle doit être, elle n'aurait pas le caractère qu'elle doit avoir, si elle se renfermait dans la région des vérités purement théoriques. Séparer la règle morale, découlant de la nature des choses, du principe pratique qui doit en assurer l'efficacité, ce serait fausser la notion même de la loi. Or, la loi n'oblige que par l'autorité de Dieu. La considérer autrement, faire abstraction, dans une œuvre de restauration sociale, quelle qu'elle soit, du principe qui donne à la loi sa vertu pratique, ce serait rendre l'œuvre absolument vaine et perdre en un stérile jeu d'esprit une activité, des forces, un dévouement dont on pourrait, en suivant les voies indiquées par la nature, tirer de merveilleux résultats.

C'est ainsi que l'entendent les généreux chrétiens qui, en divers pays, ont pris l'initiative d'une œuvre de restauration du droit des gens. C'est à l'autorité de Dieu qu'ils font appel, et nous les avons vus, nonobstant la divergence de leurs croyances, près de celui qu'il a constitué son représentant sur la terre, demander la lumière et la force.

Les peuples ont le sentiment profond de cette nécessité d'une action surhumaine pour leur conserver, ou pour leur rendre lorsqu'ils sont ébranlés et obscurcis, les principes de la saine justice. En dépit de tous les sophismes humanitaires, la question romaine leur apparaît comme la première des questions du temps. Bien que certains refusent d'en convenir, personne ne s'y trompe : le monde international ne retrouvera son équilibre que lorsque la puissance pontificale, qui est, comme la justice qu'elle garde et enseigne, la première des puissances de ce monde, aura récupéré la pleine indépendance attachée à sa souveraineté séculaire, lorsqu'elle sera rentrée dans ces droits qui, depuis mille ans, ont subi tant d'attaques et qui, depuis mille ans, ont toujours fini par triompher.

Qui pourrait se faire illusion sur la difficulté de cette entreprise de restauration de la justice chrétienne dans le droit des gens ? C'est un monde à soulever. Pense-t-on que l'homme puisse y réussir s'il est seul, s'il ne prend son point d'appui hors du monde, au-dessus du monde ? C'est au principe divin qu'il faut faire appel ; or, ce principe, c'est la vérité intégrale, la vérité qui ne souffre ni obscurcissement, ni diminution, ni partage. Dans le combat contre des erreurs qu'un siècle d'entêtement humanitaire a si fortement enracinées, que ferions-nous avec des vérités atténuées, à demi effacées par le soin de plaire à ceux que nous devons éclairer pour les gagner, et que nos complaisances ne font que confirmer dans leur égarement ?

La vérité sociale nous vient, comme toute vérité, de cette chaire où Dieu l'a fait asseoir en la personne du successeur de Pierre. Prenons-la telle que le docteur infallible nous la propose. Arrière l'opportunisme dont les frayeurs, les hésitations et les habiletés toujours fuyantes, paralysent toutes les forces et finissent par ôter le sens de la vérité à ceux mêmes qui veulent la servir.

L'humanité atteindra-t-elle jamais à la réalisation de l'idéal catholique dans l'ordre international ? On peut en douter, si l'on envisage sa faiblesse et si l'on interroge l'histoire. Mais il n'est

pas impossible de sauver le droit des gens, d'en arracher les semences d'erreur et d'iniquité que le philosophisme humanitaire y a répandues à pleines mains, et de faire luire, dans ses enseignements, purgés du venin rationaliste et révolutionnaire, les clartés de la justice chrétienne.

Il n'est pas impossible de rendre au monde le respect du droit, avec le respect de la puissance établie de Dieu pour en garder les principes, et pour y rappeler les pouvoirs qui seraient tentés de le mépriser.

Ne nous laissons pas de rappeler, à une société qui les a presque oubliés, les principes que l'Église n'a cessé d'enseigner, qu'elle a toujours opposés, qu'elle oppose encore à l'heure présente, aux attaques furieuses des sectes conjurées contre elle. Écoutons celui qui est, au milieu de nous, le maître de toute doctrine et le guide en toute œuvre de restauration chrétienne : « Les principes chrétiens possèdent, est-il dit dans l'encyclique *Libertas præstantissimum*, une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre et, par là même, la garantie de la vraie liberté. »

Suivons cette direction qui ne peut nous égarer. Tout en usant des ressources que la science nous offre pour ramener les esprits à la vérité, n'oublions pas que ce serait peu de gagner seulement les esprits. La science ouvre la voie en éclairant l'intelligence qui révèle à la volonté le bien à aimer et à suivre. Mais l'expérience nous dit que, trop souvent, le bien connu n'est ni aimé ni suivi comme il devrait l'être. En aucune question de salut social, ni dans l'ordre politique, ni dans l'ordre économique, ni dans l'ordre international, on ne fera rien qu'en gagnant les âmes, et jamais les âmes ne se donneront qu'à la puissance qui a reçu d'en haut la mission de les conquérir et de les gouverner. La propagande, sur le terrain de la science et de la politique, apporte aux œuvres de restauration sociale une force auxiliaire qui n'est certes pas à dédaigner; mais la force

principale, la force décisive, est ailleurs. Pour résoudre la question de la restauration chrétienne de l'ordre international, la plus haute, la plus grave peut-être des questions sociales qui se débattent aujourd'hui, c'est au cœur des sociétés qu'il faut aller. Ce n'est pas la science, ce n'est pas la politique, c'est Dieu seul qui tient dans ses mains le cœur des nations.

C. PERIN.

L'ÉQUILIBRÉ

M. Emile Faguet, écrivain doué à la fois de beaucoup de bon sens et d'humour, publie dans une feuille parisienne une étude très profonde sous son apparence plaisante et faite sur le vif, d'un type qui existe malheureusement à d'innombrables exemplaires non seulement en France, mais un peu partout. Il appelle ce type l'*équilibré*. Nous l'appellerons l'homme du *juste milieu*, l'homme de la transaction ou de la concession à perpétuité, le « modéré » avec des tendances radicales, le sage par lâcheté, le prudent par tactique, le conciliateur par faiblesse, toujours prêt à trahir un principe par opportunisme et la vérité par habileté.

L'étude de M. Faguet fourmille de traits d'esprit qui sont autant de morsures et d'appréciations justes, dont tout le monde trouvera facilement l'application, dans ce siècle où les caractères s'aplatissent si facilement, où les convictions s'atténuent, où les vérités se diminuent jusqu'à l'effacement. Voici les principaux passages de ce portrait fidèle, où tant de nos contemporains pourraient se reconnaître :

Type très répandu. Il foisonne. Il fait espalier. Il tapisse le fond du tableau. C'est le monsieur qui évite également tous les extrêmes. Par une conséquence inévitable, il tend également vers tous les extrêmes, mais avec modération. Il donne les moyennes des excentricités nationales. Il est à mi-chemin de tous les chemins et à mi-côte de toutes les hauteurs. Il s'arrête à Rouen pour aller à Trouville, et aux Grands-Mulets pour monter au Mont Blanc. Les demi-mesures lui suffisent. C'est ce qu'il appelle être mesuré. Il a l'instinct qu'il y a du bon dans toutes choses, en raison de quoi il s'arrête en chaque chose au point où elle va commencer à être bonne. Il admire le blanc, et fait cas du noir, et en conclut qu'il faut être gris.

..

Il l'est, avec conviction, avec une conviction douce, car une conviction énergique ressemble à l'enthousiasme, qui est un

extrême. Il est tiers parti avec une précision géométrique, et il est tierce personne dans tous les entretiens, comme par un arrêt de la fatalité. Dès que l'on n'est point d'accord, on le cherche pour avoir quelqu'un qui remplisse l'entre-deux, ou qui le dissimule, et il est celui qu'on trouve toujours. Il est là, il n'apporte ni une lumière, ni une force; mais il apporte une transition, que l'on prend quelquefois pour un accord. Il est là; il approuve à gauche avec réserve, et il opine à droite avec discrétion. Il dodeline. Il a un petit roulis bien agréable.

Il a des opinions sur toutes choses, qu'il sent bien qui sont les seules justes, tant elles sont exactement composées des opinions les plus contraires. Il a raison, puisque personne au monde ne peut lui dire absolument : « vous avez tort. » On ne le lui a jamais dit. Il s'en fait gloire. Il est glorieusement très peu de tout ce qui est quelque chose.

En littérature il a du goût, en politique de la modération, en morale de l'indulgence, et dans la vie de la circonspection; il sait bien que le goût est une idée, la modération une opinion. l'indulgence une doctrine, la circonspection une vertu. Il est une perfection faite de toutes les neutralités, et le total d'une certaine de soustractions.

La soustraction, de fait, est son opération favorite, à ce point qu'il semblerait l'avoir faite sur lui-même, s'il y avait en lui matière à retrancher rien. De tout objet il prend discrètement à peu près tout, sauf ce qui en fait la valeur. Il accepte toute opinion, moins ses solutions, toute manière d'être, moins son originalité, toute qualité, moins son exercice, tout argument, moins ses conclusions. « Il ne faut pas aller jusque-là. Vous avez raison, mais vous allez trop loin. Idée très juste, mais il ne faudrait pas aller jusqu'à y croire. Raisonnement parfait, mais évitons d'en sentir la force. Belle vie, qui doit être un grand exemple; mais ne l'imitez qu'en ce qu'elle a eu d'ordinaire. »

*
* *

Cela lui fait des opinions très saines et honnêtes, qui ressemblent à des passe-partout. Elles servent à circuler; et elles ouvrent toutes les serrures, excepté celles derrière lesquelles il y a quelque chose. Personne comme lui n'est réaliste en littérature, à la condition que la réalité soit tempérée d'une forte dose de convention. Il est pour qu'on observe, pourvu qu'on ait l'observation traditionnelle, et pour qu'on dise la vérité, à la

condition que la vérité soit romanesque. Il ne déteste pas un peu de cruauté dans les peintures de la vie, mais il veut que la cruauté soit tempérée d'une certaine complaisance. Il est pour les circonstances atténuantes dans le domaine de l'art. Il louvoie sur les limites flottantes. Il vogue dans les limbes. Forcé d'habiter quelque part, il habite le quartier des Ternes. Il n'a pas tort. Cela mène très bien à l'Arc de Triomphe.

Il est de même en politique, où c'est encore plus facile. Il s'y croit modéré, parce qu'il est moyen. Mais ce n'est pas la moyenne des états d'esprit d'un siècle qu'il prend, ce qui ne serait pas si bête et qui ferait de lui, tout simplement, un homme d'État; c'est, chaque jour, la moyenne des caprices du jour, la moyenne de l'opinion publique, c'est-à-dire la moyenne de la turlutaine générale. Là il suit le « monsieur qui est dans le mouvement », mais à distance, en ne faisant que la moitié de l'escapade et n'esquissant que la moitié du geste. Mais il n'est mouvement en avant ou en arrière dont il ne soit, avec décence.

*
*
*

J'ai suivi un équilibré de ma connaissance dans toute sa carrière politique. Elle fut belle. Il était journaliste. Il n'a fait qu'un article dans sa vie; mais il l'écrivait tous les jours. Cet article était celui-ci. Quelque question qui se posât, deux paragraphes. Premier paragraphe : « Il est déplorable que cette question ait été posée. Elle est subversive. J'ajoute qu'elle est stupide. Je surajoute qu'elle est criminelle, si j'ose m'exprimer ainsi. » Et ce paragraphe était pour les réactionnaires. Je me trompe : il était pour lui-même, pour la partie de réactionnaire qu'il contenait dans son sein. Second paragraphe : « J'ai dit qu'il est monstrueux que la question ait été posée. Mais elle l'est. Nous ne pouvons pas faire qu'elle ne le soit pas. Il faut donc la résoudre. Et dans le sens le plus radical, pour qu'on n'y ait pas à revenir. Et tout de suite, dès demain, dès aujourd'hui, dès hier, pour qu'elle cesse de nous encombrer. » Et ce paragraphe était pour les hommes de progrès.

Il alla ainsi toute sa vie. Vers la fin, l'article se faisait tout seul. Il n'avait plus à y intervenir. La question se posait d'elle-même sur le papier. Il est mort. Quand il fut à l'agonie, comme il arrive toujours, sa phrase favorite, machinalement, lui vint aux lèvres. Il dit : « La question est posée. Il est profondément regrettable qu'elle soit posée. Mais elle l'est. Il faut la résoudre.

J'aime autant qu'elle ne soit pas résolue de la façon la plus radicale. » Pour la première fois de sa vie il était infidèle à sa méthode favorite. Il devait mourir. Il n'avait plus rien à faire dans la vie. Il est mort. Il avait un héritier qui a dit tout de suite : « X... est mort. S'il est désolant qu'un tel homme disparaisse, il faut convenir que sa perte ne va pas sans présenter quelque avantage... » Les équilibrés se succèdent sur la scène du monde. Ils ne laissent pas se prescrire la bonne méthode. *Lampada tradunt.*

*
-

L'équilibré a une morale, qui est sévère mais douce, comme une directrice de pensionnat. Elle est à tempérament et à modérateur. Elle consiste à être fort accommodante sur les choses, à charge de ne pas employer les mots qui les expriment. Il a cela d'exquis qu'on peut lui dire tout ce qu'on veut sans crainte qu'il se scandalise, excepté du mot :

« Vous êtes sans doute partisan de la communauté des femmes ?

— Il faut s'entendre (c'est une locution qui vient de lui) disons : une certaine élasticité dans le mariage, et ne craignons point d'y voir de grands avantages ; mais n'en faisons point un principe de législation. Non, monsieur, n'en faisons point un principe de législation.

— Vous êtes malthusien ? — Dans une certaine mesure, encore que, si ne pas l'être est périlleux, l'excès en soit nuisible. Mais surtout n'enseignons point de pareilles doctrines ; il suffit que ce soient des pratiques.

— Vous êtes, sans aucun doute, intelligent comme on vous voit, partisan du droit au meurtre ?

— Je suis, en effet, trop intelligent, comme vous vous plaisez à le dire, pour ne pas reconnaître tout ce qu'il y a de profond, et, pourquoi ne pas le dire ? tout ce qu'il y a de plausible, dans la théorie que vous m'indiquez, et que, du reste, j'ai peu étudiée ; mais qui ne voit qu'elle soulève des objections graves, de la part, par exemple, et sans aller plus loin, de ceux qui pourraient en souffrir ? C'est une conciliation à établir entre les droits des uns et les intérêts des autres. Voilà tout, monsieur, voilà tout. Enchanté, du reste, d'avoir échangé quelques idées avec un penseur comme vous êtes. »

Ainsi de suite. L'équilibré n'est pas bien sûr de croire en Dieu ; mais il ne méconnaît pas la sagesse divine qui éclate dans l'univers, et il démêle, de temps en temps, des choses évidem-

ment providentielles. En pareille matière, il s'en tire par des adjectifs ; ils sont moins compromettants, plus élastiques ; il s'y sent à l'aise. C'est une ressource bien précieuse.

* *

Il est, de sa personne comme de sa pensée, modéré, atténué et convenable. Il ne se permettrait ni d'être de grande taille, ni de stature infime. Il est dans la vie comme devant toutes les questions : il est à la hauteur. Il n'est ni brun ni blond, ce qui serait bien décisif ; il est châtain clair avec tendances au châtain foncé. Il ne voyage qu'en secondes classes. C'est même le seul Français qui voyage en secondes classes. C'est pour cela qu'elles sont toujours pleines. C'est lui qui a refusé, dans sa sous-préfecture, qu'on lui élevât une statue équestre, et qui a demandé qu'elle ne fût pas tout à fait équestre.

Il a le bonheur. Il est recherché, il n'est pas trop recherché ; il est aimé, il n'est pas trop aimé ; il est heureux, il n'est pas trop heureux. Il n'a aucun reproche à se faire, et n'a jamais rencontré personne qui lui en fit un. Il n'a jamais envié personne, et il a senti, instinctivement, que bien des gens envient son état d'âme. Il sent qu'il est légion et deviendra armée, que le monde entier deviendra un jour ce qu'il est, et que ce sera un beau spectacle ; que, déjà, c'est toujours à lui, en définitive, que, dans toutes les questions, on en revient ; qu'il est le résultat le plus clair de la civilisation que la barbarie nous envie. C'est dans ces pensées consolantes qu'il mourra, si c'est là mourir, puisque mourir suppose qu'on a été.

Emile FAGUET.

LES PRIX DE VERTU

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Dix prix de mille francs chacun sont prélevés encore sur les fonds légués par M. de Montyon. Je dois à ceux qui les ont remportés de citer leurs noms avec une mention, forcément sommaire, de leurs titres. Ce sont d'abord trois sauveteurs d'une vaillance aussi belle et presque aussi heureuse que celle de Lecorgne : Gabriel-Louis Lerondel, de Saint-Malo, dont l'honnêteté égale la bravoure ; Charles-Henri Sélame, pontier à Saint-Omer, qui, depuis trente ans, a arraché quantité de per-

sonnes à la mort, entre autres six enfants qu'il a retirés d'un canal; Jean Colombet, conducteur de voiture au Puy, mis dans l'incapacité de travailler par les lésions qu'il s'est faites en arrêtant des chevaux emportés et en affrontant les neiges pour sauver des voyageurs et des dépêches. Voici maintenant une humble bienfaitrice, émule de Mlle Rault, Joséphine Charolois, de Troyes, qui a disputé au vice et à la misère, depuis vingt-six ans, un nombre de jeunes filles qui s'élève aujourd'hui à deux cent cinquante. Voici enfin des serviteurs incomparables : les époux Achain, dans l'Aisne; des gardes-malades étonnamment courageuses devant les épidémies et les maux les plus répugnants, Françoise Daffos dans la Haute-Garonne, Marie-Constance Bertin dans l'Yonne, Henriette Bossard en Vendée, et Julie Leray dans l'Ille-et-Vilaine. Julie Leray joint à un zèle sans bornes auprès des indigents qu'elle soigne la plus difficile abnégation : elle sacrifie entièrement pour eux ses modiques ressources, pratiquant ainsi la charité sous toutes ses formes. J'ai hâte d'arriver au plus intéressant peut-être de tous ces lauréats.

Jean-Baptiste Sirven, de Castres, est un vieillard de 80 ans qu'ont laissé sans ressources, après une vie de travail opiniâtre, des sacrifices constants à la famille nombreuse de sa très digne femme. Phénomène édifiant ! une quinzaine d'alliés, beau-père, belle-mère, beau-frère et belle-sœur, fille, gendre et petits-enfants de ceux-ci ont éprouvé tour à tour sa générosité qui tient du prodige par l'exiguïté de ses ressources et par sa persévérance indomptable dans des circonstances toujours difficiles et souvent dramatiques. Ce n'est pas l'instinct paternel, remarquez-le bien, ce n'est pas la voix du sang qui l'a poussé à tant de dévouement : c'est l'abnégation la plus pure. Il remplit les modestes et pénibles fonctions de porteur de contraintes. Sa pauvreté l'y force, mais sa bonté y répugne : de là un perpétuel conflit dans son âme entre le devoir et la pitié. Aussi sa façon de poursuivre les débiteurs est-elle étrangement nouvelle, car il leur facilite lui-même leur libération et parfois même il paye de sa propre bourse, si peu garnie, les frais qu'il est obligé de leur faire. L'intérêt que nous inspire cet excellent vieillard est d'autant plus vif qu'il a un fondement historique. Jean-Baptiste Sirven est l'arrière-neveu du fameux protestant Sirven dont le nom, associé à celui de Calas dans les ardentes campagnes de Voltaire pour la justice contre les juges, a, pendant neuf années, rempli l'Europe. Avec lui s'éteindra son nom. L'Académie s'est

sentie particulièrement heureuse de le récompenser. C'est une sorte de réparation *in extremis* offerte en sa personne par la France à une famille qui a fourni aux anciennes passions religieuses une célèbre et bien malheureuse victime. Jean Sirven est né catholique ; le mémoire en sa faveur nous a été présenté par un pasteur protestant, M. Camille Rabaud, historien de son grand-oncle. Ce rapprochement et ce contraste, tous deux honorables pour M. Rabaud, n'étaient pas indifférents à signaler.

Parmi les belles actions qui ont valu à leurs auteurs le complément des prix Montyon, à savoir sept médailles de cinq cents francs chacune, j'ai à signaler d'autres sauvetages encore, ceux que Philibert Arragain et Antonin Renucci, tous deux de Marseille, ont accomplis avec une valeur à toute épreuve. Je dois en outre, mentionner au moins les bienfaits patients et inappréciables de deux institutrices dont la carrière est très longue : Mmes Gros, de l'Aveyron, et Lefoulon, de la Manche.

Nous avons maintenant à décerner les prix Souriau, Gémond et le prix anonyme fondé par une personne charitable, tous trois de mille francs chacun et de même destination que les prix Montyon.

Le premier de ces prix a été attribué à Mme veuve Condamine, de Frayssinet-le-Gélat, dans le Lot. Cette dame, qui vit du produit de quelques lopins de terre, s'est faite la Providence du bourg qu'elle habite. Elle a rendu sans aucune rémunération les plus utiles services aux mères que leur travail sépare de leurs enfants, en improvisant une crèche, aux femmes infirmes ou abandonnées en les encourageant et les secourant, soit de ses propres deniers, soit des aumônes, que, malgré sa fierté naturelle, elle va de porte en porte, mendier en leur faveur. C'est elle qui ensevelit les morts. Sa charité est bénie de tous les malheureux qui l'entourent.

Le second de ces prix est donné à Félix Planque, éclusier à Marchiennes, dans le Nord. C'est encore un de ces hommes qui semblent voués par leur courage, au salut de leurs semblables ; en dix-neuf sauvetages, il a soustrait vingt et une personnes à une mort certaine, les deux dernières dans des circonstances extraordinairement difficiles. Il en a contracté une maladie qui rend sa pauvreté plus menaçante pour sa femme et ses enfants, l'époque de sa retraite réglementaire étant imminente. Cette récompense est pour lui un honneur et un secours également justifié.

Le prix anonyme a été obtenu par Anne Lepage, de Bellême dans l'Orne, servante d'une dame âgée qui fut directrice des postes. Anne Lepage a quatre-vingt-huit ans et sert depuis soixante-dix ans la même famille avec un dévouement tour à tour filial et maternel. Elle a vu mourir, après leur avoir prodigué ses soins, les parents d'abord, puis les enfants de sa maîtresse, deux jeunes filles, seul espoir de leur mère, et a cessé d'accepter aucun gage de la survivante solitaire, malheureuse et ruinée. Elle rencontra, dans sa jeunesse, la proposition d'un mariage qui lui eût fait partager deux mille francs de rente ; plus tard l'offre d'une place lucrative auprès d'un de ses frères, qui punit son refus en la déshéritant ; rien ne réussit à ébranler sa fidélité de servante ou plutôt de véritable amie.

Le prix triennal fondé par M. Honoré de Sussy se divise en vingt médailles de cinq cents francs chacune à distribuer cette année. Ces médailles viennent s'ajouter aux vingt-sept de même valeur composant le prix fondé par Mme Camille Fabre.

Le couronnement de la vertu ne saurait, j'en suis sûr, lasser mon auditoire que par ma faute ; cette responsabilité m'inquiète. Aussi m'attacherai-je à signaler moins les actes que les genres de mérites récompensés par ces nombreuses médailles. Ces mérites sont surtout le dévouement des serviteurs, la piété filiale et l'amour fraternel, en un mot, dans tous ces divers cas, l'esprit de famille. La domesticité, bien comprise, crée un lien d'adoption qui, nous venons de le voir, peut même devenir, à la longue, réciproque ; mais ce lien tend à se relâcher, je ne l'apprends à personne. Les domestiques récompensés cette année sont pour la plupart extrêmement âgés. L'Académie regrette d'avoir plus rarement l'occasion d'en admirer de moins vieux. Peut-être, en dispersant les enfants, le régime actuel des héritages contribue-t-il à détacher du foyer commun tous ceux qui s'y groupaient avec eux. En outre les domestiques d'aujourd'hui, dans leur dépendance, qui n'est pourtant ni forcée ni surtout gratuite, nourrissent une sourde révolte. Ce serait un étrange fruit de la liberté politique, car ils n'ont jamais été plus libres de ne pas servir. Ils ne diffèrent plus guère des journaliers que par la mensualité de leur salaire, et, leur inconstance croissant, il est à craindre qu'ils ne travaillent bientôt plus qu'à l'heure. Ils y perdraient notre confiance et que pourraient-ils gagner de plus en dignité ? Ne sont-ils pas devenus nos égaux ? Ils changent déjà de maîtres aussi souvent que nous,

avec l'avantage de ne subir jamais que ceux qu'ils ont choisis.

La piété filiale est bien naturelle, on souffre d'avouer qu'elle n'est point générale. J'en salue donc les précieux témoignages, tout en m'arrêtant de préférence à l'amour fraternel, vertu moins spontanée. Je veux vous en citer un exemple bien émouvant. Deux sœurs, Mlles Caroline et Ernestine Godard, ont perdu leurs parents ruinés. Pendant plusieurs années elles combattent courageusement la misère par le travail. Mais Ernestine perd la santé et par surcroît la vue. Sa sœur la soigne, la sert, la protège. Elle la conduit chaque jour à l'église dont les offices sont la seule consolation de la pauvre aveugle. La maladie d'Ernestine est pire encore que son infirmité; c'est la plus redoutable qui se puisse imaginer dans sa condition: la boulimie, qui est une fringale insatiable. Caroline secrètement, par une héroïque et délicate supercherie, prend sur sa modeste part de nourriture, et s'en prive pour grossir la part de sa sœur. Celle-ci, dans l'ignorance de ce sacrifice, revient sans cesse aux mets qui la tentent sans l'assouvir. Une mère en donnant son lait ne donne que son superflu; Caroline n'est-elle pas plus qu'une mère pour sa sœur? Vous ne serez pas surpris si j'ajoute que, pour ne point abandonner sa compagne, elle a refusé une place d'infirmière qui lui était offerte dans l'hospice de Sainte-Anne.

Les seuls prix dont il me reste à parler sont le prix Laussat de trois cent cinquante francs et les prix Marie Lasne de trois cents francs chacun. Ils récompensent aussi des actes très dignes d'éloges, de même nature que les précédents. Je vous laisserai, après ce long exposé, sous une impression attendrissante et gracieuse, en vous racontant brièvement l'histoire des frères Emile et Auguste Taschet, à qui le prix Laussat est attribué. Ce sont de tout jeunes gens qui n'étaient encore que des enfants quand ils ont commencé à le mériter; l'un avait alors quinze ans et l'autre douze. Ils se trouvent un jour seuls avec un petit frère de quatre ans devant un lit d'hôpital où leur mère vient d'expirer. Leur père est on ne sait où; il a déserté depuis longtemps le foyer, emmenant un autre de ses fils, voué au vagabondage. L'administration offrait de recueillir le dernier-né. Emile et Auguste refusent; ils n'acceptent que pour eux la privation de protecteurs naturels.

« Vous le feriez vivre, répondent-ils, mais il n'aurait plus de famille. » Et les voilà qui, dans leur pauvre chambrette, par

leur intelligente sollicitude, suppléent le père en fuite et la mère qui n'est plus. Ils soignent l'enfant, l'habillent, le font manger, le conduisent à l'asile des sœurs, vont travailler dans une usine voisine et le ramènent le soir pour le coucher. Ah ! la morte peut dormir en paix ! Ce n'est pas tout : trois ans après, le frère absent, abandonné du père à son tour, reparait tout à coup sans gîte et sans pain. Il a maintenant douze ans et il ne rapporte du dehors que l'ignorance et la faim. Emile et Auguste le prennent encore à leur charge. L'Académie a cru devoir traiter en hommes ces adolescents que peu d'hommes égalent en généreuse énergie. Mais je dois avouer qu'elle a été devancée par le directeur excellent de l'usine où ils gagnent leur vie et celle de leurs frères, car il leur alloue des salaires exceptionnels comme leur conduite.

Voilà bien des exemples de belles actions, en voilà trop peut-être, car peut-être ces chefs-d'œuvre du cœur ont-ils encore cela de commun avec ceux de nos musées qu'on n'en puisse goûter qu'un petit nombre à la fois.

On a dit poétiquement : le Beau est la splendeur du Vrai. Ce n'est pas assez dire ; dans les belles actions ne nous apparaît-il pas comme la splendeur du Bien ? Il y est le bien même qui étonne et ravit par le prodige de l'entier désintéressement au service et au profit de l'ordre social. Et quelle bonne fortune de surprendre le seul cas, peut-être, où, avec une pleine évidence, l'Idéal moral et l'Idéal esthétique ne font qu'un ! S'ils nous semblent partout ailleurs divisés, c'est que le Bien commande le sacrifice tandis que le Beau nous fait aspirer au suprême bonheur. Mais cette opposition n'est qu'apparente, car le bonheur n'est vraiment humain que s'il diffère du bien-être par l'estime de soi, par la dignité.

Avoir osé confier à la dignité seule tout le bonheur de l'homme en formulant le premier défi de la volonté à la douleur, ce fut l'honneur du stoïcisme. Malheureusement l'autel de la Pitié antique n'en fut guère élargi ; restait à soulager la douleur. Mais avoir persuadé à chacun la résignation et fait planer la compassion sur tous, avoir fait accepter et même, ô miracle ! bénir la souffrance en la sacrant comme une épreuve et comme un gage de béatitude éternelle, voilà l'indéniable bienfait de la charité chrétienne. En dépit du progrès des lois et des sciences économiques, ce naïf remède à l'infortune et au désespoir n'est pas encore discrédité. Vous venez d'en avoir l'assurance : la part

la plus touchante de la beauté morale que l'Académie couronne encore aujourd'hui, c'est la charité chrétienne qui la lui apporte.

Mais cette création laborieuse du Beau par le Bien n'est pas le privilège de l'homme. L'univers tout entier justifie son immense lutte intérieure par une lente mais sûre victoire de l'Ordre. N'est-ce pas le Bien même que nous saluons dans cette harmonie victorieuse qui, sous le nom de Vérité, se découvre à l'intelligence par ses lois et, sous le nom de Beauté, se révèle et s'impose au cœur par l'éclat de son triomphe. A ce point de vue la Morale et l'Art servent la même cause : tous les deux collaborent à l'Ordre en présentant les modèles parfaits que poursuit la Nature, en achevant ses ébauches sans la trahir. Admirer une chose, c'est la sentir émerger du chaos et la proclamer d'autant plus belle qu'elle s'en éloigne davantage. Ce qui nous émeut dans les belles choses les plus diverses, c'est une même révélation de délivrance par un même essor dont la hauteur mesure la dignité de leur cause. Et, proclamons-le ici en faveur de la vertu, la dignité de notre espèce n'est pas moins attestée par les œuvres du cœur que par celles du génie. Humanité, dans la langue française, est synonyme de Bienfaisance.

SULLY-PRUDHOMME.

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Première journée. — 27 novembre.

A la séance d'ouverture, on remarque au bureau MM. le chanoine Destombes, vicaire général de Cambrai, Harmel, de Margerie, le baron d'Allemagne, le chanoine Didiot, Champeaux.

M. le comte de Caulaincourt, président du Congrès, rend d'abord hommage au regretté Mgr Hasley « qui est mort sur la brèche, comme meurent les saints ».

L'année 1888 marquera dans les annales de l'Église ; le Jubilé sacerdotal de Léon XIII a fait accourir à Rome de nombreux pèlerins, venant témoigné en faveur de l'indépendance de la Papauté.

L'année 1888 a été féconde. Pour ne parler que des Congrès, il faut d'abord citer le Congrès international bibliographique, le Congrès scientifique international, le Congrès des savants,

le Congrès des Comités catholiques, enfin en juillet, à Paris, le 6^e Congrès eucharistique.

Mais les Congrès sont loin de représenter toute l'action catholique ; il est impossible de passer sous silence l'inauguration de l'Université catholique de Washington, fondée par les évêques d'Amérique et si richement dotée ; et la croisade entreprise par l'éminent cardinal Lavigerie, pour arracher l'Afrique aux misères inénarrables de l'esclavage.

M. le président parle ensuite des retraites d'hommes, qui ont donné les résultats les plus satisfaisants ; c'est de là qu'est sortie l'Association des patrons catholiques du Nord.

« En 1887, j'ai parlé des motifs d'espérance. Certes, à l'heure qu'il est, la situation est loin d'être meilleure : la passion, les colères sont plus accentuées que jamais. La paix n'est assurée ni au dedans, ni au dehors. Cependant, ayons confiance et soyons toujours fidèles à notre devise :

Vivat Christus qui diligit Francos. »

M. le chanoine Didiot, professeur aux Facultés catholiques, parle sur les confréries du très saint Sacrement, qui ont une importance sociale très remarquable. Ces confréries ont des ennemis, qui sont en même temps les ennemis de la société.

M. Jonglez de Ligne lit un rapport sur le pouvoir temporel du Pape-Roi, contre lequel est déchaînée toute la secte franc-maçonnique ; l'Église est dans l'épreuve depuis dix-huit ans, mais elle est certaine du triomphe. L'orateur demande qu'un vaste pétitionnement soit organisé en France pour le rétablissement du pouvoir temporel.

M. de Margerie lit un rapport sur le 14^e centenaire de la France, en opposition avec le fameux centenaire de 1889, que se préparent à fêter les révolutionnaires.

Le 14^e centenaire de la France catholique serait la fête de Noël, 25 décembre 1896, anniversaire du baptême de Clovis. C'est la véritable fondation de la patrie française.

L'orateur émet le vœu que, dès à présent, les catholiques se préparent, par des œuvres de foi et de prière, à célébrer, en 1893, le quatorzième centenaire de la France chrétienne, et appellent sur cette fête les bénédictions de l'Église.

M. le baron d'Allemagne parle des associations catholiques en regard de l'association maçonnique. Actuellement, la révolution est partout et veut tout bouleverser. Quel est l'ennemi le plus acharné de l'Église ? C'est la franc-maçonnerie.

Les maçons font la guerre à Dieu et à la patrie; c'est un devoir de les combattre, et nous pouvons le faire d'abord sur le terrain commercial.

L'orateur parle de l'Association des voyageurs de commerce catholiques qui compte un grand nombre d'adhérents. Il donne des détails sur l'organisation de cette œuvre, qui est absolument le contre-pied de la Franc-Maçonnerie.

S. G. Mgr Dannel termine la séance en rappelant les vertus du regretté Mgr Hasley et en louant l'assemblée générale des catholiques d'avoir comme devise : *Tout restaurer par le Christ.*

C'est le véritable terrain et le seul moyen d'arriver à la vérité.

Deuxième journée. — 28 novembre.

La seconde séance générale, tenue sous la présidence de M. le comte de Caulaincourt, avait attiré une assistance plus considérable que la veille, et l'on peut dire que l'affluence des auditeurs a été grandissant jusqu'à la séance de clôture, qui devait, comme on le sait, se tenir à l'Hippodrome.

La première communication a été faite par *M. le comte de Nicolai*, de Boulogne-sur-Mer, qui a présenté un aperçu des fêtes qui ont solennisé cette année le cinquantième anniversaire de la première messe du Souverain Pontife.

Le rapport sur l'état des travaux de l'église du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus a été lu par *M. F. de Launay*, notre sympathique confrère du *Monde*. L'orateur a vraiment intéressé par l'exposé des diverses raisons qui ont présidé au choix des vocables sous lesquels sont érigées les diverses chapelles latérales de la grande basilique. En terminant, M. de Launay a donné l'assurance qu'en 1890, la fête du Sacré-Cœur pourrait être célébrée solennellement dans l'église entièrement livrée au culte.

M. de Pelerin, ancien magistrat, a fait connaître, en des termes d'une vigoureuse éloquence, la pieuse coutume qui s'est implantée à Nîmes, et d'après laquelle l'adoration du Très Saint-Sacrement est organisée par catégories sociales. Partant de cette idée, exprimée par Joseph de Maistre, que les corps sociaux sont, à l'instar des nations mêmes, comptables de leurs errements dès ce monde, puisqu'ils ne se survivront pas dans l'autre, des magistrats de Nîmes ont, il y a douze ans, constitué entre eux un groupe d'adorateurs, qui est devenu le type de tous les autres groupes sociaux. Les chefs d'une même profes-

sion, en s'unissant ainsi dans la prière, sont rappelés à leurs devoirs spéciaux vis-à-vis de tous ceux sur lesquels ils ont quelque influence.

Le R. P. Boutoulant, de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Maduré, a lu un très remarquable rapport sur les progrès du catholicisme dans l'Hindoustan. Après avoir constaté que le brahmanisme, jadis inattaquable, devenait accessible depuis que diminuaient le respect des rites, la séparation des castes et l'indivision des familles, l'orateur a montré que force était désormais aux missionnaires de se borner à former des diplômés, qui demeurent attachés aux brahmanisme, mais qui, en attaquant de tous côtés les avenues des fonctions publiques, bouleverseront les traditions invétérées qui s'opposent à la diffusion du catholicisme. C'est dans ce but qu'a été fondé le collège Saint-François-Xavier, qui compte 1,200 élèves et fait l'admiration du peuple indien, comme des autorités anglaises. Cet exposé substantiel a été couronné par un émouvant appel à la générosité des jeunes gens que séduirait l'œuvre de la conversion de l'Hindoustan.

Le dernier discours a été prononcé par *M. l'abbé Garnier*, le conférencier qui a déjà obtenu tant de succès dans la plupart des villes de France, et contre lequel la franc-maçonnerie suscitait naguère à Rouen des troubles dont on n'a pas perdu le souvenir. L'orateur a justifié sa réputation par sa parole à la fois souple et solide et par une argumentation pressante et irrésistible. L'apostolat par les enfants du premier âge et la régénération du peuple des villes et des campagnes par la formation de confréries placées sous le vocable de N.-D. de l'Usine et de N.-D. des Champs, tels sont les points que M. Garnier a développés avec une verve qui a profondément remué l'auditoire, dont les applaudissements chaleureux ont clôturé cette seconde séance.

Troisième journée. — 29 novembre.

La séance est présidée par Mgr Lamaze, évêque d'Océanie, assisté de M. le comte de Caulaincourt.

Le R. P. Marcel, des Augustins de l'Assomption, a la parole sur le dernier pèlerinage de Lourdes. Le pèlerinage national est arrivé, cette année, le 21 août, avec six évêques, vingt mille pèlerins et un millier de malades; on peut dire qu'il n'a jamais été aussi brillant et aussi recueilli. Les deux premières journées

se passèrent sans guérisons, les prières redoublèrent. Le soir du deuxième jour, pendant la procession du Saint-Sacrament, plusieurs guérisons miraculeuses se produisirent au milieu de l'émotion générale. Le pèlerinage de 1888 laissera un souvenir impérissable parmi ceux qui ont été les heureux témoins de ces belles cérémonies.

M. de Sèze présente un rapport sur les propositions de loi, sur les congrégations religieuses et le droit d'association. Voilà dix ans que nos hommes d'État républicains veulent faire une loi sur le droit d'association, mais comme la liberté des congrégations est intimement liée à cette question, on ne peut la résoudre. On veut bien arriver à la liberté d'association, mais on n'en veut pas pour les religieux. On a expulsé, en 1880, les congrégations religieuses, mais on n'a pas osé aller plus loin.

En 1883, M. Waldeck-Rousseau a déposé un projet sur les associations, mettant pour ainsi dire hors la loi les congrégations religieuses. On n'a pas osé le discuter; l'opinion publique n'aurait pas accepté une mesure aussi arbitraire.

En 1888, M. Floquet a déposé un nouveau projet, qui est absolument perfide, et élaboré dans le même sens que le projet de son prédécesseur.

On proclame la liberté d'association, qui est de droit naturel, mais on entoure cette liberté de toutes sortes de formalités et de dispositions pénales tout à fait draconiennes...

Le projet prétend donner aux agents de gouvernement le droit de visite dans les couvents des deux sexes, même cloîtres; jusqu'ici le domicile était inviolable; sous prétexte de liberté, on viole ce droit sacré.

Les préfets sont aussi autorisés à ne pas accepter des religieux qui ne sont pas de nationalité française et sont en outre armés du droit d'expulsion. Le projet de loi, au lieu d'accorder aux associations la capacité civile qui est de droit, ne leur accorde qu'une capacité restreinte, absolument illusoire. On ne veut pas que les congrégations reçoivent des libéralités; on veut les mettre dans l'impossibilité de vivre. Une association peut être dissoute, si un de ses membres est convaincu de crime, délit ou même simple contravention.

La loi, si elle était votée, porterait aux congrégations un coup funeste.

Que deviendront les congrégations existantes? On impose aux congrégations non autorisées l'obligation de demander la per-

sonnalité publique, qui leur sera certainement refusée, puisqu'il faut une loi pour arriver à ce privilège; l'État leur donne un délai de six mois et procède ensuite à une confiscation.

Nos ennemis avouent que ce projet prépare la séparation de l'Église et de l'État, et est absolument dirigé contre la religion catholique.

M. le chanoine Lasnes, doyen de Saint-Maurice, à Lille, parle des concours de catéchismes, organisés par le Comité lillois des écoles libres. Il y a deux séries de concours : le concours élémentaire auquel participent les élèves de toutes les écoles libres de Lille; le concours supérieur, dans lequel vingt des meilleurs élèves reçoivent une magnifique récompense. Ces concours ont produit à Lille de très bons résultats.

Le *T. R. P. Le Tallec* vient parler au Congrès de l'association de la jeunesse catholique française. Œuvre nécessaire pour réunir tous les meilleurs éléments; elle existe maintenant depuis trois ans et elle compte plus de trois mille membres.

M. l'abbé Garnier parle du centenaire de 1889; les catholiques ont dû s'en occuper pour combattre les fameux principes de 1789, que l'on veut encore remettre en avant. Notre organisation sociale est complètement à refaire, et cette question mérite d'être étudiée au moyen des enseignements du passé. On fait appel à tous les hommes intelligents, et on établit les cahiers des États généraux des catholiques de France, sous le patronage de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

(A suivre).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le dernier dimanche après la Pentecôte, le Souverain Pontife a promulgué au Vatican les décrets qu'on a lus plus haut confirmant l'authenticité du martyre et des miracles opérés à l'intercession des Vénérables serviteurs de Dieu, Gabriel Perboyre, de la Congrégation de la Mission, martyrisé en Chine; et Pierre Chanel, de la Société de Marie, premier martyr de l'Océanie.

La promulgation des décrets a été faite dans la salle du Trône en la présence de Sa Sainteté.

S. Em. le cardinal Bianchi, préfet de la S. Congrégation des Rites et *ponent* ou rapporteur de la cause du Vénérable Chanel,

ainsi que S. Em. le cardinal Laurenzi, en sa qualité de rapporteur pour la cause du Vénérable Perboyre, assistaient à la cérémonie. S. E. le cardinal Lavigerie était présent à cet acte solennel de la cause de béatification des deux martyrs français.

Y assistaient également les postulateurs des deux causes et les prélats et les officiers de la S. Congrégation des Rites.

Après la promulgation des décrets, le Souverain Pontife a prononcé le discours suivant :

Nous avons écouté avec une satisfaction particulière la lecture des deux Décrets par lesquels est reconnu et affirmé le martyre des Vénérables serviteurs de Dieu Gabriel Perboyre et Pierre-Marie Chanel, le premier desquels a exercé son apostolat en Chine et l'autre en Océanie. Fils l'un et l'autre de Congrégations religieuses bien méritantes de France, ils sont une gloire splendide de l'Église catholique dans notre siècle, car, après avoir consacré leur vie à répandre dans de lointaines régions, parmi des peuples barbares, la lumière de l'Évangile, ils ont eu le mérite de verser courageusement leur sang pour la foi, au milieu des plus cruels tourments.

Nous remercions le Seigneur de ce que, par une marque spéciale de sa Providence, il a opportunément disposé que des modèles d'une si haute vertu et d'un si grand héroïsme fussent proposés, à l'heure présente, aux fidèles et aux ministres mêmes du sanctuaire. Au milieu des graves périls et des dures épreuves auxquels est exposée aujourd'hui la profession du catholicisme, puissent ces exemples servir d'excitation et de stimulant à soutenir pour la foi les labeurs et les sacrifices les plus pénibles. Puissent-ils servir à secouer l'apathie et la torpeur des pusillanimes, à infuser au besoin dans leurs cœurs cette inflexible constance et cet invincible courage que surent démontrer nos martyrs.

Quant à Nous, c'est un objet de douce consolation et de sainte joie, au milieu de tant d'angoisses et de tribulations, d'élever aux honneurs des autels ces illustres héros et ces vrais champions de la foi. Nous espérons bien que, agrégés ainsi à la glorieuse phalange des bienheureux triomphateurs, ils seront au Ciel nos médiateurs et nos intercesseurs

auprès de Dieu, pour obtenir qu'elle prenne fin cette guerre atroce qui est livrée aujourd'hui à Dieu et à l'Église, afin que les desseins des impies soient dispersés, et que, les ennemis une fois humiliés et confondus, des jours de tranquillité et de paix viennent à luire de nouveau pour l'Église.

En réponse à la lettre par laquelle les évêques d'Angleterre et d'Irlande ont flétri le nouveau Code pénal italien, le Souverain Pontife a adressé au cardinal Manning et autres prélats du Royaume-Uni la lettre suivante :

Quoique Nous n'ayons pas un instant douté que vous ne fussiez en parfait accord, vous et les autres évêques de l'Église pour condamner les nouvelles lois édictées par le gouvernement italien contre le clergé, sous prétexte de réprimer les attaques contre l'autorité, néanmoins votre lettre collective, qui Nous apporte la preuve de cet accord, Nous a été la bienvenue, comme si nous n'avions pas compté sur cette entente entre vous.

Votre lettre Nous montre de plus en plus clairement l'unité d'esprit qui guide divinement les pasteurs de l'Église et les fait être en parfaite communion de pensée et de jugement.

Cette lettre est une preuve sûre que, dans Notre condamnation des lois dont il s'agit, Nous n'avons été influencé ni par l'envie, ni par la haine pour le gouvernement de ce pays, mais qu'obéissant aux devoirs de Notre auguste office, Nous Nous sommes levés pour la défense de la loi éternelle qui commande ce qui est bien et défend ce qui est mal.

Nous sommes heureux que, dans votre clairvoyance, vous ayez dénoncé ces nouvelles lois comme contraires à l'esprit de la civilisation moderne et portant atteinte non seulement aux droits de l'Église, mais aussi à ceux des citoyens; droits, qui, bien que proclamés en paroles, sont violés dans les actes.

De même que, dans les temps passés, vous avez pris part à Nos joies, de même maintenant vous sympathisez à Nos douleurs.

L'offre que vous Nous apportez de toute l'aide qu'il est en votre pouvoir de donner, ne nous a pas été une consolation légère.

En proclamant sans crainte nos droits devant les hommes, en élevant vos prières à Dieu pour Notre cause, vous désirez, par la voix et l'autorité de tous les justes, faire échouer les tentatives des ennemis de la religion, de façon que Dieu puisse apaiser l'orage qui agite l'Église :

En attendant, Nous acceptons avec gratitude vos bons souhaits. Nous prions le Seigneur de vous couvrir de sa grâce, et, en témoignage de Notre constante affection, Nous nous accordons à vous,

Notre fils bien-aimé, à vous, vénérables frères, et aux ouailles confiées à vos soins, Notre bénédiction apostolique. Donné à Saint-Pierre de Rome, le seizième jour de novembre, en l'année 1888, dixième année de notre pontificat.

France.

PARIS. — La laïcisation à outrance continue :

L'Institution des sourds-muets sera laïcisée aujourd'hui 6 décembre, l'hospice des Quinze-Vingts au commencement de février 1889, l'asile national du Vésinet le 13 février, l'Institution des jeunes aveugles le 18 du même mois et, peu après la même mesure sera appliquée à l'asile national de Charenton.

LYON. — Plus de trois mille personnes se sont réunies à Lyon, dimanche dernier, dans une salle des Folies-Bergère, pour entendre une conférence catholique de M. Lucien Brun, sur l'indépendance du Souverain Pontife et sur les droits de l'Eglise. L'orateur catholique était assisté de MM. de la Perrière et Jacquier, ce dernier, arrivant à l'instant de Dijon, où il était allé plaider l'affaire de Cîteaux. Sur la tribune entourant le conférencier avaient pris place MM. Perrin, Morin, Pons et le Mire.

Après avoir présenté les orateurs, M. Lucien Brun expose le but principal de la réunion :

Depuis plusieurs années, dit-il, les Souverains Pontifes adressent leurs doléances au monde catholique sur la situation précaire qui leur a été créée par les événements antérieurs. Déjà l'Allemagne et l'Italie ont protesté contre cette situation.

Il est temps que les catholiques français fassent entendre leur voix. Nous appartenons à la société de l'Eglise universelle, supérieure par le but de ses institutions divines à toutes les autres sociétés humaines, qui ont précédé tous les gouvernements. Nous qui sommes les membres dévoués de cette société, nous avons le droit d'exiger que nulle atteinte ne soit portée à sa souveraineté, qui est indispensable pour favoriser son indépendance. Le Pape doit être roi. Le pape est toujours animé d'un profond amour pour la France ; aussi est-il juste que la France provoque un congrès international pour mettre fin à une situation intolérable et rendre la sécurité et la paix au monde. Ce résultat sera atteint lorsque le Pape aura recouvré sa souveraineté temporelle et sa haute magistrature internationale de paix et de justice. A l'œuvre donc pour l'Eglise et pour la patrie.

M. de la Perrière succède à M. Lucien Brun et recueille à son tour les applaudissements de l'assistance.

Tours. — On lit dans la *Semaine religieuse* de Tours.

Mardi soir, à deux heures, M. Delahaye a envoyé à Sa Grandeur Mgr l'archevêque l'engagement suivant :

ENGAGEMENT DE M. DELAHAYE

« Je soussigné, Jules Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*, « déclare » par la présente à Sa Grandeur Mgr l'archevêque « de Tours que je m'astierai, jusqu'à ce que le Saint-Père ait « parlé, de toute polémique, de tout écrit concernant les griefs qui « ont — attiré — « ses sévérités. »

« Tours, ce 27 novembre 1888.

« Jules DELAHAYE. »

Cet engagement clôt tout débat. Nos lecteurs s'en réjouiront. L'interdit frappant le *Journal d'Indre-et-Loire* est levé.

Pourquoi paraîtrait-on se défer plus longtemps de la justice du Saint-Père et comme on dit, lui forcer la main en faisant du scandale? Qu'on cesse donc de rééditer devant le public contre la personne d'un évêque nommé des allégations soumises plusieurs fois aux juges légitimes et ayant fait tout dernièrement l'objet de plusieurs enquêtes canoniques.

Pourquoi, d'autre part, troubler plus longtemps et sans profit, comme sans raison, les sentiments de respect, d'affection, de confiance et de soumission dont nous entourons nos évêques envoyés par le Saint-Père, et voulant, avant toute chose, vivre et mourir en communication entière avec lui?

Mgr l'archevêque de Tours nous charge de remercier, en son nom, tous ceux qui ont pris part à sa peine.

Des lettres de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, du chapitre métropolitain, des séminaires et de nombreux ecclésiastiques, et laïques du diocèse et d'ailleurs, s'associant pleinement à la condamnation portée contre l'article en question, ont procuré à Mgr l'archevêque, en ces pénibles circonstances, une grande consolation.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* du 2 décembre publie le Mandement de Mgr l'archevêque de Tours et l'engagement de M. Jules Delahaye. Il publie, en outre, une délibération des membres du conseil de surveillance du *Journal d'Indre-et-Loire* qui avaient été visés dans le Mandement de Mgr l'archevêque, et il fait une réponse à la *Semaine religieuse*.

A titre d'information et dans le but de tenir au courant nos lecteurs, nous reproduisons ces pièces :

Tours, le 29 novembre 1888.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Grandeur copie d'un extrait de la délibération prise dans sa séance de ce jour par le conseil de sur-

veillance du *Journal d'Indre-et-Loire*, à l'occasion du mandement d'interdiction que Votre Grandeur a fait paraître contre ledit journal et dans lequel les membres du conseil sont directement visés.

Daigne Votre Grandeur agréer l'expression de mon plus profond respect.

Paul ROZE, *président du conseil.*

Les soussignés, membres du Conseil de surveillance du *Journal d'Indre-et-Loire*, sont heureux de constater que Monseigneur l'archevêque de Tours rend publiquement justice à leurs « sentiments catholiques ».

Ils tiendront compte dans la mesure de leurs pouvoirs, du « pressant appel » qu'il veut bien leur faire en vue de les engager « à user de leur autorité légale pour imprimer au journal dont ils ont la responsabilité morale une direction plus respectueuse des droits et des personnes ».

Les soussignés font d'ailleurs observer à Monseigneur l'archevêque de Tours que les statuts de leur Société ne leur donnent ni « l'autorité légale », ni même « la responsabilité morale » qu'il leur attribue.

Toutefois, puisque Monseigneur l'archevêque de Tours fait appel à leur appréciation personnelle, ils se font un devoir de répondre respectueusement à Sa Grandeur qu'ils estiment, dans les circonstances présentes, que les fidèles laïques ne peuvent ni ne doivent se désintéresser de faits qui émeuvent douloureusement l'opinion publique.

Tours, jeudi 29 novembre 1888.

Les « réflexions » par lesquelles le *Journal d'Indre-et-Loire* répond à celles de la *Semaine religieuse* sont les suivantes :

La *Semaine religieuse* aurait dû, ce nous semble, après avoir déclaré « tout débat » clos par notre engagement, s'abstenir d'une interprétation de notre conduite et de nos intentions aussi peu charitable, nous allions dire aussi fausse et aussi violente.

Où a-t-elle vu que nous paraissions « nous défier de la justice du Saint-Père » ?

Où a-t-elle découvert que nous voulions « lui forcer la main en faisant du scandale » ?

Qui lui permet d'insinuer que nous ne voulons pas, comme elle, « vivre et mourir en communion entière » avec le Chef de l'Église ?

La *Semaine religieuse* aurait dû se souvenir, avant de nous lancer le trait du Parthe, qu'elle avait inséré plus haut ce *Mandement* de Monseigneur l'archevêque de Tours, et qu'il nous était difficile de répliquer.

Nous nous contenterons de répondre que nous n'avons jamais cessé d'avoir pleine confiance dans la justice du Saint-Père, qui sait mieux

que nous tout ce qu'il peut et doit sacrifier aux intérêts supérieurs de l'Eglise.

Ce sont les journaux irréligieux qui s'acharnent « à forcer la main au Saint-Père », non le *Journal d'Indre-et-Loire*, qui ne saurait songer, en pareille occurrence, qu'à forcer celle du gouvernement.

Car chacun sait que ce n'est pas avec celui-ci que nous voulons, « avant toute chose, vivre et mourir en communion entière » de sentiments et d'idées.

Ajoutons, toujours à titre d'information, que le *Journal d'Indre-et-Loire* consacre le premier article de ce même numéro, article intitulé : « Nouveaux évêques, nouveaux diocèses », à discuter les reproches qui lui sont adressés dans le mandement de Mgr l'archevêque de Tours.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 29 novembre. — Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local et vote divers crédits.

Vendredi 30 novembre. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à accorder au ministère de la guerre un crédit extraordinaire de 60,000 francs pour l'installation à Paris, à titre d'essai, d'une chambre frigorifique destinée à la conservation d'une partie de la viande nécessaire aux populations civiles des places fortes en cas de siège.

Le projet est adopté par 231 contre 2.

Mardi 4 décembre. — Après l'adoption de quelques projets d'intérêt local et du projet relatif à la création de syndicats anti-phyllloxériques, le Sénat fixe à jeudi la nomination d'un questeur.

Chambre des Députés.

Jeudi 29 novembre. — La Chambre est saisie, au début de la séance, de cinq demandes en autorisation de poursuites, dont quatre contre M. Numa Gilly, et une contre M. Wilson. Les bureaux se réuniront pour les examiner.

La Chambre revient ensuite au budget; elle inflige au garde des sceaux à propos de son budget un nombre incalculable d'échecs.

Samedi 1^{er} décembre. — Le budget de l'instruction publique ramène sur le tapis la question de la laïcisation à outrance.

M. LOCKROY a naturellement répondu qu'il n'avait cure, ni des droits des pères de famille, ni des protestations si énergiquement formulées par les communes. On a laïcisé, on laïciserà encore, et ceux qui protestent en seront pour leurs protestations. Le ministre

de l'instruction publique et ses collègues n'en poursuivront pas moins leur entreprise. Périssent la République, plutôt que la laïcité !

La grammaire Da Costa, imposée aux écoles laïques, a provoqué un incident des plus vifs. On sait que ce livre classique remplace le mot « Dieu » par « on », comme dans cet exemple :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que *l'on* lui prête vie.

On y trouve également les plaisanteries les plus fines et aussi les plus propres à former l'esprit des enfants : « Si les rois sont sacrés parce qu'on leur met un peu d'huile sur le front, que dirons-nous des anchois ? »

Chose bizarre, ce ne sont pas seulement les conservateurs qui protestent ; les républicains du centre s'insurgent à leur tour, et M. COMPARÉ dit à M. Lockroy, aux applaudissements des opportunistes, quelques dures vérités.

Le ministre de l'instruction publique n'est pas sur un lit de roses, et si le débat avait une sanction, il serait fort malade.

Il souffle un mauvais vent pour les ministres.

Lundi 3 décembre. — Suite de la discussion du budget de l'instruction publique. M. René LAFFON attaque une récente circulaire de M. Lockroy qui impose de nouvelles charges aux communes, pour l'instruction primaire. Mais, à la demande du ministre, la discussion de cette circulaire est renvoyée au moment où le ministre demandera un crédit extraordinaire pour alléger les charges des communes. On passe au vote des chapitres. Les deux premiers sont votés sans débat. Le troisième va passer comme les deux autres lorsque la parole est demandée par M. DE CASSAGNAC.

L'orateur se plaint que, dans les écoles du huitième arrondissement de Paris, on ait distribué de singuliers livres, comme prix aux élèves.

L'un d'eux, dit-il, est un ouvrage de Diderot. La majorité de la majorité républicaine n'a sans doute pas lu Diderot ? (Rires et bruit).

Je défie M. le ministre de l'instruction publique, je défie tous mes collègues de la majorité républicaine, même ceux qui ont le moins de préjugés en matière d'éducation et de morale, je les défie de monter après moi à cette tribune et d'oser y lire, sans être hués par l'Assemblée tout entière, sans distinction de partis, trois pages que j'ai marquées et qui donnent les renseignements les plus circonstanciés — j'en demande pardon à ceux qui m'écoutent dans les tribunes de la Chambre ; tant pis pour les auditeurs, les affaires du pays avant tout ! — qui donnent des détails, crus, révoltants, au point que, même avec le huis-clos prononcé par vous, je ne croirais pas pouvoir me permettre une seule citation, fût-ce la moins graveleuse.

Ce livre, donné aux petits enfants de dix et douze ans comme prix scolaire, comme récompense de leur travail et de leur bonne conduite, et en dehors de toute appréciation philosophique ou religieuse, que je réserve, renferme — j'en demande encore pardon à la Chambre, mais il n'y a pas d'autre mot — tout ce qui peut exister de plus fort au monde comme pornographie et, je dirai le mot, comme cochonneries. (Exclamations diverses.)

Je dis et je répète le mot, comme a le droit de le dire et de le répéter avec révolte, avec indignation, tout père de famille, et j'en suis, dont les enfants peuvent être exposés à lire de pareilles saletés.

Voilà ce que vous donnez dans vos écoles ! (Applaudissements à droite.) C'est pour cette œuvre que vous laïcisez, monsieur le ministre ! (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

A la précédente séance, vous avez déclaré à cette tribune que vous acceptiez toute la responsabilité des laïcisations que vous aviez imposées dans le département du Nord et dans d'autres ; eh bien ! prenez la parole, succédez-moi à la tribune, venez dire, si vous l'osez, je vous en défie encore, que vous acceptez la responsabilité de cet empoisonnement de la jeunesse ! Venez le dire, je vous en défie ! (Applaudissements à droite.)

Qu'est-il arrivé ? Les parents indignés ont rapporté ce livre et demandé à cet étrange chef d'une municipalité parisienne qu'on témoigne un peu plus de pudeur, de respect, qu'on montre un peu plus de chasteté à l'égard de ces pauvres petits enfants qu'ils n'ont plus la liberté d'envoyer où ils voudraient et qu'ils ont la douleur de livrer à vos écoles de par la force et la violence de vos lois. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

Lorsque vous avez laïcisé les écoles, vous nous avez fait une promesse que, comme bien d'autres, vous n'avez pas tenue.

Vous nous avez promis la neutralité, la neutralité contre laquelle nous nous étions élevés à cette époque, la trouvant absolument insuffisante et détestable, car nous ne sommes pas des neutres en matière religieuse, et qui, cependant, aujourd'hui, en présence de ce que vous faites dans les écoles, serait presque un bienfait pour nous et dont nous nous contenterions peut-être, dans la pensée que si vous nous empêchez avec l'enseignement chrétien de faire du bien, vous vous abstenrez tout au moins dans vos écoles de faire du mal. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je demande à M. le ministre de l'instruction publique — qui, évidemment, n'est pas personnellement responsable du fait scandaleux qui m'amène à la tribune, mais qui en a la responsabilité générale et morale, comme vous l'avez, vous, membres de la majorité, car elle retombe sur vous tous, vengeresse et écrasante — je demande à M. le ministre, en dehors de toute question politique, en dehors de toute question même de religion, même de parti, s'il est disposé à

veiller rigoureusement à ce que désormais les petits enfants du peuple soient mis à l'abri de pareilles ordures. — Je le lui demande, non pas au nom des principes catholiques que nous représentons ici avec une inébranlable fierté, mais au nom du patriotisme français, au nom des idées nationales, afin que nous n'ayons pas, le jour où nous en aurons besoin pour la lutte décisive, suprême, une génération sans force et sans vertus parce qu'elle aura été avariée et pourrie par vous.

M. Lockroy déclare avec animation qu'il ne permettra jamais que l'on mette des livres obscènes entre les mains des enfants. Si le fait cité par M. de Cassagnac est prouvé, il sera porté devant le conseil supérieur de l'instruction publique. Dans tous les cas, il ne faudrait pas condamner pour ce motif l'enseignement laïque.

Quand M. Lockroy descend de la tribune, M. de Cassagnac va vers lui et lui remet le livre, en lui indiquant le passage dont il a parlé.

Le reste de la discussion offre peu d'intérêt. A signaler l'échec de M. Millerand qui demandait que le crédit pour les aumôniers des collèges et lycées fût réduit et qui a vu maintenir ce crédit par 283 voix contre 234.

Mardi 4 décembre. — Discussion du budget des travaux publics.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de ne pas attendre aux derniers jours pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage: elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

*Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** résume dans chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous réservons chaque semaine une place importante aux **Nouvelles religieuses** et nous condons, dans la **Petite Chronique**, beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue. Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse*

bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des Annales Catholiques n'omet rien d'important ; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Eglise et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		Union postale universelle.	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
Un an	16 fr. »	Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois.	
Un numéro : 0 fr. 35, franco : 0 fr. 40.			

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La journée du 2 décembre. — A Nevers. — Les scandales de Cîteaux. — Indo-Chine. — Etranger.

6 décembre 1888.

La journée du 2 décembre n'a rien tenu de ce qu'elle promettait. Elle n'a réalisé ni les craintes des uns, ni les espérances des autres. M. Floquet qui avait provoqué la manifestation Baudin, le Conseil municipal qui l'avait organisée en sont pour leurs frais. Ils n'ont eu ni les cent mille hommes qu'ils comptaient mettre sur pied et montrer aux Parisiens comme l'armée de la République, comme une menace contre les mécontents, ni la vigoureuse et solennelle protestation contre le Boulangisme, qui devait résulter de cette promenade à la tombe de Baudin, de toutes les forces du parti radical.

On a vu quelques milliers d'individus ayant à leur tête les représentants de la Commune et de rares députés qui semblaient assez embarrassés de se trouver là, s'en aller à la débandade

au milieu de l'indifférence générale de la population de Paris, et à cela s'est bornée la mascarade.

La population, profitant des douceurs élémentes d'une belle journée, était allée, comme tous les dimanches, à ses plaisirs. Elle était au bois de Boulogne, au bois de Vincennes, aux courses, aux Champs-Élysées, partout ailleurs que là où on aurait voulu qu'elle fût.

En un mot, la manifestation qui devait être le triomphe de la doctrine jacobine et cabotine, avorte piteusement, sans avoir eu un seul instant le caractère d'un de ces mouvements spontanés auxquels s'abandonne quelquefois un peuple dans l'entraînement d'une conviction qui l'électrise et fait battre en lui, pour un jour, l'âme même de la patrie.

On cherchait une protestation contre ceux qui prétendent que c'en est fait du régime par lequel, depuis dix ans, est tyrannisée et énervée la France. Peut-être même espérait-on que sur les lèvres d'une immense foule soulevée, passerait un cri ou éclateraient des colères qui feraient trembler les factieux. Rien de tout cela ne s'est produit. La journée s'est achevée non seulement sans qu'une acclamation se soit fait entendre en l'honneur de la République de M. Floquet, mais encore sans que ce peuple, auquel il avait fait appel, ait révélé, sous une forme quelconque, qu'il était prêt à combattre pour défendre la bande d'exploiteurs qui, longtemps, l'a tenu en servitude, mais dont il est résolu à secouer le joug. Si M. Floquet comptait sur la journée du 2 décembre pour sauver son pouvoir agonisant, il est perdu, et n'en peut plus douter maintenant.

Au reste, il n'est pas un esprit judicieux que ces résultats négatifs aient pu surprendre. Il fallait être le naïf et vaniteux personnage qui dirige le gouvernement pour répondre aux angoisses actuelles du pays par une tentative de solennité révolutionnaire, et pour croire qu'à ce pays qu'ont lassé les excès d'une liberté dégénérée en licence et affamé d'autorité, on donnerait la satisfaction qu'il souhaite, en faisant défiler sous ses yeux les groupes anarchistes et les débris des bandes communardes.

Il ne s'est pas trompé un moment au but qu'on poursuivait. Il l'a bien prouvé par son attitude et l'événement le laisse plus que jamais convaincu que le régime qu'il subit depuis si longtemps a terminé sa carrière et ne saurait être sauvé. Aujourd'hui comme hier, il attend autre chose. Il l'attend et l'attendra avec patience, car il est assuré de la réalisation de

ses espérances, lesquelles se résument en cinq mots : « Assez d'exploiteurs ! Place aux exploités ! »

Pendant que la manifestation en l'honneur de Baudin faisait à Paris le beau fiasco que nous venons de dire, le général Boulanger recevait à Nevers les témoignages d'un dévouement et d'une admiration enthousiastes. Sur le parcours de Paris à Nevers, il avait été acclamé dans toutes les gares où le train s'était arrêté. A Nevers l'opposition revêche du préfet et du maire, appuyés de quelques députés et d'un petit groupe opportuniste, ont fait ressortir d'autant plus les ovations prodiguées au héros du jour. L'Hôtel de France, où avait lieu le banquet — de 460 couverts — était bloqué par un grand déploiement de force publique ; on n'y arrivait qu'en montrant des cartes de souscripteurs, et la réception ouverte, c'est-à-dire le défilé de tous les partisans, n'a pu avoir lieu. Mais le banquet a été plein d'entrain. Trois discours ont été prononcés : par M. Turigny, par M. Rochefort et par le général Boulanger. Celui-ci a flétri vigoureusement les abus du présent régime ; sujet facile et abondant en bonnes inspirations. Il a protesté contre les visées dictatoriales que lui prêtent ses adversaires, et exposé à nouveau son programme, qui se résume dans ces mots : dissolution de la Chambre, élection d'une Constituante, révision et création d'une république « nationale » ouverte à tous, gouvernement honnête et populaire, procédant à une large décentralisation.

Notons qu'à de nombreuses reprises, sur le passage du général, on a poussé ce cri : A bas les voleurs ! Ces voleurs ce sont, bien entendu, les suppôts du gouvernement actuel. C'était vraiment le cri du jour ; on l'a également entendu à Paris.

Les affaires de Soissons et de Citeaux, autour desquelles la presse radicale avait fait tant de bruit, semblent tourner un peu à la confusion des amateurs et peut-être des instigateurs de ces scandales.

Les débats, en tout cas, nous auront révélé que les individus qualifiés de Frères étaient de simples attachés aux travaux de la maison, et, d'un autre côté, auront appris, par l'ensemble des témoignages, que, si malheureusement il est constant que des faits isolés peuvent être reprochés à certains individus, il est impossible de rien retenir à l'encontre des congrégations que l'on cherchait à atteindre et que M. le président du conseil avait

frappées avant tout débat public et au mépris de toute justice.

La Cour d'assises de l'Aisne, dans l'affaire des Frères de Saint-Médard, a prononcé l'acquiescement de Greziès, dit Frère Antoine, et condamné Smith, dit Frère Albéric, à six années de réclusion ;

Lesieur, dit Frère Eugène, à cinq années de prison ;

Galand, dit Frère Isidore, à six années de travaux forcés.

A Dijon, les débats de l'affaire de Cîteaux ont commencé vendre li dernier. Le rôle des assises indiquait pour cinq jours différents cinq affaires qui touchent aux mêmes faits ; on a craint évidemment que l'ensemble des témoignages réduisît, comme à Beaune, les accusations à néant. En vain M^e Huguet, au nom des prévenus, a-t-il demandé la jonction des diverses affaires, en raison de leur connexité, la cour, sur les conclusions de l'avocat général, l'a refusée et prononcé le huis clos.

Tout compte rendu des débats est donc interdit. Nous ne pourrons pas relever les contradictions des témoins.

Le premier accusé, le sieur Mercier, dit Frère Jean-Antoine, a été, sur les dépositions embarrassées d'enfants de moins de 13 ans, condamné à 2 ans de prison.

Les débats ont continués samedi dernier, toujours à huis clos.

Le sieur Augagneur, deuxième accusé, est défendu par M^e Jacquier, qui, avec le talent qu'on lui connaît, relève toutes les contradictions des témoignages. Il démontre qu'un témoin a menti cinq fois !

Neuf questions étaient posées au jury, qui a répondu « non » sur huit d'entre elles. Il n'a retenu qu'un fait de minime importance et la cour a condamné Augagneur au minimum de la peine, un an de prison.

Le troisième accusé, Valloey, est lui aussi condamné au même minimum.

Le public commente très vivement ces condamnations et l'opinion générale est que la marche de l'affaire tournera comme devant le tribunal de Beaune.

Les nouvelles de l'Indo-Chine ne sont pas satisfaisantes. D'une part, l'officieuse *Agence Havas* signale des faits qui, sans compromettre le protectorat, montrent que la pacification est loin d'être complète ; d'autre part, une mesure prescrite par le gouverneur général, M. Richaud, l'évacuation d'une position à Hué,

est signalée comme dangereuse au point de vue de la sécurité des troupes françaises dans la capitale de l'Annam.

Tout cela n'explique que trop le refus du gouvernement de réduire le corps d'occupation.

Une grave nouvelle nous est venue ces jours derniers par un télégramme daté de Vienne. On comprendra, après avoir lu la dépêche, qu'on n'ait pas pu l'expédier de Berlin et qu'il ait fallu lui faire faire un détour.

La dépêche parlait de la santé de l'empereur Guillaume, et elle en parlait en ces termes :

La santé de l'Empereur est mauvaise. Il ne s'agit pas, comme le disent certaines dépêches officielles, d'un refroidissement. Les douleurs de tête résultant du mal d'oreille ont repris avec violence. Le médecin de l'Empereur insiste pour qu'il s'abstienne de tout travail.

Aujourd'hui que le prince Guillaume est devenu empereur et que l'attention de l'Europe est plus particulièrement fixée sur tout ce qui le concerne, nous aurons souvent sans doute à enregistrer des bulletins médicaux de cette nature. Le mal dont est atteint le jeune empereur, est, dit-on, aussi incurable que celui auquel a fini par succomber son père; et, dans l'entourage de Guillaume II, on en est d'autant plus inquiet, qu'on sait combien il est rebelle aux prescriptions de ses médecins. Le repos lui est insupportable, et le repos est une des premières conditions du régime qu'il devrait s'imposer.

Les notes sur la santé de Guillaume II seront ce qu'il y a de plus intéressant à suivre et à surveiller en ce moment en Allemagne.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

14. — **La douleur consolée**, par l'auteur de « Allons au ciel ». — Un vol. in-18 de 111-335 pages. — Paris 1888, chez Delhomme et Briguet. — Prix franco : 2 francs.

Voici un livre qui contribuera beaucoup à la consolation des affligés, et qui sera un baume pour les cœurs blessés.

Ceux que l'affliction a visités et qui liront la *Douleur consolée* verseront, nous n'en doutons pas, des larmes moins amères et éprouveront même la vérité de cette parole du Sauveur : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! » Dans ces pages éloquentes, expression si vraie des luttes et des souffrances

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

qui sont notre lot ici-bas, ils trouveront la force qui nous est si nécessaire dans l'épreuve.

Quant au style du livre, il est inutile d'en faire l'éloge; l'Auteur de *Allons au ciel!* est suffisamment connu du public catholique.

15. — **Les idées de tante Vieillotte**, par E. Meunier.

— Un vol. in-12, de 310 pages, *Bibliothèque Saint-Germain*.

— Paris, chez Delhomme et Brigueot. Prix : 3 francs.

16. — **Jean Moineau**, par Mme H. Large. — Un vol. in-12 de 310 pages. — Mêmes bibliothèque, librairie et prix.

17. — **Lady Hester**, par Mme H. Langlois. — Un vol. in-12 de 155 pages. — Même librairie. — Prix : 2 francs.

18. — **La tour aux trésors**, par Mlle G. d'Ethampes. — Un vol. in-12 de 320 pages. — Même librairie. — Prix : 3 francs.

La *Bibliothèque Saint-Germain* s'enrichit chaque jour; nous avons signalé bien souvent déjà les œuvres charmantes qu'elle contient, et cette fois encore voici quatre ouvrages qui, à des titres divers, charmeront certainement les lecteurs. On suit en effet avec un réel intérêt les efforts de *Jean Moineau* pour se créer une position et le récit est tout embelli par le sourire de sa charmante sœur Mauviette. Si l'on préfère les événements tragiques, les récits un peu noirs, *Lady Hester*, qui ne recule devant aucun moyen pour assurer à son fils Trévor ce qu'elle croit être son droit, satisfera le lecteur. *La tour aux trésors* est moins noire, encore qu'il y ait plusieurs morts. Mais on y trouve le mouvement et la vie que Mlle G. d'Ethampes sait donner toujours à ses récits. Quant aux *Idées de tante Vieillotte*, ce n'est point d'un roman qu'il s'agit ici. Tante Vieillotte est une personne

du temps passé qui, dans un journal quotidien, résume ses impressions sur le temps présent, le juge avec beaucoup de raison, d'une façon ingénieuse et piquante. Les travers contemporains sont fustigés ici d'une main à la fois légère et juste, et peut-être bien que ces appréciations d'allure modérée feront plus d'effet que de grands élans d'indignation.

19. — **Gabriel ou la fin de la Piraterie**, sous l'empereur Constantin, par M. J. Raymond.

— 2 vol. in-8 de vi-290 et 290 pages, Paris 1838, chez Bloud et Barral. — Prix franco : 6 fr.

Gabriel est un roman historique chrétien visiblement inspiré par *Fabiola* et se rapprochant d'ailleurs de cet illustre modèle. Voici le thème de ce livre :

Un ancien capitaine de pirates converti s'efforce de faire entrer dans le giron de l'Eglise ceux qu'il avait contribué à en éloigner autrefois, et seconde les chefs militaires Valère, Scipion et Gracchus, auxquels l'empereur Constantin a donné pour mission de réduire les pirates qui infestent la mer Méditerranée et les côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne.

Les pirates étaient divisés : une société occulte, composée surtout de juifs, tentait de les dominer. Le grand-maître de cette société jure de résister aux troupes de Constantin. Il se donne comme le père de Gabriel et irrité contre lui à cause de sa conversion au christianisme, il lui voue une haine à mort, traverse ses desseins, le poursuit à outrance, attente mille fois à sa vie, et ce n'est que par une protection visible de la Providence que Gabriel se soustrait aux pièges qu'il multiplie sous ses pas.

Vaincu sur mer et sur terre et privé de ses navires, il se réfugie

sur le continent, s'unit à Licinius et cherche à soulever les peuples du midi contre Constantin.

Constantin, averti, accourt dans les Alpes pour tout pacifier et assister au dénouement du drame, qui se termine par la conversion du grand-maître de la société occulte et la reconnaissance des vrais parents de Gabriel, chrétiens éprouvés, qui avaient occupé une place importante parmi les principaux personnages de la cour de Dioclétien.

Dans sa préface, M. J. Raymond dit que l'écrivain catholique doit chercher avant tout à être intéressant, émouvant, sans éveiller de mauvais sentiments dans l'âme du lecteur, montrer et établir la vérité, flétrir le vice et exalter la vertu, former l'esprit et le caractère aux grandes idées et aux généreux sacrifices ; il fait mieux que de dire de telles choses, il joint l'exemple au précepte. Son livre plaira et fera du bien.

20. — **Nouvelle histoire de la littérature française**, sous la monarchie de juillet, par M. Jeanroy-Félix. — Un vol. in-8 de VIII-468 pages. Paris 1888, chez Bloud et Barral. — Prix : 5 fr. 50.

C'est le troisième volume de l'intéressante et très instructive série entreprise par M. Jeanroy-Félix. Ce nouveau volume aura peut-être plus d'attrait encore que les précédents pour le lecteur contemporain.

Avec 1830, commence une époque qui a donné des noms illustres à la littérature, en quelque genre que ce soit. Les auteurs de ce temps, pour la plupart du moins, sont encore connus du public actuel, qui, par conséquent, suivra avec plus d'attention une étude complète et sérieusement faite sur leurs œuvres. On retrouve d'ailleurs dans ce nouveau volume la même facilité de style et la même sûreté de jugement.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

C'est sur le Panama que se concentre toute l'attention du marché.

En présence des attaques de la dernière violence dirigées par une certaine spéculation contre les valeurs de cette compagnie, il importe que les comités départementaux d'actionnaires et d'obligataires, organisés si spontanément dans le but de soutenir la lutte contre les adversaires de l'entreprise de M. de Lesseps, redoublent d'activité et d'énergie, afin de réagir contre ces manœuvres qui n'ont d'autre but que d'empêcher la compagnie de réunir les capitaux nécessaires à l'achèvement du canal.

Tous les intéressés doivent, en effet, comprendre que la crise que traverse le Panama sera vite terminée, si la souscription du 12 décembre est couverte.

Voici le texte de la lettre adressée par M. Ferdinand de Lesseps aux fondateurs, actionnaires, obligataires et correspondants de la Compagnie de Panama :

Paris, le 29 novembre 1888.

Messieurs,

L'Union des actionnaires et obligataires du Panama vient de faire une vaillante campagne dont nous devons lui être reconnaissants. Si ses efforts généreux et spontanés n'ont pas obtenu tout le résultat espéré, ils nous ont donné une force nouvelle et précieuse.

J'ai appris, dans les luttes qui ont rempli ma vie, que le succès définitif est certain, là où existent le courage, la confiance et la volonté inébranlable d'arriver au but.

A l'appel de l'Union, quatre cents comités se sont formés dans toute la France affirmant l'énergie de ces sentiments.

J'en ai rencontré la vivante manifestation dans les témoignages de chaleureuse sympathie qu'on m'a prodigués ainsi qu'à mon fils, lorsqu'à la demande d'un grand nombre de villes, nous sommes allés simplement et loyalement exposer la situation de l'entreprise.

Aujourd'hui, l'Union des actionnaires et obligataires de Panama possède une armée compacte, bien organisée, d'un demi-million de souscripteurs, ayant placé leurs épargnes dans une entreprise à laquelle est attaché l'honneur de la France et qui sont résolus à aller jusqu'au bout.

Cette armée m'a demandé de me mettre à sa tête; je n'ai jamais reculé devant mes devoirs.

Il en est un qui s'impose avant tous les autres; je n'hésite pas à le remplir.

Il y a un an, je vous ai donné l'assurance que, s'il existait jamais un danger pour l'entreprise, je serais le premier à le signaler.

Ce danger, vous l'avez compris; il peut résulter d'un moment d'hésitation.

Des manœuvres que vous connaissez, ont entravé le succès complet de l'émission des obligations à lots le 26 juin dernier.

Fidèle à mon programme, usant de l'autorisation de convertir nos dettes antérieures, que j'ai sollicitée et obtenue du Parlement, je fais étudier et je vous présenterai très prochainement des combinaisons destinées à diminuer les charges que des emprunts onéreux imposent à la Compagnie.

Cela ne suffit pas: j'ai le devoir de m'assurer, sans tarder, les ressources dont j'ai besoin pour continuer les travaux sans interruption et ouvrir le canal à la grande navigation.

J'é mets donc aujourd'hui le solde des obligations non souscrites.

Si la souscription est complète, vous êtes désormais à l'abri de toute inquiétude sur la réalisation de votre œuvre.

Mais si ce résultat complet n'est pas actuellement indispensable, la souscription doit en tout cas atteindre un chiffre qui assure le développement régulier des travaux, aussi la souscription ne deviendra

ferme qu'autant qu'un minimum de 400,000 obligations aura été placé.

Des versements très échelonnés rendront plus légère votre participation à cette émission ; ils faciliteront l'accès de vos rangs à de nouvelles recrues, à tous les Français patriotes qui ne veulent pas voir passer en des mains étrangères une œuvre entreprise par la France, dirigée par des ingénieurs français, avec les capitaux de la France et au grand profit de son industrie.

L'effort que je demande aujourd'hui n'est plus soumis aux risques ordinaires des entreprises industrielles, *le remboursement des capitaux apportés et le paiement de tous les lots promis étant assurés par des dépôts de rentes françaises ou de valeurs garanties par l'Etat* dans les caisses du Crédit foncier de France.

Je fais appel à tous les Français.

Je fais appel à tous mes associés menacés dans leur fortune.

J'ai consacré ma vie à deux œuvres qu'on a qualifiés d'impossibles : Suez et Panama.

Suez est fait et a enrichi la France : vous voudrez terminer Panama.

Votre sort est entre vos mains.

Décidez.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mon dévouement.

Le président directeur,

FERDINAND DE LESSEPS.

Bourse du 5 décembre 1888.

3 0/0.....	82 85	C. F. foncières 1879.....	473 »
3 0/0 amortissable.....	85 50	— commun. 1879.....	474 »
4 1/2 0/0.....	104 05	— — 1880.....	469 »
Crédit foncier.. Actions	1.365 »	— foncières 1883.....	390 »
Est.....	782 50	Est..... Oblig.	400 »
Lyon.....	1.282 50	Lyon.....	396 50
Midi.....	1.175 »	Midi.....	402 »
Nord.....	1.615 »	Nord.....	409 75
Orléans.....	1.330 »	Orléans.....	403 25
Quest.....	907 50	Quest.....	402 »
Panama.....	175 »	Panama 4 0/0... ..	110 »
Suez.....	2.222 50	— 6 0/0... ..	215 »

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

BOLSÈNE-ORVIETO. — LA CROIX DE CARAVACA (1)

D'après Mgr BARBIER DE MONTAULT.

I

LE MIRACLE DE BOLSÈNE ET LES MONUMENTS D'ORVIETO.

Parmi les miracles eucharistiques, celui de Bolsène est sans contredit l'un des plus importants, soit à cause des traces qu'il a laissées et des autres prodiges dont il a été l'occasion, soit à cause de l'enquête pontificale qui en a garanti la certitude, soit pour la part qui lui revient dans l'institution de la Fête-Dieu, soit enfin pour les monuments artistiques qui ont été consacrés à sa mémoire par la piété des peuples, à Orvieto plus encore qu'à Bolsène.

Bolsène : le miracle ; les pierres de l'Église de Sainte-Christine.

I. — Un prêtre allemand, pieux et fidèle, était assailli de tentations contre la foi à la présence réelle, et il suppliait Dieu de l'éclairer par quelque signe. Il entreprit un pèlerinage au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, et arrivé à Bolsène, dans le diocèse d'Orvieto (États Romains), il célébra la Messe à l'église où est vénéré le corps de sainte Christine, et dans la crypte même où était son tombeau. Après la consécration, au moment de la messe où il tenait de ses mains l'hostie au-dessus du calice, cette hostie prit l'apparence d'une chair véritable, entourée d'un sang rosé, à l'exception de la partie que le célébrant recouvrait de ses doigts, partie qui conserva son aspect primitif; et les gouttes du sang qui décollait de l'hostie mouillèrent le purificateur. Vivement ému, le prêtre s'efforça de cacher le prodige en recouvrant l'hostie par le corporal; mais,

(1) Cet article est le résumé de ce qu'a écrit l'éminent archéologue lui-même, et que nous avions annoncé en notre numéro du 24 novembre. Il continue la série d'études-analyses que nous donnons d'après les travaux publiés par la Société des Fastes Eucharistiques de Paray.

nouveau prodige, chaque goutte de sang qui touchait ce corporal, prit, en se fixant sur lui, une figure humaine. Effrayé, le prêtre ne put continuer la messe, et rapporta dans la sacristie le Saint-Sacrement; puis il se rendit à Orvieto où le Pape se trouvait alors, — c'était Urbain IV, — il lui raconta le fait et implora de lui le pardon pour son manque de foi. Le Pontife ordonna à l'évêque d'Orvieto d'aller chercher l'hostie et le corporal pour les lui apporter; lui-même, avec une grande foule de peuple, alla les recevoir en dehors de la ville, adora le Sacrement miraculeux et le plaça dans le sanctuaire de l'église d'Orvieto; il ordonna ensuite à saint Thomas d'Aquin de composer l'Office et la Messe propres, pour la fête de cet auguste Sacrement, dont il fixa le jour au jeudi après l'octave de la Pentecôte, et accorda des Indulgences à ceux qui assisteraient, soit à la Messe soit à l'Office de cette fête.

Le miracle eut lieu en 1263, et la bulle d'Urbain IV pour l'institution de la Fête-Dieu, est de 1264.

Tel est, d'après une sorte de procès-verbal qui fut rédigé en 1263 même et qui est reproduit sur quatre tables de marbre dans l'église de sainte Christine à Bolsène, le récit du miracle. A Orvieto se trouve une autre inscription où le fait est raconté de même, quant à la substance.

II. — Bien que l'hostie miraculeuse et le saint corporal aient été portés à Orvieto, le Seigneur a voulu laisser aussi à Bolsène des vestiges du miracle. Lorsque le prêtre quitta l'autel, des gouttes de sang tombèrent sur le pavé de marbre blanc en avant de l'autel. Quatre pierres conservent encore très visible la marque du sang miraculeux, on les enleva, à l'origine, de l'endroit qu'elles occupaient et on les mit dans des boîtes fermées. Elles y furent conservées avec grande vénération, et en 1696 elles furent placées à l'endroit où on les voit encore aujourd'hui, dans le sanctuaire restauré de nouveau, à la suite du prodige de 1693. Une de ces pierres est à la place même où s'était opéré le miracle primitif, et on la porte en procession tous les ans; les trois autres ont été réservées pour le maître-autel. Elles sont placées sous verre dans des cadres en cuivre.

Ce prodige de 1693, que nous venons de mentionner, fut une double apparition par laquelle la figure du Sauveur se manifesta dans les gouttes de sang; la première fois, 17 avril, ce fut

à une seule personne et sous la forme d'un enfant ; la seconde fois, 21 avril et jours suivants, ce fut à un assez grand nombre de témoins et sous la forme de l'*Ecce homo* ; ces faits, ainsi que plusieurs guérisons miraculeuses obtenues à la suite, furent constatés par une enquête de l'évêque d'Orvieto, et le pape Innocent VII, informé de tout, envoya une somme d'argent pour aider à la restauration du sanctuaire, dont l'état était peu digne d'un pareil trésor.

Le musée eucharistique de Paray-le-Monial possède les photographies de ces quatre pierres, avec des notes explicatives recueillies sur place.

La première pierre porte sept taches et la seconde neuf, dans lesquelles on voit plus ou moins clairement, des figures diverses. La crypte où est le tombeau de sainte Christine, et où le prêtre allemand avait dit la messe, est profonde de cinq mètres et on y descend par dix marches. C'est au-dessus ou près de l'autel que sont placées les pierres teintes de sang ; cet autel est encore le même qu'au XIII^e siècle, mais arrangé à la moderne.

Au sujet des gouttes de sang qui marquent les pierres de Bolsène et le saint corporal, transporté à Orvieto, on peut se demander si ce sang qui a coulé miraculeusement de certaines hosties est réellement uni à la divinité et si on lui doit un culte de latrie. D'après une étude théologique insérée dans l'*Ami du clergé* (1882, page 586), ce sang n'est pas réellement celui de Notre-Seigneur ; car Notre-Seigneur peut bien apparaître dans son corps réel, tel qu'il est au ciel, mais non point avec son sang séparé de son corps, puisqu'il est aujourd'hui impassible ; si donc son sang apparaît comme séparé de sa chair, cela même est la preuve que ce n'est point lui-même qui se montre réellement, mais qu'il y a seulement une impression miraculeuse dans l'imagination, ou un fantôme extérieur ou encore la production miraculeuse d'une substance de chair et de sang. On ne doit donc point à ce sang un culte de latrie, ou du moins le culte qu'on lui rend ne peut renfermer qu'une raison de latrie indirecte et relative, en tant qu'il est rendu à Notre-Seigneur, dont le sang est représenté par ce sang miraculeusement produit (1).

(1) Les théologiens ne sont pas tous unanimes sur ce point. Dans sa dissertation préliminaire à l'histoire des miracles eucharistiques, le P. Fristot en cite qui revendiquent la présence réelle et par suite,

Comme nous l'avons dit, le saint corporal fut transporté à Orvieto ; là on fit pour le renfermer et le montrer au peuple un magnifique reliquaire, et pour abriter ce précieux dépôt on érigea une splendide cathédrale.

Le Reliquaire du saint Corporal et le Dôme d'Orvieto.

I. — Ce reliquaire destiné à renfermer et à montrer le saint Corporal est une œuvre sans rivale en son genre. Il est en argent massif, pesant environ 400 livres, et mesure 1 m. 39 c. de hauteur sur 0 m. 63 c. de largeur. Il représente mais seulement par ses grandes lignes, la façade de la cathédrale dans laquelle il se trouve. A la partie antérieure, on voit sur trois rangs douze scènes exécutées en émail translucide ; huit sont relatives au miracle même et à ce que fit Urbain IV à cette occasion ; les quatre autres représentent l'entrée de Jésus à Jérusalem et trois phases de la Cène ; sur la face postérieure du reliquaire, douze autres scènes disposées pareillement reproduisent la Passion. L'Annonciation, l'Adoration des Mages et d'autres sujets, se trouvent dans des gorges émaillées. Le tout a été dessiné et exécuté par Ugolin Vieri de Sienne et ses compagnons, en 1338.

Peu d'archéologues ont vu ce reliquaire ; car il est fermé sous plusieurs clefs et n'est exposé que le jour de la Fête-Dieu. Durant longtemps on n'en a point eu de reproduction satisfaisante ; mais à présent, on en possède des photographies exactes, et la revue *Le règne* en a fait elle-même exécuter une, qu'elle a reproduite dans sa première livraison.

C'est dans l'espace qui se trouve entre les deux tourelles centrales qu'est le Corporal miraculeux, abrité par une lame de cristal ; le reliquaire s'ouvre pour le laisser voir. Des auteurs se sont trop peu arrêtés à ce Corporal lui-même ; ils ne le décrivent point en détail, ils ne nous disent pas quel est le nombre, la grandeur, l'aspect des taches de sang, ni si elles représentent ainsi que l'a figuré Raphaël, une Hostie marquée d'une croix, ou bien, comme les taches de pierres de Bolsène

le culte de latrie non seulement pour les hosties conservées sous forme de chair, mais aussi pour les traces sanglantes laissées par ces hosties ; du reste il ne fait là qu'indiquer la question débattue, se réservant de l'examiner en détail à propos des corporaux de Daroca en Espagne et de Bolsène dont nous parlons précisément ici.

des figures humaines, ainsi que l'attestent des témoins dignes d'être crus.

Quant aux scènes figurées sur le reliquaire, elles représentent dans leur ensemble un symbolisme admirable, qui résume le *Credo* et nous rappelle l'admirable antienne par laquelle l'Eglise de France, dès le *xiv^e* siècle, saluait l'Eucharistie : *Ave, verum corpus natum de Maria virgine*, et le reste. Elles nous disent : « Le Christ qui est dans l'Eucharistie est le même qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert et a été crucifié : ainsi l'Œuvre du salut est complète. Le sang divin qui a coulé sur la croix coule sans cesse dans le divin sacrifice ; mais la toute-puissance de Dieu l'a rendu une fois visible à Bolsène. »

II. — La Cathédrale ou Dôme d'Orvieto fut commencée en 1290 et achevée en 1309. La chapelle du Corporal fut construite un peu après. Elle se trouve à gauche en entrant ; elle a 16 mètres de longueur et 9 de largeur. La voûte, haute de 14 mètres est divisée par un arc en deux travées, dont chacune forme quatre compartiments triangulaires. Dans ces compartiments de la voûte, de même que sur les parois latérales de la chapelle, sont des fresques remarquables, peintes de 1357 à 1362, d'après l'ordre du pape Innocent VI, par Ugolin de Prête aidé de deux autres peintres.

Ces diverses peintures se rapportent au Saint-Sacrement : Dans la première travée de la voûte se trouvent les figures de l'Ancien Testament : 1^o Melchisédech, 2^o Abraham et les trois anges, 3^o Moïse et la manne, 4^o Elie et le pain. A la deuxième travée, des faits du Nouveau Testament : 1^o saint Paul exhortant les chrétiens près de l'autel eucharistique ; 2^o saint Augustin, devant une église, tendant les mains vers le Christ qui, du ciel, entouré d'anges, lui montre l'Hostie et lui dit : *Cresce et manducabis me* (Confessions, liv. VII, ch. 10) ; 3^o saint Thomas prosterné devant un crucifix qui lui dit pour le récompenser de son Office du Saint-Sacrement : *Bene scripsisti de me, vous avez bien écrit de moi* ; 4^o Jésus-Christ apparaissant entre les sept chandeliers d'or de l'Apocalypse en montrant l'hostie sur un nuage, comme récompense à celui qui a vaincu le démon, la chair et le monde, ainsi que l'indique l'inscription : *Vincenti dabo manna absconditum* (Apoc. II, 17). Si l'on interprète ce tableau comme représentant l'hostie au ciel, il est la traduction de cette strophe de saint Thomas : *se nascens dedit socium*,

convalescens in edulium;.., se regnans dat in præmium.

Sur la paroi latérale gauche de la chapelle, du côté de l'Évangile, onze ou douze tableaux disposés sur trois rangs, représentent des miracles eucharistiques. Les principaux sont : la messe miraculeuse du pape saint Grégoire où l'hostie prend une apparence de chair ; — l'hostie apparaît comme un petit enfant à trois cénobites ; — un pêcheur converti à la vue du poisson qui rapporte une hostie ; — Hugues de Saint-Victor, mourant, repousse une hostie qui n'est pas consacrée ; — l'enfant juif sauvé de la fournaise où son père l'avait jeté parce qu'il avait communié ; — un roi des Sarrasins commandant à un prêtre captif de lui montrer le corps du Seigneur ; — ce même prêtre disant la messe, au moment de l'élévation un enfant apparaît substitué à la forme de l'hostie ; c'est probablement le miracle arrivé à Caravaca en Espagne et dont nous parlons plus loin.

Sur l'autre paroi, du côté de l'Épître, sept scènes disposées aussi sur trois rangs, et relatives au fait même de Bolsène : 1° Le prêtre allemand voit le sang jaillir de l'hostie ; 2° il raconte le prodige au pape Urbain IV ; 3° l'évêque d'Orviététo est délégué par le Pape pour se rendre à Bolsène ; 4° Il constate le miracle ; 5° le pape Urbain IV vient au-devant du saint Corporal ; 6° le Corporal et l'Hostie sont, après l'enquête, montrés au peuple qui les adore ; 7° Urbain IV charge saint Thomas de composer l'office du Saint-Sacrement.

Le Musée eucharistique de Paray possède de très belles photographies des huit sujets de la voûte et de dix de ceux des parois. La revue *Le règne de Jésus-Christ* en a reproduit dans ses planches un certain nombre, avec le reliquaire du saint Corporal.

II

LA CROIX DE CARAVACA

I. — Au XIII^e siècle régnait sur Valence et Murcie, en Espagne, un prince Maure, nommée par les chroniques Zeyt-Abuzeyt. Se trouvant dans la petite ville de Caravaca, et ayant interrogé sur notre religion un prêtre captif, celui-ci lui dit, entre autres choses, que quand le prêtre prononçait certaines paroles sacramentelles, l'hostie devenait la vraie chair de Jésus-Christ. Le roi voulut voir célébrer la messe, où devait s'accomplir un tel

prodige. On envoya chercher des ornements sacerdotaux à Coucha, ville chrétienne la plus proche. Mais au moment de commencer le sacrifice, le prêtre s'aperçut qu'il manquait la croix sur l'autel (1). « Ne serait-ce pas ceci? » dit le roi : en cet instant il apercevait deux anges qui déposaient une croix sur l'autel, de plus, lorsqu'après la consécration le prêtre fit l'élévation de l'hostie, le roi vit dans ses mains un enfant de toute beauté. Touché de ce double prodige, il se convertit avec une partie de sa famille et de ses sujets, reçut le baptême, ayant le roi saint Ferdinand pour parrain, et acheva pieusement sa vie près de Coucha.

Tel est le fait, consignée dans l'*Histoire de la Croix de Caravaca*, écrite en latin par Jean Robles, prêtre de cette ville, et éditée en 1519. Il out lieu le jour de l'Invention de la Sainte Croix, 3 mai. Le P. Papebroch, l'un des plus savants Bollandistes, l'a reproduit dans un appendice à la vie de saint Ferdinand et le fixe à l'année 1272. Il ne parle pas cependant du second miracle, l'apparition de l'enfant dans l'hostie, mais cette apparition est certifiée par le plus ancien témoignage qui fut déposé lors d'une enquête sur le fait ordonnée en 1480 (2).

Du reste le premier miracle fût-il seul, il suffit à cause de son lien avec le saint Sacrifice pour qu'on puisse ranger l'événement de Caravaca parmi les *miracles eucharistiques*.

II. — La croix miraculeuse a été conservée avec grande vénération, elle est devenue l'origine d'un pèlerinage et a opéré plusieurs miracles, de plus elle a donné lieu à une foule de reproductions en grand nombre qui sont devenues un objet de dévotion populaire et sont appelés aussi *croix de Caravaca*. Le précieux original à 17 centimètres de hauteur, 9 1/2 de largeur au grand croisillon, et 6 1/2 au petit; car il a un double croisillon, forme qui était propre à l'Orient; et il est en bois incorruptible qui n'a subi aucune altération. Très probablement, c'est un morceau de la vraie croix.

(1) Mgr de Montault affirme que malgré les assertions de liturgistes qui ne se sont pas suffisamment occupés d'archéologie, primitivement il n'y avait pas de croix sur l'autel; cette croix n'apparaît que vers l'époque romaine et sans Christ; car la représentation du Christ sur la croix ne s'est vulgarisée que plus tard. Et cette croix, avec ou sans Christ, n'est pas à demeure sur l'autel; on l'y porte seulement pour le saint sacrifice.

(2) Voir dans la présente livraison *Bolsène-Orvieto*, la description des fresques.

Les nombreuses reproductions sont de quatre modules : grand, moyen, petit, minuscule ; celui-ci est de 3 centimètres ; le plus grand a les dimensions de l'original.

Ces diverses croix varient à plusieurs égards ; ainsi, elles sont tantôt minces, tantôt assez épaisses pour que l'on puisse y insérer des reliques, et revêtues ou non de divers ornements. Celles qui sont complètes ont sur le côté postérieur le fait de l'apparition miraculeuse de la croix et de la célébration de la messe, représenté en détail, de sorte que leur étude peut être rattachée à *l'iconographie de la messe*. Parfois les deux anges qui ont apporté la croix sont détachés du revers et placés à la partie inférieure de la hampe, qu'ils semblent soutenir. Mais elles ont aussi des traits communs et constants : en haut, une ouverture ou un anneau pour qu'on puisse les suspendre au cou ou à un chapelet ; puis, le double croisillon dont nous avons parlé et qu'on trouve aussi dans la croix dite de Lorraine, mais placé différemment ; enfin et surtout, la terminaison de chacun des bras en une sorte de fleur ou de grenade avec sa couronne, efflorescence qui, de même que le double croisillon, est une forme importée d'Orient.

La plus ancienne connue de ces croix est celle de sainte Thérèse, conservée chez les Carmélites de Bruxelles ; la sainte la portait durant sa vie et elle l'avait sur son lit de mort. La grandeur est de 9 centimètres. Presque toutes les autres datent des deux siècles suivants.

Pour accroître la dévotion aux croix de Caravaca, on avait publié en allemand un recueil d'indulgences spéciales ; la Sacrée Congrégation a déclaré que, sur le nombre, beaucoup étaient apocryphes et fausses.

LA FRANCE OUVRIÈRE A ROME

Chaque année, des trains s'organisent de tous les points de la France et débarquent à Lourdes des malades par centaines et des pèlerins par milliers. Étant données les tendances de l'époque que nous traversons, et les circonstances matérielles dans lesquelles se font ces immenses pèlerinages, on peut dire que l'entreprise est des plus audacieuses.

Un succès merveilleux, pourtant, a légitimé jusqu'alors la sainte témérité des organisateurs.

Mais qui se serait jamais imaginé que cette audace de foirait jusqu'à rêver un pèlerinage ouvrier à Rome ? Des touristes, des amateurs, qui ne savent que faire de leur temps, des catholiques des hautes classes, de ces pieux laïques, toujours prêts à donner de leur personne et de leur bourse pour les œuvres, soit encore ; mais des *ouvriers*, des travailleurs, des hommes qui n'ont du pain qu'à la sueur de leur front : c'est de la folie !

S'il s'agissait de ces modestes pèlerinages locaux qu'on accomplit à la journée, sans grever son budget et en se résignant à l'avance à la fatigue et aux sacrifices, aux mécomptes d'une installation improvisée, peut-être arriverait-on à recruter, dans les classes laborieuses, quelques-uns de ces intrépides cléricaux, qui osent encore afficher leurs croyances et jeter à l'opinion un généreux défi.

Mais à Rome ? Allons donc ! Des ouvriers à Rome, en nombre ? Encore une fois, c'est de la folie !

Folie tant qu'on voudra, mais c'est un fait.

Oui, le pèlerinage d'ouvriers français à Rome, par centaines et par milliers, est aujourd'hui plus qu'un projet, c'est un fait accompli. Il a eu lieu ; il a pris les proportions d'une splendide manifestation à la fois nationale et religieuse, et il va se renouveler, dans quelques mois, sur une échelle beaucoup plus vaste encore.

*
*
*

Ils étaient quinze cents en 1888, aux pieds du Pape, conduits par l'Œuvre des Cercles et présentés par Son Ém. le cardinal Langénieux.

A Rome, c'était un événement. L'impression produite par la discipline et la dignité de cette députation des travailleurs français, sur la population romaine, fut profonde ; elle dure encore.

Léon XIII a fait à ces ouvriers un accueil paternel et royal ; il les a reçus avec une bonté, une sollicitude, une tendresse qui rappelaient les scènes les plus touchantes de l'Évangile ; il a honoré ce jour-là le monde du travail, la classe laborieuse, le peuple, comme jamais nos démocrates politiques n'ont su le faire, multipliant ses audiences, donnant aux pèlerins places d'honneur et préséance sur les évêques, les prêtres, les dignitaires, les patrons ; s'intéressant aux détails de la situation de chacun d'eux, leur livrant son palais pendant trois jours entiers,

au mépris des usages et de l'étiquette, au point que la cour pontificale n'en pouvait croire ses yeux.

Car il les aime, les ouvriers; et il écrivait ces jours derniers encore : « Depuis longtemps la condition des ouvriers fait l'objet de Nos préoccupations et de Nos sollicitudes, et tout ce qui touche à la protection de leurs droits, à leur perfectionnement moral, à l'amélioration de leur sort Nous a toujours paru mériter Notre spéciale attention. »

Jamais le monde n'avait vu pareil spectacle : l'Église, dans la personne du Pape, venant à l'ouvrier, épousant sa cause, non plus seulement par des protestations, des décrets, des institutions charitables, mais face à face, la main dans la main, à la façon du Sauveur au milieu des foules enthousiastes de Judée.

Et cet auguste Vieillard, écrasé sous le poids du gouvernement exceptionnellement laborieux de l'Église universelle, abreuvé d'amertumes, dénué de tout secours humain, semblait puiser, au contact de ces pèlerins qui personnifiaient à ses yeux deux affections chères à son cœur, les ouvriers et la France, une joie qui le consolait des peines du présent, et illuminait pour lui l'avenir d'un rayon d'espérance.

*
* *

Cette joie reconfortante que donne au Père l'amour bien senti de ses enfants, Léon XIII veut la retrouver; il la désire avec d'autant plus d'empressement que ses épreuves grandissent avec les événements.

— « Amenez-moi encore des ouvriers français, a dit Sa Sainteté au cardinal Langénieux, je veux les revoir, j'en veux dix mille! »

— « Très Saint Père, vous les aurez! »

Et Léon XIII les aura.

L'engagement qu'a pris Mgr l'Archevêque de Reims au nom des Œuvres ouvrières, M. de Mun et M. Harmel le tiendront dans quelques mois.

L'entreprise, si invraisemblable qu'elle paraisse, n'a pas déconcerté ces apôtres des classes ouvrières, en qui on ne sait qu'admirer le plus des œuvres qu'ils font ou de la foi qui les inspire.

De concert avec Son Éminence, et sous son haut patronage, ils ont tout préparé pour mener à bien ce projet si hardi, si

téméraire, quand on songe aux difficultés qu'il suppose, si insensé, au jugement des prudents du siècle, qu'on n'a vraiment d'autre terme pour le qualifier que celui-ci : *une folie !* une de ces folies généreuses, admirables, dont le germe est dans l'Église et qui consolent un peu de l'inertie, de l'affaissement moral où croupissent aujourd'hui les meilleures bonnes volontés.

Déjà les négociations sont entamées avec les compagnies de chemin de fer ; le gouvernement italien, un moment déconcerté et effrayé à la nouvelle d'une pareille invasion de dix mille ouvriers français à Rome, n'a pas cru devoir refuser son autorisation ; des comités s'organisent dans tous les diocèses de France ; l'appel est jeté aux quatre vents par la voie des journaux et le comité central qui siège à Reims est en mesure d'annoncer le pèlerinage pour le mois de septembre prochain, dans des conditions matérielles qui défient, par le confortable et le bon marché, les tarifs si avantageux pourtant de toutes les agences de voyages circulaires possibles.

* *

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit nullement ici d'un voyage d'agrément dans le sens ordinaire du mot : c'est un pèlerinage !

Des curieux, des touristes, des amateurs, il est facile d'en grouper des milliers. Nous n'en voulons point.

Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes de foi, de ces ouvriers chrétiens, comme on en trouve encore quoiqu'on dise, fils de l'Église et fils de la France ; qui acceptent de prendre part à cette grande manifestation du pèlerinage national à Rome pour protester, au nom du peuple qu'on exploite, contre les infamies dont il est l'instrument inconscient et la victime perpétuelle ; pour donner au Pape captif l'immense consolation de voir les petits, les humbles, ceux-là qui peinent sous le poids du travail, venir à lui alors que les puissants et les jouisseurs s'éloignent et le délaissent ; pour dire au monde entier, enfin, que la France n'est pas finie, qu'elle vit encore de tout ce qui a fait sa gloire dans le passé, qu'il y a toujours une France catholique qui souffre, qui prie, qui combat et qui reste fidèle à l'Église de Dieu.

C'est à ceux-là que nous jetons notre appel. Ils y répondront !

M. L.

LES INCERTITUDES DE LA SCIENCE

Dans la science il y a deux choses bien distinctes : les faits et les théories. Les faits sont ce qu'ils sont ; on ne peut rien contre eux ; il faut les prendre tels quels, chercher à les violenter serait insensé, autant vaudrait entreprendre de changer la nature des choses. Il y a ensuite les théories par lesquelles le savant cherche à interpréter les faits que l'observation a recueillis, à en tirer des conséquences, à formuler les lois qui les produisent. Les faits sont l'œuvre de Dieu et des causes dont il est le principe. Les théories sont l'œuvre du savant ; c'est le travail de son esprit et trop souvent de son imagination : aussi sont-elles fréquemment prises en défaut ; on les voit se succéder les unes aux autres, de façon à justifier chaque jour davantage cette parole de l'Ecclésiaste : « Dieu a fait toutes choses bonnes en leur temps, et il a livré le monde aux disputes des enfants des hommes. »

L'histoire des sciences, non pas l'ancienne, mais celle d'aujourd'hui, est remplie des déceptions des savants, des modifications qu'ils apportent sans cesse aux théories qui paraissaient les mieux établies et qui ensuite sont reconnues pour être entièrement erronées.

Dans un article publié dernièrement dans la *Controverse*, M. Valson en donnait un curieux exemple.

« Si je rappelle, dit-il, qu'il y a eu une époque où l'on considérait LE SOLEIL comme HABITABLE, et si je demande à quelle époque de l'histoire, à quel siècle il faut remonter, pour rencontrer cette singulière hypothèse, le lecteur répondra sans doute, et avec assez de vraisemblance, qu'elle est antérieure aux philosophes anciens ; qu'elle se perd dans la nuit des temps ; que c'est probablement quelque légende mythologique, venant en droite ligne des Indiens ou des Chinois. Eh bien ! il n'en est rien ; quelque étrange qu'elle paraisse, cette théorie appartient à notre XIX^e siècle ; elle est l'œuvre d'Herschell, c'est-à-dire d'un des plus fameux astronomes de notre temps, de celui qu'on a appelé, avec raison, d'ailleurs, le grand Herschell.

Dans les idées de ce savant : le soleil était composé de trois parties : une masse intérieure obscure ; une épaisse atmosphère ; au-delà de cette atmosphère, une photosphère qui aurait été exclusivement le siège de la lumière et de la chaleur, rayonnant

dans le monde, tandis que le corps même du soleil et son atmosphère auraient joui d'une température assez modérée pour que des êtres organisés pussent y vivre.

Les objections au système ne faisaient pas défaut, mais, venue d'une source aussi autorisée, la nouvelle théorie fit un chemin rapide. Elle fut popularisée par l'astronome Arago, et, jusque vers 1860, elle passait pour être, comme on dit volontiers, « le dernier mot de la science. » Si, à cette époque, un candidat avait été interrogé sur ce point dans un examen, il n'aurait pas manqué d'affirmer que le soleil est habitable; en ajoutant que très probablement il est habité, il se serait attiré les bonnes grâces de l'examineur, et aurait peut-être obtenu une meilleure note. Aujourd'hui, il devrait bien se garder de faire les mêmes réponses.

Mais continuons l'examen de ce point historique; la suite a son intérêt.

Dans le *Journal des savants*, M. Bertrand, l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences, rapporte une anecdote assez piquante, empruntée à l'astronome Arago. Lorsque Herschell publia sa théorie de l'habitabilité du soleil, elle rencontra d'abord beaucoup d'incrédules, ce dont il ne faut pas trop s'étonner; mais, en même temps, elle suscita des partisans convaincus, des apôtres zélés. Parmi ces derniers on cite un savant anglais, le docteur Elliott, que la science ne préserva pas des foudres de la justice, car il fut traduit devant une cour d'assises pour avoir assassiné une femme. Afin de le soustraire à la peine capitale, ses amis essayèrent de le faire passer pour fou; et, comme preuve irrécusable de son extravagance, ils produisirent les écrits où le farouche docteur soutenait que le soleil est habité.

En rapportant le fait, Arago plaisante agréablement les amis d'Elliott sur leur ignorance; pour lui, Elliott, est dans le vrai; c'est un pionnier de la science, dont l'esprit large et élevé sait se mettre au-dessus des préjugés du vulgaire; en conséquence, il ne craint pas d'ajouter en son honneur, la réflexion suivante: « Ces conceptions d'un fou sont aujourd'hui universellement admises: et à ce titre, l'anecdote mérite de figurer dans l'histoire de la science. » On peut ajouter qu'elle le mérite à un autre titre, qu'Arago ne soupçonnait pas, ce qui rend l'incident encore plus piquant.

Tout cela était fort bien en 1850; mais, moins de vingt ans plus tard, les choses avaient complètement changé de face. A

l'époque d'Arago, la théorie d'Herschell était universellement admise; maintenant elle est considérée comme insoutenable et, par un brusque retour, elle se trouve universellement proscrite. Il y a à peine trente ans, les astronomes faisaient régner un doux printemps sur la surface du soleil; aujourd'hui ils y placent un foyer de chaleur dont l'intensité dépasse tout ce que l'on peut imaginer; quelques-uns vont jusqu'à chiffrer sa température par dix millions de degrés.

Tout commentaire est superflu; je me bornerai à ajouter une simple remarque. En parlant comme je viens de le faire, je ne voudrais pas m'exposer au reproche d'être un sceptique au point de vue de la science, ni de manquer de respect ou de reconnaissance à l'égard des savants. La science et les savants ont rendu assez de services, surtout à notre époque, pour que notre gratitude leur soit assurée; mais, de grâce! que les savants soient plus modestes et plus circonspects; et qu'ils veillent avec plus de soin à ne pas compromettre la science elle-même par leurs théories fantaisistes, par leurs affirmations tranchantes et téméraires. »

Nous nous permettrons d'ajouter un mot aux paroles de M. Valson : Et surtout que les savants aient la sagesse de respecter toujours et en tout la foi chrétienne, fondée sur la parole de Celui qui est l'auteur même de la nature qu'ils étudient avec des lumières hélas ! bien incertaines et bien bornées.

*
* *

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences a déposé avec honneur, il y a un mois ou deux, sur le bureau de l'illustre compagnie, un ouvrage remarquable d'un membre de cette Académie, M. Blanchart. Cette publication aura pour effet de porter à l'hypothèse darwinienne du transformisme que M. de Quatrefarges avait déjà si fortement ébranlée, un nouveau coup. Elle résistera pourtant plus longtemps que celle du soleil habitable, parce qu'elle est soutenue par les passions antireligieuses.

Les espèces sont fixes, elles ne peuvent se transformer de l'une à l'autre, les variations qu'elles peuvent subir sont renfermées dans de très étroites limites (1). Telles sont les conclusions de M. Blanchart. En terminant, l'éminent savant porte ce défi

(1). M. l'abbé Boulay, professeur à la Faculté catholique des sciences, a publié dans la *Vraie France*, n° du 18 novembre, sur la QUESTION DE L'ESPÈCE EN BOTANIQUE, une page d'une rare valeur.

aux transformistes : « Je le déclare de nouveau, si un investigateur parvenait à faire la démonstration scientifique d'une certaine transformation chez quelques représentants du règne animal, je me tiens à sa disposition pour présenter ce résultat à l'Académie des sciences, pour proclamer le triomphe de l'hypothèse darwinienne. »

Ce défi ne sera pas relevé parce qu'il ne peut pas l'être. Et devant cette impuissance, comment qualifier l'audace de ceux qui osent continuer à enseigner que l'homme lui-même a eu des ancêtres dans l'animalité pure.

En tout cas, le transformisme, même s'il était une vérité démontrée, n'infirmerait en aucune manière le dogme de la création. « Si comme le supposent les adeptes du transformisme, c'est encore M. Blanchart qui parle, toutes les espèces provenaient de quelques types primitifs ou même d'une cellule primordiale, l'apparition, ou de ces types, ou de cette cellule mère du monde vivant, ne serait ni plus explicable, ni moins extraordinaire à nos yeux, que l'apparition d'une multitude de créatures. » Cela est évident; et le matérialisme sera toujours une absurdité aux yeux de la raison qui ne veut point de parti-pris s'aveugler.

LA VOCATION DE LA FRANCE

La France — et c'est là une des lois providentielles de son histoire, — a été grande quand elle est restée fidèle à sa mission; elle a connu des revers inouïs, et passé par des épreuves capables de la détruire quand elle s'en est écartée.

Lorsque, sous le petit-fils du roi saint Louis, la royauté, abusant de sa force, voulut confisquer à son profit le patrimoine et la liberté de l'Eglise; lorsque, sous Philippe le Bel, les légistes commencèrent à forger des chaînes qui, sous le nom de libertés gallicanes pèsent encore sur nos bras; lorsque dans Rome, l'envoyé du roi de France tint captive, en la personne de Boniface VIII, la Papauté que les anciens rois avaient défendue, le courroux divin s'amassa sur la France, et elle ne tarda pas à en ressentir les effets. Les trois fils de Philippe le Bel régnèrent sans gloire et moururent sans postérité. L'avènement de Philippe VI devint l'occasion et le commencement d'une guerre qui devait durer cent ans et d'une série de malheurs publics

telle, qu'on peut dire qu'aucun de ceux qui peuvent frapper les peuples ne nous fut épargné. Défaites, épidémies, lutttes intestines, démence royale, se succédèrent à l'envi, et après un siècle de misères à peine interrompues par la sage administration de Charles V et les victoires de Duguesclin, il sembla un moment que la France, conquise et déshonorée, allait être rayée de la carte des nations. Charles VII n'était plus que le roi de Bourges. Mais la France ne devait pas périr ; Dieu voulait encore se servir d'elle, son rôle n'était pas fini.

Quand tout semblait perdu du côté des hommes, le ciel intervint. Jeanne d'Arc, inspirée et soutenue d'en haut, se leva l'épée à la main, et, le nom de Dieu sur les lèvres, elle conduisit le roi à travers les partis ennemis dans l'antique cathédrale où il devait être sacré ; et pour que rien ne manquât à sa gloire, les palmes du martyr vinrent s'unir sur son front et dans son titre d'honneur à celle de la victoire et au lys de la virginité. Il fallait avoir abdiqué tout sentiment de patriotisme et d'honnéteté pour s'acharner, comme l'a fait Voltaire, contre une gloire si pure. On est mieux inspiré de nos jours. L'Église étudie la question de savoir si l'héroïne d'Orléans doit être placée sur ses autels, et, d'autre part, l'érudition la plus exacte a démontré la certitude de son histoire et le caractère divin de sa mission. Le salut de la France avait bien été, cette fois, une œuvre providentielle, et il reste dans l'histoire comme un des signes les plus éclatants de l'intervention divine dans les destinées de notre pays.

La suite des faits nous a déjà amené à indiquer comment la fidélité de nos pères, pendant l'épreuve des guerres de religion fut récompensée par les gloires du dix-septième siècle. La France vécut alors plus puissante et plus paisible que jamais sous l'égide d'un pouvoir fort et respecté, l'esprit chrétien domina la société tout entière, et le génie de nos écrivains se manifesta par des œuvres qui sont demeurées sans rivales dans notre langue, si bien qu'au regard de la supériorité intellectuelle aussi bien qu'à celui de l'éclat des armes, le siècle de Louis XIV est resté le plus brillant de notre histoire et qu'on est convenu de l'appeler *le grand siècle*.

La diminution de notre prestige et de notre puissance depuis cette époque ont été le châtiement d'une trop longue infidélité, et toutefois, dans cette suite souvent incohérente et disparate de faits et d'idées qui signalent le dix-huitième siècle et le

nôtre, il semble que Dieu ait encore pris soin d'élever la France ou de la frapper selon qu'elle s'est montrée accidentellement fidèle à sa mission chrétienne ou qu'elle s'en est malheureusement écartée.

L'ancienne royauté, malgré les vertus de Louis XVI, fut renversée; la noblesse, par légèreté ou par amour de la nouveauté, s'était laissée aller à l'impiété que les esprits forts avaient mise à la mode, elle fut décimée; les ordres monastiques s'étaient relâchés, ils furent spoliés; le clergé lui-même avait été pénétré par les idées nouvelles, il fut mutilé; la régénération de tout ce qui formait la tête de l'ancienne société française devait s'opérer dans la persécution et par l'effusion du sang.

Lorsqu'au bout de ce siècle, un général victorieux, comprenant les vrais intérêts de la France, conclut le Concordat et releva les autels, notre pays, après la signature de la paix d'Amiens, eut un moment de prospérité et de grandeur inouïes, la victoire semblait enchaînée à nos drapeaux, et l'on put croire que l'empire de Charlemagne était rétabli, sinon avec autant de sagesse, au moins avec autant de puissance et autant de gloire. Dix ans plus tard, ce règne si brillamment commencé s'achevait sous le coup de formidables revers; mais alors la souveraineté temporelle du Saint-Siège avait été renversée par les armes françaises, et le Pape était retenu captif à Savone ou à Fontainebleau.

A une époque plus rapprochée, lorsque Pie IX eut été ramené par nos soldats dans sa Ville Éternelle, le prince qui présidait alors à nos destinées, vit tous ses autres desseins réussir, et la France redevint quelque temps l'arbitre de l'Europe. Quand ce nouveau trône tombe à son tour après le désastre de Sedan, la politique française suivait depuis quelques années une direction qui n'était pas favorable à l'Église, et nos troupes venaient de quitter Rome, laissant le Souverain Pontife exposé sans défense à tous les coups de ses ennemis.

Si telle est vraiment pour nous la loi de l'histoire, si la prospérité de notre patrie est indissolublement liée à la fidélité qu'elle apporte dans l'accomplissement de sa vocation chrétienne, que pouvons-nous espérer maintenant ou plutôt que ne devons-nous pas craindre?

Il est certain que depuis un demi-siècle la France officielle, sauf de rares intermittences, n'a eu guère souci des intérêts de

l'Église, et à l'heure où nous sommes, elle laisse voir une hostilité qui n'est contenue que par la crainte des résistances que des attaques plus vives pourraient soulever. Aussi, nous le disons avec tristesse, mais nous devons le dire, les châtimens ne nous manquent pas.

Au dernier siècle, l'impiété était malheureusement répandue, mais elle était surtout le crime des grands, elle était rare dans le peuple. Aujourd'hui les classes supérieures se sont améliorées, mais le mal poursuit son évolution : les masses sont devenues indifférentes ou infidèles, le peuple s'est éloigné de Dieu. Aussi les châtimens divins ne s'arrêtent plus à une seule classe, ils sont généraux, l'ensemble de la nation est frappé.

Il y a quarante ans à peu près, le bruit se répandit soudainement en France qu'une apparition céleste, s'adressant à deux petits bergers, sur un sommet des Alpes, avait présagé de grands malheurs et annoncé la corruption des fruits de la terre si la France ne revenait à des sentimens meilleurs, si l'on ne cessait de blasphémer et de violer la sainteté du dimanche. Les uns crurent, les autres sourirent : l'Église devint attentive, mais elle laissa chacun penser ce qu'il voulut, les manifestations de cette nature ne pouvant devenir l'objet d'une définition de foi. La prophétie était exacte, l'événement l'a démontré.

Qui ne le sait ? Depuis cette époque, des maladies inconnues, et dont la cause est restée mystérieuse, ont attaqué successivement les diverses productions de la terre : la vigne, en particulier, cette richesse de notre sol national, se débat depuis trente ans contre plusieurs fléaux dont les efforts les plus suivis ne peuvent triompher. Des contrées entières sont ruinées et le mal s'avance toujours.

Sur les champs de bataille, nous avons subi une série de désastres dont quelques-uns sont tels qu'il n'y en a presque pas d'exemples dans l'histoire des nations, la sédition a ensanglanté les rues de notre capitale, et les traces des incendies qu'elle a allumés ne sont pas encore toutes effacées. La patrie française, dont la formation était le fruit de tant de luttés victorieuses et dont la cohésion semblait défier toute atteinte est toujours là douloureusement entamée, et nous sommes réduits à trembler pour l'avenir de ce qui reste encore.

Au dedans, la France est divisée, elle s'appauvrit par les tributs que son commerce paye à l'étranger, le malaise devient de la misère, et l'on peut se demander, sans être pessimiste, si

avant longtemps la ruine, la hideuse ruine, ne sera pas la conséquence de la crise économique que nous traversons ou des agitations sociales que nous avons à redouter. Ces dangers sont apparents, nos ennemis s'en réjouissent, et nos frères qui arrivent de l'étranger nous disent que ceux qui nous aiment encore au-delà de nos frontières, sont pris pour la France d'une douloureuse pitié.

Mgr Goux.

Après avoir déroulé dans nos colonnes cet émouvant tableau de nos malheurs, qu'il nous soit permis d'ajouter que si la France officielle semble négliger sa mission, la France catholique n'a point gardé le silence dans le mouvement de protestation qui semble aujourd'hui devenir universel.

Déjà trois cardinaux et trente archevêques ou évêques réunis à Orléans, autour du mausolée de Mgr Dupanloup, ont exprimé au Souverain Pontife leur complète adhésion aux revendications que l'illustre évêque défunt soutint avec tant de vaillance?

Puisse cette manifestation, suivie de beaucoup d'autres, être le prélude de la résurrection de notre chère patrie et consoler dans sa captivité le Pontife qui garde pour la France les plus douces effusions de son cœur paternel.

L'ORDRE INTERNATIONAL

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Avant de quitter le décisif ouvrage par lequel M. Ch. Périn met pour ainsi dire le sceau à ses œuvres de haute et sereine raison, nous voulons reproduire les quelques lignes qui résument le beau chapitre sur « la société internationale suivant l'idée humanitaire » :

Mettre l'Eglise hors du droit des gens, c'est priver la société internationale de la seule autorité qui puisse ranger les peuples à l'obéissance sans leur ravir l'indépendance.

Absolutisme ou anarchie, voilà, pour la société des Etats aussi bien que pour chaque Etat, l'alternative à laquelle se trouve réduit le monde qui rejette l'Eglise et prétend vivre suivant le droit nouveau. Le monde, pour qui la paix est le premier des besoins, qui ne peut vivre ni se développer au milieu de luttes sans frein et de déchirements sans cesse renaissants, sera fatalement conduit, en une pareille extrémité, à chercher dans l'absolutisme le moyen de continuer à vivre, et la trop célèbre maxime : « La force prime le droit, » deviendra

le dernier mot de l'ordre international, suivant l'idée humanitaire.

Il y a plus d'un siècle que la force révolutionnaire n'a cessé de primer le droit. Le monde civilisé sait maintenant ce qu'il lui en coûte d'avoir rompu avec l'ordre chrétien qui se résume, peut-on dire, précisément dans la formule inverse : le droit prime la force.

*
* *

M. Coquille, parlant en excellents termes, dans l'*Univers*, de l'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs, dit avec raison et avec éloquence :

Tous les systèmes établis sur le droit nouveau courent à la déification de l'État; par une extension naturelle de leur principe, ils aboutissent au gouvernement universel du genre humain. L'État particulier, qui a absorbé la force des individus, des familles, des corporations, est justement absorbé, en vertu de son principe, par un État plus fort, et de proche en proche l'humanité doit passer sous le même joug. L'État moderne s'appuie sur la doctrine du panthéisme, et il est facile de comprendre que l'athéisme conduit au même résultat, c'est-à-dire au règne de la force. Le premier empire universel, au moins d'intention et de théorie, l'empire romain, se posait en divinité. Toutes les divinités connues finirent par s'absorber dans la divinité impériale. La philosophie en vigueur sous l'empire, c'est le stoïcisme, qui proclamait l'unité du genre humain sous un seul maître. Cette philosophie panthéistique s'accordait avec la religion du polythéisme.

De là, dans le droit public des nations, la tendance constante des souverains à dominer l'Eglise. Cette divinité des empereurs romains, les articles du Digeste en gardent la trace multipliée. C'est en dehors de toute action du pouvoir chrétien que les légistes constituaient les rois chrétiens pontifes, comme sous le paganisme. Aujourd'hui le peuple succède aux rois; il s'affuble de la qualité de souverain pontife; mieux que cela, il accepte la divinisation que lui attribuent les politiciens modernes. Et ici éclate cette identité de principe, si bien démontrée par M. Périn, du Césarisme et de l'anarchie. L'empire romain n'a pas duré longtemps et n'a été lui-même qu'une anarchie. Pour régner en paix et en sécurité, il faut que la force reconnaisse un maître, et ce maître c'est Dieu. En l'absence de Dieu, il n'y a plus d'ordre national ni international. La croyance en Dieu

constitue la morale et la conscience des Etats comme des individus.

La loi de Dieu, qui doit régler les rapports internationaux, pacifier les différends entre nations, c'est celle que garde l'Eglise catholique par son Souverain Pontife. Avec elle, il n'y a pas à craindre les coups de force, les absorptions violentes. Elle respecte toutes les formes de gouvernement, toutes les diversités de coutumes, de caractères. L'Eglise a protégé les coutumes ; c'est malgré elle et contre elle que se sont établis, après la Réforme du seizième siècle, les pouvoirs despotiques...

Avec le libre-échange et la tendance des empires à s'accroître, bien des nationalités sont menacées. La Papauté est la seule puissance qui s'oppose à la monarchie universelle...

Comment réserver la liberté de chaque nation sans un droit international ? Et ce droit n'est-il pas illusoire s'il n'est qu'une convention, et ne repose pas sur la volonté de Dieu ? Cette volonté, cette loi de Dieu, se manifeste dans l'organisation de l'Eglise catholique, qui embrasse tous les peuples, s'étend sur tout le globe. Elle répond à l'unité de l'espèce humaine, à la fraternité qui ne subsisterait pas sans une paternité permanente, qui est celle du Souverain Pontife...

Le Pape est le plus ancien des rois, la dynastie qui le fournit ne s'épuisera jamais. Quel roi, quel peuple aurait honte de s'incliner devant cette paternité à la fois divine et humaine ?

La Révolution française a hâté l'éclosion de toutes les conséquences renfermées dans la réforme. La question se pose aujourd'hui : le monde retournera-t-il au christianisme ? De vieilles nations catholiques trébuchent ; des nations protestantes s'effraient de l'avenir et se dépouillent de leur préjugés contre l'Eglise catholique. Dans cet état des esprits, le livre de M. Périn nous apporte une grande lumière. Avec une rigueur scientifique, il nous montre l'inanité des systèmes, des utopies modernes. L'extrême péril, le désarroi des intérêts force en quelque sorte l'humanité de se jeter dans les bras de l'Eglise. Après tout, l'Eglise est la mère des nations modernes, et c'est en elle qu'elles trouveront leurs meilleurs principes d'union et de gouvernement. La folie des armements semble présager l'avènement d'un grand despotisme. A l'Eglise seule il appartient de calmer tant de passions, de réprimer tant d'erreurs.

Et citant M. Périn, M. Coquille ajoute :

La monarchie universelle n'était ni dans l'esprit ni dans la pratique des peuples chrétiens. Une société composée de tous les peuples ne pouvait subsister qu'avec une organisation d'absolutisme. Du monde ainsi constitué le césarisme renaissant eût bientôt chassé la liberté, que le christianisme y avait apportée. Les nationalités elles-mêmes auraient disparu sous le niveau de lois forcément égalitaires et despotiques d'un empire universel. L'idéal chrétien en fait d'ordre international est tout autre ; il suppose l'existence de nations souveraines, c'est-à-dire indépendantes, réunies sous l'autorité d'une puissance d'ordre supérieur, parlant au nom de « Celui qui règne au plus haut des cieux », puissance qui régit les peuples dans l'ordre de la morale et de la justice, sans les absorber ni les assujettir dans l'ordre de la politique.

M. Coquille conclut en ces termes :

Cet ordre social se réalisait au moyen âge. La croissance des grands empires, l'influence des légistes, les souvenirs toujours vivants de la Rome impériale firent dévier la République chrétienne, la livrèrent à l'antagonisme des intérêts et à l'ambition des princes. Aujourd'hui les peuples surmenés, étouffés, réclament d'autres lois de force ou de hasard. La protection efficace que les sectes leur promettent vainement, ils la trouveront dans l'ordre international décrit avec tant de science et d'autorité par M. Charles Périn.

*
**

M. Périn démontre au surplus d'une façon approfondie, que l'esprit, les lois et les institutions de l'Eglise catholique peuvent mettre la société internationale dans ses conditions naturelles d'ordre et de progrès.

Après avoir exposé l'aspect si complexe sous lequel se présente aujourd'hui le droit des gens, il aborde la seconde partie de son livre intitulé : *La loi des nations*.

Les deux derniers chapitres qui précèdent cette seconde partie abondent en pages remarquables sous tous les rapports. Citons notamment la conclusion suivante du chapitre V :

* LA PAPAUTÉ DANS LE DROIT DES GENS. — Tel fut, en ses traits essentiels, durant les âges de foi, l'ordre établi dans l'Europe catholique, ou du moins l'ordre auquel tendaient, par l'impulsion de l'Eglise, les nations fidèles au vicaire du Christ.

La Papauté, organe suprême et infaillible de la vérité, puis-

sance législative assistée de Dieu dans les choses de la foi et de la morale, entourée des institutions que nous venons de décrire, pourvue de ces puissants moyens d'information, de direction et d'action, la Papauté occupe le sommet de l'ordre international. Ce n'est pas seulement à raison de la souveraineté politique sur le domaine de saint Pierre que la Papauté a sa place dans le droit des gens ; elle le domine, elle le règle, elle le modère en vertu d'un droit supérieur ; elle lui donne, moyennant le concours des peuples, la forme qu'il gardera aussi longtemps que le principe révolutionnaire de la sécularisation n'aura pas soustrait le monde moderne au règne social du Christ.

Sans la révolte religieuse du seizième siècle qui a porté la première atteinte à l'ordre international catholique, sans l'hostilité révolutionnaire qui de nos jours s'acharne à en achever la destruction, les peuples auraient pu trouver, sous l'autorité tutélaire de Rome, une stabilité qu'ils cherchent vainement au milieu des menaces de la démagogie et des violentes répressions du césarisme.

Mais pour comprendre cet ordre, pour saisir l'harmonie de la société internationale, telle que l'action de l'Église nous la fait entrevoir au temps de sa grande puissance, il faut se placer résolument au point de vue catholique, supposer que les peuples et les chefs des peuples, convaincus de la vérité des principes catholiques, en font la règle constante de leur vie publique.

QUESTION SUR L'AVENIR. — Peut-on, l'homme étant ce qu'il est, compter, dans l'avenir plus que dans le passé, sur une telle fermeté de convictions et sur une telle rectitude de conduite ? Ne faut-il point borner nos espérances à un certain ordre et à un certain bien relatifs, toujours fort au-dessous de l'idéal offert par l'Église aux peuples qui la suivent, mais dignes encore d'être recherchés au prix des sacrifices que réclament des nations comme de chacun de nous, la fidélité aux commandements divins, et la soumission aux directions, aux ordres, aux jugements de l'Église.

On en vient à se demander si, les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, ce n'en est pas fait de l'autorité de l'Église sur les nations, et si les peuples ne sont pas destinés à vivre désormais entre eux dans l'état de nature, qui n'est en réalité que l'état d'anarchie. Mais pourquoi désespérer de Dieu, de sa providence, de sa miséricorde ? L'histoire nous défend de perdre confiance. A certains moments, elle nous montre les sociétés humaines

près de s'abîmer dans des crises qui semblent mortelles ; et ne les voyons-nous pas sauvées contre toute attente, par la main toute puissante de Celui dont la sagesse se joue au milieu des révolutions de ce monde ?

Le comte de Maistre jugeait comme M. Périn, à propos du rôle de la Papauté dans la société internationale. Voici la citation qu'en fait l'auteur avec beaucoup d'à-propos :

« L'hypothèse de toutes les souverainetés chrétiennes réunies par la fraternité religieuse en une sorte de république universelle, sous la suprématie mesurée du pouvoir spirituel suprême, cette hypothèse, dis-je, n'avait rien de choquant, et pouvait même se présenter à la raison, comme supérieure à l'institution des amphyctions.

« Je ne vois pas que les temps modernes aient imaginé rien de meilleur, ni même d'aussi bon. Qui sait ce qui serait arrivé si la théocratie, la politique et la science avaient pu se mettre en équilibre, comme il arrive toujours lorsque les éléments sont abandonnés à eux-mêmes et qu'on laisse faire le temps ? Les plus affreuses calamités, les guerres de religion, la révolution française, etc., n'eussent pas été possibles dans cet ordre de choses ; et telle encore la puissance pontificale a pu se déployer, et malgré l'épouvantable alliage des erreurs, des vices et des passions qui ont désolé l'humanité à des époques déplorables, elle n'en a pas moins rendu les services les plus signalés à l'humanité. »

L'illustre auteur du livre *Du Pape* avait, comme on sait, le coup d'œil prophétique. Que dirait-il aujourd'hui en présence de l'Europe absolument désorientée, livrée à tous les vents, et de la Papauté prisonnière au Vatican de la révolution libérale ?

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents).

Quatrième journée. — 30 novembre.

M. le comte de Caulaincourt lit une adresse au Saint-Père, qui sera envoyée à Rome, au nom de l'assemblée, qui se réunit pour la seizième fois. Cette adresse est ainsi conçue :

Très Saint-Père,

Vos humbles fils, les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, réunis pour la seizième fois à Lille en assemblée générale, sous la haute présidence de NN. SS. les évêques d'Arras, de Lydda et d'Olympie, apportent à vos pieds sacrés l'hommage de leurs délibérations et de leurs résolutions.

C'est aussi un filial hommage de félicitations vives et profondes, au déclin de cette année qui vit les magnifiques, les inoubliables fêtes de votre glorieux jubilé sacerdotal.

C'est un fidèle hommage d'obéissance, de reconnaissance pour l'admirable et si opportune Encyclique naguère publiée par Votre Sainteté afin d'éclairer les nations modernes sur la nature, les limites et l'usage légitime de la liberté humaine.

C'est l'hommage enfin des vœux ardents que nous formons pour que l'indépendance nécessaire à la sécurité et à la dignité du Siège apostolique, nécessaire à l'exercice du ministère que Jésus-Christ lui a confié pour le bien de nos âmes et des sociétés humaines elles-mêmes, lui soit enfin restituée dans les conditions plusieurs fois déterminées par votre sagesse si clairvoyante et si ferme.

Que Dieu accorde à Votre Sainteté de longs jours encore pour achever l'œuvre de vérité, de paix, d'universelle charité, dont le calme et puissant développement rend si lumineuses et si fécondes toutes les années de votre magnifique pontificat.

De Votre Sainteté :

Les très humbles et très obéissants sujets, les fils très obéissants et très aimants.

M. le chanoine Didio vice-recteur des Facultés catholiques, présente un rapport sur la Faculté catholique de médecine, qui a déjà fourni soixante-quinze docteurs.

L'organisation de la Faculté catholique de médecine ne laisse rien à désirer, et on n'a reculé devant aucun sacrifice pour la mettre au même niveau que les Facultés de l'État.

M. le baron de Sarachaga parle des moyens d'honorer la Sainte Eucharistie et de la nécessité d'établir le règne social du Sacré-Cœur. On prépare, pour le 20 juin 1889, la fête du 2^e centenaire de l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite.

M. Bayart parle de l'association catholique des patrons du Nord de la France, qui a pris naissance dans la maison de retraite du Château Blanc.

Importance de la séparation des sexes dans les ateliers, suppression du travail de nuit pour les femmes, choix des

contre-mâîtres, etc., tout cela a été étudié et mis en pratique. Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai, sont entrés dans ce mouvement. Pour s'attacher les ouvriers, on a réalisé trois sortes de groupement.

1° Le groupement par usine, dont le modèle le plus parfait est celui du Val des Bois;

2° Le groupement par profession, la réorganisation des anciennes corporations;

3° Enfin le groupement en une vaste association, qui englobe tous les ouvriers, sous le nom de confrérie de Notre-Dame de l'Usine.

Cette confrérie est actuellement organisée dans cinquante usines et compte plus de 4,000 adhérents.

Les résultats sont des plus consolants; les ouvriers se rapprochent des patrons et la véritable fraternité chrétienne est le lien entre la classe dirigeante et le monde du travail.

Les patrons ne doivent pas seulement penser aux intérêts religieux des ouvriers, mais aussi aux intérêts matériels; c'est pourquoi on formera des caisses d'épargne, des Sociétés de secours mutuels, des pensions de retraite, etc. C'est la corporation chrétienne restaurée.

A Roubaix, 30 patrons et 1,800 ouvriers ont adhéré au syndicat qui a été formé.

Il ne faut pas tomber dans le socialisme d'État, il faut donc laisser leur autonomie aux corporations chrétiennes.

M. Bayart recommande ensuite le pèlerinage des ouvriers à Rome, qui aura lieu en octobre 1889. M. Harmel en est l'organisateur, et il compte sur 10,000 pèlerins.

M. l'abbé Sarrauste de Mouthiers s'occupe de la famille de l'orphelin. C'est une œuvre organisée par le R. P. Étienne, supérieur général des filles de la Charité; les enfants, recueillis dans un orphelinat installé dans le diocèse de Saint-Flour, sont ensuite placés chez les cultivateurs du voisinage jusqu'à leur majorité. Si plus tard ils se trouvent, pour une cause quelconque, dans l'impossibilité de se livrer au travail, ils sont toujours accueillis dans cet asile comme les enfants de la maison.

M. Crépeaux traite des questions relatives à l'enseignement de l'agriculture; de nombreux syndicats agricoles ont été organisés; il ne faut pas seulement leur demander de s'occuper des intérêts matériels, mais aussi des intérêts moraux de la campagne.

Le clergé pourrait essayer d'étudier l'agriculture ; son influence dans les campagnes en deviendrait bien plus grande.

M. Cochin prononce enfin un magnifique discours sur la question antiesclavagiste.

On estime que, chaque année, 5 à 600,000 nègres sont emmenés en captivité, depuis vingt ans c'est plus de 10 millions.

Le cardinal Lavigerie a commencé par mener dans l'Afrique centrale les Pères Blancs, qui sont actuellement au nombre de 300.

M. Cochin cite des exemples de conversions éclatantes dans l'Afrique centrale ; 106 pages brûlés vivants pour n'avoir pas voulu renier leur foi.

Le cardinal veut maintenant à la force opposer la force, et faire la guerre aux marchands d'esclaves. Il demandait 100 volontaires en Belgique, 500 se sont présentés.

Cinquième journée. — 1^{er} décembre.

Comme les jours précédents *M. le comte de Caulaincourt* préside et ouvre la séance en donnant la parole à *M. le Chanoine Meurisse*, qui expose avec l'autorité qui lui est propre la situation de l'œuvre diocésaine des écoles.

C'est encore d'enseignement qu'il est question avec *M. Witz*, l'éminent professeur de la Faculté catholique des sciences ; mais c'est d'un enseignement spécial et dont l'utilité, incontestable partout, augmente encore dans la région du Nord. Il s'agit en effet de l'école de commerce de Lille, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes. C'est une école absolument professionnelle, très appréciée dans le pays. *M. Witz* en a résumé le programme avec une admirable clarté, et, en faisant remarquer toute la valeur, il a démontré quel intérêt avait cette école pour les familles qui destinent leurs enfants à la carrière commerciale ; il a établi du même coup avec quelle intelligence des besoins du jour les fils du bienheureux J.-B. de la Salle savent mettre leur dévouement et leur zèle au service de la patrie.

M. Auguste Roussel vient ensuite rendre compte à l'Assemblée de la visite des juristes catholiques à Rome.

Un excellent rapport sur le Canada a succédé. Il avait pour auteur *M. Tardivel*, journaliste canadien d'un grand mérite et d'une modestie non moins grande. Ce rapport, dont lecture a été donnée par un jeune et zélé avocat catholique d'Amiens, montre que l'action des adversaires de l'Église ne se borne pas à l'Eu-

rope. Là bas aussi protestants et libres-penseurs s'allient pour combattre l'influence catholique.

M. Fernand Nicolai, l'infatigable conférencier que chacun connaît à la parole pour parler des conférences populaires. On ne pouvait choisir un meilleur orateur pour traiter un semblable sujet. *M. Nicolai* a tant fait de conférences — plus de quatre cents ! — que personne ne saurait avoir mieux que lui l'expérience nécessaire pour préparer, faire les conférences populaires et en assurer le succès. Il l'a bien prouvé par la façon si aisée, si séduisante aussi, avec laquelle il a exposé tout ce qu'il fallait faire pour arriver au but ; il l'a prouvé surtout par le succès qu'il a obtenu lui-même près de l'auditoire. Fond sérieux, forme élégante, enjoué parfois, mais toujours correct et de bon goût tel a été le caractère d'un discours que, malgré l'heure avancée, l'auditoire eût voulu voir se prolonger encore, et qu'il a couvert d'applaudissements très justifiés.

C'est *M. de Derlodot* qui a clôturé la séance par quelques mots sur la diffusion des bons livres, pour employer les termes du programme, mais plus exactement sur la lutte contre les mauvais.

Sixième journée. — 2 décembre.

Le Congrès prend fin, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. La dernière réunion, qui avait été présidée par Mgr d'Hulst et dans laquelle on devait entendre *M. Thellier de Poncheville* et *M. Chesnelong*, avait lieu à l'Hippodrome, vaste salle contenant plus de cinq mille places. Dès deux heures tout était plein et c'est en fendant les flots pressés de la foule que les orateurs ont pu gagner le bureau, au bruit des applaudissements et des braves.

M. Thellier de Poncheville a tracé de la laïcisation des écoles le tableau le plus vif et le plus douloureusement exact, Jamais l'éloquent député du Nord n'a trouvé de plus énergiques accents que pour flétrir la conduite odieuse du gouvernement, qui, contre les vœux manifestement et clairement exprimés du pays, poursuit avec une haine de sectaire son œuvre de destruction. Avec la plus grande éloquence aussi, il a montré l'héroïque résistance des catholiques et demandé d'organiser partout un vaste mouvement contre les laïcisations.

M. l'abbé Fichaux a été également fort applaudi en présentant à l'assemblée un vœu des industriels chrétiens demandant

la formation d'un congrès international pour régler pacifiquement les grandes questions qui agitent aujourd'hui le monde du travail.

Puis vient *M. Chesnelong*. Il s'est véritablement surpassé et les gens qui connaissent le mieux les admirables accents de sa parole enflammée étaient les premiers à reconnaître qu'il avait cette fois dépassé les sommets qui lui sont familiers. Nous espérons pouvoir reproduire bientôt en entier ce magnifique discours.

La séance s'est terminée par la lecture d'un vœu demandant que tous les catholiques s'unissent pour réclamer l'indépendance du Souverain Pontife, et les cris répétés de : vive Léon XIII ! ont clos cette magnifique manifestation.

Mgr d'Hulst a dit encore quelques mots pour demander aux catholiques de s'unir également afin d'organiser trois processions pour remplacer celles qu'on nous interdit sous prétexte de liberté et alors que non seulement on en tolère, mais qu'on en organise d'autres : la procession de la prière, la procession des œuvres et la procession au scrutin.

LA SOUVERAINE INDÉPENDANCE DE LA PAPAUTÉ (1)

Messeigneurs (2),

Mesdames, Messieurs,

Captif dans cette Rome que la Papauté a, à travers les siècles sauvée, ressuscitée, illustrée, auprès de ce tombeau du pêcheur dont elle a gardé la gloire, notre grand Léon XIII n'est humainement qu'un vieillard désarmé. Mais il est le Souverain Pontife et le Père commun des fidèles. Pontife, il a voulu célébrer le cinquantième anniversaire de son entrée dans le sacerdoce. Père, il a désiré qu'à l'occasion de ce jubilé sacerdotal, l'immense famille catholique fût tout entière représentée auprès de lui. Et sur un simple désir sorti de son cœur, des pèlerinages, venus de tous les points du globe, se sont succédé

(1) Discours prononcé au congrès catholique de Lille le 2 décembre 1888, par M. Chesnelong, sénateur.

(2) Mgr d'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris, président de la réunion, Mgr Baunard, recteur de l'Université catholique de Lille.

à Rome pendant toute une année ; et l'ascendant impérissable de la papauté a éclaté dans une manifestation qui, par sa spontanéité et son universalité, a donné au monde un spectacle unique et incomparable. (Applaudissements.)

Vous vous êtes tous, Messieurs, associés par le cœur, j'en suis sûr, à ces solennités jubilaires. Il a été donné à plusieurs d'entre nous d'y assister de leurs personnes. Nous avons eu le bonheur de nous incliner sous la bénédiction de Léon XIII, de contempler et d'entendre celui qui est la fierté et la force de l'Eglise et à qui les ennemis de l'Eglise eux-mêmes ne peuvent refuser l'hommage de leur respect ; et en voyant de près tout ce qu'il y a de fermeté calme et sereine, de modération forte et maîtresse d'elle-même dans son caractère, de pénétration vaste, profonde, lumineuse dans son intelligence, d'élévation puissante et généreuse dans son âme, de courage et de mansuétude dans son cœur, de bonté rayonnante sur ses traits, de douce majesté dans sa personne, nous avons senti redoubler notre humble, tendre et filiale vénération pour ce Père de nos âmes. (Nouveaux applaudissements.)

Je ne viens pas toutefois vous retracer les grandes scènes du pèlerinage français à Rome ; j'ai essayé de le faire très imparfaitement, il y a quelques mois, devant le congrès catholique de Paris. Aujourd'hui, c'est une autre tâche qui m'est confiée. Le président et le secrétaire général de ce congrès dont, comme vous, j'apprécie très hautement et depuis longtemps, ils le savent bien, la distinction aimable, le dévouement ardent et éclairé, l'activité généreuse et féconde (Applaudissements), m'ont demandé de vous parler aujourd'hui de la souveraine indépendance de la Papauté et des conditions qu'elle comporte. Il leur a semblé avec raison, selon moi, que dans cette année jubilaire et en présence des appels faits par le Pape à la sympathie des fidèles de tous les pays, le congrès catholique de Lille ne pouvait pas garder le silence sur ce grave sujet. Je me suis mis à leur disposition, heureux de me trouver une fois de plus en contact avec ces vaillants catholiques du Nord dont la foi n'est dépassée par personne, et qui, sur le terrain du dévouement, sont des modèles qu'on imite de loin et qu'on réussit rarement à égaler, très heureux, Monseigneur, de me trouver dans cette réunion sous votre présidence aimée, de saluer en vous la dignité respectée du prélat et l'éminente supériorité du maître, et aussi, souffrez que j'ajoute, de pouvoir me confier

ce soir à l'indulgente bienveillance de l'ami. (Nouveaux applaudissements.)

Je ne me dissimule pas, Messieurs, les délicatesses de la question que je suis appelé à traiter. Elle a un côté politique que je n'aborderai pas, d'abord parce que ce n'est pas ici le lieu, puis et surtout parce que mon respect pour la situation de la France, au point de vue de sa politique extérieure, me commande une discrétion dont j'ai le devoir et le patriotique souci de ne pas m'écarter. Mais la question a aussi un côté doctrinal, en quelque sorte, par lequel elle touche à notre foi, à la dignité de nos consciences, à notre amour pour la sainte liberté de l'Eglise.

A ce second point de vue j'ose dire qu'elle est imprescriptible et que nous avons le devoir aussi de n'en jamais désertier la défense. (Vifs applaudissements.)

Je disais naguère au congrès de Paris : « La situation actuelle de la Papauté n'est ni une situation normale, ni une situation définitive, la question reste ouverte, et l'heure viendra où elle sera résolue, dans la paix, selon le droit et selon la justice. » C'est avec ce sentiment et dans cet esprit que j'aborde ce sujet.

Je parlerai d'abord de la souveraineté spirituelle de la Papauté ; je montrerai ensuite la nécessité de son pouvoir temporel.

Quels sont d'abord les titres de la Papauté spirituelle à une indépendance pleine, parfaite et absolue ?

Le premier de ces titres, c'est qu'elle est d'institution divine. Le mot de droit divin ferait sourire nos adversaires. Ne disent-ils pas très haut que le droit divin est un droit suranné, qu'il a fait son temps et que, selon eux, le dernier mot du progrès moderne est de le chasser partout où il en reste encore quelque trace et de le remplacer par ce qu'ils appellent le seul droit véritable, le droit humain ? Je ne m'arrête pas à ces outrepassantes prétentions ; aussi bien, vous êtes tous des croyants et je veux, avant toutes choses, contempler avec vous au front de la Papauté le diadème de sa divine souveraineté dans le gouvernement spirituel des âmes. (Applaudissements.)

Le 11 avril de cette année, nous étions réunis à la basilique de Saint-Pierre. Le Pape devait y célébrer la messe pour le pèlerinage français qui se trouvait à Rome. Pendant qu'il s'avancait vers l'autel, porté sur son trône dans sa majesté sereine,

pendant que les trompettes sacrées faisaient résonner leurs fanfares, que des acclamations partaient de toutes les poitrines, que le Pape y répondait par ses bénédiction, la maîtrise de Saint-Pierre entonnait le *Tu es Petrus* qui retentissait avec un éclat puissant sous les voûtes de l'immense basilique.

Le *Tu es Petrus*, messieurs, c'est la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ proclamant lui-même le droit divin de Pierre et de ses successeurs à la souveraineté spirituelle. Quelle est la puissance humaine qui peut revendiquer un titre aussi haut et se prévaloir d'une origine aussi sacrée? (Nouveaux applaudissements.)

Et ce droit divin de la Papauté, est-ce que, à défaut de l'Évangile, l'histoire elle-même ne l'atteste pas? Qu'on essaye donc de constituer seulement une liberté, surtout une liberté, qui, dans la sphère de son action, se proclame souveraine, en face de souverainetés ombrageuses, secondées par des forces puissantes, si cette liberté est elle-même humainement désarmée? La tentative serait impuissante; elle s'évanouirait au premier choc.

Eh bien, voici une grande merveille. La Papauté s'est placée en face des pouvoirs humains, et elle leur a dit : « A vous les intérêts temporels : à moi les intérêts éternels ! à vous les corps ; à moi les âmes ! C'est la part que Dieu m'a faite et je la garde en son nom et pour sa gloire ! »

Croyez-vous donc que les pouvoirs humains sentant leur force et voyant la faiblesse apparente de la Papauté, n'aient pas résisté? Ils ont résisté, messieurs; ils ont attaqué la Papauté; ils l'ont souvent opprimée; ils ont cru quelquefois l'avoir écrasée. Ils n'ont pu avoir raison d'elle; ils ont échoué contre le divin qui est en elle. (Applaudissements.)

La Papauté est toujours allée, vis-à-vis d'eux, jusqu'à l'extrême limite de la condescendance. Mais ni les séductions, ni les violences n'ont jamais pu lui faire sacrifier sa divine indépendance. Elle en garda le dépôt aux catacombes lorsque la proscription ne lui laissait pas de place au soleil. Elle lui donna, par ses papes martyrs, le témoignage du sang. Plus tard, lorsqu'il l'a fallu, elle l'a emportée dans l'exil; elle l'a défendue dans les prisons. Elle ne l'a jamais livrée. (Vifs applaudissements.)

Et il y a dix-huit siècles que cela dure ! Qu'on nie après cela le droit divin de la Papauté spirituelle; le voilà éclatant dans le

miracle d'une durée dont il est la seule explication. Il n'y a en effet d'impérissable que ce qui est divin ; mais aussi la force ne peut rien de définitif ou même de durable contre ce que Dieu a marqué du sceau de son indestructibilité. (Nouveaux applaudissements.)

Le second titre de la Papauté spirituelle à une souveraine indépendance c'est que cette indépendance est la condition essentielle de la liberté de l'Église.

La mission de l'Église est de diriger les âmes. Or le domaine des âmes est essentiellement le domaine de la liberté. On peut réduire les corps en servitude ; mais quand les âmes sont maîtresses d'elles-mêmes, c'est-à-dire quand elles ne subissent pas l'esclavage de leur faiblesse ou de leurs passions, elles sont libres jusque dans les fers. Elles sont de si haute origine et de si fière race que, pour qu'on puisse les diriger, il faut qu'elles se donnent librement. L'Église ne peut donc exister qu'à condition d'être une puissance libre s'exerçant sur des âmes libres. Si elle cessait d'être libre, elle ne serait plus. (Vifs applaudissements.)

Il est d'ailleurs dans l'essence de l'Église catholique d'être à la fois une et universelle. Elle n'admet pas de variations dans sa doctrine et elle ne connaît pas de frontières pour son action. Elle rayonne sur tous les peuples et elle enseigne partout la même vérité à tous les hommes.

Que les sociétés vivent en paix sous une autorité respectée ou qu'elles soient bouleversées par des révolutions incessantes, que le pouvoir s'y exerce sans contrôle ou qu'une large part y soit faite à la liberté, qu'elles soient aristocratiquement ou démocratiquement constituées, que l'hérédité ou l'élection y soient la base du droit politique, l'Église garde toujours l'immutabilité de ses principes et l'invariabilité de ses doctrines. Et pour cela, il faut qu'elle plane par sa liberté au-dessus de la diversité des lieux et des vicissitudes des temps comme aussi de la mobilité des pouvoirs humains.

En outre que, dans l'ordre intellectuel, les systèmes d'aujourd'hui remplacent les systèmes d'hier en attendant d'être supplantés à leur tour par ceux de demain, que l'instabilité des esprits amène la domination successive des idées les plus opposées ou aboutisse à je ne sais quelle promiscuité anarchique de doctrines contradictoires, faudra-t-il donc que l'Église s'accommode à toutes ces variations incohérentes ? Elle au contraire

la mission, le devoir, le droit inaliénable de garder, au milieu de toutes ces agitations confuses qui ébranlent tout et ne fondent rien, ses dogmes, sa morale, son identité substantielle. Et pour cela, elle doit être libre. (Applaudissements.)

Je sais bien qu'en dehors de l'Église catholique, il s'est trouvé des Églises particulières et séparées, des églises soi-disant nationales qui ont accepté, tantôt vis-à-vis des pouvoirs humains, tantôt vis-à-vis de fausses doctrines portées par le courant du jour, une situation de vasselage ou de dépendance plus ou moins abaissée. Mais l'Église catholique qui seule a le triple signe de l'unité dans la foi, de la perpétuité dans l'existence, de l'universalité dans la diffusion, ne s'est jamais prêtée, ne se prêtera jamais à de semblables compromissions. Encore une fois, il est dans sa nature de n'être pas ou de vivre libre, comme il est dans sa destinée de ne pas mourir. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Mais pour que l'Église soit libre, il faut de toute nécessité que le Pape qui en est le chef suprême et infaillible soit souverainement indépendant dans l'exercice de son gouvernement spirituel. La constitution de l'Église n'est pas à faire; c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a faite. Il l'a ainsi établie que là où est Pierre, là est l'Église dans sa totale condensation.

Quand l'Église est opprimée ici ou là, pourvu qu'elle ne soit pas atteinte dans la souveraine indépendance de son chef suprême, elle souffre sans doute de cette mutilation partielle; mais elle continue à s'épancher de son centre sur tout le reste de la catholicité. Si au contraire elle était frappée à la tête, si la souveraineté spirituelle de la Papauté ne pouvait plus s'exercer librement, c'est l'Église tout entière qui serait captive. La liberté de l'Église a donc pour condition première et essentielle la parfaite indépendance de la chaire de Pierre. (Applaudissements.)

Enfin, Messieurs, la Papauté a un troisième titre à la pleine indépendance de sa souveraineté spirituelle. Et nous devons en remercier Dieu, car c'est à notre profit qu'elle le détient. La souveraine indépendance de la Papauté est, en effet, la sauvegarde glorieuse et nécessaire de la liberté des consciences catholiques.

Catholiques, nous n'avons pas la prétention d'être les maîtres de notre foi; mais nous avons la fierté de ne jamais abaisser notre conscience, en matière religieuse, devant des pouvoirs politiques quels qu'ils soient. Nous n'entendons, à cet égard,

relever que de Dieu et de ceux à qui il a confié la garde de sa parole. (Vive approbation.)

Dans cette forte organisation de l'Église catholique, où la conscience conserve sa grandeur dans sa soumission parce que, gardant son indépendance à l'égard de tout pouvoir humain dans tout ce qui touche à sa foi et à sa loi religieuse, elle ne s'incline que devant l'autorité qu'elle croit et qu'elle sait divinement assistée pour les lui tracer. Le Pape est le chef de l'Église, le pasteur universel des âmes, le gardien suprême et infaillible de la vérité et de la morale religieuse. Voilà son éminente souveraineté telle que le monde catholique la connaît et la révère.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que le catholicisme serait faussé si ce grand gouvernement des âmes ne pouvait pas s'exercer librement ; c'est que les catholiques ne seraient pas garantis dans la dignité de leurs âmes et de leurs croyances si le chef de l'Église ne possédait pas de son côté la plénitude absolue de son indépendance ; c'est que, sans cette indépendance absolue de la Papauté, l'Église catholique serait atteinte, non seulement dans sa liberté propre, comme je viens de le montrer tout à l'heure, mais aussi dans la liberté de ses enfants.

Elle ne serait plus cette Eglise immuable et progressive, vivante et immortelle, indépendante et respectée, reine et mère à la fois qui s'appelle la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. L'expérience est faite, Messieurs : Là où la suprématie pontificale est méconnue, on ne trouve plus que ce christianisme esclave et pétrifié qui s'appelle le schisme grec ou le schisme russe, ou ce christianisme incomplet, mutilé, flottant, sans consistance et sans avenir qui s'appelle le protestantisme, Nous ne voulons ni de l'un, ni de l'autre. Il nous faut le christianisme intégral ; il nous faut le christianisme catholique. (Bravos et vifs applaudissements.)

Je puis donc dire que la parfaite indépendance de la Papauté est, en quelque sorte, notre chose, notre bien. Quand nous réclamons pour elle, c'est pour nous-mêmes aussi que nous stipulons. C'est notre droit, comme c'est le besoin de nos âmes, que la vérité religieuse nous soit librement enseignée, que la loi religieuse nous soit librement tracée, que la force qui vient de Dieu pour soutenir notre faiblesse nous soit librement communiquée, et que par conséquent l'autorité spirituelle, chargée selon nos croyances, de ce sublime office, soit pleinement indépendante. Les droits de cette autorité et les droits de nos âmes

sont solidaires et se couvrent mutuellement de leur inviolabilité réciproque. (Nouveaux applaudissements!)

O sainte Eglise catholique, vous avez été appelée à être sur la terre la continuatrice de l'œuvre du Christ ! Souffrant souvent pour la vérité, mais ne la livrant jamais, atteinte souvent dans votre liberté, mais la couvrant toujours de cette majesté du Droit éternel dont vous êtes la gardienne, vous n'aspirez à régner sur les âmes que pour les exhausser vers Dieu. Vous les affranchissez en les élevant. Vous nous offrez dans la souveraineté spirituelle des successeurs de Pierre, qui se confond avec la vôtre, des gages de notre dignité et de notre liberté. O mère, ô divine protectrice, soyez bénie ! à vous notre foi, notre respect, notre filiale obéissance ! (Applaudissements prolongés.)

Hélas ! messieurs, je le dis avec tristesse, cette souveraineté spirituelle elle-même est, de nos jours et dans notre pays, battue en brèche par les adversaires de nos croyances.

Tout à l'heure, mon honorable ami M. Tellier de Poncheville, ce député dont le Nord est fier et dont la France chrétienne est fière aussi (Bravos et applaudissements), avec cette vigueur et cet éclat de parole qui ont marqué sa place parmi les plus vaillants et les plus éloquents champions de toutes nos causes (Nouveaux applaudissements), vous dénonçait les ravages et le caractère oppresseur de la laïcisation.

Savez-vous ce qu'est au fond la laïcisation ? C'est le retour à ce vieux régime de la tyrannie païenne courbant les âmes sous la brutale omnipotence de la force gouvernementale. (Bravos prolongés.) Ce régime ne s'appelle plus César, il s'appelle l'Etat laïque, il devrait s'appeler l'Etat athée. (Applaudissements.) Mais comme les Césars païens, il a la rage de domination et la haine de la liberté chrétienne, avec cette différence que les Césars versaient le sang des corps, et que nos laïciseurs s'attaquent à la vie des âmes, ce qui n'est pas moins oppressif, et avec cette aggravation que les Césars ne méconnaissent pas la force sociale de la religion et que, s'ils s'irritaient contre le christianisme, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas le confisquer à leur profit, tandis que nos laïciseurs partent de la négation absolue pour arriver à la destruction radicale. (Nouveaux applaudissements.) Pour eux, laïciser c'est déchristianiser le pays ; c'est chercher à reléguer l'Eglise loin de la société vivante, dans je ne sais quelles régions abstraites où elle ne serait plus qu'une doctrine spéculative sans action et

sans rayonnement; c'est poursuivre entre la société civile et la religion une séparation où l'Etat prendrait tout et ne laisserait à l'Eglise que la spoliation dans la servitude. Ils ont applaudi à la chute du pouvoir temporel de la Papauté; ils aspirent à la ruine de sa souveraineté spirituelle. Ce serait la laïcisation suprême; elle dépasse leur puissance. (Vifs applaudissements.) Ils y rencontreraient Dieu et s'y briseraient. (Applaudissements prolongés.) Mais enfin, c'est là qu'ils tendent; et voilà pourquoi j'ai tenu à montrer, avant toutes choses, dans leur caractère inviolable et sacré, les titres de la Papauté spirituelle à une souveraine indépendance. (Vive approbation.)

Et maintenant, quelle est la garantie humainement nécessaire de cette indépendance ?

Je dis, messieurs, que le Pape devant posséder comme pontife suprême une indépendance pleine, parfaite et absolue, il s'ensuit qu'il doit être, comme on l'a dit, maître chez lui et par conséquent souverain temporel; car l'indépendance absolue ne saurait se trouver humainement que dans la souveraineté. (Très bien ! très bien !)

Là-dessus, on nous reproche de confondre deux pouvoirs d'ordre distinct.

Non, nous ne les confondons pas. L'autorité spirituelle de la Papauté est directement d'institution divine; elle est essentielle à la Papauté, qui n'a jamais pu et qui ne pourrait jamais vivre un seul jour sans elle; elle est son droit primordial, inamissible et incommunicable. Quant au pouvoir temporel, nous savons bien qu'il est né postérieurement à la Papauté spirituelle; mais nous disons qu'il est né de la nécessité des choses et que, selon le mot de Bossuet, la main de la Providence a été visible dans son établissement. Nous disons aussi qu'il est devenu un droit imprescriptible de la Papauté; mais il est vrai que ce second droit dérive du premier et qu'il en tire sa légitimité, sa nécessité et sa grandeur sans pourtant lui être identique. (Vive approbation.)

Donc, nous ne confondons pas les deux souverainetés; mais il y a entre elles des liens de corrélation si étroits que, s'il convient de les distinguer, il importe de ne pas les séparer. On ne sépare pas le droit de sa garantie.

Voilà notre thèse; et ainsi précisée, en raison comme en justice, je la tiens pour irréfutable. (Applaudissements prolongés.)

Elle rencontre pourtant deux objections que je dois examiner.

Voici la première. On nous dit que le pouvoir temporel, loin d'être une garantie, est une superfétation inutile.

Certes, nous savons bien, je le disais tout à l'heure, que la Papauté spirituelle a précédé le pouvoir temporel ; elle s'est maintenue toujours à travers les éclipses de ce pouvoir ; elle a préservé dans toutes les situations l'intégrité de son caractère essentiel. Et quant à l'avenir, dùt le pouvoir temporel ne jamais renaître, ce que, pour mon compte, je n'accepte pas comme possible, la Papauté trouverait, j'en ai la foi, dans la force surnaturelle de sa mission, d'indomptables ressources contre la séduction aussi bien que contre la menace. Je l'ai dit d'ailleurs en d'autre temps et je le répète ici, le Pape, quoi qu'il arrive, sera toujours le Pape ; on n'en fera jamais un patriarche de Constantinople ou de Moscou. (Applaudissements répétés.)

Mais à quel prix le Pape, s'il reste dépouillé de tout pouvoir temporel, pourrait-il sauver son indépendance ? Voilà la question. Je dirai un mot plus tard de la situation présente. Quant, à présent, je me retourne vers le passé pour lui demander une réponse qui ait pour elle l'autorité de l'histoire.

Sous les Césars païens, la Papauté compta soixante martyrs ; elle ne connut que l'indépendance que la mort assure à ceux qui mettent le devoir au-dessus de la vie. Sous les Césars de Bysance, les Papes furent souvent traqués, exilés, frappés dans leur liberté, menacés dans leur vie parce qu'ils se refusaient à couvrir de leur autorité dogmatique des hérésies officielles qui cherchaient à s'imposer par la persécution. Quand, aux temps sombres du moyen âge, les empereurs d'Allemagne ou les factions féodales dominèrent à Rome, on vit des schismes honteux se produire sous le couvert de la force brutale, et le château Saint-Ange reçut souvent dans ses cachots les Papes qui ne consentaient pas à abdiquer leurs inviolables prérogatives. Et si on nous dit que les mœurs n'autoriseraient plus aujourd'hui de telles violences, les prisons de Valence, de Savone et de Fontainebleau sont là pour attester que, même de notre temps, l'indépendance spirituelle des Papes peut n'avoir d'autre refuge qu'une résistance héroïque, dans sa passivité, à la force persécutrice, lorsque la garantie de la souveraineté temporelle ne la préserve pas. (Nouveaux applaudissements.)

Eh bien ! est-il juste, est-il légitime, est-il admissible, qu'on fasse à une institution qui, je l'ai montré, porte en soi la liberté de l'Église et la liberté des âmes, une situation telle que son

indépendance ne puisse être sauvegardée que par un héroïsme en quelque sorte continu? Ne faut-il pas respecter dans un intérêt aussi sacré les conditions de la justice et de la prévoyance humaines? Nous disons, nous, non pas sans doute que la foi catholique serait atteinte dans son essence, mais que l'Église catholique serait profondément troublée dans son fonctionnement régulier et normal par la suppression définitive du pouvoir temporel. Nous disons que, dans le Pape, le souverain temporel doit garantir l'indépendance du Pontife, comme l'indépendance du Pontife garantit à son tour la liberté de l'Église et la liberté des consciences catholiques; nous disons enfin que, selon une parole qui était l'expression exacte, dans sa ferme concision, d'une vérité évidente, il importe que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel soient réunis dans le Pape pour qu'ils soient distingués partout ailleurs. (Applaudissements.)

Tel était le caractère de la souveraineté temporelle de la Papauté. Assez grande pour l'indépendance, trop petite pour la domination, elle était une sauvegarde pour tous et n'était une menace contre personne. Les siècles avaient fait cela, et les siècles avaient bien fait. En dehors de cela, en effet, il ne saurait y avoir pour la Papauté qu'une situation amoindrie, au-dessus de laquelle elle planerait sans doute encore — nous le voyons bien — par la majesté surnaturelle de sa mission et par les vertus de ses Pontifes, mais qui ne serait en harmonie ni avec la grandeur de sa charge, ni avec l'élévation de ses prérogatives, ni avec les droits des consciences chrétiennes. (Vifs applaudissements.)

Non, ce n'est pas une superfétation inutile, c'est au contraire une haute et impérieuse nécessité de donner à l'indépendance spirituelle de la Papauté la garantie du pouvoir temporel. Nous avons la confiance, je le répète, que Dieu ne manquera jamais à son Église; mais cela ne dispense pas les hommes de lui assurer un état de possession paisible et respecté. (Nouveaux applaudissements.)

(A suivre.)

C. CHESNELONG.

CORNETTES BLANCHES

A l'ambulance, 10 novembre 1870.

Il est sept heures du soir, la prière est faite, la nuit s'étend sur l'ambulance, l'interminable nuit du blessé, peuplée d'hallucinations, de terreurs et de fantômes.

La scène est atroce autour de moi, et, dans vos plus épouvantables cauchemars, vous qui ne l'avez pas vue, jamais vous ne sauriez l'imaginer.

A côté, sur un matelas semblable, est étendu mon meilleur ami, dont la jambe a été brisée d'un coup de feu à bout portant. Le chirurgien a dit, ce matin même, que probablement il ne passerait pas la journée. Et, de mes yeux agrandis par la fièvre je regarde ces traits amaigris, ce visage exsangue, sur lequel, malgré la souffrance, une indomptable énergie domine encore, mais que la mort semble déjà décolorer.

Nous ne nous sommes jamais quittés, et à l'école nos lits étaient voisins, comme aujourd'hui nos couchettes sanglantes. Et ce vaillant soldat qui, pénétrant à la tête de ses cavaliers dans un carré prussien, tombait, il y a quelques semaines à peine, au milieu des grenadiers poméraniens, va-t-il donc mourir?

A côté de lui encore un brave, un camarade, un ami, amputé de la veille; dans son délire, il appelle sa mère; il sera mort demain.

Plus loin, un jeune soldat, un enfant, que personne de nous ne connaît, traversé par une balle. Son agonie a commencé, et il chante une berceuse, probablement celle qui endormait son enfance.

Partout des cris et des pleurs, des supplications et des blasphèmes, une atmosphère lourde, épaisse, cet air de l'ambulance, imprégné de la pourriture d'hôpital et de l'odeur des membres fracassés.

C'est l'enfer du Dante, et le souvenir seul en donne la fièvre.

L'ange de cet enfer, c'est la petite sœur, comme nous l'appelons.

Le chirurgien vient de nous quitter après une longue journée de rude labeur. La petite sœur va bientôt revenir, sa nuit faite, deux heures de repos, elle veillera seule au milieu de nous.

La voilà enfin, la chère créature, fraîche, gaie, toujours

douce et souriante. On la voit passer comme une ombre, avec sa cornette blanche et bien tirée, veillant à tous et distribuant à chacun une bonne parole avec un bon sourire. Et elle va ainsi de l'un à l'autre, la chère petite sœur, pendant la nuit entière consoler une infortune, apaiser une douleur, reconforter un désespoir ; toujours douce, compatissante, affectueuse malgré les rebuffades, — on n'est pas d'humeur égale quand, le matin même, le bistouri s'est promené dans vos chairs, — rien ne la fatigue, rien ne la rebute, et elle n'a de plainte que pour la souffrance des autres.

Pour tous elle est une amie, une sœur, la véritable sœur de charité, l'ange de consolation.

Quelle noble et sainte femme.

10 novembre 1888.

Il y a dix-huit ans!

Et quand je relis cette sombre page, arrachée au carnet d'un ami, dans ces jours cruels, je me souviens avec une ineffable douceur de ce dévoûment, sans limites et sans bornes, de chaque heure et de chaque minute, de la petite sœur de l'ambulance.

Et quand je vois aujourd'hui ces mêmes sœurs traquées, expulsées, persécutées, quand je vois M. le président Carnot, qu'on dit honnête homme, prêter la main à ces choses et laisser se poursuivre partout, sous ses yeux, cette œuvre infâme que, dans le jargon moderne, on appelle la laïcisation des hôpitaux, je me dis, avec une conviction profonde, que la lâcheté humaine est sans limites.

Les hommes de 93 ont frappé le clergé à la tête, ils ont séparé l'Eglise de l'Etat, fermé nos églises ; ils n'ont pas touché à la religieuse d'hôpital, et un décret de la Convention met les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, aujourd'hui expulsées, au rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Ces tyrans sanguinaires avaient au moins le respect du pauvre et le culte de l'infortune.

De nos jours, malgré le soulèvement de l'opinion publique, malgré les efforts de tant de cœurs généreux, malgré les protestations réitérées des médecins et des chirurgiens les plus illustres, l'administration supérieure, tremblante et « la mort dans l'âme », se fait lâchement la complice des sectaires de l'Hôtel-de-Ville.

L'œuvre se poursuit chaque jour.

Hier c'était Lariboisière et la Charité, aujourd'hui Beaujon et l'Hôtel-Dieu, demain ce sera l'hôpital Cochin.

Et le gouvernement n'aura pas le courage d'intervenir, comme ce serait son droit et son devoir. Il n'osera pas montrer qu'il entend compter pour quelque chose, alors qu'il s'agit des intérêts collectifs d'un grand nombre de citoyens, et surtout des plus humbles.

Et il se trouvera des juges pour donner raison aux spoliateurs, pour les autoriser, un texte à la main, à rompre un contrat formel, consenti par une famille pieuse, dont l'intention précise ne saurait être contestée.

Après avoir déshonoré la grande ville, renié tant de souvenirs de bienfaisance et de charité, ces gens-là vont, de leurs mains indignes, gaspiller effrontément le patrimoine du pauvre, le plus sacré de tous ; ils vendront — *comme l'année dernière* — cinq millions de rentes appartenant aux hôpitaux, pour faire face aux exigences nouvelles d'une passion antireligieuse qui touche à la folie.

Et si une révolte de la conscience du peuple de Paris ne se produit pas, la cornette blanche des sœurs de charité ne sera plus bientôt, pour notre honte, qu'un souvenir toujours cher au cœur de ceux qui ont souffert.

Vicomte DE MONTFORT.

NÉCROLOGIE

Après une courte maladie, Mme la duchesse DE GALLIERA vient de succomber à Paris. Elle était âgée de soixante-treize ans.

Mgr l'archevêque de Paris, averti du danger immédiat, a voulu venir au chevet de la mourante et lui a prodigué toutes les consolations de la religion.

Quelques heures avant la mort de la duchesse, arriva à l'hôtel de la rue de Varenne une dépêche du Vatican par laquelle le Souverain Pontife envoyait sa bénédiction *in articulo mortis*.

La duchesse de Galliera lut elle-même la dépêche, et deux heures après, elle mourait entre les bras de son fils, qui était resté près d'elle depuis le commencement de la maladie.

La duchesse de Galliera, née à Gênes, était fille du marquis de Brignole-Sale, l'ancien ministre de Sardaigne sous le roi Louis-Philippe. Louis-Philippe tenait en très haute estime ce diplomate et voulut, pour lui témoigner toute sa sympathie, servir

de parrain à son petit-fils, Philippe Ferrari, duc de Galliera, seul survivant aujourd'hui de la famille et seul héritier du nom et de la fortune.

Cette fortune considérable, que la duchesse s'est plu jusqu'au dernier jour à semer sur tant de bonnes œuvres, ne venait pas seulement des Brignole, mais surtout du duc de Galliera, son mari, l'un des principaux constructeurs des chemins de fer de la Haute-Italie et l'un des promoteurs de la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Ferrari, duc de Galliera, avait été intéressé ou associé dans toutes les grandes entreprises industrielles du milieu du siècle et son héritage fut évalué à 220 millions.

Nous ne pouvons énumérer ici toutes les donations faites par Mme de Galliera, les œuvres bienfaitantes auxquelles elle a attaché son nom, et il faut nous contenter d'en énumérer les principales.

Chaque année, Mme de Galliera remettait :

1^o Aux pauvres du VII^e arrondissement, son quartier, 10,000 francs.

2^o Aux pauvres de Paris, 20,000 fr.

3^o A sa paroisse, 5,000 fr.

4^o Aux pauvres de Clamart, 5,000 fr.

L'achat du terrain sur lequel a été bâti le musée Galliera, la construction de ce musée et les frais d'entretien, ont nécessité une donation de 5 millions.

La construction de l'orphelinat Saint-Philippe (commune de Fleury, près Meudon) et de la maison de retraite de Meudon, n'a pas coûté moins de 14 millions, et une rente de 500,000 fr. est assurée pour l'entretien de ces immeubles.

Deux millions ont été dépensés pour la construction de trois maisons ouvrières dans Paris ; et la construction, l'entretien et la dotation de l'hôpital de Clamart ont exigés un débours de 11 millions.

D'autre part, Mme de Galliera n'a pas oublié Gênes, sa ville natale, car, pendant la même période, elle donnait 25 millions pour le creusement du port de cette ville, faisait construire deux hôpitaux, qui ont coûté 7 millions, et le jour même où elle donnait à la France le musée qui avoisine le Trocadéro, elle faisait don à son pays du palais qu'avait habité son mari et de la collection de tableaux, objets de vitrines et objets d'art qui meublaient ce palais, l'un des plus beaux de la Haute-Italie.

L'un des salons est orné des deux plus belles toiles de Van Dyck. Ce don a été évalué à six millions.

Trente-huit millions ont donc été distribués par Mme de Galliera à sa patrie, et cinquante millions environ à son pays d'adoption.

Elle répondait, en outre, aux demandes qui lui paraissaient les plus intéressantes parmi les quantités de lettres qu'elle recevait chaque semaine à son hôtel, et distribuait aux malheureux des secours toujours importants.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

PARIS. — L'administration de l'Assistance publique ne s'arrête pas à la laïcisation des hôpitaux ; elle s'attaque maintenant aux établissements de bienfaisance dont elle a la surveillance, les trois religieuses de la Sainte-Enfance qui depuis dix-huit ans donnaient les soins les plus intelligents et les plus dévoués aux infirmes de l'institution des Sourds-Muets ont été congédiées et remplacées par trois élèves du docteur Bourneville, l'un des plus actifs fauteurs de l'œuvre inique et impie des laïcisations parisiennes.

Le départ des Sœurs a donné lieu à une manifestation des plus touchantes.

Tout le personnel de la maison est venu présenter l'expression de ses hommages et de ses regrets aux bonnes Sœurs ; les pauvres sourds-muets leur ont offert des bouquets et leur ont fait comprendre par les gestes les plus expressifs que leur souvenir restera à jamais vivant parmi eux.

Voilà les Sœurs parties ! ce n'est que le prélude de nouvelles exécutions. Les Sœurs seront renvoyées le 5 février de l'hospice des Quinze-Vingts, le 13 février de l'asile du Vésinet, et le 18 du même mois de l'institution nationale des Jeunes-Aveugles. Aucune considération n'arrête les sectaires impitoyables qui se trouvent à la tête de l'administration. Le remplacement des Sœurs par les infirmières laïques va pourtant tripler les charges des maisons où ces funestes expériences sont tentées. Pour ne parler que de l'institution des sourds-muets, chacune des infirmières, au lieu de recevoir comme les Sœurs un modeste traitement de 300 francs, touchera de 900 à 1,500 francs ; en outre,

une seule des infirmières occupe la totalité du logement qui était réservé aux trois religieuses.

Mais qu'importe à M. Peyron et à ses complices que l'argent soit gaspillé ! Ils auront éloigné de tous ces déshérités la consolante et fortifiante protection des saintes filles qui les aidaient, mieux que qui que ce fût, à supporter la large part d'infortunes et d'épreuves que cette vie ne leur épargne pas, et les entretenaient dans l'espoir d'une éternelle et bienheureuse compensation ! C'est un résultat, n'est-ce pas, qui mérite qu'on dépense sans compter ?

— La clôture de l'*Adoration perpétuelle* a eu lieu à Notre-Dame, le mardi 4 décembre. Elle a été signalée comme les années précédentes par une superbe manifestation de foi en l'honneur du Saint-Sacrement.

C'est un spectacle des plus émouvants que celui de ces milliers de fidèles se pressant dans les cinq nefs de l'insigne basilique.

Il y avait à des hommes de toutes les classes de la société, et parmi eux, détail particulièrement touchant, d'humbles ouvriers qui, n'ayant pas eu le temps de quitter leur modeste costume de travail, étaient accourus en hâte pour faire cortège au Saint-Sacrement, pour écouter les paroles éloquentes du prédicateur, M. l'abbé Blot, et pour chanter à pleine voix le *Miserere*, le *lauda Sion* et le *Magnificat*.

Le Saint Sacrement était porté par Mgr Richard et escorté par Mgr d'Hult, recteur de l'Institut catholique, par les membres du chapitre métropolitain, un nombreux clergé, et les principaux membres des œuvres et comités catholiques.

Une foule énorme se prosternait pieusement sur le passage du Saint Sacrement et donnait un accent pénétrant à la prière générale.

REIMS. — NI. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Reims, ont envoyé à Sa Sainteté Léon XIII, l'adresse suivante au sujet de l'Encyclique *Libertas præstantissimum* :

TRÈS SAINT PÈRE,

Daignez permettre au Cardinal-Archevêque de Reims, et aux Evêques de la Province ecclésiastique, de venir exprimer à Votre Sainteté leur filiaïe reconnaissance, à l'occasion de la dernière Lettre encyclique *Liberis præstantissimum*, et leur soumission absolue à la doctrine qu'elle renferme.

Nous qui, sous la houlette du Pasteur des pasteurs, avons la

charge de paître les agneaux du divin Maître, nous savons que la vérité est le don le plus précieux que l'on puisse faire aux hommes, et nous comprenons toute l'étendue de la faveur dont nous sommes l'objet, lorsque, du centre lumineux de l'Église, nous arrive un de ces rayons qui fait la clarté dans les esprits, établit l'unité dans l'enseignement et rend ainsi plus facile et plus efficace la mission qui nous est confiée.

C'est pourquoi, Très Saint Père, nous nous sentons pressés de faire monter jusqu'à Vous l'expression de notre gratitude, d'autant plus vive que Votre Sainteté, inspirée par le sentiment de nos besoins actuels, aime à nous tracer, aujourd'hui, un chemin sûr au milieu des contradictions qui s'élèvent de toutes parts, touchant l'une des questions les plus agitées de notre temps.

Oui, Très Saint Père, les enseignements que Vous nous donnez seront utiles à un grand nombre; ils dissiperont des malentendus, ils feront disparaître des préjugés, ils contribueront à fixer les esprits dans la paix et l'union.

C'est à atteindre ce but que nous consacrerons nos efforts; c'est dans cet esprit que nous transmettons aux fidèles qui nous sont confiés, les règles de doctrine et conduite que nous recevons avec la soumission la plus entière.

Humblement prosternés à vos pieds et implorant la Bénédiction apostolique pour nous et nos diocèses, nous sommes heureux, Très Saint Père, de nous redire,

De Votre sainteté,

les très humbles, très respectueux et tout dévoués fils.

† BENOIT-MARIE, card. LANGÉNIEUX, archevêque de Reims.

† ODON, évêque de Soissons.

† J. B. M. S., évêque d'Amiens.

† G. MARIE, évêque de Châlons.

† JOSEPH-MAXENCE, évêque de Beauvais, Nonn, Senlis.

Reims, le 8 septembre 1888.

LES CHAMBRES

Sénat.

*Jeu*di 6 décembre. — M. Gayot est élu questeur. Vote de différents projets d'intérêt local.

Mardi 11 décembre. — Vote en seconde lecture du projet ayant pour but de réduire la durée de l'exercice financier.

Chambre des Députés.

Mercredi 5 décembre. — Discussion du budget des Beaux Arts, et vote de ce budget.

On arrive au budget des cultes.

M. GUSTAVE RIVET, au nom de ses amis politiques, vient renouveler le vœu connu, en faveur de la séparation de l'Église et de l'État.

C'est, dit-il, en vue d'assurer la liberté de conscience, que lui et ses amis formulent ce vœu. Il votera contre le chapitre premier du budget des cultes pour affirmer sa protestation.

M. MÉRILLON dit qu'il faut voter le budget des cultes non par plaisir mais par raison. Il demande au ministre d'expliquer de quelle façon il compte appliquer le Concordat.

M. FERROUILLAT répond que le gouvernement prépare, comme il s'y est engagé, la séparation de l'Église et de l'État, mais jusqu'à ce que cette séparation puisse être accomplie, il respectera et fera respecter le Concordat.

Le vote est ouvert sur le chapitre 1^{er}. Il est adopté par 337 voix contre 215.

M. LABROUSSE, à propos des traitements des évêques et archevêques soulève la question des sièges non concordataires et demande leur suppression. Selon lui, personne n'en souffrira. Les recteurs ont autant de besogne, dit-il, que les évêques et il y a plus d'évêchés que d'académies.

M. FERROUILLAT remonte à la tribune. Il s'agit simplement, dit-il, de savoir si l'on doit supprimer les évêchés de Gap, Saint-Dié, Nîmes et Laval, actuellement vacants. Le gouvernement veut résolument la séparation de l'Église et de l'État...

— Nous vous défions de la proposer! crie-t-on à droite.

— Le gouvernement la fera si la Chambre veut l'y aider! répond M. FERROUILLAT.

Et le ministre après avoir expliqué qu'il n'y a pas d'avantage politique à supprimer les évêchés, que ce serait entretenir dans le pays une agitation funeste, demande que le crédit soit voté tel quel.

M. LABROUSSE propose une réduction de 43,000 francs sur le chapitre des évêques et archevêques.

Son amendement est repoussé par 250 voix contre 244.

Le chiffre du gouvernement est adopté.

M. SEVAISTRE, qui a été rappelé à l'ordre pour avoir défié le gouvernement de proposer la séparation de l'Église et de l'État, demande la parole pour se plaindre de cette mesure disciplinaire exagérée.

M. PEYTRAL se fâche alors. Il ne peut, dit-il, laisser passer les paroles de M. Sevaistre, sans protester au nom du gouvernement.

— Pourquoi avez-vous hier, défendu les aumôniers des lycées? demande M. DE CASSAGNAC...

Le cabinet actuel, reprend M. PEYTRAL, met en application les réformes promises à ses électeurs. C'est le premier qui ait eu le courage de proposer des mesures préparatoires à la séparation des Eglises et de l'Etat. Quand la loi sur les associations aura été votée, il y aura encore d'autres mesures préparatoires à prendre. Le cabinet ira jusqu'au bout, si la confiance de la Chambre ne lui fait pas défaut. (Applaudissements.)

M. DE CASSAGNAC dit que le ministre a défendu les aumôniers, parce qu'ils sait bien que, s'il les enlevait des lycées, il ferait partir en même temps les élèves. Le gouvernement agit donc, non par conviction, mais par intérêt. Je n'ai jamais vu, dit l'orateur, aucun ministre radical avoir le courage politique de proposer à la Chambre de vider une fois pour toute ce grand débat de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et, quand on discute cette grave question, le ministère est dans les couloirs. (Applaudissements à droite.)

Jeudi 6 décembre. — On vote ! à mains levées, l'autorisation de poursuivre M. Wilson, autorisation demandée par M. Veil-Picard au sujet duquel M. Wilson a publié un document des plus compromettants.

Puis on revient au budget.

Sur le chapitre 9 (Allocations aux desservants et vicaires), M. DUPUY propose une réduction de 9,000 francs. Cet amendement, combattu par le gouvernement, est repoussé par 338 voix contre 199.

M. RORÉ demande la suppression totale du crédit inscrit au chapitre 10 (Pensions et secours ecclésiastiques). Le crédit est néanmoins maintenu à la majorité de 361 voix contre 185.

Le reste des chapitres ne soulève aucun débat.

Le budget des services pénitentiaires est voté sans modifications importantes.

Vendredi 7 décembre. — M. GAUSSORGUES demande à poser une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'arrêté suspendant M. Numa Gilly de ses fonctions de maire de Nîmes.

M. Gilly, dit M. Gaussorgues, a été suspendu de ses fonctions de maire de Nîmes, pour des motifs de politique générale. Il a été remplacé par le secrétaire général de la préfecture. Il serait intéressant de savoir si le préfet a eu l'initiative de cette mesure ou s'il a agi d'après des instructions ministérielles.

La question est simple, on le voit. M. Gaussorgues a été net. M. FLOQUET, lui, ne saurait être ni simple, ni bref. Solennel comme l'âne chargé de reliques, il monte à la tribune.

Le secrétaire général de la préfecture, dit M. Floquet, n'a pu être chargé de la mairie de Nîmes. L'arrêté ne dit rien et ne pouvait rien dire de semblable. Cet arrêté portait simplement que le secrétaire général était chargé de l'exécuter. C'est le premier adjoint qui remplit les fonctions de maire.

Le préfet avait le droit de suspendre le maire, de sa propre initiative. Mais, c'est sur les instructions du ministre que cette mesure a été prise. L'arrêté a été rédigé au ministère et envoyé au préfet. Le ministre s'est soumis, en cela, à la jurisprudence ordinaire et aux convenances les plus élémentaires. Le jour où quatre ou cinq demandes d'autorisation de poursuites étaient votées par la Chambre, il ne m'a pas paru possible de conserver M. Numa Gilly à la tête de la municipalité de Nîmes.

M. GAUSSORGUES n'est point satisfait. Bien que sur les bancs voisins du sien, entre la gauche radicale et l'extrême gauche, on cherche à le retenir, il monte à la tribune. Il dit regretter la mesure prise par le gouvernement. Elle peut faire croire au pays que les ministres veulent peser sur les décisions de la justice, et, en tous cas, préjuger de ses arrêts.

L'incident est clos. On revient au budget.

Samedi 8 décembre. — On termine la discussion du budget des dépenses et on commence celui des recettes.

Lundi 10 décembre. — Avant que la Chambre soit appelée à voter sur l'ensemble du budget, M. D'AILLIÈRES vient faire une déclaration au nom de la Droite. En voici l'esprit :

La Droite ne votera pas le budget, parce qu'il est en contradiction absolue avec les promesses faites aux électeurs; la majorité républicaine n'a su réaliser ni la réforme des abus, ni les économies nécessaires parce que le budget de 1889 met encore à la charge de l'Etat 600 millions d'emprunt. La Droite ne le votera pas surtout, parce que ce n'est pas un budget sincère. Ce n'est pas un exposé clair et complet de la vérité. Il n'est en équilibre qu'en apparence, puisqu'on n'a pas encore fait rentrer les dépenses extraordinaires dans le budget ordinaire.

Les prévisions de dépenses y sont notoirement inférieures aux réalités certaines. Voter le budget dans ces conditions, c'est tromper volontairement le pays sur la situation de nos finances. (Exclamations à gauche; à l'ordre! à l'ordre!)

M. MÉLINE interrompt M. d'Aillières pour lui dire qu'il ne peut pas laisser accuser le gouvernement et la Chambre de tromper volontairement le pays.

M. D'AILLIÈRES répond qu'il n'a pas un mot à retirer. Il répète sa phrase : « On trompe volontairement le pays ».

M. MÉLINE dit que, devant cette insistance, il a le regret de rappeler l'orateur à l'ordre.

M. ROUVIER, président de la commission du budget, répond à M. d'Aillières : c'est un rôle très commode pour l'opposition, dit-il, que de refuser le budget quand elle est assurée qu'il sera voté : mais, alors, on ne peut pas se dire conservateur. Tel qu'il est, ce budget

que la droite accuse d'être incomplet, trompeur, est le résultat de sa collaboration. (Exclamations à droite... Oui ! oui ! à gauche.)

Voix à droite. — Notre collaboration, mais alors pourquoi nous refuse-t-on l'entrée de la commission du budget ?

M. ROUVIER. — Vous savez que ce n'est pas ma faute ; j'ai fait ce que j'ai pu pour vous y donner une représentation. Vous vous plaignez que la majorité républicaine n'ait pas diminué les dépenses ; mais, si l'on vous avait écoutés, les dépenses seraient encore plus fortes, car vous n'avez proposé que des augmentations de crédits.

L'orateur termine en disant que le refus du budget est une mesure révolutionnaire.

M. D'AILLIÈRES réplique que la Droite a proposé tout un système de réformes qui réaliseraient trois cents millions d'économies.

Le budget est mis ensuite aux voix.

Le scrutin donne 498 votants.

Pour.	383 votants.
Contre.	115 —

Mardi 11 décembre. — Les expédients financiers que M. PEYTRAL propose pour couvrir les dépenses du budget extraordinaire de la guerre passent comme une lettre à la poste. Les opportunistes, qui devaient combattre l'émission à jet continu de bons sexennaires, n'ont eu garde de formuler la moindre critique. Seul, un membre de la droite, M. DE LAMARZELLE, a signalé les périls de ces emprunts ininterrompus, dont rien ne garantit le remboursement.

Le centre paraissait fort gêné par ce réquisitoire ; mais il n'a pas eu le courage de s'associer à ces critiques. Peut-être comprenait-il que, si notre situation financière est désastreuse, il en est pour le moins aussi responsable que les radicaux.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de ne pas attendre aux derniers jours pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage : elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

*Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** résume dans chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous*

réserons chaque semaine une place importante aux **Nouvelles religieuses** et nous condensons, dans la **Petite Chronique**, beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue. Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des **Annales Catholiques** n'omet rien d'important ; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Eglise et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse.</i>		ÉDITION SUR BEAU PAPIER	
<i>Belgique.</i>		Les abonnements sont d'un an et	
Un an	16 fr. »	respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois.	
Un numéro : 0 fr. 35, franco : 0 fr. 40.			

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La situation. — Le général Floquet. — Élections du 9 décembre. — M. Gilly et son livre. — Une déclaration du Comité impérialiste. — Russie et Perse.

13 décembre 1888.

La déclaration par laquelle les droites expliquent les motifs qui les ont empêchées de voter les lois de finance, excite la colère de la presse républicaine. C'est tout simple, puisqu'en refusant de ratifier un budget qui est la négation de tous les

engagements pris devant le suffrage universel, les conservateurs, exclus systématiquement de la commission du budget, dégagent leur responsabilité des gaspillages financiers à l'ordre du jour, de façon à pouvoir se représenter devant leurs électeurs sans crainte d'être accusés d'avoir manqué à leurs promesses.

Or, combien y en a-t-il parmi les membres de la gauche qui peuvent avoir la même confiance ?

Nous voici à la mi-décembre, et en supposant que la discussion des lois de finance commence au Sénat vers la fin de la semaine, soit le 14 ou le 15, et que la haute Assemblée continue cette discussion sans autre interruption que les fêtes et dimanches, on arrive à cette conclusion qu'elle devra, en dix jours au plus, mener à bien une œuvre qui a demandé à la Chambre un long mois de débats rien qu'en séance publique.

Les sénateurs ne trouveront-ils pas dérisoire le délai, ou plutôt la carte forcée qui leur est, une fois de plus, imposée au sujet du vote du budget ? La question est d'autant plus controversée à l'heure actuelle, que l'on représente généralement M. Floquet comme très désireux de voir le Sénat, par sa résistance, obliger le gouvernement à recourir à l'expédient des douzièmes provisoires. De la sorte, le cabinet aurait au moins trois bons mois devant lui en 1889. La chose se dit ouvertement au Luxembourg.

Ajoutons néanmoins, à l'honneur de la majorité du Sénat, que la rumeur en question n'a pas du tout l'apparence de devoir influencer sur les travaux de notre première Chambre. Elle entend, en effet, examiner à fond les budgets de 1889, et si le temps lui fait défaut pour accomplir son œuvre d'ici au 1^{er} janvier, et qu'il en doive résulter la nécessité de recourir aux douzièmes provisoires, elle sait trop bien, pour devoir s'en émouvoir, que le pays saura laisser à qui de droit la responsabilité de la mesure, c'est-à-dire aux lenteurs de la Chambre et du gouvernement.

Le compte-rendu du conseil des ministres de ce matin nous apprend que c'est M. Floquet qui soutiendra tout le poids de la discussion de la loi militaire (retour du Sénat) devant la Chambre. Le président du conseil s'expliquera notamment sur la suppression des dispenses.

Cette nouvelle n'étonne personne de ceux qui savent que M. Floquet a une revanche à prendre vis-à-vis de l'Assemblée

du Luxembourg, aussi compte-t-on qu'il y emploiera tous ses efforts.

S'il réussit, comme la loi retournera au Luxembourg, et qu'il n'y a pas d'apparence que le Sénat se déjuge, la solution n'est pas prête d'intervenir. Mais qu'importe au ministre de l'intérieur, pourvu que ses rancunes soient satisfaites!... En tout cas, le débat de la Chambre nous montrera M. Floquet sous une face de plus, M. Floquet général, après M. Floquet amiral.

L'élection de ballottage dans le Var fait entrer à la chambre un communal de plus, le « général » Cluseret, avec quinze milliers de voix, sur plus de quatre-vingt mille inscrits. C'est une défaite non seulement pour le gouvernement, mais encore pour M. Clémenceau, dont les théories ne satisfont même plus les socialistes extrêmes. M. Emmanuel Arène se lamente de ce résultat : « N'est-il pas honteux, demande-t-il, que pour un millier de voix d'écart, tout un département, le département du Var, soit livré au drapeau rouge, et qu'à son tour, la Commune ait, dans la Chambre, son général? » Telle est pourtant la conséquence de la souveraineté populaire, laquelle a pour loi de donner le pouvoir, non au plus digne, mais au plus fanfaron. Les opportunistes, qui ont si longtemps bénéficié du système, sont mal venus à s'en plaindre aujourd'hui.

L'élection des Ardennes aboutit, comme on pouvait le prévoir, à un ballottage. Entre les voix données au candidat ministériel, M. Linard, et celles qu'obtient M. Auffray, pour qui nous faisons des vœux, il y a sensiblement la même différence qui séparait, au 4 octobre 1885, M. Neveux, premier élu républicain, et le général Brincourt, premier de la liste conservatrice. Ceux-ci avaient eu, en effet, l'un 42,000, l'autre 33,000 voix; aujourd'hui, M. Linard vient le premier avec 29,000 voix, et M. Auffray le second avec 21,000. Ce qui est certain, c'est qu'en soi le chiffre obtenu par M. Auffray est plus qu'honorable, et que rien n'est perdu dans un pays où l'on trouve d'aussi belles minorités dans des contrées qui paraissaient acquises au pouvoir.

M. Gilly, qui vient d'être suspendu de ses fonctions de maire de Nîmes, désavoue maintenant son fameux livre : *Mes Dossiers*. Cela aura-t-il pour résultat d'empêcher soit la continuation ou l'arrêt des procès intentés au député du Gard? On ne le pense pas, d'abord parce que sa protestation n'a pas reçu la publicité

nécessaire, ensuite parce qu'elle semble inspirée par les besoins de sa cause.

En attendant un supplément d'explications de la part de M. Numa Gilly, on considère, au Palais-Bourbon comme au Palais-de-Justice, que sa situation devient de plus en plus embarrassante et qu'il ne lui sera pas facile de trouver un avocat à défaut de M. Laguerre qui a refusé.

A titre de document, nous devons publier le texte de la déclaration que vient de faire le comité impérialiste de l'Appel au peuple :

Dans les circonstances actuelles, dont la gravité n'échappe à personne, le comité central impérialiste de l'Appel au peuple, interprète de la pensée du prince Victor-Napoléon, a le devoir de préciser la politique qu'il a mission de soutenir.

Fidèle aux traditions napoléoniennes et au principe des Constitutions de l'Empire, respectueux surtout de la volonté nationale, le comité ne saurait admettre d'autre base au pouvoir que le plébiscite.

Ce n'est ni des surprises d'une coalition parlementaire, ni d'une intrigue de parti, ni d'une pression de l'émeute que peut sortir un gouvernement démocratique fort et respecté.

Au peuple seul, librement et loyalement consulté, il appartient de fixer les destinées de la France.

Cette consultation doit être directe, parce qu'il s'agit de l'exercice d'un droit essentiel et primordial qui ne se délègue pas.

Elle doit être préalable à toute organisation constitutionnelle, parce que chaque régime a sa logique propre, ses conditions particulières d'existence et qu'une Constitution n'est viable que si elle est exactement adaptée à la forme du gouvernement.

Il importe, d'ailleurs, que la question soit posée devant le pays et qu'elle soit résolue avec une netteté indiscutable, en dehors et au-dessus des considérations locales et personnelles qui influent nécessairement sur le choix des députés et altèrent ainsi la signification du vote.

En exprimant ces idées, dont il ne cessera de poursuivre la réalisation, le comité central a la certitude de répondre au sentiment unanime des impérialistes.

Il les sait prêts, comme lui, à réclamer l'arbitrage de la nation et à s'incliner, sans réserve, devant sa décision souveraine.

Il sait également que leur alliance est acquise, sans distinction d'origine ni de visées, à quiconque, dans les mêmes conditions de clarté et de franchise, voudra rendre la parole au pays.

Cette solution est la seule qui n'humilie aucun parti, ne blesse aucune fidélité, ne froisse aucune conviction.

Elle permettra de réunir, en un seul faisceau, des forces aujourd'hui dispersées, et après tant d'épreuves, la France lui devra de recouvrer, pacifiquement, l'ordre, la confiance, la grandeur et la prospérité.

Général Du Barail, ancien ministre de la guerre, président du comité central.

Poriquet, sénateur de l'Orne. — Jolibois, député de la Charente-Inférieure, président du groupe de l'Appel au peuple, — vice-présidents du comité central.

Baron Haussmann, ancien préfet de la Seine. — Boittelle, ancien préfet de police. — Henri Chevreau, ancien ministre de l'intérieur. — Levert, député du Pas-de-Calais. — Baron Eschassériaux, député de la Charente-Inférieure. — Léon Chevreau, député de l'Oise. — Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, — Jules Delafosse, député du Calvados. — Général Lacretelle, député de Maine-et-Loire. — Sens, député du Pas-de-Calais, vice-président du groupe de l'Appel au peuple. — Taillefer, député de la Dordogne, — membres du comité central.

Un récent différend qui a surgi entre la Russie et la Perse paraît prendre subitement une tournure grave. En voici l'origine : refus par la Perse d'accorder l'exéquatur au diplomate désigné comme consul de Russie à Meshel, où l'Angleterre a un représentant consulaire; ouverture du fleuve Karoun, sur le golfe Persique, aux bâtiments anglais et refus d'une concession analogue aux navires russes. Il y a fort longtemps que les puissances britannique et moscovite se disputent l'alliance du schah de Perse après s'être disputé celle de l'émir d'Afghanistan. En Perse comme en Afghanistan, c'est l'influence anglaise qui paraît l'emporter, surtout depuis l'arrivée à Téhéran de sir H. Drummond Wolff, accrédité comme ministre britannique auprès du schah il y a plusieurs mois.

L'irritation éprouvée à Saint-Petersbourg se conçoit parfaitement. Les intérêts commerciaux qui poussent la Russie à étendre vers la frontière persane le réseau de ses chemins de fer de l'Asie centrale se trouvent donc arrêtés dans leur développement par les obstacles que l'influence anglaise suscite contre eux en Perse. De là les bruits rapportés par les dépêches au sujet de l'attitude menaçante du gouvernement russe vis-à-vis de la Perse. Par suite, le schah, qui se montre d'une raideur inattendue, aurait interdit l'exportation du blé du Khorassan vers les provinces russes limitrophes, mesure qui peut causer le plus grave préjudice aux populations transcaspiennes de la Russie.

C'est un argument nouveau qu'il fournit aux plus belliqueux des conseillers du czar. Aussi, dit-on qu'Alexandre III aurait dépêché un véritable ultimatum au schah lui enjoignant d'avoir à donner satisfaction aux intérêts russes à Meshed, sur le fleuve Karoun et dans le Khorassan sous peine d'invasion du territoire persan. Mais la nouvelle n'a rien d'officiel encore et pourrait bien être au moins prématurée. L'hostilité du schah, chauffée par sir Drummond Wolf, l'habile et remuant agent anglais à Téhéran, ne fait plus de doute pour le czar. On croit à Saint-Pétersbourg que le changement de politique de Nassar-ed-Din est secrètement encouragé par l'Allemagne. Ce n'est pas impossible. Mais si M. de Bismarck compte sur l'armée persane pour tenir en échec l'armée russe, il s'expose à un mécompte certain. La Perse n'est organisée ni pour l'attaque, ni pour la résistance. L'Angleterre, seule, serait redoutable pour la Russie, si elle pouvait compter sur les princes et le peuple indiens ; mais les uns et les autres aspirent à trouver une occasion de secouer le joug, et si les princes désirent une fédération autonome, le peuple souhaite une révolution.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché, très faible toute la semaine, se raffermi. Le succès considérable de l'emprunt russe qui a eu lieu le 9, a refroidi l'ardeur des Allemands contre ces valeurs en même temps qu'il leur a ouvert les yeux sur la puissance réelle de l'épargne française.

Toutes les valeurs sont plus ou moins en hausse.

Bourse du 11 décembre 1888.

3 0/0.....	83 10	C. F. foncières 1879.....	475 »
3 0/0 amortissable.....	86 »	— commun. 1879.....	471 »
4 1/2 0/0.....	103 60	— — 1880.....	465 50
Crédit foncier.. Actions	1.365 »	— foncières 1883.....	393 »
Est.....	782 50	Est..... Oblig.	390 »
Lyon.....	1.281 50	Lyon.....	396 50
Midi.....	1.175 »	Midi.....	404 »
Nord.....	1.678 75	Nord.....	415 »
Orléans.....	1.330 »	Orléans.....	405 25
Ouest.....	907 50	Ouest.....	404 »
Panama.....	158 50	Panama 4 0/0... —	128 »
Suez.....	2.195 »	— 6 0/0... —	217 50

Le gérant: P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE N. T. S. P. LÉON XIII

Pape par la divine Providence,

AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'AMÉRIQUE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
DE L'AMÉRIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Combien malheureuse et funeste est la condition de ceux qui, chaque année, émigrent par troupes de l'Italie vers les régions de l'Amérique, pour y chercher des moyens de subsistance, c'est chose qui vous est pleinement notoire et qui n'a pas besoin que Nous l'expliquions longuement. En effet, vous voyez de près les maux dont ils sont opprimés, et plus d'une fois, dans les lettres qui Nous ont été adressées par beaucoup d'entre vous, vous les avez mentionnés avec douleur. Il est à déplorer, en vérité, que tant de malheureux habitants de l'Italie, contraints par la misère à quitter le sol natif, tombent bien souvent dans des maux plus graves encore que ceux auxquels ils ont voulu échapper. Et bien souvent aussi, aux travaux de tout genre auxquels sont voués leurs corps, s'ajoute la ruine beaucoup plus misérable de leurs âmes. D'abord, la traversée même des émigrants est pleine de périls et d'inconvénients; ils tombent, en effet, pour la plupart entre les mains d'hommes cupides, dont ils deviennent en quelque sorte les esclaves, et, amassés par troupes sur des navires, traités d'une façon inhumaine, ils sont poussés de plus en plus à la dépravation de leur nature. Lorsqu'ils abordent aux plages où ils sont

destinés, leur ignorance des lieux et de la langue, les travaux journaliers auxquels ils sont voués les livrent à la merci des embûches d'hommes pervers et de ceux au pouvoir desquels ils se sont assujettis. Que si quelques-uns parviennent par leur activité à gagner suffisamment de quoi vivre, ils ne s'en trouvent pas moins en contact assidu avec des gens qui rapportent toutes choses au lucre et à l'utilité matérielle, et, venant ainsi à perdre insensiblement tout sentiment noble et humain, ils apprennent à mener la vie de ceux qui font converger vers la terre toutes leurs espérances et toutes leurs pensées. A cela s'ajoutent l'aliment offert de toutes parts aux passions, les fraudes des sectes, qui exercent dans ces lieux leurs ravages contre la religion et qui entraînent un grand nombre dans la voie qui mène à leur perte.

Ce qu'il y a de plus lamentable parmi ces maux, c'est que, au milieu d'une si grande multitude d'hommes, d'une si vaste étendue de territoires et de si graves difficultés locales, il n'est point facile que les émigrants trouvent auprès d'eux, comme il conviendrait, cette salutaire assistance des ministres de Dieu qui, sachant l'Italien, puissent leur apporter la parole de vie, leur administrer les sacrements et leur prêter ces secours opportuns par lesquels leur âme serait élevée à l'espérance des biens célestes et leur vie spirituelle serait soutenue et fortifiée. De là, en bien des lieux, le trop petit nombre de ceux qui, à leur mort, sont assistés par un prêtre, et le cas non moins fréquent de ceux qui, à leur naissance, sont privés du ministre sacré pour leur administrer le baptême de la régénération. Bien nombreux aussi sont ceux qui contractent le mariage sans aucun égard pour les lois de l'Église, d'où viennent des enfants semblables à leurs pères; et c'est ainsi que chez de tels hommes les mœurs chrétiennes tombent insensiblement dans l'oubli et qu'il s'en introduit d'autres détestables.

En méditant ces choses dans Notre cœur et déplorant le misérable sort d'un si grand nombre d'hommes, que Nous voyons errer comme des brebis sans pasteur à travers des

sentiers abrupts et des endroits périlleux, et réfléchissant en même temps à la charité du Pasteur éternel et à ses préceptes, Nous avons pensé qu'il était du devoir de Notre charge de leur venir en aide de tout Notre pouvoir, de leur assurer des pâturages salutaires et de pourvoir par tous les moyens à leurs prospérité et à leur salut. Nous l'entreprenons d'autant plus volontiers que Nous y sommes porté davantage par l'amour envers ces hommes qui ont eu avec Nous une même patrie, et que, d'autre part, Nous avons le ferme espoir de ne voir jamais Nous manquer l'aide de votre zèle et de votre œuvre.

C'est pourquoi Nous avons eu soin que la Sacrée-Congrégation de la Propagande eût à délibérer sur ce point, et Nous lui avons ordonné que, après avoir recherché et diligemment examiné les remèdes par lesquels on pourrait conjurer ou atténuer au moins tant de maux et d'inconvénients, elle Nous proposât ce qu'il conviendrait le mieux de faire, en ayant présent le double but de pourvoir au salut des âmes et d'alléger autant que possible les souffrances des émigrants. Or, comme la cause principale de l'accroissement de ces maux consiste en ce que ces malheureux sont privés du ministère sacerdotal, par lequel est dispensée et accrue la grâce céleste, Nous avons décidé d'envoyer chez vous plusieurs prêtres italiens qui soient à même de soulager leurs nationaux en parlant leur propre langue, de les instruire de la doctrine de la foi et des préceptes, ignorés ou négligés, de la vie chrétienne, d'exercer auprès d'eux l'administration salutaire des sacrements, d'élever la génération croissante dans la religion et dans des sentiments d'humanité, d'être enfin utiles à tous par le conseil et l'assistance et de leur venir en aide par les soins du ministère sacerdotal. Et pour que cela puisse être réalisé d'une manière plus facile et plus efficace, Nous avons, par Nos lettres données sous l'anneau du Pêcheur, le 17 des calendes de décembre de l'année dernière, institué un collège apostolique auprès du siège épiscopal de Plaisance, fondé par les soins de l'évêque de ce même siège, Notre Vénérable

Frère Jean-Baptiste, afin que les ecclésiastiques qu'enflamme la charité du Christ s'y rendent de diverses parties de l'Italie et que là ils s'adonnent aux études et s'exercent sous la discipline voulue à l'accomplissement des fonctions qui leur permettront de remplir vaillamment et heureusement leur mission, au nom du Christ, auprès des fils lointains de l'Italie, en devenant parmi eux les fidèles dispensateurs des divins mystères.

En outre, parmi les élèves de ce collège, qui doit être comme un séminaire des ministres de Dieu pour le salut des Italiens habitant l'Amérique, Nous voulons aussi qu'on reçoive et qu'on instruisse des jeunes gens de vos contrées nés de parents italiens, pourvu que, favorisés de la vocation du Seigneur, ils désirent être initiés aux choses saintes, afin qu'ensuite, investis du sacerdoce et revenant auprès de vous, ils remplissent, sous votre pouvoir pastoral, toutes les fonctions réputées les plus utiles du ministère apostolique. Nous ne doutons point, en effet, que vous ne les accueilliez à leur retour avec une charité toute paternelle et que vous ne leur accordiez les facultés opportunes pour remplir, d'accord avec les curés respectifs, les devoirs du saint ministère à l'égard de leurs nationaux. Ils viendront ainsi à vous comme des troupes auxiliaires, afin que, sous l'autorité de chacun de vous, selon le diocèse auquel ils appartiennent, ils prêtent leur œuvre dans les rangs de la milice sacrée. Certes, au début, ces secours ne seront pas aussi abondants que l'exigerait la nécessité des temps et des choses, et l'œuvre de ceux qui seront ainsi envoyés ne pourra pas répondre au nombre et aux besoins des fidèles, de telle sorte qu'il soit donné de constituer dans chacune des localités éloignées des prêtres ayant charge d'âmes. Nous pensons donc que ce sera chose excellente si, dans les diocèses où les émigrants italiens sont plus nombreux, on établit des communautés de prêtres qui, partant à tour de rôle pour les divers points de la région environnante, puissent la parcourir dans leurs saintes expéditions. Il appartient à votre prudence de décider de quelle façon et

dans quelles localités il est plus opportun de constituer ces communautés.

Voilà ce que, dans Notre sollicitude pastorale, Nous tenons à vous notifier par les présentes Lettres. Que si quelqu'un de vous trouve, soit d'après son propre sentiment et jugement, soit d'un commun avis avec les évêques ses frères, quelque autre moyen qui puisse être employé par Nous pour l'utilité et le soulagement de ceux en vue desquels Nous avons écrit cette Lettre, qu'il sache qu'il Nous fera chose agréable d'en saisir avec empressement la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

Pour Nous, Nous attendons des fruits abondants de cette œuvre entreprise pour l'aide et le secours d'un si grand nombre d'âmes dépourvues de toute consolation de la religion catholique ; et les fruits en seront d'autant plus abondants que cette œuvre sera soutenue et favorisée par ceux des fidèles dont la piété et le zèle égalent les ressources. Au reste, nous supplions le Dieu très clément, qui veut que tous les hommes obtiennent le salut et parviennent à la connaissance de la vérité, afin que, dans sa bonté, Il favorise cette entreprise et la fasse prospérer de plus en plus. Et en attendant, comme gage de Notre vive charité, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, ainsi qu'à tout votre clergé et aux fidèles à la direction desquels vous êtes préposés.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 décembre 1888, en la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Texte latin.

Venerabiles fratres,
Salutem et apostolicam benedictionem.

Quam ærumnosa et calamitosa sit eorum conditio, qui ex Italia quotannis in Americæ regiones ad vitæ subsidia quærenda turmatim commigrant, tam compertum vobis est, ut nihil attineat id fuscè per Nos explicari. Imo vero mala, quibus illi

premuntur, vos quidem ex propinquo intuemini, eaque, datis non semel ad Nos litteris, commemorata dolenter sunt a plerisque vestrum. Defendum sane, quod tot miseri Italiæ cives, solum mutare inopia coacti, in mala plerumque graviora incurrant, quam quæ effugere voluerunt. Ac persæpe ad labores varii generis, quibus vita corporis absumitur, longe miserior adjungitur animorum perniciēs. Prima ipsa demigrantium transvectio periculis plena ac detrimentis est: incidunt enim plerique in cupidos homines, quorum quasi mancipia fiunt, et gregatim in naves coniecti, atque inhumane habiti, ad depravationem naturæ sensim impelluntur. Ubi vero ad destinatas oras appulerunt, linguæ et locorum ignari, quotidianis operis addicti, improborum insidiis, et potentiorum, quibus sese manciparint, patent insidiis. Qui autem industria sua satis sibi parare potuerunt unde vitam tueantur; versantes tamen assidue inter eos, qui omnia ad quæstum et utilitatem suam referunt, nobiles humanæ naturæ sensus paulatim exuentes, eorum vitam vivere discunt qui omnes spes et cogitationes suas in terra defixerunt. Huc accedunt obvia passim irritamenta cupiditatum, fraudesque sectarum, quæ istic late grassantur religioni infensæ, et plerosque in viam trahunt quæ ducit ad interitum.

In his autem malis illud longe luctuosius est, quod in tanta multitudine hominum, amplitudine regionum, difficultate locorum, haud facile præsto esse iis potest ea, quæ par esset salutaris cura ministrorum Dei, qui italicæ compotes linguæ, ipsis verbum vitæ tradant, sacramenta administrent, et opportuna subsidia impertiant, quibus eorum erigatur animus in spem bonorum cœlestium, et vita spiritus sustentetur ac vigeat. Hinc multis locis rari admodum sunt ii quibus sacerdos adsit morituris, non rari quibus nascentibus minister deest ad regenerationis lavacrum: plurimi sunt quibus nuptiæ nulla habita Ecclesiæ legum ratione ineuntur, unde similis patribus propagatur proles, atque ita passim apud hoc genus hominum oblivione delentur christiani mores, pessimi quique inolescunt.

Hæc omnia Nos reputantes animo, ac miseram tot hominum vicem dolentes, quos quasi oves pastore destitutas deerrare cognoscimus per avia abrupta et infesta locorum, simulque cogitantes Pastoris æterni caritatem et monita, Nostri muneris esse duximus, omnem quam possumus eis opem afferre, salubria pascua parare, ac omni qua datur ratione, eorum bono et saluti consulere. Quod eo libentius aggressi sumus, quod caritas ho-

minum, quos eadem ac Nos regio tulit, ad id promores faciat, ac certas spes teneat, nunquam defore Nobis studia vestra operamque adjutricem. Quapropter curavimus, ut in sacro Consilio christiano nomini propagando hac super re consultatio haberetur, eoque mandavimus ut quæsitis et diligenter expensis remediis, quibus tot mala et incommoda possint depelli, sin minus, allevari, quod maxime e re foret proponeret Nobis, utrumque spectans, ut animarum saluti prodesset, atque migrantium molestia, quatenus fieri posset, leniret. Cum vero causa potissima invalescentium malorum in eo sit, quod infelicibus illis desit sacerdotale ministerium, per quod cœlestis gratia impertitur et augetur, plures ex Italia presbyteros istuc mittere decrevimus, qui conterraneos suos noto solentur alloquio; doctrinam fidei ac vitæ christianæ præcepta doceant ignorata aut neglecta, sacramentorum apud eos salutari ministerio fungantur, succrescentem sobolem ad religionem et humanitatem informent, nomen demum ex quovis ordine, consilio ac ope juvent, cunctisque foveant curæ sacerdotalis officiis. Quod id commodius ac plenius effici posset, per litteras Nostras XVII Kalendas Decembres anno superiore datas sub annulo Piscatoris, Apostolicum Sacerdotum Collegium Placentiæ Episcopali in Sede, curante Ven. Fratre Johanne Baptista Placentinorum Episcopo, constituimus, quo ecclesiastici viri quos Christi caritas urget, ex Italia conveniant, ut iis excolantur studiis, iis exerceantur muneribus eaque disciplina, per quam strenue et feliciter penes dissitos Italiæ cives legatione pro Christo fungantur, et idonei fiant dispensatores mysteriorum Dei.

Inter alumnos autem hujus Collegii, quod quasi Seminarium haberi volumus ministrorum Dei ad salutem Italicorum Americam incolentium, juvenes etiam a vestris regionibus, italis parentibus natos, recipi et institui volumus, modo in sortem Domini vocati sacris cupiant initiari, ut deinde sacerdotio aucti et istuc remeantes, sub vestra pastorali potestate, omnes quarum usus fuerit, Apostolici ministerii partes expleant. Neque vero ambigimus, quin et reduces isti paterna cum caritate excipiantur a vobis, itemque facultates impetrent opportunas sacri ministerii causa in cives suos, monito Parocho, exercendas : quippe ad vos venturi sunt quasi auxiliares copiæ, ut sub auctoritate cujusque vestrum, cujus in Diœcesi versantur, sacræ militiæ operam navent. Profecto in primo operis exordio tanta hæc auxilia haudquaquam erunt, quanta res ac tempus flagitant,

neque eorum qui mittendi sunt opera, par esse ita poterit numero et necessitatibus fidelium, ut singulis et remotioribus in locis sacerdotes constitui possint, qui curam animarum gerant. Quamobrem optimum factu censemus, si in Diœcesibus, quæ advenis ex Italia magis abundant, communia habeantur domicilia sacerdotum, qui exinde digressi circumjacentem regionem peragrent, et sacris expeditionibus excolant. Qua ratione autem, quibusve locis opportunius ea possint constitui, id erit prudentiæ vestræ decernere. Hæc omnia quæ Apostolicæ Nostræ providentiæ esse duximus, vobis hisce litteris significanda curavimus. Si quis autem ex vobis compererit sive sensu et judicio suo, sive collatis cum Fratribus consiliis, aliquid præterea præstari a Nobis posse ad eorum utilitatem et solatium, quorum causa hæc scribimus, sciat se Nobis gratum facturum, si de hoc ad sacrum Consilium fidei propagandæ præpositum studiose retulerit.

Ex hoc autem opere, quod ad curam et præsidium plurimarum animarum, omni catholicæ religionis solatio carentium suscepimus, fructus Nobis pollicemur uberes, maxime, si accesserint, uti confidimus, ad illud sustentandum tuendumque fidelium, quorum pietati pares suppetant opes, studia et subsidia. — Cæterum adprecati Deum benignissimum, qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire, ut hisce ceptis propitius adspiret, ac prospera det incrementa, Apostolicam Benedictionem intimæ dilectionis testem Vobis, Venerabiles Fratres, et universo Clero ac Fidelibus, quibus præestis, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die X Decembris anno MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri Undecimo.

LEO PP. XIII.

L'ŒUVRE DOCTRINALE DE LÉON XIII (1)

Quand on étudie avec attention les graves enseignements tombés du haut de la chaire apostolique, depuis l'avènement de Léon XIII, on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle miséricordieuse charité le grand Pape aime à s'incliner vers les plaies des sociétés contemporaines, pour les sonder, les panser

(1) Lettre pastorale de Mgr Billard, évêque de Carcassonne, portant publication de l'Encyclique *Libertas*.

et les guérir. Assurément, sa doctrine est la doctrine traditionnelle du Saint-Siège, et, en particulier, celle de Grégoire XVI et de Pie IX, ses illustres prédécesseurs; mais si limpide, si précis, si frappant en est l'exposé, si merveilleusement s'adapte-elle, dans toutes ses formules, aux besoins de l'heure présente, qu'elle s'impose, même aux indifférents et aux sceptiques, et que toujours elle laisse après elle, dans le monde entier, une éclatante traînée de lumière. Sur les lèvres ou sous la plume du Pontife Docteur, la vérité rayonne d'elle-même, comme l'astre du jour, et pénètre peu à peu dans les esprits. Aussi que d'erreurs démasquées, que de préventions évanouies, que de malentendus dissipés par ses belles allocutions, et surtout par ses magistrales encycliques!

Dès son élévation au sommet de la hiérarchie pontificale, Léon XIII met à nu la grande plaie dont souffrent actuellement les peuples, le naturalisme, ce mal endémique, qui, en exerçant ses ravages dans les esprits, aboutit à la désagrégation de la famille et à la décomposition, ou plutôt, au bouleversement de l'ordre social; la maladie dévoilée, il en montre, d'une manière générale, le remède, dans la réconciliation avec l'Eglise.

Cette thèse exposée dans son ensemble, le Vicaire de Jésus-Christ la reprend par parties et la développe graduellement dans ses instructions suivantes.

A l'homme qui, divorçant avec l'idée de Dieu, limite ses aspirations à la vie de ce bas monde, et cherche son bonheur dans la satisfaction de ses convoitises, le Pontife Romain, rappelle, à la lumière de la révélation évangélique, la félicité surnaturelle à laquelle il est prédestiné, et, faisant ressortir avec éclat les principes fondamentaux de la société chrétienne, oppose aux théories désastreuses des sectes socialistes cette égalité et cette fraternité apportées au monde par Jésus-Christ, et qui relie tous les enfants de l'Eglise dans une subordination hiérarchique de rapports pleins d'harmonie.

Léon XIII concentre ensuite plus spécialement ses méditations sur les égarements et les folies de la raison humaine. Gardons-nous pourtant de croire que la constatation de ses lamentables défaillances et de sa dépravation par le naturalisme pousse le Pape philosophe à la condamner et à la frapper de ses anathèmes. Il reconnaît sa dignité et ses prérogatives; il aspire à la régler par une sage discipline. Dans son encyclique sur la restauration de la philosophie chrétienne, selon l'esprit

de saint Thomas d'Aquin, le Chef de l'Eglise représente la raison humaine comme l'auxiliaire, le rempart du Christianisme, et montre que son rôle, sa mission est de préluder à la foi, de l'affermir, de la corroborer; elle est, suivant l'enseignement de saint Augustin, *ce par quoi la foi est engendrée, nourrie, défendue, fortifiée.*

Après avoir travaillé à sauver la raison, le Vicaire de Jésus-Christ s'applique à sauver la famille. Le naturalisme s'est glissé jusqu'au foyer domestique; aux yeux des sectaires de cette école, le mariage n'est qu'une association vulgaire comme les intérêts et les sentiments qui la forment, un simple contrat soumis à toutes les variations d'une législation changeante comme la source d'où elle émane, une union qu'un caprice a fait naître et qu'un caprice peut dissoudre. A la famille qui se désagrège et se dégrade, l'Eglise présente, par l'organe de son Chef suprême, le mariage chrétien, dont l'institution divine dans l'unité et l'indissolubilité d'un même lien, dont l'élévation par Jésus-Christ à la dignité de sacrement font une alliance pleine d'honneur et de grâces surnaturelles pour le foyer domestique.

Si le naturalisme n'a que trop réussi à chasser Dieu de la famille, sa désastreuse influence se fait sentir, d'une manière non moins lamentable, dans la société. Les plus élémentaires notions du pouvoir sont méconnues, oblitérées; aux chefs d'Etat qui s'insurgent contre la souveraine autorité de Dieu, en se présentant comme maîtres absolus qui ne relèvent que d'eux-mêmes, les peuples répondent par ce cri de révolte: *Ni Dieu ni Maître.* Que fait l'auguste continuateur de la mission de l'Homme-Dieu pour régénérer et sauver ces sociétés en décomposition? Il commence par leur rappeler l'origine divine, la nature, la mission du pouvoir, puis il délimite avec sagesse les droits et les devoirs des peuples et de leurs chefs.

Aux peuples incombe l'obligation de se soumettre avec docilité: ceux qui commandent ont reçu le pouvoir de Dieu même. Les chefs d'Etat doivent se maintenir sur le terrain de l'équité; ils sont les représentants du Maître du ciel, et la sainte liberté de la conscience de leurs subordonnés a droit à leur respect.

Mais comment gouvernants et gouvernés prêteraient-ils l'oreille à la voix du Chef de l'Eglise de Dieu? Combien parmi eux, hélas! appartiennent à l'Eglise de Satan? La propagande du naturalisme social s'incarne dans un travail occulte et souterrain, des associations secrètes, sectes maçonniques, ligue de

l'enseignement ou de la libre-pensée, union des solidaires ou de la morale indépendante, toutes, quel que soit leur nom, visent au même but, organisent les mêmes complots, concourent à la même œuvre de destruction : anéantir le règne de Jésus-Christ et de son Eglise, et fonder une société sans religion. Pilote vigilant, Pontife vaillant, Léon XIII ne craint pas de dénoncer le péril à tous les conducteurs des nations, et aux âmes fidèles, il propose, comme moyen de salut, la diffusion de l'enseignement chrétien, et le développement des associations qui ont pour but d'attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, au respect de l'autorité de l'Eglise, à la pratique des vertus évangéliques.

Si l'œuvre doctrinale du Pape régnant offre, comme vous venez de le voir, Nos Très Chers Frères, à mesure qu'elle se développe, le caractère d'une savante unité, un jour vient où elle se résume en quelque sorte dans un magnifique document synthétique, l'encyclique sur la constitution chrétienne des Etats. L'impression profonde produite par cette admirable lettre n'est pas encore effacée, et nul d'entre vous, sans doute, n'a oublié avec quelle élévation de pensées et quelle richesse de style l'éloquent Pontife, après avoir exposé la nature, l'organisation providentielle de la société civile et religieuse, détermine l'harmonie et la mission des deux pouvoirs. Grandiose est le tableau, incomparable la page où l'auguste Docteur célèbre la merveilleuse fécondité de l'action civilisatrice de l'Eglise. Abordant ensuite le difficile problème de la liberté, Léon XIII fait ressortir, en traits saisissants, les dangers de ce *droit nouveau* que la philosophie rationaliste présente à nos temps modernes et qu'elle exalte comme le privilège des générations qui ont assez grandi pour n'avoir plus besoin de tutelle et être en droit de s'émanciper de l'autorité de Dieu.

Vainement les détracteurs de l'Eglise prétendraient-ils qu'elle est l'ennemie systématique des progrès et des conquêtes de la civilisation? Le Pape leur répond en ce beau langage : « Dire que l'Eglise voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques et repousse en bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une calomnie vaine et sans fondements. Sans doute, elle répudie des opinions malsaines, elle réproouve le pernicieux penchant à la révolte et tout particulièrement cette prédisposition des esprits où perce la volonté de s'éloigner de Dieu; mais comme tout ce qui est vrai ne peut

procéder que de Dieu, en tout ce que l'esprit humain découvre de vérité, l'Eglise reconnaît comme une trace de l'intelligence divine; et comme il n'y a aucune vérité naturelle qui infirme la foi aux vérités divinement révélées, que beaucoup la confirment et que toute découverte de la vérité peut porter à connaître et à louer Dieu lui-même, l'Eglise accueillera toujours volontiers et avec joie tout ce qui contribuera à élargir la sphère des sciences; elle favorisera et encouragera celles qui ont pour objet l'étude de la nature. En ce genre d'étude, l'Eglise ne s'oppose à aucune découverte de l'esprit; elle voit sans déplaisir tant de recherches qui ont pour but l'agrément et le bien-être; et même, ennemie née de l'inertie et de la paresse, elle souhaite grandement que l'exercice et la culture fassent porter au génie de l'homme des fruits abondants. Elle a des encouragements pour tous les arts et pour toutes les industries, et, en dirigeant, par sa vertu, vers un but honnête, tant d'efforts et d'activité, elle met tout en œuvre pour empêcher l'intelligence et l'industrie de l'homme de se détourner de Dieu et des biens célestes. »

Comment recueillir ces magnifiques enseignements sans souscrire à la parole récente d'un savant Evêque d'Amérique, affirmant que Léon XIII est appelé par la Providence à adapter la direction de l'Eglise avec l'état nouveau des sociétés, non par des atténuations et des sacrifices de doctrine, mais par une exposition si précise et si nette de la vérité qu'elle s'impose à tous les partis, à toutes les écoles, même en dehors du christianisme.

A cette œuvre de pacification, le Pontife infallible vient de donner son couronnement par l'Encyclique *Libertas*, que nous vous communiquons aujourd'hui.

N'attendez pas de nous, N. T. C. F., un commentaire suivi de ce document; après la parole de Léon XIII, le commentaire est inutile, la glose est superflue. Si profonde que soit la doctrine exposée, elle est, pour toute âme qui la médite dans le silence, d'une merveilleuse clarté. Qu'il nous suffise donc de vous présenter une courte analyse de cette nouvelle Lettre pontificale : nous emprunterons le plus souvent les expressions même du Saint-Père et nous aimons à penser que vous voudrez lire le texte tout entier.

Ce que le Pape a directement en vue, c'est la liberté morale, considérée, soit dans l'individu, soit dans la société. Partout et toujours, l'Eglise a pris sous son patronage la liberté, bien

excellent de la nature, apanage exclusif des êtres doués d'intelligence et de raison; partout et toujours, elle a enseigné que l'homme est entre les mains de son conseil, et qu'au fond de sa conscience, il est responsable de ses actes, puisqu'il jouit de la faculté d'opter entre le bien et le mal.

Cette notion de la liberté, Léon XIII, pour la mettre en lumière, nous fait pénétrer dans les plus intimes profondeurs du monde des idées.

Avec quelle ampleur et quelle sérénité il nous montre la vraie liberté dépendant de la raison, ou plutôt de la loi, qu'on appelle si justement dans l'école, *ordinatio rationis*, l'ordination de la raison ! Si l'homme veut atteindre sa fin suprême qui est Dieu, vainement a-t-il la *faculté* de choisir autre chose que ce qui lui est montré par la raison; il n'en a pas le *droit*. Que les naturalistes ne viennent pas dire que *l'homme fait le droit de ce qu'il veut*, en représentant la raison comme souveraine absolue et ne relevant que d'elle-même; ne portons-nous pas tous, « écrite dans le cœur, la loi naturelle, qui, loin de nous autoriser à nous poser en législateurs suprêmes et à nous donner à nous-mêmes la règle de nos propres actions, n'est, en dernière analyse, que la loi éternelle gravée chez les êtres doués de raison et les inclinant vers *l'acte et la fin* qui leur conviennent et celle-ci n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu créateur et modérateur du monde. »

Ainsi point de liberté absolue et sans limites; point de droit contre Dieu; et ce qui est vrai pour l'homme, considéré individuellement, l'est aussi pour la société. Les lois humaines qui doivent viser à procurer le bien social empruntent leur force à la loi naturelle et aux lois positives qu'il plaît à la bonté divine de révéler; la conscience publique a donc sa règle dans les lois divines. La vraie liberté, pour les peuples, n'est pas plus la faculté de faire ce qui plaît, qu'elle n'est, pour ceux qui gouvernent, le pouvoir de commander suivant leur caprice et leur bon plaisir... C'est celle qui ne s'exerce que dans la dépendance envers la loi de Dieu... A ce prix seulement, la société se sauvera du désordre et de la tyrannie.

Hélas! pourquoi faut-il qu'il se rencontre une foule d'hommes qui attribuent à l'Etat un pouvoir despotique et illimité et déclarent que, dans la conduite de la vie, il n'y a aucun compte à tenir de Dieu.

Ce libéralisme absolu, qui est l'application à la vie sociale

des théories matérialistes de la *morale indépendante*, le Pontife suprême le flétrit en termes énergiques et le dénonce à la réprobation du monde chrétien.

Le libéralisme se présente sous trois formes diverses. La première, la plus radicale, est la négation formelle de l'existence de Dieu et de son pouvoir sur l'homme et sur la société; armée de l'idée de la souveraineté, la multitude, qui n'a plus la religion pour frein, se laisse aller aux séditions, aux troubles et ne rêve que bouleversements.

La seconde forme de libéralisme consent à accepter la loi naturelle comme règle, mais refuse de se soumettre aux lois positives d'une religion révélée.

Il est enfin une troisième catégorie de libéraux, ce sont ceux qui, tout en admettant que les particuliers peuvent, dans la direction de la vie, obéir aux lois divines, déclarent qu'il est permis aux États de s'écarter des préceptes de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte.

Après avoir réfuté avec une logique serrée et irrésistible ces trois systèmes, le Pape passe en revue les diverses sortes de libertés, si souvent préconisées comme les conquêtes de notre temps : liberté des cultes, liberté de la parole et de la presse, liberté d'enseignement, liberté de conscience, et expose, avec non moins de précision que de netteté, les opinions que les catholiques peuvent admettre et celles qu'ils doivent rejeter : *quid admittendum, quid rejiciendum*.

La liberté des cultes est examinée sous un double aspect : envisagée dans les individus, elle repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît ou de n'en professer aucune ; mais n'est-il pas évident que cette abdication du plus saint des devoirs, ce refus de rendre à Dieu un culte de piété, et de le lui rendre, en suivant la religion qu'il a établie, est *une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché* ?

Considérée au point de vue social, cette liberté consiste en ce que l'État se met en dehors de toutes les religions, n'en reconnaît aucune comme sienne, et leur accorde à toutes les mêmes droits. C'est un athéisme pratique ; « or, s'écrie Léon XIII, avec une éloquence émue, de par la justice, de par la raison, l'État ne peut être athée. Il est nécessaire que la société professe une religion, et son devoir est de professer celle qui est la seule vraie, celle que l'on reconnaît sans peine, au moins

dans les pays catholiques, aux signes de la vérité dont elle porte l'éclatant caractère. Cette religion, les Chefs d'État doivent la conserver et la protéger : *qui rempublicam gerunt hanc conservent, hanc tuantur.* »

La liberté de la parole et de la presse, si elle est illimitée, sans règle ni frein, ne saurait être un droit, N'est-il pas absurde d'accorder au mensonge et au mal le même droit qu'à la vérité et au bien? Aussi est-il vrai de dire que l'autorité publique forfait à sa mission si elle n'endigé pas le torrent des doctrines mensongères, peste la plus meurtrière de toutes pour l'esprit. Libre cours, au contraire, peut être pleinement accordé à la discussion des matières laissées par Dieu aux disputes des hommes.

La liberté d'enseignement a besoin, elle aussi, d'être réglée. Qui ne sait combien glorieuse est la mission de ceux qui enseignent? Elle a pour but de travailler à propager ou à affermir la connaissance des vérités naturelles ou surnaturelles, et ceux qui en sont investis font injure à la raison elle-même, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à leur gré; c'est au détriment du devoir, au préjudice du bien social que les pouvoirs publics le concèdent d'une part, ce droit, aux tenants du libéralisme, et entravent d'un autre côté, la mission de l'Eglise infallible, *colonne et fondement de la vérité.* « L'Eglise que Dieu fait participer à son divin magistère, et qui a le privilège de ne point connaître l'erreur, est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un droit inviolable à la liberté d'enseigner. » L'histoire est là pour attester l'intrépide courage avec lequel elle a rempli sa mission dans le cours des âges et pour montrer que c'est par l'exercice de ce sublime ministère qu'elle a renouvelé le monde entier. Loin de nuire au progrès des sciences et de retarder les conquêtes de la civilisation, elle en a favorisé le développement par ses encouragements et sa protection. »

Le Souverain Pontife qui a déjà réfuté les prétendus droits de la *liberté de conscience*, envisagée comme faculté de secouer le joug de l'autorité de Dieu ou de vivre dans sa dépendance, nous la présente comme consistant dans le droit indéniable d'obéir à Dieu et de suivre ses préceptes, suivant la lumière de la conscience. « Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu est au-dessus de toute violence et de toute oppression. C'est cette liberté que les Apôtres ont revendiquée

avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits et que les martyrs ont consacrée de leur sang. »

Ils s'abusent étrangement, ceux qui considèrent la liberté, chrétienne « comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique. » Les enfants de l'Église sont les sujets les plus soumis, tant que l'État ne se met pas ouvertement en désaccord avec l'autorité de Dieu. Ce n'est qu'en ce cas qu'ils prennent pour règle de conduite la noble devise : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Si les principes chrétiens, si nettement mis en relief par le Pasteur universel, recevaient leur application dans nos sociétés, ils neutraliseraient ou enrayeraient, sans nul doute, l'action du mal qui ronge le corps social.

Mais l'Église perpétue, à travers les siècles, la mission de Celui que le Prophète nous dépeint *comme ne brisant pas le roseau à demi rompu et n'éteignant pas la mèche qui fume encore*. Aussi tient-elle compte, dans son appréciation maternelle, du poids accablant de l'infirmité humaine ainsi que du mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de *droits* qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la *tolérance* dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. » Léon XIII fait ressortir la légitimité de cette tolérance dans un touchant parallèle entre le gouvernement des États et le gouvernement divin. La Providence ne tolère-t-elle pas, elle aussi, les abus de la liberté humaine, « en permettant l'existence de certains maux, tantôt pour en empêcher de plus graves, tantôt pour ne point empêcher de plus grands biens ? »

On le voit donc, à l'égard des libertés modernes, il est nécessaire d'établir une distinction : si ces libertés consistent à reconnaître à tout homme le droit naturel de professer n'importe quelle religion, de propager par la presse ou par l'enseignement l'erreur et le mal autant que la vérité et le bien, elles sont mauvaises et condamnables en elles-mêmes ; c'est ce qu'on est convenu d'appeler *la thèse*. Mais il est des circonstances de temps ou de pays qui permettent en conscience, de les tolérer, de les maintenir, de les invoquer, de les défendre, c'est ce qu'on appelle *l'hypothèse*.

L'éloquente récapitulation qui termine l'encyclique que nous

venons d'analyser projette une éclatante lumière sur tous les problèmes soulevés en ces derniers temps ; quel que soit le point de vue sous lequel on les étudie, ils ont leur solution dans l'enseignement du vicaire de Jésus-Christ. Que tous les catholiques, sans distinction d'opinions ou de nuances, recueillent donc avec une pleine docilité la parole du Maître infailible de la doctrine ; et conformément au vœu qu'exprime notre bien-aimé Père commun en terminant sa lettre, ils sauront y voir la vérité sur tous les points et y conformer leur vie tant privée que publique, avec une inébranlable constance. Nous pouvons donc le répéter avec consolation, Léon XIII, par son encyclique sur la liberté humaine, a mis le couronnement à son œuvre de lumière et de pacification.

MGR BILLARD.

LES DROITS DE L'ÉGLISE (1)

Un point qui mérite la plus profonde considération de la part des catholiques, c'est l'insistance avec laquelle Léon XIII inculque le principe si fondamental et si fécond que l'Église est une société parfaite. Ce principe, le Pontife l'affirme, le démontre, l'explique dans l'encyclique *Immortale Dei* : « Bien que composée d'hommes, comme la société civile, dit-il, l'Église, à raison et de la fin qui lui est assignée, et des moyens par lesquels elle y tend, est une société surnaturelle et spirituelle. C'est pourquoi elle est distincte et différente de la société civile ; et ce qui importe surtout, elle est de sa nature et de droit une société parfaite, parce que, en vertu de la volonté expresse et par la grâce de son fondateur, elle a en elle-même et par sa constitution propre, tout ce qui est nécessaire à sa conservation et à son action. Et comme la fin à laquelle tend l'Église est de beaucoup la plus noble de toutes, ainsi son pouvoir l'emporte sur tous les autres ; il ne peut, par conséquent, ni être réputé inférieur à la société civile, ni lui être assujéti en rien. » Plus loin, interprétant les solennels enseignements

(1) L'article qu'on va lire est extrait d'une très remarquable étude qui vient de paraître dans la Revue bénédictine de Maredsous. Ce qui nous décide à le reproduire c'est qu'il nous a paru éminemment propre à dissiper, à la lumière des enseignements du Saint-Siège, des préjugés malheureusement trop accrédités encore parmi les hommes d'Etat et les juristes contemporains.

de ses prédécesseurs, Grégoire XVI et Pie IX, il déclare que, d'après ces enseignements, il doit être établi pour les catholiques que l'Eglise, non moins que l'Etat, a le caractère et les droits d'une société parfaite; que les dépositaires du pouvoir civil doivent bien se garder de vouloir l'asservir ou la dominer, ou entraver sa liberté d'action, ou violer, de quelque manière que ce soit, les autres droits que Jésus-Christ lui a conférés (1). » Il rappelle ce même principe dans son encyclique aux évêques de Prusse, et il en déduit quelques-unes de ses conséquences les plus importantes, à savoir que l'Eglise a le droit exclusif et souverain de s'organiser librement et de régler tout ce qui concerne sa vie intérieure (2). Il y revient dans l'encyclique aux évêques de Bavière, et encore une fois pour en déduire le droit absolu de l'Eglise d'enseigner la vérité chrétienne, d'administrer les sacrements, d'exercer le culte public, de régler la discipline (3). Enfin, dans la récente encyclique *Libertas*, s'en référant à ses actes antérieurs, et surtout à l'encyclique *Immortale Dei*, il affirme que, par institution divine, l'Eglise a l'essence et les droits d'une société parfaite.

Nous sommes donc ici en présence d'un principe catholique; il ne s'agit nullement d'un système ou d'une théorie particulière.

La vérité que Léon XIII s'attache ainsi à mettre en pleine lumière et à faire pénétrer dans les intelligences, est directement opposée à l'erreur protestante, rationaliste et libérale. D'après les protestants, l'Eglise n'est pas une société souveraine et indépendante, c'est une simple association, renfermée dans l'Etat et soumise au pouvoir public. Le point de vue protestant a été admis par les rationalistes et les partisans du prétendu droit moderne, ainsi que par les adeptes du libéralisme anticatholique; « ceux-ci, dit le Souverain Pontife, refusent à l'Eglise la nature et les droits d'une société parfaite, et ils prétendent qu'elle ne peut ni porter des lois, ni prononcer des jugements, ni appliquer des peines, mais seulement exhorter, conseiller, diriger ceux qui veulent bien se soumettre à son autorité. Ainsi ils dénaturent l'idée essentielle de cette société divine, ils en restreignent et en diminuent l'autorité, le magistère, l'influence, en même temps qu'ils exagèrent les préroga-

(1) Enc. *Immortale Dei*.

(2) Enc. *Jampridem nobis*.

(3) Enc. *Officio sanctissimo*.

tives de l'Etat, jusqu'à soumettre l'Église au pouvoir civil comme une association quelconque. »

Tout catholique doit donc admettre que l'Église est une société parfaite, c'est-à-dire qu'elle ne fait partie d'aucune autre société, mais qu'elle est distincte et indépendante, qu'elle a sa fin propre et complète, et qu'elle possède en elle-même les moyens nécessaires pour réaliser cette fin ; ou, comme s'exprime Léon XIII, « elle est une société parfaite, parce que, en vertu de la volonté expresse et par la grâce de son fondateur, elle a en elle-même et par sa constitution propre, tout ce qui est nécessaire à sa conservation et à son action (1) ». Comme ce principe est d'une très haute importance, et que, malheureusement, dans un grand nombre d'esprits, même des meilleurs, il n'existe qu'à l'état d'idée vague et générale, par conséquent sans influence et sans application, nous nous proposons de l'analyser et d'indiquer quels sont les principaux droits qu'il faut nécessairement attribuer à l'Église dès qu'on la reconnaît comme société parfaite.

* *

L'auteur de l'étude que nous avons sous les yeux croit nécessaire de donner ici une définition exacte du droit ; il établit qu'il y a des droits antérieurs à l'État ; tels sont ceux de l'individu et de la famille, — et des droits en dehors de l'État ; tels sont ceux de l'Église.

De même que Dieu a créé l'ordre naturel et voulu la société civile comme moyen de perfection temporelle, ainsi il a établi l'ordre surnaturel et institué une société religieuse comme moyen de perfection spirituelle, et pour conduire l'homme à sa fin dernière. A cette société aussi il a nécessairement accordé tous les droits, toutes les prérogatives, toutes les facultés nécessaires pour remplir sa mission. L'Église est donc une personne morale surnaturelle, jouissant de droits surnaturels. Celui qui nierait l'institution divine de l'Église comme société visible, extérieure, douée d'un pouvoir surnaturel souverain, ne serait pas catholique mais hérétique.

Il y a donc des droits antérieurs à l'État, comme ceux de l'individu et de la famille ; et il en existe en dehors de l'État, comme ceux de l'Église. Du reste, le pouvoir, et notamment le pouvoir civil qui dispose de la force matérielle, est tenu de

(1) Enc. *Immortale Dei*.

reconnaître tous les droits dûment constatés : la seule différence à admettre, c'est que, s'il s'agit de droits qui sont soumis au pouvoir civil, celui-ci pourra, dans une certaine mesure, les régler, ou les modifier, par exemple le droit de propriété des citoyens; tandis que s'il s'agit des autres, il n'aura qu'à les respecter et à les protéger. Et peu importe l'origine et le caractère de ces droits, qu'ils soient purement naturels ou surnaturels : dire que le pouvoir civil n'a pas à tenir compte des droits de l'Église parce qu'ils sont surnaturels, c'est donner à entendre que l'institution de l'Église est une chimère, une « théorie arbitraire sans fondement aucun, » ou bien c'est exprimer une véritable absurdité ; car enfin le droit est toujours le droit, une faculté inviolable ; tout le monde, particuliers ou État, c'est-à-dire hommes pris individuellement ou collectivement, tout le monde, disons-nous, doit reconnaître le droit, quelle qu'en soit l'origine : admettre en Dieu le pouvoir de conférer des droits surnaturellement, et prétendre que ces droits doivent être respectés seulement par les individus, non par l'État, c'est se contredire ouvertement.

Mais il est temps d'examiner en détail les droits que possède l'Église comme société parfaite. (A suivre.)

LES AVEUGLES (1).

Par une belle après-midi du mois de septembre dernier, je traversais la place du château d'une petite ville normande, en compagnie de M. L..., jeune organiste aveugle, artiste d'avenir, ancien élève de l'institution de Paris. Comme nous allions croiser un ecclésiastique qui venait à quelques pas sur notre droite, je vis mon compagnon porter la main à son chapeau en me disant tout bas : « Connaissez-vous ce monsieur prêtre? » (Dans ce pays arriéré, on salue les ecclésiastiques et on dit en parlant d'eux : *ces messieurs prêtres*). Si accoutumé que je sois, de la part des aveugles, à ces sortes d'actes de *clairvoyance* que, faute de réflexion, l'on prend naïvement pour des tours de force, je ne pus m'empêcher de manifester quelque surprise e

(1) *Les Aveugles par un aveugle*, par M. Maurice de la Sizeranne, avec une préface de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française. 1 vol. in-12 de 200 pages. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

de demander à M. L... comment il avait pu reconnaître un passant à pareille distance : « Oh ! me dit-il, il n'y a pas à s'y méprendre, un homme en redingote ne produit pas du tout, en marchant, *le même effet* qu'un prêtre en soutane. » Ainsi, mes yeux qui, d'ailleurs, ne valent pas grand'chose, ne m'avaient informé qu'un instant à peine avant que mon compagnon le fût par ses oreilles toujours et si bien dressées. Que savais-je de plus que M. L... au sujet du nouveau venu ? La direction qu'il suivait... c'est peu de chose. Son nom ? Ceci est plus grave ; mais pour peu que mon ami aveugle eût voulu en savoir là-dessus aussi long que moi, il eût accompagné son geste d'un « bonjour, monsieur » et la réplique immanquable lui eût indiqué s'il connaissait cette voix, et dans ce cas, à qui elle appartenait. Il est donc bien convenu que la vue nous renseigne rapidement et de loin ; mais il est presque superflu d'ajouter que, ne nous faisant connaître, en une fois, qu'une seule surface des choses, elle ne nous instruit que très imparfaitement et nous avons besoin que ses indications soient ou aient été, à l'avance, contrôlées et complétées par nos autres sens aidés de la mémoire.

Ce n'est pas pour le vain plaisir d'être en scène, que j'ai raconté et commenté cette anecdote. Elle devait me revenir à l'esprit, on le comprendra, à propos d'un livre fait pour démontrer « qu'il n'y a aucune infériorité intellectuelle de l'aveugle « par rapport au clairvoyant » et qui justifie à merveille son titre plein de promesses : « Les aveugles par un aveugle » par M. Maurice de la Sizeranne, avec une préface de M. le comte d'Haussonville (de l'Académie française).

« Ceci n'est pas seulement un bon livre, c'est encore une « bonne action » dit M. le comte d'Haussonville en commençant cette chaleureuse préface qu'il faudrait citer toute entière, qu'on lira avec émotion et qui, elle aussi, est une bonne action.

Ma vieille et profonde amitié pour M. Maurice de la Sizeranne attendait avec impatience la publication de son ouvrage ; et maintenant qu'il a paru, j'ai besoin d'en parler avec une admiration convaincue, mais pas avec une admiration aveugle. Je veux lui reprocher d'être trop court, trop concis : dans son horreur de ce qui lui semble banal, l'auteur a trop présumé de notre savoir, à nous clairvoyants ou soi-disant tels ; il a compté outre mesure sur les réflexions qu'aucune page de son livre ne devait manquer de nous suggérer — en quoi il a eu tort. — Est-ce qu'on a le temps de réfléchir et ne sommes-nous pas

habitué à ce qu'on nous dise et nous rappelle tout, même ce que nous savons, sans y penser, on pourrait presque dire, sans le savoir ? Eh bien ! il y a une foule de choses, sur le sujet qu'il traite, que M. de la Sizeranne sait trop bien, lui ; qu'il croit que nous n'ignorons pas, qu'il a dites ailleurs peut-être et qui manquent ici.

Pourquoi ne pas nous montrer par les faits mêmes comment l'aveugle tenu d'apprendre plus patiemment, plus méthodiquement que le voyant, possède en général une connaissance plus profonde et plus raisonnée de ce qu'il a appris et acquiert une réelle supériorité comme professeur, de musique notamment, même pour les voyants. Il faut avoir senti, au piano, la main toujours gantée du professeur aveugle (non par coquetterie, ni, comme on pourrait le croire, pour protéger la finesse du tact, mais par une réserve pleine de discrétion) il faut, dis-je, avoir senti cette main si adroite venir se poser sur vos propres doigts et rectifier finement leurs maladresses, pour apprécier toute la valeur d'un pareil enseignement. « C'est un fait remarquable et peu connu, dit M. de la Sizeranne, que seules les écoles d'aveugles, ayant systématisé l'enseignement *de l'accord des pianos*, ce n'est que là qu'on initie l'aspirant accordeur aux redoutables mystères *du tempérament* et que l'on a substitué dans cet art l'étude rationnelle au simple empirisme. » Et là-dessus, il nous affirme que la supériorité des aveugles comme accordeurs a été souvent reconnue par des artistes de premier ordre. A la bonne heure ! et je veux bien le croire ; mais qu'est-ce que ces redoutables mystères *du tempérament* ? et pourquoi avoir reculé devant quelques détails qu'il a sans doute trouvés trop techniques pour nous autres profanes. Il y a parier que nous y perdons une page instructive et très intéressante. Mais en attendant de nouvelles études plus spéciales et plus complètes, que de ressources charmantes ! que de fines observations et de subtiles analyses pour nous faire connaître l'aveugle ! Il y a là de véritables portraits : l'auteur est digne fils de peintre.

Le livre d'aujourd'hui, et c'est assez, constitue l'un des principaux éléments d'une série d'œuvres entreprises depuis quelques années, en faveur des aveugles et dont l'énumération suffira à faire comprendre l'importance.

On dit souvent qu'il y a des choses qui sont dans l'air : oui, et l'on s'en aperçoit quand il survient quelqu'un qui a su les entendre, en réaliser les applications et les rendre fécondes.

Citons : Le *Louis Braille* et la *Revue Braille*, deux journaux imprimés en points pour les aveugles et le *Valentin Haüy* imprimé en noir pour tout le monde. Ces recueils périodiques sont répandus et lus avec fruit, dans tous les pays où l'on sait lire.

Le musée Valentin Haüy, collection de tous les objets et appareils spéciaux qui intéressent les aveugles et dont l'aimable conservateur, fondateur et bienfaiteur, M. Guilbeau, professeur à l'Institution de Paris, se fait un plaisir de montrer et d'expliquer les précieuses richesses, lui aveugle aux voyants qui le visitent.

La bibliothèque Braille, toute de livres en points, trésor inappréciable mis gratuitement à la disposition de tous les aveugles. Il faudrait pouvoir dire comment M. de la Sizeranne, inoculant autour de lui son zèle et son désir du bien, a su attirer sur les rayons de cette bibliothèque un monceau de livres copiés en points par de pieuses mains féminines qui ont eu le courage et la persévérance d'apprendre à remplacer la plume de fer et l'aiguille à tapisserie par le poinçon et la tablette Braille.

Et si vous voulez savoir ce que c'est que l'écriture en points et les miracles qu'elle opère si simplement, lisez ce livre qui est quelque chose de plus qu'intéressant *les Aveugles par un aveugle*. Vous y verrez ce que peuvent pour faire d'un enfant aveugle, fille ou garçon, un être aimable et bon, instruit et habile, la ténacité ingénieuse d'un Valentin Haüy et le bienfaisant génie d'un aveugle comme Louis Braille.

D^r A. FAERE.

Paris, 9 décembre 1888.

LA SOUVERAINE INDÉPENDANCE DE LA PAPAUTÉ

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Je crois avoir répondu à la première objection. Voici maintenant la seconde :

On dit que le pouvoir temporel pourrait exposer la Papauté à des compromissions dangereuses. Ici, encore, l'histoire va se charger de la réponse.

Dans l'administration intérieure des États romains, et à part de bien rares exceptions, la paternité était le caractère propre

du pouvoir pontifical. Elle se révélait par la sollicitude constante des Papes pour les intérêts de leurs gouvernés, par une bonté qui les rendait accessibles à tous et qui se rapprochait des plus humbles avec une tendre prédilection, par une charité très large pour tous les malheureux, et aussi par le souci généreux de n'imposer aux populations que des charges excessivement modérées. Le gouvernement pontifical était l'idéal, aujourd'hui perdu, des gouvernements à bon marché (Sourires d'approbation), ce qui ne l'empêchait pas de déployer dans des monuments grandioses, dans de nombreuses et admirables fondations, en un mot dans toutes les œuvres de bien public une munificence qui était faite à la fois du désintéressement personnel des Pontifes et de la charité volontaire de l'univers catholique. En quoi pouvait-il sortir de là une compromission? (Applaudissements.)

La Papauté, et c'était une partie de sa grandeur, accordait aussi aux sciences, aux lettres et aux arts une protection très éclatante et très efficace. Sachant bien que les œuvres du génie humain à la recherche du vrai et du beau sont, à condition de ne pas se détourner de Dieu, un faible reflet, mais un reflet magnifique encore de la vérité et de la beauté suprêmes dont Dieu est l'éternel foyer, la Papauté secondait leur éclosion à un double titre. En tant que Papauté spirituelle, elle les vivifiait, elle les fécondait, elle les grandissait en les jetant aux pieds de la croix. En tant que Papauté temporelle, elle les relevait par l'éclat de ses encouragements. Je le demande encore, en quoi pouvait-il sortir de là une compromission? (Nouveaux applaudissements.)

Mais on incrimine la politique extérieure de la Papauté. On parle avec une sorte d'effroi de la diplomatie romaine. Eh bien! examinons.

Deux traits ont toujours caractérisé la diplomatie des Papes : une fermeté tenace dans la défense de la vérité, une invincible patience.

Et, d'abord, la Papauté a travaillé à sauvegarder en tout temps et à travers tous les obstacles la vérité, non seulement la vérité religieuse, mais aussi la vérité sociale qui en dérive. Elle ne l'a jamais livrée : c'est son grand honneur. Des évêques ont pu, à de certains moments, et dans certains pays, en Orient à l'époque du schisme grec, en Angleterre à l'époque du schisme anglican, en France, dans une mesure très réduite, grâce à Dieu,

à l'époque de la Révolution, fléchir sous les pouvoirs séculiers et se prêter à des défaillances dont l'Église a eu à souffrir; la Papauté, jamais ni nulle part. (Vifs applaudissements.)

On la vit défendre l'unité et l'indissolubilité du mariage chrétien contre des princes qui voulaient faire fléchir l'inviolabilité de la morale évangélique devant la brutalité de leurs convoitises, la liberté de l'Église et la dignité des mœurs sacerdotales contre les empiètements usurpateurs des empereurs d'Allemagne, les petits et les faibles contre la tyrannie des puissants, l'indépendance de l'Italie contre les agressions injustes de l'étranger, la civilisation chrétienne contre les irruptions musulmanes, enfin et, dans des temps plus proches du nôtre, les droits de l'Église et l'intégrité de sa foi contre l'esprit de destruction révolutionnaire ou contre les prétentions dominatrices de pouvoirs enivrés de leur puissance. C'est pour toutes ces causes que la Papauté a résisté, combattu, souvent souffert. Mais, jamais, le prince n'a, chez les Papes, fait fléchir le devoir du Pontife; jamais la préoccupation de leur pouvoir temporel ne leur a fait sacrifier un droit quel qu'il fût de la vérité et de la justice. (Vifs applaudissements.)

Ce pouvoir temporel lui-même, constitué par des donations volontaires, les Papes ont dû quelquefois opposer la force à la force pour le faire respecter, et je n'ai garde d'oublier que l'épée de la France a eu, à diverses époques, un grand rôle à jouer dans cette défense du droit. Mais la violence et l'usurpation n'ont eu aucune part — c'est un exemple unique dans l'histoire du monde — dans la formation de la royauté pontificale. Les Papes ont souvent été dépouillés; ils n'ont jamais dépouillé personne. (Applaudissements répétés.)

Après la fermeté dans la défense de la vérité, leur seconde force a été la patience obstinée à qui l'emploi de la force répugnait, mais qui croyait à la vérité et au droit, ne les abdiquait jamais, et attendait de Dieu et du temps la revanche de la vérité méconnue et du droit outragé. (Vive approbation.)

C'est par la patience qu'ils eurent tour à tour raison des Césars païens et des barbares; c'est par la patience qu'ils virent sortir comme d'une germination naturelle et spontanée leur royauté temporelle; c'est par la patience qu'ils l'ont maintenue pendant plus de dix siècles, ne s'en servant jamais pour un but d'ambition, s'en couvrant toujours pour le libre exercice de leur autorité spirituelle. C'est par la patience que le triomphe

définitif leur est toujours resté, comme la récompense d'une sagesse qui ne se décourageait jamais. (Applaudissements).

Telle a été la Papauté; telle elle est encore. Regardez-la dans ce palais du Vatican qui est devenu sa prison! Elle est toujours grande de la grandeur de la vérité dont elle est l'infailible gardienne; elle est toujours puissante, jusque dans sa faiblesse et dans ses douloureuses épreuves, de la puissance du droit dont elle est la plus auguste représentation. Toujours pacifique, elle ne demande pas qu'on la remette en possession par la force matérielle de sa royauté temporelle dont elle ne garde que le titre. Mais toujours patiente, elle ne renonce à rien, elle ne désespère de rien, elle proteste contre l'injustice; elle en appelle à la foi des peuples, à l'intérêt des gouvernements, à l'intérêt bien compris de l'Italie elle-même qu'elle aime et dont elle est l'une des grandeurs; elle demande à ses fidèles de l'univers catholique de s'associer par leurs vœux à ses revendications. Elle attend l'heure de Dieu avec une confiance imperturbable dans la justice de sa cause et dans les réparations de l'avenir. (Applaudissements prolongés.)

La politique extérieure de la Papauté ne fut et ne sera jamais que le rayonnement de son ascendant moral et civilisateur. En quoi pouvait-elle être une compromission? (Nouvelles marques d'approbation).

Où la compromission pourrait surgir, je vais vous le dire. C'est le point délicat de la question; j'y toucherai avec mesure.

La situation actuelle, c'est le Pape exerçant à Rome l'autorité de son suprême Pontificat en présence d'un gouvernement armé de toutes les forces du pouvoir temporel. Il y a, je le sais, dix-huit ans que cela dure, et grâce à la sainte énergie et à l'admirable mansuétude de Pie IX et de Léon XIII, grâce aussi à l'esprit religieux de l'Italie avec lequel le gouvernement italien doit compter, grâce encore à la sympathie morale des diverses puissances qui ont à se préoccuper de la liberté religieuse de leurs populations catholiques, si l'indépendance spirituelle du Pape est en quelque sorte le prix du sacrifice de sa liberté personnelle, il est vrai pourtant que l'autorité du Pape, dans l'ordre spirituel, est restée intacte, que la Papauté n'a rien perdu de son ascendant sur le monde et que, cette année encore, cet ascendant a éclaté dans des manifestations qui ont eu le caractère d'un véritable triomphe (Applaudissements.)

Mais qu'un conflit aigu se produise un jour entre le Pape et le

gouvernement italien, le Pape sera-t-il obligé de quitter Rome? Il n'est pas seulement le chef de la catholicité, il est encore l'évêque de Rome; et c'est même, comme successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, qu'il est le chef de la catholicité. Le jour où il serait exilé de son siège, quelle perturbation profonde dans le gouvernement de l'Église universelle! (Sensation prolongée.)

Supposons maintenant que des complications éclatent un jour entre les puissances européennes et que l'Italie s'y trouve mêlée. Ici, Messieurs, je tiens à ne laisser subsister aucune équivoque sur les pensées qui nous animent; je parle pour vous comme pour moi parce que je suis sûr de répondre à votre sentiment. Nous catholiques, nous ne désirons pas ces complications; nous ne les appelons pas; nous ne les provoquerons pas. Nous avons au cœur deux piétés filiales que nous ne séparons pas, l'une envers l'Église, l'autre envers la France. Or, la paix extérieure est nécessaire à la France et nous désirons qu'elle se maintienne. Je dirai même qu'au milieu de nos dissensions intérieures, c'est du moins une satisfaction patriotique de voir tous les partis se réunir dans cette pensée que la France, en se tenant prête à défendre son indépendance contre toutes les attaques, doit garder dans ses rapports avec toutes les puissances européennes une attitude pacifique, exclusive de toute agression. (Applaudissements répétés.)

Mais enfin, que, malgré nos vœux, malgré notre sagesse, malgré notre circonspection, sur des questions absolument étrangères à celle de la souveraineté pontificale, des complications viennent à surgir, quelle serait la situation de la Papauté?

On lui a ôté son diadème terrestre; mais on n'a pu lui ôter sa souveraineté spirituelle. A elle, toujours, le droit de lier et délier les consciences, de régler la foi, la discipline et les mœurs. d'accorder ou de refuser l'institution canonique aux évêques, d'assembler des conciles, d'adresser des bulles et des encycliques à tout l'Univers catholique! On ne pourrait lui ravir aucun de ces droits sans s'attaquer, non plus à sa royauté temporelle, mais à l'autorité spirituelle qu'elle tient de Dieu et qui ne doit jamais être ni gênée, ni suspendue dans son exercice.

Eh bien, en cas de conflit entre les puissances, le Pape pourra-t-il exercer librement ces droits? Pourra-t-il rester en libres rapports avec toutes les nations catholiques, si sa neutralité n'est pas garantie par sa souveraineté? (Vive approbation.)

La Papauté, par l'esprit même de son institution, doit être une puissance neutre. Père des peuples, comme il est le Père des âmes, le Pape ne peut de lui-même se choisir des ennemis parmi les nations. Le droit de légitime défense a pu mettre quelquefois le Saint-Siège dans la nécessité de repousser soit par ses propres armes, soit par celles de ses alliés, des agressions dirigées contre l'inviolabilité de ses droits. Hors de là, la neutralité est la condition obligatoire de sa mission pacificatrice. Mais la neutralité comporte nécessairement la paisible possession d'une souveraineté respectée. Si la souveraineté n'est pas rendue à la Papauté, que deviendra sa neutralité? (Applaudissements.)

Je pose ces questions; je ne veux pas les approfondir. Mais pour en mesurer la gravité, écoutez le dialogue qui, au commencement de ce siècle, s'établit entre un empereur dont l'infatuation de la puissance égarait le génie, et un doux et magnanime Pontife.

Un jour, en 1805, Napoléon I^{er} écrivait à Pie VII : « Nos conditions doivent être telles que votre Sainteté ait pour moi, dans le temporel, les égards que je lui porte dans le spirituel.... Tous mes ennemis doivent être les vôtres. » Et Pie VII, sachant bien que la résistance pouvait amener des dangers pour ses Etats et pour sa personne, mais voulant rester fidèle à l'esprit de sa mission, répondait au puissant Empereur : « Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins et d'étrangers, de ceux dont nous attendons le mal.... La nécessité seule de repousser une invasion hostile ou de défendre la religion mise en péril a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'entre eux, par faiblesse humaine, s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le disons hautement, ne pourra jamais servir d'exemple à la nôtre. » La réponse était digne, et elle était grande. Vous savez quelle en fut la suite. Au bout de la résistance de Pie VII, il y eut la prison de Savone et de Fontainebleau; au bout de la soumission, si elle avait été possible, il y aurait eu l'abdication de la Papauté. (Vifs applaudissements).

On parle de compromissions. Ce n'est pas dans le pouvoir temporel, c'est dans la dépendance du Pape au temporel dans cette dépendance qui arrachait naguère à Léon XIII ce cri de

tristesse : « Mon pouvoir suprême n'est qu'une ombre et un vain mot », c'est là que pourra, à un jour donné, se trouver la compromission.

Je conclus sur ce point par une parole de Bossuet qui dit tout en deux mots avec cette concision forte et lumineuse dont ce puissant génie avait le secret :

« La souveraineté temporelle, disait-il, a été providentielle-ment établie. Dieu jeta les fondements de ce dessein pour que l'Eglise, qui est la mère commune de tous les royaumes, ne fût au temporel dépendante d'aucun autre et que le siège où tous les fidèles gardent l'unité fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'Etat peuvent causer. » (Nouveaux applaudissements.)

Je pourrais m'arrêter là. Mais la liberté de l'Eglise et la liberté des consciences catholiques ne sont pas seules engagées dans la question. Il y a aussi l'intérêt social de toutes les nations chrétiennes. Malgré votre fatigue et un peu malgré la mienné, je voudrais, en terminant, ajouter quelques mots rapides sur cet autre aspect du sujet.

Le premier besoin des sociétés, c'est l'ordre. Mais, quelle que soit la force dont disposent les pouvoirs publics, quelle que soit même la rigueur des lois, l'ordre est toujours précaire, tourmenté, intermittent, lorsqu'il ne s'appuie pas sur cet ensemble de conditions supralégales qui constitue l'ordre moral. Et d'un autre côté, ce n'est pas seulement une vérité axiomatique, c'est aussi une vérité expérimentale qu'il n'y a pas d'ordre moral sans religion.

Or, quel est, je ne parle pas seulement de la France, je parle de toutes les nations chrétiennes — car toutes sont plus ou moins atteintes du même mal — quel est, dis-je, en dehors de l'Eglise catholique, l'état actuel des croyances religieuses dans le monde ? Le schisme grec est stérilisé et manque de vie ; le protestantisme se dissout sous l'infinité de ses divisions ; le rationalisme spiritualiste est démantelé et n'a guère plus de prise sur les intelligences. Et en même temps on voit grandir, s'étendre, se propager, s'accroître, se développer, je ne sais quel matérialisme athée qui se déguise sous un appareil scientifique pour séduire les esprits trompés, et qui, ravissa à l'homme la pensée de son immortelle vocation, le sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, fait de la vie le jeu d'une force aveugle ou le caprice du hasard. Ne nous y trompons pas,

Messieurs; le matérialisme est aujourd'hui une puissance. Il trône dans les académies; il siège dans les parlements: je n'oserais pas garantir qu'il n'est pas représenté dans certains gouvernements. Il a ses savants, ses orateurs, ses poètes, ses réunions publiques et ses conciliabules secrets. Il pénètre dans les ateliers; il flatte les masses pour les ranger sous sa bannière. Le jour où il serait le maître, le devoir serait captif, le droit serait méprisé, la passion serait maîtresse, l'autorité serait sans base, la liberté serait sans garantie; il ne resterait plus que la force, la force qui opprime et la force qui se révolte, toutes deux aboutissant à des oscillations désordonnées de tyrannie et d'anarchie. (Vifs applaudissements.)

Pour l'ordre social, voilà le grand écueil. Mais grâce à Dieu, il y a le port. Le port, c'est l'Eglise catholique maintenant dans le monde, avec le principe de toute religion, le principe de toute société, et pouvant seule assurer, par l'ascendant de ses doctrines, « la tranquillité de l'ordre », selon la belle expression d'un grand docteur catholique.

Mais alors, Messieurs, il y a des déductions qui s'imposent. Sans l'action préservatrice de l'Eglise catholique, pas d'ordre social reposant sur ses véritables assises. Sans l'impulsion motrice de la Papauté, pas de force de concentration, pas de puissance de rayonnement pour l'action de l'Eglise catholique. Donc la souveraine indépendance de la Papauté est pour les sociétés une condition et une garantie d'ordre. (Nouveaux applaudissements).

La liberté est aussi l'aspiration légitime de toutes les sociétés chrétiennes et civilisées. Mais la liberté a pour effet de restreindre le domaine et l'action du pouvoir, et d'élargir dans la même proportion le domaine et l'action des volontés individuelles. En sorte que si les volontés émancipées ne sont pas régies par une forte discipline morale, ou en d'autres termes si à côté de la liberté qui étend les droits on ne laisse pas subsister l'ascendant de la religion, qui commande le devoir et communique la vertu nécessaire pour le bien remplir, la société est troublée et la liberté périt toujours la première au milieu des orages qu'elle suscite. Ce n'est pas là une considération théorique; c'est un fait d'expérience; nous en avons été souvent et nous sommes destinés peut-être à en être encore les témoins. Quand la société se sent menacée par une licence anarchique où l'oppression s'ajoute au désordre, on la voit souvent se précipiter vers la servitude par peur des abus de la liberté. « Si un peuple veut

être libre, il faut qu'il croie, disait M. de Tocqueville ; s'il ne veut pas croire, il faut qu'il serve. » (Applaudissements.)

On rencontre souvent des hommes qui aiment à se vanter surtout des qualités qu'ils n'ont pas. Il en est ainsi pour certains gouvernements de notre connaissance qui, couvrant par la sophistication des mots, la falsification des idées, s'appellent des gouvernements de liberté lorsqu'ils ne sont qu'un mélange hybride de domination et de licence. (Applaudissements.)

La liberté révolutionnaire dont ces gouvernements font parade, n'est, en effet, que l'avant-garde de la tyrannie s'exerçant sur les âmes lorsqu'elle n'est pas elle-même cette tyrannie en action. La vraie, la grande liberté, la liberté qui féconde tout et ne détruit rien de ce qui est moralement bienfaisant et utile, c'est la liberté chrétienne telle que Léon XIII l'a glorifiée dans sa dernière encyclique ; en sorte que je puis dire en toute vérité que la quantité de liberté dont un peuple est capable se mesure à la quantité de christianisme qu'il possède. (Nouveaux applaudissements.)

Et alors, des déductions analogues à celles que j'indiquais tout à l'heure, s'imposent encore. Sans la liberté chrétienne, pas de liberté vraie ; sans la liberté de l'Église catholique, pas de liberté chrétienne ; sans la souveraine indépendance de la Papauté, pas de liberté pour l'Église catholique.

Donc la souveraine indépendance de la Papauté est la sauvegarde de la liberté du monde. (Applaudissements prolongés.)

Enfin la paix sociale est pour les peuples une suprême condition de vie. Or à ne la considérer même que par le côté qui touche aux rapports de la propriété et du travail, la paix sociale est partout en grave péril.

L'Angleterre a ses fénians, l'Allemagne a ses socialistes, la Russie a ses nihilistes, la France, elle aussi, a ses possibilistes, ses collectivistes, ses anarchistes, ses communistes. Partout la question sociale se dresse comme une menace au-dessus d'un abîme. (Sensation prolongée.)

Qui nous rendra la paix ? Ce n'est pas à coup sûr, je vous le disais il y a quelques années, et c'est toujours vrai, ce socialisme révolutionnaire qui s'est décoré de tant de noms divers et qui ne serait qu'un retour à la barbarie par la destruction de la propriété individuelle ; ce n'est pas davantage le socialisme d'État qui ne serait qu'une organisation savante de la spoliation des uns et de la servitude des autres pour aboutir à leur commun abais-

sement; ce n'est pas non plus la lutte égoïste des droits et des intérêts contraires s'armant en guerre pour se combattre réciproquement. La paix ne renaîtra que si le patronat et le travail se tendent la main et le cœur et s'unissent tous deux dans des associations où ils se rapprochent au lieu de s'isoler dans des associations de combat. Mais, pour cela, la première condition, c'est leur retour commun à la vérité chrétienne, à la justice chrétienne à la charité chrétienne. Cela est vrai moralement et économiquement. (Vive approbation.)

Seul, en effet, le christianisme dit la vérité à tous, aux forts, comme aux faibles, aux privilégiés de l'esprit comme aux plus humbles intelligences, aux favorisés de la fortune comme aux déshérités; il rappelle aux premiers que leurs devoirs s'étendent à proportion des dons qu'ils ont reçus; il met toute sa sollicitude à relever les autres par la dignité du travail et du devoir, et aussi par l'attrait de sublimes compensations que Notre-Seigneur Jésus-Christ leur a promises dans la distribution de ses récompenses.

Seul, le christianisme commande à tous, non pas cette justice stérile et négative qui se limitant à l'âpre égoïsme du droit ne s'élargit pas dans la générosité du devoir, mais cette justice active et féconde qui, ne s'absorbant pas dans la sécheresse étroite de l'intérêt exclusivement personnel, se dilate dans le respect du droit de tous et le souci généreux des intérêts d'autrui.

Seul enfin le christianisme prescrit la charité à tous; la charité, ce complément de la justice, à la fois volontaire et obligatoire, volontaire parce qu'elle ne répond pas à un droit corrélatif chez ceux vis-à-vis de qui elle s'exerce, obligatoire parce que, devant Dieu et devant la conscience, elle est, non moins que la justice, le devoir impérieux de chacun dans la mesure des dons qu'il possède, dons de l'esprit, dons de l'âme, dons du cœur, dons de la fortune; la charité, cet échange de bienfaits qui n'humilie personne, parce que chacun est à la fois bienfaiteur et obligé; car, pour ne parler que d'une de ses formes, quand le riche donne son or, si le pauvre donne la prière et la bénédiction du malheur reconnaissant, Dieu seul peut savoir et peut peser quel est celui qui reçoit le plus. (Vifs applaudissements.)

Pour la question sociale, la solution est là et n'est que là; les conditions d'application pratique peuvent varier selon les temps^s et doivent varier selon la nature et les conditions diverses de^s

rapports très multiples du capital et du travail. Mais pour que ces rapports soient des rapports de paix, il faut que la vérité chrétienne en soit la logique, la justice chrétienne en soit le ciment généreux et fécond.

Et alors, j'en reviens toujours aux mêmes déductions : Sans l'influence acceptée du christianisme, pas de paix sociale; sans l'action fécondante de l'Église catholique, pas d'influence chrétienne efficace; sans la papauté pouvant librement embrasser le monde dans son unité, et le remplir de sa charité, pas d'action efficace de l'église catholique. Donc la souveraine indépendance de la papauté est la sauvegarde de la paix sociale. (Applaudissements.)

Ne soyez pas surpris, Messieurs, que la même conclusion revienne toujours. Toute parole divine a nécessairement le caractère d'une vérité totale et universelle. Quand le Christ dit à Pierre : « Tu seras la pierre vivante sur laquelle je bâtirai mon Eglise », c'est comme s'il lui avait dit : « Tu seras la pierre vivante sur laquelle je bâtirai l'ordre moral du monde, la liberté du monde, la paix du monde »; car l'Eglise garde toutes ces choses par sa doctrine et vivifie toutes ces choses par la grâce dont elle est la souveraine dispensatrice. (Applaudissements.)

Ah! je comprends bien que la passion sectaire et révolutionnaire s'attaque à la Papauté; elle est en effet le principal obstacle à son œuvre subversive. Mais que les gouvernements qui sont ou qui devraient être les répondants de l'ordre, de la liberté, de la paix sociale, se prêtent à amoindrir la Papauté, je ne puis me l'expliquer que par la confusion de nos temps troublés.

Espérons, Messieurs, que la confusion ne durera pas, que la lumière se fera, qu'un congrès international se saisira de cette grande question, et que dans ce congrès, un accord se produira, au nom de l'intérêt supérieur de toutes les nations chrétiennes pour rendre sa pleine et souveraine indépendance, et par conséquent, la souveraineté temporelle, à cette principauté sacrée, comme l'appelait Bossuet, qui porte dans l'histoire ce grand nom, la Papauté; à ce pouvoir primatial, régénérateur des âmes, vivificateur des sociétés, organe infaillible et gardien indéfectible des croyances qui sont la vie et l'honneur des nations; à ce pouvoir conservateur et civilisateur qui planant au-dessus de toutes les erreurs et de toutes les défaillances contemporaines, maintient avec une si imposante fermeté, — les encycliques de notre grand Léon XIII en sont le magnifique témoignage

— les devoirs et les prérogatives de l'autorité, les droits imprescriptibles et les limites nécessaires de la liberté, les conditions de la paix sociale sous la loi de justice et de charité, que le christianisme apporta au monde. (Vifs applaudissements.)

Ce sera, Messieurs, la solution de la question. C'est celle que Léon XIII désire, celle qu'il poursuit, celle que le monde catholique attend, celle qu'en nous associant à toutes les pensées et à tous les sentiments du Saint-Père, nous allons tout à l'heure appeler de nos vœux les plus ardents et les plus chers, dans l'unanimité de nos cœurs. Que si on nous dit que cette solution est hérissée de difficultés, notre confiance ne s'en troublera pas; car nous savons que Dieu et la Papauté ont la coutume de faire les choses difficiles et d'y réussir. (Nouveaux applaudissements.)

Le *Tu es Petrus* et le *non praevalent* n'ont pas été dits en vain.

Je sais bien que ces paroles s'appliquent au Pape-Pontife; mais l'histoire atteste que la Providence en a fait souvent profiter le Pontife-Roi et l'avenir, soyez-en sûrs, ratifiera ce témoignage de l'histoire. (Vifs applaudissements.)

Quoi qu'il arrive, que notre foi ne s'ébranle pas. Un jour, au Corps législatif de l'Empire, en soutenant pour la première fois la cause que je viens de défendre devant vous, je disais un mot que je vous demande la permission de répéter ici parce qu'il est le cri de mon âme et, j'en suis certain, de la vôtre: « Je verrais de nouveau la Papauté et l'Église descendre aux Catacombes que je croirais encore à leur éternité! »

(Bravos et salves prolongées d'applaudissements. Cris unanimes et répétés de: Vive Léon XIII!)

C. CHESNELONG.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Le 13 décembre a eu lieu la réception de M. d'Haussonville. En attendant que nous puissions publier l'important discours du récipiendaire et la réponse de M. Bertrand, voici une appréciation de l'*Univers* sur cette séance :

M. d'Haussonville avait à faire l'éloge de M. Caro; il ne faut pas dissimuler que l'éloge a paru long. Le nouvel académicien a déclaré, au début de son discours, qu'il n'avait jamais fait de cours de philosophie. Il faut l'en féliciter, s'il n'avait à sa disposition d'autre cours

que les universitaires. A-t-il voulu racheter cet aveu en se lançant à travers « l'inconnaissable » dans les théories positivistes ? Il tient pour la philosophie spiritualiste, et loue autant que possible celle de M. Caro. Il ne voit pas que cette philosophie, peut-être parce qu'elle était universitaire, restait sans conclusion. L'idée de Dieu sans l'idée de Jésus-Christ est une idée en l'air. Les philosophes païens l'avaient, cette idée, et si cela — comme disait M. Bertrand — ne les empêchait pas d'être honnêtes hommes — il eût mieux dit : « ne les contraignait pas à être honnêtes hommes » — c'est qu'ils ne connaissaient pas le Médiateur. Le Médiateur, en effet, est la clef de voûte du monde, la règle et la lumière de toute philosophie.

Des doctrines spiritualistes sans obligation, sans application, une morale sans loi, sans pratique, sans vertu, jetaient sur les théories vaporeuses et la philosophie honnête de M. Caro quelque chose de ridicule que la satire a peut-être trop accusé.

M. Caro, bien que de la famille universitaire, était de sang breton et avait reçu une éducation chrétienne. Il avait achevé ses études au collège Stanislas ; il en a célébré le régime et a aussi noté en termes émus et excellents le bonheur qu'il avait eu d'y trouver un professeur de philosophie chrétien, fervent et intelligent, Frédéric Ozanam.

Au moins, M. d'Haussonville nous a-t-il appris qu'aux derniers moments, les anciennes leçons de son professeur, les premières grâces de la famille, avaient réveillé le cœur meurtri du philosophe, et que dans sa pleine connaissance M. Caro avait passé de l'idée de Dieu à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ : il est mort muni des sacrements de l'Église et dans le baiser du Seigneur. On ne peut plus rire du ridicule de son enseignement, du vague de ses doctrines et de l'insanité de sa philosophie. Il y a mis par ses actes une conclusion où n'aboutissaient pas ses paroles.

Nous louerons hautement M. d'Haussonville d'avoir donné sur la mort de M. Caro ce grave et important renseignement. Même pour les académiciens, la grande affaire est la mort ; et les protestations de M. Camille Doucet contre l'énormité du pauvre Janin qui, bien léger de plume et de doctrine, n'avait pu s'empêcher de manifester sa répugnance pour la mort abominable de Sainte-Beuve ; les protestations de M. Doucet, en faveur de la liberté et de l'ignorance académiques, en présence de la mort, doivent rester pour compte à M. le secrétaire perpétuel ; M. d'Haussonville a eu raison de violer une aussi vilaine consigne de la liberté du blasphème, en abordant l'éternité, qu'on voudrait faire passer pour la police de l'Académie.

Je n'ai pas besoin de remarquer que M. d'Haussonville, fidèle à la mémoire de son père, l'homme de bien dont il avait rappelé le souvenir, s'est, à propos de questions philosophiques et politiques, incliné généreusement devant Dieu avec Bossuet, et aussi, il est vrai, avec Newton et Platon, a-t-il dit. Il a eu des mots tendres pour de

bien tristes professeurs comme Michelet, et aussi des compassions, que l'Église ne condamne pas sans doute, pour les âmes égarées et perdues dans le doute, séparées de la foi catholique comme Jouffroy ; nous ne relevons pas ces points pour affaiblir les déclarations religieuses du nouvel académicien, et nous restons sur sa juste et dernière félicitation à M. Caro, dont la mort a été d'un chrétien.

M. Bertrand, qui répondait à M. d'Haussonville, n'a pas contredit cette dernière parole. Il a même, à propos de ce qu'on appelle les problèmes sociaux, cité la parole divine : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. »

Mais, en même temps qu'il posait certaines vérités, M. Bertrand a glorifié toutes sortes de personnages, de mœurs et de doctrines mal-faisantes. Il y a quelque chose de comique et de malencontreux à voir un académicien en cheveux gris et de bien modeste figure célébrer « les grâces de l'amour, les maximes faciles, les mœurs tendres et... malheureusement blâmables »...

L. AUBINEAU.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On sait avec quel acharnement les feuilles libérâtres d'Italie, à commencer par l'officieux journal la *Riforma*, ont attaqué le cardinal Lavigerie, dont elles ont dénaturé les intentions et les actes les plus généreux, et les paroles mêmes si loyales par lesquelles l'éminent prince de l'Eglise s'était efforcé de dissiper leurs préjugés. En vain leur a-t-il fait de nobles avances sur un terrain où tout esprit de parti semblait devoir s'éclipser. C'est, malgré tout, cet esprit de parti qui l'a emporté aussi bien dans la presse sectaire que dans les conseils du gouvernement italien. Par le seul fait que l'initiative de la conférence internationale à convoquer pour le succès de l'entreprise libératrice est partie du Vatican, l'Italie officielle a mis tout en œuvre pour combattre la salutaire influence de la papauté. Que cette noble initiative soit venue du Saint-Siège, cela est constaté dans une note de la *Gazette de Cologne*, signalée par dépêche au *Popolo romano*. Mais, d'après cette dépêche, la feuille allemande ajoute que les puissances ont invité le roi des Belges à faire sien le projet de la conférence, *parce que*, sans cela, l'Italie n'aurait pu y adhérer.

Il semblerait, dit à ce propos le *Moniteur de Rome*, que la diplomatie allemande a subi le contre-coup de certaines réclamations intéressées et égoïstes de l'Italie officielle. Plusieurs questions se

posent instinctivement à tout observateur. Est-ce que vraiment la *Consulta*, par un travail souterrain, a essayé d'arrêter l'œuvre humanitaire, ou au moins de ravir au pape la gloire de l'initiative et du succès ? Ou n'y a-t-il là, de la part des officieux allemands, qu'un essai timide pour chercher à tourner ce que l'Allemagne considère comme une difficulté internationale, vu les susceptibilités du gouvernement italien pour tout ce qui touche de près ou de loin au Saint-Siège ?

Ce que l'on peut désormais retenir pour certain, c'est que l'Italie officielle a souhaité l'insuccès de l'entreprise et a travaillé dans cette direction. C'est là une loi psychologique qui domine toute la diplomatie italienne. Chaque fois que le Saint-Siège fait acte de justice et d'ordre dans les choses internationales, chaque fois qu'il se met à la tête d'un mouvement civilisateur, le gouvernement italien multiplie ses coups contre lui, pour lui enlever tout prestige. Défiances, jalousies, haines implacables, tout concourt à pousser nos officieux dans cette voie peu glorieuse.

En vue de ces obstacles, le Saint-Siège devra probablement s'adresser aux puissances qui ont déjà donné leur adhésion à l'œuvre antiesclavagiste, pour les inviter à se concerter directement entre elles et avec l'É^me cardinal Lavigerie sur les meilleurs moyens pratiques d'assurer quand même le succès de l'œuvre libératrice.

Dans une autre question qui touche au prestige et aux intérêts du Saint-Siège, celle du rétablissement des rapports avec la Russie, le dépit des sectaires italiens s'est manifesté d'une façon non moins odieuse. « La politique russe, dit à ce sujet la *Riforma*, est faite avec trop de discernement pour croire que le Vatican puisse lui offrir un coefficient de succès, étant données certaines complications internationales. » Heureusement, paraît-il, la Russie l'entend d'autre façon et elle semble décidée désormais à renouer, dans son propre intérêt, des relations officielles avec le Vatican, moyennant l'envoi de M. de Boutenieff, en qualité de ministre auprès du Saint-Siège. C'est le premier résultat auquel vont aboutir les négociations officieuses confiées ces derniers temps par le czar à son conseiller privé, M. Iswolski. Par contre, et ce qui explique le dépit des italianissimes, rien n'est encore décidé pour mettre fin à la vacance du poste d'ambassadeur de Russie près le Quirinal. Bien plus, l'attaché militaire russe auprès de cette ambassade, M. le colonel de Rosen, vient d'être rappelé par son gouvernement, parce qu'il se serait montré, comme le laisse entendre le *Diritto*, trop sympathique à l'Italie.

Le Saint-Père vient d'adresser aux évêques Espagnols la lettre suivante :

A notre cher Fils Michel Paya y Rico, cardinal de la S. Église romaine du titre des Saints Cyr et Julitte, patriarche des Indes occidentales et archevêque de Tolède, et autres archevêques et évêques du royaume d'Espagne.

LÉON XIII, PAPE,

Chers Fils et vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Les vicissitudes nombreuses des choses et des temps qui se sont produites sous Notre Pontificat Nous ont fréquemment donné l'occasion de constater en vous cette constance de fidélité et de respect que vous avez héritée de vos ancêtres et dont vous Nous avez donné la preuve dans les circonstances prospères comme dans l'adversité. Cette fidélité et ce respect vous Nous les avez témoignés de nouveau et d'une façon éclatante par la lettre que vous Nous avez adressée, avec une unanimité admirable de sentiments, aussitôt que vous avez reçu communication de Notre Lettre encyclique du 20 juin dernier au sujet de la liberté humaine.

Nous n'avons point été surpris de voir que Notre lettre a été reçue par vous avec cette piété religieuse avec laquelle vous avez habitude d'accueillir tout ce qui émane de cette chaire de la vérité. Nous avons cependant éprouvé de ce fait une satisfaction toute particulière, parce que Nous avons compris que vous Nous avez adressé cette lettre non seulement pour montrer votre dévouement respectueux, mais pour manifester votre joie profonde, comme des fils affectueux auxquels parvient la voix désirée de leur père.

Cette circonstance Nous fait espérer que vous tâcherez par tous les moyens en votre pouvoir d'obtenir que les fidèles qui vous sont confiés apprennent et suivent scrupuleusement Nos enseignements, de sorte que ces enseignements puissent donner, dans les affaires privées, des fruits abondants de salut qui répondent entièrement à Notre sollicitude et à Nos désirs.

Le zèle pastoral ardent qui vous anime et l'affection si grande que vous Nous témoignez Nous sont une garantie certaine que votre concours empressé ne Nous fera pas défaut pour la réalisation de ce que Nous désirons. Ce sont, en effet, ce zèle et cette affection qui arrachent de votre bouche les plaintes si justes sur les traitements indignes de Notre haut ministère qui Nous sont infligés ; c'est ce même zèle et cette même affection qui ne vous permettent pas de voir avec indifférence que le Pontife romain continue à être privé de la liberté qu'il a perdue lorsqu'il a été dépouillé du pouvoir temporel, qui en a été pendant tant de siècles le rempart solide ; c'est encore ce zèle et cette affection qui vous déterminent, comme vos autres frères dans l'épiscopat, à vous dévouer à la défense énergique des droits sacrés du Siège Apostolique, droits dont le mépris entraîne inévitablement le trouble et le désordre dans la société entière.

A ce témoignage éclatant de votre dévouement envers nous, il convenait que Nous répondions par la manifestation de Notre bienveillance envers vous. Nous désirons donc que vous soyez certains que, Nous souvenant toujours de vous, Nous faisons des prières ardentes pour vous et pour la catholique nation espagnole tout entière, dont les Églises vous ont été confiées par Dieu. Qu'il vous accorde abondamment, à vous et à vos fidèles, les dons les plus précieux de sa grâce, et puisse vous être un gage de sa miséricorde la bénédiction apostolique que Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, chers Fils et vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 novembre 1888, la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Cette lettre était accompagnée de la lettre suivante de S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

Rome, 12 novembre.

Éminence,

Toute manifestation publique de dévouement et d'affection envers le Chef auguste de l'Église est toujours digne d'éloges. Mais lorsque le témoignage de ces sentiments émane de l'épiscopat tout entier d'une nation, il paraît avoir une importance toute particulière. Car si une telle manifestation collective ne peut révéler des sentiments qu'on ne connût pas déjà en chacun de ceux qui y ont participé, il est certain que la voix unanime des pasteurs sacrés ne peut manquer d'arriver à tous les fidèles de la nation et de trouver en eux un écho fidèle.

C'est pourquoi N. T. S. Père a reçu avec une gratitude particulière l'Adresse d'adhésion de l'épiscopat espagnol à l'Encyclique *Libertas*, Adresse que Votre Eminence lui a transmise avec votre lettre du 28 octobre.

Sa Sainteté ayant daigné exprimer sa haute satisfaction à Votre Eminence et à vos vénérables collègues dans l'épiscopat, je suis heureux de pouvoir vous envoyer avec cette lettre la réponse du Souverain Pontife, et je saisis avec plaisir cette occasion de renouveler à Votre Eminence l'expression de mes sentiments d'affection sincère.

M. cardinal RAMPOLLA.

A S. E. le cardinal Faya y Rico, archevêque de Tolède.

La distribution des objets de l'exposition vaticane continue. Jusqu'ici l'Italie, la France et l'Allemagne ont reçu leur belle part.

Les cadeaux de l'Allemagne ne sont pas encore partis de Rome. En ce moment, la commission examine les demandes des autres pays. Les missions reçoivent leurs dons par la Propagande.

Un des préfets organisateurs de la distribution des dons, disait l'autre jour que l'on donnait aux églises et aux missions à peu près les deux tiers de ce qui a été offert.

L'autre tiers, consistant surtout en objets curieux ou d'un travail artistique particulier, est réservé à la formation du Musée Léonin qui sera établi dans la galerie supérieure du Vatican, au-dessus de la galerie des cartes géographiques.

Cette immense galerie, haute de trois mètres sera surélevée et formera un très beau musée où l'on placera les curiosités de la Chine et du Japon et autres missions. Des meubles utiles ont été placés dans la salle de la bibliothèque ou des musées.

Dans la grande galerie de la bibliothèque on a aussi placé 1.

beau bureau offert par M. le comte de Paris, le vase offert par le président de la République française, la reproduction de la fameuse horloge de Strasbourg, etc.

L'autel offert par le comité central du Jubilé a été placé dans une salle près des grands appartements pontificaux, au second étage du Vatican. Cette salle est changée en chapelle entièrement ornée d'objets du Jubilé. Au milieu se trouve le magnifique lustre en cristal offert par le comte Didierjean, de la fabrique de cristallerie de Saint-Louis, en Lorraine.

Les grands appartements pontificaux ont été aussi décorés d'objets du Jubilé.

A la salle du Trône, on vient de placer le magnifique trône offert par l'association ouvrière de Rome ; dans les autres salles, on a disposé des meubles et des tableaux.

Les appartements privés du Pape ont aussi été renouvelés. Le premier cabinet est orné des tissus et des tapisseries de l'empereur du Maroc ; dans les autres chambres, on admire les beaux vases de Sèvres offerts par des catholiques français, et des tapis d'Arras. Le bureau même du Pape a été changé et on a mis à sa place le beau bureau provenant d'Amérique et offert par la Congrégation des Résurrectionnistes.

La chapelle privée du Pape a été aussi entièrement renouvelée. On a placé au-dessus de l'autel, en forme de baldaquin, le beau trône gothique de l'Espagne.

Sur le prie-Dieu est placé le magnifique reliquaire gothique offert par le chapitre de la basilique vaticane et renfermant le chef du saint Précurseur du Sauveur.

On vient de publier à Rome un important recueil des actes et paroles de Léon XIII émis pour la défense des droits du Saint-Siège. Nous ne saurions mieux en montrer l'intérêt et l'opportunité qu'en signalant les paroles mêmes de l'introduction du volume :

En ces temps, y est-il dit, où l'on attaque avec tant d'acharnement le Principat civil des Pontifes romains, et où l'on méconnaît les droits les plus sacrés du Siège apostolique, nous jugeons opportun de publier, réunis en volume, afin qu'il en reste un perpétuel souvenir, les actes et les protestations émis successivement et dans une série en quelque sorte ininterrompue par le Pontife régnant S. S. Léon XIII, pour la défense et la sauvegarde de ces mêmes droits. Ce sera d'autant plus utile que quelques journaux, avec une insigne mauvaise foi, ont osé répandre des doutes à ce sujet. — Le recueil

s'ouvre par la mémorable Lettre pastorale que, dès l'année 1860, c'est-à-dire dix-huit ans avant qu'il fût élevé au souverain Pontificat, Léon XIII adressait sur cette même question au peuple de Pérouse. »

En effet, depuis cette admirable lettre pastorale jusqu'aux discours adressés à ce sujet aux pèlerins du Jubilé, et depuis ses premières Encycliques jusqu'aux allocutions au Sacré-Colège et aux lettres au secrétaire d'Etat, le recueil que nous signalons renferme, en entier ou par extraits, tous les actes publics du pontificat sur la question du pouvoir temporel. On y trouve toujours la même fermeté de revendications et cette énergie indomptable qu'inspire la défense des droits les plus sacrés de l'Eglise et du Saint-Siège.

Le Pape a fait distribuer 12,000 francs aux pauvres de Rome à l'occasion des fêtes de Noël et 3,000 aux prêtres pauvres.

Léon XIII a envoyé une somme assez considérable à l'évêque d'Athènes pour la fondation d'un collège catholique grec.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de ne pas attendre aux derniers jours pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage : elle diminuera les chances d'erreur et facilitera le travail de notre administration.

Il est très utile de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimée, rectifiée s'il y a lieu.

*Nos abonnés et amis peuvent être sûrs que nous continuerons de vouer tous nos efforts à une rédaction sérieuse et aussi complète que possible, dans la mesure de périodicité qui nous est permise. Notre **Chronique de la semaine** résume dans chaque numéro les plus importantes nouvelles politiques. Nous réservons chaque semaine une place importante aux **Nouvelles religieuses** et nous condensons, dans la **Petite Chronique**, beaucoup de petits faits qu'il suffit d'indiquer d'un mot. De cette manière, il nous reste toujours de la place pour traiter les questions de doctrine, reproduire les grands et beaux documents qui doivent être la meilleure part de la Revue. Nous continuerons à consacrer des articles sérieux aux questions d'histoire ou de science qui exigent une plus grande étendue.*

Enfin nous tiendrons, comme par le passé, nos lecteurs au courant des principales publications actuelles par une analyse bibliographique des ouvrages nouvellement parus. On voit par là que la rédaction des **Annales Catholiques** n'omet rien d'important ; et, si l'abondance des matières nous oblige parfois à différer un sujet, nous ne le perdons pas de vue : son tour arrive et, souvent, il n'a que gagné à attendre quelques jours.

Mais c'est trop parler de notre œuvre, puisqu'elle est sous les yeux de nos lecteurs, qui peuvent la juger eux-mêmes en connaissance de cause. Nous ne terminerons cependant pas ces lignes sans rendre hommage à nos nombreux amis dont la propagande et les encouragements nous récompensent si bien des efforts et des peines que nous sommes heureux de consacrer à la défense de l'Église et de la société.

Les prix d'abonnement aux *Annales Catholiques* sont :

ÉDITION ORDINAIRE		<i>Union postale universelle.</i>	
<i>France. — Algérie. — Corse.</i>		Un an	18 fr. »
Un an	15 fr. »	Six mois	10 »
Six mois	8 »	<i>Pays en dehors de l'Union postale.</i>	
Trois mois	4 50	Un an	24 fr. »
<i>Alsace-Lorraine. — Suisse. Belgique.</i>		ÉDITION SUR-BEAU PAPIER	
Un an	16 fr. »	Les abonnements sont d'un an et respectivement de 18, 22, 24 et 36 fr.	
Six mois	9 »		

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Un numéro : 0 fr. 35, franco : 0 fr. 40.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 13 décembre. — Après avoir expédié plusieurs projets d'intérêt local, le Sénat entend M. BOULANGER qui dépose son rapport sur le budget, voté par la Chambre.

Puis on commence la discussion du projet adopté par la Chambre, relatif à l'utilisation des eaux d'égout de Paris.

Vendredi 14 décembre. — Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif à l'utilisation agricole des eaux d'égout de Paris.

Samedi 15 décembre. — Pour clore la discussion générale sur le projet relatif à l'utilisation des eaux d'égout de Paris, le Sénat entend successivement MM. HIPPOLYTE MAZE, DELUNS-MONTAUD, ministre des travaux publics, LÉON SAY, CORNIL et LÉON RENAULT.

Ce dernier demande au gouvernement de présenter un projet permettant à toutes les eaux de Paris de se déverser dans la mer

après épuration. Cette proposition est repoussée par 156 voix contre 117.

Lundi 17 décembre. — Les trois premiers articles du projet relatif à l'utilisation des eaux d'égout de Paris sont adoptés.

M. LACOMBE dit que la Chambre n'a pas voulu s'immiscer dans une affaire privée et a repoussé le projet que le gouvernement lui avait présenté pour éviter la faillite de la Société de Panama ; il fait remarquer que le Sénat est saisi d'une proposition sur les faillites, et que l'on pourrait en détacher quelques dispositions dont le vote pourrait empêcher une catastrophe.

M. MAZEAU répond que le rapport de la commission sera déposé vendredi.

Mardi 18 décembre. — Continuation de la discussion du projet sur les eaux d'égout.

Divers articles additionnels présentés par MM. Léon Say et Maze sont retirés. On vote l'ensemble et on passe à une seconde délibération.

Chambre des Députés.

Jeudi 13 décembre. — La séance est consacrée à la discussion du traité de commerce avec la Grèce.

Quoique — ou peut-être parce que — M. GOBLET se soit engagé à fond pour la ratification, la Chambre a refusé d'approuver cette convention.

C'est un échec significatif pour le ministre des affaires étrangères, directement atteint.

Vendredi 14 décembre. — A peine la séance est-elle ouverte, que M. PEYTRAL se dirige vers la tribune et donne lecture d'un projet de loi autorisant pendant trois mois la suspension des paiements de la Compagnie de Panama.

Le ministre des finances demande l'urgence et M. FLOQUET, venant à la rescousse, déclare que tout est perdu si l'on ne statue pas sans désespérer.

Tant de hâte n'est pas du goût de la Chambre ou tout au moins de celui de la majorité de la Chambre. M. JUMEL et M. LABORDÈRE sont d'avis qu'il faut discuter avant tout la loi militaire. M. GOIRAND ne veut pas qu'on dépouille les créanciers de la compagnie des garanties que la loi leur assure. M. DE KERGARIOU s'oppose à cette loi d'exception, et les ministres se défendent comme ils peuvent contre tant d'assauts.

Tous ces engagements sont très vifs, mais le débat reste encore courtois. Cependant, les républicains, comprenant qu'ils ont bien une certaine responsabilité dans cette affaire et qu'un pareil krach à la veille des élections servira mal leur cause, essayent un mouvement tournant : « nous n'avons, s'écrient-ils aucune responsabilité ;

les conservateurs, seuls, sont coupables, » M. le baron DE MACKAU démontre facilement que cette thèse est insoutenable ; mais les autres ne veulent rien entendre et, à défaut d'arguments, poussent de grands cris. La Fontaine avait certainement prévu cette séance, lorsqu'il écrivait sa fable du *Loup et l'Agneau*.

On avait un peu perdu de vue, dans ce conflit, la question d'urgence. On a fini par y revenir. Elle a été votée par 333 voix contre 155.

La Chambre décide ensuite que les bureaux éliront immédiatement la commission du Panama, et la séance est levée.

Samedi 15 décembre. — M. JUMEL, rapporteur de la Commission du Panama, lit son rapport concluant au rejet. C'est aux tribunaux à juger.

M. LIAIS veut le renvoi à la commission pour supplément d'enquête.

M. JUMEL répond que la commission a bien pesé tout. Il se tait, mais parlera si l'on veut.

M. MERILLON dit que l'affaire a un caractère exceptionnel. Il faut sortir du droit commun ; il défend le projet du gouvernement.

M. PEYTRAL défend son projet. Il est souvent interrompu.

M. JUMEL revient, il réclame le droit commun pour la Compagnie et prétend que les créanciers perdront moins avec une liquidation et la simple concession à une société, moyennant argent, des possessions, matériel et travaux de la Compagnie.

M. CHRISTOPHE monte à la tribune. La Société civile qui s'est formée, dit-il, pour garantie de l'amortissement des obligations à lots de Panama et qui est distincte de la Compagnie de Panama, a versé dans les caisses du Crédit foncier une somme de 80 millions environ. La somme est en valeurs françaises. Le dépôt est intact à l'heure actuelle. La Société civile de garantie peut le retirer, sous sa garantie, à elle. Si la Société du Canal se présentait au Crédit foncier pour toucher la somme déposée par la Société civile, le Crédit foncier ne donnerait rien.

On vote sur le passage à la discussion des articles du projet du gouvernement. Le passage à la discussion est repoussé par 262 voix contre 188.

On commence la discussion de la loi militaire.

Le général LACRETELLE critique vivement le projet et notamment la réduction du service à trois ans.

MGR FREPPEL. — Ce n'est pas une nouvelle critique du projet de loi que je viens vous présenter. Je voudrais purement et simplement me borner à constater deux faits incontestables et incontestés. Puis j'en tirerai la seule conclusion qui puisse en découler logiquement.

Le premier de ces deux faits, c'est que l'armée française, telle qu'elle est sortie de la loi de 1872, telle que la loi de 1872 l'a faite et constituée, est une excellente armée, suffisant parfaitement à la défense du pays. (Très bien ! très bien !)

Or, messieurs, tandis que, sur ce premier point, je trouve un accord parfait, il y a, au contraire, sur les nouvelles mesures que vous nous proposez, un partage absolu, une division profonde.

Vous venez d'entendre le discours si substantiel et si nourri de M. le général Lacretelle. (Vive approbation à droite. — Bruit à gauche.) Il est, avec M. le général Boulanger et avec M. le général de Frescheville, le seul officier général qui siège dans cette enceinte.

Sur ces trois officiers généraux, deux sont contraires au projet de loi, le troisième y est favorable. Parmi les anciens officiers de grades inférieurs que nous avons l'honneur de compter parmi nos collègues, le désaccord est complet.

Qu'avons-nous vu au Sénat? Nous y avons vu d'un côté le général Campenon et le général Defûs, partisans du projet de loi; de l'autre côté, une opposition non moins radicale, non moins absolue, depuis M. le maréchal Canrobert, l'illustre doyen de l'armée française... (Vifs applaudissements à droite) jusqu'à M. le général Arnaudeau et M. le général d'Andigné.

Eh bien! un désaccord aussi marqué parmi les hommes du métier est de nature à nous causer, à nous qui n'en sommes pas, un trouble profond. (Très bien! très bien! à droite.)

J'admirerais, en effet, la quiétude et la sérénité d'esprit de ceux qui n'éprouveraient aucune anxiété dans de telles conditions. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Je dis que devant un pareil doute, devant une pareille incertitude, devant une pareille division, nous n'avons pas le droit d'abandonner le certain pour l'incertain, de sacrifier le connu à l'inconnu, de remplacer l'expérience par des hypothèses... (Très bien! très bien! à droite) de laisser là des résultats acquis pour courir une aventure; en un mot, de faire un saut dans les ténèbres. (Applaudissements.)

Devant un pareil partage de l'opinion parmi les autorités compétentes, nous n'avons pas le droit de risquer, sur une aussi grosse question, l'existence même du pays. (Nouveaux applaudissements.) Car enfin, messieurs, c'est bien d'une question de vie ou de mort qu'il s'agit en ce moment pour la France.

Et alors, rapprochant, comparant les deux faits que je viens d'énoncer, faits incontestables et incontestés, — d'un côté la solidité de l'armée actuellement existante, de l'autre un doute profond, une division radicale sur la valeur des mesures que vous nous proposez; rapprochant, comparant ces deux faits, j'ai le droit de vous demander ce qu'il peut bien y avoir au fond de ce projet de loi. (Très bien! très bien! à droite.)

Il n'y a certainement pas le désir d'alléger les charges du pays, car ces charges, par la suppression des bons numéros, vous les aggravez, vous les étendez, vous les généralisez. (Très bien! très bien!)

Ce n'est pas davantage le désir d'abrèger la durée du service mili-

taire, car, vous le savez aussi bien que moi, vous le savez mieux que moi, il n'y a plus en fait, à l'heure présente, un seul soldat qui serve cinq ans, qui serve plus de trois ans effectifs.

M. LYONNAIS. — Il s'agit de faire servir les séminaristes. (Ah ! ah ! — Très bien ! à droite.)

MGR FREPPEL. — Ce n'est pas non plus le désir d'abolir des privilèges, car il n'y a pas de privilèges là où il y a équivalence de charges. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Qu'y a-t-il donc au fond de ce projet de loi ? Pour le trouver, il m'est impossible de pas saisir au passage l'interruption qui vient de se produire, et de ne pas me rappeler celles qui, dans le passé, avaient accueilli chacun de mes discours sur cette matière. Il m'est impossible de ne pas me rappeler ce que disait au ministère Rouvier M. Laisant, qui est, avec M. le général Boulanger, le véritable auteur de ce projet de loi : « Êtes-vous pour ou êtes-vous contre le service des séminaristes ? Tout est là. »

Plusieurs membres à gauche. — Le général Campenon l'avait dit avant lui !

MGR FREPPEL. — M. Laisant avait parfaitement raison. Tout est là, en effet, dans ce projet de loi qui n'a pas d'autre but que de porter un grave préjudice à la religion et d'entraver le recrutement du clergé. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Eh bien, messieurs, si vous donniez suite à ce projet de loi ; si, au lieu d'améliorer et de perfectionner la loi de 1872 qui, de l'aveu de tous, a donné une excellente armée, vous vous mettiez à bouleverser toute notre organisation militaire sans savoir où cela peut vous conduire, uniquement pour faire pièce à la religion et entraver le recrutement du clergé, vous manqueriez à tous vos devoirs envers la France, vous commettriez un crime de lèse-patrie. (Applaudissements à droite.)

Encore un mot, et je termine.

Vous vous êtes engagés, messieurs, dans une voie sans issue. Il y a cinq ans que la loi serait votée si vous vous étiez contentés, comme je le disais tout à l'heure, d'améliorer et de perfectionner la loi de 1872 sur trois ou quatre points ; si vous vous étiez bornés à donner plus de souplesse et plus d'élasticité au jeu de la mobilisation ; si vous vous étiez bornés à concilier les besoins matériels et moraux du pays, et enfin — je n'hésite pas à ajouter — si vous vous étiez bornés à appliquer les prêtres et les séminaristes au seul rôle qui puisse leur convenir en temps de guerre, au rôle d'aumôniers, d'infirmiers, d'ambulanciers et de brancardiers. (Applaudissements à droite. — Bruit gauche.)

Mais il est écrit, paraît-il, que, dans cet infortuné pays, on ne saura jamais procéder par voie de réforme et d'amélioration, mais toujours par voie de bouleversements et de révolution en renversant

ce qui est debout, au lieu de fortifier ce qui a donné de bons résultats. (Vive approbation à droite.)

Dans ces conditions, en vous inspirant d'un radicalisme intolérant et outré, du faux égalitarisme révolutionnaire, vous n'aboutirez jamais, et si vous aboutissez aujourd'hui, par la fortune du scrutin, votre œuvre ne vivra pas plus d'une législature... (Exclamations à gauche.) Non, elle ne durera pas plus longtemps, car il n'y a de durable que les œuvres marquées au coin de la justice et de la vérité, du bon sens et de la raison. (Applaudissements répétés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses collègues de la droite.)

Lundi 17 décembre. — La Chambre reprend la discussion sur la loi militaire.

M. KELLER développe un contre-projet qui consiste à laisser en vigueur la loi de 1872 en la modifiant seulement sur certains points.

Les dispenses et la division du contingent en deux portions seraient maintenues ; le service de cinq ans serait remplacé par celui de quatre, mais les quatre ans devraient être rigoureusement passés sous les drapeaux par la première partie du contingent.

M. LABORDÈRE, rapporteur, s'attache à montrer comment le service de trois ans peut être mis en pratique. Le contingent annuel est de 200.000 hommes environ, mais il est immédiatement réduit, pour l'armée de terre, à 190.000 hommes, par le prélèvement des hommes affectés aux troupes de mer et par les réformes prononcées par les conseils de révision des régiments.

Au bout d'un an, la maladie et les réformes de toutes sortes ont réduit le contingent à 143.000 hommes et, au commencement de la troisième année, il n'est plus que de 123.000 hommes. L'effectif total du recrutement est ainsi de 450.000 hommes, auxquels il faut ajouter les 90.000 hommes de l'effectif permanent, soit un total de 494.000 hommes.

Or, l'effectif budgétaire est de 448.000 hommes. La différence n'est donc que de 45.000 hommes environ. Elle se retrouve facilement dans les économies réalisées sur le retard de l'incorporation, et, au moyen des congés anticipés accordés après les grandes manœuvres de la troisième année.

Le contre-projet de M. Keller est repoussé à mains levées.

M. DE LANJUNAIS développe un contre-projet dont la base est aussi le maintien de la loi de 1872, avec un service de trois ans effectifs pour la première portion du contingent. La particularité de ce contre-projet, c'est le rétablissement des primes de remplacement, pour permettre les permutations entre les deux contingents.

M. LABORDÈRE combat l'amendement que vient au contraire défendre M. le BARON REILLE. Finalement ce contre-projet est repoussé par 379 voix contre 180.

L'article 1^{er} est ainsi conçu : « Tout Français doit le service militaire personnel. »

Il est adopté.

M. le baron DE PLAZANET propose d'y ajouter cette réserve : « En temps de guerre. » Sa proposition est écartée à mains levées.

Mardi 18 décembre. — On reprend la discussion de la loi militaire. M. DE MARTIMPREY dépose et défend un amendement portant suppression des deux premiers paragraphes de l'article 2, ainsi conçus : « L'obligation du service militaire est égale pour tous » puis « elle a une durée de 25 années. »

Ces deux phrases de la commission, malgré M. de Martimprey, sont adoptées par 341 voix contre 106.

Le reste de la discussion offre peu d'intérêt. Divers chapitres sont votés, d'autres sont renvoyés à une discussion ultérieure ou à la commission pour plus ample examen.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Une fin d'année. — Le Panama. — La Commune au Conseil municipal. — Défaite d'Emin-Pacha. — Manifestation en faveur de l'indépendance du Saint-Siège.

20 décembre 1888.

1888 ne se fait pas regretter. L'année n'avait pas commencé sous d'heureux auspices et la fin de 1887 n'avait guère été plus joyeuse. Les préoccupations qui l'avaient assombrie, pour être d'ordre politique, n'en étaient pas moins graves. On était au plein des scandales Wilson. Les bruits de guerre circulaient avec insistance et les affaires encore récentes Schnæbelé et de Raon-l'Étape les rendaient assez sérieux pour permettre toutes les inquiétudes.

Cette année, nous avons eu l'avortement d'une affaire Wilson, et les nouvelles extérieures sont plus rassurantes. On se préparait à inaugurer brillamment cette fameuse année 1889, l'année du centenaire, de laquelle on attend de si belles choses. Nul n'ignore, en effet, que, grâce à l'Exposition, nous devons vivre dans une opulence générale; que le commerce devait prendre un essor inconnu depuis longtemps. Enfin, on allait jusqu'à nous promettre une tranquillité politique relative.

Pour bien finir 1888, radicaux et opportunistes de la Chambre s'étaient entendus et ils avaient jugé à propos de laisser au pays cette profonde satisfaction d'être gouverné par M. Floquet. Cela n'avait pas été sans encombre, mais grâce à des conces-

sions mutuelles dont la France était seule à souffrir, on était parvenu à donner un semblant de stabilité au ministère. Et l'on se frottait les mains, et l'on se félicitait d'avoir si bien préparé la traditionnelle trêve des confiseurs.

Elle est jolie, la trêve des confiseurs de 1888 ! Elle sera, en réalité, la trêve des donateurs d'étrennes, et les souhaits de bonne année se feront sur cette phrase : « Les Juifs allemands sont-ils parvenus à faire sombrer le Panama ? »

Pour nous, faut-il le dire, nous n'avons guère été surpris du vote par lequel la Chambre a refusé de s'occuper de cette affaire.

Voilà une Chambre qui succombe sous l'accusation d'indignité ; elle a poussé M. Wilson au pinacle, elle a connu tous ses tripotages ; le public prétend même que le gendre de M. Grévy a trouvé au Palais-Bourbon non seulement des complaisants, mais aussi des complices. Là-dessus, une occasion se présente, pour cette Chambre, de faire quelque chose en faveur du renom français, pour sortir de détresse une entreprise vraiment nationale. Ajoutez que, dans cette entreprise, sont engagés nombre de petits rentiers qui y ont apporté sans compter leurs épargnes et leurs économies. On parle toujours de démocratie, il y avait là une belle occasion de sortir des phrases ronflantes et de passer aux actes. On demandait seulement à nos députés de proroger de trois mois les échéances de la Compagnie de Panama. Pendant ces trois mois, on aurait avisé, et ce ne sont pas les créanciers qui auraient eu le plus à se plaindre de ce délai. D'ailleurs les créanciers, c'était tout le monde : les petits comme les gros capitalistes, les petits surtout.

Eh bien ! avec une unanimité touchante, nos démocrates ont repoussé le projet de loi qui eût autorisé le délai. Ils ont dit à M. de Lesseps et à sa clientèle : « Débrouillez-vous, vos affaires ne nous regardent pas. Nous sommes ici pour soigner nos intérêts individuels. Peu nous importe que la déchéance de la Compagnie de Panama soit prononcée, que les Américains mettent la main sur le privilège de M. de Lesseps, que l'esprit d'initiative de la France soit traversé par un échec irrémédiable. » Et ils l'ont fait comme ils l'ont dit, ces législateurs farouches.

Vous rappelez-vous qu'on s'en vint demander à ces braves gens, au mois d'août 1882, l'autorisation d'envoyer trois mille hommes en Egypte pour y défendre le canal de Suez ? Il y avait là aussi un intérêt français de premier ordre à sauvegarder. Eh bien ! le Parlement fit la petite bouche et la sourde oreille. A

En croire, la France était pacifique, et n'entendait pas jeter hors de ses frontières un seul de ses soldats.

Les Anglais s'emparèrent alors de l'Égypte, s'y installèrent à leur aise, et ils y sont encore. En vain nous leur demandons de s'en aller, ils nous répondent qu'ils s'en iront quand ils n'auront plus rien à faire aux pieds des Pyramides.

Le Parlement français s'était donc montré, en août 1882, féroce ment pacifique, féroce ment ménager du sang et de l'or français; mais six mois plus tard, le même Parlement s'engageait, tête baissée, dans l'entreprise du Tonkin, qui nous a coûté jusqu'ici près de cent mille hommes et je ne sais combien de centaines de millions. L'occupation de l'Égypte, de compte à demi avec les Anglais, nous serait revenue, bon an mal an, à huit ou dix millions; elle aurait maintenu notre influence sur un point du globe où elle a un jeu admirable; nos députés ont été insensibles à ces avantages, mais ce qui les a séduits, c'est la fondation d'un vaste empire au Tonkin. Il est dans un joli état, le vaste empire!

Voilà le parlementarisme, voilà le régime des assemblées. On n'y fait rien, ou plutôt l'on y fait tout à contre-temps. On lâche l'Égypte, on se jette sur le Tonkin. On se passionne pour le chemin de fer transsaharien, on est sans entrailles pour Panama.

Mais l'œuvre de M. de Lesseps va-t-elle sombrer? La faillite, qui ferait perdre aux petites bourses un revenu annuel de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix millions de francs, sera évitée, nous voulons l'espérer, pour l'honneur et l'intérêt de la France.

Des administrateurs judiciaires viennent d'être placés, à côté de M. de Lesseps, à la tête de la Compagnie. Ce sont, MM. Denormandie, ancien gouverneur de la Banque de France, Baudelot et Hue. Ces administrateurs sont gens d'expérience, de savoir et de ressources. Ils feront, avec l'autorisation du tribunal civil, ce que la Compagnie n'a pas pu faire avec l'assistance du Parlement. Les sommes d'argent nécessaires pour terminer le percement de Panama viendront du grand public, qui n'a pas cessé de s'y intéresser, et qui est prêt, sous la garantie des noms honorables récemment investis de la direction de l'affaire, à s'imposer tous les sacrifices pour mener à bien l'entreprise si odieusement attaquée et si honteusement abandonnée par ceux-là mêmes qui devraient avoir plus de souci de l'épargne et de l'honneur français.

Le conseil municipal de Paris — le quatrième pouvoir — s'est encore signalé cette semaine par une apologie de la Commune. Les édiles parisiens auraient tort de se gêner, on en conviendra, en présence de la mansuétude du gouvernement. M. Vaillant a donc prononcé un discours en l'honneur du général Eudes et de la Commune dont celui-ci a été l'une des « gloires les plus pures ». Après s'être élevé « contre les calomnies odieuses qui atteignaient la Commune à travers la personne de l'un de ses plus nobles défenseurs », M. Vaillant s'est attaché à démontrer que son ami et ancien collègue, le général Eudes, n'était rien moins qu'un de ces hommes qui méritent d'être proposés comme modèles aux jeunes générations. « Il est tombé sur la brèche, s'est-il écrié, et qui donc pourrait douter un seul instant qu'il fût tombé, lui aussi, sur une barricade pour défendre ou *conquérir la Commune*, si la mort ne l'avait frappé en pleine lutte à la tribune? »

Le général Eudes, du reste, quelque grands que fussent ses mérites, n'a pas eu le monopole des éloges accordés par M. Vaillant à la mémoire des inoubliables victimes de l'armée versaillaise. « J'accepte l'héritage de Ferré et des héros tombés avec lui, a-t-il dit avec une émotion pénétrante, je défends la Commune et la mémoire de tous les communeux. »

Voici, pour finir, les déclarations que M. Vaillant a faites avant de quitter la tribune, aux applaudissements de l'assemblée : « Je suivrai toujours les idées et les opinions de la Commune contre tous les partis de réaction ou de dictature, contre tous les partis bourgeois, sans un écart dans la voie qui mène *par la révolution* à la république du peuple, à la Commune. » Ajoutons que cette réhabilitation de la Commune accompagnée de ces provocations violentes à une nouvelle guerre civile, avait lieu en présence du représentant du gouvernement, sans soulever d'autre protestation indignée que celle de la droite du conseil. Signe des temps!

La nouvelle à sensation de l'extérieur, c'est la défaite ou plutôt le désastre infligé à Émin-Pacha et aux forces dont il pouvait disposer, par les troupes du madhi. Émin, abandonné par ses soldats, a été livré à l'ennemi, et parmi les prisonniers se trouvait un autre blanc que l'on suppose être Stanley, qui s'est porté au secours d'Émin-Pacha. C'est par une lettre d'Osman Digma, le généralissime des rebelles, au commandant des forces

britanniques devant Souakim, que l'on a connu les incidents auxquels la publicité que leur octroie l'organe ministériel le *Standard*, donne en quelque sorte un caractère officiel.

Émin-Pacha était dans l'Afrique équatoriale le représentant des sociétés bibliques et anti-esclavagistes de l'Angleterre. Il avait succédé à Gordon, et, comme celui-ci, il a succombé pour n'avoir pas été secouru à temps. C'est, en tous cas, un événement qui sera vivement ressenti de l'autre côté du détroit, indépendamment de ce qu'il aura pour conséquence d'encourager la résistance des Arabes aux colonisateurs comme aux missionnaires anglais, et rendra plus difficile, pour ne pas dire impossible, toute intervention européenne, quelle qu'elle soit, dans ces régions lointaines. Le *Standard* lui-même est obligé de convenir : « que si Stanley n'est pas capturé, son expédition « n'a plus d'objet et que, s'il est prisonnier, le mouvement mahometan et esclavagiste sera doublement encouragé. »

Comme on le prévoyait, les élections en Serbie ont donné au parti radical une majorité écrasante. Les dernières dépêches attribuent 500 sièges aux radicaux et 130 aux libéraux ou progressistes.

Ces élections ont eu, en réalité, le caractère d'un vrai plébiscite, et le résultat en est la condamnation absolue, complète, définitive de la politique du roi Milan. Il suffit de le constater.

La situation ne tardera pas à prendre tournure, soit que le roi se soumette au jugement du pays qui vient de le condamner nettement, soit qu'il essaye de résister encore, ce qui amènerait évidemment des troubles graves. Les dépêches parlent déjà d'une abdication et d'une régence. Il est évident, en tous cas, qu'il faut s'attendre à quelque incident intéressant de ce côté. Dans ces conditions, la réunion de la Skoupehtina reste plus que jamais problématique.

Une importante manifestation parlementaire en faveur de l'indépendance du Saint-Siège vient de se produire au Reichsrath autrichien, c'est-à-dire au milieu des représentants des diverses nationalités qui composent la monarchie autrichienne, sauf les Hongrois et les Croates, dont les pays dépendent de la couronne de saint Étienne.

C'est à M. de Zallinger, député catholique, que revient le mérite de cette manifestation. M. de Plener, l'ancien membre

du cabinet libéral, qui a conduit la monarchie autrichienne à deux doigts de sa perte, s'est avisé, dans la séance du 11 décembre, de reprocher au ministère Taaffe de s'appuyer sur les « ultramontains ». Pour se moquer des catholiques, M. de Plener a ajouté qu'il voulait bien convenir que le ministère Taaffe, durant ses longues années d'existence, n'avait pas donné aux « ultramontains » des raisons plausibles pour expliquer l'appui fourni par eux au ministère, et il a notamment rappelé l'attitude du ministère Taaffe dans la question romaine.

M. de Zallinger est monté à la tribune pour faire justice de l'attaque de l'ex-ministre libéral :

Puisque M. de Plener, dit le député catholique, a soulevé la question romaine, je tiens à en parler à mon tour. On peut bien la rayer de l'ordre du jour d'un Parlement, mais on ne saurait l'ajourner définitivement. Cette question s'impose de plus en plus, et l'Italie ne saurait compter sur la stabilité tant que la question romaine ne sera pas résolue.

Les catholiques d'Autriche pensent que les droits du Saint-Siège sont imprescriptibles et inaliénables, tout comme le pensent les catholiques d'Allemagne, d'Italie, de France et du monde entier. Aussi, nous autres catholiques d'Autriche, en défendant le trône le plus ancien et le plus légitime de la chrétienté, nous défendons les principes sur lesquels repose le trône de S. M. notre empereur.

Ce discours a fait la plus profonde impression dans l'enceinte parlementaire et au dehors.

Il est de nature à servir d'encouragement à quiconque, dans des circonstances analogues, voudrait suivre le noble exemple donné par M. de Zallinger.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

21. — **Pratique de l'enseignement du catéchisme** aux enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion. — Nouvelle méthode pour donner la première instruction religieuse, par M. A. Maudouit, curé-doyen de Ducey (Manche). — 4^e édition revue et augmentée, 3 vol. (au lieu de deux) de *Réflexions morales*, de *Conseils de piété*,

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

d'Histoires choisies et appropriées à chaque sujet. — Ouvrage approuvé par Mgr l'Évêque de Coutances. — 3 vol. in-18, de 472, 452 et 472 pages. — Paris, chez Bloud et Barral. — Prix franco : 10 fr. 50.

M. l'abbé Maudouit, naguère aumônier des Trinitaires de Ducey, maintenant curé-doyen de la même ville, publiait, il y a quelques années, un nouveau commentaire du catéchisme. Dans ce premier travail, M. Maudouit s'applique surtout à faire comprendre le texte du catéchisme, texte qui est la base de tout enseignement religieux bien dirigé. Et pour y réussir, il divise chaque leçon en un certain nombre d'articles; il prend successivement les principales idées des réponses qui sont la matière de chaque article et il les explique clairement, rapidement. Puis, faisant comme le catéchiste en action, il interroge les enfants et il donne un questionnaire destiné à faire répéter les explications qu'ils viennent d'entendre.

Cette nouvelle méthode de catéchisme, ou plutôt cette méthode, aussi ancienne que l'art d'enseigner les esprits peu développés, mais imprimée nouvellement, fut accueillie avec faveur par le clergé. Plusieurs prélats lui donnèrent les plus élogieuses approbations, des centaines de prêtres placés en divers postes du camp sacerdotal félicitèrent l'auteur de l'utilité de sa publication, et plusieurs milliers d'exemplaires ont été rapidement écoulés.

Ce succès, — le mot est juste, car pour qu'une explication du catéchisme se fasse jour au milieu des nombreuses publications de ce genre, il faut un mérite réel, — ce succès a déterminé M. Maudouit à perfectionner son travail et à le rendre aussi complet que possible. L'édition que nous offrons au public répond à toutes les exigences. Le premier travail de M. Maudouit parlait surtout à l'intelligence de l'enfant. Son se-

cond s'occupe autant du cœur et de la formation morale. D'ailleurs, les deux travaux, à peu près aussi considérables l'un que l'autre, n'en font plus qu'un maintenant et se complètent mutuellement. A la fin de chaque article, M. Maudouit ajoute des réflexions morales, des conseils de piété, des histoires choisies avec le plus grand soin. Et ainsi chaque vérité qui éclaire l'esprit de l'enfant, vient en même temps émouvoir la volonté et la porter au bien. En deux mots, M. l'abbé Maudouit exprime théoriquement et dans la forme qui convient tout ce qui doit être dit dans un catéchisme de première communion. Cet ouvrage est un catéchisme tout fait, un « vrai chef-d'œuvre d'enseignement, » comme l'écrivait récemment l'un des membres les plus éminents du clergé de Coutances.

22. — **La science catholique**, revue des questions religieuses, paraissant le 15 de chaque mois, sous la direction de M. J.-B. Jaugey. — Paris, chez Delhomme et Brigueat. — Un an, 8 francs pour la France; Union postale, 9 francs.

La *Science catholique* a un double but : 1° donner un exposé clair et solide des diverses objections qui sont faites, au nom de la science, contre la vérité catholique et des solutions qui leur sont opposées; 2° tenir ses lecteurs au courant des progrès qui s'accomplissent au sein des écoles catholiques dans le domaine des sciences sacrées, et des travaux qui se publient sur ces matières. Elle ne s'occupe ni de littérature, ni de politique.

La *Science catholique* fait profession d'une stricte orthodoxie, n'admettant ni concession, ni compromis; [mais, d'autre part, elle use largement de la liberté que les vrais principes de la théologie catholique laissent aux savants. C'est une revue ouverte, dont les collaborateurs appartiennent

ment à toutes les écoles catholiques. Les auteurs, dont les noms paraissent dans les tables des années 1887 et 1888, ont été presque tous, ou sont actuellement professeurs soit dans les universités catholiques, soit dans les grands séminaires ; voici les principaux : Paul Allard, Bourquard, Coconnier (des Fr. P.), Corluy S. J., Douais, Forget, Gabriels, Hamard, de Harlez, Guernonprez, Hilaire (Capucin), Jaugey, Knabenbauer, Lamy, Perriot, Robert, Robiou, Souben, Vacant, Vigoureux, Waffelaert.

La livraison du 15 décembre, qui commence la troisième année, contient des articles du R. P. Coconnier sur l'âme humaine ; de M. l'abbé P. Martin, sur la liberté des savants catholiques relativement au texte de la Vulgate ; de M. Paul Allard, sur l'archéologie chrétienne ; de M. Forget, professeur à l'Université de Louvain, sur le mouvement théologique. Cette livraison de 72 pages sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande aux éditeurs.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La Bourse, malgré les graves secousses de cette semaine, conserve une certaine activité. Le Panama qui a baissé un moment au-dessous de 100 francs, reprend à 117 et 120 francs.

Les valeurs de Panama remontent donc avec assez de vigueur. Les intéressés paraissent du reste disposés à défendre énergiquement l'entreprise. Dans ce but, un grand nombre de porteurs adhèrent aux stipulations suivantes : ajournement du payement des coupons jusqu'à l'ouverture du canal ; payement, après l'ouverture du canal, des coupons jusqu'à concurrence de l'excédent des produits nets restant libres après le service des charges et des emprunts nouveaux à faire ; souscription aux obligations à lots, ainsi privilégiées, au prix de 360 fr. Ces conditions rencontrent de nombreux adhérents.

Bourse du 18 décembre 1888.

3 0/0.....	82 45	C. F. foncières 1879.....	474 75
3 0/0 amortissable.....	86 35	— commun. 1879.....	471 »
4 1/2 0/0.....	103 75	— — 1880.....	465 »
Crédit foncier.. Actions	1.365 »	— foncières 1883.....	391 »
Est.....	785 »	Est..... Oblig.	385 »
Lyon.....	1.270 »	Lyon.....	403 »
Midi.....	1.170 »	Midi.....	401 »
Nord.....	1.625 »	Nord.....	416 »
Orléans.....	1.330 »	Orléans.....	404 25
Ouest.....	906 50	Ouest... ..	404 »
Panama.....	117 50	Panama 4 0/0... ..	93 »
Suez.....	2.182 50	— 6 0/0... ..	130 «

Le gérant : P. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE DE S. S. LE PAPE LÉON XIII

A MGR L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Il est assurément pénible et douloureux de traiter avec sévérité ceux qu'on chérit comme des enfants ; mais en agir ainsi, quoique cela coûte, est quelquefois un devoir pour ceux qui ont à travailler au salut des autres et à les maintenir dans la voie de la sainteté. Une plus grande sévérité devient nécessaire lorsqu'il y a des raisons de craindre que le mal ne s'accroisse avec le temps, et ne tourne au détriment des âmes. Voilà, vénérable frère, les motifs qui vous ont poussé à user de vos pouvoirs pour censurer un écrit certainement répréhensible, et parce qu'il est injurieux à l'autorité sacrée des évêques, et parce qu'il attaque non point un seul, mais un grand nombre d'entre eux, en dépeignant leurs actes et leur gouvernement en termes acrimonieux, les citant, pour ainsi dire, à son tribunal comme s'ils avaient manqué à leurs devoirs les plus grands et les plus sacrés.

Non, il ne faut en aucune façon supporter que des laïques, qui professent le catholicisme, en viennent jusqu'à s'arroger ouvertement, dans les colonnes d'un journal, le droit de dénoncer et de critiquer, avec la plus grande licence, et suivant leur bon plaisir, toutes sortes de personnes, sans en excepter les évêques, et croient qu'il leur est permis d'avoir en tout, sauf en ce qui regarde la foi, les sentiments qu'il leur plaît, et de juger tout le monde à leur fantaisie.

Dans la cause présente, il n'y a rien, vénérable frère, qui puisse vous faire douter de Notre assentiment et de Notre approbation. C'est Notre premier devoir de veiller, unissant

Nos efforts aux vôtres, à ce que la divine autorité des évêques demeure inviolable et sacrée. Il Nous appartient aussi de commander et de faire que partout elle reste forte et honorée et qu'en tout elle obtienne des catholiques la juste soumission et le juste respect qui lui sont dus. En effet, le divin édifice qui est l'Eglise s'appuie véritablement, comme sur un fondement manifeste à tous, d'abord sur Pierre et ses successeurs, et ensuite sur les apôtres et leurs successeurs les évêques. Les écouter ou les mépriser, c'est écouter ou mépriser Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Les évêques forment la partie la plus auguste de l'Eglise (Math. XVIII, 17). Mais l'obéissance ne doit point se renfermer dans les limites des matières qui touchent la foi : son domaine est beaucoup plus vaste ; il s'étend à toutes les choses qu'embrasse le pouvoir épiscopal. Pour le peuple chrétien, les évêques ne sont pas seulement des maîtres dans la foi, ils sont aussi placés à sa tête pour régir et gouverner, responsables du salut des hommes que Dieu leur a confiés et dont un jour ils devront lui rendre compte. C'est pour cela que l'apôtre saint Paul adresse aux chrétiens cette exhortation : *« Obéissez à ceux qui sont à votre tête et soyez-leur soumis, car ils veillent sur vous et doivent rendre compte de vos âmes »* (Hebr. XIII, 17).

Il est, en effet, constant et manifeste qu'il y a dans l'Eglise deux ordres bien distincts par leur nature, les pasteurs et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. Le premier ordre a pour mission d'enseigner, de gouverner, de diriger les hommes dans la vie, d'imposer des règles ; l'autre a pour devoir d'être soumis au premier, de lui obéir, d'exécuter ses ordres et de lui rendre honneur. Que si les subordonnés usurpent le rôle du supérieur, c'est, de leur part, non seulement faire un acte d'injurieuse témérité, mais encore c'est bouleverser, autant qu'il est en eux, l'ordre si sagement établi par la Providence du divin fondateur de l'Eglise. S'il se trouvait, par hasard, dans les rangs de l'épiscopat, un évêque ne se souvenant pas assez

de sa dignité et paraissant infidèle à quelqu'une de ses saintes obligations, il ne perdrait, malgré cela, rien de ses pouvoirs, et, tant qu'il demeurerait en communion avec le Pontife romain, il ne serait certainement permis à personne d'affaiblir en quoi que ce soit le respect et l'obéissance qu'on doit à son autorité. Par contre, scruter les actes épiscopaux, les critiquer, n'appartient nullement aux particuliers, mais cela regarde seulement ceux qui, dans la hiérarchie sacrée, ont un pouvoir supérieur, et surtout le Pontife suprême; car c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin de paître partout non seulement les agneaux, mais encore les brebis. Tout au plus, quand les fidèles ont de grands sujets de plaintes, leur est-il permis de déferer la cause entière au Pontife romain, pourvu toutefois que, gardant la prudence et la modération conseillées par l'amour du bien commun, ils ne se répandent point en cris et en injures, ce qui contribue plutôt à faire naître les divisions et les haines ou certainement à les augmenter.

Ces principes fondamentaux, qui ne peuvent être renversés sans entraîner avec eux la confusion et la ruine du gouvernement de l'Église, Nous avons maintes fois pris soin de les rappeler et de les inculquer. Nos lettres à Notre nonce en France, que vous avez citées à propos parlent clairement ainsi que celles adressées plus tard à l'archevêque de Paris, aux évêques italiens, et les deux encycliques aux évêques de France et d'Espagne. De nouveau, aujourd'hui, Nous rappelons ces documents, de nouveau Nous les inculquons, espérant grandement que Nos avertissements et Notre autorité apaiseront chez vous l'agitation présente des esprits dans votre diocèse, que tous s'affermiront et se reposeront dans la foi, dans l'obéissance, dans le juste et légitime respect envers ceux qui sont revêtus d'un pouvoir sacré dans l'Église.

Il faut regarder comme manquant à ces devoirs non seulement ceux qui repoussent ouvertement et en face l'autorité de leurs chefs, mais tout autant ceux qui s'y montrent contraires et hostiles par d'astucieuses tergiversations et

par des voies obliques et dissimulées. La vertu vraie et sincère de l'obéissance ne se contente pas des paroles; elle consiste surtout dans la soumission de l'esprit et de la volonté.

Mais puisqu'il s'agit ici d'une faute commise par un journal, il faut absolument qu'aux rédacteurs des journaux catholiques, Nous enjoignons encore une fois de respecter comme des lois sacrées les enseignements et les ordonnances mentionnés plus haut, et de ne jamais s'en écarter. De plus, qu'ils soient bien persuadés et qu'ils se gravent bien dans l'esprit que s'ils osent enfreindre ces prescriptions et se livrer à leur appréciation personnelle, soit en préjugant les questions que le Saint-Siège n'a pas encore décidées; soit en blessant l'autorité des évêques et en s'arrogeant une autorité qu'ils ne sauraient avoir; qu'ils soient convaincus que c'est en vain qu'il prétendent conserver l'honneur du nom de catholiques et servir les intérêts de la très sainte et très noble cause qu'ils ont entrepris de défendre et de glorifier.

En finissant, Nous souhaitons vivement que ceux qui se sont égarés reviennent à des idées plus saines, et que le respect de l'autorité des évêques reste ferme au fond des esprits.

Nous vous accordons dans le Seigneur, comme gage de Notre bienveillance paternelle et de Notre affection, à vous vénérable frère, à tout votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le dix-septième jour de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, onzième de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

En raison de l'importance de ce document pontifical nous en publierons le texte latin.

LES DROITS DE L'ÉGLISE

Dans la partie de son travail que nous avons citée il y a huit jours, le collaborateur du *Messenger des Fidèles* (revue bénédictine de Maredsous) a établi, comme on l'a vu, que l'Église est une société parfaite et qu'à ce titre elle possède des droits qu'elle tient de Dieu lui-même et non d'une concession des pouvoirs humains. Ces droits, l'auteur les énumère et les expose dans l'ordre suivant :

Le droit d'exister,

Le droit d'agir,

Le droit de posséder,

Le droit de commander.

Faute de pouvoir reproduire en entier cette lumineuse démonstration, nous nous étacherons aux deux derniers chapitres. On y rencontre directement la thèse des légistes qui, comme M. Mesdach, dénie à l'Église le droit de propriété et prétendent la réduire au rôle d'humble servante de l'État, *Ecclesia ancilla*.

Nous laissons la parole au judicieux écrivain.

LE DROIT DE POSSÉDER

Par la volonté encore de son divin fondateur, l'Église a le droit de *posséder* des biens temporels. Ce droit découle de l'existence même de l'Église : pour célébrer le culte divin et pour donner l'enseignement, il faut des locaux ; pour pourvoir à la subsistance des ministres, il faut des revenus. Ce point est si évident que bien des libéraux admettent que l'État doit concéder à l'Église la faculté d'avoir des biens temporels : mais il ne s'agit pas ici de concession de la part de l'État ; l'Église tient ce droit de plus haut, de Dieu lui-même ; l'État est obligé de le reconnaître, il n'a pas à l'accorder.

Ce droit de l'Église, qu'on ne l'oublie pas, est souverain et indépendant ; l'État ne peut le vinculer ni quant à la nature des biens à posséder, ni quant au mode d'acquisition et de transmission, ni quant à l'usage ; il ne conserve pas non plus sur les biens de l'Église le haut domaine, qui lui permet d'exproprier pour cause d'utilité publique. On voit ainsi quelle est, par rapport aux droits de l'État, la différence qui existe entre les propriétés des particuliers, celles des corps moraux civils et celles de l'Église : la propriété privée ne dépend pas de l'État quant à son existence, elle en dépend seulement, dans une certaine mesure, quant à sa réglementation ; la propriété

des corps moraux civils dépend de l'État quant à sa réglementation et aussi, en partie du moins, quant à son existence, car ces corps sont créés par l'État ou se forment sous son autorité et reçoivent de lui leur manière d'être et leur personnalité ; au contraire, la propriété ecclésiastique ne dépend de l'État ni quant à son existence, ni quant à sa réglementation.

Le droit de propriété appartient principalement à l'Église universelle ; et de fait, l'Église possède des biens comme telle, par exemple les biens des missions ; de l'Église universelle, ce droit découle par participation aux églises particulières, diocèses et paroisses, et à toutes les communautés religieuses formées légitimement au sein de l'Église suivant les principes de l'Évangile ; ces corps ecclésiastiques ne possèdent que comme parties et subdivisions de l'Église catholique, et sous sa dépendance ; si l'un ou l'autre vient à disparaître, ses biens perdent leur destination spéciale, mais non leur destination générale ; ils ne deviennent pas *res nullius*, ils ne retournent pas au fisc, c'est l'Église catholique qui les recueille.

Le droit de l'Église est aussi un droit tout à fait propre, exclusif, absolu ; les biens qu'elle acquiert, elle les possède pour elle-même ; c'est une très grave erreur de dire que ces biens lui sont en quelque sorte seulement prêtés, qu'ils restent dans le domaine public, qu'ils continuent d'appartenir à la collectivité sociale. En vain pour appuyer cette erreur insiste-t-on sur le caractère *temporel* des biens dont il s'agit ; car il ne suffit pas qu'une chose soit *temporelle* pour qu'elle soit du domaine de l'État : il faut de plus qu'elle ait une destination temporelle ; or, les biens de l'Église n'ont pas une destination temporelle, mais spirituelle. En vain encore fait-on remarquer qu'avant d'appartenir à l'Église, ces biens étaient soumis à l'État, et que l'État n'en a consenti l'aliénation que sous la réserve de ses prérogatives : car l'Église tenant de Dieu son droit de posséder, et ce droit étant indépendant, il s'ensuit que, de par la volonté de Dieu, pareille réserve ne peut être apposée par l'État. Du reste, les biens temporels ont été créés pour l'usage des hommes ; généralement, ils appartiennent aux individus avant d'appartenir à l'État ; ils ne tombent sous l'autorité directive du gouvernement que par le fait que les individus vivent en société civile. Si la société religieuse ou l'Église vient à être instituée, ces biens peuvent tomber en son domaine, et lorsque cela arrive, ils sont soustraits à l'empire de l'autorité civile.

Le droit souverain de l'Église sur ses biens implique leur libre administration. Et comme l'Église n'est pas une démocratie, mais une société inégale, qu'elle est composée de deux parties, le clergé et les laïcs, et qu'en vertu de l'institution divine, tout le pouvoir ecclésiastique réside, non dans la communauté, mais dans les Pasteurs, il s'ensuit, à toute évidence, que le droit d'administration des biens de l'Église appartient à la hiérarchie. Les laïcs n'ont part à cette administration que par concession et délégation de la hiérarchie, ou, pour certaines fondations, en vertu de clauses particulières acceptées par la hiérarchie : comme citoyens de l'Etat ou même comme membres de l'Église, ils ne peuvent élever à ce sujet aucune prétention.

Tel est le droit de propriété dont l'Église est investie : il découle de sa divine constitution et il est explicitement exprimé dans les écrits des Saints Pères, dans les décrets des Conciles, dans les actes des Souverains Pontifes, dans tout le droit canonique, dans les œuvres des théologiens et des jurisconsultes vraiment catholiques de tous les siècles et de tous les pays, en un mot, dans la vie même de l'Église. Il n'y a plus de milieu : ou bien l'Église s'est trompée en affirmant et en revendiquant ce droit, ou bien les libéraux et les régalistes se trompent en le contestant. Qu'on nie le droit de propriété de l'Église parce qu'on n'admet pas sa divinité, on sera au moins logique ; mais vouloir être catholique, partant admettre la divinité, la sainteté et l'infaillibilité de l'Église, et en même temps rejeter son droit de propriété, c'est une inconséquence à peine concevable.

Nous entendons dire cependant que c'est à tort que nous, catholiques, nous affirmons le droit de l'Église « sous le couvert des conciles et des saints Pères (1) » ; sans doute il est plus raisonnable de le nier ou de l'amoindrir sous le couvert des écrivains protestants, jansénistes, régalistes, comme Grotius, Dupuy, Pierre de Marca, Dupin, et sous le masque de certains auteurs catholiques cités mal à propos.

On fait peu de cas des actes de l'autorité ecclésiastique : mais on nous donne comme autant de claires manifestations du droit les ingérences des empereurs byzantins, les abus et les violences de la féodalité, les prétentions de quelques rois de France ou d'Angleterre, dominés par leur cupidité, les mesures prises par

(1) Discours prononcé par M. Mesdach de Ter Kiele, procureur général du roi des Belges, à l'audience solennelle de rentrée de la cour de cassation, 1^{er} octobre 1888. — *Journal des Tribunaux*, n^o 557.

des gouvernements qui, comme celui de la Russie, se prétendent maîtres de l'Église, enfin les spoliations opérées par les protestants de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre, ainsi que par les gouvernements révolutionnaires du XIX^e siècle ! Belle logique, vraiment, que celle qui consiste à nier un droit parce qu'il a été souvent violé ou méconnu ! A ce compte il ne serait pas malaisé de prouver que le droit naturel lui-même n'existe pas pour les gouvernements, que la règle suprême de leurs relations mutuelles, c'est uniquement l'intérêt propre de chacun.

On n'accorde aucune importance aux réclamations les plus énergiques des Pontifes Romains : mais on s'appuie sur des faits que la compénétration des deux sociétés au moyen âge explique facilement, ou qui indiquent tout au plus la tolérance dont l'Église, en présence des difficultés qu'elle rencontre, est si souvent obligée de faire preuve, et des concessions que, pour un plus grand bien, elle est amenée à consentir. Mais depuis quand est-on censé privé d'un droit parce qu'on ne réussit pas à le faire accepter ? L'histoire de tout les concordats le prouve ; l'Église qu'on aime tant à accuser de cupidité, se montre très coulante sur ses biens temporels, quand, en les sacrifiant, il lui est possible d'assurer le bien spirituel d'une nation.

Puis on se sert de certaines comparaisons choisies on ne peut plus délicatement, par exemple les empereurs chrétiens du IV^e siècle ont disposé des temples et des biens du paganisme : donc les souverains du XVIII^e et du XIX^e peuvent disposer des temples et des biens de l'Église catholique ! (1) Peu importe à des raisonneurs de cette force que d'un côté on fût en présence d'un culte superstitieux, tandis que de l'autre il s'agit d'un culte divinement établi, que les institutions religieuses fussent considérées comme partie intégrante de l'État Romain et soumises au pouvoir public, tandis que l'Église catholique est une société essentiellement distincte de l'État, que le paganisme eût disparu, tandis que le catholicisme est indéfectible : ce sont là des

(1) Même discours. — On ne nous croirait peut-être pas si nous ne citions textuellement : « Par une contradiction difficile à justifier, on applaudit Constance, lorsque, après avoir renversé le culte des idoles et des faux dieux, il en distribue les temples à qui les demande ; mais on ne se fait pas faute de couvrir la Constituante d'anathèmes et d'exécutions, lorsque, cédant à des nécessités non moins impérieuses (!), elle applique à l'utilité publique des biens rentrés dans la libre disposition de la nation. »

différences légères, auxquelles ils ne daignent même pas faire attention !

De tout cela on croit pouvoir conclure que, par son décret du 2 novembre 1789, la Constituante n'a pas inauguré quelque théorie sans précédent (hélas ! non), qu'elle n'a commis aucun détournement sacrilège, ni disposé de choses étrangères à sa puissance ; et l'on se flatte d'avoir jeté sur une question difficile de nouvelles lumières, et d'avoir travaillé au bien-être de l'État autant qu'au repos des consciences ! Bien merci ! Mais les consciences chrétiennes n'ont pas besoin de ce nouveau directeur : depuis longtemps il a été pourvu à leur tranquillité par le Souverain Pontife.

LE DROIT DE COMMANDER

Enfin, par la volonté de son fondateur, l'Église possède le droit indépendant et souverain de commander à ses membres, c'est-à-dire de *se gouverner* elle-même. « De ce pouvoir découlent, ainsi qu'en toute autre société bien ordonnée, le pouvoir de faire des lois et de rendre des jugements dans les causes qui sont de sa compétence, et en même temps le pouvoir de faire exécuter ces lois et ces jugements, en exigeant que ses enfants y conforment leur conduite. C'est de ce pouvoir que parlait le Christ lorsqu'il disait à ses apôtres que tout ce qu'ils lieraient ou délieraient sur la terre serait lié ou délié dans le ciel, lorsqu'il ordonnait de dénoncer à l'Église tout frère prévaricateur, et de le considérer, s'il persistait dans sa révolte, comme un païen et un publicain, c'est-à-dire, comme séparé et banni de la société des fidèles. » Nous nous servons ici des termes du cardinal Pecci, archevêque de Pérouse, dans sa belle instruction *sur les erreurs modernes contre l'Église* (1) ; et voici comment Léon XIII exprime la même doctrine dans l'encyclique *Immortale Dei* : « JÉSUS-CHRIST a donné à ses apôtres un pouvoir indépendant sur les choses sacrées ; et il y a joint le droit de porter de véritables lois, et le double pouvoir qui en découle naturellement, celui de juger et celui de punir. »

Nous l'avons déjà dit, le dépositaire de ce pouvoir, ce n'est pas la communauté des fidèles, qui se choisirait des ministres, ainsi que l'ont prétendu Marsile de Padoue, Luther, Richer,

(1) *Lettre pastorale sur les prérogatives divines de l'Église catholique et les erreurs modernes sur ce point* (1867), page 181 de la traduction française publiée par la Société de Saint-Augustin, Bruges.

Quesnel et les membres du synode janséniste de Pistoie : c'est Pierre et les apôtres, c'est le Pontife romain et les évêques. Écoutons encore Léon XIII : « A cette grande multitude d'hommes (que l'Eglise renferme dans son sein) Dieu lui-même a donné des chefs qu'il a investis du pouvoir de commander. Parmi ces chefs, il en est un que Dieu a proposé à tous les autres, qu'il a établi le maître suprême et infaillible de la vérité et à qui il a confié les clefs du royaume des cieux (1) ». Il est donc absolument faux de dire, par exemple, que l'Eglise de France formait un corps « dont le roi était le chef suprême, et le clergé le principal et le plus excellent membre » ; que cette même Eglise de France « embrassait la généralité des fidèles, qui n'est autre chose que la nation elle-même s'administrant et se gouvernant, en ce qui touche le temporel, par des constitutions qui lui étaient propres et qui ne pouvaient émaner que d'elle seule » (2).

Et quel est l'objet précis de ce pouvoir ? Léon XIII va nous l'apprendre : « Tout ce qui, dans les affaires humaines, est sacré, à quelque titre que ce soit, tout ce qui, de sa *nature* ou par sa *destination* sainte, se rapporte au salut des âmes ou au culte de Dieu, tout cela relève uniquement de l'autorité de l'Eglise ». Voilà certes une indication exacte et complète ; efforçons-nous, au moyen de l'analyse, de faire bien saisir tout ce qu'elle renferme.

Le principe du salut, le fondement de la vie surnaturelle, c'est la *foi* : par conséquent tout ce qui concerne la prédication, l'explication et la défense de la vérité révélée est du domaine exclusif de l'autorité ecclésiastique : enseignement religieux en public et en particulier, dans les temples et dans les écoles à tous les degrés, missions, etc. — Les instruments de la régénération et de la sanctification de l'homme sont les *sacrements* : c'est donc à l'Eglise à déterminer les qualités requises dans ceux qui les administrent, les conditions nécessaires pour les recevoir, etc. Et comme le mariage est un sacrement, c'est à l'Eglise qu'appartient le droit d'établir des empêchements, et de décider toutes les causes matrimoniales (3). La vie surnaturelle se manifeste par l'exercice de la vertu et surtout par le *culte*

(1) Enc. *Immortale Dei*. — Le pontife insiste encore sur cette vérité dans sa lettre à l'archevêque de Paris, 17 juin 1885.

(2) Discours de M. Mesdach de Ter Kiele.

(3) Voyez l'enc. *Arcanum*, sur le mariage.

divin : il faut donc reconnaître à l'Église le pouvoir de régler le culte intérieur et extérieur, public et privé, le sacrifice, les prières, les pèlerinages et les processions, le serment. — De plus, la prédication de la foi, l'administration des sacrements, la célébration du culte, la direction des fidèles demandant des *ministres* spécialement consacrés à Dieu, l'Église a nécessairement le droit de choisir ces ministres, de les préparer à leur mission et de régler la discipline à laquelle ils sont astreints (1). Enfin, comme la prédication de l'Évangile et l'administration des sacrements, la célébration du culte et la sustentation de ses ministres, supposent des *locaux* et des *biens temporels*, l'Église a toute autorité pour régler ce qui se rapporte à l'acquisition de ces biens et à leur usage.

Presque tous les points que nous venons de détailler, sont indiqués par Léon XIII lui-même dans son encyclique aux évêques de Bavière. « Les facultés utiles et nécessaires à l'Église, dit-il, sont de pouvoir, à son gré, enseigner la doctrine révélée, conférer les sacrements, exercer le culte divin, régler la discipline (2). » D'où l'on voit ce qu'il faut penser de la doctrine de Van Espen, Laborde et autres Régalistes et Jansénistes, à savoir que l'Église a autorité sur les choses de foi et de morale, mais non sur les choses de discipline et d'administration et moins encore sur les biens temporels. C'est en se faisant l'écho de ces erreurs qu'on nous assure que « Pierre et ses successeurs n'ont reçu la puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et de salut » ; « que le magistrat politique a compétence sur tout ce qui est de gouvernement et de discipline extérieure » (3) ; que, par exemple, il ne sort pas de son rôle, en prétendant déterminer le nombre de religieuses que l'on peut admettre dans un monastère, et autoriser les chanoines à porter des aumusses (4).

Les droits de l'Église ayant été publiquement et solennellement niés, nous avons cru faire acte de foi en les affirmant dans toute leur intégrité. Nous terminerons néanmoins en redisant que si l'Église revendique doctrinalement tous ses droits, si elle ne transige jamais sur quelques-uns d'entre eux, par exemple, pour ce qui concerne la liberté de son ministère, il en est

(1) Voyez l'enc. *Jampridem* aux évêques de la Prusse.

(2) Enc. *Officio sanctissimo*.

(3) Discours de M. Mesdach de Ter Kiele.

(4) Id.

d'autres sur l'exercice desquels elle a coutume de se montrer accommodante : ainsi en fait de propriétés temporelles, elle a toujours beaucoup toléré et beaucoup concédé. T. B.

CHRISTOPHE COLOMB

FRANÇAIS, CORSE ET CALVAIS (1)

Nous sommes de ceux que la découverte de la nationalité corse de Christophe Colomb avait d'abord trouvés sceptiques. On nous avait enseigné sur les bancs de l'école que le Grand Navigateur était né à Gênes; dans nos manuels d'histoire la chose était donnée comme hors de contestation, et nous étions volontiers porté à penser que la thèse que l'on soutenait était le résultat d'un accès de gloriole insulaire. Mais les arguments fournis par M. l'abbé Casanova n'avaient pas laissé de nous ébranler; après avoir lu l'ouvrage de M. l'abbé Peretti, nous avouons que Calvi nous paraît décidément devoir être considéré comme le lieu de naissance de l'illustre marin.

Le travail de M. l'abbé Peretti est une œuvre considérable; elle fait honneur non seulement à celui qui l'a écrite, mais encore au clergé corse. Elle mérite d'être lue partout, et par tous, aussi bien par les gens du monde que par les érudits; M. l'abbé Peretti écrit la véritable langue française, une langue claire, correcte, sobre et précise; ce n'est pas une des moindres qualités de ce livre que cet art de raconter, d'exposer et d'argumenter, sans que le lecteur éprouve jamais la moindre fatigue dans des matières cependant fort arides en elles-mêmes.

M. l'abbé Peretti est un esprit vigoureux que les demi-solutions ne satisfont pas, qui ne tourne pas les difficultés et les aborde de front.

Ce qu'il recherche avant tout, c'est la vérité, et cet amour de la vérité ne cède chez lui pas même au désir bien naturel d'ajouter un magnifique fleuron à la couronne de gloire de la Corse. Aussi, le travail de compilation qu'il a dû d'abord entreprendre

(1) *Christophe Colomb, français, corse et calvais*, étude historique sur la patrie du grand amiral de l'océan, par M. l'abbé J. Peretti, de Muro, membre de la Société scientifique de Bruxelles et de la Société des sciences historiques et naturelles de Corse. — Un fort vol. petit in-8° de 21-512 pages. — Prix, franco : 4 fr. — S'adresser au bureau des *Annales*. — Appréciation du *Petit Bastiais*.

ne l'a pas effrayé; il a lu tout ce qui a été publié sur Christophe Colomb; aucune source de renseignements n'a été négligée par lui. C'était nécessaire, mais il n'est pas donné à tout le monde de dépenser une telle force de travail. Les matériaux une fois réunis, c'est merveille de voir la méthode avec laquelle notre auteur les a classés, la sagacité avec laquelle il les a analysés, la puissance de dialectique avec laquelle il les a discutés. Que, si quelqu'un nous accusait d'outrer l'éloge, nous le priions tout simplement de lire l'ouvrage de M. Peretti, et nous sommes sûr qu'il s'associerait sans réserve à nos paroles.

Le livre comprend trois grandes divisions. A la première partie, l'auteur a donné pour titre : *Mystère*, à la seconde, *Probabilités*, à la troisième, *Lumière*. Cette gradation est des plus heureuses, car elle initie le lecteur progressivement à toutes les phases du problème; on assiste, pour ainsi dire, à la conception même de l'œuvre, et la conviction vous pénètre successivement, car l'écrivain ne fait pas un pas en avant sans avoir d'abord déblayé le terrain de la discussion, de manière à ne laisser derrière lui aucune des objections qui l'empêcheraient d'arriver à la conclusion qu'il proclame.

Comme l'indique son titre, la première partie de l'ouvrage a pour but d'établir que, jusqu'à aujourd'hui, un mystère impénétrable a régné sur le véritable lieu de naissance de Christophe Colomb. Les premiers biographes de Christophe Colomb, Antoine Gallo, Giustiniani, Foglietta, sont discutés par l'abbé Peretti de façon à satisfaire les plus difficiles. Nous recommandons ensuite au lecteur une magistrale dissertation sur l'historien génois Casoni et sur ses affirmations téméraires. Il nous semble difficile de pousser plus loin l'art de la vraie critique que ne l'a fait l'écrivain corse. Mais ce qui nous a paru, à nous profane, une véritable découverte, c'est la citation d'une biographie de Colomb, par l'un de ses fils, Don Fernand, qui conteste de la façon la plus formelle que son père soit né à *Hervi*, à *Cugureo*, à *Buggiasco*, à *Savone*, à *Gènes*, à *Plaisance*, et Don Fernand ajoute, en parlant des recherches faites sur le lieu de naissance de son père :

« Mais je n'ai pas voulu prendre cette peine, car je suis persuadé que mon père a été élu par Notre-Seigneur pour une œuvre aussi grande que celle qu'il a accomplie. Et, comme il devait être ainsi pour lui un véritable Apôtre, — il le fut en effet, — Dieu voulut, à cet égard, qu'il imitât les autres appe-

lés par Lui des mers et des rivières, et non des châteaux et des palais; Il voulut qu'Il l'imitât Lui-même, qui, issu de la race royale de Jérusalem, Il lui plut de naître de parents peu connus. De sorte que, autant sa personne avait été douée et enrichie de tout ce qui était nécessaire à une si grande entreprise, *autant Dieu voulut que sa patrie et son origine fussent plus incertaines et plus inconnues.* »

En effet, M. l'abbé Peretti avait raison d'écrire en tête de la première partie : *Mystère*. Il était dicté par le propre fils de Colomb; et ce mystère s'accroît encore quand M. l'abbé Perretti, d'accord en cela avec plusieurs autres historiens, démontre que diverses pièces, produites longtemps après la mort de Colomb, sont fausses, qu'il en est ainsi de son prétendu testament où il est dit qu'il est né à Gênes, d'une lettre qu'il aurait écrite à la Banque de Saint-Georges. Notre auteur prouve ensuite l'inanité des généalogies établies par divers écrivains italiens, le peu de valeur de divers actes exhumés ensuite. Toute cette partie du travail est aussi forte que les précédentes. Mais, pour nous, c'est un luxe de démonstrations qui révèle une fois de plus la science et le talent de notre éminent compatriote. Quant à nous, nous en revenons toujours à la déclaration du fils de Christophe Colomb qui domine le débat, et qui est la réfutation complète de toutes les prétentions de Gênes et du *Genovesato*.

En démontrant que Gênes et les localités environnantes ne sauraient s'enorgueillir d'être la patrie de Christophe Colomb, M. l'abbé Perretti a fait place nette. Nous allons maintenant voir, apparaître Calvi. C'est dans cette nouvelle partie de son ouvrage que nous pourrons de nouveau apprécier l'écrivain corse. Ce sera l'objet d'un prochain article. K.

LES VOLONTAIRES DE LA MORT

Dans une conférence récente sur « *la Sœur de Charité* », M. Maxime du Camp a cité des faits éclatants qui démontrent l'héroïsme de ces saintes filles, dévouées *jusqu'à la mort* au soulagement des souffrances de l'humanité.

L'anecdote suivante mérite d'être enregistrée :

Dans une ville de France où régnait une épidémie, un con-

seiller municipal voulut se rendre compte du service des Sœurs de Charité.

Il les trouva partout empressées, vaillantes, infatigables, « en tête-à-tête avec la contagion et lui faisant bon visage ».

« Comme elles sont hypocrites ! » se disait-il.

Il cherchait partout un moyen de démasquer cette fameuse hypocrisie, et voilà que, passant dans l'amphithéâtre, il aperçoit une jeune sœur qui se livrait à l'affreuse besogne de laver les cadavres !

Stupéfaction du conseiller municipal. « Mais ce n'est pas là votre service », lui dit-il, « c'est l'ouvrage du garçon de salle ».

— « Je vous prie de m'excuser, dit la Sœur, un peu penaude ; c'est que, voyez-vous, il est père de famille, — et ce sont ici les cholériques. »

Cette réponse n'est-elle pas sublime dans sa simplicité ?

Et voilà pourtant les femmes que la franc-maçonnerie veut écarter, comme des êtres malfaisants, du chevet des malades et des mourants !...

Le numéro du 19 novembre de l'*Étoile du Sud*, journal français qui se publie à Rio-de-Janeiro, nous apporte le touchant article qu'on va lire :

« Dame Marie-Adéline-Josephus, sœur Becquet, est décédée à Rio-de-Janeiro le 12 novembre emportée par un accès pernicieux.

La défunte était née à Fives-Lille (Nord) le 4 septembre 1813.

Sœur Becquet faisait partie de ce bataillon de *volontaires de la mort* qui vint de France en 1852 pour le service de l'hôpital de la *Misericordia* de Rio-de-Janeiro, ravagé alors par la fièvre jaune.

Des 33 filles de Saint-Vincent de Paul venues à cette époque, dix-huit succombèrent peu après leur arrivée, victimes de leur dévouement. Celles qui restaient refusèrent d'obéir aux ordres de l'administrateur de l'hôpital qui leur enjoignait de fuir devant l'épidémie.

Elles étaient à leur poste de combat : la mort seule pouvait les en arracher.

Le 30 juin dernier, nous apprenions le décès de sœur Angèle qui fut, elle aussi, une des survivantes de cette hécatombe qui enlevait à la France le meilleur, le plus pur de son sang. »

Mais la France n'est pas seule à produire des « volontaires de la mort ». Partout la charité catholique accomplit ces merveilles.

M. l'abbé Conrardy, de Liège, partait il y a quelques jours

pour l'île Molokai, où se trouve une colonie de lépreux. Ces malheureux avaient eu jusqu'ici pour pasteur et pour consolateur un autre Belge héroïque, le Père Damien. Mais, atteint de la terrible maladie, il lui devenait impossible de remplir ses fonctions sacerdotales et charitables.

Le P. Conrardy, qui « postulait cet honneur depuis onze ans » ; a pu enfin rejoindre son héroïque prédécesseur. Un prêtre de Verviers, dit le *Nouvelliste* de Verviers, veut bien nous communiquer la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de l'île Molokai ; nos lecteurs en seront édifiés :

Kalawao-Molokai, 7 novembre 1888.

Bien cher et vénéré confrère et ami,

Maintenant que celui qui sous votre direction s'est préparé autrefois à la première communion, a passé près de 6 mois (après avoir postulé cet honneur pendant plus de 11 ans) au milieu des lépreux de Molokai, il vous sera sans doute agréable, ainsi qu'aux autres amis de Verviers, de recevoir quelques détails concernant cet établissement. La portion que nous occupons ne ressemble pas mal à une grande prison ; des montagnes quasi à pic, de 2,000 pieds de hauteur, nous séparent du reste de l'île. Cette portion peut avoir trois milles de long et d'un demi à un et demi de large. Le climat est tempéré. Cette portion de l'île est très basse, au niveau de la mer ; il s'y trouve un volcan éteint ; c'est probablement à son action qu'est due la formation de cette langue de terre. La surface est partout couverte de pierres ; meilleur endroit n'eût pu être choisi pour une place de réclusion. C'est de loin la plus considérable du monde entier : nous sommes ici onze à douze cents personnes.

Jusqu'à présent j'ai douté s'il ne me serait pas donné de revoir l'Europe ; mais il paraît que ma présence est nécessaire ici.

Le gouvernement fournit à chaque lépreux une livre de viande par jour et trois livres de pois, ce qui ressemble à la pomme de terre. En fait, les lépreux ne sont pas mal sous le rapport matériel.

Le gouvernement fait beaucoup pour eux, pour le temps qu'ils ont à vivre, de 5 à 10 ans. Le plus grand nombre ne vit pas plus de 5 ans. Le P. Damien a vu la population se renouveler trois fois. Combien de fois me sera-t-il donné de la voir se renouveler ? Deviendrai-je lépreux moi-même ? C'est probable. Précautions, c'est plus facile à recommander qu'à observer. Trop de précautions ne valent rien, c'est comme au temps du choléra en Belgique, en 1866 ; combien ne sont pas morts qui craignaient de s'exposer ! Je vous envoie une de mes lettres qui a été publiée dans le *Moniteur* de San-Francisco (Californie), pour être plus bref. (Nous traduirons cette lettre. — N. D. L. R.)

Je ne vous entretiendrai dans celle-ci que du bon Père Damien, qui bientôt sera mort, victime de sa charité. On l'appelle en Angleterre et en Amérique le héros martyr.

C'est mon privilège d'être et de vivre avec lui. La lèpre fait son œuvre : ce sont tour à tour ses oreilles, ses yeux, son nez, sa gorge, ses mains, ses poumons !

Le pauvre Père a beaucoup souffert. Il est tout défiguré, sa voix est presque éteinte ; si vous pouviez le voir comme moi, dans sa petite chambre, couché sur son lit, par terre, des larmes vous viendraient aux yeux, de voir qu'un homme qui a tant fait pour des milliers de lépreux en est réduit lui-même à une si misérable condition, et quo si peu de chose peut se faire pour le soulager. Vivre avec les lépreux, c'est ce qu'on appelle *sacrifice* ; mais il faut se voir lépreux soi-même pour comprendre jusqu'où va le sacrifice quand tout votre entourage est lépreux.

Heureusement que le bon Père Damien a encore l'usage de ses mains, ce que bien d'autres n'ont pas ; que ses pieds ne sont pas en morceaux comme il en arrive à bien d'autres ; car il y a plusieurs sortes de lèpres : les uns pourrissent vivants, d'autres sèchent ; les uns sont couverts d'écaillés, les autres ont les extrémités mangées, d'autres ont des figures à faire peur. Si l'on voyait en Belgique une de ces femmes, ou même un de ces enfants aux figures horribles, on crierait au sorcier ! De semblables figures sont bien propres à faire croire aux sorciers et aux sorcières.

Si le Père Damien allait me quitter sous peu, j'en serais bien triste, et pour plusieurs raisons : Il nous est encore bien utile, je dirai même nécessaire. Il a sous sa charge plus de 100 orphelins lépreux, ce qui n'est pas une petite affaire, quand vous considérez que nous n'avons personne pour nous aider que des garçons lépreux. De plus, notre nombre augmente chaque semaine.

Le Père a aussi entrepris un mois après mon arrivée, de bâtir une nouvelle église (30 pieds sur 70), 40 pieds sont des murs en pierre, le reste est en bois.

Nous n'avons qu'un maçon, un blanc Irlandais, un lépreux, et le pauvre homme a un pied bien malade ; ses aides pour faire le mortier, chercher des pierres, etc., etc., sont de jeunes lépreux. Le Père Damien est le charpentier en chef, aidé de deux ou trois garçons lépreux — heureusement on est maintenant au toit. On était prêt à mettre la couverture en fer, mais en déchargeant les pièces dans un petit bateau, celui-ci a chaviré, et le fer est maintenant au fond de la mer. Il avait fallu cinq mois pour l'amener d'Angleterre !...

Que le bon Dieu nous conserve le P. Damien au moins un an, n'importe comment ; car après tout c'est mieux d'être deux que d'être seul... J'habite avec lui et nous mangeons ensemble. Ma répugnance est vaincue : je suis entre les mains du bon Dieu. Si je

deviens lépreux le bon saint Pierre sans doute me laissera passer plus facilement, quand mon heure viendra. Parfois, quand je suis agenouillé près d'un lépreux, exhalant une odeur qui à elle seule mettrait en fuite un régiment de soldats courageux, il me semble qu'alors je fais un peu mon Purgatoire ; qu'en pensez-vous ? Chaque semaine un petit bâtiment à vapeur fait son apparition : De bonne heure le sifflet annonce qu'il a à bord des lépreux. Chacun s'empresse de se rendre sur la plage. Souvent les nouveaux venus sont tout trempés d'eau : alors commencent les pleurs et les cris. Ici on voit un homme qui retrouve sa femme, ou vice-versa, un enfant son père ou sa mère, etc. ; on prend les noms des nouveaux arrivés et chacun se met à la recherche d'un logis.

Quoique je ne sois pas lépreux, il me faudrait un permis du *board* de santé pour me rendre dans une autre île ; mais je ne désire aller nulle part. Ma mission est ici, et j'y reste. Je me recommande à vos prières et à celles de mes amis et aux membres des Cercles catholiques de Verviers et de Dison.

Je prends cette opportunité pour vous souhaiter, à vous et aux amis, une sainte et heureuse année. Votre dévoué et affectionné ami.

L. L. CONRARDY,
Prêtre catholique.

Voilà les héros de la charité catholique ! Où trouver ailleurs, à ce degré, l'esprit d'abnégation et de zèle apostolique ? Quelle religion, si ce n'est la vraie, peut inspirer de tels sacrifices ?

Ces fléaux terribles, le choléra, la fièvre jaune, la lèpre, inspirent l'épouvante à l'humanité tout entière, et il se trouve, pour les combattre de près, pour en soulager, consoler, reconforter les victimes, des anges de dévouement, des hommes et des femmes sublimes, qu'aucun péril n'effraie, qu'aucun dégoût ne rebute, qu'aucune horreur n'arrête.

Honneur, trois fois honneur aux « volontaires de la mort » !

ACADÉMIE FRANÇAISE

DISCOURS DE M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE

M. le comte d'Haussonville, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Caro, y est venu prendre séance le jeudi 13 décembre 1888, et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'usage de vous adresser en public ce qu'on appelait autrefois un compliment est une épreuve toujours redoutable. Au

trouble que je ressens s'ajoute encore l'émotion d'un souvenir qui me domine aujourd'hui. Ma pensée se reporte à dix-neuf années en arrière vers l'une de vos séances solennelles à laquelle j'assistais sur le premier de ces bancs placés en face de moi. Vous receviez ce jour-là l'homme de bien dont j'ai l'honneur de porter le nom. C'est de la place même où je me trouve en ce moment qu'il vous parlait. Son discours s'inspirait tout entier du triple amour qui avait animé sa vie : les lettres, la liberté, la patrie, et quelques mois avant les épreuves de l'année terrible, il imposait silence à ses inquiétudes, pour ne vous entretenir que de ses espérances et de ses vœux. Vos applaudissements accueillaient son mâle et simple langage. J'en étais fier pour moi autant que pour lui et je ne pouvais me défendre de penser que de l'honneur fait au père, quelque chose rejaillissait sur le fils. J'avais, messieurs, encore plus raison que je ne le croyais, et jamais, comme en ce jour, je n'ai senti tout ce que je dois à celui que j'ai perdu. Ses leçons ont fortifié ma jeunesse ; son exemple m'a enseigné le prix du travail ; sa mémoire m'a protégé auprès de vous, et sa main m'a conduit jusqu'au seuil de votre porte, si prématurément ouverte devant moi. Vous me pardonnerez donc si, avant même que mes remerciements s'adressent à vous, l'expression de ma tendre reconnaissance va tout d'abord et directement à lui.

L'homme éminent dont j'ai à vous entretenir n'a point suivi pour arriver jusqu'à vous un chemin aussi facile. Ce qu'il est devenu, il ne l'a dû qu'à lui-même, à la puissance de son travail, à la fécondité de son esprit, à la variété éclatante de ses dons. Cette variété même ajoute aux difficultés de ma tâche. Pour louer comme il conviendrait le philosophe, le professeur, l'écrivain, le philosophe surtout, je sais tout ce qui me fait défaut. Je l'ai particulièrement senti lorsque, pour mieux m'y préparer, j'ai dû me remettre à l'école et refaire mon cours de philosophie, qu'au reste je n'avais jamais fait. Une seule chose pourra venir à mon aide. J'ai beaucoup connu M. Caro, et comme tous ceux qui l'ont connu véritablement, je l'ai beaucoup admiré et beaucoup aimé. Pas un mot ne sortira de ma bouche qui ne soit l'expression du sentiment le plus vrai, et j'espère que la sincérité de l'éloge fera la fidélité du portrait.

M. Caro est né en 1826 à Poitiers, où son père était professeur de philosophie. Guère ne s'en fallut que sa venue au monde ne coûtât la vie à sa mère et que lui-même ne survécût que peu

d'heures à sa naissance. Pour qu'il pût être au moins baptisé, une servante fidèle le porta en hâte à l'église où un vieux sacristain lui servit de parrain. Ce fut en l'honneur d'un saint évêque, fort illustre à Poitiers, qu'ils lui donnèrent le prénom d'Elme, auquel ils ajoutèrent celui de Marie, pour rappeler son origine bretonne. Le vieux bourg de Josselin, en Morbihan, était, en effet, le berceau de la famille de M. Caro, mais ses parents n'y séjournaient guère, et c'est à Rennes, où son père avait été nommé en quittant Poitiers, que s'est écoulée l'enfance de votre futur confrère. Il acheva cependant ses études au collège Stanislas, qu'il appelait lui-même plus tard « avec ses vastes jardins et ses vieux ombrages, la plus riante des prisons », et il remporta au Concours général le prix d'honneur de philosophie. Je ne révélerais pas qu'il fut, malgré ce succès, refusé au baccalauréat, si, devenu plus tard examinateur, le souvenir de cette petite mésaventure n'eût été parfois invoqué auprès de lui par des candidats malheureux ou par des mères qui ne se faisaient pas faute de lui recommander leur fils. Quelques mois après, il n'en était pas moins brillamment reçu à l'École normale, et il en sortait au bout de trois ans agrégé de philosophie. Ces années de travail obstiné n'étaient interrompues, pour M. Caro, que par les mois de vacances passés à Josselin. Longtemps la vieille maison de famille, qui était un ancien couvent d'Ursulines, a continué de réunir père, mère, frères, sœurs, dispersés aux hasards de la vie, et longtemps M. Caro s'est plu à venir dans ce pays qu'il aimait, goûter le charme et le repos du souvenir. Ce fut à Rennes, où il avait été envoyé après un court séjour à Alger, qu'il prépara sa thèse de doctorat sur le *Mysticisme au XVIII^e siècle*.

La soutenance de cette thèse attira l'attention sur lui et contribua pour beaucoup à le faire nommer professeur de philosophie à la Faculté de Douai. Mais Paris l'attirait, ce Paris sonore, en dehors duquel la voix la plus puissante semble n'avoir point d'écho et ne rendre que des sons étouffés. Aussi fut-il heureux d'échanger sa chaire de Faculté contre une place de maître de conférences à l'École normale, et, en 1864, la chaire de philosophie à la Sorbonne étant devenue vacante par la mort de M. Garnier, il remplaça, comme titulaire, le maître éminent qu'il avait déjà suppléé pendant deux ans. M. Caro a occupé cette chaire pendant vingt-quatre ans, sans solliciter ni obtenir aucun autre honneur universitaire, et quand j'aurai ajouté qu'il

entra en 1868 à l'Académie des Sciences morales et qu'en 1874 vous l'avez appelé à remplacer M. Vitet, j'en aurai fini avec les événements qui ont marqué sa carrière publique. Peu de vies ont été aussi unies et aussi simples, mais par cela même aussi respectables et aussi fières. Elle s'est écoulée tout entière à l'ombre de cette vieille Sorbonne, dont les maîtres savent depuis tant d'années joindre à une érudition solide la clarté et le goût, ces qualités de l'esprit français. M. Caro estimait en effet qu'on ne peut servir à la fois la philosophie et la politique. Aussi n'a-t-il jamais sollicité les faveurs du suffrage universel. Le Sénat lui-même ne l'a pas tenté ! Ce n'était pas cependant qu'il se renfermât, vis-à-vis de la chose publique, dans une dédaigneuse indifférence. Aux jours d'épreuves, il a su montrer qu'il prenait sa part des douleurs de la patrie. Mais la patrie n'était pas seulement pour lui un territoire dont l'étendue matérielle peut subir une amputation douloureuse ; c'était encore l'héritage moral sur lequel aucune puissance humaine ne peut mettre la main, des traditions et des croyances qui font la vie d'une nation. La grandeur de la France, son relèvement, son avenir lui semblaient inséparables de sa fidélité à certaines doctrines philosophiques qu'il sentait menacées dans leur antique possession des esprits par des adversaires nouveaux et hardis. La défense de ces doctrines a rempli la vie de M. Caro, et ce que vous attendez surtout de moi, c'est de vous marquer la position qu'il a prise dans la grande querelle des systèmes philosophiques et dans la mêlée des esprits. Il me faut, croyez-le bien, le sentiment de cette entente et celui d'un devoir à remplir vis-à-vis de cette noble mémoire, pour aborder ces hautes questions devant vous qui êtes mieux préparés assurément à les entendre que je ne le suis à les traiter.

C'est, Messieurs, l'honneur de l'homme que ni les intérêts qui le pressent, ni les soucis qui l'accablent, ni les plaisirs qui parfois le consolent, ne parviennent à détourner son esprit du problème de son origine et de sa fin. Cette préoccupation est commune à tous les êtres pensants, pour simples et ignorants qu'ils soient, et personne ne parvient à s'y soustraire. « Ne croyez pas, disait du haut de la même chaire un des prédécesseurs de M. Caro, ne croyez pas qu'il faille être un savant pour s'élever jusque-là. Le pâtre, sur le sommet de la montagne, songe aussi, dans ses loisirs, à ce qu'il est et à ce que sont ces êtres qui habitent à ses pieds ; il a aussi des ancêtres, descendus

au tombeau les uns après les autres; il se demande aussi pourquoi, après avoir traîné leur vie sur la terre pendant quelques années, ils sont morts, pour céder la place à d'autres, qui ont disparu à leur tour, et toujours ainsi, sans fin ni raison; et de son propre droit, du droit de son intelligence, qu'on qualifie d'étroite et de bornée, il a l'audace de poser au créateur cette haute et mélancolique question : « Pourquoi m'as-tu fait et que signifie le rôle que je joue ici-bas ? » Ce langage, que M. Jouffroy tenait, il y a cinquante ans, rend avec éloquence l'éternelle angoisse humaine, et cependant ce n'est plus dans ces termes que le problème se pose aujourd'hui devant nos intelligences, car celui qui adresse à Dieu cette haute et mélancolique question l'a déjà, par là même, plus d'à moitié résolue. Si c'est un Dieu qui a créé l'homme, l'homme ne saurait avoir, ici-bas, d'autre règle que la volonté de son créateur et d'autre espoir que sa bonté. Mais si l'homme n'est que le produit des forces aveugles de la nature, agissant sans but et sans dessein, s'il n'est que le sujet passager des phénomènes de la vie, et s'il doit se dissoudre tout entier dans le sein de la grande substance dont il est sorti, alors son anxieuse interrogation reçoit une réponse bien différente, ou plutôt elle n'en peut recevoir aucune, car elle s'adresse à une puissance sourde, qui ne saurait l'entendre, et elle retentit vainement dans les profondeurs du vide. C'est donc l'existence de Dieu qui est le fond du problème philosophique; et ce problème, l'humanité croyait l'avoir résolu avec Platon et les plus nobles consciences de l'antiquité, avec saint Augustin et les grands docteurs chrétiens du moyen âge, avec Descartes, avec Leibnitz, avec Bossuet, avec Newton, avec tous les fiers génies qui se sont inclinés devant Dieu. Cette grande doctrine n'a pas seulement, par sa profondeur, ravi les plus hautes intelligences, elle a, par sa simplicité, conquis les plus naïves. Les sages, « qui ont enseigné le bien, » témoignent en sa faveur, et aussi les humbles qui l'ont pratiqué. Elle s'est emparée de l'homme tout entier. L'art et la poésie lui doivent leurs créations les plus durables; les lois en découlent, le langage la reflète; et ce n'est pas trop de dire, en un sens bien différent de celui où l'on entend la philosophie de la nature, que le monde est plein de Dieu.

Il était réservé à notre fin de siècle d'assister cependant au plus formidable assaut qui ait jamais été livré à cette notion formidable. A l'époque où M. Caro montait, pour la première

fois, dans sa chaire de la Sorbonne, la philosophie spiritualiste régnait, depuis longtemps déjà, en souveraine dans l'enseignement officiel. Mais peut-être en est-il des systèmes philosophiques comme des gouvernements; aux uns comme aux autres, en France du moins, un long exercice du pouvoir ne paraît pas être très favorable. La jeunesse à laquelle on l'enseignait n'y croyait plus guère, et, semblable à ces paysans que Michelet a décrits, « tristement assis à la porte de l'église où ils n'entrent plus », elle se demandait, comme eux : Où est Dieu? M. Caro eut le sentiment du danger et il y fit face. Son premier ouvrage philosophique porte pour titre : « *l'Idée de Dieu*, » et ce titre seul valait une profession de foi. C'était bien l'idée de Dieu qui était en péril. Aussi, toutes les forces intellectuelles de M. Caro ont-elles été consacrées à la défendre, sans qu'il ait ambitionné l'honneur d'attacher son nom à quelque nouveau système. C'était la méthode critique que, par voie de justes représailles, il opposait de préférence aux critiques de l'idée de Dieu. Il apportait, dans l'exercice de cette méthode, une courtoisie qui était parfois une leçon, et une loyauté qui devenait une habileté de plus. Le plus souvent, il cherchait en effet à tirer l'objection capitale, non de quelque principe contraire, mais des entrailles même du système qu'il avait exposé, et telle était la clarté de ses expositions que plus d'un, parmi ses adversaires, lui a dû non seulement d'être mieux compris du public, mais parfois de se mieux comprendre lui-même. Mon ambition serait de vous montrer cette méthode à l'œuvre, mais j'éprouve ici un certain embarras. Au cours de ses polémiques, M. Caro a rencontré, en effet, comme principaux contradicteurs, deux de ses futurs confrères dont l'un me fait peut-être aujourd'hui l'honneur de m'écouter. Comment les mettre aux prises devant ce nombreux auditoire, et comment donner un exemple public d'aussi mauvaise confraternité? J'ai tort, cependant, de m'inquiéter ainsi, et ce qui m'avait paru, au premier abord, une difficulté, va tourner, au contraire, à l'éloge de M. Caro, car il a su conserver à ces controverses un caractère d'élévation et de dignité qui me met à l'aise pour en rappeler le souvenir. C'est, au surplus, votre honneur, messieurs, que d'appeler impartialement à vous les représentants des doctrines les plus diverses, en ne leur imposant d'autres conditions que d'avoir exprimé, dans une belle langue, des convictions sincères, et, si vous ne parvenez pas à concilier les idées, du moins vous rapprochez les hommes,

en leur apprenant à se connaître, c'est-à-dire à s'estimer.

M. Caro avait d'abord à défendre la métaphysique elle-même contre les dédains dont elle était l'objet, et à revendiquer pour elle le droit à l'existence. Il se trouvait en lutte, sur ce point, avec une école puissante qui emprunte son nom, un peu barbare peut-être, à la méthode positive par laquelle elle s'efforce de trouver la réponse à toutes les questions que se pose l'esprit humain. En prétendant soumettre aux procédés de l'observation expérimentale toutes les notions qui trouvent créance chez l'homme et en rangeant dans le domaine de l'inconnaissable celles qui ne sauraient être soumises à la vérification de l'expérience sensible, le positivisme n'aboutit à rien de moins en effet qu'à la ruine de la métaphysique elle-même puisque la métaphysique a pour principaux objets l'origine des choses et la fin de l'homme qui échappent à l'expérimentation scientifique. M. Caro ne pouvait accepter cette condamnation et la meilleure part de sa vie s'est dépensée à défendre, contre une amputation arbitraire, l'intégrité de l'esprit humain. Le positivisme a eu en France deux grands champions, M. Comte et M. Littré. Peut-être la doctrine a-t-elle dû son succès moins au maître qu'au disciple et aux vertus de celui que son glorieux successeur à l'Académie, M. Pasteur, n'a pas hésité à appeler devant vous un « saint laïque », magnifique hommage dont les générations futures aimeront à récompenser à leur tour l'ardent amour de l'humanité qui a soutenu M. Pasteur lui-même dans sa vie de travail et de découvertes. M. Caro aurait été dans son droit en s'attaquant de préférence au maître, et il aurait eu la partie belle à montrer par quelles bizarreries et quelles incohérences M. Comte a fini par laisser ses plus fidèles sectateurs. C'est précisément le contraire qu'il a fait et c'est en quelque sorte sous le patronage de M. Littré qu'il a placé le principal ouvrage consacré par lui à la réfutation du positivisme. Aucun disciple, aucun ami de M. Littré n'aurait pu parler de lui avec un respect plus affectueux ni éclairer d'un plus doux rayon cette physionomie austère. Elles sont marquées au coin d'une beauté qui rappelle certains passages du *Phédon*, les pages où M. Caro nous montre ce grand vieillard, supportant sans se plaindre les souffrances dont il est accablé, mesurant, d'un œil ferme, les pas de la mort qui s'approche et contemplant avec sérénité, peut-être pour la dernière fois, la verdure de son jardin, la nuit étoilée et l'immensité de la mer dont le flot vient expirer à

quelques pas de sa retraite. Mais après avoir accordé toute sa sympathie à l'homme, il prend à partie la doctrine et la combat corps à corps. Est-il vrai qu'il n'y ait d'autre moyen de s'emparer de la vérité que celui de l'expérience sensible, et pour appartenir à un autre ordre de connaissances, la certitude morale est-elle moins absolue que la certitude scientifique? N'y a-t-il pas des notions dont l'esprit humain affirme avec énergie la réalité, bien qu'elles ne lui soient pas révélées par le témoignage des sens, et ne sont-ce pas précisément celles qui lui paraissent les plus précieuses? Lorsqu'il s'agit en particulier de l'idée de Dieu, cette neutralité théorique, cette position intermédiaire entre l'affirmation et la négation, que les positivistes prétendent garder, n'est-elle pas une pure chimère, et, dans la réalité des choses, n'est-ce pas déjà nier Dieu que de ne pas l'affirmer; puisque c'est dispenser l'homme de ses devoirs envers lui? N'est-ce pas aussi nier l'âme que de proclamer qu'on ne peut rien connaître de son existence ni de sa survivance, puisque sa définition même est d'être distincte du corps et de lui survivre? C'est là ce que M. Caro soutenait avec une indomptable énergie, et il faut reconnaître que, dans cette lutte, il était d'accord avec l'instinct le plus vivace de notre nature. C'est en effet une tentative chimérique que de vouloir limiter l'intelligence humaine à la connaissance des phénomènes passagers en lui interdisant l'étude des choses éternelles. Vainement on prétend fermer à l'homme ce domaine de l'inconnaissable, que les anciens mystiques appelaient, plus éloquemment peut-être, la région de l'abîme et du silence. Cet inconnaissable, l'homme veut le connaître; ce silence, il l'interroge; cet abîme, il s'y précipite et rien ne peut contenir son élan. Tant que l'univers étalera devant ses yeux l'énigme de son harmonie et de ses désordres, tant qu'il apercevra au terme de sa route le problème de la mort, qui est l'autre face du problème de la vie, tant que l'infini de ses désirs viendra se heurter aux limites de sa nature, en un mot tant qu'il continuera de penser, de souffrir, d'aimer, c'est-à-dire d'être homme, on n'imposera pas silence à sa noble inquiétude, et le cercle des connaissances positives où l'on prétend l'enserrer lui paraîtra trop étroit. Ce qu'on lui refuse le droit de savoir, est précisément ce qui l'intéresse le plus à connaître et le *comment* des choses lui importe moins que le *pourquoi*. A cette interrogation éternelle de son esprit, il veut une réponse. La science ne peut la lui fournir il s'adresse

à la raison pure. Ce serait faire violence à sa nature que de lui interdire cette recherche, et ce serait l'abaisser que d'étouffer chez lui le souci passionné des grands problèmes. On n'y parviendra pas, et, comme le disait avec éloquence M. Caro, « ceux qui ont goûté l'ivresse pure des idées n'en perdront plus l'immortelle saveur, l'ardente et délicate curiosité ».

(A suivre.)

LES ÉCOLES LIBRES

Le mot est admirablement choisi pour caractériser les écoles chrétiennes et les distinguer des autres. A voir ce qui se passe dans les écoles officielles, où le régime devient de plus en plus tyrannique, on n'hésite pas : l'école libre, mais comment s'y tromper ? c'est l'école chrétienne.

La liberté s'est réfugiée chez nous.

Là bas, elle n'est plus. Alors la conclusion s'impose : c'est l'esclavage.

L'État s'est substitué à la famille, pour l'éducation de l'enfant, dans des proportions révoltantes.

Le père de l'enfant n'est plus rien. Maîtres, programmes d'études, principes de morale, opinions politiques, religion, instruction dans tous ses détails, éducation dans ses plus graves conséquences, tout lui échappe. L'État impose tout, jusqu'aux livres de prière, et Dieu sait lesquels !

L'élève ici n'est plus l'enfant de ses parents, qu'on élève pour eux dans les principes, les idées et les mœurs de sa famille, c'est un citoyen que la République forme à son image.

Si encore cette image était acceptable ! Si l'enfant sortait de ce moule avec des principes religieux solides, avec des idées saines, avec des mœurs pures, peut-être pourrait-on fermer les yeux et ne pas faire crime à l'État d'un accaparement, d'un « détournement » dont l'enfant en somme ne serait pas la victime, et dont sa famille, blessée peut-être dans l'exercice de ses droits les plus sacrés, n'aurait pas à déplorer les résultats pour elle-même.

Mais quand on sait que l'État professe un athéisme cynique ; qu'il dénature, dans ses leçons, l'histoire et les traditions les plus glorieuses de la patrie ; et qu'en fait de morale, il a des maximes qui sont loin d'être un écho fidèle du Décalogue ; quand

on sait que les maîtres, fussent-ils bons — et nous en connaissons — sont réduits à l'impuissance pratique, par la minutie des règlements qui leur enlèvent toute initiative; quand on sait que l'école laïque, telle qu'elle est, n'est capable de faire d'un enfant, avec son enseignement, je ne dis pas un chrétien, mais pas même un Français, dans le vrai sens du mot, pas même un parfait honnête homme, c'est à trembler vraiment de voir l'école, non seulement neutre de nom, c'est-à-dire irrégulière de fait, mais encore *obligatoire*.

Oui, si l'État pouvait mettre la main sur tous les enfants, et si les familles n'étaient pas là, malgré tout, pour lui reprendre quelques heures par jour ceux qu'il possède, et refaire, comme en sous-œuvre, leur éducation; si les exemples, les traditions et les leçons du foyer domestique ne contrebalançaient pas l'influence désastreuse de l'école et ne sauvaient du péril un bon nombre de ces petits, nous n'aurions que des libres-penseurs et des libres-viveurs; des révolutionnaires en politique, des indépendants en morale, des déclassés par milliers, et des chiffres dans les statistiques de la criminalité plus effrayants encore que ceux que donnaient les derniers rapports officiels: Depuis dix ans seulement, la criminalité a quadruplé chez les délinquants de dix à vingt ans.

*
* *

Ah! en face d'un pareil état de choses, d'un enseignement si démoralisateur, qu'on a eu l'habileté de rendre si hypocritement *gratuit*, en faisant monter le budget de l'instruction publique — qui s'appellerait mieux le budget de la guerre à la religion — de 27 millions en 1869 au chiffre fabuleux de 133 millions en 1887; si, en face d'une profanation de l'enfance si puissamment organisée, nous n'avions pas les écoles libres, qui pourrait calculer l'étendue du mal qui se serait fait chez nous depuis quinze ans?

L'école libre a rendu des services inappréciables à l'Église, au pays et aux familles.

Il faut à tout prix que l'école libre vive et prospère, en face des écoles officielles.

Pour lutter plus efficacement, on n'a pas reculé, au début, devant l'héroïque témérité de la gratuité. Il fallait bien que le remède fût, comme le poison, à la portée de tous.

La charité privée a fait des merveilles, des prodiges d'un bout de la France à l'autre; et les catholiques, pressurés déjà par un impôt exorbitant pour l'entretien luxueux des écoles officielles

dont ils n'usaient pas, sont arrivés, par l'aumône, à créer et à entretenir, dans les grands centres au moins, assez d'écoles pour arracher à l'État la moitié de la population scolaire.

Et ces écoles où l'enfance s'est réfugiée pour garder intacts sa foi, son patriotisme et ses mœurs, elles se sont appelées fièrement *des écoles libres*.

La lutte a duré; des œuvres innombrables se sont fondées pour réparer d'innombrables injustices et soulager d'immenses misères. Toutes puisent à la même caisse et émargent au même budget de la charité; et, à la fin, le sacrifice pèse lourd.

Mais tout en sentant le poids de la charge, personne ne songe à la laisser tomber. Les écoles libres vivront comme elles ont vécu jusqu'ici, parce qu'il faut absolument qu'elles vivent.

Quand le pain est cher, très cher même, on se restreint sur le reste, on se prive d'autre chose, mais on achète du pain jusqu'à son dernier sou.

Eh bien, c'est une question de pain pour l'âme des enfants, du pain de la parole, de la vérité, de la foi; c'est la dernière charité qu'on puisse leur refuser.

*
*
*

Mais ne pourrait-on pas alléger un petit peu le budget de la charité en demandant aux parents des enfants que sauve l'école libre, à ceux qui le peuvent bien entendu, de se désintéresser moins de la charge de leur éducation, qui leur incombe de droit naturel?

Chose étrange, les parents, qui sont si ombrageux quand on touche à leurs intérêts matériels, quand on empiète sur leurs droits de propriétaires, quand on s'intéresse de trop près à leurs affaires, quand on s'avise de leur proposer, avec tant soit peu d'insistance, un conseil, une idée pour leur plus grand bien, en sont arrivés, après dix ans du régime actuel, à abdiquer non seulement toute responsabilité dans les questions scolaires, mais à se désintéresser complètement de cette obligation naturelle, stricte et sacrée, de pourvoir à l'éducation de leurs enfants.

Il est bon de leur rappeler ce devoir. Mgr de Clermont disait dernièrement dans une lettre pastorale :

Les parents qui peuvent, sans priver la famille du nécessaire, reconnaître par une modique rétribution les soins dévoués des maîtres qui préparent l'avenir de leurs enfants, doivent le faire, il y a pour

eux une obligation morale. C'est à la fois leur devoir, leur honneur et leur intérêt bien compris, car l'enfant qui est témoin des sacrifices que sa famille fait pour lui, se sent porté à aimer davantage ses parents et à leur témoigner sa reconnaissance par une conduite plus sage et par une application plus soutenue.

Le cardinal Guibert, de vénérée mémoire, écrivait de son côté :

L'école chrétienne, qui est un remède aux maux de l'éducation sans Dieu, doit être aussi une protestation contre cette gratuité universelle qui est un oubli des devoirs paternels : il faut qu'elle remette en vigueur les responsabilités de chacun. Réservons dans nos écoles la gratuité complète aux enfants dont les parents ne peuvent payer, mais invitons les parents qui peuvent se suffire, à donner une rétribution modérée. Par là, ils soulageront une œuvre dont les nécessités ne cesseront pas d'être onéreuses ; par là, ils s'acquitteront d'une obligation à la fois chrétienne et sociale ; par là, enfin, ils donneront un exemple salubre en protestant, à leur manière, contre une erreur funeste.

*
* .

Cette tentative a donné les plus heureux résultats à Paris, à Dijon, à Lille, à Marseille et dans d'autres localités. Les familles se sont trouvées honorées de coopérer ainsi directement, sous forme de modestes cotisations, à l'éducation de leurs enfants ; et ceux-ci, comprenant mieux le prix de l'instruction, qui coûtait un sacrifice à leurs parents, redoublaient d'application à l'étude par affection et par reconnaissance.

Au contraire, avec le système de gratuité absolue, on arrive à ce résultat immoral et contraire à l'union des familles que l'enfant, instruit et élevé par l'école, peut se retourner vers les siens et leur dire : Je ne vous dois rien.

La gratuité est une innovation funeste, aussi contraire au bon sens qu'à l'équité ; et ce que disent l'évêque de Clermont et le cardinal Guibert, avec tous les hommes sages, Pline le Jeune — qu'on ne s'attendait guère à trouver en cette affaire — le disait de son temps, il y a de cela dix-sept siècles.

A Côme, sa patrie, voulant coopérer à la fondation d'une école, il offrit le tiers de la somme qui serait recueillie :

Je donnerais volontiers la totalité, mais je craindrais que, si l'établissement ne leur coûtait rien, les parents fussent moins attentifs à bien choisir les maîtres et à surveiller l'assiduité des élèves ; car, ajoute-t-il, ceux qui peut-être ne seraient pas fort attentifs au bon

usage du bien d'autrui, le seront certainement à ne pas mal employer le leur et n'oublieront rien pour mettre en bonnes mains le fonds que j'aurai fait, si le leur l'accompagne. *Qui fortasse de alieno negligentes, certè de suo diligentes erunt; dabuntque operam ne a me pecuniam non nisi dignus accipiat, si accepturus et ab ipsis erit.*

(*Lettres de Plîne*, liv. iv; lettre 13, à *Cornélius Tacitus*.)

La conclusion serait donc que la rétribution scolaire s'impose en principe. Serait-elle opportune? Solution aussi délicate que pratique qui dépend de la situation propre de chaque localité et de mille circonstances.

Mais pour qu'on ne nous accuse pas de vues intéressées en restreignant la question aux seules écoles libres, — les seules réellement et franchement gratuites pourtant, — M. Sarcey répètera avec nous « qu'il est bon, qu'il est juste, qu'il est nécessaire que ceux qui envoient leurs fils à l'école, paient eux-mêmes le service qu'on leur rend ». M. L.

UNE ÉTRENNE APOSTOLIQUE

Mgr Reynaud, vicaire apostolique du Tché-Kiang a adressé à un vénérable prêtre de Paris la lettre suivante :

Ning-Po, 19 juillet 1888,
en solennité de Saint-Vincent-de-Paul.

Monsieur et très cher Confrère,

Votre dévouement pour nos pauvres missions de Chine m'inspire la confiance d'obtenir par vous la réalisation d'un projet que je nourris depuis fort longtemps.

Nous avons formé dans la province du Tché-Kiang plusieurs résidences centrales; les meubles les plus indispensables y arriveront peu à peu. *Je voudrais surtout y faire arriver ces amis fidèles qu'on appelle les bons livres.* A cette intention, j'ai ménagé dans chaque résidence une petite chambre qu'on a décorée du nom prétentieux de *bibliothèque*. Cette chambre, hélas! jusqu'à présent n'abrite guère que des rayons vides. Cependant, je leur ai promis de bons ouvrages; mais, faute d'argent, je ne puis tenir ma promesse, c'est pourquoi je m'adresse à votre charité.

En France, sous le rapport des livres, vous êtes dans l'abondance: les bons ouvrages s'accablent dans vos bibliothèques; votre superflu suffirait à nous enrichir. Un volume pris de côté et d'autre, ne laisserait aucun vide, au contraire, il soulagerait vos rayons qui

plient sous le poids, et laisserait une place plus honorable aux nouveaux livres qui ont de la peine à s'installer dans le rang de leurs devanciers. C'est la destinée ordinaire de la vie, vous le savez bien : les jeunes chassent en les poussant les anciens qui sont à l'extrémité des bancs. Ces vénérables anciens ! (je parle des livres), au lieu de les laisser disparaître sans aucun profit pour personne, nous voudrions donner à leur vieillesse une hospitalité qui les rajeunirait en les mettant à même de livrer encore de brillants combats. Qu'ils s'appellent *théologie ou catéchisme, sermonnaires, vies des saints, histoire ou ascétisme*, qu'ils parlent *latin, français* ou une *autre langue*, peu importe, *pourvu qu'ils soient bons catholiques*, ils seront reçus avec un accueil cordial, traités avec égard ; et ceux qui nous les céderont, auront droit à notre reconnaissance.

Les Missionnaires après de pénibles voyages, se feront un plaisir de venir consulter leur sage expérience ; ils se délasseront en écoutant leurs conseils, soit pour leur avancement spirituel, soit pour le bien des âmes. Quelquefois, ils les conduiront dans leurs courses apostoliques et leur demanderont des avis nouveaux, en leur montrant la différence des mœurs de nos pays païens.

C'est donc à ces vétérans trop oubliés des bibliothèques européennes que j'adresse par votre voix, mon bien cher Confrère, un appel des plus sympathiques, — sans exclure cependant les jeunes qui voudraient les accompagner dans cette croisade généreuse.

Veillez bien transmettre à leurs propriétaires le témoignage de notre pieuse reconnaissance, et me croire, Monsieur et cher Confrère,

En l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, de tout cœur votre humble et dévoué serviteur,

† P.-M. REYNAUD,

Evêque de Fussulan, Vic. apost. du Tché-Kiang.

Ainsi donc nos missionnaires demandent des livres, et indubitablement c'est une œuvre de haute charité que de répondre à l'appel de ces vaillants apôtres qui soutiennent devant Dieu et devant les hommes l'honneur de la France chrétienne.

A propos de l'*Album des missions catholiques*, récemment publié, Mgr Mermillod écrivait :

« On l'a dit en vérité : les missionnaires sont la poésie, l'enthousiasme et l'honneur de nos jours abaissés ; en même temps qu'ils envoient vers le ciel le parfum de la prière choisie, ils purifient l'air par l'encens du sacrifice suprême », et ils ouvrent la voie à Jésus-Christ chez les nations sur les traces de leurs pieds saignants.

Oui, ces intrépides missionnaires, pour lesquels la mort est un gain, ces élèves du séminaire des missions qui, lorsqu'ils

apprennent le martyre d'un de leurs frères, vont chanter, en enviant son sort, un hymne de triomphe, sont, aux yeux de la terre et du ciel, un contraste de réparation à cette ignominie dont se couvrent de plus en plus nos hommes officiels; l'éclat de la splendeur morale dont ils brillent efface la honte de cette boue dans laquelle les autres se déshonorent.

C'est donc un devoir de justice de donner une marque de sympathie à ces hommes apostoliques et de venir à leur aide; puisqu'ils demandent des livres pour les soutenir et les consoler dans leurs rudes labeurs, comment pourrions-nous les leur refuser?

La lettre que nous venons de reproduire accepte, avec les livres neufs, ceux qui ont servi déjà, pourvu qu'il s'agisse d'ouvrages religieux. Les informations que nous avons prises auprès des vénérables supérieurs de la maison mère des Lazaristes et du séminaire des Missions Étrangères nous permettent de signaler comme particulièrement utile le *Traité de la perfection chrétienne* de Rodriguez, ouvrage qui, depuis trois siècles, a fait ses preuves; et nous pouvons indiquer d'autre part la maison Oudin (1) comme étant disposée à céder aux meilleures conditions, pour des commandes en nombre, une édition très convenable qu'elle a publiée de cet ouvrage, en quatre volumes in-12.

Les livres que l'on voudrait offrir, soit ceux-ci, soit d'autres, peuvent être envoyés simplement à *M. le Procureur général des Lazaristes, rue de Sèvres, 95, à Paris* pour les missions qui dépendent de cette congrégation, et à *M. le Procureur du séminaire des Missions, 128, rue du Bac*, pour les vingt-cinq vicariats apostoliques qui se rattachent à cet établissement. D'un côté comme de l'autre, on se charge de faire parvenir à leur destination les volumes qui seraient donnés et de se conformer aux indications qui pourraient les affecter à telle ou telle mission en particulier.

Peut-être, à propos de ce genre d'étrennes apostoliques, nous sera-t-il permis d'ajouter une réflexion: dans l'état actuel des choses, les séminaires de nos diocèses de France ont besoin, comme les missions, de secours et de marques de sympathie. Si donc des âmes généreuses, en offrant aux missions un certain nombre de *Rodriguez*, par exemple, avaient la pensée d'en

(1) Rue Bonaparte, 17, à Paris, ou rue de l'Éperon, à Poitiers.

offrir d'autres au séminaire de leur diocèse, pour les élèves, elles pourraient être assurées que ce serait là aussi un présent fort utile et accueilli par les directeurs avec empressement. Nous connaissons un diocèse où la chose a été faite ainsi, et c'est à coup sûr un bon exemple à suivre.

Toutefois, si nous nous risquons à suggérer cette idée, c'est avec le désir formel qu'elle ne puisse détourner des missions aucun des dons qui leur seraient destinés.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Selon la coutume, le lundi 24 décembre, veille de Noël, le Saint-Père a reçu les vœux du Sacré-Collège. Léon XIII a prononcé le discours suivant :

Les bienfaits singuliers dont le Seigneur a daigné Nous combler pendant le cours de cette année Nous font sentir impérieusement le besoin de rendre à la bonté divine, au déclin de l'année jubilaire, Nos actions de grâces les plus vives et les plus pieuses. De toutes parts, Nous sont venues des manifestations de foi et de dévouement ; la générosité des petits a rivalisé avec celle des grands ; la concorde de toute la catholicité dans le respect et l'amour envers son Chef a resplendi du plus vif éclat ; partout enfin s'est réveillé plus ardemment l'intérêt que l'on porte à Notre personne et à la défense des droits sacrés du Siège Apostolique. Aussi avons-Nous accédé avec tout l'élan de Notre cœur à la proposition qui Nous a été faite de divers côtés de clôturer l'année par des actes particuliers et solennels d'actions de grâces. Et maintenant Nous voyons avec la plus grande satisfaction que le Sacré-Collège, en Nous offrant ses vœux pour les fêtes de Noël, unit à ses souhaits les sentiments de la reconnaissance qui est due à Dieu pour les bienfaits qu'il Nous a accordés et lui adresse pour Nous de ferventes prières.

Mais, pendant qu'il a plu au Seigneur de Nous consoler et de Nous reconforter abondamment, il ne lui a pas également plu, dans ses mystérieux desseins, d'alléger et de

rendre moins dure Notre condition ; il a même permis qu'elle vînt à s'aggraver.

Tout le monde voit ce qu'elle est et à quelles extrémités on veut pousser. Maintenant plus que jamais la guerre est systématiquement déclarée contre tout ce qui est catholique.

Il n'est pas d'institution de ce genre contre laquelle on n'attende par des dispositions soit législatives, soit administratives. On ne respecte même pas les pieuses fondations destinées à porter dans de lointains pays, avec le nom italien, les bienfaits de la foi ; elles ne sont même pas à l'abri sous l'égide du droit le mieux établi et reconnu par les cours suprêmes de justice, car aussitôt une nouvelle loi vient rendre vaine la victoire.

Il n'est pas jusqu'aux entreprises qui méritent le plus d'être soutenues pour l'honneur de l'humanité et de la civilisation, telles que celle qui est dirigée contre l'esclavage et la traite des noirs, qui ne soient soupçonnées et délaissées, pour cela seul qu'Elles sont favorisées par l'Eglise et par le Pontife. Contre le Saint-Siège et contre Notre personne, tout est permis, jusqu'aux dérisions et aux menaces de la plèbe. Nos ennemis ont en main toutes les armes pour nuire, et, comme si les anciennes ne suffisaient pas, ils en ont fabriqué tout exprès de nouvelles et plus terribles.

Et pourquoi tout cela ? La raison vraie, c'est la haine des sectes contre l'Eglise catholique, contre sa divine mission et contre le pouvoir spirituel de son Chef suprême.

C'est là une vérité que plusieurs de Nos ennemis ont ouvertement et en maintes occasions avouée. Mais les plus fourbes d'entre eux, pour cacher encore leur dessein impie, ne cessent d'alléguer à l'appui de leurs odieuses mesures la nécessité qu'a l'Etat de se défendre contre le Pontife, représenté comme ennemi de l'Italie. Et ils le disent ennemi de l'Italie par cela seul qu'il est ferme dans la revendication d'une souveraineté effective pour la sauvegarde de son indépendance.

Souvent, Nous avons repoussé cette accusation indigne et insensée, comme un perfide artifice longtemps exploité

pour aliéner les Italiens de la Papauté. — Ce serait une vaine entreprise de vouloir persuader ceux qui se trompent de propos délibéré ; mais, pour la vérité et pour ceux qui, même parmi Nos ennemis, n'en sont pas arrivés à ce point, il est bon de répéter qu'en faisant droit aux justes réclamations et revendications du Pontife romain, on pourvoit à la tranquillité et à la prospérité de l'Italie de la façon la plus efficace, la plus conforme à ses glorieuses traditions.

Non, ce n'est pas être hostile à l'Italie de vouloir que la plus grande puissance morale qui soit au monde ait au sein même de l'Italie, où la Providence l'a placée depuis tant de siècles, cette souveraineté vraie en vertu de laquelle elle ne dépende d'aucun pouvoir étranger, et elle apparaisse pleinement libre aux yeux de tous dans l'accomplissement de sa sublime mission.

Non, ce n'est pas conspirer contre l'Italie que de s'efforcer de réaliser ce but. Une cause si noble dédaigne d'être soutenue par des voies ténébreuses et par des moyens peu licites et peu honnêtes. Les catholiques qui la défendent, convaincus de vouloir par là le bien de la patrie plus et mieux que personne, disent ouvertement ce qu'ils veulent et agissent au grand jour, en se servant des moyens que les lois accordent à tous, tels que la presse, les protestations, les pétitions.

Il s'élève, il est vrai, un cri unanime que poussent en faveur de Nos droits méconnus et opprimés les fidèles de toutes les nations, et c'est la preuve de la grandeur et de la vitalité d'une cause à laquelle se rattachent étroitement les intérêts religieux, moraux et sociaux du monde entier.

Mais il n'est pas vrai que l'Italie catholique se tait au milieu de ce concert de voix unanimes. Les sentiments qu'elle professe envers le Pontife ont été manifestés par ces milliers et milliers d'Italiens venus à Rome, à l'occasion du jubilé, pour témoigner au Pontife les sentiments de leur dévouement et de leur foi inébranlable. Les adversaires eux-mêmes savent bien quels sont les vrais sentiments de l'Italie, eux qui, par les destitutions et les me-

naces, par toutes sortes d'obstacles occultes et manifestes, par de nouvelles lois édictées tout exprès, n'ont d'autre but que d'étouffer la voix des catholiques italiens et d'empêcher à l'avenir toute manifestation de leur part pour la défense de la cause de la Papauté.

Mais ils ne désertent pas pour autant, Nous en sommes certain. Si puissants que soient les ennemis, si propice que semble à leurs desseins la marche des événements, il ne faut pas perdre pour cela la confiance et le courage chrétien. L'avenir est entre les mains de Dieu. Pour Nous, en ces jours de grâce et de salut, Nous désirons ardemment que tous les fidèles, dans un même esprit et une même volonté, s'unissent à Nous pour supplier la divine clémence de subvenir aux grands besoins de l'Église et du monde.

En attendant, en témoignage de Notre particulière affection et comme gage des grâces divines les plus signalées Nous vous accordons la bénédiction apostolique, à Vous, monsieur le cardinal, à tout le Sacré-Collège et à tous ceux qui sont ici présents.

France.

TOURS. — Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie le texte latin et la traduction de la Lettre de S. S. le Pape Léon XIII à Mgr l'archevêque de Tours, et il fait suivre cette publication des lignes suivantes :

Nous ne savons qu'admirer le plus de la bonté ou de la majesté de cette parole paternelle, de la justice ou de la clairvoyance des prescriptions que veut bien nous rappeler le Souverain Pontife et des conseils particuliers qu'il daigne donner aux catholiques affligés du diocèse de Tours.

Aussi nous est-il doux et facile de nous y soumettre sans réserve, sans arrière-pensée et, comme le veut le Saint-Père, non seulement en paroles, mais surtout en esprit et en volonté.

« *Obedientiæ vera et non fucata virtus non est contenta verbis, sed in animo potissimum et voluntate consistit.* »

Jules DELAHAYE:

Etranger.

BAVIÈRE. — Voici la traduction de l'adresse que l'évêque bavarois vient d'adresser au Saint-Père :

Très Saint-Père,

Depuis que fut répandue dans le monde la triste nouvelle que le patrimoine de Saint-Pierre avait été complètement spolié et que la ville même de Rome était occupée par l'ennemi, tous les pasteurs des Diocèses et leurs fidèles avec eux n'ont cessé de déplorer une aussi criante violation du droit public et de s'en plaindre vivement pour la condamner.

Le Souverain Pontife, pasteur de toute l'Eglise, avait pu, grâce au pouvoir temporel dont il était investi, sans être sujet à qui que ce soit, exercer en toute liberté et sur toute la terre le pouvoir suprême qu'il avait reçu du Christ Notre-Seigneur, propager de plus en plus facilement la religion divine, pourvoir aux diverses nécessités des fidèles, procurer les secours opportuns à tous ceux qui les lui demandaient, et accomplir tout ce qu'il jugeait utile au plus grand bien de la république chrétienne, selon les exigences des choses et des temps. Mais lorsque le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre fut privé par l'œuvre néfaste de ses ennemis de son pouvoir si légitime, si ancien et si vénérable, nous l'avons vu non seulement comme réduit en captivité dans sa propre demeure, mais aussi en butte aux attaques réitérées, aux outrages et aux insultes de ses ennemis, de telle sorte que la majesté de sa souveraineté en est gravement atteinte et qu'il se trouve manquer de cette plénitude de liberté dont il ne saurait être privé dans l'exercice de ses fonctions. Bien plus, même pendant l'année de Votre Jubilé, Très Saint Père, on a osé Vous combler d'amertume par de nouvelles lois qui suscitent des obstacles nouveaux à Votre liberté, pendant que tous les fidèles du monde catholique rivalisaient de zèle pour Vous procurer un objet de consolation et de joie.

Aussi avons-nous estimé, Très Saint-Père, qu'il était de notre devoir de protester et de déclarer que nous prenons, nous aussi, une vive part à la douleur dont Votre cœur paternel est abreuvé ; que nous réclamons avec Votre Sainteté, les droits, la liberté et le Principat civil du Siège apostolique, que nous condamnons tout ce qui est perpétré par la violence, soit sous le couvert de la légalité contre la liberté et le pouvoir du Pasteur suprême : enfin que nous n'omettrons rien afin que la situation où se trouve le Chef de l'Eglise venant à être de mieux en mieux connue, on s'efforce avec plus d'empressement d'employer les remèdes qui peuvent rendre au Souverain Pontife sa vraie et pleine liberté.

En même temps, nous supplions humblement avec nos fidèles le Dieu Tout Puissant afin qu'il éclaire les esprits et touche les cœurs des hommes, et qu'ainsi il soit donné à son Eglise de jouir de la paix et de la tranquillité et au Souverain Pontife, chef de tout le monde catholique, d'exercer librement et sûrement son suprême ministère.

Pour nous, pour notre clergé et pour tout le peuple fidèle, avec qui nous sommes soumis et unis en pleine obéissance et filiale charité à Votre Sainteté, nous implorons vivement la bénédiction apostolique, résolus à rester toujours, de Votre Sainteté,

Les très humbles et très soumis serviteurs et fils, archevêques et évêques du royaume de Bavière,

(Province de Bamberg.)

- † Frédéric, archevêque de Bamberg ;
- † François Léopold, évêque d'Eichstaedt ;
- † Joseph Georges, évêque de Spire ;
- † François Joseph, évêque de Wurszbourg.

(Province de Munich et Freysing.)

- † Antoine, archevêque de Munich et Freysing ;
- † Ignace, évêque de Ratisbonne ;
- † Pancrace, évêque d'Augsbourg ;
- † Joseph François, évêque de Passau.

Novembre 1888.

La Bavière s'associe ainsi aux évêques et aux catholiques de Prusse et des autres nations.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 19 décembre. — Discussion du budget. M. CHALLEMEL-LACOUR a la parole.

Je ne pense pas, dit l'orateur que le Sénat ait l'intention de prolonger la discussion du budget. Non pas qu'il soit satisfait du budget qui lui est soumis. Il y retrouve tous les vices qui lui ont été déjà signalés et qui ont soulevé des plaintes fort vives. Mais, le temps nous est mesuré et nous sommes obligés de nous en tenir à des appréciations générales.

En outre, des questions plus graves sollicitent notre attention. Il ne s'agit plus seulement de l'avenir des finances, mais encore de l'avenir de la France. (Très bien !) Je dirai cependant que nous voudrions en avoir fini avec ces budgets d'attente et arriver à obtenir un budget sérieux d'où tout expédient soit banni, et qui nous permette de faire face à une crise suprême.

Il ne faudrait pas que ce budget, sous prétexte de réformes, nous présentât des mesures qui nous ramèneraient à l'enfance de l'art (Très bien !) en alarmant les intérêts les plus respectables.

Ce budget définitif, nous ne l'attendons pas du Ministère actuel.

L'orateur énumère les causes de la situation déplorable de nos finances.

Le gouvernement de la République a conçu, il y a dix ans, et

avancé depuis lors des plans de travaux, d'enseignement public, d'améliorations de toutes sortes. Je ne parlerai que de ces dépenses, laissant de côté celles de la guerre et de la marine.

Le parti royaliste s'est aussi préoccupé de maintenir la France à son rang industriel et de la mettre en état de soutenir la concurrence étrangère. Tous les partis se sont préoccupés de l'enseignement et du sort des petits employés.

Comment tous ces bienfaits ont-ils produit ces résultats si inattendus? Je m'interroge et impose silence à mes préoccupations de parti.

Tout d'abord, il y n eu de la précipitation. La République a entrepris tout, comme si elle se défiait de l'avenir! Voici ma première réponse. (Très bien! à gauche.)

Nous avons trop confondu les théories abstraites avec les lois de la politique, perdant de vue que s'il est beau d'avoir le culte des principes absolus, il est dangereux de les appliquer sans réserve et d'alarmer certaines consciences.

Nous avons oublié qu'il y avait en France un parti, peut-être irréductible, et des populations attachées à leurs traditions, dont les croyances pouvaient se réveiller et tenir dans leurs esprits plus de place que la politique n'en tiendra jamais. (Applaudissements.)

Ces erreurs ont eu des conséquences financières, qu'il faudra faire disparaître. On dira que nos embarras ont pour cause, surtout, une de ces crises générales qui se reproduisent infailliblement. Mais ces crises, il faut toujours les prévoir!

D'abord, un mécontentement s'est produit presque seulement dans les rangs des adversaires de la République, et on n'en a pas tenu compte! Depuis, il s'est généralisé et s'est produit sur vingt points à la fois.

On a pensé que, loin d'avoir trop fait, la République payait la peine de la stérilité. Je ne discute pas cette opinion, mais je dirai que personne ne peut contester l'existence et l'étendue de ce mécontentement. (Très bien.)

Des entreprises mal conduites, des lois téméraires, les dissensions des républicains, la guerre implacable faite à celui qui était l'honneur de la République, tout cela a été pour quelque chose dans ce mécontentement. Mais les deux principales causes sont celles que j'ai signalées. Nous sommes à une heure où il n'y a de salut que dans la proclamation haute et franche de la vérité! (Très bien!)

Le mal s'est développé et menace maintenant de tout engloutir.

Les partisans de la dictature, les partisans du régime du sabre, et les fauteurs d'anarchie disent: C'est la fin de la République!

Je ne veux pas défendre ici la Constitution. Il serait facile de démontrer que la Constitution de 1875, même défigurée par des modifications peu heureuses, donne au pouvoir, qui sait en user, des garanties suffisantes, et à la liberté, toutes les garanties!

Il n'y a que deux formes de gouvernement possibles : le gouvernement parlementaire et le gouvernement personnel.

Ce qu'on reproche au premier n'est-il pas l'erreur des hommes et non l'erreur des choses ? Si ces reproches étaient fondés, il faudrait dire qu'après avoir voulu la liberté, après l'avoir poursuivie, on la voit se perdre dans un dernier naufrage.

L'orateur s'écrie : « Après avoir rompu tragiquement, il y a cent ans, avec une famille dont le renom est sans égal dans l'histoire, la France va tomber sous les pieds du dernier des hommes. » (Tumulte.)

L'orateur estime que le mouvement de mécontentement aurait pu être enrayé à l'avènement au pouvoir du cabinet radical. Or, celui-ci n'a fait que lui donner de nouvelles armes. Et il met en parallèle la politique radicale avec la politique opportuniste. Il conclut en adjurant le gouvernement de « faire son devoir et de défendre la République. »

Après une courte suspension de séance, M. FLOQUET essaie de réfuter ce discours qui a produit une profonde impression.

M. LÉON SAY reprend ensuite les arguments de M. Challemel-Lacour et les exprime avec beaucoup de vigueur. Il déplore la situation que la politique radicale a faite à la France.

M. TOLAIN rejette tous les torts sur les conservateurs à qui il fait porter les péchés d'Israël, et il demande à M. Floquet, s'il est bien résolu à « faire disparaître » les dangers qui menacent la République.

Sur ce mot, M. FLOQUET s'élançe à la tribune et s'écrie :

— Vis-à-vis de la conjuration que vous savez, le gouvernement est résolu : il en a donné des preuves multipliées. Lorsqu'on a lu au café Riche le programme de celui qu'on appelle par dérision le chef du parti national, les chefs ont été arrêtés. Depuis le gouvernement surveille ces menées : il fera appliquer les lois, et si elles sont insuffisantes, il vous demandera le supplément qui serait nécessaire.

Jendi 20 décembre. — M. BLAVIER, au nom de la droite, critique le budget. Il blâme l'exagération des dépenses extraordinaires entrant dans le budget des dépenses de l'instruction publique et demande que les dépenses ordinaires soient réduites.

Vendredi 21 décembre. — Quelques petits projets sont votés ; entre autres celui accordant 40,000 francs pour la location du Théâtre de Paris au profit de l'Opéra-Comique.

Puis, on revient au budget. M. TIRARD, président de la commission, fait un long discours, en réponse à celui de M. Challemel-Lacour. Il fait remonter la responsabilité du déficit à la guerre de 1870!!! C'est un peu vieux jeu. Et il n'obtient pas plus de succès en défendant la politique intérieure de ces dix dernières années.

Samedi 22 décembre. — Divers projets d'intérêt local, règlement de comptes concernant les années 1888 et 1887. Et l'on reprend la discussion du budget.

Un discours de M. LACOMBE, sans intérêt. A retenir seulement sa déclaration que le projet d'impôt sur le revenu est un projet d'étude et non une mesure inquisitoriale, mais que néanmoins on peut s'en passer. On doit réaliser des économies sans créer de nouveaux impôts.

M. CHESNELONG clôt la discussion générale en critiquant l'administration républicaine et protestant surtout contre la laïcisation des écoles.

L'honorable sénateur expose d'abord le déficit du budget. Ce déficit est réellement de 650 millions. Il n'est point accidentel : il a été le même chaque année depuis 1882. A ces 650 millions il faut ajouter 170 millions de dépenses nouvelles qui viendront s'y ajouter prochainement, et alors le déficit sera de 800 millions.

M. Chesnelong recherche ensuite les causes du déficit. Pour y arriver, il compare en détail les dépenses du budget de 1876 avec celles du budget de 1877, et énumère les causes auxquelles il attribue ce déficit ; l'augmentation des pensions civiles, résultant en partie des mises à la retraite motivées par des motifs politiques, les conséquences de la loi sur la magistrature, l'augmentation de la dette et les dépenses pour l'instruction publique.

Sur cette dernière question, M. Chesnelong s'exprime ainsi :

Si vous aviez fait un budget de paix au lieu de faire un budget de guerre, si vous nous aviez traités non pas comme des ennemis, mais comme des alliés, vous auriez en moins 50 millions de dépenses annuelles, et en plus 20 millions provenant des ressources de la rétribution scolaire.

Dans vos écoles vous n'auriez pas un élève de moins, mais vous y auriez un enseignement élevé, équitable, respectueux de la liberté des consciences, au lieu de cet enseignement sectaire et persécuteur qui nous afflige.

M. Tirard disait hier que c'est au nom de la liberté de conscience que l'on a chassé la religion des écoles.

Il ajoutait qu'il faut laisser la religion à sa place, qui est dans la famille et non à l'école.

Je connais cette pensée : c'est celle de la séparation de la religion et de l'éducation.

Je n'hésite pas à le dire : c'est là une impossibilité et une monstruosité ! (Applaudissements à droite.)

On peut nier Dieu, on peut nier l'âme humaine. Mais comment, si l'on croit qu'ils existent, concevoir qu'on puisse un seul instant les isoler de la vie de l'enfant, aussi bien que de la vie de l'homme ? (Très bien ! à droite.)

L'honorable sénateur, après avoir également combattu en termes énergiques et éloquents l'impôt sur le revenu, termine son discours en disant :

Je vous ai dit les fautes du parti républicain au point de vue

financier. Je désespère de vous voir entrer dans une voie meilleure. Et je conclus : Pour que la France reste la France, il faut que votre politique cesse de la gouverner. (Vive approbation et applaudissements à droite.)

La discussion générale est close.

Lundi 24 décembre. — Le Sénat travaille avec ardeur. Deux séances dans la même journée. Dès neuf heures du matin, tous les bancs sont garnis. Jusqu'à onze heures et demie, on a discuté, adopté, repoussé des articles et amendements au budget, avec une célérité admirable.

Aucune modification n'a été faite au budget. Pour éviter des conflits et des longueurs, la majorité repoussait tous les amendements changeant les chiffres adoptés par la Chambre. On a ainsi expédié : les finances, les postes et télégraphes, les affaires étrangères, puis, dans l'après-midi, l'Algérie, la marine et les colonies, l'instruction publique et les beaux-arts.

Sur le budget des beaux-arts, le Sénat rétablit le crédit de 50,000 f. pour l'Opéra, que le président du conseil s'engage à soutenir devant la Chambre.

Chambre des Députés.

Jeudi 20 décembre. — On reprend la discussion de la loi militaire.

Jusqu'à l'article 17, aucun débat intéressant. Pour ce dernier article, MGR FREPPEL demande que les séminaristes soient laissés à leurs études, en temps de paix, et employés seulement comme brancardiers et infirmiers, en temps de guerre.

Avec son grand talent habituel, l'évêque d'Angers démontre que la dispense du service militaire est compensée par les services que professeurs, médecins et prêtres rendront plus tard à la société. A propos de ces derniers l'orateur dit :

Si vous pensez que ce pays veut et peut se passer de religion, si vous pensez que tel est l'état d'esprit de la plupart de vos concitoyens, si vous pensez que la situation morale de la France est tellement satisfaisante que la pratique des devoirs de la religion chrétienne y est devenue superflue, si vous voulez donner libre carrière à ce radicalisme intolérant que l'on flétrissait hier avec tant d'éloquence dans une autre enceinte... (Très bien ! très bien ! à droite.)

A gauche. — Ah ! ah ! nous vous y attendions.

MGR FREPPEL... alors, votez le service de trois ans pour les séminaristes, encasernez-les à votre gré ! empêchez, autant qu'il sera en vous le recrutement du clergé ! vous en verrez les conséquences et vous en serez responsables devant le pays et devant l'histoire. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

Si vous pensez, au contraire, avec les esprits les plus éminents de tous les temps et de tous les pays, que plus un peuple aspire à la

liberté, moins il peut se passer de religion... (Nouvelles marques d'approbation à droite. — Exclamations ironiques à gauche); si vous pensez que tout ce qu'on enlève à la souveraineté de Dieu on le donne à la tyrannie des hommes... (Très bien! très bien! à droite); si vous n'avez pas oublié ce que Jean-Jacques Rousseau écrivait à d'Alembert : « J'ai cru longtemps qu'on pouvait être vertueux sans religion; c'est une opinion trompeuse, dont je suis grandement désabusé... » (Nouvelles marques d'approbation à droite); si vous pensez avec Montesquieu que « l'homme, dépouillé de tout sentiment religieux, devient cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et quand il dévore... » (Applaudissements à droite); si vous pensez que devant le flot montant de la corruption et de l'immoralité, la religion est devenue plus que jamais une nécessité sociale...

Un membre à l'extrême-gauche. — Et Cîteaux !

MGR FREPPEL. — Et Cîteaux ! dites-vous ? Je vais vous répondre à l'instant. Laissez-moi d'abord achever mon discours.

M. LE PRÉSIDENT. — N'interrompez pas, messieurs.

MGR FREPPEL. — Si, dis-je, vous pensez de la sorte, vous n'entrerez pas dans la voie où la commission voudrait vous conduire, vous prendrez mon amendement en considération. En temps de guerre, vous attribuerez aux prêtres et aux séminaristes le seul rôle qui puisse leur convenir : le rôle d'aumôniers, d'infirmiers, d'ambulanciers et de brancardiers. En temps de paix, vous les laisserez à leur vie d'études, de prières et de recueillement, pour leur permettre de se préparer ou de s'appliquer à leur ministère de sacrifice et de dévouement, de consolation et de charité. (Applaudissements à droite.)

J'en aurais fini, messieurs, si je n'avais pas entendu tout à l'heure une interruption à laquelle je tiens à répondre avant de descendre de cette tribune. (Exclamations à gauche.)

Vous avez parlé de Cîteaux et vous avez cru m'embarasser. Vous ne m'embarassez en aucune façon. (Nouvelles exclamations à gauche. — Très bien ! à droite.)

MGR FREPPEL. — Savez-vous à quelles suggestions cédaient les malheureux frères laïques à peine déguisés sous la robe de religieux ? (Exclamations à gauche.) Le grand tort de ces coupables a été de fouler aux pieds les préceptes de la religion pour mettre en pratique les théories du matérialisme et de l'athéisme. (Applaudissements à droite.)

M. CAMILLE DREYFUS. — Je demande la parole.

MGR FREPPEL. — Vous enseignez dans vos chaires d'anthropologie que l'homme est un pur animal et qu'il descend du singe... (Nouvelles exclamations à gauche.)

M. G. DE MORTILLET. — Vous calomniez les singes ; ils sont plus moraux que les frères de Cîteaux !

M. BARRÉ. — Vous les calomniez, après avoir calomnié l'armée !

MGR FREPPEL. — Ils ont eu le tort de prendre vos enseignements au pied de la lettre. (C'est cela! — Très bien! très bien! à droite), ils ont eu le tort de se laisser gagner par cette atmosphère malsaine, par cette atmosphère de pourriture et de corruption dont la troisième république a enveloppé la France.

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte la Chambre sur la prise en considération de l'amendement de M. Freppel.

Il est procédé au scrutin.

A la majorité de 323 voix contre 175, sur 436 votants, l'amendement n'est pas pris en considération.

Vendredi 21 décembre. — Suite de la discussion de la loi militaire dont les amendements proposés sont repoussés.

Vient ensuite une proposition additionnelle de M. KELLER, tendant à dispenser à titre conditionnel les jeunes gens qui auront contracté un engagement de dix ans dans l'enseignement public et aussi les séminaristes et les membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement.

La droite a déposé, sur cet amendement, une demande de scrutin public à la tribune.

L'amendement est repoussé par 222 voix contre 91.

M. DE SOLAND demande sans succès une exemption en faveur des professeurs des institutions des sourds-muets et d'aveugles aux mêmes conditions que pour les membres de l'instruction publique, et également en faveur des artistes qui auront remporté les grands prix de l'Institut, et des élèves de l'École des chartes et de l'École des langues orientales.

Samedi 22 décembre. — M. DE CHATENAY demande que, sur la plainte des personnes en vue desquelles la dispense a été accordée, le conseil de révision examine les raisons qui l'ont motivée et puisse au besoin la supprimer.

L'amendement n'est pas adopté. Une série d'autres amendements est repoussée.

Lundi 24 décembre. — M. LEFÈVRE-PORTALIS soutient un amendement pour dispenser les missionnaires de tout service militaire. Il dit, en vain, que ces prêtres remplissent des devoirs plus pénibles que ceux des soldats, dont ils ont tout l'héroïsme.

Après une réplique de M. GOBLET, l'amendement est repoussé.

Un amendement de M. BOURGEOIS (Vendée), tendant à nommer médecins et pharmaciens de deuxième classe et aumôniers de réserve, les jeunes gens pourvus de diplômes de médecin, pharmacien, et enfin, les ecclésiastiques, est repoussé également.

M. COMPAYRÉ dépose, au nom de la commission du budget, son rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 3,990,000 fr. pour le service de l'instruction publique. L'urgence est demandée.

Après un vif débat, il est procédé au vote qui donne un résultat douteux.

Il y a une demande de scrutin public à la tribune. Le *quorum* n'ayant pas été atteint, un nouveau vote aura lieu à la prochaine séance, mercredi.

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expiré le 31 décembre de vouloir bien le renouveler sans retard, afin d'éviter toute erreur ou toute irrégularité dans le service de la Revue.

A ceux de nos souscripteurs qui ne pourraient nous envoyer le montant de l'abonnement dès maintenant, nous rappelons qu'il suffit de nous aviser de l'intention qu'ils ont de continuer leur souscription et de la date approximative à laquelle ils désirent en effectuer le paiement.

Tout abonné qui n'aura pas refusé le premier numéro de janvier, sera, selon l'usage, considéré comme réabonné.

Tout abonnement est dû pour la durée entière pour laquelle il a été souscrit.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'élection des Ardennes. — Une élection à Paris. — La loi militaire.

28 décembre 1888.

M. Auffray, candidat conservateur mais se recommandant du général Boulanger, a été battu dans les Ardennes par M. Linard opportuniste ; c'était prévu et ce résultat n'étonne personne, puisque le candidat républicain devait forcément bénéficier des voix obtenues au premier tour par le candidat radical et le candidat communard qui s'étaient désistés en sa faveur, voix dépassant le chiffre de 13,000. Cependant, M. Auffray, qui n'avait rallié au premier tour que 21,311 suffrages, en a obtenu dimanche 28,794, soit près de 7,500 d'un scrutin à un autre.

Ces 7,500 sont évidemment des conservateurs qui s'étaient abstenus le 9 décembre, et, cependant, le nombre des votants a été moins considérable qu'il y a quinze jours. En effet, il n'y a eu dimanche que 47,643 votants, tandis qu'il y en avait eu 54,245 le 9 décembre.

Inutile, au surplus, d'insister longuement à ce sujet, puisqu'aujourd'hui l'intérêt électoral n'est pas là, mais uniquement dans les perspectives ouvertes par la mort de M. Hude, député de la Seine, décédé à Mostaganem. La voici donc enfin arrivée cette fameuse vacance, qui doit permettre au général Boulanger de se présenter à Paris contre un candidat républicain. Un instant, le brav'général semblait avoir décliné le défi que lui portait à ce sujet le parti républicain, ayant pour champion M. A. Delaforge, tandis qu'aujourd'hui, c'est le contraire qui apparaît comme la vérité. Tous les organes boulangistes annoncent, en effet, que le général n'attend que la convocation des électeurs de la Seine, pour donner sa démission de député du Nord et poser sa candidature à Paris, où, pensent-ils, il serait élu haut la main au premier tour.

Or, la presse républicaine, sans distinction de nuance, gardant sur ce point un silence complet, on estime généralement qu'elle n'est nullement disposée à affronter une lutte où les chances sont loin d'être en sa faveur. Les électeurs boulangistes de Paris sont faciles à compter ; ils se composent de tous les républicains mécontents, de tous les républicains révisionnistes et dissolutionnistes, augmentés de tous les conservateurs prêts à profiter de l'occasion de faire échec au régime actuel ; c'est là un nombre de voix atteignant au bas mot le chiffre de 300,000. Et qu'ont les républicains de gouvernement, divisés sur la question de la révision, à mettre en ligne pour avoir raison du brav'général ?

D'abord, à cause de leurs divisions, ils sont obligés d'avoir trois candidats : un candidat antirévisionniste, un candidat révisionniste par le Congrès, un candidat révisionniste par Constituante. Battus dans ces conditions au premier tour, c'est en vain qu'ils chercheraient à se concentrer au scrutin de ballottage, les constituants devant infailliblement aller au général Boulanger.

Quoi qu'il en soit, ce n'est là que le côté le moins fâcheux de l'affaire, attendu qu'après les candidats des républicains de gouvernement, il faut compter, d'autre part, avec les candi-

dats des républicains socialistes, des républicains intransigeants, des républicains révolutionnaires, avec ceux du parti blanquiste, avec ceux des possibilistes, etc., etc. Aussi la perspective n'est-elle guère encourageante pour ceux qui voudraient affronter la lutte avec une pareille confusion de partis, laquelle se complique de l'absence de tout candidat sérieux.

Peut-être d'ailleurs, pour s'éviter un échec le ministère va-t-il proposer purement et simplement à la Chambre de supprimer à dater du 1^{er} janvier toute élection partielle. Ce sera le moyen de n'être pas battu. Mais cela manquerait un peu de cranerie.

On a vu plus haut qu'à propos de la discussion du budget, M. Challemel-Lacour a prononcé au Sénat un véritable réquisitoire contre la République actuelle.

Ce n'est pas une chose banale que de voir un ancien jacobin, l'ancien proconsul de Lyon, l'auteur de ce mot d'assassin : « fusillez-moi tous ces gens-là », venir publiquement faire en quelque sorte amende honorable aux catholiques, en réprouvant les persécutions religieuses, et aux hommes de droite en condamnant les gaspillages scolaires; promettre de répudier désormais le « programme fastueux et fanfaron » de la République, d'assurer « le respect des consciences », de combattre le radicalisme sous toutes ses formes, et faire appel à tous les hommes de bonne volonté pour sauver la France « qui après avoir tragiquement rompu avec une famille dont le nom est sans égal dans l'histoire » court le danger de « tomber sous les pieds du dernier des hommes. » Non, un tel spectacle n'est pas ordinaire et il vaut la peine d'être signalé.

Nous n'oublierons pas que sa confession est moins le langage d'un homme d'État qui reconnaît ses fautes, que le cri de rage d'un politicien déchu du pouvoir et qui veut le ressaisir.

Son discours nous plaît parce qu'il est toujours plaisant de voir ses adversaires, écrasés par la vérité et par leurs fautes, justifier les critiques qu'on n'a cessé de leur faire entendre.

Oui, tout ce qu'a dit M. Challemel-Lacour est exact, tout ce qu'a dit M. Léon Say est exact; et notamment cette judicieuse comparaison entre le pays légal d'autrefois et les comités républicains tyranniques d'aujourd'hui.

Mais, ce qui est faux, archifaux, c'est que ces deux hommes d'État soient capables de réparer le mal qu'ils ont fait, c'est

que le régime qu'ils ont fondé et soutenu soit capable de sauver la France, qu'il a perdue.

Il faut autre chose que les souvenirs et les regrets du centre gauche et de l'opportunisme pour nous tirer de la situation effroyable où ils nous ont précipités, et qu'ils finissent par avouer en se frappant la poitrine dans un *confiteor* hypocrite.

Ce *confiteor*, encore une fois, nous le retenons, parce que jamais encore gouvernement qui s'effondre n'en avait arraché de plus lamentable de ses entrailles, et qu'il suffit à démontrer le désarroi, la débâcle.

Mais nous ne donnons pas l'absolution aux pécheurs repentants, d'autant mieux que ce n'est pas l'absolution qu'ils demandent : c'est plus que cela, c'est la réhabilitation ; c'est plus encore, c'est la permission de recommencer.

La discussion de la loi militaire continue à la Chambre. Le rejet de l'amendement présenté par la droite au sujet de la dispense du service militaire, sous certaines conditions, des élèves ecclésiastiques, a révélé le caractère antireligieux du projet de loi relatif à la désorganisation de l'armée. Les votes successifs par lesquels ont été repoussés tous les amendements ayant pour but de soustraire, autant que possible, les autres dispenses à l'arbitraire ministériel, font apparaître son caractère électoral. L'article 18 du projet soumet à l'examen du préfet les demandes de dispenses, et ce fonctionnaire est tenu de les transmettre, *avec son appréciation*, à l'autorité militaire. On aperçoit de suite l'arme redoutable mise au service de la candidature officielle.

Ainsi donc, la Chambre n'aura tenu aucun compte des modifications apportées par le Sénat au projet de loi militaire. Il est possible que le Sénat défende ses prérogatives et renvoie de nouveau le projet au Palais-Bourbon. Et le tour sera joué, puisque l'heure de la dissolution aura sonné. Les députés retourneront devant les électeurs, en disant aux uns : « Nous avons voté le service de trois ans, mais le Sénat ne l'a pas voulu ; » aux autres : « Nous savions la loi imparfaite, mais nous comptions sur le Sénat pour la corriger. » Par le fait du renouvellement de la Chambre, la loi non promulguée tombera en désuétude. Il faudra tout recommencer. Ce ne sera pas un mal. Mais que d'agitations stériles, de passions soulevées, de discours inutiles et de temps perdu !

TABLE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

Numéro 877 (6 octobre 1888).

— La liberté chrétienne, 5. — Protestantisme et socialisme, 11. — L'Église et l'Esclavage, 13. — Aux Carmes, 17. — Notre-Dame du Folgoët, 20. — Le Journal de Frédéric III, 25. — Le clergé italien au Vatican, 37. — Nouvelles religieuses, 42. — Chronique de la semaine, 48. — Revue économique et financière, 56.

Numéro 878 (13 octobre 1888). — Le règne de Jésus-Christ manifesté dans l'art, 57. — De la législation moderne, 66. — La volonté catholique, 72. — Les évêques suisses et Léon XIII, 75. — Mgr Hasley, 79. — Notre-Dame du Folgoët (suite et fin), 69. — Nouvelles religieuses, 95. — Chronique de la semaine, 103. — Revue économique et financière, 112.

Numéro 879 (20 octobre 1888). — Le centenaire de la banqueroute, 113. — La Restitution du pouvoir temporel du Pape, 116. — De la législation moderne, (suite et fin), 120. — L'Esclavage africain, 126. — La première éducation des enfants aveugles, 132. — L'office du Rosaire, 137. — Mgr Hasley (suite et fin), 140. — Guillaume II à Rome, 151. — Nécrologie, 156. — Nouvelles religieuses, 157. — Les Chambres, 163. — Chronique de la semaine, 166. — Revue économique et financière, 168.

Numéro 880 (27 octobre 1888). — L'Église et les persécutions modernes, 169. — La multiplication des cabarets, 173. — La propagande anti-religieuse par l'enseignement (suite et fin), 176. — L'art chrétien et l'Eucharistie, 182.

— La Famille, 189. — L'audience des juriconsultes, 192. — Nécrologie, 198. — Nouvelles religieuses, 199. — Les Chambres, 207. — Chronique de la semaine, 213. — Petite chronique, 220. — Le congrès de la question romaine, 222. — Revue économique et financière, 224.

Numéro 881 (3 novembre 1888). — Le pèlerinage napolitain, 225. — Le Pape et l'empereur, 229. — L'Œuvre de Cîteaux, 232. — L'Esclavage africain, 236. — L'Eucharistie et les œuvres de Raphaël, 244. — Le congrès des juriconsultes catholiques français à Rome, 248. — Le congrès catholique de Lille, 256. — Nouvelles religieuses, 259. — Les Chambres, 268. — Chronique de la semaine, 270. — Bulletin bibliographique, 278. — Revue économique et financière, 279.

Numéro 882 (10 novembre 1888). — Prière à saint Michel Archange, 281. — Une page ignorée de l'histoire du xv^e siècle, 283. — Le reflet des attributs de Dieu sur le Pape, 287. — Statistique de la moralité en France, 290. — Mgr Dupanloup, 292. — Un congrès de catholiques espagnols, 301. — Le mouvement de la population, 305. — Une entrevue à Solesmes, 308. — Décret « Urbis et Orbis », 313. — Nécrologie, 314. — Nouvelles religieuses, 316. — Les Chambres, 323. — Chronique de la semaine, 324. — Petite chronique, 330. — Un épisode inédit de la Commune, 331. — Revue économique et financière, 336.

Numéro 883 (17 novembre 1888). — Les protestations épiscopales, 337. — L'esclavage

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

- africain, 341. — La fin d'un monde, 347. — Des chiffres, 354. — Mgr Dupanloup (suite), 358. — Lourdes après les pèlerinages, 368. — Nécrologie, 370. — Nouvelles religieuses, 371. — Les Chambres, 376. — Chronique de la semaine, 380. — Bulletin bibliographique, 383. — Revue économique et financière, 392.
- Numéro 884** (24 novembre 1888). — Les miracles eucharistiques, 393. — L'ordre international, 396. — Le Denier de Saint-Pierre, 402. — L'Assemblée de Romans, 405. — Mgr Dupanloup (suite et fin), 413. — D'après nature (sonnet), 424. — L'esclavage africain, 424. — Nécrologie, 429. — Nouvelles religieuses, 431. — Les Chambres, 441. — Chronique de la semaine, 443. — Revue économique et financière, 448.
- Numéro 885** (1^{er} décembre 1888). — Le règne social de Jésus-Christ, 449. — Le code pénal italien et le Saint-Siège, 457. — La prière pour le Pape, 459. — Le comte de Mun, 461. — L'Assemblée de Romans (suite et fin), 466. — Les prix de l'Académie française, 476. — Les prix de vertu, 478. — Nouvelles religieuses, 485. — Les Chambres, 493. — Chronique de la semaine, 497. — Petite chronique, 503. — Revue économique et financière, 504.
- Numéro 886** (8 décembre 1888). — Le B. Gabriel Perboyre, 505. — Le B. Pierre-Louis Chanel, 508. — Le premier miracle eucharistique : Emmaüs, 511. — Si le Pape partait, 512. — L'ordre international, 515. — L'équilibré, 527. — Les prix de vertu (suite et fin), 531. — Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 537. — Nouvelles religieuses, 542. — Les Chambres, 548. — Avis important, 551. — Chronique de la semaine, 552.
- Bulletin bibliographique, 556. — Revue économique et financière, 558.
- Numéro 887** (15 décembre 1888). — Deux miracles eucharistiques, 561. — La France ouvrière à Rome, 568. — Les incertitudes de la science, 572. — La vocation de la France, 575. — L'ordre international (suite et fin), 579. — Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais (suite et fin), 584. — La souveraine indépendance de la Papauté, 589. — Cornettes blanches, 600. — Nécrologie, 602. — Nouvelles religieuses, 604. — Les Chambres, 607. — Avis important, 610. — Chronique de la semaine, 611. — Revue économique et financière, 616.
- Numéro 888** (22 décembre 1888). — Lettre de Léon XIII aux Evêques d'Amérique, 617. — L'Œuvre doctrinale de Léon XIII, 624. — Les droits de l'Eglise, 633. — Les aveugles, 636. — La souveraine indépendance de la Papauté (suite et fin), 639. — Académie française, 650. — Nouvelles religieuses, 652. — Avis important, 658. — Les Chambres, 659. — Chronique de la semaine, 665. — Bulletin bibliographique, 670. — Revue économique et financière, 672.
- Numéro 889** (29 décembre 1888). — Lettre du T. S. P. le Pape Léon XIII à l'archevêque de Tours, 673. — Les droits de l'Eglise, 677. — Christophe Colomb, français, corse, calvais, 684. — Les volontaires de la mort, 686. — Académie française, discours de M. d'Haussonville, 690. — Les Ecoles libres, 698. — Une étrenne apostolique, 702. — Nouvelles religieuses, 703. — Les Chambres, 710. — Chronique de la semaine, 717. — Revue économique et financière, 720. — Tables, 721.

TABLE ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

Académie française, 653. — Discours de M. d'HAUSSONVILLE, 690.

Académie française. — Liste des prix, 476 ; rapport de M. SULLY-PRUDHOMME, directeur, sur les prix de vertus, 472, 478, 531.

Afrique. — Esclavage (V. ce mot), 126, 237, 424.

Amérique. — Lettre de Léon XIII aux évêques, 617.

Art (Règne de Jésus-Christ manifesté dans l'), 57.

Art (L') et l'Eucharistie, 57. — L'art chrétien moderne : a) dans les catacombes, 182 ; b) se dilate dans les basiliques, 184 ; c) dans l'architecture ogivale par la surélévation de la coupole, 185 ; d) s'épanouit dans ses diverses branches par l'ornementation du sanctuaire, 187. — L'Eucharistie et les œuvres de Raphaël, 244. — La Compagnie du Saint-Sacrement, 283.

Assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 537, 584.

Aveugles (Les), 636.

B

BARBIER DE MONTAULT (Mgr). — Deux miracles eucharistiques, 561.

BESSON (Mgr), évêque de Nîmes. — Discours prononcé pour l'inauguration du tombeau de Mgr Dupanloup, 292, 358, 413. — Sa mort, 429, 439.

BILLARD (Mgr), évêque de Carcas-

sonne. — L'œuvre doctrinale de Léon XIII, 624.

BRUN (Lucien). — Discours à l'ouverture du congrès des juriconsultes français à Rome, 248.

Bulletin bibliographique : *Œuvres polémiques de Mgr Freppel*, (ix^e série), 279. — *Code manuel des lois civiles ecclésiastiques*, par Arn. Ravelet (3^e édition), 279. — *Le paroissien des malades*, 335. — *Utilité des abeilles*, par E. Jobard, 386. — *Les enseignements de saint Bernard*, 386. — *Histoire de France racontée à mes enfants*, par E. de Mousac, 387. — *Nouvelle défense de l'Eglise*, par M. l'abbé Ch. Rossignol, 389. — *La Salette*, par J. Bertrand, 389. — *Au pays de Chine*, par Paul Antonini, 390. — *Récits de Crimée* (1854-1856), par E. Perret, 390. — *Manuel des conseils de fabrique*, par J. Vouriot, 391. — *Vie de M. l'abbé Pasquier*, chanoine de Tours, par M. l'abbé Corbé, 391. — *Biographies du XIX^e siècle*, 392. — *La douleur consolée*, 557. — *Les idées de tante Vieillotte*, par E. Meunier, 557. — *Jean Moineau*, par Mme H. Large, 557. — *Lady Hester*, par Mme H. Langlois, 557. — *La tour aux Trésors*, par Mlle d'Ethampes, 557. — *Gabriel ou la fin de la Piraterie*, par Reymond, 557. — *Nouvelle histoire de la littérature française*, par M. Jeanroy-Félix, 558. — *Pratique de*

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

l'enseignement du catéchisme, par M. A. Maudouit, curé-doyen, 670. — *La science catholique*, sous la direction de M. J.-B. Jaugéy, 671.

C

Cabarets. — Leur multiplication, 173.

CASSAGNAC (P. de), député. — Des chiffres, 354.

Centenaire (Le) de la banqueroute, 113.

Chambres (Les), 163, 207, 268, 323, 376. — Notre ambassadeur auprès du Vatican : Paroles de M. Goblet, ministre des affaires étrangères, 377, 441, 493, 548. — Discussion à propos des *Morceaux choisis* de Diderot, donnés en prix dans les écoles de Paris, 549. — Vote du budget, 607; loi militaire, 661. — Le budget au Sénat, 659, 711.

Chanel (Le B. Pierre-Louis). — Décret de béatification, 588.

CHESNELONG (C.). — Discours sur la souveraine indépendance de la Papauté, 589, 639. — Discours sur le budget, 713. — V. Chambres.

Chiffres (Des). — A propos de notre situation financière, par M. DE CASSAGNAC, 354.

Chronique de la semaine. — *France* : Voyage de M. Carnot, 49, 105. — Deux lettres du comte de Paris, 50. — Ligue de la Rose, 52. — Affaire Gilly, 104. — Décret inutile sur les étrangers, 106. — Le général de Miribel au 6^e corps, 214. — Discours de M. de Mackau, 215. — Réunions boulangistes, 271. — Réunions monarchiques, 272. — Un discours de M. Develle contre le général Boulanger, 324. — M. Floquet fait saisir les portraits du comte de Paris, 327. — Une semaine de causes célèbres, 380. — Trois manifestations importantes, 382. — A propos de Numa-Gilly, 443. — A l'Académie, 447. — Les agriculteurs normands à Sheen-House, Adresse au comte de Paris et réponse, 497. —

2 Décembre, manifestation Baudin ratée, 552. — Gilly et son livre, 611. — Le Panama, 663. — *Etranger*, 55, 108, 167. — Crispi et la France, 167. — Rentrée de Guillaume II à Berlin, 218. — Divorce du roi Milan, 576. — Rentrée des Chambres italiennes, 329. — Résultat des élections présidentielles aux Etats-Unis, 383. — Agitation en Espagne, 384. — Résultat des élections au Landtag de Prusse, 385. — Question romaine, 447. — Indo-Chine, 555. — Différends entre la Russie et la Perse, 615. — Autriche : Manifestation parlementaire en faveur de l'indépendance du Saint-Siège, 669.

Christophe Colomb, français, corsé et calvais, 684.

Chronique (Petite), 220, 330, 503.

Cîteaux. — Exposé de l'œuvre, 232. — V. Chambres.

Clergé italien (Le) au Vatican, 337.

Code pénal italien (Le) et le Saint-Siège, 457.

Compagnie du Saint-Sacrement, (xviii^e siècle), 283.

Congrès catholique de Lille (Le) : Programme, 256, 537, 584. — V. Assemblée.

Congrès (Le) de la question romaine, 222.

Congrès (Le) des juristes français à Rome. — Discours de M. Lucien BRUN, 248.

Congrès des catholiques espagnols, annoncé par Mgr l'évêque de Madrid, 301; adresse des catholiques madrilènes à ce sujet, 302.

Cornettes blanches, 600.

Crémation. — De la législation moderne et des mœurs chrétiennes, 66, 120. — L'Eglise et la crémation des morts, 123. — Décrets du Saint-Office, 201.

D

Denier de Saint-Pierre; sa nécessité à la fin de l'année jubilaire, 401.

DIDELOT (Ch.), archiprêtre de la

cathédrale de Valence. — De la législation moderne et des mœurs chrétiennes à propos de la crémation, 66, 120.

DRUMONT (Edouard), son livre : *La fin d'un monde*; extraits, 347.

DUPANLOUP (Mgr). — Discours prononcé à l'inauguration de son tombeau, par Mgr BESON, év. de Nîmes, 292, 358, 413.

E

Ecoles (Les) libres, 698.

Eglise. — Ses droits, 633, — et les persécutions modernes, 169, — et l'esclavage. A-t-elle, pendant des siècles, admis, accepté et même pratiqué l'esclavage? Réponse à cette calomnie, 13. — Rôle glorieux de la Papauté à cet égard, 241. — *Memorandum*, 487. — Le droit de posséder, 677. — Le droit de commander, 687.

Enseignement. — La propagande antireligieuse par, 176.

Eternne (Une) apostolique, 702.

Équilibré (L'), 527.

Esclavage africain. — Lettre de Mgr l'archevêque d'Aix au cardinal Lavigerie, 624. — Une Lettre du cardinal Lavigerie; M. Johnston et l'entreprise antiesclavagiste; la coalition des esclavagistes, 126. — Bref de S. S. Léon XIII au cardinal Lavigerie, 236. — Devoirs de l'Europe chrétienne à cet égard, 341. — (V. Eglise.)

Eucharistie (L') et les œuvres de Raphaël, 247 (V. Art). — Les miracles de l'Eucharistie, 393. — Le règne social de Jésus-Christ et le triomphe social de l'Eucharistie au XIII^e siècle, 449.

— Les premiers miracles eucharistiques (V. Miracle).

Evêques suisses (Les) et Léon XIII. — Adresse et réponse, 75.

Evêques d'Amérique (Lettre de Léon XIII aux), 617.

Evêques d'Angleterre (Réponse du Pape), 544.

Evêques de Prusse (Réponse du Pape), 199.

Evêques de Bavière (lettre à Léon XIII), 709.

F

Famille (La), 189.

Fin d'un monde (La). — Extraits du livre de M. Drumont, 347.

Folgoët (N.-D. du), 20, 89.

France (La) ouvrière à Rome, 568.

France. — La vocation de la, 575 (V. Chambre, Chronique, et Nouvelles religieuses, etc.)

Frédéric III. — Son journal; notes quotidiennes à partir du 11 juillet 1870 au 12 mars 1871, 25.

FREPPÉ (Mgr), évêque d'Angers. — Discours à l'occasion du couronnement de N.-D. du Folgoët, 20, 89. — Discours à la Chambre sur la jouissance des presbytères vacants, 208; sur le projet de loi relative au service de trois ans, 661, 714. — V. Chambres.

G

GERMAIN (Mgr), évêque de Coutances et d'Avranches. — Oraison funèbre de Mgr Hasley, 79, 140.

Grimouard de Saint-Laurent (Le comte). — Le règne de Jésus-Christ manifesté dans l'Art, 57, 182, 244.

Guillaume II à Rome, 151; son retour à Berlin, 218. (V. Nouvelles Religieuses, Rome et l'Italie.)

H

Hasley (Mgr), arch. de Cambrai: oraison funèbre prononcée par Mgr GERMAIN, 79, 140.

HAUSSONVILLE (Comte d'). — Sa réception à l'Académie, 690.

I

Italie, son clergé au Vatican, 37.

J

Jésus-Christ. — Son règne social et le triomphe de l'Eucharistie au XIII^e siècle, 449; son règne dans l'ordre intellectuel, 450; son règne dans l'ordre moral et dans l'ordre esthétique, 452.

Jurisconsultes. — Audience qui leur est accordée par le Souverain Pontife, 192.

L

- LANGÉNIEX (Le cardinal), archevêque de Reims : Lettre past. sur la prière pour le Pape, 459.
- LAVIGERIE (Le cardinal). — Une lettre sur l'esclavage africain, etc. — V. Esclavage.
- Législation moderne (De la) et des mœurs chrétiennes à propos de la crémation, 66. — L'esprit irrégulier des lois modernes ; économie politique ; le berceau ; le foyer ; la tombe, 66, 120.
- LÉON XIII. — Prière à saint Michel Archange, 281. — Discours au clergé italien, 38. — Les droits de la Souveraineté pontificale revendiqués par les manifestations populaires, 72, 113, — et les Evêques Suisses, adresse et réponse, 75, — et les Jurisconsultes français, 112 ; Adresses de Mgr l'Evêque de Grenoble, 193 ; de M. Lucien Brun, 194 ; réponse du Pape, 196. — Réponse aux Evêques d'Angleterre, 544. — Lettre aux Evêques d'Amérique, 617. — Son œuvre doctrinale, 624. — Lettre à Mgr Meignan, 673. — Discours au Sacré-Collège la veille de Noël, 706, (V. Nouvelles religieuses).
- Liberté chrétienne (La), 5. — Idée générale : commentaire anticipé de l'encyclique de Léon XIII par LAMENNAIS, 7.
- Lourdes après les pèlerinages, 368.

M

- MEIGNAN (Mgr) arch. de Tours. — Mandement portant condamnation d'un article du *Journal d'Indre-et-Loire*, 490. — Soumission de M. Delahaye, 546 ; continuation de la polémique entre la *Semaine religieuse* et le journal en cause, 546. — Lettre de Léon XIII, 673. — Soumission de M. Delahaye,
- Miracles eucharistiques. Nature ; constatation. — Loi providentielle de ces miracles et leur rôle très important dans l'histoire des nations, 393. — Le premier miracle eucharistique : Emmaüs, 511 ; Deux miracles eu-

- charistiques : Bolsène-Orviète ; La croix de Caravaca, 561.
- Mœurs chrétiennes (Des) et la législation moderne à propos de la crémation, 66, 120.
- MUN (Le comte A. de). — Discours à l'Assemblée de Romans, 405, 466. — Un article remarquable de Severine, sur le chef de l'école sociale catholique, 461.

N

- Nature (D'après). — Sonnet, 424.
- Nécrologie : M. l'abbé Petit, vic. gén., chancelier de l'archevêque de Paris, 156. — M. le baron d'Anethan, ministre d'Etat, anc. président du Sénat belge, 157. — M. Charles Nicolis, ambassadeur d'Italie à Vienne, 198. — Général Salomon, ancien président de la République d'Haïti, 199. — Capitaine de Boysson, 264. — Mgr Raymond, év. de Bethléem, 314. — M. l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Île, 314. — Cardinal Masotti, 315. — Général de Sonis, 315. — Mgr Bougaud, 315. — L'abbé Crozes, 315. — M. l'abbé Gindre, vic. gén. de Paris, 370. — Mgr de Briey, év. de Saint-Dié, 371, 430. — Mgr Besson, 429, ses obsèques, 489. — Madame la duchesse de Galliera, 602.
- Nouvelles religieuses : *Rome et l'Italie*. — Troisième messe de Léon XIII à la basilique de Saint-Pierre, 42, 94. — Nonce français à Rome, 143. — Expulsion des capucins de Morgex, 43. — Audience des Jurisconsultes français, 97. — Bibliothèque vaticane, 157. — Décret concernant les Chevaliers du Travail, 199. — Réponse du Pape aux évêques de Prusse, 199. — Décrets du Saint Office sur la crémation, 259. — Liste des empereurs et souverains venus à Rome depuis Charlemagne, 259. — Visite de l'empereur d'Allemagne, 259. — Note de Mgr Averardi au sujet de la visite de l'empereur Guillaume, 316. — Manifestation

catholique, 317. — M. le duc de Broglie en audience du Pape, 317. — M. Iswolski, le représentant du Czar près du Pape, 318. — M. Onesti, garde de Sa Sainteté, obligé de siéger comme juré, 371 — Compte-rendu de l'entretien du Souverain Pontife avec Guillaume II, d'après la *Civiltà cattolica*, 431. — Au Sénat, 433. — Le code pénal adopté par le Sénat, 485, 642, 652. — France : Décret de la S. C. R. sur la fête de St Martin, en concurrence avec l'anniversaire de la Dédicace de toutes les églises de France, 44. — Dissolution de la congrégation des frères de Saint-Joseph, 44. — Paris, 93. — Sacré-Cœur, 158, 261. — Ecole et patronage Saint-Louis de la paroisse de Clignancourt, 158. — Croix du Panthéon, laïcisation de l'hôpital Saint-Louis, 202, 256, 604. — Amiens : magasins fermés le dimanche, 264. — Angers : Ecole laïque de La Flèche, 203. — Arras : école libre du Vieux-Calais, 60; érection de la croix de Jérusalem à Boulogne, 205. — Cambrai : service de Mgr Hasley, 44. — Faculté catholique de Médecine, 99. — Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, 160. — Sentiments d'un enfant sur les laïcisations, 205. — Limoges : Adjudication des bâtiments scolaires de Saint-Martial, dépendant de la mense épiscopale, 160. — Lyon : Conférence de M. L. Brun sur l'indépendance du Souverain Pontife, 545. — Montauban : Mort du capitaine Boysson, 264. — Orléans : Inauguration du monument élevé à Mgr Dupanloup, 161; Lettre du cardinal Rampolla à cette occasion, 373. — Poitiers : Protestation du R. P. Dom J. Bourigaud contre la vente de l'abbaye de Ligugé, 46. — Reims : Adresse des évêques de la province à Léon XIII, 605. — Saint-Flour : Lettre du Pape à Mgr Baduel, 434. — Tours : Démêlés de l'Archevê-

que et du *Journal d'Indre-et-Loire*, 709. (V. Mgr Meignan.) — Tarbes : Guérison miraculeuse de Mlle Nina Kin, à Lourdes, 163. — Etendard de Jeanne d'Arc au sanctuaire de Lourdes; paroles de Mgr de Nancy, 373. — Vannes : Les frères réintégrés à Musillac, 474. — Verdun : Maison de Jeanne d'Arc laïcisée, 100. — Versailles : Bénédiction d'un orphelinat et d'un établissement pour les vieux frères instituteurs, 374. *Etranger* : Allemagne : Adresse des évêques, l'Empereur, 436; réponse, 437. — Angleterre : Adresse au Saint-Père, 265; des évêques, 438. — Autriche : Visite à Mgr Strossmayer, 100, 266. — Bref du Pape aux organisateurs du congrès catholique, 374, 439. — Bavière : Lettre des évêques à Léon XIII, 709. — Brésil : Mgr Spolverini remet la *Rose d'or* à la princesse Isabelle, régente, 375. — Belgique : Télégramme des évêques au Pape, 319. — Réponse à l'adresse de la maison des arts et métiers de Louvain, 320. — Espagne : Lettre des évêques au Pape, 321. — Etats-Unis : Décision de la S. C. de la Propagande, au sujet des Chevaliers du Travail, 267. — Proclamation du président Cleveland, fixant la fête du Thanksgiving day au 30 novembre, 440. — Norvège : Situation des catholiques, 46. — Russie : Lettre circulaire du métropolitain des Ruthènes unis de la Galicie, 102.

O

Ordre international (L'), par M. Ch. PÉRIN, 397. — Situation actuelle, 515. — Solution catholique, 519. — La société internationale suivant l'idée humanitaire, 579. — Appréciation de M. Coquille dans l'*Univers*, 589. — La papauté dans le droit des gens, 582.

P

Page (Une) ignorée de l'histoire

du XVIII^e siècle. — La Congrégation du Saint-Sacrement 283.
 Papauté. — Son rôle glorieux dans la question de l'esclavage africain, 241. — Sa souveraine indépendance, 589, 639.
 Pape, — et le code pénal italien, 457, — et l'empereur, 229, 259.
 — La prière pour le pape, lettre du cardinal Langénieux, 459. — Le reflet des attributs de Dieu sur le Pape, 287. — Décret pour l'exposition du Saint-Sacrement le dernier jour de décembre prochain, 313. — S'il partait, 512. — Pèlerinage napolitain (Le) et discours du Pape, 226. — Protestations épiscopales contre les spoliations et les persécutions dont il est victime, 337.
 Perboyre (Le B. Gabriel). — Décret de béatification, 505.
 PÉRIX (Ch.). — Avant-propos de son livre : L'ordre international, 396. — Extraits : 515, 579.
 Persécutions modernes (Les) et l'Eglise, 169.
 Populations européennes. — Mouvement, 305.
 Pouvoir temporel des Papes, sa restitution, 116.
 Presbytères vacants, leur jouissance. — Discours de Mgr Freppel, 208.
 Prix de vertu. — Discours de M. Sully-Prudhomme, directeur de l'Académie, 478, 531.

— Liste des prix décernés, 476.
 Propagande antireligieuse par l'enseignement, 176.
 Protestantisme et socialisme, 11.
 Prusse. — Elections, 219.

R

Révolution. — Vraie banqueroute, 113.
 Revue économique et financière, 56, 112, 168, 224, 280, 336, 392, 448, 504, 558, 616, 672, 720.
 Romans (L'assemblée de) : Discours de M. de Mun, 405.
 Rome et Guillaume II, 151 (Voir ce mot).
 Rosaire. — Office et messe, 137.

S

Saint-Siège et le code pénal italien, 457.
 Science (Les incertitudes de la), 572.
 SEVERINE. — Article dans le *Gaulois* sur M. le cte de Mun, 461.
 Socialisme. — Les causes, 11.
 Solesme. — Une entrevue par VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, 308.
 Statistique de la moralité en France, 290.
 SULLY-PRUDHOMME, directeur de l'Académie; rapport sur les prix de vertu, 478, 531.

V

Variétés. — Un épisode inédit de la Commune, 331.
 Volontaires (les) de la mort, 686.
 Volonté catholique (La), 72.

Le gérant : P. CHANTREL.







